

Pays de Mormal Communauté de Communes

verdi Sensible à vos ambitions

Parc naturel régional de l'Avesnois

PLUi Pays de Mormal Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ANNEXE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Version approbation

Novembre 2019

5.4.1

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du

Le président



SOMMAIRE

Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration de la Trame Verte et Bleue

Annexe 2 : Cartes au 1/25 000 de la Trame Verte et Bleue de la CCPM

Annexe 3 : Fiche descriptive du Site 36 Natura 2000 : « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre »

Annexe 4 : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Bois Delhaye, des Ecoliers, de la Porquerie, du petite et du grand Plantis, de la basse et de la haute Lanière »

Annexe 5 : Délibérations de classement des Réserves Naturelles Nationales du Bois d'Encade, de la Carrière des Nerviens et des Prairies du Val de Sambre

Annexe 6 : Arrêté de création de la Réserve Biologique Domaniale « Bon Wez »

Annexe 7 : Fiches descriptives des ZNIEFF de type I et II

Annexe 8 : Arrêté préfectoral portant approbation de la SLGRI de Maubeuge

Annexe 9 : Arrêtés préfectoraux portant approbation des PPRI de la vallée de l'Aunelle-Hogneau, de la vallée de l'Ecaillon, du bassin versant de l'Helpe Mineure et de la vallée de la Selle.

Annexe 10 : Carte des cavités souterraines de l'Avesnois

Annexe 11 : Le retrait-gonflement des sols argileux dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe



ANNEXE 1 :

METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Elaboration de la Trame Verte et Bleue
Communauté de communes du Pays de Mormal

Introduction

Le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) accompagne la Communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM) pour la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Dans ce contexte, le PNRA est chargé d'élaborer une Trame Verte et Bleue (TVB). La TVB est une partie intégrante du projet de territoire qu'est le Plui en tant qu'outil d'aménagement. C'est un document à associer à l'évaluation environnementale.

A ce titre, le PNRA a développé une méthodologie de la TVB spécifique au territoire de la CCPM.

1. Définition de la méthodologie

1.1. Cadrage de la méthodologie

a) Définition de la TVB

Un réseau écologique est constitué par l'ensemble des éléments structurant le paysage et permettant d'assurer le déplacement des espèces entre les différents habitats qui le composent. Les deux constituants principaux d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors. Il est également composé de zones d'extension et de zones relais.

On définit un réservoir de biodiversité, ou zone nodale, par les territoires ou habitats vitaux aux populations, ou métapopulations, dans lesquels ils réalisent tout, ou la plupart de leur cycle de vie. Ces zones riches en biodiversité peuvent être proches ou éloignées et peuvent être reliées par des corridors écologiques, ou couloirs de vie.

- Ces corridors permettent la circulation et les échanges entre zones nodales. Ce sont les voies de déplacement de la faune et de la flore, pouvant être ponctuelles, linéaires (haies, chemins, ripisylve, cours d'eau), en pas japonais (espaces relais), ou une matrice paysagère, ou agricole.
- Les zones d'extension (ou zone de développement, tampon...) sont les espaces de déplacement des espèces en dehors de zones nodales. Ces zones peuvent être plus ou moins fragmentées et plus ou moins franchissables, mais peuvent accueillir différentes espèces.
- Le terme de continuum écologique est employé pour parler de l'ensemble des milieux contigus et favorables qui représentent l'aire potentielle de déplacement d'un groupe d'espèces. Ces continuums incluent plusieurs zones nodales, zones d'extension et corridors, qu'ils soient aquatiques ou terrestres.
- La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui permet de créer des continuités territoriales.

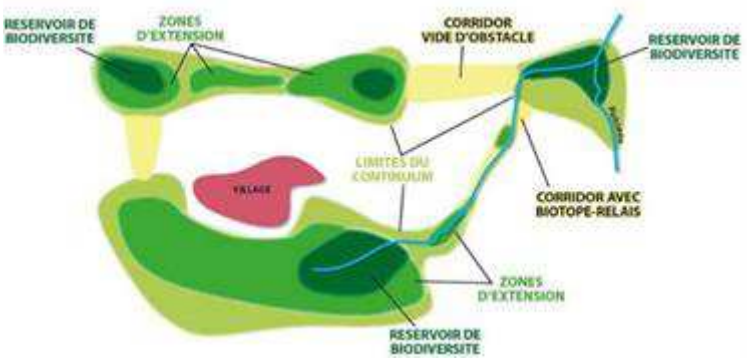

Elle regroupe l'ensemble des continuités écologiques avec :

- La trame "verte" correspondant aux corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi naturels, ainsi que des formations végétales linéaires (bocage) ou ponctuelles (forêt), permettant de relier les espaces.
- La trame "bleue", correspondant aux milieux aquatiques (cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, zones humides)

L'objectif de cette identification est de définir des orientations ou des prescriptions, visant à créer les conditions permettant la remise en bon état des milieux dégradés et le traitement des ruptures de continuités écologiques afin de rétablir un maillage fonctionnel et permettre à la biodiversité de s'exprimer ou de reconquérir des espaces.

Par ailleurs, une analyse des tendances évolutives du territoire permettra de cerner les zones susceptibles d'être prochainement menacées. Les futures zones d'extension urbaine ainsi que les différents projets doivent ainsi être repérés afin de prévenir d'éventuelles ruptures de continuités écologiques. Il s'agit d'anticiper ce qui pourrait constituer de futurs obstacles à celles-ci.

Notons que l'absence d'identification d'enjeu par la TVB sur le territoire des communes ne doit pas être associée à une absence d'enjeu. En effet, la TVB identifie les enjeux majeurs mais son échelle d'identification ne permet pas d'identifier les enjeux plus locaux.

Les cours d'eau

Les rivières et autres cours d'eau constituent des espaces de biodiversité et des continuités écologiques recelant des richesses écologiques contrastées selon la qualité de l'eau et de leur dynamique naturelle.
Les cours d'eau sont souvent artificialisés, contraints dans leur fonctionnement, entravés par des obstacles tels que les écluses ou les barrages, déconnectés de leur lit majeur et des zones humides qui leurs sont liés, certains cours d'eau ne peuvent plus remplir les fonctions écologiques qui leur sont dévolues : migration, reproduction, habitat, ni les fonctions de régulation pourtant essentielles dans la prévention de risques pour l'homme et ses biens (inondations, coulées de boue…). Par ailleurs, la qualité écologique des cours d'eau dépend aussi de la qualité de l'eau et suppose la maîtrise des polluants issus de l'agriculture (intrants chimiques), du développement urbain (mauvaise gestion de l'assainissement) et de l'industrie.

Les zones humides

Ils abritent des habitats rares d'intérêt écologique et remplissent de nombreuses fonctions environnementales, économiques et récréatives. Un tiers des espèces végétales protégées ou menacées y est recensé. Ce sont également des lieux d'habitat, de halte, de reproduction et nourrissage pour la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des amphibiens. Mais, ces milieux sont en régression de part : l'artificialisation des sols, le drainage, l'abandon, la reconversion en cultures ou peupleraies, etc.

Le bocage

Les prairies « naturelles » permanentes se caractérisent par leur émiettement et, pour certaines, par leur gestion intensive. Toutefois, l'organisation en bocage, qui valorise la complémentarité entre différents milieux, fait des prairies un espace favorable à un grand nombre d'espèces qui a besoin de la proximité de ces différents milieux (le triton crêté) et lorsqu'elles sont gérées de façon extensive, elles abritent des espèces végétales et animales rares (les pies grièches grise et écorcheur).

Le milieu forestier

Le milieu forestier abrite une grande diversité d'habitats (liée à la diversité des sols) qui doivent être protégée. La gestion forestière doit s'adapter à leurs fonctions écologiques. La création de nouvelles surfaces boisées peut permettre cependant une meilleure représentativité de ces milieux à l'échelle régionale, pour peu qu'elle tienne compte des enjeux de fonctionnalité du milieu. »

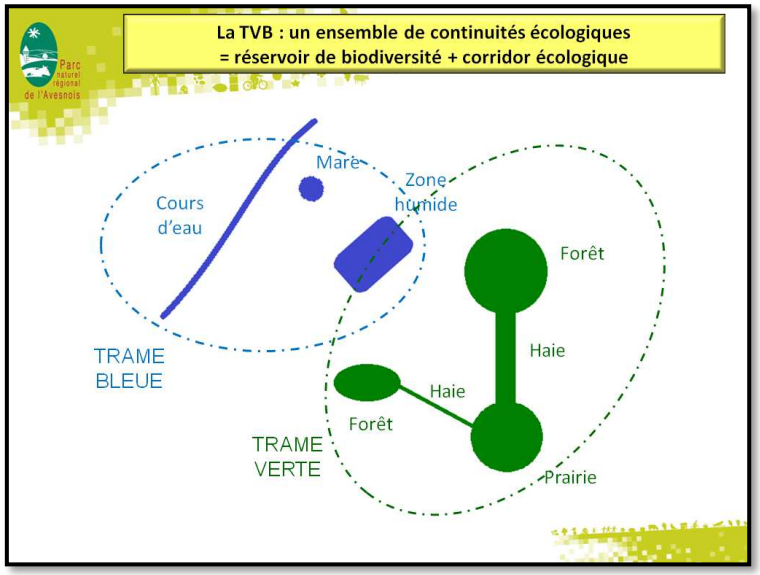

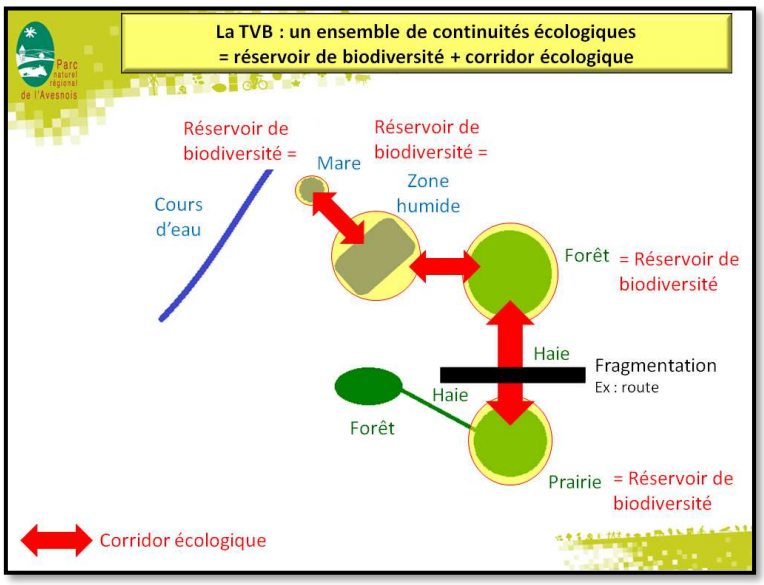

Source : Sophie Baugé, « Elaboration d'une méthode transposable de mise en place d'un schéma Trame Verte et Bleue à l'échelle locale – Expérimentation sur onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois », PNRA, 2013

b) Cadrage général et orientation de la réflexion

La DREAL a fait savoir qu'elle souhaitait que le SRCE- TVB Nord-Pas-de-Calais soit pris en compte dans l'élaboration de la TVB même s'il n'existe plus en tant que tel. Les continuités ayant été étudiées à l'échelle régionale (1/100 000), elles doivent être analysées pour étudier leur fonctionnalité réelle à l'échelle locale. Il est nécessaire de les retracer à une échelle plus fine et d'identifier des corridors supplémentaires en s'appuyant sur l'analyse des données existantes.

De même, la comparaison entre les nouveaux corridors et ceux du Plan Parc est pertinente.

Les réservoirs de biodiversité, les espaces relais et les espaces à renaturer doivent être redéfinis selon leur fonctionnalité au regard des caractéristiques du territoire.

Il est souhaitable de recenser les obstacles et les zones de conflits (éléments fragmentant).

Afin d'apprécier les continuités écologiques avec les territoires voisins, les corridors doivent être pris en compte. Les liens vers la Belgique, le Cambrésis, le Valenciennois et la Picardie sont à identifier.

c) Choix de l'entrée « habitat »

La méthode initialement choisie devait dans un premier temps, identifier les espèces emblématiques pour la CCPM et ensuite identifier les réservoirs de biodiversité par sous-trame en fonction de ces espèces. Mais le territoire de la CCPM, ne permet pas de mettre en exergue des espèces emblématiques.

Le choix s'est donc porté sur une entrée « habitats » ; par milieux.

1.2. Les données sources

a) Les organismes producteurs de données sources

- INPN (Institut National de Protection de la Nature)
- IGN (Institut Géographique National)
- PNRA (Parc naturel régional de l'Avesnois)
- Services de l'Etat : DREAL, Région Nord-Pas-de-Calais (NPDC), Département du Nord

b) Les données référentielles

- Plan Parc, 2010, PNRA
- SRCE Nord-Pas-de-Calais, 2012, Région NPDC
- SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territorial), Région NPCD
- SAGE de la Sambre (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), 2012, PNRA
- Occupation du sol SIGALE, 2009, Région NPDC

c) Les données thématiques

- BD Topo, 2017, IGN : limites communales, réseau hydrographique, voies ferrées, route
- Données sur la thématique « eau » (mares, plans d'eau, surface en eau, zones humides), PNRA, 2010 – 2018
- Occupation du sol et linéaire de haies 2009, PNRA, 2012
- Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, 2010, PNRA
- Périmètre de la CCPM, 2016, PNRA
- Ensemble des données naturalistes collectées dans le cadre d'inventaires portés par le PNRA 2010 -2017
- Les obstacles à l'écoulement, AEAP, 2018

d) Les documents référentiels

- Plan Parc, 2010, PNRA
- SRCE- TVB Nord-Pas-de-Calais, 2012, Région NPDC
- SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territorial), Région NPDC
- SAGE de la Sambre (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), 2012, PNRA

e) Les zonages réglementaires

Le territoire du PNRA est concerné par de nombreux zonages réglementaires qui doivent obligatoirement être pris en compte dans l'élaboration de la TVB :

- Les Réservoirs de Biodiversité, 2015, DREAL
- Les sites inscrits et classés, 2018, DREAL
- Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), 2017, DREAL
- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), 2012, DREAL
- Les périmètres Natura 2000, 2010, DREAL
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZPS) et les Sites d'Intérêt Communautaire (ZIC) (Natura 2000), 2010, DREAL
- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), 2017, CEN Nord-Pas-de-Calais
- Les zones de préemption, 2012, Département du Nord au titre des ENS, CEN Nord-Pas-de-Calais
- Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), 2018, CEN Nord-Pas-de-Calais
- Les Réserves Naturelles Régionales (RNR), 2012, mise à jour 2015, PNRA

1.3. Cadrage bibliographique

Afin d'élaborer la méthodologie nous nous sommes appuyés sur d'autres territoires ayant déjà élaboré et mis en œuvre leur TVB.

Et notamment pour être en cohérence avec les territoires limitrophes :

- Schéma Trame Verte et Bleue du Cambrésis, CPIE Val d'Authie, aout 2011
- Trame écologique, Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, 2006

Rapports méthodologique et traitements sig :

- www.paysducambresis.fr/StratégieTVB_Cambresis.pdf, 200p, août 2011
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Vert et Bleue du Nord-Pas-de-Calais, 2012
- Trame Verte et bleue de la Bourgogne, Rapport méthodologique, Ecosphère, avril 2011
- http://www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/identification-cartographie
- http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/comment-integrer-tvb-dans-chartes-parcs-naturels-regionaux
- http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/trame_verte_et_bleue_et_documents_durbanisme_-_guide_methodologique_2014.pdf
- Note méthodologique pour l'élaboration du zonage du Plan Parc pour le Parc naturel Régional de l'Avesnois, 2008

Sites Internet:

- http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-corridor-ecologique
- https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/corridors-ecologiques-regionaux-du-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-bretagne/
- https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2010-3-p-34.htm

2. Travail préparatoire des couches

2.1. Les zonages réglementaires

Les zonages réglementaires listés dans la partie *1.2 données sources* ont été mis à jour selon les dernières versions disponibles.

Chaque donnée a été préparée selon le périmètre de la CCPM.

2.2. Les données thématiques

Les traitements à venir pour l'élaboration de la TVB font appel à de multiples sources d'information. Selon les situations soit elles sont reprises tel quel soit il est nécessaire de les retravailler en amont.

Le bocage

Pour l'analyse du bocage, le choix a été fait d'utiliser la densité et de s'appuyer sur une étude déjà menée. La densité du bocage a été établit dans une étude menée par Sophie Baugé en 2013, en stage au PNRA. Cette étude nommée *« Elaboration d'une méthode transposable de mise en place d'un schéma Trame Verte et Bleue à l'échelle locale – Expérimentation sur onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois »*, comporte une annexe *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »* dans laquelle un indice bocager est mis en évidence selon 5 classes (ID_bocage/GridCode).

En 2013, l'étude portait sur 11 communes du PNRA. Les résultats, très satisfaisants, ont conforté la méthodologie qui a été réutilisée en 2014 et 2015 dans le cadre des *« Protocoles de Biodiversité »* à l'échelle du PNRA. Nous disposions donc déjà de la donnée finale.

Extrait de la méthodologie conçue pour l'identification de la densité du bocage.

La première étape de l'échantillonnage consiste en la stratification de la zone d'étude (périmètre du PNRA) en fonction du type de bocage.

Comme précité, pour définir les différents types de bocage deux informations sont importantes : la densité de haies et la représentativité des prairies.

1. *La densité de haies*

Pour réaliser ce travail, la couche de haies 2009 du PNRA est utilisée.

Pour construire la couche raster de la densité de haies, il est d'abord nécessaire de ne prendre en compte que les typologies de haies différentes de zéro (qui signifie une absence de haie) en faisant une requête attributaire dans la couche du linéaire de haies de 2009 :

- *une typologie 1 correspond à une haie basse taillée,*
- *une typologie 2 correspond à une haie arbustive,*
- *une typologie 3 correspond une haie arborée hétérogène,*
- *une typologie 4 correspond à un alignement d'arbres.*

La couche "haies_existantes_2009" est ainsi créée.

Pour calculer la densité moyenne de haies sur cette couche, l'extension Spatial Analyst est utilisée. Dans l'onglet Densité, l'outil Densité de lignes consiste à transformer la couche vectorielle du linéaire de haies en une couche raster composée de pixels. L'algorithme calcule la densité pour chaque pixel à partir des entités polylinéaires (linéaire de haies) puis la pondère par la valeur de tous les pixels alentours situés dans un rayon de recherche particulier. Cela permet d'obtenir des valeurs de densité moyenne. Les paramètres à définir pour cette fonction sont donc la taille de cellule (longueur d'un pixel) et le rayon de recherche. La taille de cellule utilisée est de 50m et le rayon de recherche de 1000m.

La couche raster de densité de haie "dens_haie" est ainsi obtenue. Cinq classes de valeurs de densité sont établies par la méthode de Jenks[1] (clique droit sur la couche, Propriétés, classer). Celle-ci est ensuite reclassée pour attribuer des valeurs de 1 à 5 (ArcToolbox, Outils Spatial Analyst, Reclassement, Reclassification). La couche "DensHaieClass" est alors obtenue.

→ Le choix est fait de conserver les paramètres Ecobio. Taille de cellule et rayon de recherche plus adaptés à la zone de travail.

Anciennes valeurs	*Nouvelles valeurs*	*Densité de haies*
0 - 23,8	*1*	*Très faible*
23,8 - 74,0	*2*	*Faible*
74,0 - 125,5	*3*	*Moyenne*
125,5 - 182,4	*4*	*Elevée*
182,4 - 337,1	*5*	*Très élevée*
NoData	*NoData*	*/*

[1] La méthode de Jenks consiste à choisir les seuils qui **maximisent la variance inter-classe et minimisent la variance intra-classe**. Si la distribution comporte des discontinuités (zones de faible densité des valeurs) celles-ci seront nécessairement détectées par la méthode de Jenks

Tableau 1 : *Classement obtenu pour la densité de haies dans la définition d'une Trame Verte et Bleue pour onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois (Baugé, 2013).*

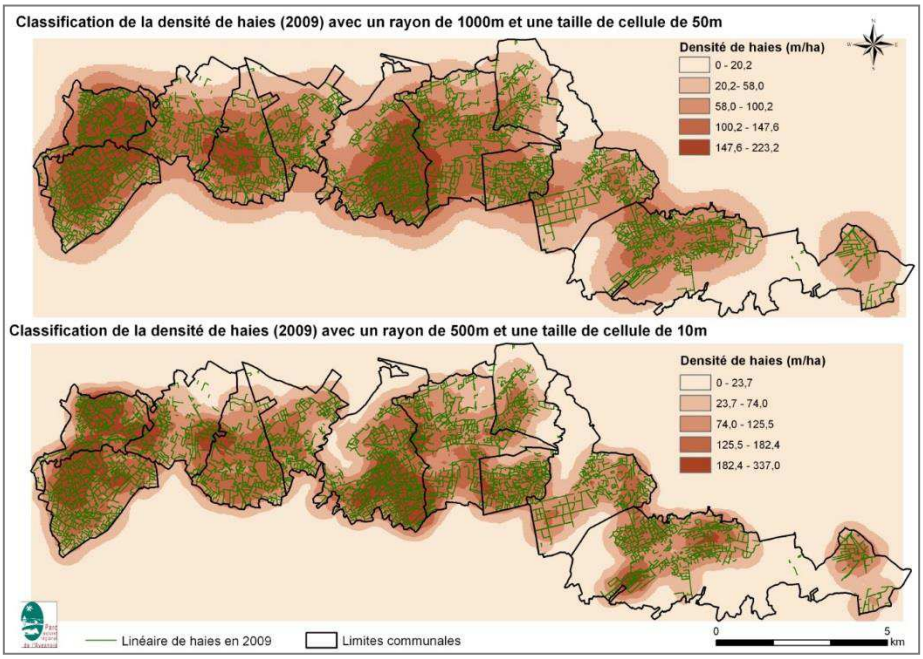

Figure 1 : *Cartographies obtenues pour la densité de haies dans la définition d'une Trame Verte et Bleue pour onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois (Baugé, 2013).*

2. *L'indicateur compacité-surface pour l'assolement agricole*

- ***A partir de la couche d'occupation du sol de 2009****, ensemble de définition : typo= prairies permanentes/prairies temporaires/vergers traditionnels (vergers hautes tiges). Nouveau shape : « ocsol_prairies »*
- *Fusionner tous les polygones* ***contigus*** *(Geotraitement, Fusionner, décocher la case « créer des entités multi-parties »). Nouveau shape : « ocsol_fusion »*
- *Dans la table attributaire de cette dernière, les champs suivants sont créés (ajouter un champ, de type réel double, longueur 150) :*

- *dans le champ "**surface**", la surface de chaque polygone est calculée automatiquement (clic droit sur le champ, calculer la géométrie, calculer la surface en m²),*
- *dans le champ "**perimetre**", le périmètre de chaque polygone est calculé automatiquement (clique-droit sur le champ, calculer la géométrie, calculer le périmètre en m),*
- *dans le champ "**compacite**", la compacité de chaque polygone est calculée automatiquement selon la formule suivante (clique droit, calculer les valeurs, rentrer la formule de la compacité) :*

$$Compacité = 4 * \Pi * \frac{surface}{(périmètre)^2}$$

Attention : *Cette formule ne peut pas être inscrite tel quel dans la calculatrice. Pour calculer la compacité, il faut réaliser 3 étapes/formules préalables (créer un champ dans la table attributaire pour chaque calcul) :*

1. *Calculer le périmètre au carré : Périmètre^2*
2. *Calculer la surface/périmètre^2 : surfper2*
3. *Calculer la compacité (inscrire tel quel dans la calculatrice, attention format Python) : math.pi * surfper2 * 4*

« Math.pi » dans la calculatrice est inscrit comme suit : math.pi(). Enlever les parenthèses pour inscrire la formule, bien respecter les espaces.

- *- dans le champ "**CompSurf**", la compacité et la surface de chaque polygone sont multipliées (clique droit, calculer les valeurs, rentrer la formule CompSurf = compacite * surface).*

- *Les valeurs de compacité-surface sont ensuite regroupées en cinq classes selon la méthode de Jenks. Le numéro de la classe est repris pour chaque entité dans le champ « Indic » créé à cet effet (propriété, symbologie, quantité).*

- *Enfin, cette couche vectorielle renfermant l'indicateur compacité-surface est convertie en raster pour qu'elle soit ensuite croisée avec la couche raster de la densité de haies de 2009 (ArcToolbox, Outils de conversion, Vers raster, Polygone vers raster, champ de valeurs = Indic, type d'attribution de cellule = CELL_CENTER, taille de cellule = 50m). La couche rastérisée "id_prairiesFus " est créée comprenant toujours cinq classes.*

Classes de compacité-surface	*Indicateur de compacité-surface*	*Correspondance de le champ "Indic"*
0,07 - 10044,95	*Très Faible*	*1*
10044,96 - 27297,28	*Faible*	*2*
27297,29 - 55112,92	*Moyen*	*3*
55112,93 - 116126,20	*Elevé*	*4*
116126,21 - 212028,45	*Très élevé*	*5*

Tableau 2 : *Classement des valeurs de compacité-surface obtenues dans la définition d'une Trame Verte et Bleue pour onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois (Baugé, 2013).*

3. *Croisement entre l'indicateur compacité-surface relatif à l'assolement agricole et la densité de haies de 2009.*

*Pour croiser les deux couches raster "id_prairiesFus" et "DensHaieClass" qui ont chacune 5 classes (numérotées de 1 à 5), la calculatrice raster est employée (ArcToolbox, Outils Spatial Analyst, Algèbre spatial, Calculatrice raster). La formule suivante est utilisée id_prairiesFus + (DensHaieClass * 10) pour pouvoir bien distinguer les 25 cas possibles issus du croisement des deux paramètres.*

La couche résultante "idbocage1" est ensuite reclassée pour attribuer à chacun des 25 cas obtenus une valeur entre 1 (bocage avec une faible proportion de prairies et une faible densité de haies) et 5 (bocage dominé par les prairies avec une forte densité de haies) (ArcToolbox, Outils Spatial Analyst, Reclassement, Reclassification). La couche "idbocage2" est créée. Sont ainsi obtenues les 5 strates de notre échantillonnage.

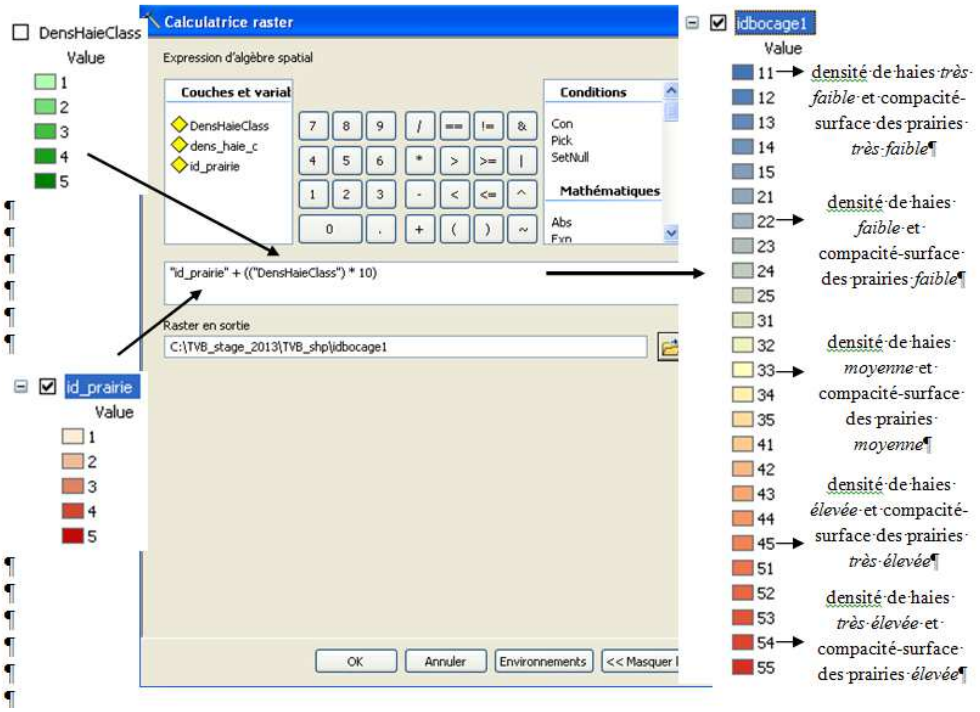

Figure 2 *Croisement entre la densité de haies de 2009 et l'indicateur de compacité-surface relatif aux prairies (Baugé, 2013).*

La donnée hydrologique

Nous ne disposons pas d'une seule couche d'information exhaustive pour identifier l'ensemble des plans d'eau. Il est nécessaire d'utiliser plusieurs sources d'information pour obtenir une base fiable.

Afin il est nécessaire de combiner 2 jeux de données :

- Le poste « plans d'eau » de l'occupation du sol de 2009
- La couche « surface_eau » de la BD Topo en appliquant une restriction aux régimes permanents.
- Combiner (menu Editeur) «surface_eau » et le poste « plans_eau » de l'occupation du sol 2009. Nouvelle couche : « Plans_eau_TVB »

3. Elaboration des sous-trames

3.1. Description des sous-trames

Afin définir les sous-trames, nous nous sommes appuyés sur le SRCE, le Plan Parc, les caractéristiques du territoire et les TVB déjà réalisées sur d'autres territoires.

Nous avons identifié 4 sous-trames :

- Les milieux forestiers
- Les milieux aquatiques
- Les milieux humides
- Les milieux bocagers

Le milieu calcicole n'a pas été retenu étant donné qu'il n'y a pas de pelouses calcicoles sur le territoire de la CCPM.

Le milieu anthropique fut un temps était envisagé mais nous avons fait le choix de le considérer en tant qu'élément fragmentant.

Les sous-trames retenues sont les suivantes :

- Les milieux forestiers : ils sont définis par l'ensemble des boisements à l'exception des peupleraies et des forêts de résineux.
- Les milieux bocagers : ils sont définis par la densité du linéaire de haies.
- Les milieux humides : ils sont définis principalement par les bassins, plans d'eau, surfaces en eau, les bras morts, les étangs et les mares. Mais aussi par les prairies et les boisements humides et les cultures.
- Les milieux aquatiques : ils sont définis par l'ensemble du réseau hydrographique (permanent et intermittent).

4. Elaboration des réservoirs et des corridors

4.1. Méthodologie

a) Sous-trame forestière

La qualification des espaces forestiers se caractérise selon leur superficie et la hauteur des arbres. La forêt est un réservoir et il ne peut pas y avoir de corridors en forêt. Les zones entre les forêts ont été favorisé afin définir les corridors. Les peupleraies et les conifères ne sont pas à prendre en compte.

- Les corridors forestiers : tous les boisements inférieurs à 20 hectares ainsi que le bocage (selon valeurs). Il s'agit de reprendre une étude réalisée en 2013 sur la densité du bocage (cf sous-trame bocagère). Les indices 4 et 5 (valeurs les plus élevées) sont conservées.
- Les réservoirs : tous les boisements supérieurs à 20 hectares
- Les espaces relais : tous les boisements inférieurs à 20 hectares. Les espaces relais identifiés en forêt de Mormal ont été intégrés en tant que réservoir étant donné qu'ils sont contenus dans le massif forestier

Les données SIG prises en compte pour la qualification de ce milieu sont les suivantes :

- IFN
- Occupation du sol SIGALE, Région NPDC, 2009

Les données relatives aux zonages réglementaires et concernées par la thématique forestière ont été prises en compte et inclues dans les réservoirs ou dans les espaces relais selon les critères cités ci-dessus (RNR, CEN, Natura 2000, RB).

Le Pays du Cambrésis a utilisé la donnée SIGALE, Région NPDC, 2009 comme occupation du sol et notamment pour qualifier les forêts (Source : *« Schéma Trame Verte et Bleue ; Phase 3 : stratégie territoriale »*).

Afin d'apprécier la continuité écologique avec les territoires limitrophes (Cambrésis et Valenciennois), cette information est reprise pour la mise en page de carte.

- Restriction sur la couche « ocsfin09 » : "THEME09" = 'FORETS DE FEUILLUS' OR "THEME09" = 'REBOISEMENTS RECENTS'

De plus, la donnée SIGALE est homogène puisqu'elle couvre tout le territoire du NPDC.

Traitement réservoirs forestier :

- A partir de la couche IFN « IFN_perim_PNRA_2010 » => « restriction <> de peupliers et conifères »
- Restriction > 20 ha => nouvelle couche : « reservoirs_forestiers.shp »
- Restriction < 20 ha => nouvelle couche : « corridors_forestiers.shp » (Renommer cette couche : c'est un espace relais).

Traitement des corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2* ***Caractérisation des corridors***

b) Sous-trame bocagère

Les réservoirs, les espaces relais et les espaces à renaturer se définissent selon la densité du bocage établit dans une étude menée par Sophie Baugé en 2013, en stage au PNRA. Cette étude nommée *« Elaboration d'une méthode transposable de mise en place d'un schéma Trame Verte et Bleue à l'échelle locale – Expérimentation sur onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois »*, comporte une annexe *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »* dans laquelle un indice bocager est mis en évidence selon 5 classes (ID_bocage/GridCode). Cet indice est défini en croisant d'une part le linéaire de haies 2009 et d'autre part les prairies permanentes, temporaires et les vergers hautes tiges. Au plus l'indice est élevé, au plus la densité du bocage est important.

- Les corridors bocagers : liens possibles entre les réservoirs
- Les réservoirs : selon les indices 4 et 5 de l'étude *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »*
- Les espaces relais : selon l'indice 3 de l'étude *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »*
- Les espaces à renaturer : selon les indices 1 et 2 de l'étude *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »*

Traitement réservoirs bocagers :

- A partir du raster Idbocage2 => convertir en vecteur => nouvelle couche : « Idbocage2 »
- Sous Qgis, fonction « lisser des polygones » => Nouvelle couche « Idbocage2_polys_lisse »
- A partir de la couche « Idbocage2_polys_lisse », retracer à la main les polygones selon les valeurs 4 et 5 pour obtenir la couche finale : « reservoirs_bocagers_polygones.shp »

Traitement espaces relais :

- A partir du raster Idbocage2 => convertir en vecteur => nouvelle couche : « Idbocage2 »
- Restriction => « Gridcode = 3 »

Traitement espaces à renaturer:

- A partir du raster Idbocage2 => convertir en vecteur => nouvelle couche : « Idbocage2 »
- Restriction => « Gridcode = 1 et 2 »

Traitement des corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2* ***Caractérisation des corridors***

Les données SIG prises en compte pour la qualification des milieux bocagers :

- Les sites du CEN ont été caractérisés en tant que réservoirs bocagers.
- Le linéaire de haies 2009 du PNRA pour l'atlas cartographique à l'échelle 1/25000ème

c) Sous-trame aquatique

La sous-trame aquatique se structure selon les cours d'eau permanents et intermittents.

- Les corridors aquatiques : ils suivent les cours d'eau permanents et font la liaison entre les réservoirs.
- Les réservoirs : Zone tampon de 20 m de part et d'autre de tous les cours d'eau permanents
- Les espaces relais : Zone tampon de 20 m de part et d'autre de tous les cours d'eau intermittents

Les données SIG prises en compte pour la qualification des milieux aquatiques :

- Réseau hydrographique de la BD Topo 2017
- Parcelles du CEN (donnée réglementaire)
- Les cours d'eau départementaux 59 et 02

Traitement des réservoirs et des espaces relais :

- A partir de la couche BD Topo hydrographie => Extraction de l'emprise de la CCPM => nouvelle couche « Hydrographie »
- zone tampon de 20m de part et d'autre des cours d'eau => nouvelle couche : « Reservoirs_Esp_relais_Mil_Aqua_20m »
- Selon le cours d'eau permanent ou intermittent, effectuer la mise en page pour les réservoirs ou les espaces relais.

Traitement pour les corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2* ***Caractérisation des corridors***

Néanmoins, il est nécessaire de prolonger les cours d'eau au-delà du territoire de la CCPM et du PNRA afin d'établir les liaisons avec les territoires limitrophes. En effet, la TVB du Cambrésis a identifié les cours d'eau comme éléments structurants pour la trame bleue.

- A partir de la couche « Troncon_cours_eau » (BD Topo France 2017, IGN) => restriction sur les départements 59 et 02.
- A partir de la couche « Geofla_IGN » (IGN, 2017) => restriction sur les départements 59 et 02.
- Intersecter les deux couches => Nouvelle couche « Troncons_eau_59_02.shp ».

d) Sous-trame milieux humides

Les réservoirs et les corridors des milieux humides se caractérisent selon leur superficie.

- Les corridors aquatiques : Ils font le lien entre les zones humides et mares inférieures à 1 hectare. Les cours d'eau permanent sont retenus pour d'établir le lien entre les réservoirs.
- Les réservoirs : toutes zones humides et mares supérieures à 1 hectare
- Les espaces relais : toutes les autres zones humides et les mares qui ne sont pas prises en compte dans les réservoirs et les corridors et qui sont inférieures à 1 ha.

Deux pistes de réflexion ont été évoquées pour définir les milieux humides.

Premièrement, la possibilité de mélanger les données zones humides et mares, le tout formant un ensemble « humide ». Après traitements sig, il y a une perte d'information pour les données zones humides et la représentation de l'ensemble donne un rendu qui n'est pas lisible.

Deuxièmement, le choix de différencier les deux données. Les espèces concernées par ces milieux ne sont pas les mêmes et les modes de déplacements varient. La mise en évidence des zones humides s'est avérée judicieuse étant donné que la vallée de la Sambre est sur le territoire de la CCPM et qu'il y a de nombreux enjeux écologiques.

Afin de caractériser la sous-trame milieux humides, différents jeux de données sont utilisés pour les traitements :

- Les zones humides :
    - les zones humides du SAGE
    - les prairies humides du protocole « Observatoire de la Biodiversité, 2015 et 2016
    - programme « Agriculture et Zones Humides, 2016 »
    - ICB 2016 et 2017.
- Les mares :
    - extraction de la base de données Mares (2009- 2013)
    - « autres_mares_etangs_brasmorts »

    - « mares_carto_zh_sage »
    - « mares_etangs_brasmort_def »
- Surface en eau départementale (59 et 02), BD Topo, 2017, IGN

Traitement des réservoirs :

Les réservoirs sont caractérisés à partir des couches citées ci-dessus, une restriction de plus de 1 hectare est appliquée à chaque fois.

Une couche supplémentaire a été créée à partir de traitement sig :

- Combinaison de la couche « Surface_eau » ; « Plans_eau_TVB » et « SAGE » => Nouvelle couche : « reservoirs_zones_humides.shp »
- Restriction > 1 ha

Traitement des espaces relais :

Les espaces relais sont définis selon la superficie des mares, des surfaces en eau et des zones humides. Les mêmes couches que pour les réservoirs sont utilisées, une restriction de moins de 1 hectare est appliquée.

Identification de espaces relais, à partir des 2 couches suivantes :

- «milieux_dont_zh_2009_detail » => restriction « "CARACT_HUM" <> 'Non humide' AND "SURF" < 1.00036885392 »
- « Plans_eau_TVB » => restriction « "Shape_Area" < 1.0068632102499999".

Traitement des mares :

La sous-trame des milieux humides se caractérise aussi par le réseau de mares.

Nous avons souhaité dans un premier temps, mettre en évidence ce réseau et proposer une continuité de ce milieu. Cette continuité peut être définie selon la distance moyenne de dispersion des amphibiens, à savoir 200m.

Premièrement, obtenir une seule couche de mares sans doublon :

- A partir des couches suivantes, sélection spatiale au fur et à mesure des mares qui se superposent ou non.
    - extraction de la base de données Mares (2009- 2013)
    - « autres_mares_etangs_brasmorts »
    - « mares_carto_zh_sage »
    - « mares_etangs_brasmort_def »
- Extraction progressive des mares pour n'obtenir qu'une seule couche : « combinaison_mares_maet_etangs_brasmortsl.shp »

Deuxièmement, à partir de « combinaison_mares_maet_etangs_brasmortsl.shp » :

- Test du zonage le plus adéquate pour la dispersion des espèces : *Outil Arctoolbox=> Anneaux concentriques multiples=>* test avec 200 et 500m de rayon. Le rayon de 200m est retenu.
- A partir de « combinaison_mares_maet_etangs_brasmortsl.shp » => outil « zone tampon option fusion 200m ». Nouvelle couche => reservoirs_agglo_mares.shp

Cette couche forme un ensemble de zones humides et est considérée comme un réservoir. Les autres mares sont classées en tant qu'espaces relais.

Lors de la mise en page, à l'échelle de la CCPM, le rendu d'agglomération de mares n'est pas satisfaisant. Elles apparaissent comme un amas et ce n'est pas compréhensible. Il est préférable pour une meilleure lisibilité et pour éviter une confusion avec les zones humides, d'afficher les mares tel quel. Cependant, à l'échelle 1/25 000, la couche d'agglomération de mares peut être intéressante à prendre en compte car la zone de dispersion de 200m sera plus visible.

⇨ Finalement, la couche « reservoirs_agglo_mares.shp » n'est pas utilisée car le rendu n'est pas satisfaisant.

Traitement des corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2* ***Caractérisation des corridors***

Afin de justifier les corridors vers les territoires limitrophes de la CCPM, il est nécessaire de faire apparaitre les éléments des milieux humides (cf sous-trame aquatique et continuité des cours d'eau).

Les autres couches de mares non comprises dans les traitements, sont juste affichées dans la mise en page cartographique afin de justifier une continuité écologique.

4.2 Caractérisation des corridors

Les corridors identifiés dans la TVB de la CCPM peuvent être différents de ceux identifiés dans le SRCE et le Plan Parc du PNRA. En effet, les analyses n'étant pas réalisées à la même échelle et les données ayant été actualisées, les résultats sont divergents. Il est donc essentiel de les comparer et de les qualifier, à savoir, les corridors peuvent être soit « à conforter » soit « à restaurer ».

D'une manière générale :

- Les corridors localement fonctionnels du SRCE et du Plan Parc repris dans la TVB de la CCPM, sont à garder mais à ne pas afficher sur la carte. En effet, ils sont identiques à ceux de la TVB de la CCPM. Ce sont des corridors dit « à conforter ».
- Les corridors localement non fonctionnels du SCRE et du Plan Parc sont à afficher et à qualifier en tant que « Corridors à restaurer »
- Les nouveaux corridors identifiés par la TVB de la CCPM sont à afficher et à qualifier de « Corridors à conforter » ou de « Corridors à restaurer » selon les spécificités ci-dessous.

Pour le bocage :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et ne traversant que des espaces relais, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs mais ne traversant que des espaces à restaurer, est un corridor « A restaurer ».

Pour la forêt :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et traversant majoritairement des réservoirs et des espaces relais, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et traversant majoritairement des espaces à renaturer, est un corridor « A restaurer ».

Pour les milieux humides :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et suivant un cours d'eau permanent, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et suivant un cours d'eau intermittent, est un corridor « A restaurer ».

Les corridors identifiés dans la TVB de la CCPM sont à la fois complémentaires et différents de ceux de l'ex-SRCE-TVB et de ceux du Plan Parc.

Pour les milieux aquatiques :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM suivant un cours d'eau permanent et un corridor SRCE-TVB ou Plan Parc, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM suivant un cours d'eau permanent, est un corridor « A restaurer ». Le choix s'est porté sur des cours d'eau liant les territoires limitrophes dans lesquels les cours d'eau ont été identifiés comme éléments structurant (TVB du Pays du Cambrésis).

Corridor mixte :

- Un corridor mixte est un corridor qui résulte de la superposition de deux corridors de milieux différents. Cependant, ils doivent être complémentaires.

C'est le cas sur les communes de Maroilles, Landrecies, Gussignies, Bellignies et Bettrechies. Les corridors humides et aquatiques se superposent, un corridor mixte « humide et aquatique » est défini.

Il est souhaitable de paramétrer la table attributaire en fonction de ces informations pour une meilleure exploitation.

- A partir du SRCE => restriction sur les biotopes se situant sur le territoire d'étude => exporter dans une nouvelle couche : « SRCE_corridors_TVB_CCPM.shp »
- Ajouter un champ « Typo_TVB » et remplir la table attributaire selon les règles citées ci-dessus.
- A partir du Plan Parc => restriction sur les thèmes se situant sur le territoire d'étude => exporter dans une nouvelle couche : « PP_corridors_TVB_CCPM.shp »
- Ajouter un champ « Typo_TVB » et remplir la table attributaire selon les règles citées ci-dessus.

5 Les éléments fragmentant

5.1 Les activités urbaines

Les activités urbaines sont des éléments fragmentant pour le déplacement des espèces. Il est nécessaire de les prendre en compte.

Une zone tampon de 25m autour du bâti permet de prendre en compte les jardins qui sont des zones urbanisés.
4 couches de base issues de la BD Topo 2017 :

- Le bâti indifférencié
- Le bâti industriel
- Le bâti remarquable
- Surface d'activité

- Intersection de « Bâti remarquable » et de « Perim_Parc_et_Agglo_Maubeuge ». Nouvelle couche : « Bati_remarq_PNRA »
- Intersection de « Bâti industriel » et de « Perim_Parc_et_Agglo_Maubeuge ». Nouvelle couche : « Bati_indus_PNRA »
- La couche « bâti_indifferencie » est déjà l'emprise PNRA.
- Combiner les 3 couches ci-dessous. Nouvelle couche : « Bati_TVB_PNRA »
- Pour faciliter le traitement, intersecter cette dernière couche avec le périmètre de la CCPM : « Bati_TVB_CCPM »
- Géotraitement => Zone tampon de 25m autour de « Bati_TVB_CCPM », option ALL. Nouvelle couche : « Buffer_25m_BATI_TVB_CCPM »

Ce traitement n'est pas suffisant pour prendre en compte l'activité urbaine. Il faut ajouter les surfaces en activités :

- Intersecter «bdt_Pai_Surface_Activite » et le périmètre de la CCPM : « Surface_Activite_CCPM »
- Géotraitement => Zone tampon de 25m autour de « Surface_Activite_CCPM », option ALL. Nouvelle couche « Buffer_25m_Surf_Bati_TVB_CCPM »
- Combiner les couches « Buffer_25m_BATI_TVB_CCPM » et « Buffer_25m_Surf_Bati_TVB_CCPM » pour obtenir toutes les zones concernées par une emprise d'activité urbaine. « Emprise_activites_urbaines_TVB_CCPM »

5.2 Le canal de la Sambre

Le canal de la Sambre est un élément structurant et fragmentant du territoire de la CCPM. Il est ici identifié en tant qu'élément fragmentant.

5.3 Les routes et les voies ferrées

Les routes et les voies ferrées sont considérées comme éléments fragmentant. Elles sont affichées tel quel dans les projets.

Les couches sig utilisées sont les suivantes :

- Voies ferrées et routes
- Tronçon_route pour identifier la chaussée Brunehaut, élément structurant et fragmentant du territoire

5.4 Les zones de conflits

La définition des zones de conflits s'est principalement faite selon les chemins de fer et les routes. Une comparaison avec les données du SRCE a été faite mais à l'échelle de la CCPM, les données n'étaient pas pertinentes.
2 couches sont utilisées pour définir les zones de conflits :

- obstacles_ecoulement_france_2017
- Points de conflits ex-SRCE

Identification des zones de conflits :

- Les obstacles à l'écoulement sont affichés tel quel, il n'y a pas de restriction.
- Les intersections entre le canal de la Sambre et les corridors sont pointés, ce sont « les conflits avec le canal ».
- Les intersections entre les routes et les corridors sont à retenir comme des points de conflits
- Les intersections entre les voies ferrées et les corridors sont à retenir comme des points de conflits.
- La couche des points de conflits de l'ex-SRCE n'est finalement pas affichée. Elle est utilisée comme donnée exogène.

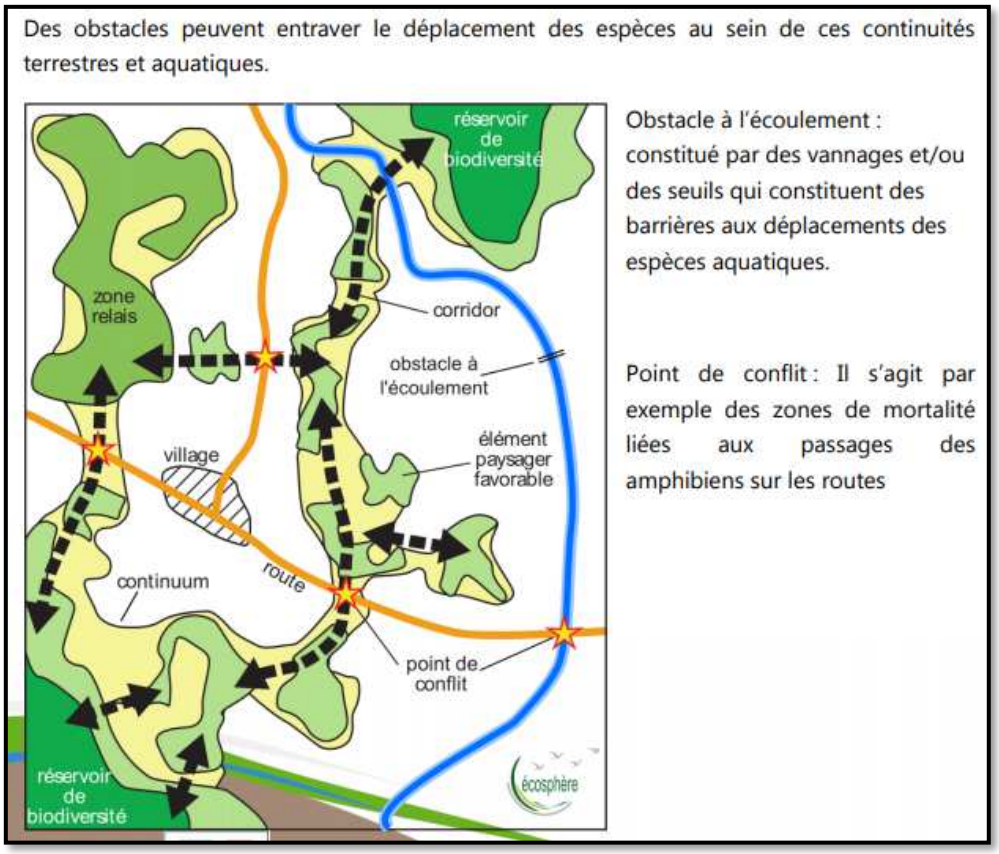

Source : SRCE PICARDIE, 2012

6 La cartographie

La représentation est faite à partir de cartes thématiques et selon des échelles différentes.

La DREAL souhaite obtenir un atlas cartographique. L'utilisation de l'ex-SRCE nous contraint à ne pas descendre en deçà du 1/25000ème.

6.1 La cartographie à l'échelle de la CCPM

Le choix est fait de présenter deux cartes générales à l'échelle de la CCPM :

- Une carte Trame Verte : les milieux forestiers et bocagers
- Une carte Trame Bleue : les milieux humides et aquatiques

Les cartes sont réalisées au 1/98000ème, en format A3 portrait, ce qui correspond à l'échelle de la CCPM.

Les données au-delà du territoire de la CCPM sont affichées (forêt, bocage, réseau hydrographique, mares) afin d'établir une cohérence écologique et cartographique.

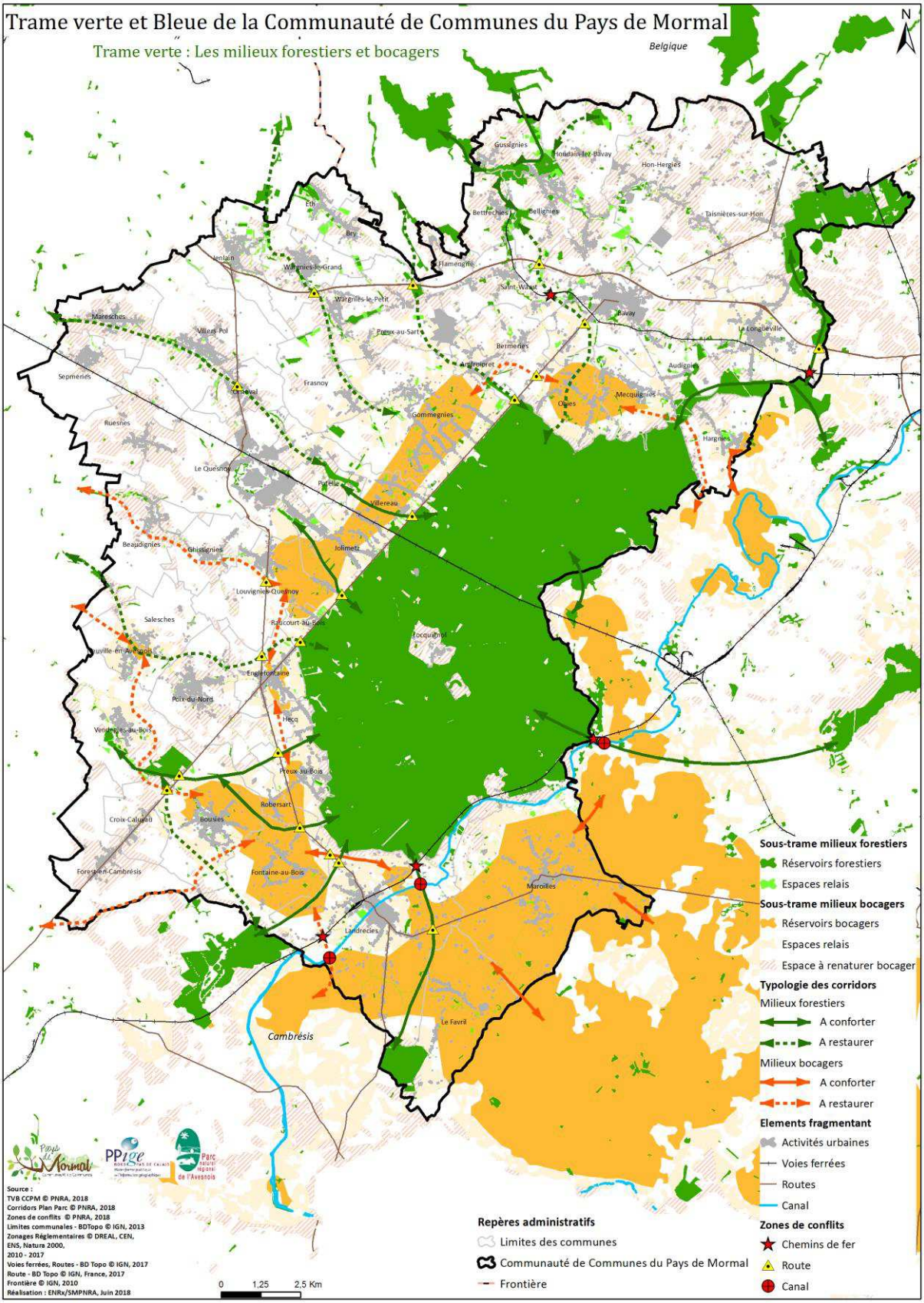
Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal
Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers
N
Belgique
Cambrésis
Gussignies
Houdain-lez-Bavay
Hon-Hergies
Bettrechies
Bellignies
Taisnières-sur-Hon
Eth
Bry
Jenlain
Wargnies-le-Grand
Flamengrie
Wargnies-le-Petit
Saint-Waast
Bavay
Maresches
Villers-Pol
Preux-au-Sart
La Longueville
Bermeries
Sepmeries
Frasnoy
Amfroipret
Audignies
Forsteval
Mecquignies
Oisies
Gommegnies
Ruesnes
Hargnies
Le Quesnoy
Parelle
Villereau
Beaudignies
Ghissignies
Jolimetz
Louvignies-Quesnoy
Salesches
Raucourt-au-Bois
Locquignol
Englefontaine
Poix-du-Nord
Hecq
Vendegies-au-Bois
Preux-au-Bois
Robersart
Croix-Caluyau
Bousies
Forest-en-Cambrésis
Fontaine-au-Bois
Maroilles
Landrecies
Le Favril
Sous-trame milieux forestiers
Réservoirs forestiers
Espaces relais
Sous-trame milieux bocagers
Réservoirs bocagers
Espaces relais
Espace à renaturer bocager
Typologie des corridors
Milieux forestiers
A conforter
A restaurer
Milieux bocagers
A conforter
A restaurer
Elements fragmentant
Activités urbaines
Voies ferrées
Routes
Canal
Zones de conflits
Chemins de fer
Route
Canal
Repères administratifs
Limites des communes
Communauté de Communes du Pays de Mormal
Frontière
0 1,25 2,5 Km
Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

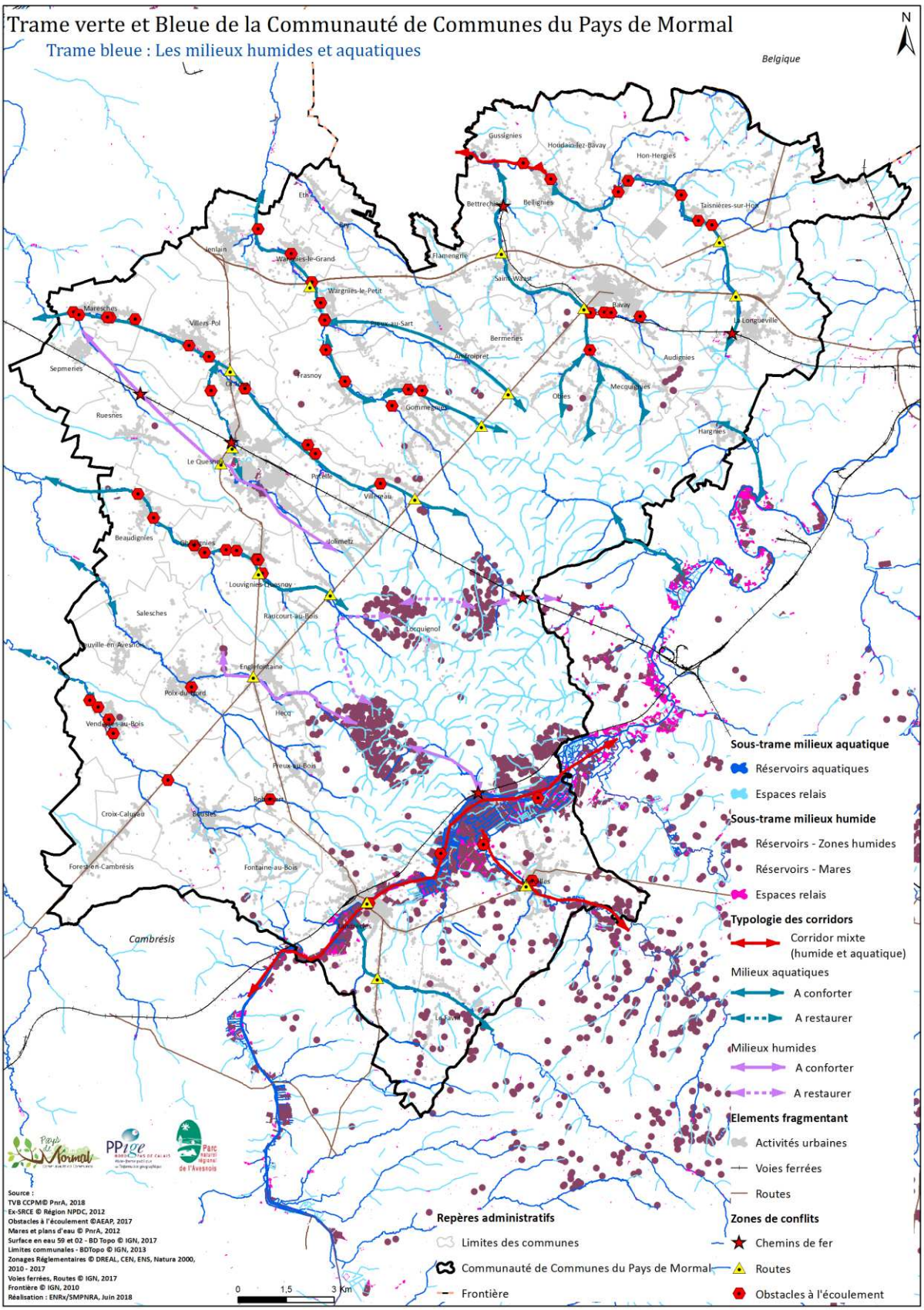

6.2 L'atlas cartographique : échelle au 1/25000ème

Selon le souhait de la DREAL, un atlas cartographique est conçu. Les cartes sont réalisées au 1/25000ème, en format A3 portrait.

La mise en page de l'atlas au 1/25000ème nous oblige à adapter la représentation de cette donnée. En effet, les choix effectués pour la mise en page à l'échelle de la CCPM ne sont pas tous pertinents pour l'échelle de l'atlas.

Traitement des corridors :

Si à l'échelle de la CCPM, la représentation des corridors par un linéaire est convenable, elle est trop précise pour le 1/25000ème. Cela pourrait occasionner des conflits d'intérêts.

La première idée fut de transformer les linéaires en emprise polygonale à partir d'une zone tampon de 200m. Cependant, le résultat est encore trop précis et pourrait être mal interprété.

Finalement, les corridors sont représentés par des linéaires avec une symbologie adaptée.

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers -

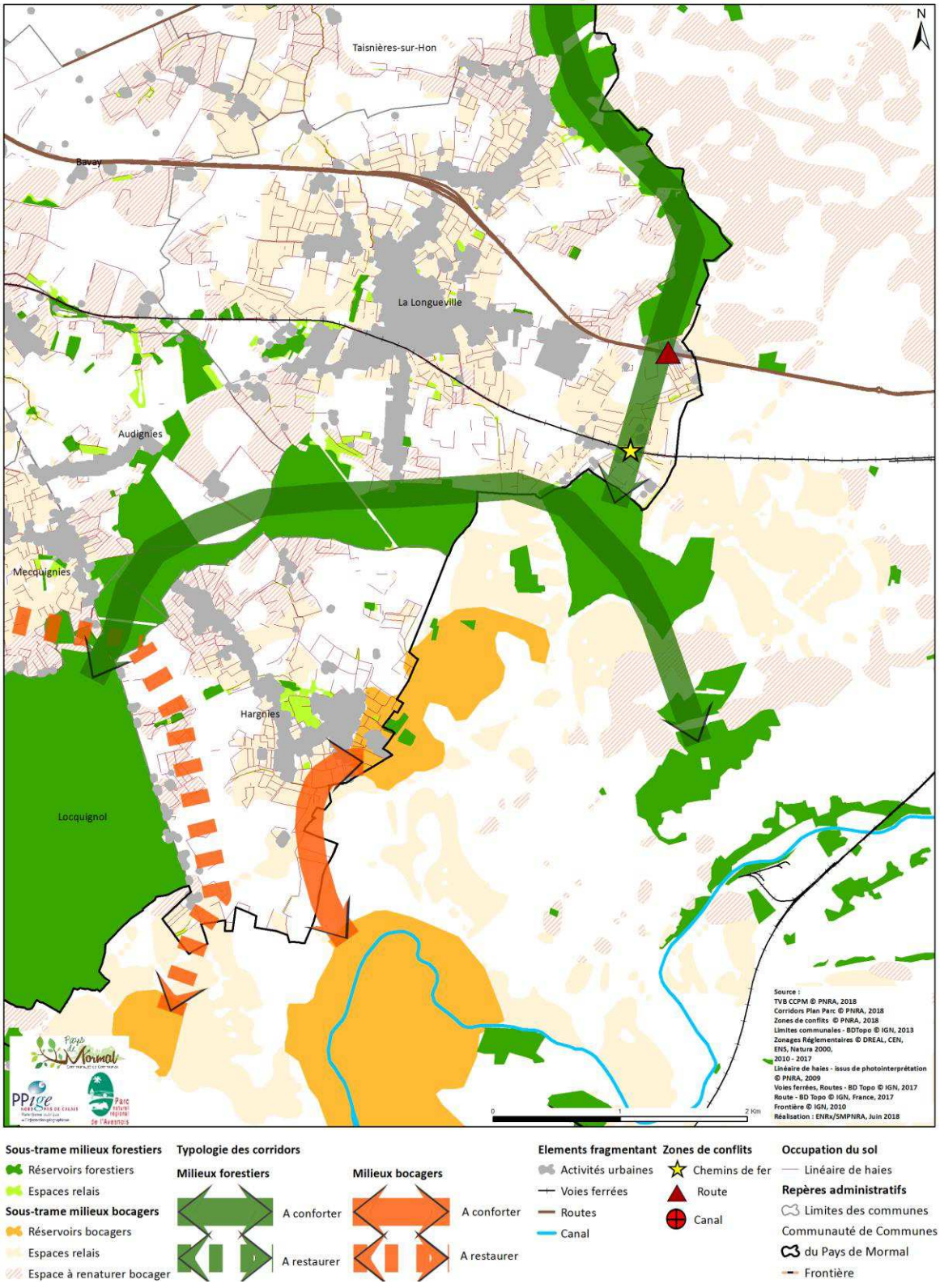

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques

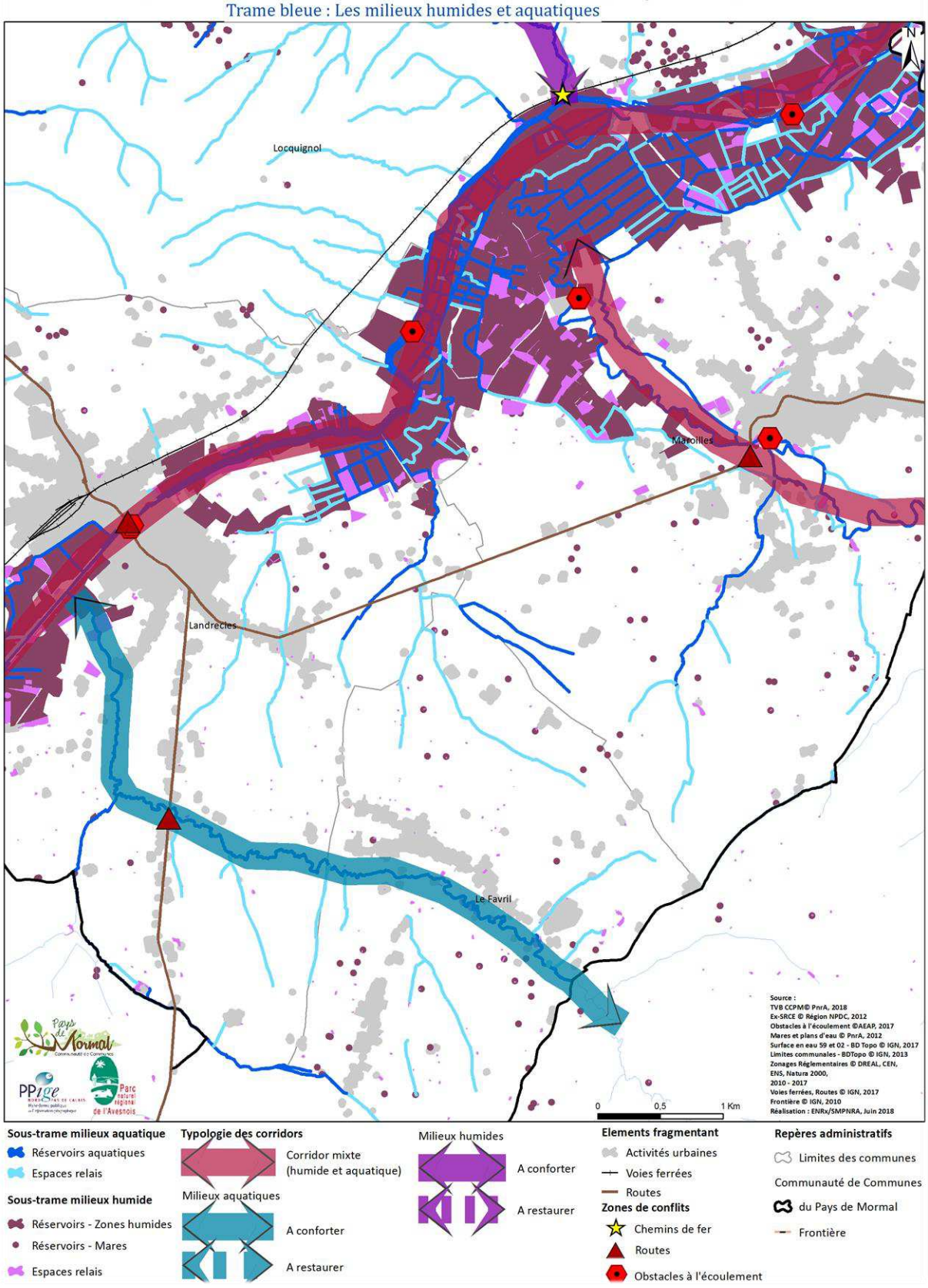



ANNEXE 2 :

CARTES AU 1/25 000 DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA CCPM

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 1

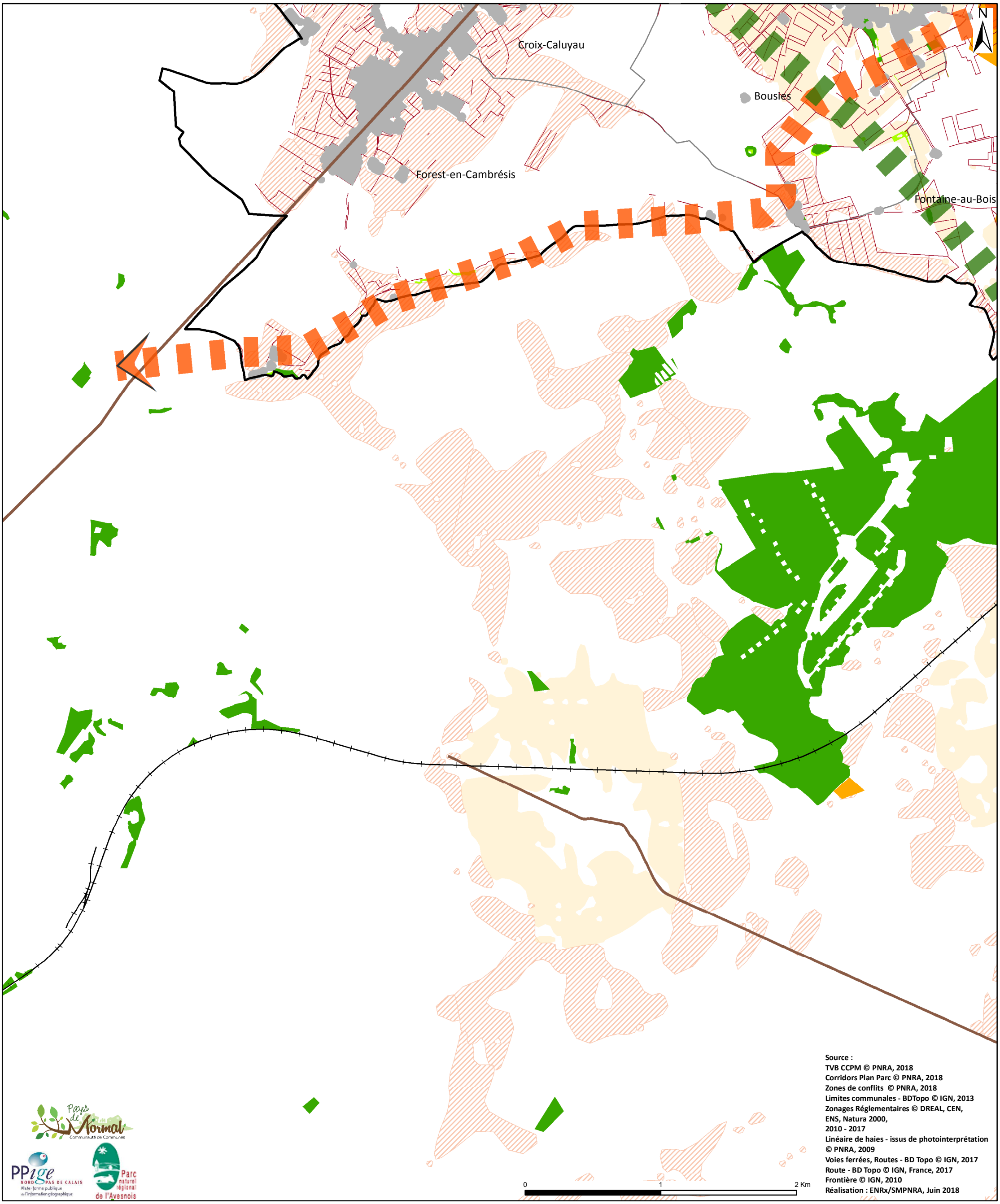

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 2

Bousies
Robersart
Locquignol
Locquignol
Fontaine-au-Bois
Maroilles
Landrecies
Le Favril
N
0
1
2 Km

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 3

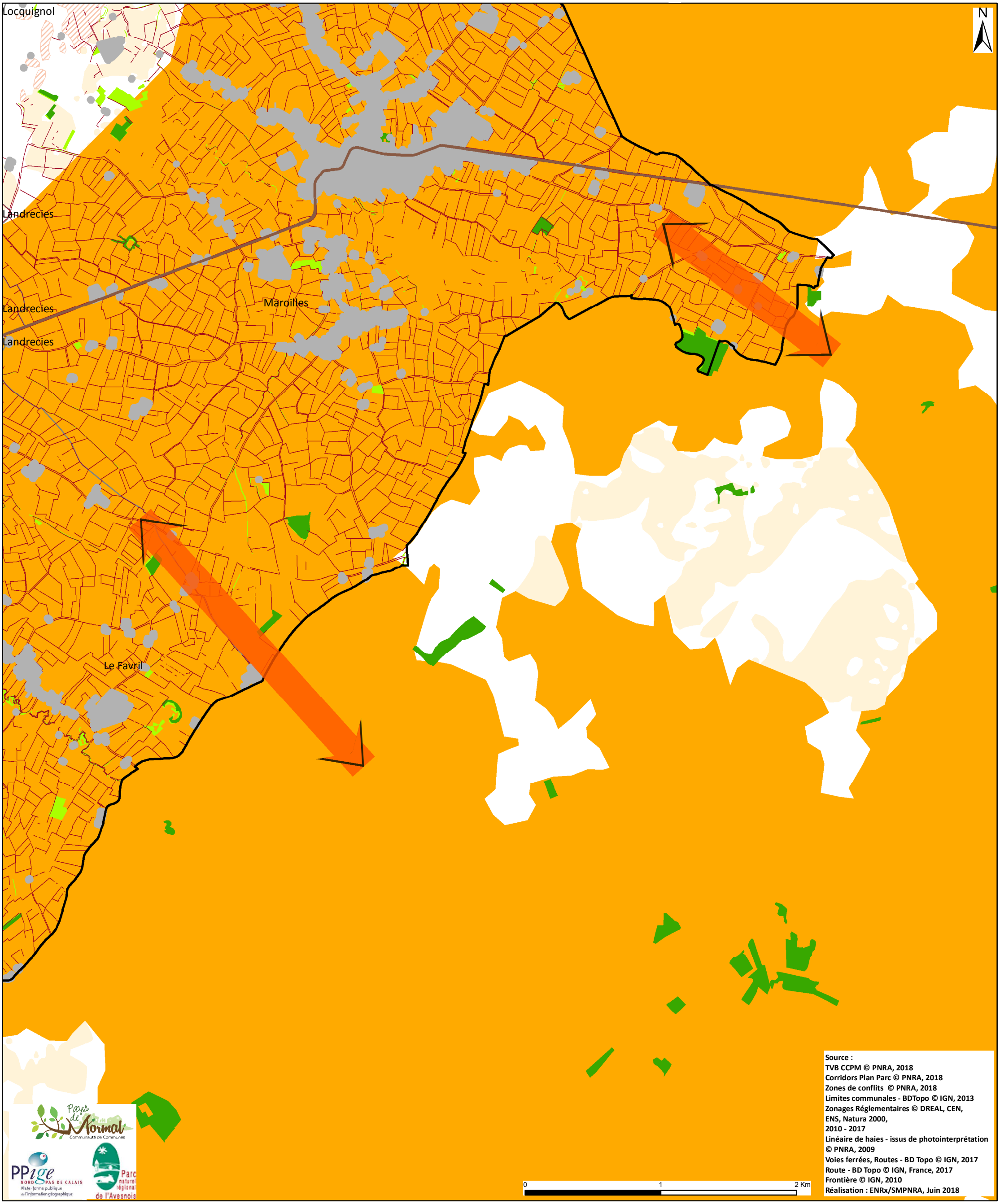

Sous-trame milieux forestiers

- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers

- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers

- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers

- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol

- Linéaire de haies

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 4

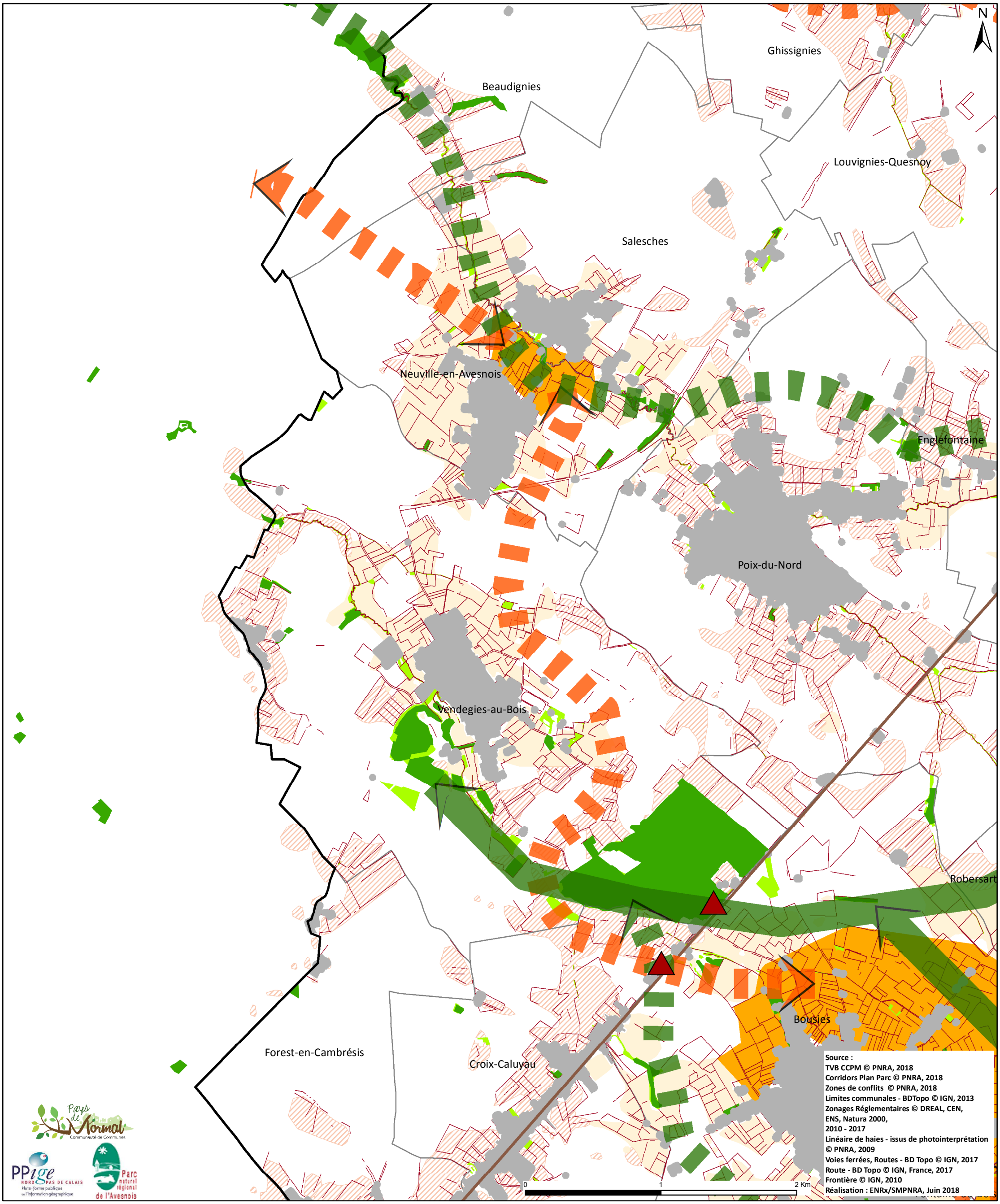

Sous-trame milieux forestiers

- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers

- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers

- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers

- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol

- Linéaire de haies

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 5

Ghissignies
Potelle
Jolimetz
Louvignies-Quesnoy
Raucourt-au-Bois
Englefontaine
Locquignol
Hecq
Poix-du-Nord
Preux-au-Bois
Robersart
Bousies
Fontaine-au-Bois
Landrecies
N
0 1 2 Km

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 6

Locquignol

Maroilles

N

0 1 2 Km

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 7

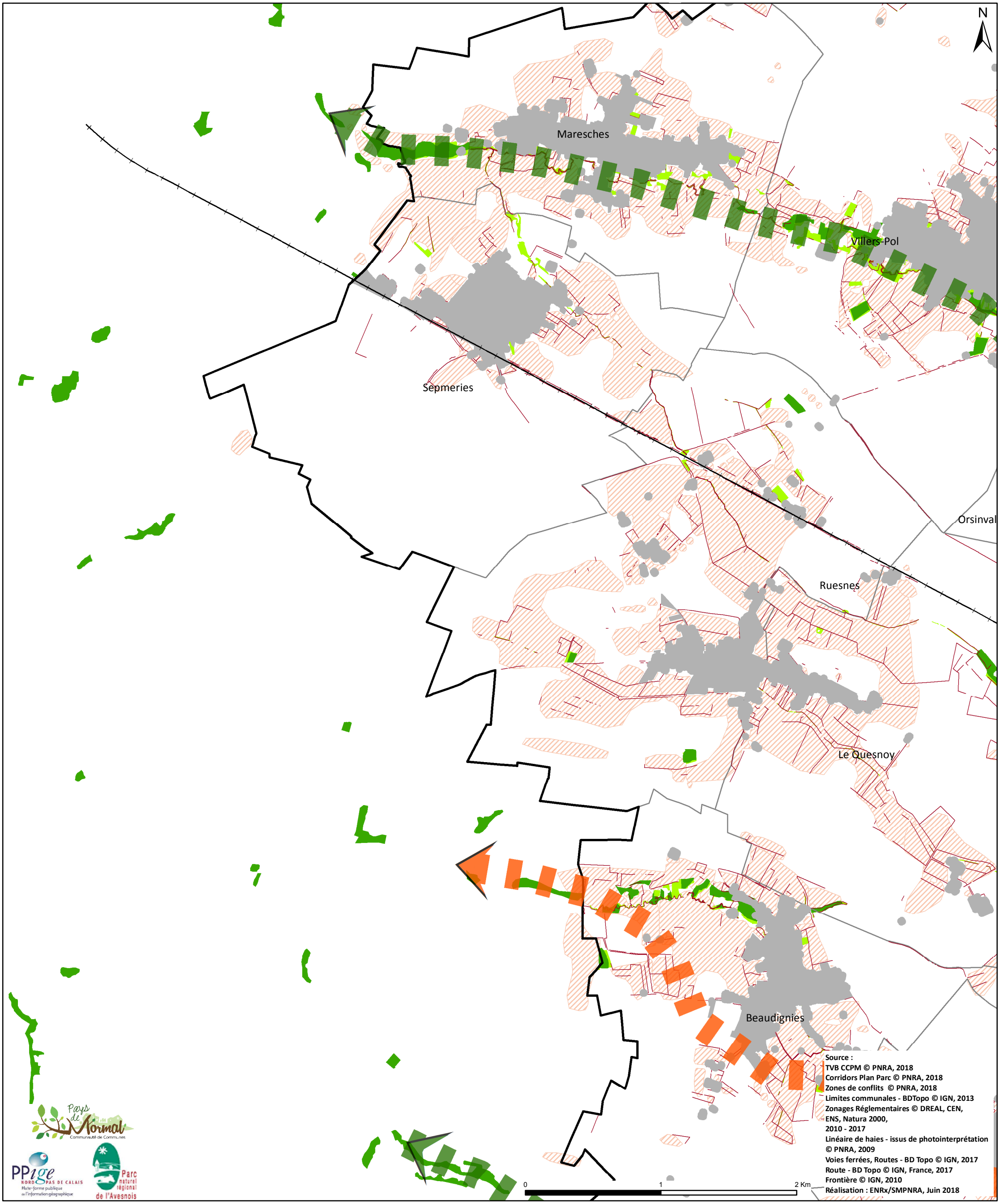

Sous-trame milieux forestiers

- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers

- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers

- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers

- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol

- Linéaire de haies

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 8

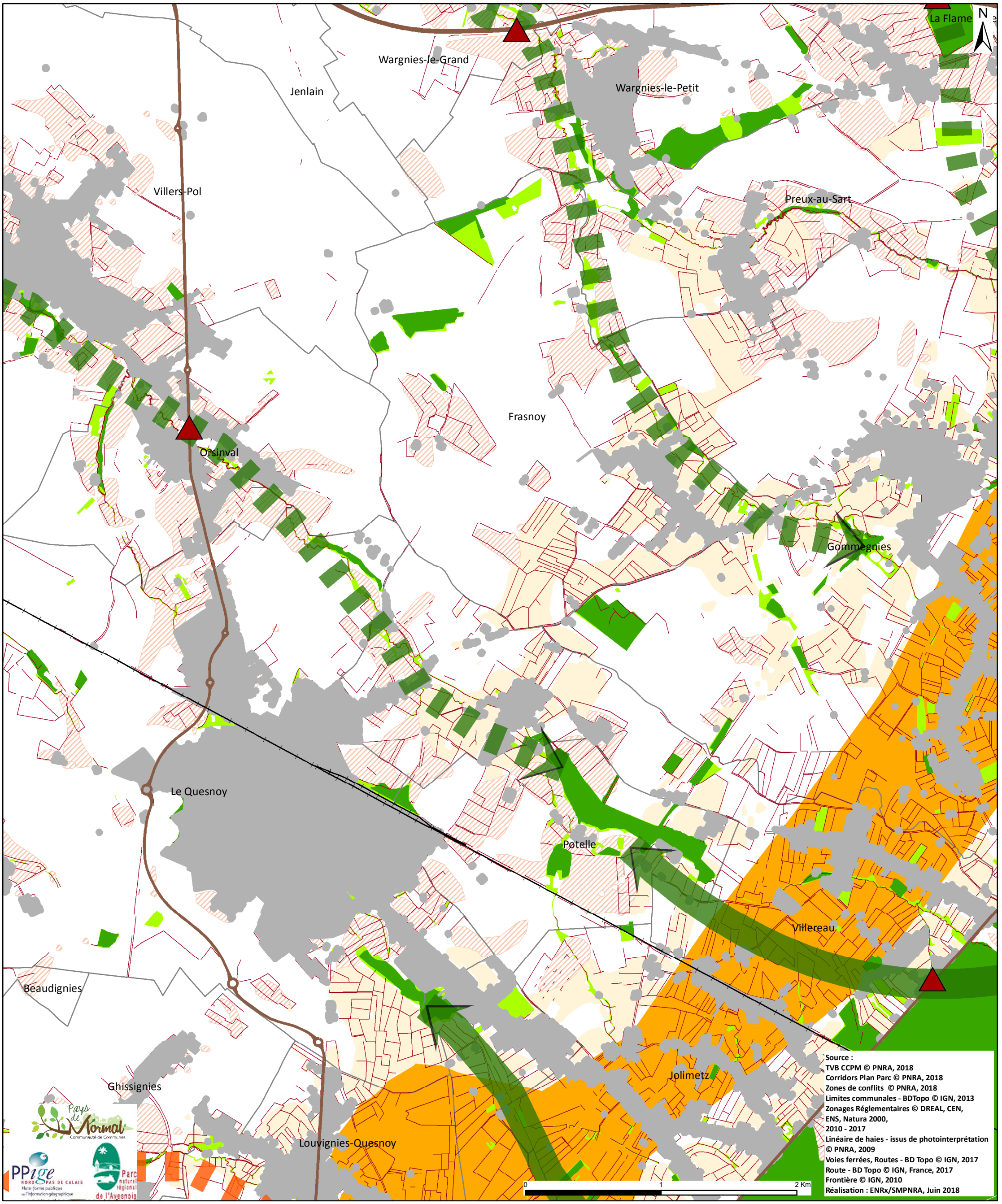

Sous-trame milieux forestiers

- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers

- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers

A conforter

A restaurer

Milieux bocagers

A conforter

A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol

- Linéaire de haies

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 9

La Flamengrie
Wargnies-le-Petit
Saint-Waast
Houdain-lez-Bavay
N
Preux-au-Sart
Bavay
Audignies
Bermeries
Amfroipret
Mecquignies
Obies
Gommegnies
Villereau
Locquignol

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

0 1 2 Km

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 10

Taisnières-sur-Hon
Bavay
La Longueville
Bavay
Audignies
Mecquignies
Hargnies
Locquignol
N
0
1
2 Km

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 11

N

Jenlain

Villers-Pol

Maresches

Maresches

0 1 2 Km

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000,
2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 12

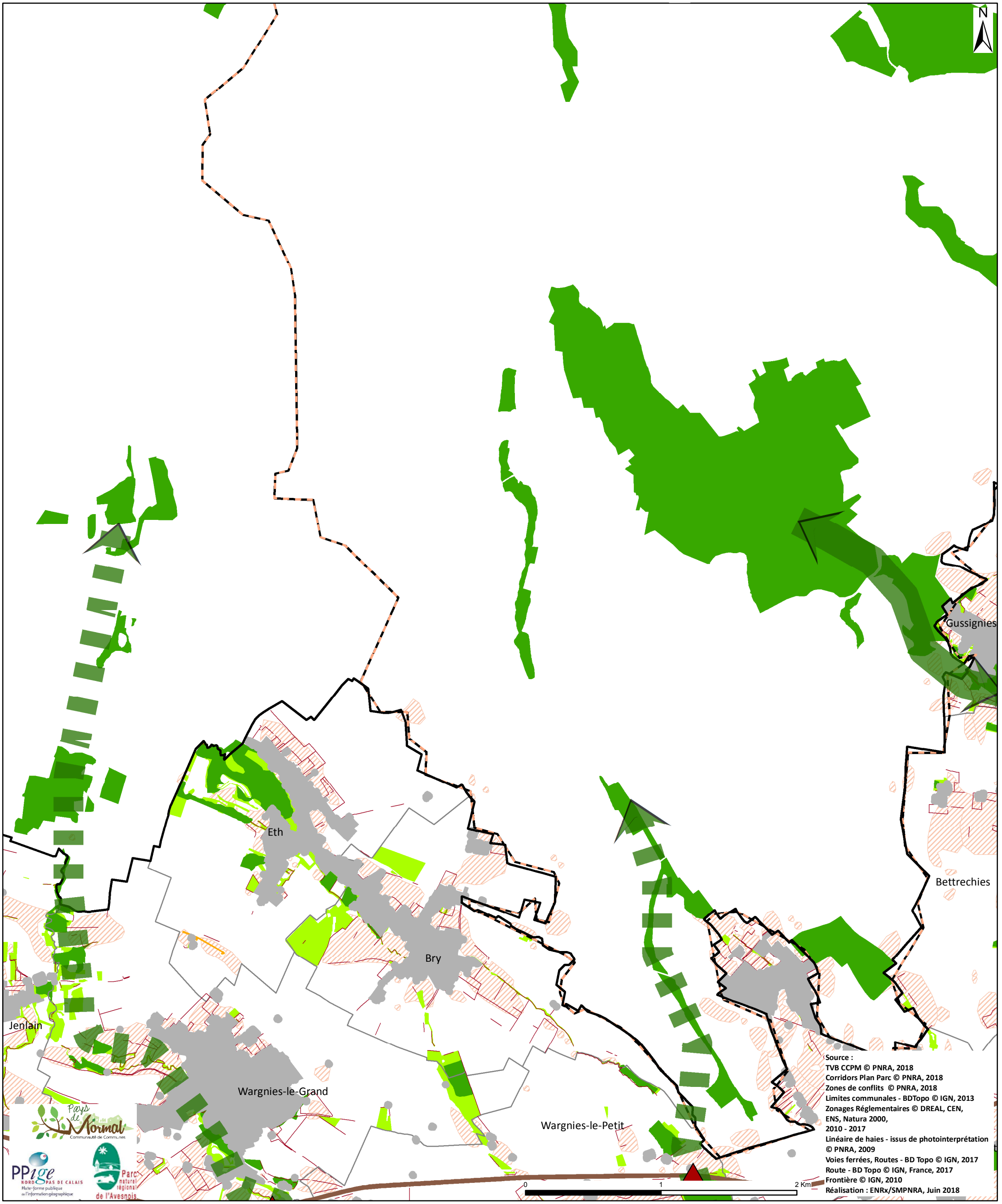

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 13

N

Gussignies

Houdain-lez-Bavay

Hon-Hergies

Bettrechies

Bellignies

Taisnières-sur-Hon

La Flamengrie

st

B

0 1 2 Km

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers - 14

N

Hon-Hergies

Taisnières-sur-Hon

La Longueville

0 1 2 Km

Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Linéaire de haies - issus de photointerprétation © PNRA, 2009
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux forestiers
- Réservoirs forestiers
- Espaces relais

Sous-trame milieux bocagers
- Réservoirs bocagers
- Espaces relais
- Espace à renaturer bocager

Typologie des corridors

Milieux forestiers
- A conforter
- A restaurer

Milieux bocagers
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes
- Canal

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Route
- Canal

Occupation du sol
- Linéaire de haies

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques 1

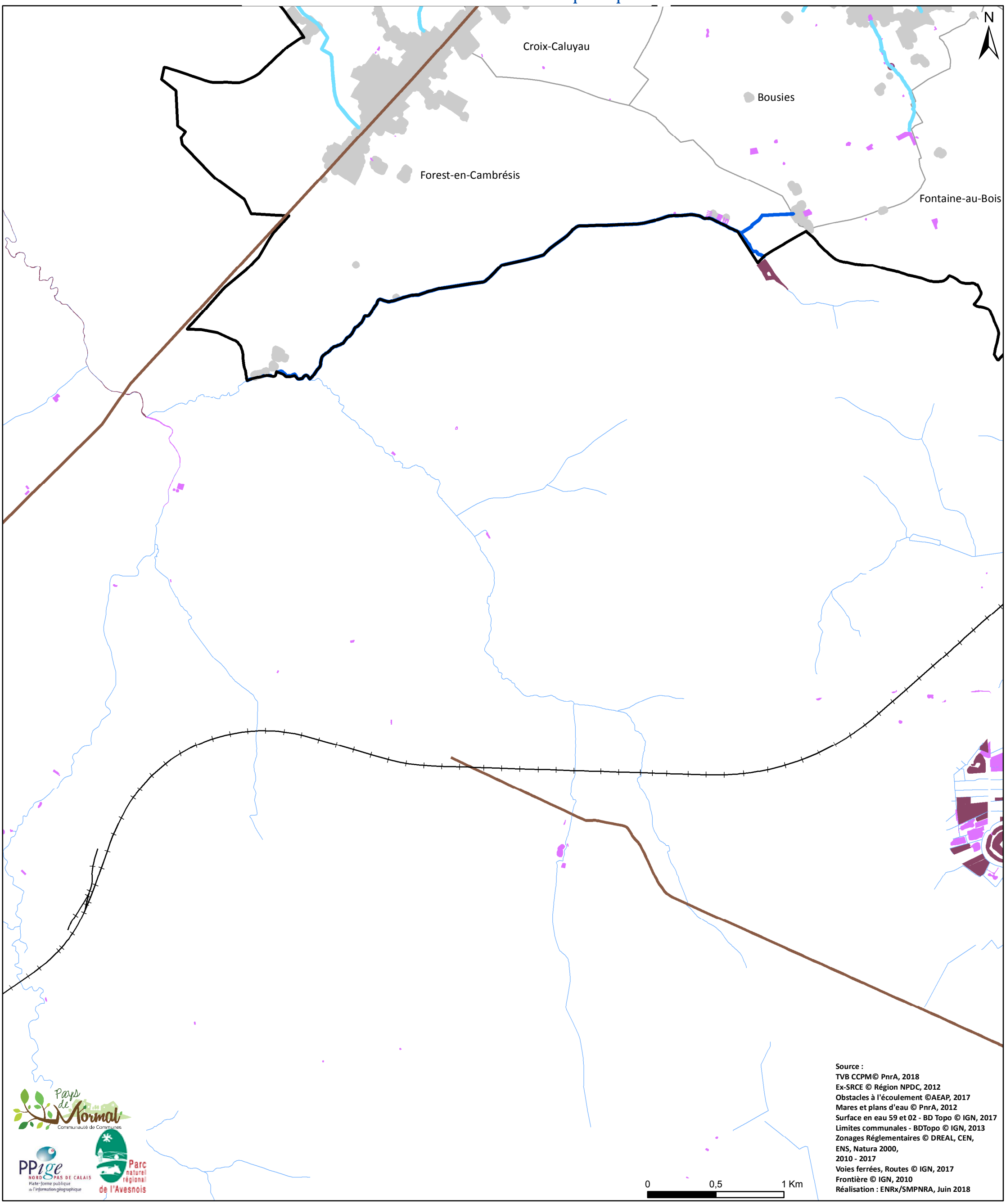

Source :
TVB CCPM© PnrA, 2018
Ex-SRCE © Région NPDC, 2012
Obstacles à l'écoulement ©AEAP, 2017
Mares et plans d'eau © PnrA, 2012
Surface en eau 59 et 02 - BD Topo © IGN, 2017
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Voies ferrées, Routes © IGN, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux aquatique
- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide
- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors
- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques_2

Bousies
Robersart
Locquignol
Locquignol
Fontaine-au-Bois
Maroilles
Landrecies
Le Favril
N
0 0,5 1 Km

Source :
TVB CCPM© PnrA, 2018
Ex-SRCE © Région NPDC, 2012
Obstacles à l'écoulement ©AEAP, 2017
Mares et plans d'eau © PnrA, 2012
Surface en eau 59 et 02 - BD Topo © IGN, 2017
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Voies ferrées, Routes © IGN, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux aquatique
- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide
- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors
- Corridor mixte (humide et aquatique)

Milieux aquatiques
- A conforter
- A restaurer

Milieux humides
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs
- Limites des communes

Communauté de Communes
- du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques 3

Locquignol
Landrecies
Landrecies
Maroilles
Le Favril
N
0 0,5 1 Km

Source :
TVB CCPM© PnrA, 2018
Ex-SRCE © Région NPDC, 2012
Obstacles à l'écoulement ©AEAP, 2017
Mares et plans d'eau © PnrA, 2012
Surface en eau 59 et 02 - BD Topo © IGN, 2017
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000,
2010 - 2017
Voies ferrées, Routes © IGN, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux aquatique
- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide
- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors
- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques_4

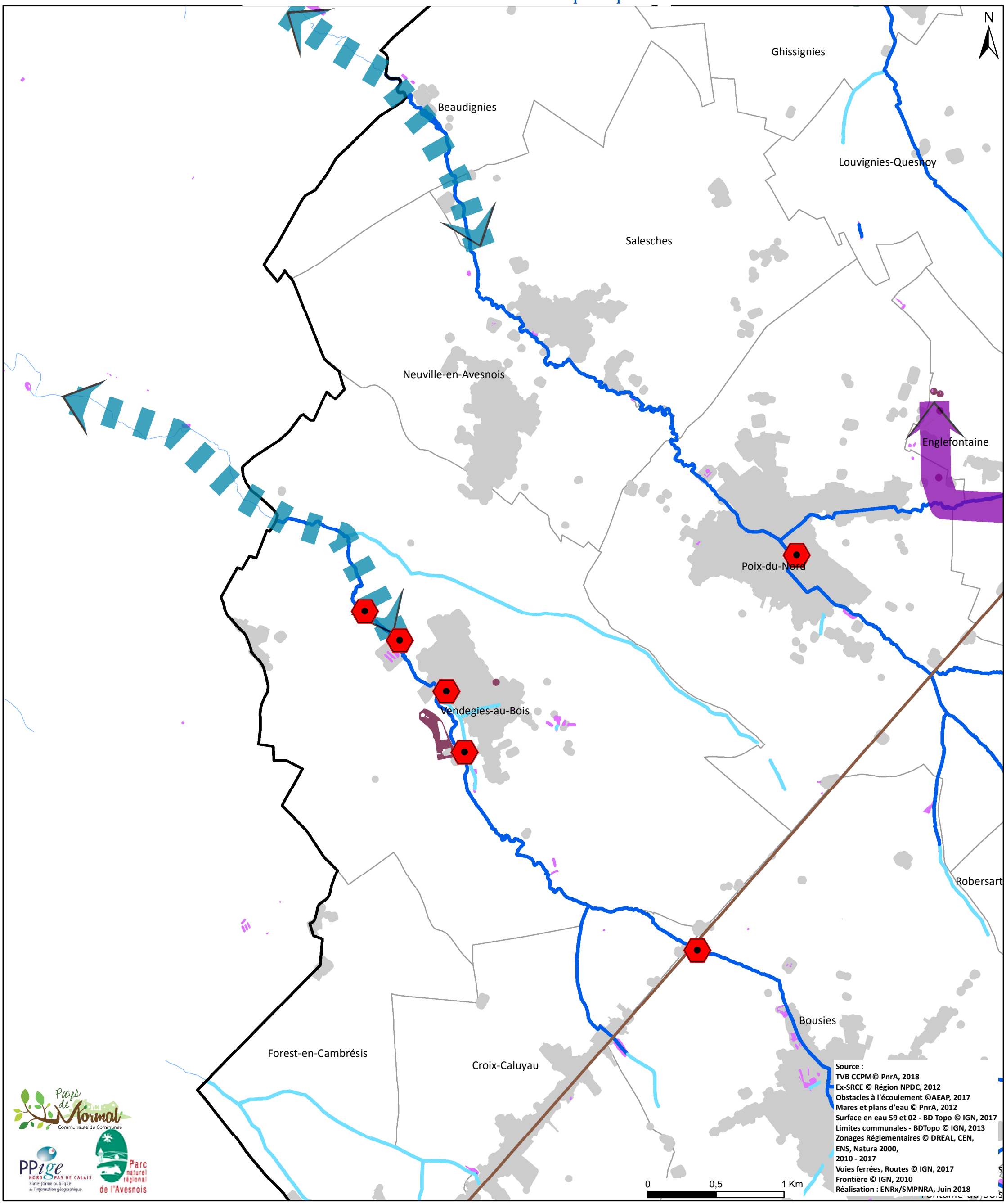

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques_5

Ghissignies
Potelle
Jolimetz
Louvignies-Quesnoy
Raucourt-au-Bois
Englefontaine
Hecq
Locquignol
Poix-du-Nord
Preux-au-Bois
Robersart
Bousies
Fontaine-au-Bois
Landrecies
N
0 0,5 1 Km

Source :
TVB CCPM© PnrA, 2018
Ex-SRCE © Région NPDC, 2012
Obstacles à l'écoulement ©AEAP, 2017
Mares et plans d'eau © PnrA, 2012
Surface en eau 59 et 02 - BD Topo © IGN, 2017
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Voies ferrées, Routes © IGN, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux aquatique
- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide
- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors
- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques 6

Locquignol

Maroilles

Source :
TVB CCPM© PnrA, 2018
Ex-SRCE © Région NPDC, 2012
Obstacles à l'écoulement ©AEAP, 2017
Mares et plans d'eau © PnrA, 2012
Surface en eau 59 et 02 - BD Topo © IGN, 2017
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN,
ENS, Natura 2000,
2010 - 2017
Voies ferrées, Routes © IGN, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

0 0,5 1 Km

Sous-trame milieux aquatique
- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide
- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors
- Corridor mixte (humide et aquatique)

Milieux aquatiques
- A conforter
- A restaurer

Milieux humides
- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs
- Limites des communes

Communauté de Communes
- du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques 7

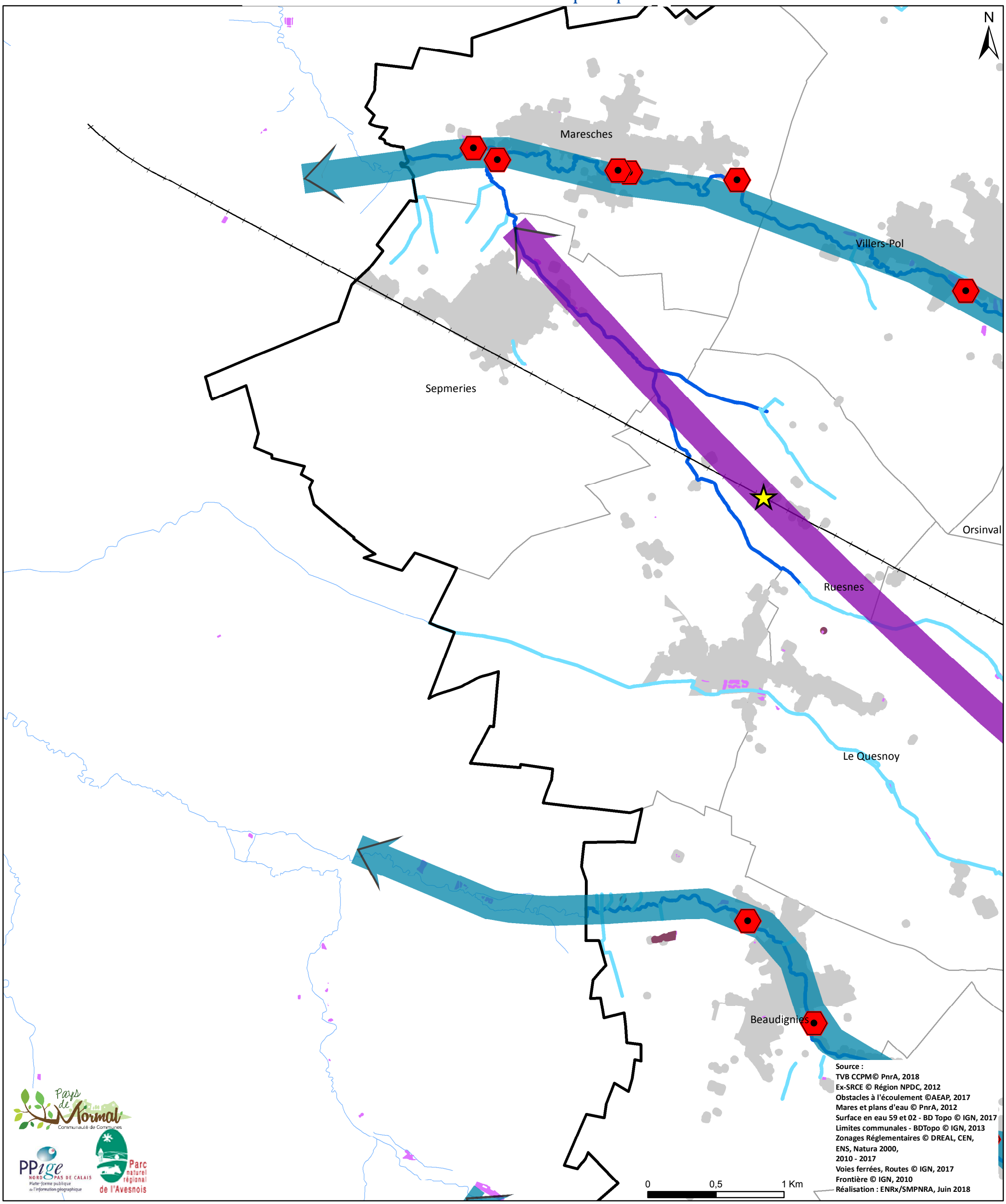

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques 8

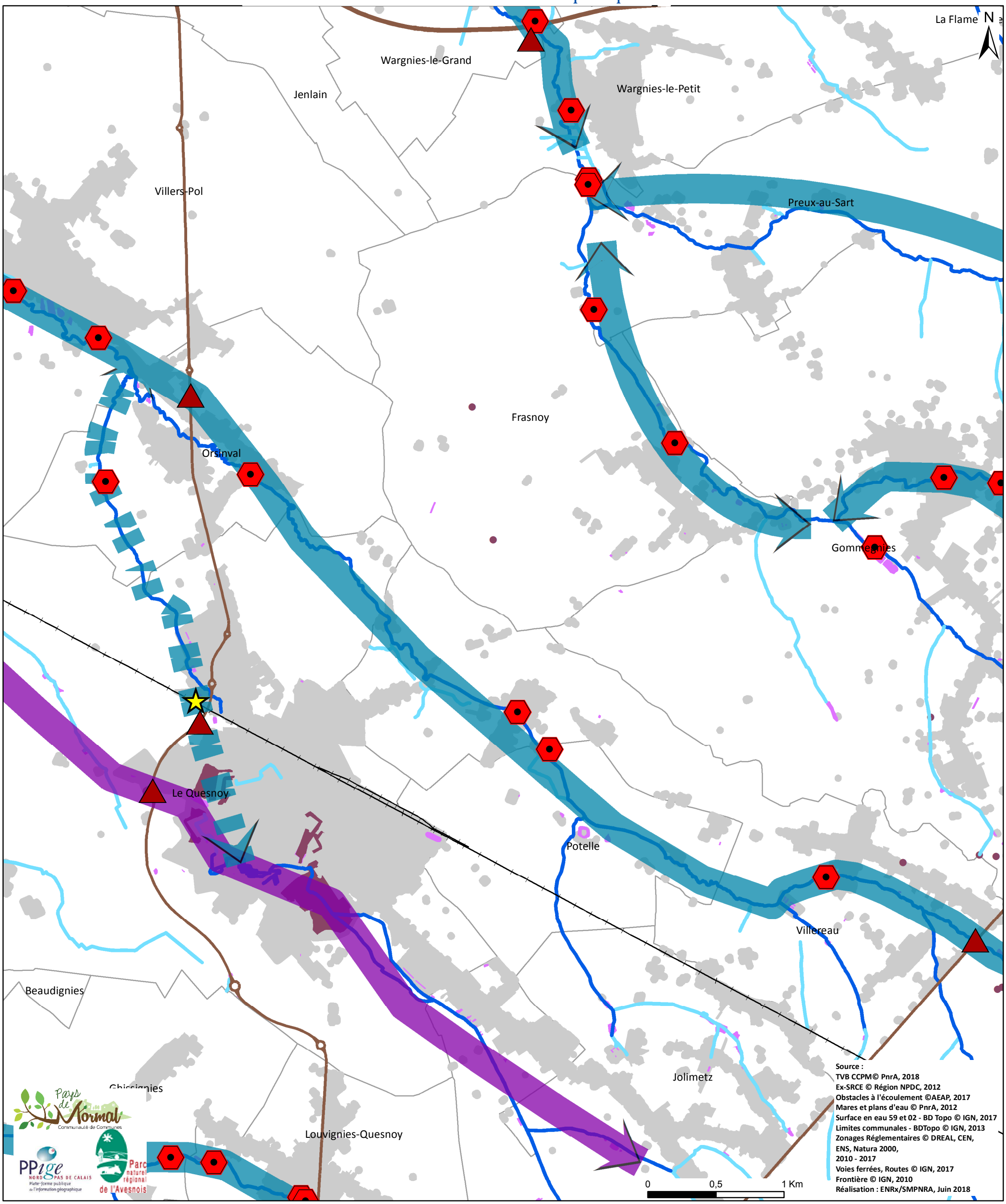

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques 9

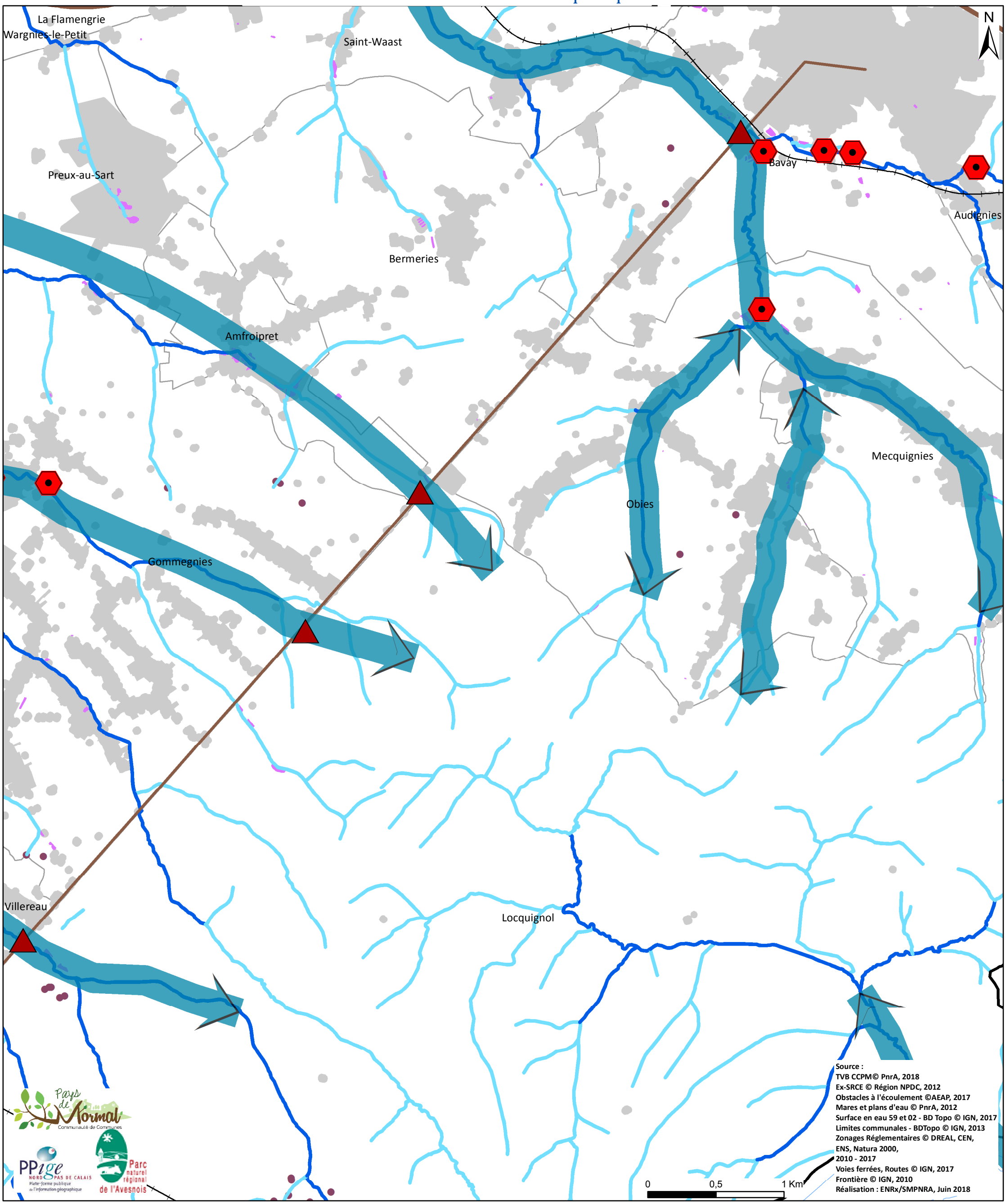

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques 10

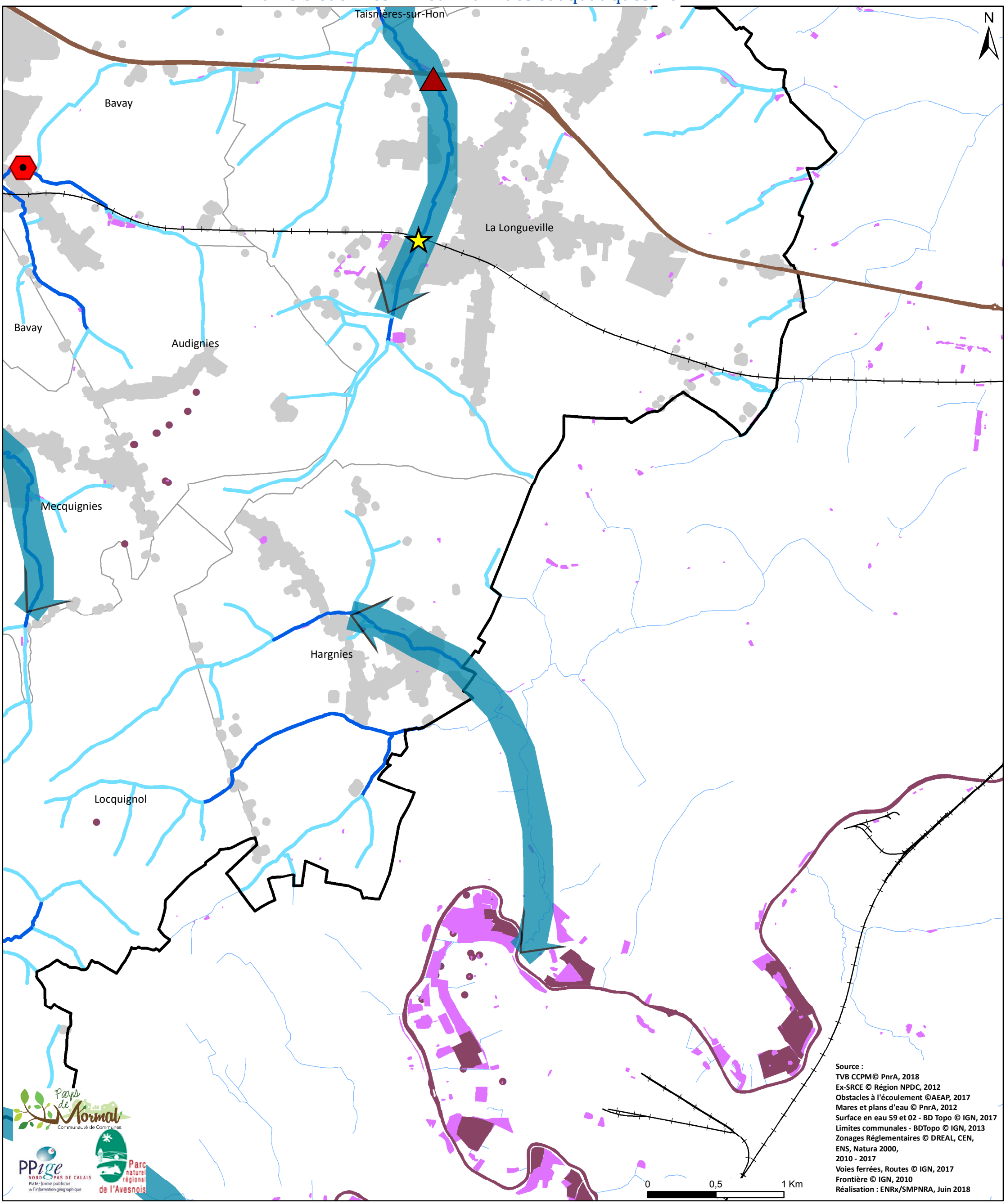

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)

Milieux aquatiques

- A conforter
- A restaurer

Milieux humides

- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes

Communauté de Communes

- du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques_11

N

Wargnies-le-Grand

Jenlain

Villers-Pol

Maresches

Maresches

0 0,5 1 Km

Source :
TVB CCPM© PnrA, 2018
Ex-SRCE © Région NPDC, 2012
Obstacles à l'écoulement ©AEAP, 2017
Mares et plans d'eau © PnrA, 2012
Surface en eau 59 et 02 - BD Topo © IGN, 2017
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000,
2010 - 2017
Voies ferrées, Routes © IGN, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques_12

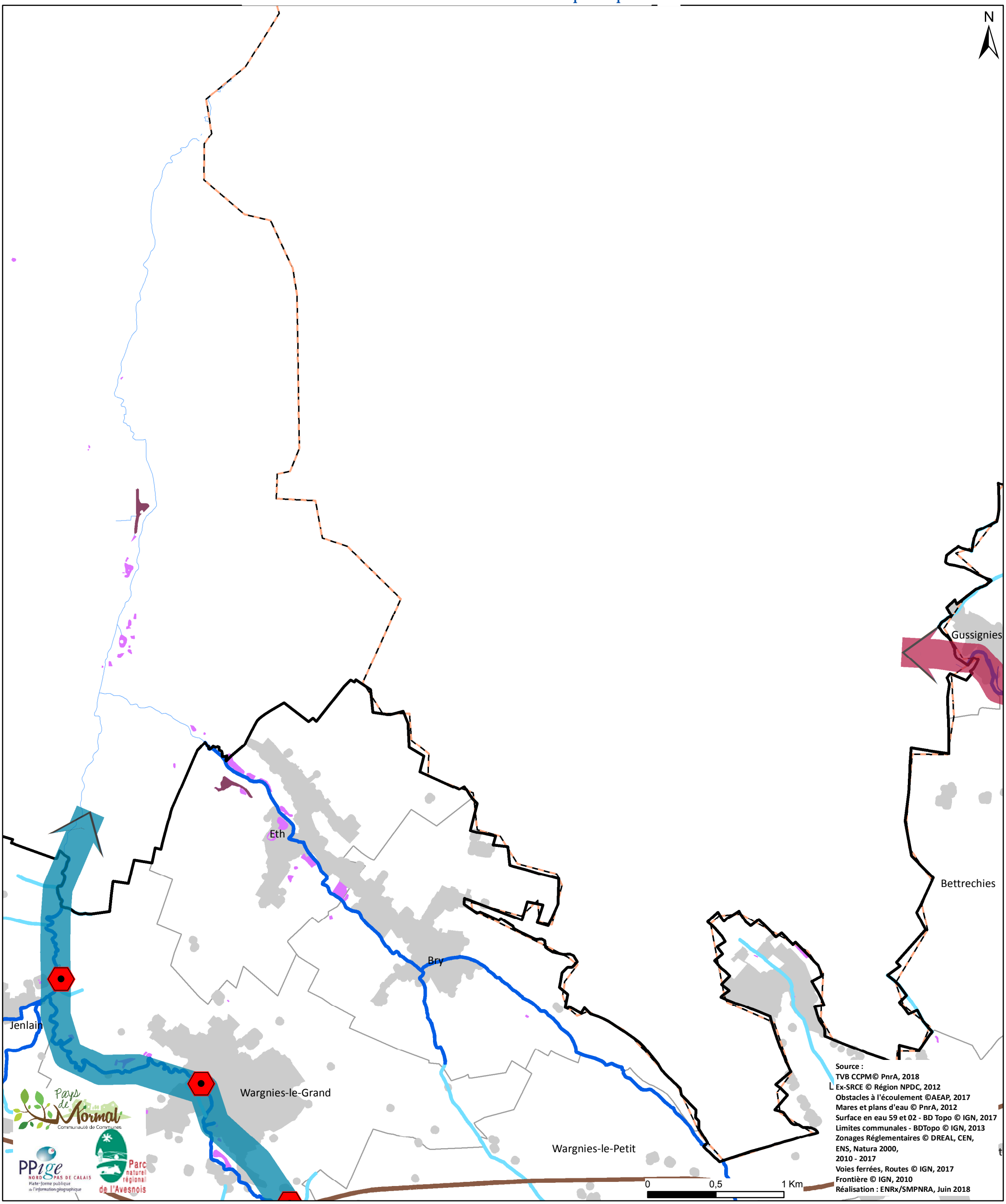

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)

Milieux aquatiques

- A conforter
- A restaurer

Milieux humides

- A conforter
- A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes

Communauté de Communes

- du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques_13

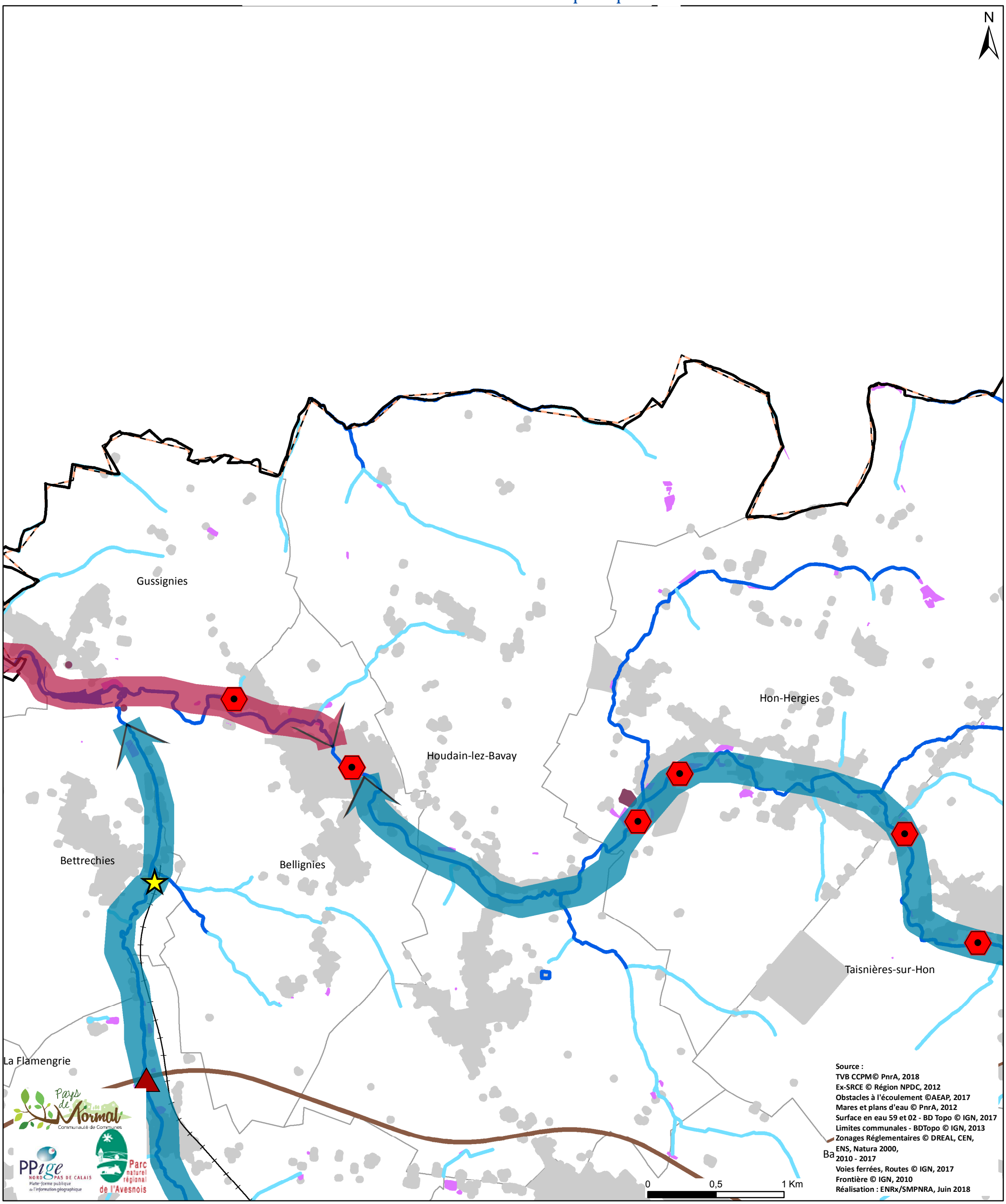

Sous-trame milieux aquatique

- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide

- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors

- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant

- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits

- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs

- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques_14

N

Hon-Hergies

Taisnières-sur-Hon

La Longueville

0 0,5 1 Km

Source :
TVB CCPM© PnrA, 2018
Ex-SRCE © Région NPDC, 2012
Obstacles à l'écoulement ©AEAP, 2017
Mares et plans d'eau © PnrA, 2012
Surface en eau 59 et 02 - BD Topo © IGN, 2017
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Voies ferrées, Routes © IGN, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018

Sous-trame milieux aquatique
- Réservoirs aquatiques
- Espaces relais

Sous-trame milieux humide
- Réservoirs - Zones humides
- Réservoirs - Mares
- Espaces relais

Typologie des corridors
- Corridor mixte (humide et aquatique)
- Milieux aquatiques
  - A conforter
  - A restaurer
- Milieux humides
  - A conforter
  - A restaurer

Elements fragmentant
- Activités urbaines
- Voies ferrées
- Routes

Zones de conflits
- Chemins de fer
- Routes
- Obstacles à l'écoulement

Repères administratifs
- Limites des communes
- Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Frontière



Annexe 3 :

Fiche descriptive du Site 36 Natura 2000 : « Forets de Mormal et de Bois l'Eveque, Bois de la Laniere et Plaine alluviale de la Sambre »

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR3100509 - Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR3100509

1.3 Appellation du site
Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre

1.4 Date de compilation
29/02/1996

1.5 Date d'actualisation
30/06/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Nord-Pas-de-Calais	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,78556°

Latitude : 50,25056°

2.2 Superficie totale

987 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
31	Nord-Pas-de-Calais

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
59	Nord	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
59353	LOCQUIGNOL
59396	MECQUIGNIES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,1 *(0,01 %)*		G	D			
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		0,4 *(0,04 %)*		G	D			
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		2,62 *(0,27 %)*		G	C	C	B	B
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		1,3 *(0,13 %)*		G	D			
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	18,05 *(1,83 %)*		G	B	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		4375,9 *(80 %)*		G	B	C	C	C
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		49,35 *(5 %)*		G	A	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C

				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
F	1096	*Lampetra planeri*	p	150	150	i	V	G	C	C	A	C
F	1163	*Cottus gobio*	p	5000	5000	i		G	C	B	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	R	M	C	C	B	C
M	1324	*Myotis myotis*	p			i	V	M	C	C	A	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N16 : Forêts caducifoliées	95 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

Ce site constitue le plus vaste massif forestier d'un seul tenant de la région Nord - pas-de-Calais (plus de 10 000 ha) aux confins des territoires biogéographiques atlantiques/subatlantiques et subcontinentaux/continentaux, la vallée de la Sambre constituant une importante limite chorologique.

Vulnérabilité : La préservation du fonctionnement hydrologique naturel des ruisseaux est une condition indispensable au maintien de la qualité et de la diversité des "forêts alluviales résiduelles".
De même, une gestion extensive adaptée des ourlets intra et périforestiers serait souhaitable pour éviter leur dégradation trophique (fauche par gyrobroyage fortement déconseillée).
De manière plus générale, une gestion forestière intégrée est à envisager sur le secteur proposé voire l'abandon de toute gestion sylvicole à titre expérimental (option envisagée dans le Nord/Pas-de-Calais par l'Office National des Forêts, à réfléchir en fonction des contraintes et des types d'habitats).

4.2 Qualité et importance

L'intérêt de ce site est notamment lié aux conditions climatiques particulières régnant sur ce secteur, à savoir un climat charnière entre les domaines subatlantique et subcontinental, situation rendant d'ailleurs dans certains cas la caractérisation phytosociologique des habitats « naturels » observés difficile. En forêt domaniale de Mormal, la présence de nappes perchées dans un contexte géologique neutrocline à acidicline, couplé à ce particularisme climatique, explique que les végétations forestières du plateau apparaissent très originales pour le Nord de la France. Ce vaste complexe sylvatique s'avère également particulièrement remarquable pour ses vallons forestiers hébergeant une grande diversité d'habitats liée aux variations des substrats géologiques (végétations neutrophiles à acidiclines), les forêts alluviales résiduelles des niveaux topographiques inondables moyens (Alno glutinosae-Ulmion minoris) étant particulièrement représentatives et constituant un chevelu extrêmement dense soulignant la complexité du réseau hydrographique de ce massif forestier.

Les habitats recensés sur le site, relevant de la Directive Habitats et présentant un état de conservation satisfaisant sont les suivants :

1 - HABITATS DES SYSTÈMES FORESTIERS

1.1 # Plateaux et reliefs

Hêtraie-Chênaie pédonculée méso-acidiphile à mésophile à Millet diffus et Laîche à pilules ; observable au niveau des limons de plateau épais, décalcifiés
[code Corine: 41.121/code Natura 2000 : 9120]

Hêtraie-Chênaie pédonculée submontagnarde neutro-acidicline à Millet diffus et Laîche espacée ; il s'agit probablement d'un habitat lié à des limons de plateau soumis à des conditions microclimatiques particulières (hygrométrie atmosphérique élevée).
[code Corine: 41.131 (à confirmer)/code Natura 2000 : 9130]

Hêtraie-chênaie pédonculée neutrocline « médioeuropéenne » à Aspérule odorante ; elle semble n'apparaître que localement à la faveur de conditions stationnelles particulières
[code Corine: 41.131 /code Natura 2000 : 9130]

1.2 - Vallons forestiers

Chênaie pédonculée-Charmaie à Stellaire holostée (« Stellario holosteae-Quercetum roboris », à préciser/confirmer sur le plan de la nomenclature phytosociologique) ; elle occupe les niveaux les moins inondés des vallons, sur des sols légèrement acides
[code Corine: 41.24/code Natura 2000 : 9160]

Frênaie à Primevère élevée (« Primulo elatioris-Quercetum roboris » à préciser/confirmer sur le plan de la nomenclature phytosociologique) ; le niveau topographique est le même que précédemment, mais sur des sols basiques. Cette communauté présente une grande variabilité écologique et floristique en forêt de Mormal et pourrait constituer des types forestiers différents dont le rang syntaxonomique reste à préciser. Nous avons effectivement relevé une variante type à Primevère élevée, une variante à Prêle des forêts (Equisetum sylvaticum), une variante à Prêle d'hiver (Equisetum hyemale), une variation à Mercuriale perenne (subass. mercurialetosum du Primulo-Carpinetum) et enfin une variation à Hellebore verte (Helleborus viridis subsp. occidentalis).
[code Corine: 41.24/code Natura 2000 : 9160]

Aulnaie glutineuse-Frênaie à Stellaire des bois* (Stellario nemorae-Alnetum glutinosae) ; elle caractérise les marges des ruisseaux assez larges, dans les zones les plus humides sur sols très légèrement acides.
[code Corine: 44.3*/code Natura 2000 : 91E0]

Aulnaie glutineuse-Frênaie à Dorine à feuilles opposées et Laîche espacée* (« Carici remotae-Fraxinetum excelsioris », à préciser/confirmer sur le plan de la nomenclature phytosociologique ; même niveau topographique que précédemment mais au niveau de ruisseaux plus étroits. Là encore, cette communauté présente de nombreuses variations en forêt de Mormal : variante à Cardamine amère (Cardamine amara), variante à Laîche maigre (Carex strigosa), variante à Balsamine des bois (Impatiens noli-tangere), certaines correspondant à des sous-associations déjà décrites par NOIRFALISE.
[code Corine: 44.3*/code Natura 2000 : 91E0]

1.3 # Ourlets intraforestiers

Ourlet à Compagnon rouge et Myosotis des forêts (Silene dioicae-Myosotidetum sylcaticae) ; végétation des bermes et layons frais légèrement ombragés
[code Corine: 37.7/code Natura 2000 : 6431]

Ourlet à Gaillet gratteron et Balsamine des bois (Galio aparines-Impatientetum noli-tangere) ; végétation des bermes et layons humides ombragés
[code Corine: 37.7/code Natura 2000 : 6431]

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
L	H05	Pollution des sols et déchets solides (hors décharges)		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	K01.02	Envasement		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I

M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur** / **Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Etablissement public	%
Domaine de l'état	%

4.5 Documentation

Cartographie des peuplements et pré-études des stations forestières réalisées par l'ONF-Lille
Divers publications et travaux ponctuels mais pas d'étude écologique globale de ce massif forestier pourtant le plus vaste de la région Nord/Pas-de-Calais

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
80	Parc naturel régional	100 %
21	Forêt domaniale	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[ ] Oui

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation



Annexe 4 :

Arrete Prefectoral de Protection de Biotope « Bois Delhaye, des Ecoliers, de la Porquerie, du petite et du grand Plantis, de la basse et de la haute Laniere »

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des Bois Delhaye, des Ecoliers, de la Porquerie, du petite et du grand Plantis, de la basse et de la haute Lanière du 22 avril 2010 59 APB 02

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORD-PAS-DE-CALAIS

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais SCE
© IGN MEEDDM 2009
Gestion : PMPP/L Gamant/59APB2.WOR
Date de réalisation : décembre 2010

Parcelles concernées

Limites communales



Cette carte diffère de l'arrêté : la parcelle A 0072 a été remplacée par 0472

Ce document n'est pas opposable aux tiers

Source :DREAL Nord-Pas-de-Calais 06 octobre 2010
©IGN - BDCARTO

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des Bois Delhaye, des Ecoliers, de la Porquerie, du petite et du grand Plantis, de la basse et de la haute Lanière du 22 avril 2010 59 APB 02

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORD-PAS-DE-CALAIS

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais SCE
© IGN MEEDDM 2009
Gestion : PMPP/L Gamant/59APB2.WOR
Date de réalisation : décembre 2010



Parcelles concernées

Limites communales

Section cadastrale

Cette carte diffère de l'arrêté : la parcelle A 0072 a été remplacée par 0472

Ce document n'est pas opposable aux tiers

FEIGNIES

LA LONGUEVILLE

AUDIGNIES

VIEUX-MESNIL

Section A

Section B

Section ZA

Section AA

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service préservation des milieux et prévention des pollutions

Division protection de la nature, paysage et biodiversité

Arrêté modificatif portant rectification d'une erreur dans les références cadastrales des parcelles intégrant la zone de protection de biotope des Bois Delhaye, des Ecoliers, de la Porquerie, du Petit et du Grand Plantis, de la Basse et de la Haute Lanière

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 17 décembre 2008 ;

Vu les avis émis par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites siégeant en formation protection de la nature en date des 9 juin 2009 et 25 mars 2010;

Vu les avis émis par la Chambre d'agriculture du Nord en date du 15 juin, du 19 octobre et du 30 novembre 2009 ;

Vu l'article R411-16 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2010 ;

Considérant que l'arrêté du 22 avril 2010 comporte une erreur matérielle en son annexe 1 ;

Considérant qu'au lieu de la parcelle 72 section A, il faut lire parcelle 472 section A ;

Considérant que les consultations et les avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites siégeant en formation Protection de la Nature, et de la Chambre d'Agriculture du Nord ont eu lieu sur la base d'une liste de parcelles sans erreur où figurait le numéro de parcelle exact 472 section A ;

Sur proposition de monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais et de monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1er - L'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2010 est rectifiée comme suit :
Au lieu de lire : parcelle A 72
il convient de lire : parcelle A 472

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2010 demeurent inchangées.

Article 3 - Une copie du présent arrêté sera adressée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais à :

- M. le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord ;
- MM. les Maires de Audignies, Feignies, La Longueville, Locquignol et Vieux Mesnil ;
- M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Nord (6, place de la Piquerie 59132 Trélon) ;
- M. le Directeur du Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie (96, rue Jean Moulin, 80 000 Amiens).

Article 4 - M. Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais, M le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, MM les Maires de Audignies, Feignies, La Longueville, Locquignol et Vieux Mesnil, M. le Directeur du Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie, et Messieurs les propriétaires et exploitants sylviculteurs sur les parcelles cadastrales figurant à l'annexe 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département, et affiché dans les communes concernées.

Article 6 - La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Lille. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Lille, le 22 MARS 2011
Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Salvador PEREZ

ANNEXE 1

Références cadastrales des parcelles intégrant la zone de protection de biotope

Num. Parcelle	Section	Commune	Surface enHa	Station connue(O/N)
2253	B	La Longueville	8,53	
2014	B	La Longueville	0,72	
1173	B	La Longueville	9,34	
1167	B	La Longueville	7,81	
1166	B	La Longueville	0,44	
1165	B	La Longueville	8,13	
2252	B	La Longueville	0,15	
960	B	La Longueville	0,52	
961	B	La Longueville	0,13	
1408	B	La Longueville	15,55	
1409	B	La Longueville	0,54	
1410	B	La Longueville	14,44	
1651	B	La Longueville	29,92	
1650	B	La Longueville	4,95	
1664	B	La Longueville	14,83	
1653	B	La Longueville	1,17	
1665	B	La Longueville	0,62	
1652	B	La Longueville	0,14	
1791	B	La Longueville	2,79	
1795	B	La Longueville	4,14	
1789	B	La Longueville	3,91	
1793	B	La Longueville	9,03	
1790	B	La Longueville	2,95	
1792	B	La Longueville	0,8	
1794	B	La Longueville	0,17	
344	A	La Longueville	5,04	
346	A	La Longueville	32,12	
339	A	La Longueville	7,11	
338	A	La Longueville	0,07	
303	A	La Longueville	0,27	
341	A	La Longueville	0,42	
668	A	La Longueville	48,59	
778	A	La Longueville	10,74	
678	A	La Longueville	11,93	
456	A	La Longueville	9,22	
672	A	La Longueville	31,04	
673	A	La Longueville	13,05	
667	A	La Longueville	6,46	
680	A	La Longueville	0,41	
670	A	La Longueville	0,9	
461	A	La Longueville	0,48	
683	A	La Longueville	5,4	
720	A	La Longueville	2,18	
463	A	La Longueville	0,39	
681	A	La Longueville	0,15	
685	A	La Longueville	1,11	

465	A	La Longueville	0,53	
472	A	La Longueville	1,3	
776	A	La Longueville	0,19	
777	A	La Longueville	0,14	
781	A	La Longueville	0,06	
671	A	La Longueville	0,15	
674	A	La Longueville	0,68	
514	A	La Longueville	3,35	
478	A	La Longueville	6,82	
480	A	La Longueville	15,3	
593	A	La Longueville	10,85	
696	A	La Longueville	2,53	
693	A	La Longueville	2,51	
694	A	La Longueville	2,53	
695	A	La Longueville	2,49	
718	A	La Longueville	2,5	
716	A	La Longueville	2,5	
717	A	La Longueville	2,52	
601	A	La Longueville	2,88	
500	A	La Longueville	5,66	
499	A	La Longueville	5,66	
483	A	La Longueville	15,22	
753	A	La Longueville	0,35	
477	A	La Longueville	0,37	
479	A	La Longueville	0,7	
715	A	La Longueville	2,52	
910	A	La Longueville	0,12	
382	A	La Longueville	41,64	
367	A	La Longueville	3,46	
368	A	La Longueville	4,67	
370	A	La Longueville	10,05	
373	A	La Longueville	35,15	
377	A	La Longueville	11,16	
378	A	La Longueville	14,58	
380	A	La Longueville	14,8	
369	A	La Longueville	0,3	
371	A	La Longueville	0,45	
376	A	La Longueville	0,75	
379	A	La Longueville	0,2	
372	A	La Longueville	0,35	
349	A	La Longueville	6,31	
350	A	La Longueville	3,45	
347	A	La Longueville	17,79	
363	A	La Longueville	21,31	
361	A	La Longueville	9,57	
359	A	La Longueville	11,33	
356	A	La Longueville	1,59	
358	A	La Longueville	0,31	
351	A	La Longueville	0,14	
352	A	Audignies	4,62	
374	A	Audignies	0,46	
205	A	Audignies	23,14	
11	AA	Feignies	17,16	
14	AA	Feignies	14,56	

19	BL	Feignies	0,55	
18	BL	Feignies	0,23	
2	B	Vieux Mesnil	89,19	
3	A	Locquignol	7,36	
1	A	Locquignol	13,25	
2	A	Locquignol	0,38	
		Total	799,49	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE DES BOIS DELHAYE, DES ECOLIERS, DE LA PORQUERIE, DU PETITE ET DU GRAND PLANTIS, DE LA BASSE ET DE LA HAUTE LANIERE

Le Préfet du Nord,

Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

ARRETE

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.411.1 – L.411.3, L.415-1 à L.415-5 ainsi que ses articles R.411-15 à R.411.17 ;

VU la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

VU le décret n° 77-1296 du 25 novembre 1977 pris pour application des articles 3 et 4 de la loi susvisée ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements - version consolidée au 18 février 2009

VU l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 et 31 août 1995 ;

VU l'arrêté ministériel du 1er avril 1991 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées en région Nord – Pas-de-Calais ;

VU le rapport scientifique énumérant la liste des espèces et des habitats remarquables, protégés et /ou menacés observés sur le site établi par le Conservatoire Botanique National de Bailleul ;

VU l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 17 décembre 2008 ;

VU les avis émis par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites siégeant en formation protection de la nature en date des 9 juin 2009 et 25 mars 2010;

VU les avis émis par la Chambre d'agriculture du Nord en date du 15 juin, du 19 octobre et du 30 novembre 2009 ;

SUR proposition de M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Considérant que le biotope abrite une des plantes les plus rares de la flore française : *Gagea spathacea*, protégée en France, ainsi que des plantes protégées au niveau régional *Chrysosplenium alternifolium, Stellaria nemorum, Carex elongata,*

ARTICLE 1er :

En vue de conserver la qualité et la diversité du patrimoine biologique des divers groupements forestiers d'une grande originalité hébergeant une des plantes les plus rares de la flore française, *Gagea spathacea*, protégée au niveau national, ainsi que des plantes, protégées au niveau régional, *Chrysosplenium alternifolium, Stellaria nemorum et Carex elongata*, et, les habitats auxquels *Gagea spathacea* est inféodée : boisements du *Querco-Fagetea*, du *Carci remotae-Fraxinetum*, bordures de petites rivières du *Pruno-Fraxinetum*, sous-bois et strate herbacée de taillis du *Stellario-Carpinetum*, il est institué une zone de protection de biotope intitulée « Massif forestier de la Lanière » sur les parcelles cadastrales figurant à l'annexe 1.

ARTICLE 2 :

Afin de sauvegarder l'intégrité du massif forestier et des populations d'espèces végétales protégées, pour la plupart menacées, sont interdits sur les parcelles cadastrales figurant à l'annexe 1, à compter de la date de signature du présent arrêté :

- les travaux, non strictement liés à l'activité forestière, de nature à porter atteinte à l'intégrité du massif boisé et aux équilibres biologiques tels que les constructions de quelque nature que ce soit, les exhaussements et affouillements du sol, les extractions de matériaux et toute activité industrielle,
- les travaux de plantations de résineux, à l'exception des parcelles sur lesquelles existent des plantations de résineux pures à la date de signature du présent arrêté,
- les travaux de populiculture intensive avec travail du sol ou girobroyage en plein,
- les travaux de plantations d'essences non-résineuses ne figurant pas à l'annexe 3 du présent arrêté (en mélange d'essences ou en plantation pure) sur une surface supérieure à 30% à l'échelle des parcelles forestières appartenant à un même propriétaire,
- le défrichement,
- le drainage et les travaux hydrauliques, à l'exception des travaux visant l'entretien du réseau hydraulique existant à la date de signature du présent arrêté,
- les rejets d'eaux usées, d'eaux pluviales et toutes les actions qui pourraient dégrader la qualité des eaux et modifier les niveaux d'eau (nappe, hydraulique locale),
- les coupes à blanc d'une surface de plus de 5 ha d'un seul tenant, une surface de coupe rase inférieure à 3 ha étant cependant recommandée,
- l'abandon, le déversement, le dépôt provisoire ou définitif de tout détritus ou substances de quelque nature que ce soit, à l'exception de dépôts de végétaux issus d'opérations d'entretien, d'exploitation ou de restauration du milieu naturel et forestier, et, à l'exception des matériaux nécessaires à l'entretien ou la création de voirie et de desserte forestière,
- l'allumage de feu.

ARTICLE 3

Afin de sauvegarder l'intégrité des habitats et populations de *Gagea spathacea* sont également interdits dans les limites des stations de cette espèce figurant à l'annexe 2 :

- le tassement et la dégradation des sols,
- la coupe à blanc créant une ouverture de plus grande longueur supérieure à 1,5 fois la hauteur du peuplement de sorte à garantir le maintien d'une ambiance forestière,
- l'amendement et le travail des sols,
- l'utilisation d'engrais et de phytocides,
- l'abandon, le déversement, le dépôt provisoire ou définitif de tout détritus ou substances de quelque nature que ce soit, y compris les matériaux d'entretien ou de création de voies de desserte forestière et de places de dépôt forestières.

ARTICLE 4 :

Pour les mêmes raisons que celles citées à l'article 2, les activités récréatives et sportives suivantes sont également interdites sur les parcelles cadastrales figurant à l'annexe 1 :

- La création de terrains de camping ou de terrains aménagés pour le stationnement des caravanes ainsi que la pratique du camping sauvage,
- Les manifestations sportives collectives, hors activités cynégétiques,
- Le vélo, le quad et le motocycle ou tout autre véhicule motorisé de loisir en dehors des chemins autorisés,

ARTICLE 5 :

Les documents d'urbanisme devront prendre en compte les prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 6

Une copie du présent arrêté sera adressée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais à :

- M. le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord ;
- MM les Maires de Audignies, Feignies, La Longueville, Locquignol et Vieux Mesnil ;
- M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Nord (6, place de la Piquerie 59132 Trélon) ;
- M. le Directeur du Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie (96, rue Jean Moulin, 80 000 Amiens).

ARTICLE 7

M. Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, M. le Directeur de la Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais, M le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, MM les Maires de Audignies, Feignies, La Longueville, Locquignol et Vieux Mesnil, M. le Directeur du

Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie et Messieurs les propriétaires et exploitants sylviculteurs sur les parcelles cadastrales figurant à l'annexe 1, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord et affiché dans les communes concernées.

ARTICLE 9

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Lille. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Lille, le 22 AVR. 2010

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Salvador PÉREZ

ANNEXE 1

Références cadastrales des parcelles intégrant la zone de protection de biotope

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 22 AVR. 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Num. Parcelle	Section	Commune	Surface en Ha
2253	B	La Longueville	8,53
2014	B	La Longueville	0,72
1173	B	La Longueville	9,34
1167	B	La Longueville	7,81
1166	B	La Longueville	0,44
1165	B	La Longueville	8,13
2252	B	La Longueville	0,15
960	B	La Longueville	0,52
961	B	La Longueville	0,13
1408	B	La Longueville	15,55
1409	B	La Longueville	0,54
1410	B	La Longueville	14,44
1651	B	La Longueville	29,92
1650	B	La Longueville	4,95
1664	B	La Longueville	14,83
1653	B	La Longueville	1,17
1665	B	La Longueville	0,62
1652	B	La Longueville	0,14
1791	B	La Longueville	2,79
1795	B	La Longueville	4,14
1789	B	La Longueville	3,91
1793	B	La Longueville	9,03
1790	B	La Longueville	2,95
1792	B	La Longueville	0,8
1794	B	La Longueville	0,17
344	A	La Longueville	5,04
346	A	La Longueville	32,12
339	A	La Longueville	7,11
338	A	La Longueville	0,07
303	A	La Longueville	0,27
341	A	La Longueville	0,42
668	A	La Longueville	48,59
778	A	La Longueville	10,74
678	A	La Longueville	11,93
456	A	La Longueville	9,22
672	A	La Longueville	31,04
673	A	La Longueville	13,05
667	A	La Longueville	6,46
680	A	La Longueville	0,41
670	A	La Longueville	0,9
461	A	La Longueville	0,48
683	A	La Longueville	5,4
720	A	La Longueville	2,18
463	A	La Longueville	0,39
681	A	La Longueville	0,15

685	A	La Longueville	1,11
465	A	La Longueville	0,53
72	A	La Longueville	1,3
776	A	La Longueville	0,19
777	A	La Longueville	0,14
781	A	La Longueville	0,06
671	A	La Longueville	0,15
674	A	La Longueville	0,68
514	A	La Longueville	3,35
478	A	La Longueville	6,82
480	A	La Longueville	15,3
593	A	La Longueville	10,85
696	A	La Longueville	2,53
693	A	La Longueville	2,51
694	A	La Longueville	2,53
695	A	La Longueville	2,49
718	A	La Longueville	2,5
716	A	La Longueville	2,5
717	A	La Longueville	2,52
601	A	La Longueville	2,88
500	A	La Longueville	5,66
499	A	La Longueville	5,66
483	A	La Longueville	15,22
753	A	La Longueville	0,35
477	A	La Longueville	0,37
479	A	La Longueville	0,7
715	A	La Longueville	2,52
910	A	La Longueville	0,12
382	A	La Longueville	41,64
367	A	La Longueville	3,46
368	A	La Longueville	4,67
370	A	La Longueville	10,05
373	A	La Longueville	35,15
377	A	La Longueville	11,16
378	A	La Longueville	14,58
380	A	La Longueville	14,8
369	A	La Longueville	0,3
371	A	La Longueville	0,45
376	A	La Longueville	0,75
379	A	La Longueville	0,2
372	A	La Longueville	0,35
349	A	La Longueville	6,31
350	A	La Longueville	3,45
347	A	La Longueville	17,79
363	A	La Longueville	21,31
361	A	La Longueville	9,57
359	A	La Longueville	11,33
356	A	La Longueville	1,59
358	A	La Longueville	0,31
351	A	La Longueville	0,14
352	A	Audignies	4,62
374	A	Audignies	0,46

205	A	Audignies	23,14
11	AA	Feignies	17,16
14	AA	Feignies	14,56
19	BL	Feignies	0,55
18	BL	Feignies	0,23
2	B	Vieux Mesnil	89,19
3	A	Locquignol	7,36
1	A	Locquignol	13,25
2	A	Locquignol	0,38
		Total	799,49

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du ...2 2 NOV. 2019.....

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Salvador PEREZ

ANNEXE 2

Cartographies des stations connues de *Gagea spathacea* à la date de signature du présent arrêté

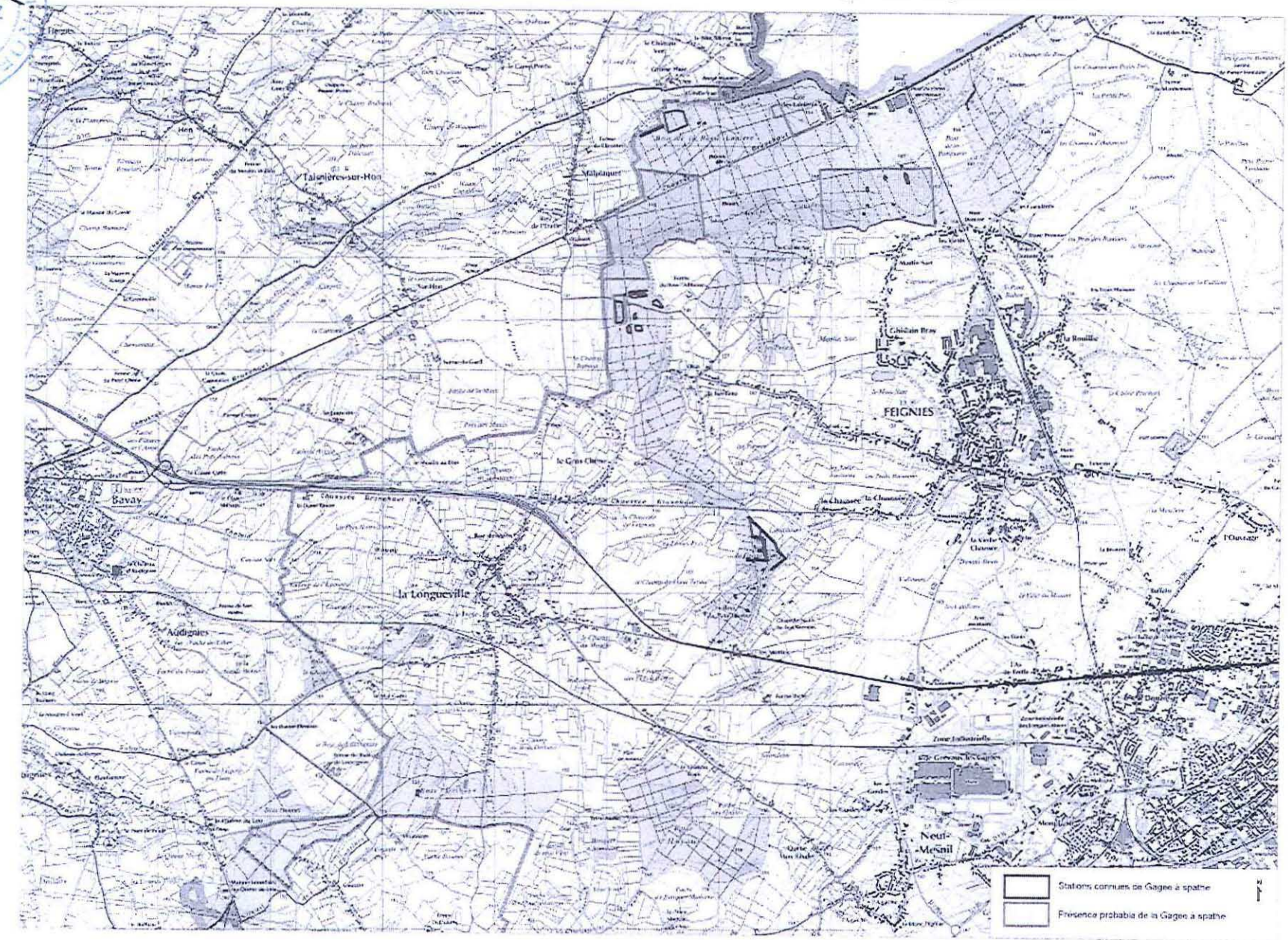

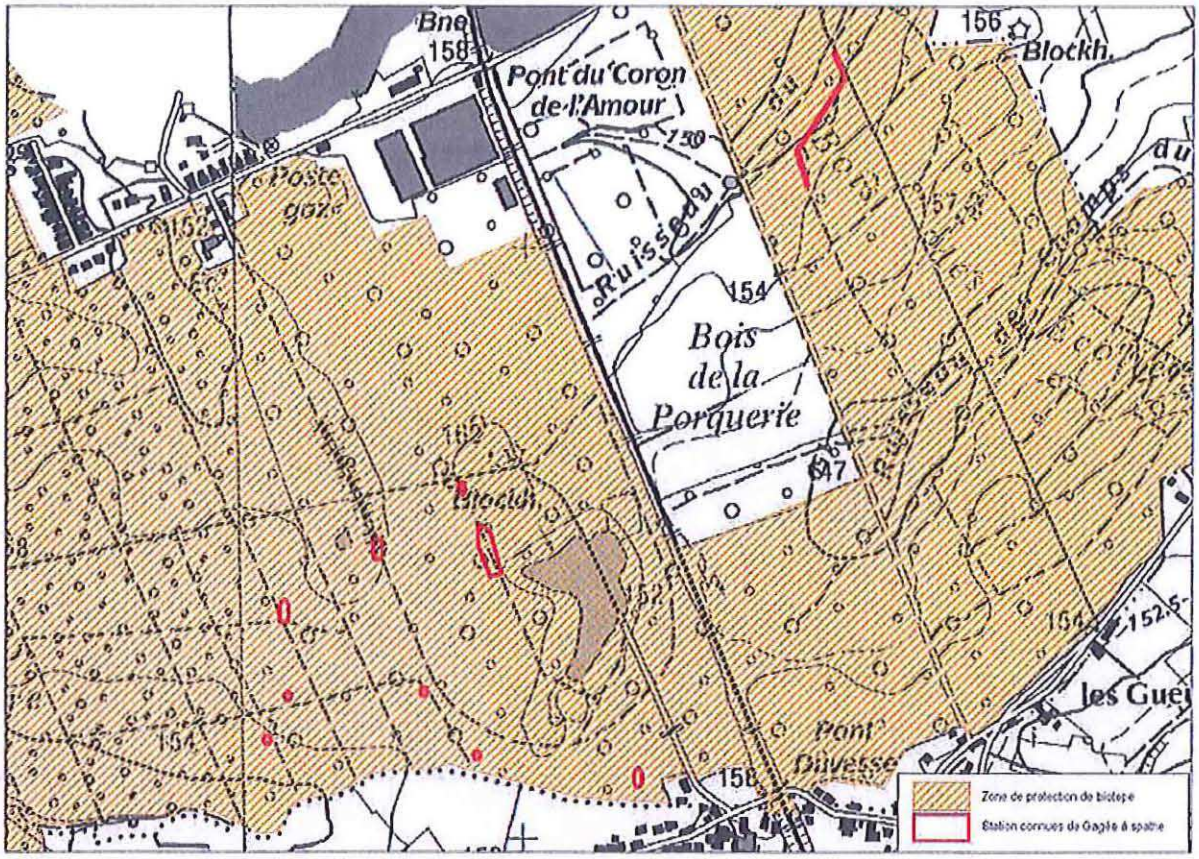

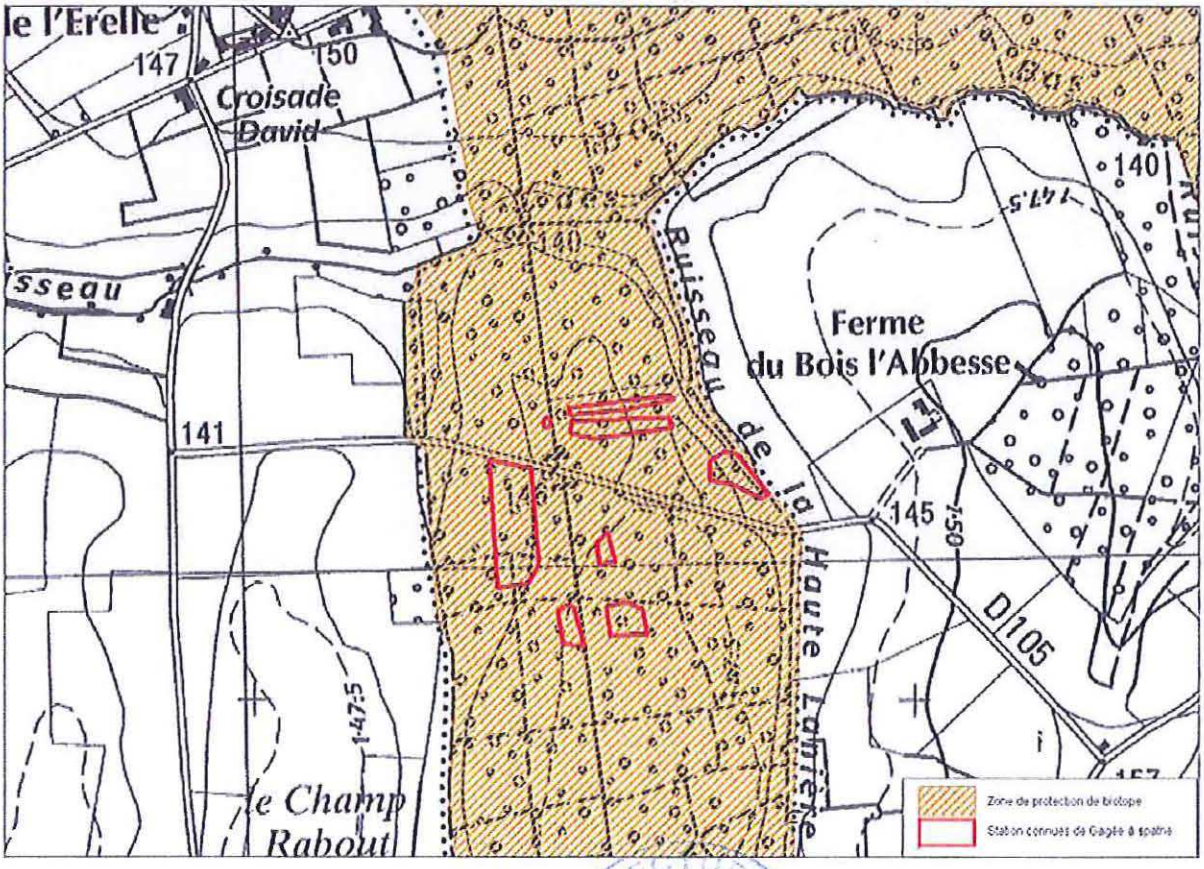

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 22 AVR. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Salvador PEREZ

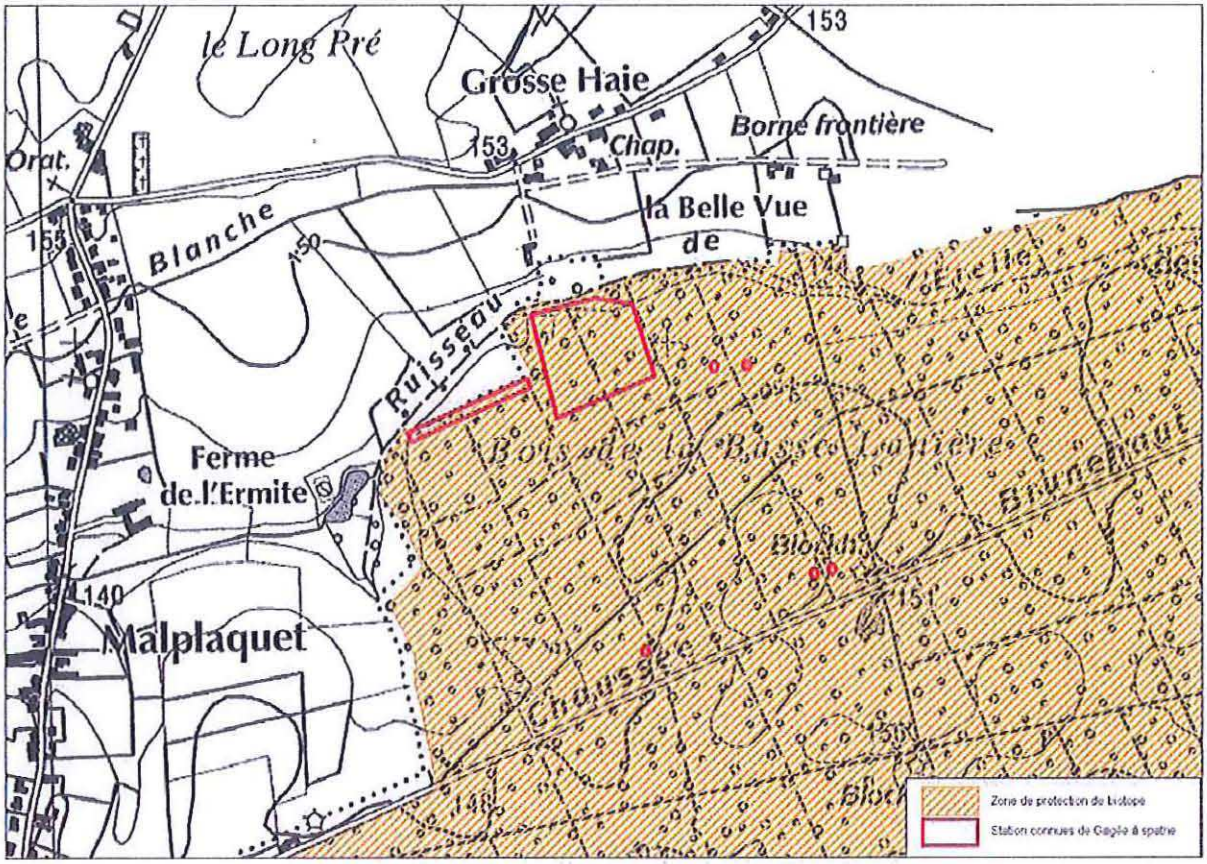

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 22 AVR. 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Salvador PEREZ

ANNEXE 3

Liste des arbres d'espèces végétales potentielles et recommandés à la plantation sur le massif de la Lanière, à combiner selon les différents types forestiers et préforestiers caractéristiques (liste établie par le Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul)

Espèces arborescentes

Acer pseudoplatanus
Fraxinus excelsior
Carpinus betulus
Fagus sylvatica
Prunus avium
Betula pendula
Quercus robur et *petraea*
Betula pubescens
Populus tremula et *P. canescens*
Alnus glutinosa
Ulmus minor
Salix alba
Sorbus torminalis

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 22 AVR. 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Salvador PÉREZ



ANNEXE 5 :

DELIBERATIONS DE CLASSEMENT DES RESERVES NATURELLES NATIONALES DU BOIS D'ENCADE, DE LA CARRIERE DES NERVIENS ET DES PRAIRIES DU VAL DE SAMBRE

REGION NORD - PAS DE CALAIS
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 20081604
Réunion du 30 juin 2008

Exercice Budgétaire : 2008 Programme : 76 Patrimoine naturel

La Commission Permanente du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 30 juin 2008, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON.

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2008, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu les articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48 à R.332-81 du Code de l'Environnement,
Vu le Décret n°2005-491, en date du 18 mai 2005, relatif aux réserves naturelles,
Vu la délibération cadre n°20070393 en date du 29 mars 2007 du Conseil Régional Nord-Pas de Calais fixant la compétence en faveur des réserves naturelles régionales,
Vu le rapport présenté et l'avis favorable émis par la Commission Développement Durable et Environnement lors de sa réunion du 10 juin 2008,
Vu l'arrêté préfectoral portant agrément de la réserve naturelle volontaire du Bois d'Encade en date du 6 février 2001,
Vu la demande de reclassement du Bois d'Encade en Réserve Naturelle Régionale, présentée par Madame SOBIERAJ, propriétaire des parcelles concernées, en date du 23 octobre 2007,
Vu l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel au reclassement du site du Bois d'Encade en Réserve Naturelle Régionale lors de sa réunion du 3 avril 2008,

Considérant l'enjeu important que constitue la protection des espaces boisés dans le Nord-Pas de Calais,
Considérant le patrimoine naturel remarquable qu'abrite le Bois d'Encade,
Considérant l'intégration du site dans les cœurs de nature de la Trame Verte et Bleue régionale,

DECIDE

- De classer le site du Bois d'Encade en Réserve Naturelle Régionale pour une durée de 10 ans, reconductible, à compter de la date de signature de la présente délibération,
- De nommer l'Association « Nord-Nature Bavaisis » (labellisée CPIE Bocage de l'Avesnois), gestionnaire du site sur la période considérée,
- D'adopter le règlement ci-joint en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil Régional à prendre l'ensemble des actes nécessaires à ce classement.

REÇU LE
04 JUIL. 2008
SGAR NPDC

Daniel PERCHERON
Président du Conseil Régional
Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
La Secrétaire Générale

Sylvie JACQUEMART

REGLEMENT

Article 1 : Dénomination et délimitation

Classement, à la demande de Mme Annie Sobieraj, au titre des Réserves Naturelles Régionales, sous la dénomination « Réserve Naturelle Régionale du Bois d'Encade», des parcelles cadastrales suivantes :

Commune de Bettrechies
Section A, lieu-dit « Face d'Encade »,
Parcelles n° 1, 2, 6, 863

Commune de Gussignies
Section A, lieu-dit « Le Château »,
Parcelles n° 369, 374, 521

sise sur les communes de Bettrechies et de Gussignies, propriété de Mme Annie Sobieraj

Soit une superficie totale de 2 ha 13 a 40 ca

Article 2 : Durée de classement

Ce classement est valable pour une durée de 10 ans, reconductible, selon les termes du R.332-35 du Code de l'Environnement.

Article 3 : Mesures de protection

Article 3.1 : Réglementation relative à la flore

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.10 ci-après, il est interdit, sauf à des fins sylvicoles :

- d'introduire tous végétaux quel que soit son stade de développement,
- de transporter des plantes ou des parties de plantes,
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à l'intégrité de la flore , ainsi que de les exporter du territoire de la Réserve Naturelle Régionale.

Article 3.2 : Réglementation relative à la faune

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.10 ci-après, il est interdit :

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques, ainsi qu'à leurs œufs, portées, couvées et nids et de les exporter hors du territoire de la Réserve Naturelle Régionale,
- d'introduire des animaux dans la Réserve Naturelle Régionale sauf en cas d'accord de la propriétaire,

La limitation des populations d'espèces nuisibles et de gibier en surnombre pourra être autorisée par la propriétaire et le gestionnaire après avis du comité consultatif de gestion et conformément à la loi en vigueur.

Article 3.3 : Réglementation relative aux activités sylvicoles

Les activités sylvicoles sont autorisées dans la réserve dans le cadre du plan de gestion et après avis du comité consultatif de gestion

Article 3.4 : Réglementation relative aux travaux

L'exécution de travaux, de construction et d'installations diverses, susceptibles de porter atteinte à l'état de la Réserve Naturelle Régionale sont interdits, à l'exception de ceux définis dans le cadre de l'article 3.10.

REÇU LE
04 JUIL. 2008
SGAR NPDC

Article 3.5 : Réglementation relative à la circulation et au stationnement du public, aux activités éducatives, touristiques et commerciales

Sont interdits sur l'ensemble de la réserve, sauf sur le sentier de randonnée inscrit au PDIPR et sauf autorisation délivrée par la propriétaire et le gestionnaire, la circulation et le stationnement du public. Le campement, bivouac ou toute autre forme d'hébergement sont interdits dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale à l'exclusion des besoins liés au suivi scientifique de la réserve. La baignade est interdite. Les activités éducatives et touristiques liées à l'accueil du public sont réglementées par la propriétaire et le gestionnaire. Les activités commerciales sont interdites sauf autorisation délivrée par la propriétaire.

Article 3.6 : Réglementation relative au stationnement, à la circulation des véhicules et au survol de la réserve

L'accès et la circulation de tout véhicule à moteur à l'intérieur de la Réserve Naturelle Régionale sont interdits à l'exception des activités liées aux opération de police, sécurité et de gestion de la Réserve Naturelle Régionale définies aux articles 3.3, 3.10 et 6 et à l'exception de ceux des voisins, conformément à leur droit de passage. Le survol de la réserve est interdit à moins de 300 m de hauteur afin de préserver la tranquillité de l'avifaune.

Article 3.7 : Réglementation relative à la chasse

L'exercice de la chasse sur la réserve est autorisé dans les conditions prévues par la loi, par une convention établie entre le titulaire de la chasse et la propriétaire, et suivant un cahier des charges soumis au comité consultatif de gestion.

Article 3.8 : Réglementation relative à la pêche

La pêche est réglementée par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et les Milieux Aquatiques selon la convention qui la lie avec la propriétaire.

Article 3.9 : Réglementation relative aux nuisances sur la réserve

Il est interdit :

1 – d'abandonner, de déposer ou de jeter où que ce soit sur le territoire de la Réserve Naturelle Régionale, tout produit ou matériau susceptible de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site et à l'intégrité de la faune, de la flore et des habitats naturels,
2 – d'abandonner, de déposer ou de jeter des papiers, boîtes de conserve, bouteilles, ordures ou détritus de quelque nature que ce soit,
3 – de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore,
4 – d'allumer du feu en dehors des lieux prévus par le propriétaire et le gestionnaire à cet effet,
5 – de porter atteinte au milieu naturel par des inscriptions, des signes ou des dessins ou toute autre dégradation à l'exception des équipements d'information et d'interprétation,
6 – de dégrader par quelque nature que ce soit les installations et matériels du site et d'intervenir sur les équipements de gestion et d'accueil du public sans en avoir reçu préalablement l'autorisation de la propriétaire et du gestionnaire,
7 – de modifier, par tout ouvrage ou travaux, le fonctionnement hydraulique de la réserve par tout pompage, rejet et/ou apport d'eau sans en avoir reçu préalablement l'autorisation du gestionnaire, après avis et en accord avec le comité consultatif de gestion.

Article 3.10 : Réglementation relative à la gestion du site

Les dispositions des articles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.9 alinéa 4 et 3.12 ne s'appliquent pas à l'exécution des programmes de gestion réalisés par le gestionnaire ou, à sa demande, par un tiers après avis et en accord avec le Comité Consultatif de Gestion.

Il s'agit des opérations qui visent au maintien des équilibres biologiques des habitats, de leurs populations animales, végétales, et à l'accueil, la canalisation et l'information du public.

Article 3.11 : Réglementation relative à la publicité

Conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du Code de l'Environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la Réserve Naturelle Régionale.

REÇU LE
04 JUIL. 2008

L'utilisation, à des fins publicitaire et/ou commerciales, et sous quelque que forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation « réserve naturelle », « réserve naturelle régionale » ou « réserve naturelle régionale du Bois d'Encade », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est interdite sauf autorisation de la propriétaire et du gestionnaire.

Article 3.12 : Réglementation relative au patrimoine marbrier

Afin de sauvegarder l'intégrité du patrimoine industriel du site et sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.10, il est interdit de porter atteinte aux ruines de l'ancienne marbrerie, en particulier par le prélèvement de pierres et de briques. Il est interdit de procéder à des fouilles sur le site sous quelque forme que ce soit.

Article 4 : Désignation du gestionnaire

Le Président du Conseil régional du Nord – Pas de Calais désigne le gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale parmi ceux mentionnés à l'article L.332-8 du Code de l'Environnement avec lequel il passera une convention. Le gestionnaire sera tenu d'établir un plan de gestion de la réserve dans les trois ans suivant sa désignation.

Article 5 : Institution du Comité Consultatif de Gestion

Le Président du Conseil régional du Nord – Pas de Calais instituera, par arrêté, un Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Bois d'Encade dont il fixera la composition, les missions et les modalités de fonctionnement.

Article 6 : Sanctions

Les infractions aux dispositions de la présente délibération seront punies par les peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25, L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du Code de l'Environnement.
Ces infractions peuvent être constatées par les agents cités à l'article L.332-20 du Code de l'Environnement, notamment par les agents du gestionnaire, commissionnés et assermentés à cet effet au titre du 2°.

Article 7 : Publicité et recours

Le Président du Conseil régional est tenu de faire publier cette décision de classement à la conservation des hypothèques.
La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional.
Cette décision et le plan de délimitation seront par ailleurs affichés par les Maires des Communes aux lieux et places accoutumés pendant une durée de 15 jours.
La décision de classement et le plan de délimitation de la Réserve Naturelle Régionale sont reportés aux documents d'urbanisme et de gestion forestière.
La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Lille.
Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur, à compter de la notification de la présente délibération, et de quatre ans pour les tiers.

REÇU LE
04 JUIL. 2008
SGAR NPDC

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
La Secrétaire Générale
Daniel PERCHERON
Président du Conseil Régional
Sylvie JACQUEMART

REGION NORD - PAS DE CALAIS
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 20091195
Réunion du 25 mai 2009

Exercice Budgétaire : 2009 Programme : 76 Patrimoine naturel

La Commission Permanente du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 25 mai 2009, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2009, adoptées jusqu'à ce jour,
Vu les articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48 à R.332-81 du Code de l'Environnement,
Vu le décret n°2005-491 en date du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles,
Vu la délibération cadre n°20070393 en date du 29 mars 2007 du Conseil Régional Nord-Pas de Calais fixant la compétence en faveur des réserves naturelles régionales,
Vu la demande de classement de la Carrière des Nerviens en Réserve Naturelle Régionale présentée par l'Association "Nord-Nature Bavaisis", propriétaire des parcelles concernées, en date du 1er octobre 2007,
Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel au classement du site de la Carrière des Nerviens en Réserve Naturelle Régionale lors de sa réunion du 3 avril 2008,
Vu la délibération n°20080853 en date du 21 avril 2008 du Conseil Régional Nord-Pas de Calais lançant la procédure de classement de la Carrière des Nerviens en Réserve Naturelle Régionale,
Vu l'avis du Préfet de Région en date du 7 novembre 2008,
Vu l'avis des collectivités concernées,

Vu le rapport présenté et l'avis favorable émis par la Commission Développement Durable et Environnement lors de sa réunion du 15 avril 2009,

Considérant l'enjeu important que constitue la protection des espaces naturels dans le Nord-Pas de Calais,
Considérant le patrimoine naturel remarquable qu'abrite la Carrière des Nerviens,
Considérant l'intégration du site dans les cœurs de nature de la Trame Verte et Bleue Régionale,

DECIDE

- De classer la Carrière des Nerviens en Réserve Naturelle Régionale pour une durée de 20 ans, reconductible, à compter de la date de signature de la présente délibération,
- De nommer l'Association "Nord-Nature Bavaisis" (labellisée CPIE Bocage de l'Avesnois), gestionnaire du site sur la période considérée,
- D'adopter le règlement ci-joint en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil Régional à prendre l'ensemble des actes nécessaires à ce classement.

Daniel PERCHERON

Président du Conseil Régional

REGLEMENT

Article 1 : Dénomination et délimitation

Classement, à la demande de l'association Nord-Nature Bavaisis, au titre des Réserves Naturelles Régionales, sous la dénomination « Réserve Naturelle Régionale de la Carrière des Nerviens», des parcelles cadastrales suivantes :

Commune de Bavay
Section AK, Parcelles n°1, 2, 7 8, 106

Commune de Saint-Waast-la-Vallée
Section A, Parcelles n° 943, 1066 et 1067

sise sur les communes de Bavay et de Saint-Waast-la-Vallée, propriété de l'association Nord-Nature Bavaisis.

Soit une superficie totale de 3 ha 11 a 20 ca

Article 2 : Durée de classement

Ce classement est valable pour une durée de 20 ans, reconductible, selon les termes du R.332-35 du Code de l'Environnement.

Article 3 : Mesures de protection

Article 3.1 : Réglementation relative à la flore

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.9 ci-après, il est interdit :

- d'introduire tous végétaux quel que soit son stade de développement,
- de transporter des plantes ou des parties de plantes,
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à l'intégrité de la flore , ainsi que de les exporter du territoire de la Réserve Naturelle Régionale.

Article 3.2 : Réglementation relative à la faune

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.9 ci-après, il est interdit :

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques, ainsi qu'à leurs œufs, portées, couvées et nids et de les exporter hors du territoire de la Réserve Naturelle Régionale,
- d'introduire des animaux domestiques dans la Réserve Naturelle Régionale.

La limitation des populations d'espèces nuisibles et de gibier en surnombre pourra être autorisée par la propriétaire après avis du comité consultatif de gestion et conformément à la loi en vigueur.

Article 3.3 : Réglementation relative aux activités forestières et agricoles

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.9 ci-après sont interdits :

- toute activité agricole et pastorale à l'exception de celles définies par le propriétaire,
- l'utilisation de tout produit phytosanitaire sur la réserve,
- les fouilles sous quelque forme que ce soit, ainsi que la recherche et l'exploitation de substances minérales ou fossiles.

Article 3.4 : Réglementation relative aux travaux

L'exécution de travaux, de construction et d'installations diverses, susceptibles de porter atteinte à l'état de la Réserve Naturelle Régionale sont interdits, à l'exception de ceux définis dans le cadre de l'article 3.9.

Article 3.5 : Réglementation relative à la circulation et au stationnement du public, aux activités éducatives, touristiques et commerciales

Sont interdits sur l'ensemble de la réserve, sauf autorisation délivrée par le propriétaire la circulation et le stationnement du public sauf sur le sentier de découverte. Le campement, bivouac ou toute autre forme d'hébergement sont interdits dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale à l'exclusion des besoins liés au suivi scientifique de la réserve. Les activités éducatives et touristiques liées à l'accueil du public sont réglementées par la propriétaire. Les activités commerciales sont interdites sauf autorisation délivrée par la propriétaire.

Article 3.6 : Réglementation relative au stationnement, à la circulation des véhicules et au survol de la réserve

L'accès et la circulation de tout véhicule à moteur à l'intérieur de la Réserve Naturelle Régionale sont interdits à l'exception des activités liées aux opération de police, sécurité et de gestion de la Réserve Naturelle Régionale définies à l'article 6. Le survol de la réserve est interdit à moins de 300 m de hauteur afin de préserver la tranquillité de l'avifaune.

Article 3.7 : Réglementation relative à la chasse

L'exercice de la chasse sur la réserve est autorisé dans les conditions prévues par la loi, par une convention établie entre le titulaire de la chasse et la propriétaire, et suivant un cahier des charges soumis au comité consultatif de gestion.

Article 3.8 : Réglementation relative aux nuisances sur la réserve

Il est interdit :

1 – d'abandonner, de déposer ou de jeter où que ce soit sur le territoire de la Réserve Naturelle Régionale, tout produit ou matériau susceptible de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site et à l'intégrité de la faune, de la flore et des habitats naturels,
2 – d'abandonner, de déposer ou de jeter des papiers, boîtes de conserve, bouteilles, ordures ou détritus de quelque nature que ce soit,
3 – de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore,
4 – d'allumer du feu en dehors des lieux prévus par le propriétaire à cet effet,
5 – de porter atteinte au milieu naturel par des inscriptions, des signes ou des dessins ou toute autre dégradation à l'exception des équipements d'information et d'interprétation,
6 – de dégrader par quelque nature que ce soit les installations et matériels du site et d'intervenir sur les équipements de gestion et d'accueil du public sans en avoir reçu préalablement l'autorisation de la propriétaire.

Article 3.9 : Réglementation relative à la gestion du site

Les dispositions des articles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.8 alinéa 4 ne s'appliquent pas à l'exécution des programmes de gestion réalisés par le gestionnaire ou, à sa demande, par un tiers après avis et en accord avec le Comité Consultatif de Gestion.

Il s'agit des opérations qui visent au maintien des équilibres biologiques des habitats, de leurs populations animales, végétales, et à l'accueil, la canalisation et l'information du public.

Article 3.10 : Réglementation relative à la publicité

Conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du Code de l'Environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la Réserve Naturelle Régionale.

L'utilisation, à des fins publicitaire et/ou commerciales, et sous quelque que forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation « réserve naturelle », « réserve naturelle régionale » ou « réserve naturelle régionale de la Carrière des Nerviens », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est interdite sauf autorisation de la propriétaire et du gestionnaire.

Article 4 : Désignation du gestionnaire

Le Président du Conseil régional du Nord – Pas de Calais désigne le gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale parmi ceux mentionnés à l'article L.332-8 du Code de l'Environnement avec lequel il passera une convention. Le gestionnaire sera tenu d'établir un plan de gestion de la réserve dans les trois ans suivant sa désignation.

Article 5 : Institution du Comité Consultatif de Gestion

Le Président du Conseil régional du Nord – Pas de Calais instituera, par arrêté, un Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Carrière des Nerviens dont il fixera la composition, les missions et les modalités de fonctionnement.

Article 6 : Sanctions

Les infractions aux dispositions de la présente délibération seront punies par les peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25, L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du Code de l'Environnement.
Ces infractions peuvent être constatées par les agents cités à l'article L.332-20 du Code de l'Environnement, notamment par les agents du gestionnaire, commissionnés et assermentés à cet effet au titre du 2°.

Article 7 : Publicité et recours

Le Président du Conseil régional est tenu de faire publier cette décision de classement à la conservation des hypothèques.
La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional.
Cette décision et le plan de délimitation seront par ailleurs affichés par les Maires des Communes aux lieux et places accoutumés pendant une durée de 15 jours.
La décision de classement et le plan de délimitation de la Réserve Naturelle Régionale sont reportés aux documents d'urbanisme et de gestion forestière.
La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Lille.
Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur, à compter de la notification de la présente délibération, et de quatre ans pour les tiers.

Daniel Percheron
Président du Conseil Régional

REGION NORD - PAS DE CALAIS
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 20122480
Réunion du 15 octobre 2012

Exercice Budgétaire : 2012 Programme : 76 Patrimoine naturel

Thème : Environnement et Plan Climat

Objet : Classement de la Réserve Naturelle Régionale des Prairies du Val de Sambre

La Commission Permanente du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 15 octobre 2012, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2012, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20102707 des 15, 16 et 17 décembre 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 20100614 des 21 et 22 avril 2010 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R.332-81 du Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2005-491, en date du 18 mai 2005, relatif aux réserves naturelles,

Vu la délibération cadre n° 20070393 en date du 29 mars 2007 du Conseil régional Nord – Pas de Calais fixant la compétence en faveur des réserves naturelles régionales,

Vu le rapport d'orientation sur la Trame Verte et Bleue régionale présenté en Séance Plénière du 29 mars 2007,

Vu la demande du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais, propriétaire du site, en date du 13 juin 2009, sollicitant le classement du site des Prairies du Val de Sambre en Réserve Naturelle Régionale,

Vu l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel lors de sa réunion du 15 avril 2009,

Vu la délibération n° 20091787 en date du 29 juin 2009 du Conseil régional Nord – Pas de Calais lançant la procédure de classement en Réserve Naturelle Régionale du site des Prairies du Val de Sambre,

Vu l'avis favorable du Préfet de Région en date du 11 juin 2012,

Vu l'avis favorable du Président du Conseil Général du Nord en date du 4 juillet 2012,

Vu l'avis favorable du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois en date du 12 juin 2012,

Vu l'avis réputé favorable des collectivités concernées,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire, tourisme, environnement, plan climat (dont aide à l'efficacité énergétique de l'habitat) lors de sa réunion du 24 septembre 2012,

Considérant l'enjeu important que constitue la protection des zones humides dans le Nord – Pas de Calais,

Considérant le patrimoine naturel qu'abrite le site des Prairies du Val de Sambre,

Considérant l'intégration du site dans les coeurs de nature de la Trame Verte et Bleue régionale,

Considérant que les structures sollicitées sur le classement de ce site n'ont manifesté aucun désaccord quant à l'objet de cette délibération,

PREAMBULE

Le site des Prairies du Val de Sambre, propriété du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais, est situé dans le département du Nord sur les territoires des communes de Locquignol et de Maroilles. Il s'étend sur une superficie d'un peu plus de 49 ha (49 ha 37 a 40 ca).

Le site des Prairies se situe entre la forêt domaniale de Mormal et le plateau de l'Avesnois au sein de la vallée de la Sambre. Eclaté en plusieurs secteurs, celui-ci inclut des zones inondables du lit majeur de la Sambre. La majorité des parcelles est ainsi dominée par des végétations humides.

L'intérêt du site réside dans le fait qu'il présente deux habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore. Le site abrite également des prairies hygrophiles de fauche d'autant plus remarquables qu'elles sont considérées comme vulnérables dans le Nord – Pas de Calais. Celles-ci représentent un écosystème original auquel sont inféodées de nombreuses espèces végétales et animales. Ont ainsi été identifiées seize espèces végétales d'intérêt patrimonial, cinq espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniales, deux espèces de poissons vulnérables, douze espèces d'odonates patrimoniales, etc...

Au vu du grand intérêt que revêt le caractère humide et paysager de cet espace naturel identifié comme cœur de nature de la Trame Verte et Bleue, et de la volonté du propriétaire (Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais), d'en assurer la préservation, il est proposé de classer le site en Réserve Naturelle Régionale pour une durée de 50 ans, reconductible, sous l'appellation Réserve Naturelle Régionale des Prairies du Val de Sambre.

DECIDE

- de classer le site des Prairies du Val de Sambre sur les communes de Locquignol et de Maroilles en Réserve Naturelle Régionale pour une durée de 50 ans, reconductible, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération,

- de nommer le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais, gestionnaire du site sur la période considérée,

- d'adopter le règlement ci-joint en annexe,

- d'approuver le projet de convention de gestion ci-annexé entre le Conseil Régional Nord – Pas de Calais, le propriétaire et le gestionnaire du site.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil Régional à finaliser et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE :

ADOPTE DANS SON INTEGRALITE

Daniel PERCHERON

Président du Conseil Régional

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 26 octobre 2012

ANNEXE

REGLEMENT

Article 1 : Dénomination et délimitation

Classement, à la demande du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais, propriétaire, au titre des Réserves Naturelles Régionales, sous la dénomination « Réserve Naturelle Régionale des Prairies du Val de Sambre», des parcelles cadastrales suivantes :

Commune de Locquignol

Section B
Parcelles 1321, 1322, 1323, 1324

Commune de Maroilles

Section A
Parcelles 27, 36, 37, 38, 39, 40, 81, 82, 111, 112, 113, 197, 259, 280, 281, 297, 298, 303, 310, 331, 332, 333, 337, 342, 348, 349, 360, 362, 363, 364, 365, 386, 387, 2592, 2593, 2749, 2750
Section B
Parcelles 30, 31, 32, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 82, 83, 84

soit une superficie totale de 49 ha 37 a 40 ca

Article 2 : Durée de classement

Ce classement est valable pour une durée de 50 ans, reconductible, selon les termes du R.332-35 du Code de l'Environnement.

Article 3 : Mesures de protection

Article 3.1 : Réglementation relative à la flore

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.9 ci-après, il est interdit :

- d'introduire tous végétaux sous quelque forme que ce soit (graines, plants, tiges, etc) dans la Réserve Naturelle Régionale,
- de transporter des plantes ou des parties de plantes,
- de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité de la flore ainsi que de les exporter du territoire de la Réserve Naturelle Régionale.

Article 3.2 : Réglementation relative à la faune

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.9 ci-après :

- il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques, ainsi qu'à leurs oeufs, portées, couvées et nids et de les exporter hors du territoire de la Réserve Naturelle Régionale ;
- l'introduction des animaux domestiques, et notamment des chiens, dans la Réserve Naturelle Régionale est réglementée par le gestionnaire,
- la limitation des populations en surnombre pourra être autorisée par le gestionnaire après avis du Comité Consultatif de Gestion et conformément à la loi en vigueur.

Article 3.3 : Réglementation relative à la fonge

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.9 ci-après, il est interdit :
- d'introduire tout champignon quel que soit son stade de développement,

- de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité de la fonge, ainsi que d'exporter des champignons du territoire de la Réserve naturelle régionale.

Article 3.4 : Réglementation relative aux activités forestières et agricoles

Les activités agricoles sont réglementées par des conventions de gestion élaborées et signées par le propriétaire et gestionnaire.

Sous réserve et dans les limites de l'application des activités prévues à l'article 3.9 ci-après sont interdits :

- l'épandage d'engrais organiques ou minéraux et d'amendements,
- l'utilisation de tout produit phytosanitaire,
- le retournement, le labour et le drainage des prairies humides.

Article 3.5 : Réglementation relative aux travaux

L'exécution de travaux, de construction et d'installations diverses, susceptibles de porter atteinte à l'état de la Réserve Naturelle Régionale sont interdits, à l'exception de ceux définis dans le cadre de l'article 3.9.

Article 3.6 : Réglementation relative au stationnement et à la circulation des personnes

Le campement, bivouac ou toute autre forme d'hébergement est interdit dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale.

Article 3.7 : Réglementation relative au stationnement et à la circulation des véhicules

L'accès et la circulation de tout véhicule à l'intérieur de la Réserve Naturelle Régionale est interdit à l'exception des activités liées aux opérations de police, de sécurité et de gestion de la Réserve Naturelle Régionale définies à l'article 3.9.

Article 3.8 : Réglementation relative aux nuisances sur la réserve

Il est interdit :

- d'abandonner, de déposer ou de jeter où que ce soit sur le territoire de la Réserve Naturelle Régionale, tout produit ou matériau susceptible de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site et à l'intégrité de la faune, de la flore et des habitats naturels,
- d'abandonner, de déposer ou de jeter des papiers, boîtes de conserve, bouteilles, ordures ou détritus de quelque nature que ce soit,
- de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent règlement,
- d'allumer du feu en dehors des lieux prévus par le gestionnaire à cet effet,
- de porter atteinte au milieu naturel par des inscriptions, des signes ou des dessins ou toute autre dégradation à l'exception des équipements d'information et d'interprétation mis en place par le gestionnaire après avis du comité consultatif de gestion et définis à l'article 3.9,
- de dégrader par quelque nature que ce soit les installations et matériels du site.

Article 3.9: Réglementation relative à la gestion du site

Les dispositions des articles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7 et 3.8 alinéas 3 et 4 ne s'appliquent pas à l'exécution des programmes de gestion réalisés par le gestionnaire ou, à sa demande, par un tiers après avis et en accord avec le Comité Consultatif de Gestion.
Il s'agit des opérations qui visent au maintien des équilibres biologiques des habitats, de leurs populations animales, végétales, et à l'accueil, la canalisation et l'information du public.

Article 3.10 : Réglementation relative à la publicité

Conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la Réserve Naturelle Régionale. L'utilisation, à des fins publicitaires et/ou commerciales, et sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation « réserve

naturelle », « réserve naturelle régionale» ou «réserve naturelle régionale des Prairies du Val de Sambre », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est interdite sauf autorisation du gestionnaire.

Article 4 : Désignation du gestionnaire

Le Président du Conseil régional du Nord - Pas de Calais désigne le gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale parmi ceux mentionnés à l'article L.332-8 du Code de l'Environnement avec lequel il passera une convention. Le gestionnaire sera tenu d'établir un plan de gestion de la Réserve dans les trois ans suivant sa désignation.

Article 5 : Institution du Comité Consultatif de Gestion

Le Président du Conseil régional du Nord - Pas de Calais instituera, par arrêté, un Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Prairies du Val de Sambre dont il fixera la composition, les missions et les modalités de fonctionnement.

Article 6 : Sanctions

Les infractions aux dispositions de la présente délibération seront punies par les peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25, L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du Code de l'Environnement.
Ces infractions peuvent être constatées par les agents cités à l'article L.332-20 du Code de l'Environnement, notamment par les agents du propriétaire et gestionnaire, commissionnés et assermentés à cet effet au titre du 2ème alinéa de l'article L.332-20 du Code de l'Environnement.

Article 7 : Publicité et recours

Le Président du Conseil régional est tenu de faire publier cette décision de classement à la conservation des hypothèques.
La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil Régional.
Cette décision et le plan de délimitation seront par ailleurs affichés par les maires des communes aux lieux et places accoutumés pendant une durée de 15 jours.
La décision de classement et le plan de délimitation de la Réserve Naturelle Régionale sont reportés aux documents d'urbanisme et de gestion forestière.

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Lille.
Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur, à compter de la notification de la présente délibération, et de quatre ans pour les tiers.

A Lille, le

Daniel PERCHERON

Président du Conseil Régional

CONVENTION DE GESTION
DE LA
RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PRAIRIES DU VAL DE SAMBRE
PROJET

ENTRE

La Région Nord – Pas de Calais représentée par Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Conseil régional, ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

ET

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais, propriétaire des terrains classés en Réserve Naturelle Régionale, représenté par Monsieur Luc Barbier, Président du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais et ci-après désigné par le terme : « propriétaire et gestionnaire »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui modifie le Code de l'Environnement, notamment l'article 109,

Vu le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.332-8, R.332-19 à R.332-22, R.332-42 et R.332-43,

Vu le rapport d'orientation sur la Trame verte et bleue régionale présentée en Séance Plénière du 29 mars 2007,

Vu la Délibération cadre du Conseil régional n° 20070393 en date du 29 mars 2007 relative à l'adoption de la nouvelle compétence sur les Réserves Naturelles Régionales,

Vu la demande de classement du site des Prairies du Val de Sambre en Réserve Naturelle Régionale présentée par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais en date du 13 juin 2009,

Vu l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel lors de sa séance plénière du 15 avril 2009,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil régional n°2012…..en date du 15 octobre 2012 classant le site des Prairies du Val de Sambre en Réserve Naturelle Régionale et désignant le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2012, adoptées jusqu'à ce jour,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Trame verte et bleue vise à répondre à plusieurs enjeux : la protection et le développement des espaces naturels, la restauration de la biodiversité en favorisant la circulation des espèces et la possibilité d'offrir aux habitants du Nord – Pas de Calais des lieux de détente et un cadre de vie de qualité. La Région propose de mettre en oeuvre la Trame verte et bleue par la préservation et la restauration des coeurs de nature, la création et le renforcement des liaisons écologiques, la reconquête et la préservation des ressources naturelles.

Dans ce cadre, les Réserves Naturelles Régionales ont pour objectif la préservation de sites naturels présentant un intérêt pour la faune, la flore, les sites géologiques ou les habitats afin de valoriser ce patrimoine, assurer sa protection et le soustraire à toute intervention susceptible de le dégrader.

Le site des Prairies du Val de Sambre, propriété du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais a été classé en Réserve Naturelle Régionale et cette même structure en a été désignée le gestionnaire par décision de la commission permanente du Conseil régional en date du 15 octobre 2012.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'organisation de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Prairies du Val de Sambre et les missions et responsabilités du propriétaire et gestionnaire et de la Région.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX

Conformément à la réglementation et après avis du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale, le propriétaire et gestionnaire assure prioritairement la conservation du patrimoine naturel qui a motivé le classement en Réserve Naturelle Régionale par des actions de gestion des milieux naturels et si besoin de restauration écologique.

Il accomplit les missions qui lui sont dévolues notamment par les articles 4 et 5 de la présente convention :

- en application du plan de gestion défini par le gestionnaire, validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), et approuvé par délibération du Conseil régional, ou en son absence (pendant la phase d'élaboration du plan de gestion), conformément aux orientations données par le Président du Conseil régional ou ses services,

- en tenant compte des orientations éventuellement fixées par le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région, autorité de classement de la RNR, s'engage à apporter son soutien technique et administratif au propriétaire et gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale des Prairies du Val de Sambre afin de mettre en oeuvre le plan de gestion en vigueur.

ARTICLE 4 – MISSIONS DU PROPRIETAIRE

Aux côtés de la Région, du gestionnaire et des acteurs locaux (collectivités territoriales ou leurs groupements, administrations et établissements publics de l'Etat, propriétaires exploitants, usagers, personnalités scientifiques qualifiées et associations de protection de la nature), le propriétaire apportera son appui pour que soient engagées les actions nécessaires à la bonne préservation de la Réserve Naturelle Régionale à travers la mise en oeuvre du plan de gestion.

Pour la bonne mise en oeuvre des actions prévues au plan de gestion, il facilitera l'accès des terrains lui appartenant, aux services de la Région et aux autorités de contrôles ainsi qu'à toutes personnes habilitées par le Comité Consultatif de Gestion.

ARTICLE 5 – MISSIONS DU GESTIONNAIRE

Le gestionnaire est chargé d'assurer la conservation du patrimoine naturel de la Réserve Naturelle Régionale. Le gestionnaire veille également au respect de la réglementation définie par la délibération de classement de la RNR.

Les missions du gestionnaire s'effectuent dans le respect de la réglementation générale, en cohérence avec les différents dispositifs, mesures et réglementations existants sur la RNR (politiques Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, etc), dans le cadre des dispositions spécifiques de l'acte de classement de la Réserve Naturelle Régionale, dans celles du plan de gestion de la RNR et des dispositions de la présente convention de gestion.

Conformément à l'article R.332-43 du code de l'environnement, le gestionnaire élabore, dans les trois ans suivant sa désignation, le plan de gestion écologique qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel et de son évolution. Ce projet de plan de gestion décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels. La formalisation du plan de gestion est conforme à la méthodologie développée par Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Le gestionnaire propose le plan de gestion au Comité Consultatif de Gestion, recueille son avis et le soumet pour avis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel avant approbation du Conseil régional par délibération.

Le plan de gestion couvre au minimum une période de cinq ans. Le gestionnaire s'engage à le mettre en oeuvre et à procéder, le cas échéant, à une évaluation scientifique, technique et financière et à engager s'il y a lieu la mise à jour et/ou la révision de celui-ci.

Pour toute action de communication propre à la Réserve Naturelle Régionale, le gestionnaire appliquera la charte graphique des RNR du Nord – Pas de Calais, telle que définie par la Région Nord – Pas de Calais.

En application du plan de gestion et en conformité avec la réglementation, sous le contrôle du Conseil régional et après avis du Comité Consultatif de Gestion de la RNR, les missions du gestionnaire sont les suivantes :

5.1 – Gestion, entretien, restauration et aménagement de la RNR

Le gestionnaire assure les travaux courants définis dans le plan de gestion. Il est le garant de la bonne gestion de la réserve. Le gestionnaire réalise les travaux définis dans le cadre du plan de gestion validé ou des éventuelles orientations du comité consultatif de gestion.

Tout en continuant à en assurer la maîtrise d'ouvrage, le gestionnaire peut, le cas échéant, confier des travaux ou des opérations à des tiers dans le respect des dispositions du plan de gestion et de la réglementation.

Le gestionnaire est en charge de la préparation des demandes d'autorisation prévues au code de l'environnement au regard des statuts de protection existants sur le site.

5.2 – Connaissance du patrimoine naturel et culturel de la RNR

1. Le gestionnaire a la responsabilité du suivi et de l'évaluation scientifique de la réserve. Il assure ainsi le suivi de la faune, la flore, des habitats et du patrimoine afin d'effectuer un contrôle scientifique du milieu naturel (inventaires, suivis scientifiques, diagnostics) dont le programme est défini en application du plan de gestion. Le gestionnaire peut, le cas échéant, confier à des tiers en assistance à maîtrise d'ouvrage des études ou des expertises particulières permettant d'améliorer la connaissance de la réserve.
2. Le gestionnaire définit les programmes d'actions relatifs à la conservation des espèces et des habitats naturels, du patrimoine géologique ou culturel (le cas échéant),
3. Le gestionnaire veille à transmettre toutes les données issues d'inventaires, études ou suivis aux pôles du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), qui concourent à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité et des programmes publics de connaissance et de conservation du patrimoine.
Pour ce faire, il s'assure de l'utilisation d'un outil de saisie de données naturalistes compatible,
4. Le gestionnaire assure la diffusion des connaissances sur le « porter-à-connaissance » des données recueillies dans le cadre de la gestion de la réserve et des enjeux qui s'y rattachent auprès des acteurs locaux concernés par la Réserve naturelle.
5. Le gestionnaire communiquera au public sur demande les informations environnementales dont il détient les droits de diffusion conformément à la réglementation en vigueur. Les demandes d'information pourront être rejetées si la consultation ou la communication portent atteinte à l'un des intérêts visés à l'article L.124-4 du Code de l'Environnement.

5.3 – Surveillance de la Réserve Naturelle Régionale

Le gestionnaire a la responsabilité de la surveillance de la Réserve Naturelle Régionale. A ce titre, il assure et organise la surveillance de la réserve et la police de la nature avec l'aide d'agents assermentés et commissionnés à cet effet, en coordination avec les autres agents habilités (gendarmerie, ONF, ONCFS, ONEMA, etc). Il assure l'information du public sur la réglementation du site et les contraintes relatives à la protection des milieux naturels.

5.4 – Accueil du public (pédagogie, sensibilisation, information)

Le gestionnaire :

- réalise ou fait réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage le plan d'interprétation du site ;

Si le site est ouvert au public de manière libre et en fonction des conclusions du plan d'interprétation, le gestionnaire peut être amené à :

- assurer l'implantation du balisage et de la signalisation de la réserve :
    - o la conception graphique des panneaux d'entrée de site pourra être prise en charge par la Région en accord avec la charte graphique des RNR du Nord – Pas de Calais, telle que définie par la Région,
    - o le gestionnaire réalise et coordonne la réalisation de la signalétique d'interprétation du site (panneaux directionnels, informationnels et d'interprétation) en accord avec la charte graphique des RNR du Nord – Pas de Calais, telle que définie par la Région.
- entretenir conjointement avec le propriétaire les sentiers de la réserve ainsi que le mobilier (signalétique, équipement d'observation),

- assurer le suivi et l'organisation de la fréquentation du public, notamment par la réalisation de diagnostics et d'actions relatifs à la gestion de la fréquentation ;
- assurer l'information et la sensibilisation du public sur la conservation de patrimoine naturel (plaquettes, affiches, animations de réunions publiques, etc),
- mettre en oeuvre la réalisation d'outils pédagogiques et d'animation.

5.5 – Gestion administrative de la réserve

Le gestionnaire a la responsabilité du suivi administratif et financier de la réserve en lien avec les services de la Région et le Comité Consultatif de Gestion. Le gestionnaire établit le rapport annuel d'activité de ses missions de gestion de la réserve, faisant apparaître les actions mises en oeuvre, l'évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces, et, le cas échéant, l'utilisation des crédits affectés. Le rapport d'activité comprend un état d'avancement de la réalisation du plan de gestion et propose s'il y a lieu des ajustements. Il est soumis pour avis au Comité Consultatif de Gestion.

Le gestionnaire établit et présente chaque année au Comité Consultatif de Gestion le programme des actions à mettre en oeuvre pour l'année suivante ainsi que le budget de l'année en cours. Il informe le Comité Consultatif de Gestion des modifications apportées au plan de travail ou des événements survenus affectant la gestion de la réserve naturelle régionale.

Conformément au règlement de la RNR, le gestionnaire prépare les réunions du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale en lien avec les services de la Région, en assure le secrétariat et élabore les dossiers qui y sont présentés.

ARTICLE 6 – RELATIONS AVEC LE COMITE CONSULTATIF DE GESTION

Conformément à l'article R 332-41 du Code de l'environnement, est institué pour chaque RNR un Comité Consultatif de Gestion dont la composition, les missions ainsi que les modalités de fonctionnement sont fixées par le Président du Conseil régional.

Le Comité Consultatif de Gestion est composé de quatre collèges :

- de représentants de la Région, des collectivités territoriales, locales ou leurs regroupements,
- de représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés,
- de représentants des propriétaires et des usagers,
- des personnalités scientifiques qualifiées et de représentations d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels.

La mission du Comité Consultatif de Gestion consiste en l'examen de tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protections prévues, notamment :

- donner un avis sur le plan de gestion,
- suivre l'état d'avancement des opérations prévues au plan de gestion,
- donner un avis sur les demandes d'autorisation de travaux,
- exprimer les avis des différents usagers du site afin de définir en commun les modalités de conservation, de restauration et d'animation de celui-ci,
- anticiper d'éventuels conflits d'usage,
- examiner toute question relative à la RNR.

Le Comité Consultatif de Gestion se réunit au moins une fois par an. Le gestionnaire invite par courrier, en accord avec la Région, un mois avant la date de réunion, les membres du Comité Consultatif de Gestion.

Le gestionnaire est chargé de la préparation des réunions du Comité Consultatif de Gestion en lien avec les services de la Région et le propriétaire. Il en assure l'animation ainsi que le secrétariat et élabore les dossiers qui y sont présentés.

Le gestionnaire est chargé de la rédaction du compte-rendu des réunions du Comité Consultatif de Gestion qui est ensuite validé et envoyé aux membres du Comité Consultatif de Gestion.

Le gestionnaire peut faire toutes propositions sur l'ordre du jour des réunions du Comité Consultatif de Gestion. Il concoure à leur préparation et leur animation.

ARTICLE 7 – RELATIONS AVEC LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (dans le cas où un Conseil scientifique serait nommé)

Le Conseil scientifique peut être sollicité pour avis sur des questions touchant à la gestion scientifique de la réserve naturelle régionale et au plan de gestion, par le gestionnaire, le Comité Consultatif de Gestion ou le Président de la Région.

ARTICLE 8 – RELATIONS AVEC LES USAGERS

Le gestionnaire peut, dans le cadre de ses missions et conformément aux objectifs du plan de gestion, signer des conventions d'occupation ou d'usages avec des personnes physiques ou morales ayant des activités ou des usages dans la réserve prévus dans le plan de gestion. Ces conventions peuvent être soumises au préalable à l'accord des services de la Région. Elles devront respecter la réglementation de la réserve.

ARTICLE 9 – RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Afin de mettre en oeuvre le plan de gestion et dans le respect de la réglementation en vigueur, le gestionnaire affecte ou recrute le personnel qualifié nécessaire à l'exécution des missions définies dans la présente convention.

La composition du personnel est adaptée à la complexité des tâches à mener. Le propriétaire et gestionnaire doit s'assurer de la compétence du personnel pour réaliser les missions au sein de la réserve notamment concernant le suivi des travaux de gestion de milieux naturels et de l'évaluation scientifique.

Le gestionnaire désigne parmi son personnel un référent de la réserve. Sa mission est d'une part, de coordonner, de mettre en oeuvre les actions de protection et de gestion des milieux naturels sur la réserve et d'autre part, d'assurer la gestion administrative et financière de la réserve. Ce référent est le principal correspondant auprès du Conseil régional.

Afin de remplir la mission de police décrite à l'article 5.3, le personnel peut comprendre un ou plusieurs agents commissionnés par l'autorité compétente, en vertu du 1er alinéa de l'article L 332-20 du Code de l'environnement.

Le gestionnaire favorise la formation du personnel affecté à la gestion de la réserve pour lui permettre de remplir correctement ses missions en participant aux sessions de formation dispensées par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) ou tout autre organisme habilité et agréé en matière de formation professionnelle.

ARTICLE 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE DES DONNEES

Le gestionnaire, en tant que titulaire des droits d'auteur des études menées au titre de la présente convention, partage gratuitement avec la Région les droits suivants :

- Droits de reproduction : La Région et le gestionnaire disposent tous deux de la possibilité de reproduire, sur tout support, tout ou partie des données recueillies dans le cadre des études menées au titre de la présente convention et fournies chaque fin d'année par le gestionnaire sur support papiers et informatiques.

- Droits de représentation et de diffusion : La Région et le gestionnaire disposent d'un droit de représentation publique de tout ou partie des données recueillies dans le cadre des études menées au titre de la présente convention et fournies par le gestionnaire.

Le droit de l'auteur sera respecté. A chaque rendu d'observation, un certain nombre d'information devront être rattachées (RNR des Prairies du Val de Sambre, nom de l'observateur, date, lieu, espèce, etc).

Les supports de présentation des données porteront la mention « avec la participation de la Région Nord – Pas de Calais » et le logo de la Région, selon les règles définies dans la charte graphique des Réserves Naturelles Régionales du Nord – Pas de Calais.

Il ne sera pas diffusé de données qui iraient à l'encontre de la protection du patrimoine naturel.

Dans la seule perspective d'un usage non commercial, la reproduction et la présentation pourront être autorisées en concertation avec la Région et le gestionnaire à des tiers y compris aux prestataires de ce dernier, de la Région ou tout autre partenaire public. En cas de changement de gestionnaire, la Région pourra ainsi céder au nouveau gestionnaire les droits de reproduction et de présentation des données précédemment collectées.

Toutes les données, sans exception, concernant la faune, la flore ou les habitats, produites sur la RNR, dans le cadre d'études menées au titre de la présente convention, par le gestionnaire ou par un tiers que celui-ci aura mandaté, seront transmises au RAIN.

ARTICLE 11 – RESSOURCES DU GESTIONNAIRE : MODALITES FINANCIERES

Pour la réalisation des missions prévues dans le plan de gestion, le gestionnaire pourra recevoir de la Région une subvention lui permettant de recouvrer une partie de ses coûts, sans bénéfice et sans rémunération liée au service rendu.

Le principe de la participation financière de la Région se décline de la façon suivante :

- dans le cas d'un gestionnaire disposant d'une convention pluriannuelle d'objectif avec la Région, la demande de financement sera examinée annuellement dans le cadre du programme d'action annuel ;

- dans les autres cas, le gestionnaire pourra présenter sa demande de manière spécifique.

Le montant de la subvention annuelle sera déterminé et adopté par la Commission Permanente du Conseil régional, au vu du programme et du budget prévisionnel dans le cadre des politiques régionales en vigueur.

Le gestionnaire est appelé à mobiliser des financements complémentaires à ceux de la Région (Europe, Etat, Conseil général, autres collectivités, Agence de l'Eau Artois – Picardie, etc) ou mobiliser des moyens propres (fonds propres, mécénat, etc) qu'il affecte à la gestion de la réserve.

ARTICLE 12 – COMMUNICATION SUR LA RESERVE NATURELLE REGIONALE

La communication sur la réserve doit respecter la charte graphique « Réserve Naturelle Régionale » de la Région Nord – Pas de Calais.

Afin de garantir la cohérence sur le territoire régional, la communication sur la réserve (plaquettes, affiches, etc) est faite en collaboration avec les services de la Région et avec le gestionnaire et doit être validée par ces derniers selon les modalités suivantes où la Région, le gestionnaire et le propriétaire s'engagent à :

- intégrer graphiquement le logo de la Région Nord – Pas de Calais selon sa charte graphique, à tous les supports mis en oeuvre dans la Réserve Naturelle Régionale,
- soumettre un exemplaire de chaque support à la Région, pour validation, préalablement à sa diffusion,
- associer la Région à la mise au point de toute action d'information du public (inauguration, conférence de presse, exposition, etc), en particulier en mentionnant la participation financière de la Région à la réalisation de l'opération considérée, le cas échéant,
- faire état de l'aide financière apportée par la Région à l'occasion de toute publicité ou toute manifestation d'information portant, pour tout ou partie, sur la réalisation et les résultats de l'opération envisagée.

ARTICLE 13 – SUIVI, CONTROLE ET EVALUATION

Le propriétaire et gestionnaire transmettra chaque année à la Région un rapport d'activités et un rapport financier propre à la Réserve Naturelle Régionale. Une synthèse de ces rapports, réalisée par le gestionnaire, sera examinée par le Comité Consultatif de Gestion. Ils seront accompagnés d'un état des crédits engagés pour l'année en cours.

ARTICLE 14 – DUREE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont applicables à compter de la décision de classement du site en Réserve Naturelle Régionale pour une durée initiale de 50 ans, soit jusqu'au 15 octobre 2062. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Le contenu des actions prévues dans cette convention ne pourra être remis en cause. Si pour des raisons de force majeure, des modifications devaient y être apportées, celles-ci feraient l'objet d'une note de justification et d'un avenant à la présente convention, qui devrait être agréé par les parties.

ARTICLE 15 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai de trois mois suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de trois mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

La Région se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du propriétaire et gestionnaire. Dans ce cas, et si cela s'avérait nécessaire, le Président du Conseil régional pourrait procéder à la désignation d'un nouveau gestionnaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour le gestionnaire.

ARTICLE 16 – LITIGES

Les parties conviennent que les éventuels litiges nés de l'application de la présente convention seront portés, à défaut d'accord entre elles, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Lille en trois exemplaires originaux

Le……

La Région Nord – Pas de Calais,

Le propriétaire et gestionnaire,
Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais



ANNEXE 6 :

ARRETE DE CREATION DE LA RESERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE « BON WEZ »

JD/NF

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES FORETS

Département : NORD

-=-=-

Forêt domaniale de MORMAL

-=-=-

Contenance : 9 169,66 ha

Modification d'aménagement
Création d'une réserve biologique domaniale

- ARRETE D'AMENAGEMENT -

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

VU les articles L-133-1, R-133-1 et R-133-2 du Code Forestier ;

VU l'Arrêté Ministériel du 28 Mai 1973, réglant l'aménagement de la forêt dom niale de MORMAL (Nord) ;

SUR la proposition du Directeur Géné de l'Office National des Forêts ;

- A R R E T E -

Article 1er. - L'arrêté du 28 Mai 1973, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de MORMAL est modifié comme suit :

Article 1er. - La forêt domaniale de MORMAL (Nord), d'une contenance de 9 169,66 ha, est affectée principalement à la production de bois d'oeuvr feuillu et, secondairement, à l'exercice de la chasse et à l'accueil du public.

En outre, il est créé une réserve biologique domaniale di gée, dite réserve biologique domaniale du BON WEZ, (parcelle 123 et 124P d'une contenance de 16,30 ha, afin de protéger une hêtraie exceptionnell

Article 2. - A l'exception de la réserve biologique domaniale, la forêt forme une série unique traitée en futaie régulière de hêtre (2/3) et de chêne (1/3) exploités respectivement à 0,60 m. et 0,65 m. de diamètre.

Pendant une durée de 25 ans (1974 - 1998) :

- la surface du groupe de régénération strict est arrêtée à 1 489,32 ha, en fonction d'une durée de renouvellement des peuplements fixée à 150 ar à partir de 1974.

- le surplus de la série sera parcouru par des coupes d'amélioration.

. . . / . . .

Article 3. - La réserve biologique domaniale du BON WEZ fera uniquement l'objet d'opérations sanitaires.

Article 2. - Le Directeur Général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 FEV. 19
pour le Ministre et par délégation

l'Inspecteur Général des Eaux et Forêts.

Signé : Ch. GUILLERY



ANNEXE 7 :

FICHES DESCRIPTIVES DES ZNIEFF DE TYPE I ET II

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

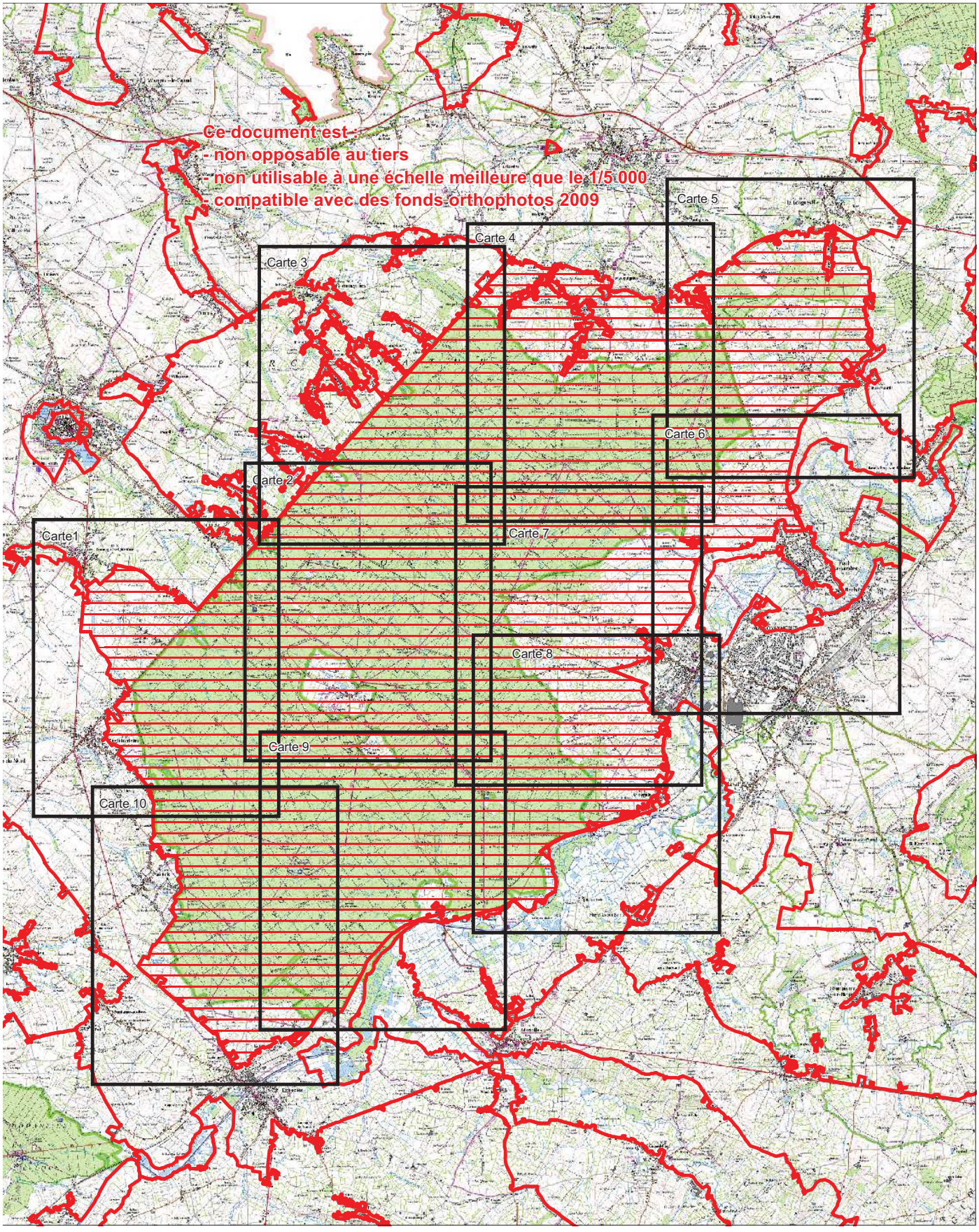

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

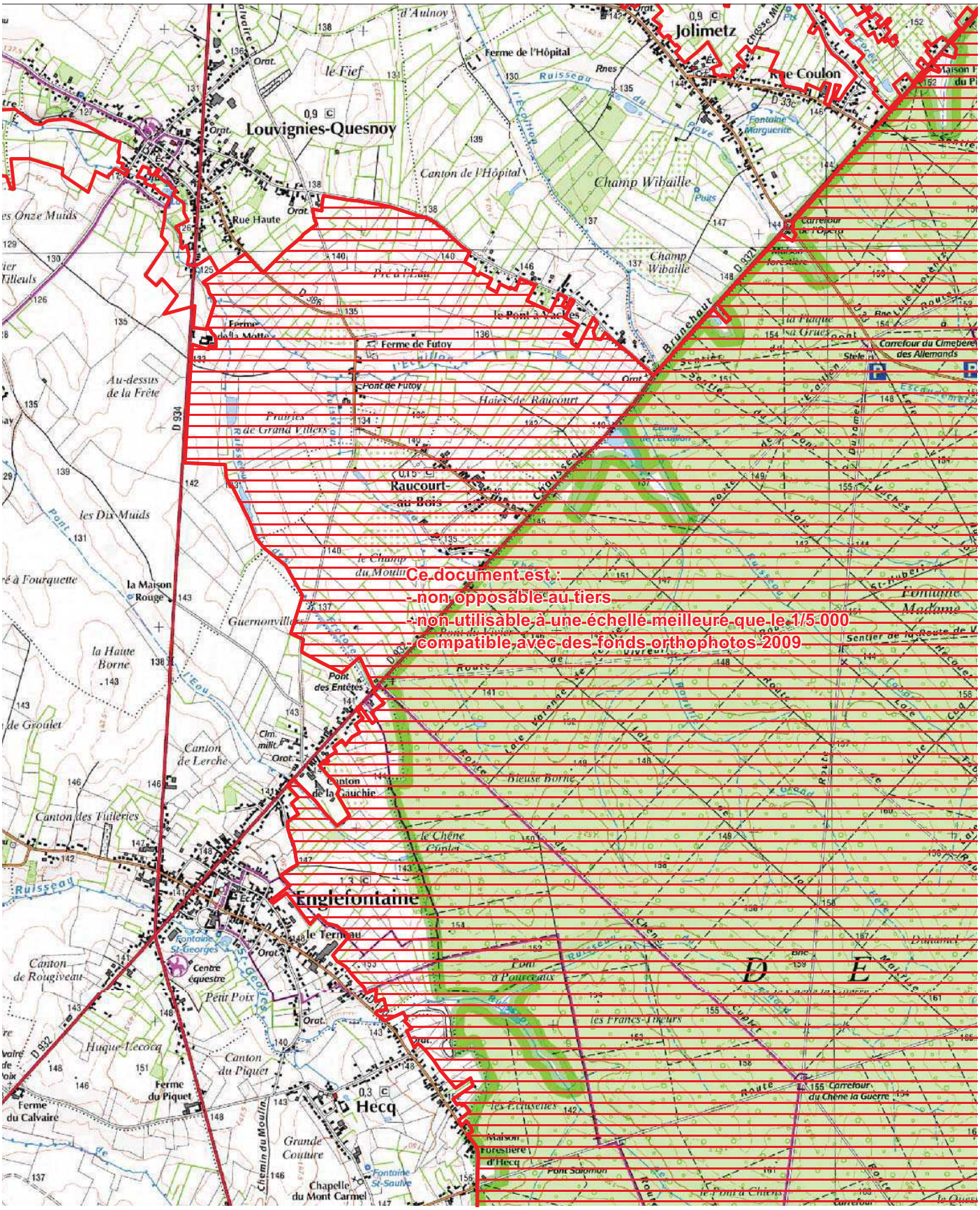

Ce document est :
-non opposable au tiers
-non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
-compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

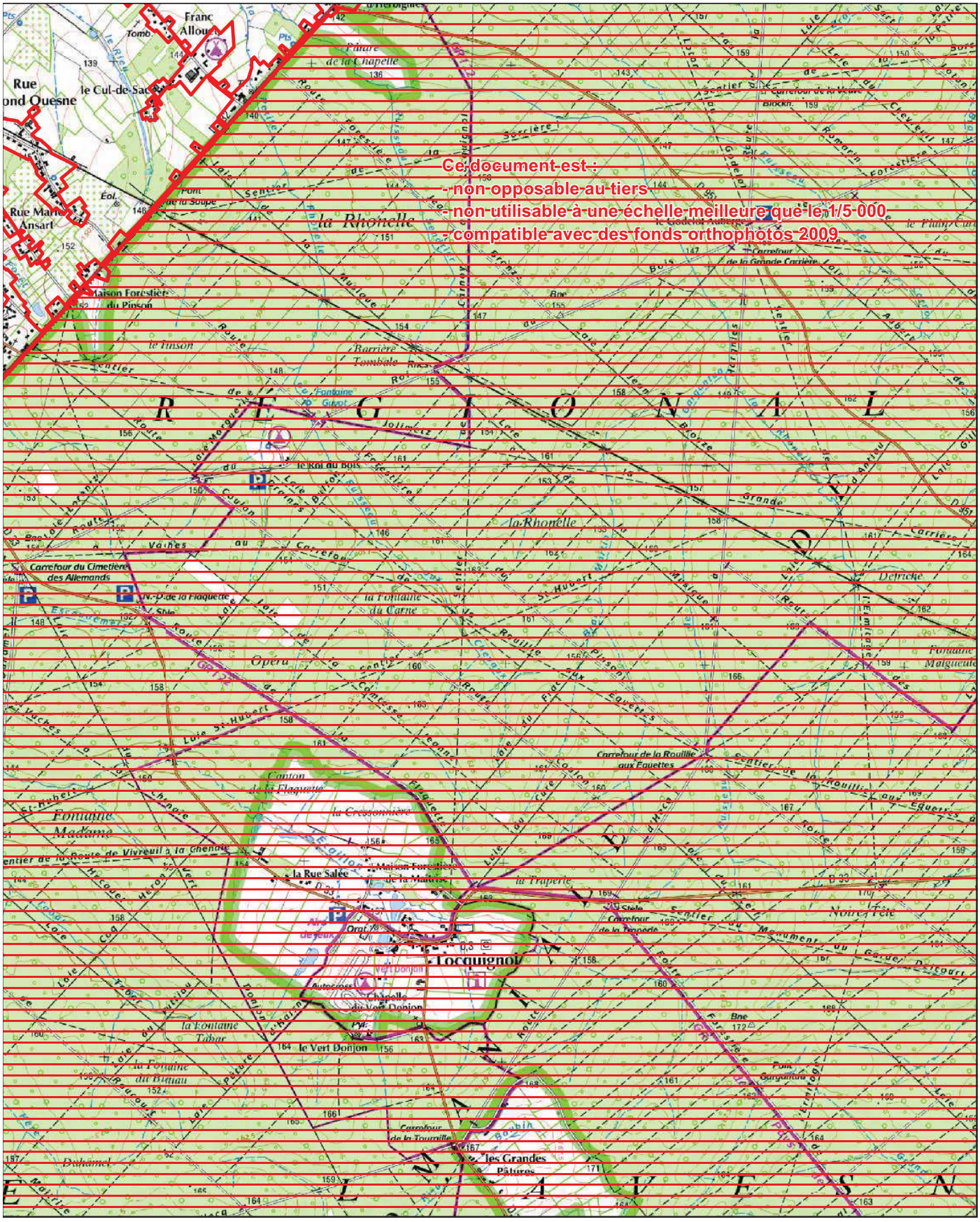

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 3

Autre ZNIEFFI

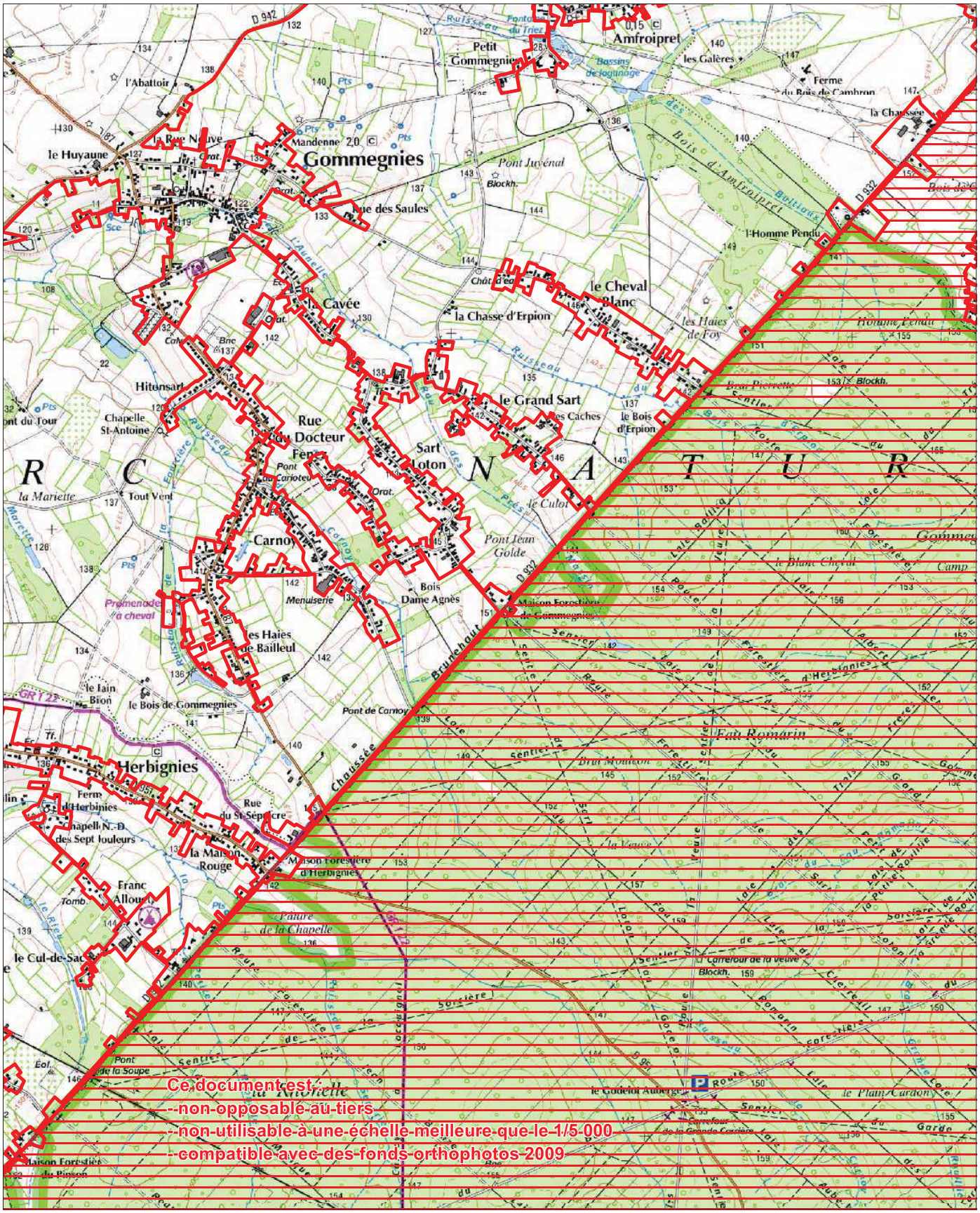

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 4

Autre ZNIEFFI

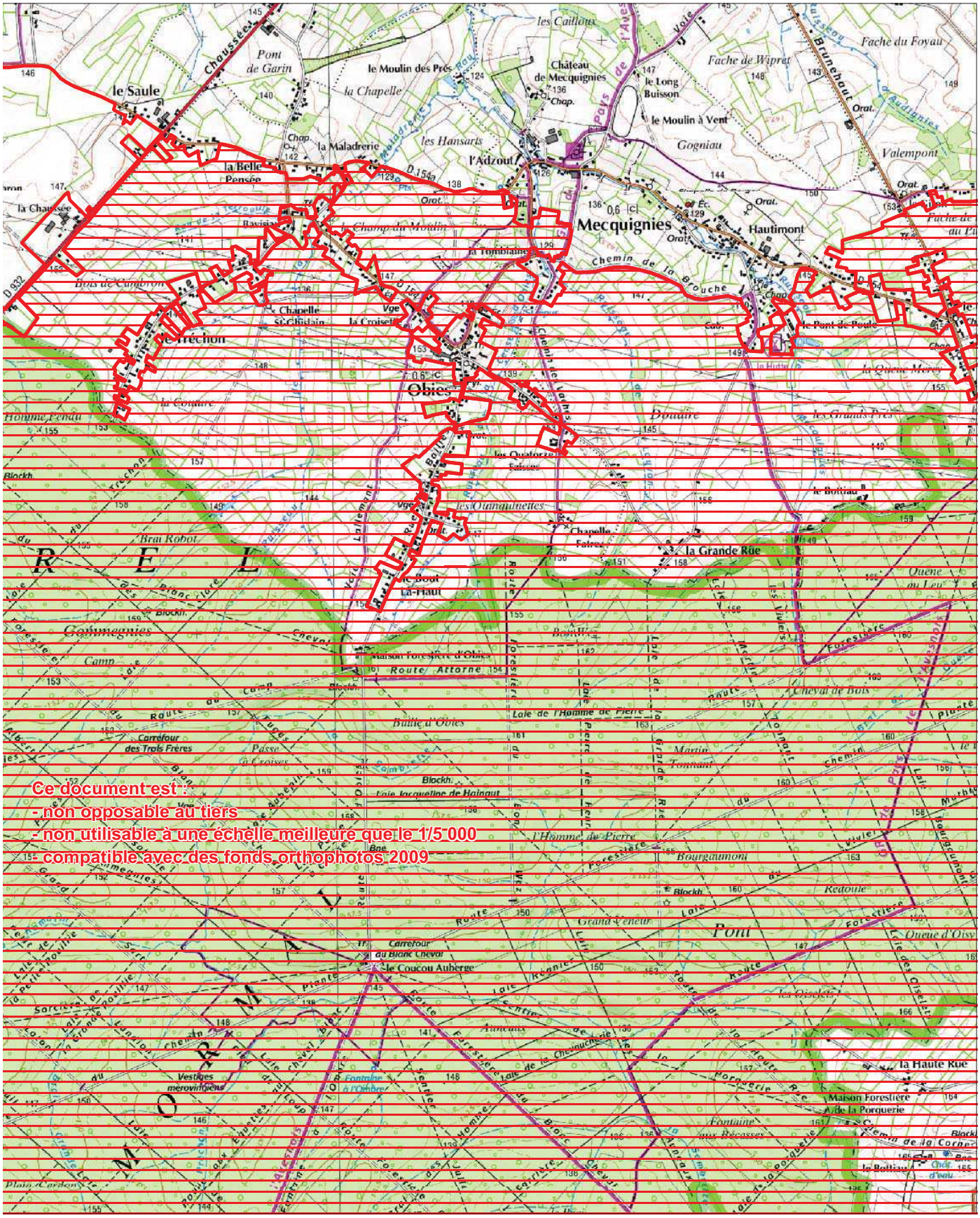

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 5

Autre ZNIEFFI

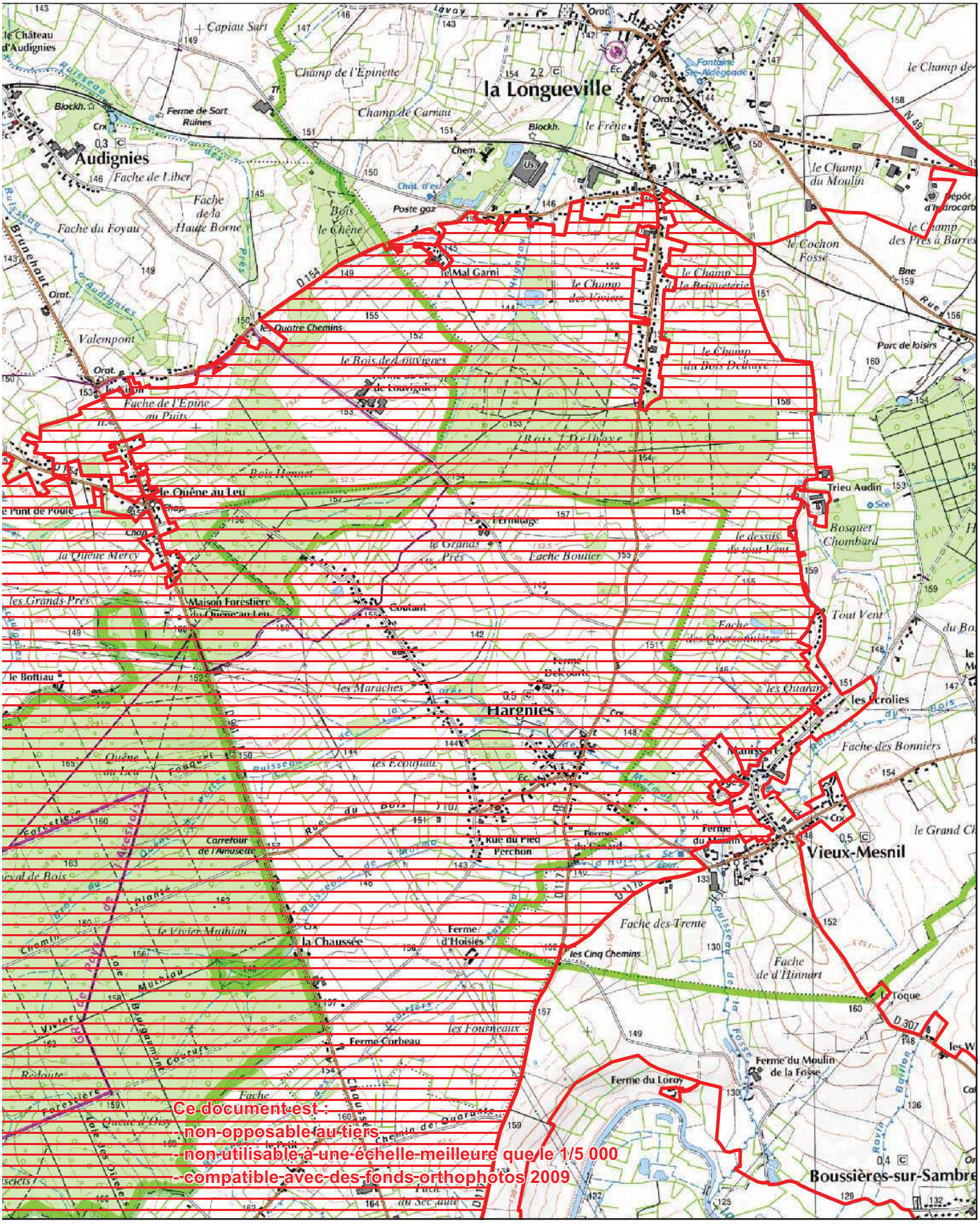

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 6

Autre ZNIEFFI

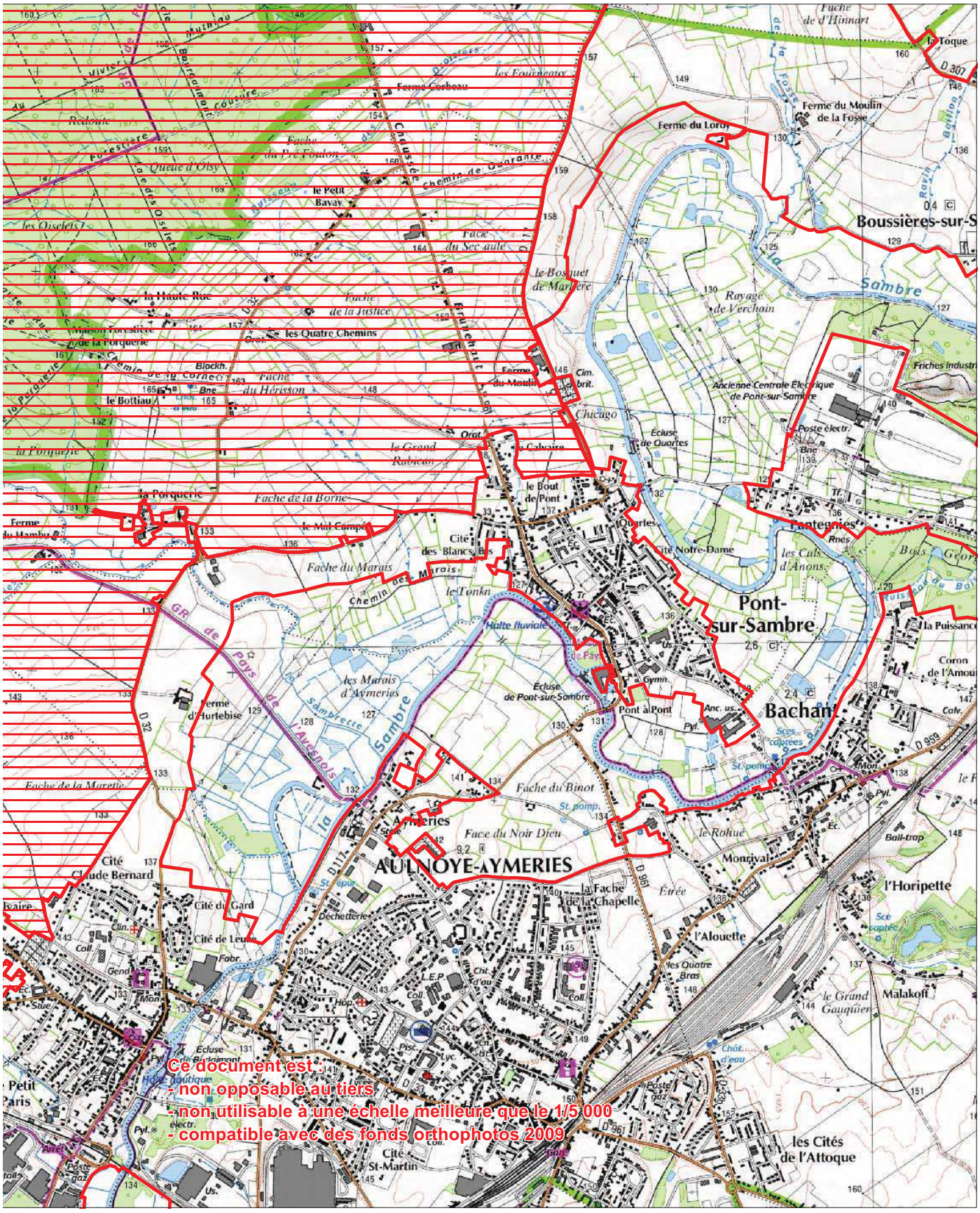

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 7

Autre ZNIEFFI

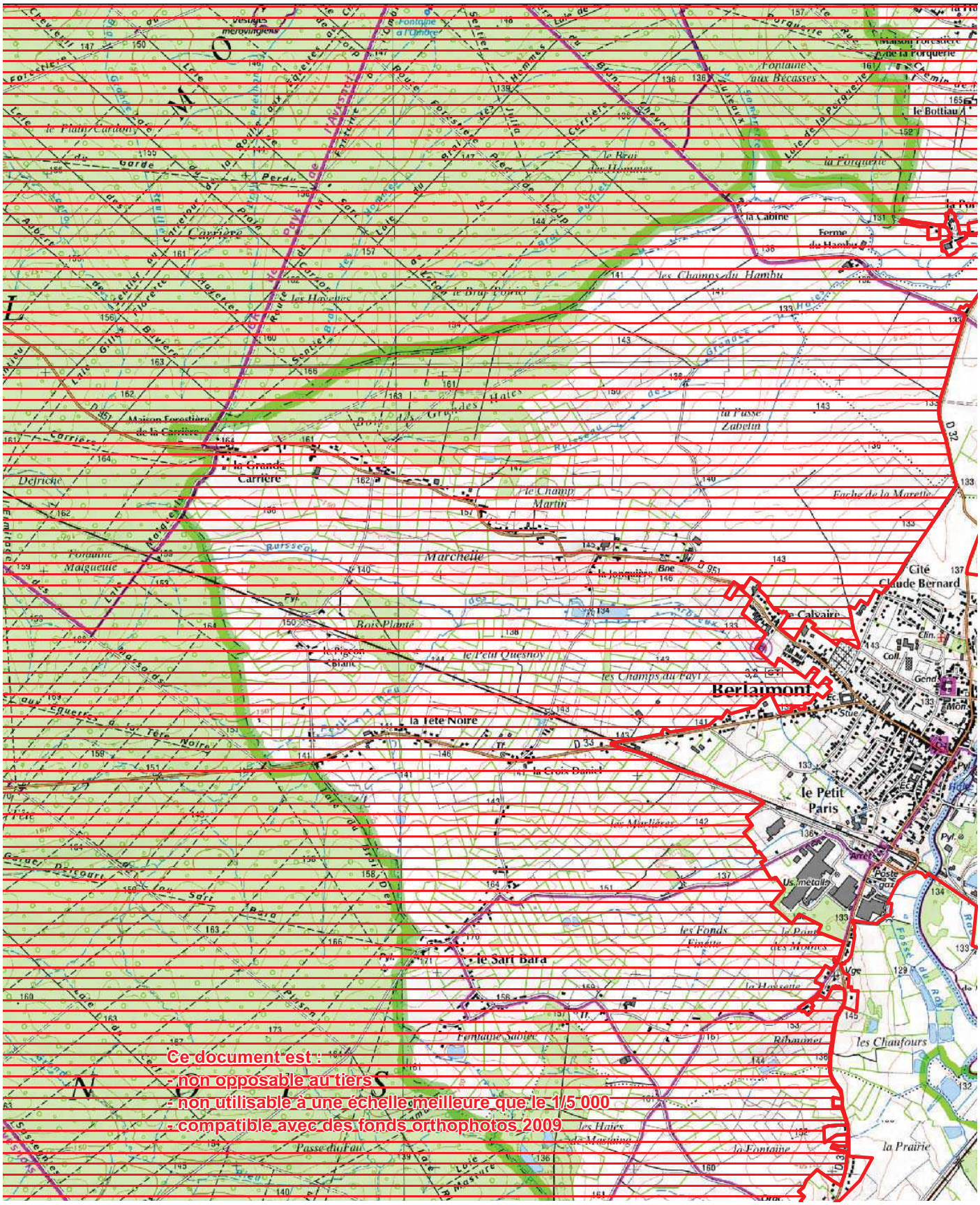

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 8

Autre ZNIEFFI

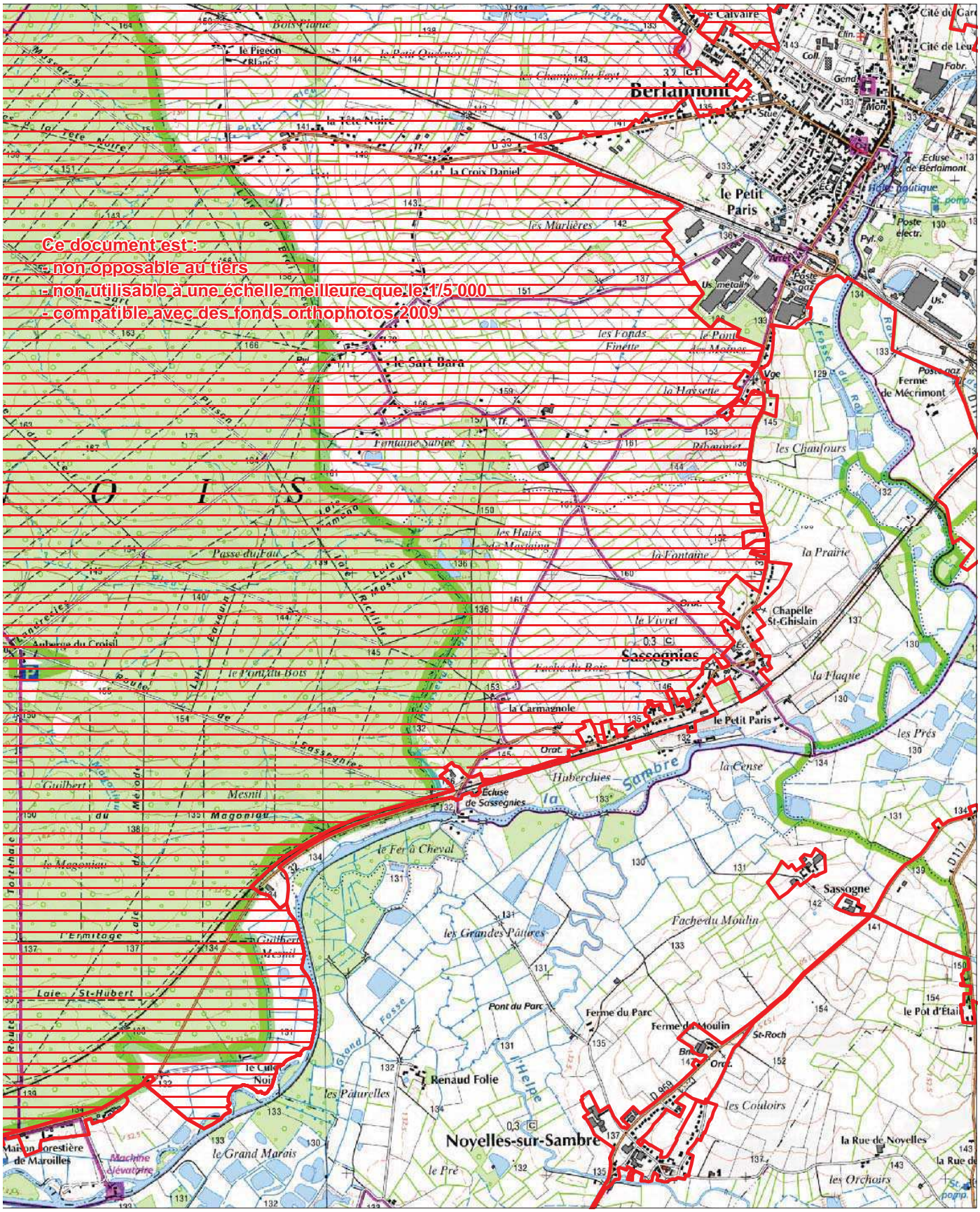

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 9

Autre ZNIEFFI

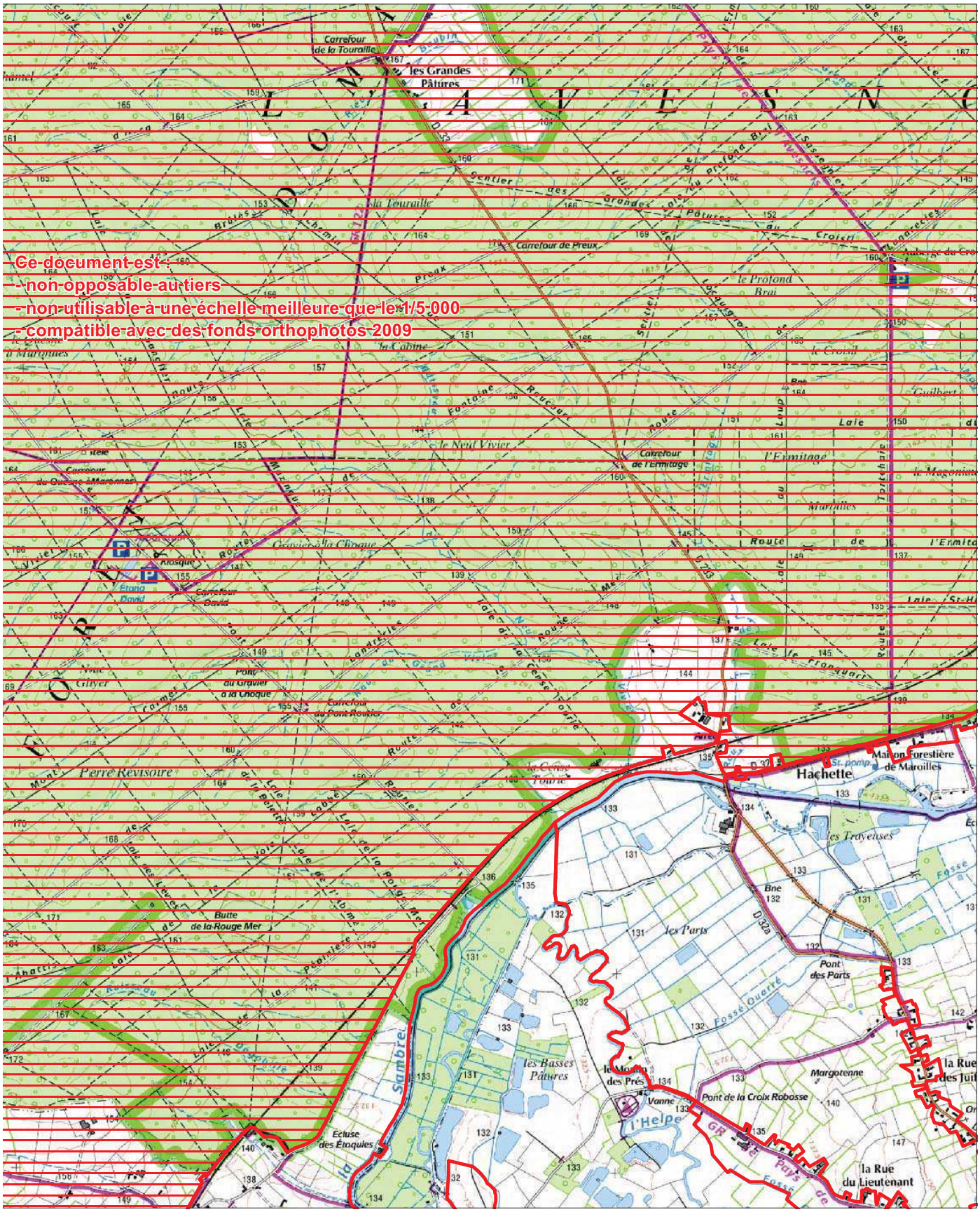

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Mormal et ses lisières
N° régional : 002-01
Validé CSRPN
Carte 10

Autre ZNIEFFI

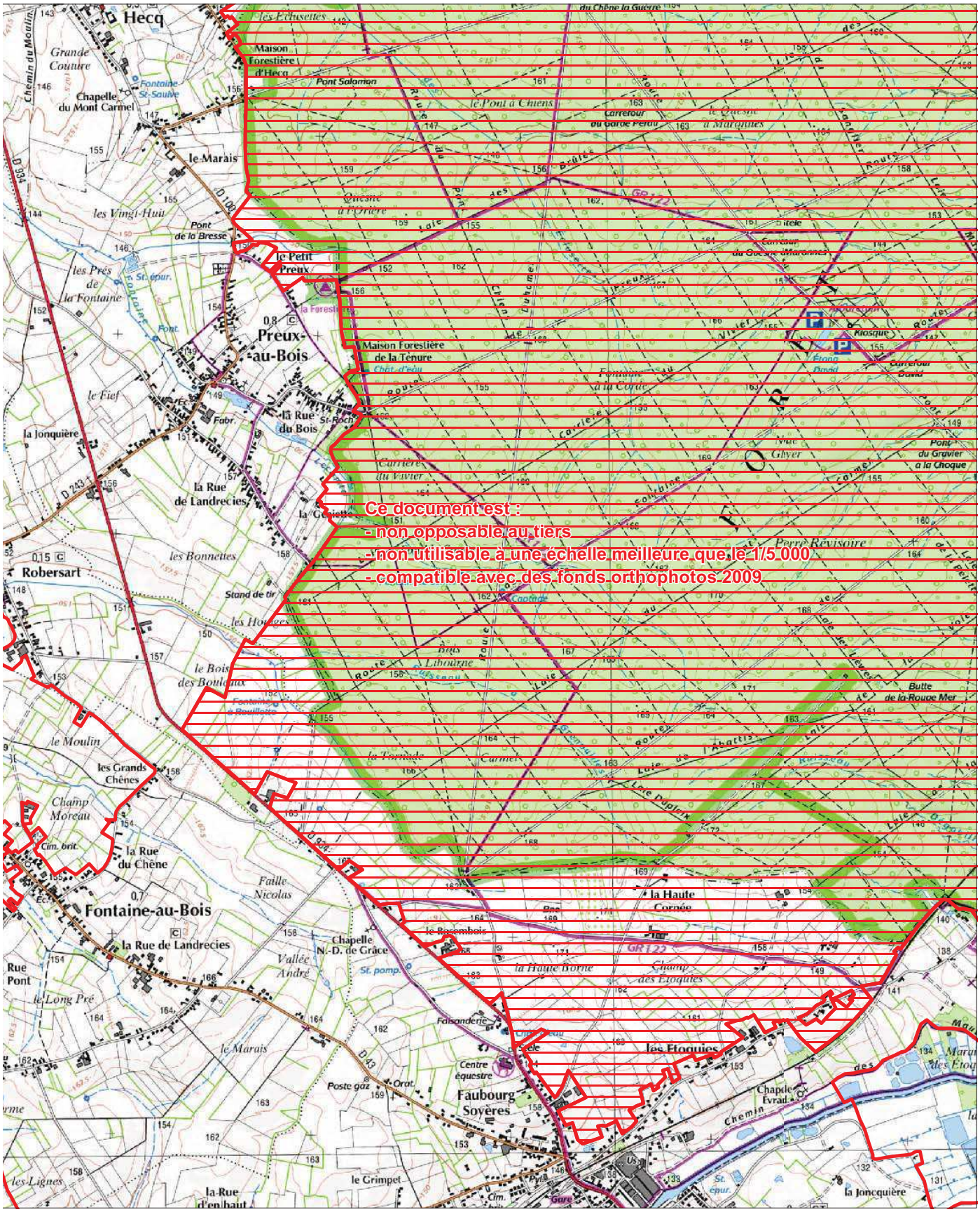

Forêt domaniale de Mormal et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020001 N° National : 310007223

Généralités

Année de description : 1961
Altitude mini : 130
Superficie en ha : 13 707

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 175

Directive Habitats : OUI
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

La forêt domaniale de Mormal est le plus grand massif forestier d'un seul tenant de la région Nord-Pas de Calais. Sur le plan climatique, elle est à l'interface entre les influences atlantiques et médio-européennes comme en témoigne la coexistence de diverses espèces et communautés végétales caractéristiques de l'un ou l'autre de ces deux domaines biogéographiques (voir ci-dessous). Sa couverture géologique limoneuse et colluvionnaire très homogène ne participe cependant pas à une grande diversification de ses caractéristiques édaphiques, excepté au niveau des nombreux vallons et vallées qui entaillent plus ou moins profondément son relief mollement vallonné. Divers cours d'eaux prennent en effet leur source dans la forêt de Mormal (Rhonelle, Aunelle…).
Le réseau de routes départementales et de routes forestières crée une fragmentation éco-paysagère importante. La présence humaine est très ancienne sur ce site - en témoigne la D932 en lisière nord-ouest du massif qui est une ancienne voie romaine - et a pu être assez destructrice, en particulier au Moyen-Âge où la forêt a été surexploitée pour la production de charbon de bois (ancienne forêt charbonnière) et durant les guerres mondiales où elle a été en grande partie détruite. De nos jours et pour ces raisons, la forêt possède une valeur historique qui s'ajoute à son intérêt écologique et biologique.
Le patrimoine floristique et phytocénotique est particulièrement riche en éléments submontagnards et médio-européens (*Myosotis sylvatica*, *Alchemilla xanthochlora*, *Senecio ovatus*, *Equisetum sylvaticum*, *Impatiens noli-tangere*, *Carex vulpina*…). La présence exclusive dans la région (avec la ZNIEFF du Bois de la Haute Lanière) de *Gagea spathacea*, espèce subcontinentale protégée en France, est à souligner. Les bords de route sont le lieu d'expression de l'ourlet à Silène dioïque et Myosotis des forêts (*Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae*, décrit en forêt de Mormal) et de l'ourlet à Balsamine n'y-touchez-pas (*Galio aparines - Impatientetum noli-tangere*, à caractère submontagnard). Les végétations forestières possèdent également des caractères intermédiaires entre ceux des associations atlantiques (*Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae* quasi absent au sein de la forêt traité en futaie alors qu'elle peut encore s'observer dans les divers bois périphériques et même dans la Fagne forestière) et ceux

des associations subatlantiques (*Asperulo odorati - Fagetum sylvaticae* plutôt rare mais pour des raisons édaphiques). Le type forestier le plus représenté est apparemment la forêt méso-acidiphile du *Lonicero periclymeni* - Fagetum *sylvaticae*, sous une forme hygrophile originale à Fougère femelle constante, et peut-être une autre forêt originale du *Carpinion betuli* qui resterait à décrire au niveau des plateaux et versants acidiclines à neutroclines, les relevés effectués ne pouvant être rapportés ni à l'*Asperulo odorati - Fagetum sylvaticae* ni à l'*Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae*.
Il faut également mentionner les séquences typiques de végétations forestières mésohygrophiles à longuement inondables, habitats d'intérêt communautaire des versants et terrasses alluvialles qui sont une des particularités de cette forêt dont les limons reposent en partie sur des marnes imperméables, à l'origine des résurgences évoquées précedemment : *Primulo elatioris - Carpinetum betuli*, *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* et *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* (Habitat d'intérêt communautaire prioritaire) sous ses diverses sous-associations.
C'est ainsi que près d'une cinquantaine de plantes déterminantes de ZNIEFF a été recensée sur le site ; 18 d'entre elles étant protégées (dont 1 au niveau national).
Malgré tout, au regard de sa surface, il faut reconnaître que la forêt de Mormal est globalement assez mal connue et qu'elle mériterait des investigations floristiques et phytosociologiques plus systématiques, en particulier dans certains secteurs sous-prospectés.

La faune déterminante est majoritairement forestière que ce soit l'avifaune ou l'entomofaune.
Les espèces de Rhopalocères et d'Odonates listées ne sont pas nécessairement régulières sur le site mais sont néanmoins présentes dans la liste puisqu'observées au moins une fois pendant la période indiquée. On retrouve le cortège des Nymphalidés forestiers (*Apatura ilia*, *Apatura iris*, *Argynnis paphia*, *Ladoga camilla* et *Nymphalis polychloros*) bien présents dans l'Avesnois mais plus rares dans les autres massifs forestiers régionaux) et de reconquête récente dans le massif pour *Argynnis paphia* et *Apatura ilia* (FIEVET, 2007).
L'essentiel de la diversité odonatologique de cette ZNIEFF lui est conférée par la présence des étangs situés à la périphérie du village et des étangs intraforestiers. C'est en effet dans ces étangs que l'on trouve le plus grand nombre d'espèces et les populations.
4 espèces d'amphibiens ont été répertoriées sur ce secteur. Parmi elles, l'Alyte accoucheur AR au niveau régional. Les habitats présentant un caractère « rupestre », les friches minières, les carrières et les vieux murs constituent l'habitat secondaire de l'espèce dont l'habitat primaire est constitué par les dunes. Le Triton crêté en annexe II de la Directive Habitat a été trouvé est présent dans les mares prairiales en lisière de forêt ainsi qu'en milieu intraforestier Inscrit en annexe II de la Directive habitat faune flore, il est néanmoins assez commun dans la région ce qui confère aux populations du Nord-pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation.
L'intérêt de cette ZNIEFF est également avifaunistique. 5 espèces sont en annexe I de la Directive oiseaux (La Bondrée apivore, Le Martin pêcheur, La Cigogne noire, la Pie grièche grise, le Pic mar et le Pic noir.
La Cigogne noire est nicheur possible sur le secteur. Composée de futaie jardinée à dominance de Hêtre et de chêne la forêt constitue un lieu privilégié pour son installation et les nombreuses observations effectuées à partir de 2001 militent pour un installation de l'espèce dans le massif.

Cette ZNIEFF constitue l'un des derniers bastions régionaux pour les deux espèces de Pie grièche au niveau régional, celle-ci occupant les zones de bocages en lisière de la forêt. et les ZNIEFF contiguës à la frontière sud. Cela leur confère une importance particulière au niveau régional. A noter que la dynamique régionale de la Pie grièche grise est particulièrement alarmante en région puisque l'espèce n'a pas été citée nicheuse en 2009.
Le Pic mar est une espèce inféodée aux vieilles chênaies de plus de 80 ans est une espèce en expansion dans le nord de la France. Ses populations les plus importantes au niveau régional se situent dans les grands massifs boisés de l'Avesnois dont fait partie cette ZNIEFF. Le Pic noir est inféodé aux Hêtraies et aux parcelles de conifères au niveau régional. Dans la région ses plus grosses populations sont également dans l'Avesnois.

D'autres inventaires piscicoles à venir permettront d'étendre les relevés sur le territoire, notamment les cours d'eau présents sur le massif forestier de Mormal et repris au titre d'un site Natura 2000.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x 22.411 : eaux eutrophes x couverture de Lemnacées *Riccietum fluitantis* Slavnic 1956
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria*
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Impatienti noli-tangere - Scirpetum sylvatici* de Foucault 1997
37.21 : prairies humides atlantiques à subatlantiques *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.25 : prairies humides de transition à hautes herbes *Junco effusi - Lotetum uliginosi* Passarge 1975 ex 1988
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae* de Foucault & Frileux 1983 ex de Foucault in Provost 1998
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae* Géhu & Géhu-Franck 1983
37.72 : franges des bords boisés ombragés Groupement à *Athyrium filix-femina* et *Equisetum sylvaticum* Decocq 1997
37.72 : franges des bords boisés ombragés

Galio aparines - Impatientetum noli-tangere (Passarge 1967) Tüxen in Tüxen & Brun-Hool 1975
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Carici pendulae - Eupatorietum cannabini* Hadac et al 1997
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
41.121 : hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord *Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae* Passarge 1957
41.131 : hêtraies à Mélique *Galio odorati - Fagetum sylvaticae* Rübel 1930 ex Sougnez et Thill 1959 em. Dierschke 1989
41.23 : frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984
41.24 : chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936
44.91 : bois marécageux d'Aulnes *Alnion glutinosae* Malcuit 1929
44.9112 : bois d'Aulnes marécageux à laîche allongée *Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae* Noirfalise & Sougnez 1961
53.141 : communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
54.112 : sources à Cardamines *Caricenion remotae* Zechmeister & Mucina 1994
54.112 : sources à Cardamines *Veronico montanae - Caricetum remotae* Sykora 1970 in Hadac 1983
54.112 : sources à Cardamines *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii* Jouanne in Chouard 1929
Potentillo erectae - Holcion mollis Passarge 1979
Athyrio filicis-feminae - Blechnetum spicantis de Foucault 1995

cf. Melampyrion pratensis Passarge 1979
Autres milieux
22.13x22.42 : végétations enracinées immergées
31.8111 : fruticées subatlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*
31.871 : clairières herbacées
31.872 : clairières à couvert arbustif
37.715 : ourlets riverains mixtes
41.21 : chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
44.921 : buissons de Saules cendrés
53.4 : bordures à Calamagrostis des eaux courantes
83.312 : plantations de conifères exotiques
83.321 : plantations de peupliers
87.2 : communautés rudérales
89.22 : fossés et petits canaux

Communes

59 AMFROIPRET
59 AUDIGNIES
59 AULNOYE-AYMERIES
59 BERLAIMONT
59 BERMERIES
59 ENGLEFONTAINE
59 FONTAINE-AU-BOIS
59 GOMMEGNIES
59 HARGNIES
59 HECQ
59 JOLIMETZ
59 LOCQUIGNOL
59 LA LONGUEVILLE
59 LOUVIGNIES-QUESNOY
59 MAROILLES
59 MECQUIGNIES
59 NOYELLES-SUR-SAMBRE
59 OBIES
59 PONT-SUR-SAMBRE
59 POTELLE
59 PREUX-AU-BOIS
59 RAUCOURT-AU-BOIS
59 ROBERSART
59 SASSEGNIES
59 VIEUX-MESNIL
59 VILLEREAU

Administration

Critères de délimitation

Périmètre correspondant aux limites de la forêt domaniale de Mormal, intégrant une zone tampon destinée à englober les lisières forestières. L'extension permet de prendre en compte une population de triton crêté.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

02 – Sylviculture
01 – Agriculture
07 – Tourisme et loisirs
05 – Chasse

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV
13.5 – Transport d'énergie
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
24.0 – Nuisances sonores
31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
41.0 – Mise en culture, travaux du sol.
44.0 – traitement de fertilisation et pesticides.
45.0 – pâturage.
46.3 – Fauchage
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage

53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
71.0 – Prélèvements organisés sur la faune ou la flore
72.1 – Introduction
72.2 – Réintroduction
72.3 – Renforcements de population
72.4 – Limitation, tirs sélectifs
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
81.0 – Erosion
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement
83.0 – Submersion
91.1 – Atterrissement
91.2 – Eutrophisation
91.3 – Acidification
91.4 – Envahissement d'une espèce
93.2 – Impact d'herbivores
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
25 – Reptiles
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
35 – Ptéridophytes
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique
86 – Historique
90 – Pédagogique

Forêt domaniale de Mormal et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020001 N° National : 310007223

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Acore aromatique	P		2008
0	*Agrimonia procera* Wallr.	Aigremoine odorante			2008
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2008
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		2004
0	*Arctium tomentosum* Mill.	Bardane tomenteuse			2008
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2008
0	*Calamagrostis canescens* (Weber) Roth	Calamagrostide blanchâtre			2000
0	*Cardamine impatiens* L.	Cardamine impatiente			2001
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		2009
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			2009
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2008
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2008
0	*Cephalanthera damasonium* (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs			2009
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2008
0	*Cirsium eriophorum* (L.) Scop. var. *eriophorum*	Cirse laineux			2003
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2003
0	*Cornus mas* L.	Cornouiller mâle	P		2000
0	*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	P		2009
0	*Equisetum hyemale* L.	Prêle d'hiver			2000
0	*Equisetum sylvaticum* L.	Prêle des forêts	P		2008
0	*Gagea spathacea* (Hayne) Salisb.	Gagée à spathe	P		1994
0	*Gnaphalium sylvaticum* L.	Géranium des forêts			2002
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		2002
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2009
0	*Lathyrus sylvestris* L.	Gesse des bois	P		2008
0	*Luzula luzuloides* (Lam.) Dandy et Wilmott	Luzule blanchâtre			2002
0	*Luzula sylvatica* (Huds.) Gaudin	Luzule des forêts	P		2001
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2009
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2009
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			2004
0	*Poa palustris* L.	Pâturin des marais			2000
0	*Potamogeton natans* L.	Potamot nageant			2004
0	*Potamogeton pusillus* L.	Potamot fluet			2009
0	*Pyrola minor* L.	Petite pyrole			2001
0	*Ranunculus aquatilis* L.	Renoncule aquatique			2004
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009

0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2008
0	*Salix aurita* L.	Saule à oreillettes			2000
0	*Sambucus racemosa* L. var. *racemosa*	Sureau à grappes			2008
0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			2009
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scrophularia umbrosa* Dum. subsp. *neesii* (Wirtg.) E. Mayer	Scrofulaire de Nees			2009
0	*Selinum carvifolia* (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi			2003
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2009
0	*Stellaria nemorum* L.	Stellaire des bois	P		2001
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2001
0	*Valeriana dioica* L.	Valériane dioïque	P		2008
FAUNE					
INSECTES					
1	*Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant			2008
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2008
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2008
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2006
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2007
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2005
1	*Issoria lathonia* (Linnaeus, 1758)	Petit nacré			2005
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2008
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2007
1	*Neozephyrus quercus* (Linnaeus, 1758)	Thécla du chêne			2008
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2008
1	*Polyommatus coridon* Poda, 1761	Argus bleu-nacré			2008
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2008
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2006
1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2007
1	*Aeshna affinis* VAN DER LINDEN, 1820	Aeschne affine			2007
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2006
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2003
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2008
1	*Erythromma lindenii* (SELYS, 1840)	Agrion à longs cercoïdes			2007
1	*Ischnura pumilio* (CHARPENTIER, 1825)	Agrion nain			2008
1	*Lestes sponsa* (HANSEMANN, 1823)	Leste fiancé			2006
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2005
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2007
1	*Sympetrum danae* (SULZER, 1776)	Sympétrum noir			2002
1	*Sympetrum flaveolum* (LINNE, 1758)	Sympétrum jaune			2006
1	*Sympetrum fonscolombii* (SELYS, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			2007
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2003
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Gomphocerippus rufus* (L., 1758)	Gomphocère roux			2001
1	*Metrioptera roeselii* (HALGENBACH, 1822)	Decticelle bariolée			2007
1	*Phaneroptera falcata* (Poda, 1761)	Phanéroptère commun			2005
1	*Stethophyma grossum* (L., 1758)	Criquet ensanglanté			2005

AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Natrix natrix* (Linné, 1758)	Couleuvre à collier	P		2000
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2003
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		1999
1	*Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	P		2002
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lesson	P		1998
OISEAUX					
1	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
1	*Ciconia nigra* (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	P	Poss.	1991-2007
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
1	*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)	Pic mar	P	R	1991-2007
1	*Dryocopus martius* (Linnaeus, 1758)	Pic noir	P	R	1991-2007
MOLLUSQUES					
5	*Limax cinereoniger* Wolf, 1803				2001
5	*Malacolimax tenellus* (O.F. Müller, 1774)				2000
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
4	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	Noctule commune	P		1992-2009
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable
Poss : reproduction possible

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Pois.
Prospection	3	3	3	1	3	2	3	3	3	0	0	1	1
Nb espèces observ.	7	1	4	3	13	5	15	46	2	0	0	2	5

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1989
0	*Hydrocharis morsus-ranae* L.	Petit nénuphar			1989
0	*Riccia fluitans* L.				?
0	*Ulmus laevis* Pallas	Orme lisse			1989

FAUNE					
OISEAUX					
1	*Sitta europaea* Linnaeus 1758	Sittelle torchepot	P	R	1991-2007

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BLONDEL, C., CHOISNET, G., HENDOUX, F. & DUMONT, F., 1998. - Étude des habitats et de la flore et propositions de gestion conservatoire des bermes routières des forêts domaniales de Mormal et du Bois l'Évêque- Pour l'Association pour l'Aménagement et le Développement de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-118 + Annexes + 2 légendes et 1 carte h.t.

CATTEAU, E. & HENDOUX, F., 2003. - Bermes forestières de Mormal (Nord). Suivi phytosociologique N + 3 de la gestion expérimentale par fauche exportatrice. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-48 + Annexes. Bailleul.

CATTEAU, E., CORNIER, T., DUHAMEL, F. & HENDOUX, F., 2004. - Expertise sommaire des habitats et de la flore du Bois le Roi (communes de Floursies et Beaufort, département du Nord). Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-43 + Annexes. Bailleul.

DUHAMEL, F. et al, 1989.-Données inédites récoltées lors d'une sortie de la Société de botanique du Nord de la France.

DURIN, L., 1954. - Aperçu général sur la végétation de la forêt de Mormal. Bull. Soc. Royale de Botanique de Belgique, 86 : 247-254.

FIEVET, C., 2007, Le Tabac d'Espagne et le Petit Mars changeant à la reconquête de la forêt de Mormal , in L'Bietleu Avesnos, numéro 56, 2e semestre 2007, p 7-10

FOUCAULT, Bruno (de), 1996 - Approche systémique de la végétation alluviale de la Sambre française (Compte rendu de la session de la S.B.N.F. dans la vallée de la Sambre, 23 juin 1996). Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 49 (2-3) :

QUENNESON, A., FARVACQUES, C. & CORNIER, T., 2009. - Forêts domaniales de Boulogne-sur-Mer, de Desvres et de Mormal. Typologie et cartographie des habitats intraforestiers. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul.

SEYTRE, L. DUHAMEL, F. & DE WITTE, Y., 2001. - Le Bois de Gussignies (Département du Nord). Diagnostic et évaluation patrimoniale de la flore et des habitats. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-74 + Annexes. Bailleul.

SEYTRE, L., BELLENFANT, S., DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2001. - Bermes forestières de Mormal (Nord). Mise en place d'un suivi phytosociologique de la gestion expérimentale par fauche exportatrice. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-37 + Annexes. Bailleul.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz
N° régional : 002-02
Validé CSRPN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

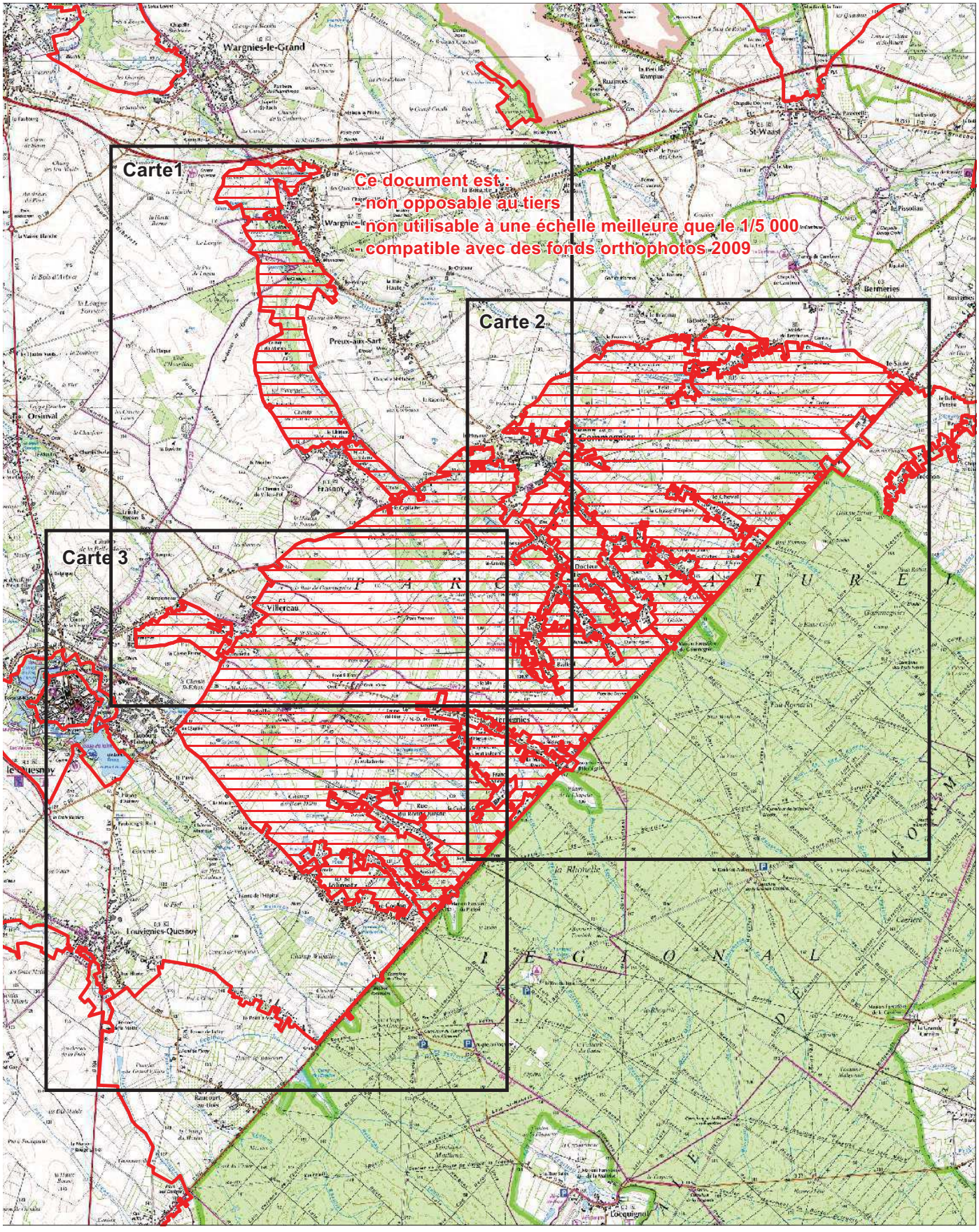

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz
N° régional : 002-02
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

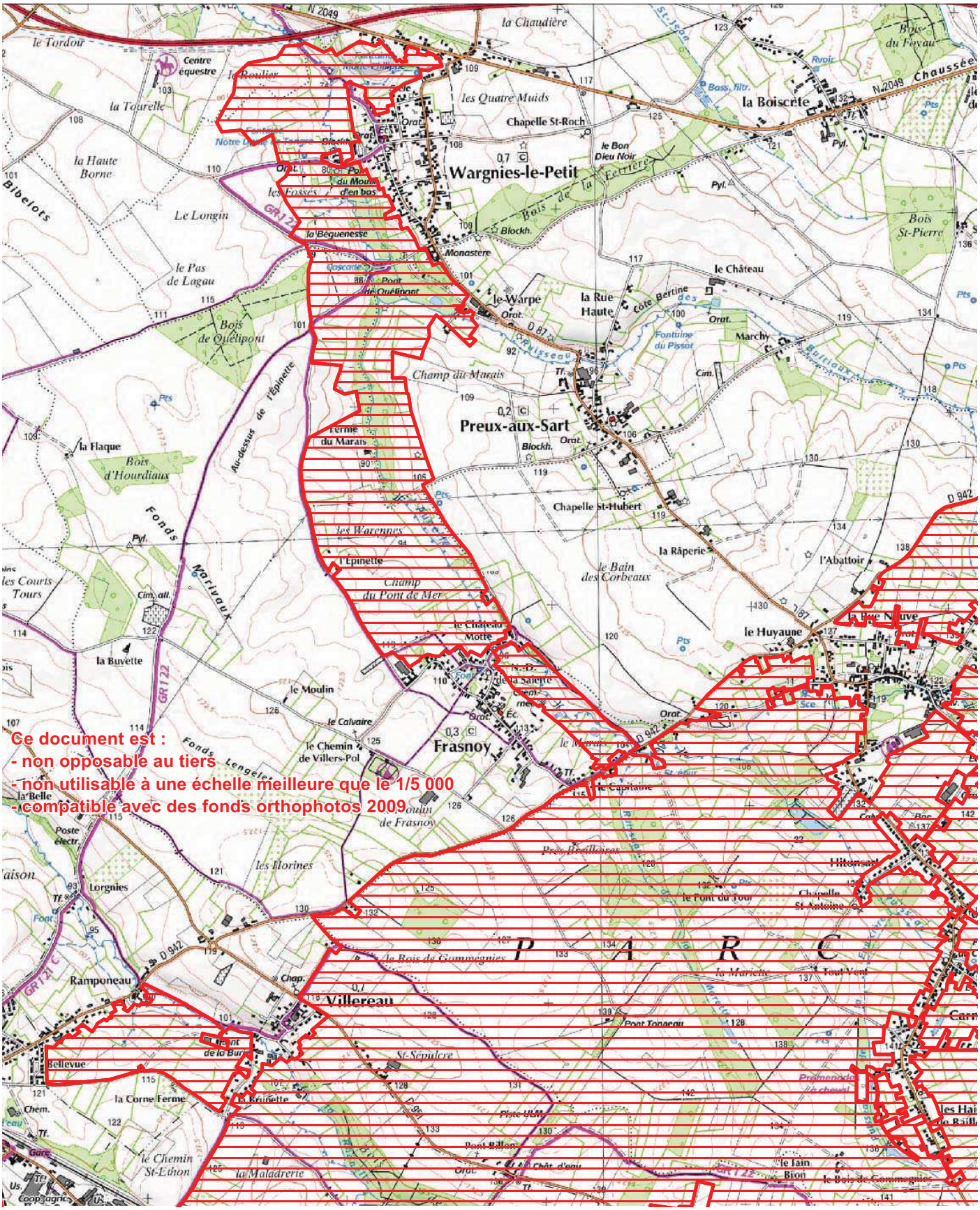

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz
N° régional : 002-02
Validé CSRPN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

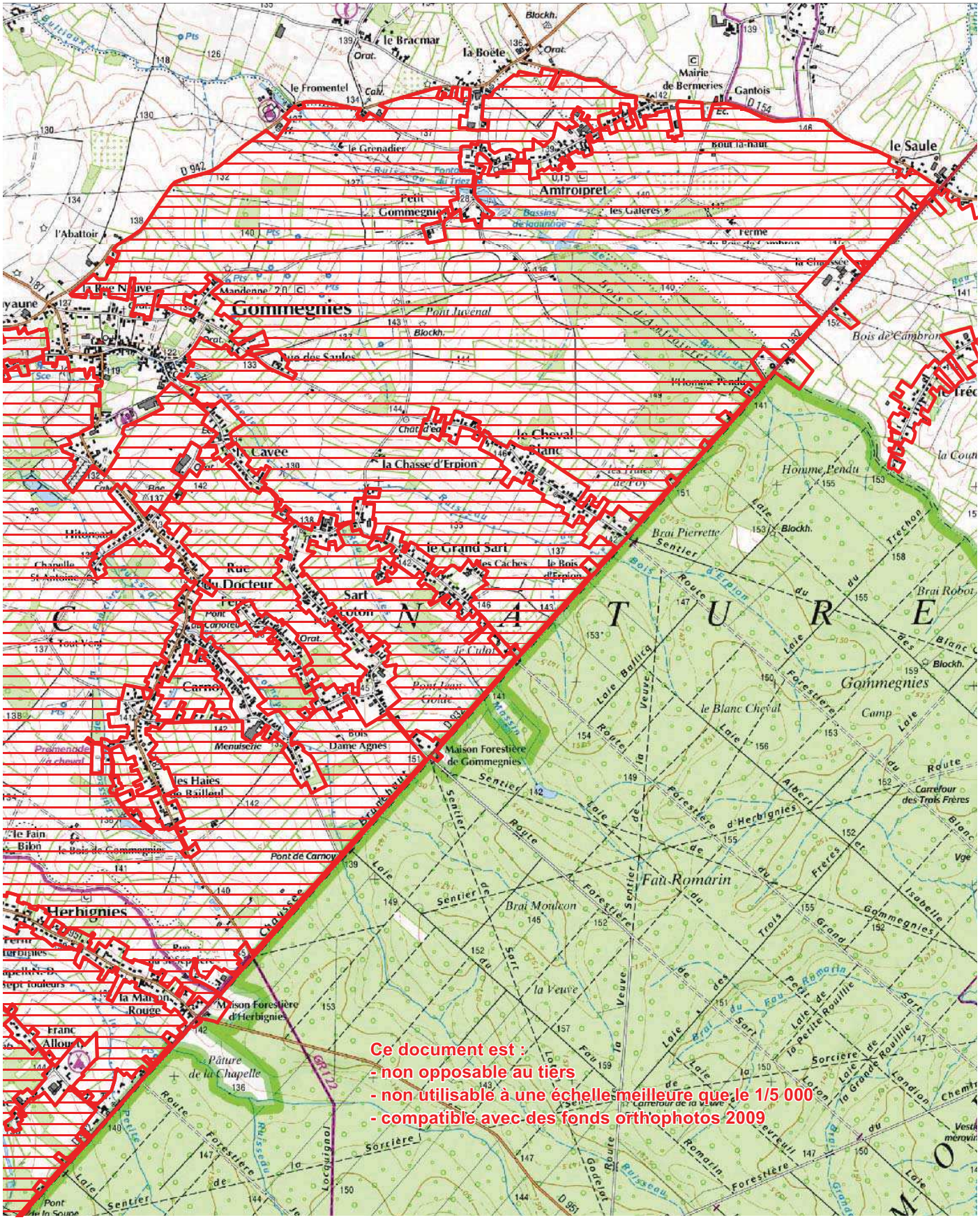

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz
N° régional : 002-02
Validé CSRPN
Carte 3

Autre ZNIEFFI

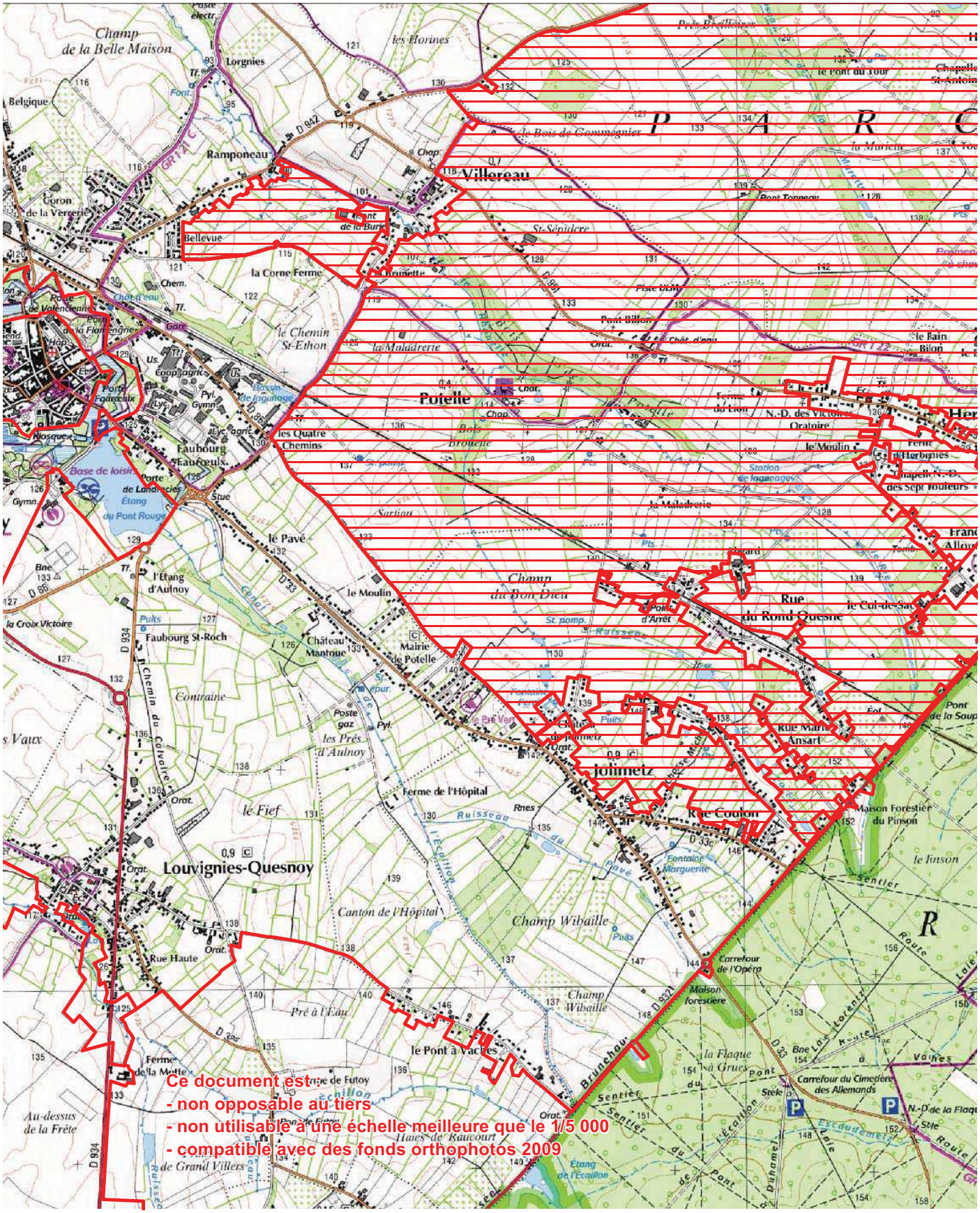

Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020002 N° National : 310013251

Généralités

Année de description : 1989
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 74
Altitude maxi : 149
Superficie en ha : 2 354

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Secteur bocager très original car encore riche en vergers haute tige (prairies complantées), typique du bocage de la Thiérache.
L'influence humaine est cependant importante dans ce système bocager, en particulier par la circulation routière, le développement de l'habitat et l'évolution de l'agriculture, cette dernière étant en pleine mutation malgré les efforts et les aides apportées localement dans le cadre du PNR Avesnois pour préserver ou restaurer certaines filières de production artisanale de pommes, de jus de fruits et de cidre par exemple.
Ainsi, même si sur le plan écologique subsistent de nombreux milieux favorables à une certaine biodiversité de ce paysage bocager encore préservé, la qualité trophique des sols et des eaux ne semble plus guère permettre le maintien de végétations d'intérêt patrimonial sauf ponctuellement (prairies méso-eutrophiles longuement inondables du *Ranunculo repentis – Alopecuretum geniculati* et fragments de forêts alluviales en bordure de la Rhonelle par exemple) et ce, malgé le maintien de végétations aquatiques à hygrophiles variées avec herbiers flottants, prairies amphibies, petites roselières…
Le patrimoine floristique connu est actuellement assez limité, mais néanmoins typique de ce type de paysage bocager prairial sur sols humides parcourus de nombreux ruisseaux, avec 9 espèces déterminantes de ZNIEFF (pour la plupart protégées), dont *Chrysosplenium alternifolium, Euphorbia dulcis* subsp. *incompta*, *Scrophularia umbrosa* subsp. *neesii*, *Stellaria nemorum*, dont certaines mériteraient d'être confirmées.

Les inventaires faune sont à approfondir sur cette ZNIEFF qui accueille deux espèces déterminantes dont *Calopteryx virgo* liée aux eaux courantes de bonne qualité.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
44.3 : forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens *Alnenion glutinoso - incanae* Oberdorfer 1953
37.21 : prairies humides atlantiques et subatlantiques *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
Autres milieux
22.13 : eaux eutrophes
22.13x22.411 : eaux eutrophes x couvertures de Lemnacées
31.8111 : fruticées subatlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*
37.715 : ourlets riverains mixtes
37.72 : franges des bords boisés ombragés
38.1 : Pâtures mésophiles
41.21 : chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
53.143 : communautés à Rubanier rameux
53.4 : bordures à Calamagrostis des eaux courantes
82.1 : culture intensive
83.151 : vergers septentrionaux
83.312 : plantations de conifères exotiques
83.321 : plantations de peupliers
84.4 : bocages
89.22 : fossés et petits canaux

Communes

59 AMFROIPRET
59 BERMERIES
59 FRASNOY
59 GOMMEGNIES
59 JOLIMETZ
59 LANDRECIES
59 POTELLE
59 PREUX-AU-SART
59 LE QUESNOY
59 VILLEREAU
59 WARGNIES-LE-GRAND
59 WARGNIES-LE-PETIT

Administration

Critères de délimitation

Une extension au nord, à proximité du bourg de Frasnoy, afin d'englober un système alluvial bocager situé en bordure de l'Aunelle et hébergeant quelques espèces déterminantes de ZNIEFF telles que Stellaria nemorum et Myosotis sylvatica.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture
03 – Elevage
02 – Sylviculture
05 – Chasse
04 – Pêche
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV
13.5 – Transport d'énergie
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides

45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
48.0 – Plantation de haies et de bosquets
50.0 – Pratiques et travaux forestiers.
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
72.1 – Introduction
72.3 – Renforcements de population
72.4 – Limitation, tirs sélectifs
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
81.0 – Erosion
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement
83.0 – Submersion
91.2 – Eutrophisation
91.4 – Envahissement d'une espèce
91.5 – Fermeture du milieu
93.0 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
27 – Mammifères
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020002 N° National : 310013251

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2008
0	*Euphorbia dulcis* L. subsp. *incompta* (Cesati) Nyman	Euphorbe pourprée	P		1998
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2000
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2009
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		1994
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		1994
0	*Scrophularia umbrosa* Dum. subsp. *neesii* (Wirtg.) E. Mayer	Scrofulaire de Nees			2000
0	*Stellaria nemorum* L.	Stellaire des bois	P		2009
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			1990
FAUNE					
INSECTES					
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des nerpruns			2004
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2006
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	3	0	0	1	2	0	3	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	0	2	1	0	1	9	0	0	0	0	5

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_03_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Bois l'Evèque et ses lisières

N° régional : 002-03

Validé CSRPN

Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

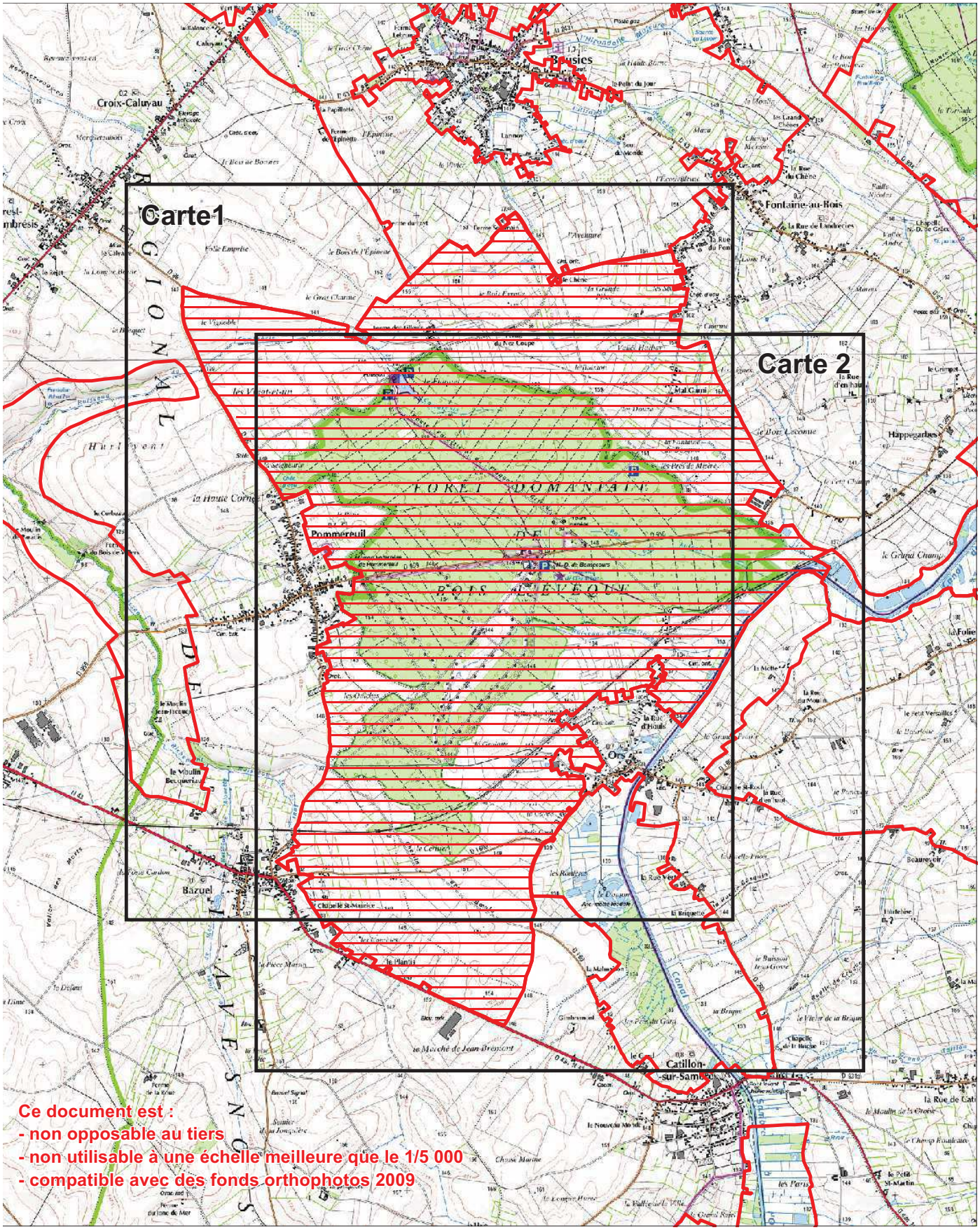

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_03_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Bois l'Evèque et ses lisières
N° régional : 002-03
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

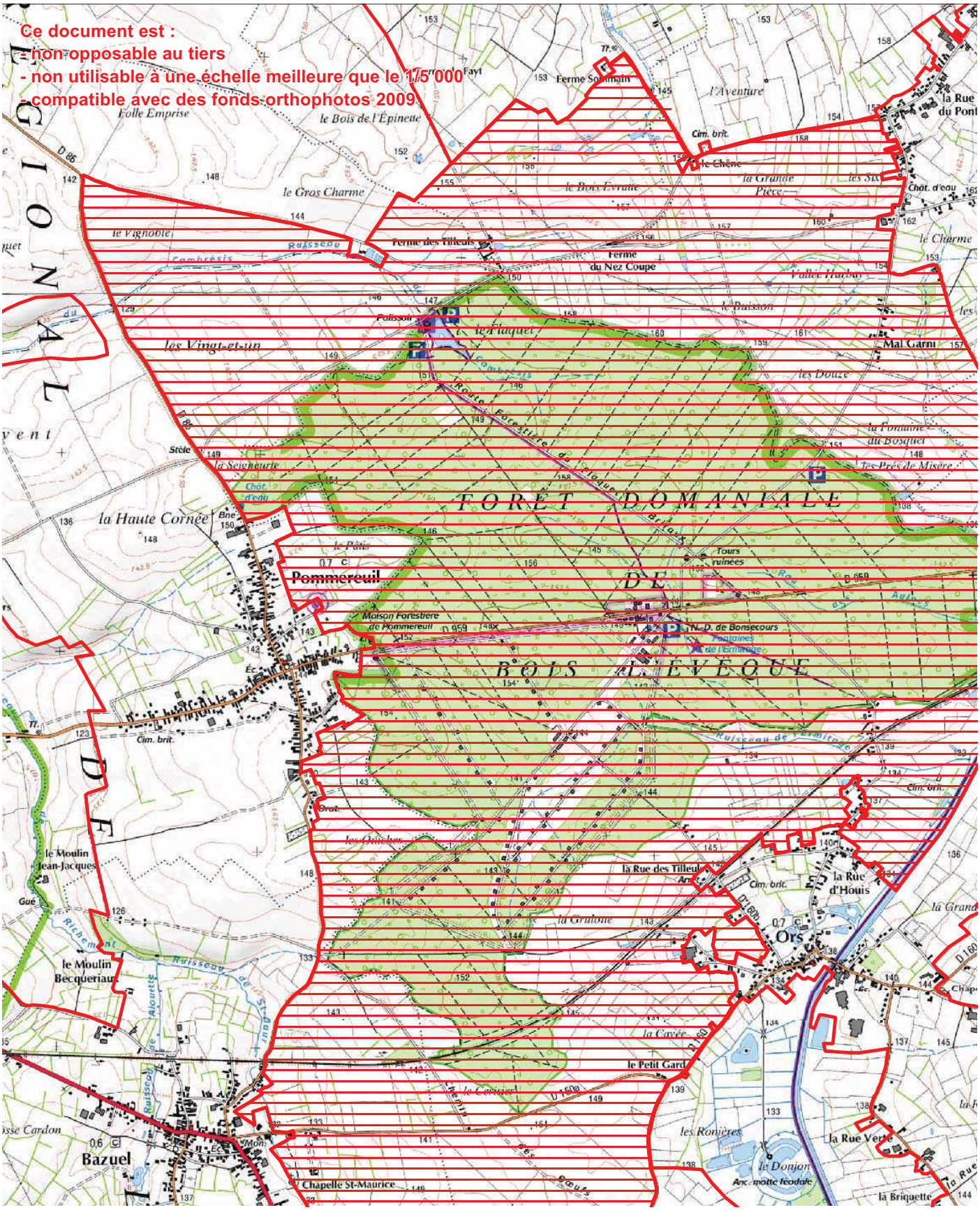

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_03_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt domaniale de Bois l'Evèque et ses lisières
N° régional : 002-03
Validé CSRPN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

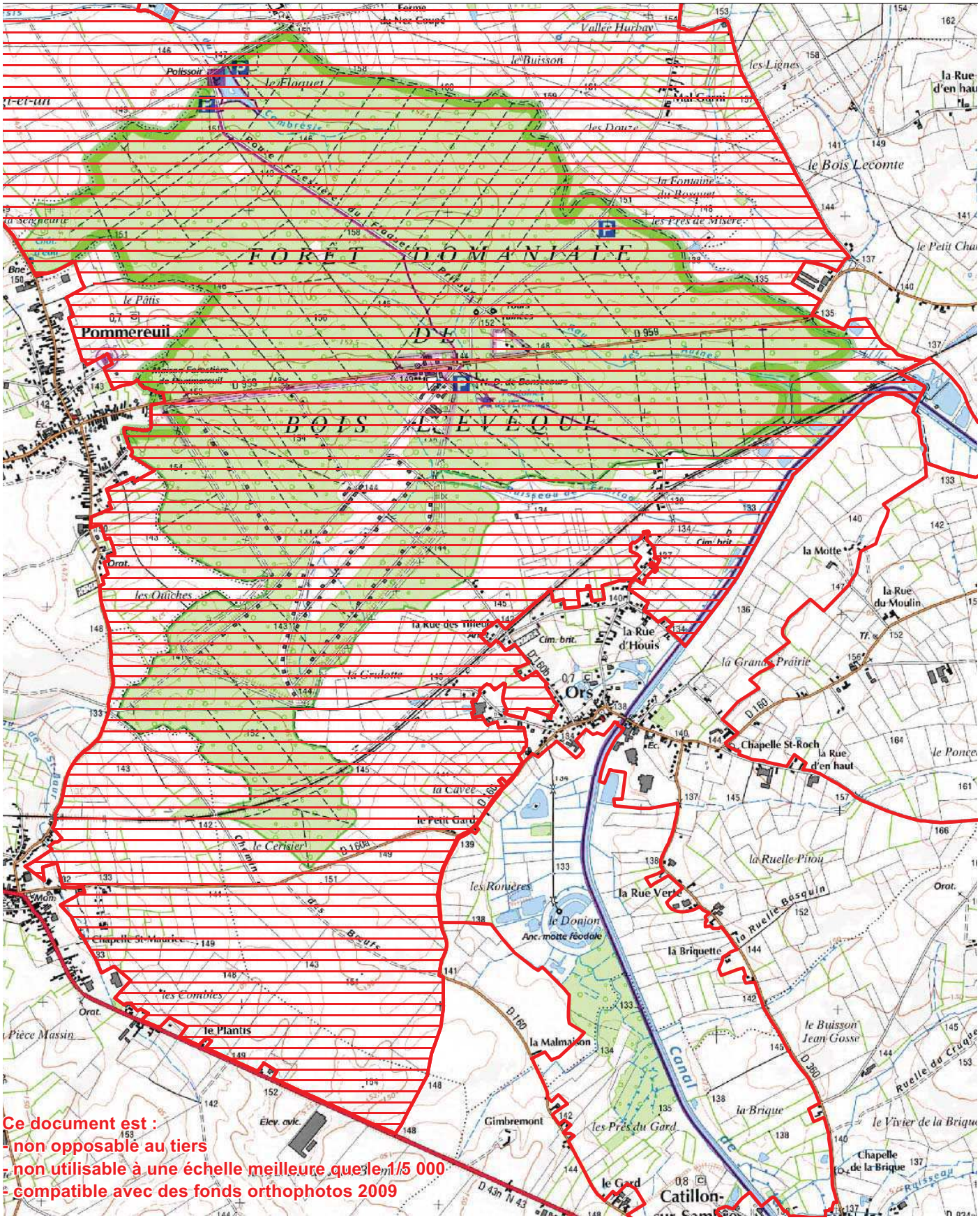

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Forêt domaniale de Bois l'Evèque et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020003 N° National : 310013252

Généralités

Année de description : 1980
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 130
Altitude maxi : 161
Superficie en ha : 1 799.5

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

En partie occupée par un camp militaire, cette forêt domaniale, ancienne propriété des évêques de Cambrai, a été en partie détruite par une tornade dans les années 1970. Ainsi, la partie au nord du CD 959 a-t-elle été reboisée à l'époque en résineux (Epicea commun, Epicea de Sitka…), seule la partie sud restant a peu près naturelle.
La forêt domaniale de Bois l'Évêque est un massif complémentaire de la forêt domaniale de Mormal (ZNIEFF 002-01), située à trois kilomètres.
Comme le massif a été largement planté en résineux, ceci qui a notablement réduit les possibilités d'expression des types forestiers potentiels, notamment les forêts de plateau et de versants correspondant probablement pour partie, selon les secteurs et les modes de traitement forestier, aux hêtraies acidiclines de l'*Endymio non-scriptae - Fagetum sylvat*icae et/ou aux hêtraies neutroclines du *Galio odorati - Fagetum sylvaticae* habitats tous deux d'intérêt communautaire.
Là encore, les végétations d'ourlets, de mégaphorbiaies et autres liées aux biotopes associés (lisières herbacées et clairières intraforestières, layons humides à inondables…) augmentent de manière significative l'intérêt patrimonial de cette ZNIEFF (prairies forestières des sols engorgés du *Caricenion remotae* et des *Eleocharetalia palustris* notamment, habitats par ailleurs favorables aux amphibiens et à l'entomofaune…).
Le patrimoine floristique de la zone est nettement moindre que celui de la forêt de Mormal, mais il recèle, malgré tout, les principaux éléments du cortège forestier des climats submontagnard et médio-européen (*Myosotis sylvatica*, *Alchemilla xanthochlora*, *Senecio ovatus, Sambucus racemosa*).
Une quinzaine d'espèces déterminantes sont présentes, dont 7 protégées régionalement et une des seules stations régionales de l'Orme lisse (*Ulmus laevis*).
Des inventaires complémentaires mériteraient d'être conduits, tant pour la flore que pour les végétations, dont la caractérisation n'est pas toujours aisée quand l'influence anthropique est importante, notamment au niveau forestier.

Cette forêt domaniale accueille 4 espèces déterminantes de papillons liées pour 3 d'entre elles au milieu forestier. Une mention particulière pour *Nymphalis polychloros*, espèce assez rare au niveau régional. Ce papillon habituellement inféodée aux bois clairs et aux lisières, est recluse aux zones boisées riches en plantes hôtes dans la région Nord-Pas-de-Calais. Cette ZNIEFF constitue donc un enjeu pour la conservation de cette espèce dans la perspective de la trame verte régionale.
L'avifaune de ce bois est remarquable à deux titres. D'une part le Pic mar est nicheur certain sur le site.
Il est inféodé aux vieilles chênaies de plus de 80 ans et en expansion dans le nord de la France. Ses populations les plus importantes au niveau régional se situent dans les grands massifs boisés de l'Avesnois. Le Bec croisé a niché de façon certaine sur le site en 2005 dans une rangée d'épicéas (ROCA, 2005) consécutif vraisemblablement à un phénomène invasif en 2004 (SEIGNEZ, 2005). Cette espèce est un nicheur très rare et occasionnel de la région.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.12x22.3233 : eaux mésotrophes x communautés d'herbes naines des substrats humides *Scirpo setacei - Stellarietum uliginosae* Koch 1926 ex Libbert 1932
22.13x22.432 : eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria*
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Eleocharitetalia palustris* de Foucault 2008, forme forestière
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae* Géhu & Géhu-Franck 1983
41.13 : hêtraies neutrophiles cf. *Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967
41.131 : hêtraies à Mélique cf. *Galio odorati - Fagetum sylvaticae* Rübel 1930 ex Sougnez et Thill 1959 em. Dierschke 1989
41.241 : chênaies-charmaies du Nord-Ouest *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 typicum Sougnez 1974 in Noirfalise 1984
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936

54.112 : sources à Cardamines *Caricenion remotae* Zechmeister & Mucina 1994
54.112 : sources à Cardamines *Veronico montanae - Caricetum remotae* Sykora 1970 in Hadac 1983
Autres milieux
22.1 : eaux douces
22.13x22.411 : eaux eutrophes x couvertures de Lemnacées
24.1 : lit des rivières
31.8 : fourrés
31.871 : clairières herbacées
31.872 : clairières à couvert arbustif
38.1 : pâtures mésophiles
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes
53.4 : bordures à *Calamagrostis* des eaux courantes
82.1 : culture intensive
83.312 : plantations de conifères exotiques
83.32 : plantations d'arbres à feuilles caduques
84.2 : haies
87.2 : communautés rudérales
89.22 : fossés et petits canaux

Communes

59 BAZUEL
59 BOUSIES
59 FONTAINE-AU-BOIS
59 FOREST-EN-CAMBRESIS
59 LANDRECIES
59 ORS
59 POMMEREUIL

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre de cette ZNIEFF correspond au massif forestier et à ses lisières. Pas de modification proposée par rapport au périmètre de 1ère génération.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

02 – Sylviculture
01 – Agriculture
03 – Elevage
07 – Tourisme et loisirs
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – habitat humain, zone urbanisée.
13.1 – route
13.3 – voie ferrée, TGV
44.0 – traitement de fertilisation et pesticides.
45.0 – pâturage
46.3 – fauchage
51.0 – coupes, abattages, arrachages et déboisements.
52.0 – taille, élagage.
53.0 – plantation, semis et travaux connexes.
54.0 – entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage.
62.0 – chasse
93.3 – antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
26 – Oiseaux
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols.
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Forêt domaniale de Bois l'Evèque et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020003 N° National : 310013252

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2002
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2002
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		2009
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			1999
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			1999
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2002
0	*Legousia hybrida* (L.) Delarbre	Spéculaire hybride			1999
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		1999
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1996
0	*Sambucus racemosa* L.	Sureau à grappes			2009
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2009
0	*Stellaria media* (L.) Vill. subsp. *neglecta* (Weihe) Gremli	Stellaire négligée			1999
0	*Veronica scutellata* L.	Véronique à écussons	P		2008
FAUNE					
INSECTES					
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2003
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2005
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2005
1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2005
OISEAUX					
1	*Loxia curvirostra* Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins	P	R	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
1	*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)	Pic mar	P	R	1991-2007
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	1	0	0	0	3	0	2	2	3	0	0	0	1
Nb espèces observ.	3	0	0	0	0	0	4	14	0	0	0	0	5

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Ulmus laevis* Pallas	Orme lisse			1974
FAUNE					
OISEAUX					
1	*Sitta europaea* Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	P	R	1991-2007

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1989.-"La forêt domaniale de Bois l'Évêque et ses lisières": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

ROCA, M, ROCA, F., 2005, Nidification du Bec-croisé des sapins au Bois Levêque près de Landrecies, in L'Biétleu Avesnos numéro 51, 1e semestre Année 05 p32.

SEIGNEZ, H., 2005, Nidification du Bec-croisé des sapins (Loxia curvirostra) au Bois l'Evêque (suite), L'Biétleu Avesnos, numéro 52, 2e semestre, Année 05 p21-24

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_04_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de Vendegies- au- Bois, Bois- le- Duc et bocage relictuel entre Neuville- en- Avesnois et Bousies

N° régional : 002-04

Validé CSRPN

Autre ZNIEFFI

Tableau d'assemblage

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

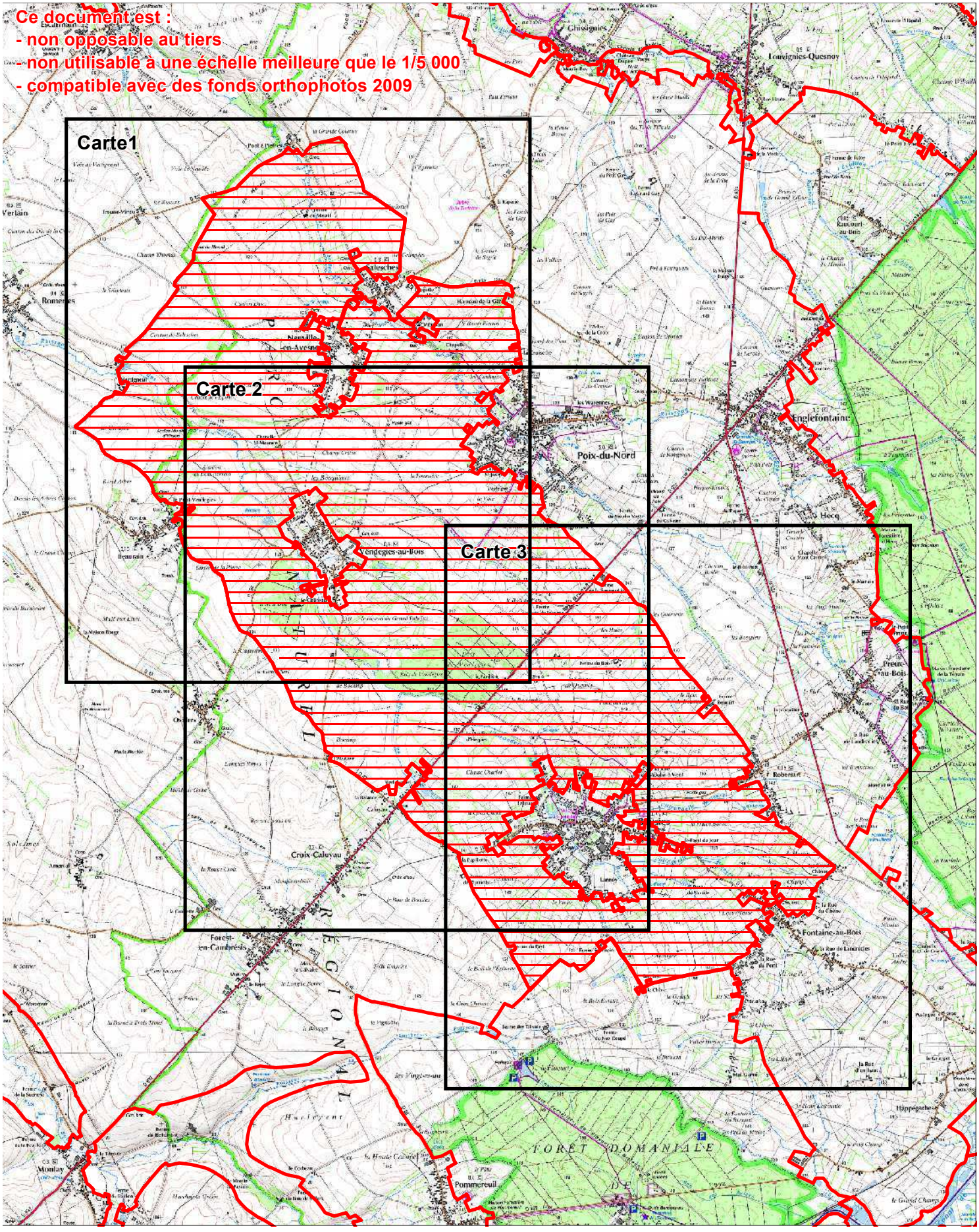

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_04_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de Vendegies- au- Bois, Bois- le- Duc et bocage relictuel entre Neuville- en- Avesnois et Bousies

N° régional : 002-04

Validé CSRPN

Carte 1

Autre ZNIEFFI

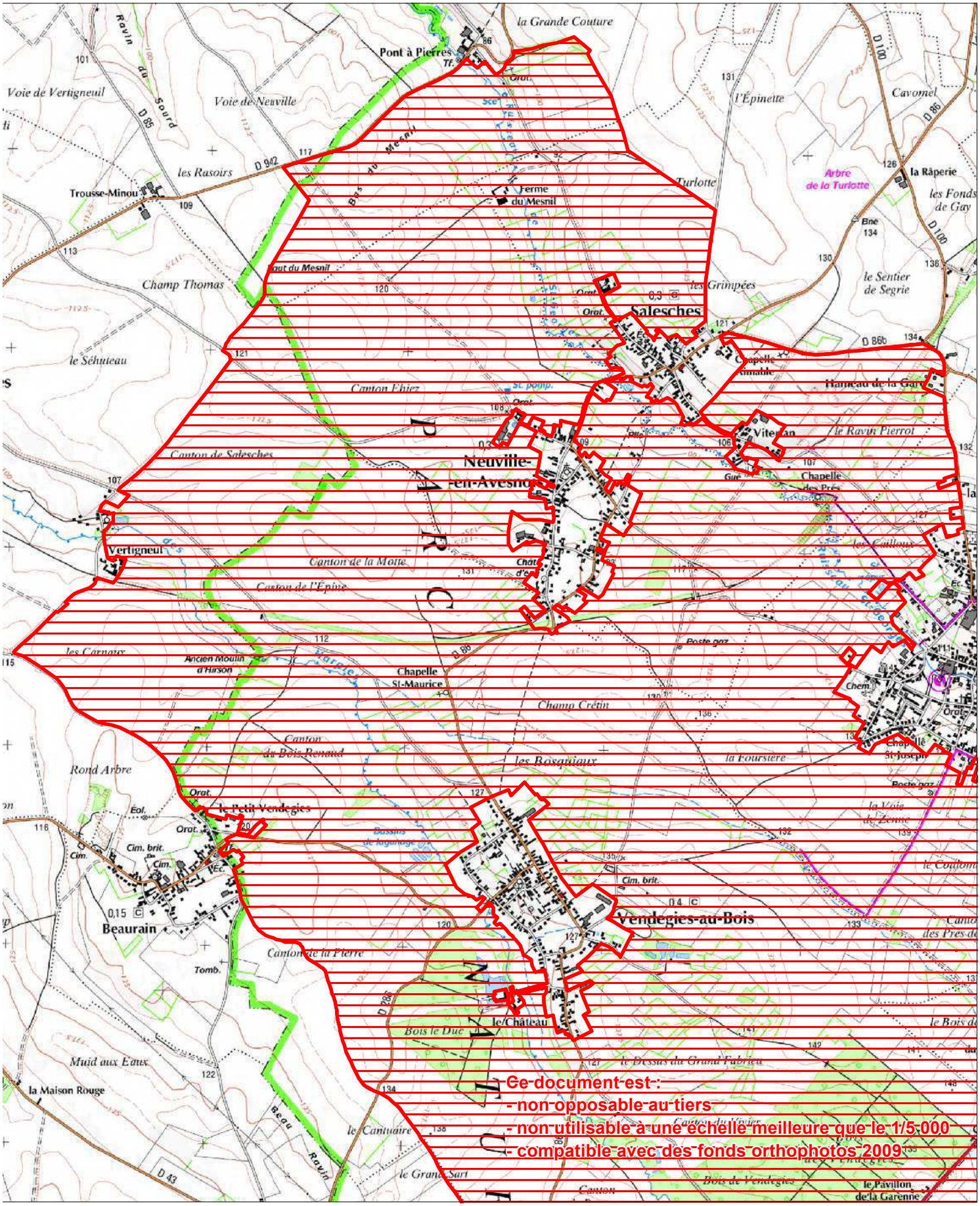

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_04_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de Vendegies- au- Bois, Bois- le- Duc et bocage relictuel entre Neuville- en- Avesnois et Bousies

N° régional : 002-04

Validé CSRPN

Carte 2

Autre ZNIEFFI

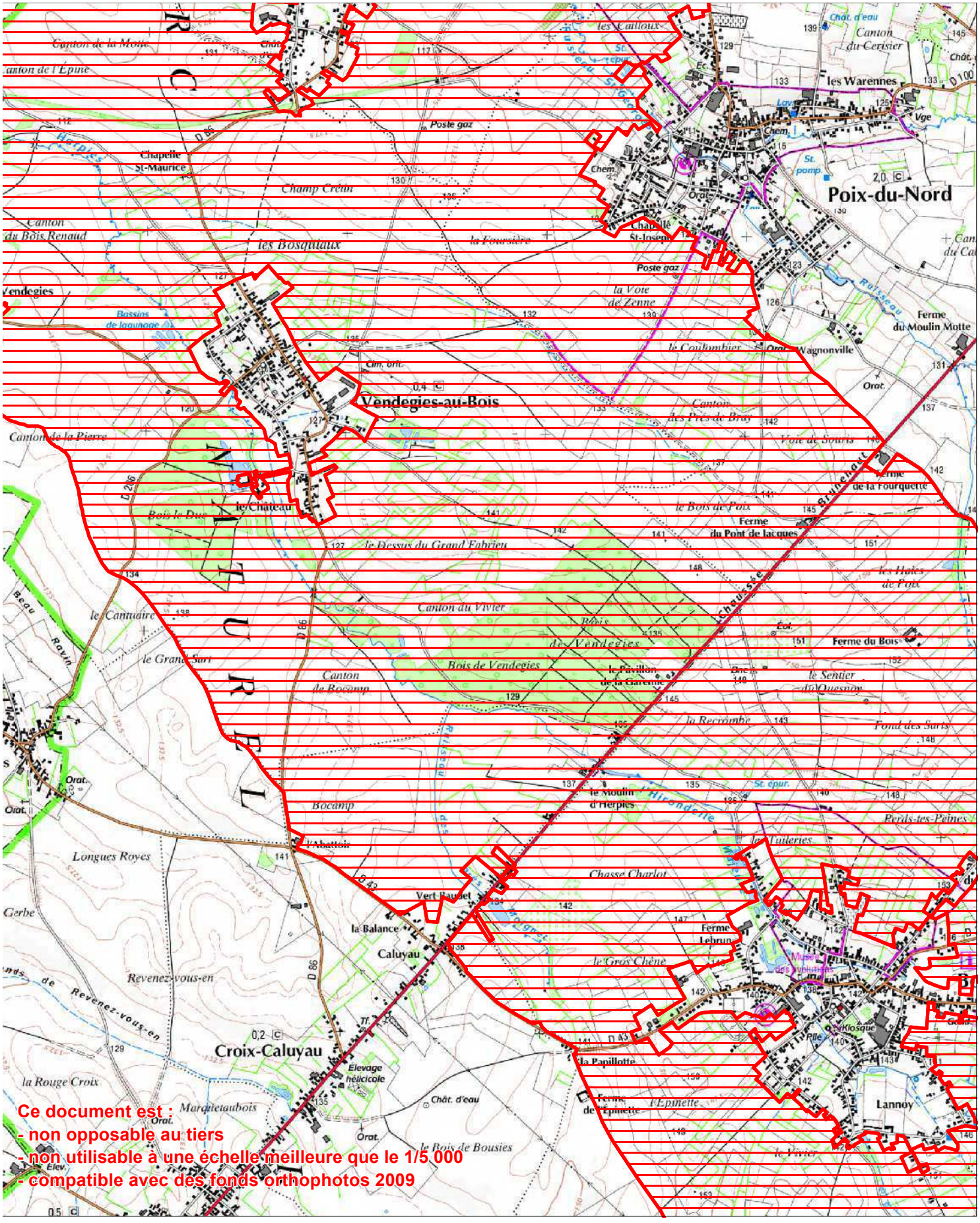

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_04_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de Vendegies- au- Bois, Bois- le- Duc et bocage relictuel entre Neuville- en- Avesnois et Bousies

N° régional : 002-04

Validé CSRPN

Carte 3

Autre ZNIEFFI

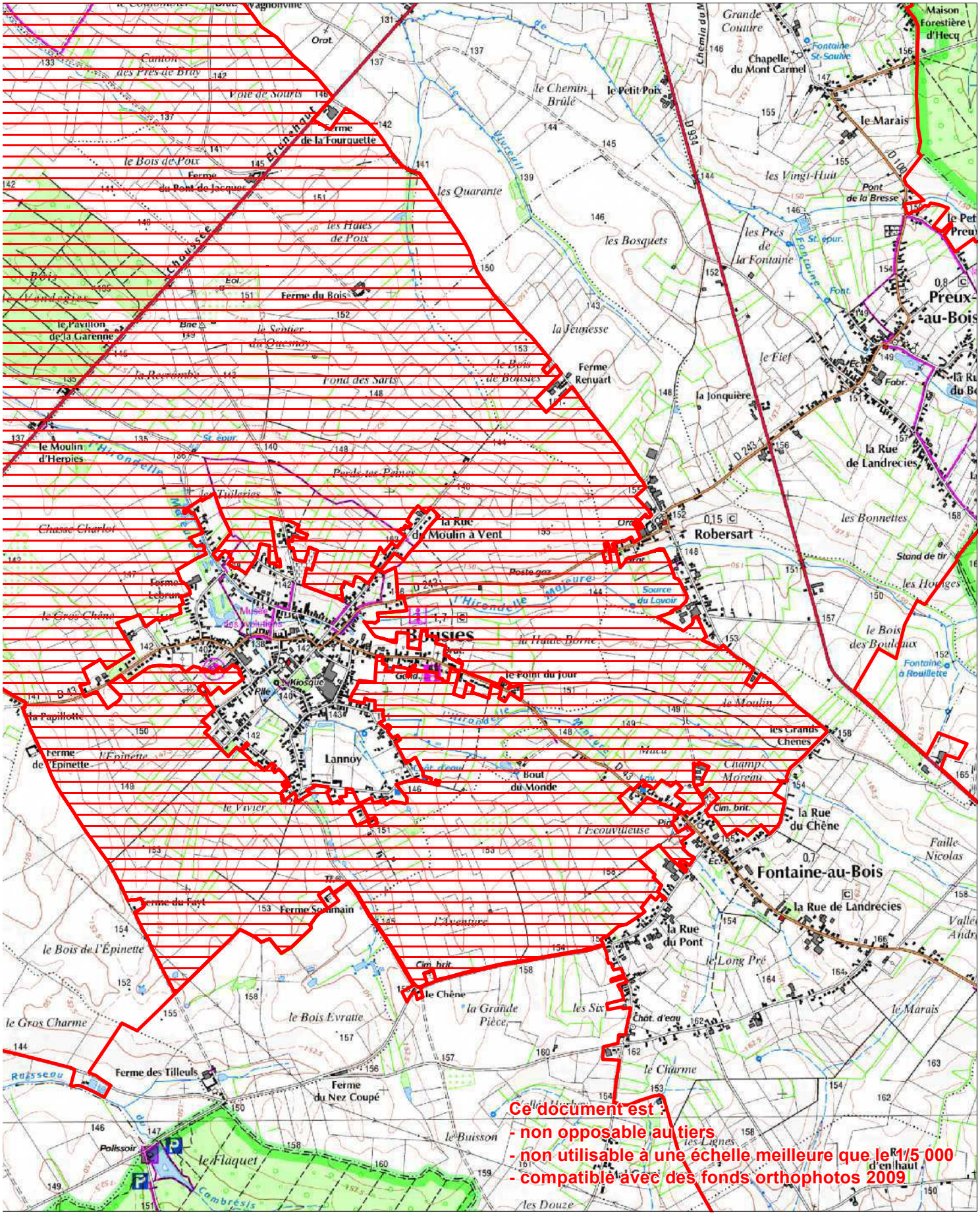

Bois de Vendegies-au-Bois-le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020004 N° National : 310013253

Généralités

Année de description : 1986
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 77
Altitude maxi : 158
Superficie en ha : 2 947.8
Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Secteur bocager relictuel assez dégradé, mais présentant encore quelques prairies complantées de vergers et des vestiges du réseau de haies vives, aux structures typiques du bocage de l'Avesnois et de la Thiérache, avec en particulier de remarquables lignes de charmes taillés en têtards, associés à quelques bois de taille variable.
Cet ensemble est parcouru de plusieurs ruisseaux en bordure desquels se rencontrent encore quelques prairies hygrophiles acidiphiles à Jonc à tépales aïgus (Juncus acutiflorus), les deux types identifiés en 1989 restant à confirmer, de même que les prairies longuement inondables du Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati.
La qualité floristique et phytocénotique de ce site reste insuffisamment connue au regard de la surface importante du site, même si l'influence humaine, nécessairement importante dans ce système bocager, en particulier par la circulation routière, l'extension de l'habitat et l'intensification de l'agriculture, semble avoir nettement appauvri la diversité de cette ZNIEFF(extension importante des cultures et notamment du maïs).
Le patrimoine floristique inventorié pour le moment est assez limité, avec sept espèces déterminantes de ZNIEFF recensées, toutes d'intérêt secondaire en Avesnois, à l'exception de *Saxifraga granulata* (vulnérable et protégé dans le Nord-Pas de Calais).

Cette ZNIEFF est relativement peu prospectée pour la faune. Néanmoins *Cordulegaster boltonii* a été observé sur ce site sans qu'aucune preuve d'autochtonie certaine n'ait pu être mise en évidence.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
37.21 : prairies humides atlantiques et subatlantiques *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.312 : prairies à Molinie acidiphile Groupement à *Ranunculus repens* et *Juncus acutiflorus* de Foucault 1984
37.22 **:** prairies à Jonc acutiflore *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
Autres milieux
22.1 : eaux douces
24.1 : lit des rivières
31.8111 : fruticées à Prunus spinosa et halliers à Rubus fruticosus
38.1 : pâtures mésophiles
41.21 : chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
53.4 : bordures à Calamagrostis des eaux courantes
82.1 : culture intensive
83.151 : vergers septentrionaux
83.32 : plantations d'arbres à feuilles caduques
84.2 : haies
84.3 : petits bois
84.4 : bocages
87.2 : communautés rudérales

Communes

59 BEAUDIGNIES
59 BOUSIES
59 CROIX-CALUYAU
59 ESCARMAIN
59 FONTAINE-AU-BOIS
59 NEUVILLE-EN-AVESNOIS
59 POIX-DU-NORD
59 ROBERSART
59 ROMERIES
59 SALESCHES

59 VENDEGIES-AU-BOIS

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre englobe les îlots de bocage relictuel et quelques bois. Pas de modification de périmètre proposée par rapport à celui de 1ère génération.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
30 – Domaine communal

Activités humaines

02 – Sylviculture
01 – Agriculture
03 – Elevage
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – habitat humain, zone urbanisée.
13.1 – route
13.5 –transport d'énergie
41.0 – mise en culture, travaux du sol.
44.0 – traitement de fertilisation et pesticides.
45.0 – pâturage.
46.3 – fauchage
50.0 – pratiques et travaux forestiers.
53.0 – plantation, semis et travaux connexes.
62.0 – chasse
83.321 – plantations de peupliers
93.3 – antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 –Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols.
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 - paysager

Bois de Vendegies-au-Bois-le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020004 N° National : 310013253

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Groenlandia densa* (L.) Fourr.	Potamot dense			2008
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2008
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2008
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		1995
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		1995
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2009
FAUNE					
INSECTES					
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2006
1	*Cordulegaster boltonii* (DONOVAN, 1807)	Cordulégastre annelé			2002
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	1	1	0	1	0	2	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	0	0	1	0	1	7	0	0	0	0	5

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

DUHAMEL, F.,1989.-"Bois de Vendegies- au- Bois, Bois- le- Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/002_05_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : février 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORD-PAS-DE-CALAIS

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

château de Ramey carriere des Nerviens
N° régional : 002-05
Validé CSRPN

Autre ZNIEFFI



Château de Rametz (carrière des Nerviens)

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020005 N° National : 310030028

Généralités

Année de description : 2010
Altitude mini : 111
Superficie en ha : 4.7

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 123

Directive Habitats : NON
Nouvelle ZNIEFF : OUI

Directive Oiseaux : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Le site est une ancienne carrière de grès comblée par des marnes provenant des carrières de Bellignies-Bettrechies. Il est situé en contexte urbain, en périphérie de l'agglomération de Bavay.
Les menaces sur le patrimoine du site résultent de la fréquentation du site par les riverains (quad, motocross, etc.) et de la colonisation ligneuse très rapide.
Site d'origine intégralement anthropique, mais présentant un intérêt certain sur le plan scientifique, pour le suivi de la colonisation d'un espace neuf, et sur le plan du patrimoine floristique. En effet, un certain nombre d'espèces d'intérêt patrimonial ont pu être recensées sur le site, parmi lesquelles *Pyrola rotundifolia* subsp.*rotundifolia, Orchis anthropophora, Platanthera bifolia, Astragallus glycyphyllos*. De même, diverses végétations sont déjà structurées, en particulier les ourlets : ourlet à Gesse des bois et Astragale à feuilles de réglisse (Lathyro sylvestris - *Astragaletum glycyphylli*) et ourlet à Silène dioïque et Myosotis des bois (*Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae*).

Les friches et les milieux ouverts concentrent l'intérêt faunistique répertorié sur ce site. En effet *Phaneroptera falcata* colonise les zones de friche sèche et haute. Assez rare dans la région elle est néanmoins en expansion vers le Nord en Belgique (COUVREUR et GODEAU, 2000) et en Allemagne (Hochkirch, 2001), cependant son implantation n'est pas généralisée sur les milieux favorables.
Tetrix tenuicornis est une espèce pionnière des milieux pauvres en végétation (COUVREUR et GODEAU, 2000). Son maintien est lié aux maintien des zones non boisées sur le site.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
34.42 : Lisières mésophiles *Lathyro sylvestris - Astragaletum glycyphyllos* Julve 2003 prov.
37.72 : Franges des bords boisés ombragés *Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae* Géhu & Géhu-Franck 1983
41.2 : Chênaies-charmaies cf. *Carpinion betuli* Issler 1931
Autres milieux
31.8 : Fourrés
37.715 : Ourlets riverains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 BAVAY
59 SAINT-WAAST

Administration

Critères de délimitation

La zone correspond au périmètre de la RNR « Carrière des Nerviens ».Pas de modification proposée.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

07 – Tourisme et loisirs

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – habitat humain, zone urbanisée
13.1 – route
13.3 – Voie ferrée, TGV
15.0 – dépôt de matériaux, décharge
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
26.0 – Vandalisme
42.0 – débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes
46.3 – Fauchage
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
91.5 – fermeture du milieu
93.3 – Antagonisme/espèces introduites

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

88 – Scientifique (recherche...)
90 – Pédagogique

Château de Rametz (carrière des Nerviens)

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00020005 N° National : 310030028

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Anacamptis pyramidalis* (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal			2003
0	*Astragalus glycyphyllos* L.	Astragale à feuilles de réglisse	P		2003
0	*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	P		2003
0	*Epipactis purpurata* Smith	Epipactis pourpre			2000
0	*Lathyrus sylvestris* L.	Gesse des bois	P		2003
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des bois	P		2004
0	*Ophrys apifera* Huds. var. *apifera*	Ophrys abaille	P		2004
0	*Orchis anthropophora* (L.) All.	Orchis homme pendu	P		2003
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinale			2004
0	*Platanthera bifolia* (L.) L.C.M. Rich.	Platanthère à deux feuilles			2003
0	*Pyrola rotundifolia* L. var. *rotundifolia*	Pyrole à feuilles rondes			2003
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2003
FAUNE					
INSECTES					
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2006
1	*Phaneroptera falcata* (Poda, 1761)	Phanéroptère commun			2004
1	*Tetrix tenuicornis* SAHLBERG (1893)	Tétrix des carrières			2004
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	1	1	0	0	2	3	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	0	0	0	2	1	12	0	0	0	0	5

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBl
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

COUVREUR, J.-M. & GODEAU, J.-F., 2000.- Atlas des Orthoptères de la Famenne, criquets, sauterelles et grillons, Jeunes & Nature, 284 pp.

JULVE, P., 2003. - Etude de la flore et de la végétation d l'ancienne carrière de Rametz. Etude floristique et phytosociologique et évaluation patrimoniale botanique. Pour le CPIE Bocage de l'Avesnois. 21 p.

Hochkirch A (2001) Rezente Areal- und Bestandsveränderungen bei Heuschrecken Nordwestdeutsch-lands. Verhandlungen des Westdeutschen Entomologentages 2000: 167-178

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bocage de Prisches et bois de Toillon
N° régional : 080-01
Validé CSRPN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

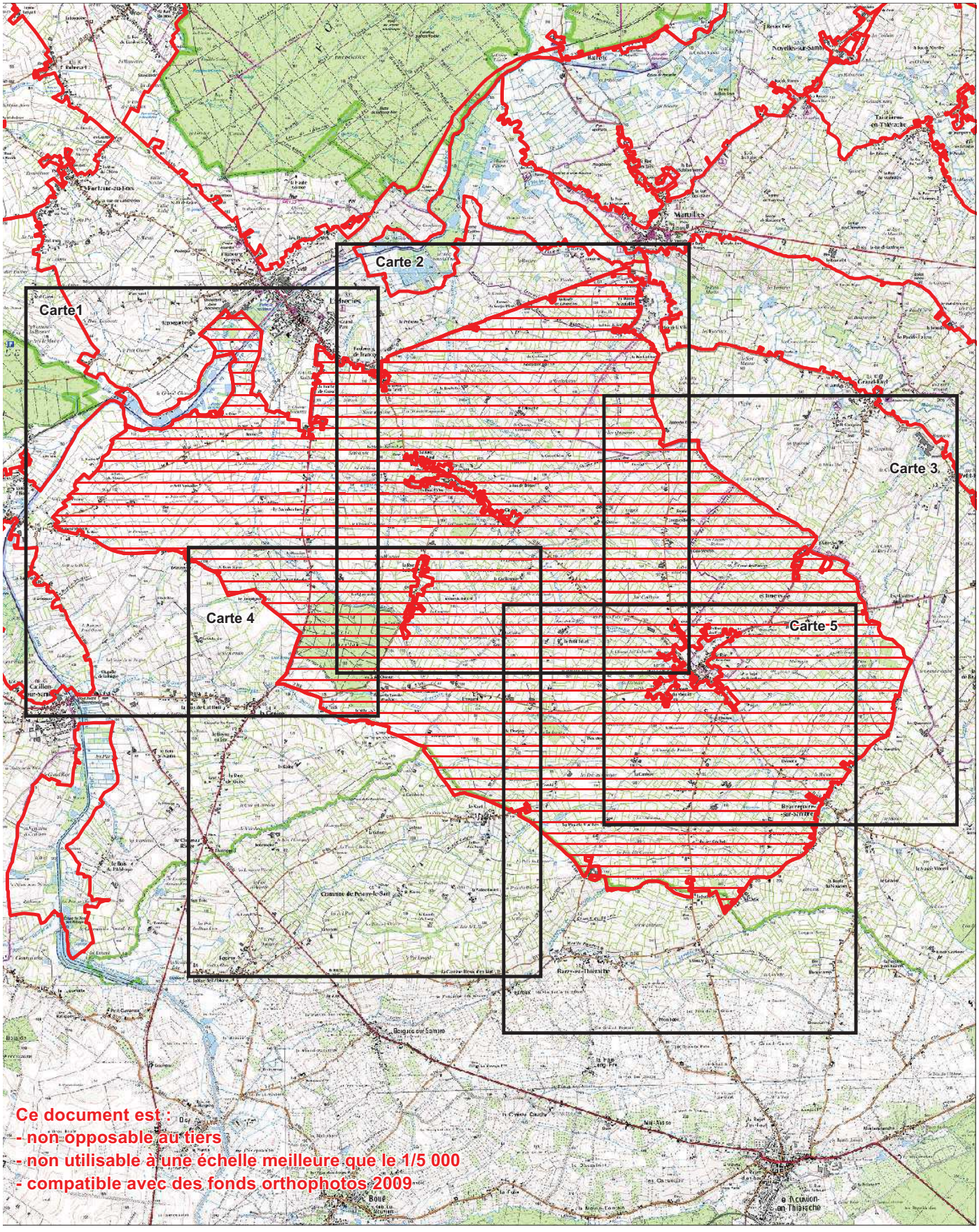

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bocage de Prisches et bois de Toillon
N° régional : 080-01
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

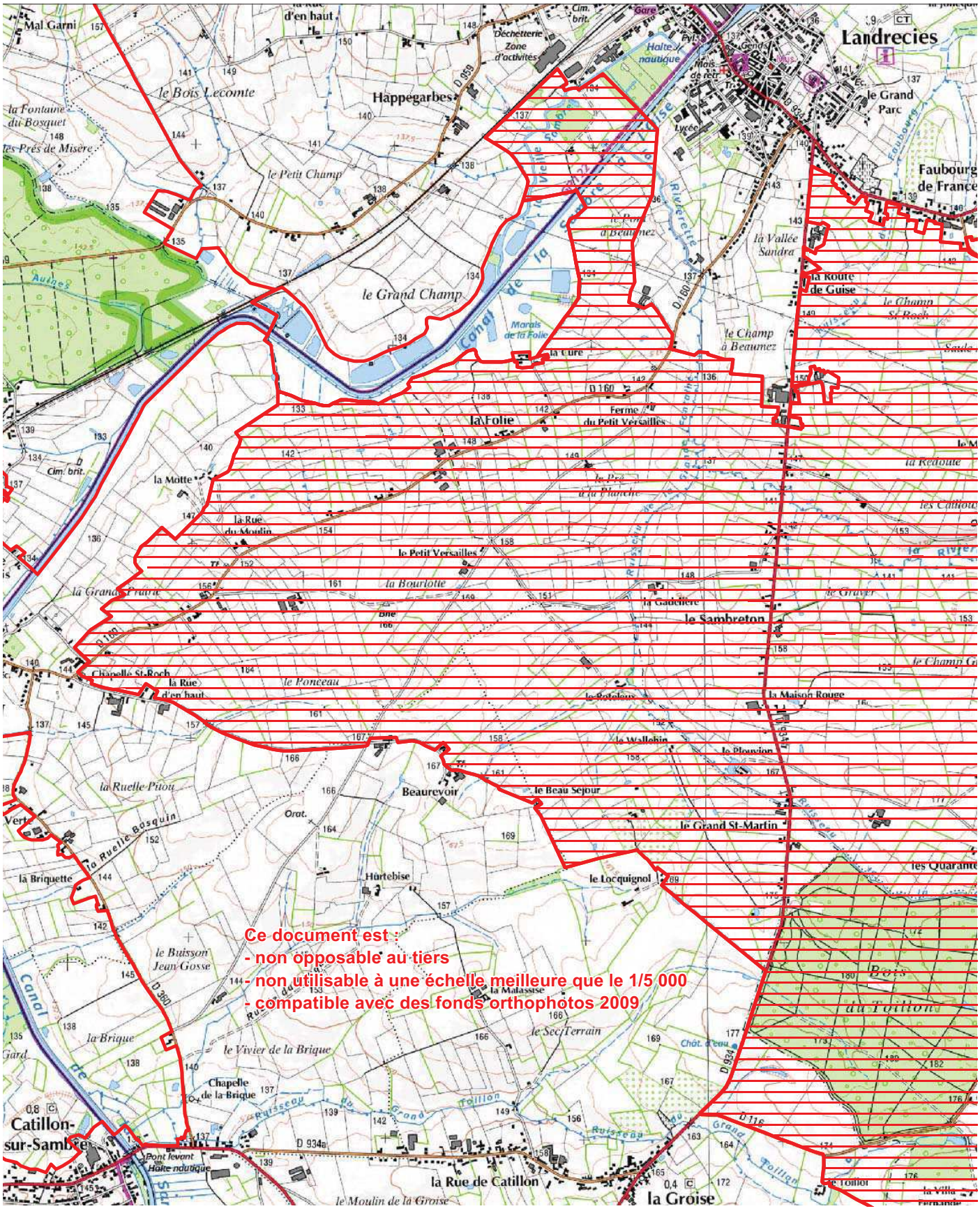

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bocage de Prisches et bois de Toillon
N° régional : 080-01
Validé CSRPN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

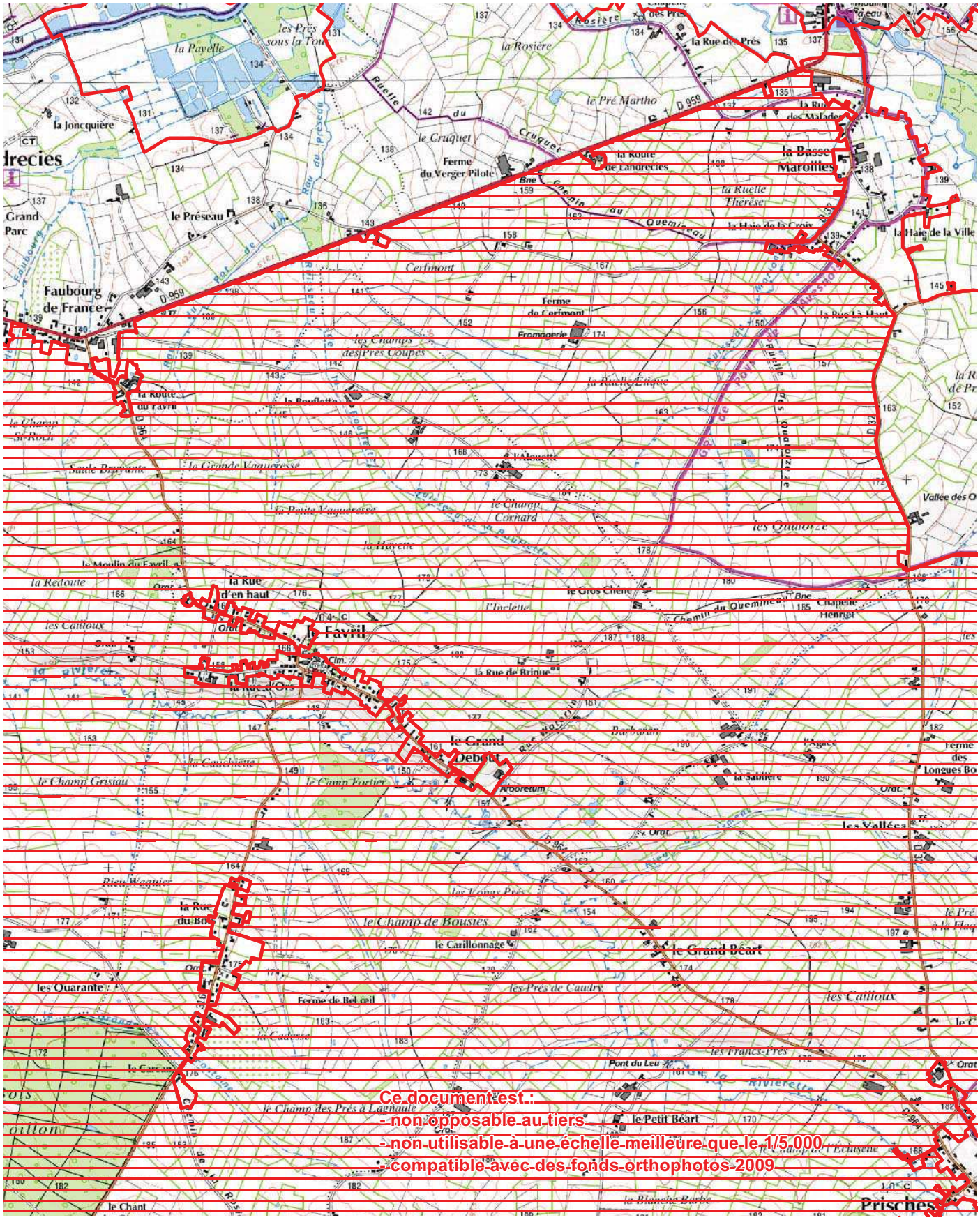

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bocage de Prisches et bois de Toillon
N° régional : 080-01
Validé CSRPN
Carte 3

Autre ZNIEFFI

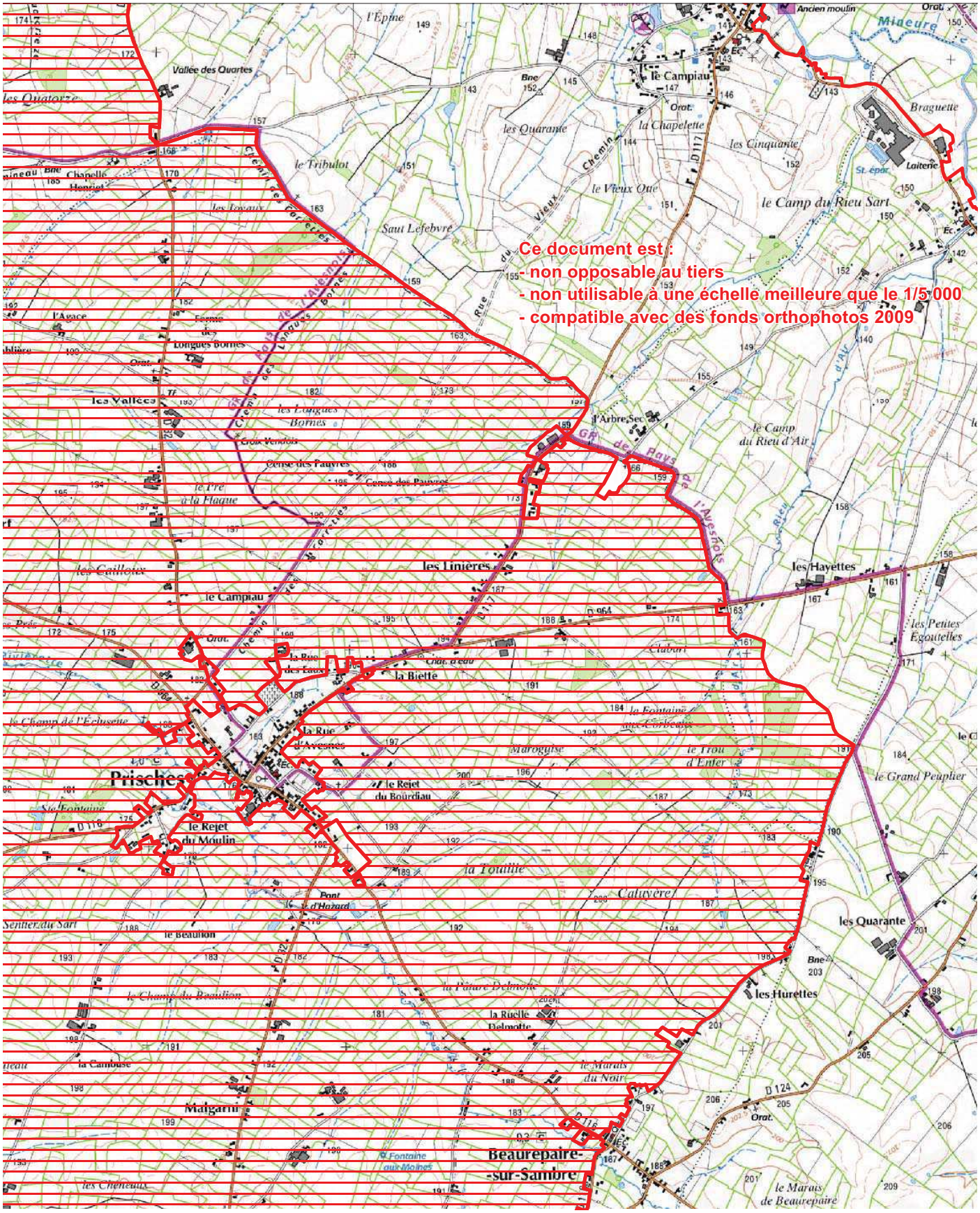

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bocage de Prisches et bois de Toillon
N° régional : 080-01
Validé CSRPN
Carte 4

Autre ZNIEFFI

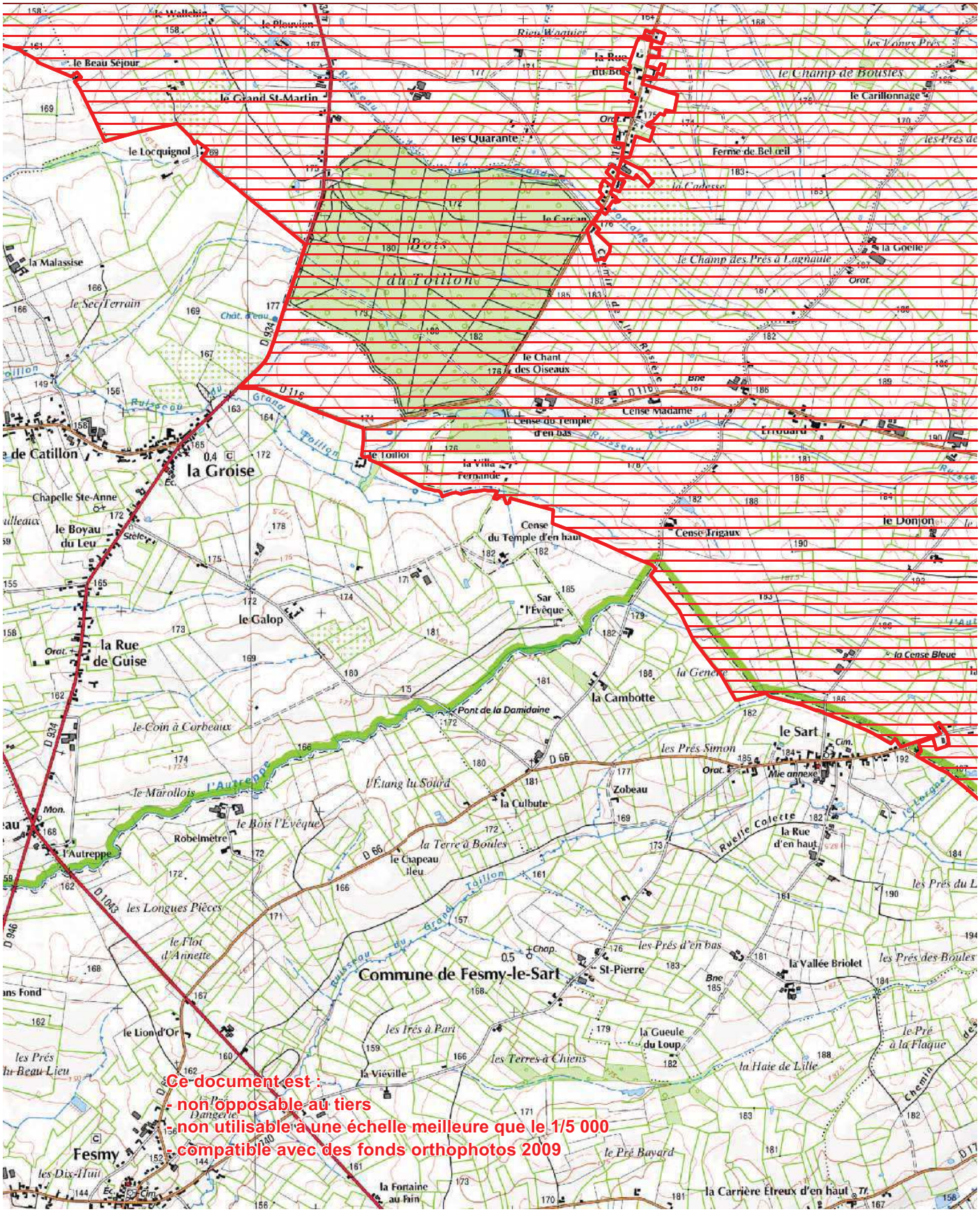

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_01_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bocage de Prisches et bois de Toillon
N° régional : 080-01
Validé CSRPN
Carte 5

Autre ZNIEFFI

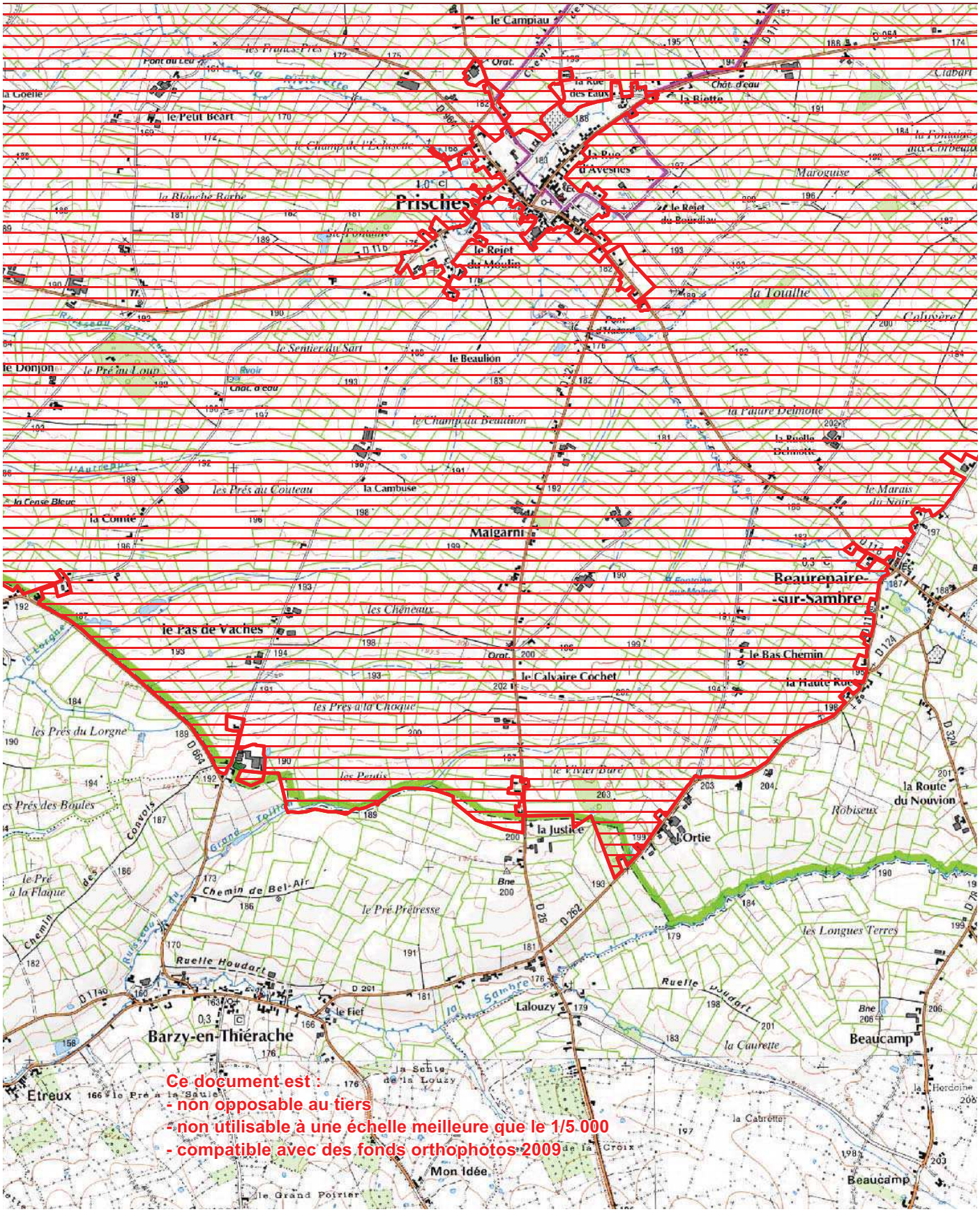

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Bocage de Prisches et Bois de Toillon

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00800001 N° National : 310009334

Généralités

Année de description : 1987
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 134
Altitude maxi : 203
Superficie en ha : 5 514

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Bocage encore bien structuré, tant par la densité du réseau de haies que par la diversité des structures de ces haies.. La Thiérache est en effet, avec le Bas-Boulonnais, la seule région naturelle du Nord-Pas de Calais à bocage prairial dense. Ainsi, les prairies de ce site demeurent-elles tout à fait représentatives de la diversité géomorphologique du paysage de la Thièrache herbagère, les prairies encore émaillées de mares épousant un relief molllement valloné mais découpé de nombreux ruisseaux et d'une petite rivière, la Riviérette. Malgré le maintien de prairies mésophiles à longuement inondables du fait de cette topographie et de ce réseau hydrographique développé, le maintien de prairies mésotrophiles est de plus en plus relictuel (prairies pâturées extensivement de l'Oenanthion fistulosae notamment).
De manière générale, les bocages souffrent de la mutation des pratiques agricoles. Les haies ont perdu de leur intérêt économique et sont moins bien entretenues, voire arrachées. Les prairies sont intensifiées avec un apport d'intrants (produits phytosanitaires et engrais) et une augmentation de la charge de pâturage. Certaines sont labourées et vouées à la culture. Dans les secteurs humides, le drainage banalise également les végétations.
Aussi, les prospections de cette ZNIEFFF ayant été axées sur la flore en 2009, une meilleure connaissance des végétations nécessiterait des prospections complémentaires.
La flore déterminante de ZNIEFF compte 11 espèces notées après 1990 et 7 en 1987 qui restent à confirmer, parmi lesquelles Achillea ptarmica, Scrophularia umbrosa, Oenanthe fistulosa, Senecio aquaticus, Scirpus sylvaticus qui caractérisent bien ce bocage.

Cette ZNIEFF accueille dix espèces de faune déterminantes dont quatre Lépidoptères liés aux lisières et aux boisements clairsemés, deux Odonates, trois Amphibiens et un Orthoptère.
Les nombreuses stations de Triton crêté découvertes lors de la campagne de prospection de 1994 à 2004 dans les mares prairiales ont motivé l'extension de la zone vers le Nord ouest. En annexe II de la Directive Habitats, il est néanmoins assez commun dans la région

ce qui confère aux populations du Nord Pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation.
Le Conocéphale des roseaux est assez commun dans la région mais en priorité 2 dans la liste rouge de DEFAUT et SARDET dans le domaine Némoral (DEFAUT, SARDET, 2004).
Aeshna grandis est bien répandue dans le bassin de la Sambre et de l'Helpe mais quasi absente des autres bassins versants ce qui en fait une espèces peu commune au niveau régional.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.431 : Eaux eutrophes x Tapis de Nénuphars *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957
22.13x22.4314 : Eaux eutrophes x Tapis de Potamots flottants *Potamo natantis - Polygonetum amphibii* Knapp & Stoffers 1962
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculetum peltati* (Segal 1965) Weber-Oldecop 1969'
37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées Cf *Achilleo ptarmicae - Filipenduletum ulmariae* Passarge 1971 ex 1975
37.2 : Prairies humides eutrophes *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.72 : Franges des bords boisés ombragés Groupement à *Ranunculus auricomus* et *Viola reichenbachiana* de Foucault & Frileux 1983
Autres milieux
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées
22.33 : Groupements à *Bidens tripartitus*
24.1 : Lit des rivières
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile
38.1 : Pâtures mésophiles
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes
41.21 : Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
82.1 : Culture intensive

83.151 : Vergers septentrionaux
84.3 : Petits bois
84.4 : Bocages
86.2 : Villages
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE
59 CATILLON-SUR-SAMBRE
59 LE FAVRIL
59 GRAND-FAYT
59 LA GROISE
59 LANDRECIES
59 MAROILLES
59 ORS
59 PETIT-FAYT
59 PRISCHES

Administration

Critères de délimitation

Périmètre correspondant au bocage encore préservé dans ce secteur. ZNIEFF limitée au nord-ouest par la vallée de la Sambre (ZNIEFF 81)
Une importante extension du périmètre a été proposée à l'ouest du site, rejoignant les bordures de la vallée de la Sambre pour intégrer de nombreuses stations de Triton crêté découvertes lors de la campagne de prospection de 1994 à 2004 dans les mares prairiales.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche

Géomorphologie

54 – Vallée
56 – Colline

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.5 – Transport d'énergie
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
52.0 - Taille, élagage

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Bocage de Prisches et Bois de Toillon

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00800001 N° National : 310009334

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2008
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2009
0	*Potamogeton natans* L.	Potamot nageant			2009
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2005
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scrophularia umbrosa* Dum.	Scrofulaire ailée			1999
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2007
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2009
FAUNE					
INSECTES					
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2005
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2005
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2003
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2005
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			1999
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2001
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2002
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	P		2003
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2003
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		2003
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	2	2	0	2	2	3	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	3	0	2	1	4	11	0	0	0	0	7

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			1987
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		1987
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		1987
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1987
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		1987
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1989
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		1987
0	*Crataegus rhipidophylla* Gandoger	Aubépine à grands calices			1989

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

DEFAUT B., SARDET, E., 2004, Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, Matériaux entomocénotiques, 9, 2004, 125-137

DUHAMEL, F.,1989.-"Bocage de Prisches et bois de Toillon": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallée de l'Helpe Mineure en aval d'Etroeungt

N° régional : 080-02

Validé CSRPN

Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

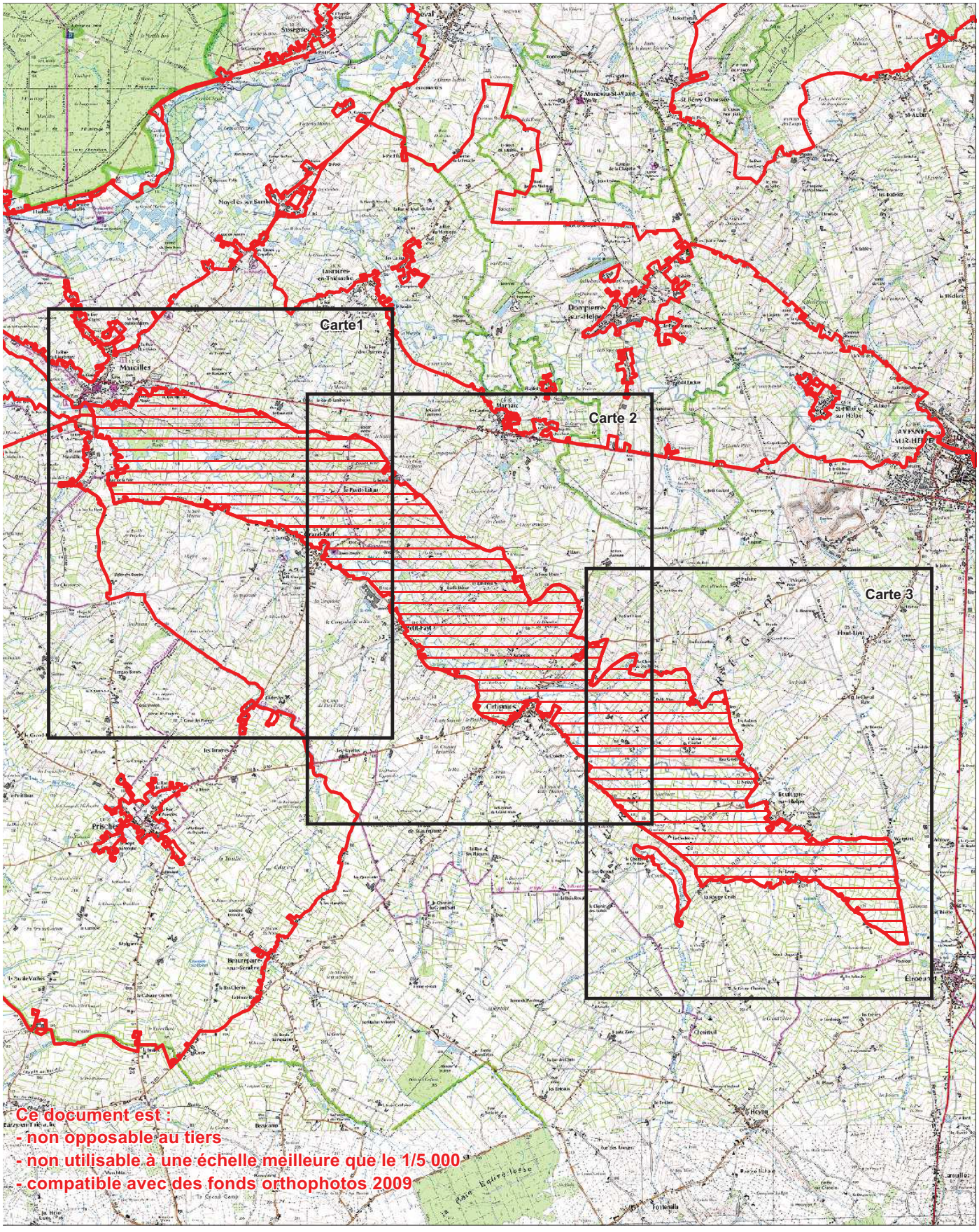

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallée de l'Helpe Mineure en aval d'Etroeungt
N° régional : 080-02
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

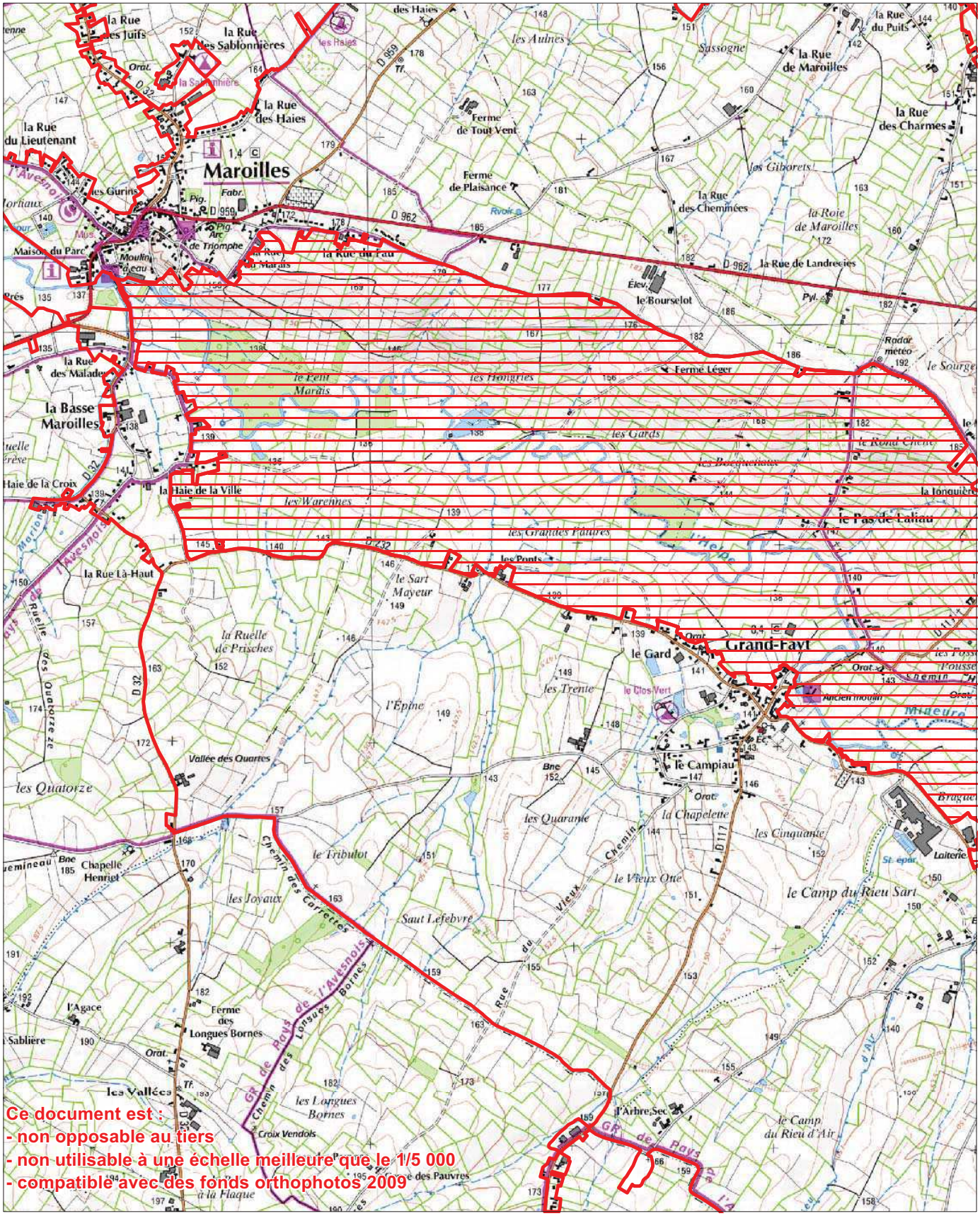

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallée de l'Helpe Mineure en aval d'Etroeungt
N° régional : 080-02
Validé CSRPN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

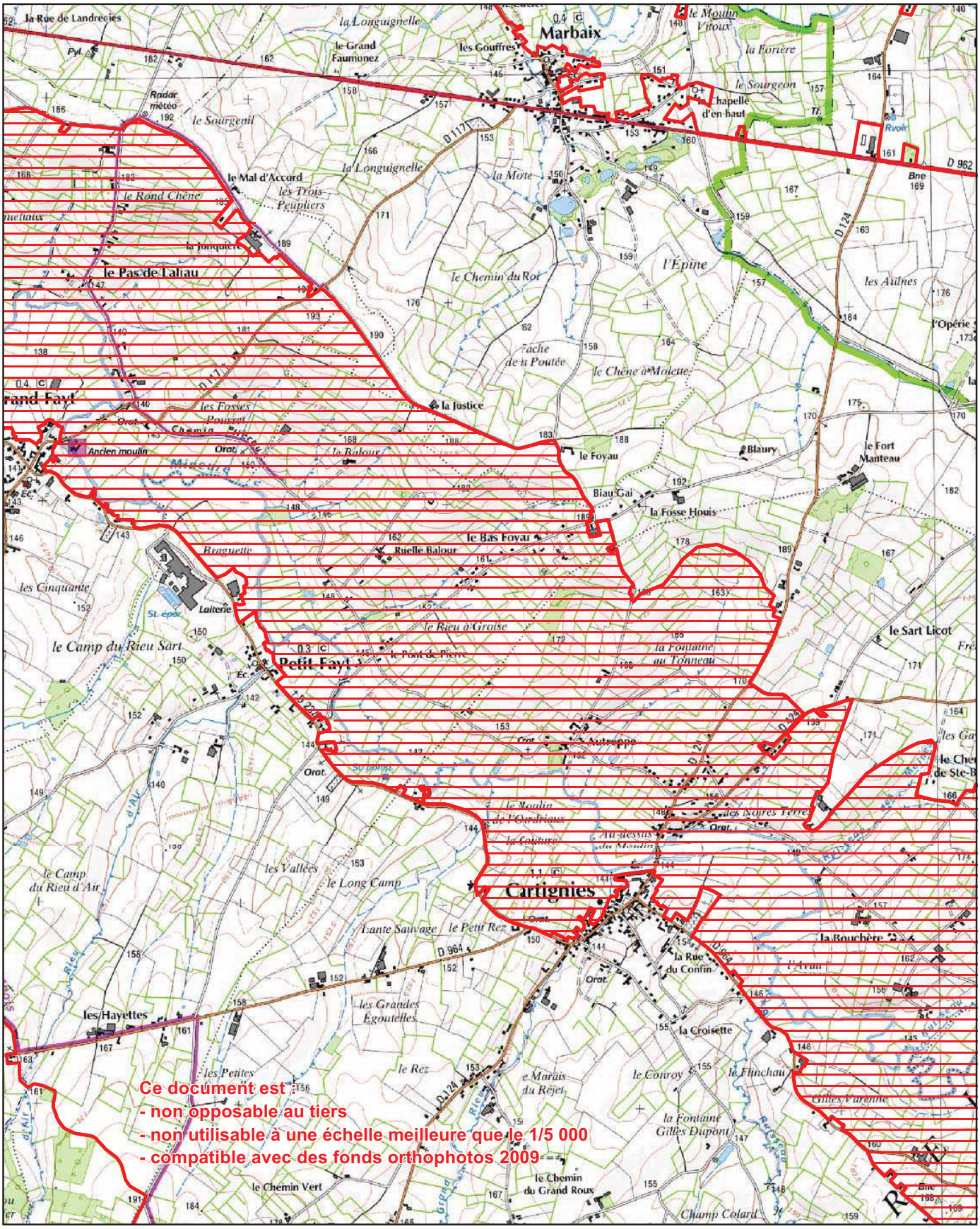

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/080_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallée de l'Helpe Mineure en aval d'Etroeungt
N° régional : 080-02
Validé CSRPN
Carte 3

Autre ZNIEFFI

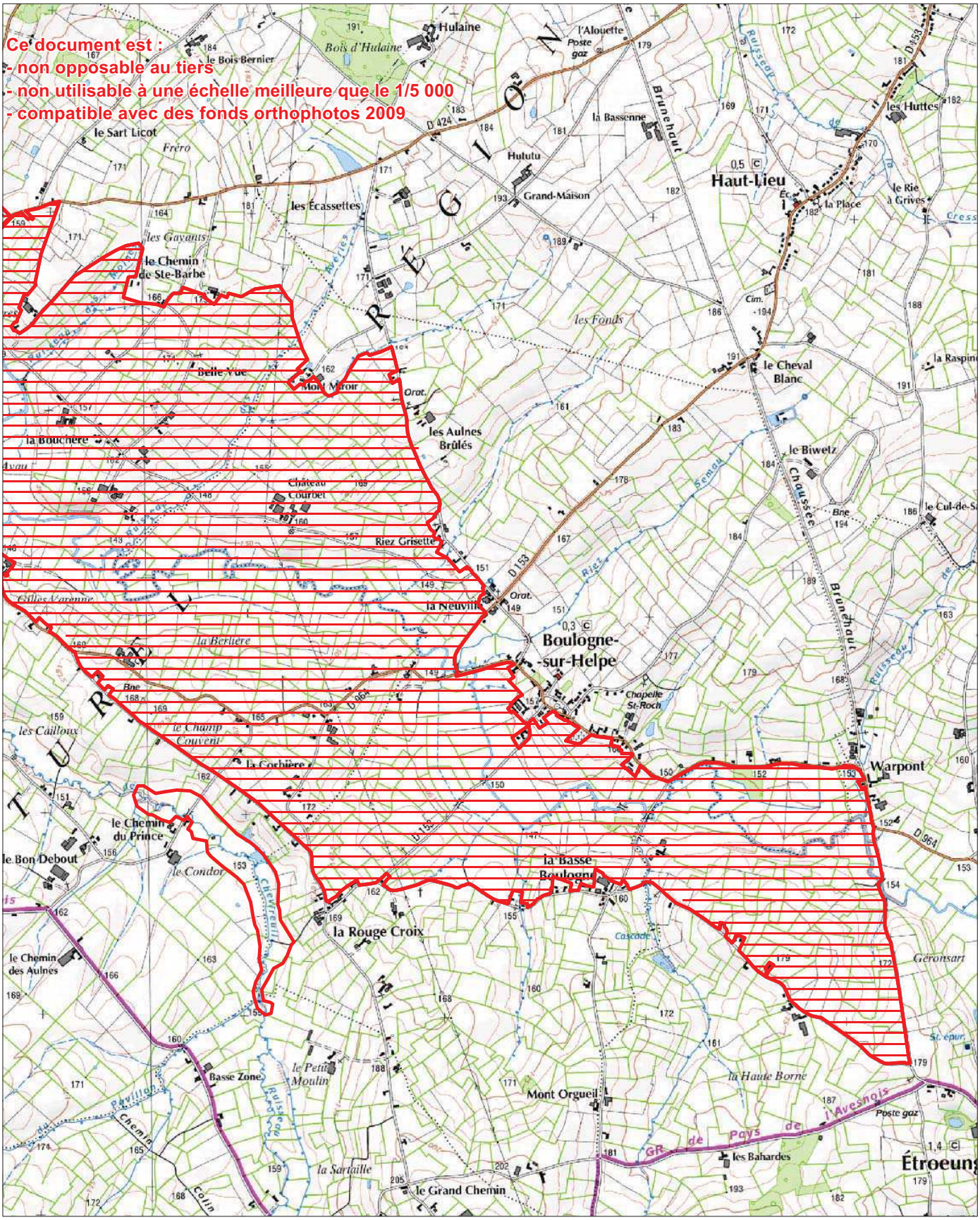

Vallée de l'Helpe Mineure en aval d'Etroeungt

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00800002 N° National : 310013730

Généralités

Année de description : 1984
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 136
Altitude maxi : 193
Superficie en ha : 1 914.1

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Complexe de végétations alluviales et de prairies plus ou moins hygrophiles au niveau des versants, ceci au sein d'un ensemble bocager relictuel.
On peut ainsi noter le maintien de prairies de fauche plus ou moins diversifiées au niveau de leur cortège floristique mais encore typiques des systèmes prairiaux plus continentaux de l'« Avesnois » et de la Fagne.
Cependant, ce site ayant souffert de la mutation des pratiques agricoles, avec une déprise sur les parcelles les moins rentables (avec changement de la vocation de parcelles agricoles vers de la populiculture ou du loisir) et une intensification sur les parcelles plus facilement exploitables (augmentation des intrants et de la charge de pâturage, avec drainage souterrain associé dans bon nombre de cas), il mériterait d'être revu de manière plus approfondie, de nombreux taxons n'ayant pas été confirmés depuis le 1er inventaire.
Le manque d'études ou leur ancienneté (voire leur non disponibilité ?) est très important dans l'ensemble du périmètre du PNR Avesnois, ce qui ne facilite pas l'évaluation patrimoniale de ces espaces dont la mutation rapide altère souvent la qualité floristique et phytocénotique en une décennie !
Huit espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées après 1990, dont *Achillea ptarmica*, *Hordeum secalinum* et *Senecio aquaticus* qui caractérisent bien ce type de prairies alluviales sub-atlantiques. Il faut souligner également la présence d'*Eleocharis acicularis* et de *Potamogeton perfoliatus*. Les neuf autres taxons seraient à confirmer.

Cinq espèces déterminantes pour la faune ont été recensées sur ce secteur. Les espèces les plus remarquables dans ce secteur sont le Triton crêté, annexe II de la Directive Habitats, mais néanmoins assez commun dans la région ce qui confère aux populations du Nord Pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation et *Cyaniris semiargus* qui occupe les prairies du bord de l'Helpe.

Les ZNIEFF présentes sur le territoire des vallées de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces piscicoles particulières non reprises dans la liste des espèces déterminantes du Nord – Pas-de-Calais, notamment le Hotu (*Chondrostoma nasus*) et le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) échantillonnés sur ces cours d'eau.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.432 : Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
22.1 x 22.44 : eaux douces x Tapis immergés de Characées *Sparganio emersi - Potametum pectinati* (Hilbig 1971) Reichhoff & Hilbig 1975'
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Senecioni aquatici - Brometum racemosi* Tüxen & Preising 1951 ex Lenski 1953
37.2 : Prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
53.141 : Communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
Autres milieux
24.1 : Lit des rivières
31.8111 : Fruticées subatlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*
37.24 : Prairies à Agropyre et Rumex
38.1 : Pâtures mésophiles
53.21 : Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
53.4 : Bordures à *Calamagrostis* des eaux courantes
82.1 : Culture intensive
83.151 : Vergers septentrionaux
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques
84.3 : Petits bois

84.4 : Bocages
86.2 : Villages
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 BOULOGNE-SUR-HELPE
59 CARTIGNIES
59 ETROEUNGT
59 GRAND-FAYT
59 MARBAIX
59 MAROILLES
59 PETIT-FAYT
59 TAISNIERES-EN-THIERACHE

Administration

Critères de délimitation

Périmètre correspondant aux limites du complexe vallée - versant entre le Plateau d'Anor (ZNIEFF 79) et la vallée de la Sambre (ZNIEFF 81).

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

31 – Site inscrit selon la loi de 1930

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV
13.5- Transport d'énergie
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
52.0 – Taille, élagage
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
91.2 – Eutrophisation
91.4 – Envahissement d'une espèce

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Vallée de l'Helpe Mineure en aval d'Etroeungt

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00800002 N° National : 310013730

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2003
0	*Eleocharis acicularis* (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide épingle	P		2009
0	*Hordeum secalinum* Schreb.	Orge faux seigle			2002
0	Potamoge*ton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		2009
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			1999
0	*Valerianella carinata* Loisel.	Valérianelle carénée			2003
FAUNE					
INSECTES					
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2006
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	P		2003
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2003
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		2003
OISEAUX					
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	1	2	2	0	3	0	2	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	1	0	3	0	0	0	1	9	0	0	0	0	7

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1989
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		1989
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		1989
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		1989
0	*Dactylorhiza incarnata* (L.) Soó	Dactylorhize incarnate	P		1989
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		1989
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		1989
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1989
0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			1989
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		1989
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		1989

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

DUHAMEL, F.,1989.-"Vallée de l'Helpe mineure en aval d'Etroeungt": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/081_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval

N° régional : 081-02
Validé CSRPN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Carte 2

Carte1

Berlaimont
Pacquignol
Sassegnies
Noyelles-sur-Sambre
Taisnières-en-Thiérache
Maroilles
Grand-Fayt

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/081_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval

N° régional : 081-02
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

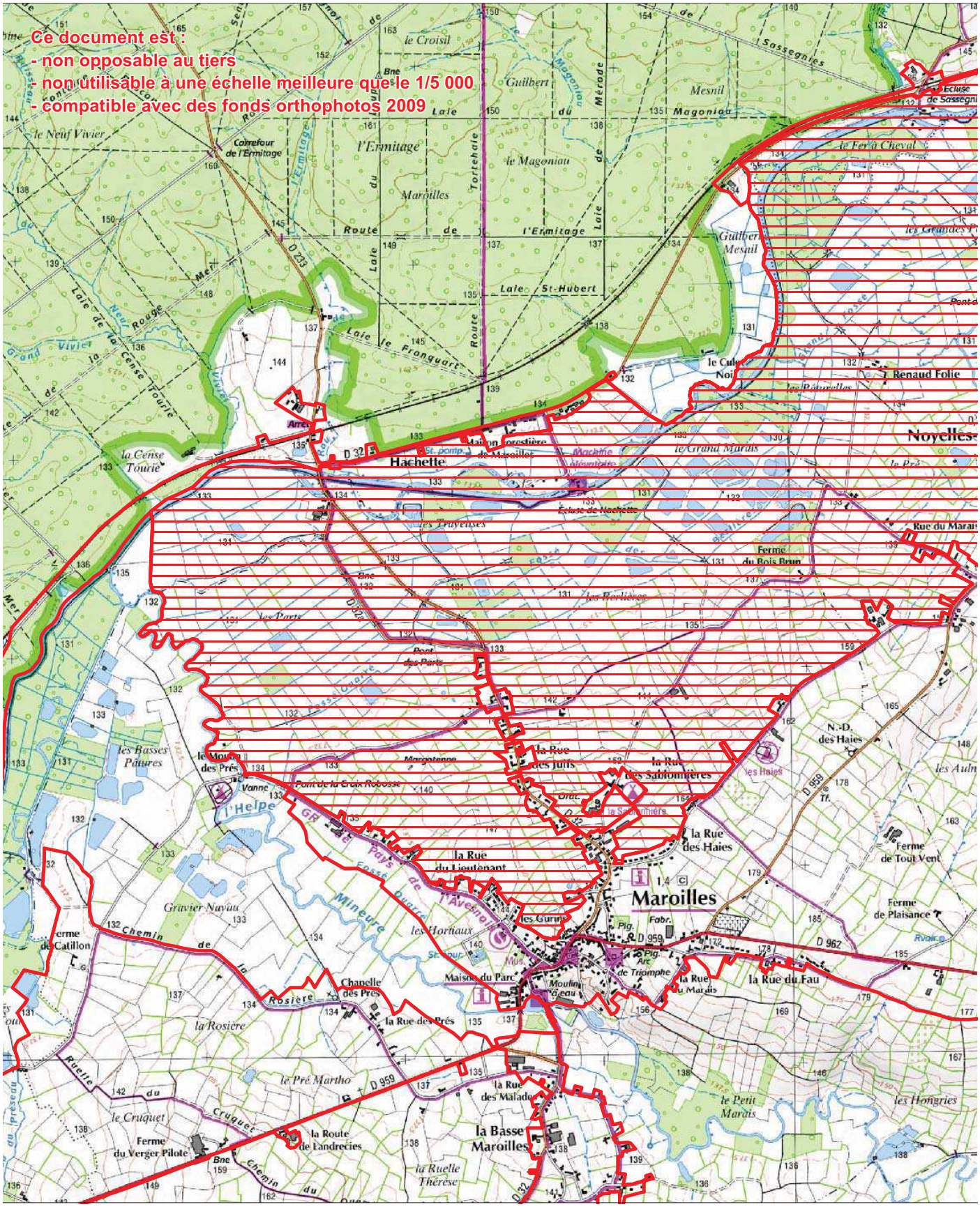
Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009
Maroilles
Hachette
Noyelles-
la Basse Maroilles
le Petit Marais
les Hongries
la Rosière
le Pré Martho
le Cruquet
la Ruelle Thérèse
Gravier Navau
les Basses Pâtures
les Hortiaux
la Rue du Lieutenant
la Rue des Haies
la Rue du Fau
la Rue des Prés
la Rue des Malades
la Route de Landrecies
Ferme du Verger Pilote
Ferme de Catillon
Ferme de Tout Vent
Ferme de Plaisance
Ferme du Bois Brun
Maison du Parc
Chapelle des Prés
Moulin d'eau
Arc de Triomphe
Renaud Folie
N.-D. des Haies
le Grand Marais
le Fer à Cheval
Carrefour de l'Ermitage
l'Ermitage
le Magoniau
le Croisil
le Neuf Vivier
la Cense Tourie
les Tuyenses
les Parts
les Berlières
les Pâturelles
les Grandes P
Rue du Marais
Ecluse de Sassegnies
Ecluse de Hachette
Pont de la Croix Robosse
Pont des Parts
Vanne
Fabr.
Pig.
Mus.
Stade
Tf.
Bne
St. pomp.
Arrêt
Sassegnies
Mesnil Magoniau
Guilbert Mesnil
Laie St-Hubert
Laie du Fronquart
Route de l'Ermitage
Route de Landrecies
Chemin de la Rosière
Chemin du Cruquet
Ruelle du Préseau
Rue du Marais
Rue des Sablonnières
Rue des Juifs
Rue des Haies
Rue du Fau
Rue des Malades
Rue des Prés
Rue du Marais
Rue du Lieutenant

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/081_02_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval

N° régional : 081-02
Validé CSRPN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

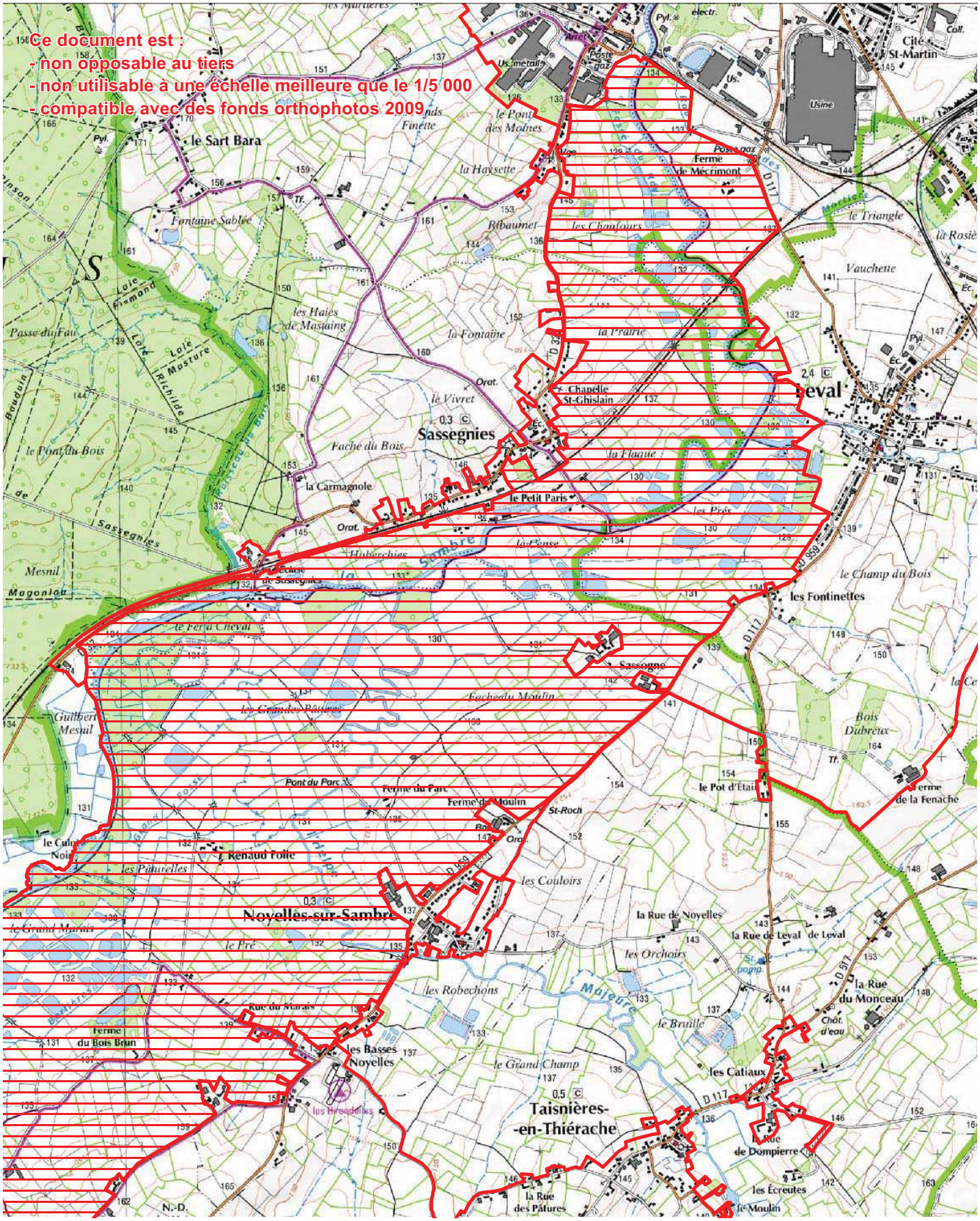

Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00810002 N° National : 310009336

Généralités

Année de description : 1987
Altitude mini : 129
Superficie en ha : 1 435.4

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 164

Directive Habitats : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site de plaine alluviale assez bien préservé, constituant un bel exemple de séquence de végétations hygrophiles, depuis celles des végétations prairiales et associées de niveau topographique supérieur à moyen (mégaphorbiaies, cariçaies, etc.) jusqu'aux végétations amphibies de niveau inférieur et aux végétations aquatiques.
La zone présente un patrimoine floristique et phytocénotique important dû à la diversité des végétations tout le long du gradient topographique. Les végétations aquatiques (quatre alliances mentionnées) recèlent *Potamogeton acutifolius* (seule station actuellement connue dans la région), *Potamogeton perfoliatus*, *Hottonia palustris*, *Ranunculus peltatus*, *Hydrocharis morsus-ranae* tandis que les végétations amphibies hébergent en particulier *Carex rostrata*, *Rorippa palustris*, *Rorippa sylvestris* et *Schoenoplectus lacustris*. Bien que les végétations prairiales soient nettement plus dégradées, on y observe encore les prairies de fauche des trois niveaux topographiques [*Colchico automnalis – Arrhenatherenion elatioris* dans les niveaux peu inondables, cf. *Senecioni aquatici – Oenanthetum mediae* et/ou *Senecioni aquatici - Brometum racemosi* **(**analyse phytosociologique de ces deux syntaxons à approfondir, le premier étant ici en limite voire en marge de son aire de répartition connue) dans les niveaux moyennement inondables, *Oenantho fistulosae – Caricetum vulpinae* dans les niveaux longuement inondables] et un patrimoine floristique important parmi lequel on signalera en particulier *Oenanthe silaifolia*, *Saxifraga granulata*, *Lathyrus tuberosus* et *Scorzonera humilis*. La découverte récente de l'Orchis grenouille (*Dactylorhiza viridis*) est particulièrement remarquable, même si ce taxon n'est pas très typique de ce site alluvial….

Les prairies du Val de Sambre font partie des zones inondables de la vallée de la Sambre. Malgré la canalisation de ce cours d'eau ces prairies ont gardé leur caractère inondable du fait de la fluctuation du niveau de la nappe alluviale. Un réseau dense de fossés, mis en place pour drainer et limiter les périodes d'inondation, parcourt ces prairies. Dans

certaines zones, comme aux lieux-dits « le Grand Marais » ou « les basses Pâtures », de nombreux étangs ont été creusés pour la chasse au gibier d'eau.
Cette mosaïque d'habitats hygrophiles et aquatiques en contact avec l'Helpe Mineure et surtout en lisière de la Forêt de Mormal attire de nombreuses espèces des zones humides alluviales et leurs milieux associés (prairies, pelouses sèches).
Cette ZNIEFF contient en effet 12 espèces de Rhopalocères. 5 espèces sont rares au niveau régional (HAUBREUX, 2009) et présentes pour 2 d'entre elles dans les milieux prairiaux (*Cyaniris semiargus* et *Heodes tityrus*).
12 espèces d'Odonates ont été recensées sur cette ZNIEFF. Ce cortège d'espèce témoigne de la diversité des habitats odonatologiques de cette ZNIEFF, milieux d'eau courantes aux eaux stagnantes riches en végétations aquatiques, fossés et milieux pionnier. *Sympetrum flaveolum* est en limite d'aire dans la région, ce qui nous invite à être très prudents sur sa reproduction effective sur le site, tant que seuls des comportements de ponte seront observés et en l'absence d'observations d'Emergences ou d'Exuvies. Elle a néanmoins été observée sur le site aux cours des deux dernières années.
Le Triton crêté est inscrit en annexe II de la Directive habitat faune flore, il est néanmoins assez commun dans la région ce qui confère aux populations du Nord-pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation. Cette espèce occupe majoritairement les mares prairiales qui constituent pour cette espèce le principal habitat dans l'Avesnois.
Les 2 espèces déterminantes d'Orthoptères sont caractéristiques des prairies hygrophiles dans la région. *Stetophyma grossum* est inféodé aux prairies hygrophiles, il est assez rare dans la région et est considéré comme menacé partout en Nord-Pas-de-Calais par la régression des biotopes humides (DEFAUT, 2001). *Conocephalus dorsalis* est assez commun dans la région Nord – Pas de Calais mais en priorité 2 dans la liste rouge de DEFAUT et SARDET (DEFAUT et SARDET, 2004) dans le domaine biogéographique concerné par la région.
En ce qui concerne l'avifaune, cette ZNIEFF constitue l'un des derniers bastions régionaux pour les deux espèces de Pie grièche au niveau régional, Cette portion de la vallée de la Sambre reste l'un des secteurs les plus riches de la région en terme d'odonates et accueille la quasi-totalité des couples nicheurs de Pie-grièche grise du Nord/Pas-de-Calais.. Cela leur confère une importance particulière au niveau régional. A noter que la dynamique régionale de la Pie grièche grise est particulièrement alarmante en région puisque l'espèce n'a pas été citée nicheuse en 2009. la Vallée de la Sambre, et plus particulièrement le petit secteur entre Landrecies et Leval, constitue l'un des deux noyaux de population en région Nord/Pas-de-Calais avec la vallée de la Slack (Tombal, 1996) pour le Tarier des prés. L'espèce est Vulnérable en région et en Wallonie et sa nidification possible dans les prairies des Parts est donc particulièrement intéressante.

Les ZNIEFF présentes sur le territoire des vallées de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces piscicoles particulières non reprises dans la liste des espèces déterminantes du Nord – Pas-de-Calais, notamment le Hotu (*Chondrostoma nasus*) et le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) échantillonnés sur ces cours d'eau.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.12x22.412 : Eaux mésotrophes x Radeaux d'*Hydrocharis* *Hydrocharition morsus-ranae* Rübel ex Klika in Klika & Hadac 1944
22.13x22.4311 : Eaux eutrophes x Tapis de Nénuphars *Nymphaeo albae - Nupharetum luteae* Nowinski 1928
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculetum peltati* (Segal 1965) Weber-Oldecop 1969
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile *Rhamno catharticae - Viburnetum opuli* (Bon 1979) de Foucault 1991
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.2 : Prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques cf. *Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae* (Bournérias 1961) Bournérias & al. 1978
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes cf. *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
44.911 : Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes *Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae* Lemée 1937 ex Noirfalise & Sougnez 1961
53.141 : Communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
53.1 : Roselières *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
Autres milieux
22.13x22.42 : Eaux eutrophes x Végétations enracinées immergées
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées
22.33 : Groupements à *Bidens tripartitus*
24.1 : Lit des rivières

37.24 : Prairies à Agropyre et Rumex
37.715 : Ourlets riverains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
53.21 : Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
53.14 : Roselières basses
83.321 : Plantations de peupliers
84.2 : Haies
89.22 : Fossés et petits canaux

Communes

59 AULNOYE-AYMERIES
59 BERLAIMONT
59 LEVAL
59 LOCQUIGNOL
59 MAROILLES
59 NOYELLES-SUR-SAMBRE
59 SASSEGNIES

Administration

Critères de délimitation

Vallée de la Sambre entre la ZNIEFF 81-3 et le bourg de Leval.
Une extension est proposée au nord du périmètre afin d'intégrer une section de la vallée de la Sambre hébergeant *Alchemilla xanthochlora*, *Lathyrus sylvestris*, *Oenanthe fistulosa*, *Rorippa sylvestris*, *Scirpus sylvaticus*, *Spirodela polyrhiza*, *Stellaria palustris*.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 –Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse

04 – Pêche
06 – Navigation
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eaU
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
37.0 – Action sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage
38.0 – Aménagement liés à la pisciculture ou à l'aquaculture
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
43 – Soutien naturel d'étiage
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les etangs de Leval

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00810002 N° National : 310009336

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Acorus calamus* L.	Acore aromatique			2008
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2007
0	*Alisma lanceolatum* With.	Plantain-d'eau lancéolé	P		1998
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1998
0	*Althaea officinalis* L.	Guimauve officinale	P		1996
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		2008
0	*Callitriche hamulata* Kütz. ex Koch	Callitriche à crochets	P		1998
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		1996
0	*Carex rostrata* Stokes	Laîche ampoulée			1998
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2008
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2008
0	*Coeloglossum viride* (L.) Hartm.	Coeloglosse vert	P		2007
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2007
0	*Hordeum secalinum* Schreb.	Orge faux-seigle			2002
0	*Hottonia palustris* L.	Hottonie des marais	P		2008
0	*Hydrocharis morsus-ranae* L.	Petit nénuphar			2008
0	*Lathyrus sylvestris* L.	Gesse des bois	P		2005
0	*Lathyrus tuberosus* L.	Gesse tubéreuse			1998
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1996
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2007
0	*Oenanthe silaifolia* Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaüs			1996
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		1998
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			1998
0	*Potamogeton acutifolius* Link	Potamot à feuilles aiguës			2008
0	*Potamogeton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		1998
0	*Potamogeton pusillus* L.	Potamot fluet			2008
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		2002
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2007
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2008
0	*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch	Saule pourpre			1998
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulé	P		2007
0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			1998
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2008
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		1996
0	*Senecio aquaticus* Hill subsp. *aquaticus*	Séneçon aquatique			2008
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2008
0	*Stellaria palustris* Retz.	Stellaire des marais	P		2008
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		1998
0	*Veronica scutellata* L. var. *scutellata*	Véronique à écussons	P		2008
0	*Wolffia arrhiza* (L.) Hork. ex Wimm.	Wolffie sans racines			2007

FAUNE					
INSECTES					
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2006
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2008
1	*Carcharodus alceae* (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			2007
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2007
1	*Colias hyale* (Linnaeus, 1758)	Soufré			2006
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2004
1	*Heodes tityrus* (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux			2006
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2007
1	*Neozephyrus quercus* (Linnaeus, 1758)	Thécla du chêne			2008
1	*Polyommatus coridon* Poda, 1761	Argus bleu-nacré			2003
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2008
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2008
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2003
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2002
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2008
1	*Erythromma lindenii* (SELYS, 1840)	Agrion à longs cercoïdes			1998
1	*Ischnura pumilio* (CHARPENTIER, 1825)	Agrion nain			2007
1	*Lestes sponsa* (HANSEMANN, 1823)	Leste fiancé			2007
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2004
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2008
1	*Sympetrum danae* (SULZER, 1776)	Sympétrum noir			2008
1	*Sympetrum flaveolum* (LINNE, 1758)	Sympétrum jaune			2006
1	*Sympetrum fonscolombii* (SELYS, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			2008
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2006
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Stethophyma grossum* (L., 1758)	Criquet ensanglanté			2004
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	P		1998
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2000
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		1998
OISEAUX					
1	*Saxicola rubetra* (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Acrocephalus schoenobaenus* (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	P	R	1991-2007
1	*Turdus pilaris* Linnaeus, 1758	Grive litorne		R	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
1	*Crex crex* (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	P	R	1991-2007
1	*Rallus aquaticus* Linnaeus, 1758	Râle d'eau		R	1991-2007
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Sterna hirundo* Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	P	R	1991-2007
1	*Anas querquedula* Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été		R	1991-2007
MOLLUSQUES					
5	*Segmentina nitida* (O.F. Müller, 1774)				2004
5	*Vallonia enniensis* (Gredler, 1856)				2001
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux			1992-2009
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000

10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	3	2	2	1	3	2	3	3	3	0	0	1	1
Nb espèces observ.	11	0	3	1	12	2	12	51	0	0	0	2	7

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Dactylorhiza incarnata* (L.) Soó	Dactylorhize incarnate	P		1987

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BEUGIN, C., 2003. - Plan de gestion de la Prairie des Berlières à Maroilles. DESS Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables, Université des Sciences et Technologies de Lille, 1 vol., pp 1-78.

BLONDEL, C. & HENDOUX, F., 2002. - Étude des habitats et de la flore des parcelles départementales du secteur de Hachette (Commune de Maroilles, Département du Nord) et définition d'un périmètre de préemption complémentaire. Mission-conseil. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Conseil Général du Nord, 1 vol., pp 1-33 + Annexe. Bailleul.

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

DEFAUT, B., 2001 Etude des synusies orthoptériques dans les habitats naturels herbacés du Nord de la France,

DEFAUT B., SARDET, E., 2004, Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, Matériaux entomocénotiques, 9, 2004, 125-137

DUHAMEL, F.& DURIN, L.,1987.-"Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

FOUCAULT, Bruno (de), 1996 - Approche systémique de la végétation alluviale de la Sambre française (Compte rendu de la session de la S.B.N.F. dans la vallée de la Sambre, 23 juin 1996). Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 49 (2-3) : 29-36, Bailleul.

HAUBREUX, D., [Coord] 2009 - Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord - Pas-de-Calais. Groupe de Travail sur les Lépidoptères du Nord-Pas-de-Calais (in prep)

TOMBAL J.-C., (COORD.), 1996.- Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1), 1-335.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/081_03_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Prairies humides de Maroilles et de Landrecies Nord
N° régional : 081-03
Validé CSRPN

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

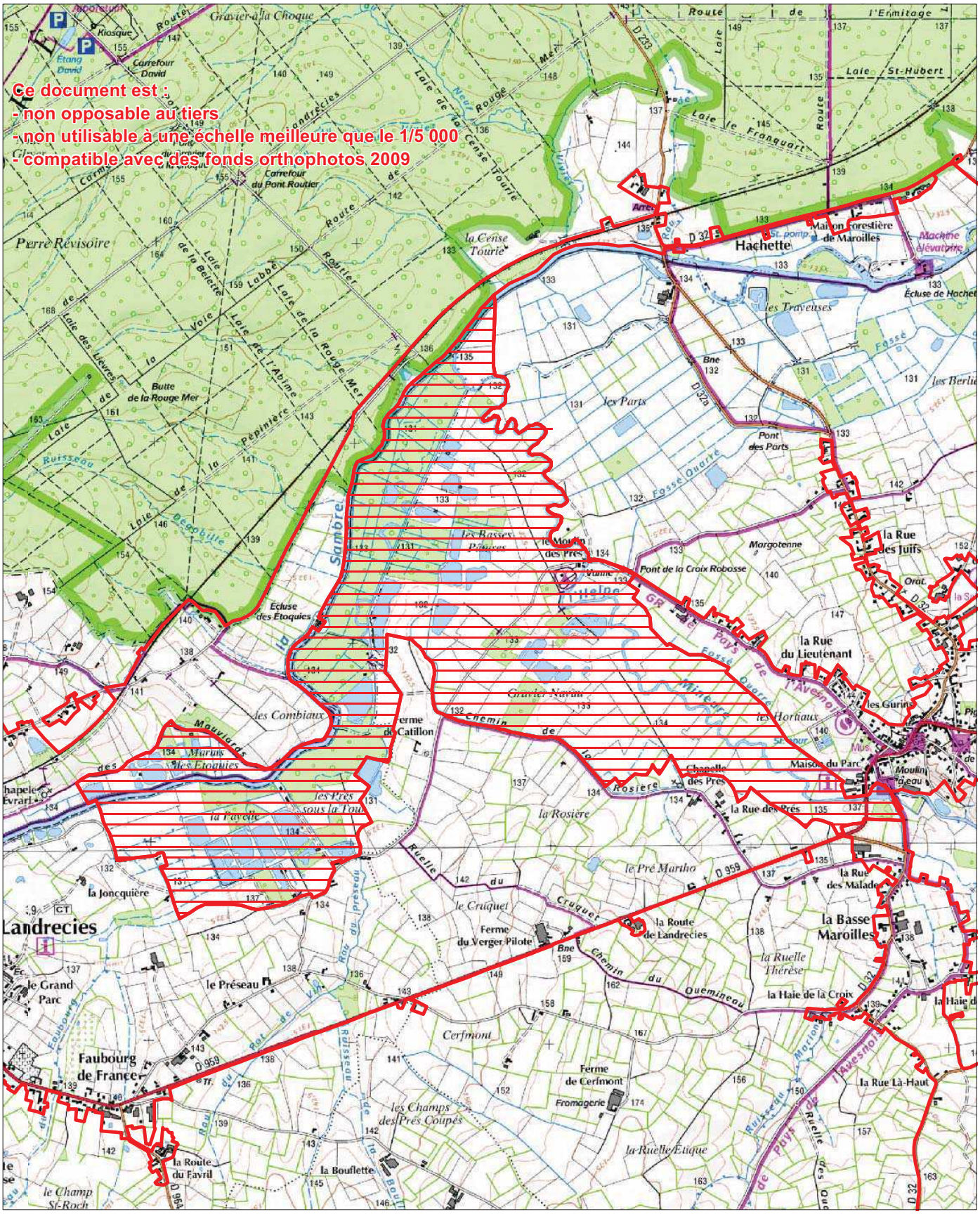

Prairies humides de Maroilles et de Landrecies Nord

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00810003 N° National : 310009337

Généralités

Année de description : 1987
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 131
Altitude maxi : 137
Superficie en ha : 371.4

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site de plaine et de basse vallée alluviales assez préservées, constituant un remarquable exemple de la séquence des végétations prairiales et associées (mégaphorbiaies, roselières, etc.) potentielles de ce système alluvial minéral à tourbeux. Intérêt biogéographique majeur dû à la position de la vallée à l'interface du domaine atlantique (permettant la présence du *Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae* sous une forme de transition à *Carex vulpina*) et du domaine subatlantique (que l'*Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* caractérise bien).
Site particulièrement menacé par les mutations agricoles provoquant à la fois la déprise sur certaines parcelles, avec plantations de peupliers très importantes, et l'intensification des pratiques sur les autres parcelles. La multiplication des plans d'eau, à vocation cynégétique pour la plupart, bien qu'elle puisse diversifier certains milieux, représente ici, associée à l'extension des peupleraies, une pression et de graves menaces par la réduction des espaces prairiaux qu'elle a provoqué en quelques décennies, ceci au détriment de la réduction drastique des surfaces de prairies oligotrophiles gravement menacées de disparition..
A cet égard, l'ensemble des prairies alluvialles du Gravier Naveau, au contact de la plaine alluvialle de la Sambre, d'un intérêt floristique et phytocénotique majeur, semble avoir particulièrement souffert de la conversion de diverses parcelles para tourbeuses en plantations de peupliers.

La zone présente encore un patrimoine floristique important, essentiellement lié à l' expression encore optimale, dans quelques secteurs, de prairies de fauche mésotrophiles de différents niveaux topographiques :

- dans les niveaux inférieurs, *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* et cariçaies issues de la déprise pastorale avec *Carex vulpina*, *Veronica scutellata* ;
- dans les niveaux moyens, *Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae* et mégaphorbiaies en lisière, avec *Oenanthe silaifolia*, *Senecio aquaticus*,

Achillea ptarmica, ainsi que dans les quelques parcelles encore mésotrophes et exploitées extensivement, le *Junco conglomerati - Scorzoneretum humilis*, avec *Scorzonera humilis* ;

- dans les niveaux supérieurs, les prairies du *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* semblent avoir le plus souffert de l'intensification et l'*Heracleo sphondylii - Brometum mollis* les remplace de plus en plus par endroits ; présence de *Colchicum autumnale* et *Saxifraga granulata*, à confirmer toutefois, les données ayant déjà plus de 10 ans.

Au total, ce sont donc 18 espèces déterminantes de ZNIEFF qui ont été observées, 4 autres notées en 1987 n'ayant pas été mentionnées depuis.

Ce vaste ensemble alluvial est composé de prairies inondables ponctuées de mares, d'étangs et de petits marais. Il est particulièrement favorable à la reproduction d'espèces d'oiseaux aquatiques et paludicoles. et constitue l'un des secteurs les plus intéressants de l'Avesnois de ce point de vue.
En effet, 13 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site et parmi elles 6 espèces que l'on peut considérer comme liées directement aux milieux aquatiques.
Cette ZNIEFF fait partie des trois en vallée de Sambre où la Sterne pierregarin est nicheuse probable pour ce secteur. En effet, la fréquentation du site et les indices de reproduction deviennent de plus en plus nombreux à partir de 2006 et en 2008 les indices de reproduction se précisent (FIEVET, C., SEIGNEZ H., 2008). Cette nidification est remarquable pour le secteur et est à mettre en relation certainement avec l'expansion de l'espèce dans le cadre plus général du nord de la France. Les milieux propices à l'accueil de la nidification sont cependant peu nombreux (FIEVET, C., SEIGNEZ H., 2008).
Le Blongios nain, en annexe I de la directive oiseaux et en danger au niveau régional a niché de façon certaine dans la ZNIEFF.
Elle constitue en outre l'un des derniers bastions régionaux pour les deux espèces de Pie grièche au niveau régional, celle-ci occupant les zones de bocages en lisière de la forêt. Cela lui confère une importance particulière au niveau régional. A noter que la dynamique régionale de la Pie grièche grise est particulièrement alarmante en région puisque l'espèce n'a pas été citée nicheuse en 2009. La Bouscarle de Cetti, assez commune au niveau régional demeure rare et localisée à la Vallée de la Sambre en Avesnois. Les contacts avec l'espèce sont malgré tout plus nombreux depuis 2004 et sa nidification est probable dans le secteur mais reste localisée à quelques sites dont cette ZNIEFF (DECAUX, 2008).

Les ZNIEFF présentes sur le territoire des vallées de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces piscicoles particulières non reprises dans la liste des espèces déterminantes du Nord – Pas-de-Calais, notamment le Hotu (*Chondrostoma nasus*) et le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) échantillonnés sur ces cours d'eau.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
24.1x24.4 : Lits des rivières x Végétation immergée des rivières cf. *Sparganio emersi - Potametum pectinati* (Hilbig 1971) Reichhoff & Hilbig 1975'
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.2 : Prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques cf. *Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae* (Bournérias 1961) Bournérias & al. 1978
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques cf. *Hordeo secalini - Lolietum perennis* Allorge 1922 ex de Foucault in Royer et al. 2006
37.312 : Prairies à Molinie acidiphiles *Junco conglomerati - Scorzoneretum humilis* Trivaudey 1997
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
44.911 : Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes *Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae* Lemée 1937 ex Noirfalise & Sougnez 1961
53.146 : Communautés d'*Oenanthe aquatica* et de *Rorippa amphibia* *Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae* (Soó 1927) Lohmeyer 1950
53.1 : Roselières cf. *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
Autres milieux
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes
37.715 : Ourlets riverains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
53.15 : Végétation à *Glyceria maxima*
53.21 : Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)

83.321 : plantations de peupliers
87.2 : Communautés rudérales
89.22 : Fossés et petits canaux

Communes

59 LANDRECIES
59 LOCQUIGNOL
59 MAROILLES

Administration

Critères de délimitation

Vallée de la Sambre entre l'agglomération de Landrecies et la confluence de la Sambre et de l'Helpe mineure.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

31 – Site inscrit selon la loi de 1930 (0.03km2)

Facteurs influençant l'évolution de la zone

31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés

35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
37.0 – Action sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage
38.0 – Aménagement liés à la pisciculture ou à l'aquaculture
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
43 – Soutien naturel d'étiage
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
88 – Scientifique

Prairies humides de Maroilles et de Landrecies Nord

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00810003 N° National : 310009337

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2009
0	*Bromus racemosus* L.	Brome en grappe			2009
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2009
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		1996
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2001
0	*Oenanthe silaifolia* Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaüs			2009
0	*Potamogeton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		2009
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2009
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulé	P		1996
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		2009
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2001
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2009
0	*Stellaria palustris* Retz.	Stellaire des marais	P		1996
0	*Veronica scutellata* L.	Véronique à écussons	P		1996
FAUNE					
INSECTES					
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2003
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2006
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre			2003
OISEAUX					
1	*Sterna hirundo* Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	P	R	1991-2007
1	*Ixobrychus minutus* (Linnaeus, 1766)	Blongios nain	P	R	1991-2007
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Rallus aquaticus* Linnaeus, 1758	Râle d'eau		R	1991-2007
1	*Crex crex* (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	P	R	1991-2007
1	*Cettia cetti* (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	P	R	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
1	*Turdus pilaris* Linnaeus, 1758	Grive litorne		R	1991-2007
1	*Acrocephalus schoenobaenus* (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	P	R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
1	*Saxicola rubetra* (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	P	R	1991-2007
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000

10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	3	1	1	0	3	0	1	3	3	0	0	0	1
Nb espèces observ.	12	0	1	0	2	0	0	18	0	0	0	0	7

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1987
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		1987
0	*Dactylorhiza incarnata* (L.) Soó	Dactylorhize incarnate	P		1987
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1987

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

DECAUX, D., 2008, La Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) en Vallée de Sambre, in L'Biétleu Avesnos numéro 58 2e semestre 2008, p34-36.

DUHAMEL, F.& DURIN, L.,1987.-"Prairies humides de Maroilles et de Landrecies Nord": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

FIEVET, C., SEIGNEZ, H., 2008, Nidification de la Sterne pierregarin (Sterna hirundo) dans la moyenne vallée de la Sambre française en 2008, in L'Bietleu Avesnos, numéro 58 2e semestre 2008, p23-28.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/081_04_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Etangs et prairies humides de Landrecies
N° régional : 081-04
Validé CSRPN

Autre ZNIEFFI

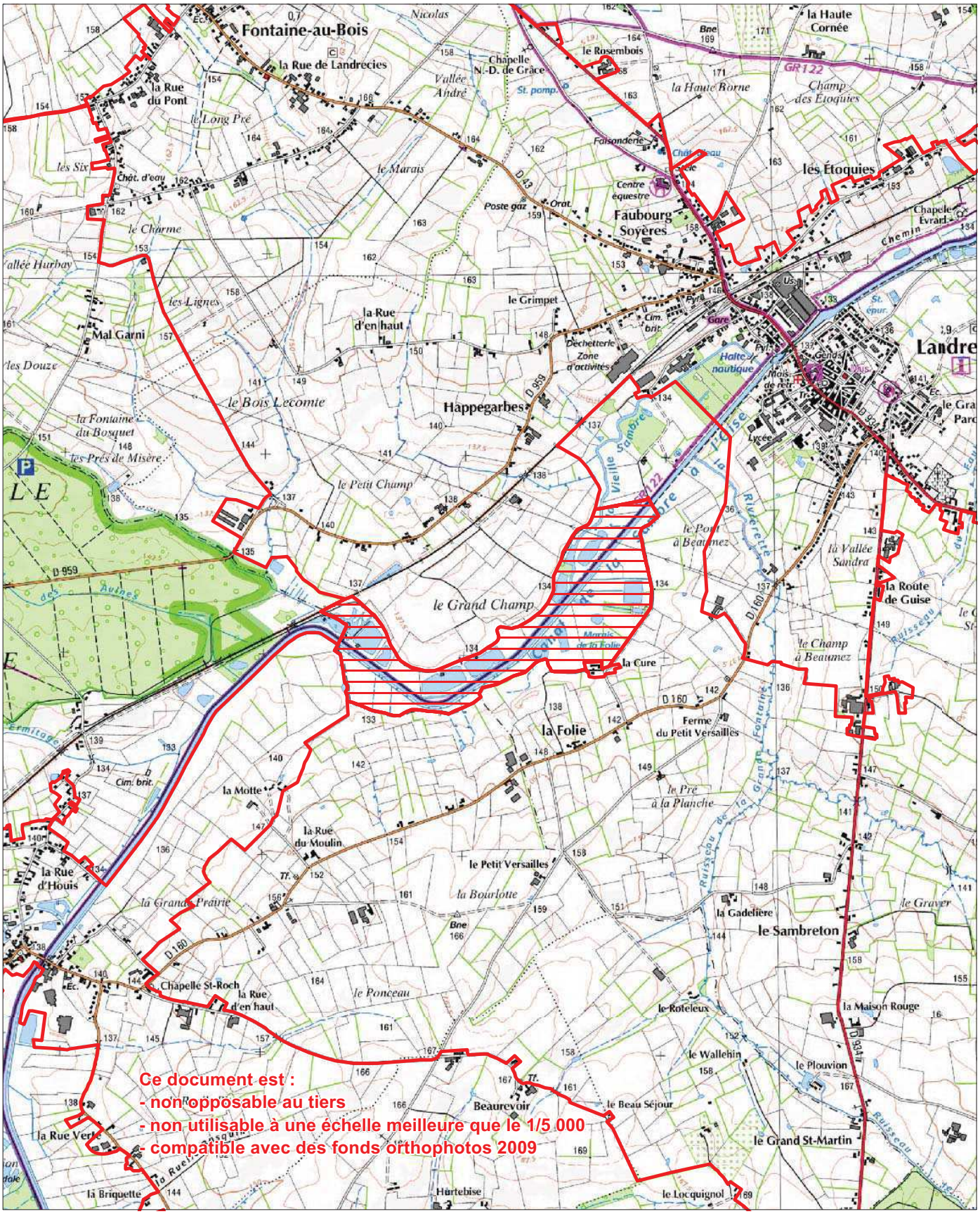

Etangs et prairies humides de Landrecies

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00810004 N° National : 310014126

Généralités

Année de description : 1990
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 134
Altitude maxi : 136
Superficie en ha : 64.2

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site ayant subi une forte déprise agricole accompagnée du creusement de plans d'eau au cours des dernières décennies.
La multiplication de ces plans d'eau plus ou moins articialisés, bien qu'elle puisse parfois diversifier les milieux, représente une menace par la réduction des espaces prairiaux inondables et le drainage local qu'elle provoque.
Il reste peu d'éléments d'intérêt patrimonial sur cette ZNIEFF, déjà bien altérée sur les plans floristique et phytocénotique en 1990. Aussi, sur ce site en forte déprise, les végétations les plus intéressantes sont en fait les mégaphorbiaies (*Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae, cf Achilleo ptarmicae - Filipenduletum ulmariae Passarge*) et les cariçaies (*Caricion gracilis*) dont certaines hébergent des espèces d'intérêt patrimonial telles que *Carex vesicaria* ou *Stellaria palustris*. Présence de quelques communautés relictuelles de l'*Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* et de stations d' *Oenanthe silaifolia*.
Globalement, 11 taxons déterminants de ZNIEFF ont été notés sur ce site depuis 1990, les plus anciennes observations méritant d'être confirmées par des prospections plus complètes de la zone, pas toujours facile d'accès (nombreuses propriétés privées fermées avec étangs de chasse).

3 espèces de rhopalocères, 1 espèce d'Odonates, 2 espèces d'Amphibiens et 12 espèces d'oiseaux nicheurs ont été répertoriées sur cette ZNIEFF. L'intérêt faunistique lui est conféré par les milieux humides puisque 12 espèces sur 18 peuvent être considérées comme liées aux zones humides.
Ce secteur a accueilli la première nidification de la Sterne pierregarin en Avesnois en 2008 et peut-être en 2007 (FIEVET, C., SEIGNEZ H., 2008). Cette nidification est remarquable pour le secteur et est à mettre en relation certainement avec l'expansion de l'espèce dans le cadre plus général du nord de la France. Les milieux propices à l'accueil de la nidification sont cependant peu nombreux (FIEVET, C., SEIGNEZ H., 2008).

Des contacts réguliers de chanteur de Râle des genêts ont été notés dans le périmètre de la ZNIEFF en 2006 (FIEVET, 2007) ce qui en fait une nidification probable selon les critères EOAC.
Cette ZNIEFF constitue l'un des derniers bastions régionaux pour les deux espèces de Pie grièche au niveau régional, celle-ci occupant les zones de bocages en lisière de la forêt. Cette ZNIEFF est un des secteurs régionaux où les deux espèces nichent. Cela lui confère une importance particulière au niveau régional. A noter que la dynamique régionale de la Pie grièche grise est particulièrement alarmante en région puisque l'espèce n'a pas été citée nicheuse en 2009.
La Bouscarle de Cetti, assez commune au niveau régional demeure rare et localisée à la Vallée de la Sambre en Avesnois. Depuis 2004 les observations sont néanmoins plus nombreuses et sa nidification est probable sur le site mais cantonnés à quelques sites dont cette ZNIEFF (DECAUX, 2008).
Inscrit en annexe II de la Directive habitat faune flore, Le Triton crêté est néanmoins assez commun dans la région ce qui confère aux populations du Nord-pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation.
la Vallée de la Sambre, et plus particulièrement, constitue l'un des deux noyaux de population en région Nord/Pas-de-Calais avec la vallée de la Slack (Tombal, 1996) pour le Tarier des prés. L'espèce est Vulnérable en région et en Wallonie.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.412 : Eaux eutrophes x Radeaux d'Hydrocharis *Hydrocharition morsus-ranae* Rübel ex Klika in Klika & Hadac 1944
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae* de Foucault 1981
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées Cf *Achilleo ptarmicae - Filipenduletum ulmariae* Passarge 1971 ex 1975
37.2 : Prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
37.22 : Prairies à Jonc acutiflore *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
53.141 : Communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953

Autres milieux
22.33 : Groupements à *Bidens tripartitus*
22.13x22.42 : Eaux eutrophes x Végétations enracinées immergées
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes
24.1 : Lit des rivières
31.8111 : Fruticées subatlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*
37.24 : Prairies à Agropyre et Rumex
37.715 : Ourlets riverains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
38.1 : Pâtures mésophiles
53.14 : Roselières basses
53.15 : Végétation à *Glyceria maxima*
53.2121 : Cariçaies à laîche aiguë
83.321 : Plantations de peupliers
84.2 : Haies
89.22 : Fossés et petits canaux

Communes

59 LANDRECIES
59 ORS

Administration

Critères de délimitation

Site correspondant à un tronçon de la vallée de la Sambre riche en plans d'eau, entre la ZNIEFF 2-3 et l'extension de la ZNIEFF 80-1. Pas de modification de périmètre proposée.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

03 – Elevage
04 –Pêche
05 – Chasse
06 – Navigation

Géomorphologie

54 – Vallée
31 – Etang

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
38.0 – Aménagement liés à la pisciculture ou à l'aquaculture
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
43 – Soutien naturel d'étiage
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Etangs et prairies humides de Landrecies

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00810004 N° National : 310014126

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2008
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2009
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2009
0	*Hydrocharis morsus-ranae* L.	Petit nénuphar			1990
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2009
0	*Oenanthe silaifolia* Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaüs			1996
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			1990
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		1996
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009
0	*Stellaria palustris* Retz.	Stellaire des marais	P		2009
0	*Veronica scutellata* L.	Véronique à écussons	P		1990
FAUNE					
INSECTES					
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2007
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2007
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2004
1	*Ischnura pumilio* (CHARPENTIER, 1825)	Agrion nain			2007
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre			2000
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté			2000
OISEAUX					
1	*Anas querquedula* Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	P	R	1991-2007
1	*Sterna hirundo* Linnaeus, 1758	Sterne Pierregarin	P	R	1991-2007
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Rallus aquaticus* Linnaeus, 1758	Râle d'eau		R	1991-2007
1	*Crex crex* (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	P	R	1991-2007
1	*Cettia cetti* (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	P	R	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
1	*Turdus pilaris* Linnaeus, 1758	Grive litorne		R	1991-2007
1	*Acrocephalus schoenobaenus* (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	P	R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
1	*Saxicola rubetra* (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	P	R	1991-2007

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	3	1	1	0	1	0	2	3	3	0	0	0	0
Nb espèces observ.	12	0	2	0	1	0	3	11	0	0	0	0	0

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.& DURIN, L.,1990.-"Étangs et prairies humides de Landrecies": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

FIEVET, C., SEIGNEZ, H., 2008, Nidification de la Sterne pierregarin (Sterna hirundo) dans la moyenne vallée de la Sambre française en 2008, in L'Bietleu Avesnos, numéro 58 2e semestre 2008, p23-28.

FIEVET, C., 2007, Nouvelles brèves de la vallée de la Sambre Année 2006, L'Bietleu Avesnos numéro 55 1e semestre Année 07, p11-13.

TOMBAL J.-C., (COORD.), 1996.- Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1), 1-335.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/082_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay
N° régional : 082
Validé CSRPN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

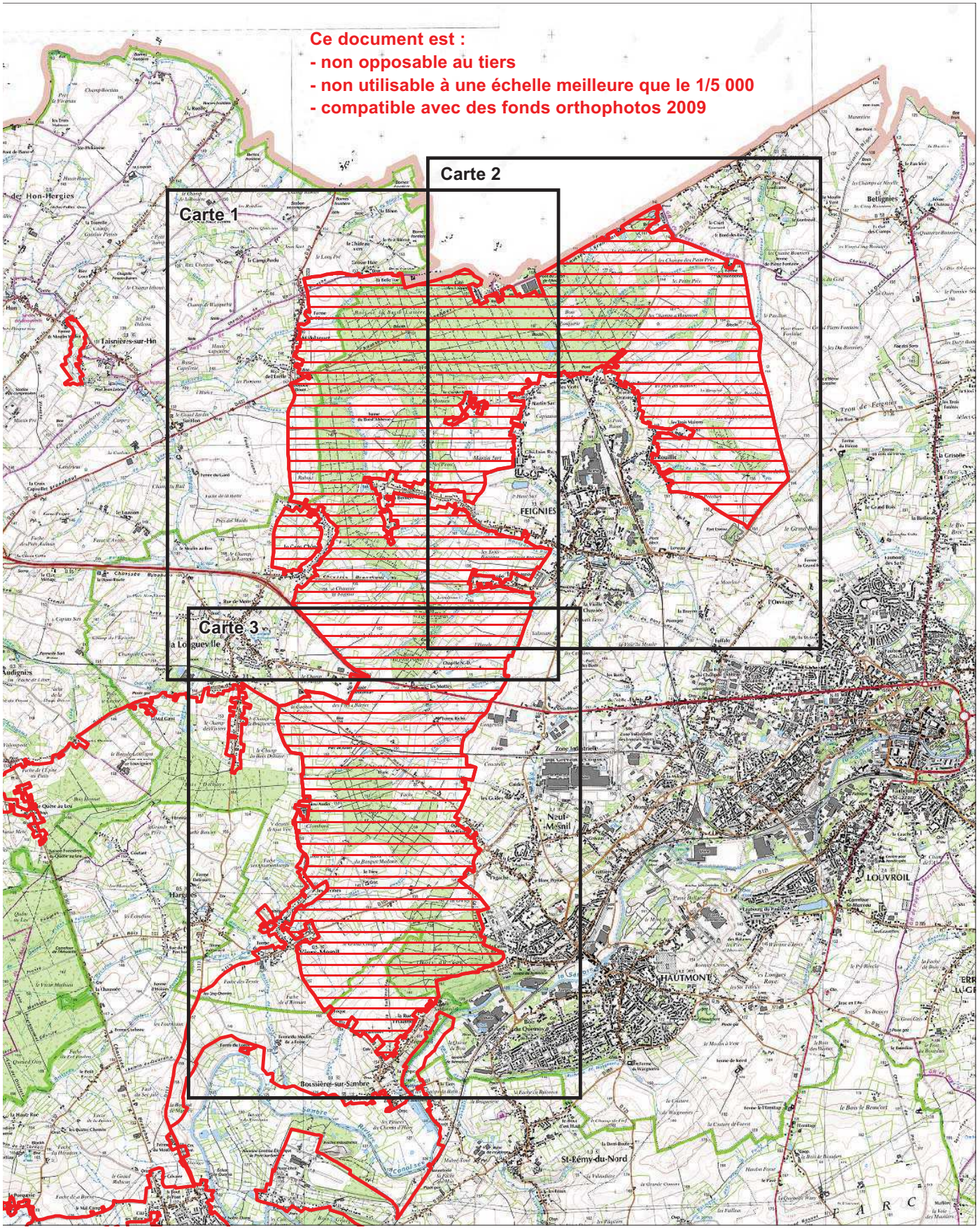

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/082_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay
N° régional : 082
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

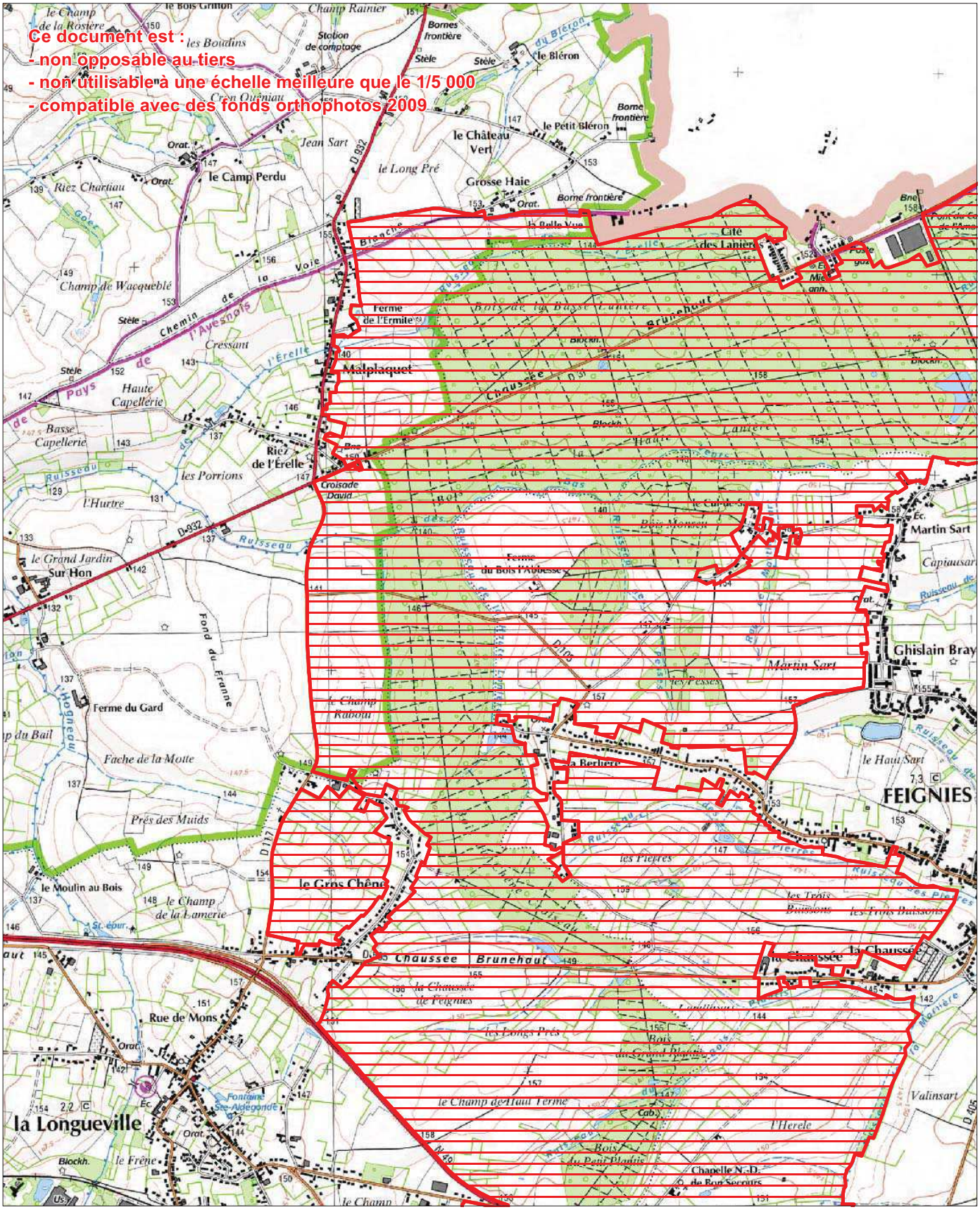

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/082_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay

N° régional : 082

Validé CSRPN

Carte 2

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

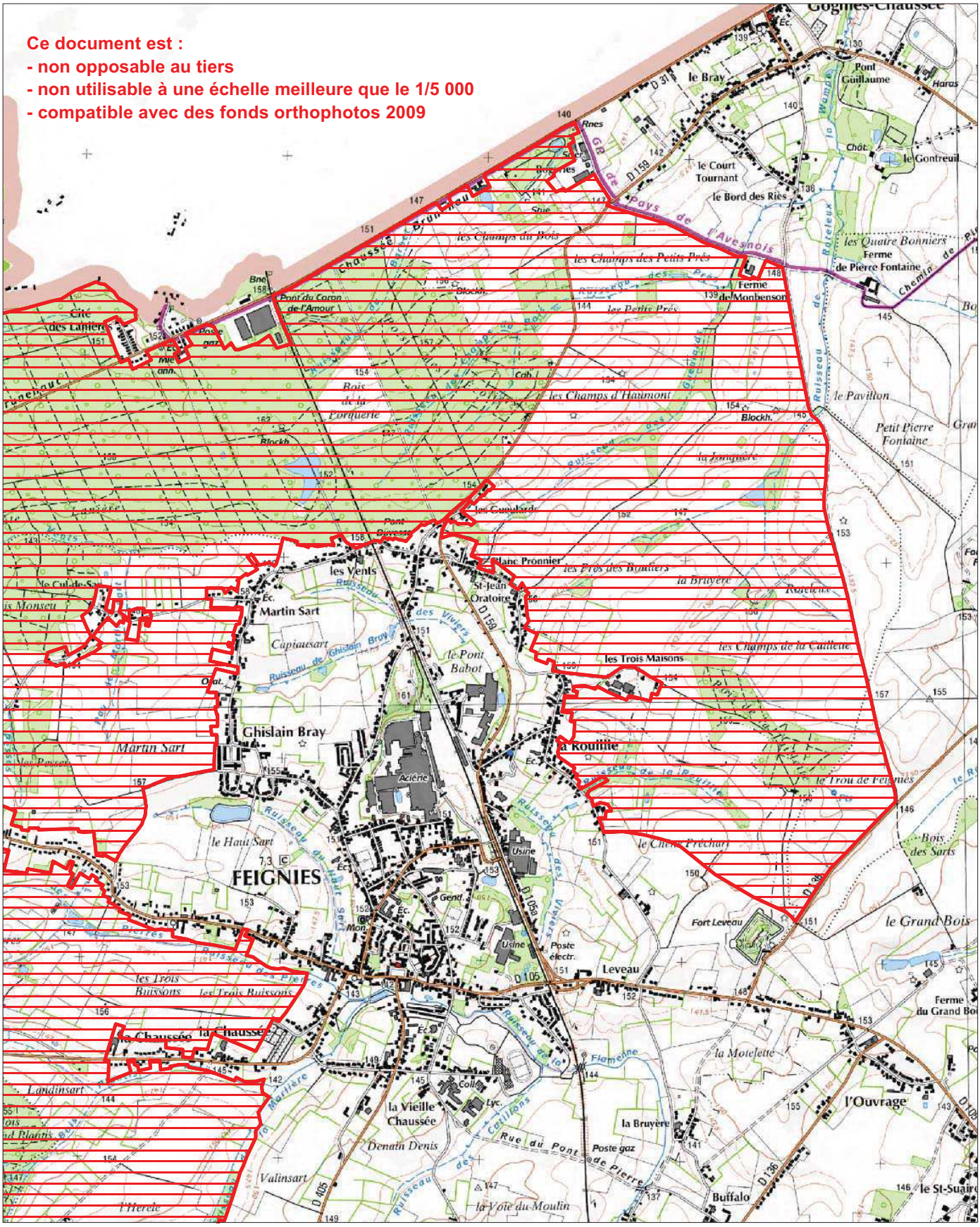

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/082_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay

N° régional : 082

Validé CSRPN

Carte 3

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
-non opposable au tiers
-non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
-compatible avec des fonds orthophotos 2009

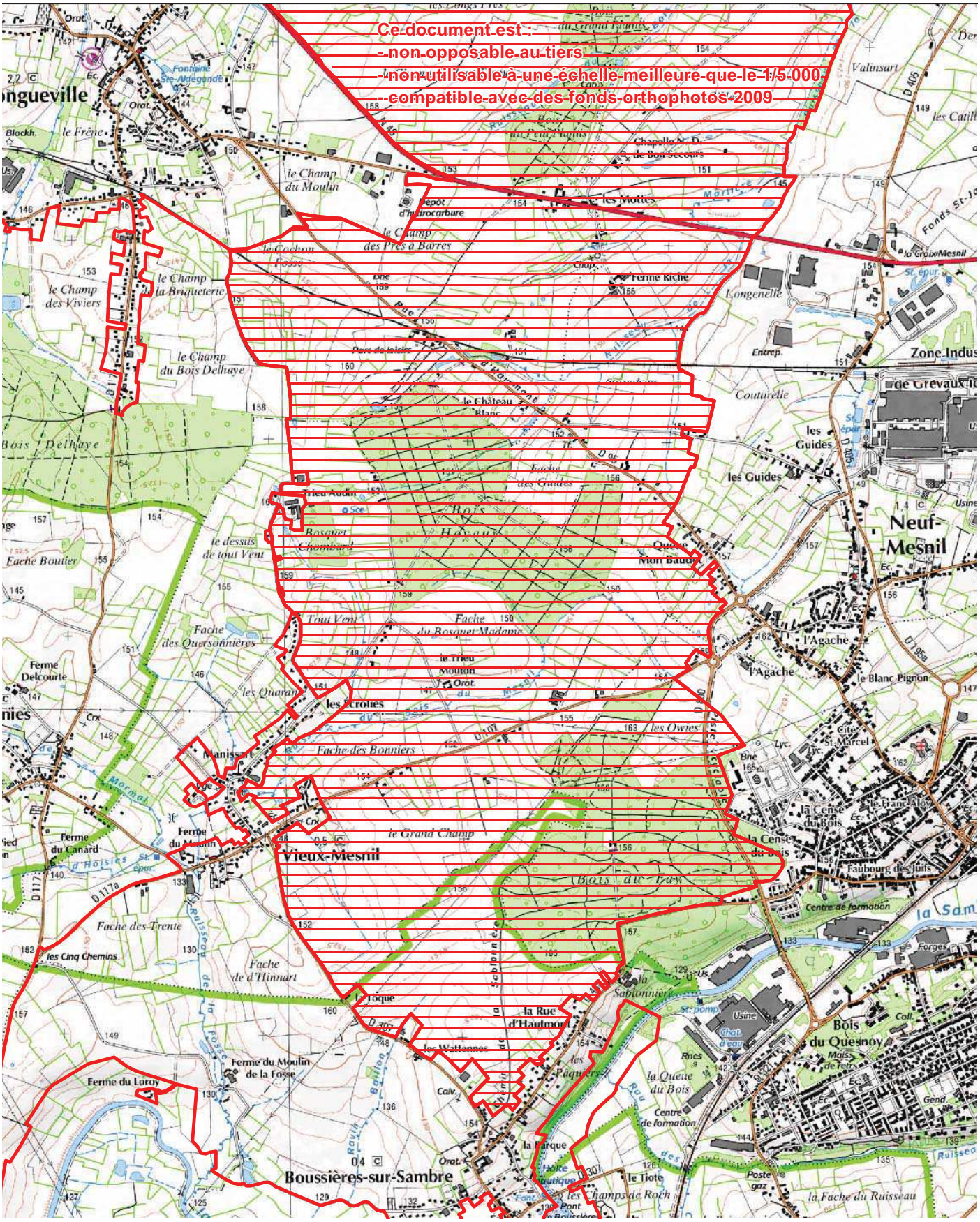

Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000082 N° National : 310013363

Généralités

Année de description : 1989
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 140
Altitude maxi : 165
Superficie en ha : 2 835.5

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Ensemble de bois dans une matrice bocagère, d'une grande diversité de végétations (pas toujours bien connues d'ailleurs), de par les conditions de sol et d'humidité très variées.
Le site est situé à proximité de l'agglomération de Maubeuge, ce qui l'expose à la surfréquentation, aux pollutions diverses et à la spéculation foncière. De plus, le bocage, comme tous les autres bocages, est exposé aux effets conjoints de l'intensification des pratiques agro-pastorales (intrants, augmentation de la charge de pâturage) et de l'abandon des parcelles les moins productives.
Le site héberge un des fleurons de la flore régionale. En effet, c'est dans les chênaies à Jacinthe des bois (*Endymio non-scriptae - Carpinetum betuli*) et les forêts alluviales de ce secteur que l'on rencontre les principales populations nationales de la Gagée à spathe (*Gagea spathacea*), espèce protégée en France, connue uniquement dans deux départements (Nord et Ardennes). Les cortèges floristiques des forêts marécageuses (cf. *Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae*) et rivulaires (*Carici remotae - Fraxinetum excelsioris*) sont également digne d'intérêt avec *Carex elongata*, *Carex strigosa*, *Chrysosplenium alternifolium*, *Stellaria nemorum*. Par ailleurs, on pourra observer dans les lisières *Hieracium maculatum*, *Phyteuma spicatum* et *Myososti*s *sylvatica* et certaines coupes forestières sur sols oligotrophes sont suceptibles d'héberger des végétations hygrophiles originales à *Carex demissa*, *Carex pallescens*, *Luzula multiflora, Juncus conglomeratus*… qui mériteraient d'être étudiées.

Cette ZNIEFF accueille deux espèces déterminantes faune :
Le Triton crêté est localisé au Bois Hoyaux. Inscrit en annexe II de la Directive habitat faune flore, il est néanmoins assez commun dans la région ce qui confère aux populations du Nord-pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation.
Aeshna grandis est bien répandue dans le bassin de la Sambre et de Helpe de l'Escaut et de la Scarpe et quasi absente des autres bassins versants ce qui en fait une espèce peu commune au niveau régional.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.4311 : eaux eutrophes x Tapis de Nénuphars *Nymphaeo albae - Nupharetum luteae* Nowinski 1928
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae* Géhu & Géhu-Franck 1983
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936
44.331 : bois de Frênes et d'Aulnes des rivières médio-européennes à eaux lentes à cerisiers à grappes Cf. *Pruno padi - Fraxinetum excelsioris* Oberdorfer 1953
44.91 : Bois marécageux d'Aulnes *Alnion glutin*osae Malcuit 1929
44.911 : bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes cf. *Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae* Noirfalise & Sougnez 1961
53.1 : roselières *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
54.112 : sources à Cardamines *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii* Jouanne in Chouard 1929
Autres milieux
31.872 : Clairières à couvert arbustif
31.8711 : Clairières à Epilobes et Digitales
41.21 : chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
82.1 : Culture intensive
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques
84.2 : Haies
84.3 : Petits bois

Communes

59 BOUSSIERES-SUR-SAMBRE
59 FEIGNIES
59 GOGNIES-CHAUSSEE
59 HAUTMONT
59 LA LONGUEVILLE
59 MAIRIEUX
59 NEUF-MESNIL
59 TAISNIERES-SUR-HON
59 VIEUX-MESNIL

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre englobe un ensemble de bois s'allongeant au nord-est du vaste massif boisé de Mormal, au sud de la frontière belge, l'agglomération de Feignies étant bien sûr exclue de la ZNIEFF. Pas de modification de périmètre proposée.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

02 – Sylviculture
01 – Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

38 – Arrêté Préfectoral de Biotope

Facteurs influençant l'évolution de la zone

13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV

17.0 – Infrastructure et équipement agricole.
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau.
41.0 – Mise en culture, travaux du sol.
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides.
45.0 – Pâturage.
46.3 – Fauchage
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements.
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes.
91.2 – Eutrophisation
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
90 – Pédagogique

Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000082 N° National : 310013363

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		1993
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		2000
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			2008
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			1999
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2005
0	*Gagea spathacea* (Hayne) Salisb.	Gagée à spathe	P		2008
0	*Hieracium maculatum* Schrank	Épervière tachée			1997
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2008
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		1999
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2008
0	*Phyteuma spicatum* L. var. *spicatum*	Raiponce en épi			2000
0	*Prunus mahaleb* L.	Bois de Sainte-Lucie	P		1999
0	*Ranunculus aquatilis* L.	Renoncule aquatique			1999
0	*Sambucus racemosa* L.	Sureau à grappes			2000
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2008
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2008
0	*Stellaria nemorum* L.	Stellaire des bois	P		2008
FAUNE					
INSECTES					
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			1995
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2005
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		1998
OISEAUX					
20	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1994
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	1	2	2	0	3	0	2	3	3	0	0	0	1
Nb espèces observ.	1	0	2	0	1	0	0	17	0	0	0	0	5

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		1989
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		1989
0	*Lathraea squamaria* L.	Lathrée écailleuse			1989
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			1989
0	*Gnaphalium sylvaticum* L.	Géranium des forêts			1989

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP
20. BIGORNE, J.-L., 1994 (bibliographie)

Sources Bibliographiques

DUHAMEL, F.,1989.-'"Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, Françoise, RAEVEL, Pascal & BIGNON, Jean-Jacques, 1993 - Projets de contournement de Maubeuge (Nord). 2. Contournement Nord Court. Etat initial de la faune et de la flore. Analyse des impacts. Document provisoire. Pour la Direction Départementale de l'Equipement du Nord, Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, 1 vol., pp 1-159 + annexes, Bailleul.

BIGORNE, J-L., 1994, L'avifaune du Bois des Lanières à la Longueville (59), Hivernage (1992-1993) et Reproduction (1993), Le Héron 27 (3-1994), p.141-144

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/087_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La vallée de l'Hogneau et ses versants et les ruisseaux d'Heugnies et de Bavay

N° régional : 087

Validé CSRPN

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

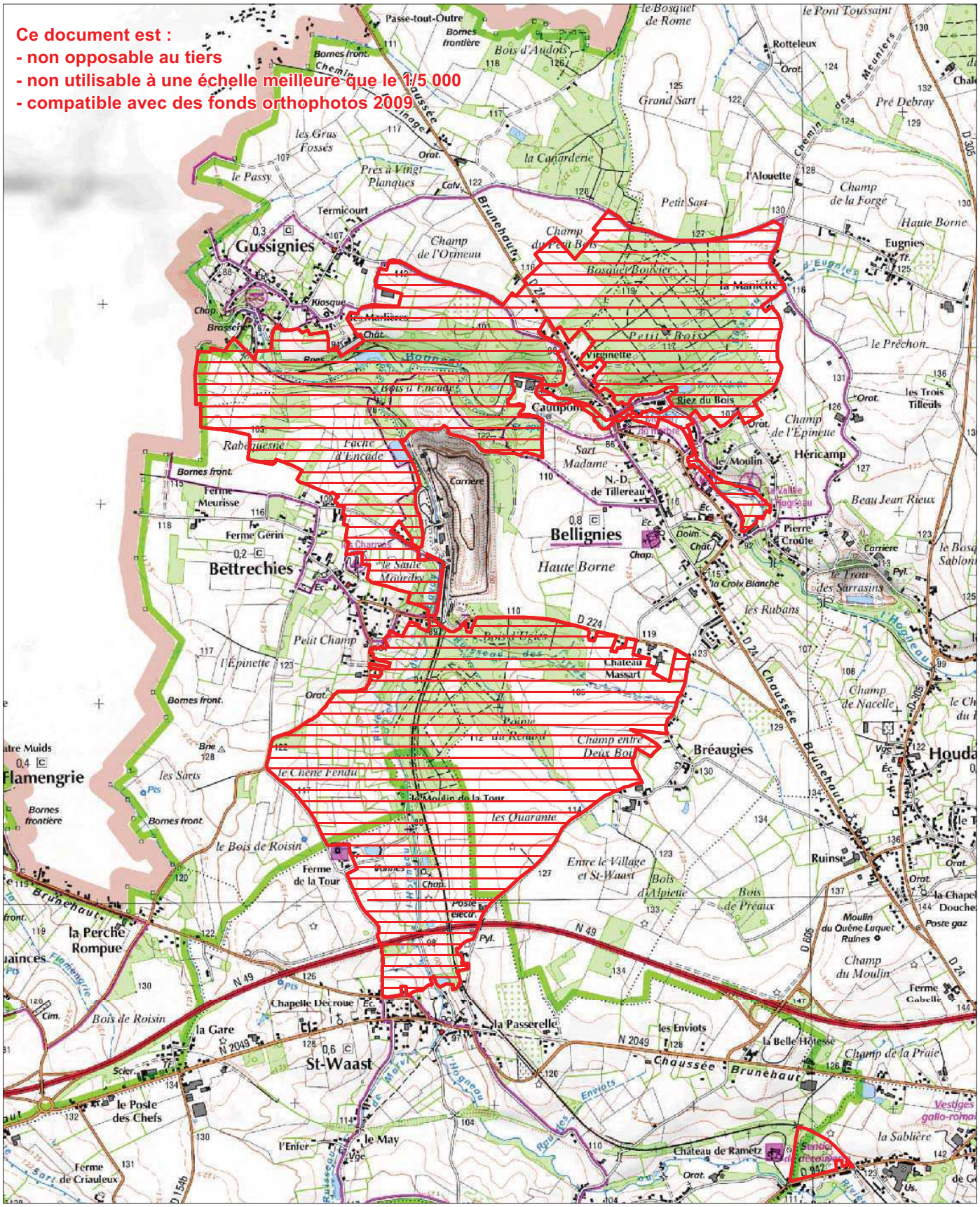
Gussignies
Bettrechies
Bellignies
Flamengrie
St-Waast
Bréaugies
Caumont
Héricamp
Haute Borne
Ruinse
la Perche Rompue
la Passerelle
le Poste des Chefs
Ferme de Criauleux
Ferme de la Tour
Chapelle Decroue
Château de Rametz
Bois d'Audois
Bois de Roisin
Bois d'Alpiette
Bois de Préaux
Petit Bois
Champ de l'Epinette
Champ de Nacelle
Champ du Moulin
Champ de la Praie
Champ de la Forge
Champ de l'Ormeau
Champ du Petit Bois
Champ entre Deux Bois
Champ de la Croix Blanche
Champ de la Sablière
Champ de la Haute Borne
Champ de la Haute Borne
Champ de la Haute Borne

Vallée de l'Hogneau et ses versants et les ruisseaux d'Heugnies et de Bavay

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000087 N° National : 310009342

Généralités

Année de description : 1987
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 76
Altitude maxi : 130
Superficie en ha : 464.1

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Complexe vallée versant à climat subatlantique tout à fait typique et très original pour le Nord-Pas de Calais. On y observe à la fois une flore atlantique à large amplitude (*Hyacinthoides non-scripta*, *Narcissus peudonarcissus*) mais surtout une flore subatlantique originale pour le Nord-Pas de Calais (*Corydalis solida*, *Phyteuma spicatum*, *Myosotis sylvatica*). Quelques espèces submontagnardes sont également présentes (*Polygonum bistorta*, *Scirpus sylvaticus*, *Chrysosplenium alternifolium*).
Les principales perturbations résultent de la présence de routes à grande circulation dans le périmètre du site, de la proximité de la carrière de Bellignies et de l'exploitation agricole pratiquée sur le plateau (surtout dans la partie sud du site) qui peut eutrophiser les eaux de ruissellement des versants et d'alimentation des ruisseaux et plans d'eau. Il est nécessaire de pratiquer une exploitation sylvicole douce afin de conserver tous les types forestiers exprimés.
Les végétations forestières et associées des différents niveaux topographiques sont très bien exprimées, du plateau au bord de ruisseau. Dans les parties sommitales, on relève une hêtraie chênaie neutrocalcicole (*Carpinion betuli* neutrophile à calcicole) hébergeant l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Dactylorhize de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*) et l'Euphorbe pourprée (*Euphorbia dulcis* subsp. *incompta*). En bas des versants, sur les colluvions, on observe la Chênaie-charmaie à Primevère élevée, dans une forme hébergeant la Corydale solide (*Corydalis solida*) (*Primulo elatioris - Carpinetum betuli cf .corydaletosum solidae*). Sur les terrasses alluvialles et les bords des ruisseaux prospèrent la Frênaie à Égopode podagraire (Groupement à *Fraxinus excelsior* et *Humulus lupulus*) et l'Aulnaie-Frênaie à Laîche espacée (*Carici remotae - Fraxinetum excelsioris*). Enfin, sur les versants à atmosphère très humide apparaît la Frênaie à Doradille scolopendre (*Phyllitido scolopendrii - Fraxinetum excelsioris*), avec le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Tous ces types forestiers permettent l'expression d'une flore forestière d'intérêt patrimonial, parmi laquelle on citera en plus des espèces précédemment indiquées, les plantes

suivantes : Laîche maigre (*Carex strigosa*), Lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*), Séneçon de Fuchs (*Senecio ovatus*), Stellaire des bois (*Stellaria nemorum*), Balsamine n'y-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*).
Signalons enfin quelques végétations herbacées dignes d'intérêt : l'ourlet à Silène dioïque et Myosotis des forêts (*Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae*), l'ourlet à Gaillet gratteron et Balsamine n'y-touchez-pas (*Galio aparines - Impatientetum noli-tangere*), la Petite cariçaie à Véronique des montagnes et Laîche espacée (*Veronico montanae - Caricetum remotae*), la Mégaphorbiaie à Alpiste roseau et Pétasite officinal (*Phalarido arundinaceae - Petasitetum hybridi*).

Les formations boisées et prairiales concentrent l'essentiel de l'intérêt faunistique du site. La partie nord est la mieux connue d'un point de vue faune.
12 espèces déterminantes ont été répertoriées principalement sur la partie nord dont 7 espèces de rhopalocères, 2 espèces de mollusques deux espèces d'Odonates et une espèce d'amphibiens.
On retrouve le cortège des Nymphalidés forestiers (*Apatura iris*, *Apatura ilia* et *Ladoga camilla*) bien présents dans l'Avesnois mais plus rares dans les autres massifs forestiers régionaux. Parmi les espèces à affinité forestière. Sur les versants occupés par la prairie et en lisière des boisements on retrouve des espèces liées à ces formations comme *Leptidea sinapis*, assez rare en région et localisée à l'Avesnois. Elle occupe les clairières et les zones de lisières ainsi que les friches sèches ainsi que *Callophrys rubi* et *Thymelicus sylvestris*.
Les espèces de Rhopalocères et d'Odonates listées ne sont pas nécessairement régulières sur le site mais sont néanmoins présentes dans la liste puisqu'observées au moins une fois pendant la période.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.42 : Eaux eutrophes x Végétations enracinées immergées
22.13x22.431 : Eaux eutrophes x Tapis de Nénuphars *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria*
37.714 : Communautés riveraines à Pétasites cf. *Phalarido arundinaceae - Petasitetum hybridi* Schwickerath 1933
37.72 : Franges des bords boisés ombragés *Galio aparines - Impatientetum noli-tangere* (Passarge 1967) Tüxen in Tüxen & Brun-Hool 1975
37.72 : Franges des bords boisés ombragés *Stachyo sylvaticae - Dipsacetum pilosi* Passarge ex Wollert & Dengler in Dengler & al. 2003

38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
cf. 41.271: Chênaies-charmaies xérophile sur calcaire *Carpinion betuli* Issler 1931 neutrophile à *Mercurialis perennis* et *Paris quadrifolia*
41.232 : Frênaies-chênaies à Corydale *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984 cf. *corydalidetosum solidae*
41.41 : Forêts de ravin à Frêne et Sycomore cf. *Phyllitido scolopendri - Fraxinetum excelsioris* Durin et al. 1967
44.31 : Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936
44.332 : Bois occidento-européens de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes Groupement à *Fraxinus excelsior* & *Humulus lupulus*
54.112 : Sources à Cardamines *Caricenion remotae* Zechmeister & Mucina 1994
54.112 : Sources à Cardamines *Veronico montanae - Caricetum remotae* Sykora 1970 in Hadac 1983
62.1 : Végétation des falaises continentales calcaires *Asplenietum trichomano - rutae-murariae* Kuhn 1937
Cf.62.152 : Falaises calcaires médio-européennes à Fougères cf. *Cystopterido fragilis - Phyllitidetum scolopendrii* Royer in Royer & al. 2006
Autres milieux
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées
22.13x22.42 : Eaux eutrophes x Végétations enracinées immergées
22.33 : Groupements à *Bidens tripartitus*
24.1 : Lit des rivières
31.812 : Fruticées à Prunelliers et troènes
31.8712 : Clairières à Bardane et Belladonne
37.715 : Ourlets rivErains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes

82.1 : Culture intensive
83.151 : Vergers septentrionaux
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques
84.2 : Haies
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 BELLIGNIES
59 BETTRECHIES
59 GUSSIGNIES
59 HOUDAIN-LEZ-BAVAY
59 SAINT-WAAST

Administration

Critères de délimitation

Le site englobe le complexe vallée versant de l'Hogneau (jusqu'à la frontière belge), du ruisseau de Bavay (de Saint-Waast à l'Hogneau) et du ruisseau d'Eugnies en aval du lieu-dit « la Maniette ».

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
30 – Domaine communal

Activités humaines

02 – Sylviculture
03 – Elevage
05 – Chasse

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
23.0 – Rejet de substances polluantes dans l'atmosphère
24.0 – Nuisances sonores
25.0 – Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
26.0 – Vandalisme
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
36.0 – Modification du fonctionnement hydraulique
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
48.0 – Plantation de haies et de bosquets
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
71.0 – Prélèvements organisés sur la faune ou la flore
72.1 – Introduction
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
81.0 – Erosion
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement
91.2 – Eutrophisation
91.4 – Envahissement d'une espèce

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
35 – Ptéridophytes
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique
90 – Pédagogique

Vallée de l'Hogneau et ses versants et les ruisseaux d'Heugnies et de Bavay

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000087 N° National : 310009342

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			1997
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2001
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2001
0	*Corydalis solida* (L.) Clairv. var. *solida*	Corydale solide			1997
0	*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	P		2001
0	*Euphorbia dulcis* L. subsp. *incompta* (Cesati) Nyman	Euphorbe pourprée	P		2001
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2001
0	*Lathraea squamaria* L.	Lathrée écailleuse			2001
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2001
0	*Neottia nidus-avis* (L.) L.C.M. Rich.	Néottie nid-d'oiseau			1993
0	*Ophrys insectifera* L.	Ophrys mouche	P		2001
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		2001
0	*Orchis purpurea* Huds.	Orchis pourpre			1993
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		2001
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			1997
0	*Phyteuma spicatum* L.	Raiponce en épi			2001
0	*Polystichum aculeatum* (L.) Roth	Polystic à aiguillons			1997
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2001
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			1997
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			1997
0	*Stellaria nemorum* L. subsp. *nemorum*	Stellaire des bois	P		1997
FAUNE					
INSECTES					
1	*Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant			2006
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2006
1	*Callophrys rubi* (Linnaeus, 1758)	Thècle de la ronce			2004
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2006
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2006
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2003
1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2003
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2006
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2006
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2007
MOLLUSQUES					
5	*Macrogastra plicatula plicatula* (Draparnaud, 1801)				2001
5	*Helicodonta obvoluta obvoluta* (O.F. Müller,				2001

	1774)				
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	2	2	0	3	0	3	3	3	0	0	1	1
Nb espèces observ.	0	0	1	0	2	0	7	20	1	0	0	2	5

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		1987
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		1987
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			1987
0	*Lathyrus sylvestris* L.	Gesse des bois	P		1987

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

DUHAMEL, F.,1987.-"La vallée de l'Hogneau et ses versants et les ruisseaux d'Heugnies et de Bavay": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

SEYTRE, L. DUHAMEL, F. & DE WITTE, Y., 2001. - Le Bois de Gussignies (Département du Nord). Diagnostic et évaluation patrimoniale de la flore et des habitats. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-74 + Annexes. Bailleul.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/126_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart

N° régional : 126
Validé CSRPN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

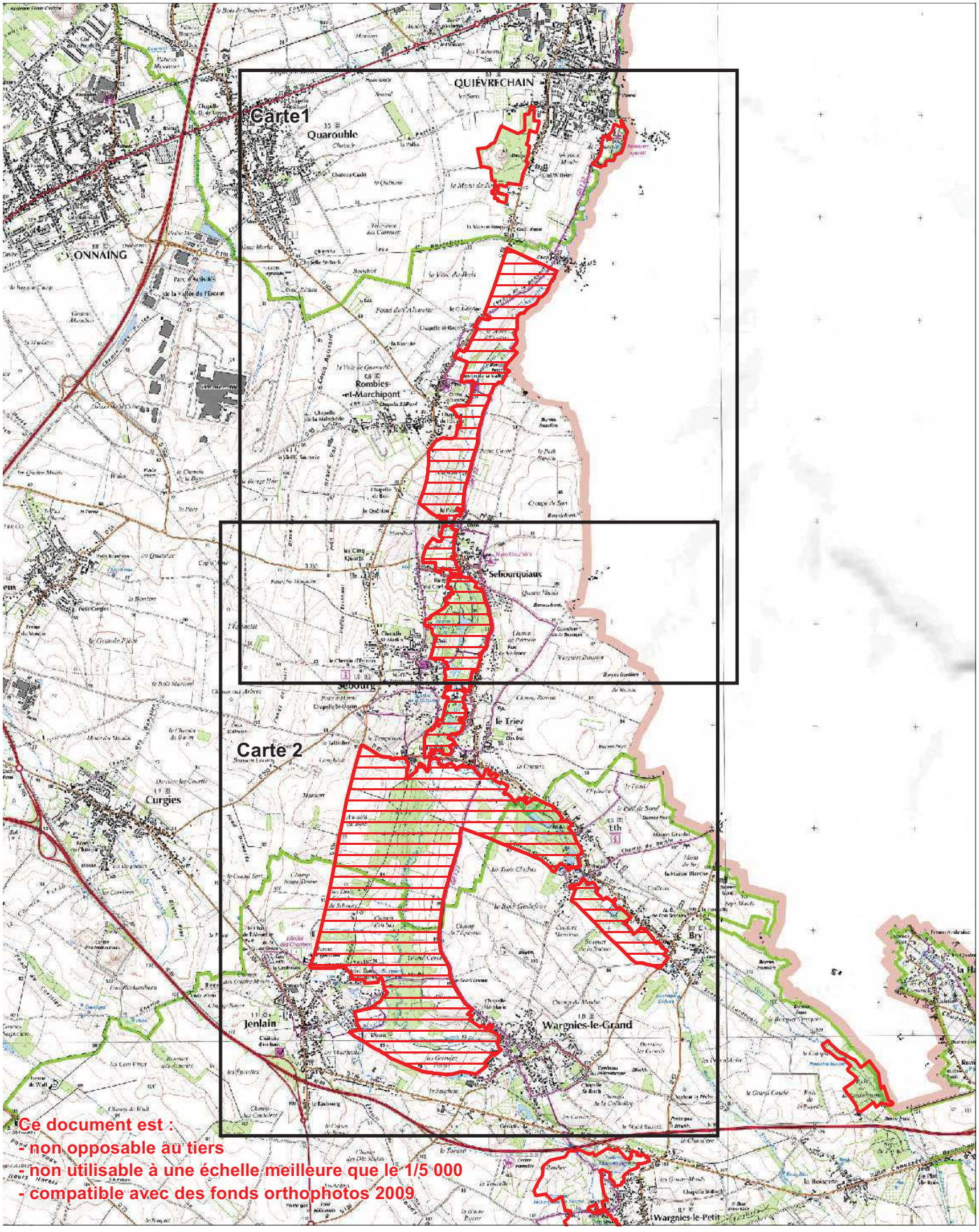

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/126_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart

N° régional : 126
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

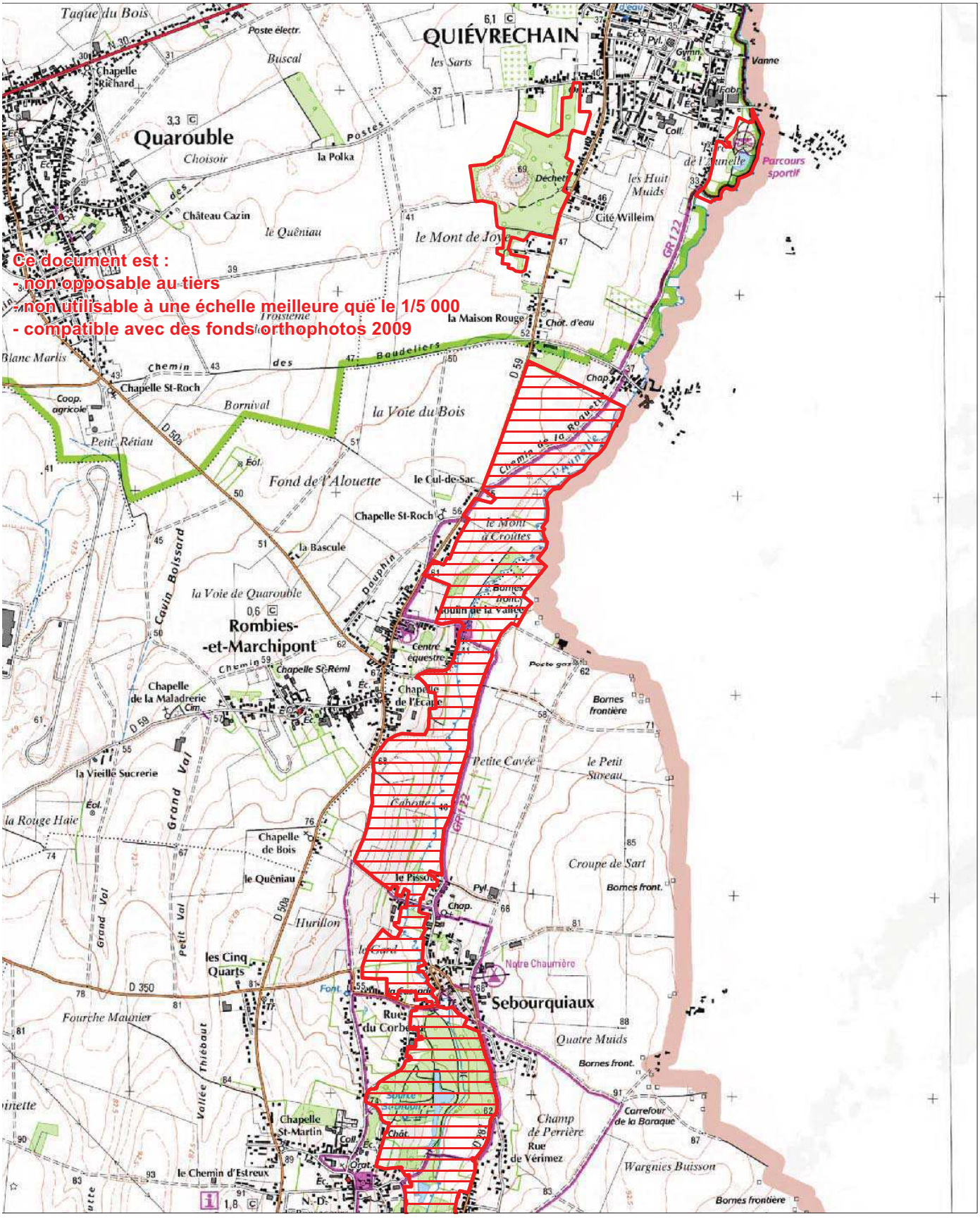

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/126_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart

N° régional : 126
Validé CSRPN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

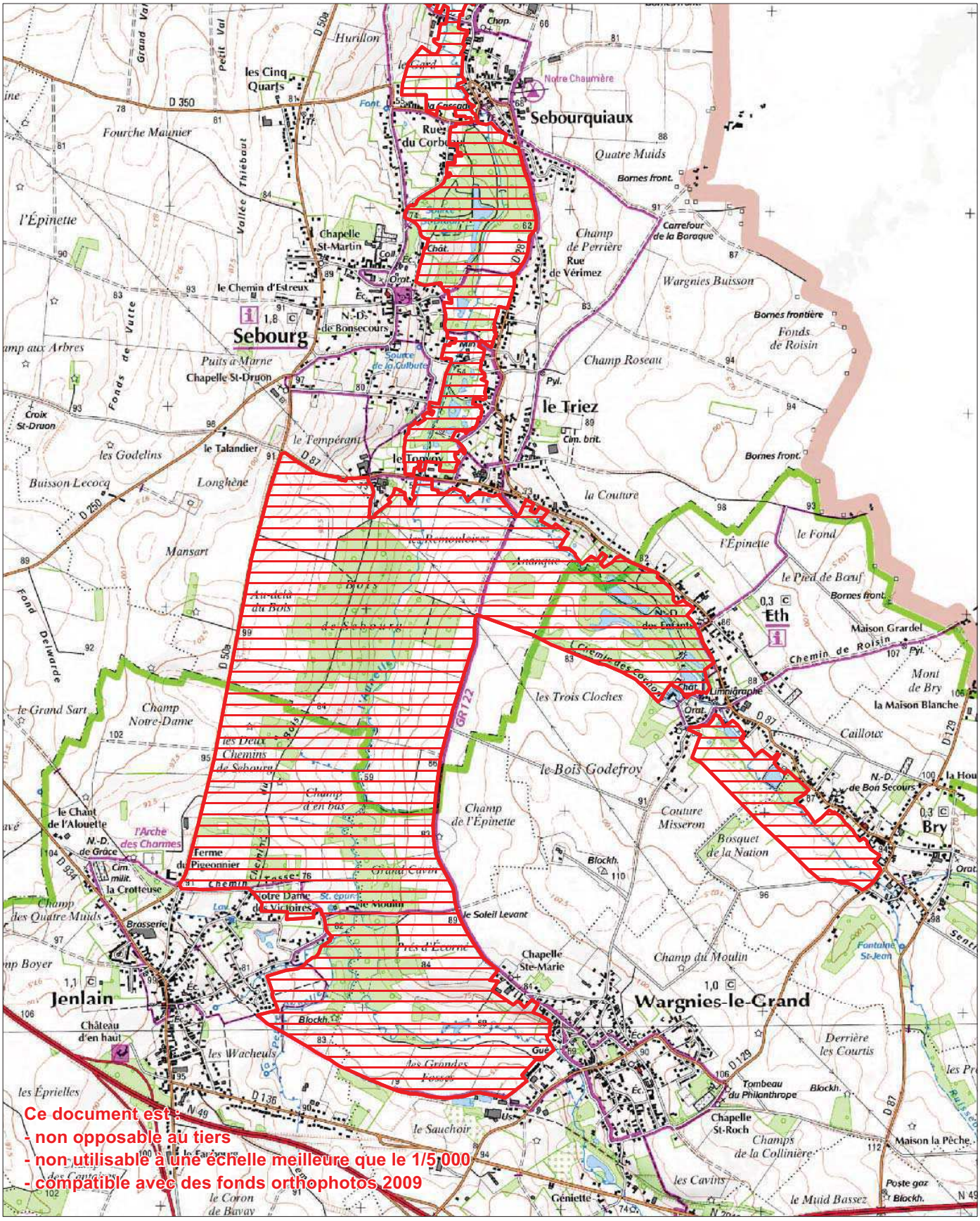

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000126 N° National : 310013369

Généralités

Année de description : 1989
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 40
Altitude maxi : 99
Superficie en ha : 599.8

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Petites vallées bocagères dans un contexte pauvre en espaces naturels.
Les pressions sont fortes sur ce site étroit, très influencé par l'agriculture intensive pratiquée sur le plateau et par l'urbanisation assez importante en périphérie du site (communes de Jeanlain, Sébourg, Wargnies-le-Grand…).
La présence de boisements est un atout important pour le maintien de végétations forestières et préforestières typiques des potentialités écologiques et phytogéographiques de cette petite vallée aux tonalités déjà plus continentales comme en témoigne diverses espèces déterminates de ZNIEFFnotées sur ce site.
Citons en particulier les bois de Sebourg et du Grand Cavin présentant une séquence topographique caractéristique de sols riches en bases depuis des frênaies mésophiles à Mercuriale vivace dont le statut phytosociologique reste à préciser jusqu'aux forêts alluviales à Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*) et Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) [Groupement à *Fraxinus excelsior* & *Humulus lupulus*], peut-être dérivé localement d'un *Equiseto telmateiae - Fraxinetum excelsioris* au niveau des sources calcaires à *Equisetum telmateia* présentes au sein du Bois du Grand Cavin notamment.
Fond de vallée assez bocager ponctué de quelques bois, avec un cortège floristique comportant encore quelques éléments d'intérêt patrimonial (*Corydalis solida, Stellaria nemorum, Polygonum bistorta*), les taxons mentionnés méritant toutefois d'être confirmés car non revus récemment.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.1x22.323 : Eaux douces x Communautés naines à *Juncus bufonius* *Nanocyperion flavescentis* Koch ex Libbert 1932
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae* de Foucault in Royer et al. 2006
41.2 : Chênaies-charmaies *Carpinion betuli* Issler 1931
41.2/41.3 : Chênaies-charmaies/Frênaies *Carpinion betuli* Issler 1931 (Frênaie neutrophile mésophile à *Mercurialis perennis*)
41.23 : Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984
44.3 : Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens *Alnenion glutinoso - incanae* Oberdorfer 1953
44.332 : Bois occidento-européens de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes Groupement à *Fraxinus excelsior* & *Humulus lupulus* (peut-être dérivé d'un *Equiseto telmateiae - Fraxinetum excelsioris* Rühl 1967 au niveau des sources)
54.122 : Sources calcaires Sources calcaires à *Equisetum telmateia*
Autres milieux
24.1 : Lit des rivières
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile
31.871 : Clairières herbacées forestières
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
37.715 : Ourlets riverains mixtes
38.1 : Pâtures mésophiles
82.1 : Culture intensive
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

83.321 : plantations de peupliers
84.2 : Haies
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 BRY
59 ETH
59 JENLAIN
59 ROMBIES-ET-MARCHIPONT
59 SEBOURG
59 WARGNIES-LE-GRAND

Administration

Critères de délimitation

Périmètre correspondant à un périmètre étroit englobant le complexe vallée - versant de l'Aunelle en aval de Wargnies-le-Grand et Eth et un kilomètre en amont de Eth. Pas de proposition de modification du périmètre.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture
02 – Sylviculture
03 – Elevage
04 – Pêche
05 – Chasse
07 – Tourisme et loisirs
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 - habitat humain, zone urbanisée
13.1 - route
17.0 - infrastructure et équipement agricole
41.0 - mise en culture, travaux du sol
44.0 - traitement de fertilisation et pesticides
45.0 - pâturage
46.3 - fauchage
53.0 - plantation, semis et travaux connexes
91.2 - eutrophisation
93.3 -antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000126 N° National : 310013369

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			2008
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2008
0	*Corydalis solida* (L.) Clairv.	Corydale solide			1996
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		2008
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		1994
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		1994
0	*Stellaria nemorum* L.	Stellaire des bois	P		2000
FAUNE					
INSECTES					
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2006
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2000
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	1	1	0	2	0	1	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	1	0	0	0	1	7	0	0	0	0	5

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
	Euphorbia dulcis L. subsp. *incompta* (Cesati) Nyman	Euphorbe pourprée	P		1989
	Lathyrus sylvestris L.	Gesse des bois	P		1989
	Sambucus racemosa L. var. *racemosa*	Sureau à grappes			1989
	Saxifraga granulata L.	Saxifrage granulée	P		1989

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/132_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes
N° régional : 132
Validé CSRPN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

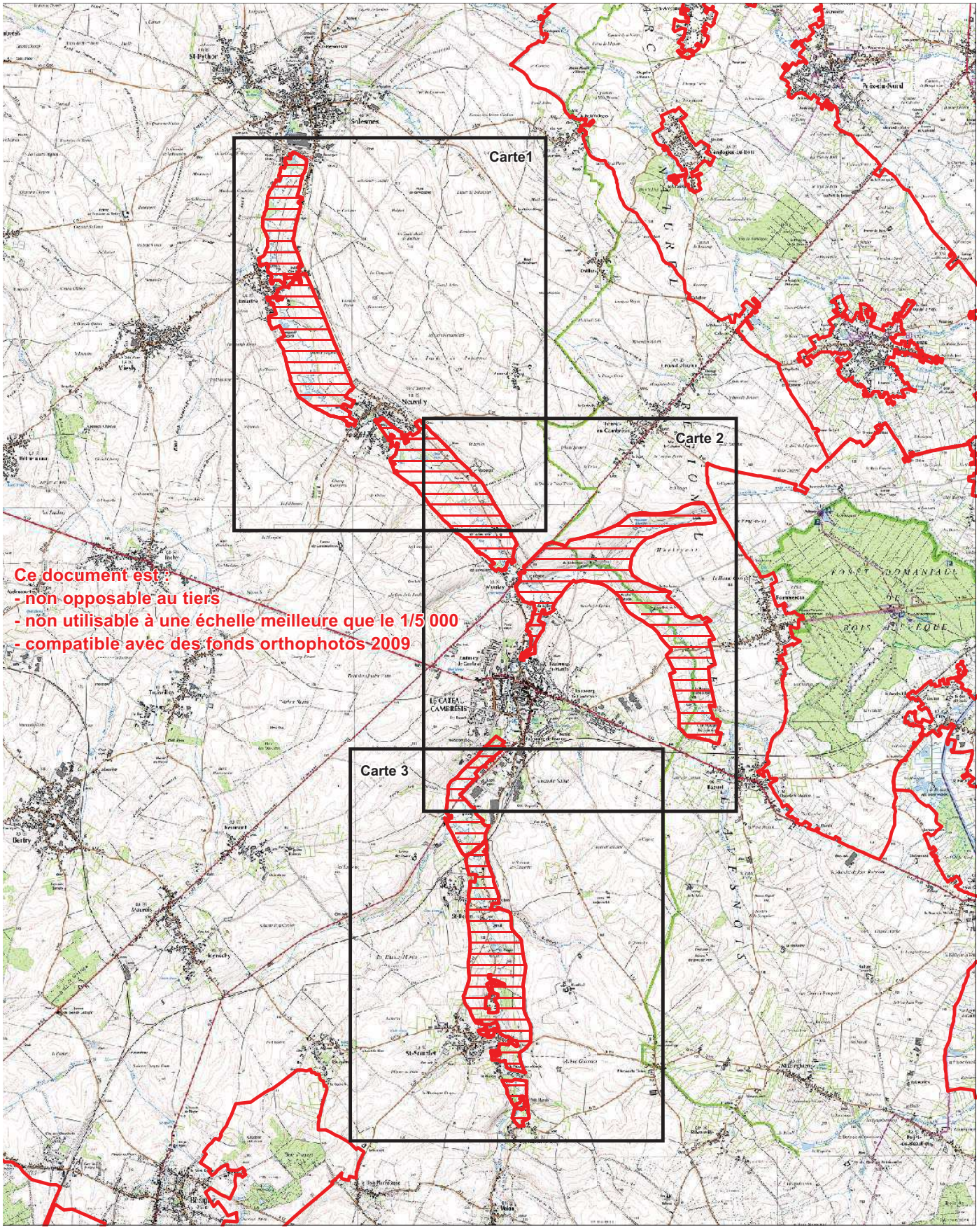

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/132_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes
N° régional : 132
Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

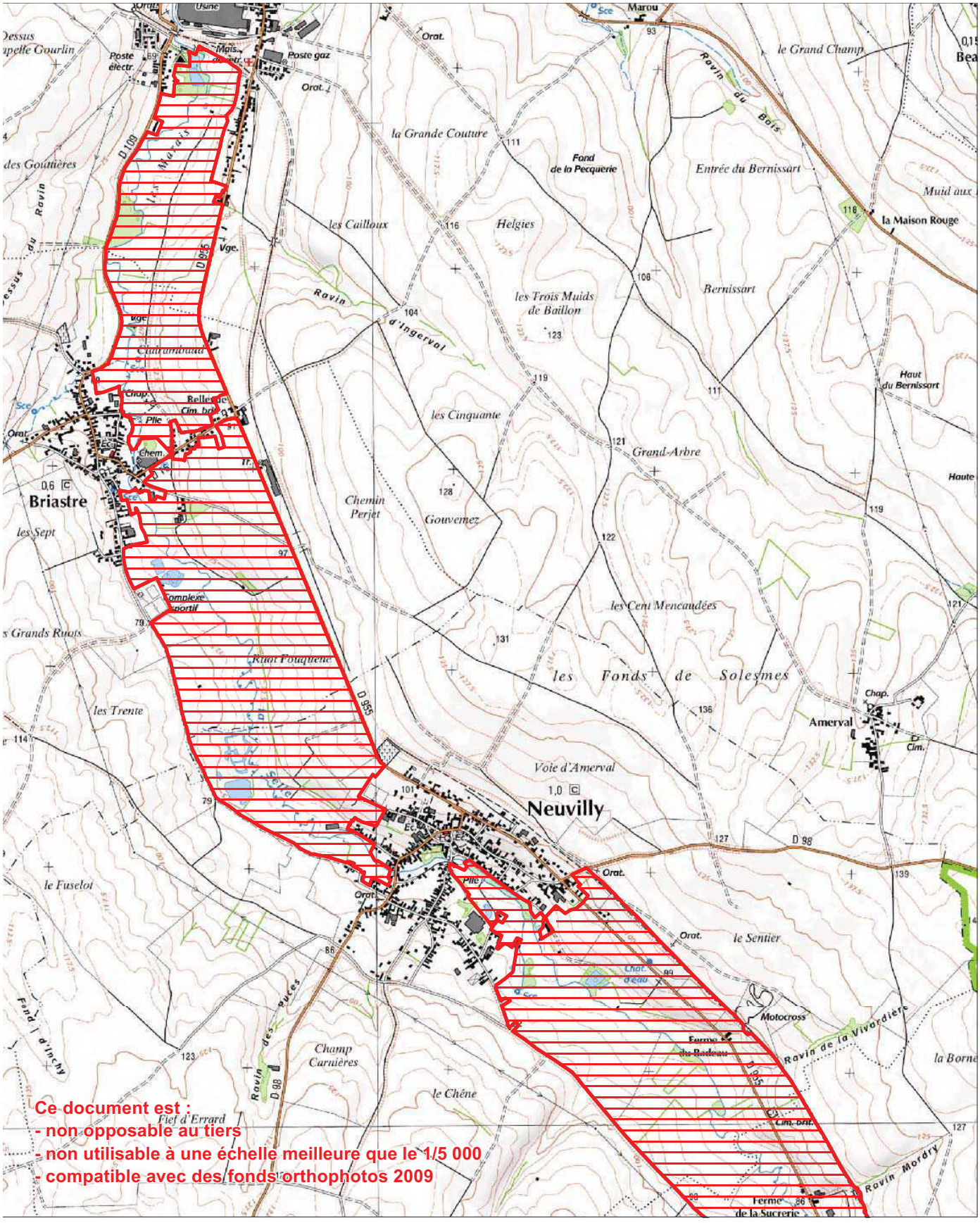

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/132_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes

N° régional : 132

Validé CSRPN

Carte 2

Autre ZNIEFFI

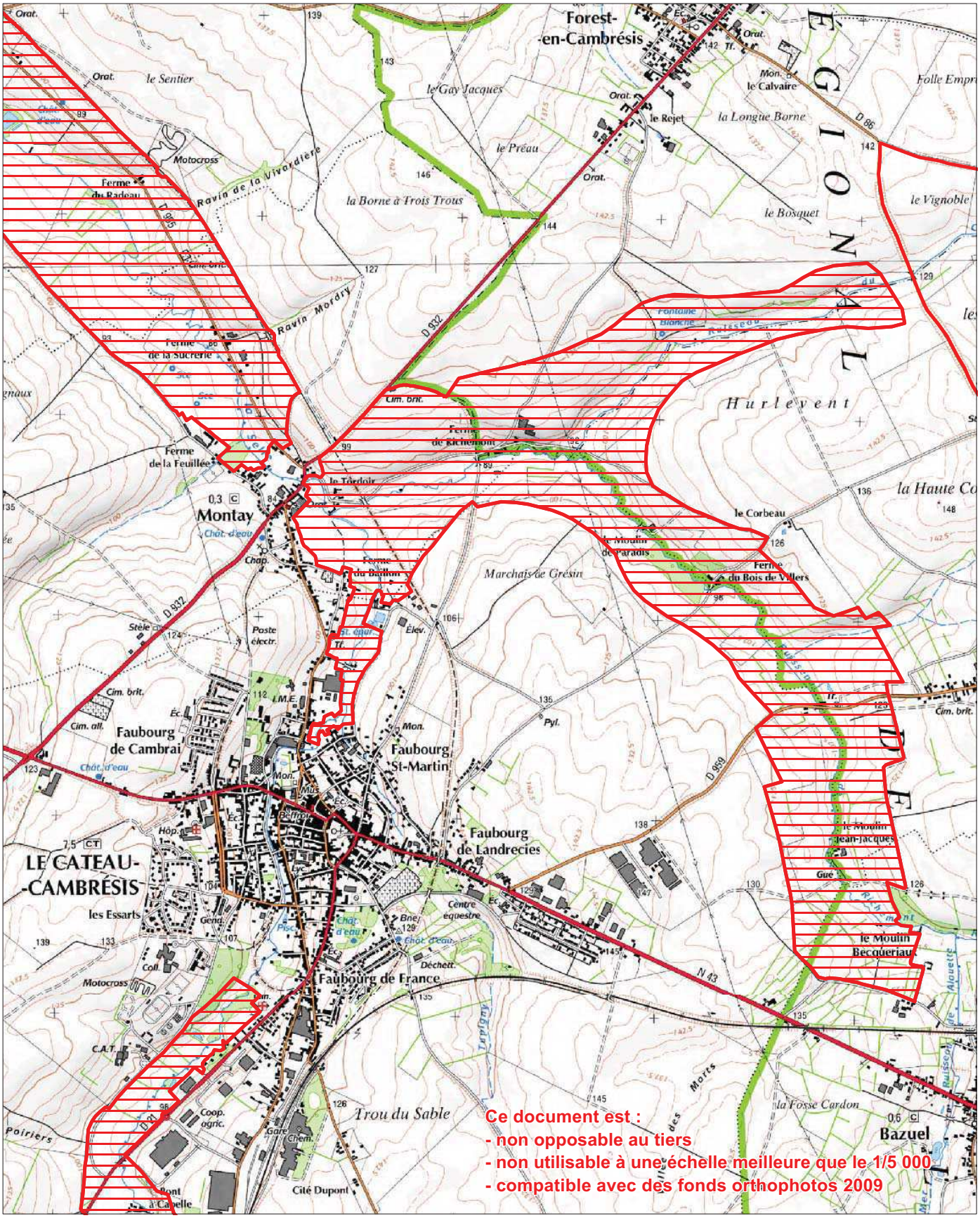

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/132_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes
N° régional : 132
Validé CSRPN
Carte 3

Autre ZNIEFFI

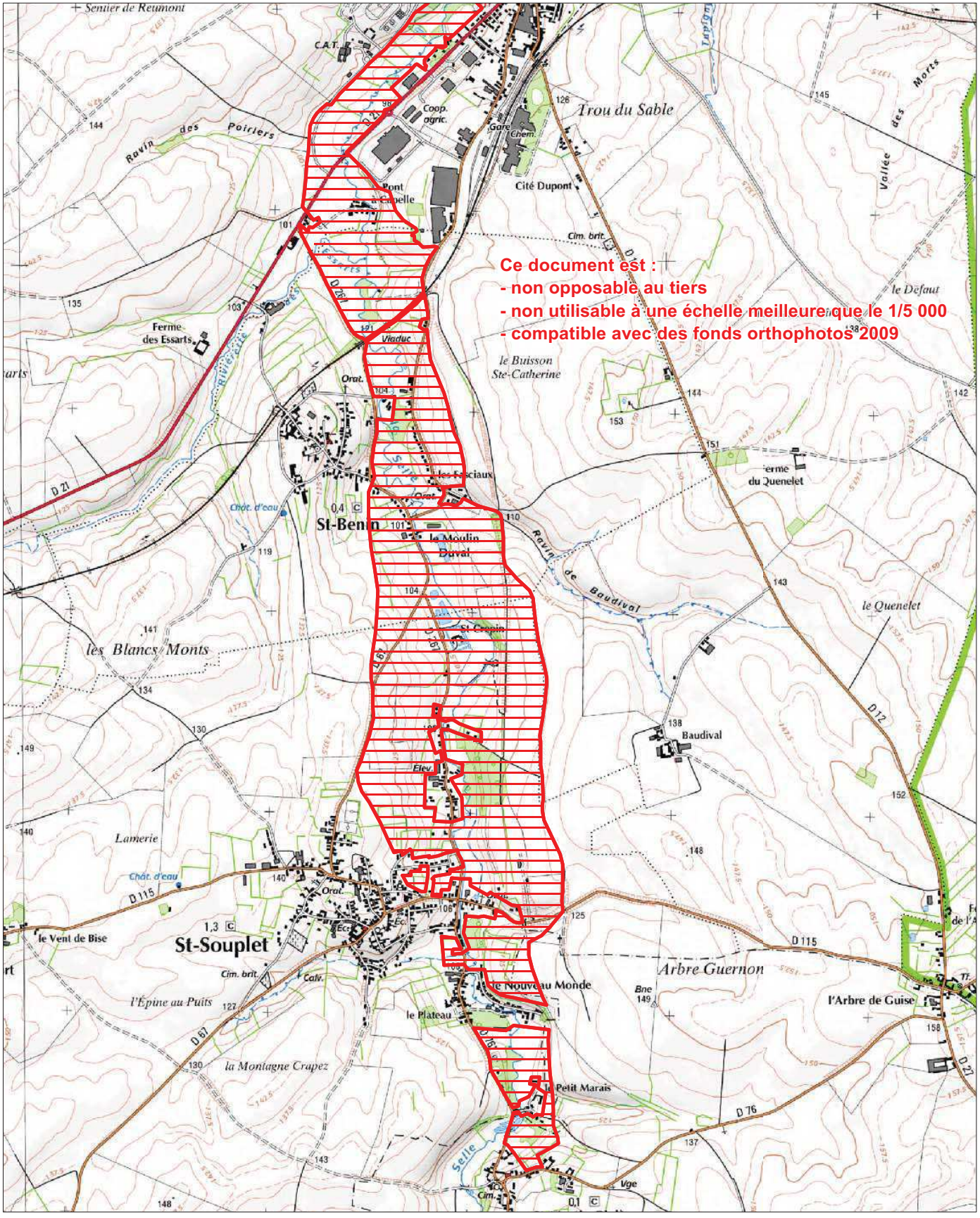

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Haute Vallée de la Selle en amont de Solesmes

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000132 N° National : 310013701

Généralités

Année de description : 1987
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 68
Altitude maxi : 135
Superficie en ha : 1 047.7

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site alluvial linéaire étroit mais constituant un ensemble écologique relictuel caractéristique des vallées entaillant les collines crayeuses du Cambrésis. Les prairies et les ruisseaux bordés d'arbres têtards confèrent au site une certaine qualité paysagère.
La pression anthropique est très élevée, avec de nombreuses routes importantes traversant le site, une voie ferrée et surtout la présence des agglomérations de Solesmes et du Cateau-Cambrésis. Une station d'épuration est présente en bordure de la ZNIEFF en aval du Cateau-Cambrésis.
Patrimoine floristique très dégradé. Malgré deux prospections, en 2000 et 2009, seulement 3 espèces déterminantes de ZNIEFF ont pu être relevées, toutes d'intérêt secondaire : *Scirpus sylvaticus*, *Ranunculus circinatus* et *Rorippa palustris*. Les espèces mentionnées dans le premier inventaire ZNIEFF n'ont pas été retrouvées récemment, mais il n'est pas possible de statuer sur leur présence ou leur disparition effective dans cette vallée souffrant d'un léger déficit de connaissances. Les habitats les plus remarquables sont les plans d'eau à vocation piscicole et les boisements alluviaux relictuels, pouvant l'un et l'autre héberger des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989

44.3 : Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens *Alnenion glutinoso - incanae* Oberdorfer 1953
Autres milieux
31.8 : Fourrés
37.24 : Prairies à Agropyre et Rumex
37.715 : Ourlets riverains mixtes
38.1 : Pâtures mésophiles
41.21 : Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
82.1 : Culture intensive
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques
84.2 : Haies
84.3 : Petits bois
86.2 : Villages
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 BAZUEL
59 BRIASTRE
59 LE CATEAU-CAMBRESIS
59 FOREST-EN-CAMBRESIS
59 MONTAY
59 NEUVILLY
59 POMMEREUIL
59 SAINT-BENIN
59 SAINT-SOUPLET
59 SOLESMES

Administration

Critères de délimitation

Périmètre correspondant aux vallées de la Selle et du ruisseau du Cambrésis, en amont de Solesmes. Le périmètre a été ajusté au nord-est du Cateau-Cambrésis, afin d'exclure la station d'épuration.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
30 – Domaine communal

Activités humaines

01 – Agriculture
02 – Sylviculture
03 – Elevage
04 – Pêche
05 – Chasse
07 – Tourisme et loisirs
08 –Habitat dispersé
12 – Circulation routière ou autoroutière
13 – Circulation ferroviaire

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV
15.0 – Dépôt de matériaux, décharge
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejets de substances polluantes dans les eaux
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
91.2 – Eutrophisation

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

23 – Poissons
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

44 – Auto-épuration des eaux
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Haute Vallée de la Selle en amont de Solesmes

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000132 N° National : 310013701

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Ranunculus circinatus* Sibth.	Renoncule en crosse			2000
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2000
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
FAUNE					
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	0	0	0	1	0	1	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	5

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		1987
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1987
0	*Asplenium adiantum-nigrum* L.	Doradille noire			1987
0	*Catabrosa aquatica* (L.) Beauv.	Catabrose aquatique	P		1987
0	*Cirsium acaule* Scop.	Cirse acaule			1987
0	*Cirsium eriophorum* (L.) Scop. var. eriophorum	Cirse laineux			1987

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/157.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge
N° régional : 157
Validé CSRPN-MNHN

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

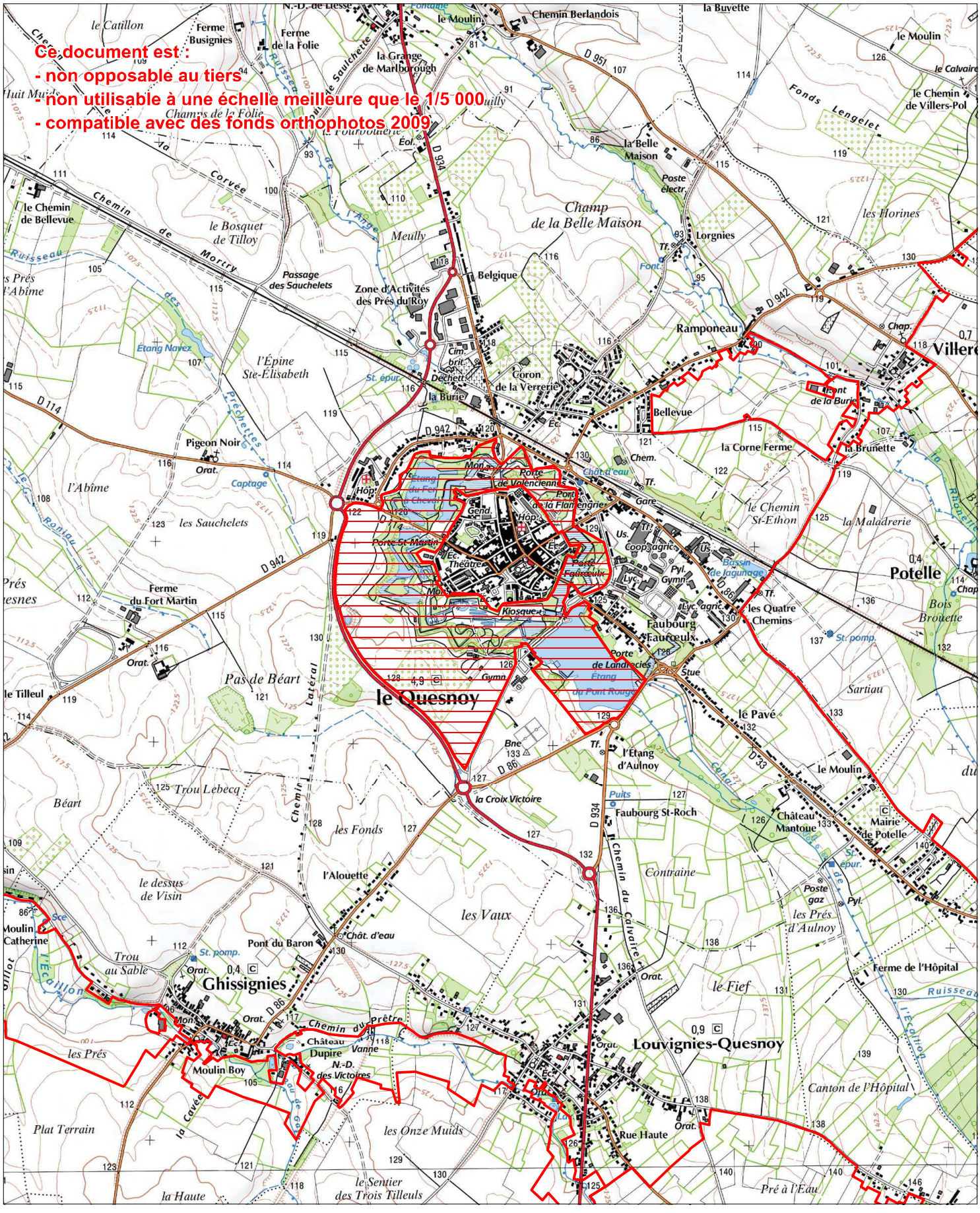

Les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000157 N° National : 310013312

Généralités

Année de description : 1989
Altitude mini : 120
Superficie en ha : 114.9

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 130

Directive Habitats : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

La ZNIEFF de Le Quesnoy correspond à un des plus remarquables ensembles de fortifications de l'époque Vauban, avec remparts, douves, fossés, bastions. Cet ensemble est désormais voué à la promenade et aux loisirs, avec la création d'étangs (étang du Fer à Cheval et étang du Pont Rouge). Ces zones humides périurbaines ont donc de multiples vocations : historique, écologique, paysagère et pédagogique.
La position périurbaine de ces écosystèmes les soumet fatalement à une forte pression humaine : promenade, camping, sport, restauration, etc. Les étangs sont voués à la pêche et à la baignade. Il en résulte de nombreuses nuisances pour les phytocénoses : eutrophisation, rudéralisation, destruction directe, reprofilage des berges, etc.
Le patrimoine floristique demeure cependant relativement intéressant pour un site urbain. Les végétations d'intérêt patrimonial correspondent à certaines végétations aquatiques [*Nymphaeion albae*, *Potamion pectinati*], l'ensemble des habitats présents hébergeant notamment *Potamogeton lucens, Potamogeton pusillus, Spirodela polyrhiza* et *Wolffia arrhiza*) et à leurs ceintures amphibies[*Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae*, *Solano dulcamarae - Phragmitetum australis*], les roselières et mégaphorbiaies abritant en particulier *Butomus umbellatus, Rorippa sylvestris, Scirpus sylvaticus* et *Scrophularia umbrosa*). La présence des fortifications permet aussi la présence d'une flore mésophile rare : *Barbarea intermedia, Saxifraga granulata*.
La réfection des remparts a cependant occasionné à une époque des dégâts à la flore « saxicole » indigène associée, faisant disparaître un certain nombre d'espèces non dénuées d'intérêt patrimonial. Cette flore et les végétations qu'elle constitue n'ayant pas fait l'objet d'études spécifiques récentes, il serait souhaitable d'envisager de nouvelles prospections ciblées, les habitats aquatiques semblant mieux connus globalement.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.4311 : Eaux eutrophes x Tapis flottants de végétaux à grandes feuilles *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957
22.13x22.42 : Eaux eutrophes x végétations enracinées immergées *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931
53.1 : végétation de roseau commun *Solano dulcamarae - Phragmitetum australis* (Krausch 1965) Succow 1974
53.146 : communautés d'*Oenanthe aquatica* et de *Rorippa amphibia* *Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae* (Soó 1927) Lohmeyer 1950
Autres milieux
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées
22.33 : Groupements à *Bidens tripartitus*
31.8 : Fourrés
53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
82.1 : Culture intensive
83.151 : Vergers septentrionaux
87.2 : Communautés rudérales
89.22 : Fossés et petits canaux

Communes

59 LE QUESNOY

Administration

Critères de délimitation

Périmètre incluant les fortifications de Le Quesnoy, ainsi qu'un ensemble d'étangs et de douves. Pas de modification de périmètre.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

30 – Domaine communal
01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

04 – Pêche
07 – Tourisme et loisirs
12 – Circulation routière ou autoroutière

Géomorphologie

56 – Colline
31 – Etang

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
15.0 – Dépôt de matériaux, décharge
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
25.0 – Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
46.3 – Fauchage
52.0 – Taille, élagage
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
63.0 – Pêche

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
23 – Poissons
24 – Amphibiens
27 – Mammifères
36 – Phanérogames

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
85 – Archéologique
86 – Historique
90 – Pédagogique

Les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000157 N° National : 310013312

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2000
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		2000
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			2000
0	*Potamogeton lucens* L.	Potamot luisant			2000
0	*Potamogeton pusillus* L.	Potamot fluet			2000
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2000
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		1998
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		1999
0	*Scrophularia umbrosa* Dum. subsp. *neesii* (Wirtg.) E. Mayer	Scrofulaire de Nees			2000
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2000
0	*Wolffia arrhiza* (L.) Hork. ex Wimm.	Wolffie sans racines			2000
FAUNE					
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		1998
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
4	*Myotis emarginatus* (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées	P		1992-2009
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	1	1	1	1	3	0	0	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	1	3	0	0	0	11	0	0	0	0	4

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		1989
0	*Groenlandia densa* (L.) Fourr.	Potamot dense			1989
0	*Hydrocharis morsus-ranae* L.	Petit nénuphar			1989
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		1989
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1989
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1989
0	*Rumex scutatus* L.	Patience à écussons	P		1989
0	*Utricularia vulgaris* L.	Utriculaire commune	P		1989

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°77/38
Gestion : NDolatre/1/1.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : février 2011
Validé MNHN : mai 2012

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallee de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant
N° régional : 171
Validé CSRPN-MNHN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

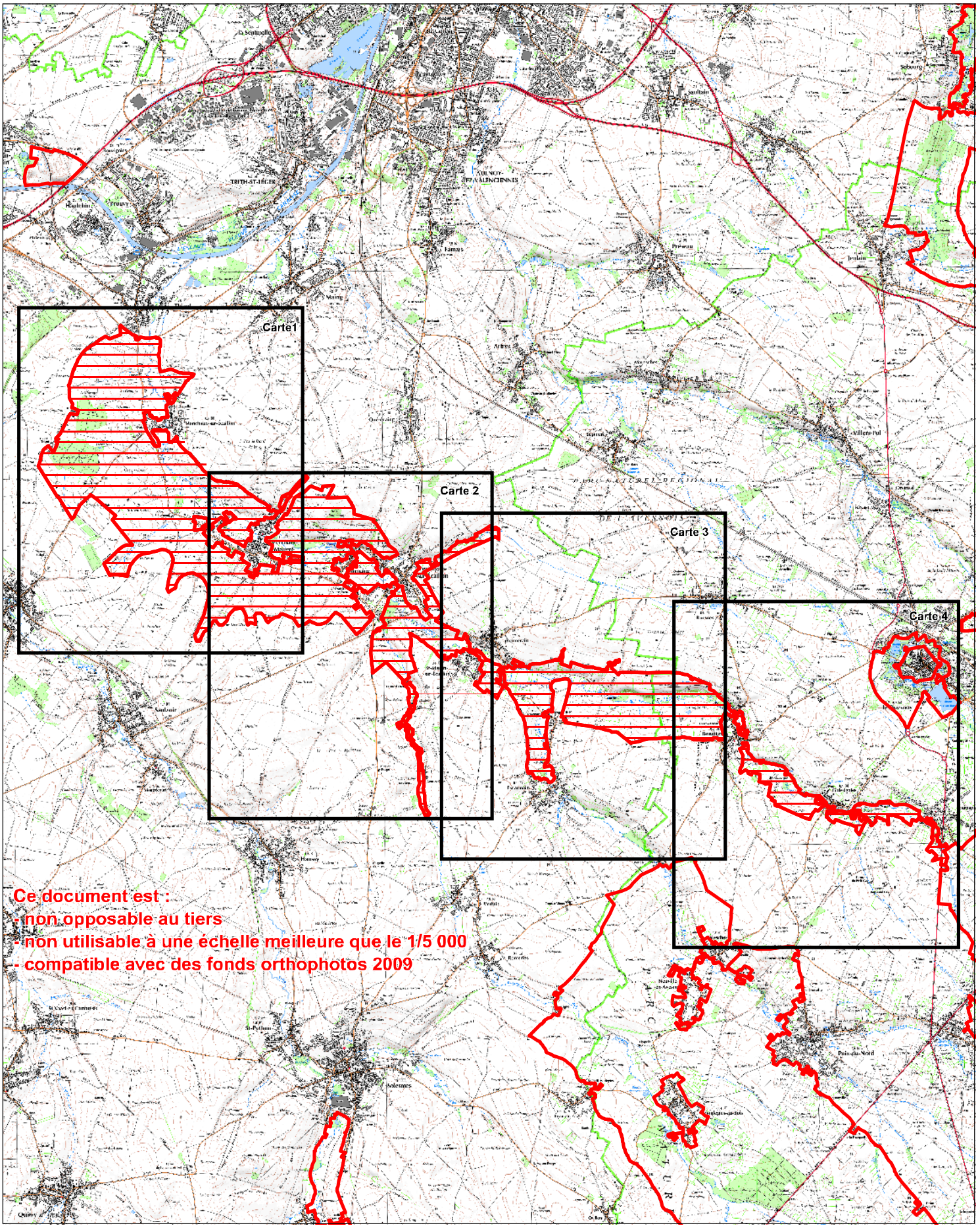

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°77/38
Gestion : NDolatre/171.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : février 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallee de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant
N° régional : 171
Validé CSRPN-MNHN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

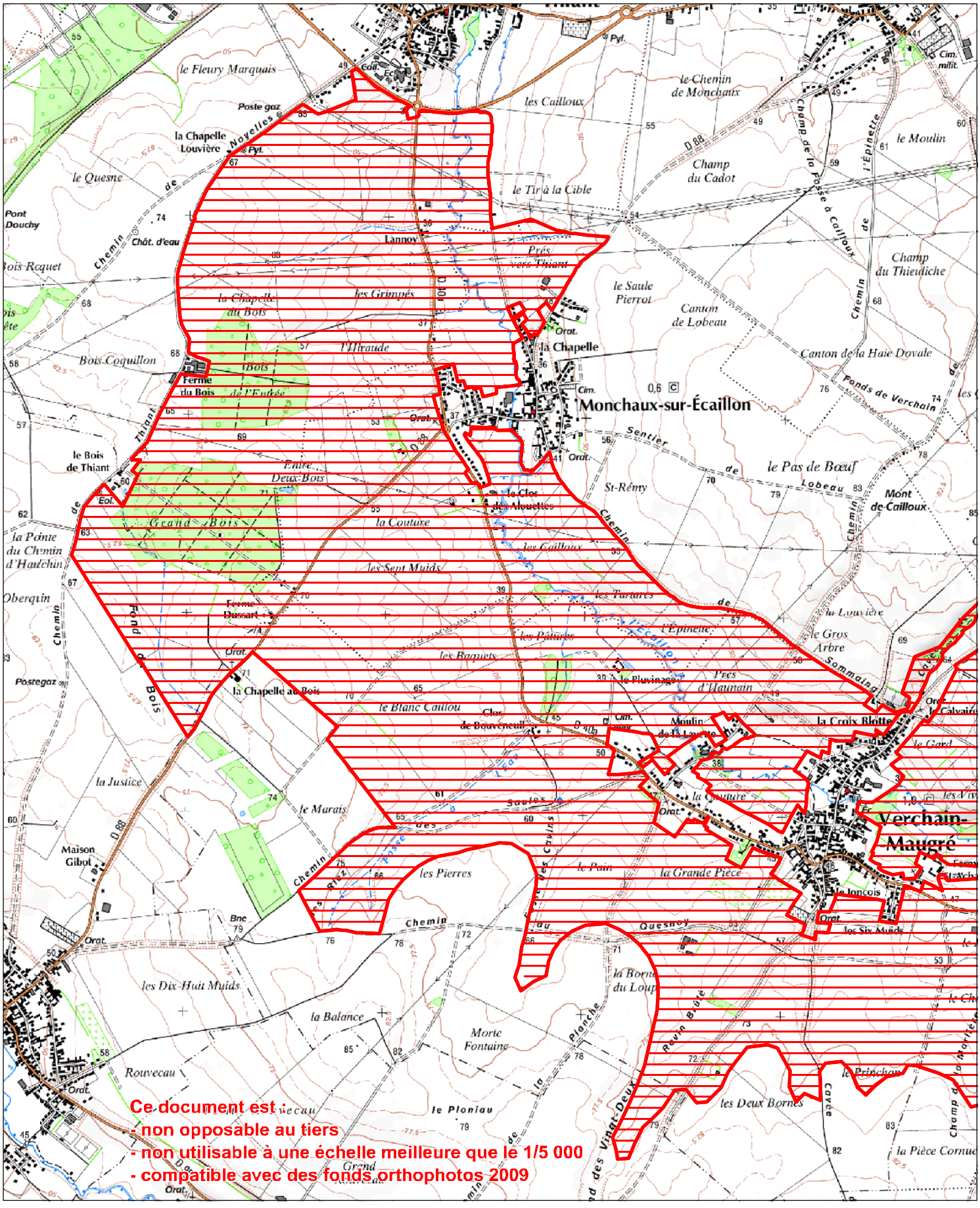
Monchaux-sur-Écaillon
Verchain-Maugré
la Chapelle
la Chapelle au Bois
Ferme du Bois
Ferme Dassart
la Croix Blotte
le Moulin
le Gros Arbre
le Pas de Bœuf
Mont de Cailloux
le Bois de Thiant
la Pointe du Chemin d'Haulchin
Maison Gibot
Champ du Cadot
Champ du Thieuliche
le Saule Pierrot
Canton de Lobeau
Canton de la Haie Dovale
le Chemin de Monchaux
le Tir à la Cible
le Fleury Marquais
la Chapelle Louvière
le Quesne
Pont Douchy
Bois Roquet
Bois Coquillon
les Grimpés
l'Hirondelle
Entre Deux Bois
Grand Bois
la Couture
les Sept Muids
les Dix-Huit Muids
la Balance
Morte Fontaine
le Ploniau
Rouvecau
le Marais
la Justice
les Pierres
le Blanc Caillou
les Baquets
les Tartares
les Pâtures
Près d'Haunain
le Plavinage
le Pain
la Grande Pièce
les Six Muids
les Deux Bornes
le Prêchon
la Pièce Cornue
la Borne du Loup
Clos de Bouvenceul
Clos des Alouettes
les Cailloux
Près Vers Thiant
Sentier de Lobeau
Fonds de Verchain
Chemin de la Fosse à Cailloux
Chemin de l'Épinette
Chemin de Thiant
Chemin de Postegaz
Chemin de Fond de Bois
Chemin de Vieux Caillou
Chemin de Sommaing
Chemin de la Planche
Chemin de Vinant-Deux
Chemin de Pavin Brûlé
Chemin de Queshoy
Chemin de Saules
Chemin de Fosse des Cains
Chemin de Châtelain d'eau
Chemin de Noyelles
Chemin de Calvaire
Chemin de Cavée
Chemin de Champ d'Avoine
Chemin de Champ des Vinant-Deux
Chemin de Champ de la Fosse à Cailloux
Chemin de Champ de l'Épinette
Chemin de Champ du Thieuliche
Chemin de Champ de la Haie Dovale
Chemin de Champ de la Pièce Cornue
Chemin de Champ de la Borne du Loup
Chemin de Champ de la Grande Pièce
Chemin de Champ de la Balance
Chemin de Champ de la Justice
Chemin de Champ de la Pointe du Chemin d'Haulchin
Chemin de Champ de la Chapelle au Bois
Chemin de Champ de la Chapelle Louvière
Chemin de Champ de la Chapelle du Bois
Chemin de Champ de la Ferme du Bois
Chemin de Champ de la Ferme Dassart
Chemin de Champ de la Maison Gibot
Chemin de Champ de la Morte Fontaine
Chemin de Champ de la Rouvecau
Chemin de Champ de la Ploniau
Chemin de Champ de la Pointe du Chemin d'Haulchin
Chemin de Champ de la Pointe du Chemin d'Haulchin
Chemin de Champ de la Pointe du Chemin d'Haulchin

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°77/38
Gestion : NDelatre/1/1.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : février 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallee de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant

N° régional : 171

Validé CSRPN-MNHN

Carte 2

Autre ZNIEFFI

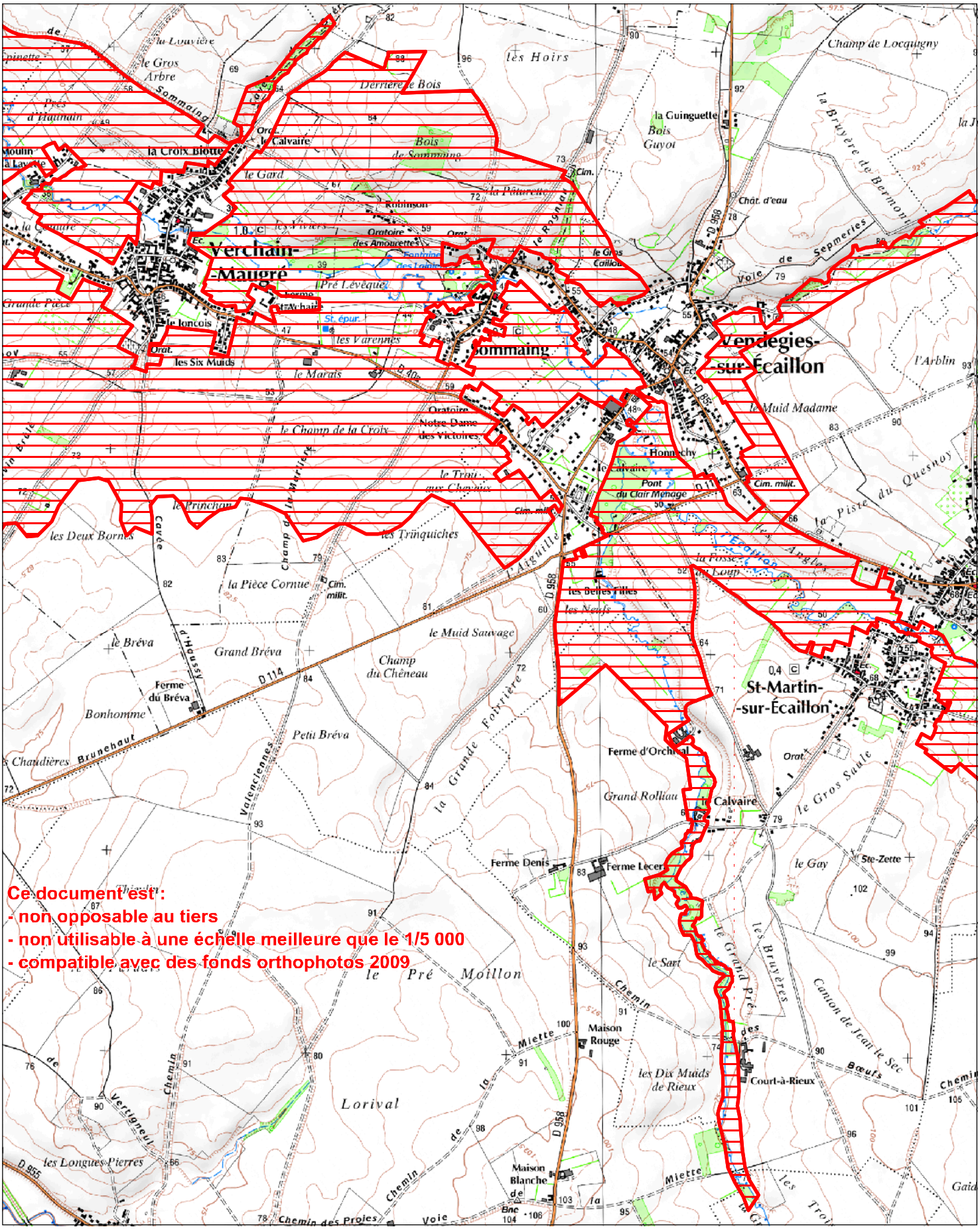

Ce document est :
- **non opposable au tiers**
- **non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000**
- **compatible avec des fonds orthophotos 2009**

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°77/38
Gestion : NDclatre/171.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : février 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallee de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant
N° régional : 171
Validé CSRPN-MNHN
Carte 3

Autre ZNIEFFI

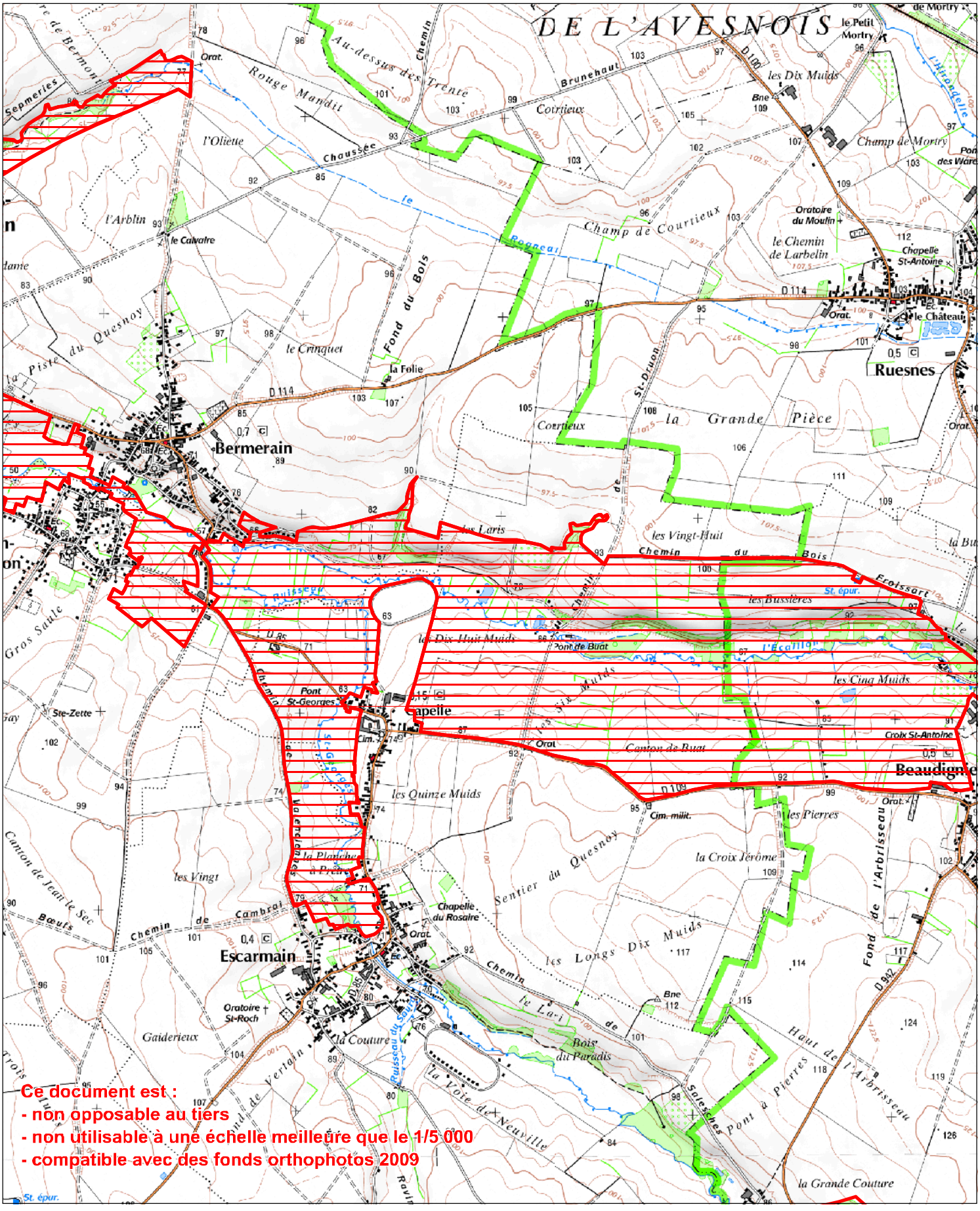

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°77/38
Gestion : NDelatre/1/1.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : février 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallee de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant
N° régional : 171
Validé CSRPN-MNHN
Carte 4

Autre ZNIEFFI

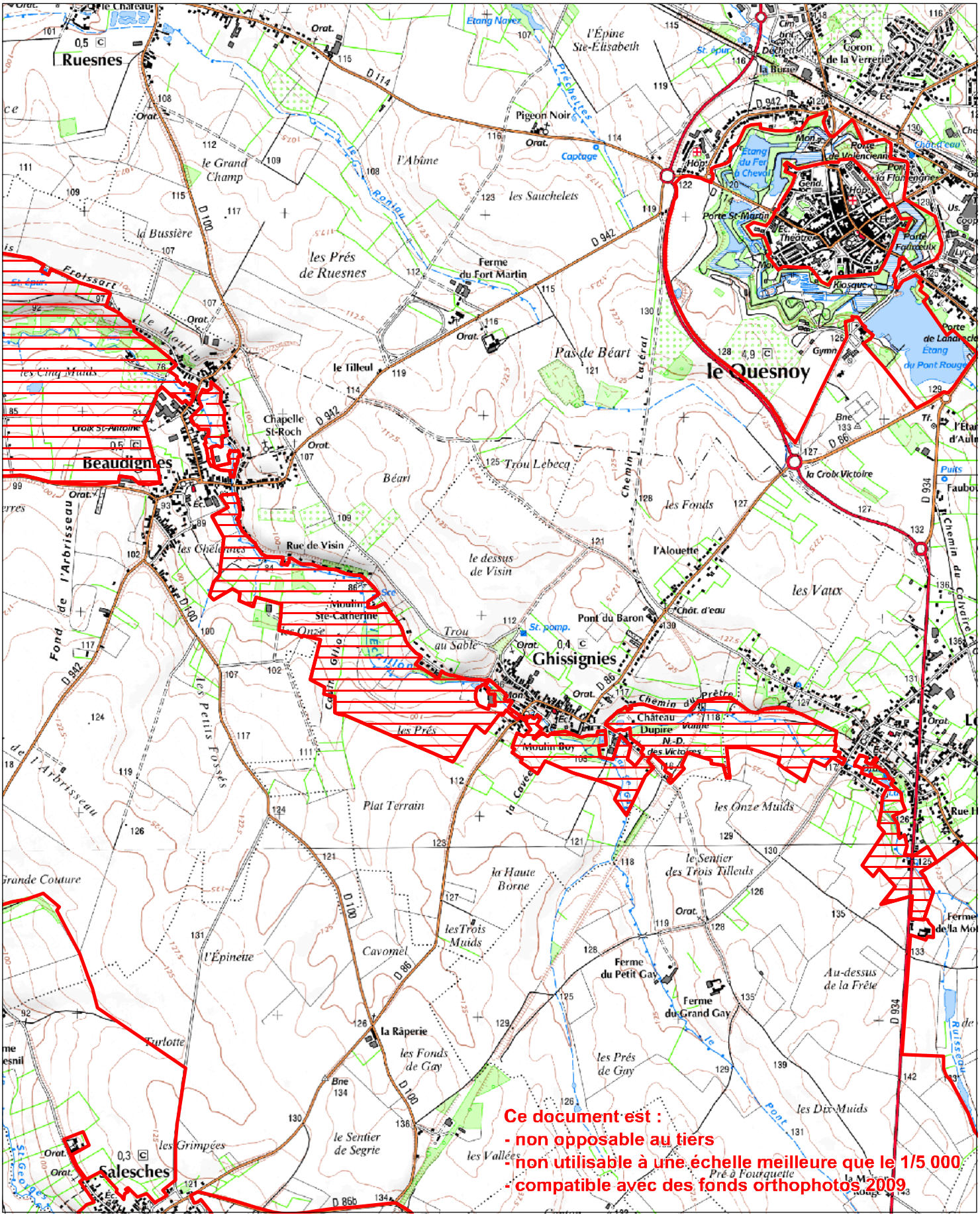

Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000171 N° National : 310014031

Généralités

Année de description : 1987
Altitude mini : 30
Superficie en ha : 1 993

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 126

Directive Habitats : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site de vallée herbagère inséré dans l'openfield du Cambrésis voué à la culture intensive. Ce site joue donc un rôle d'oasis de « nature » dans ce secteur et un rôle majeur de corridor écologique fonctionnel entre l'Avesnois et la plaine de la Scarpe et de l'Escaut avec de nombreux petits habitats relictuels tels que versants crayeux avec fragments de pelouses, prairies, ourlets et fruticées calcicoles ; prairies alluviales mésophiles à hygrophiles semi-bocagères avec résurgences et mares, boisements alluviaux de substitution (Peupleraie à Frêne commun et Aulne glutineux correspondant au Groupement à Fraxinus excelsior & Humulus lupulus) à la flore cependant assez diversifiée et typique…
Les pressions liées à l'agriculture intensive et à l'urbanisation sont fortes à la périphérie du site. De plus, à l'intérieur du site, les prairies subissent également une intensification avec une augmentation des intrants et de la charge de pâturage. Des remembrements ont par ailleurs dégradé le maillage bocager.
Le patrimoine floristique est limité, avec seulement quelques espèces déterminantes de ZNIEFF, de second ordre. Signalons néanmoins une étrange station de Cladium mariscus, totalement en dehors de son écologie habituelle : cette espèce des marais tourbeux alcalins est ici présente en bord de ruisseau.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope

Milieux déterminants
41.2 : Chênaies-charmaies *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* Rameau ex Royer et al. 2006
44.332 : Bois occidento-européens de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes Groupement à *Fraxinus excelsior* & *Humulus lupulus*
38.22 : Prairies des plaiens médio-européennes à fourrage *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
Autres milieux
22.1 : Eaux douces
24.1 : Lit des rivières
31.8 : Fourrés
31.8121 : Fruticées atlantiques et médio-européennes à Prunelliers et Troènes
34.42 : Lisières mésophiles
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques
37.715 : Ourlets riverains mixtes
38.1 : Pâtures mésophiles
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes
41.2 : Chênaie – charmaie
53.21 : Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
82.1 : Culture intensive
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques
84.2 : Haies
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 BEAUDIGNIES
59 BERMERAIN
59 CAPELLE
59 ESCARMAIN
59 GHISSIGNIES
59 HASPRES
59 HAUSSY
59 LOUVIGNIES-QUESNOY
59 MONCHAUX-SUR-ECAILLON
59 QUERENAING
59 SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
59 SAULZOIR
59 SOMMAING
59 THIANT
59 VENDEGIES-SUR-ECAILLON
59 VERCHAIN-MAUGRE
59 VERTAIN

Administration

Critères de délimitation

Complexe vallée - versant de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture
02 – Sylviculture
03 – Elevage
04 – Pêche
05 – Chasse
07 – Tourisme et loisirs
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.5 – Transport d'énergie
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
48.0 – Plantation de haies et de bosquets
54.0 – Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage
91.2 – Eutrophisation

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000171 N° National : 310014031

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Cirsium acaule* Scop.	Cirse acaule			2000
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2004
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2000
0	*Zannichellia palustris* L.	Zannichellie des marais			2000
0	*Cladium mariscus* (L.) Pohl	Cladion marisque	P		1990
FAUNE					
INSECTES					
1	*Carcharodus alceae* (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			2003
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2004
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	1	1	0	3	0	3	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	0	0	0	0	2	5	0	0	0	0	4

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/222_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : février 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de la Tournichette
N° régional : 222
Validé CSRPN

Autre ZNIEFFI

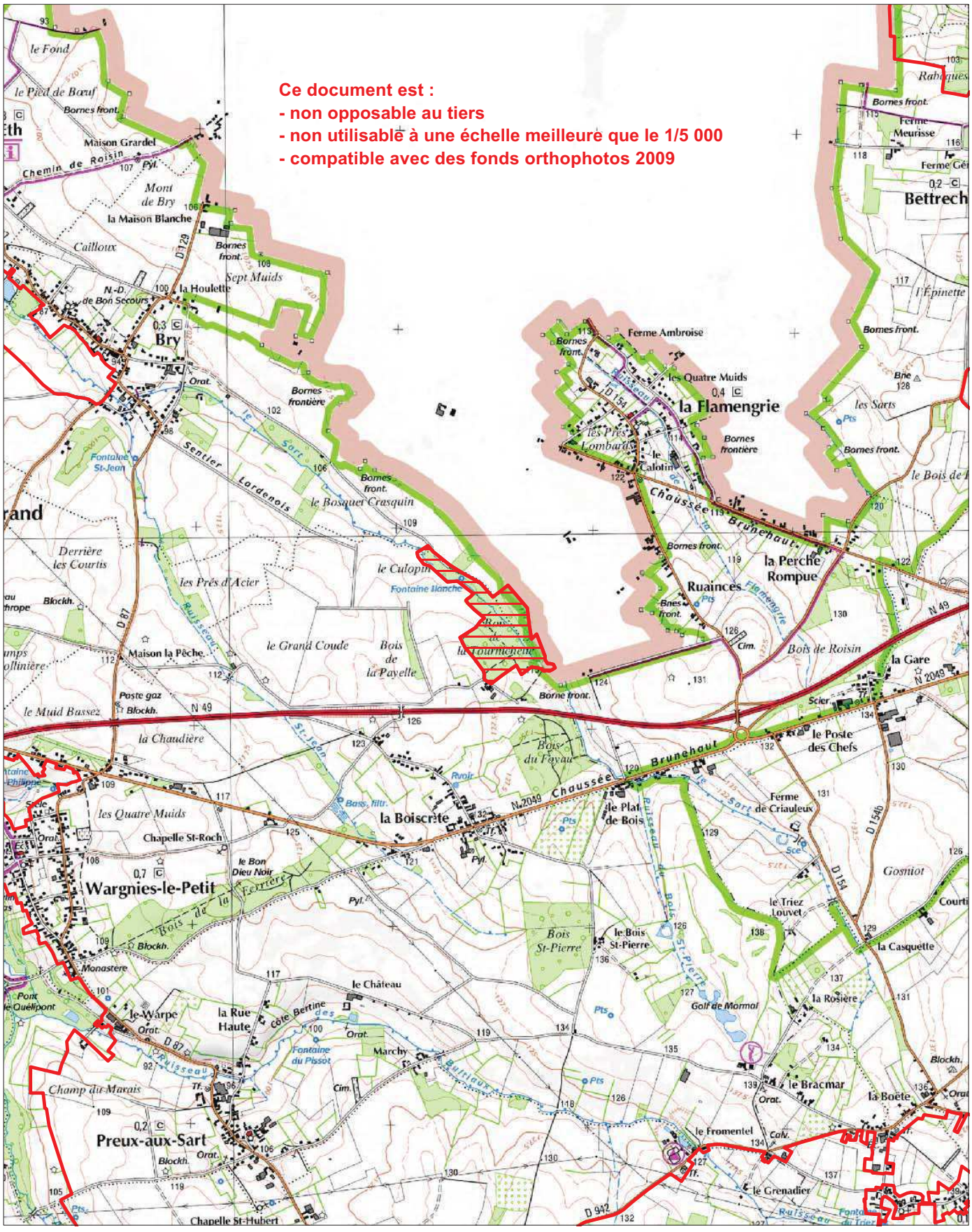

Bois de la Tournichette

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000222 N° National : 310030027

Généralités

Année de description : 2010
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 114
Altitude maxi : 122
Superficie en ha : 15.1

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : OUI

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Petit bois installé dans la « vallée » du ruisseau du Sart, essentiellement issu de plantation de feuillus.
L'influence anthropique résulte essentiellement de l'exploitation sylvicole sur ce site.
L'intérêt patrimonial floristique et phytocénotique du site est lié de la présence de végétations forestières alluviales (*Alnenion glutinoso-incanae*) hébergeant des espèces déterminantes de ZNIEFF : *Carex strigosa*, *Chrysosplenium alternifolium*, *Equisetum hyemale,* cette dernière exceptionnelle et vulnérable dans le Nord-Pas de Calais mériterait d'être confirmée.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
44.3 : Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens *Alnenion glutinoso - incanae* Oberdorfer 1953
Autres milieux
24.1 : Lit des rivières
31.8 : Fourrés
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques

Communes

59 BRY
59 WARGNIES-LE-PETIT

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre du site correspond à celui du bois.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture

Géomorphologie

52 – Plaine, bassin

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements.
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes.

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
35 – Ptéridophytes
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Bois de la Tournichette

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000222 N° National : 310030027

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			1996
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2005
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		1996
0	*Equisetum hyemale* L.	Prêle d'hiver			1996

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Nb espèces observ.	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/224_ortho.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : février 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Ferme du moulin Williot à Taisnières-sur-Hon

N° régional : 224

Validé CSRPN

Autre ZNIEFFI

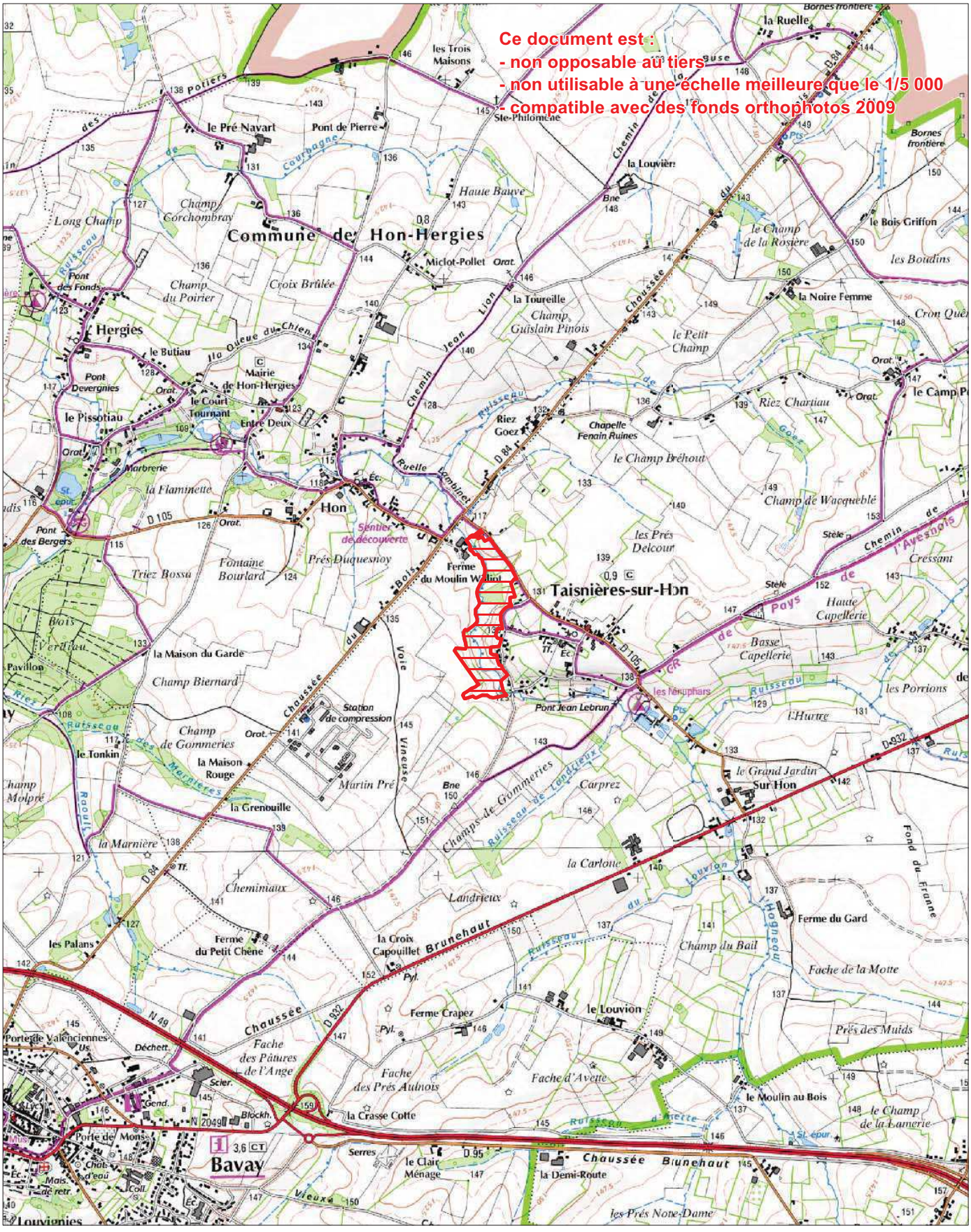
Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009
Commune de Hon-Hergies
Taisnières-sur-Hon
Hergies
Hon
Bavay
Ferme du Moulin Williot
Sentier de découverte
Pont Jean Lebrun
Station de compression
Ferme du Petit Chêne
Ferme Crapez
Ferme du Gard
la Croix Capouillet
la Maison Rouge
la Grenouille
la Maison du Garde
le Pré Navart
Pont de Pierre
les Trois Maisons
Ste-Philomène
la Louvière
le Bois Griffon
le Champ de la Rosière
les Boudins
la Noire Femme
la Toureille
le Petit Champ
le Champ Bréhout
Champ de Wacqueblé
les Prés Delcour
Haute Capellerie
Basse Capellerie
les Porrions
l'Hurtre
le Grand Jardin
Sur Hon
Champs de Gommeries
Carprez
la Carlone
Landrieux
Champ du Bail
Fache de la Motte
Prés des Muids
le Champ de la Lamerie
le Moulin au Bois
Fache d'Avette
Fache des Prés Aulnois
Fache des Pâtures de l'Ange
la Crasse Cotte
le Clair Ménage
la Demi-Route
les Prés Notre-Dame
le Louvion
Champ Biernard
Champ de Gommeries
Martin Pré
Prés Duquesnoy
Fontaine Bourlard
Triez Bossu
Bois Verdiau
la Flaminette
la Marnière
Cheminiaux
les Palans
Champ du Poirier
Croix Brûlée
Champ Corchombray
Long Champ
Haute Bauve
Champ Guislain Pinois
Riez Goez
Riez Chartiau
Chapelle Fenain Ruines
le Pissotiau
le Court Tournant
Entre Deux
le Butiau
Pont des Fonds
Pont Devergnies
Pont des Bergers
Mairie de Hon-Hergies
Miclot-Pollet
la Queue du Chien
Marbrerie
le Tonkin
Champ Molpré
Pavillon
les Nénuphars
Bornes frontière
la Ruelle
Stèle
Cressant
Chemin de l'Avesnois
Chemin de Pays
Chaussée Brunehaut
Ruisseau de Tendrieux
Ruisseau d'Aulnois
Ruisseau d'Aviette
Ruisseau de Courbagne
Ruisseau de Goez
Ruisseau de Jean Lion
Ruisseau de Ruelle Lambinet
Ruisseau de Vineuse
Ruisseau de Rouleau
Ruisseau de Marbrières
Ruisseau de Fond de Frianne
Ruisseau de Louvion
Ruisseau de Hongeau
Ruisseau de Rues
Ruisseau de Ries
Ruisseau de Vieux
Ruisseau de Chemin de Jean Lion
Ruisseau de Chemin de Ruelle Lambinet
Ruisseau de Chemin de Vineuse
Ruisseau de Chemin de Rouleau
Ruisseau de Chemin de Marbrières
Ruisseau de Chemin de Fond de Frianne
Ruisseau de Chemin de Louvion
Ruisseau de Chemin de Hongeau
Ruisseau de Chemin de Rues
Ruisseau de Chemin de Ries
Ruisseau de Chemin de Vieux
Ruisseau de Chemin de Courbagne
Ruisseau de Chemin de Goez

Ferme du moulin Williot à Taisnières-sur-Hon

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000224 N° National : 310030029

Généralités

Année de description : 2010
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 125
Altitude maxi : 136
Superficie en ha : 12.4

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : OUI

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site de petite vallée bocagère d'intérêt paysager et pédagogique en bordure d'un sentier de randonnée.
Les pressions anthropiques résultent de l'exploitation agropastorale et sylvicole.
Le patrimoine floristique et phytocénotique de cette nouvelle ZNIEFF est encore mal connu.

Cette ZNIEFF composée d'un tronçon de ruisseau bordé d'une végétation rivulaire arbustive et de prairies bocagères accueille deux espèces déterminantes de faune dont *Conocephalus dorsalis*, assez commun dans la région Nord – Pas de Calais mais en priorité 2 dans la liste rouge de DEFAUT et SARDET (DEFAUT et SARDET, 2004) dans le domaine biogéographique concerné par la région et *Calopteryx virgo* qui fréquente les eaux courantes.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Autres milieux
24.1 : Lit des rivières
37.2 : Prairies humides eutrophes
31.8 : Fourrés
84.2 : Haies

Communes

59 TAISNIERES-SUR-HON

Administration

Critères de délimitation

Périmètre correspondant à la section de la vallée située entre le bourg de Taisnières-sur-Hon et la ferme du moulin Williot.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

03 – Elevage

Géomorphologie

21 – Ruisseau

Mesures de protection

01 – Aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
54.0 – Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
90 – Pédagogique

Ferme du moulin Williot à Taisnières-sur-Hon

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00000224 N° National : 310030029

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des bois	P		1995
0	*Stellaria nemorum* L. subsp. *nemorum*	Stellaire des bois	P		1995
FAUNE					
INSECTES					
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2005
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			1999
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	0	0	0	2	2	1	2	2	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	5

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBl
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

DEFAUT B., SARDET, E., 2004, Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, Matériaux entomocénotiques, 9, 2004, 125-137

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/002.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : août 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées
N° régional : 002 Validé CSRPN
tableau d'assemblage

Autre ZNIEFF II

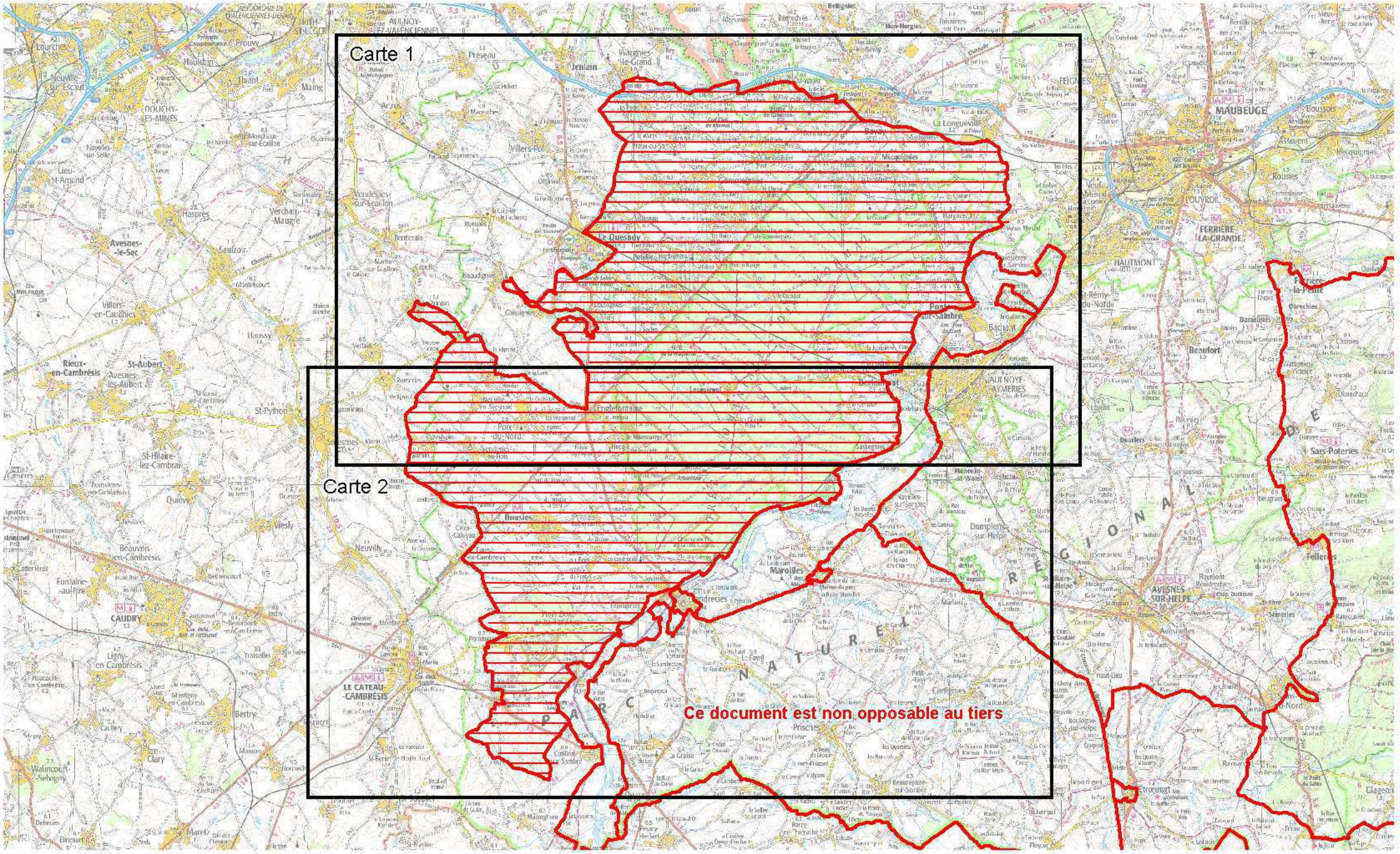

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/002.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Autre ZNIEFF II

Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées
N° régional : 002 Validé CSRPN
Carte 1

Ce document est non opposable au tiers

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/002.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées

N° régional : 002 Validé CSRPN

Carte 2

Autre ZNIEFF II

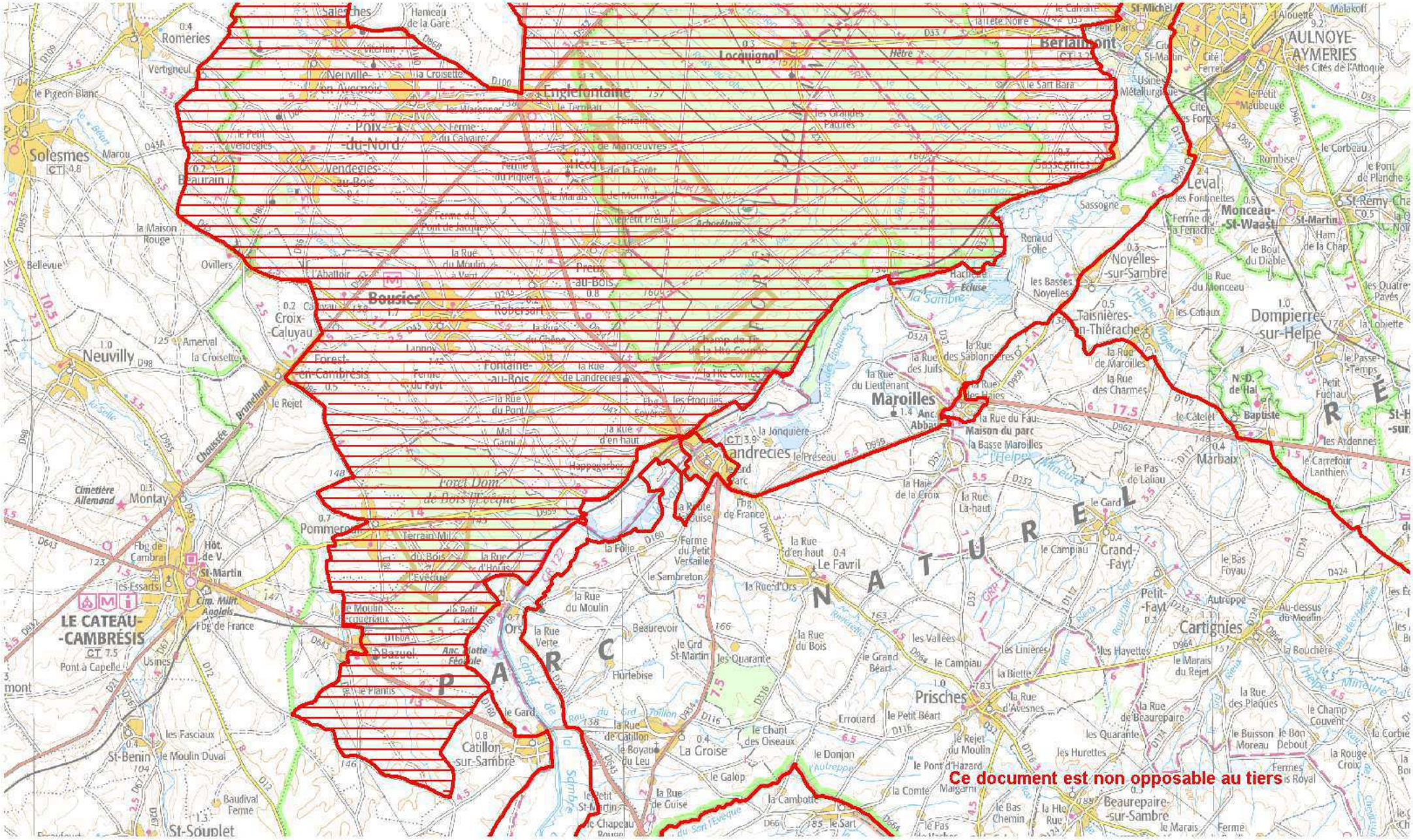

Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00020000 N° National : 310013702

Généralités

Année de description : 1981
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 70
Altitude maxi : 175
Superficie en ha : 30 616

Directive Habitats : OUI
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

La ZNIEFF correspond au massif forestier de la forêt de Mormal et aux zones bocagères attenantes, caractéristiques de l'avesnois.

La forêt domaniale de Mormal est le plus grand massif forestier d'un seul tenant de la région Nord-Pas de Calais. Sur le plan climatique, elle est à l'interface entre les influences atlantiques et médio-européennes comme en témoigne la coexistence de diverses espèces et communautés végétales caractéristiques de l'un ou l'autre de ces deux domaines biogéographiques. Logée sur un plateau, elle est limitée assez brutalement sur sa lisière Ouest par une ancienne voie romaine reliant Bavay et, à l'Est, par la vallée de la Sambre. Le réseau de routes départementales et de routes forestières crée une fragmentation éco-paysagère importante. Une autre caractéristique de cette forêt, est que Mormal est la seule forêt régionale à abriter en son sein un village tout entier.

La structure imperméable du sous-sol en fait un véritable château d'eau alimentant en eaux vives le pays Quercitain. Ainsi, divers cours d'eaux prennent en effet leur source dans la forêt de Mormal (Rhonelle, Aunelle…).

D'autres forêts sont présents comme la forêt domaniale de Bois l'Évêque qui est un massif complémentaire de la forêt domaniale de Mormal.

En lisière de ces milieux forestiers se trouve un secteur bocager très original vouée aux vergers principalement composés de hautes tiges. Le maillage de fruitiers crée un espace tampon entre les futaies sylvestres et les plateaux alentours. On y retrouve également des vestiges du réseau de haies vives, aux structures typiques du bocage de l'Avesnois et de la Thiérache, avec en particulier de remarquables lignes de charmes taillés en têtards.

Cette ZNIEFF présentant des milieux forestiers associés à des prairies bocagères est composée par une mosaïque d'habitats :

- forêt méso-acidiphile du *Lonicero periclymeni* - Fagetum *sylvaticae*
- végétations forestières mésohygrophiles à longuement inondables, habitats d'intérêt communautaire des versants et terrasses alluviales qui sont une des particularités de cette forêt dont les limons reposent en partie sur des marnes imperméables : *Primulo elatioris - Carpinetum betuli*, *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* et *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* (Habitat d'intérêt communautaire prioritaire) sous ses diverses sous-associations.
- prairies méso-eutrophiles longuement inondables du *Ranunculo repentis – Alopecuretum geniculati*
- prairies forestières des sols engorgés du *Caricenion remotae* et des *Eleocharetalia palustris* notamment

A cette grande diversité de milieux est associée une diversité d'espèces tant floristique que faunistique. Ainsi, 65 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 26 protégées et 61 espèces faunistiques ont été recensées sur le site, telles que :

- *seule station pour* la Gagée à spathe *(Gagea spathacea)*, espèce subcontinentale protégée en France, et pour l'Orme lisse (*Ulmus laevis*)
- *Myosotis sylvatica*, *Alchemilla xanthochlora*, *Senecio ovatus*, *Equisetum sylvaticum*, *Impatiens noli-tangere*, *Carex vulpina, Pyrola rotundifolia* subsp.*rotundifolia, Orchis anthropophora, Platanthera bifolia, Astragallus glycyphyllos* …
- La Bondrée apivore, Le Martin pêcheur, La Cigogne noire, la Pie grièche grise, le Pic mar et le Pic noir
- Le petit mars changeant *(Apatura ilia)*, le grand mars changeant (*Apatura iris)*, le Tabac d'Espagne *(Argynnis paphia)*, le Petit sylvain *(Ladoga camilla)*, la Grande tortue *(Nymphalis polychloros)*…

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.12x22.3233 : eaux mésotrophes x communautés d'herbes naines des substrats humides *Scirpo setacei - Stellarietum uliginosae* Koch 1926 ex Libbert 1932
22.13x 22.411 : eaux eutrophes x couverture de Lemnacées *Riccietum fluitantis* Slavnic 1956
22.13x22.432 : eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
34.42 : Lisières mésophiles *Lathyro sylvestris - Astragaletum glycyphyllos* Julve 2003 prov.
37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria*

37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Impatienti noli-tangere - Scirpetum sylvatici* de Foucault 1997
37.21 : prairies humides atlantiques à subatlantiques *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Eleocharitetalia palustris* de Foucault 2008, forme forestière
37.22 **:** prairies à Jonc acutiflore *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
37.25 : prairies humides de transition à hautes herbes *Junco effusi - Lotetum uliginosi* Passarge 1975 ex 1988
37.312 : prairies à Molinie acidiphile Groupement à *Ranunculus repens* et *Juncus acutiflorus* de Foucault 1984
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae* de Foucault & Frileux 1983 ex de Foucault in Provost 1998
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Galio aparines - Impatientetum noli-tangere* (Passarge 1967) Tüxen in Tüxen & Brun-Hool 1975
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Carici pendulae - Eupatorietum cannabini* Hadac et al 1997
37.72 : Franges des bords boisés ombragés *Sileno dioicae - Myosotidetum sylvaticae* Géhu & Géhu-Franck 1983
37.72 : franges des bords boisés ombragés Groupement à *Athyrium filix-femina* et *Equisetum sylvaticum* Decocq 1997
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
41.121 : hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord *Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae* Passarge 1957
41.13 : hêtraies neutrophiles cf. *Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967
41.131 : hêtraies à Mélique

Galio odorati - Fagetum sylvaticae Rübel 1930 ex Sougnez et Thill 1959 em. Dierschke 1989
41.2 : Chênaies-charmaies cf. *Carpinion betuli* Issler 1931
41.23 : frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984
41.24 : chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957
41.241 : chênaies-charmaies du Nord-Ouest *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 typicum Sougnez 1974 in Noirfalise 1984
44.3 : forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens *Alnenion glutinoso - incanae* Oberdorfer 1953
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936
44.91 : bois marécageux d'Aulnes *Alnion glutinosae* Malcuit 1929
44.9112 : bois d'Aulnes marécageux à laîche allongée *Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae* Noirfalise & Sougnez 1961
53.141 : communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
54.112 : sources à Cardamines *Caricenion remotae* Zechmeister & Mucina 1994
54.112 : sources à Cardamines *Veronico montanae - Caricetum remotae* Sykora 1970 in Hadac 1983
54.112 : sources à Cardamines *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii* Jouanne in Chouard 1929
Athyrio filicis-feminae - Blechnetum spicantis de Foucault 1995
cf. Melampyrion pratensis Passarge 1979
Potentillo erectae - Holcion mollis Passarge 1979
Autres milieux
22.1 : eaux douces

22.13 : eaux eutrophes
22.13x22.411 : eaux eutrophes x couvertures de Lemnacées
22.13x22.42 : végétations enracinées immergées
24.1 : lit des rivières
31.8 : Fourrés
31.8111 : fruticées à Prunus spinosa et halliers à Rubus fruticosus
31.8111 : fruticées subatlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*
31.871 : clairières herbacées
31.872 : clairières à couvert arbustif
37.715 : Ourlets riverains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
38.1 : pâtures mésophiles
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes
41.21 : chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
44.921 : buissons de Saules cendrés
53.143 : communautés à Rubanier rameux
53.4 : bordures à Calamagrostis des eaux courantes
82.1 : culture intensive
83.151 : vergers septentrionaux
83.312 : plantations de conifères exotiques
83.32 : plantations d'arbres à feuilles caduques
83.321 : plantations de peupliers
84.2 : haies
84.3 : petits bois
84.4 : bocages
87.2 : communautés rudérales

89.22 : fossés et petits canaux

Communes

59 AMFROIPRET
59 AUDIGNIES
59 AULNOYE-AYMERIES
59 BAVAY
59 BAZUEL
59 BEAUDIGNIES
59 BEAURAIN
59 BERLAIMONT
59 BERMERIES
59 BOUSIES
59 CROIX-CALUYAU
59 ENGLEFONTAINE
59 ESCARMAIN
59 LA FLAMENGRIE
59 FONTAINE-AU-BOIS
59 FOREST-EN-CAMBRESIS
59 FRASNOY
59 GHISSIGNIES
59 GOMMEGNIES
59 HARGNIES
59 HECQ
59 JOLIMETZ
59 LANDRECIES
59 LOCQUIGNOL
59 LA LONGUEVILLE
59 LOUVIGNIES-QUESNOY
59 MECQUIGNIES
59 NEUVILLE-EN-AVESNOIS
59 OBIES
59 ORS
59 POIX-DU-NORD
59 POMMEREUIL
59 PONT-SUR-SAMBRE
59 POTELLE
59 PREUX-AU-BOIS
59 PREUX-AU-SART
59 LE QUESNOY
59 RAUCOURT-AU-BOIS
59 ROBERSART
59 ROMERIES
59 SAINT-WAAST
59 SALESCHES
59 SASSEGNIES
59 SOLESMES
59 VENDEGIES-AU-BOIS
59 VIEUX-MESNIL
59 VILLEREAU
59 WARGNIES-LE-GRAND
59 WARGNIES-LE-PETIT

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre a été maintenu tout en s'assurant que l'entièreté des ZNIEFF de type I soit incluse dans la ZNIEFF de type II.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
30 – Domaine communal

Activités humaines

02 – Sylviculture
01 – Agriculture
07 – Tourisme et loisirs
05 – Chasse

03 – Elevage
04 – Pêche
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

80 – Parc Naturel Régional
62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – route
13.3 – voie ferrée, TGV
13.5 – Transport d'énergie
15.0 – dépôt de matériaux, décharge
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
24.0 – Nuisances sonores
26.0 – Vandalisme
31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – traitement de fertilisation et pesticides.
45.0 – Pâturage
46.3 – fauchage
48.0 – Plantation de haies et de bosquets
50.0 – Pratiques et travaux forestiers.
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage

71.0 – Prélèvements organisés sur la faune ou la flore
72.1 – Introduction
72.2 – Réintroduction
72.3 – Renforcements de population
72.4 – Limitation, tirs sélectifs
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
81.0 – Erosion
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement
83.0 – Submersion
83.321 – plantations de peupliers
91.1 – Atterrissement
91.2 – Eutrophisation
91.3 – Acidification
91.4 – Envahissement d'une espèce
91.5 – Fermeture du milieu
93.2 – Impact d'herbivores
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
25 – Reptiles
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
35 – Ptéridophytes
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique
86 – Historique

88 – Scientifique (recherche...)
90 – Pédagogique

Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00020000 N° National : 310013702

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Acore aromatique	P		2008
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Agrimonia procera* Wallr.	Aigremoine odorante			2008
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2008
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		2009
0	*Anacamptis pyramidalis* (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal			2003
0	*Arctium tomentosum* Mill.	Bardane tomenteuse			2008
0	*Astragalus glycyphyllos* L.	Astragale à feuilles de réglisse	P		2003
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2008
0	*Calamagrostis canescens* (Weber) Roth	Calamagrostide blanchâtre			2000
0	*Cardamine impatiens* L.	Cardamine impatiente			2001
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		2009
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			2009
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2008
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2008
0	*Cephalanthera damasonium* (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs			2009
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2008
0	*Cirsium eriophorum* (L.) Scop. var. *eriophorum*	Cirse laineux			2003
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2003
0	*Cornus mas* L.	Cornouiller mâle	P		2000
0	*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	P		2009
0	*Epipactis purpurata* Smith	Epipactis pourpre			2000
0	*Equisetum hyemale* L.	Prêle d'hiver			2000
0	*Equisetum sylvaticum* L.	Prêle des forêts	P		2008
0	*Euphorbia dulcis* L. subsp. *incompta* (Cesati) Nyman	Euphorbe pourprée	P		1998
0	*Gagea spathacea* (Hayne) Salisb.	Gagée à spathe	P		1994
0	*Gnaphalium sylvaticum* L.	Géranium des forêts			2002
0	*Groenlandia densa* (L.) Fourr.	Potamot dense			2008
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		2002
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2009
0	*Lathyrus sylvestris* L.	Gesse des bois	P		2008
0	*Legousia hybrida* (L.) Delarbre	Spéculaire hybride			1999
0	*Luzula luzuloides* (Lam.) Dandy et Wilmott	Luzule blanchâtre			2002
0	*Luzula sylvatica* (Huds.) Gaudin	Luzule des forêts	P		2001
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2009
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2009
0	*Ophrys apifera* Huds. var. *apifera*	Ophrys abeille	P		2004

0	*Orchis anthropophora* (L.) All.	Orchis homme pendu	P		2003
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			2004
0	*Platanthera bifolia* (L.) L.C.M. Rich.	Platanthère à deux feuilles			2003
0	*Poa palustris* L.	Pâturin des marais			2000
0	*Potamogeton natans* L.	Potamot nageant			2004
0	*Potamogeton pusillus* L.	Potamot fluet			2009
0	*Pyrola minor* L.	Petite pyrole			2001
0	*Pyrola rotundifolia* L. var. *rotundifolia*	Pyrole à feuilles rondes			2003
0	*Ranunculus aquatilis* L.	Renoncule aquatique			2004
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1996
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2008
0	*Salix aurita* L.	Saule à oreillettes			2000
0	*Sambucus racemosa* L.	Sureau à grappes			2009
0	*Sambucus racemosa* L. var. *racemosa*	Sureau à grappes			2008
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		1995
0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			2009
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scrophularia umbrosa* Dum. subsp. *neesii* (Wirtg.) E. Mayer	Scrofulaire de Nees			2009
0	*Selinum carvifolia* (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi			2003
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2009
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			1990
0	*Stellaria media* (L.) Vill. subsp. *neglecta* (Weihe) Gremli	Stellaire négligée			1999
0	*Stellaria nemorum* L.	Stellaire des bois	P		2009
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2003
0	*Valeriana dioica* L.	Valériane dioïque	P		2008
0	*Veronica scutellata* L.	Véronique à écussons	P		2008
FAUNE					
INSECTES					
1	*Aeshna affinis* VAN DER LINDEN, 1820	Aeschne affine			2007
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2006
1	*Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant			2008
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2008
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2008
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2006
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2006
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2007
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2008
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Cordulegaster boltonii* (DONOVAN, 1807)	Cordulégastre annelé			2002
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2005
1	*Erythromma lindenii* (SELYS, 1840)	Agrion à longs cercoïdes			2007
1	*Gomphocerippus rufus* (L., 1758)	Gomphocère roux			2001
1	*Ischnura pumilio* (CHARPENTIER, 1825)	Agrion nain			2008
1	*Issoria lathonia* (Linnaeus, 1758)	Petit nacré			2005
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2008
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2007

1	*Lestes sponsa* (HANSEMANN, 1823)	Leste fiancé			2006
1	*Metrioptera roeselii* (HALGENBACH, 1822)	Decticelle bariolée			2007
1	*Neozephyrus quercus* (Linnaeus, 1758)	Thécla du chêne			2008
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2008
1	*Phaneroptera falcata* (Poda, 1761)	Phanéroptère commun			2005
1	*Polyommatus coridon* Poda, 1761	Argus bleu-nacré			2008
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2008
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2005
1	*Stethophyma grossum* (L., 1758)	Criquet ensanglanté			2005
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2007
1	*Sympetrum danae* (SULZER, 1776)	Sympétrum noir			2002
1	*Sympetrum flaveolum* (LINNE, 1758)	Sympétrum jaune			2006
1	*Sympetrum fonscolombii* (SELYS, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			2007
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2003
1	*Tetrix tenuicornis* SAHLBERG (1893)	Tétrix des carrières			2004
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2006
1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2007
AMPHIBIENS ET REPTILES					
1	*Natrix natrix* (Linné, 1758)	Couleuvre à collier	P		2000
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2003
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		1999
1	*Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	P		2002
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lesson	P		1998
OISEAUX					
1	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
1	*Ciconia nigra* (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	P	Poss.	1991-2007
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
1	*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)	Pic mar	P	R	1991-2007
1	*Dryocopus martius* (Linnaeus, 1758)	Pic noir	P	R	1991-2007
1	*Loxia curvirostra* Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins	P	R	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
4	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	Noctule commune	P		1992-2009
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
MOLLUSQUES					
5	*Limax cinereoniger* Wolf, 1803				2001
5	*Malacolimax tenellus* (O.F. Müller, 1774)				2000
POISSONS					
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Poss : reproduction possible

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1989
0	*Hydrocharis morsus-ranae* L.	Petit nénuphar			1989
0	*Riccia fluitans* L.				?
0	*Ulmus laevis* Pallas	Orme lisse			1989
FAUNE					
OISEAUX					
1	*Sitta europaea* Linnaeus 1758	Sittelle torchepot	P	R	1991-2007

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BLONDEL, C., CHOISNET, G., HENDOUX, F. & DUMONT, F., 1998. - Étude des habitats et de la flore et propositions de gestion conservatoire des bermes routières des forêts domaniales de Mormal et du Bois l'Évêque- Pour l'Association pour l'Aménagement et le Développement de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-118 + Annexes + 2 légendes et 1 carte h.t.

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

CATTEAU, E. & HENDOUX, F., 2003. - Bermes forestières de Mormal (Nord). Suivi phytosociologique N + 3 de la gestion expérimentale par fauche exportatrice. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-48 + Annexes. Bailleul.

CATTEAU, E., CORNIER, T., DUHAMEL, F. & HENDOUX, F., 2004. - Expertise sommaire des habitats et de la flore du Bois le Roi (communes de Floursies et Beaufort, département du Nord). Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-43 + Annexes. Bailleul.

COUVREUR, J.-M. & GODEAU, J.-F., 2000.- Atlas des Orthoptères de la Famenne, criquets, sauterelles et grillons, Jeunes & Nature, 284 pp.

DUHAMEL, F. et al, 1989.-Données inédites récoltées lors d'une sortie de la Société de botanique du Nord de la France.

DUHAMEL, F.,1989.-"Bois de Vendegies- au- Bois, Bois- le- Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1989.-"La forêt domaniale de Bois l'Évêque et ses lisières": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DURIN, L., 1954. - Aperçu général sur la végétation de la forêt de Mormal. Bull. Soc. Royale de Botanique de Belgique, 86 : 247-254.

FIEVET, C., 2007, Le Tabac d'Espagne et le Petit Mars changeant à la reconquête de la forêt de Mormal , in L'Bietleu Avesnos, numéro 56, 2e semestre 2007, p 7-10

FOUCAULT, Bruno (de), 1996 - Approche systémique de la végétation alluviale de la Sambre française (Compte rendu de la session de la S.B.N.F. dans la vallée de la Sambre, 23 juin 1996). Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 49 (2-3) :

Hochkirch A (2001) Rezente Areal- und Bestandsveränderungen bei Heuschrecken Nordwestdeutsch-lands. Verhandlungen des Westdeutschen Entomologentages 2000: 167-178

JULVE, P., 2003. - Etude de la flore et de la végétation d l'ancienne carrière de Rametz. Etude floristique et phytosociologique et évaluation patrimoniale botanique. Pour le CPIE Bocage de l'Avesnois. 21 p.
QUENNESON, A., FARVACQUES, C. & CORNIER, T., 2009. - Forêts domaniales de Boulogne-sur-Mer, de Desvres et de Mormal. Typologie et cartographie des habitats intraforestiers. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul.

ROCA, M, ROCA, F., 2005, Nidification du Bec-croisé des sapins au Bois Levêque près de Landrecies, in L'Biétleu Avesnos numéro 51, 1e semestre Année 05 p32.

SEIGNEZ, H., 2005, Nidification du Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) au Bois l'Evêque (suite), L'Biétleu Avesnos, numéro 52, 2e semestre, Année 05 p21-24

SEYTRE, L. DUHAMEL, F. & DE WITTE, Y., 2001. - Le Bois de Gussignies (Département du Nord). Diagnostic et évaluation patrimoniale de la flore et des habitats. Centre Régional de

Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-74 + Annexes. Bailleul.

SEYTRE, L., BELLENFANT, S., DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2001. - Bermes forestières de Mormal (Nord). Mise en place d'un suivi phytosociologique de la gestion expérimentale par fauche exportatrice. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-37 + Annexes. Bailleul.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/080.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Echelle : 1/100 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORD-PAS-DE-CALAIS

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Autre ZNIEFF II

La Thiérache bocagère
N° régional : 080 Validé CSRPN

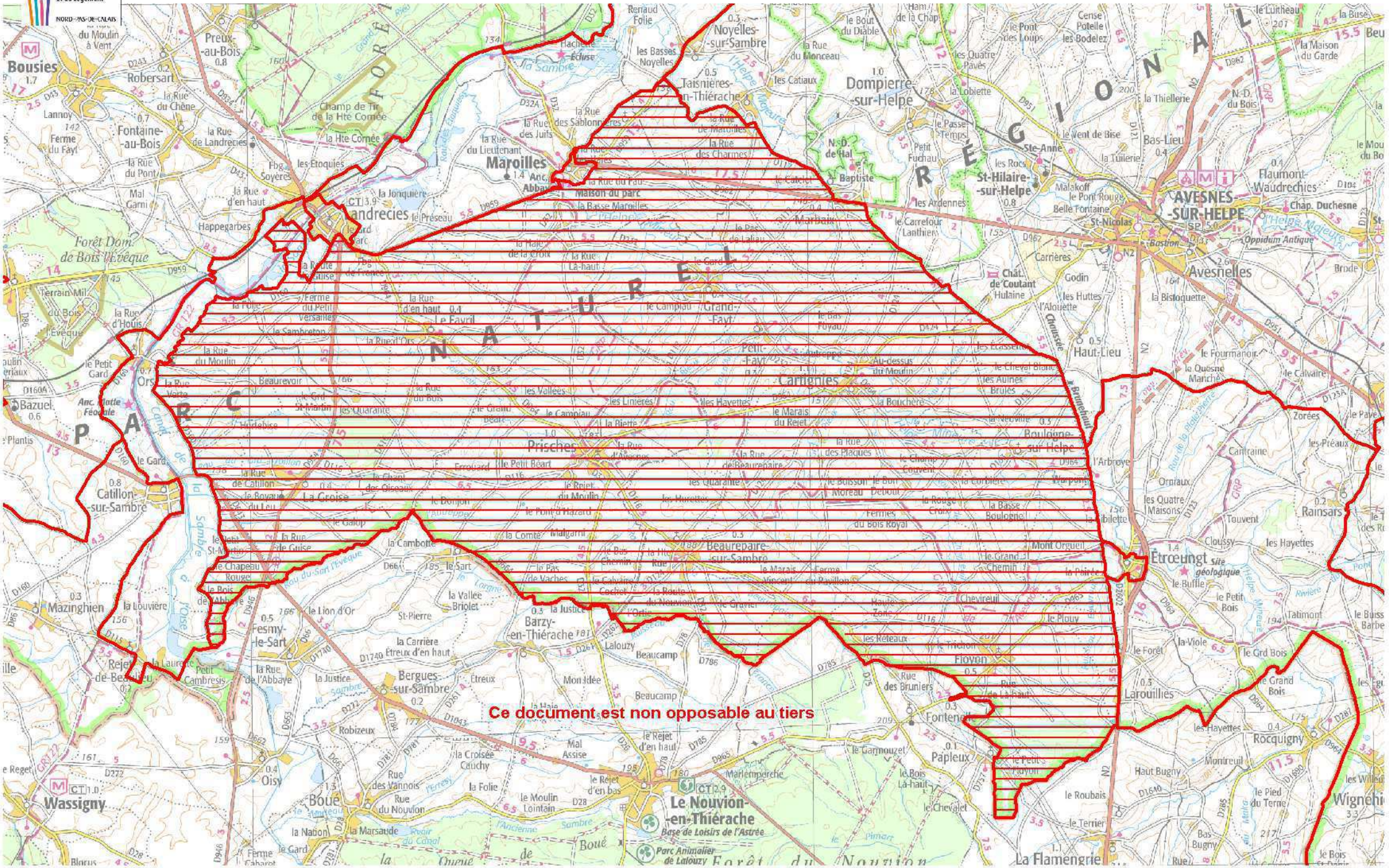

La Thiérache bocagère

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00800000 N° National : 310013729

Généralités

Année de description : 1987
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 134
Altitude maxi : 215
Superficie en ha : 16 450

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

La Thiérache bocagère s'étend à l'est de la vallée de la Sambre, entre Maroilles, Avesnes-sur-Helpe, Etroeungt et la frontière administrative avec le département de l'Aisne.

La Thiérache bocagère est bordée au Nord et à l'Est par la partie condrusienne de l'Entre Sambre et Meuse et par la Fagne Forestière. Elle se continue dans le département de l'Aisne au sud de Neuvion-en-Thiérache. Elle se présente comme un plateau limoneux entaillé par les vallées de l'Helpe Mineure et de la Rivierette. Les limons, peu épais, reposent en grande partie sur les marnes du Turonien moyen. La nature de son sous-sol explique le maintien actuel d'un paysage bocager avec herbages parfois complantés de pommiers.

Le bocage prairial de la Thiérache est un des deux seuls véritables ensembles bocagers de la région Nord-Pas de Calais, aux caractéristiques biogéographiques et historiques tout à fait originales par rapport à celles du bocage du Bas- Boulonnais.

Des pratiques agricoles traditionnelles, bien que récentes (les plateaux étaient encore cultivés au XVème siècle) associés à une bonne diversité des conditions pédologiques et géomorphologiques se sont traduites par la différenciation de nombreux habitats herbacés et préforestiers conférant à cette petite région naturelle une très grande valeur paysagère et écologique.

Des densités élevées et la richesse en certaines espèces particulières d'oiseaux sont à cet égard tout à fait remarquables quant à la qualité de ce bocage (haies aux structures variées, nombreuses prairies humides émaillées de mares et drainées de petits ruisseaux aux eaux de qualité…)

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.1 x 22.44 : eaux douces x Tapis immergés de Characées *Sparganio emersi - Potametum pectinati* (Hilbig 1971) Reichhoff & Hilbig 1975'
22.13x22.431 : Eaux eutrophes x Tapis de Nénuphars *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957
22.13x22.4314 : Eaux eutrophes x Tapis de Potamots flottants *Potamo natantis - Polygonetum amphibii* Knapp & Stoffers 1962
22.13x22.432 : Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculetum peltati* (Segal 1965) Weber-Oldecop 1969'
37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées Cf *Achilleo ptarmicae - Filipenduletum ulmariae* Passarge 1971 ex 1975
37.2 : Prairies humides eutrophes *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.2 : Prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Senecioni aquatici - Brometum racemosi* Tüxen & Preising 1951 ex Lenski 1953
37.72 : Franges des bords boisés ombragés Groupement à *Ranunculus auricomus* et *Viola reichenbachiana* de Foucault & Frileux 1983
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
53.141 : Communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
Autres milieux
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile
31.8111 : Fruticées subatlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*
37.24 : Prairies à Agropyre et Rumex

38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes
41.21 : Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
53.21 : Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
83.151 : Vergers septentrionaux
83.32 : Plantations d'arbres à feuilles caduques
38.1 : Pâtures mésophiles
53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
82.1 : Culture intensive
84.2 : Haies
84.3 : Petits bois
84.4 : Bocages
86.2 : Villages
87.2 : Communautés rudérales
24.1 : Lit des rivières
22.1 : Eaux douces
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées
22.33 : Groupements à *Bidens tripartitus*
31.8 : Fourrés

Communes

59 BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE
59 BOULOGNE-SUR-HELPE
59 CARTIGNIES
59 CATILLON-SUR-SAMBRE
59 DOMPIERRE-SUR-HELPE
59 ÉTROUNGT
59 FLOYON
59 Grand-Fayt
59 HAUT-LIEU
59 LA GROISE
59 LANDRECIES
59 LAROUILLIES
59 LE FAVRIL
59 MARBAIX
59 MAROILLES
59 NOYELLES-SUR-SAMBRE
59 ORS
59 PETIT-FAYT
59 PRISCHES
59 REJET-DE-BEAULIEU
59 SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE
59 TAISNIERES-EN-THIERACHE

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre a été maintenu tout en s'assurant que l'entièreté des ZNIEFF de type I soit incluse dans la ZNIEFF de type II.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

01 – Agriculture
02 – Sylviculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche
08 – Habitat dispersé
07 – Tourisme et loisirs
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée
56 – Colline

Mesures de protection

80 – Parc Naturel Régional
31 – Site inscrit selon la loi de 1930

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV
13.5 – Transport d'énergie
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols

34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements

52.0 – Taille, élagage
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
91.2 – Eutrophisation
91.4 – Envahissement d'une espèce

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
64 – Zone particulière liée à la reproduction

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager

La Thiérache bocagère

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00800000 N° National :

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2003
0	*Eleocharis acicularis* (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide épingle	P		2009
0	*Hordeum secalinum* Schreb.	Orge faux seigle			2002
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2008
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2009
0	*Potamogeton natans* L.	Potamot nageant			2009
0	Potamoge*ton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		2009
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2005
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scrophularia umbrosa* Dum.	Scrofulaire ailée			1999
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			1999
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2007
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2009
0	*Valerianella carinata* Loisel.	Valérianelle carénée			2003
FAUNE					
INSECTES					
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2005
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2005
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2003
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2005
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			1999
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2001
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2002
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2006
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2006
AMPHIBIENS ET REPTILES					
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	P		2003
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2003
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		2003
OISEAUX					
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
19	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P	R	1994-2000

10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1989
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		1989
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			1987
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		1989
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		1989
0	*Crataegus rhipidophylla* Gandoger	Aubépine à grands calices			1989
0	*Dactylorhiza incarnata* (L.) Soó	Dactylorhize incarnate	P		1989
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		1989
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1987
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		1989
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1989
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		1987
0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			1989
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		1989
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		1989

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP
19. SDAGE 2010-2015 Bassin Artois-Picardie

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

DEFAUT B., SARDET, E., 2004, Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, Matériaux entomocénotiques, 9, 2004, 125-137

DUHAMEL, F.,1989.-"Bocage de Prisches et bois de Toillon": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1989.-"Vallée de l'Helpe mineure en aval d'Etroeungt": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/081.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : août 2011

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Autre ZNIEFF II

Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant
N° régional : 081 Validé CSRPN
tableau d'assemblage

Carte 1

Carte 2

Ce document est non opposable au tiers

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/081.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Autre ZNIEFF II

Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant
N° régional : 081 Validé CSRPN
Carte 1

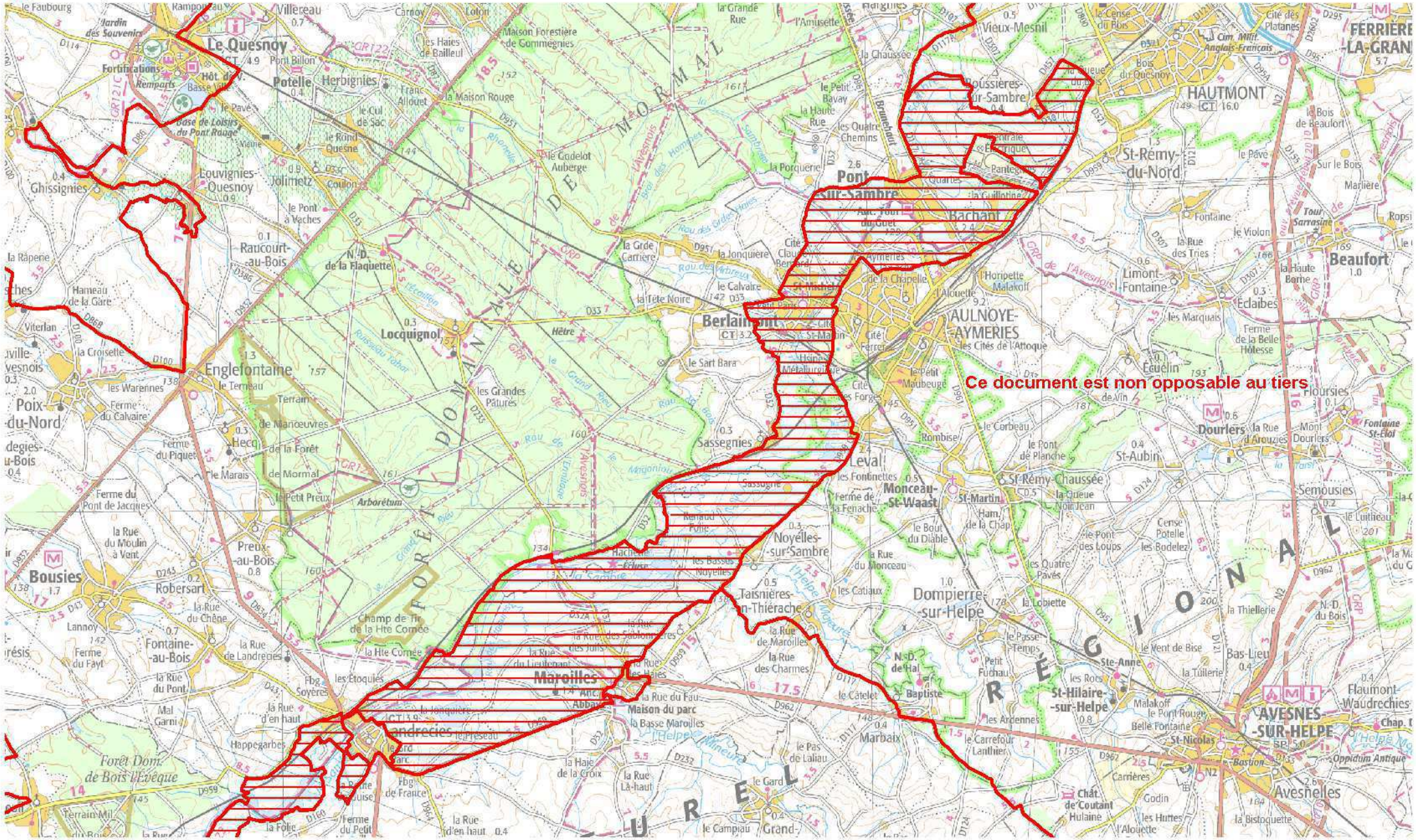

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/081.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Autre ZNIEFF II

Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant
N° régional : 081 Validé CSRPN
Carte 2

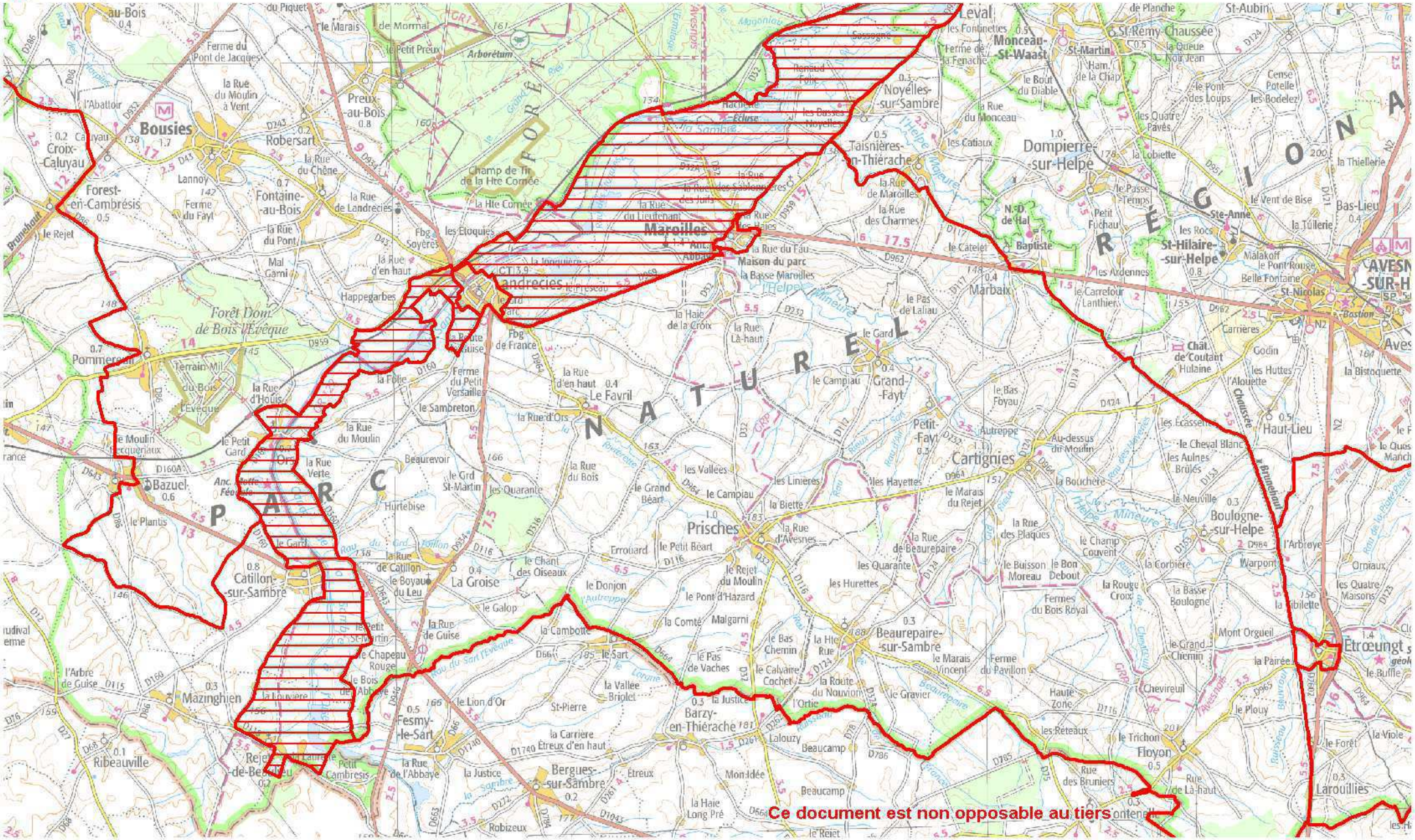

Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00810000 N° National : 310013731

Généralités

Année de description : 1987
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 125
Altitude maxi : 164
Superficie en ha : 5 222

Directive Habitats : NON
Directive Oiseaux : NON
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

La plaine alluviale de la Sambre s'étend depuis la frontière départementale avec l'Aisne jusqu'à la commune de Bachant. Au delà, l'industrialisation du bassin de la basse Sambre a pratiquement fait disparaître tous les espaces agricoles et naturels.

Le système fluvial de la Sambre intègre toute une mosaïque d'habitats aux caractères écologiques marqués par la présence temporaire ou permanente de l'eau. Ce vaste ensemble écologique est encore dominé par de nombreuses prairies humides ponctuées de mares et d'étangs de chasse mais les vastes prairies de fauche inondables de jadis ont en grande partie disparu ; transformées en prairies pâturées permanentes voire en champs de maïs, elles sont aujourd'hui sillonnées par un réseau aquatique de drainage aux fossés de plus en plus larges.

La plaine alluviale de la Sambre, bien qu'elle ait aujourd'hui perdu une partie de son originalité et de sa qualité phytocoenotique et floristique, n'en conserve pas moins un réel intérêt faunistique, écologique et paysager dans le contexte régional. Elle joue notamment un rôle biogéographique non négligeable car de nombreuses espèces plutôt continentales voire submontagnardes ne franchissent pas cette barrière naturelle. Le maintien de pratiques agricoles diversifiantes associé à des variations fines de la topographie se traduisent par l'existence d'un grand nombre d'habitats hygrophiles à aquatiques hébergeant tout un cortège d'espèces et de communautés végétales et animales peu communes à rares à l'échelle du Nord-Pas de Calais voire de la France. On peut citer de nombreuses plantes aujourd'hui protégées voire menacées de disparition (Scorsonère humble ; Oenanthe à feuilles de Silaüs…), mais également beaucoup d'oiseaux appartenant aux listes rouges régionales et nationales des espèces d'oiseaux nicheurs rares et menacés (Traquet tarier, Bécassine des marais…). Cette plaine alluviale est également très attractive pour le stationnement des oiseaux aquatiques (Anatidés et Limicoles en particulier).

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.12x22.412 : Eaux mésotrophes x Radeaux d'*Hydrocharis* *Hydrocharition morsus-ranae* Rübel ex Klika in Klika & Hadac 1944
22.12x22.432 : Eaux mésotrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Hottonietum palustris* Tüxen 1937 ex Roll 1940
22.13x22.421 : Eaux eutrophes x Groupements de grands Potamots *Potametum lucentis* Hueck 1931
22.13x22.431 : Eaux eutrophes x Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957
22.13x22.4311 : Eaux eutrophes x Tapis de Nénuphars *Nymphaeo albae - Nupharetum luteae* Nowinski 1928
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculetum peltati* (Segal 1965) Weber-Oldecop 1969
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes *Hottonietum palustris* Tüxen 1937 ex Roll 1940
24.1x24.4 : Lits des rivières x Végétation immergée des rivières cf. *Sparganio emersi - Potametum pectinati* (Hilbig 1971) Reichhoff & Hilbig 1975'
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile *Rhamno catharticae - Viburnetum opuli* (Bon 1979) de Foucault 1991
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae* de Foucault 1981
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées Cf *Achilleo ptarmicae - Filipenduletum ulmariae* Passarge 1971 ex 1975
37.2 : Prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937

37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Senecioni aquatici - Brometum racemosi* Tüxen & Preising 1951 ex Lenski 1953
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques cf. *Hordeo secalini - Lolietum perennis* Allorge 1922 ex de Foucault in Royer et al. 2006
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Bromion racemosi* Tüxen in Tüxen & Preising ex de Foucault 2008
37.22 : Prairies à Jonc acutiflore *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
37.312 : Prairies à Molinie acidiphiles *Junco conglomerati - Scorzoneretum humilis* Trivaudey 1997
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
44.911 : Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes *Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae* Lemée 1937 ex Noirfalise & Sougnez 1961
53.1 : Roselières *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
53.141 : Communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
53.146 : Communautés d'*Oenanthe aquatica* et de *Rorippa amphibia* *Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae* (Soó 1927) Lohmeyer 1950
53.216 : Végétation à *Carex paniculata* *Caricetum paniculatae* Wangerin 1916
Autres milieux
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées
22.13x22.42 : Eaux eutrophes x Végétations enracinées immergées
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes
22.33 : Groupements à *Bidens tripartitus*
24.1 : Lit des rivières
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile
31.8111 : Fruticées subatlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*

37.24 : Prairies à Agropyre et Rumex
37.715 : Ourlets riverains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
38.1 : Pâtures mésophiles
53.14 : Roselières basses
53.15 : Végétation à *Glyceria maxima*
53.21 : Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
53.2121 : Cariçaies à Laîche aigüe
53.4 : Bordures à *Calamagrostis* des eaux courantes
82.1 : Culture intensive
83.321 : plantations de peupliers
84.2 : Haies
87.2 : Communautés rudérales
89.22 : Fossés et petits canaux

Communes

59 AULNOYE-AYMERIES
59 BACHANT
59 BERLAINMONT
59 BOUSSIERES_SUR_SAMBRE
59 CATILLON-SUR-SAMBRE
59 HAUMONT
59 LANDRECIES
59 LEVAL
59 LOCQUIGNOL
59 MAROILLES
59 NOYELLES-SUR-SAMBRE
59 ORS
59 PONT-SUR-SAMBRE
59 REJET-DE-BEAULIEU
59 SAINT-REMY-DU-NORD
59 SASSEGNIES

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre a été maintenu tout en s'assurant que l'entièreté des ZNIEFF de type I soit incluse dans la ZNIEFF de type II.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
60 – Domaine de l'Etat

Activités humaines

01 –Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche
06 – Navigation
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

80 – Parc Naturel Régional
31 – Site inscrit selon la loi de 1930

Facteurs influençant l'évolution de la zone

13.1 – Route
13.5 – Transport d'énergie
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
21.0 – Rejets de substances polluantes dans les eaux
31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
37.0 – Action sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage
38.0 – Aménagement liés à la pisciculture ou à l'aquaculture
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche

93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
43 – Soutien naturel d'étiage
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
88 – Scientifique

Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00810000 N° National :

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Acorus calamus* L.	Acore aromatique			2008
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2009
0	*Alisma lanceolatum* With.	Plantain-d'eau lancéolé	P		1998
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1998
0	*Althaea officinalis* L.	Guimauve officinale	P		1996
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			1998
0	*Bromus racemosus* L.	Brome en grappe			2009
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		2008
0	*Callitriche hamulata* Kütz. ex Koch	Callitriche à crochets	P		1998
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		1999
0	*Carex rostrata* Stokes	Laîche ampoulée			1998
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2009
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2009
0	*Coeloglossum viride* (L.) Hartm.	Coeloglosse vert	P		2007
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2007
0	*Corydalis solida* (L.) Clairv.	Corydale solide			1993
0	*Hordeum secalinum* Schreb.	Orge faux-seigle			2002
0	*Hottonia palustris* L.	Hottonie des marais	P		2008
0	*Hydrocharis morsus-ranae* L.	Petit nénuphar			2008
0	*Lathyrus sylvestris* L.	Gesse des bois	P		2005
0	*Lathyrus tuberosus* L.	Gesse tubéreuse			1998
0	*Mentha suaveolens* Ehrh.	Menthe à feuilles rondes			2002
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2001
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1996
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2009
0	*Oenanthe silaifolia* Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaüs			2009
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		2009
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			1998
0	*Potamogeton acutifolius* Link	Potamot à feuilles aiguës			2008
0	*Potamogeton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		2009
0	*Potamogeton pusillus* L.	Potamot fluet			2008
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		2008
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			2009
0	*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch	Saule pourpre			1998
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulé	P		2008
0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			1998
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		2009
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2009

0	*Senecio aquaticus* Hill subsp. *aquaticus*	Séneçon aquatique			2008
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2008
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2009
0	*Stellaria palustris* Retz.	Stellaire des marais	P		2009
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2008
0	*Veronica scutellata* L.	Véronique à écussons	P		2009
0	*Wolffia arrhiza* (L.) Hork. ex Wimm.	Wolffie sans racines			2007
FAUNE					
INSECTES					
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2003
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2006
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2008
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2007
1	*Callophrys rubi* (Linnaeus, 1758)	Thècle de la ronce			2006
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2006
1	*Carcharodus alceae* (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			2007
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2007
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2008
1	*Colias hyale* (Linnaeus, 1758)	Soufré			2006
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2004
1	*Erythromma lindenii* (SELYS, 1840)	Agrion à longs cercoïdes			2002
1	*Heodes tityrus* (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux			2006
1	*Ischnura pumilio* (CHARPENTIER, 1825)	Agrion nain			2007
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2006
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2007
1	*Lestes sponsa* (HANSEMANN, 1823)	Leste fiancé			2007
1	*Neozephyrus quercus* (Linnaeus, 1758)	Thécla du chêne			2008
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2006
1	*Polyommatus coridon* Poda, 1761	Argus bleu-nacré			2003
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2008
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2004
1	*Stethophyma grossum* (L., 1758)	Criquet ensanglanté			2004
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2008
1	*Sympetrum danae* (SULZER, 1776)	Sympétrum noir			2008
1	*Sympetrum flaveolum* (LINNE, 1758)	Sympétrum jaune			2006
1	*Sympetrum fonscolombii* (SELYS, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			2008
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2006
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2008
AMPHIBIENS ET REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2000
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	P		1998
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		1998
OISEAUX					
1	*Acrocephalus schoenobaenus* (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	P	R	1991-2007
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Anas querquedula* Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	P	R	1991-2007
1	*Certhia familiaris* Linnaeus, 1758	Grimpereau des bois	P	R	1991-2007
1	*Cettia cetti* (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	P	R	1991-2007
1	*Crex crex* (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	P	R	1991-2007

1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
1	*Locustella luscinioides,* Savi 1824	Locustelle luscinioïde	P	R	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
1	*Rallus aquaticus* Linnaeus, 1758	Râle d'eau	P	R	1991-2007
1	*Saxicola rubetra* (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	P	R	1991-2007
1	*Sterna hirundo* Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	P	R	1991-2007
1	*Turdus pilaris* Linnaeus, 1758	Grive litorne	P	R	1991-2007
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux			1992-2009
MOLLUSQUES					
5	*Sphaerium rivicola* (Lamarck, 1818)				2004
5	*Segmentina nitida* (O.F. Müller, 1774)				2004
5	*Vallonia enniensis* (Gredler, 1856)				2001
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1987
0	*Butomus umbellatus* L.	Butome en ombelle	P		1987
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		1987
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		1987
0	*Dactylorhiza incarnata* (L.) Soó	Dactylorhize incarnate	P		1987
0	*Hottonia palustris* L.	Hottonie des marais	P		1987
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1987
0	*Potamogeton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		1987
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1987
0	*Thalictrum flavum* L.	Pigamon jaune	P		1987

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BEUGIN, C., 2003. - Plan de gestion de la Prairie des Berlières à Maroilles. DESS Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables, Université des Sciences et Technologies de Lille, 1 vol., pp 1-78.

BLONDEL, C. & HENDOUX, F., 2002. - Étude des habitats et de la flore des parcelles départementales du secteur de Hachette (Commune de Maroilles, Département du Nord) et définition d'un périmètre de préemption complémentaire. Mission-conseil. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Conseil Général du Nord, 1 vol., pp 1-33 + Annexe. Bailleul.

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1996 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la vallée alluviale de la Sambre Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Landrecies, Leval, Locquignol, Maroilles, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Sassegnies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-91 + Annexes + 12 cartes et 1 légende h.t., Villeneuve d'Ascq.

DECAUX, D., 2008, La Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) en Vallée de Sambre, in L'Biétleu Avesnos numéro 58 2e semestre 2008, p34-36.

DEFAUT B., SARDET, E., 2004, Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, Matériaux entomocénotiques, 9, 2004, 125-137

DEFAUT, B., 2001 Etude des synusies orthoptériques dans les habitats naturels herbacés du Nord de la France,

DUHAMEL, F.& DURIN, L.,1987.-"Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.& DURIN, L.,1987.-"Haute vallée de la Sambre entre le bois de l'Abbaye et Ors": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.& DURIN, L.,1987.-"Prairies humides de Maroilles et de Landrecies Nord": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.& DURIN, L.,1990.-"Étangs et prairies humides de Landrecies": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais.

Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

FIEVET, C., 2007, Nouvelles brèves de la vallée de la Sambre Année 2006, L'Bietleu Avesnos numéro 55 1e semestre Année 07, p11-13.

FIEVET, C., SEIGNEZ, H., 2008, Nidification de la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) dans la moyenne vallée de la Sambre française en 2008, in L'Bietleu Avesnos, numéro 58 2e semestre 2008, p23-28.

FOUCAULT, Bruno (de), 1996 - Approche systémique de la végétation alluviale de la Sambre française (Compte rendu de la session de la S.B.N.F. dans la vallée de la Sambre, 23 juin 1996). Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 49 (2-3) : 29-36, Bailleul.

HAUBREUX, D., [Coord] 2009 - Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord - Pas-de-Calais. Groupe de Travail sur les Lépidoptères du Nord-Pas-de-Calais (in prep)

TOMBAL J.-C., (COORD.), 1996.- Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1), 1-335.



ANNEXE 8 :

ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION DE LA SLGRI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Direction départementale
des territoires et
de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté préfectoral portant approbation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sambre sur le territoire à risque important d'inondation de Maubeuge

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Artois-Picardie,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie, leurs périmètres, leurs délais de réalisation et leurs objectifs,

Vu les arrêtés du 16 mai 2014 et du 12 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin approuvant respectivement les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour 9 territoires à risque important d'inondation (Abbeville, Amiens, Béthune – Armentières, Calais, Douai, Dunkerque, Maubeuge, Saint-Omer et Valenciennes) puis pour les 2 TRI de Lens et de Lille,

Vu l'arrêté du 2 juin 2015 du préfet du Nord arrêtant la liste des parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Maubeuge ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie locale,

Vu l'arrêté du 19 novembre 2015 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Artois-Picardie,

Vu les avis rendus par les parties prenantes lors de la consultation sur le projet de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de la Sambre qui a eu lieu du 11 juillet au 12 septembre 2016,

Vu les modifications apportées au projet de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de la Sambre suite à la consultation,

Vu l'avis de la Commission Inondation de Bassin Artois-Picardie co-présidée par le préfet coordonnateur de bassin et le président de l'agence de l'eau Artois-Picardie en date du 28 octobre 2016

Vu l'avis du préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie en date du 19 décembre 2016,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sambre pour le territoire à risque important d'inondation de Maubeuge est approuvée.

ARTICLE 2 : La stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sambre, jointe au présent arrêté, est consultable à la préfecture du Nord, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France et à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, ainsi que sur le site internet des services départementaux de l'État à l'adresse suivante : http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

ARTICLE 4 : Le préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, délégué du bassin Artois-Picardie et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 29 DEC. 2016

Le Préfet

Michel Lalande



ANNEXE 9 :

ARRETES PREFECTORAUX PORTANT APPROBATION DES PPRI DE LA VALLEE DE L'AUNELLE-HOGNEAU, DE LA VALLEE DE L'ECAILLON, DU BASSIN VERSANT DE L'HELPE MINEURE ET DE LA VALLEE DE LA SELLE.

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté préfectoral portant approbation du plan de prévention des risques inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-8 et R.562-1 à R.562-10-2;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-60 et L.161;

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 3 septembre 2014 dispensant le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau de la production d'une évaluation environnementale;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2014 portant prescription du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau, sur les communes de Amfroipret, Audignies, Bavay, Bellignies, Bermeries, Bettrechies, Bry, Condé-sur-L'Escaut, Crespin, Eth, Feignies, Frasnoy, Fresnes-sur-Escaut, Gommegnies, Gussignies, Hon-Hergies, Houdain-les-Bavay, Jenlain, La Flamengrie, La Longueville, Locquignol, Mecquignies, Obies, Preux-au-Sart, Quarouble, Quiévrechain, Rombies-Marchipont, Saint-Aybert, Saint-Waast, Sebourg, Taisnières-sur-Hon, Thivencelles, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.

Vu l'avis des conseils municipaux des communes concernées, exprimés en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu l'avis favorable du conseil de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole du 29 juin 2015, exprimée en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu l'avis favorable tacite du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois, exprimé en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu l'avis favorable tacite du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes, exprimé en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu l'avis du 8 juillet 2015 de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais, exprimé en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu l'avis favorable tacite du centre national de la propriété forestière, exprimé en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu l'avis favorable tacite du conseil départemental du Nord, exprimé en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu l'avis favorable tacite du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais - Picardie, exprimé en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement;

Vu la décision n° E15000123/59 du 16 juin 2015 de la présidente du tribunal administratif de Lille désignant une commission d'enquête pour mener l'enquête publique du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2015 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau, conformément aux dispositions des articles L.562-3 et R.562-8 et 9 du code de l'environnement;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 6 octobre 2015 au mardi 10 novembre 2015 inclus, conformément aux dispositions des articles L.562-3 et R.562-8 et 9 du code de l'environnement;

Vu les conclusions du 10 décembre 2015 de la commission d'enquête;

Vu les modifications apportées au projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau, suite à l'enquête publique;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du Secrétaire général de la préfecture du nord.

ARRÊTE

Article 1er - Le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R.562-9 du code de l'environnement. Il s'applique sur le territoire des communes suivantes : Amfroipret, Audignies, Bavay, Bellignies, Bermeries, Bettrechies, Bry, Condé-sur-L'Escaut, Crespin, Eth, Feignies, Frasnoy, Fresnes-sur-Escaut, Gommegnies, Gussignies, Hon-Hergies, Houdain-les-Bavay, Jenlain, La Flamengrie, La Longueville, Locquignol, Mecquignies, Obies, Preux-au-Sart, Quarouble, Quiévrechain, Rombies-Marchipont, Saint-Aybert, Saint-Waast, Sebourg, Taisnières-sur-Hon, Thivencelles, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.

Article 2 - Le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau, conformément à l'article R.562-3 du code de l'environnement, contient les documents suivants, joints en annexe :
- un rapport de présentation et ses annexes,
- des documents graphiques au 1/25000ème et au 1/5000ème reprenant les zones réglementées,
- un règlement définissant les zones de risques différenciées et les modalités applicables pour chaque zone
- un bilan de la concertation et ses annexes.

Le plan comporte en outre les documents informatifs suivants :
- une carte des aléas au 1/25000ème,
- une carte des enjeux au 1/25000ème.

Article 3 - Conformément à l'article L.562-4 du code de l'environnement, le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Aunelle-Hogneau approuvé vaut servitude d'utilité publique. Les maires des communes concernées doivent annexer le présent arrêté et le PPR qui lui est joint au plan local d'urbanisme approuvé, conformément aux dispositions de l'article L.153-60, à la carte communale en application de l'article L.161 du code de l'urbanisme.

Article 4 - Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé, seront notifiés aux Maires des communes concernées et aux Présidents de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes du Pays de Mormal, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes.

Article 5 - Copie de cet arrêté sera affiché pendant 1 mois minimum dans la mairie des communes concernées et aux sièges de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes du Pays de Mormal, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports

urbains de Valenciennes. Un certificat de chacun des maires concernés, des présidents de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes du Pays de Mormal, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord - service sécurité risques et crises - 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille cedex, à l'expiration du délai d'affichage.

Article 6 - Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront tenus à la disposition du public, conformément à l'article R.562-9 du code de l'environnement alinéa 2, dans les locaux:
- de chacune des mairies concernées,
- du siège de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole,
- du siège de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre,
- du siège de la communauté de communes du Pays de Mormal,
- du siège du syndicat mixte pour le SCOT de Sambre-Avesnois,
- du siège du syndicat intercommunal des transports urbains de Valenciennes,
- de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe,
- de la sous-préfecture de Valenciennes,
- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, Délégations territoriales de l'Avesnois et du Valenciennois.

Article 7 - Mention de l'affichage visé à l'article 5 et de la mise à disposition du public visée à l'article 6 du présent arrêté, sera publiée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 8 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, les Sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe et de Valenciennes, les Maires des communes concernées, les Présidents de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes du Pays de Mormal, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes, le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du nord.

Fait à Lille, le 18 JUIL. 2016

Le préfet

Michel LALANDE

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté préfectoral portant approbation du plan de prévention des risques inondation de la vallée de l'Ecaillon

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-8 et R.562-1 à R.562-10-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-60 et L.161 ;

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 10 février 2015 dispensant le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon de la production d'une évaluation environnementale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2015 portant prescription du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon, sur les communes de Bermerain, Capelle-sur-Ecaillon, Escarmain, Haussy, Romeries, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Sommaing-sur-Ecaillon, Vendegies-sur-Ecaillon, Vertain (arrondissement de Cambrai), Monchaux-sur-Ecaillon, Thiant, Querenaing, Verchain-Maugré (arrondissement de Valenciennes), Beaudignies, Bousies, Croix-Caluyau, Englefontaine, Fontaine-au-Bois, Ghissignies, Hecq, Landrecies, Le Quesnoy, Locquignol, Louvignies-Quesnoy, Neuville-en-Avesnois, Poix-du-Nord, Preux-au-Bois, Raucourt-au-Bois, Robersart, Ruesnes, Salesches, Vendegies-au-Bois (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe) ;

Vu l'avis des conseils municipaux des communes concernées, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil de la communauté de communes du pays du Solesmois, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil du syndicat mixte du pays du Cambrésis, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du 24 juin 2016 du conseil de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du 21 juin 2016 du conseil de la communauté de communes du pays de Mormal, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du 8 juillet 2016 de la chambre d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du centre national de la propriété forestière, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil départemental du Nord, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil régional des Hauts-de-France, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu la décision n° E1600137/59 du 5 juillet 2016 de la présidente du tribunal administratif de Lille désignant une commission d'enquête pour mener l'enquête publique du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2016 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon, conformément aux dispositions des articles L.562-3 et R.562-8 et 9 du code de l'environnement ;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 11 octobre 2016 au mardi 15 novembre 2016 inclus, conformément aux dispositions des articles L.562-3 et R.562-8 et 9 du code de l'environnement ;

Vu les conclusions du 15 décembre 2016 de la commission d'enquête ;

Vu les modifications apportées au projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon, suite à l'enquête publique ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du Secrétaire général de la préfecture du nord.

ARRÊTE

Article 1er – Le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R.562-9 du code de l'environnement. Il s'applique sur le territoire des communes suivantes : Bermerain, Capelle-sur-Ecaillon, Escarmain, Haussy, Romeries, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Sommaing-sur-Ecaillon, Vendegies-sur-Ecaillon, Vertain (arrondissement de Cambrai), Monchaux-sur-Ecaillon, Thiant, Querenaing, Verchain-Maugré (arrondissement de Valenciennes), Beaudignies, Bousies, Croix-Caluyau, Englefontaine, Fontaine-au-Bois, Ghissignies, Hecq, Landrecies, Le Quesnoy, Locquignol, Louvignies-Quesnoy, Neuville-en-Avesnois, Poix-du-Nord, Preux-au-Bois, Raucourt-au-Bois, Robersart, Ruesnes, Salesches, Vendegies-au-Bois (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe).

Article 2 – Le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon, conformément à l'article R.562-3 du code de l'environnement, contient les documents suivants, joints en annexe :
- un rapport de présentation et ses annexes,
- des documents graphiques au 1/25000ème et au 1/5000ème reprenant les zones réglementées,
- un règlement définissant les zones de risques différenciées et les modalités applicables pour chaque zone,
- un bilan de la concertation et ses annexes.

Le plan comporte en outre les documents informatifs suivants :
- une carte des aléas au 1/25000ème,
- une carte des enjeux au 1/25000ème,
- des cartes de hauteur de submersion au 1/5000ème,
- des cartes des vitesses d'écoulement au 1/5000ème,
- des cartes d'aléa au 1/5000ème.

Article 3 – Conformément à l'article L.562-4 du code de l'environnement, le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Ecaillon approuvé vaut servitude d'utilité publique. Les maires des communes concernées ou, selon le cas, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme annexeront, sans délai, le présent arrêté et le PPR qui lui est joint au plan local d'urbanisme approuvé, conformément aux dispositions de l'article L.153-60, à la carte communale en application de l'article L.161 du code de l'urbanisme.

Article 4 – Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront notifiés aux maires des communes concernées et aux présidents de la communauté de communes du pays du Solesmois, de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, du syndicat mixte du pays du Cambrésis, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois, du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes, du conseil départemental du Nord et du conseil régional des Hauts-de-France.

Article 5 – La copie de cet arrêté sera affichée pendant 1 mois minimum dans la mairie des communes concernées et aux sièges de la communauté de communes du pays du Solesmois, de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, du syndicat mixte du pays du Cambrésis, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes. Un certificat de chacun des maires et des présidents des établissements de coopération intercommunale concernés attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord - service sécurité risques et crises - 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille cedex, à l'expiration du délai d'affichage.

Article 6 – Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront tenus à la disposition du public, conformément à l'article R.562-9 du code de l'environnement alinéa 2, dans les locaux :
- de chacune des mairies concernées,
- de la communauté de communes du pays du Solesmois,
- de la communauté d'agglomération Valenciennes Metropole,
- de la communauté de communes du pays de Mormal,
- de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut,
- du syndicat mixte du pays du Cambrésis,
- du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois,
- du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes,
- de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe,
- de la sous-préfecture de Cambrai,
- de la sous-préfecture de Valenciennes,
- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, délégations territoriales de l'Avesnois, du Douaisis et du Cambrésis, et du Valenciennois.

Article 7 – Mention de l'affichage visé à l'article 5 et de la mise à disposition du public visée à l'article 6 du présent arrêté sera publiée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 8 – Le directeur de cabinet, le secrétaire général, les sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai et de Valenciennes, les maires des communes concernées, les présidents la communauté de communes du pays du Solesmois, de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, du syndicat mixte du pays du Cambrésis, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes, et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 07 SEP. 2017

Le préfet

Michel LALANDE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD
CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile

PREFECTURE DE L'AISNE
CABINET DU PREFET

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ARRETE INTERDEPARTEMENTAL D' APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D' INONDATION DU BASSIN VERSANT DE L'HELPE MINEURE

LE PREFET DE LA REGION NORD PAS DE CALAIS
PREFET DU NORD

LE PREFET DE L'AISNE

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 562-1 à L 562-9,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 126-1,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995, modifié par le décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles et notamment son article 7,

Vu l'arrêté interdépartemental des 29 novembre 2000 et 14 décembre 2000 portant prescription d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la vallée de l'Helpe Mineure pour les communes suivantes : Boulogne sur Helpe, Cartignies, Etroeungt, Fourmies, Grand-Fayt, Petit-Fayt et Wignehies dans le département du Nord, et sur la commune de Rocquigny dans le département de l'Aisne,

Vu l'arrêté interdépartemental modificatif du 22 septembre 2008 portant prescription du PPRI de la vallée de l'Helpe Mineure à l'échelle du bassin de risque, soit sur les communes suivantes : Boulogne sur Helpe, Cartignies, Etroeungt, Féron, Floyon, Fourmies, Glageon, Grand-Fayt, Larouillies, Locquignol, Maroilles, Petit-Fayt, Rainsars, Trélon, Sains du Nord et Wignehies dans le département du Nord, et sur la commune de Rocquigny dans le département de l'Aisne,

Vu l'arrêté du 28 août 2008 portant révision du Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation sur la commune de Maroilles, valant P.P.R, approuvé par arrêté du 22 juin 1996,

Vu l'arrêté du 28 août 2008 portant révision du Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation sur la commune de Locquignol, valant P.P.R approuvé par arrêté du 22 juillet 1996,

Vu l'avis des conseils municipaux des communes concernées, exprimés conformément à l'article 7 – alinéas 1 et 4 – du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié,

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture du Nord du 17 février 2009, exprimé conformément à l'article 7 – alinéa 3 – du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié,

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne du 5 mars 2009, exprimé conformément à l'article 7 – alinéa 3 – du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié,

Vu l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière de Nord-Picardie, exprimé conformément à l'article 7 – alinéas 3 et 4 – du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié,

Vu la décision n° E09000046/59 du 4 mars 2009 du Président du Tribunal Administratif de Lille désignant une commission d'enquête pour mener l'enquête publique du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Helpe Mineure et de la révision des Plans d'Expositions aux Risques Inondation (PERI) de Matroilles et Locquignol, valant P.P.R.I, conformément aux dispositions de l'article 7 – alinéa 5 – du décret du 5 octobre 1995 modifié précité,

Vu l'arrêté interdépartemental du 10 et 20 avril 2008 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Helpe Mineure et la révision des Plans d'Expositions aux Risques Inondation (PERI) de Maroilles et de Locquignol, valant PPRI, conformément aux dispositions de l'article L123-1 et suivants du Code de l' Environnement,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 15 mai 2009 à 9h00 au vendredi 3 juillet 2009 à 17h00, conformément aux articles L121-3 et suivants du code de l'environnement,

Vu les conclusions de la commission d'enquête du 28 juillet 2009,

Vu les modifications apportées au projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Helpe Mineure et de révision des Plans d'Expositions aux Risques Inondation (PERI) de Maroilles et de Locquignol, valant PPRI,

Sur proposition de Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile :

ARRETE

Article 1 : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Helpe Mineure est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, conformément à l'article L 562-9 du code de l'environnement. Il s'applique sur le territoire des communes suivantes : Boulogne sur Helpe, Cartignies, Etroeungt, Féron, Floyon, Fourmies, Glageon, Grand-Fayt, Larouillies, Locquignol, Maroilles, Petit-Fayt, Rainsars, Trélon, Sains du Nord et Wignehies dans le département du Nord, et sur la commune de Rocquigny dans le département de l'Aisne.

Article 2 : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du PPRI de la vallée de l'Helpe Mineure sur Maroilles vaut Plan de Prévention des Risques d'Inondation révisé sur la commune de Maroilles.

Article 3 : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du PPRI de la vallée de l'Helpe Mineure sur Locquignol vaut Plan de Prévention des Risques d'Inondation révisé sur la commune de Locquignol.

Article 4 : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Helpe Mineure, conformément à l'article 3 du décret du 5 octobre 1995 modifié, contient les documents suivants, joints en annexe :

- un rapport de présentation et ses annexes
- des documents graphiques au 1/25000ème et au 1/5000ème reprenant les zones réglementées
- un règlement définissant les zones de risques différenciées et les modalités applicables pour chaque zone

Le plan comporte en outre les documents informatifs suivants :

- une carte des aléas au 1/25000ème
- une carte des enjeux au 1:25000ème
- un bilan de la concertation et ses annexes

Article 5 : conformément à l'article L 562-4 du code de l'environnement, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Helpe Mineure approuvé vaut servitude d'utilité publique.
Le maire des communes concernées doivent annexer le présent arrêté et le PPR qui lui est joint au plan local d'urbanisme approuvé ou au plan d'occupation des sols de la commune, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'urbanisme

Article 6 : le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé sera notifié à chacune des dix sept communes concernées, et au Syndicat Mixte pour le SCOT de Sambre Avesnois.

Article 7 : le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront tenus à la disposition du public, conformément à l'article 7 alinéa 9 du décret du 5 octobre 1995 modifié, dans les locaux :

- de chacune des dix sept communes concernées
- du siège du Syndicat Mixte pour le SCOT de Sambre Avesnois
- de la Préfecture du Nord (SIRACED.PC – Bureau de la Prévention)
- de la Préfecture de l'Aisne
- de la sous-préfecture d' Avesnes sur Helpe
- de la sous-préfecture de Vervins
- de la direction départementale de l'équipement du Nord (arrondissement d'Avesnes sur Helpe)
- de la direction départementale de l'Aisne

Article 8 : les maires de chacune des dix sept communes concernées et le président du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois, devront, conformément à l'article 7- alinéa 6 – du décret du 5 octobre 1995 modifié, afficher une copie du présent arrêté pendant 1 mois minimum. L'affichage devra faire mention des dispositions visées à l'article 5 du présent arrêté.
Un certificat de chacun des maires et du président du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à la Préfecture du Nord – SIRACED.PC , Bureau de la Prévention à l'expiration du délai d'affichage.
Cet arrêté sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne et mention en sera faite dans au moins 1 journal diffusé dans le département du Nord et dans au moins un journal diffusé dans le département de l'Aisne, habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales. Ces publications devront faire mention des dispositions visées à l'article 5 du présent arrêté.

Article 9 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant deux mois, à compter de la clôture des formalités de publicité prévues à l'article 6 ci-dessus mentionné, devant le Tribunal Administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Giélée BP 2039 – 59014 Lille Cedex.

Article 10 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aisne, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Sous-Préfet d' Avesnes sur Helpe, Monsieur le Sous-Préfet de Vervins, Mesdames et Messieurs les Maires de communes concernées, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Nord, Monsieur le Directeur Département de l'Aisnes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lille le 16 DEC. 2009

Jean Michel BERARD

Fait à Laon le 22 DEC. 2009

Pierre BAYLE

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté préfectoral portant approbation du plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Selle

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-8 et R.562-1 à R.562-10-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-60 et L.161 ;

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 8 novembre 2013 dispensant le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle de la production d'une évaluation environnementale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2014 portant prescription du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle, sur les communes de Bazuel, Briastre, Haussy, Honnechy, Le Cateau-Cambrésis, Montay, Montrecourt, Neuvilly, Ors, Pommereuil, Saint-Bénin, Saint-Python, Saint-Souplet, Saulzoir, Solesmes, Viesly (arrondissement de Cambrai), de Denain, Douchy-les-Mines, Haspres, Lourches et Noyelles-sur-Selle (arrondissement de Valenciennes) et Forest-en-Cambrésis (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe) ;

Vu l'avis des conseils municipaux des communes concernées, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil de la communauté de communes du pays du Solesmois, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil de la communauté de communes du pays de Mormal, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil du syndicat mixte du pays du Cambrésis, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du 2 février 2016 de la chambre d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du centre national de la propriété forestière, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil départemental du Nord, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable tacite du conseil régional des Hauts-de-France, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement ;

Vu la décision n° E16000009/59 du 02 février 2016 de la présidente du tribunal administratif de Lille désignant une commission d'enquête pour mener l'enquête publique du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle, conformément aux dispositions des articles L.562-3 et R.562-8 et 9 du code de l'environnement ;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 10 mai 2016 au mardi 14 juin 2016 inclus, conformément aux dispositions des articles L.562-3 et R.562-8 et 9 du code de l'environnement ;

Vu les conclusions du 11 juillet 2016 de la commission d'enquête ;

Vu les modifications apportées au projet de plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle, suite à l'enquête publique ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du Secrétaire général de la préfecture du nord.

ARRÊTE

Article 1er - Le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R.562-9 du code de l'environnement. Il s'applique sur le territoire des communes suivantes : Bazuel, Briastre, Haussy, Honnechy, Le Cateau-Cambrésis, Montay, Montrecourt, Neuvilly, Ors, Pommereuil, Saint-Bénin, Saint-Python, Saint-Souplet, Saulzoir, Solesmes, Viesly (arrondissement de Cambrai), de Denain, Douchy-les-Mines, Haspres, Lourches et Noyelles-sur-Selle (arrondissement de Valenciennes) et Forest-en-Cambrésis (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe).

Article 2 - Le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle, conformément à l'article R.562-3 du code de l'environnement, contient les documents suivants, joints en annexe :
- un rapport de présentation et ses annexes,
- des documents graphiques au 1/25000ème et au 1/5000ème reprenant les zones réglementées,
- un règlement définissant les zones de risques différenciées et les modalités applicables pour chaque zone,
- un bilan de la concertation et ses annexes.

Le plan comporte en outre les documents informatifs suivants :
- une carte des aléas au 1/25000ème,
- une carte des enjeux au 1/25000ème,
- des cartes de hauteur de submersion au 1/5000ème,
- des cartes des vitesses d'écoulement au 1/5000ème,
- des cartes d'aléa au 1/5000ème.

Article 3 - Conformément à l'article L.562-4 du code de l'environnement, le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Selle approuvé vaut servitude d'utilité publique. Les maires des communes concernées ou, selon le cas, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme annexeront, sans délai, le présent arrêté et le PPR qui lui est joint au plan local d'urbanisme approuvé, conformément aux dispositions de l'article L.153-60, à la carte communale en application de l'article L.161 du code de l'urbanisme.

Article 4 - Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront notifiés aux maires des communes concernées et aux présidents de la communauté de communes du pays du Solesmois, de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, du syndicat mixte du pays du Cambrésis, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes.

Article 5 - Copie de cet arrêté sera affiché pendant 1 mois minimum dans la mairie des communes concernées et aux sièges de la communauté de communes du pays du Solesmois, de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, du syndicat mixte du pays du Cambrésis, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes. Un certificat de chacun des maires et des présidents des établissements de coopération intercommunale concernés attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord - service sécurité risques et crises - 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille cedex, à l'expiration du délai d'affichage.

Article 6 - Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront tenus à la disposition du public, conformément à l'article R.562-9 du code de l'environnement alinéa 2, dans les locaux :
- de chacune des mairies concernées,
- de la communauté de communes du pays du Solesmois,
- de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis,
- de la communauté de communes du pays de Mormal,
- de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut,
- du syndicat mixte du pays du Cambrésis,
- du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois,
- du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes,
- de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe,
- de la sous-préfecture de Cambrai,
- de la sous-préfecture de Valenciennes,
- de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, délégations territoriales de l'Avesnois, du Douaisis et du Cambrésis, et du Valenciennois.

Article 7 - Mention de l'affichage visé à l'article 5 et de la mise à disposition du public visée à l'article 6 du présent arrêté sera publiée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 8 - Le directeur de cabinet, le secrétaire général, les sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai et de Valenciennes, les maires des communes concernées, les présidents la communauté de communes du pays du Solesmois, de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis, de la communauté de communes du pays de Mormal, de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, du syndicat mixte du pays du Cambrésis, du syndicat mixte du SCOT de Sambre-Avesnois et du syndicat intercommunal pour les transports urbains de Valenciennes, et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 15 JUIN 2017

Le préfet

Michel LALANDE



ANNEXE 10 :

CARTE DES CAVITES SOUTERRAINES DE L'AVESNOIS

Cavités souterraines

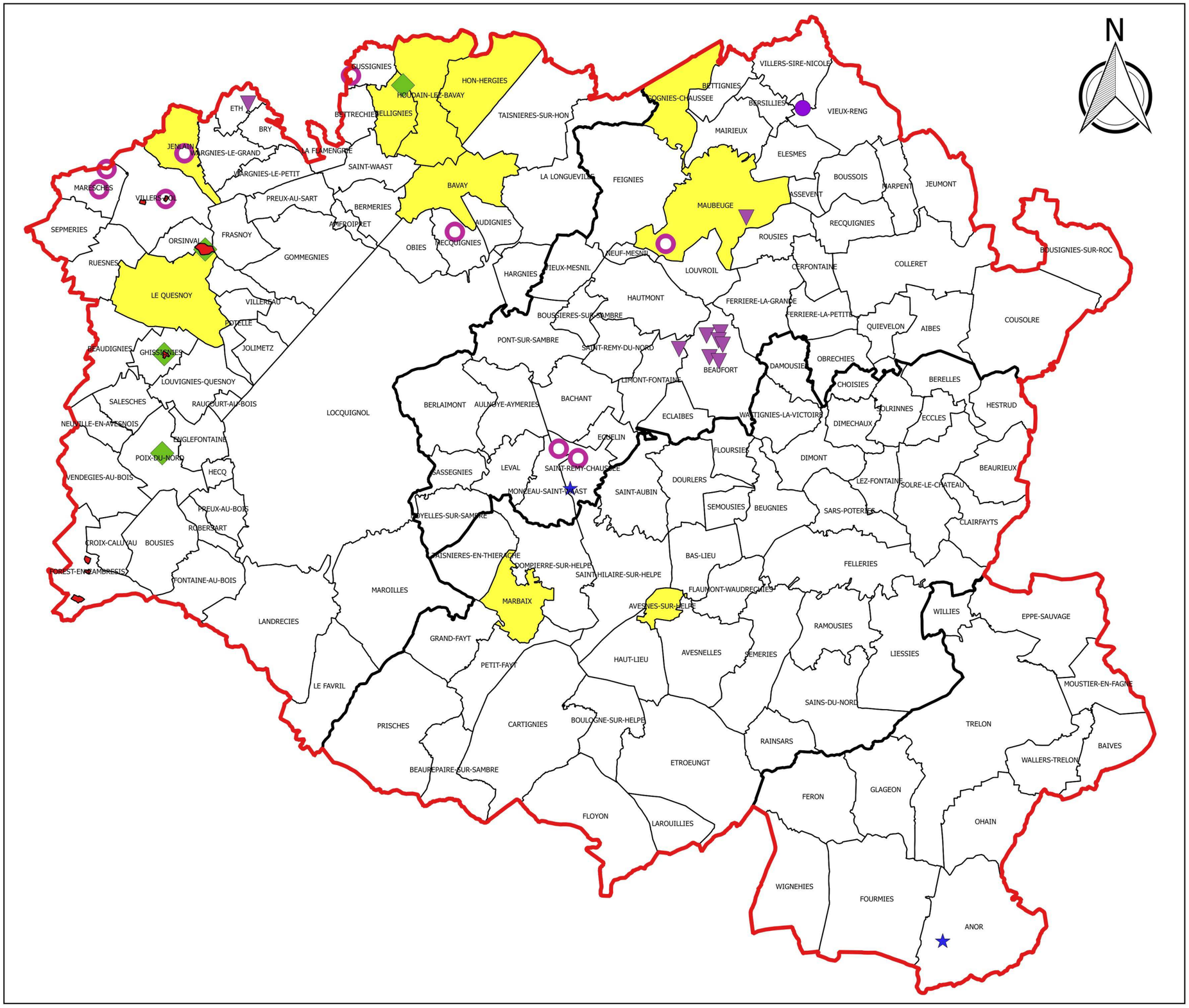

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM 59 / Délégation territoriale de l'Avesnois
Unité Connaissance Territoriale
Mars 2017

Légende

- Commune avec cavités non localisées
- Carrière (exploitation de matières premières minérales)
- Cavité naturelle
- Cavité indéterminée
- Ouvrage civil
- Ouvrage militaire
- Cavité recensée par le SDICS
- Limite arrondissement
- Limite EPCI

0 5 10 km

Source :
-Service Départemental d'Inspection des Carrières Souterraines (SDICS)
-Site internet Georisques.gouv.fr



ANNEXE 11 :

LE RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

Le retrait-gonflement
des sols argileux dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comment se manifeste-t-il ?

Sous ce terme, on désigne des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Ce qu'on appelle aussi le risque « subsidence » touche surtout les régions d'assise argileuse. Ces sols se comportent comme une éponge en gonflant lorsqu'ils s'humidifient et en se tassant pendant une période sèche.

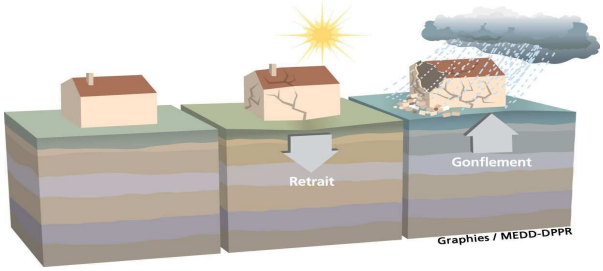



Source: BRGM

Le phénomène de retrait-gonflement se manifeste par des mouvements différentiels qui se concentrent à proximité des murs porteurs, tout particulièrement aux angles d'une construction. Il peut engendrer des dommages importants sur les bâtiments et même compromettre la solidité de l'ouvrage: fissures ou lézardes des murs et cloisons, affaissement du dallage, ruptures de canalisation enterrée.

Quels risques sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe ?

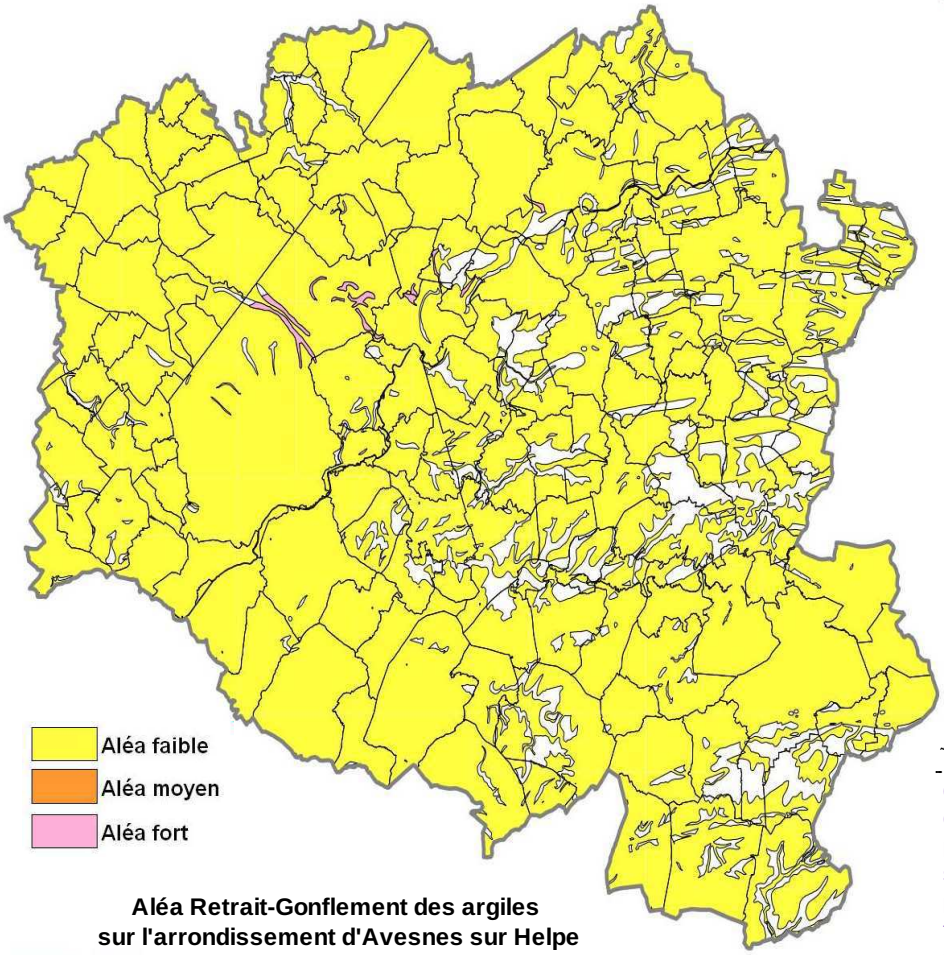

Aléa Retrait-Gonflement des argiles sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe
Source: BRGM

Quelques chiffres concernant l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe ...

> 8 % des communes reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle

> 15 arrêtés entre 1990 et 2008

> 1 commune avec un Plan de Prévention des Risques sécheresse prescrits

> 10 000 €, c'est le coût moyen de réparation d'un sinistre pouvant varier de 1 000 à 70 000 €

L'étude menée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), dont la carte ci-contre est extraite, démontre que la quasi totalité des communes de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe est concernée à des degrés divers par le retrait-gonflement des argiles.

Nota : Attention, la méthode employée par le BRGM pour définir les aléas consiste en un croisement des configurations géologiques les plus sensibles au phénomène de retrait-gonflement avec des densités de sinistres. Cette méthode établie nationalement n'exclut donc pas que le retrait-gonflement existe dans les zones d'aléa faible, aujourd'hui peu construites, donc automatiquement peu sinistrées. Une attention toute particulière est donc à porter à la lecture de la carte ci-contre.

Quelles mesures préventives ?

Les mesures constructives ci-dessous sont cohérentes avec les dispositions construction pour la réduction de vulnérabilité contre le séisme

Recommandations pour les constructions nouvelles:

Adapter les fondations

Prévoir des fondations continues – armées et bétonnées à pleine fouille - d'une profondeur d'ancrage de 0,80 à 1,20 m, dans tous les cas en fonction de la sensibilité du sol.

Assurer l'homogénéité d'ancrage de ces fondations sur les terrains en pente (ancrage aval au moins aussi important que l'ancrage amont).

Éviter les sous-sols partiels.

Préférer les sous-sols complets, radiers ou planchers sur vide sanitaire plutôt que les dallages sur terre-plein.

Rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés

Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs.

Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre les bâtiments accolés.

Recommandations pour les constructions existantes:

Éviter les variations localisées d'humidité

Éviter les infiltrations d'eaux pluviales à proximité des fondations.

Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées.

Éviter les pompages à usages domestiques.

Envisager la mise en place d'un dispositif assurant l'étanchéité autour des fondations (trottoir périphérique anti-évaporation, géomenbrane,...).

En cas d'implantation d'une source de chaleur en sous-sol, préférer le positionnement de cette dernière le long des murs intérieurs.

Plantations d'arbres

Éviter de planter des arbres avides d'eau (saules pleureurs, peupliers,...) à proximité ou prévoir la mise en place d'écrans anti-racines.

Procéder à un élagage régulier des plantations existantes.

Important

Pour déterminer avec certitude la nature du terrain situé au droit de la parcelle et adapter au mieux les caractéristiques de la construction aux contraintes géologiques locales, une étude géotechnique menée par un bureau d'études techniques spécialisé constitue la mesure a priori la plus sûre.

Nota : La méthode employée pour établir la carte d'aléas n'exclut pas de prendre les mêmes mesures de précaution dans les aléas les plus faibles de la carte !

Responsabilités

Vous êtes constructeur : votre responsabilité peut être engagée. Même si la sécheresse était imprévisible, vous devez justifier d'avoir pris toutes les mesures utiles pour empêcher les dommages

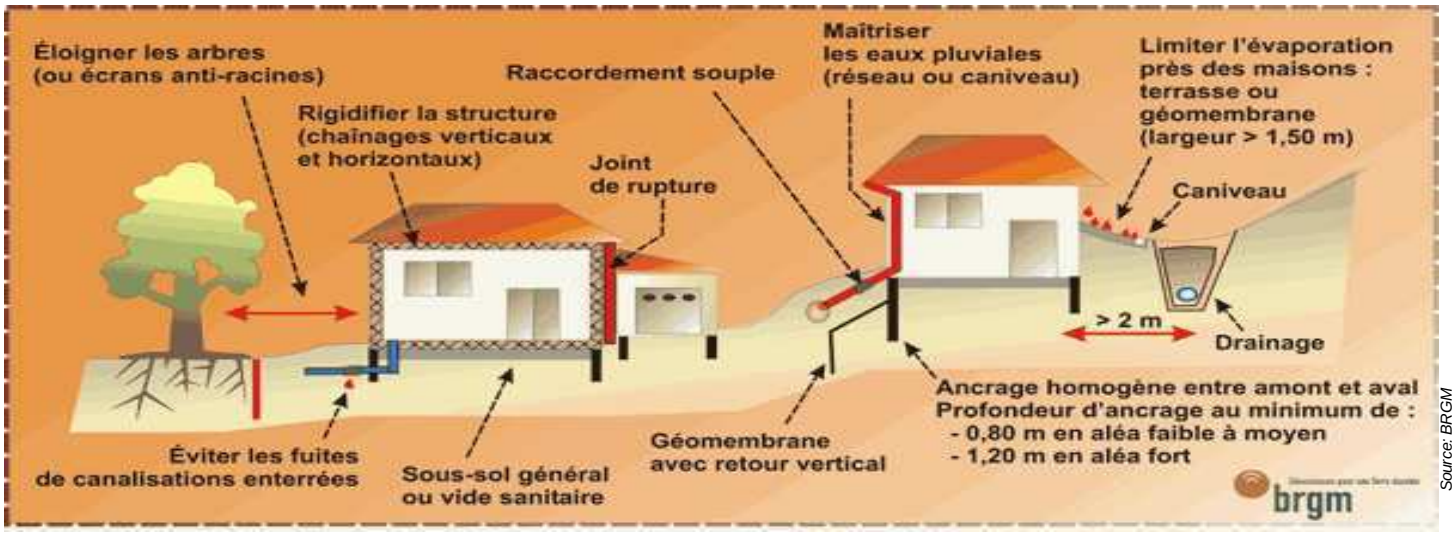

Source: BRGM

Où s'informer:

> Mairie de son domicile
> Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (Délégation Territoriale de l'Avesnois)

Internet:

www.prim.net
www.argiles.fr
www.qualiteconstruction.com
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

Conception Réalisation : DDTM du Nord- Délégation Territoriale de l'Avesnois – Juin 2011

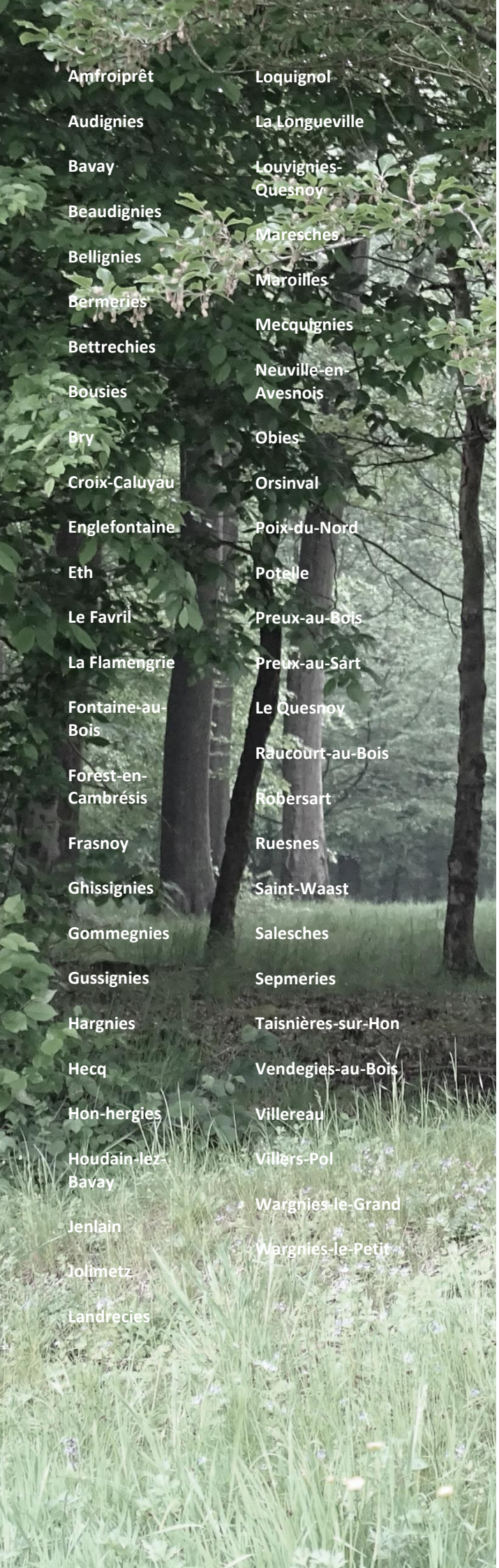

Pays de Mormal Communauté de Communes — Sverdi Sensible à vos ambitions — Parc naturel régional de l'Avesnois

PLUi Pays de Mormal Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ANNEXE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Version approbation

Novembre 2019

5.4.1

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du

Le président



SOMMAIRE

Annexe 1 : Tableaux des espèces des Inventaires Communaux de la Biodiversité

Annexe 2 : Méthode d'élaboration de la Trame Verte et Bleue

Annexe 3 : Carte de localisation des zones de projets

Annexe 4 : Méthodologie des inventaires

Annexe 5 : Fiche de terrain (expertise écologique)

Annexe 6 : Grilles d'analyse des zones de projets

Annexe 7 : Grilles d'analyse des zones de projets abandonnées

Annexe 8 : Note méthodologique de pré localisation des zones humides

Annexe 9 : Carte des sièges et projets agricoles vis-à-vis des zonages règlementaires

Annexe 10 : Carte de localisation des dents creuses et zones de projets en ZNIEFF de type I

Annexe 11 : Carte de localisation des sièges et projets agricoles en ZNIEFF de type I

Annexe 12 : Données bibliographiques Faune Flore

Annexe 13 : Analyse des impacts environnementaux potentiels du projet d'accrobranche de Le Quesnoy

Annexe 14 : Listes des essences locales (PNRA)

Annexe 15 : Carte de localisation des sièges et projets agricoles vis-à-vis des PPR

Espèces faunistiques et floristiques des inventaires communaux de la biodiversité

Faune

Groupe	Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Milieu	Communes concernées	Rareté régionale	LRN	LRR	Esp. dét. ZNIEFF	Directive Oiseaux/ Habitats
Amphibiens	Triton crêté	*Triturus cristatus*	Bocages et mares	Landrecies	AC	NT	-	Z1	DHII/DHIV
Coléoptères coprophages	Agrilinus ater	*Agrilinus ater*	Milieu semi-ouvert, lisière forestière	Landrecies	-	-	-	-	-
	Minotaure	*Typhaeus typhoeus*	Lieux sableux et forêts	Landrecies	-	-	-	-	-
	Volinus sticticus	*Volinus sticticus*	Milieu semi-ouvert, lisière forestière	Landrecies	-	-	-	-	-
Mammifères	Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	Zones humides	Hon-Hergies	C	LC	VU		DH IV
Oiseaux	Alouette des champs	*Alauda arvensis*	Milieux ouverts, champs, prés	Landrecies, Mecquignies, Hon-Hergies	AC	NT	VU		DO II
	Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	Cours d'eau et plan d'eau	Landrecies	AC	LC	VU	Z1	DO I
	Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	Marais, prairies humides	Landrecies	AC	CR	CR	Z1	DOII/DOIII
	Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*	Boisements, verger et parcs	Landrecies	AC	VU	NT	-	-
	Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	Roselières et marais	Landrecies	PC	EN	EN	-	-
	Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	Haies, prés, lisières forestières	Landrecies, Mecquignies, Obies, Hon-Hergies	AC	VU	VU	-	-
	Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	Roselières et marais	Landrecies	C	NT	VU	Z1	DO I
	Canard chipeau	*Mareca strepera*	Plans d'eau, marais et cours d'eau	Landrecies	AC	LC	EN	Z1	DO II
	Canard souchet	*Spatula clypeata*	Présent en hiver sur les plans d'eau	Landrecies	AC	LC	VU	-	DOII/DOIII
	Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Boisements, Bocage, parcs, etc	Landrecies	AC	VU	NT	-	-
	Chevalier sylvain	*Tringa glareola*	Plans d'eau	Landrecies	AR	LC		-	DO I
	Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	Bocage, prairie, verger	Landrecies, Hon-Hergies	AC	LC	NT	-	-
	Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	Prairies, cultures et cours d'eau	Landrecies	PC	LC	VU	Z1	DO I
	Cigogne noire	*Ciconia nigra*	Forêts et prairies humides	Landrecies	AR	EN	EN	Z1	DO I
	Corbeau freux	*Corvus frugilegus*	Cultures, prairies, peupleraies, etc	Landrecies	C	LC	NT	-	DO II

	Coucou gris	*Cuculus canorus*	Bocage	Landrecies	AC	LC	VU	-	-
	Cygne de Bewick	*Cygnus columbianus*	Prairies humides et plans d'eau	Landrecies	R	EN (Hivernant)		-	DO I
	Effraie des clochers	*Tyto alba*	Culture, bocage, vieux bâtiments	Hon-Hergies	PC	LC	LC	-	-
	Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*	Grandes variétés de milieux	Landrecies	AC	LC	VU	-	DO II
	Fauvette grisette	*Sylvia communis*	Bocage, friches herbeuses avec arbustes	Mecquignies, Obies, Hon-Hergies	AC	LC	LC	-	-
	Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	Sous-bois denses	Landrecies	AC	NT	LC	-	-
	Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*	buissons, lisières de forêt humide, roselières	Landrecies	PC	LC	LC	Z1	DO I
	Grand gravelot	*Charadrius hiaticula*	Vasières de plans d'eau	Landrecies	AR	VU	EN	Z1	-
	Grande aigrette	*Casmerodius albus*	Plans d'eau et prairies humides	Landrecies	AC	NT	Non évaluée	-	DO I
	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Granges, prairies, plans d'eau, etc	Landrecies, Mecquignies, Obies, Hon-Hergies	AC	NT	VU	-	-
	Hypolaïs polyglotte	*Hypolais polyglotta*	Boisements de feuillus	Mecquignies, Obies	AR	LC	LC	-	-
	Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	Landes, milieux semi-ouverts	Landrecies, Mecquignies, Hon-Hergies	AC	VU	VU	-	-
	Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*	Peupleraies	Landrecies	PC	LC	VU	-	-
	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Cours d'eau	Landrecies, Hon-Hergies	AC	VU	NT	Z1	DO I
	Mésange boréale	*Poecile montanus*	Boisements	Landrecies	PC	VU	VU	-	-
	Milan noir	*Milvus migrans*	Grande variété de milieux	Landrecies	AR	LC	Non évaluée	Z1	DO I
	Moineau friquet	*Passer montanus*	Bois clair	Mecquignies	PC	EN	EN	-	-
	Perdrix grise	*Perdix perdix*	Cultures	Hon-Hergies	AC	NT	NT	-	DOII/DOIII
	Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenbaenus*	Cariçaie, phragmitaies, zones buissonnantes	Landrecies	PC	LC	LC	Z1	-
	Pic vert	*Picus veridis*	Bois et forêts, pâturages	Mecquignies, Obies, Hon-Hergies	C	LC	LC	-	-
	Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Bocage	Landrecies, Obies	AR	NT	VU	Z1	DO I
	Pipit des arbres	*Anthus trivialis*	Bois et forêts, lisières de bois	Obies, Hon-Hergies	LC	LC	NT	-	-
	Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*	Boisements, parcs et vergers	Landrecies	LC	LC	NT	-	-
	Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*	Bocage avec arbres de hauts jets	Landrecies, Mecquignies, Obies, Hon-Hergies	AR	LC	NT	-	-
	Sarcelle d'été	*Spatula querquedula*	Plans d'eau	Landrecies	PC	VU	EN	Z1	DO II

	Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*	Plans d'eau	Landrecies	AC	LC	NT	-	-
	Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	Herbages, friches, milieux herbeux	Landrecies, Obies	PC	VU	RE	Z1	-
	Tarier pâtre	*Saxicola rubicola*	Prairies, landes	Landrecies	AC	NT	NT	-	-
	Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	Bosquets des régions agricoles	Mecquignies	AC	VU	EN	-	DO II
	Traquet motteux	*Oenanthe oenantht*	Friches, prairies	Hon-Hergies	AC	NT	CR	Z1	-
	Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	Champs, prairies	Hon-Hergies	C	NT	LC	-	-
	Verdier d'Europe	*Cardulis chloris*	Boisements, broussailles, vergers et jardin	Landrecies	AC	VU	NT	-	-
Odonates	Sympétrum noir	*Sympetrum danae*	Eaux stagnantes, mares temporaires	Mecquignies	PC	VU	NA	Z1	-
	Grande aeschne	*Aeschna grandis*	Plans d'eau	Landrecies	PC	LC	LC	Z1	-
	Naïade de Vander Linden	*Erythromna lindenii*	Plans d'eau, eaux stagnantes	Landrecies	AC	LC	LC	Z1	-
Orthoptères	Criquet ensanglanté	*Stethophyma grossum*	Prairies humides	Landrecies	PC	-	-	Z1	-
Rhopalocères	Azure des nerpruns	*Celastrina argiolus*	Bocage avec arbres de hauts jets	Landrecies	C	LC	LC	Z1	-

LRN (liste rouge nationale) EN : taxon menacé d'extinction ; VU : taxon vulnérable ; NT : taxon quasi menacé ; LC : taxon de préoccupation mineure.
LRR (liste rouge régionale) EN : En danger ; VU : Vulnérable ; R : Rare ; D : En déclin ; L : Localisée ; NM : Non menacée. Directive oiseaux DO I: Annexe I; DO II: Annexe II; N/A: non-applicable.
Degré de rareté regional: E: exceptionnel; RR: très rare; R: rare; AR: assez rare; PC: peu commun; AC: assez commun; C: commun; CC: très commun.
Esp. Det. Znieff (Espèces determinantes Znieff): Z1 Espèces considérées comme déterminantes ZNIEFF dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF de la région Nord-Pas-de-Calais
Directive Habitats-faune-flore [DH] : II : Annexe 2 de la Directive 92/43/CEE. Espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ; IV : Annexe 4 de la Directive 92/43/CEE. Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées
Directive Oiseaux [DO] : I : Annexe 1 : Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservations en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de protection spéciale) afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution ; II : Annexe 2 : Liste des espèces pouvant être chassées ; III : Annexe 3 : Liste des espèces dont le commerce est autorisé.

Flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Type de milieu	Communes concernées	Rareté régionale	Législation	Source
Achillée sternutatoire	*Achillea ptarmica*	Prairies humides	Landrecies	Assez commun	R1	Terrain 2017
Alchémille vert-jaunâtre	*Alchemilla xanthochlora*	Prairies sèches	Landrecies	Assez rare	-	Terrain 2017
Brome à grappe	*Bromus racemosus*	Prairies humides	Landrecies	Assez rare	-	Terrain 2017
Colchique d'automne	*Colchicum autumnale*	Prairies de fauche	Landrecies	Peu commun	R1	Terrain 2017
Dactylorhize à larges feuilles	*Dactylorhiza majalis*	Prairies humides, Marais	Landrecies	Rare	-	ICB 2017
Dorine à feuilles alternes	*Chrysosplenium alternifolium*	Suintements forestiers	Landrecies, Hon-Hergies	Assez rare	R1	Terrain 2016
Gagée à spathe	*Gagea spathacea*	Lisières forestières	Audignies	Exceptionnel	N1	Bibliographie
Gaillet aquatique	*Galium uliginosum*	Marécages, prairies marécageuses à inondables	Obies	Assez rare	-	Terrain 2015
Géranium livide	*Geranium phaeum*	Prés et bois	Hon-Hergies	Très rare	-	Terrain 2016
Hellébore vert	*Helleborus veridis*	Haies et boisements	Mecquignies	Assez rare	R1	Bibliographie
Laîche aiguë	*Carex acuta*	Marais et bords des eaux	Landrecies, Obies	Assez rare	-	Terrain 2015
Laiche noire	*Carex nigra*	Marais	Landrecies	Assez rare	-	Terrain 2017

Laîche vésiculeuse	*Carex vesicaria*	Bords des cours d'eau, fossés humides, zones marécageuses	Mecquignies, Obies, Hon-Hergies	Assez rare	-	Terrain 2015
Myosotis à poils réfractés	*Myosotis nemorosa*	Prairies et bois humides	Landrecies	Rare	-	ICB 2017
Myosotis des bois	*Myosotis sylvatica*	Bois clairs et frais, prés, lisières	Audignies, Mecquignies, Obies	Peu commun	R1	Terrain 2015
Oenanthe à feuille de Silaus	*Oenanthe silaifolia*	Prairies humides	Landrecies	Rare	-	ICB 2017
Oenanthe fistuleuse	*Oenanthe fistulosa*	Prairies humides de fauche	Landrecies	Peu commun	-	ICB 2017
Ophrys abeille	*Ophrys apifera*	Pelouses, broussailles	Hon-Hergies	Assez commun	N1	Terrain 2016
Pétasite officinale	*Petasites hybridus*	Lieux humides	Audignies	Peu commun	-	Terrain 2015
Petite rhinanthe	*Rhinanthus minor*	Prairies	Landrecies	Assez rare	-	ICB 2017
Petite scorsonère	*Scorzonera humilis*	Prés humides	Landrecies	Très rare	R1	ICB 2017
Polypode commun	*Polypodium vulgare*	Zones ombragées, vieux murs	Landrecies, Hon-Hergies	Rare	R1	Terrain 2016
Prêle des bois	*Equisetum sylvaticum*	Tourbières	Obies	Rare	R1	Terrain 2015
Renoncule aquatique	*Ranunculs aquatilis*	Eaux stagnantes	Obies	Peu commun	-	Terrain 2015
Renoncule de Baudot	*Ranunculus peltatus subsp. baudotii*	Marais	Landrecies	Rare	-	ICB 2017
Renoncules à feuilles capillaires	*Ranunculus trichophyllus*	Marais et plans d'eau	Landrecies	Assez rare	-	ICB 2017
Saxifrage granulée	*Saxifraga granulata*	Prairies et bois frais	Landrecies	Assez rare	R1	ICB 2017
Scirpe des bois	*Scirpus sylvaticus*	Mares et zones humides des boisements	Audignies, Mecquignies, Obies, Hon-Hergies	Assez commun	R1	Terrain 2015
Séneçon aquatique	*Jacobea aquatica*	Marais, prairies humides	Landrecies	Peu commun	-	ICB 2017
Séneçon de Fuchs	*Senecio ovatus*	Lisières forestières	Audignies	Peu commun	-	Bibliographie
Stellaire des marais	*Stellaria palustris*	Marais	Landrecies	Assez rare	R1	ICB 2017
Sureau à grappes	*Sambucus racemosa*	Milieu forestier	Audignies	Peu commun	-	Bibliographie
Téesdalie à tige nue	*Teesdalia nudicaulis*	Zones sablonneuses et chemins	Landrecies	Exceptionnel	R1	ICB 2017
Trèfle flexueux	*Trifolium medium*	Bois et coteaux	Landrecies	Assez rare	R1	ICB 2017
Valériane dioïque	*Valeriana dioica*	Bois humides, fossés	Mecquignies, Obies	Assez rare	R1	Bibliographie
Véronique à écusson	*Veronica scutellata*	Marais	Landrecies	Assez rare	R1	ICB 2017

Protection R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991 ; N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995



ANNEXE 2 :

METHODE D'ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Elaboration de la Trame Verte et Bleue
Communauté de communes du Pays de Mormal

Introduction

Le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) accompagne la Communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM) pour la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Dans ce contexte, le PNRA est chargé d'élaborer une Trame Verte et Bleue (TVB). La TVB est une partie intégrante du projet de territoire qu'est le Plui en tant qu'outil d'aménagement. C'est un document à associer à l'évaluation environnementale.

A ce titre, le PNRA a développé une méthodologie de la TVB spécifique au territoire de la CCPM.

1. Définition de la méthodologie

1.1. Cadrage de la méthodologie

a) Définition de la TVB

Un réseau écologique est constitué par l'ensemble des éléments structurant le paysage et permettant d'assurer le déplacement des espèces entre les différents habitats qui le composent. Les deux constituants principaux d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors. Il est également composé de zones d'extension et de zones relais.

On définit un réservoir de biodiversité, ou zone nodale, par les territoires ou habitats vitaux aux populations, ou métapopulations, dans lesquels ils réalisent tout, ou la plupart de leur cycle de vie. Ces zones riches en biodiversité peuvent être proches ou éloignées et peuvent être reliées par des corridors écologiques, ou couloirs de vie.

- Ces corridors permettent la circulation et les échanges entre zones nodales. Ce sont les voies de déplacement de la faune et de la flore, pouvant être ponctuelles, linéaires (haies, chemins, ripisylve, cours d'eau), en pas japonais (espaces relais), ou une matrice paysagère, ou agricole.
- Les zones d'extension (ou zone de développement, tampon...) sont les espaces de déplacement des espèces en dehors de zones nodales. Ces zones peuvent être plus ou moins fragmentées et plus ou moins franchissables, mais peuvent accueillir différentes espèces.
- Le terme de continuum écologique est employé pour parler de l'ensemble des milieux contigus et favorables qui représentent l'aire potentielle de déplacement d'un groupe d'espèces. Ces continuums incluent plusieurs zones nodales, zones d'extension et corridors, qu'ils soient aquatiques ou terrestres.
- La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui permet de créer des continuités territoriales.

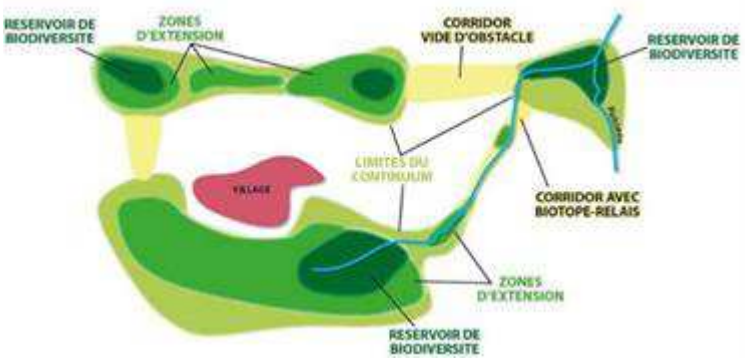

Elle regroupe l'ensemble des continuités écologiques avec :

- La trame "verte" correspondant aux corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi naturels, ainsi que des formations végétales linéaires (bocage) ou ponctuelles (forêt), permettant de relier les espaces.
- La trame "bleue", correspondant aux milieux aquatiques (cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, zones humides)

L'objectif de cette identification est de définir des orientations ou des prescriptions, visant à créer les conditions permettant la remise en bon état des milieux dégradés et le traitement des ruptures de continuités écologiques afin de rétablir un maillage fonctionnel et permettre à la biodiversité de s'exprimer ou de reconquérir des espaces.

Par ailleurs, une analyse des tendances évolutives du territoire permettra de cerner les zones susceptibles d'être prochainement menacées. Les futures zones d'extension urbaine ainsi que les différents projets doivent ainsi être repérés afin de prévenir d'éventuelles ruptures de continuités écologiques. Il s'agit d'anticiper ce qui pourrait constituer de futurs obstacles à celles-ci.

Notons que l'absence d'identification d'enjeu par la TVB sur le territoire des communes ne doit pas être associée à une absence d'enjeu. En effet, la TVB identifie les enjeux majeurs mais son échelle d'identification ne permet pas d'identifier les enjeux plus locaux.

Les cours d'eau

Les rivières et autres cours d'eau constituent des espaces de biodiversité et des continuités écologiques recelant des richesses écologiques contrastées selon la qualité de l'eau et de leur dynamique naturelle.
Les cours d'eau sont souvent artificialisés, contraints dans leur fonctionnement, entravés par des obstacles tels que les écluses ou les barrages, déconnectés de leur lit majeur et des zones humides qui leurs sont liés, certains cours d'eau ne peuvent plus remplir les fonctions écologiques qui leur sont dévolues : migration, reproduction, habitat, ni les fonctions de régulation pourtant essentielles dans la prévention de risques pour l'homme et ses biens (inondations, coulées de boue…). Par ailleurs, la qualité écologique des cours d'eau dépend aussi de la qualité de l'eau et suppose la maîtrise des polluants issus de l'agriculture (intrants chimiques), du développement urbain (mauvaise gestion de l'assainissement) et de l'industrie.

Les zones humides

Ils abritent des habitats rares d'intérêt écologique et remplissent de nombreuses fonctions environnementales, économiques et récréatives. Un tiers des espèces végétales protégées ou menacées y est recensé. Ce sont également des lieux d'habitat, de halte, de reproduction et nourrissage pour la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des amphibiens. Mais, ces milieux sont en régression de part : l'artificialisation des sols, le drainage, l'abandon, la reconversion en cultures ou peupleraies, etc.

Le bocage

Les prairies « naturelles » permanentes se caractérisent par leur émiettement et, pour certaines, par leur gestion intensive. Toutefois, l'organisation en bocage, qui valorise la complémentarité entre différents milieux, fait des prairies un espace favorable à un grand nombre d'espèces qui a besoin de la proximité de ces différents milieux (le triton crêté) et lorsqu'elles sont gérées de façon extensive, elles abritent des espèces végétales et animales rares (les pies grièches grise et écorcheur).

Le milieu forestier

Le milieu forestier abrite une grande diversité d'habitats (liée à la diversité des sols) qui doivent être protégée. La gestion forestière doit s'adapter à leurs fonctions écologiques. La création de nouvelles surfaces boisées peut permettre cependant une meilleure représentativité de ces milieux à l'échelle régionale, pour peu qu'elle tienne compte des enjeux de fonctionnalité du milieu. »

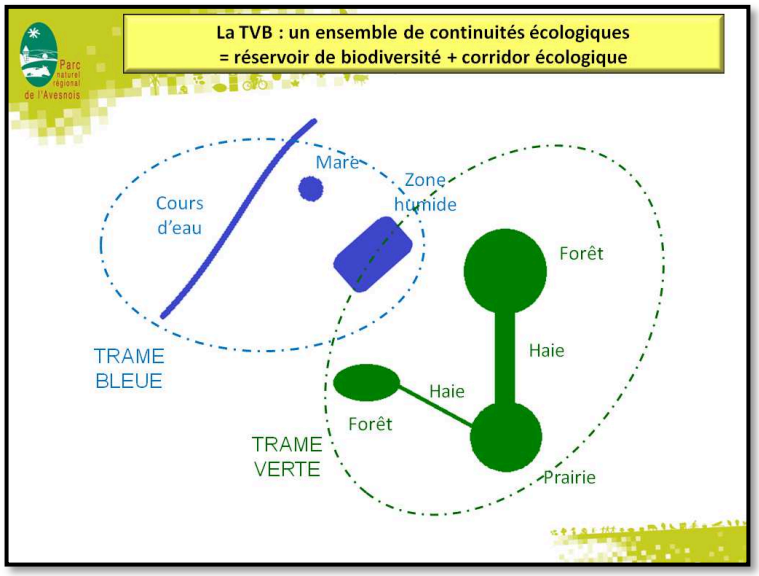

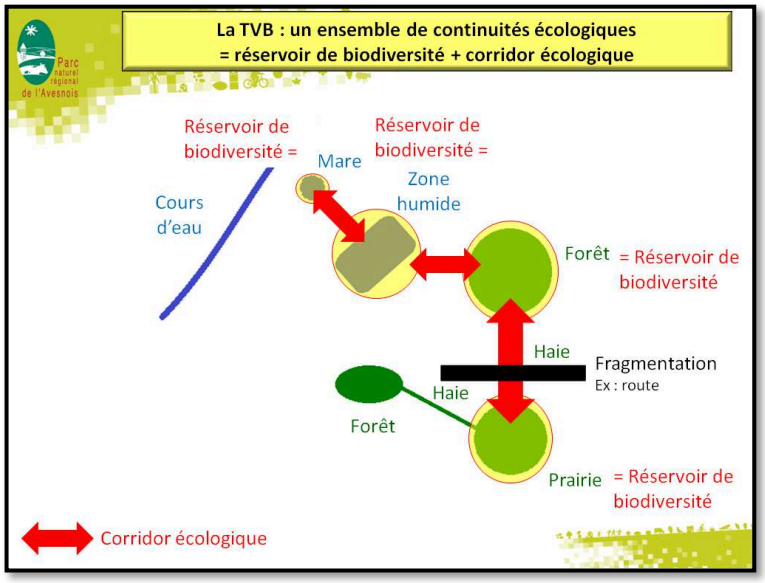

Source : Sophie Baugé, « Elaboration d'une méthode transposable de mise en place d'un schéma Trame Verte et Bleue à l'échelle locale – Expérimentation sur onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois », PNRA, 2013

b) Cadrage général et orientation de la réflexion

La DREAL a fait savoir qu'elle souhaitait que le SRCE- TVB Nord-Pas-de-Calais soit pris en compte dans l'élaboration de la TVB même s'il n'existe plus en tant que tel. Les continuités ayant été étudiées à l'échelle régionale (1/100 000), elles doivent être analysées pour étudier leur fonctionnalité réelle à l'échelle locale. Il est nécessaire de les retracer à une échelle plus fine et d'identifier des corridors supplémentaires en s'appuyant sur l'analyse des données existantes.

De même, la comparaison entre les nouveaux corridors et ceux du Plan Parc est pertinente.

Les réservoirs de biodiversité, les espaces relais et les espaces à renaturer doivent être redéfinis selon leur fonctionnalité au regard des caractéristiques du territoire.

Il est souhaitable de recenser les obstacles et les zones de conflits (éléments fragmentant).

Afin d'apprécier les continuités écologiques avec les territoires voisins, les corridors doivent être pris en compte. Les liens vers la Belgique, le Cambrésis, le Valenciennois et la Picardie sont à identifier.

c) Choix de l'entrée « habitat »

La méthode initialement choisie devait dans un premier temps, identifier les espèces emblématiques pour la CCPM et ensuite identifier les réservoirs de biodiversité par sous-trame en fonction de ces espèces. Mais le territoire de la CCPM, ne permet pas de mettre en exergue des espèces emblématiques.

Le choix s'est donc porté sur une entrée « habitats » ; par milieux.

1.2. Les données sources

a) Les organismes producteurs de données sources

- INPN (Institut National de Protection de la Nature)
- IGN (Institut Géographique National)
- PNRA (Parc naturel régional de l'Avesnois)
- Services de l'Etat : DREAL, Région Nord-Pas-de-Calais (NPDC), Département du Nord

b) Les données référentielles

- Plan Parc, 2010, PNRA
- SRCE Nord-Pas-de-Calais, 2012, Région NPDC
- SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territorial), Région NPCD
- SAGE de la Sambre (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), 2012, PNRA
- Occupation du sol SIGALE, 2009, Région NPDC

c) Les données thématiques

- BD Topo, 2017, IGN : limites communales, réseau hydrographique, voies ferrées, route
- Données sur la thématique « eau » (mares, plans d'eau, surface en eau, zones humides), PNRA, 2010 – 2018
- Occupation du sol et linéaire de haies 2009, PNRA, 2012
- Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, 2010, PNRA
- Périmètre de la CCPM, 2016, PNRA
- Ensemble des données naturalistes collectées dans le cadre d'inventaires portés par le PNRA 2010 -2017
- Les obstacles à l'écoulement, AEAP, 2018

d) Les documents référentiels

- Plan Parc, 2010, PNRA
- SRCE- TVB Nord-Pas-de-Calais, 2012, Région NPDC
- SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territorial), Région NPDC
- SAGE de la Sambre (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), 2012, PNRA

e) Les zonages réglementaires

Le territoire du PNRA est concerné par de nombreux zonages réglementaires qui doivent obligatoirement être pris en compte dans l'élaboration de la TVB :

- Les Réservoirs de Biodiversité, 2015, DREAL
- Les sites inscrits et classés, 2018, DREAL
- Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), 2017, DREAL
- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), 2012, DREAL
- Les périmètres Natura 2000, 2010, DREAL
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZPS) et les Sites d'Intérêt Communautaire (ZIC) (Natura 2000), 2010, DREAL
- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), 2017, CEN Nord-Pas-de-Calais
- Les zones de préemption, 2012, Département du Nord au titre des ENS, CEN Nord-Pas-de-Calais
- Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), 2018, CEN Nord-Pas-de-Calais
- Les Réserves Naturelles Régionales (RNR), 2012, mise à jour 2015, PNRA

1.3. Cadrage bibliographique

Afin d'élaborer la méthodologie nous nous sommes appuyés sur d'autres territoires ayant déjà élaboré et mis en œuvre leur TVB.

Et notamment pour être en cohérence avec les territoires limitrophes :

- Schéma Trame Verte et Bleue du Cambrésis, CPIE Val d'Authie, aout 2011
- Trame écologique, Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, 2006

Rapports méthodologique et traitements sig :

- www.paysducambresis.fr/StratégieTVB_Cambresis.pdf, 200p, août 2011
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Vert et Bleue du Nord-Pas-de-Calais, 2012
- Trame Verte et bleue de la Bourgogne, Rapport méthodologique, Ecosphère, avril 2011
- http://www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/identification-cartographie
- http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/comment-integrer-tvb-dans-chartes-parcs-naturels-regionaux
- http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/trame_verte_et_bleue_et_documents_durbanisme_-_guide_methodologique_2014.pdf
- Note méthodologique pour l'élaboration du zonage du Plan Parc pour le Parc naturel Régional de l'Avesnois, 2008

Sites Internet:

- http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-corridor-ecologique
- https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/corridors-ecologiques-regionaux-du-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-bretagne/
- https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2010-3-p-34.htm

2. Travail préparatoire des couches

2.1. Les zonages réglementaires

Les zonages réglementaires listés dans la partie *1.2 données sources* ont été mis à jour selon les dernières versions disponibles.

Chaque donnée a été préparée selon le périmètre de la CCPM.

2.2. Les données thématiques

Les traitements à venir pour l'élaboration de la TVB font appel à de multiples sources d'information. Selon les situations soit elles sont reprises tel quel soit il est nécessaire de les retravailler en amont.

Le bocage

Pour l'analyse du bocage, le choix a été fait d'utiliser la densité et de s'appuyer sur une étude déjà menée. La densité du bocage a été établit dans une étude menée par Sophie Baugé en 2013, en stage au PNRA. Cette étude nommée *« Elaboration d'une méthode transposable de mise en place d'un schéma Trame Verte et Bleue à l'échelle locale – Expérimentation sur onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois »*, comporte une annexe *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »* dans laquelle un indice bocager est mis en évidence selon 5 classes (ID_bocage/GridCode).

En 2013, l'étude portait sur 11 communes du PNRA. Les résultats, très satisfaisants, ont conforté la méthodologie qui a été réutilisée en 2014 et 2015 dans le cadre des *« Protocoles de Biodiversité »* à l'échelle du PNRA. Nous disposions donc déjà de la donnée finale.

Extrait de la méthodologie conçue pour l'identification de la densité du bocage.

La première étape de l'échantillonnage consiste en la stratification de la zone d'étude (périmètre du PNRA) en fonction du type de bocage.

Comme précité, pour définir les différents types de bocage deux informations sont importantes : la densité de haies et la représentativité des prairies.

1. *La densité de haies*

Pour réaliser ce travail, la couche de haies 2009 du PNRA est utilisée.

Pour construire la couche raster de la densité de haies, il est d'abord nécessaire de ne prendre en compte que les typologies de haies différentes de zéro (qui signifie une absence de haie) en faisant une requête attributaire dans la couche du linéaire de haies de 2009 :

- *une typologie 1 correspond à une haie basse taillée,*
- *une typologie 2 correspond à une haie arbustive,*
- *une typologie 3 correspond une haie arborée hétérogène,*
- *une typologie 4 correspond à un alignement d'arbres.*

La couche "haies_existantes_2009" est ainsi créée.

Pour calculer la densité moyenne de haies sur cette couche, l'extension Spatial Analyst est utilisée. Dans l'onglet Densité, l'outil Densité de lignes consiste à transformer la couche vectorielle du linéaire de haies en une couche raster composée de pixels. L'algorithme calcule la densité pour chaque pixel à partir des entités polylinéaires (linéaire de haies) puis la pondère par la valeur de tous les pixels alentours situés dans un rayon de recherche particulier. Cela permet d'obtenir des valeurs de densité moyenne. Les paramètres à définir pour cette fonction sont donc la taille de cellule (longueur d'un pixel) et le rayon de recherche. La taille de cellule utilisée est de 50m et le rayon de recherche de 1000m.

La couche raster de densité de haie "dens_haie" est ainsi obtenue. Cinq classes de valeurs de densité sont établies par la méthode de Jenks[1] (clique droit sur la couche, Propriétés, classer). Celle-ci est ensuite reclassée pour attribuer des valeurs de 1 à 5 (ArcToolbox, Outils Spatial Analyst, Reclassement, Reclassification). La couche "DensHaieClass" est alors obtenue.

→ Le choix est fait de conserver les paramètres Ecobio. Taille de cellule et rayon de recherche plus adaptés à la zone de travail.

Anciennes valeurs	*Nouvelles valeurs*	*Densité de haies*
0 - 23,8	*1*	*Très faible*
23,8 - 74,0	*2*	*Faible*
74,0 - 125,5	*3*	*Moyenne*
125,5 - 182,4	*4*	*Elevée*
182,4 - 337,1	*5*	*Très élevée*
NoData	*NoData*	*/*

[1] La méthode de Jenks consiste à choisir les seuils qui **maximisent la variance inter-classe et minimisent la variance intra-classe**. Si la distribution comporte des discontinuités (zones de faible densité des valeurs) celles-ci seront nécessairement détectées par la méthode de Jenks

Tableau 1 : *Classement obtenu pour la densité de haies dans la définition d'une Trame Verte et Bleue pour onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois (Baugé, 2013).*

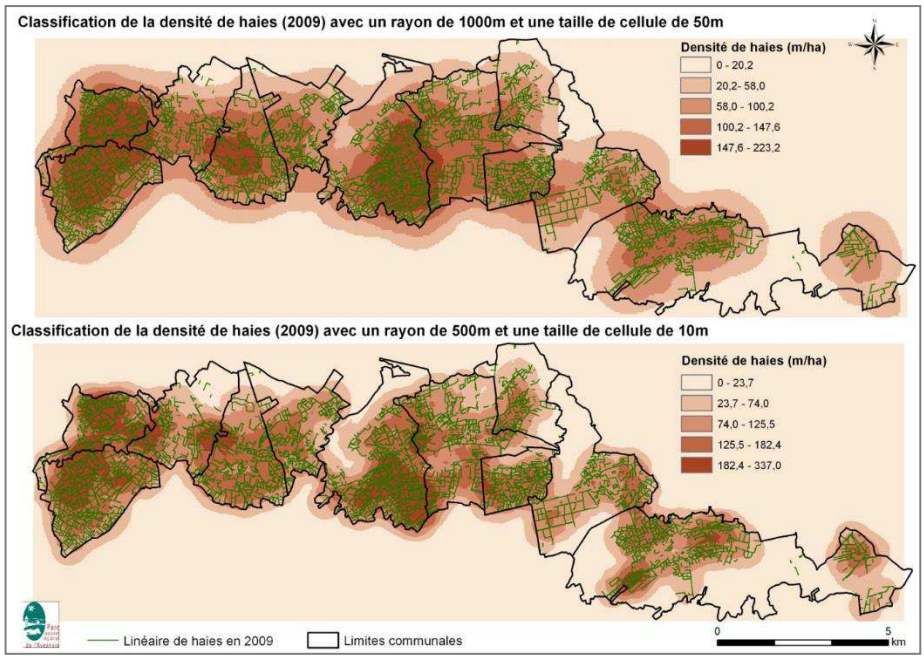

Figure 1 : *Cartographies obtenues pour la densité de haies dans la définition d'une Trame Verte et Bleue pour onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois (Baugé, 2013).*

2. *L'indicateur compacité-surface pour l'assolement agricole*

- ***A partir de la couche d'occupation du sol de 2009****, ensemble de définition : typo= prairies permanentes/prairies temporaires/vergers traditionnels (vergers hautes tiges). Nouveau shape : « ocsol_prairies »*
- *Fusionner tous les polygones* ***contigus*** *(Geotraitement, Fusionner, décocher la case « créer des entités multi-parties »). Nouveau shape : « ocsol_fusion »*
- *Dans la table attributaire de cette dernière, les champs suivants sont créés (ajouter un champ, de type réel double, longueur 150) :*

- *dans le champ "**surface**", la surface de chaque polygone est calculée automatiquement (clic droit sur le champ, calculer la géométrie, calculer la surface en m²),*
- *dans le champ "**perimetre**", le périmètre de chaque polygone est calculé automatiquement (clique-droit sur le champ, calculer la géométrie, calculer le périmètre en m),*
- *dans le champ "**compacite**", la compacité de chaque polygone est calculée automatiquement selon la formule suivante (clique droit, calculer les valeurs, rentrer la formule de la compacité) :*

$$Compacité = 4 * \Pi * \frac{surface}{(périmètre)^2}$$

Attention : *Cette formule ne peut pas être inscrite tel quel dans la calculatrice. Pour calculer la compacité, il faut réaliser 3 étapes/formules préalables (créer un champ dans la table attributaire pour chaque calcul) :*

1. *Calculer le périmètre au carré : Périmètre^2*
2. *Calculer la surface/périmètre^2 : surfper2*
3. *Calculer la compacité (inscrire tel quel dans la calculatrice, attention format Python) : math.pi * surfper2 * 4*

« Math.pi » dans la calculatrice est inscrit comme suit : math.pi(). Enlever les parenthèses pour inscrire la formule, bien respecter les espaces.

- *- dans le champ "**CompSurf**", la compacité et la surface de chaque polygone sont multipliées (clique droit, calculer les valeurs, rentrer la formule CompSurf = compacite * surface).*

- *Les valeurs de compacité-surface sont ensuite regroupées en cinq classes selon la méthode de Jenks. Le numéro de la classe est repris pour chaque entité dans le champ « Indic » créé à cet effet (propriété, symbologie, quantité).*

- *Enfin, cette couche vectorielle renfermant l'indicateur compacité-surface est convertie en raster pour qu'elle soit ensuite croisée avec la couche raster de la densité de haies de 2009 (ArcToolbox, Outils de conversion, Vers raster, Polygone vers raster, champ de valeurs = Indic, type d'attribution de cellule = CELL_CENTER, taille de cellule = 50m). La couche rastérisée "id_prairiesFus " est créée comprenant toujours cinq classes.*

Classes de compacité-surface	*Indicateur de compacité-surface*	*Correspondance de le champ "Indic"*
0,07 - 10044,95	*Très Faible*	*1*
10044,96 - 27297,28	*Faible*	*2*
27297,29 - 55112,92	*Moyen*	*3*
55112,93 - 116126,20	*Elevé*	*4*
116126,21 - 212028,45	*Très élevé*	*5*

Tableau 2 : *Classement des valeurs de compacité-surface obtenues dans la définition d'une Trame Verte et Bleue pour onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois (Baugé, 2013).*

3. *Croisement entre l'indicateur compacité-surface relatif à l'assolement agricole et la densité de haies de 2009.*

*Pour croiser les deux couches raster "id_prairiesFus" et "DensHaieClass" qui ont chacune 5 classes (numérotées de 1 à 5), la calculatrice raster est employée (ArcToolbox, Outils Spatial Analyst, Algèbre spatial, Calculatrice raster). La formule suivante est utilisée id_prairiesFus + (DensHaieClass * 10) pour pouvoir bien distinguer les 25 cas possibles issus du croisement des deux paramètres.*

La couche résultante "idbocage1" est ensuite reclassée pour attribuer à chacun des 25 cas obtenus une valeur entre 1 (bocage avec une faible proportion de prairies et une faible densité de haies) et 5 (bocage dominé par les prairies avec une forte densité de haies) (ArcToolbox, Outils Spatial Analyst, Reclassement, Reclassification). La couche "idbocage2" est créée. Sont ainsi obtenues les 5 strates de notre échantillonnage.

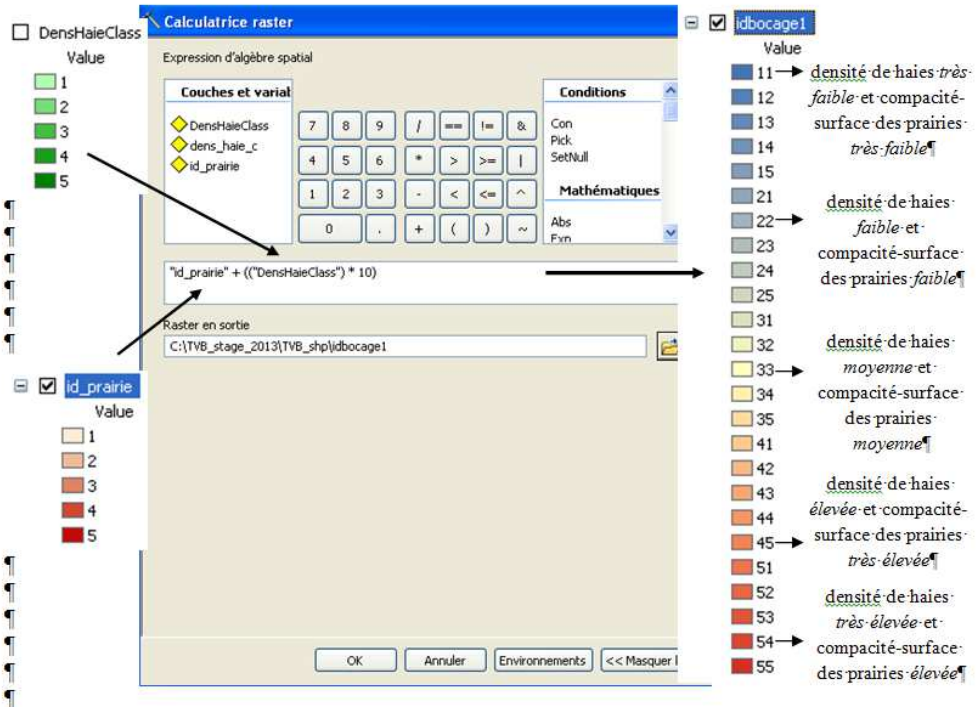

Figure 2 *Croisement entre la densité de haies de 2009 et l'indicateur de compacité-surface relatif aux prairies (Baugé, 2013).*

La donnée hydrologique

Nous ne disposons pas d'une seule couche d'information exhaustive pour identifier l'ensemble des plans d'eau. Il est nécessaire d'utiliser plusieurs sources d'information pour obtenir une base fiable.

Afin il est nécessaire de combiner 2 jeux de données :

- Le poste « plans d'eau » de l'occupation du sol de 2009
- La couche « surface_eau » de la BD Topo en appliquant une restriction aux régimes permanents.
- Combiner (menu Editeur) «surface_eau » et le poste « plans_eau » de l'occupation du sol 2009. Nouvelle couche : « Plans_eau_TVB »

3. Elaboration des sous-trames

3.1. Description des sous-trames

Afin définir les sous-trames, nous nous sommes appuyés sur le SRCE, le Plan Parc, les caractéristiques du territoire et les TVB déjà réalisées sur d'autres territoires.

Nous avons identifié 4 sous-trames :

- Les milieux forestiers
- Les milieux aquatiques
- Les milieux humides
- Les milieux bocagers

Le milieu calcicole n'a pas été retenu étant donné qu'il n'y a pas de pelouses calcicoles sur le territoire de la CCPM.

Le milieu anthropique fut un temps était envisagé mais nous avons fait le choix de le considérer en tant qu'élément fragmentant.

Les sous-trames retenues sont les suivantes :

- Les milieux forestiers : ils sont définis par l'ensemble des boisements à l'exception des peupleraies et des forêts de résineux.
- Les milieux bocagers : ils sont définis par la densité du linéaire de haies.
- Les milieux humides : ils sont définis principalement par les bassins, plans d'eau, surfaces en eau, les bras morts, les étangs et les mares. Mais aussi par les prairies et les boisements humides et les cultures.
- Les milieux aquatiques : ils sont définis par l'ensemble du réseau hydrographique (permanent et intermittent).

4. Elaboration des réservoirs et des corridors

4.1. Méthodologie

a) Sous-trame forestière

La qualification des espaces forestiers se caractérise selon leur superficie et la hauteur des arbres. La forêt est un réservoir et il ne peut pas y avoir de corridors en forêt. Les zones entre les forêts ont été favorisé afin définir les corridors. Les peupleraies et les conifères ne sont pas à prendre en compte.

- Les corridors forestiers : tous les boisements inférieurs à 20 hectares ainsi que le bocage (selon valeurs). Il s'agit de reprendre une étude réalisée en 2013 sur la densité du bocage (cf sous-trame bocagère). Les indices 4 et 5 (valeurs les plus élevées) sont conservées.
- Les réservoirs : tous les boisements supérieurs à 20 hectares
- Les espaces relais : tous les boisements inférieurs à 20 hectares. Les espaces relais identifiés en forêt de Mormal ont été intégrés en tant que réservoir étant donné qu'ils sont contenus dans le massif forestier

Les données SIG prises en compte pour la qualification de ce milieu sont les suivantes :

- IFN
- Occupation du sol SIGALE, Région NPDC, 2009

Les données relatives aux zonages réglementaires et concernées par la thématique forestière ont été prises en compte et inclues dans les réservoirs ou dans les espaces relais selon les critères cités ci-dessus (RNR, CEN, Natura 2000, RB).

Le Pays du Cambrésis a utilisé la donnée SIGALE, Région NPDC, 2009 comme occupation du sol et notamment pour qualifier les forêts (Source : *« Schéma Trame Verte et Bleue ; Phase 3 : stratégie territoriale »*).

Afin d'apprécier la continuité écologique avec les territoires limitrophes (Cambrésis et Valenciennois), cette information est reprise pour la mise en page de carte.

- Restriction sur la couche « ocsfin09 » : "THEME09" = 'FORETS DE FEUILLUS' OR "THEME09" = 'REBOISEMENTS RECENTS'

De plus, la donnée SIGALE est homogène puisqu'elle couvre tout le territoire du NPDC.

Traitement réservoirs forestier :

- A partir de la couche IFN « IFN_perim_PNRA_2010 » => « restriction <> de peupliers et conifères »
- Restriction > 20 ha => nouvelle couche : « reservoirs_forestiers.shp »
- Restriction < 20 ha => nouvelle couche : « corridors_forestiers.shp » (Renommer cette couche : c'est un espace relais).

Traitement des corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2* ***Caractérisation des corridors***

b) Sous-trame bocagère

Les réservoirs, les espaces relais et les espaces à renaturer se définissent selon la densité du bocage établit dans une étude menée par Sophie Baugé en 2013, en stage au PNRA. Cette étude nommée *« Elaboration d'une méthode transposable de mise en place d'un schéma Trame Verte et Bleue à l'échelle locale – Expérimentation sur onze communes du Parc naturel régional de l'Avesnois »*, comporte une annexe *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »* dans laquelle un indice bocager est mis en évidence selon 5 classes (ID_bocage/GridCode). Cet indice est défini en croisant d'une part le linéaire de haies 2009 et d'autre part les prairies permanentes, temporaires et les vergers hautes tiges. Au plus l'indice est élevé, au plus la densité du bocage est important.

- Les corridors bocagers : liens possibles entre les réservoirs
- Les réservoirs : selon les indices 4 et 5 de l'étude *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »*
- Les espaces relais : selon l'indice 3 de l'étude *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »*
- Les espaces à renaturer : selon les indices 1 et 2 de l'étude *« Annexe 6 : Construction des réservoirs de biodiversité des sous-trames bocagère et boisée »*

Traitement réservoirs bocagers :

- A partir du raster Idbocage2 => convertir en vecteur => nouvelle couche : « Idbocage2 »
- Sous Qgis, fonction « lisser des polygones » => Nouvelle couche « Idbocage2_polys_lisse »
- A partir de la couche « Idbocage2_polys_lisse », retracer à la main les polygones selon les valeurs 4 et 5 pour obtenir la couche finale : « reservoirs_bocagers_polygones.shp »

Traitement espaces relais :

- A partir du raster Idbocage2 => convertir en vecteur => nouvelle couche : « Idbocage2 »
- Restriction => « Gridcode = 3 »

Traitement espaces à renaturer:

- A partir du raster Idbocage2 => convertir en vecteur => nouvelle couche : « Idbocage2 »
- Restriction => « Gridcode = 1 et 2 »

Traitement des corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2* ***Caractérisation des corridors***

Les données SIG prises en compte pour la qualification des milieux bocagers :

- Les sites du CEN ont été caractérisés en tant que réservoirs bocagers.
- Le linéaire de haies 2009 du PNRA pour l'atlas cartographique à l'échelle 1/25000ème

c) Sous-trame aquatique

La sous-trame aquatique se structure selon les cours d'eau permanents et intermittents.

- Les corridors aquatiques : ils suivent les cours d'eau permanents et font la liaison entre les réservoirs.
- Les réservoirs : Zone tampon de 20 m de part et d'autre de tous les cours d'eau permanents
- Les espaces relais : Zone tampon de 20 m de part et d'autre de tous les cours d'eau intermittents

Les données SIG prises en compte pour la qualification des milieux aquatiques :

- Réseau hydrographique de la BD Topo 2017
- Parcelles du CEN (donnée réglementaire)
- Les cours d'eau départementaux 59 et 02

Traitement des réservoirs et des espaces relais :

- A partir de la couche BD Topo hydrographie => Extraction de l'emprise de la CCPM => nouvelle couche « Hydrographie »
- zone tampon de 20m de part et d'autre des cours d'eau => nouvelle couche : « Reservoirs_Esp_relais_Mil_Aqua_20m »
- Selon le cours d'eau permanent ou intermittent, effectuer la mise en page pour les réservoirs ou les espaces relais.

Traitement pour les corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2 Caractérisation des corridors*

Néanmoins, il est nécessaire de prolonger les cours d'eau au-delà du territoire de la CCPM et du PNRA afin d'établir les liaisons avec les territoires limitrophes. En effet, la TVB du Cambrésis a identifié les cours d'eau comme éléments structurants pour la trame bleue.

- A partir de la couche « Troncon_cours_eau » (BD Topo France 2017, IGN) => restriction sur les départements 59 et 02.
- A partir de la couche « Geofla_IGN » (IGN, 2017) => restriction sur les départements 59 et 02.
- Intersecter les deux couches => Nouvelle couche « Troncons_eau_59_02.shp ».

d) Sous-trame milieux humides

Les réservoirs et les corridors des milieux humides se caractérisent selon leur superficie.

- Les corridors aquatiques : Ils font le lien entre les zones humides et mares inférieures à 1 hectare. Les cours d'eau permanent sont retenus pour d'établir le lien entre les réservoirs.
- Les réservoirs : toutes zones humides et mares supérieures à 1 hectare
- Les espaces relais : toutes les autres zones humides et les mares qui ne sont pas prises en compte dans les réservoirs et les corridors et qui sont inférieures à 1 ha.

Deux pistes de réflexion ont été évoquées pour définir les milieux humides.

Premièrement, la possibilité de mélanger les données zones humides et mares, le tout formant un ensemble « humide ». Après traitements sig, il y a une perte d'information pour les données zones humides et la représentation de l'ensemble donne un rendu qui n'est pas lisible.

Deuxièmement, le choix de différencier les deux données. Les espèces concernées par ces milieux ne sont pas les mêmes et les modes de déplacements varient. La mise en évidence des zones humides s'est avérée judicieuse étant donné que la vallée de la Sambre est sur le territoire de la CCPM et qu'il y a de nombreux enjeux écologiques.

Afin de caractériser la sous-trame milieux humides, différents jeux de données sont utilisés pour les traitements :

- Les zones humides :
    - les zones humides du SAGE
    - les prairies humides du protocole « Observatoire de la Biodiversité, 2015 et 2016
    - programme « Agriculture et Zones Humides, 2016 »
    - ICB 2016 et 2017.
- Les mares :
    - extraction de la base de données Mares (2009- 2013)
    - « autres_mares_etangs_brasmorts »

    - « mares_carto_zh_sage »
    - « mares_etangs_brasmort_def »
- Surface en eau départementale (59 et 02), BD Topo, 2017, IGN

Traitement des réservoirs :

Les réservoirs sont caractérisés à partir des couches citées ci-dessus, une restriction de plus de 1 hectare est appliquée à chaque fois.

Une couche supplémentaire a été créée à partir de traitement sig :

- Combinaison de la couche « Surface_eau » ; « Plans_eau_TVB » et « SAGE » => Nouvelle couche : « reservoirs_zones_humides.shp »
- Restriction > 1 ha

Traitement des espaces relais :

Les espaces relais sont définis selon la superficie des mares, des surfaces en eau et des zones humides. Les mêmes couches que pour les réservoirs sont utilisées, une restriction de moins de 1 hectare est appliquée.

Identification de espaces relais, à partir des 2 couches suivantes :

- «milieux_dont_zh_2009_detail » => restriction « "CARACT_HUM" <> 'Non humide' AND "SURF" < 1.00036885392 »
- « Plans_eau_TVB » => restriction « "Shape_Area" < 1.0068632102499999".

Traitement des mares :

La sous-trame des milieux humides se caractérise aussi par le réseau de mares.

Nous avons souhaité dans un premier temps, mettre en évidence ce réseau et proposer une continuité de ce milieu. Cette continuité peut être définie selon la distance moyenne de dispersion des amphibiens, à savoir 200m.

Premièrement, obtenir une seule couche de mares sans doublon :

- A partir des couches suivantes, sélection spatiale au fur et à mesure des mares qui se superposent ou non.
    - extraction de la base de données Mares (2009- 2013)
    - « autres_mares_etangs_brasmorts »
    - « mares_carto_zh_sage »
    - « mares_etangs_brasmort_def »
- Extraction progressive des mares pour n'obtenir qu'une seule couche : « combinaison_mares_maet_etangs_brasmortsl.shp »

Deuxièmement, à partir de « combinaison_mares_maet_etangs_brasmortsl.shp » :

- Test du zonage le plus adéquate pour la dispersion des espèces : *Outil Arctoolbox=> Anneaux concentriques multiples=>* test avec 200 et 500m de rayon. Le rayon de 200m est retenu.
- A partir de « combinaison_mares_maet_etangs_brasmortsl.shp » => outil « zone tampon option fusion 200m ». Nouvelle couche => reservoirs_agglo_mares.shp

Cette couche forme un ensemble de zones humides et est considérée comme un réservoir. Les autres mares sont classées en tant qu'espaces relais.

Lors de la mise en page, à l'échelle de la CCPM, le rendu d'agglomération de mares n'est pas satisfaisant. Elles apparaissent comme un amas et ce n'est pas compréhensible. Il est préférable pour une meilleure lisibilité et pour éviter une confusion avec les zones humides, d'afficher les mares tel quel. Cependant, à l'échelle 1/25 000, la couche d'agglomération de mares peut être intéressante à prendre en compte car la zone de dispersion de 200m sera plus visible.

⇨ Finalement, la couche « reservoirs_agglo_mares.shp » n'est pas utilisée car le rendu n'est pas satisfaisant.

Traitement des corridors :

La qualification des corridors est développée au *4.2* ***Caractérisation des corridors***

Afin de justifier les corridors vers les territoires limitrophes de la CCPM, il est nécessaire de faire apparaitre les éléments des milieux humides (cf sous-trame aquatique et continuité des cours d'eau).

Les autres couches de mares non comprises dans les traitements, sont juste affichées dans la mise en page cartographique afin de justifier une continuité écologique.

4.2 Caractérisation des corridors

Les corridors identifiés dans la TVB de la CCPM peuvent être différents de ceux identifiés dans le SRCE et le Plan Parc du PNRA. En effet, les analyses n'étant pas réalisées à la même échelle et les données ayant été actualisées, les résultats sont divergents. Il est donc essentiel de les comparer et de les qualifier, à savoir, les corridors peuvent être soit « à conforter » soit « à restaurer ».

D'une manière générale :

- Les corridors localement fonctionnels du SRCE et du Plan Parc repris dans la TVB de la CCPM, sont à garder mais à ne pas afficher sur la carte. En effet, ils sont identiques à ceux de la TVB de la CCPM. Ce sont des corridors dit « à conforter ».
- Les corridors localement non fonctionnels du SCRE et du Plan Parc sont à afficher et à qualifier en tant que « Corridors à restaurer »
- Les nouveaux corridors identifiés par la TVB de la CCPM sont à afficher et à qualifier de « Corridors à conforter » ou de « Corridors à restaurer » selon les spécificités ci-dessous.

Pour le bocage :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et ne traversant que des espaces relais, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs mais ne traversant que des espaces à restaurer, est un corridor « A restaurer ».

Pour la forêt :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et traversant majoritairement des réservoirs et des espaces relais, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et traversant majoritairement des espaces à renaturer, est un corridor « A restaurer ».

Pour les milieux humides :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et suivant un cours d'eau permanent, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM entre 2 réservoirs et suivant un cours d'eau intermittent, est un corridor « A restaurer ».

Les corridors identifiés dans la TVB de la CCPM sont à la fois complémentaires et différents de ceux de l'ex-SRCE-TVB et de ceux du Plan Parc.

Pour les milieux aquatiques :

- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM suivant un cours d'eau permanent et un corridor SRCE-TVB ou Plan Parc, est un corridor « A conforter ».
- Un corridor identifié dans la TVB de la CCPM suivant un cours d'eau permanent, est un corridor « A restaurer ». Le choix s'est porté sur des cours d'eau liant les territoires limitrophes dans lesquels les cours d'eau ont été identifiés comme éléments structurant (TVB du Pays du Cambrésis).

Corridor mixte :

- Un corridor mixte est un corridor qui résulte de la superposition de deux corridors de milieux différents. Cependant, ils doivent être complémentaires.

C'est le cas sur les communes de Maroilles, Landrecies, Gussignies, Bellignies et Bettrechies. Les corridors humides et aquatiques se superposent, un corridor mixte « humide et aquatique » est défini.

Il est souhaitable de paramétrer la table attributaire en fonction de ces informations pour une meilleure exploitation.

- A partir du SRCE => restriction sur les biotopes se situant sur le territoire d'étude => exporter dans une nouvelle couche : « SRCE_corridors_TVB_CCPM.shp »
- Ajouter un champ « Typo_TVB » et remplir la table attributaire selon les règles citées ci-dessus.
- A partir du Plan Parc => restriction sur les thèmes se situant sur le territoire d'étude => exporter dans une nouvelle couche : « PP_corridors_TVB_CCPM.shp »
- Ajouter un champ « Typo_TVB » et remplir la table attributaire selon les règles citées ci-dessus.

5 Les éléments fragmentant

5.1 Les activités urbaines

Les activités urbaines sont des éléments fragmentant pour le déplacement des espèces. Il est nécessaire de les prendre en compte.

Une zone tampon de 25m autour du bâti permet de prendre en compte les jardins qui sont des zones urbanisés.
4 couches de base issues de la BD Topo 2017 :

- Le bâti indifférencié
- Le bâti industriel
- Le bâti remarquable
- Surface d'activité

- Intersection de « Bâti remarquable » et de « Perim_Parc_et_Agglo_Maubeuge ». Nouvelle couche : « Bati_remarq_PNRA »
- Intersection de « Bâti industriel » et de « Perim_Parc_et_Agglo_Maubeuge ». Nouvelle couche : « Bati_indus_PNRA »
- La couche « bâti_indifferencie » est déjà l'emprise PNRA.
- Combiner les 3 couches ci-dessous. Nouvelle couche : « Bati_TVB_PNRA »
- Pour faciliter le traitement, intersecter cette dernière couche avec le périmètre de la CCPM : « Bati_TVB_CCPM »
- Géotraitement => Zone tampon de 25m autour de « Bati_TVB_CCPM », option ALL. Nouvelle couche : « Buffer_25m_BATI_TVB_CCPM »

Ce traitement n'est pas suffisant pour prendre en compte l'activité urbaine. Il faut ajouter les surfaces en activités :

- Intersecter «bdt_Pai_Surface_Activite » et le périmètre de la CCPM : « Surface_Activite_CCPM »
- Géotraitement => Zone tampon de 25m autour de « Surface_Activite_CCPM », option ALL. Nouvelle couche « Buffer_25m_Surf_Bati_TVB_CCPM »
- Combiner les couches « Buffer_25m_BATI_TVB_CCPM » et « Buffer_25m_Surf_Bati_TVB_CCPM » pour obtenir toutes les zones concernées par une emprise d'activité urbaine. « Emprise_activites_urbaines_TVB_CCPM »

5.2 Le canal de la Sambre

Le canal de la Sambre est un élément structurant et fragmentant du territoire de la CCPM. Il est ici identifié en tant qu'élément fragmentant.

5.3 Les routes et les voies ferrées

Les routes et les voies ferrées sont considérées comme éléments fragmentant. Elles sont affichées tel quel dans les projets.

Les couches sig utilisées sont les suivantes :

- Voies ferrées et routes
- Tronçon_route pour identifier la chaussée Brunehaut, élément structurant et fragmentant du territoire

5.4 Les zones de conflits

La définition des zones de conflits s'est principalement faite selon les chemins de fer et les routes. Une comparaison avec les données du SRCE a été faite mais à l'échelle de la CCPM, les données n'étaient pas pertinentes.
2 couches sont utilisées pour définir les zones de conflits :

- obstacles_ecoulement_france_2017
- Points de conflits ex-SRCE

Identification des zones de conflits :

- Les obstacles à l'écoulement sont affichés tel quel, il n'y a pas de restriction.
- Les intersections entre le canal de la Sambre et les corridors sont pointés, ce sont « les conflits avec le canal ».
- Les intersections entre les routes et les corridors sont à retenir comme des points de conflits
- Les intersections entre les voies ferrées et les corridors sont à retenir comme des points de conflits.
- La couche des points de conflits de l'ex-SRCE n'est finalement pas affichée. Elle est utilisée comme donnée exogène.

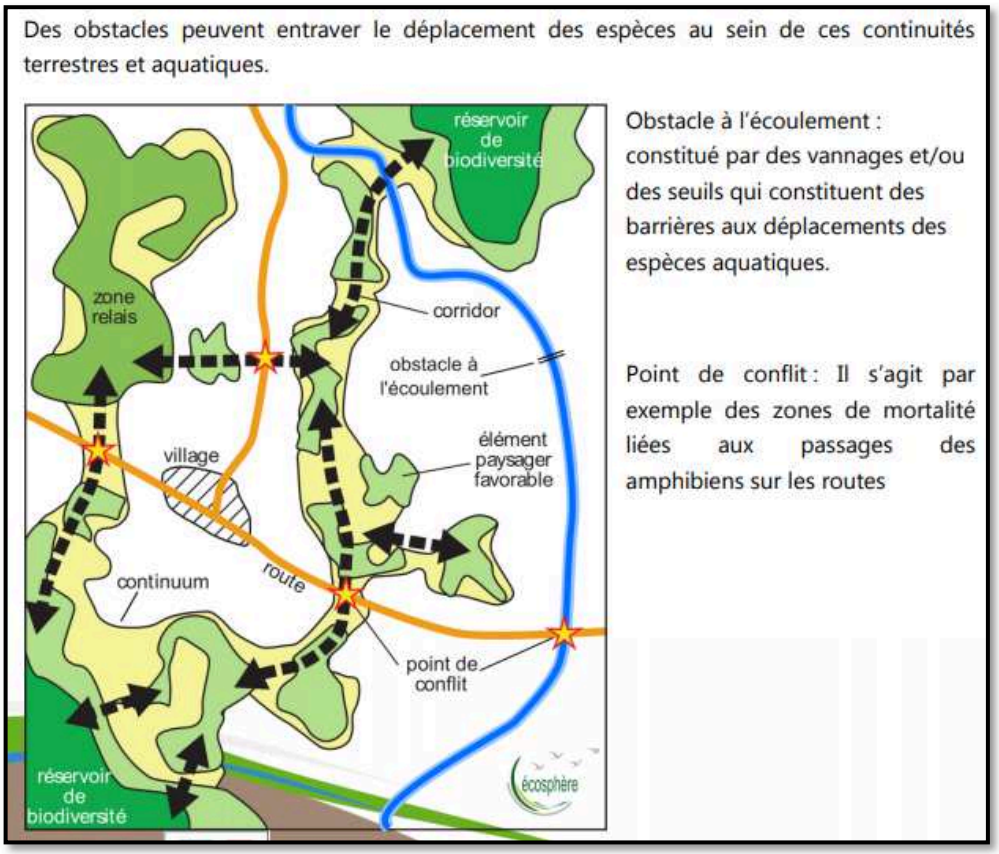

Source : SRCE PICARDIE, 2012

6 La cartographie

La représentation est faite à partir de cartes thématiques et selon des échelles différentes.

La DREAL souhaite obtenir un atlas cartographique. L'utilisation de l'ex-SRCE nous contraint à ne pas descendre en deçà du 1/25000ème.

6.1 La cartographie à l'échelle de la CCPM

Le choix est fait de présenter deux cartes générales à l'échelle de la CCPM :

- Une carte Trame Verte : les milieux forestiers et bocagers
- Une carte Trame Bleue : les milieux humides et aquatiques

Les cartes sont réalisées au 1/98000ème, en format A3 portrait, ce qui correspond à l'échelle de la CCPM.

Les données au-delà du territoire de la CCPM sont affichées (forêt, bocage, réseau hydrographique, mares) afin d'établir une cohérence écologique et cartographique.

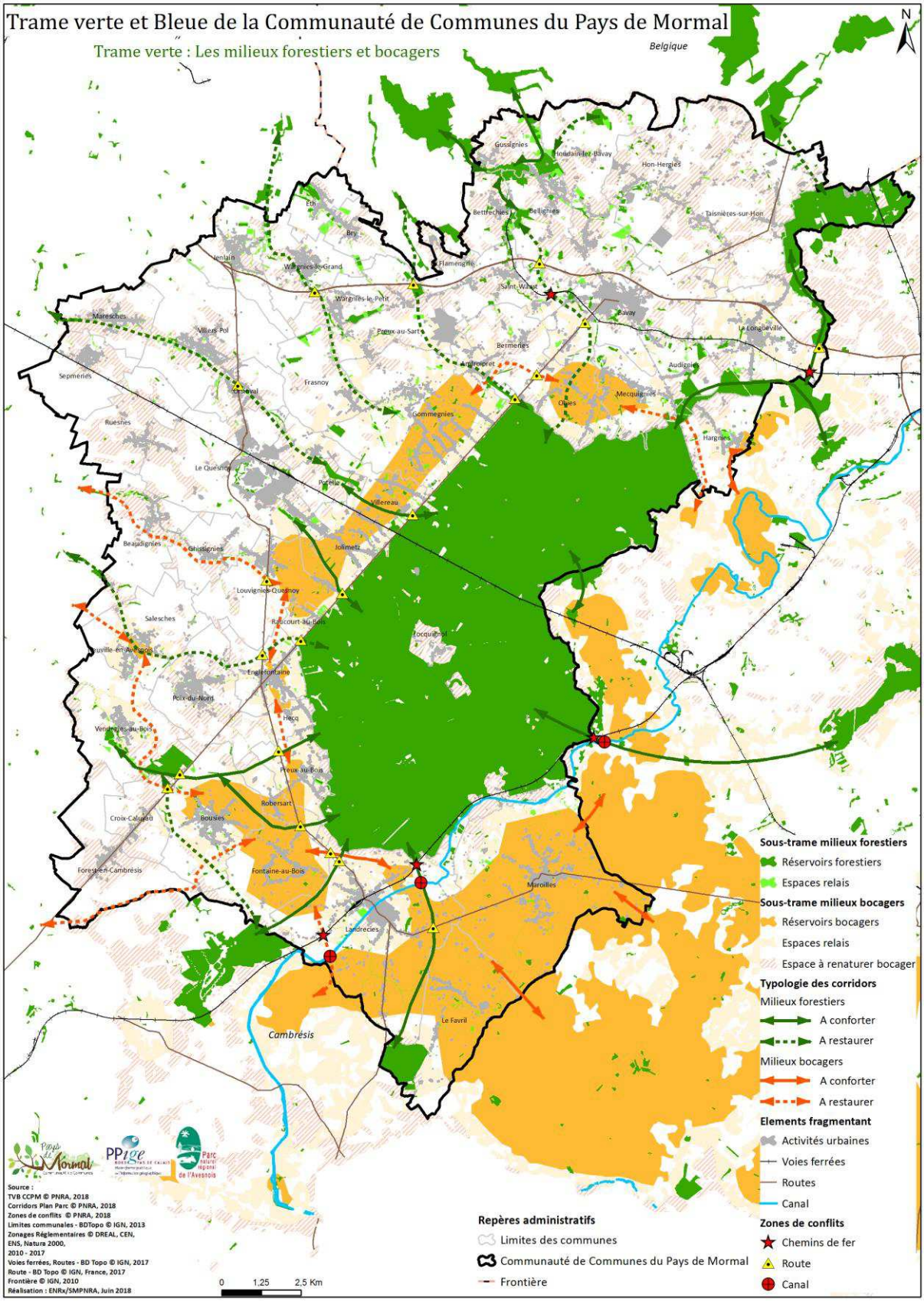
Trame verte et Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal
Trame verte : Les milieux forestiers et bocagers
N
Belgique
Cambrésis
Gussignies
Houdain-lez-Bavay
Hon-Hergies
Bettrechies
Bellignies
Taisnières-sur-Hon
Eth
Bry
Jenlain
Wargnies-le-Grand
Flamengrie
Wargnies-le-Petit
Saint-Waast
Bavay
La Longueville
Maresches
Villers-Pol
Preux-au-Sart
Bermeries
Audignies
Sepmeries
Frasnoy
Amfroipret
Mecquignies
Oisies
Gommegnies
Ruesnes
Hargnies
Le Quesnoy
Parelle
Villereau
Beaudignies
Ghissignies
Jolimetz
Louvignies-Quesnoy
Salesches
Raucourt-au-Bois
Locquignol
Louville-en-Avesnois
Englefontaine
Poix-du-Nord
Hecq
Vendegies-au-Bois
Preux-au-Bois
Robersart
Croix-Caluyau
Bousies
Forest-en-Cambrésis
Fontaine-au-Bois
Maroilles
Landrecies
Le Favril
Sous-trame milieux forestiers
Réservoirs forestiers
Espaces relais
Sous-trame milieux bocagers
Réservoirs bocagers
Espaces relais
Espace à renaturer bocager
Typologie des corridors
Milieux forestiers
A conforter
A restaurer
Milieux bocagers
A conforter
A restaurer
Elements fragmentant
Activités urbaines
Voies ferrées
Routes
Canal
Zones de conflits
Chemins de fer
Route
Canal
Repères administratifs
Limites des communes
Communauté de Communes du Pays de Mormal
Frontière
Source :
TVB CCPM © PNRA, 2018
Corridors Plan Parc © PNRA, 2018
Zones de conflits © PNRA, 2018
Limites communales - BDTopo © IGN, 2013
Zonages Réglementaires © DREAL, CEN, ENS, Natura 2000, 2010 - 2017
Voies ferrées, Routes - BD Topo © IGN, 2017
Route - BD Topo © IGN, France, 2017
Frontière © IGN, 2010
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Juin 2018
0 1,25 2,5 Km

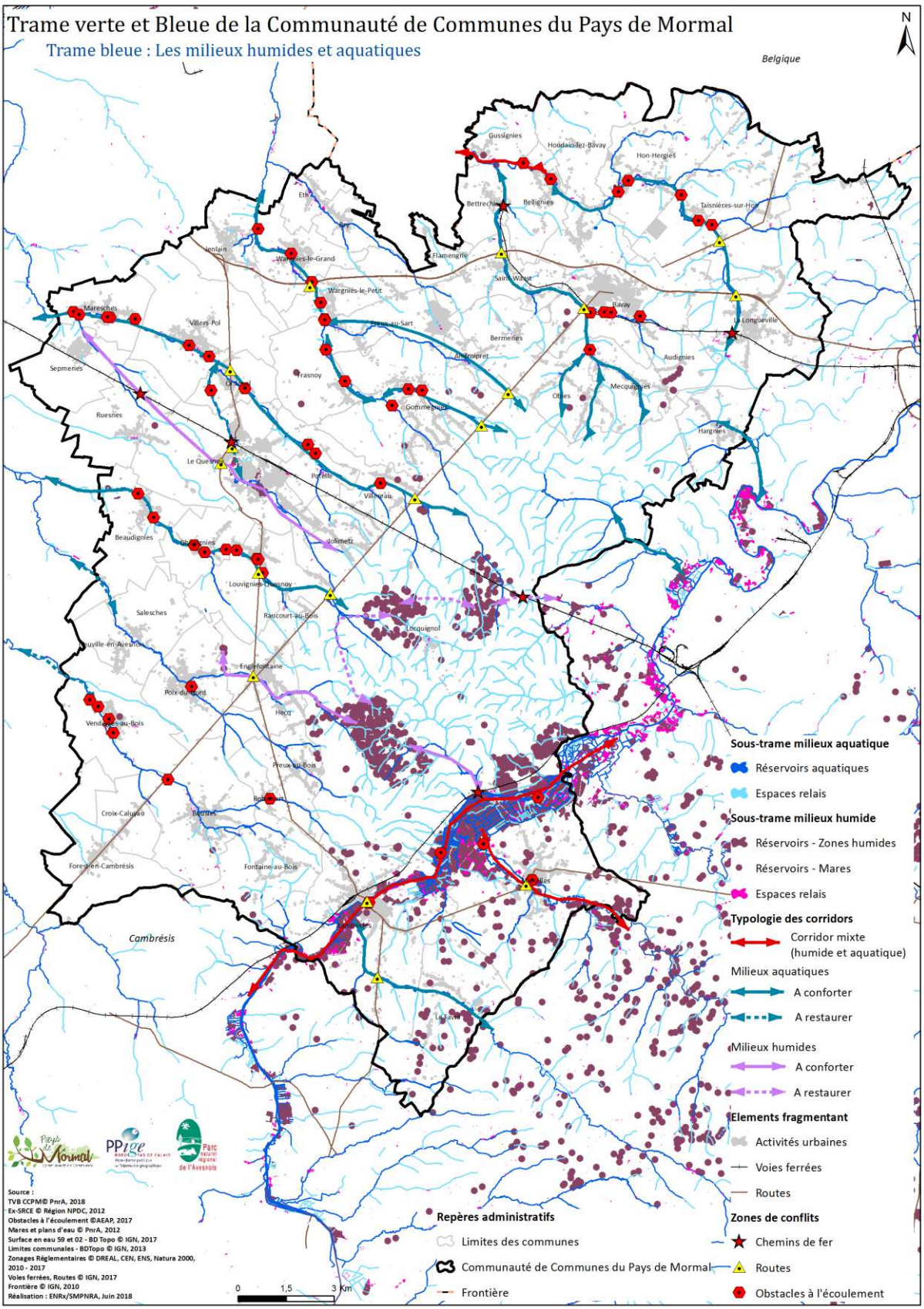

6.2 L'atlas cartographique : échelle au 1/25000ème

Selon le souhait de la DREAL, un atlas cartographique est conçu. Les cartes sont réalisées au 1/25000ème, en format A3 portrait.

La mise en page de l'atlas au 1/25000ème nous oblige à adapter la représentation de cette donnée. En effet, les choix effectués pour la mise en page à l'échelle de la CCPM ne sont pas tous pertinents pour l'échelle de l'atlas.

Traitement des corridors :

Si à l'échelle de la CCPM, la représentation des corridors par un linéaire est convenable, elle est trop précise pour le 1/25000ème. Cela pourrait occasionner des conflits d'intérêts.

La première idée fut de transformer les linéaires en emprise polygonale à partir d'une zone tampon de 200m. Cependant, le résultat est encore trop précis et pourrait être mal interprété.

Finalement, les corridors sont représentés par des linéaires avec une symbologie adaptée.

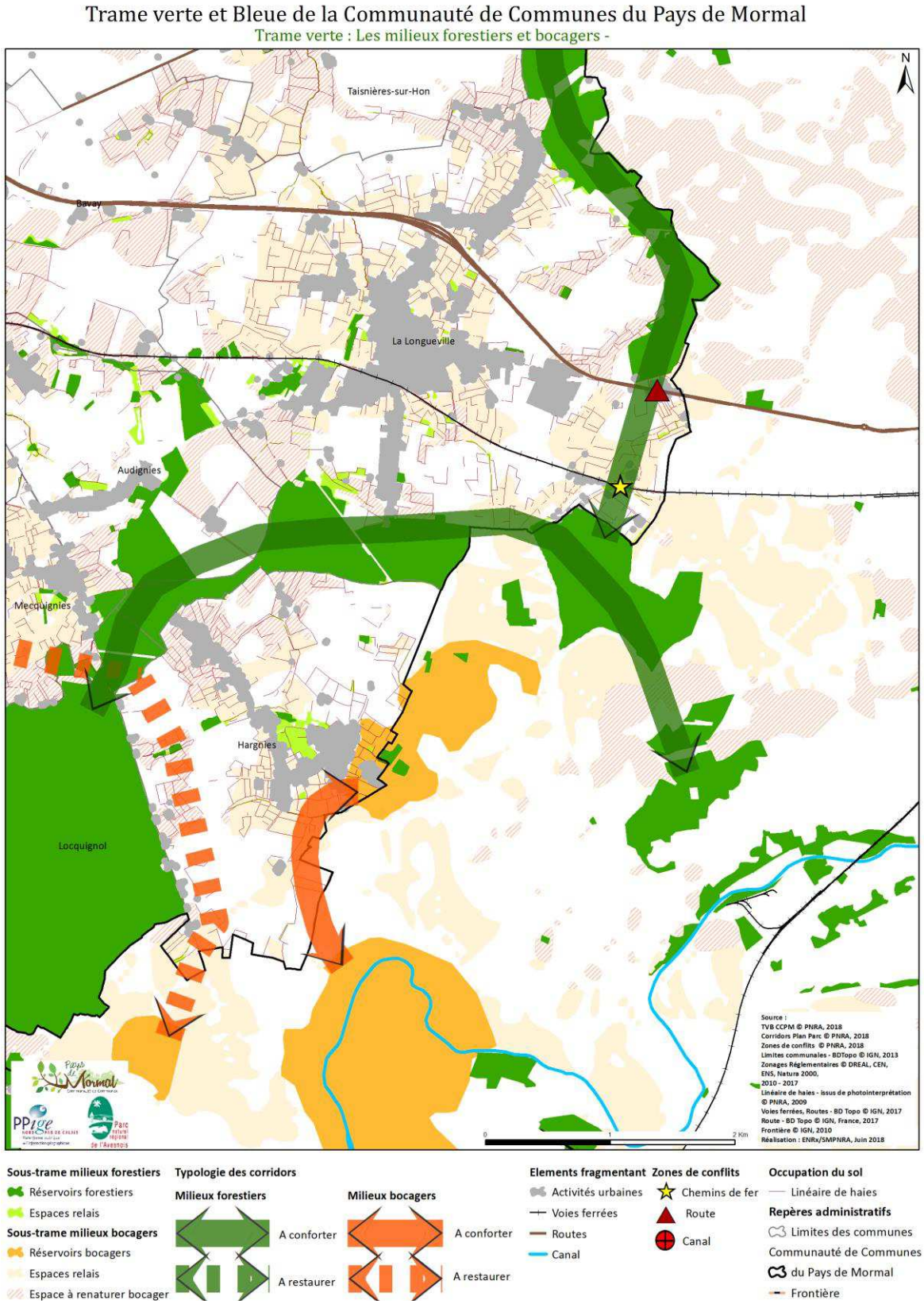

Trame Bleue de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Trame bleue : Les milieux humides et aquatiques

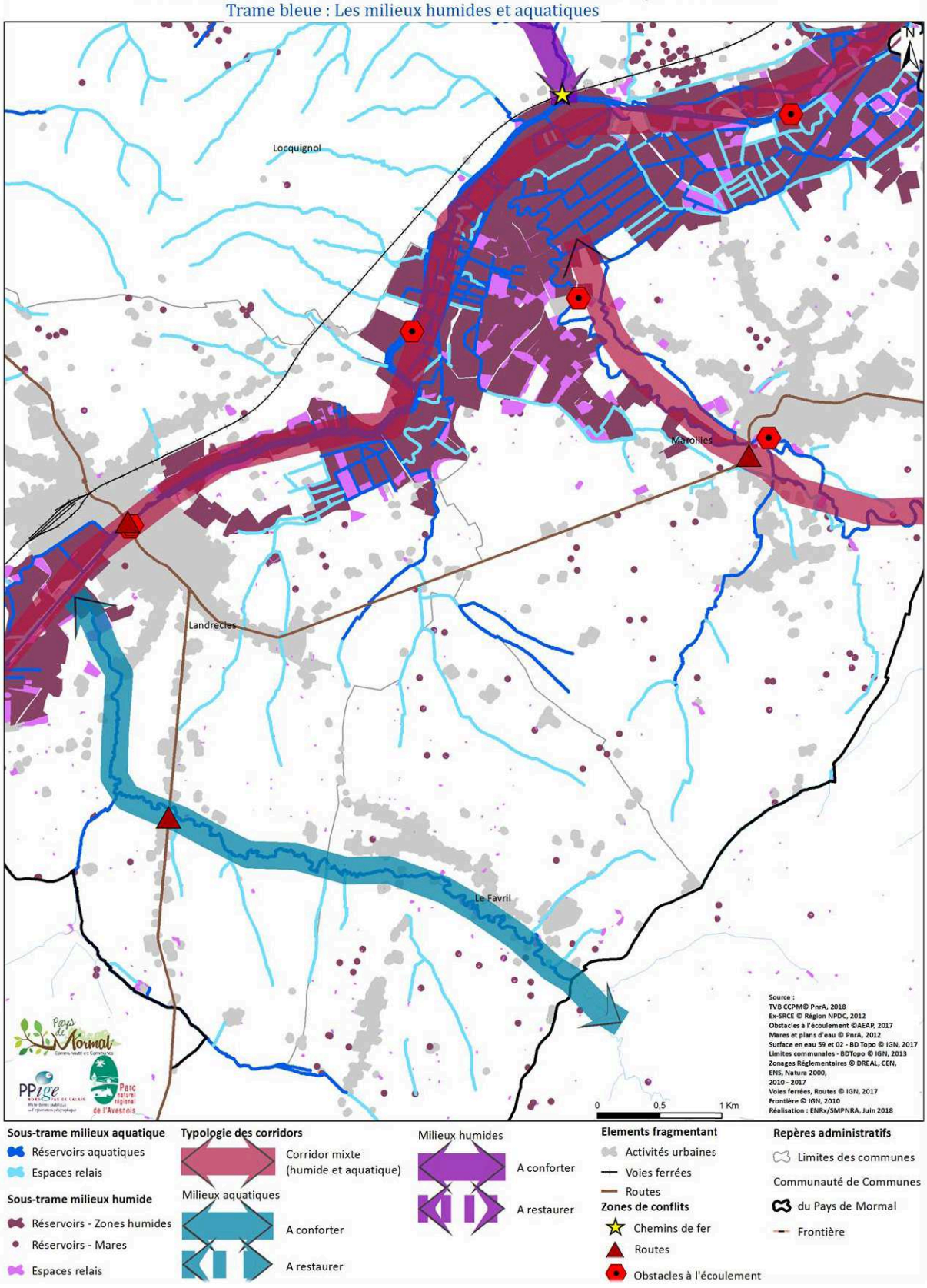



ANNEXE 3 :

CARTE DE LOCALISATION DES ZONES PROJETS

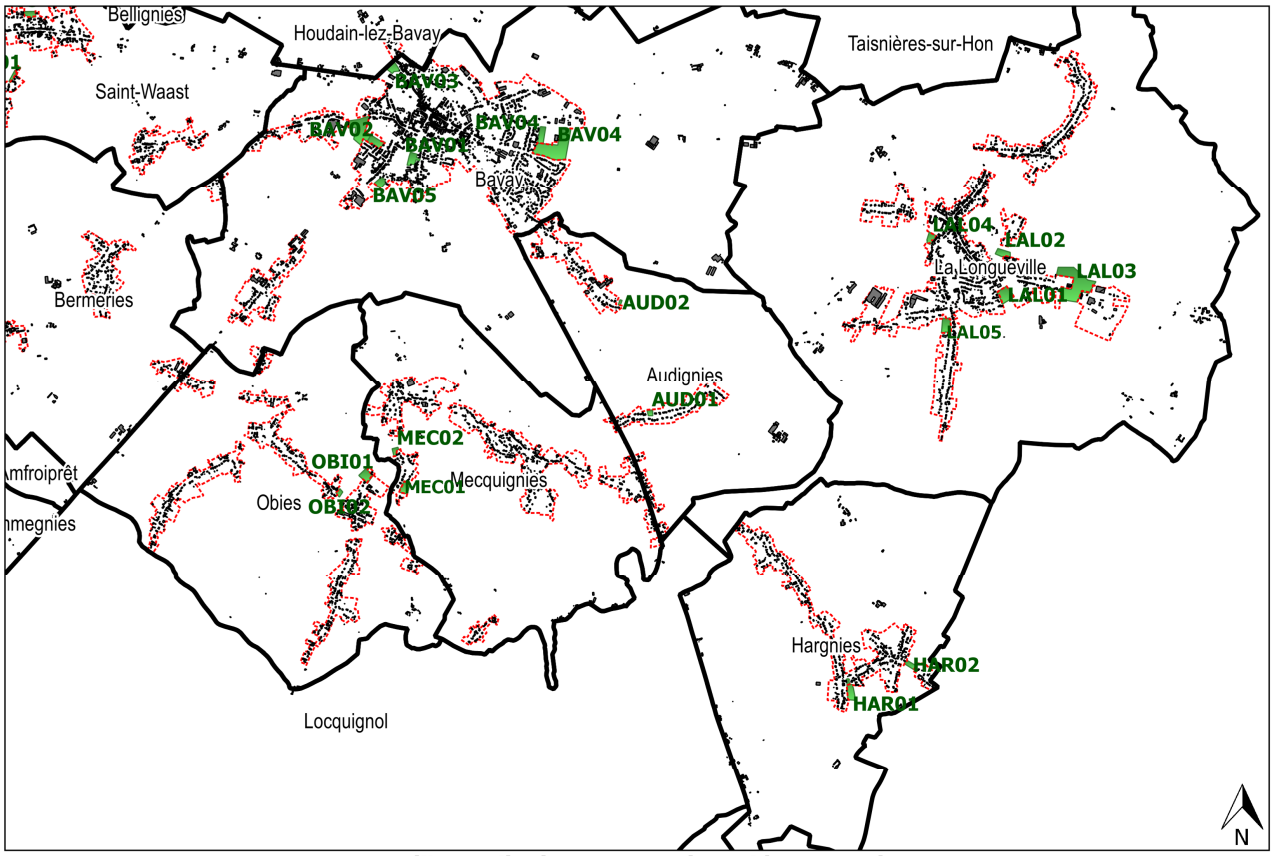

La Longueville, Audignies, Mecqugnies, Obies, Hargnies, Bavay

Légende

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

0 500 1000 1500 m

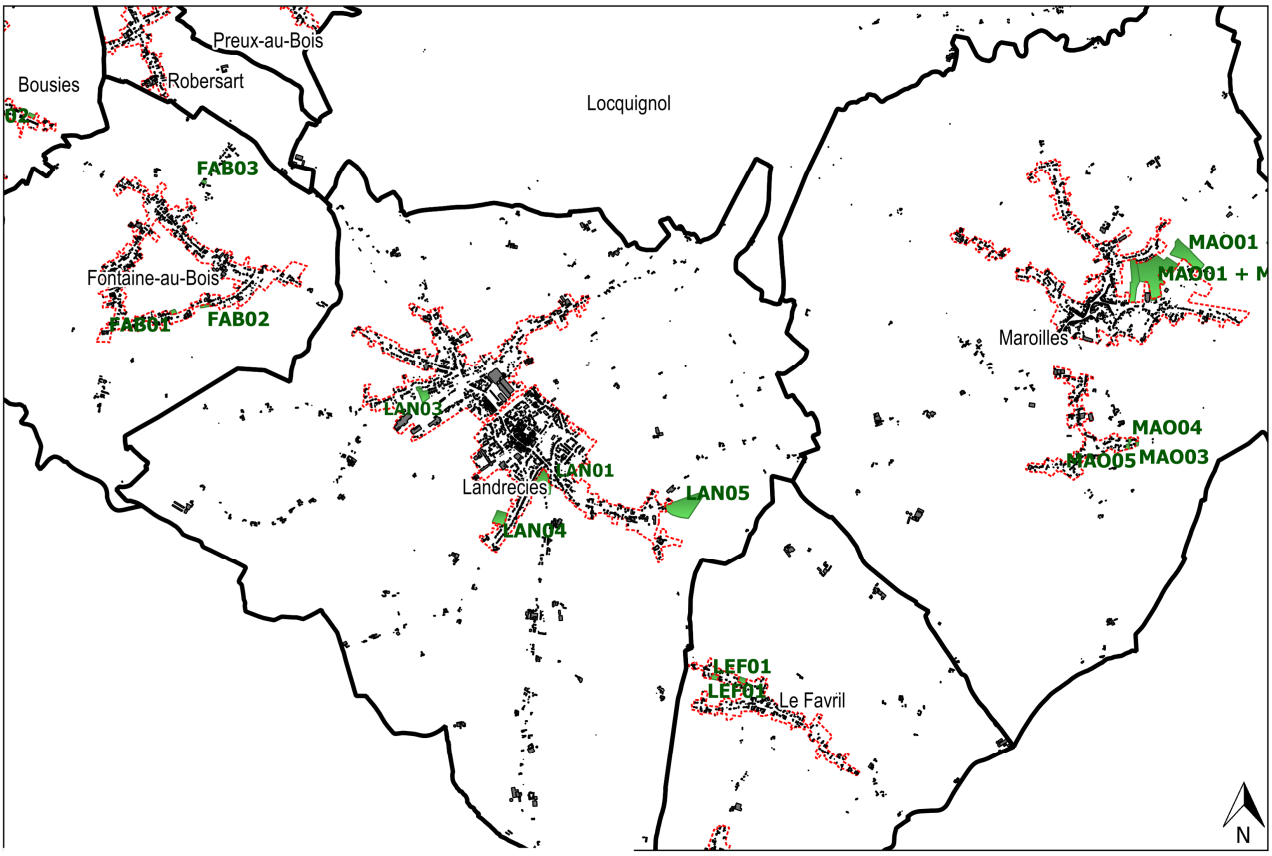

Maroilles, Le Favril, Landrecies, Fontaine-au-bois

Légende

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

0 500 1000 1500 m

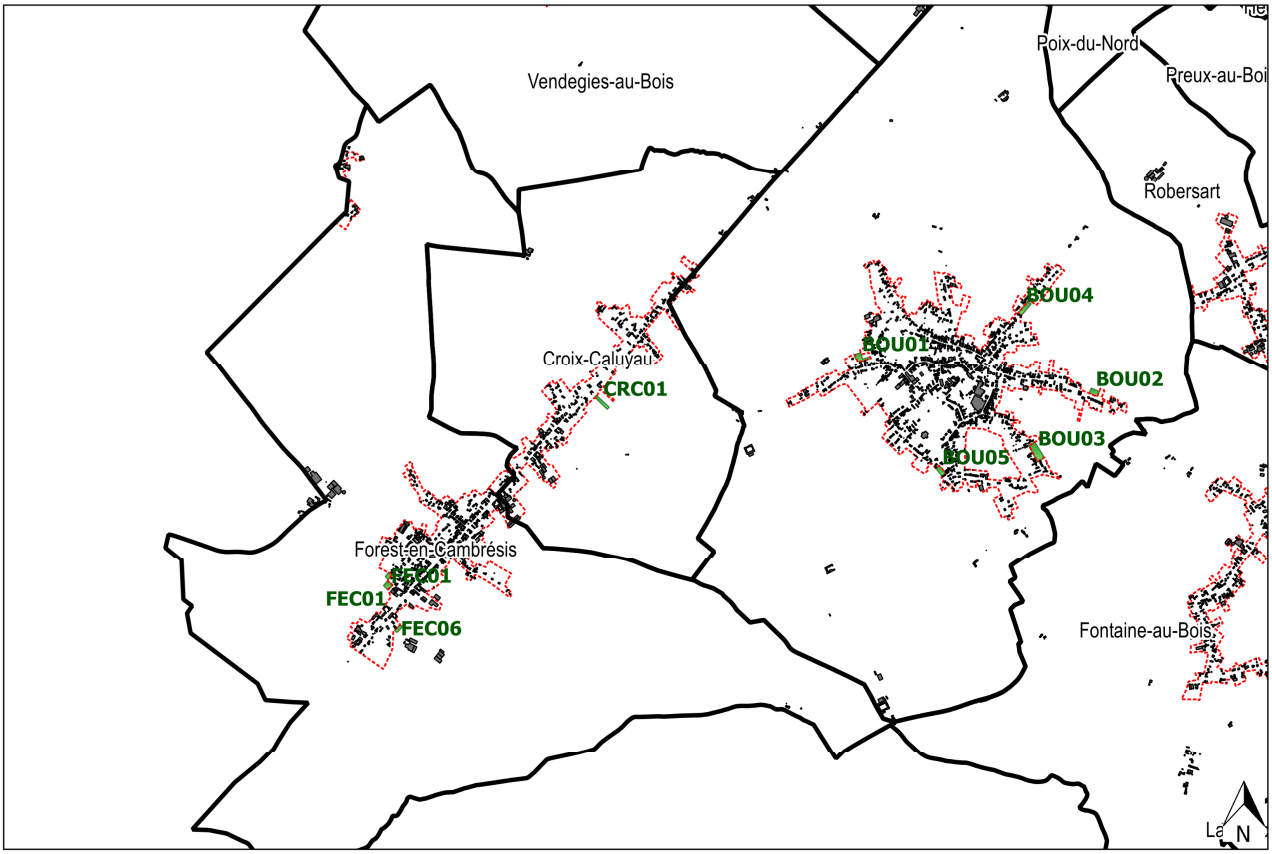

Légende

Bousies, Croix-Caluyau, Forest-en-Cambrésis

0 500 1000 1500 m

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

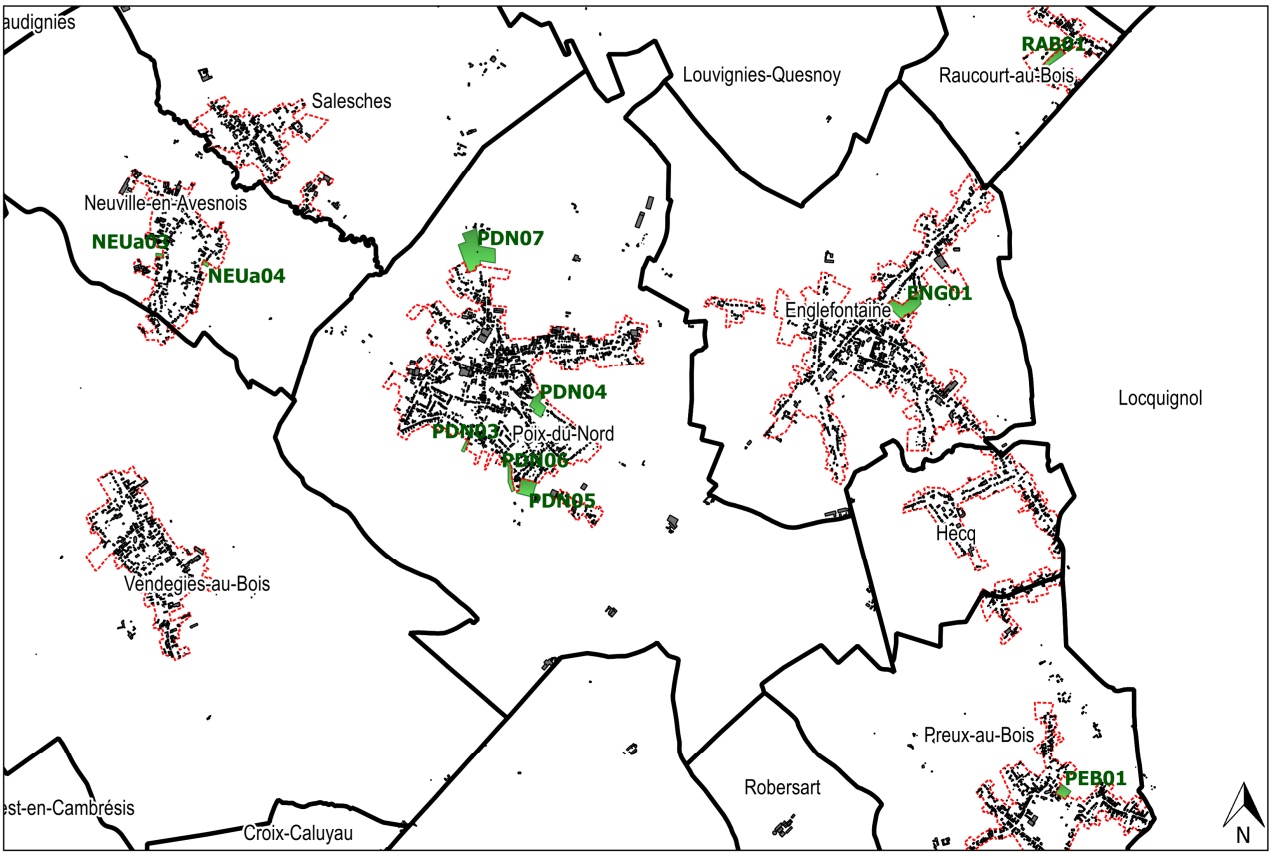

Légende

Preux-au-bois, Poix-du-Nord, Englefontaine-, Neuvilles-en-Avesnois, Raucourt-au-Bois

0 500 1000 1500 m

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

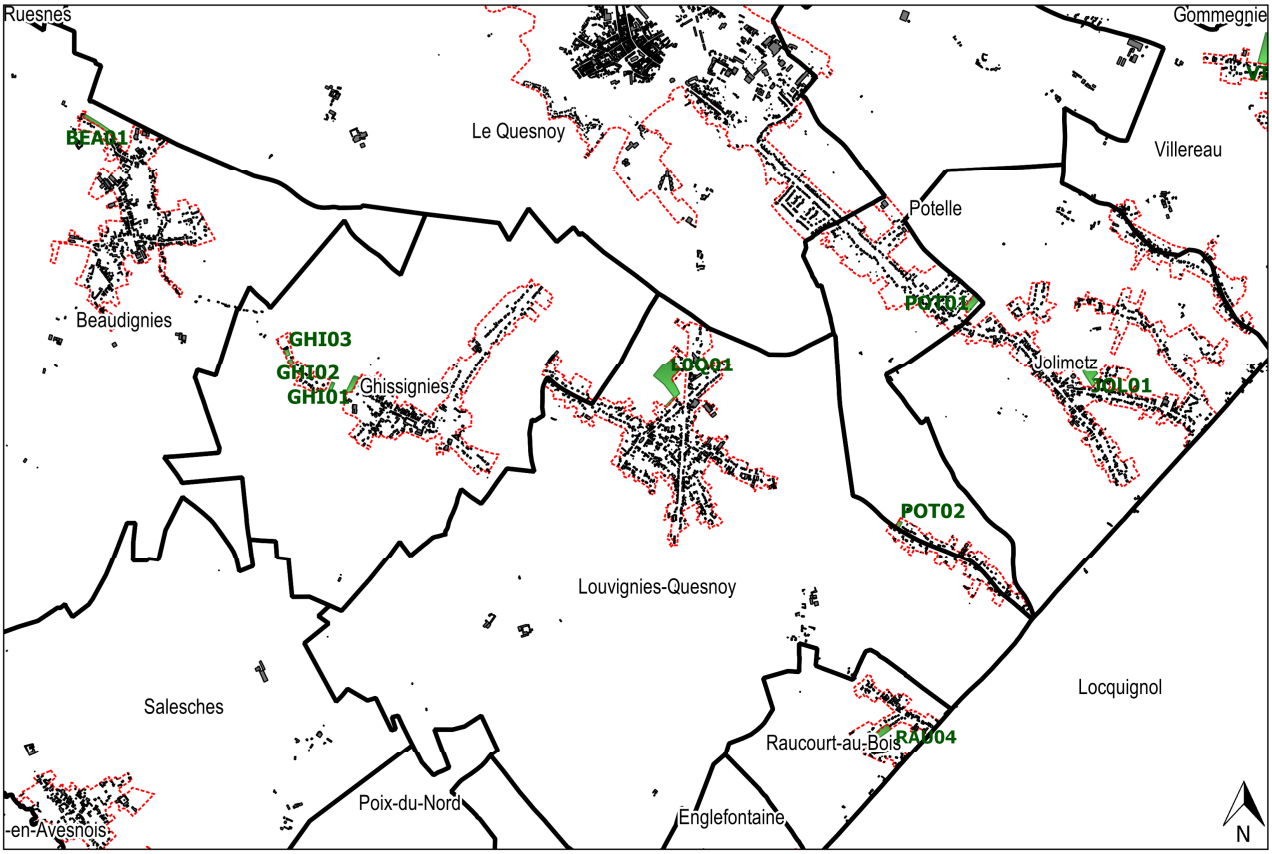

Légende

Raucourt-au-bois, Potelle, Louvignies-Quesnoy, Ghissignies, Beaudignies, Jolimetz

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

0 500 1000 1500 m

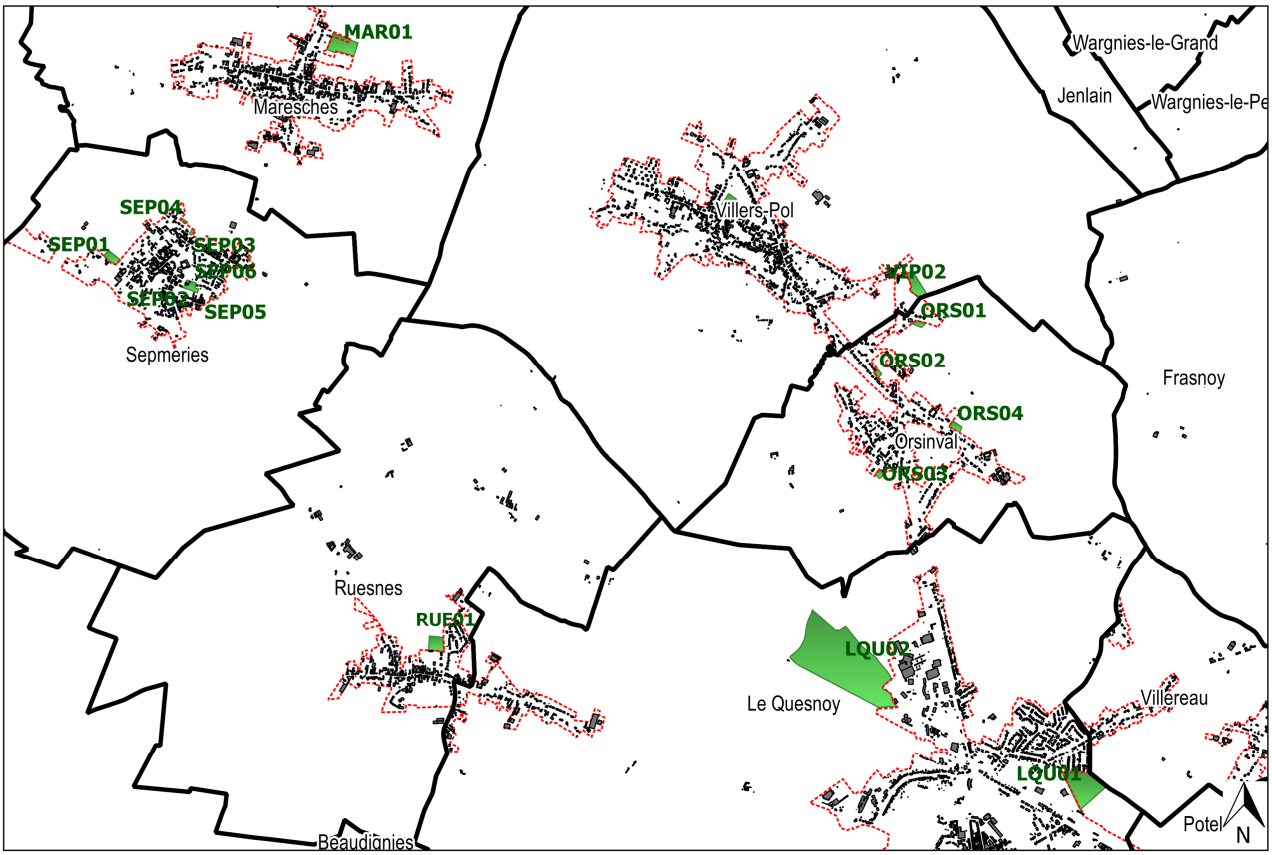

Légende

Le Quesnoy, Ruesnes, Orsinval, Villers-Pol, Sepmeries, Maresches

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

0 500 1000 1500 m

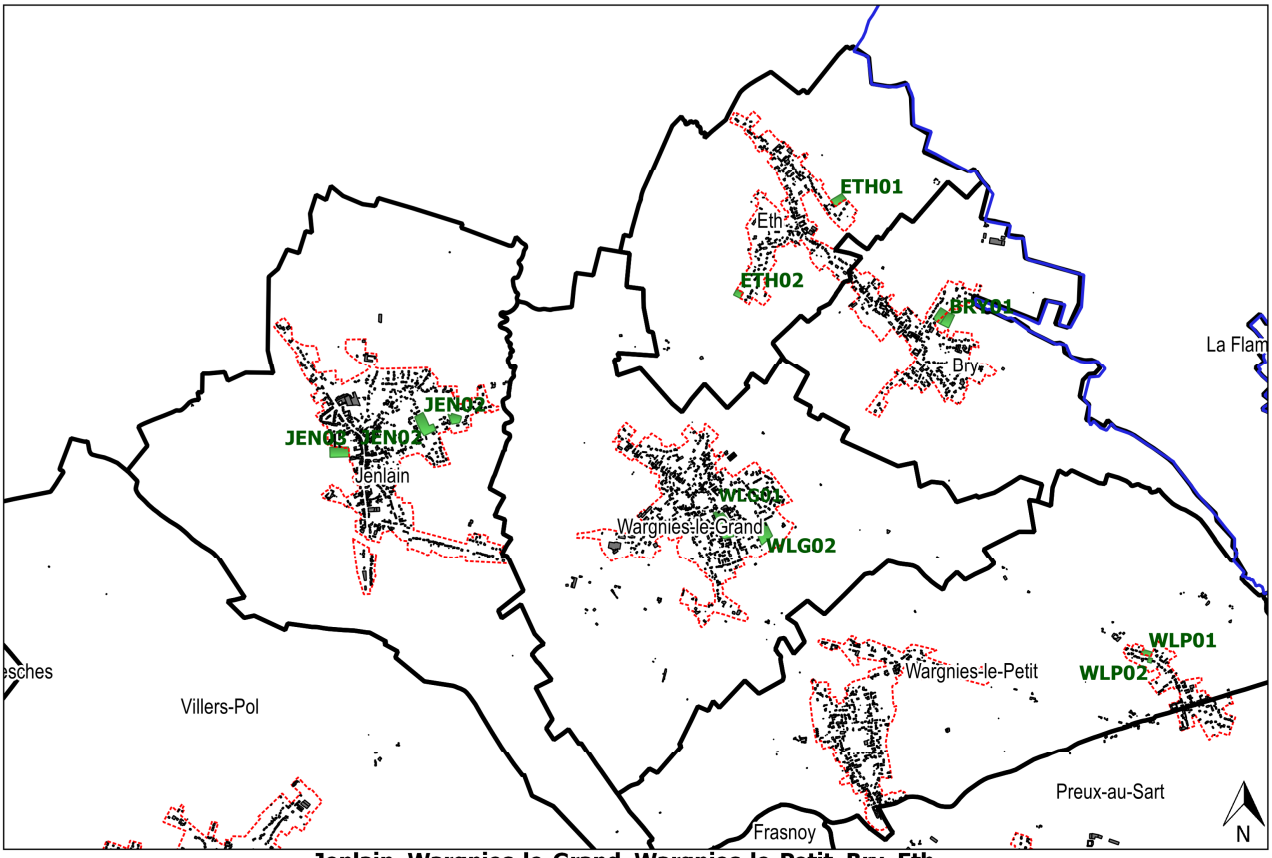

Jenlain, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, Bry, Eth

Légende

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

0 500 1000 1500 m

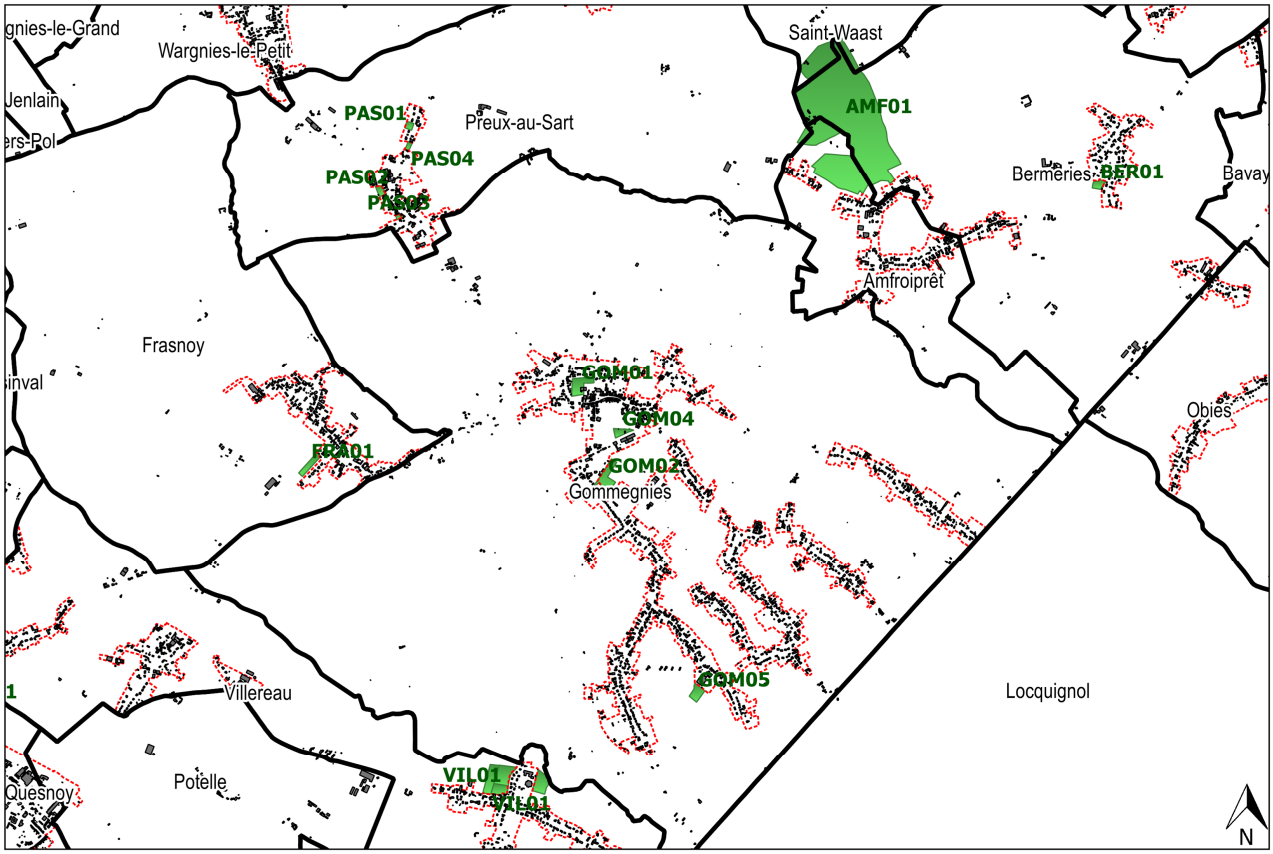

Villereau, Gmmegnies, Frasnoy, Preux-au-Sart, Amfroipret, Bermeries

Légende

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine

0 500 1000 1500 m

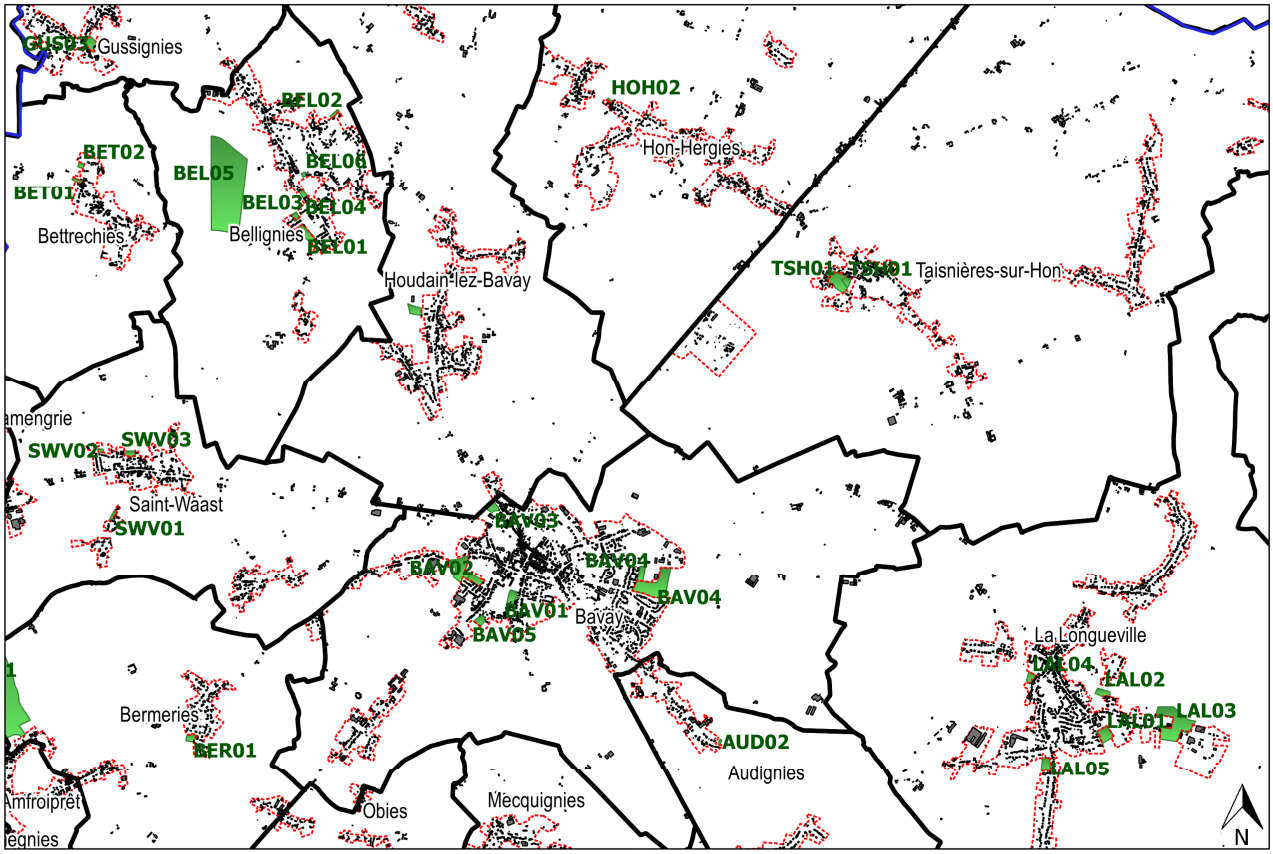

Bermeries, Bavay, Audignies, La longueville, Taisnières-sur-Hon, Hon-Hergies, Bellignies, Bettrechies

Légende

Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine | Limite Franco-belge

0 500 1000 1500 m



ANNEXE 4 :

METHODOLOGIE DES INVENTAIRES

Elaboration de PLUi – Méthode d'analyse environnementale

I. Les inventaires

Afin d'étudier les différents éléments du patrimoine naturel (végétation des prairies, bocage, zones humides, …), et de qualifier les habitats, plusieurs inventaires sont proposés afin de répondre le mieux possible aux orientations des documents cadre (charte, SCoT, SAGE, …).
En amont de la phase de terrain, un courrier est envoyé à chaque commune informant de l'étude mise en place. Chaque commune doit ensuite faire le relais auprès des habitants et des agriculteurs afin de communiquer sur cette action et prévenir du passage de l'équipe du Parc sur les parcelles. Après 15 jours d'affichage de l'information en mairie, la collectivité donne son autorisation de passage sur les parcelles et une lettre de mission est transmise par la Communauté de communes concernée à chaque agent. Quelques jours avant les inventaires sur une commune, les agents en charge des inventaires appellent la commune afin de l'informer de leur passage sur site. Suite à cela, les inventaires peuvent débuter.

- Choix des zones à inventorier

Un premier travail de photo-interprétation est effectué afin de localiser les zones à inventorier sur chaque commune. Pour cela, sur un logiciel de SIG (Système d'Information Géographique), à savoir QGis (2.18, 3.0.1), certaines zones (en fonction des Communautés de communes sont mises en surbrillance sur une orthophoto. Ceci permet de visualiser les zones non urbanisées (généralement agricoles) qui sont comprises dans les zones en question. Ainsi, ces surfaces sont mises en évidence et feront l'objet d'un inventaire.

Pour la Communauté de communes Sud Avesnois, ce sont les zones U, AU (des PLU et POS) ainsi que l'enveloppe urbaine qui sont utilisées pour l'analyse cartographique.
Pour la Communauté de communes du Pays de Mormal, les inventaires sont réalisés sur les dents creuses localisées par le Parc et les zones potentielles de projets de la version de travail du plan de zonage.
Pour la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, les zones inventoriées sont localisées dans les dents creuses localisées par l'ADUS et les potentielles zones de projets identifiés par les élus lors de rendez-vous en mairie.

- Inventaire de la végétation

Tout d'abord, il est proposé de réaliser des inventaires floristiques sur toutes les parcelles en question. L'étude de la végétation est en effet un élément important du diagnostic d'une parcelle. Sachant qu'un habitat peut régir l'apparition d'une certaine faune, il parait essentiel de l'étudier. De plus, elle peut mettre en évidence des espèces végétales rares ou d'intérêt patrimonial[1].

En vue du temps consacré à ces études, un premier passage sur les parcelles est effectué afin d'extraire les parcelles déjà construites, les jardins/potagers privés et les parcelles infranchissables. Ce premier passage permet ainsi que mettre en évidence les parcelles qui seront réellement à inventorier.

[1] « Notion subjective qui attribue une valeur d'existance forte aux espèces qui sont plus rares que les autres et qui sont bien connues » (Muséum national d'Histoire naturelle, 2003-2018).

Lorsque les parcelles à étudier sont identifiées, une fiche de terrain (Annexe 1 : Fiche de terrain) est complétée pour chacune d'elle avec tout d'abord les « métadonnées » à savoir la localisation, la date de prospection, l'observateur et les codes : de relevés, d'observations et de photos. Ensuite, les conditions de réalisation des inventaires sont à renseigner (météorologie et état de la végétation) suivies d'une description de la parcelle. Cette partie doit permettre de faire transparaître les enjeux de continuités écologiques, bocager et de qualité d'eau. Ainsi, l'usage pratiqué sur la parcelle, la présence de mares et leurs états, les pressions et les menaces qui s'exercent dessus sont à relever. En complément, un schéma est à réaliser afin de transcrire et décrire les éléments du paysage et les connexions présentes. Ainsi, le sens de la pente, la présence de fossés, de talus, de cours d'eau, de haies, la localisation des mares et l'occupation du sol des parcelles limitrophes ainsi que les ruptures de connections (routes, seuils, …) sont à relever. Pour les haies, une description plus fournie doit être effectuée avec la mise en évidence d'arbres à cavités ou têtards, et le type de haie (haie arborée hétérogène, haie basse, haie basse taillée, haie arbustive, alignement d'arbres (Annexe 2 : Typologie des haies bocagères)).

Après cette description, les unités de végétation (ou habitat) présentes dans la parcelle sont identifiées. Une unité de végétation est considérée comme un groupe d'espèces floristiques qui s'assemblent en raison de « traits de vie » communs. Ainsi, des différences d'hygrométrie, d'ombrage, de pente peuvent favoriser un changement de végétation. Une observation de la parcelle est donc d'abord effectuée afin d'identifier les potentiels gradients présents (hygrométrie, ombrage, pente) qui peuvent influencer des changements d'habitats. Des ceintures de végétations (zones ombragées, zones humides, zones pâturées, …) sont ensuite à identifier pour diviser les relevés. Ainsi, chaque zone de végétation homogène est parcourue en totalité sans trajectoire précise et les espèces présentes sont répertoriées.

Les relevés de végétation se réfèrent à la méthode phytosociologique sigmatique classique[2]. Ainsi, au sein de chaque parcelle, l'abondance/dominance de chaque espèce ainsi que la hauteur de la végétation seront relevées pour chaque habitat (un habitat correspondant à une zone de végétation homogène et donc à une fiche de terrain). Si une ou des espèces végétales rares ou d'intérêt patrimonial sont identifiées (Annexe 3 : Liste des espèces floristiques d'intérêt patrimonial), elles sont localisées plus précisément dans l'encart dédié à la représentation schématique du bocage et des autres éléments structurants d'intérêt.

Matériels nécessaire au terrain :
Fiches « Expertises écologiques », cartes de localisation des zones à prospecter, carte IGN, guide d'identification : Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe (Streeter & et.al, 2009), Flora vegetativa (Eggenberg & Möhl, 2013), clé de détermination des principales graminées prairiales (Leconte), mètre ruban, GPS, tablette d'écriture, crayon, appareil photo.

- Inventaire de la faune

En vue de l'effort de prospection investi aux inventaires floristiques, des observations de la faune sont effectuées dans deux cadres possibles : soit par des observations opportunistes soit dans le cadre d'inventaires plus standardisés. Dans le premier cas, celles-ci sont réalisées lors des inventaires floristiques : toutes les espèces animales vues ou entendues sont notées. Dans le deuxième cas, des inventaires sont effectués après que les prospections floristiques soient finalisées sur des parcelles jugées à fort enjeu. Ils pourront alors faire l'objet d'inventaires ciblés et suivant un protocole standardisé. Dans les deux cas énoncés, les observations seront répertoriées dans la fiche de terrain dans la partie « Autres observations naturalistes ».

[2] C'est technique est basée sur le groupement (appelé syntaxon) d'espèces végétales partageant les mêmes exigences écologiques entre-elles à partir d'une analyse statistique.

Inventaire des oiseaux

Pour inventorier les oiseaux présents sur une parcelle, la méthode de l'Indice Ponctuel d'Abondance est proposée. Ainsi, des points fixes d'écoutes et d'observations de 10 minutes sont effectués entre 5 et 20 minutes. Les points d'écoute seront répartis au préalable sur un logiciel de cartographie (QGis) en considérant que chaque point doit être espacé d'environ 300 mètres. Ainsi, en fonction de la taille de la parcelle un ou plusieurs points d'écoute pourront être effectués. Idéalement, deux phases d'inventaires sont à réaliser : une entre le 1er Avril et le 1er mai et l'autre entre le 15 mai et le 15 juin. Dans le cadre de cette étude, un seul passage a pu être effectué entre le 31 Mai et le 31 Juin. Dans tous les cas, ils sont à réaliser entre le lever du soleil et 10h30 du matin. En parallèle, des transects sont réalisés. Pour ces deux méthodes, chaque individu est localisé avec une échelle de fiabilité de 10 mètre dans un rayon de 100 mètres autour du point d'écoute.

Matériels nécessaire au terrain :
Fiches « Expertises écologiques », cartes de localisation des zones à prospecter, carte IGN, une paire de jumelles 10*42, matériel d'enregistrement, guide ornithologique (Svensson, Mullarney, & Zetterström, 2014) tablette d'écriture, crayon, appareil photo.

Inventaire des odonates

Pour les odonates, aucun protocole a proprement parlé n'est envisagé. Le recensement sur une parcelle peut s'effectuer de deux manières : l'observation à l'aide de jumelles mais aussi par la capture avec un filet à papillons. En complément, il est aussi possible d'inventorier les exuvies présentes sur la végétation de bord de cours d'eau ou de zones humides.
Afin d'optimiser les chances d'observations et de capture, certaines conditions météorologiques doivent être respectées : prospecter entre 10h30 et 15h30 par temps ensoleillé (températures supérieure à 18°C et inférieure à 30°C) et peu de vent.

Matériels nécessaire au terrain :
Fiches « Expertises écologiques », cartes de localisation des zones à prospecter, carte IGN, une paire de jumelles, guides d'identification (Grand, Boudot, & Doucet, 2014), (Dijkstra & Lewington, 2007), tablette d'écriture, crayon, appareil photo.

Inventaire des rhopalocères

Là aussi, les prospections se font à l'aide d'un filet à papillon en parcourant la parcelle étudiée. Il est aussi nécessaire de réaliser ces inventaires lorsque les conditions météorologiques sont favorables (temps ensoleillé et vent faible).

Matériels nécessaire au terrain :
Fiches « Expertises écologiques », cartes de localisation des zones à prospecter, carte IGN, une paire de jumelles, guide d'identification (Lafranchis, 2014), tablette d'écriture, crayon, appareil photo.

Inventaire des amphibiens

Plusieurs mares ont été localisées à partir du travail effectué par l'équipe en charge des Atlas de la Biodiversité Communale. Celles-ci ont fait l'objet d'un inventaire des amphibiens. Ici, deux protocoles peuvent être mis en place :

- la pose de deux amphicapts par mare le temps d'une nuit entre le 1er mars et le 15 juin. Le lendemain de la pose, les amphicapts sont relevés et les amphibiens capturés sont identifiés à l'espèce et dénombrés. Les prédateurs de ceux-ci (dytiques, larves d'odonates, poissons) sont aussi comptabilisés sur la fiche de terrain (Annexe 4 : Fiche de terrain des amphibiens).
- La pose de deux nasses par mare le temps de quelques heures (3 heures au minimum) entre le 1er mars et le 15 juin. Au moment de sortir les nasses, les amphibiens présent sont identifiés à l'espèce et dénombrés. Là encore, les prédateurs sont aussi identifiés.

Matériels nécessaire au terrain :
Fiches de relevés, cartes de localisation des zones à prospecter, carte IGN, guide d'identification (Nöllert & Nöllert, 2003), tablette d'écriture, crayon, appareil photo.

- Autres inventaires

En complément des études réalisées en 2018, les données d'autres travaux seront intégrées à l'analyse des parcelles ciblées dans le cadre de l'élaboration des PLUi.

Anciennes études

Afin de répondre à certains enjeux de la charte, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois réalise de nombreux inventaires floristiques et faunistiques depuis plusieurs années.

Ainsi, en parallèle de cette étude, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois réalise des inventaires floristiques et faunistiques dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Ainsi, certaines données, incluent dans les zones prospectées dans le cadre des PLUi, pourront aussi être intégrées.

Atlas de la Biodiversité Communale

Dans le cadre des ABC, 8 communes sont prospectées sur deux des trois Communautés de communes en question :

Communauté de communes Cœur de l'Avesnois	Communauté de communes du Sud de l'Avesnois
Etroeungt	Ohain
Boulogne-sur-Helpe	Féron
Floyon	
Larouilles	
Rainsars	
Grand-Fayt	

- Ingénierie mobilisée

Pour répondre à cette mission, une équipe est formée et regroupe des agents du pôle « Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme » et du pôle « Patrimoine naturel et eau ». Ainsi, 9 agents sont mobilisés soit à temps partiel soit à temps plein :

- Pôle « Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme » :
    - Lucie Selosse, chargée de mission Aménagement durable du territoire, en charge de la rédaction de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale des PLUi de la CCPM, 3CA et CCSA sur les parties : milieux naturels, eau et risques. Participation aux inventaires sur la CCPM.
    - Jimmy Playe, assistant d'étude urbanisme et environnement, en charge des inventaires faune-flore, de la saisie et l'analyse des données ainsi que la rédaction de fiches descriptive de chaque parcelle et aide à la rédaction des états initiaux de l'environnement des PLUi.
- Pôle « Milieu naturel et eau » :

- Aurélien Thurette, chargé de mission Patrimoine naturel et biodiversité, en charge de la coordination des inventaires scientifiques et la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.
- Morgane Hellegouarch, assistante d'étude Environnement, en charge de l'identification des zones à prospecter, des inventaires faune-flore, de la saisie et l'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport méthodologique et de fiches descriptive de chaque parcelle.
- Fabien Charlet, technicien Trame verte et bleue, en charge de l'appui technique sur l'identification de la flore ainsi que pour l'identification des alliances de végétation.
- Florian Guillaume, chargé d'études Natura 2000, en charge de l'inventaire ornithologique sur les communes Natura 2000.
- Cyril Lamarre, assistant d'études patrimoine naturel et biodiversité, en charge des inventaires floristiques sur les communes ABC de 2018.
- Germain Petus, assistant d'études patrimoine naturel et biodiversité, en charge des inventaires floristiques sur les communes ABC de 2018.

II. Outils de saisie

Suite à la création de données lors de la phase de terrain, les données sont numérisées de manière régulière.

- Base de données

Dans un premier temps, pour chaque parcelle ou îlot inventoriés, un relevé est complété sur la base de données du Parc. Cette base, disponible à partir d'Access, permet de renseigner un certain nombre d'informations collectées sur le terrain à savoir les métadonnées (code relevé, code localisation et code observation), les conditions météorologiques, les espèces floristiques et faunistiques inventoriées et l'habitat qui se réfère au relevé de végétation.

- Cartographie

Dans un second temps, une couche SIG est renseignée sous QGis. Cette couche permet de localiser spatialement les zones d'inventaires. Celle-ci est liée à la base de données grâce au code observation préalablement créé sur Access. Cette liaison permettra ensuite d'élaborer des requêtes cartographiques et réaliser des cartes pour les différentes pièces des PLUIs.

III. Analyse des données

A partir de toutes les données relevées sur le terrain, un travail d'identification des végétations ainsi que d'analyse des éléments du paysage est réalisé.

- Identification des habitats

L'utilisation de la base de données sur Access ouvre la possibilité d'extraire des données et notamment des données floristiques afin d'effectuer un travail d'identification des alliances de végétation. Pour cela, les données sont exportées sous excel, suivi d'une mise en forme des données pour ensuite être analysées statistiquement. Ainsi, un dendrogramme est créé. A l'image d'un arbre généalogique, ce diagramme permet tout d'abord de regrouper des relevés relativement proches en matière d'espèces et de pourcentage de recouvrement puis de les comparer avec des relevés de référence travaillés et validés par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (Conservatoire Botanique National de Bailleul, Guide de détermination de végétations du nord-ouest de la France - Prairies, 2016a) (Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2016b) (de Foucault & Catteau, 2012) (Bardat, et al., 2001), (Camart, 2016), (Conservatoire Botanique National de

Bailleul, 2015). Un rattachement phytosociologique est alors identifié et validé pour chaque relevé par un groupe de travail formé de membres du pôle « Milieu naturel et eau » du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

- Mis en évidence des enjeux

Afin de mettre en évidence et de restituer au mieux les éléments importants de chaque parcelle, plusieurs enjeux ont été identifiés. Chaque enjeux est apprécié à partir d'une échelle (nul, moyen, fort) et, en absence de méthodologie, de manière plus ou moins subjective.

o Les enjeux conservatoires

Ils prennent en compte la présence d'espèces végétales ou animales patrimoniales mais aussi d'arbres isolés sur une parcelle et qui sont soit des arbres fruitiers et/ou des arbres présentant des cavités. En effet, dans le premier cas, ces arbres constituent une source de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes ainsi qu'un intérêt patrimonial (Annexe 5 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt patrimonial) et culturel et dans le second cas, ils constituent des gîtes favorables aux chauves-souris et aux rapaces nocturnes.

La patrimonialité des espèces et habitats :

Comme indiqué précédemment, la notion de patrimonialité est assez subjective. Dans le cadre de cette étude, nous considérons comme espèces et habitats patrimoniaux ceux qui sont le plus à même de disparaitre en raison de leur rareté et des menaces pesant sur eux. Ainsi, différents critères sont pris en compte et permettent d'évaluer la patrimonialité à différentes échelles (nationale et régionale). Cette technique est commune aux Atlas de la Biodiversité Communale.

Deux niveaux d'enjeux ont été définis, par ordre d'importance : les zones à enjeux nationaux et les zones à enjeux régionaux.

- Faune

Zones à enjeu national

- Espèce inscrite à l'annexe n°1 de la Directive Oiseaux
- Espèce inscrite à l'annexe n°2 de la Directive Habitats
- Espèce inscrite à la liste rouge nationale (Menace), au niveau minimum de vulnérable correspondant à VU.
- Espèce avec un degré de rareté national égal ou supérieur à Assez Rare (AR)

Zones à enjeu régional

- Espèce inscrite à la liste rouge régionale, au niveau minimum de vulnérable correspondant à VU (Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Nord, GON, 2017),
- Espèce avec un degré de rareté régionale égal ou supérieur à Assez Rare (AR)

- Flore

Zones à enjeu national

- Espèce inscrite à la liste rouge Nationale un niveau minimum de vulnérable correspondant à VU.

Zones à enjeu régional

- Espèce avec un indice de patrimonialité définit par le CBNBl, Pour être définit comme patrimoniale une espèce doit :
  - avoir une protection légale internationale
  - et/ou avoir un statut de menace au moins vulnérable (VU)
  - et/ou avoir un indice de rareté au moins rare (R)

- Habitats

Zones à enjeu national

- Habitat inscrit à la Directive Habitats en Annexe n°1 : Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC

Zones à enjeu régional

- Habitats définit patrimonial par le référentiel régional établit par le CBNBl. Pour être définit comme patrimoniale un habitat doit :
  - Etre inscrit à l'annexe 1 de la directive habitat
  - et/ou avoir un statut de menace au moins vulnérable (VU)
  - et/ou avoir un indice de rareté au moins rare (R)

Les enjeux de continuités écologiques

Ces enjeux considèrent la trame verte et bleue à savoir les connexions entre les éléments terrestres et aquatiques. Ainsi, les connexions entre les haies et les boisements d'un côté et celles entre les fossés, cours d'eau, zones humides, mares d'un autre sont appréciés. Ces éléments du paysage, connectés entre eux, permettent de faciliter le déplacement d'un grand nombre d'espèces à l'instar des amphibiens pour se réfugient dans les haies et les boisements l'hiver et colonisent les mares par le biais des haies et fossés au printemps et en été.

Graduation des enjeux

Echelle	Eléments pris en compte
Fort	- Présence d'une densité importante de haies bocagères connectées entre-elles et avec celles des parcelles adjacentes - Présence d'un cours d'eau dans la parcelle - Présence d'une ripisylve, d'une ou plusieurs mares
Moyen	- Présence de haies en pas japonais et peu connectées avec celles des parcelles adjacentes - Présence d'un cours d'eau à proximité - Présence d'un fossé au sein ou au bord de la parcelle
Faible	- Absence de haies ou de connexions - Absence de point d'eau

Les enjeux bocagers

Sur le territoire de l'Avesnois, le bocage est en règle général bien développé en comparaison à d'autres régions. Celui-ci constitue donc des valeurs historique et culturelle pour lesquelles les habitants peuvent avoir un certain attachement. De plus, la spécificité des haies basses taillées constitue un intérêt tout particulier pour certains oiseaux comme la Pie-grièche écorcheur qui a la particularité de planter ces proies (insectes) sur les épines des arbustes composant ce type de haie (aubépine, prunelier).

Graduation des enjeux

Echelle	Eléments pris en compte
Fort	- Présence d'une densité importante de haies bocagères diversifiées - Présence d'arbres têtards et d'arbres à cavités - Présence de vergers hautes tiges
Moyen	- Présence de haies monospécifiques - Arbres isolés
Faible	- Absence de haies et d'arbres

Les enjeux de qualité d'eau

Depuis la publication de la Directive Cadre sur l'Eau en 2000, une attention particulière est apportée à la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau en France. Ainsi, afin de travailler à l'atteinte d'un bon état de la qualité de l'eau, les zones humides et les haies bordant cours d'eau et fossés sont notamment à préserver, surtout ceux situés en bas de pente.

Graduation des enjeux concernant la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon

Echelle	Eléments pris en compte
Fort	- Présence d'un cours d'eau avec un état physionomique et biologique très bon à bon dans la parcelle - Présence d'une zone humide dans la parcelle
Moyen	- Présence d'un cours d'eau possédant un état physionomique et biologique moyen à mauvais dans la parcelle ou à proximité - Présence de fossés dans ou au bord de la parcelle - Présence d'une zone humide à proximité
Nul	- Absence de cours d'eau, de zones humides et de fossés dans ou au bord de la parcelle

Graduation des enjeux ruissellement/érosion

Echelle	Eléments pris en compte
Fort	- Problème de ruissellement et/ou érosion déjà constaté
Moyen	- Présence de pentes et/ou talus
Nul	- Absence de pentes et/ou talus

Enjeux paysager

Les enjeux paysager ont été évalués selon les entités paysagères réalisées lors de révision de la Charte du Parc en 2009 afin d'élaborer le Plan Parc.

Ainsi différents secteurs paysagers ont été identifiés :

Secteurs boisés :
Les espaces boisés sont directement issus de la base de données IGN.

Détermination des secteurs bocagers :
Ces secteurs ont été crées selon la densité du bocage et la localisation des vergers hautes tiges présent sur l'occupation du sol du Parc.

Délimitation des secteurs de vallée :
Tous les secteurs bâtis situés à moins de 500 mètres des cours d'eau dont le régime est permanent ont d'abord été sélectionnés pour ensuite permettre une délimitation des secteurs de vallée basée sur la connaissance capitalisée par l'équipe du pôle Patrimoine bâti dans le cadre de l'inventaire raisonné du patrimoine bâti (en partenariat avec la DRAC) depuis la création du Parc.

Identification des pôles structurants :
Les pôles structurants ont été appréciés en combinant deux critères :
- les pôles d'échanges identifiés par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
- le niveau d'équipement des communes de l'Insee (dont le seuil minimum a été fixé à 27 équipements parmi la liste des 36). L'emprise et les limites de ces espaces correspondent aux zones d'habitat groupé des communes ainsi retenues issues de la couche d'occupation du sol du Parc de l'Avesnois (2003).

Détermination des secteurs de paysages mixtes:
Ces secteurs ont été obtenus par déduction. Ils représentent les espaces exclus des secteurs de vallée, bocagers, boisés et des emprises des pôles structurants. Ils recouvrent donc l'intégralité des autres secteurs compris dans le périmètre de révision du Parc (2008).

- Cartographie

Suite à la mise en évidence des parcelles à enjeux, des cartes (sous Qgis) sont créées afin de les localiser spatialement.

En complément, d'autres éléments sont digitalisés sur Qgis : les arbres isolés, les bandes fauchées, les boisements, les chemins, … (Liste complète en Annexe 7 : Déclinaison des couches SIG).

IV. Restitution

Le document final (Annexe 6 : Rapport d'expertise) doit rendre compte de tout le travail de prospection effectué. Ainsi, dans une première partie, toutes les parcelles visitées sont décrites brièvement avec la désignation du rattachement phytosociologique de l'habitat. Les enjeux sont ensuite développés à partir des différents éléments du paysage puis évalués à partir d'une échelle à trois niveaux.

Une liste exhaustive des espèces floristiques puis faunistiques présentent sur la parcelle est à inclure à la suite afin de compléter la fiche.

Cette partie est suivie d'une cartographie des habitats présents sur les parcelles. Sur cette carte figure :

- un titre : Expertise habitat - faune – flore pour PLUi
- un sous-titre : Carte communale de « nom de la commune »
- un sous-sous-titre : Type d'occupation des parcelles susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation – Parcelles …
- un petit format de carte pour localiser la carte sur un secteur plus large
- une légende avec les types d'habitats et limites parcellaires
- une échelle
- une flèche du nord

Une deuxième carte est réalisée regroupant toutes les parcelles de chaque commune afin de hiérarchiser les enjeux grâce à un code couleur. Elle reprend le même format que la première carte avec en légende les enjeux déclinés en trois niveaux.

Bibliographie

Bardat, J., Bioret, F., Botineau, M., Boullet, V., Delpech, R., Géhu, J.-M., et al. (2001). *Prodrome des végétations de France.*

Camart, C. (2016). *analyse des tendances à la banalisation et à la dégradation des végétations prairiales de la vallée de la sambre.* Mémoire de master Ecologie opérationnelle, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2015, Avril). Clé des prairies de l'Avesnois. *Clé de détermination phytosociologique des praries de l'Avesnois*.

Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2016a). *Guide de détermination de végétations du nord-ouest de la France - Prairies* (Vol. Volume 1 : textes).

Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2016b). *Guide de détermination des végétations du nord-ouest de la France - Prairies* (Vol. Volume 2 : tableaux).

de Foucault, B., & Catteau, E. (2012). contribution au prodrome des végétations de France : les Agrostietea stolonifera Oberd. 1983. Dans *Journal de Botanique de la Société Botanique de France* (Vol. 59, pp. 5-131).

Dijkstra, K.-D. B., & Lewington, R. (2007). *Guide des libellules de France et d'Europe.* Delachaux et niestlé.

Eggenberg, S., & Möhl, A. (2013). *Flora vegetativa* (éd. 2e). (Rossolis, Éd.)

Grand, D., Boudot, J.-P., & Doucet, G. (2014). *Cahier d'identification des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.* Biotope.

Lafranchis, T. (2014). *Papillons de France - guide de détermination des papillons diurnes.*

Leconte, D. (s.d.). Clé de détermination des principales graminées prairiales. Dans G. N. plants, *Diagnostic et rénovation des prariies.*

Muséum national d'Histoire naturelle. (2003-2018). *Glossaire.* Consulté le 2018, sur Inventaire National du Patrimoine Naturel: http://inpn.mnhn.fr

Nöllert, A., & Nöllert, C. (2003). *Guide des amphibiens d'Europe.* (D. e. niestlé, Éd.)

Streeter, D., & et.al. (2009). *Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe.* (D. e. niestlé, Éd.)

Svensson, L., Mullarney, K., & Zetterström, D. (2014). *Le guide ornitho.* (D. e. niestlé, Éd.)

Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois. (2013). *Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).* Avesnes-sur-Helpe.

Annexe 1 : Typologie des haies bocagères

<table>
<tr><td>  </td><td>  </td></tr>
<tr><td>Haie arborée hétérogène
Elle est composée de plusieurs strates avec néanmoins systématiquement une strate arborée. Une haie basse composée d'arbustes peut composer cette haie.
En général, il s'agit d'un alignement d'arbres têtards reliés entre eux par une haie basse taillée.</td><td>Haie basse
Une haie basse est composée de petits arbustes non taillés et généralement planté afin de constituer une haie relativement dense.</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Haie basse taillée
C'est une haie majoritairement composée d'arbustes épineux comme l'aubépine et le merisier, très dense et taillée de manière très géométrique et basse.</td><td>Haie arbustive
La haie arbustive est composée d'arbustes comme la haie basse mais va tout de même être plus haute que cette dernière. Elle va généralement être moins dense.</td></tr>
</table>



Alignements d'arbres

Comme son nom l'indique, c'est un linéaire composé uniquement d'éléments de la strate arboré. Contrairement à la haie arborée hétérogène, il n'y aura pas de strate arbustive.



Arbres têtards

Les arbres têtards sont des arbres ayant été fortement taillée à un certain moment de leur développement (étêtage). Une taille régulière de leurs branches va leur donner cette forme particulière, à savoir, un tronc relativement bas mais avec une circonférence assez importante et une tête composée de branches assez jeunes qui seront coupées tous les 5 à 8 ans.

Annexe 2 : Liste des espèces floristiques d'intérêt patrimonial

Espèces	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC (cotation UICN)	Législation	Menacé / Disparu NPC	Dét. ZNIEFF NPC	Caract. ZH
Achillea ptarmica	I(SC)	AC{AC,E}	NT	R1	Non	Oui	Oui
Alchemilla xanthochlora	I	AR	LC		Non	Oui	Non
Astragalus glycyphyllos	I	AR	LC	R1	Non	Oui	Non
Avenula pratensis	I	R	NT	R1	Non	Oui	Non
Bromus racemosus	I	AR	NT		Non	Oui	Oui
Butomus umbellatus	I(NC)	PC{PC, E?}	LC	R1	Non	Oui	Oui
Carex echinata	I	R	NT		Non	Oui	Oui
Carex nigra	I	AR	NT		Non	Non	Oui
Carex vesicaria	I	AR	LC		Non	Oui	Oui
Carex vulpina	I	R	NT	R1	Non	Oui	Oui
Catabrosa aquatica	I	R	NT	R1	Non	Oui	Oui
Cirsium acaule	I	AC	LC		Non	Oui	Non
Coeloglossum viride	I	E	VU	R1;A2<>6;C(1)	Oui	Oui	Non
Colchicum autumnale	I	PC	NT	R1	Non	Oui	Non
Dactylorhiza maculata	I	R	VU	A2<>6;C(1)	Oui	Oui	Oui
Dactylorhiza majalis	I	R	VU	A2<>6;C(1)	Oui	Oui	Oui
Danthonia decumbens	I	AR	LC	R1	Non	Oui	Non
Festuca filiformis	I	AR	NT		Non	Non	Non
Helianthemum nummularium	I(C)	AR	NT	R1p	Non	pp	Non
Hieracium lactucella	I	R	VU		Oui	Oui	Non
Hippocrepis comosa	I	R	LC		Non	Oui	Non
Hordeum secalinum	I	AR	LC		Non	Oui	Non
Hypericum maculatum	I	RR?	DD		?	Non	Non
Lathyrus sylvestris	I	PC	LC	R1	Non	Oui	Non
Mentha suaveolens	I	R	NT		Non	Oui	Oui
Nardus stricta	I	RR	VU	R1	Oui	Oui	Non
Oenanthe aquatica	I	AC	LC	R1	Non	Oui	Oui
Oenanthe fistulosa	I	PC	NT		Non	Oui	Oui
Oenanthe silaifolia	I	R	VU		Oui	Oui	Oui
Onobrychis viciifolia	Z(SC)	AR	NA		Non	Oui	Non
Pedicularis sylvatica	I	RR	EN	R1	Oui	Oui	Oui
Persicaria bistorta	I	R	NT	R1	Non	Oui	Oui
Potentilla argentea	I	AR	LC		Non	Oui	Non
Potentilla neumanniana	I(N)	R{R,E}	VU	R1	Oui	Oui	Non
Prunella laciniata	I	E	CR		Oui	Oui	Non
Rorippa sylvestris	I	AC	LC		Non	Oui	Oui
Scabiosa columbaria	I(C)	PC	LC		Non	Oui	Non
Scirpus sylvaticus	I	AC	LC	R1	Non	Oui	Oui
Scorzonera humilis	I	RR	EN	R1	Oui	Oui	Oui
Selinum carvifolia	I	R	EN		Oui	Oui	Oui
Senecio aquaticus	I	PC	LC		Non	Oui	Oui
Silaum silaus	I	PC	NT	R1	Non	Oui	Oui
Stachys officinalis	I	AR	NT		Non	Non	Non
Stellaria palustris	I	AR	NT	R1	Non	Oui	Oui
Thlaspi perfoliatum	I	RR	EN		Oui	Non	Non
Trifolium medium	I	AR	LC	R1	Non	Oui	Non
Veronica scutellata	I	AR	LC	R1	Non	Oui	Oui

Annexe 3 : Fiche de terrain des amphibiens

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE DE L'AVESNOIS
Fiche de relevé

Suivi « Amphibiens »
ABC 2018

□ Date : ...../..... /.....

Commune : ..... numéro mare : ……..

□ N° Photos

.....

□ Observateur : AT GP CL MH AL

Autre :

.....

.

□ Heure de début :..... h.....

□ Température extérieure (°c) : □Couverture Nuageuse

☐ Clair (0% - 5%)
☐ Partiellement couvert (5% - 50%)
☐ Principalement couvert (50% - 95%)
☐ Couvert (95% - 100%)

□ Pluie oui/non

□ Rappel du calendrier de passage

□ Rappel du protocole

Capture à l'amphicapt

Numéro du passage	Période
1	1er Mars au 15 avril
2	Du 1er mai au 15 juin

Deux amphicapts sont disposés lors de chaque passage. Ils sont placés dans la journée puis relevés le lendemain matin.

□ Récolte des données relatives aux amphibiens

CAPTURE A L' AMPHICAPT n°1

Posé à .....h ..... Relevé à .....h .....

NI	T alpestre	T crêté	T palmé	T ponctué	G rousse	G verte	C commun	Autre
♂								
♀								
Larves								
Prédateurs	Poissons		Dytiques		Libellules		Sangsues	Ecrevisses

CAPTURE A L' AMPHICAPT n°2

Posé à .....h ..... Relevé à .....h .....

NI	T alpestre	T crêté	T palmé	T ponctué	G rousse	G verte	C commun	Autre
♂								
♀								
Larves								
Prédateurs	Poissons		Dytiques		Libellules		Sangsues	Ecrevisses

Les variables relevées portant sur la mare

Variable	*Unité*	*Description*
Surface	*m²*	*.*
Profondeur maximum	*Cm*	*.*
Pente douce	*%*	*Pourcentage de berges en pente douce (inférieure ou égale à 30°)*
Berge enherbée	*%*	*Pourcentage de berges occupées par une strate herbacée*
Berge arbustive	*%*	*Pourcentage de berges occupées par une strate arbustive*
Berge arborescente	*%*	*Pourcentage de berges occupées par une strate arborescente*
Berge pluristratifiée	*%*	*Pourcentage de berges occupées par plusieurs strates*
Ombrage	*%*	*L'ombrage est exprimé en classe de recouvrement de l'ombre sur la surface de la mare (0-25 ; 26-50 ; 51-75 ; 76-100). Cette variable est relevée entre 14 heures et 16 heures idéalement juillet*
Structure de la végétation	*Simple/Moyenne/Complexe*	*La clef de Pourriot et Meybeck (1995) est utilisée comme dans Boissinot (2009) (cf. Annexe I).*
Recouvrement		*1 à 8 clef de Golet et Larson, (cf. Annexe II).*
Ph		*0 à 14*
Taux d'oxygène dissout	*Mg/litre*	
Conductivité	*microSiemens*	

Clef de Golet et Larson 1974 :
Recouvrement de la végétation aquatique

Type de couvert	Couverture végétale	Représentation
Type 1	> 95%	
Type 2	76 à 95%	
Type 3	76 à 95%	
Type 4	26 à 75%	
Type 5	26 à 75%	
Type 6	5 à 25%	
Type 7	5 à 25%	
Type 8	< 5%	

Annexe I : Clef de Pourriot et Meybeck (1995)

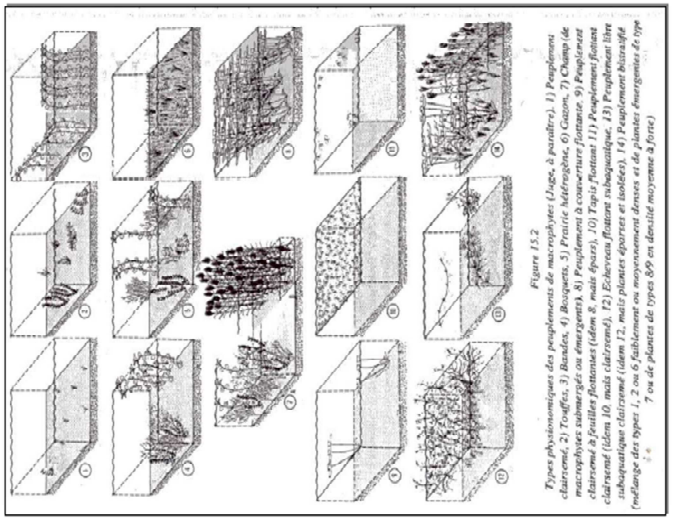

Figure 15.2

Types physionomiques des peuplements de macrophytes (Juge, à paraître). 1) Peuplement clairsemé, 2) Touffes, 3) Bandes, 4) Bosquets, 5) Prairie hétérogène, 6) Gazon, 7) Champ (de macrophytes submergés ou émergents), 8) Peuplement à couverture flottante, 9) Peuplement clairsemé à feuilles flottantes (idem 8, mais épars), 10) Tapis flottant 11) Peuplement flottant clairsemé (idem 10, mais clairsemé), 12) Echeveau flottant subaquatique, 13) Peuplement libre subaquatique clairsemé (idem 12, mais plantes éparses et isolées), 14) Peuplement bistratifié (mélange des types 1, 2 ou 6 faiblement ou moyennement denses et de plantes émergentes de type 7 ou de plantes de types 8/9 en densité moyenne à forte)

Simplification de la clef pour l'étude :

1/ Structure simple : 1, 2, 3, 11, 9, 13, 6

2/ Structure moyenne : 4, 10, 5

3/ Structure complexe : 14, 7a et b, 8a, 12



ANNEXE 5 :

FICHE DE TERRAIN

(EXPERTISE ECOLOGIQUE)

Fiche de Terrain

(Expertises écologiques)

PLUi **CCPM**
3CA
CCSA

Date : ...../...../.....

Observateur(s) : Fabien Charlet
Morgane Hellegouarch
Jimmy Playe
Autre : .....

Localisation

Commune : .....

Lieu-dit :.....

Localisation GPS (WGS84) : .....

.....

Codification pour intégration dans la base de données

Le relevé

Code relevé **libre** : .....

Code relevé **base** = PLUI_....._BOT_....._.....

La localisation du relevé

Code localisation du relevé **libre** :.....

Code localisation du relevé **base** : R_PLUI_ ..... _BOT_S_ .....

La localisation de l'observation

Code localisation observation(s) **libre** : .....

Code localisation observation(s) **base** : O_PLUI_ ....._BOT_S_.....

Conditions de l'inventaire

Météorologie :.....

Etat de la végétation : .....

Autres commentaires :.....

.....

Description de la parcelle

Usage :.....

Maillage bocager : *à reporter sur schéma*

Nombre de mares : .....

Etat des mares :.....

Si présence de mares, les reporter sur planche cartographique

Autres éléments structurants du paysage d'intérêt faunistique et floristique : .....

.....

Pressions et menaces constatées : .....

.....

Représentation schématique du bocage et des autres éléments structurants d'intérêt

IIIIIII = haie arborée
xxxx = haie basse
OOO = haie vive
+++ = alignement d'arbres
⊕⊕⊕ = alignement d'arbres têtards

Code ensemble :

Code relevé :

Rattachement phyto :

Par :

Lieu / Date :

Observateur :

Surface (m²) :

Recouvrement herbacé (%) :

Hauteur moyenne végétation (cm) :

Ecologie, remarques, autres :

	Prairiale humide à sèche	
	Alopecurus pratensis	
	Anthoxanthum odoratum	
	Cardamine pratensis	
	Cerastium fontanum	
	Cirsium arvense	
	Elymus repens	
	Festuca arundinacea	
	Festuca pratensis	
	Holcus lanatus	
	Lolium perenne	
	Phleum pratense	
	Plantago lanceolata	
	Poa annua	
	Poa trivialis	
	Prunella vulgaris	
	Ranunculus acris	
	Rumex acetosa	
	Rumex crispus	
	Rumex obtusifolius	
	Trifolium pratense	
	Trifolium repens	
	Verbena officinalis	

	Trifolio Geranietea (Ourlet calcicole)	
TM	Agrimonia eupatoria	
TM	Astragalus glycyphyllos	
TM	Brachypodium pinnatum	
	Brachypodium sylvaticum	
TM	Campanula trachelium	
TM	Carex flacca	
TM	Clinopodium vulgare	
	Fragaria vesca	
TM	Hypericum perforatum	
TM	Lathyrus sylvestris	
TM	Origanum vulgare	
	Senecio erucifolius	
TM	Trifolium medium	
TM	Veronica chamaedrys	
	Vicia sepium	
TM	Viola hirta	

	Glycerio Nasturtietea (Prairie flottante)	
AN	Apium nodiflorum	
AN	Berula erecta	
GS	Catabrosa aquatica	
GS	Glyceria fluitans	
AN	Nasturtium officinale	
AN	Veronica anagallis-aquatica	
AN	Veronica beccabunga	

	Agrostietea (Prairie humide)	
BR	Achillea ptarmica	
	Agrostis stolonifera	
AP	Alchemilla xantochlora	
OF	Alopecurus geniculatus	
BR	Bromus racemosus	
	Carex cuprina	
	Carex disticha	
	Carex hirta	
OF	Carex vulpina	
	Deschampsia cespitosa	
OF	Eleocharis palustris	
MJ	Epilobium parviflorum	
	Equisetum palustre	
	Galium palustre	
BR	Hordeum secalinum	
AP	Hypericum maculatum	
	Juncus articulatus	
MJ	Juncus inflexus	
	Lotus pedunculatus	
	Lysimachia nummularia	
	Mentha aquatica	
MJ	Mentha suaveolens	
OF	Myosotis gr. Scorpioides	
OF	Oenanthe fistulosa	
BR	Oenanthe silaifolia	
	Persicaria amphibia	
AP	Persicaria bistorta	
PA	Potentilla anserina	
	Potentilla reptans	
MJ	Pulicaria dysenterica	
OF	Ranunculus flammula	
	Ranunculus repens	
	Rorippa sylvestris	
BR	Senecio aquaticus	
OF	Stellaria palustris	
OF	Veronica scutellata	

	Festuco Brometea (Pelouse calcicole)	
ME	Anthyllis vulneraria	
ME	Avenula pratensis	
ME	Briza media	
ME	Bromus erectus	
ME	Carex caryophyllea	
ME	Centaurea scabiosa	
ME	Cirsium acaule	
	Coeloglossum viride	
ME	Festuca lemanii	
ME	Galium verum	
ME	Genista tinstoria	
ME	Helianthemum nummularium	
ME	Hippocrepis comosa	
ME	Leontodon hispidus	
ME	Onobrychis viciifolia	
ME	Pimpinella saxifraga	
ME	Potentilla neumanniana	
ME	Primula veris	
ME	Prunella laciniata	
ME	Ranunculus bulbosus	
ME	Sanguisorba minor	
ME	Scabiosa columbaria	
	Sedum telephium	
	Thymus div. sp.	

	Arrhenatheretea (Prairie sèche)	
	Achillea millefolium	
AE	Anthriscus sylvestris	
AE	Arrhenatherum elatius	
AE	Avenula pubescens	
CC	Bellis perennis	
AE	Bromus hordeaceus	
	Centaurea jacea	
AE	Crepis biennis	
CC	Cynosurus cristatus	
AE	Dactylis glomerata	
AE	Daucus carota	
	Festuca rubra	
AE	Galium mollugo	
AE	Heracleum sphondylium	
CC	Hypochaeris radicata	
AE	Knautia arvensis	
AE	Lathyrus pratensis	
AE	Leucanthemum vulgare	
	Lotus corniculatus	
AE	Pimpinella major	
CC	Plantago major	
	Poa pratensis	
AE	Tragopogon pratensis	
	Vicia cracca	

	Sedo Sleranthetea (Végétation de dalle)	
	Allium sp.	
AS	Arenaria serpyllifolia	
	Bromus sterilis	
	Cerastium brachypetalum	
AS	Cerastium pumilum	
	Hieracium pilosella L.	
AS	Poa compressa	
AS	Potentilla argentea	
AS	Sedum acre	
AS	Sedum album	
AS	Thlaspi perfoliatum	
	Valerianella locusta	

	Phragmito Caricetea (Roselière et cariçaie)	
OE	Alisma plantago-aquatica	
OE	Butomus umbellatus	
CG	Carex acuta	
CG	Carex acutiformis	
MEL	Carex elata	
MEL	Carex paniculata	
CR	Carex pseudocyperus	
CG	Carex riparia	
MEL	Carex vesicaria	
PC	Glyceria maxima	
OE	Oenanthe aquatica	
PC	Phragmites australis	
OE	Rorippa amphibia	
PC	Rumex hydrolapathum	
OE	Sagittaria sagittifolia	
OE	Sparganium emersum	
PC	Sparganium erectum	
PC	Typha latifolia	

	Galio Urticetea (Ourlet nitrophile)	
	Galium aparine	
	Geum urbanum	
	Glechoma hederacea	
	Stachys sylvatica	
	Urtica dioica	

	Molinio - Juncetea (Prairie humide oligotrophe para-tourbeuse)	
	Agrostis canina	
MC	Calluna vulgaris	
	Caltha palustris	
JA	Carex demissa	
JA	Carex echinata	
	Cirsium palustre	
	Colchicum autumnale	
	Dactylorhiza maculata	
	Dactylorhiza majalis	
JA	Juncus acutiflorus	
	Juncus conglomeratus	
	Juncus effusus	
	Lychnis flos-cuculi	
MC	Molinia caerulea	
	Potentilla erecta	
JA	Scorzonera humilis	
JA	Selinum carvifolia	
	Silaum silaus	
JA	Stachys officinalis	
	Succisa pratensis	

	Nardetea (Pelouse oligotrophe acidiphile)	
	Agrostis capillaris	
NJ	Carex nigra	
NJ	Carex ovalis	
NJ	Carex panicea	
	Carex pilulifera	
	Danthonia decumbens	
	Festuca filiformis	
	Hieracium lactucella	
	Luzula campestris	
	Luzula multiflora	
	Nardus stricta	
	Pedicularis sylvatica	
VC	Polygala vulgaris	
VC	Rumex acetosella	
VC	Veronica officinalis	

	Filipendulo Convolvuletea (Mégaphorbaie)	
	Aegopodium podagraria	
TF	Angelica sylvestris	
	Calamagrostis epigejos	
CS	Calystegia sepium	
TF	Cirsium oleraceum	
CS	Epilobium hirsutum	
	Eupatorium cannabinum	
TF	Filipendula ulmaria	
	Humulus lupulus	
TF	Lysimachia vulgaris	
	Lythrum salicaria	
CS	Myosoton aquaticum	
	Phalaris arundinacea	
AC	Scirpus sylvaticus	
	Solanum dulcamara	
	Symphytum officinale	

Autres espèces

AP Alopecurion pratensis
BR Bromion racemosi
MJ Mentho - Juncion
OF Oenanthion fistulosae
MEL Magnocaricion elatae
AS Alysso - Sedion
JA Juncion acutiflori

AN Apion nodiflori
ME Mesobromion erecti
PC Phragmition communis
CG Caricion gracilis
CR Carici - Rumicion
MC Molinion caeruleae
NJ Nardo - Juncion

AC Achilleo - Cirsion
TF Thalictro - Filipendulion
OE Oenanthion aquaticae
CS Convolvulion sepium
GS Glycerio - Sparganion
CC Cynosurion cristati

VC Violon caninae
AE Arrhenatherion elatioris
PA Potentillion anserinae
TM Trifolion medii

Etat de conservation :.....

i : 1 individu
r : qq individus
+ : < 1%
1 : 1- 5%
2 : de 5 à 25%
3 : de 25 à 50%
4 : de 50 à 75%
5 : de 75 à 100%

Autres observations naturalistes :

Code observation	**Groupe taxonomique**	**Espèce**	**Effectif**	**Autres informations** *(statut de reproduction – comportement – classe d'âge…)*

Etat de conservation :.....



ANNEXE 6 :

GRILLES D'ANALYSE DES ZONES DE PROJETS

Grille d'analyse du projet d'extension du golf de Mormal (AMF01)

Projet basé à Amfroipret, Bermeries, Preux au Sart et Saint Waast de 44 ha

Passage de Terrain : 18 et 23 mai 2018

Cartographie du secteur

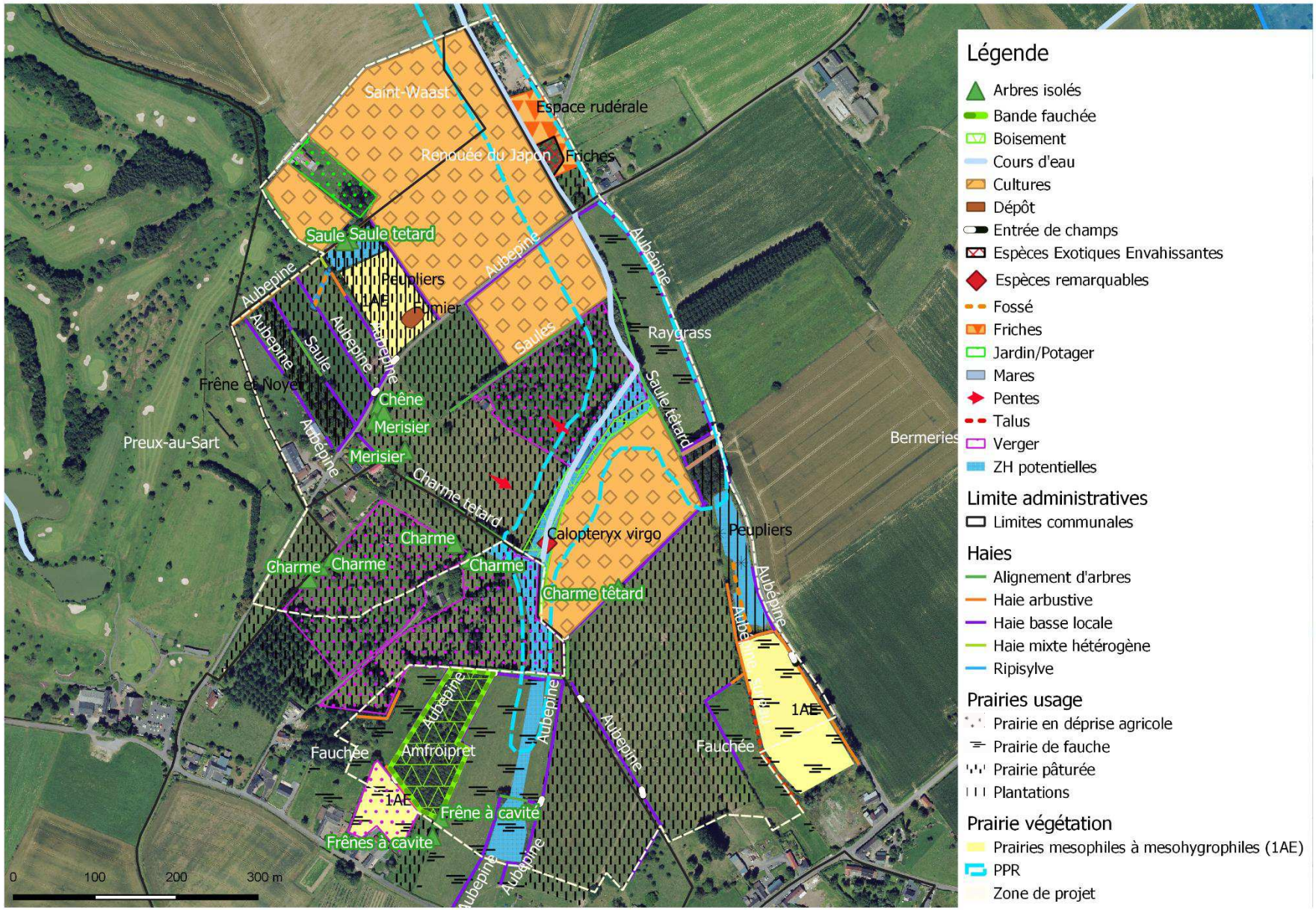

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702) et en limite de la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies Et Jolimetz » (FR310013251). Nombreuses haies présentes sur la zone ainsi que des zones humides potentielles au vu des relevés de végétation, des sols engorgées et des quelques mares relevées. Les prairies pâturées dominent la zone accompagnée de prairie de fauche, de quelques plantations. Les prairies sont principalement composées de prairies mésophiles à mésohygrophiles (*Arrhenatheretalia elatioris* (1AE))

Faune : **Hirondelle rustique** (Liste rouge régionale et nationale), Pigeon ramier, Merle noir, Corneille noir, Troglodyte mignon, Pinson des arbres, **Calopteryx vierge** (Indicatrice ZNIEFF), Libellule à queue déprimée, Rouge Queue noir

Eau : présence d'un cours d'eau et de zones humides potentielles

Préservation Concertée du Bocage : Haies majoritairement préservées, sauf une haie basse au niveau du champs de Maïs à l'Est, ainsi qu'une haie basse longeant la zone humide au Sud

Risques : Dans le PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle présente donc aucun enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

De nombreuses haies locales denses et connectées entres elles

Enjeux bocagers

De nombreuses haies locales denses et relativement diversifiées à l'échelle du projet

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Quelques mares, fossés et zones humides potentielles

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixtes »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

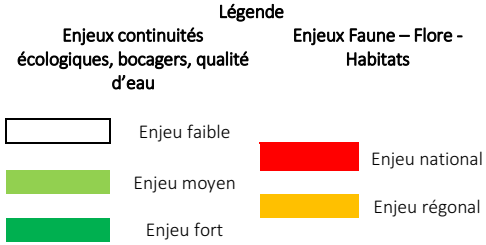

Commune concernée : Bermeries

Cartographie du secteur

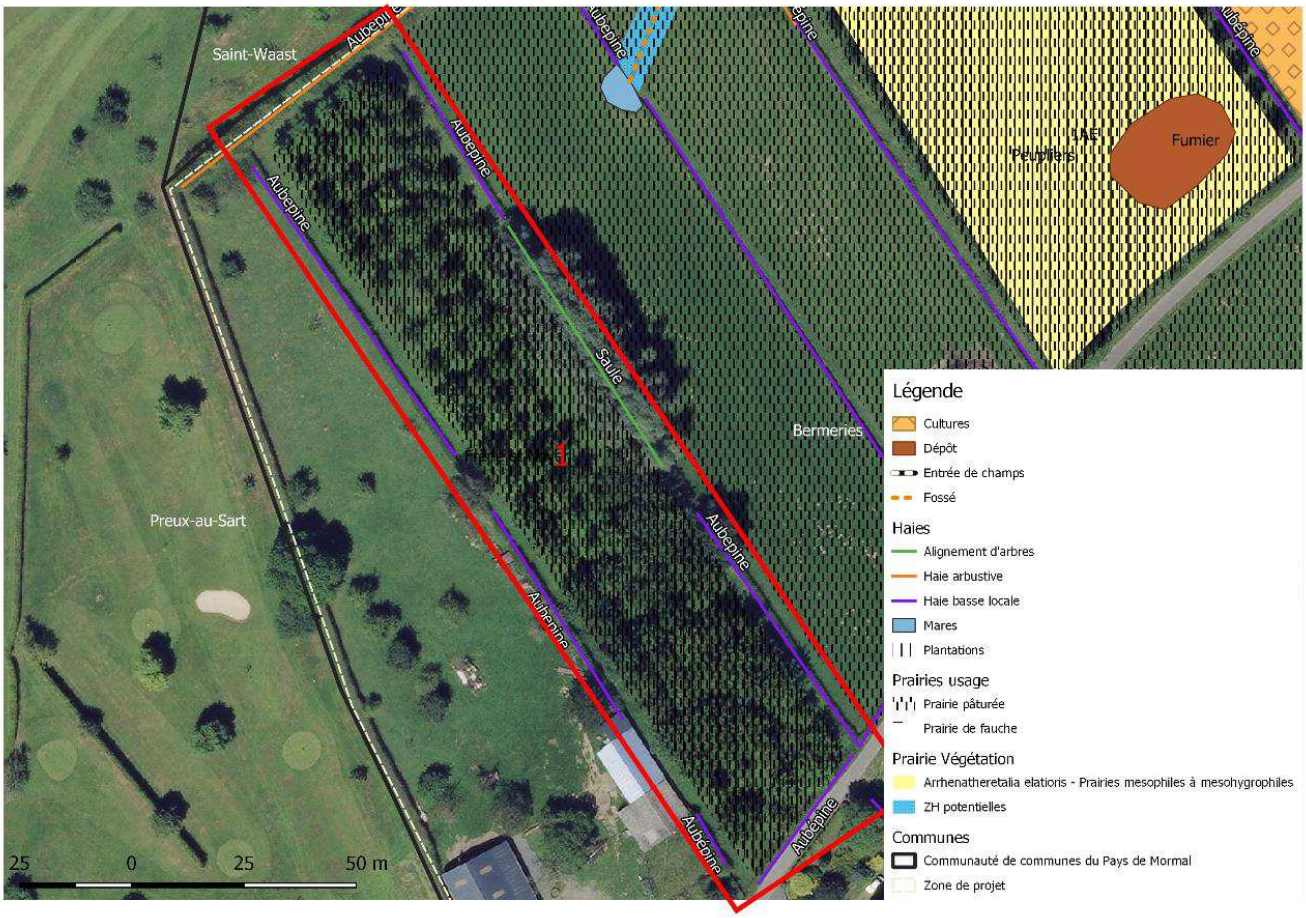

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée entourée d'une haie basse d'aubépine associée à une plantation de Frêne et de Noyer. Prairie ayant une forte dominance de l'ortie dioïque (Possible évolution vers un ourlet nitrophile).

Alignement de saule au Nord-est et d'une haie arbustive en fond de parcelle

Prairie pâturée

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : linéaire préservé excepté la haie basse côté route non identifiée dans la PCB

Risques : En dehors du PPRN

Remarque : pas d'accès au sein de la parcelle



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales denses et connectées entres elles

Enjeux bocagers

Haie locale dense mais en majorité monospécifique

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

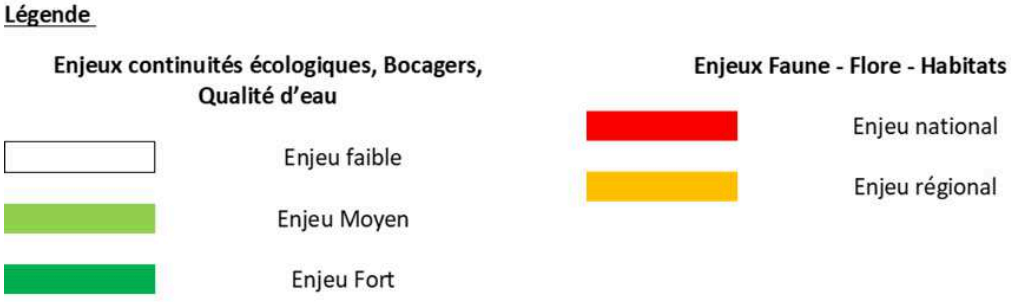

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur

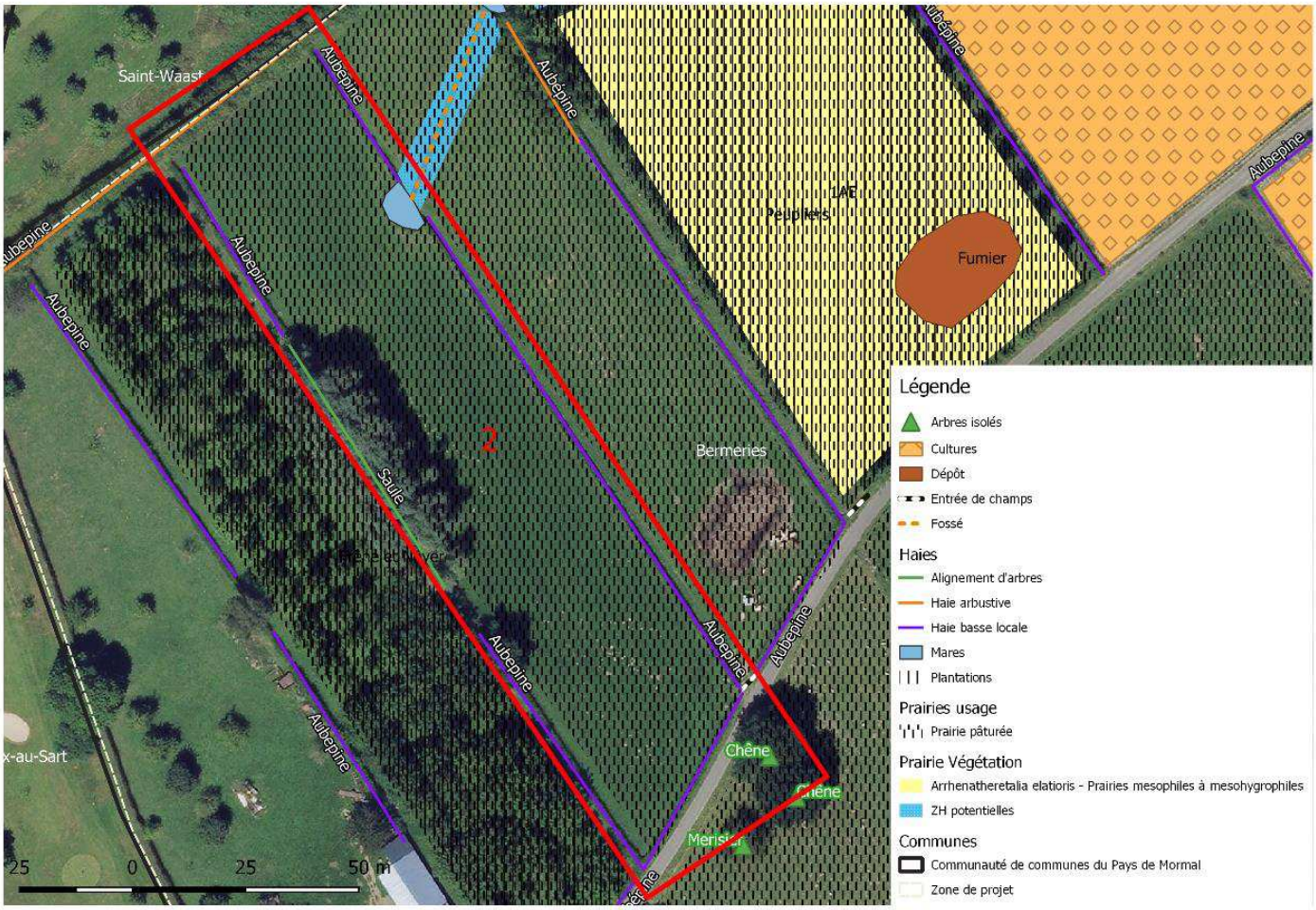

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée entourée d'une haie basse d'aubépine. Alignement de saule au Sud-Ouest et Haie arbustive en fond de parcelle.

Odonates : Libellule à queue déprimée

Eau : Mare en bord de parcelle reliée à une noue.

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : En dehors du PPRN

Remarque : pas d'accès au sein de la parcelle





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales denses et connectées entres elles

Enjeux bocagers

Haie locale dense mais en majorité monospécifique

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Mare

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

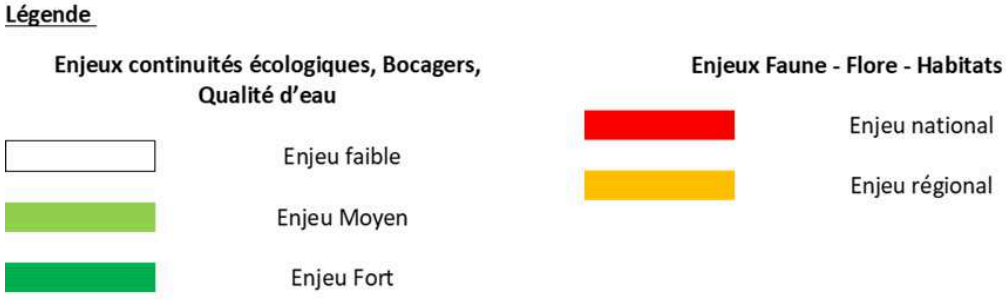

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur

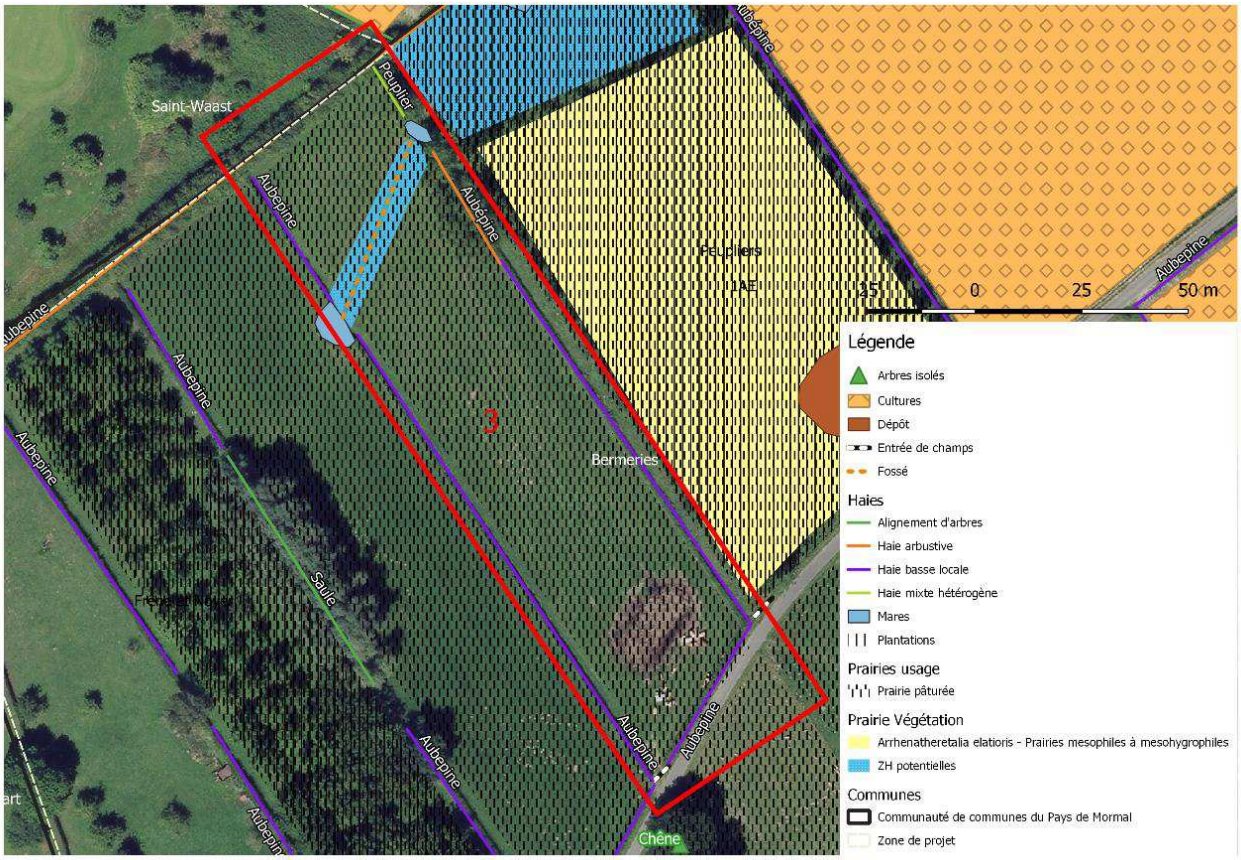

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée entourée d'une haie basse d'aubépine. Haie arbustive d'aubépine au Nord-ouest puis haie mixte hétérogène de peuplier et d'aubépine séparée par une mare. Haie arbustive au fond de la parcelle.

Noue traversant la parcelle reliant deux mares (celle au Nord-Ouest quasiment sèche). Une étude pédologique pour identifier le caractère humide de la zone devra être réalisée.



Odonates : Libellule à queue déprimée

Eau : mares

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : En dehors du PPRN





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales denses et connectées entres elles

Enjeux bocagers

Haie locale dense mais en majorité monospécifique

Enjeux paysager

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Mares, noue et zone humide potentielle : espèces floristiques de zones humides, jouant

Ces zones humides jouent un rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellement ainsi qu'une fonction de zone tampon.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

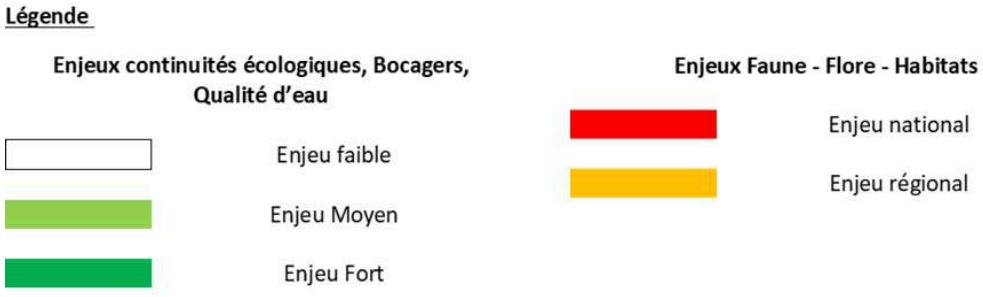

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur

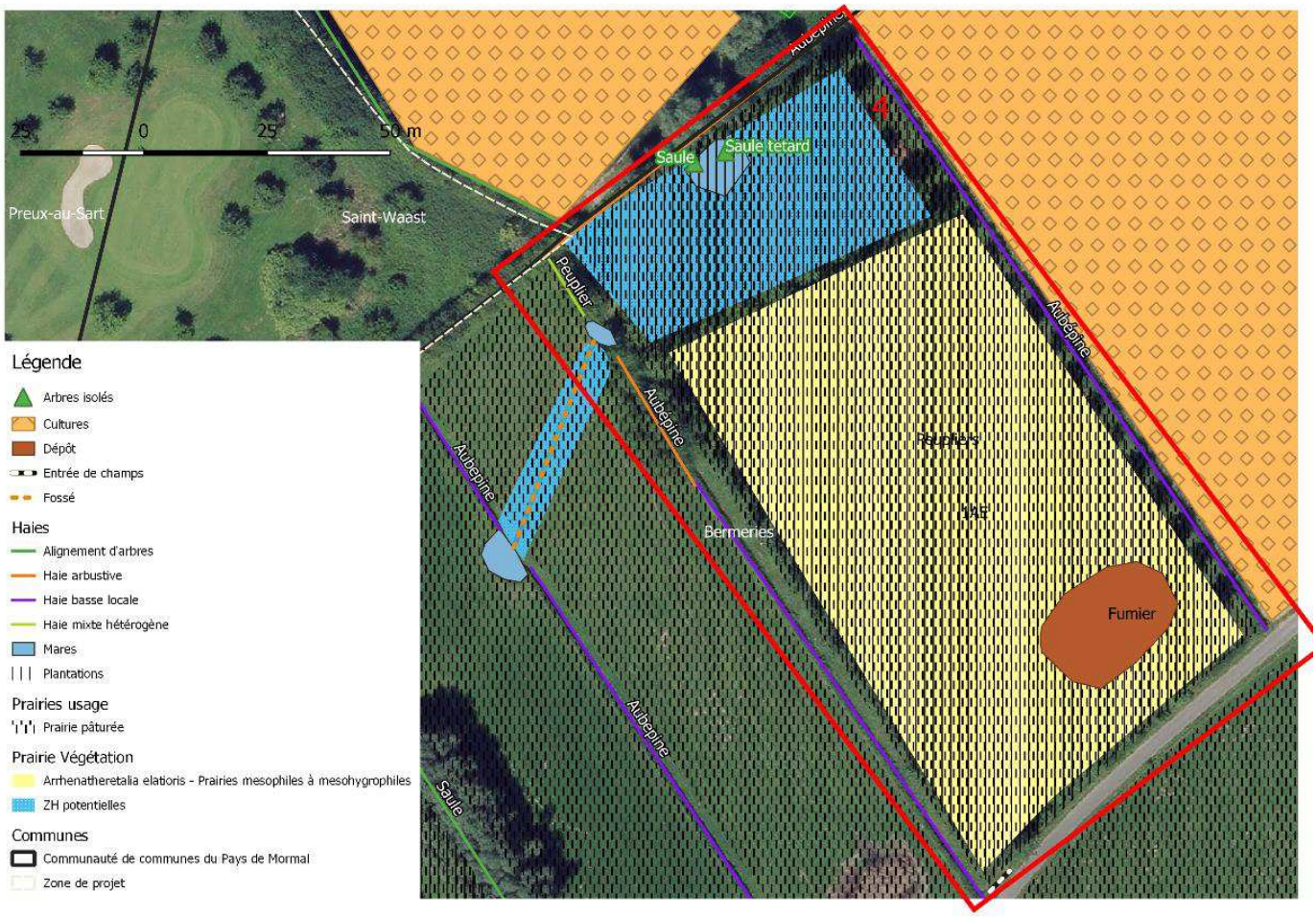

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles) en partie pâturée associée à une peupleraie. Cette parcelle est entourée d'une haie basse d'Aubépine, sauf côté route.

Au fond de parcelle, deux saules avec une ancienne mare et quelques espèces de zones humides ont été identifiées : Carex hérissée, Lychnis fleur-de-coucou.

Dépôt de fumier en bord de parcelle

Eau : Mare et zone potentiellement humide (une étude pédologique pour identifier le caractère humide de la zone devra être réalisée).

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : En dehors du PPRN





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales denses et connectées entres elles

Enjeux bocagers

Haie locale dense mais en majorité monospécifique

Présence de Saules têtard

Enjeux paysager

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Ancienne mare, zones humides potentielles jouant le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellement ainsi qu'une fonction de zone tampon.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysage « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

5

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur

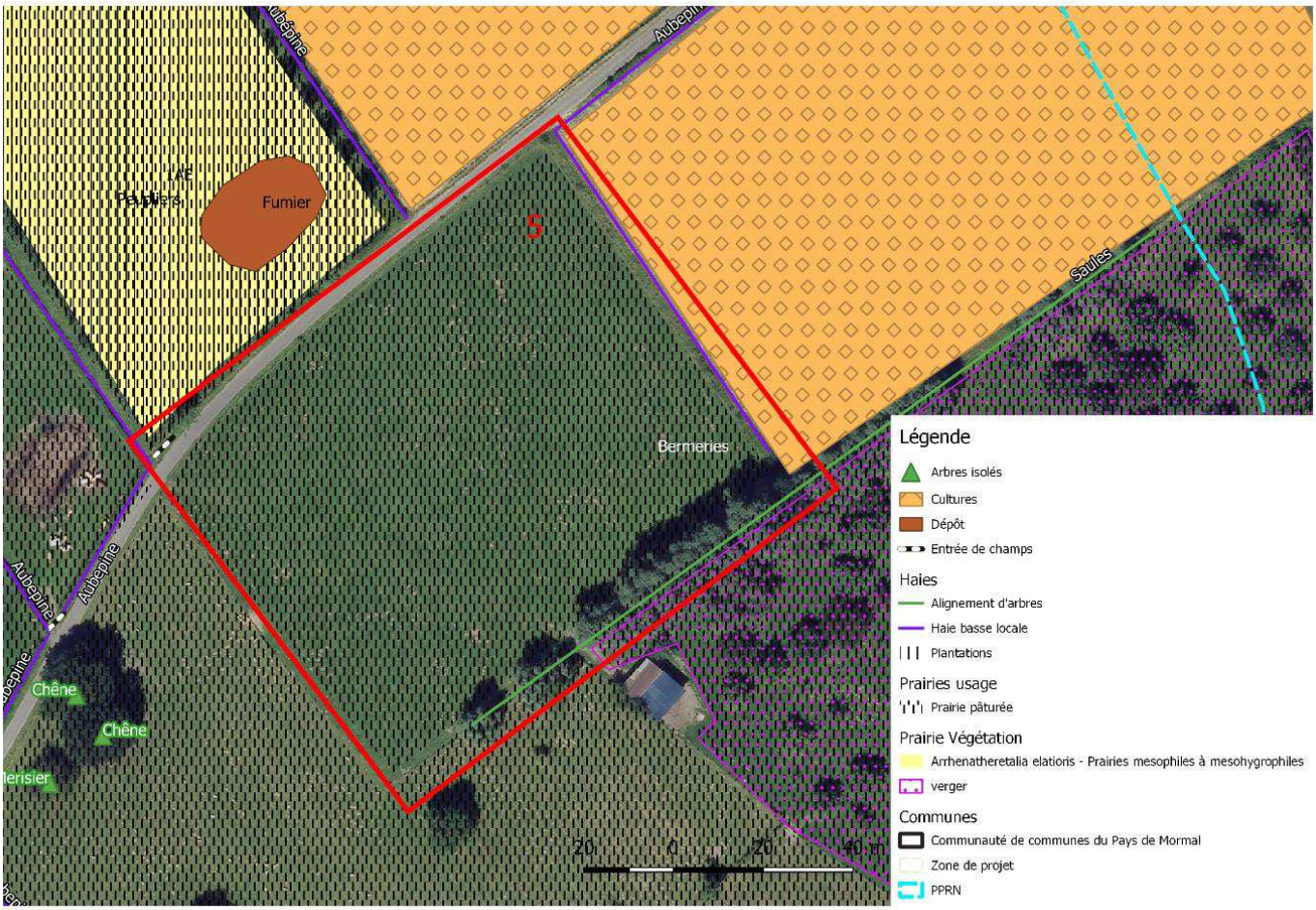

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée avec une haie basse d'aubépine à l'Est

Alignement d'arbres de Saules têtard en fond de parcelle (Sud)

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : En dehors du PPRN

Remarque : pas d'accès au sein de la parcelle





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Alignement de saules têtards plus ou moins connecté avec une haie basse locale. Alignement d'arbres sur la parcelle adjacente

Enjeux bocagers

Alignement de saules têtards

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur

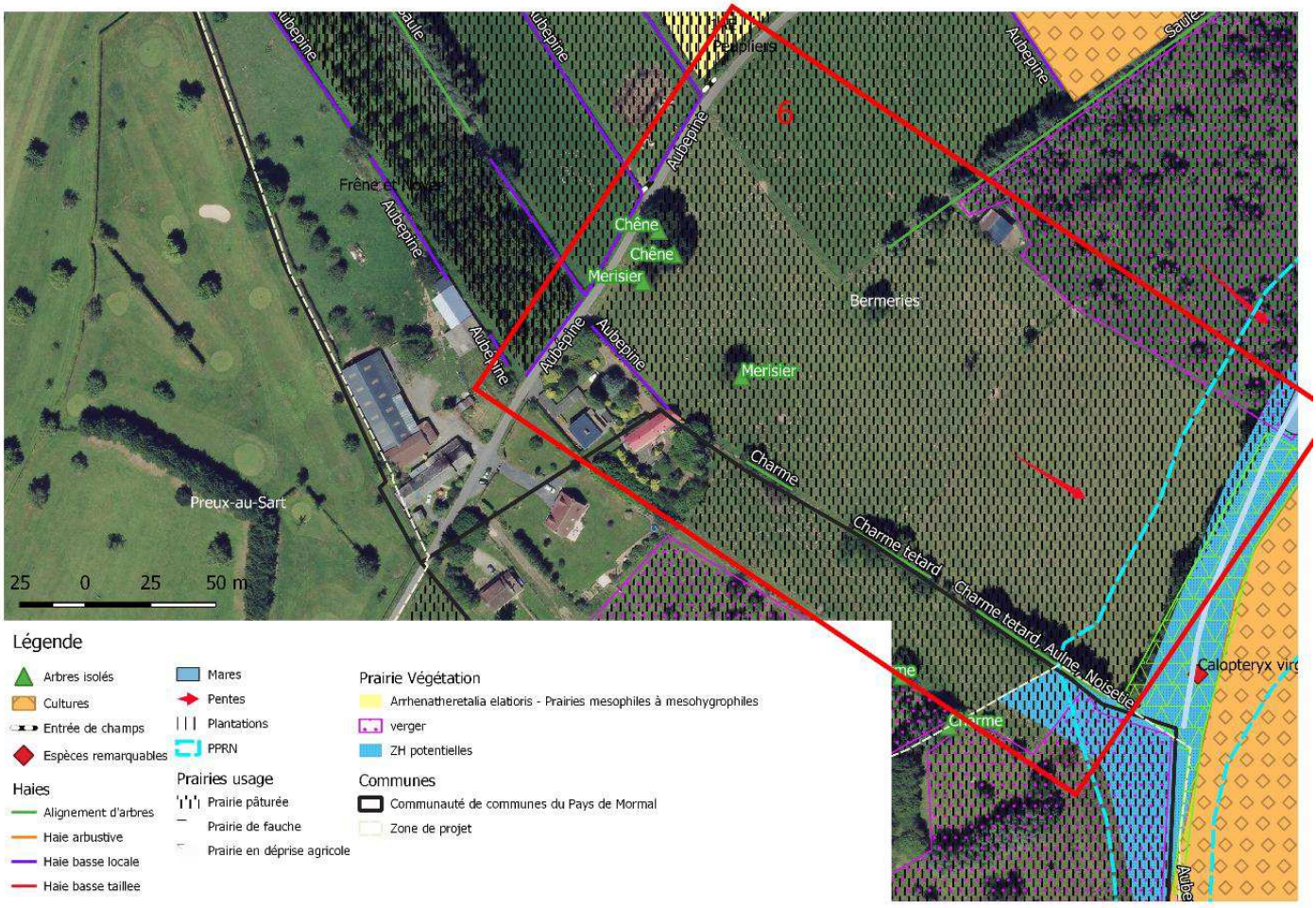

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée avec la présence d'un ancien verger au nord, de quelques arbres isolés au sein de la parcelle : Chênes, Merisier. Un alignement d'arbres dont Charme têtard, Aulne et Noisetier.

Boisement humide en fond de parcelle (Saules et Aulnes accompagnés de Populage des marais) et présence de noues. Une étude pédologique pour identifier le caractère humide de la zone devra être réalisée.



Faune : *Calopteryx vierge* (Espèce déterminante ZNIEFF)

Eau : Zone humides à proximité

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : PPRN (Zone aléa faible au niveau du boisement humide)

Remarque : présence d'une pente en fond de parcelle vers le boisement humide

Pas d'accès au sein de la parcelle





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Calopteryx vierge à proximité du boisement humide (Espèce déterminante ZNIEFF)

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies peu denses et d'un linéaire interrompu

Enjeux bocagers

Présence de haies comprenant quelques charmes têtards

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Zone humide potentielle à proximité (Boisement humide, noues) jouant le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellement ainsi qu'une fonction de zone tampon.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée associée à un verger haute tige. Alignement de Saule au nord de la parcelle et de Saules têtard à l'Ouest. Boisement humide en fond de parcelle (Saules et Aulne accompagnés de Populage des marais). Une étude pédologique pour identifier le caractère humide de la zone devra être réalisée.

Mare d'environ 300 m² au fond de la parcelle.

Eau : Mare et boisement humide

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : PPRN (Zone aléa faible au niveau du boisement humide)

Remarque : légère pente au fond de parcelle vers le boisement humide

Pas d'accès au sein de la parcelle





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Alignement de saules têtards plus ou moins connecté avec une haie basse locale, ainsi qu'un alignement d'arbres dans la parcelle adjacente

Enjeux bocagers

Alignement de saules têtards et d'un verger

Enjeux paysager

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Mare et zone humide potentielle jouant le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellement ainsi qu'une fonction de zone tampon.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

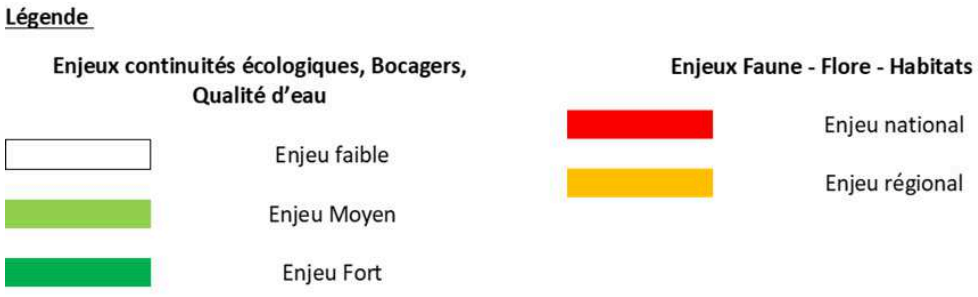

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur

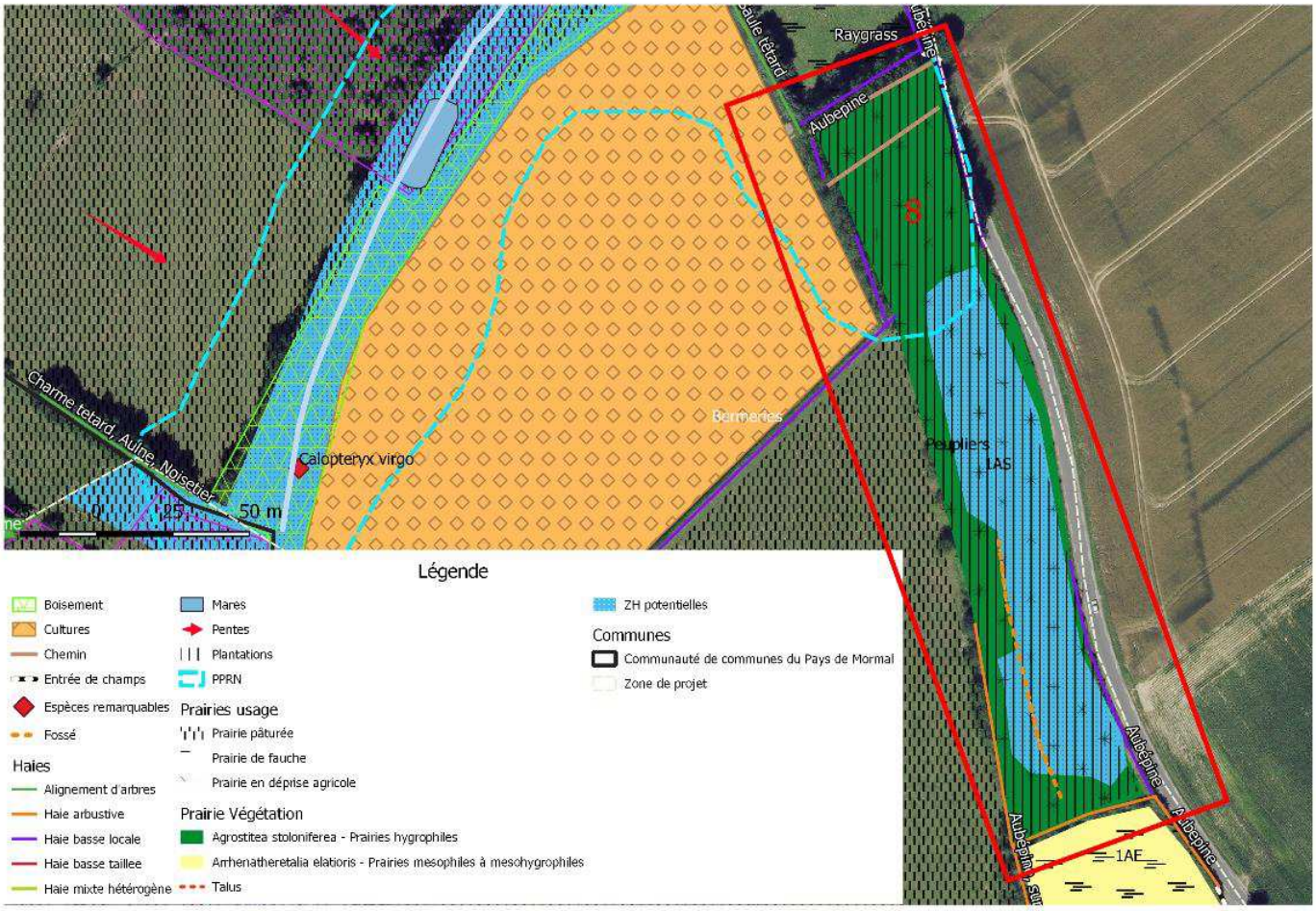

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Prairie en déprise agricole d'*Agrostietea Stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) associée à une jeune plantation de peupleraie.

Zone humide potentielle au vu des espèces végétales identifiées (Joncs, Lychnis faux-coucou, Carex hérissée, Lotier des fanges) et à la présence d'un fossé gorgé d'eau. Une étude pédologique pour identifier le caractère humide de la zone devra être réalisée.



Présence de deux chemins agricoles au nord de la zone.
Haie arbustive d'aubépine au sud de la parcelle
Eau : Zone humide + fossé
Préservation Concertée du Bocage : Linéaire non préservé
Risques : PPRN au nord de la parcelle





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeux conservatoire sur la parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Quelques haies basses interrompues et peu de connexion entre elles

Présence d'une noue au milieu de la zone

Enjeux bocagers

Quelques haies basses interrompues et en majorité monospécifique

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Zones humides potentielles jouant le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellement ainsi qu'une fonction de zone tampon.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

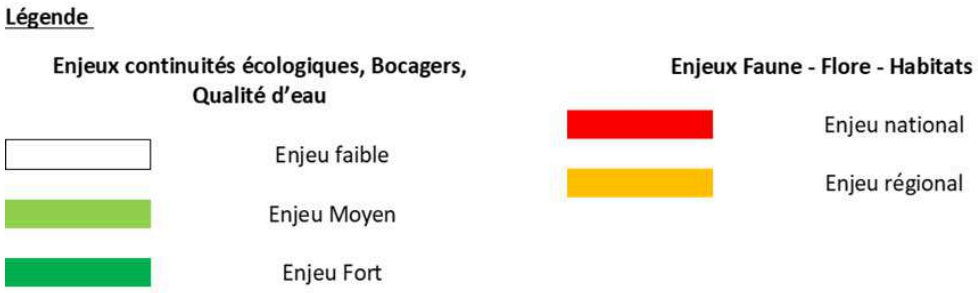

9

Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie de fauche de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mesohygrophiles) entourée de haie arbustive d'aubépine

Haie arbustive sur un talus donnant sur une prairie pâturée.

Eau : Zone humide en bord de parcelle

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé sauf la haie arbustive délimitant la parcelle au Nord

Risques : en dehors du PPRN







Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales denses connectées entres elles

Enjeux bocagers

Haies locales denses majoritairement monospécifique

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Zones humides potentielles sur la parcelle adjacente

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Communes concernés : Bermeries

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

D'ouest en est :

- Prairie de Fauche avec une délimitation à l'est par une haie basse d'Aubépine
- Boisement composé essentiellement de Charme, d'Erable de Frêne et d'Aulne et entouré d'une haie basse d'aubépine et d'une bande fauchée.
- Dans le prolongement sud du boisement, verger associé à une prairie de fauche de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles).
- Prairie pâturée et prairie de fauche entourées en majorité de haies basses d'Aubépine. Ces prairies sont traversées du nord au sud par une zone humide potentielle. En effet de espèces de zones humides ont été relevées (Joncs, Carex hérissée, Silène fleur de coucou, Equisetum des marais) au sein de la prairie de fauche. La zone humide est dans le prolongement d'une zone aléa faible du PPRN et se divise en une noue au Nord pour rejoindre le boisement humide et s'élargit sur une partie de la parcelle au sud. Une étude pédologique pour identifier le caractère humide de la zone devra être réalisée.

Deux frênes isolés le long d'une pâture présentent des cavités intéressantes.

Eau : zone humide potentielle

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire en grande majorité préservé sauf la haie longeant la zone humide potentielle.

Risques : PPRN (Zone à aléa faible au nord de la zone se prolongeant au Nord au niveau du boisement humide)













Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, elle ne présente donc pas d'enjeu conservatoire.

Enjeux de continuités écologiques

Haies basses denses connectées entres elles et avec les haies des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Haies basses denses mais majoritairement monospécifique. Présence de Frênes à cavités et d'un verger

Enjeux paysager

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Présence d'une zone humide potentielle, associée à une noue remontant jusqu'au boisement humide au Nord. Elle joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellement ainsi que de zone tampon.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

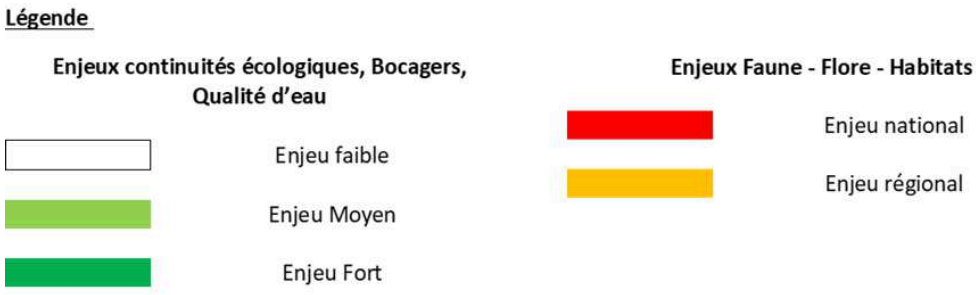

Grille d'analyse du projet d'Audignies (AUD01) — En phase de construction

Projet basé à Audignies de 2000 m² Passage terrain : 07 juin 2018 Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur

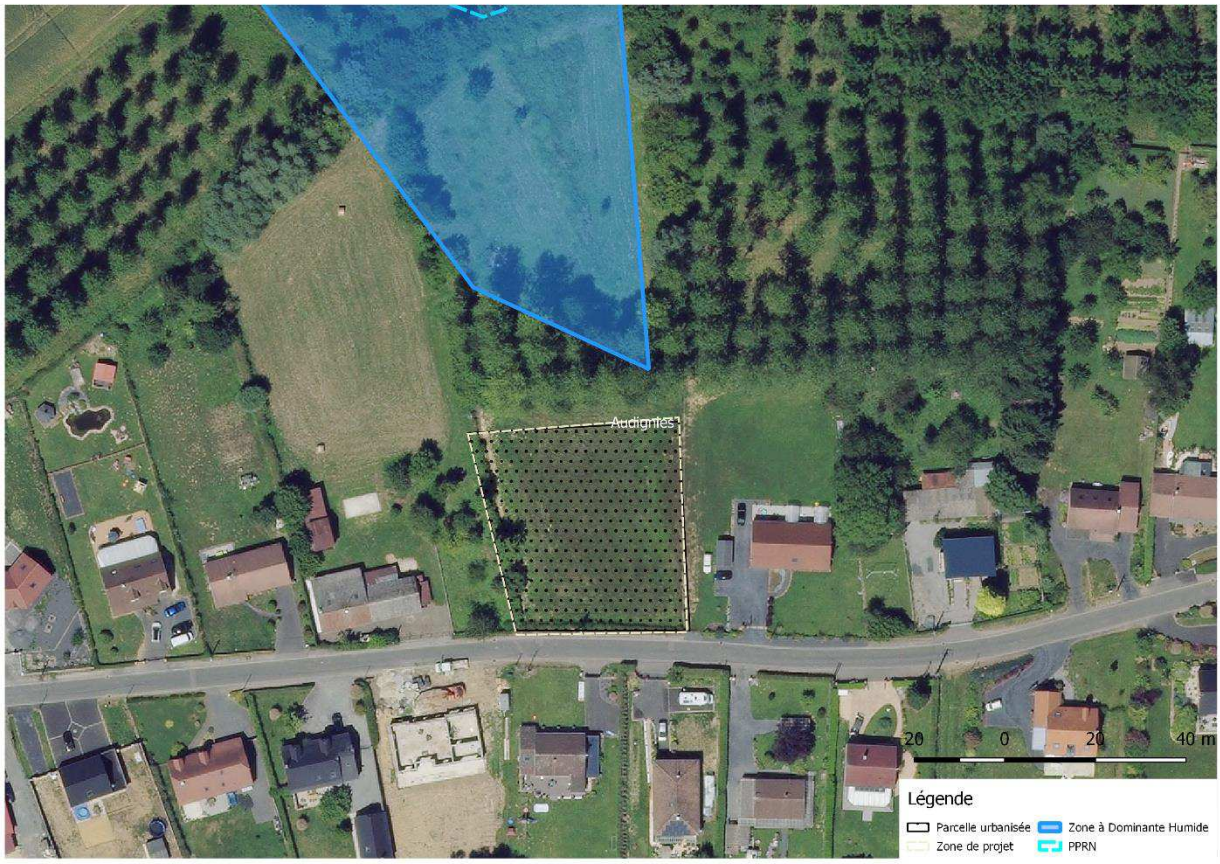

Biodiversité et paysage : Au sein d'un site remarquable avesnois de l'ICB

Eau : Zone à dominante humide à environ 20 m au Nord

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire côté route préservé, une partie d'environ 3m a été supprimé pour l'urbanisation de la parcelle

Risque : Pas de PPRN

Remarque : La parcelle est en cours de terrassement pour un futur bâtiment. Un chemin en gravillon en façade de quelques mètres a été créé.

Grille d'analyse du projet d'Audignies (AUD02)

Projet basé à Audignies sur 0.13 ha Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur



Biodiversité et Paysage : Dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », haie le long de la route

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : NC

Grille d'analyse du projet de Bavay (BAV02)

Projet basé à Bavay d'environ 3.4 ha Passage terrain : 29 mai 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur

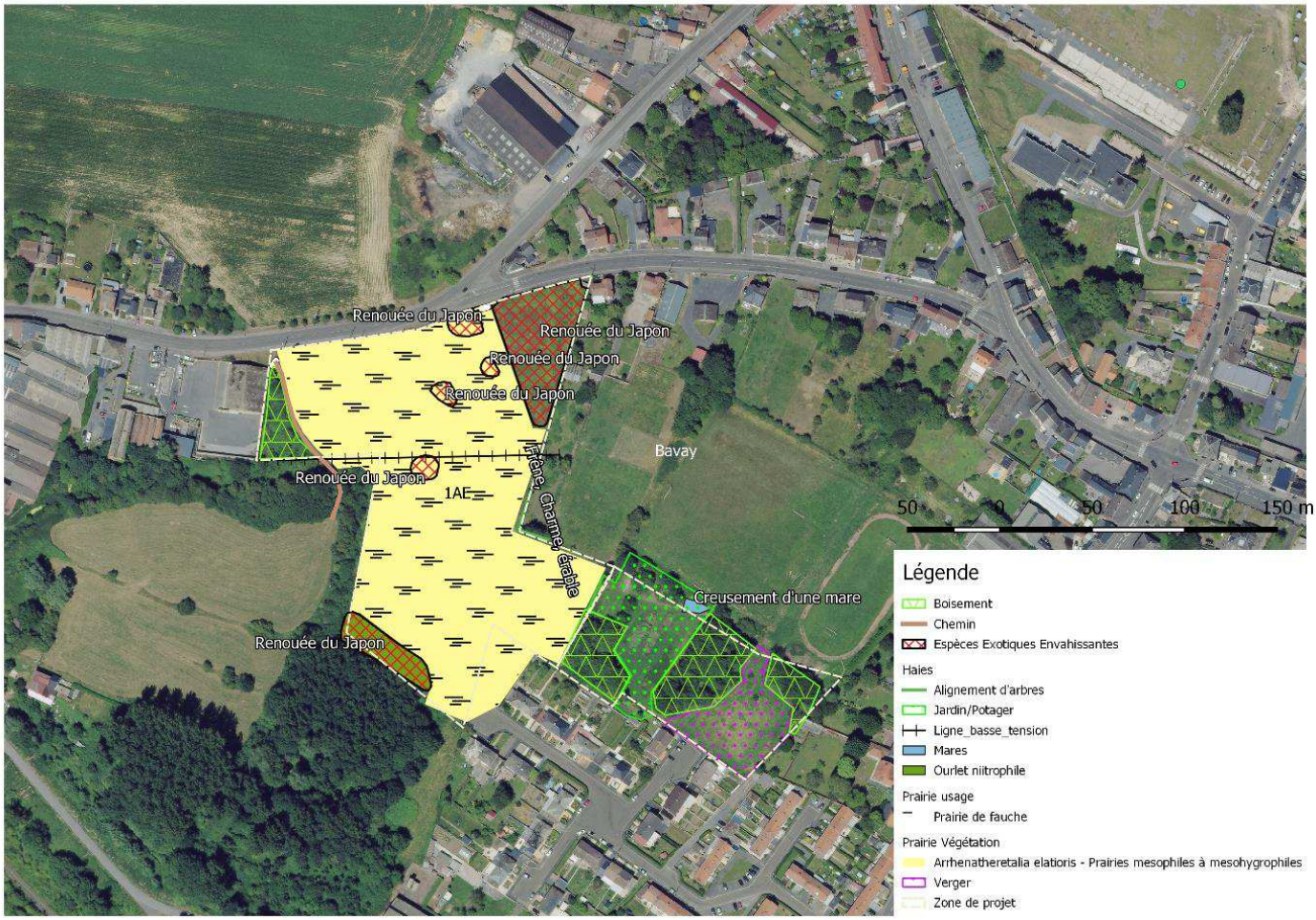

Biodiversité et paysage : Prairie de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles). Cette prairie est impactée par une population importante de Renouée du Japon et d'un ourlet nitrophile en fond de parcelle. La partie Est est essentiellement constituée d'un jardin/verger qui comprend un creusement de mare. Cette partie est également parsemée de quelques boisements. La prairie est séparée à l'ouest d'un boisement par un chemin agricole.

Faune : Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Pinson des arbres, Etourneau sansonnet (VU sur la liste rouge régionale), Myrtil

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : NC

Risque : Pas de PPRN

Patrimoine bâti : Périmètre de protection des monuments historiques (Vestiges antiques, Ensemble de ruines de l'enceinte gallo-romaine : tours d'angle et courtines)

Remarque : Ligne électrique traverse la parcelle, Parcelle à vendre


Jacky MEGRET
Géomètre-Expert
castor
castor

















Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeux conservatoires sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Zone ne présentant pas de haie mais boisement à proximité immédiate.

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Majoritairement en secteur paysager « mixte », la partie Sud étant en Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte » et « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

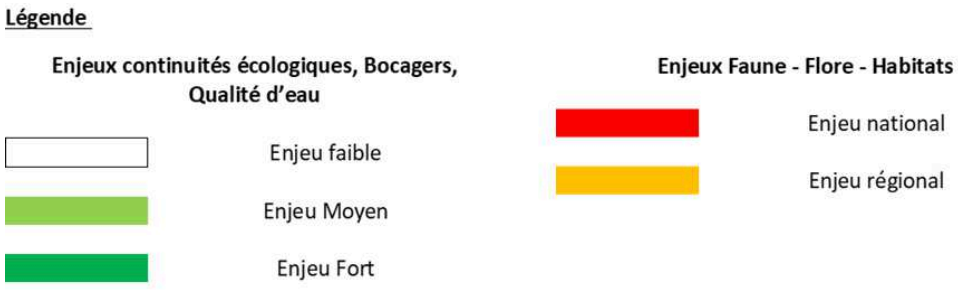

Grille d'analyse du projet de Bavay (BAV03)

Projet basé à Bavay de 5800 m² Passage terrain : 29 mai 2018

Nature du projet : Vocation économique

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Milieu essentiellement composé d'un ourlet nitrophile
Eau : NC
Préservation Concertée du Bocage : NC
Risques : Pas de PPRN
Patrimoine bâti : Périmètre de protection des monuments historiques (Vestiges antiques, Ensemble de ruines de l'enceinte gallo-romaine : tours d'angle et courtines)





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de revitalisation du centre-bourg (BAV04)

Cartographie du secteur

Projet basé à Bavay d'environ 37000 m²



Secteur de cultures en zone urbaine. Aucun enjeu conservatoire sur la zone.

Les enjeux connus : non

- Biodiversité : hors zonages
- Eau : Non concerné
- Risques : Non concerné
- Paysager : Secteur mixte

Passage terrain : Oui Non

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucun enjeu

Enjeux de continuités écologiques

Aucun enjeu

Enjeux bocagers

Aucun enjeu

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Aucun enjeu

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Beaudignies (BEA01)

Projet basé à Beaudignies de 4400 m² Passage terrain : 07 juin 2018, pas accès au sein de la parcelle

Cartographie du secteur



Biodiversité : A proximité de la ZNIEFF de type I « Vallée De L'Ecaillon Entre Beaudignies Et Thiant » (FR310014031).
Cette zone est composée de plusieurs prairies pâturées séparées par des haies basses locales d'aubépines. La haie basse au Sud est sur un talus.

Oiseaux : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres, Merle noir

Paysager : Vue sur le bocage et le parc éolien

Eau : A proximité d'une zone à dominante humide (ZDH)

Risques : Proche PPRN

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Patrimoine bâti : Périmètre de protection des monuments historiques (Vestiges antiques, Ensemble de ruines de l'enceinte gallo-romaine : tours d'angle et courtines)








Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Zone à proximité d'un boisement et présente des haies basses connectées entre elles.

Enjeux bocagers

Des haies basses locales connectées entre elles délimitent la zone. Les haies sont locales mais monospécifique (Aubépine uniquement). Il n'y a pas d'arbres têtards, de hauts jets ou d'arbres à cavités.

Enjeux paysagers

Vue sur la vallée

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La zone humide à proximité de la zone de projet joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée aux ruissellements et à l'érosion.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet Bellignies (BEL01)

Projet basé à Bellignies de 1.04 ha. Nature du Projet : Logement et Béguinage

Cartographie du secteur

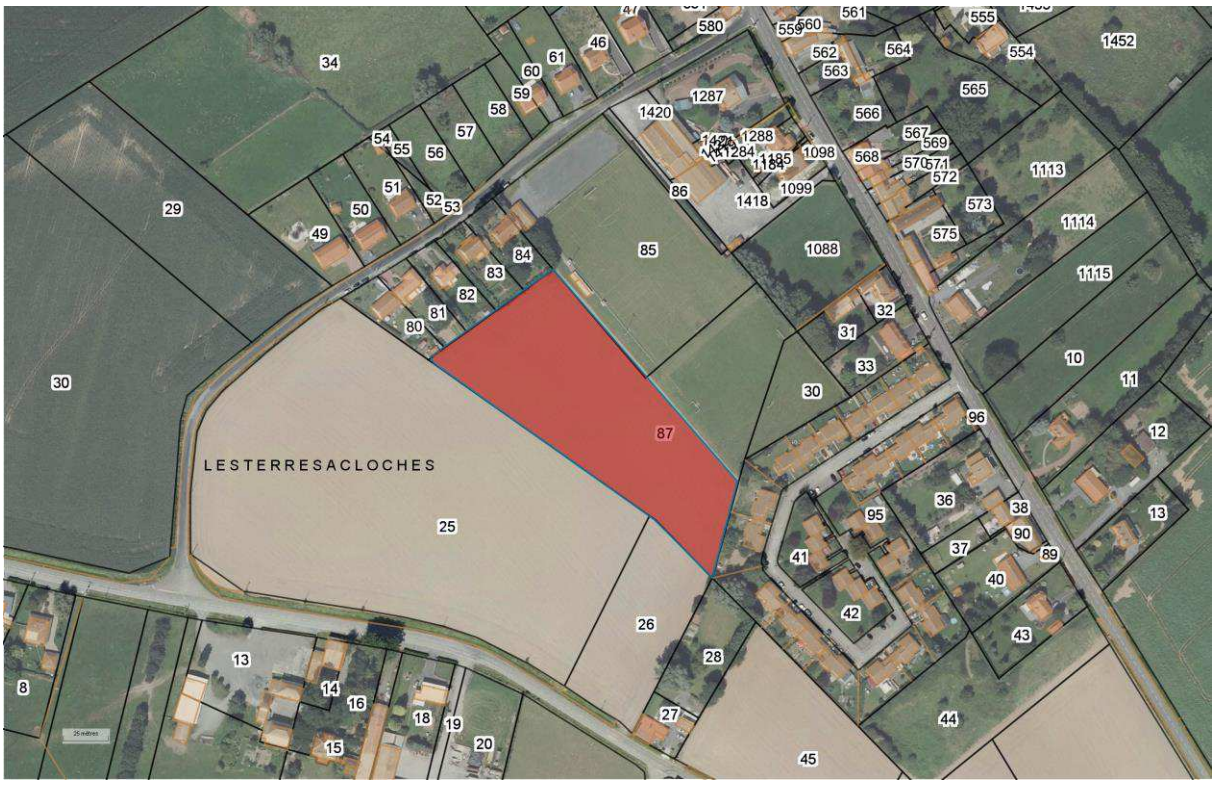

Biodiversité : parcelle en culture

Eau : NC

Risques : hors PPRi

Paysager : dans périmètre MH

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet de Bellignies (BEL02)

Cartographie du secteur

Projet basé à Bellignies sur 0.4 ha



Biodiversité : Dans ZNIEFF I « Vallée de l'Hogneau et ses versants et les ruisseaux d'Heugnies et de Bavay ». Présence d'une prairie pâturée avec une haie le long de la route et un talus.

Eau : Non concerné

Risques : hors PPRi

Préservation Concertée du Bocage : Non concerné

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, il n'y aurait donc pas d'enjeu conservatoire

Enjeux de continuités écologiques

Petit linéaire de haie

Enjeux bocagers

Haie peu diversifiée d'essences locales

Enjeux paysagers

Secteur paysager «de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de Vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Bellignies (BEL03)

Projet basé à Bellignies sur 0.37 ha Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur



Biodiversité : Hors zonages, prairie pâturée à vendre avec une haie le long de la route.

Eau : Non concernée

Risques : Hors PPRi

Préservation Concertée du Bocage : Non concernée

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet de Bellignies (BEL05)

Cartographie du secteur

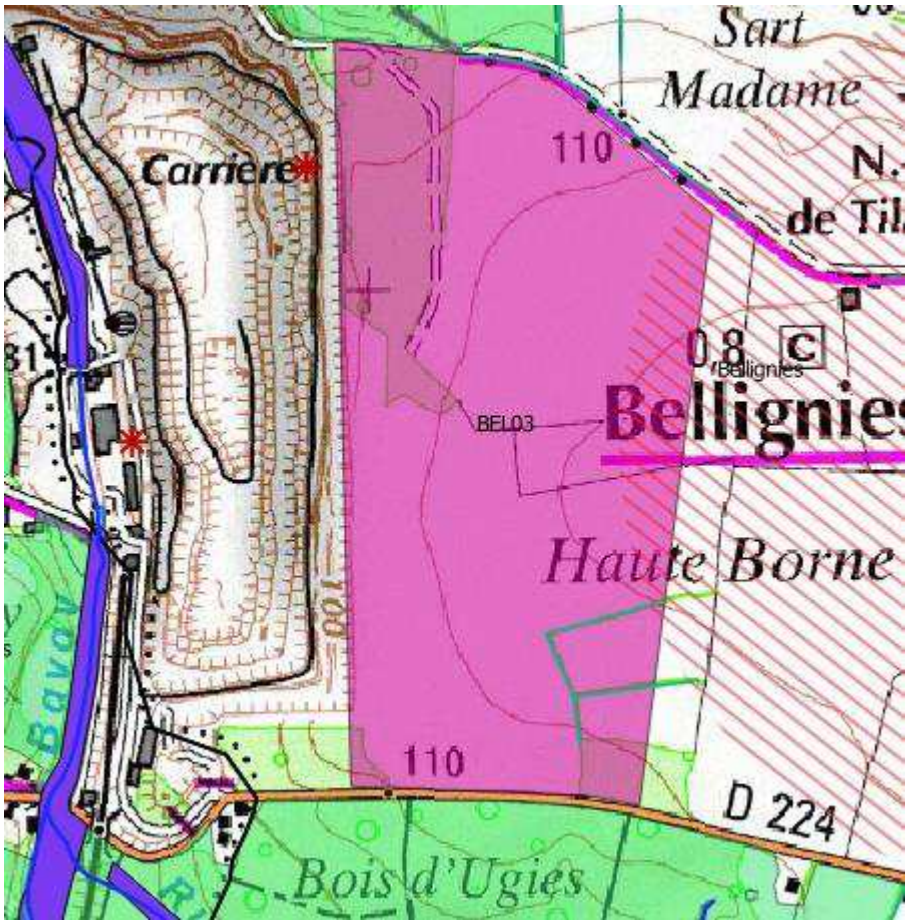

Biodiversité et paysage : En ZNIEFF I, quelques haies présentes. Présence d'une prairie pâturée ainsi qu'un petit bosquet (noisetiers, peupliers, frêne) et des saules têtards.



Eau : NC

Risques : hors PPRi

Paysager : en limite périmètre MH

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : projet d'extension de la carrière voire l'étude d'impact

Grille d'analyse du projet de Bermeries (BER01)

Projet basé à Bermeries de 4230 m² Passage de terrain : 18 mai 2018 Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur

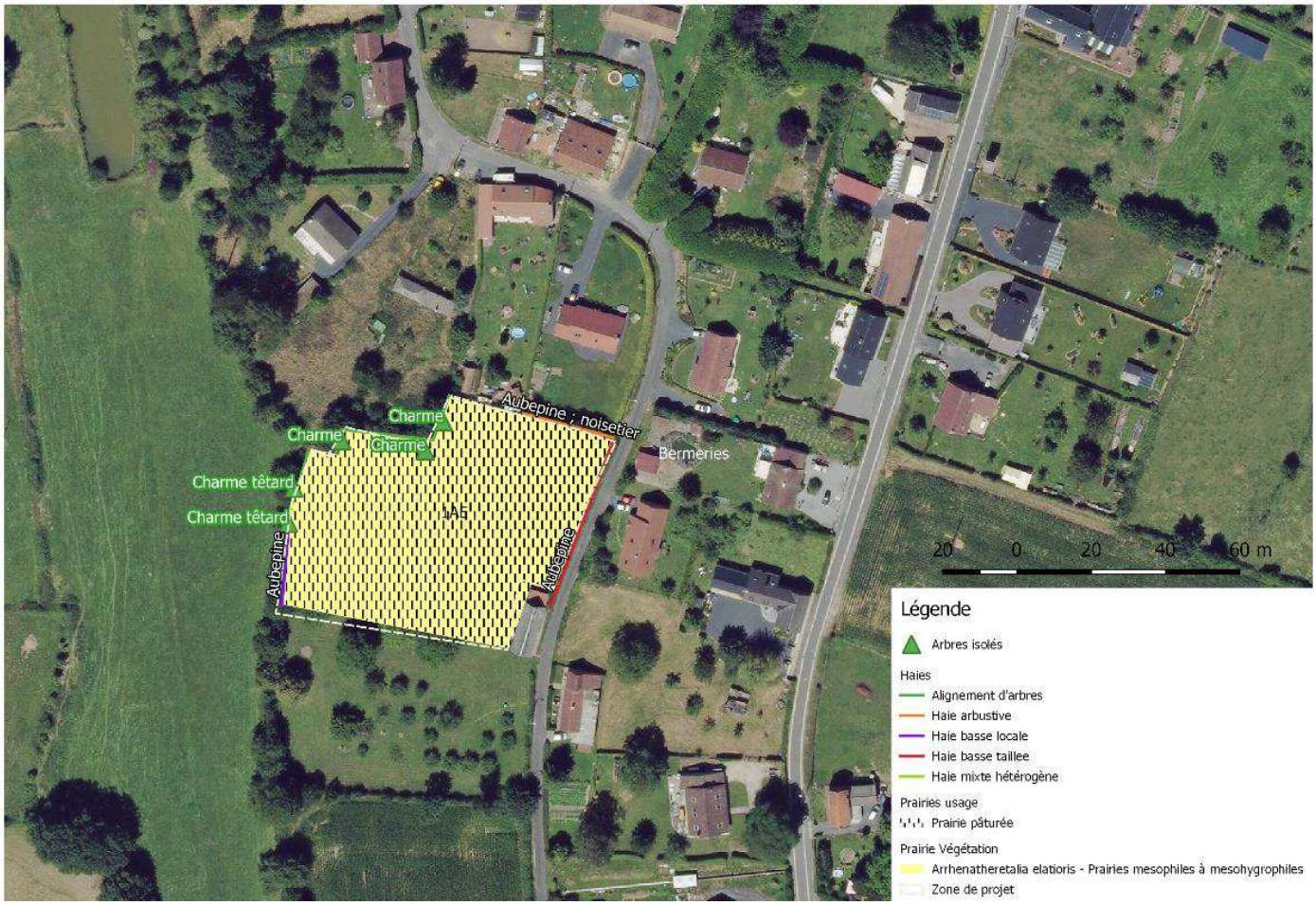

Biodiversité et paysage : au sein de la ZNIEFF de type II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée de *l'Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles).

Haie basse taillée locale d'aubépine côté route. Haie arbustive d'Aubépine et de Noisetier au Nord. Haie basse en fond de parcelle accompagnée d'un alignement de charme dont quelques charmes têtards.

Oiseaux : Pinson des arbres, Troglodyte mignon, Pouillot véloce, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Tourterelle turque

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : la majorité du linéaire est préservé sauf la haie basse côté route qui n'est pas identifiée dans la PCB

Risques : pas de PPRN





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Nombreuses haies présentes sur la parcelle connectées entre elles et connectées avec des haies des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Des haies basses locales mais peu diversifiées (Aubépine, charme) Présence de charmes têtards

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet d'habitat (BER04)

Cartographie du secteur

Projet basé à Bermeries sur 0.27 ha (zone U hors EU)

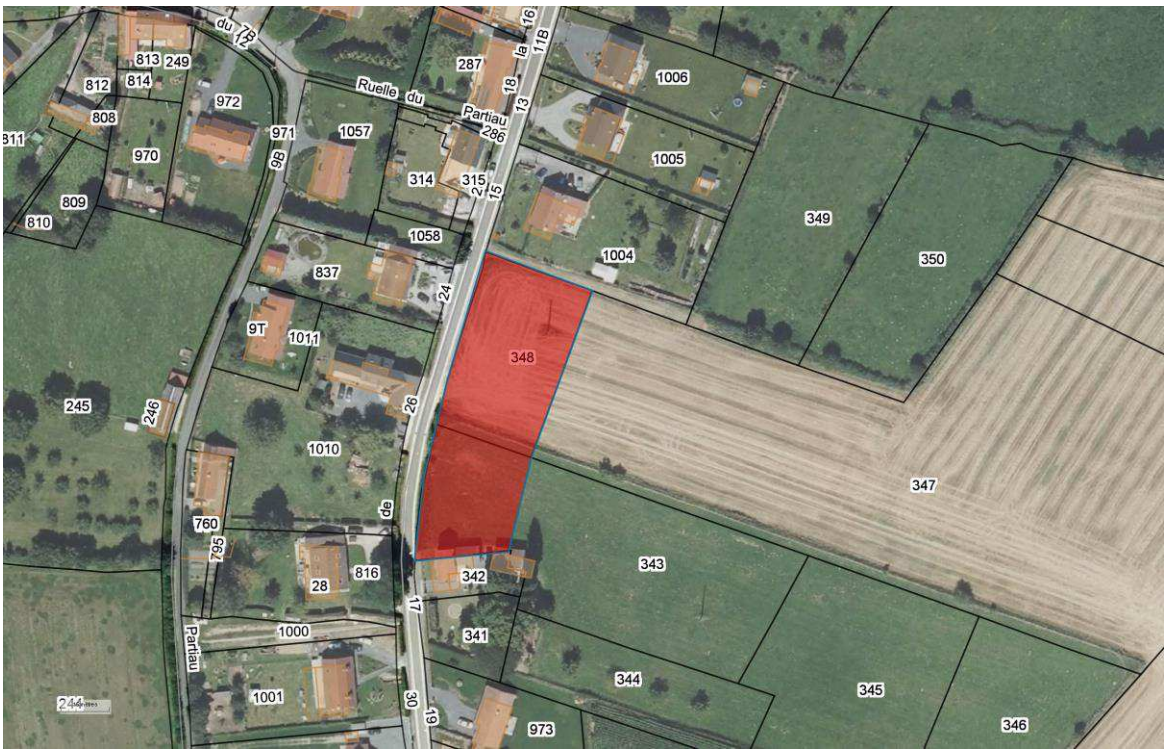

Biodiversité : Dans la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », présence de haies. Présence d'une culture de maïs partie nord et d'une prairie partie sud.

Eau : NC

Risques : hors PPRi

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet d'habitat (BER05)

Cartographie du secteur

Projet basé à Bermeries sur 0.1 ha (zone U hors EU)



Biodiversité : Dans la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », présence de haies.

Suite au terrain : présence d'une prairie pâturée entourée de haies à préserver.

Eau : NC

Risques : hors PPRi

Paysager : cône de vue

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Grille d'analyse du projet de Bettrechies (BET01)

Projet basé à Bermeries de 2070 m²

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Prairie bocagère bordée par de grands arbres et des habitations

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Une portion de linéaire de haie est préservé

Risques : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Linéaire de haie de grande taille

Enjeux bocagers

Haie diversifiée d'essences locales

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée et bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée et bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Bettrechies (BET03)

Projet basé à Bermeries de 2035 m²

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Prairies bocagère bordées par plusieurs linéaires de haies

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Les haies sont préservées

Risques : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Linéaires de haies de grande taille

Enjeux bocagers

Haies diversifiées d'essences locales

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée et bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée et bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU01) (modifié voir page suivante)

Projet basé à Bousies d'environ 2.3 ha (2800 m² après modification) Passage terrain : 07/05/2018
Nature du projet : Logements

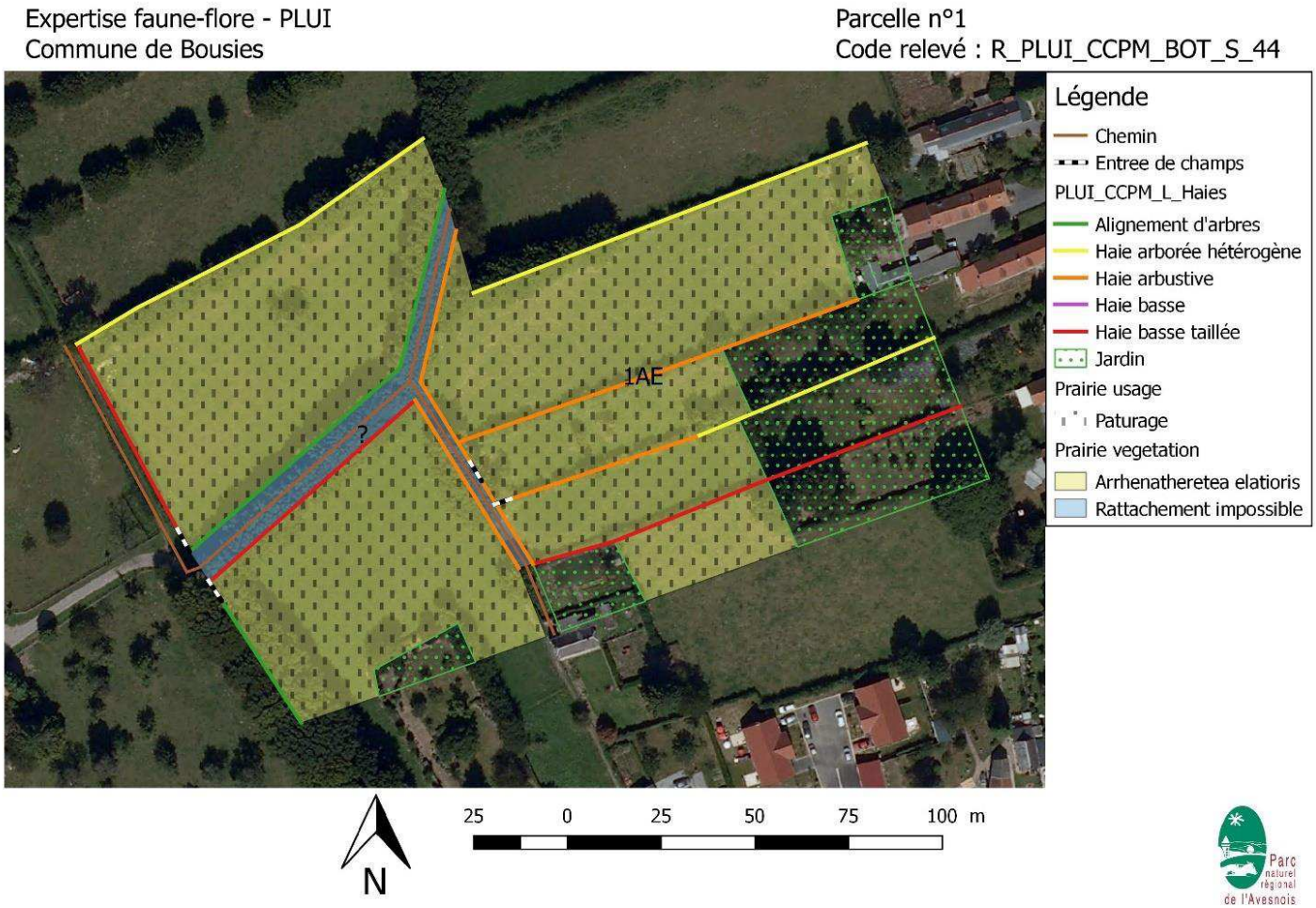

Cartographie du secteur

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR310013253) pour la partie Nord du projet et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée de *l'Arrhenatheretea elatioris* (prairies mésophiles à mésohygrophiles) comprenant une forte densité de haies. Il existe un chemin agricole entouré de haies arbustives et basses ponctuées d'arbres têtards. Ce chemin coupe la zone du Nord au Sud-ouest. La zone de projet possède également quelques jardins.

Faune : Lapin de garenne (NT sur la liste rouge nationale), Mésange à longue queue, Buse variable, Pigeon ramier, Coucou gris (VU sur la liste rouge régionale), Pinson des arbres, Fauvette à tête noire, Merle noir

Eau : NC
Préservation Concertée du Bocage : linéaires identifiés mais non préservés
Risque : pas de PPRN
Patrimoine bâti : NC
Remarque : Modification de la zone de projet



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies denses, connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies denses, accompagnées d'arbres têtards

Enjeux paysagers

Secteurs paysager « bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende



Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU01)

Projet basé à Bousies d'environ 2.3 ha (2800 m² après modification) Passage terrain : 07/05/2018
Nature du projet : Logements
Cartographie du secteur

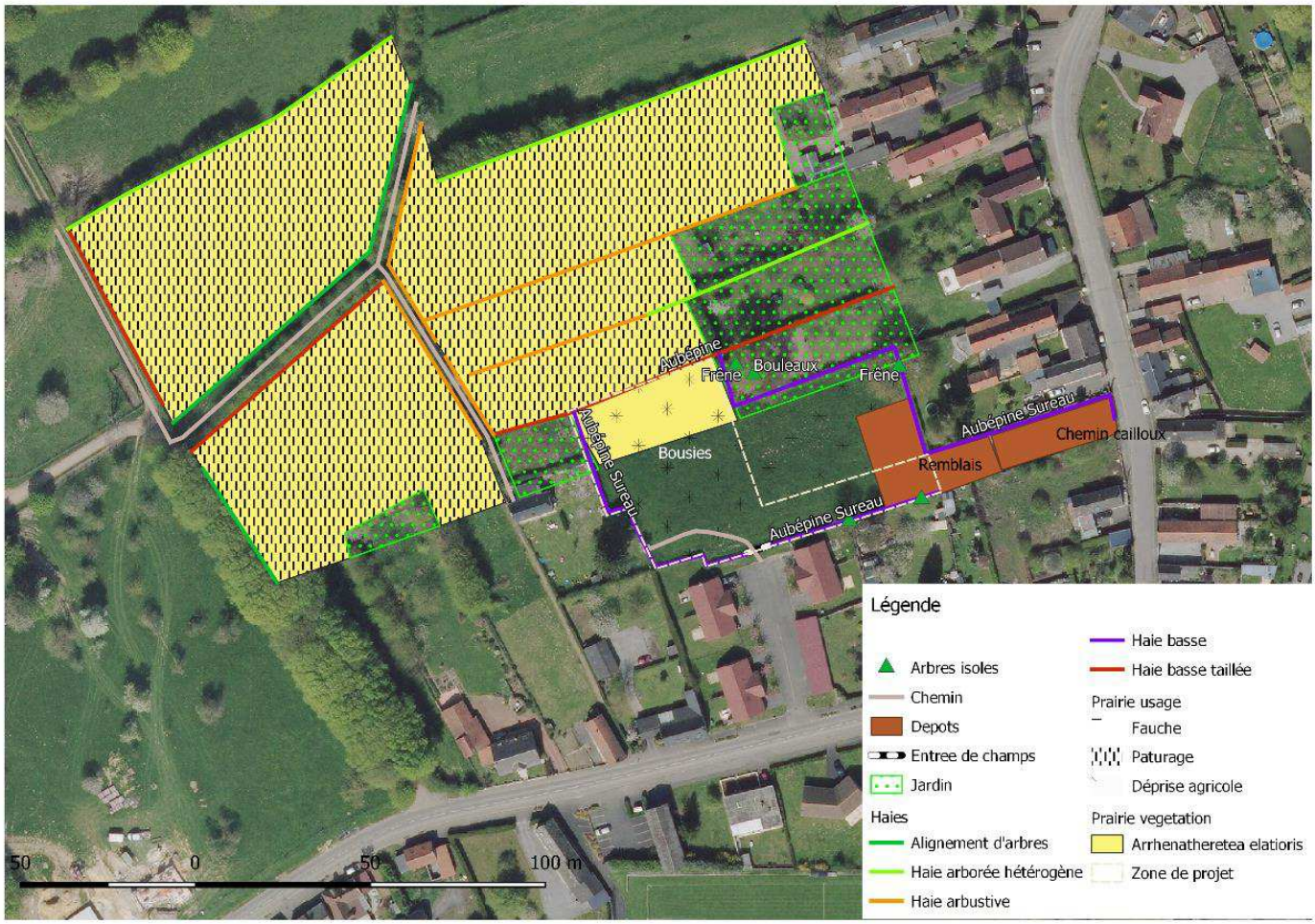

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Prairie en déprise agricole entourée de haies basses. La partie nord est une prairie de *l'Arrhenatheretea elatioris* (prairies mésophiles à mésohygrophiles), le reste de la parcelle n'a pas pu faire l'objet d'un inventaire puisque la zone de projet a été modifiée. Il existe un chemin reliant deux habitations au Sud de la zone. A l'Est, une zone de remblai ainsi qu'un chemin de cailloux a été réalisé. De plus, il semblerait qu'un creusement du sol sur ces zones ait été réalisé.
Présence de quelques arbres de hauts jets au sein des haies (Frênes, Bouleaux)
Eau : NC
Préservation Concertée du Bocage : linéaires identifiés exceptés les haies basses au Sud (Seule la haie basse faisant la limite avec les jardins est identifiée). Les haies identifiées ne sont pas préservées
Risque : pas de PPRN
Patrimoine bâti : NC





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires
Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques
Présence de haies connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers
Présence de haies peu diversifiées

Enjeux paysagers
Secteur paysager « bocager »

Enjeux sur l'eau
Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU02)

Projet basé à Bousies sur 0.58 ha Nature du projet : logements

Cartographie du secteur

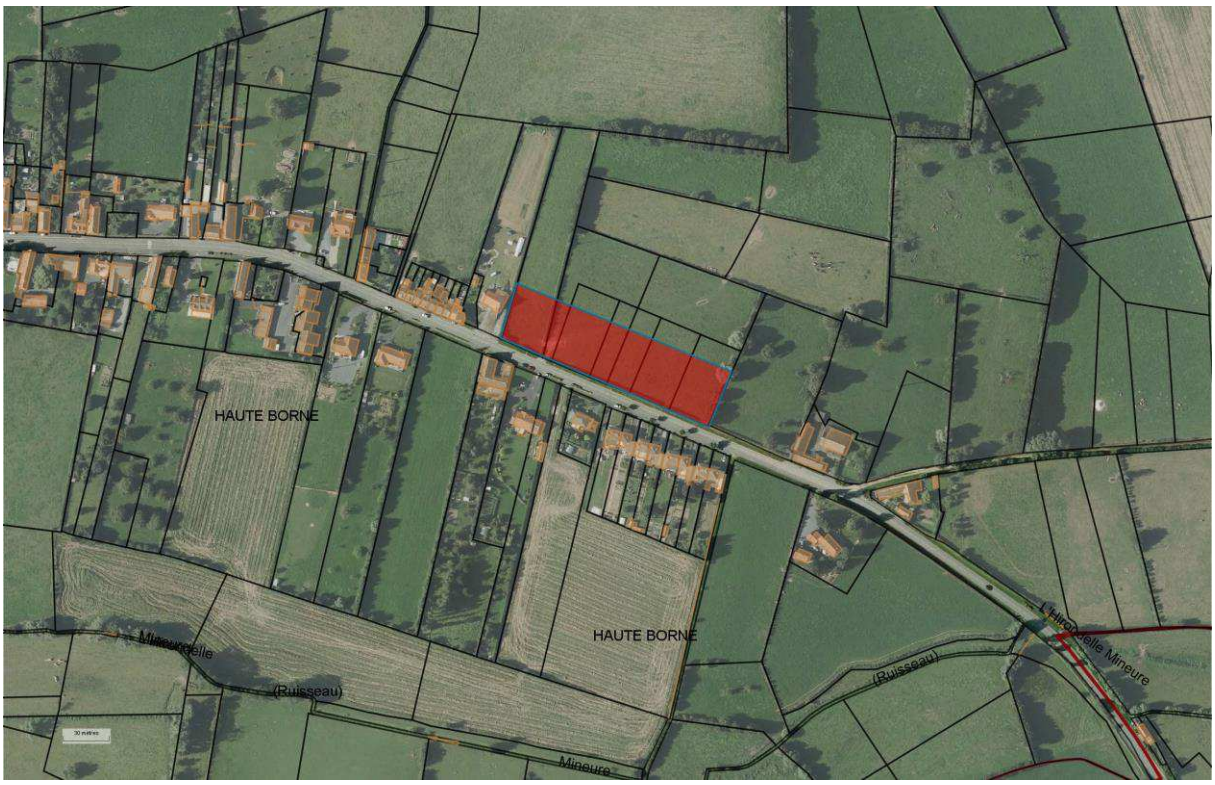

Biodiversité et paysage : ZNIEFF I « Bois de Vendegies-au-bois-le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies » et ZNIEFF II. Une maison déjà construite sur une partie de la zone. Présence d'une prairie avec des haies.

Eau : NC

Risques : hors PPRI

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU03)

Projet basé à Bousies sur 0.48 ha Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur



Biodiversité : ZNIEFF I « Bois de Vendegies-au-bois-le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et bousies » et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées ». Prairie pâturée.

Eau : en limite périmètre de protection de captage

Risques : Dans ZDH, hors PPRN. Suite au passage de terrain, il n'y a pas de zone humide présente sur cette zone.

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU04)

Projet basé à Bousies sur 0.29 ha Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur

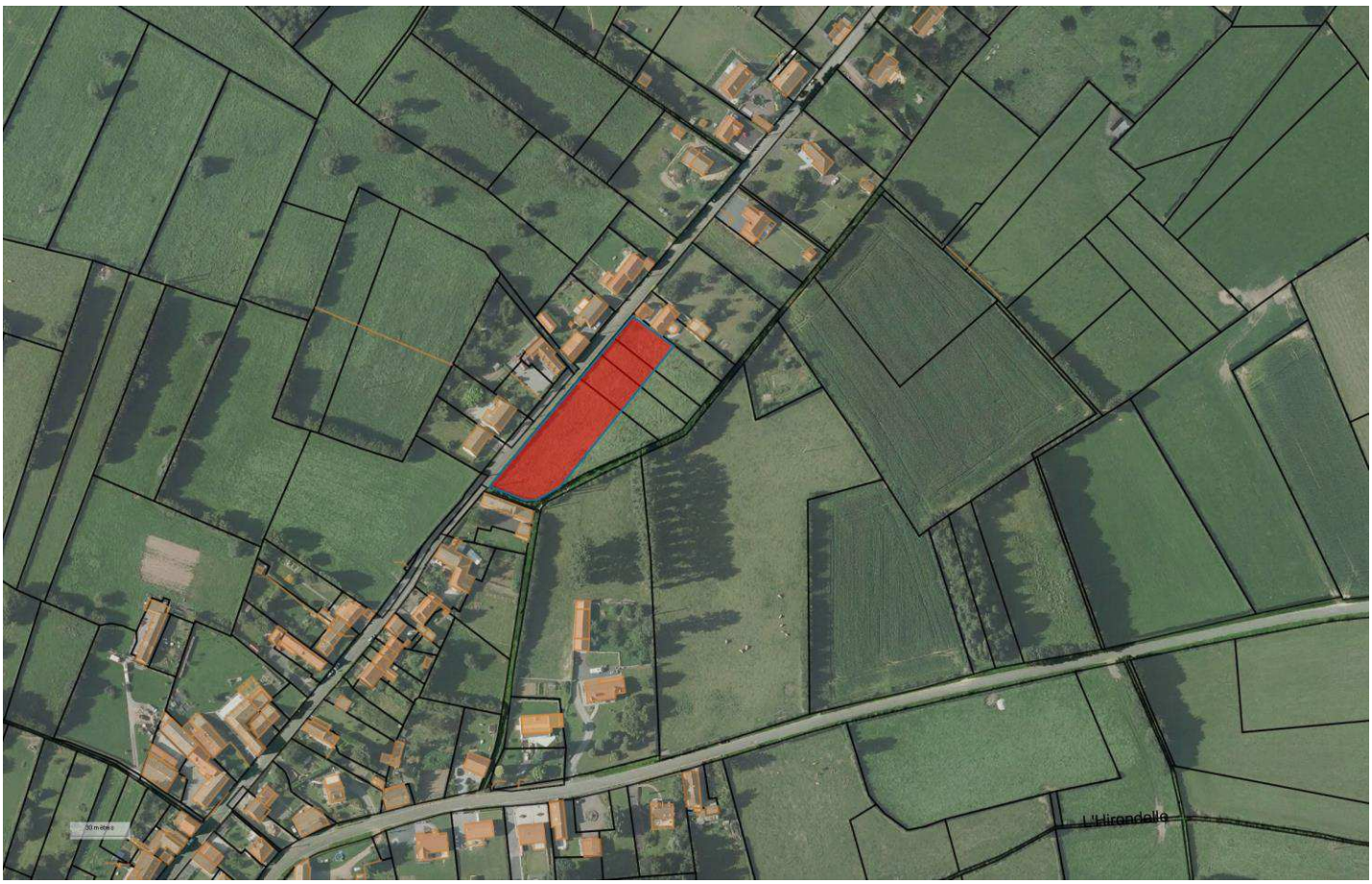

Biodiversité : ZNIEFF I « Bois de Vendegies-au-bois-le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et bousies » et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », TVB. Présence d'une prairie de fauche avec des haies.

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU05)

Projet basé à Bousies de 1830 m² Passage terrain : 29 mai 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur

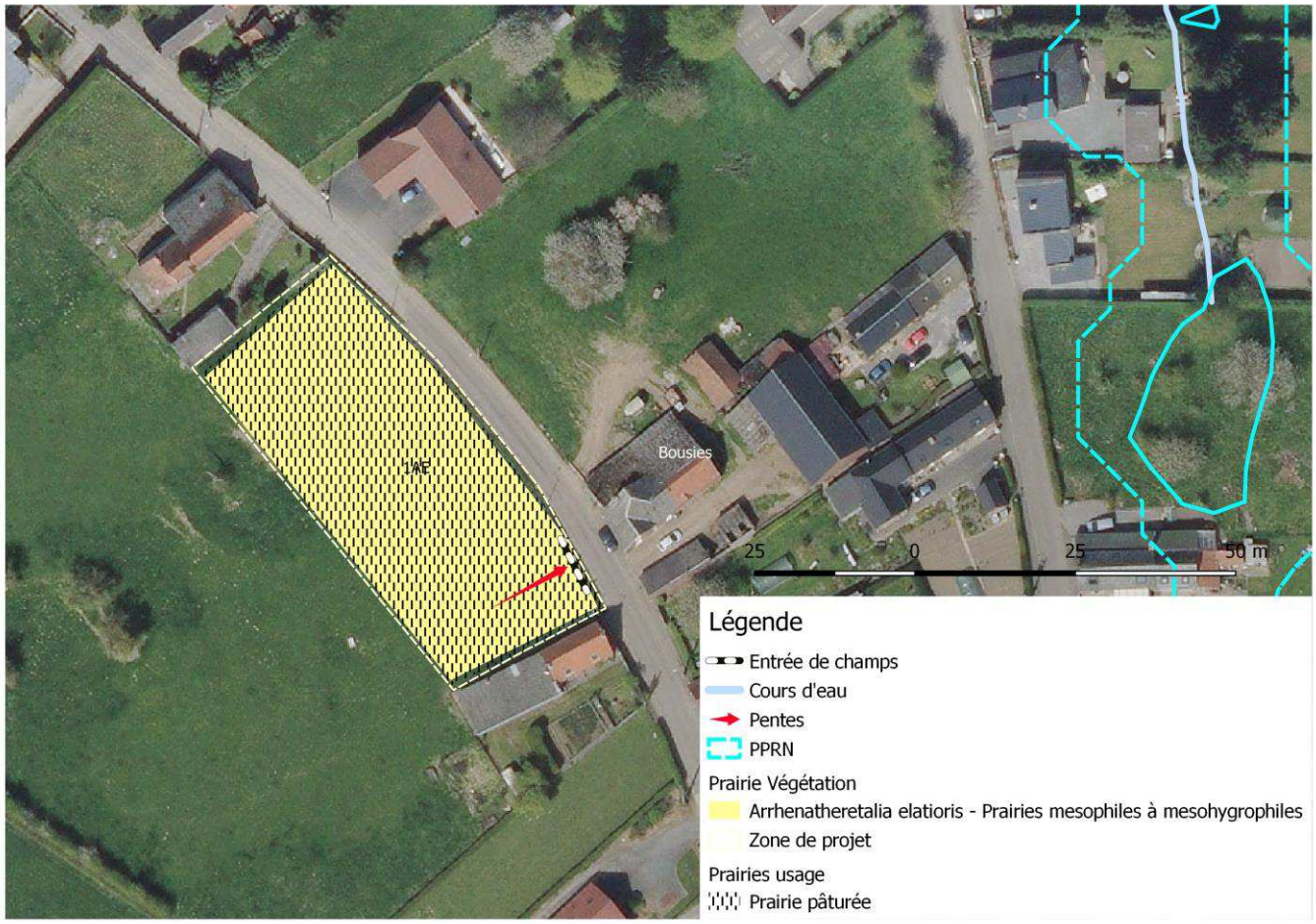

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR310013253) et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702). Parcelle composée d'une prairie pâturée de *l'Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles). L'entrée du champ est caractérisée par une pente vers le Nord-Est.

Oiseaux : Hirondelle rustique (VU sur la liste rouge régionale), Pigeon ramier

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : NC

Risque : PPRN et cours d'eau éloigné

Remarque : Parcelle à vendre, pente importante au niveau de l'entrée de la parcelle pouvant induire des problèmes de ruissellements ou d'érosion





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haie

Enjeux bocagers

Pas de haie

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

La présence d'une pente à l'entrée de la parcelle indique une potentielle problématique liée aux ruissellements et à l'érosion.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de BRY (BRY01)

Projet basé à Bry de 0.77 ha Nature du projet : logements

Cartographie du secteur

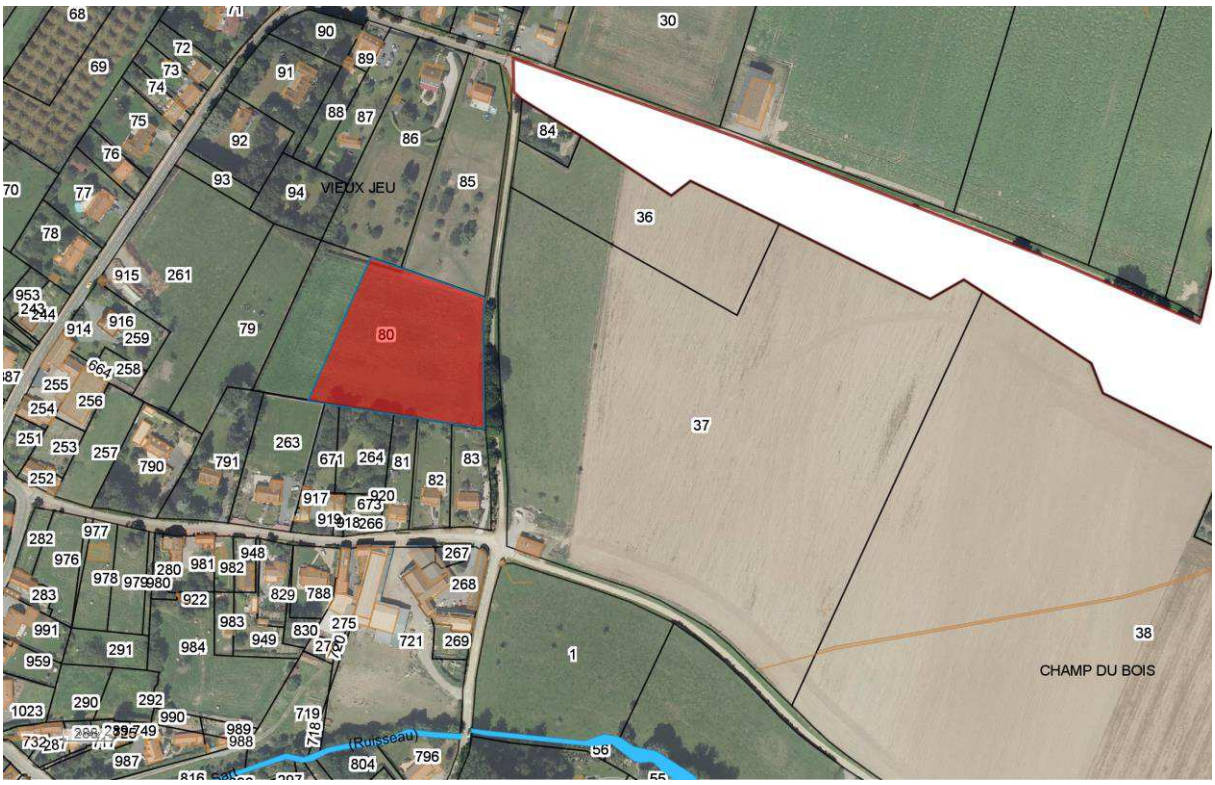

Biodiversité : présence de haies, pâture, prairie fourragère, boisement

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet de Croix-Caluyau (CRC01)

Projet basé à Croix-Caluyaude 993 m²

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées, prairie bordée par un linéaire de haie et comportant quelques arbres isolés.

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Le linéaire de haie est préservé

Risques : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Linéaire de haie de grande taille

Enjeux bocagers

Haie peu diversifiée d'essences locales, arbres isolés

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée et bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende



Grille d'analyse du projet d'Englefontaine (ENG01)

Projet basé à Englefontaine d'environ 3 ha (1.8 ha après modification) Passage terrain : 24/04/2018
Nature du projet : Logements
Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : à proximité de la ZNIEFF I « Forêt Domaniale De Mormal Et Ses Lisières (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée par des chevaux : *Arrhenatheretea elatioris* (prairies mésophiles à mésohygrophiles) au nord entourée d'une haie arbustive, d'une haie arborée hétérogène et d'une haie basse. Ces haies sont parsemées de quelques arbres têtards et/ou d'arbres à cavités.
Prairie d'*'Arrhenatheretea elatioris* (prairies mésophiles à mésohygrophiles) à l'ouest entourée d'une haie basse.
Le reste de la zone est une prairie de fauche de *l'Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) entourée de haie basse.
Le centre de la zone est marqué par un verger haute tige.
A noter la présence de quelques arbres isolés en dehors de la zone de projet (Verger relictuel)
Présence d'un jardin au centre de la zone.



Oiseaux : Pigeon ramier, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Merle noir, Grive musicienne

Eau : NC
Préservation Concerté du Bocage : En grande majorité, le linéaire est préservé sauf les deux linéaires au Nord Est autour de la prairie pâturée
Risque : proche PPRN





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait aucun enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies denses, connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies denses, accompagnées d'arbres têtards

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet d'Englefontaine (ENG02)

Passage terrain : 24/04/2018 Nature du projet : zone d'accueil des gens du voyage

Cartographie du secteur

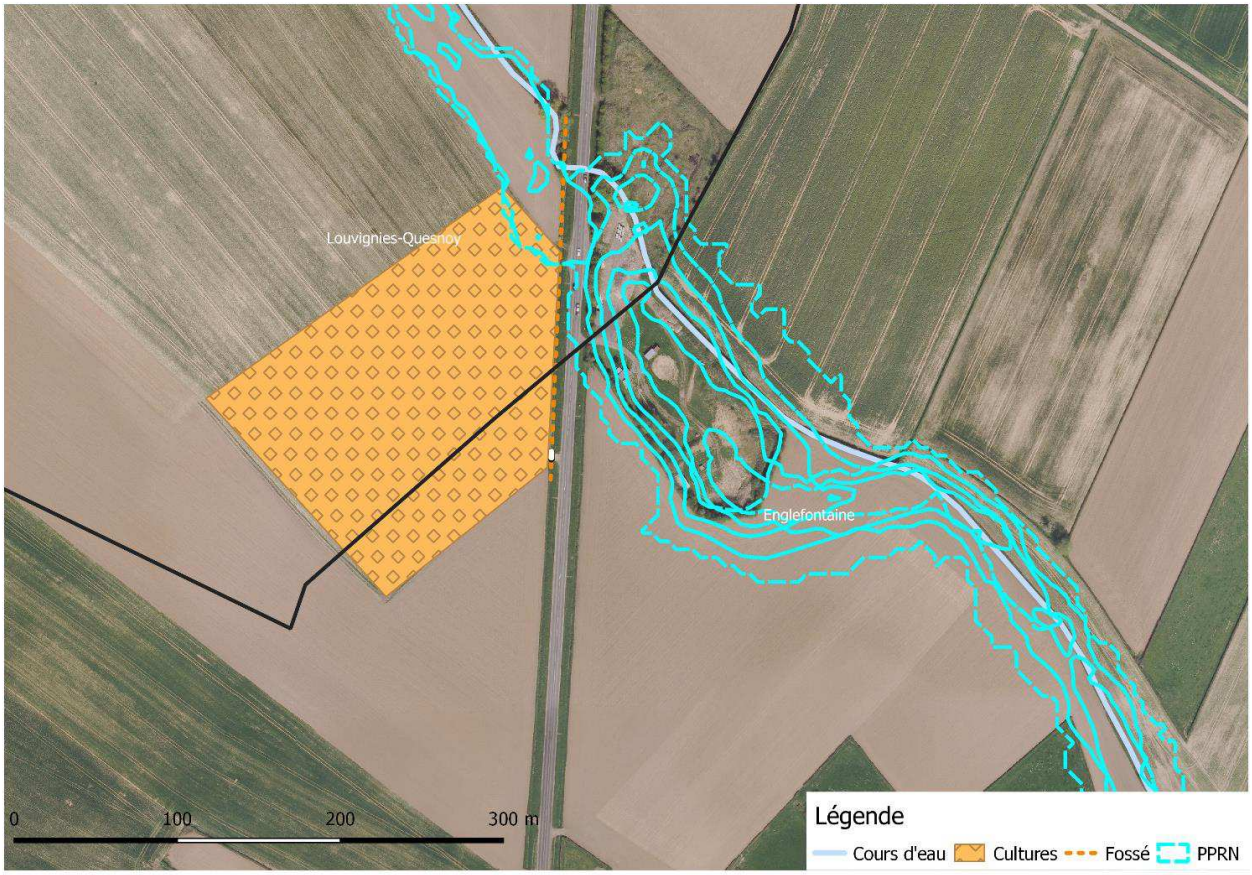

Biodiversité et paysage : parcelle composée d'un champ de culture accompagné d'un fossé au bord de la route

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : pas de haie

Risque : proche PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires
Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques
Présence d'un fossé

Enjeux bocagers
Pas de haies

Enjeux paysagers
Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau
Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

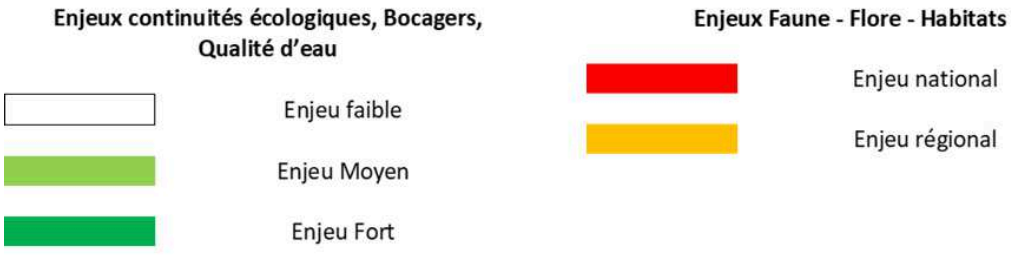

Grille d'analyse du projet d'ETH (ETH01)

Projet basé à Eth sur 0.34 ha (zone U hors EU) Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur

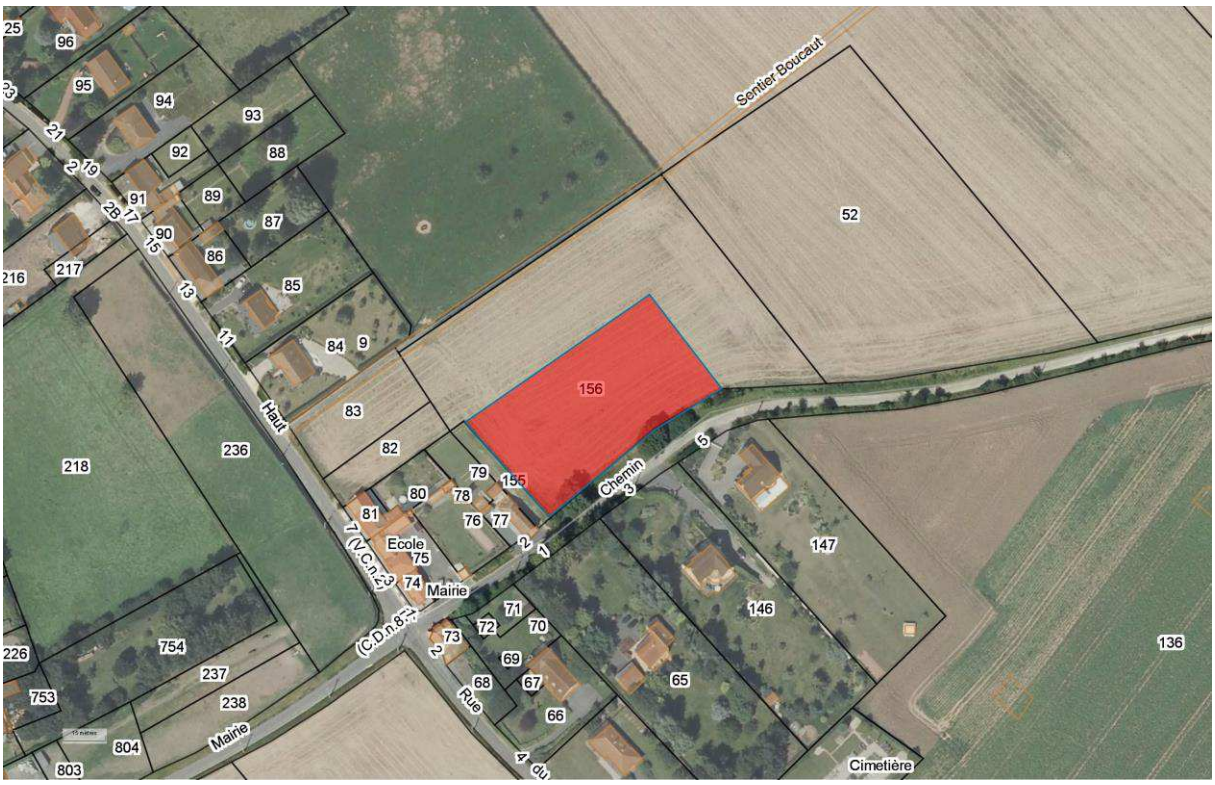

Biodiversité : Présence d'une culture de blé, d'un talus le long de la route et de saule têtard à préserver.

Eau : NC

Risques : hors PPRI

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Grille d'analyse du projet de Fontaine au bois (FAB01)

Projet basé à Fontaine-au-bois sur 2100 m² (zone U hors EU)

Cartographie du secteur



Biodiversité : dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », prairie pâturée et haies

Eau : NC

Risques : NC

Préservation Concertée du Bocage : linéaire préservé

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet de Fontaine au bois (FAB02)

Projet basé à Fontaine au bois de 920 m² Passage terrain : mai 2018
Nature du projet : Logement
Cartographie du secteur

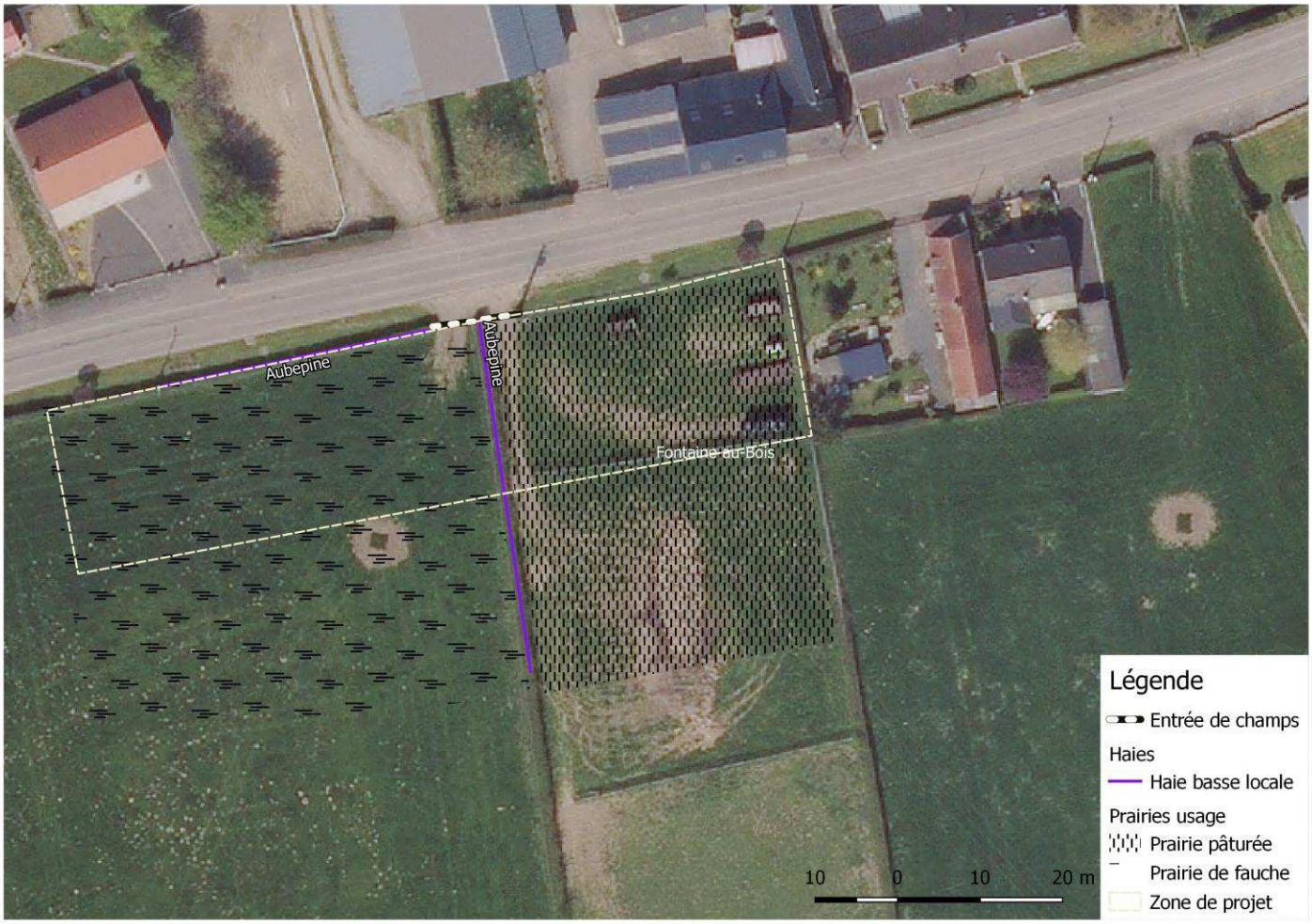

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702)
Zone composée de deux parties :

- Prairie de pâturage équin entourée partiellement d'une haie basse d'aubépine
- Prairie de Fauche de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles) entourée d'une haie basse d'aubépine.

Eau : NC
Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé
Risques : pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Zone entourée de haies basses connectées entre elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Des haies basses locales connectées entre elles délimitent la zone. Les haies sont locales mais monospécifique.

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

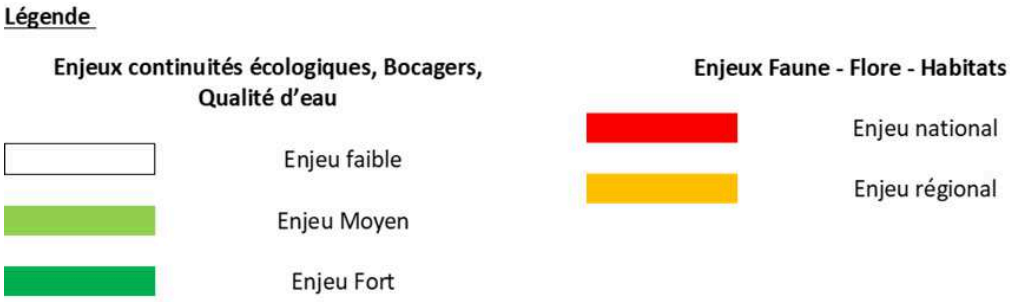

Grille d'analyse du projet de Fontaine au bois (FAB03)

Projet basé à Fontaine au bois de 860 m² Passage terrain : 29 mai 2018

Cartographie du secteur

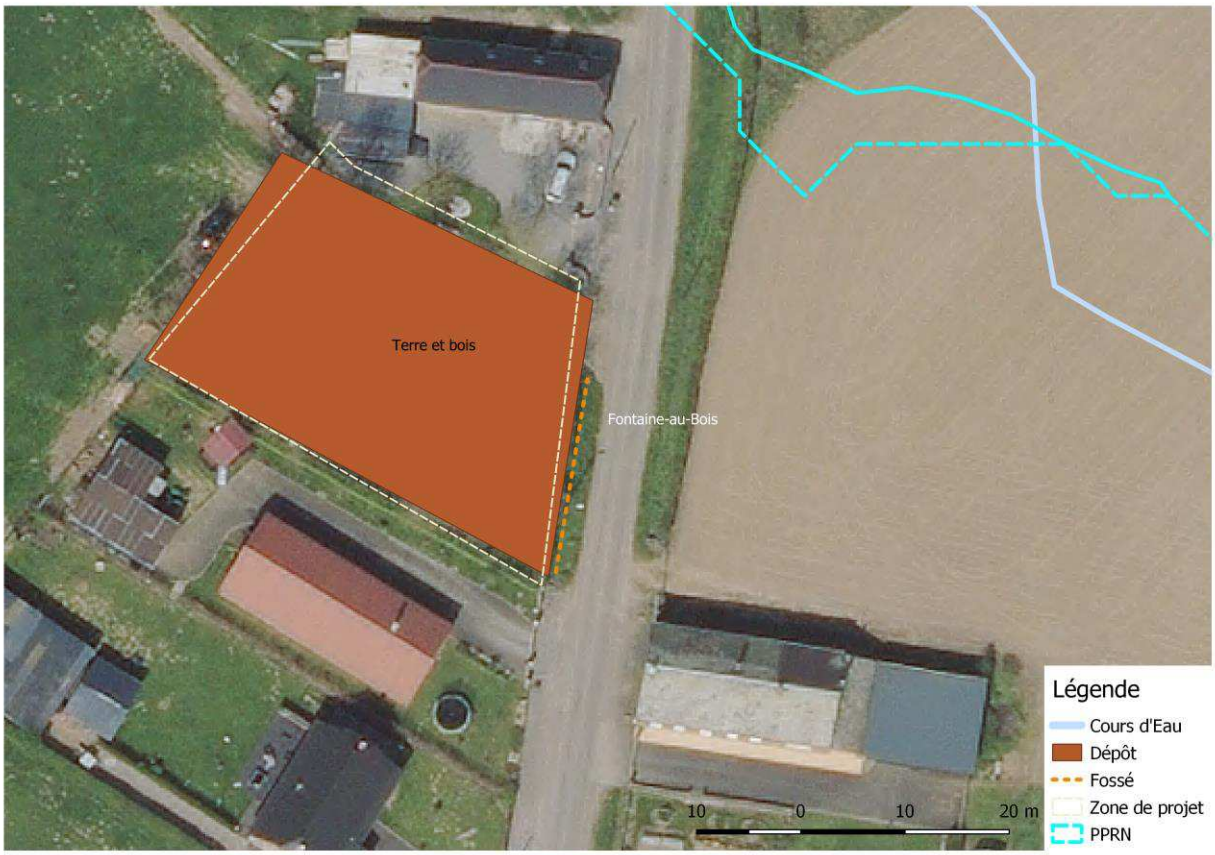

Biodiversité et paysage : A proximité de la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR310013253) et dans la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702). Parcelle composée d'un remblai et d'un dépôt de bois en fond de parcelle.

Eau : Cours d'eau à proximité

Préservation Concertée du Bocage : NC

Risques : Proche du PPRN

Remarque : Fossé en bord de route



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies. Présence d'un fossé coté route

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Le fossé joue un rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Le cours d'eau à proximité de la zone de projet joue un rôle de corridor écologique.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Forest en Cambrésis (FEC01)

Projet basé à Forest-en-Cambrésis de 3027 m² Passage terrain : 12 septembre 2018

Cartographie du secteur

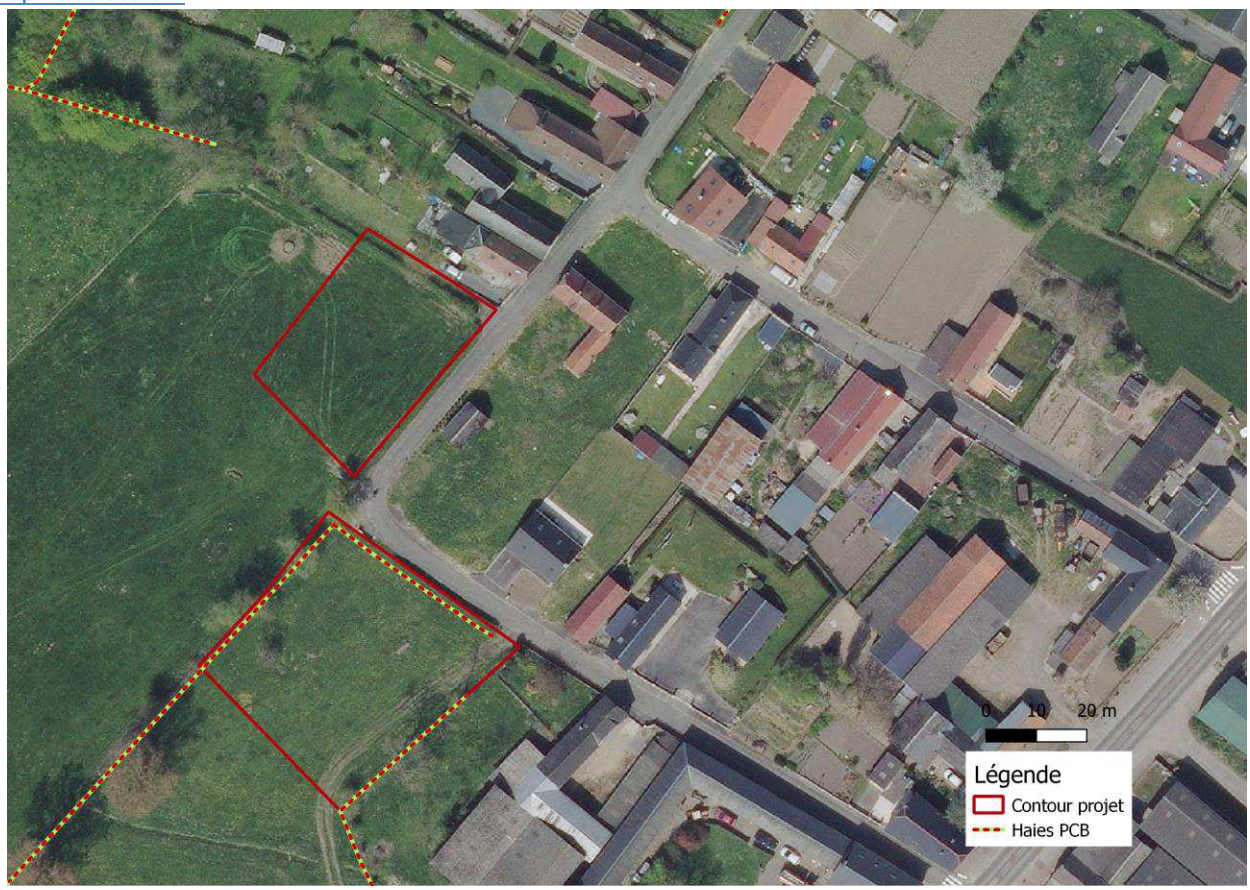

Biodiversité et paysage : La zone de projet est composée de deux parcelles disjointes : deux prairies dont l'une est bordée de linéaires de haie

Préservation Concertée du Bocage : Haies préservés

Risques : NC

Remarque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de linéaires de haies

Enjeux bocagers

Haies diversifiées d'essences locales

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

Aucun enjeu

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Forest en Cambrésis (FEC06)

Projet basé à Forest-en-Cambrésis de 1070 m² Passage terrain : 12 septembre 2018

Cartographie du secteur

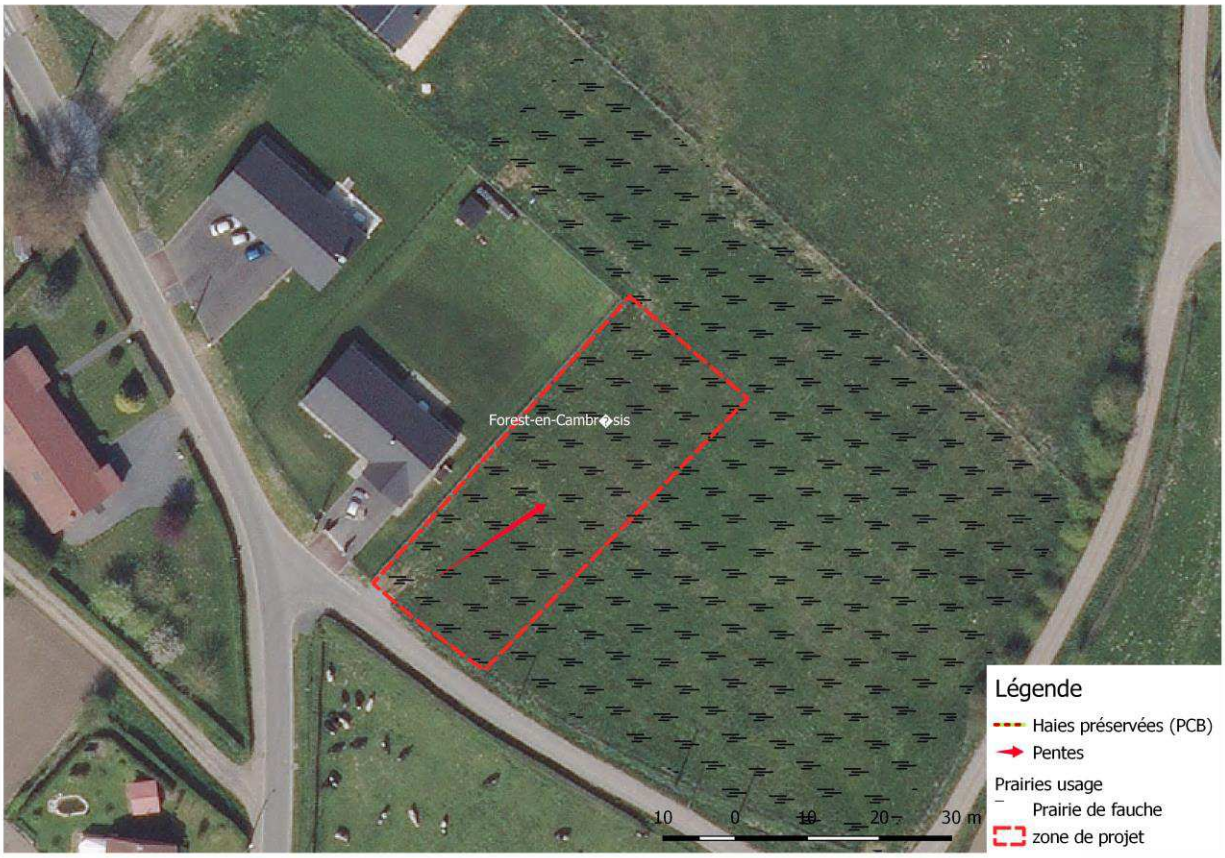

Biodiversité et paysage : La parcelle est une prairie de fauche présentant une pente vers le Nord-Est.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Haie identifiée et préservée à proximité du projet

Risques : NC

Remarque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies.

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

La pente peut avoir une incidence sur le ruissellement et l'érosion

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Frasnoy (FRA01) zonage agrandi en juin 2018

Cartographie du secteur

Projet basé à Frasnoy sur 0.39 ha (zone 1AU hors EU)



Biodiversité : Dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », présence de haies. Présence d'une prairie pâturée avec des haies et un talus le long de la route.

Eau : NC

Risques : hors PPRI

Préservation Concertée du Bocage : haies identifiées mais non préservées





Grille d'analyse du projet de Frasnoy (FRA01) zonage agrandi

Cartographie du secteur

Projet basé à Frasnoy sur 0.38 ha

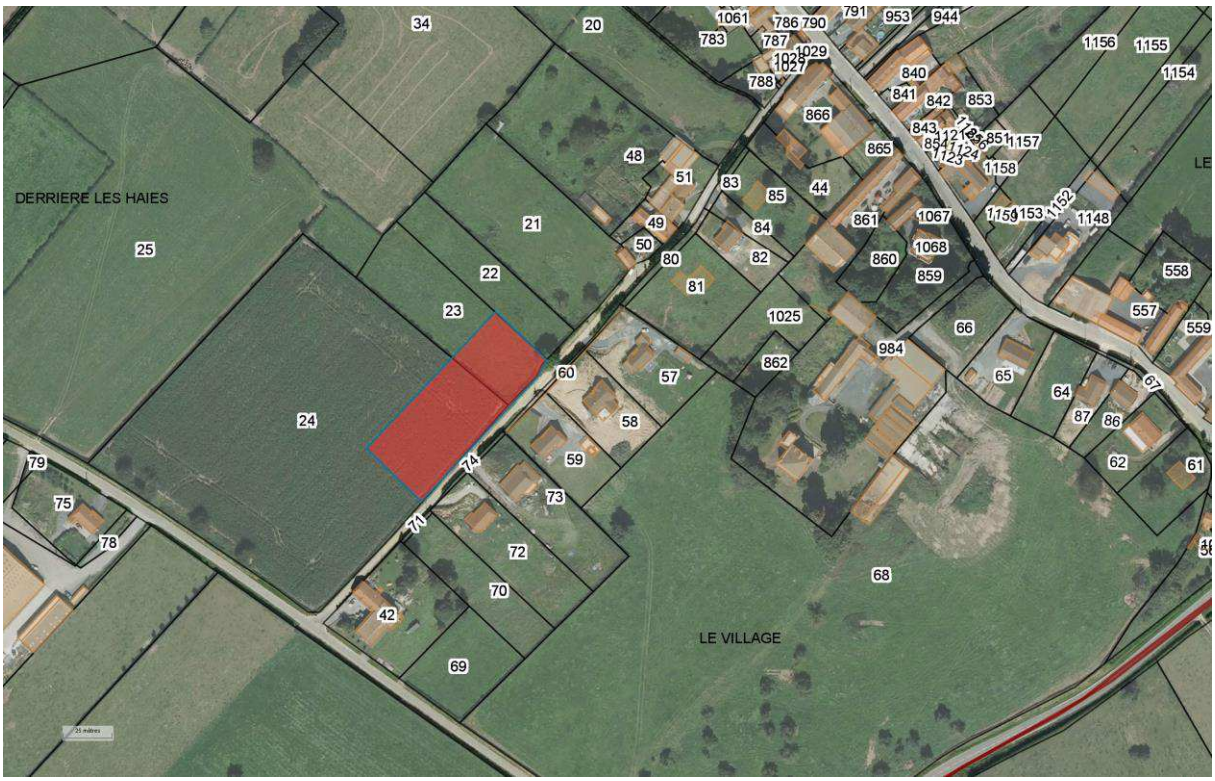

Biodiversité : Dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », présence de haies

Eau : NC

Risques : hors PPRI

Préservation Concertée du Bocage : linéaire au niveau de la parcelle 24 préservé

Remarque : Pas d'enjeux sur la parcelle

Grille d'analyse du projet de Ghissignies (GHI01)

Projet basé à Ghissignies de 3532 m²

Cartographie du secteur

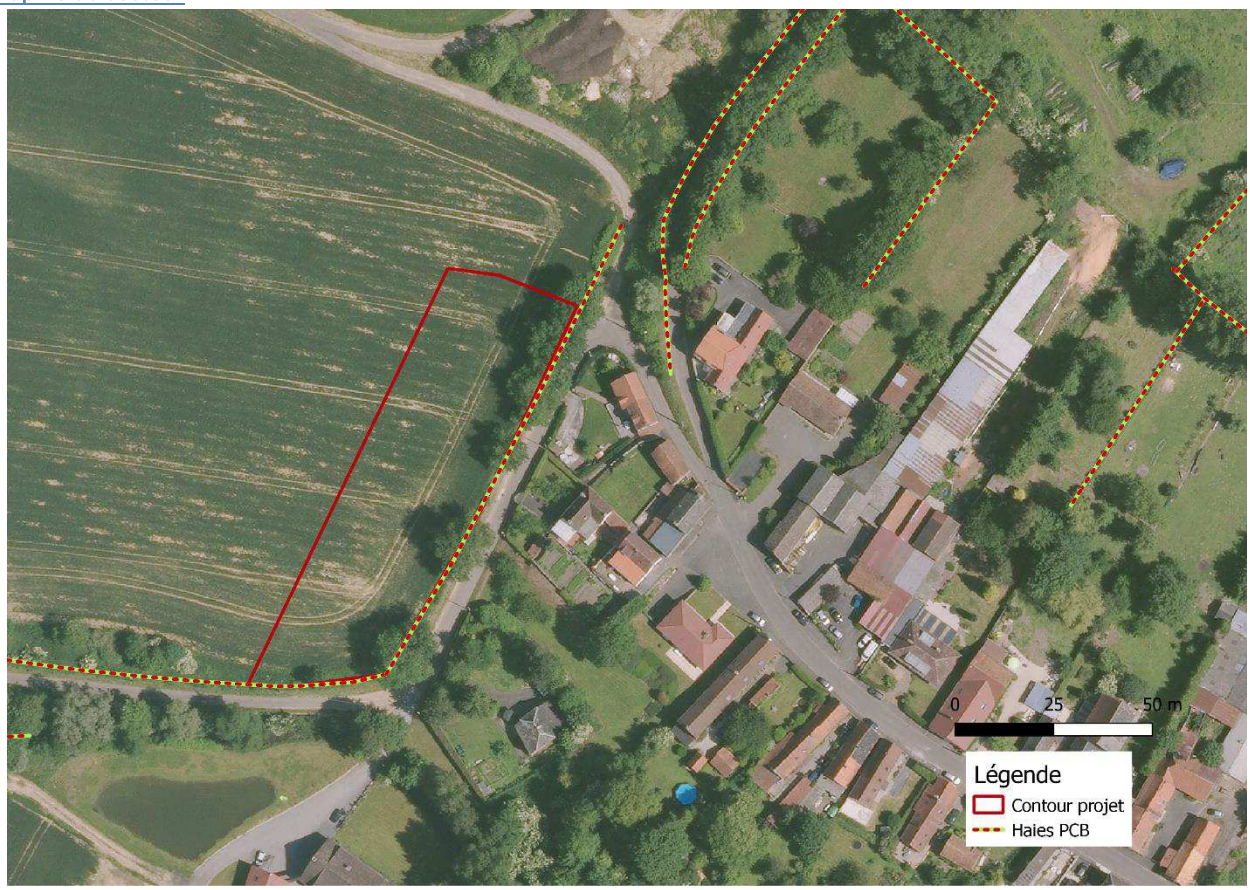

Biodiversité et paysage : En ZNIEFF de type II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », la parcelle est une culture bordée de linéaire de haies. La parcelle est en limite de la ZNIEFF de type 1 « Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant ».

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Haies préservées

Risques : Une zone d'aléas faible AZI est présent à proximité

Remarque : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Linéaire de haies de grande taille

Enjeux bocagers

Haies peu diversifiées

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Aucun enjeu

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

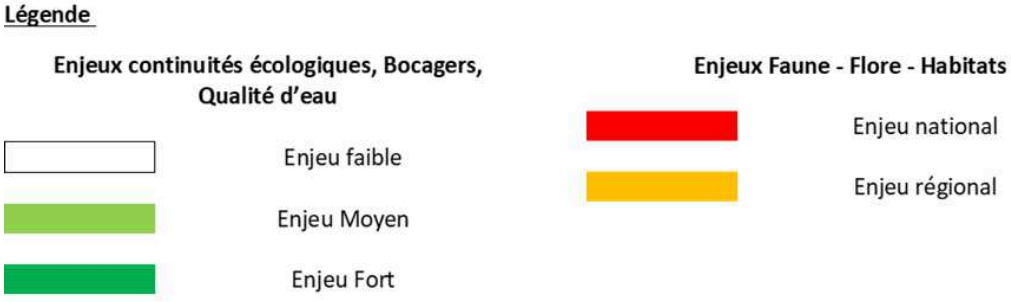

Grille d'analyse du projet de Ghissignies (GHI02)

Projet basé à Ghissignies de 1035 m²

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : En ZNIEFF de type II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », la parcelle est une culture bordée au Sud par un linéaire de haie. La parcelle est en limite de la ZNIEFF de type 1 « Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant ».

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Haie préservée

Risques : Une zone d'aléas faible AZI est présent à proximité

Remarque : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Linéaire de haie de petite taille

Enjeux bocagers

Haie peu diversifiée

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Aucun enjeu

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

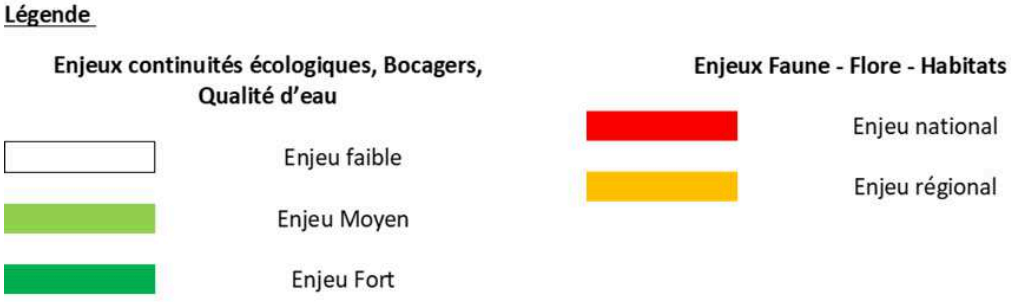

Grille d'analyse du projet de Ghissignies (GHI04)

Projet basé à Ghissignies de 1008 m²

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : La parcelle est une friche arborée La parcelle est en limite de la ZNIEFF de type 1 « Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant ». Une portion de haie au Sud est préservée.

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Une portion de haie au Sud est préservée.

Risques : Une zone d'aléas faible AZI est présent à proximité

Remarque : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Friche arborée

Enjeux bocagers

Aucun enjeu

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Aucun enjeu

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Gommegnies (GOM01)

Projet basé à Gommegnies d'environ 1 ha **Passage terrain : 16/05/2018**
Cartographie du secteur

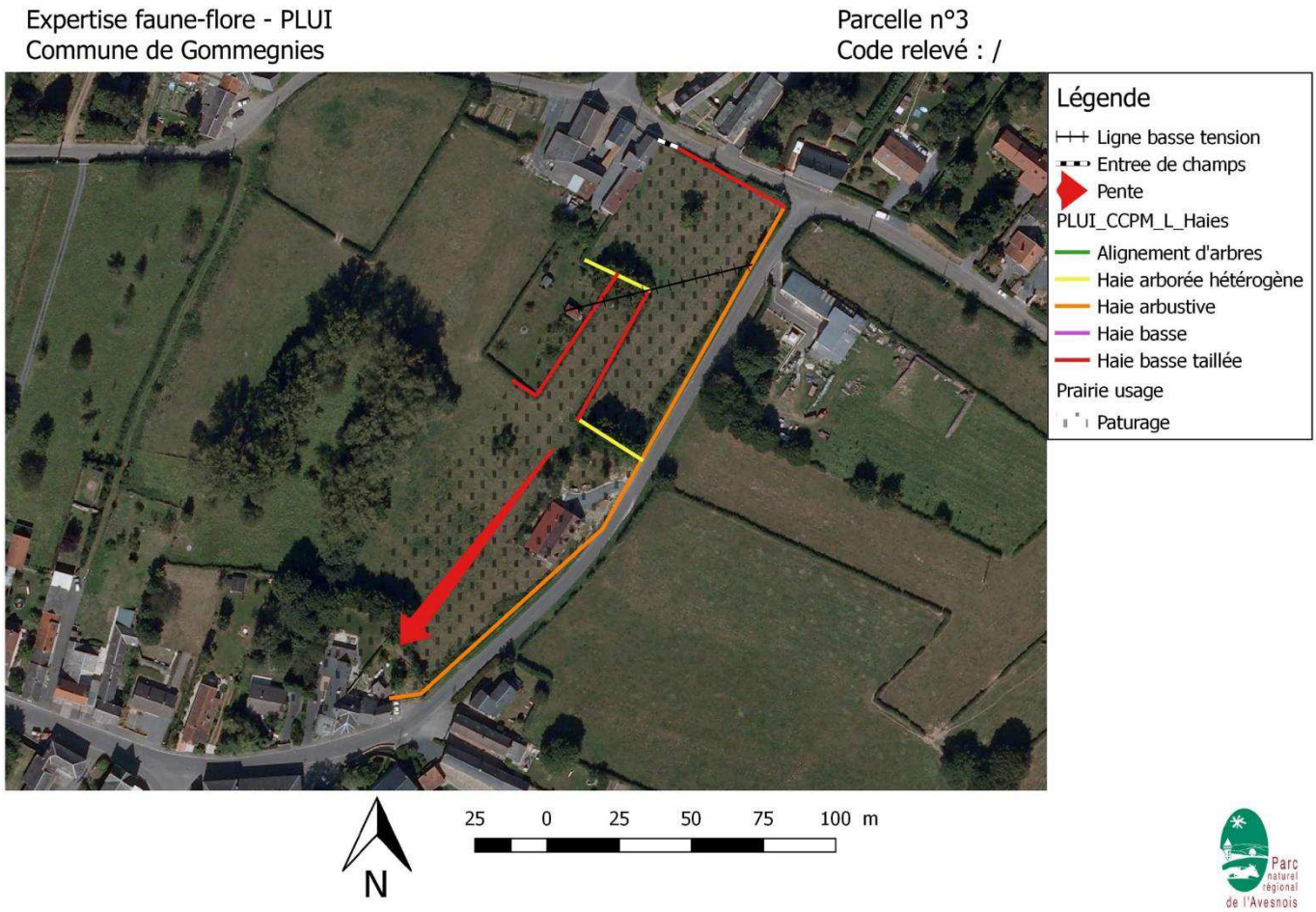

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies et Jolimetz » (FR310013251) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Zone essentiellement constituée de prairie pâturée dont la végétation n'a pas pu être identifiée. Les parcelles sont entourées de haies basses et haies arborées hétérogènes, ainsi qu'une haie arbustive côté route.

Eau : NC
PCB : linéaire non préservé, une partie non identifiée (une partie de la haie arbustive au sud côté Sud, appartenant probablement à un particulier)
Risque : NC
Remarque : cours d'eau à proximité ; pente légère vers le Sud-Ouest et ligne électrique au sein de la parcelle



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées entres elles mais non connectées avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

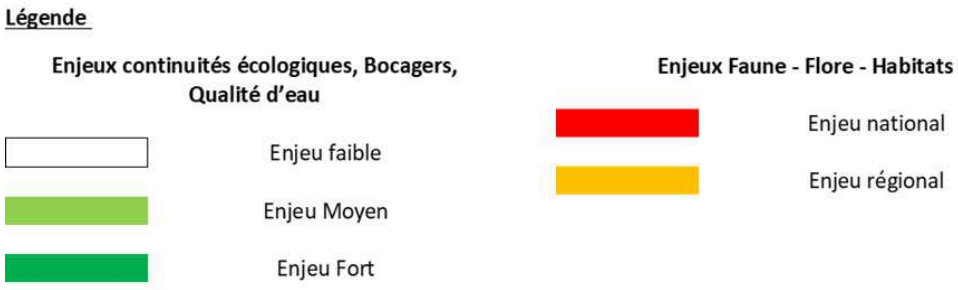

Grille d'analyse du projet de Gommegnies (GOM02)

Projet basé à Gommegnies d'environ 2.4 ha (1.7 ha après modification) Passage terrain : 16/05/2018
Nature du projet : Logements
Cartographie du secteur

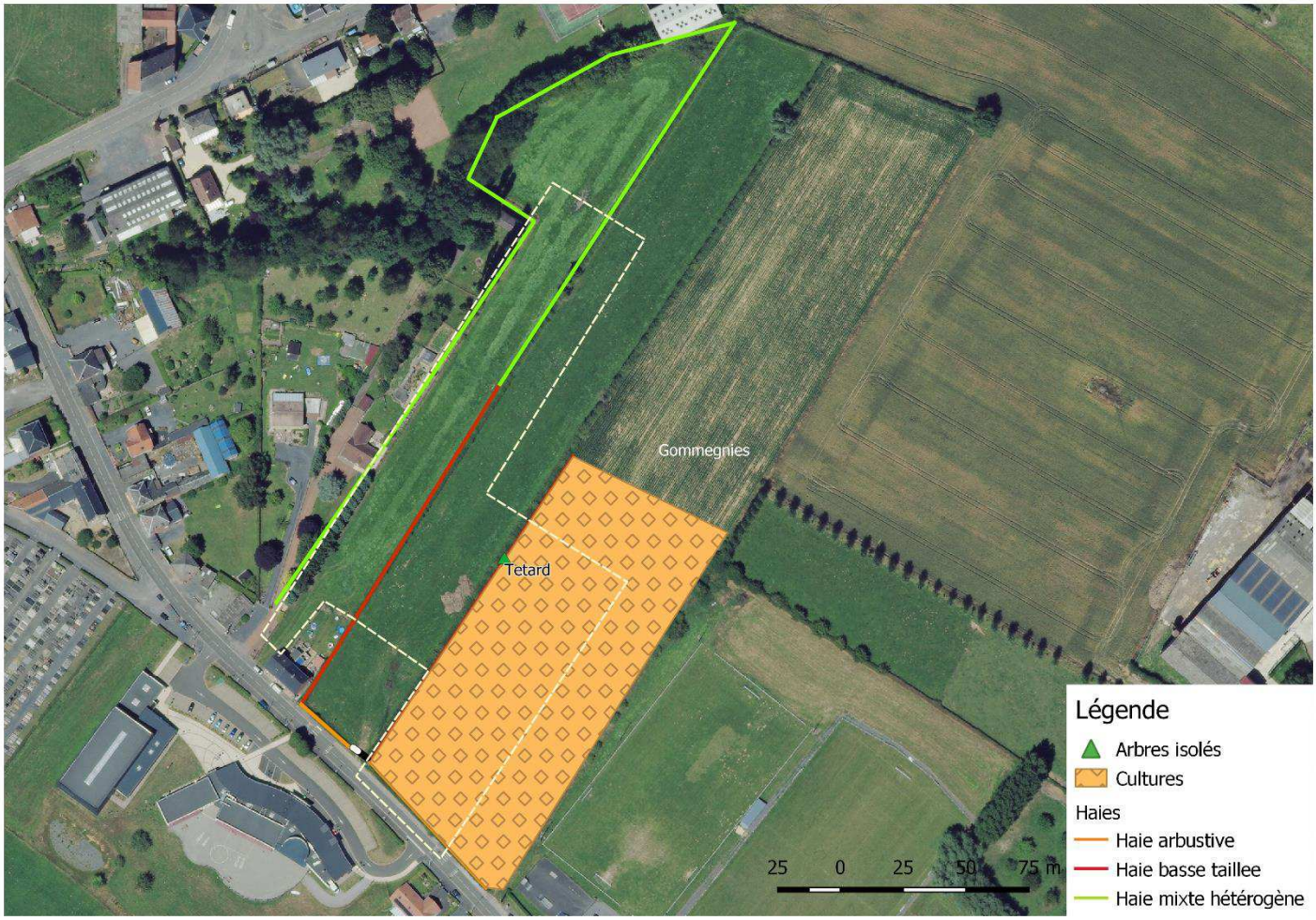

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies et Jolimetz » (FR310013251) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Zone constituée d'une culture au Sud et de prairie au Nord. Présence d'un réseau de haies basses et de haies arborées hétérogènes. Haie arbustive côté route.
Présence d'un arbre têtard au sein d'une haie basse.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : linéaire non préservé

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées entres elles mais non connectées avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies et d'arbre têtard

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Gommegnies (GOM04)

Projet basé à Gommegnies de 5000 m² Passage terrain : 7 juin 2018

Cartographie du secteur

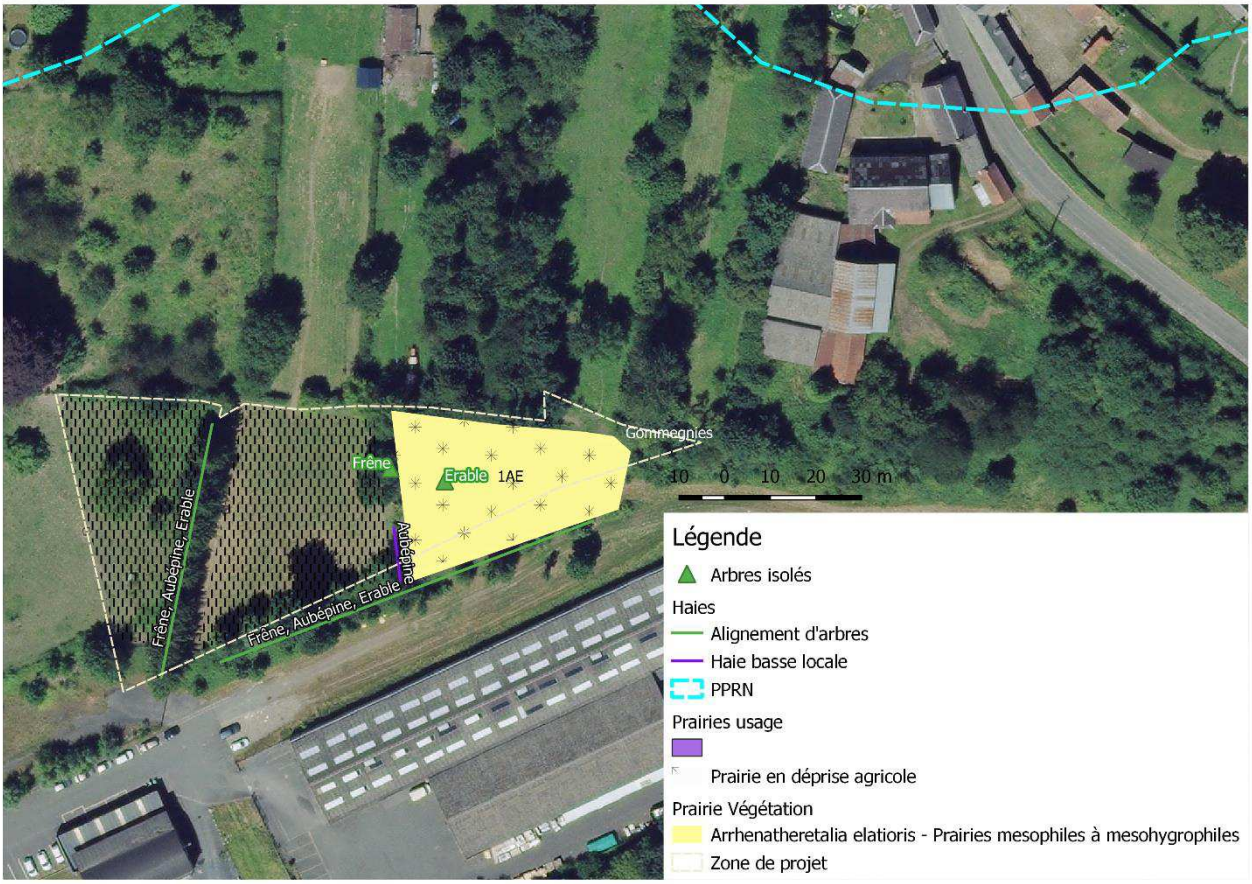

Biodiversité et paysage : proche de la ZNIEFF de type I « Complexe Bocager De Gommegnies Et Jolimetz » (FR310013251) et au sein de la ZNIEFF de type II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Faune : Pinson des arbres, Merle noir

La zone est divisée en plusieurs parties :

- Une première partie pâturée à l'Ouest
- Une deuxième partie pâturée par des chevaux et séparée de la précédente par un alignement de Frêne, d'Aubépine et d'Erable.
- Une troisième partie à l'Est probablement en déprise agricole. Celle-ci est constituée d'une prairie de l'*Arrhenatheretea elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles*)*. Cette dernière zone est parsemée de poteaux et plaques béton ainsi que des pieux en métal. Cette prairie présente également un petit ourlet nitrophile en son centre.
- Présence d'un frêne et d'un érable isolé sur la zone

Eau : NC

Risque : proche PPRN

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire majoritairement non préservé. Alignement d'arbres à l'est longeant la prairie en déprise agricole, non identifié dans la PCB









Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Zone dans la continuité d'un boisement et présentant quelques alignements d'arbres relativement diversifiées

Enjeux bocagers

Un érable et un frêne isolés

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Gommegnies (GOM05)

Projet basé à Gommegnies d'environ 8500 m² (6800 m² après modification) Passage terrain : 16/05/2018

Cartographie du secteur

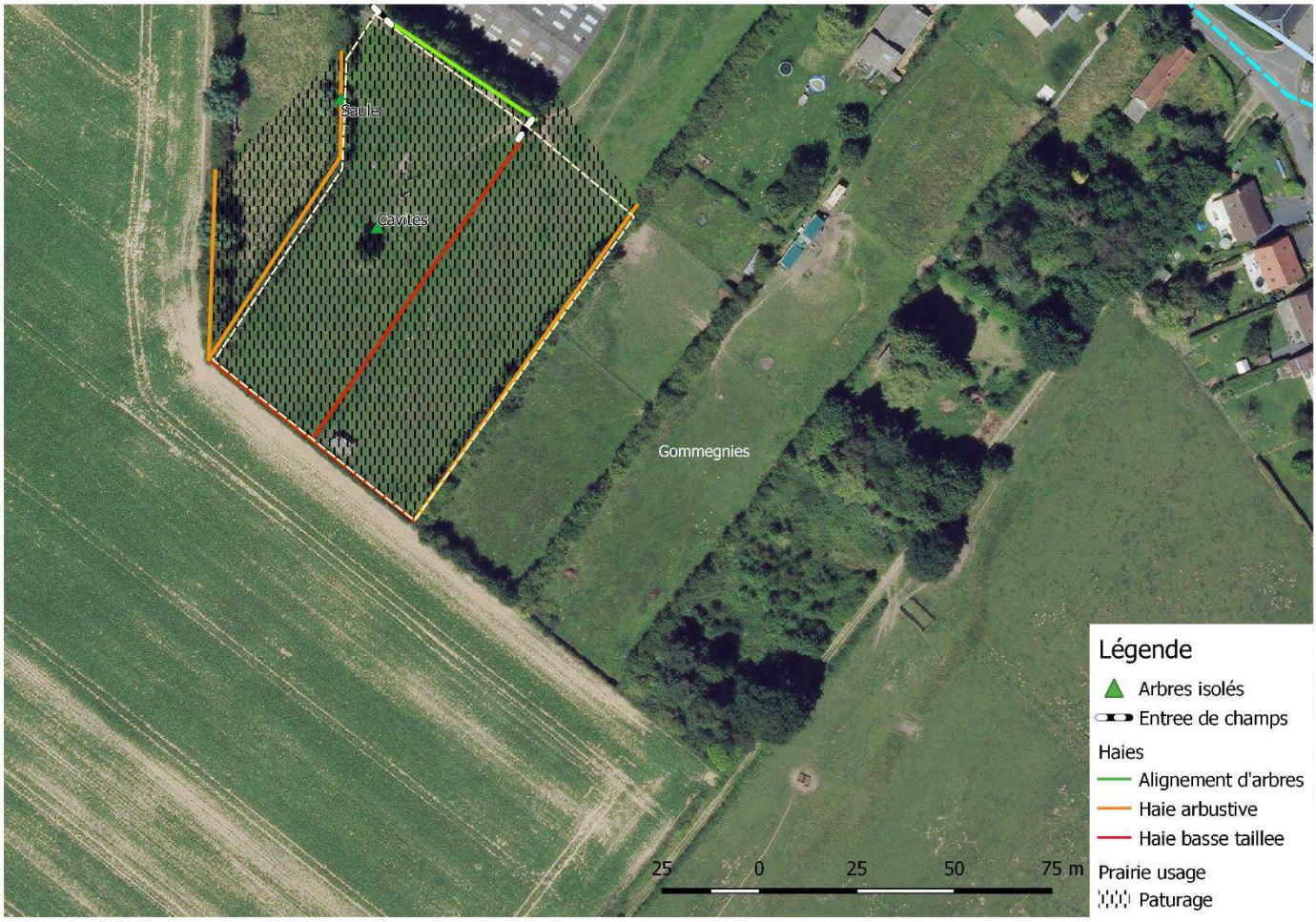

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies et Jolimetz » (FR310013251) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée entourée de haies basse et arbustive ainsi qu'une haie mixte hétérogène matérialisant la séparation avec un bâtiment au Nord.

Présence d'un arbre à cavité

Oiseaux : Bécasse des bois (VU sur la liste rouge régionale)

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : linéaire non préservé et une partie non identifiée dans le cadre de la PCB (Une partie de la haie arbustive au Nord et la haie arborée hétérogène le long du bâtiment)

Risque : NC



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies assez denses connectées entres elles mais non connectées avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

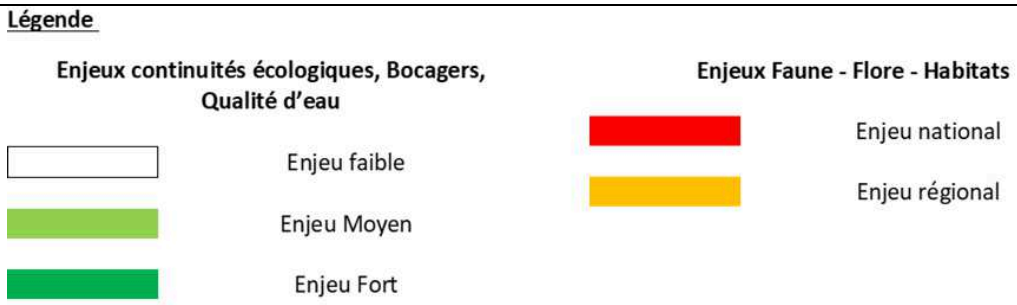

Grille d'analyse du projet d'Hargnies (HAR01)

Projet basé à Hargnies d'environ 9000 m² Passage terrain : 16/05/2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Zone constituée en majorité d'une prairie pâturée de *l'Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface).

Parcelle entourée d'une haie arbustive, d'un alignement d'arbres et présence d'un alignement de Saule têtard à l'Est associée à une haie basse.



Faune : Pouillot véloce, Troglodytes mignon, Merle noir, Paon du jour

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : linéaire non préservé et haie arbustive à l'ouest non identifiée

Risque : NC

Remarque : Présence d'une friche à proximité immédiate de la zone de projet (parcelle privée)

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées entres elles et non connectées avec celles des parcelles adjacentes.

Enjeux bocagers

Présence de haies et d'arbres têtards

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet d'Hargnies

Projet basé à Hargnies d'environ 1610 m² **Passage terrain :** 16/05/2018

Cartographie du secteur

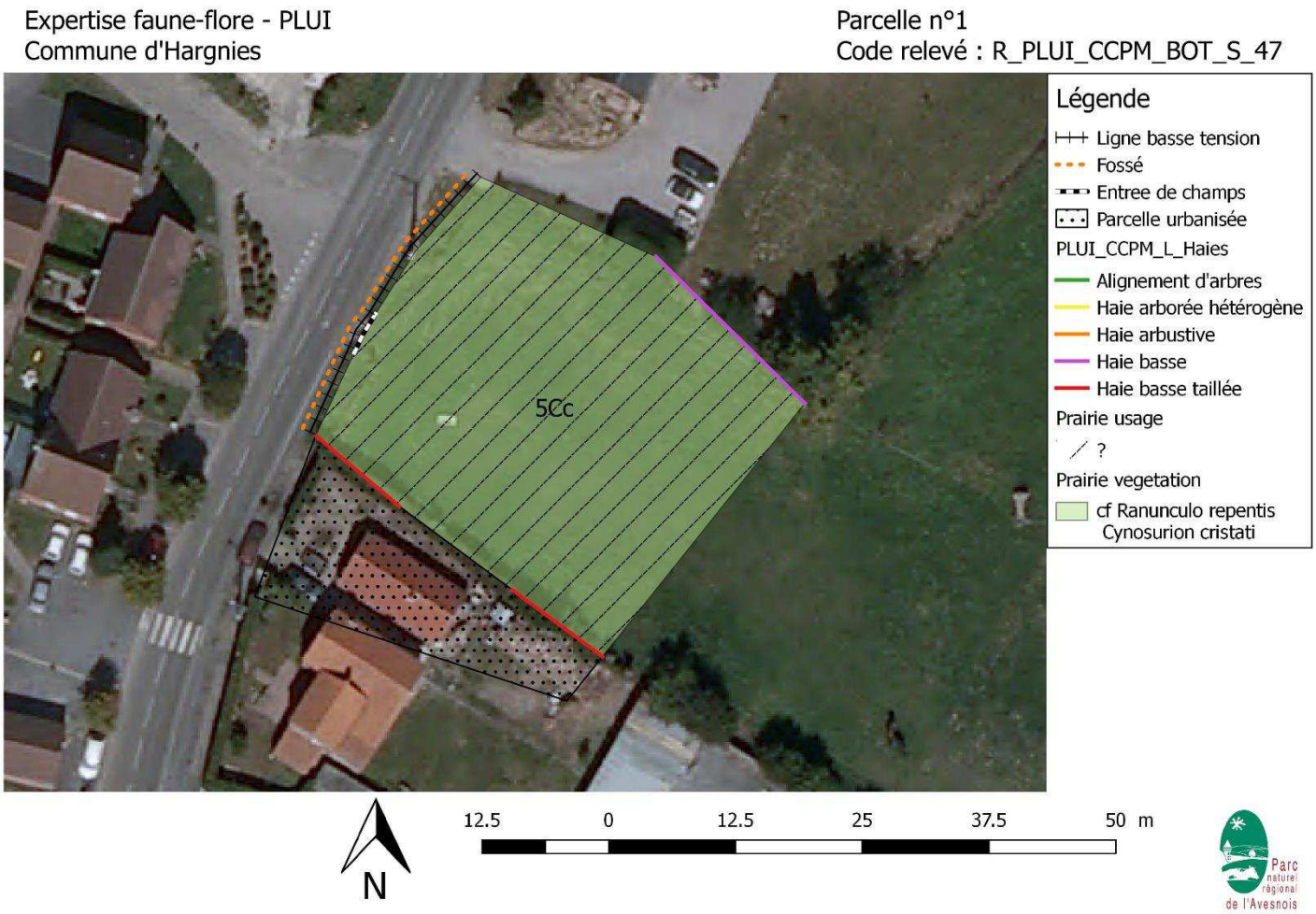

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Zone constituée en majorité d'une prairie mésophile du *Cynosurion cristati.* La parcelle comporte quelques haies basses horticoles de Laurier palme (*Prunus laurocerasus*) ainsi qu'un fossé coté route.
Au sud de la zone de projet, la parcelle déjà urbanisée.



Eau : fossé
PCB : Haies non identifiées
Risque : NC
Remarque : fossé et ligne électrique en bord de parcelle

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies non locales, non connectées entres elles et ni avec les autres haies des parcelles adjacentes

Présence d'un fossé

Enjeux bocagers

Présence de haies horticoles

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Le fossé joue un rôle d'épurations et de filtrations des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Hon-Hergies (HOH01)

Projet basé à Hon-Hergies de 7500 m² Passage terrain : 18 mai 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Prairie de fauche de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles).
Haie arbustive (Aubépine, Sureau) et alignement d'arbres (Charme, Frêne) coté route sur un talus
Haie arbustive (Aubépine, Sureau) et haie mixte hétérogène (Aubépine, Charme) coté champs
Merisier au sein de la parcelle.
Oiseaux : Merle noir, pinson des arbres, Mésange charbonnière, Fauvette tête noire, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale)

Eau : Cours d'eau et zone humide à proximité

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risques : Proche du PPRN

Remarque : Pente vers le Sud à l'entrée de la parcelle associée à un talus le long de la haie arbustive Sud pouvant induire des problèmes de ruissellement et/ou d'érosion.



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Nombreuses haies connectées entre elles mais pas de haies adjacentes

Cours d'eau à proximité

Enjeux bocagers

Nombreuses haies peu diversifiées et quelques arbres isolés

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La zone humide à proximité de la zone de projet joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.
Le cours d'eau à proximité de la zone de projet joue un rôle de corridor écologique, d'épuration de l'eau, de ralentissement des crues
La présence d'un talus associée à une pente à l'entrée de la parcelle indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Hon-Hergies (HOH02)

Projet basé à Hon-Hergies de 1810 m² Passage terrain : 18 mai 2018

Cartographie du secteur

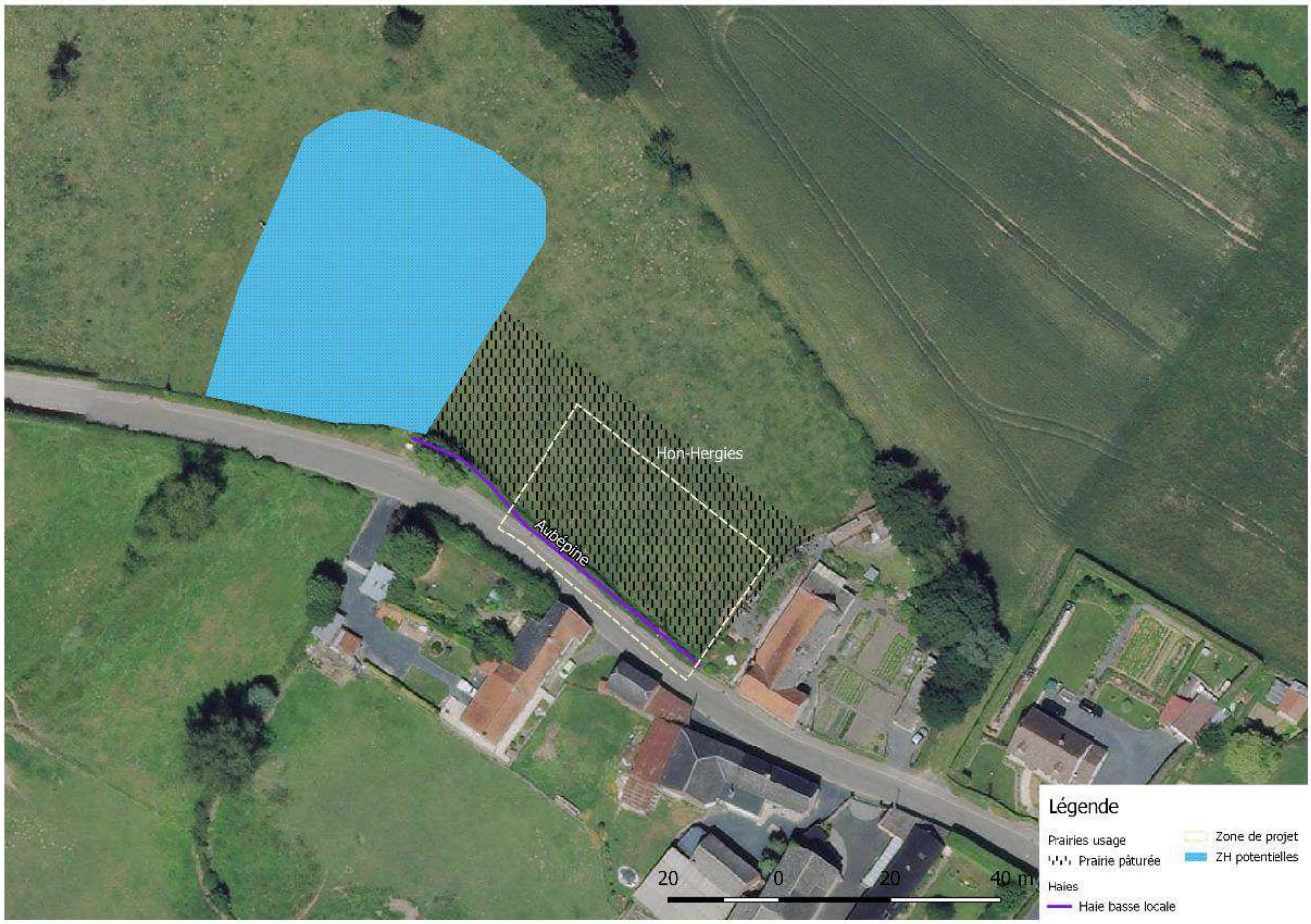

Biodiversité et paysage : Prairie pâturée ; Haie basse taillée locale d'aubépine côté route.

Oiseaux : Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Merle noir

Eau : Présence d'une zone humide à proximité immédiate

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risques : Pas de PPRN



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haie basse d'aubépine le long de la route

Enjeux bocagers

Haie basse d'aubépine le long de la route

Enjeux paysagers :

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La zone humide à proximité de la zone de projet joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Houdain-lez-Bavay (HOU02)

Cartographie du secteur

Projet basé à Houdain-lez-Bavay de 6131 m²



Biodiversité et paysage : La parcelle est composée d'un jardin et d'un verger. Une mare est présente ainsi que des linéaires de haies connectées entre elles.

Eau : Présence d'une mare

Préservation Concertée du Bocage : Les haies sont préservées

Risque : Aucun enjeu

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées entres elles et d'une mare

Enjeux bocagers

Présence de haies diversifiées et d'un verger

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Présence d'une mare

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Jenlain (JEN03)

Projet basé à Jenlain sur 0.77 ha

Nature du projet : parking et lotissement

Cartographie du secteur

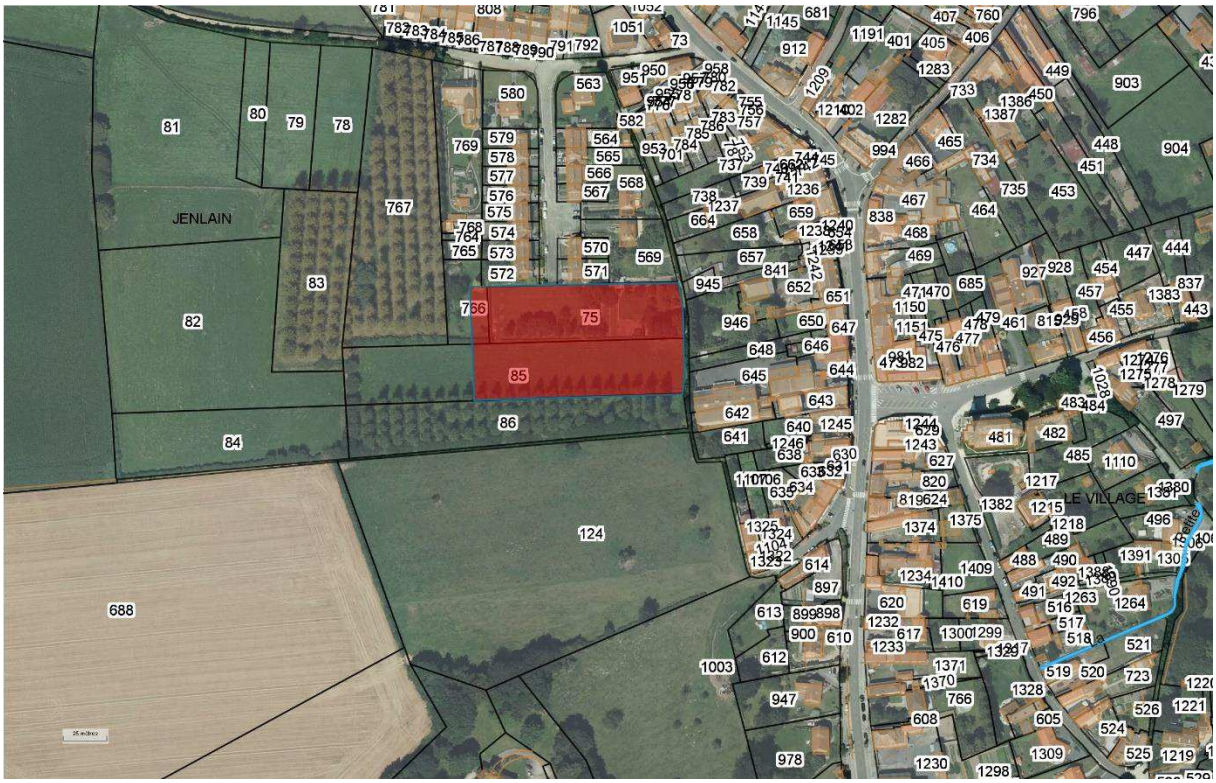

Biodiversité : hors zonages, présence d'une haie. Jardin avec des arbres et des fruitiers.

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : linéaire préservée

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Grille d'analyse du projet de Jolimetz (JOL01)

Projet basé à Jolimetz d'environ 9400 m² (7250 m² après modification)
Passage terrain : 17/05/2018 Nature du projet : Logements
Cartographie du secteur :



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies et Jolimetz » (FR310013251) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie de fauche et pâturée : *Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) accompagnées d'un réseau de haies basses et présence d'arbres isolés.

La présence des nombreux fruitiers indique la possibilité que deux des trois parcelles soient des reliquats de vergers traditionnels. Présence d'un arbre têtard à cavités dans un linéaire de haie.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire non préservé

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies basses, d'un arbre têtard et de fruitiers

Enjeux paysagers

Majoritairement en secteur paysager « Bocager », la partie sud étant en secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager » et « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

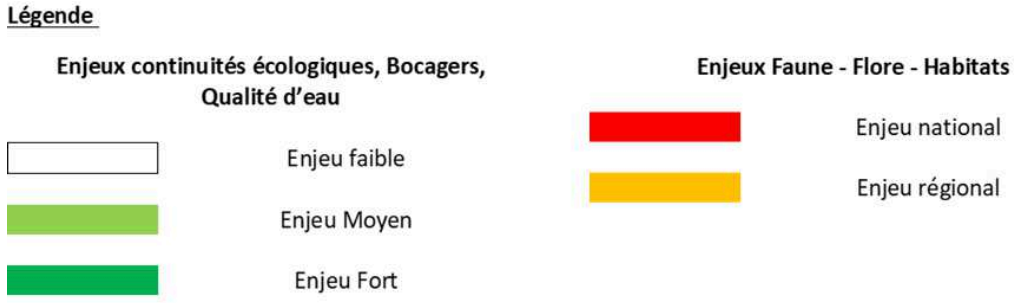

Grille d'analyse du projet de La Flamengrie (LAF01)

Projet basé à La Flamengerie sur 0.77 ha (1AUb hors EU)

Nature du projet : lotissement

Cartographie du secteur

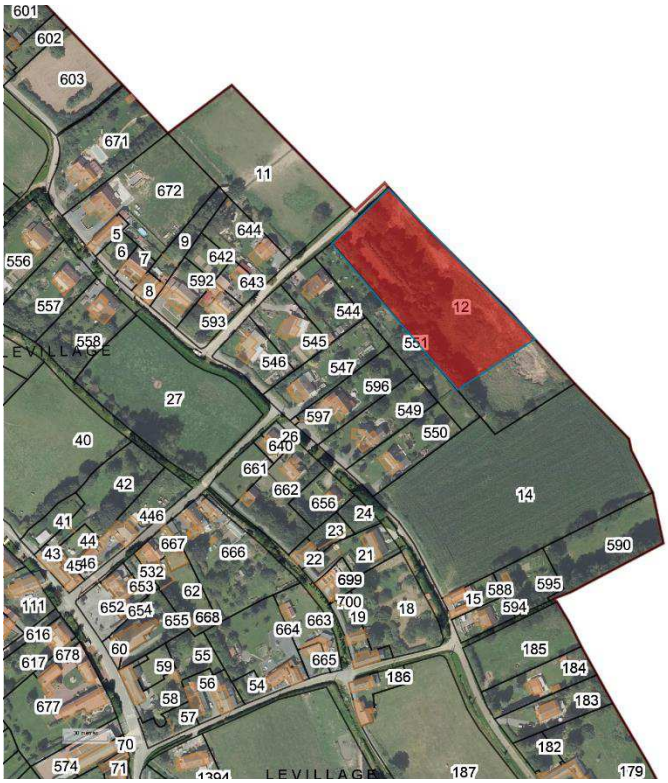

Biodiversité : présence de haies, en limite Natura 2000 Belge. Présence d'une friche et de conifères.

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Grille d'analyse du projet de La Flamengrie (LAF01)

Projet basé à La Flamengrie sur 1.4 ha (zone 1AUa hors EU)

Nature du projet : lotissement

Cartographie du secteur

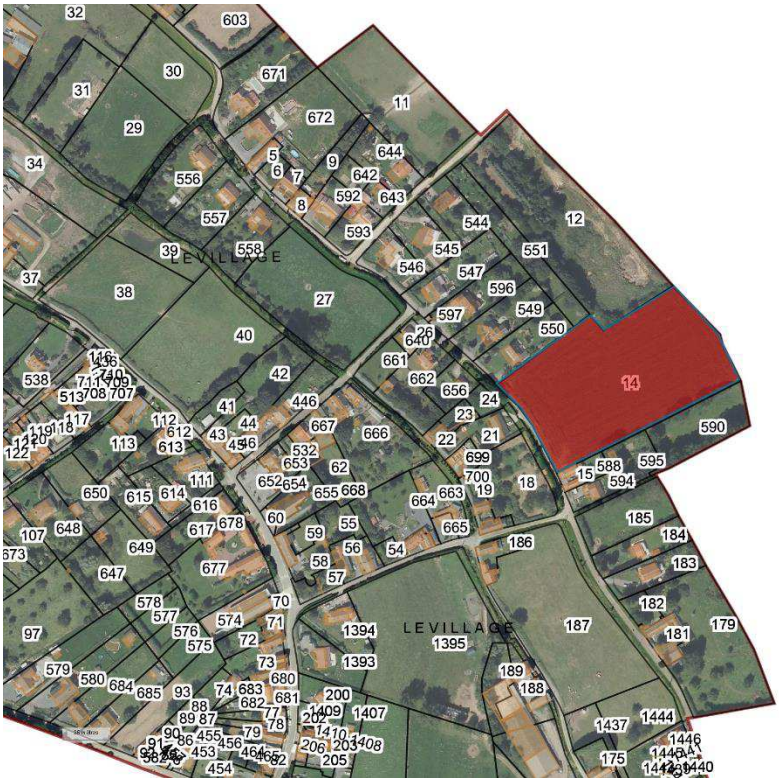

Biodiversité : Présence de haies, en limite Natura 2000 Belge. Présence d'une friche en fond de parcelle et des maisons en cours de construction en bord de route. Projet en cours

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**



Grille d'analyse du projet de La Longueville (LAL01)

Cartographie du secteur

Projet basé à La Longeville sur 12023m²



Biodiversité : Présence de haies. Prairie de fauche et haie le long de la route

Eau : Non concerné

Risques : Non concerné

Préservation concertée du bocage : Les linéaires sont préservés

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées entres elles

Enjeux bocagers

Présence de haies diversifiées

Enjeux paysagers

Majoritairement en secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de La Longueville LAL02)

Projet basé à La Longueville

Cartographie du secteur

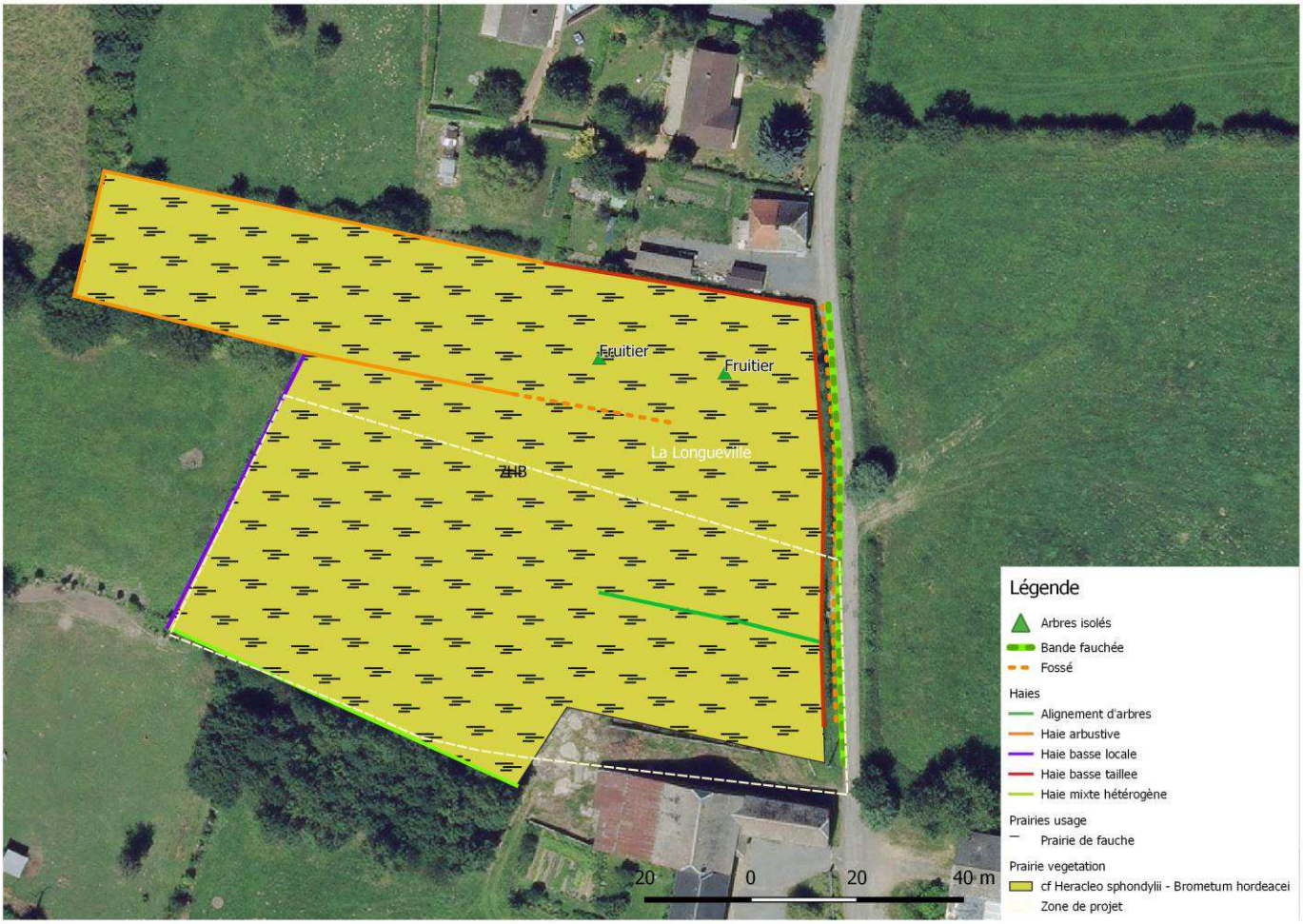

Biodiversité et paysage : La parcelle est une prairie de fauche de l'*Arrhenatheretea elatioris* (prairies mésophiles à mésohygrophiles) qui tend vers *l'Heracleo sphondylii – Brometum hordeacei* (Prairie de Fauche à Berce commune et Brome mou). Cette parcelle est encadrée par des haies toutes connectées entre-elles avec en plus, des haies traversant en partie la parcelle. Une haie traversant la parcelle est poursuivie d'un fossé. Trois types de haies sont présentes sur cette parcelle : des haies basses taillées, des haies arbustives et des haies arborées hétérogènes. Quelques fruitiers sont présents au Nord (En dehors de la zone de projet) Côté route, la parcelle est caractérisée par une bande fauchée accompagnée d'un fossé et d'une haie basse taillée.

Suite modification de la zone : la zone de projet comprend de nombreuses haies (haie mixte, haie basse locale et taillée). Un alignement d'arbre traverse la parcelle au Sud-est. Il n'y a plus de fruitiers sur la zone

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié et en majorité préservé. Seule la haie basse au Nord le long des habitations n'est pas préservée. La haie mixte hétérogène n'est identifiée que sur une vingtaine de mètre (côté ouest) et n'est pas préservée

Risques : Pas de PPRN



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de nombreuses haies connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies basses et mixte

Enjeux paysagers

Majoritairement en secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

Le fossé joue un rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de La Longueville (LAL03)

Cartographie du secteur

Projet basé à La Longueville



Biodiversité : Présence de haies. Présence de culture au Nord et au Sud de la ZAE. Entre deux, friche (à gauche) et maraichage (à droite)

Eau : NC

Risques : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé



Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet de La Longueville (LAL04)

Cartographie du secteur

Projet basé à La Longueville sur 0.45 ha (zone 2AU hors EU)



Biodiversité : présence de haies

Eau : NC

Risques : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Grille d'analyse du projet de La Longueville (LAL05)

Cartographie du secteur

Projet basé à La Longeville sur 8375 m²

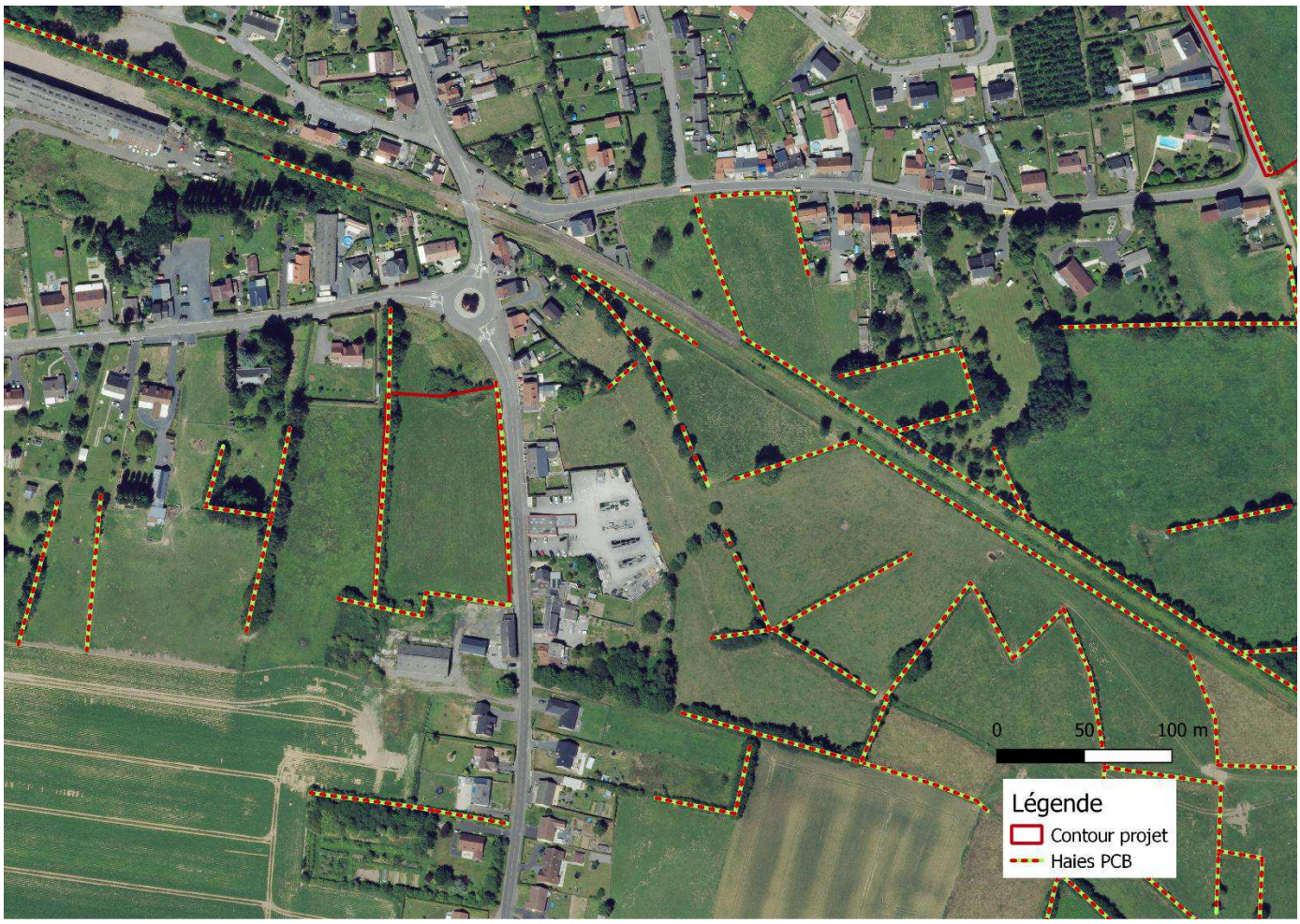

Biodiversité : Au sein de la ZNIEFF de type 1 « Forêt de Mormal et ses lisières », la parcelle est une prairie entourée de haies.

Eau : Non concerné

Risques : Non concerné

Préservation concertée du bocage : Les linéaires sont préservés

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées entres elles

Enjeux bocagers

Présence de haies diversifiées

Enjeux paysagers

Majoritairement en secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

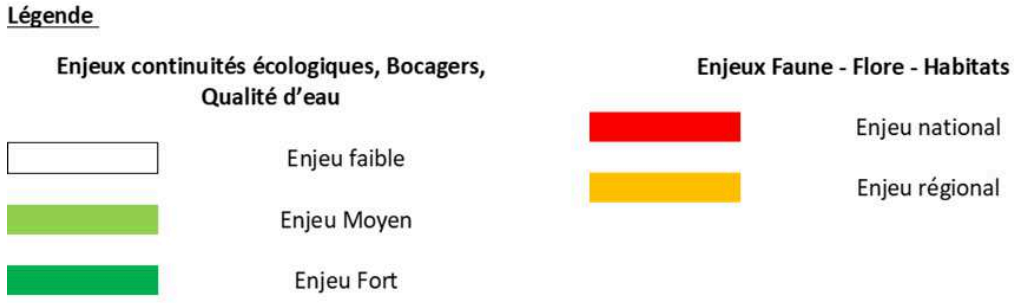

Grille d'analyse du projet de Landrecies (LAN01)

Projet basé à Landrecies de 2.5 ha Passage terrain : 07 juin 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : A proximité de la ZNIEFF I « Bocage de Prisches et Bois de Toillon » (FR310009334) et au sein de la ZNIEFF de type II « La Thiérache bocagère » (FR310013729).

Parcelle constituée d'une prairie de fauche (Fauchée lors du passage de terrain).

Haie basse d'aubépine au Sud se poursuivant le long de la route jusqu'aux habitations à l'Est. Cette dernière longée par un fossé et un talus uniquement côté route.



Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire non préservé

Risques : NC

Remarque : Fossé + talus coté route. Ligne basse tension traversant la parcelle





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haie basse sur une partie de la zone, présence d'un fossé

Enjeux bocagers

Des haies basses locales monospécifiques et peu densifiées connectées entre elles délimitent la zone.

Enjeu paysager

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion

La présence d'un fossé indique un rôle d'épurations et de filtrations des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

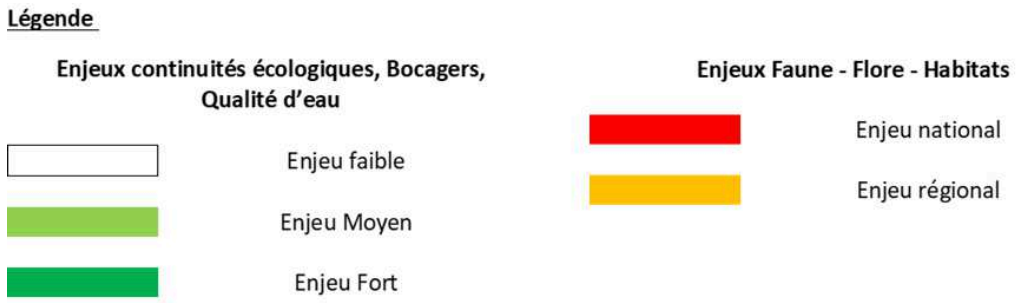

Grille d'analyse du projet de Landrecies (LAN02)

Cette zone a fait l'objet d'un diagnostic environnemental et paysager lors de l'élaboration de l'OAP sectorielle. Les éléments suivants ont été extraits de ce diagnostic :

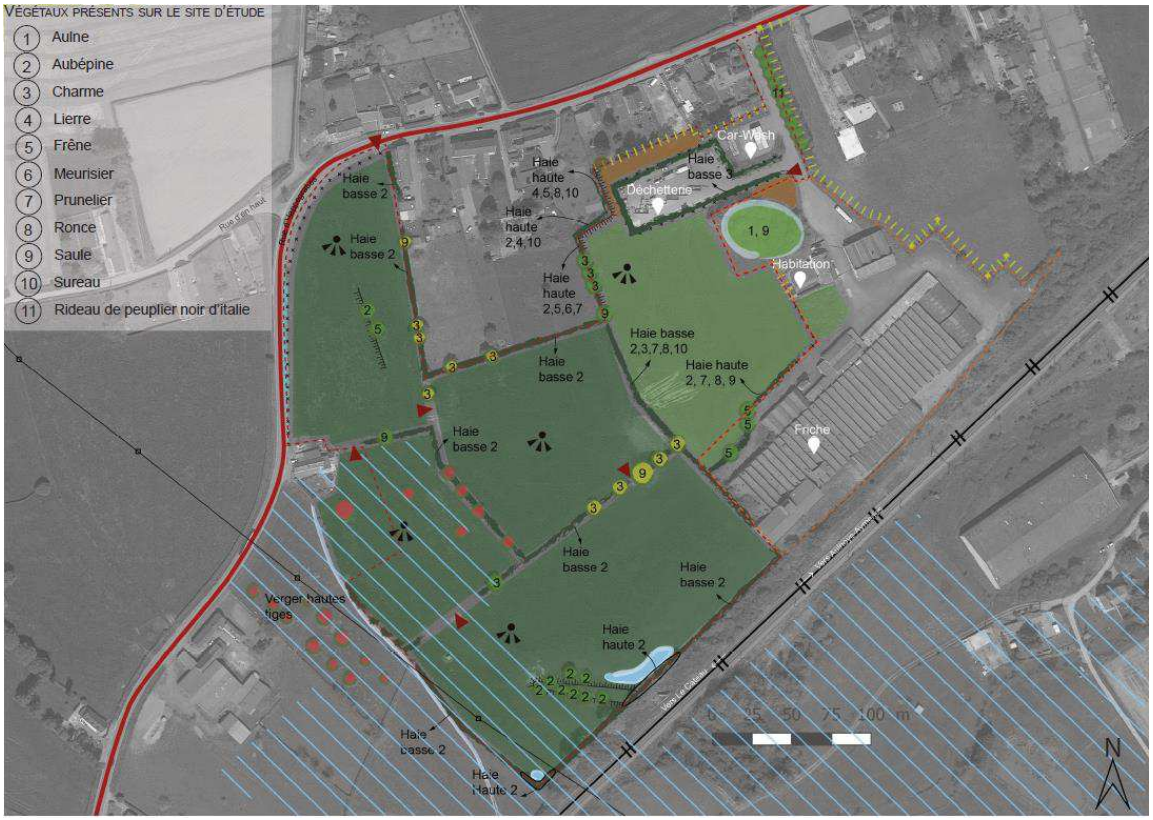

Cette zone d'une surface d'environ 98 600 m2 est l'une des 5 zones d'activité communautaire identifiées par la CCPM.

Différents enjeux sont à prendre en compte :
- Potentiel paysager de l'auréole bocagère. Le maillage de haies est dense et diversifié.
- La combinaison de mares et de haies qui représente un potentiel environnemental fort (caractère humide du site à déterminer lors de l'étude de caractérisation de zones humides)
- Une diversité de fonctions dans la partie est du site dont l'intégration paysagère est faible. (architecture, friche, limites séparatives , déchetterie…)
- La proximité avec la route départementale 959 Cateau-Cambrésis à Jeumont.

LÉGENDE

- Périmètre CCPM de la zone d'activité
- Périmètre privé de la zone d'activité
- Prairie pâturée
- Prairie de fauche
- Friche

Nature et perméabilité des sols à maintenir autant que possible dans le cas d'un futur projet (zones tampons, parkings, système de récupération des eaux de pluie...)

- Arbres existants à conserver lorsqu'ils sont compris dans les haies et à intégrer au projet.
- Arbres têtards existants à conserver et à intégrer au projet.
- Arbres fruitiers existant à conserver et à intégrer au projet.
- Haies mixtes d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voir renforcer.
- Clôtures en grillage et fils barbelé. Dans le cas d'une clôture seule, prévoir un traitement qualitatif et représentatif de l'entité (plantation d'essences locales et diversifiées)
- Plante invasive (Buddleia davidii - Arbre à papillon). Prévoir un traitement adapté de la zone pour enrayer son expansion. .
- Traitement des limites peu qualitatif
- Zone à dominante humide du SDAGE
- Cours d'eau intermittent à conserver et mettre en valeur
- Mare conserver : restauration (piétinée par le bétail qui s'y abreuve), périmètre de protection, périmètre de protection durant les phases de travaux...
- Zone humide boisée et en partie remblayée.
- Fossé enherbé d'emprise publique à conserver : Support de biodiversité, d'intégration paysagère et permettant de capter et infiltrer les eaux pluviales
- Talus
- Accès existants à réutiliser pour ne pas impacter le linéaire de haies
- RD 959 Cateau-Cambrésis à Jeumont : Axe de circulation fort fréquenté (flux de voitures important et passage de poinds lourds. A sécuriser s'il y a mise en place d'un projet sur la zone d'activité.
- Chemin de fer
- Ligne électrique. Envisager d'enterrer le réseau électrique lors de travaux d'aménagement et en fonction des coûts.
- Vues d'exception sur la vallée bocagère de la Sambre (covisibilités à étudier)

Biodiversité : dans ZNIEFF II et en limite de la ZNIEFF I « Bocage de Prisches et bois de Toillon ».
Risques : en partie dans Zone à Dominante Humide du SDAGE

Grille d'analyse du projet de Landrecies (LAN03)

Projet basé à Landrecies de 7650 m² Passage terrain : 13 septembre 2018 Nature du projet :

Cartographie du secteur

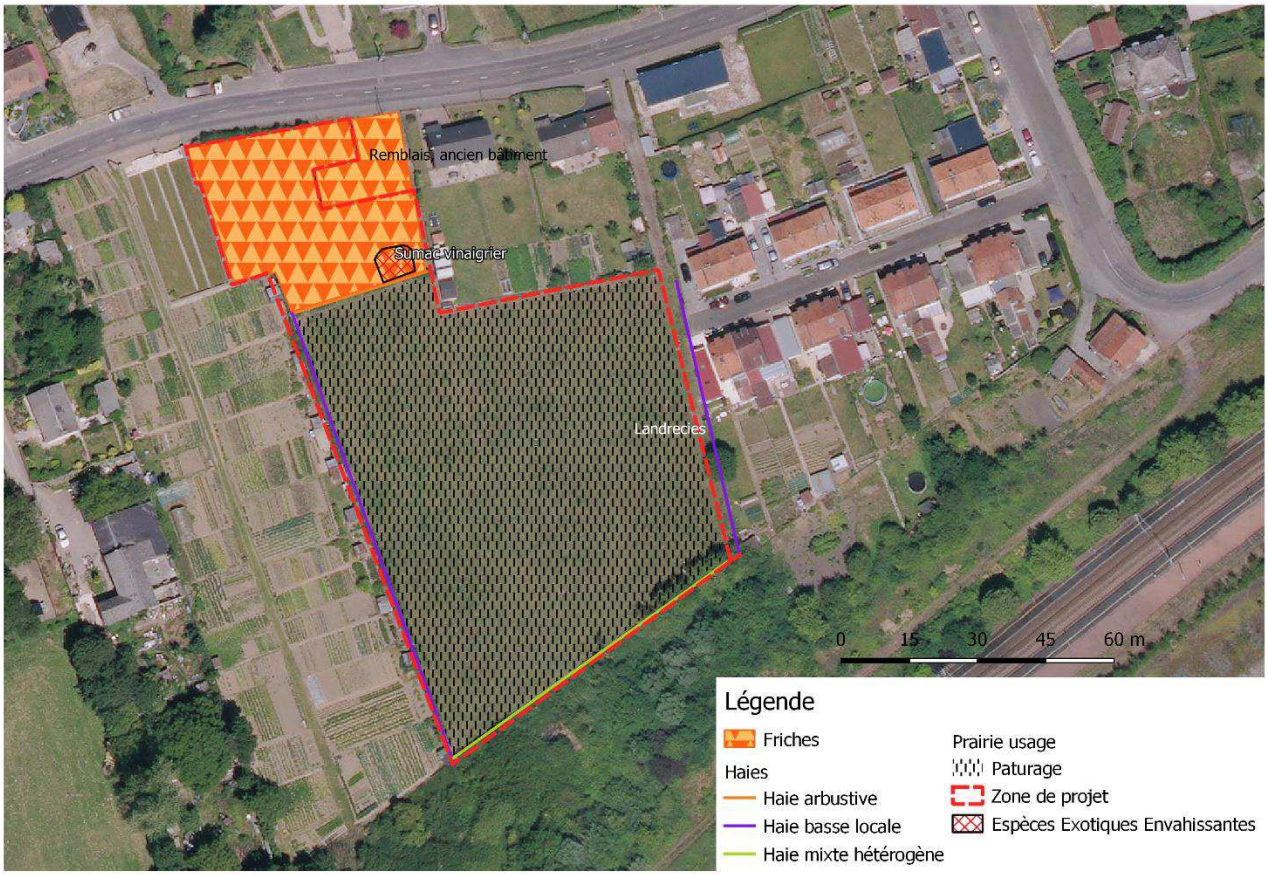

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant » (FR310013731).

La parcelle est composée de deux parties :

- Une friche au Nord accompagnée de remblais de fondation d'un ancien bâtiment (dont une cave) ainsi que d'une espèce exotique envahissante : le Sumac vinaigrier.
- Une prairie pâturée séparée de la friche par une haie arbustive. La prairie est bordée de haie basse de part et d'autre et enfin une haie mixte hétérogène en fond de parcelle

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié non préservé

Risques : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales connectées entre elles et avec un boisement au fond de la parcelle

Enjeux bocagers

Haies locales monospécifiques

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concernée

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

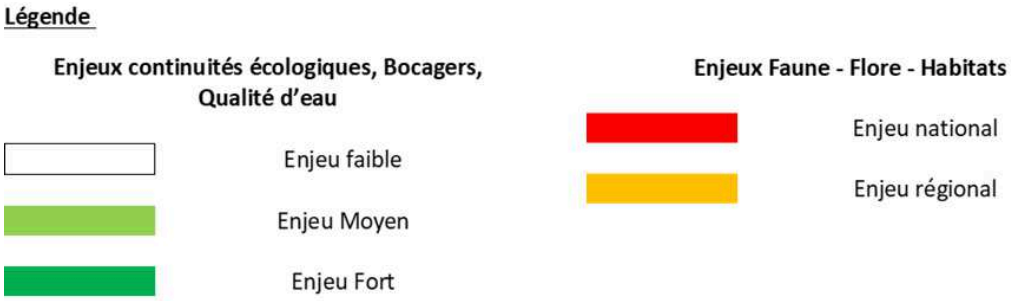

Grille d'analyse du projet de Landrecies (LAN04)

Projet basé à Landrecies de 1.2 ha Passage terrain : 07 juin 2018 Nature du projet : Maison de retraite

Cartographie du secteur

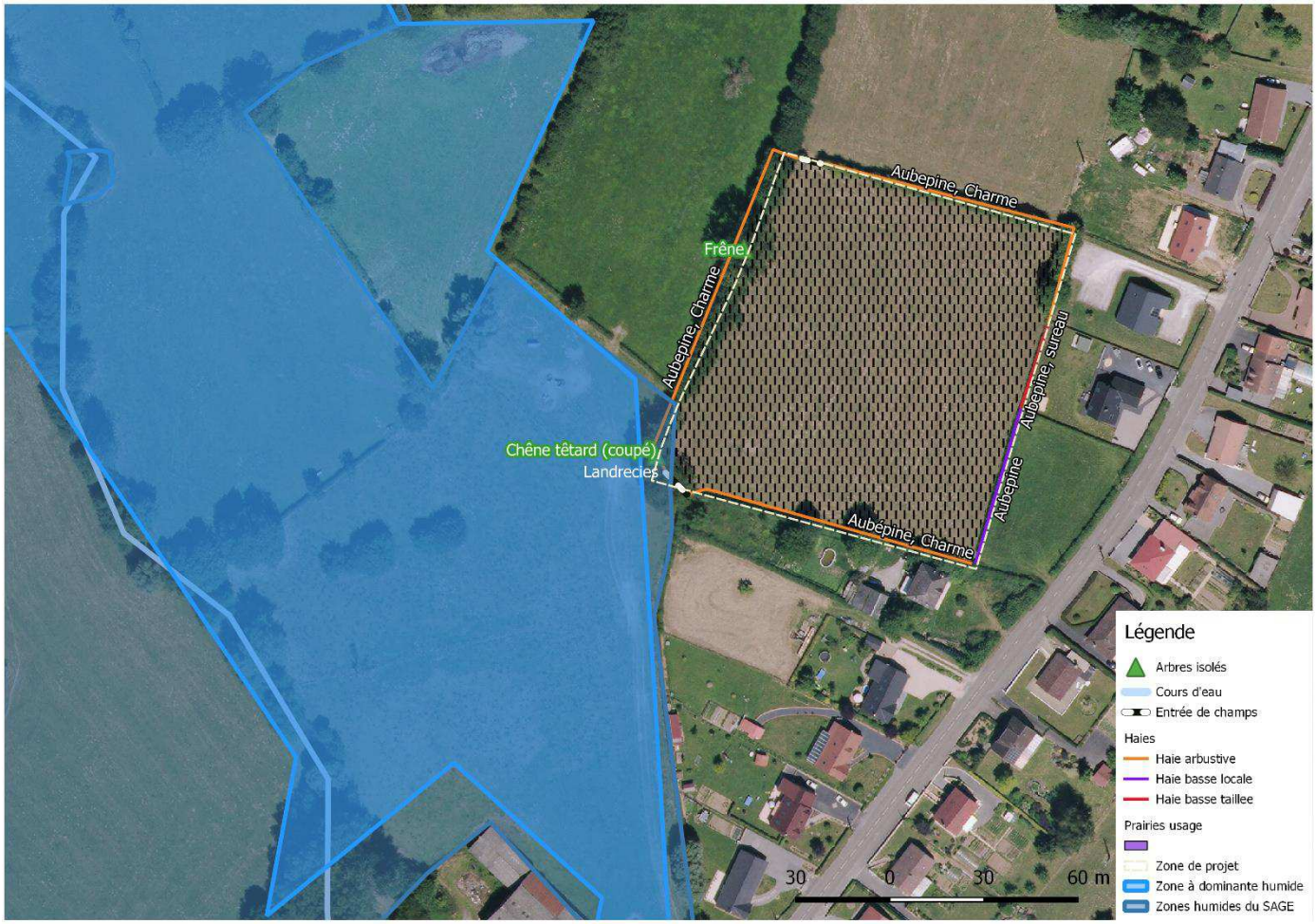

Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant » (FR310013731).
Prairie pâturée entourée d'une haie arbustive d'Aubépine et de Charme. Celle-ci parsemée de quelques arbres (Frênes et Chênes).
Haie basse locale taillé en lien avec un jardin.
Haie basse d'aubépine relie la haie arbustive en fond de parcelle

Oiseaux : Pinson des arbres, Pic vert, Merle noir

Eau : En limite d'une zone humide du SAGE, à proximité d'une zone à dominante humide et d'un cours d'eau
Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié non préservé
Risques : Pas de PPRN





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales assez dense connectées entre elles et avec celles des parcelles adjacentes

Cours d'eau à proximité

Enjeux bocagers

Haies locales monospécifiques

Chêne têtard en mauvais état et un frêne de haut jet au sein de la haie

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La zone humide à proximité de la zone de projet joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Le cours d'eau à proximité de la zone de projet joue un rôle de corridor écologique.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Le Favril (LEF01)

Projet basé à Le Favril de 3250 m² Passage terrain : 18 mai 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bocage De Prisches Et Bois De Toillon » (FR310009334) et dans la ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729).
Parcelle constituée d'une prairie fauchée de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles).
Alignement de merisier et prunellier le long de la route (ne faisant pas partie de la parcelle).

Oiseaux : Mésange charbonnière, Merle noir, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Pinson des arbres

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risques : Pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Alignement de merisiers et prunelliers en limite (ne faisant pas partie de la parcelle)

Enjeux bocagers

Alignement de merisiers et prunelliers en limite (ne faisant pas partie de la parcelle)

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

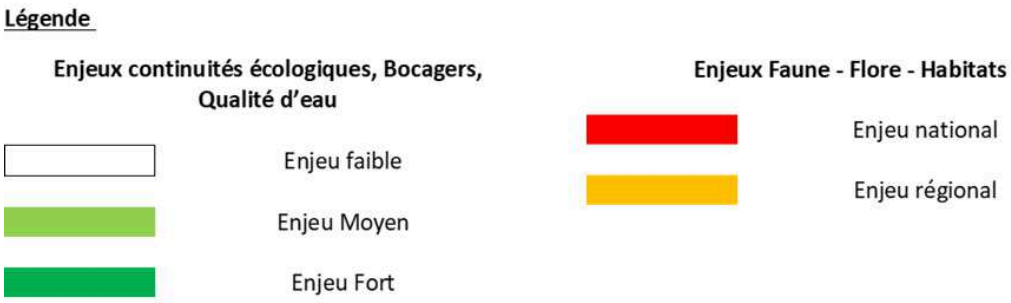

Grille d'analyse du projet de Le Favril (LEF01)

Projet basé à Le Favril de 2900 m² Passage terrain : 18 mai 2018 Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur

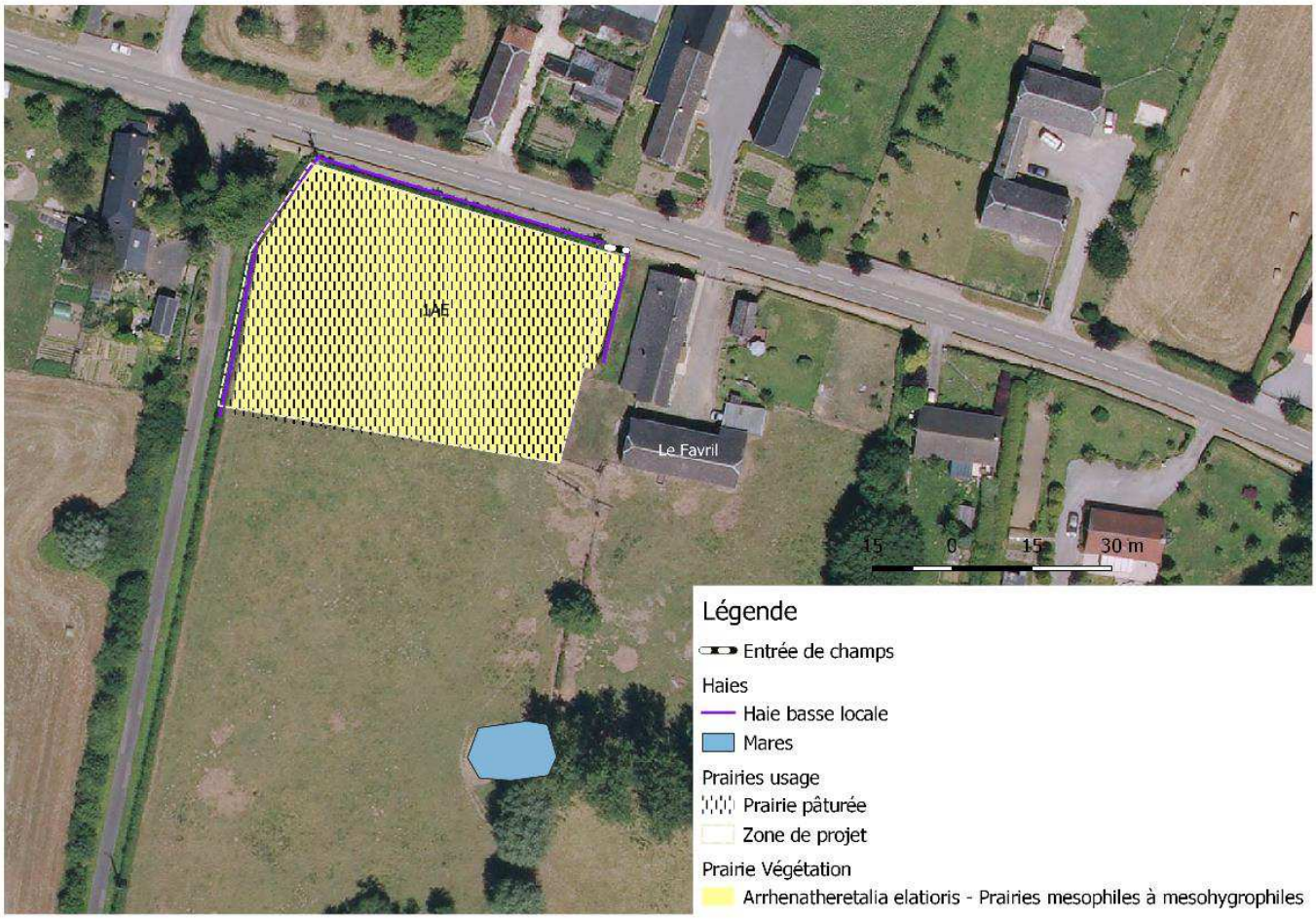

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bocage De Prisches Et Bois De Toillon » (FR310009334) et dans la ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729).
Parcelle constituée d'une prairie pâturée d'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles) et d'une haie arbustive d'aubépine. Mare en dehors de la zone de projet à prendre en compte (Grenouille verte et Libellule à queue déprimée)

Oiseaux : Hirondelle rustique (VU sur la liste rouge régionale), Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Merle noir

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risques : pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires
Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques
Haies locales connectée entre elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers
Haies locales peu densifiée et monospécifique

Enjeux paysagers
Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau
Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Le Quesnoy (LEQU01)

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy sur 3.1 ha (zone 1AU hors EU)



Biodiversité et paysage :

Parcelle constituée d'une prairie pâturée accompagnée d'une haie mixte hétérogène à l'Ouest. Quelques Aubépines sont présentes au nord sur un talus le long de la route. Au centre de la parcelle, un saule est présent.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risques : Pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales connectées entre elles mais non connectées avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Haies locales connectées entre elles mais peu diversifiées

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Le Quesnoy (LQU02)

Nature du projet : Usine Refresco

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy



Biodiversité : hors zonages. Culture

Risques : hors PPRi

Préservation Concertée du Bocage : NC

En cours de construction

Grille d’analyse du projet de Le Quesnoy

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy de 6.9 ha

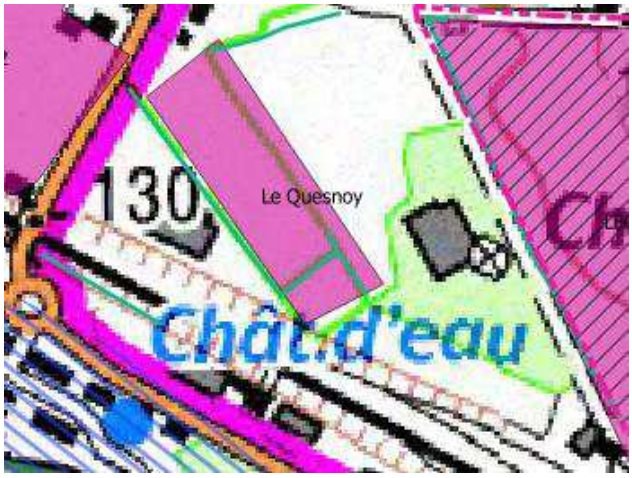

Biodiversité : en ZNIEFF II et Prairie de fauche

Eau : NC

Risques : hors PPRi

Remarque : pas d’enjeux environnementaux identifiés

Grille d’analyse du projet d’extension école + Construction Logements, route de Bavay : Proteram, PC bientôt

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy de 2.37 ha



Biodiversité : dans ZNIEFF II, en dehors des autres zonages. Prairies de fauche avec quelques arbres fruitiers.

Eau : NC

Risques : hors PPRi

Paysager : cône de vue

Remarque : pas d’enjeux environnementaux identifiés mais des arbres fruitiers à prendre en compte

Grille d'analyse du projet de Locquignol

Projet basé à Locquignol d'environ 3200 m² **Passage terrain :** 17/05/2018

Cartographie du secteur

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II



« Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Cette parcelle est divisée en deux zones, une prairie de fauche *Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) côté route et une friche au sud de la parcelle, plus ou moins délimité par un chemin d'Est en Ouest au centre de la parcelle. Ces deux zones sont accompagnées d'une haie basse côté route et au fond de la parcelle.

Présence de deux arbres têtards au niveau de la haie en fond de parcelle.

Dépôt au centre de la parcelle.



Eau : NC

PCB : linéaire côté route préservé, haie basse au fond de la parcelle contenant des arbres têtards non identifié

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses non connectées entre elle et non connectées avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies basses et d'arbres têtards

Enjeux paysager

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Locquignol

Projet basé à Jolimetz d'environ 1620 m² **Passage terrain :** 17/05/2018 **Nature du projet :** Logements

Cartographie du secteur

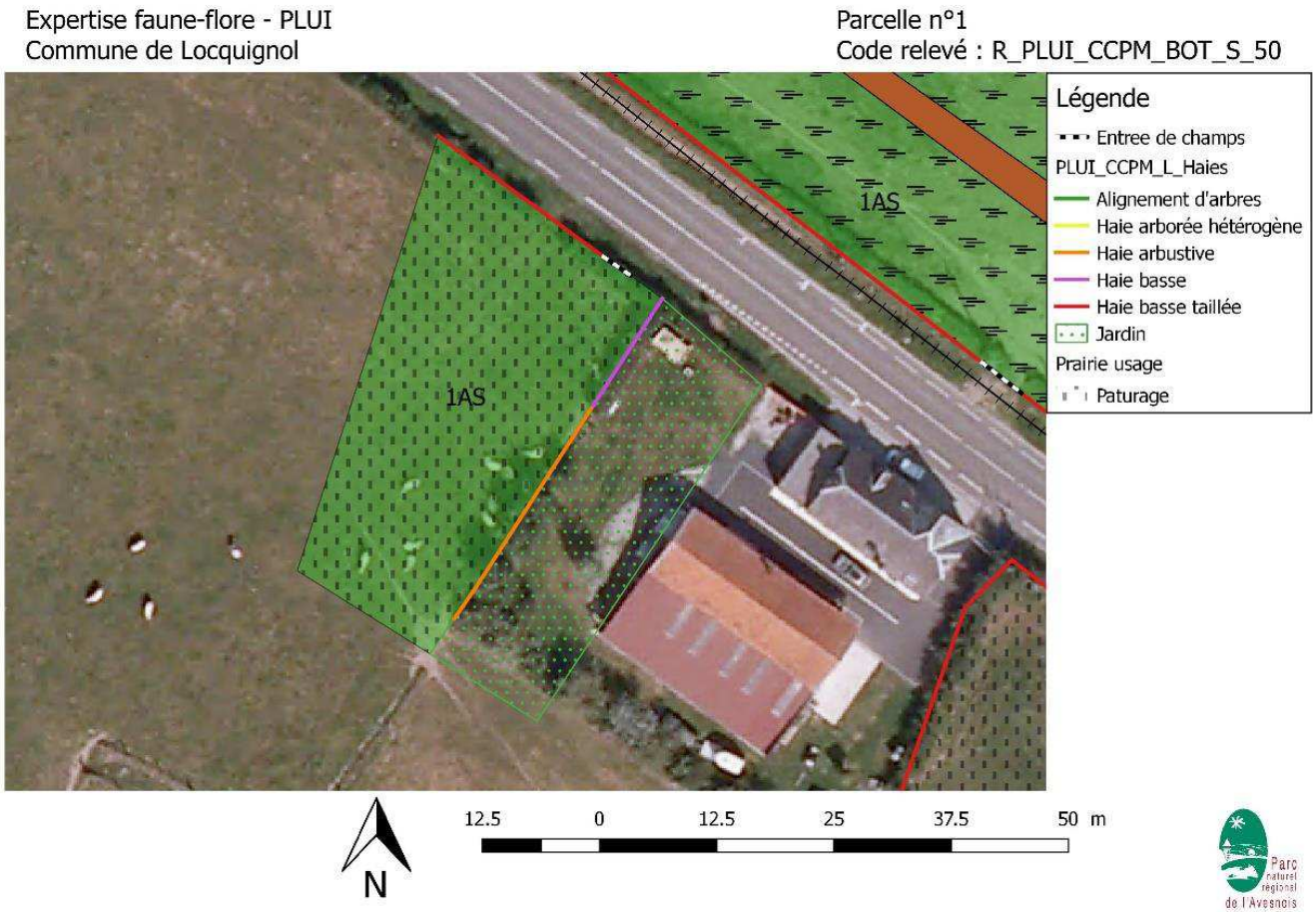

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée *Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) accompagnée d'une haie basse côté route, et d'une haie basse et arbustive à l'Est de la zone. Zone divisée à l'Est par un jardin

Eau : NC

PCB : linéaire côté route préservé, haie basse à l'Est non identifiée

Risque : NC



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses non connectées entre elle et connectées avec un boisement proche

Enjeux bocagers

Présence de haies basses

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Louvignies-Quesnoy (LOQ01)

Surface de la parcelle : 33.503 m² Passage de terrain : 17 mai 2018

Cartographie du secteur

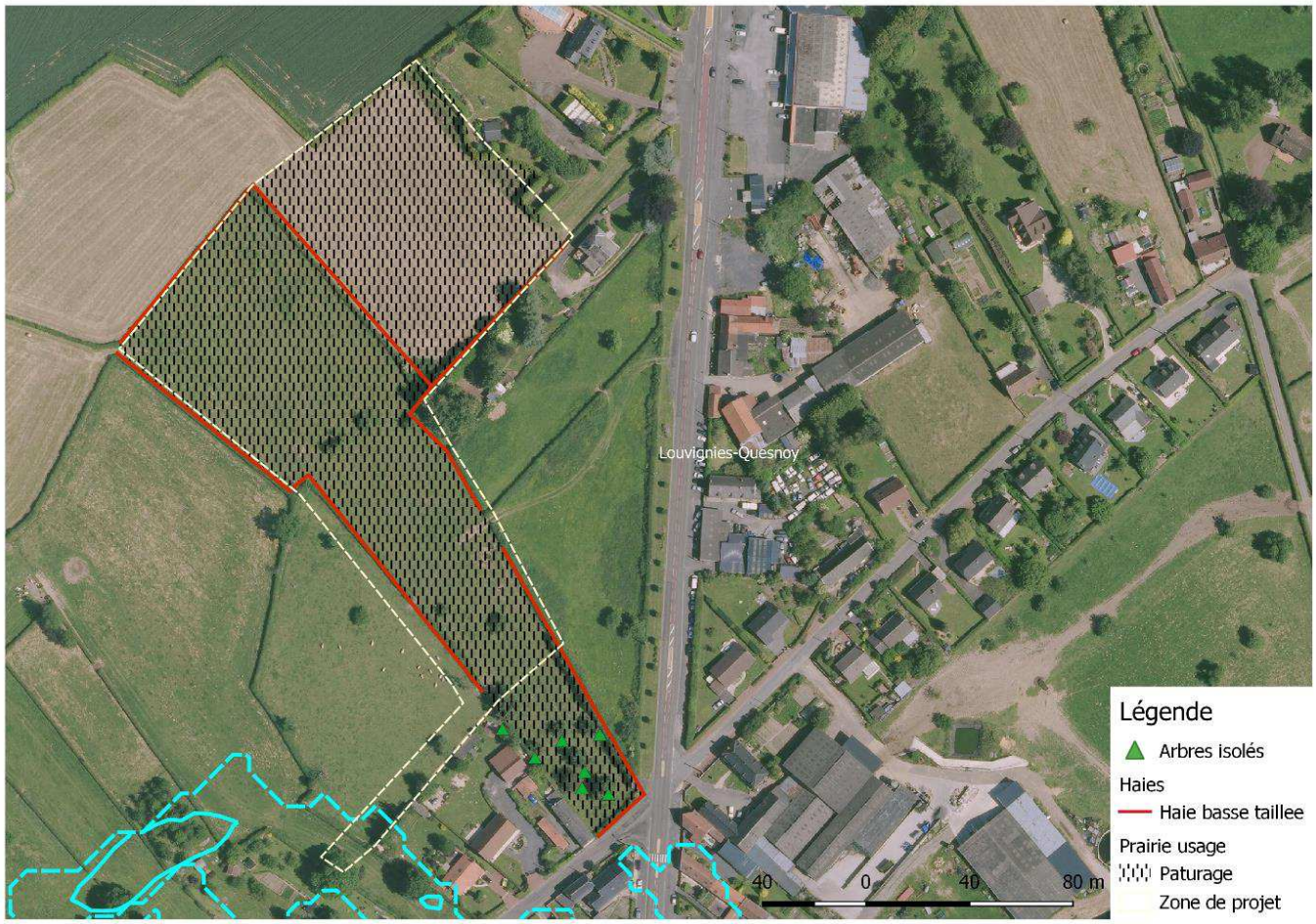

Biodiversité et paysage : La parcelle est au sein de la ZNIEFF de type II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Ce complexe de deux parcelles est composé de prairies pâturées entourée en grande partie de haies basses taillées. La parcelle située au sud-ouest est totalement encadrée par ces haies et la parcelle au nord-est présente des haies basses taillées à l'ouest et au sud. A cela s'ajoute la présence de nombreux arbres fruitiers au sud de la parcelle située au sud-ouest.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : haie identifiée mais non préservée

Risque : en bordure de l'aléa faible du PPRi de l'Ecaillon (Inondation par une crue de débordement lent de cours d'eau) partie Sud-Ouest.



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle lors du passage terrain.

Enjeux de continuités écologiques

Présence d'une densité importante de haies connectées entre-elles et avec celles des parcelles adjacentes.

Enjeux bocagers

Présence de haies monospécifiques.

Enjeux paysagers

Cette parcelle est située dans un secteur paysager « Bocager », la majeure partie est située dans un secteur « de Vallée ». De plus, cette parcelle longe un axe paysager.

Enjeux de qualité d'eau

La prairie peut avoir un rôle de zone tampon par rapport au cours d'eau

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle avec enjeux pour les habitats
Parcelle avec enjeux pour la faune
Parcelle avec enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt dans la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur Paysager « Bocager »
Secteur Paysager « de Vallée »
Parcelle d'intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau / fonction tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

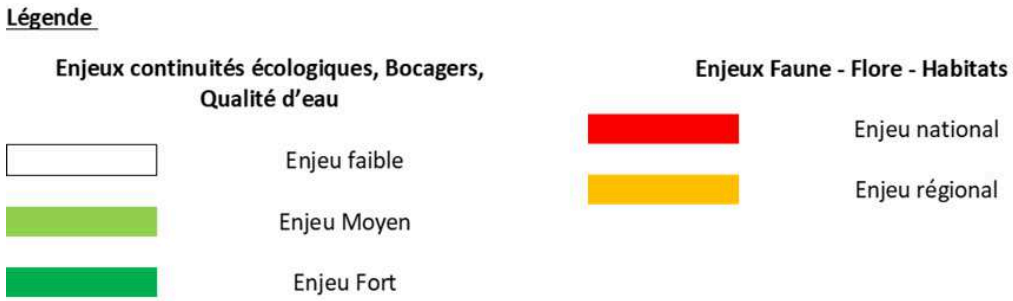

Grille d'analyse du projet de Maresches (MAR01)

Cartographie du secteur

Projet basé à Maresches de 1.8 ha (zone 1AU hors EU)



Biodiversité : Présence de haies, culture, prairies mésophiles, friches

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : haies au fond de parcelle préservée

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MAO01 + MAO02)

Surface de la parcelle : 60 564 m² Passage de terrain : 19 Avril 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Le complexe de parcelles est au sein de la ZNIEFF de type II « la Thiérache bocagère » (FR310013729).
Il est constitué de trois types de végétation : O1 : une prairie peu humide à humide dont le rattachement phytosociologique est : Ranunculo repentis – Cynosurion cristati (5RC) qui représente la majeure partie du complexe, O2 : une prairie mésophile dégradée dont le rattachement phytosociologique est : Cf Cynosurion cristati (5Cc), situé au nord-ouest et O3 : une prairie peu humide à humide dégradée dont le rattachement phytosociologique est : Cf Ranunculo repentis – Cynosurion cristati (5RC) à l'ouest.
Ce complexe présente une densité importante de haies bocagères composée de haies arborées hétérogènes, arbustives, basses taillées ou non et d'alignements d'arbres têtards. A cela s'ajoute la présence d'arbres isolés dans les parcelles et les haies au nord-ouest du complexe.



Oiseaux : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Mésange bleue, Pinson des arbres, Bergeronnette grise, Mésange charbonnière, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Pouillot véloce, Accenteur mouchet, Roitelet huppé, Fauvette à tête noire

Mammifères : Lapin de Garenne (NT sur la liste rouge régionale)

Entomofaune : Aurore, Epeire diadème

Eau : La zone présente un fossé au nord ainsi qu'une bande fauchée.

Préservation Concertée du Bocage : Haies en partie préservée

Risque : Pas de PPRN

Remarque : des amphibiens ont été détectés dans le fossé situé entre la route et le nord de la parcelle.
Une ligne basse tension traverse une partie de la zone de l'est vers le nord-ouest

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale et animale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle. Pour ce qui est des habitats naturels, ils ne sont pas patrimoniaux. Il n'y aurai donc pas d'enjeux conservatoire sur la zone.

Enjeux de continuités écologiques

Présence d'une densité importante de haies connectées entre-elles et avec celles des parcelles adjacentes.

Enjeux bocagers

Présence d'une densité importante de haies bocagères diversifiées, d'arbres têtards.

Enjeux paysagers

Cette parcelle est située dans un secteur paysager « Bocager » et proche d'un axe paysager au sud.

Enjeux de qualité d'eau

Qualité d'eau et fonction tampon

Présence d'un fossé aux abords de la parcelle.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle avec enjeux pour les habitats
Parcelle avec enjeux pour la faune
Parcelle avec enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt dans la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur Paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau / fonction tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MAO03)

Surface de la parcelle : 980 m² Passage terrain : 04 Août 2018 Nature du projet : Habitat

Cartographie du secteur :

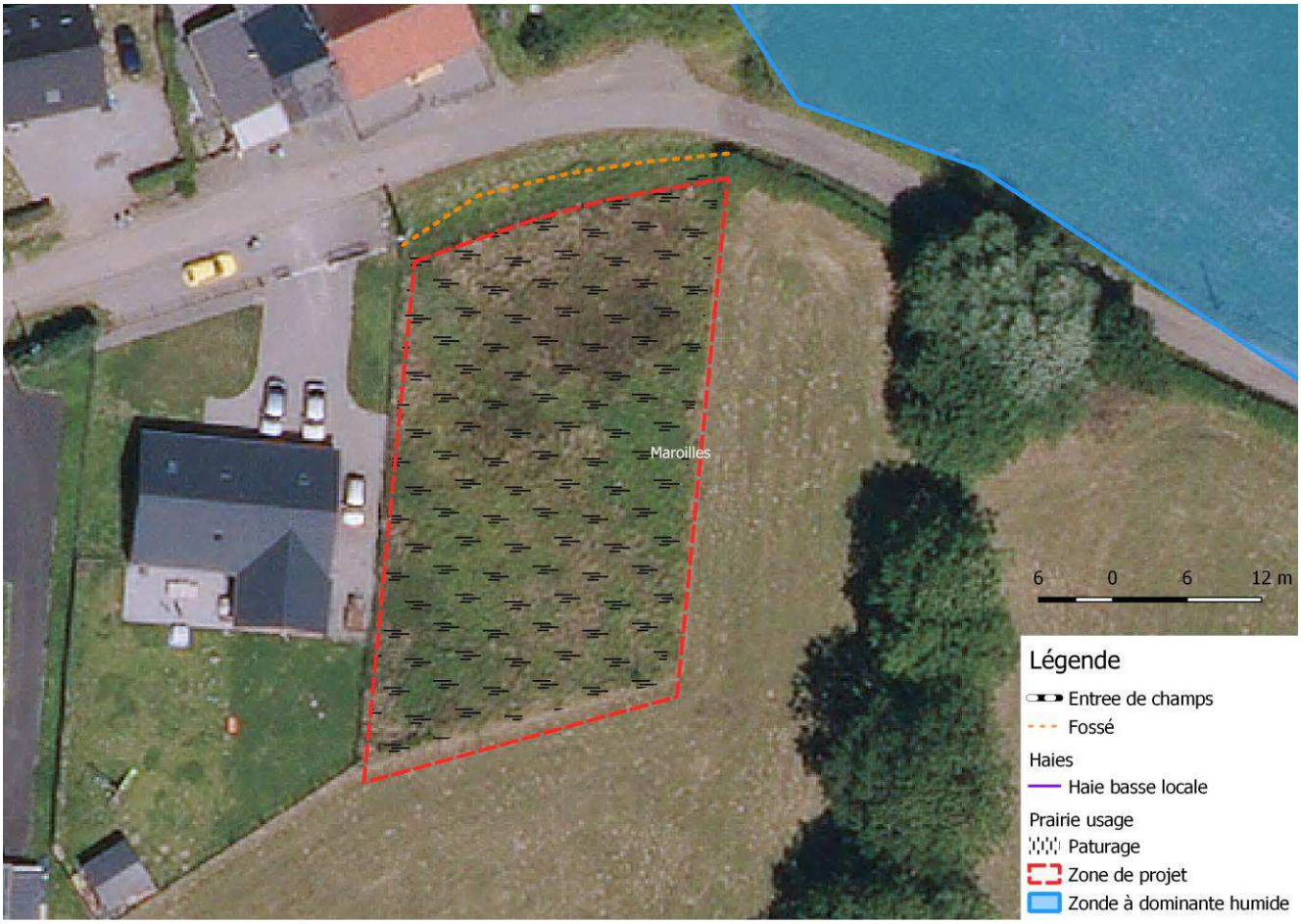

Biodiversité et paysage : La parcelle est au sein de la ZNIEFF de type I « Vallée de l'Helpe mineure en aval d'Etrœungt (FR310013730) » et au sein de la ZNIEFF de type II « La Thiérache bocagère (FR310013729) ». Elle est constituée d'une prairie de fauche accompagnée d'un fossé le long de la route.

Eau : Zone à Dominante Humide à proximité

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risque : Pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Fossé le long de la route

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un fossé indique un rôle d'épurations et de filtrations des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle avec enjeux pour les habitats
Parcelle avec enjeux pour la faune
Parcelle avec enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt dans la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur Paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau / fonction tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MAO04)

Surface de la parcelle : 880 m² Passage terrain : 04 Août 2018 Nature du projet : Habitat

Cartographie du secteur :



Biodiversité et paysage : La parcelle est au sein de la ZNIEFF de type I « Vallée de l'Helpe mineure en aval d'Etrœungt (FR310013730) » et au sein de la ZNIEFF de type II « La Thiérache bocagère (FR310013729) ». Elle est constituée d'une prairie pâturée (chevaux) avec une haie basse locale d'Aubépine et de Prunellier le long de la route ainsi qu'un fossé.

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risque : Pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haie basse locale le long de la route et fossé

Enjeux bocagers

Unique haie basse locale monospécifique et non connecté avec d'autres haies.

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un fossé indique un rôle d'épurations et de filtrations des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle avec enjeux pour les habitats
Parcelle avec enjeux pour la faune
Parcelle avec enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt dans la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur Paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau / fonction tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

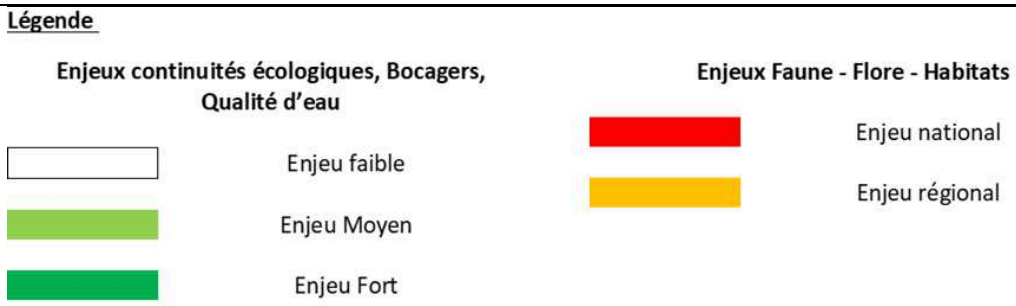

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MAO05)

Surface de la parcelle : 1494 m² ***Passage terrain :*** 04 Août 2018 ***Nature du projet :*** Habitat

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : La parcelle est à proximité de la ZNIEFF de type I « Vallée de l'Helpe mineure en aval d'Etrœungt (FR310013730) » et au sein de la ZNIEFF de type II « La Thiérache bocagère (FR310013729) ». Elle est constituée d'une prairie pâturée (chèvre) avec une haie basse locale d'Aubépine et de Prunellier le long de la route. L'entrée de la parcelle se fait au centre de cette haie.

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risque : Pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haie basse locale le long de la route

Enjeux bocagers

Unique haie basse locale monospécifique et non connecté avec d'autres haies.

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle avec enjeux pour les habitats
Parcelle avec enjeux pour la faune
Parcelle avec enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt dans la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur Paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau / fonction tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

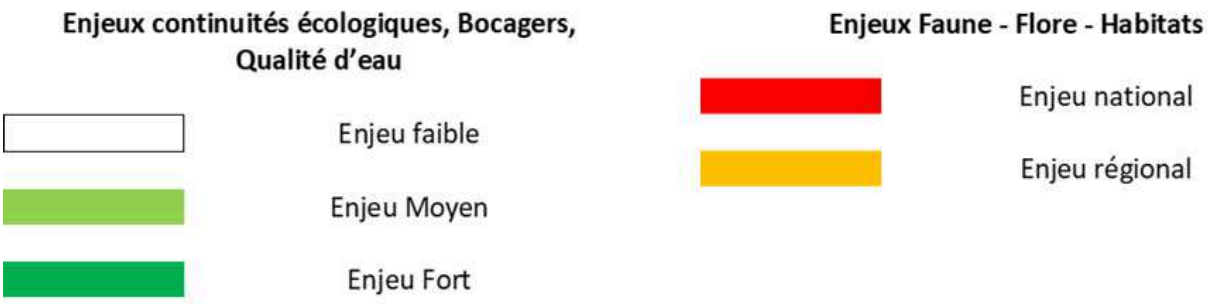

Grille d'analyse du projet de Mecquignies (MEC01)

Projet basé à Mecquignies sur 0.46 ha

Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur

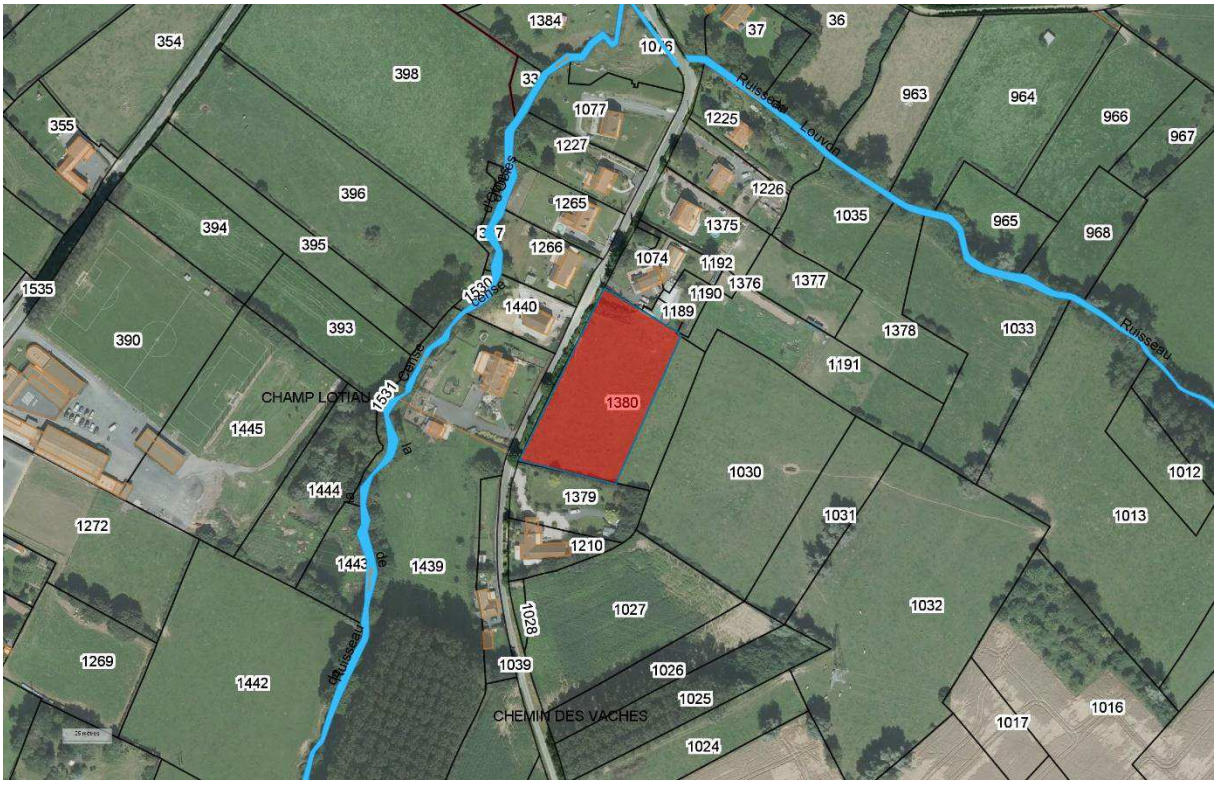

Biodiversité : dans ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » et ZNIEFF II

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire côté route préservé*

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Mecquignies (MEC02)

Projet basé à Mecquignies sur 0.12 ha

Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur



Biodiversité : dans ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » et ZNIEFF II. Pâture mésophile

Eau :

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire côté route préservé*

Grille d'analyse du projet de Neuville en Avesnois (NEU03)

Projet basé à Neuville en Avesnois de 1100 m² Passage terrain : 18 mai 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR 310013253) et ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729).

Parcelle en pâture avec une haie basse d'Aubépine et de Charme

Oiseaux : Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Pinson des arbres

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : pas de PPRN



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haie basse locale peu densifiée et pas de haies sur les parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Haie basse locale peu dense et peu diversifiée

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Neuville en Avesnois (NEU04)

Projet basé à Neuville en Avesnois de 1050 m² Passage terrain : 18 mai 2018

Cartographie du secteur

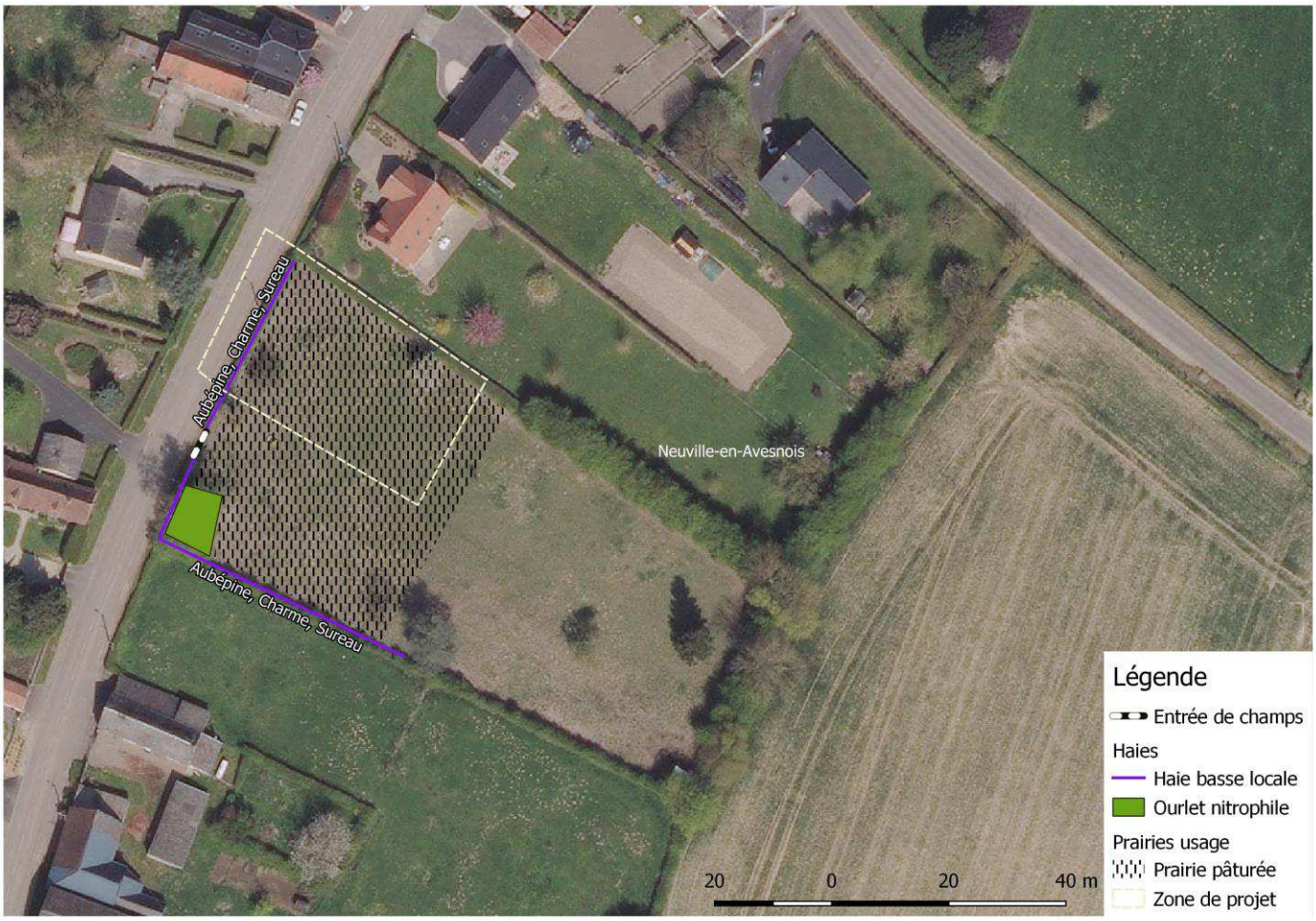

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR 310013253) et ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729).
Parcelle en pâture avec une haie basse d'Aubépine, de Charme et de Sureau. Présence d'un ourlet nitrophile d'ortie dioïque en bord de parcelle.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : pas de PPRN

Patrimoine bâti : Périmètre de protection des monuments historiques (Eglise de Neuville en Avesnois)

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales connectées entre elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Haies locales peu denses et peu diversifiées

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet d'Obies (OBI01)

Nature du projet : Lotissement et béguinage

Projet basé à Obies sur 0.77 ha

Cartographie du secteur

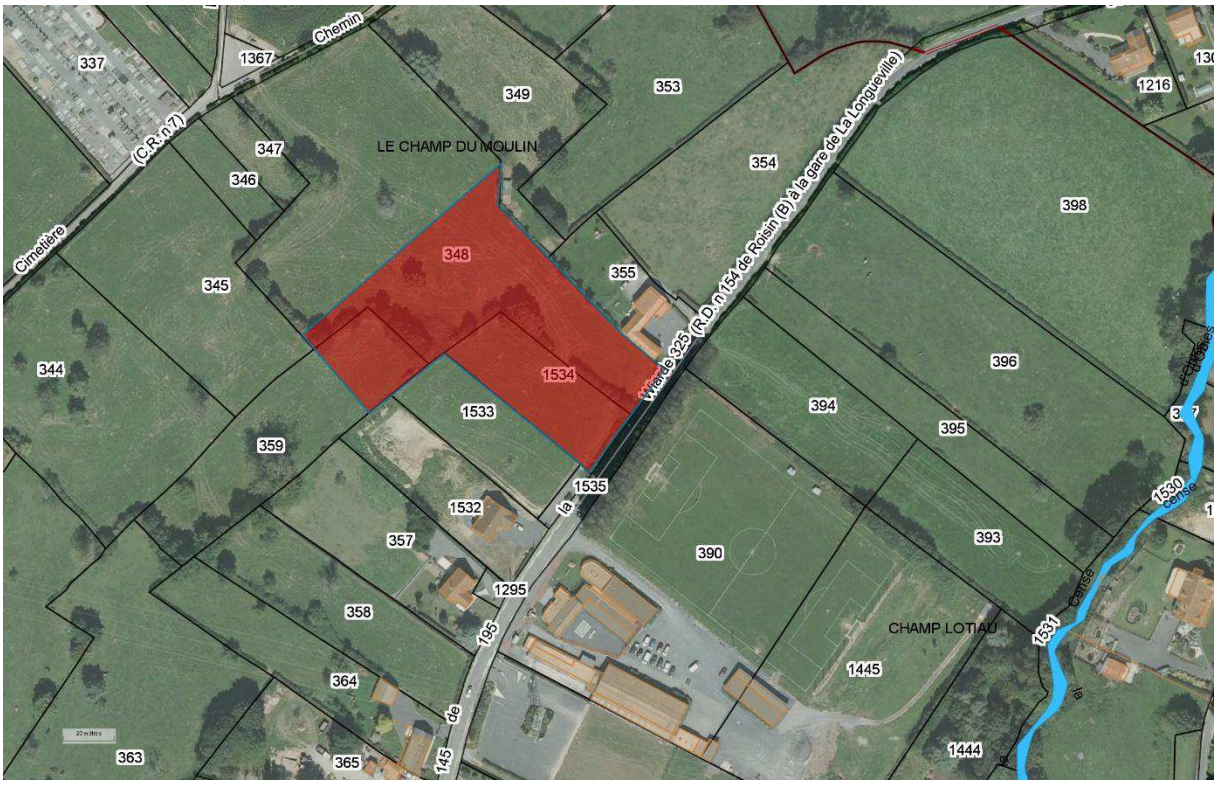

Biodiversité : dans ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » et ZNIEFF II, présence de haies, pâture

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : Haies préservées

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet d'Obies (OBI01)

Nature du projet : Lotissement et béguinage

Cartographie du secteur



Biodiversité : Dans ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » et ZNIEFF II, TVB, prairies, présence de haies

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : Haies préservées

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Obies (OBI02)

Projet basé à Obies de 2100 m² Passage terrain : 14 septembre 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domanial de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
La parcelle est une prairie pâturée.

Eau : NC

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : NC

Risques : pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Orsinval (ORS01)

Projet basé à Orsinval sur 0.7 ha

Cartographie du secteur

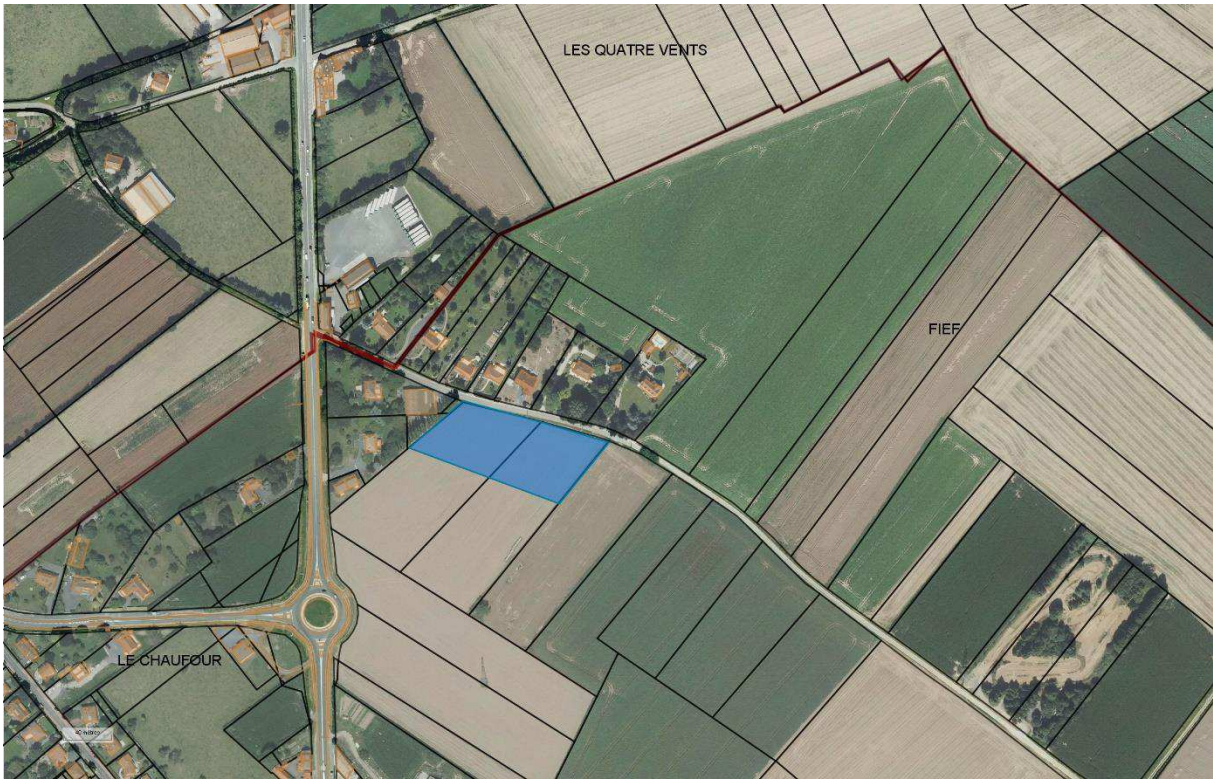

Biodiversité : hors zonages, présence de haies, culture

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet d'habitat (ORS03)

Nature du projet : *Habitat*

Cartographie du secteur

Projet basé à Orsinval sur 0.16 ha (zone U hors EU) → Voir enjeux

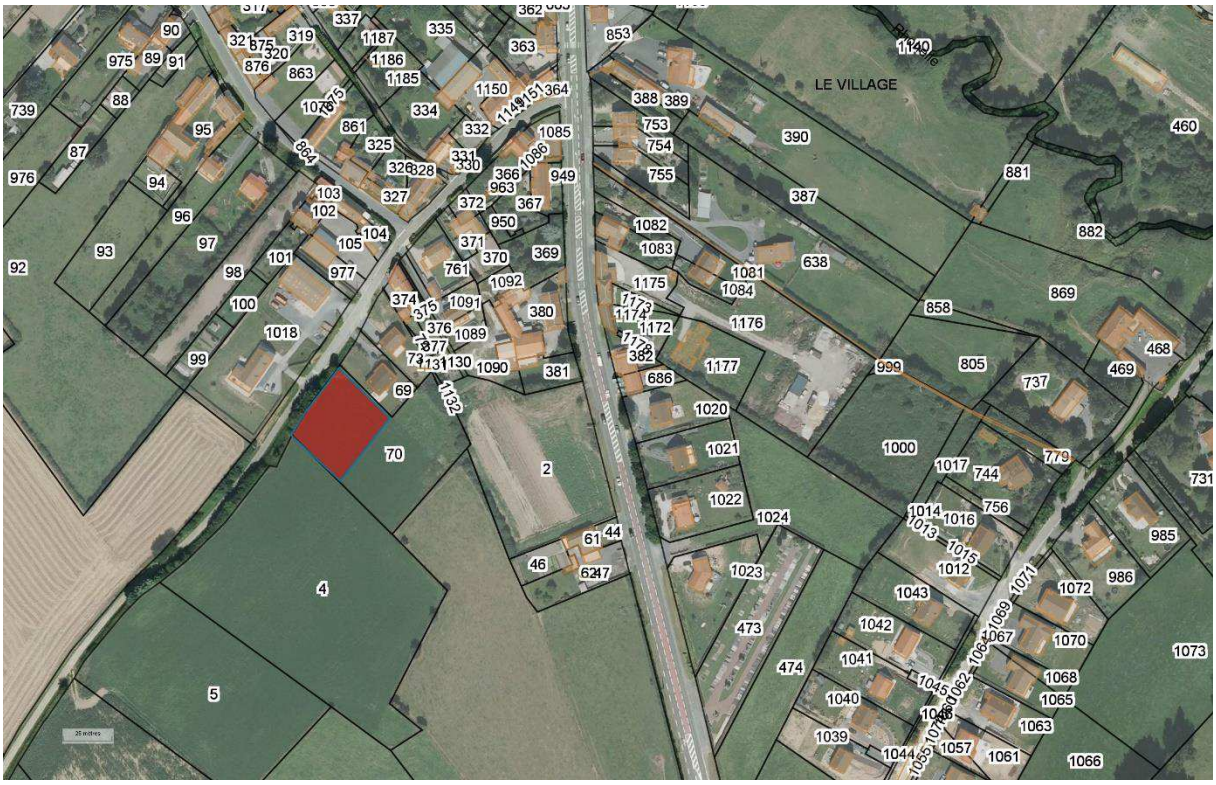

Biodiversité : hors zonages, prairie mésophile

Eau : NC

Risques : pas de PPRN

Préservation Concertée du Bocage : haie coté routé préservé

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet d'Orsinval (ORS04)

Projet basé à Orsinval de 3070 m² Passage terrain : 11 septembre 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : La parcelle est un champ de culture de Maïs accompagnée d'un fossé en façade

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : NC

Risques : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haie mais un fossé

Enjeux bocagers

Pas d'enjeux

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un fossé indique un rôle d'épurations et de filtrations des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

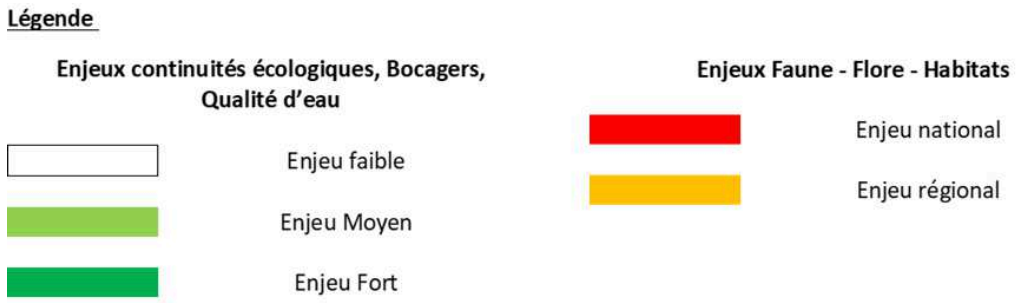

Grille d'analyse du projet de Poix du Nord (PDN04) Pas d'accès en phase de terrain

Projet basé à Poix du Nord de 8400 m² Passage terrain : 29 mai 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur

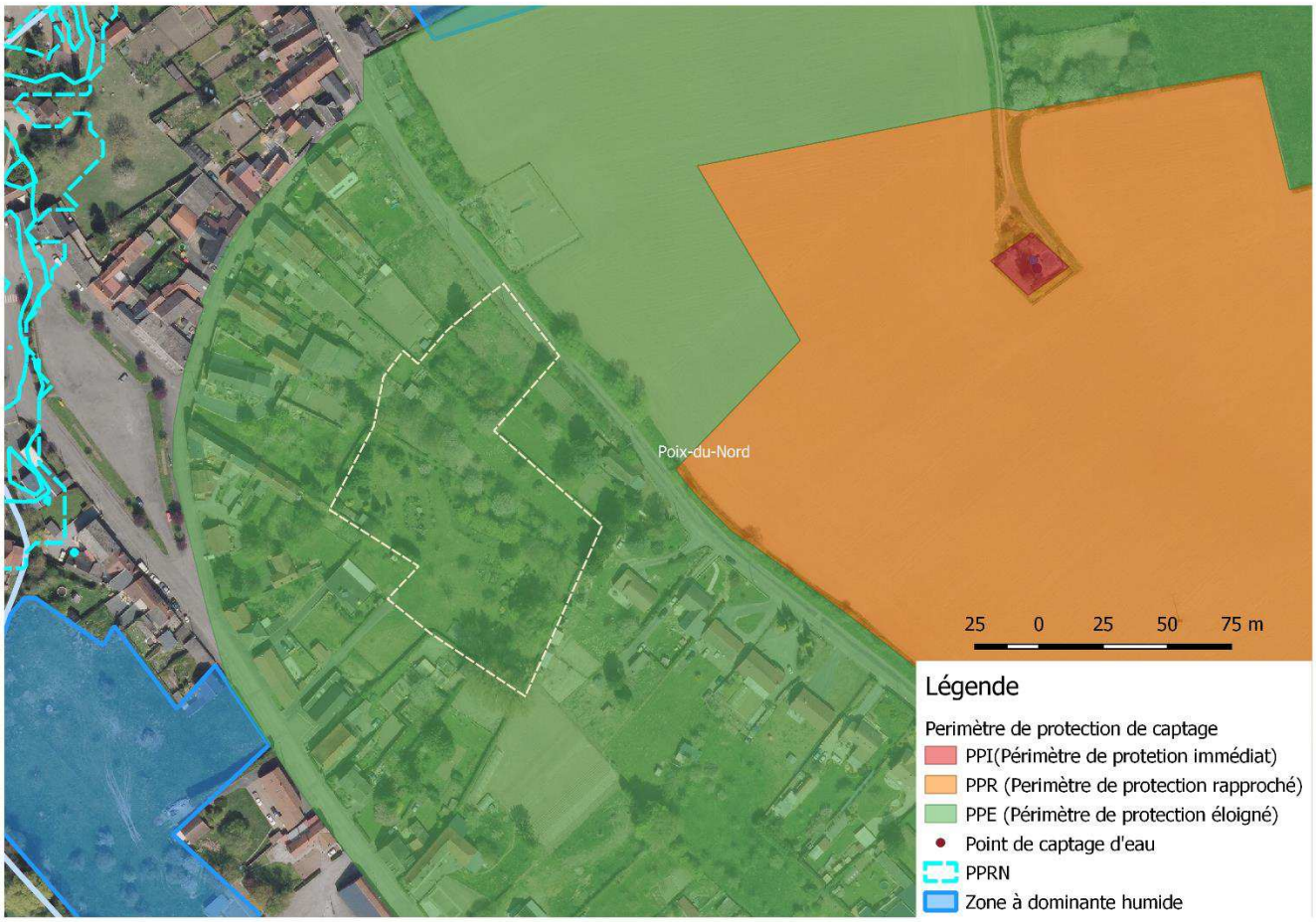

Biodiversité et paysage : En ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729). Parcelle composée en majeure partie de jardins et d'une maison récemment construite sur la partie Nord.

Eau : dans une zone de périmètre de protection de captage d'eau potable, plus précisément au sein du PPE (périmètre de protection éloignée). A proximité d'une Zone à dominante humide et du PPRN.

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire haie côté route préservé

Remarque : pas d'accès direct aux parcelles lors du terrain

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Evaluation impossible n'ayant pas eu d'accès à la parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Evaluation impossible n'ayant pas eu d'accès à la parcelle

Enjeux bocagers

Evaluation impossible n'ayant pas eu d'accès à la parcelle

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La proximité de la zone humide pourrait induire des problèmes de ruissellements et/ou érosion sur la parcelle. Cette parcelle joue aussi donc le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

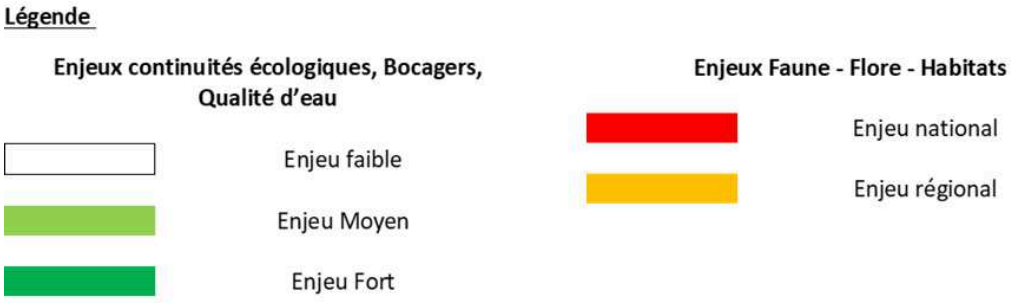

Grille d'analyse du projet de Poix du Nord (PDN05)

Projet basé à Poix du Nord d'environ 1.2 ha après mis à jour ***Passage terrain :*** 17/05/2018 Nature du projet : logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Prairie pâturée fauchée lors du passage de terrain. Celle-ci est entourée d'une haie basse taillée (excepté au niveau des habitations au Nord-Ouest).
Vue sur le bocage au centre de la parcelle (point haut)

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risque : NC

Remarque : Parcelle fauchée, zone de projet réduite par rapport aux passages de terrain

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires
Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques
Présence de haies basses connectées entre elle mais non connectées aves les haies des parcelles adjacentes.

Enjeux bocagers
Présence de haies basses

Enjeux paysager
Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau
Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Poix du Nord (PDN06)

Projet basé à Poix du Nord de 4000 m² Passage terrain : 29 mai 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR 310013253) et ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729).
Parcelle fauchée lors du passage. Prairie avec une haie basse d'aubépine et une haie mixte hétérogène d'Aubépine et de Frêne coté route.

Faune : Mésange charbonnière, Merle noir, Lapin de garenne (NT sur la liste rouge régionale)

Eau : NC

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire préservé

Risques : pas de PPRN

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haie basse locale et haie mixte hétérogène en bord de route, non connectée avec les haies des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence d'une haie basse locale et monospécifique ainsi qu'une haie composée de Frêne de haut jet et d'aubépine.

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

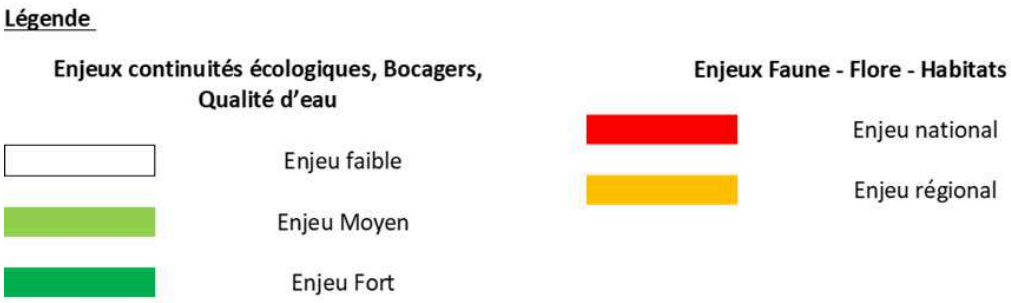

Grille d'analyse du projet de Poix du Nord (PDN07 après évitement de la zone Nord-Ouest)

Passage terrain : 17/05/2018 + 19/07/2018 Nature du projet : logement
Cartographie du secteur : Projet basé à Poix du Nord

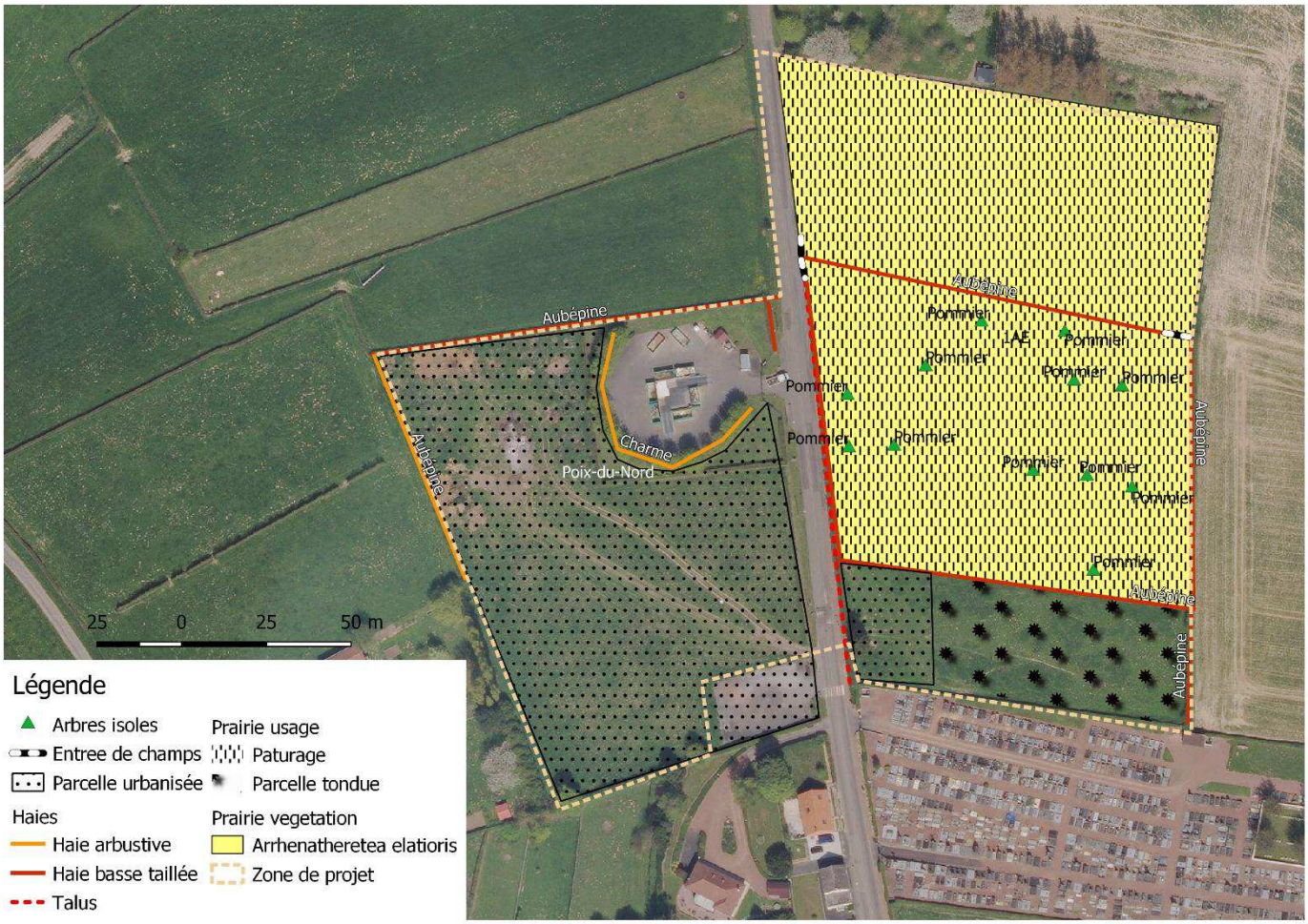

Biodiversité et paysage : La partie Ouest au sein de la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR310013253). L'ensemble de la zone est au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Présence de parcelles déjà urbanisées (Garage, parking) entouré en partie d'une haie basse et arbustive d'Aubépine. On peut noter la présence d'une haie arbustive de Charme autour de la déchetterie.

De l'autre côté de la route, coté Est, prairie de l'*Arrhenatheretea elatioris* (prairies mésophiles à mésohygrophiles) entourée de haie basse d'aubépine. L'une des parcelles comprend de nombreux Pommiers haute-tige.
Un parking au Nord du cimetière est déjà présent, il est suivi d'une parcelle tondue régulièrement au vu de l'uniformisation de la végétation présente.

Rhopalocères : Azuré commun

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé à l'exception d'une haie qui n'existe plus au Nord

Risque : NC
Remarque : présence d'un talus sur la partie Est de la zone le long de la route













Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeux de conservation sur la zone de projet

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses connectées entre elle et avec les haies des parcelles adjacentes.

Enjeux bocagers

Présence de haies basses monospécifique et de nombreux pommiers haute tiges

Enjeux paysagers

Majoritairement en Secteur paysager « mixte » le reste étant en Secteur paysager «de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée aux ruissellements et à l'érosion.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte » et « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

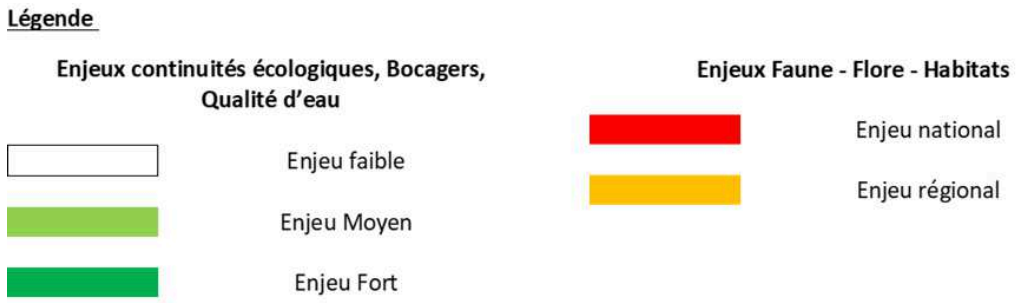

Grille d'analyse du projet de Potelle (POT01)

Projet basé à Potelle de 5155 m²

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage **:** Dans la ZNIEFF I « Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz » et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
La parcelle est une prairie bordée d'une haie au Nord

Eau : Non concerné

Préservation concertée du bocage : Non concerné

Risques : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Linéaire de haie de petite taille

Enjeux bocagers

Haie monospécifique

Enjeux paysagers

Secteur paysager « bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Potelle (POT02)

Projet basé à Potelle de 1170 m² Passage terrain : 19/11/2017 Nature du projet : logement

Cartographie du secteur :



Biodiversité et paysage : parcelle construite

Eau : NC

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire identifié mais non préservé

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeux de conservation sur la zone de projet

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager «de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concernée

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager «de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Preux au Bois (PEB01)

Projet basé à Preux-au-bois sur 0.77 ha

Cartographie du secteur

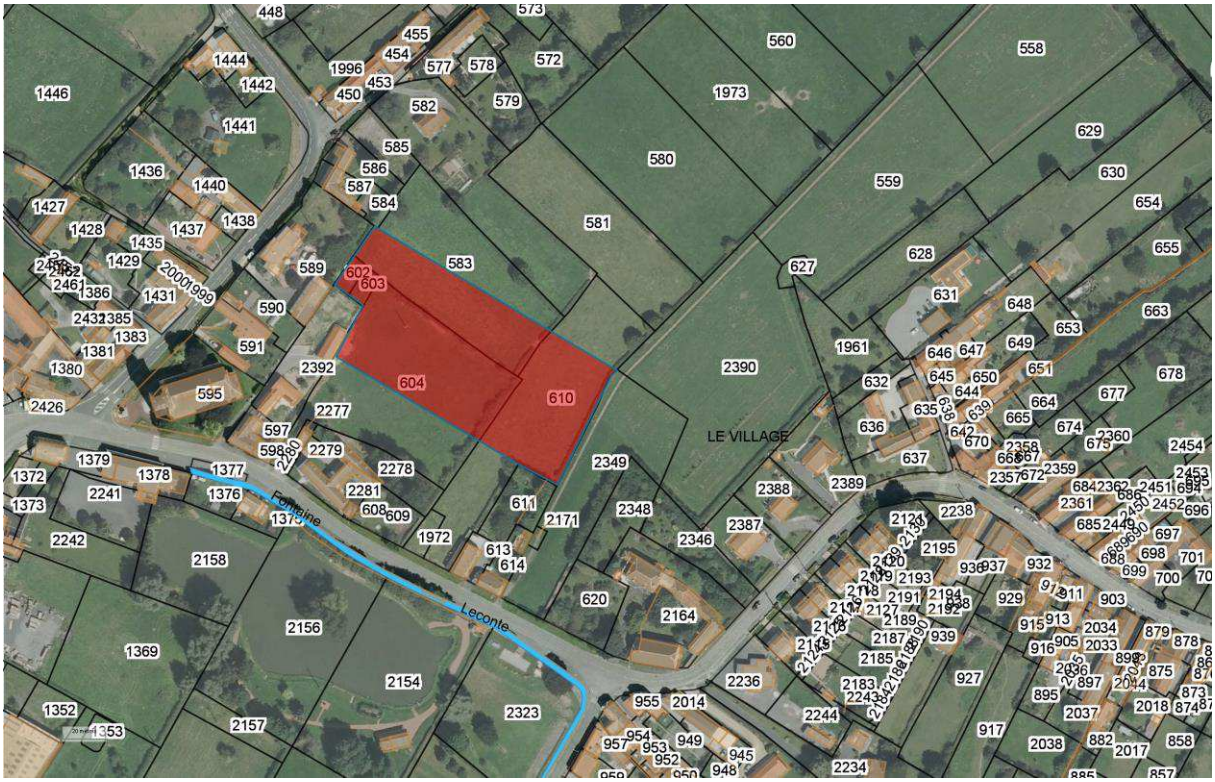

Biodiversité : ZNIEFF II, présence de haies, prairies mésophiles

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : Haie identifiée mais non préservée

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Preux au Sart (PAS03)

Nature du projet : Verger ou salle des fêtes

Cartographie du secteur

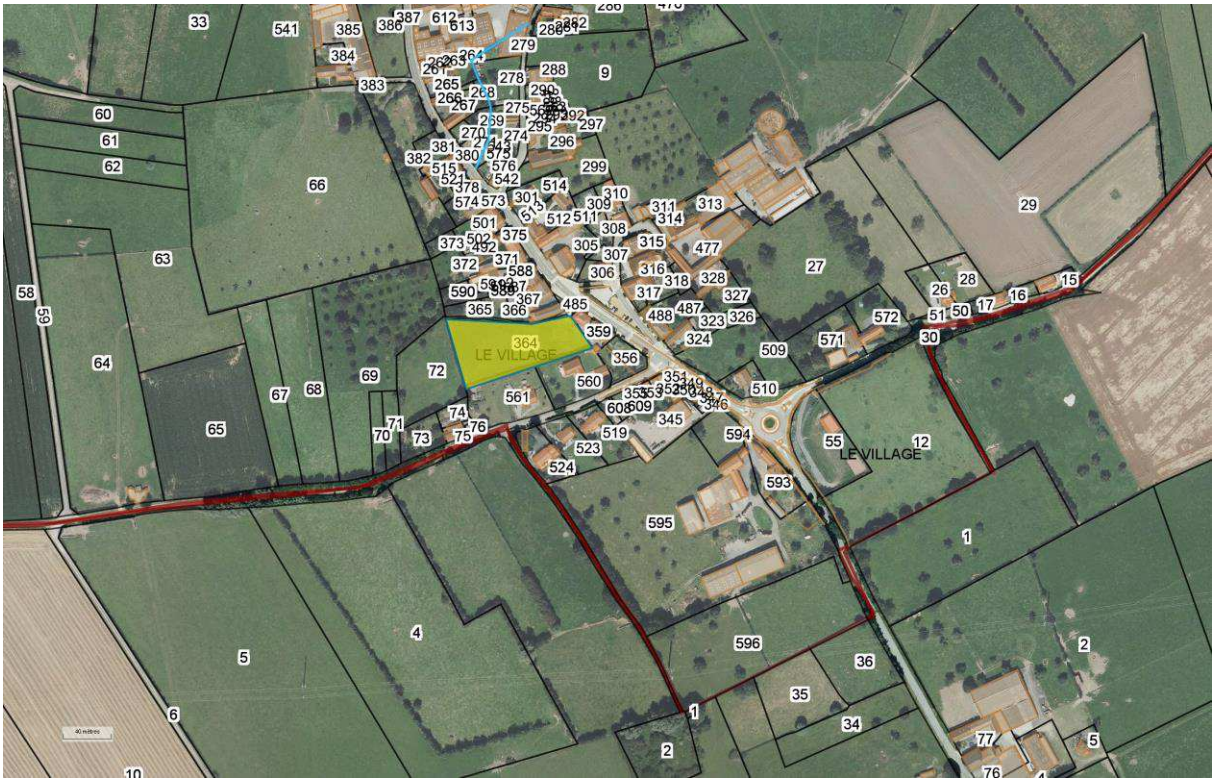

Biodiversité : en ZNIEFF II, présence de haies

Eau : *NC*

Risques : *NC*

Préservation Concertée du Bocage : linéaire préservé

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Preux au Sart (PAS04)

Projet basé à Preux au Sart de 1570 m² Passage de terrain : 13 septembre 2018

Cartographie du secteur

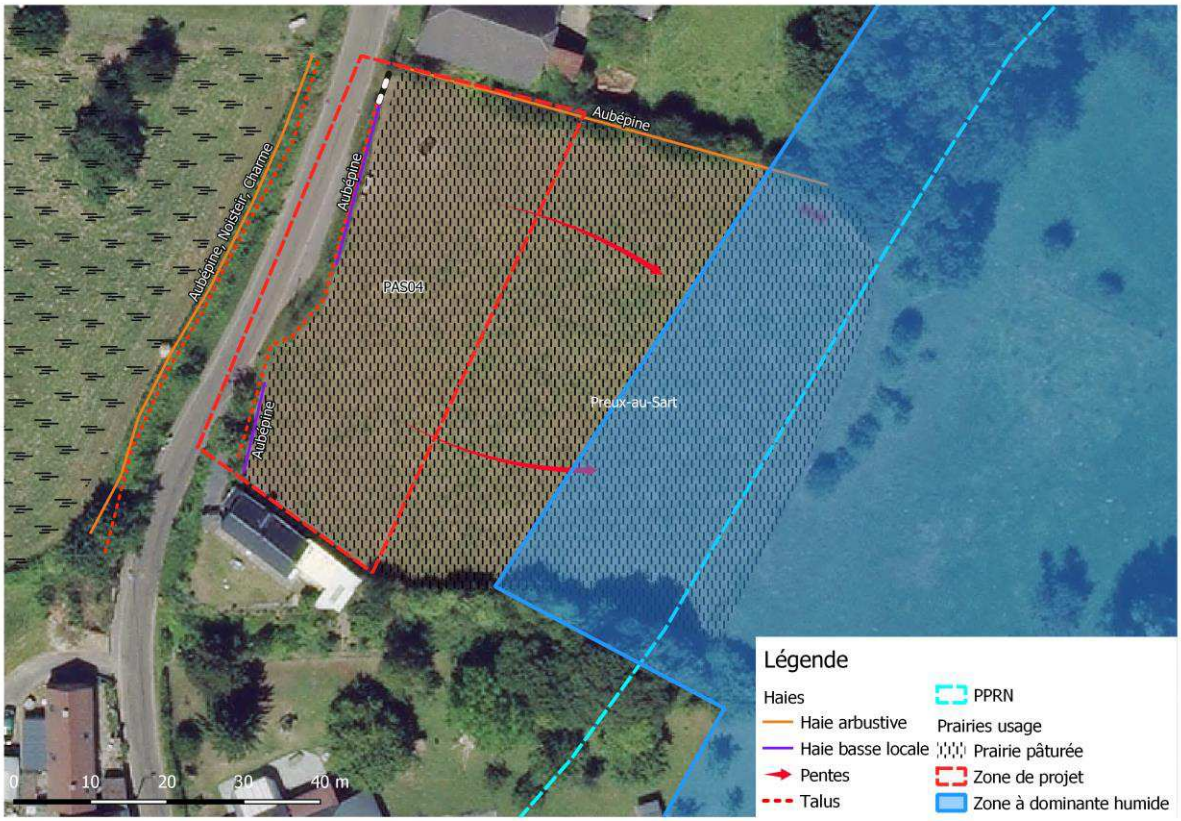

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702). Prairie pâturée accompagnée d'une pente en fond de parcelle. Parcelle accompagnée d'un grand talus et d'une haie basse locale d'aubépine le long de la route. La haie se poursuit au nord en une haie arbustive d'aubépine.

Eau : Zone à dominante humide à proximité

Risques : Proche du PPRN

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire préservé

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales connectées entre elles mais non connectées avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Haies locales monospécifique

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Présence d'une Zone à dominante humide à proximité

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Raucourt au bois (RAB01)

Projet basé à Raucourt au bois de 0.8 ha Passage de terrain : 29 mai 2018 Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur

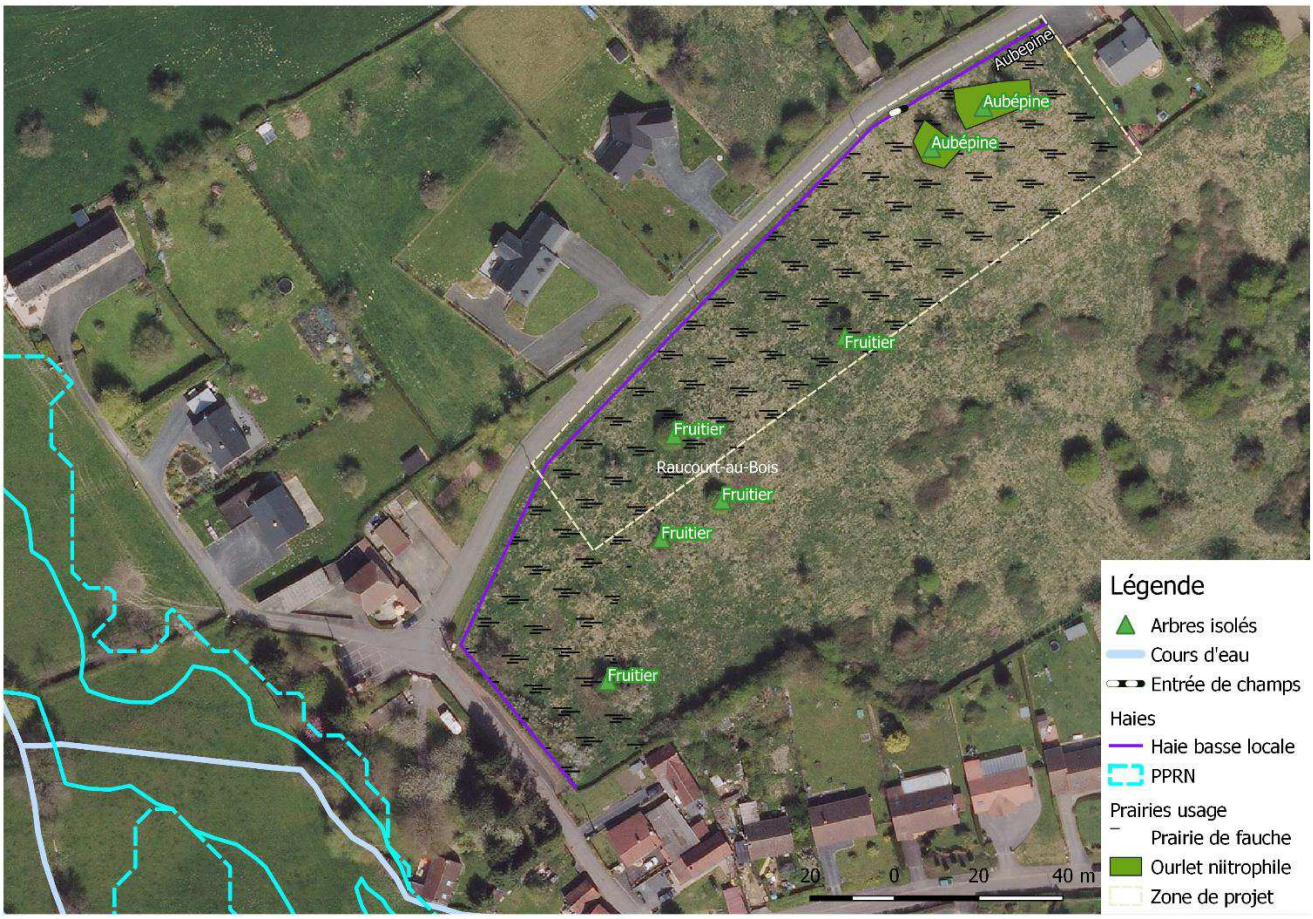

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729). Présence d'une haie basse d'Aubépine le long de la route. Prairie de fauche de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles). La parcelle est parsemée d'ourlets nitrophiles et d'arbres fruitiers isolés

Oiseaux : Pic vert, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Fauvette à tête noire, Pigeon ramier, Pouillot véloce, Hirondelle rustique (VU sur la liste rouge régionale)

Eau : Cours d'eau à proximité

Risques : Proche du PPRN

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire non identifié en majorité, haie basse le long de la route allant vers le sud identifié mais non préservé





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Haie basse locale en bord de route, non connectée avec les haies de parcelles adjacentes

Cours d'eau à proximité

Enjeux bocagers

Haie basse locale monospécifique, présence d'arbres fruitiers (Pommier)

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Le cours d'eau à proximité de la zone de projet joue un rôle de corridor écologique, d'épuration de l'eau, de ralentissement des crues

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

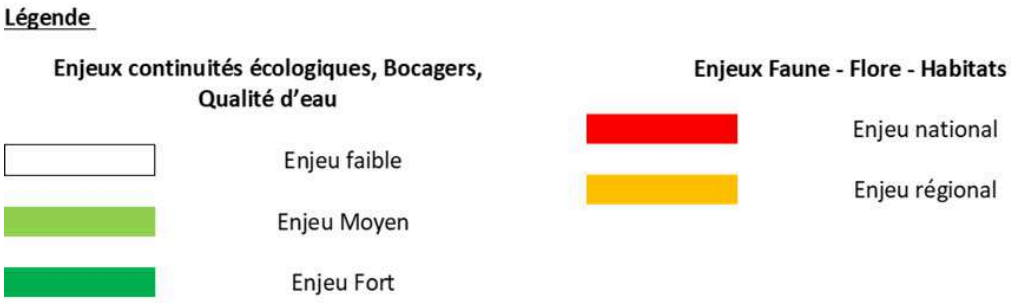

Grille d'analyse du projet de Ruesnes (RUE01)

Projet basé à Ruesnes de 700 m² Passage terrain : 18 mai 2018 Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Prairie de fauche de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles).
Haie mixte hétérogène au sud de la parcelle (Frêne, Peuplier, Aubépine).
Haie arbustive (Aubépine) et haie mixe hétérogène (Frêne, érable, aubépine) sur un talus côté route

Faune : Faucon crécerelle (Vu en liste rouge régionale), Pinson des arbres, Pouillot véloce, Cuivré commun, Myrtil

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire préservé

Risques : pas de PPRN

Remarques : ligne basse tension traversant la parcelle, talus côté route et pente vers l'Est au niveau de l'entrée de la parcelle







Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Haies peu denses et peu connectées

Enjeux bocagers

Haie peu diversifiée

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

Pente à l'entrée de la parcelle associée à un talus le long de la haie arbustive au Sud pouvant induire des problèmes de ruissellement et/ou d'érosion.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

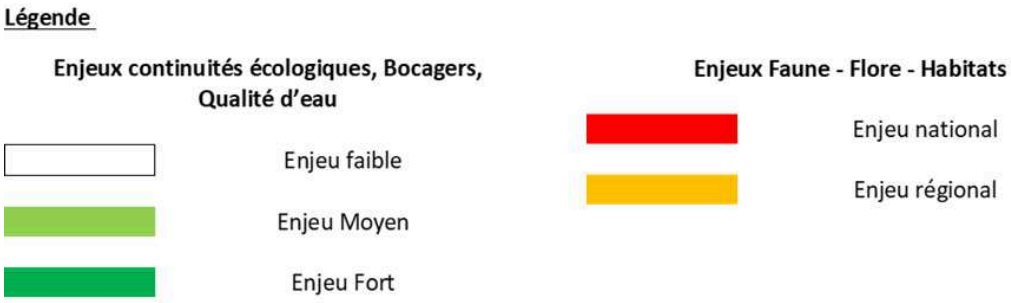

Grille d'analyse du projet de Saint-Waast (SWV01)

Projet basé à Saint Waast de 2100 m² Passage terrain : 07 juin 2018 Nature du projet : logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF de type II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles)

Ruisseau en bord sud-ouest de parcelle avec une ripisylve d'Aulnes accompagnée d'un ourlet nitrophile.

Faune : Pinson des arbres, Merle noir, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Myrtil

Eau **:** Présence d'un cours d'eau

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire identifié mais non préservé

Risque : Proche PPRN

Remarque : Présence d'un talus non végétalisé. Problématique de coulée de boue/ruissellement déjà présente.







Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies

Cours d'eau à proximité

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Le cours d'eau à proximité de la zone de projet joue un rôle de corridor écologique, d'épuration de l'eau, de ralentissement des crues

La présence d'un talus induit des problèmes d'érosion et de ruissellement d'eau déjà visible

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Saint-Waast (SWV03)

Projet basé à Saint-Waast sur 0.77 ha

Cartographie du secteur

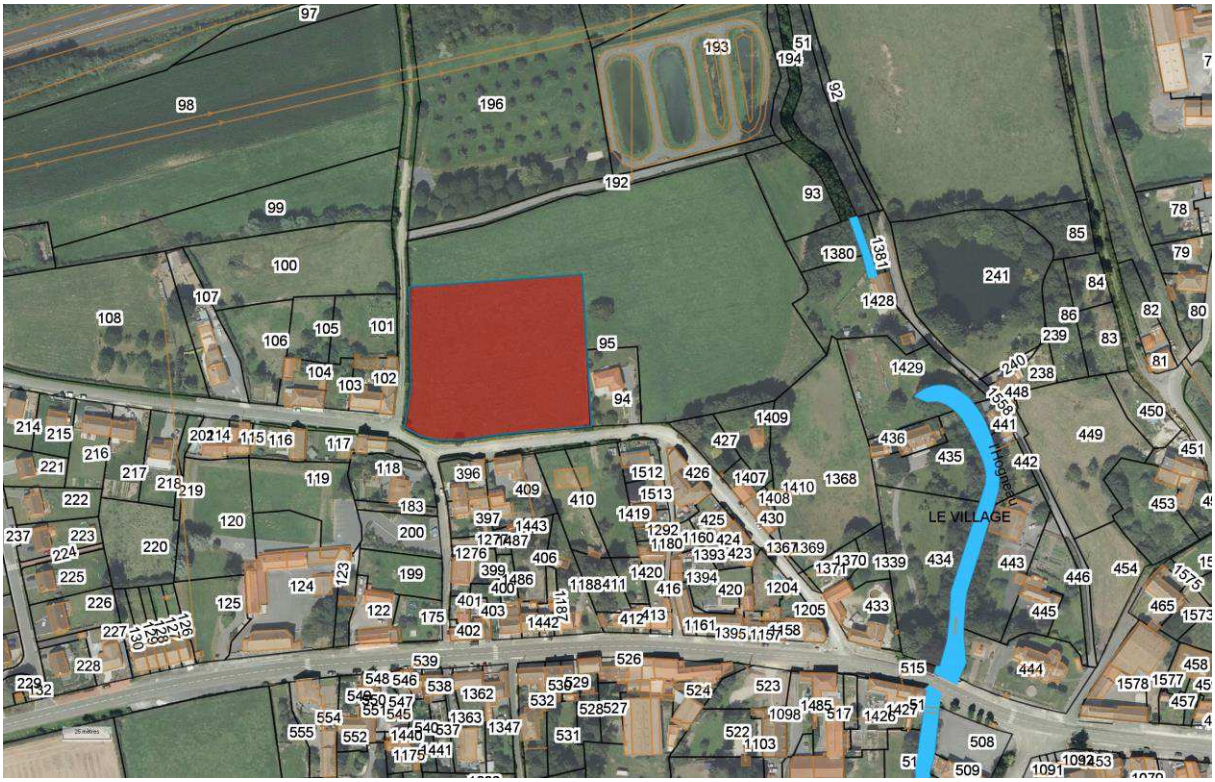

Biodiversité : en ZNIEFF I « Vallée de l'Hogneau et ses versants et les ruisseaux d'Heugnies et de bavay », TVB (corridor), enjeu flore habitat (campagne biodiversité)

Eau : *NC*

Risques : hors PPRN

Paysager : *NC*

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire identifié mais non préservé*

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Sepmeries (SEP01)

Projet basé à Sepmeries de 4750 m² Passage terrain : 18 mai 2018 Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur



Biodiversité : Prairie fauchée lors du passage de terrain. Haie arbustive de Prunellier, Frêne et Merisier associée à un talus côté route.

Faune : Pinson des arbres, Troglodyte mignon, Pouillot véloce, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Grand cormoran

Paysager : Point de vue paysager sur la vallée

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé

Risques : Pas de PPRN

Remarque : Présence d'une ligne basse tension traversant la parcelle. Dépôt de terre au sein de la parcelle.





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Haie arbustive sur un talus non connecté avec d'autres haies

Enjeux bocagers

Haie arbustive diversifiée

Enjeux paysagers

Vue sur la vallée

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur Paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Grille d'analyse du projet de Sepmeries (SEP02)

Projet basé à Sepmeries de 4581 m²

Cartographie du secteur

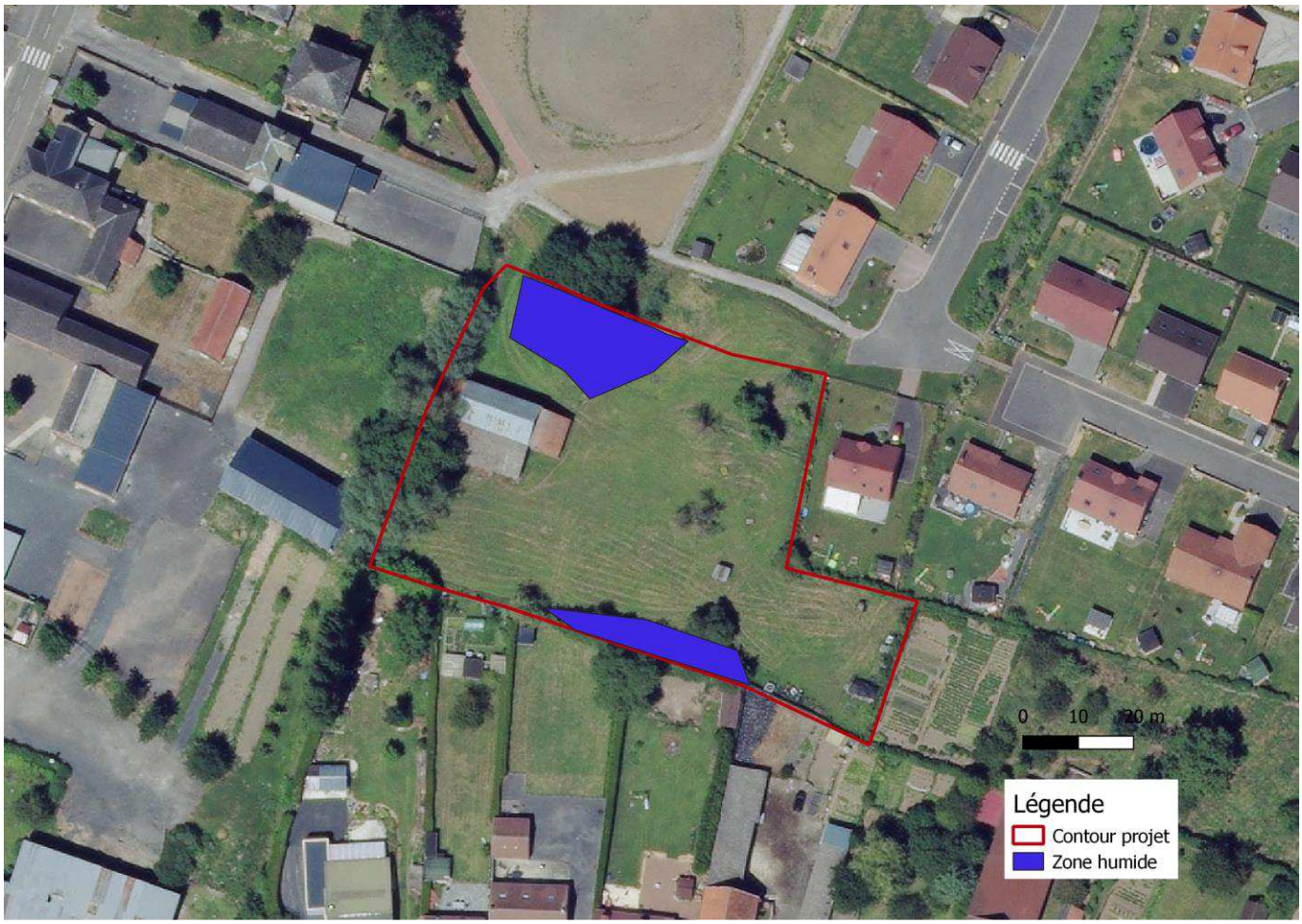

Biodiversité et paysage : Prairie entourée d'habitations, comportant quelques linéaires de haies notamment au Nord-Est

Eau : une partie de la zone de projet est en Zone humide, confirmée par des analyses de terrain. La Zone Humide a été prise en compte dans une OAP.

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Non concerné

Risques : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeux conservatoires sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haies de petite taille non connectées

Enjeux bocagers

Haies monospécifiques, arbres isolés

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

Une partie de la zone de projet est en zone humide et peut avoir le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion





Grille d'analyse du projet de Sepmeries (SEP03)

Projet basé à Sepmeries de 970 m² Passage terrain : 18 mai 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Prairie de fauche de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles) avec une plantation de Peupliers et quelques Saules. Alignement de Charmes au Sud et une petite haie arbustive de Sureau au Nord-ouest.
Oiseaux : Mésange charbonnière, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Pinson des arbres, Pouillot véloce
Eau : La partie Nord-est de la zone de projet est en Zone à Dominante Humide (ZDH)
Préservation Concertée du Bocage : Haies non identifiées dans la PCB
Risques : pas de PPRN



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Une seule haie de petite taille

Enjeux bocagers

Une seule haie de petite taille

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

Après passage terrain, la zone n'est pas humide mais peut jouer un rôle de zone tampon

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Sepmeries (SEP04)

Projet basé à Sepmeries de 650 m² Passage terrain : 18 mai 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Prairie de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles) avec une plantation de Peupliers et quelques Saules. Présence d'une haie arbustive de Charme côté habitation.

Oiseaux : Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale)

Eau : en limite d'une zone à dominante humide (ZDH)

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Haies non identifiées dans la Préservation Concertée du Bocage

Risques : pas de PPRN



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Haie arbustive monospécifique (Charme) à proximité du boisement au Nord

Enjeux bocagers

Haie arbustive monospécifique (Charme) à proximité du boisement au Nord

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

La zone humide à proximité de la zone de projet joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

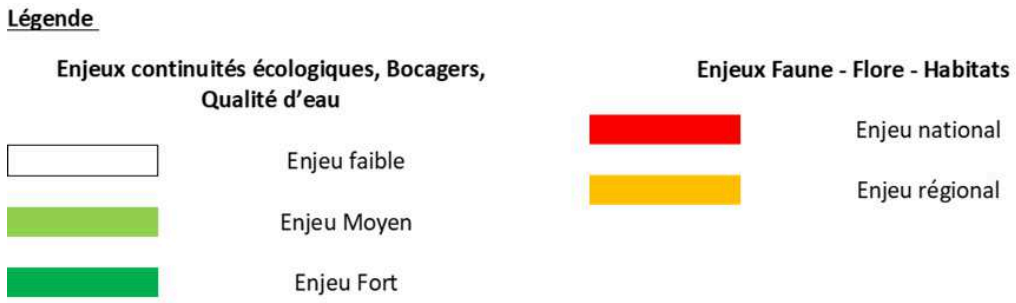

Grille d'analyse du projet de Sepmeries (SEP05)

Projet basé à Sepmeries de 700 m² Passage terrain : 18 mai 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Prairie pâturée équin. Haie arbustive de Prunellier et de Sureau et haie basse locale d'Aubépine (chez un particulier). Présence de deux Saules de haut jet dans la haie.

Oiseaux : Fauvette à tête noir, Hirondelle rustique (VU sur la liste rouge régionale), Merle noir, Pinson des arbres.

Eau : NC
PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire identifié mais non préservé
Risques : pas de PPRN
Remarques : Présence d'un fossé côté sud le long de la haie et d'un talus côté Ouest
Patrimoine bâti : Présence d'une chapelle à proximité immédiate de la zone au nord





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur cette parcelle

Enjeux de continuités écologiques

Haie peu dense et plus ou moins connectées avec les haies des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Haie peu dense et peu diversifiée

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion

La présence d'un fossé indique un rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

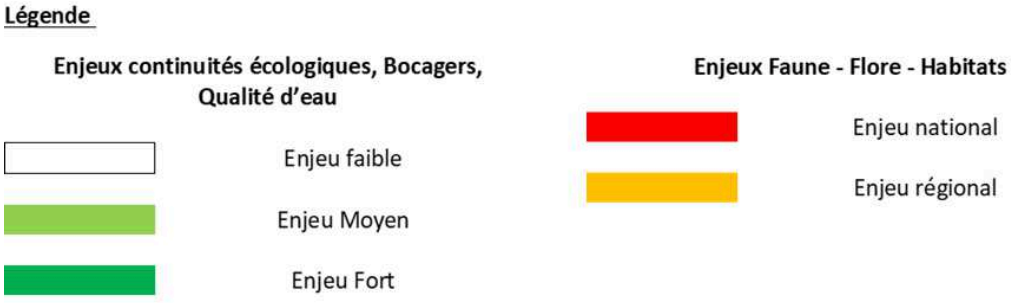

Grille d'analyse du projet de Sepmeries (SEP06)

Projet basé à Sepmeries de 450 m² (surface modifiée en juin)

Passage terrain : 18 mai 2018

Cartographie du secteur

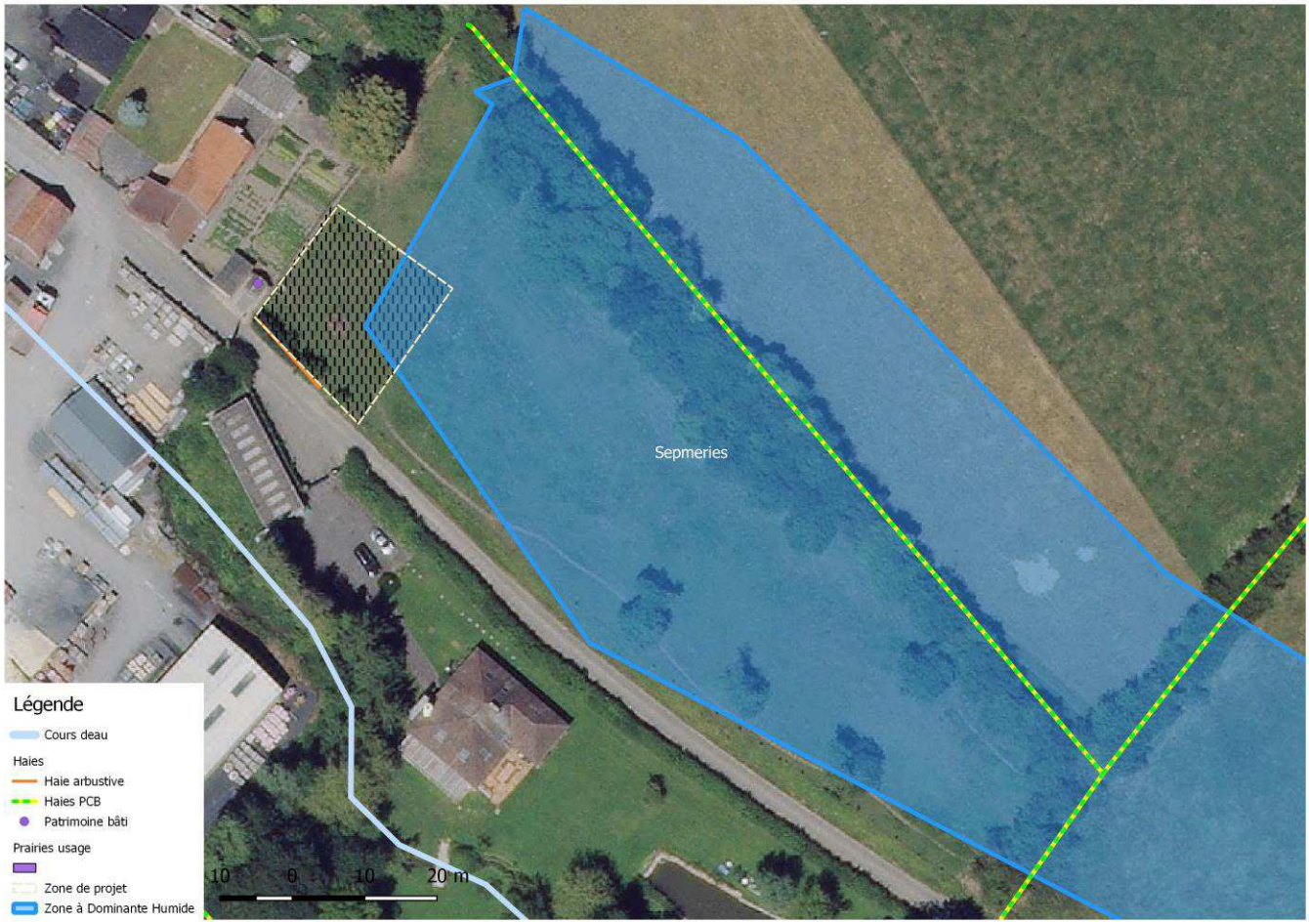

Biodiversité et paysage : prairie surpâturée, haie locale d'aubépine côté route.

Oiseaux : Pinson des arbres, Pouillot véloce, Mésange charbonnière

Eau : une partie de la zone de projet est en Zone à dominante humide (ZDH)

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Haie non identifiée dans la Préservation Concertée du Bocage sur la zone de projet

Risques : Pas de PPRN

Remarque : Traitement phytosanitaires par endroit. Talus en fond de parcelle

Présence d'une chapelle en proximité directe de la parcelle





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeux conservatoires sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haie arbustive de petite taille non connectée

Enjeux bocagers

Haie arbustive de petite taille monospécifique

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Mixte »

Enjeux sur l'eau

Une partie de la zone de projet est en zone à dominante humide et peut avoir le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements. Après passage terrain, la zone n'est pas humide.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

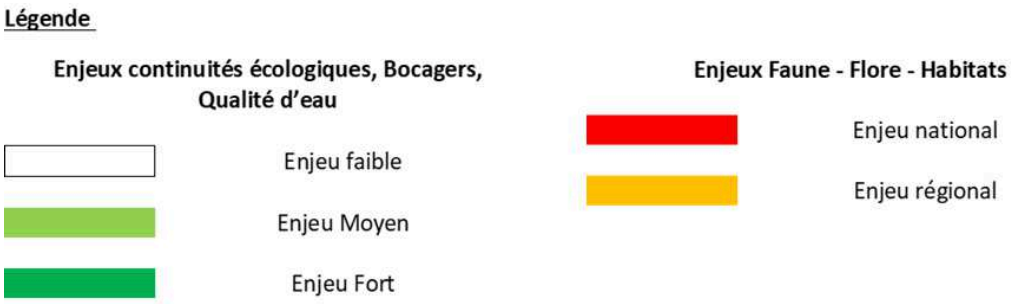

Grille d'analyse du projet de Taisnières-sur-Hon (TSH01)

Projet basé à Taisnières sur Hon de 2.7 ha. ***Nature du projet*** : Nouvelle mairie, ateliers municipaux ; logements

Cartographie du secteur

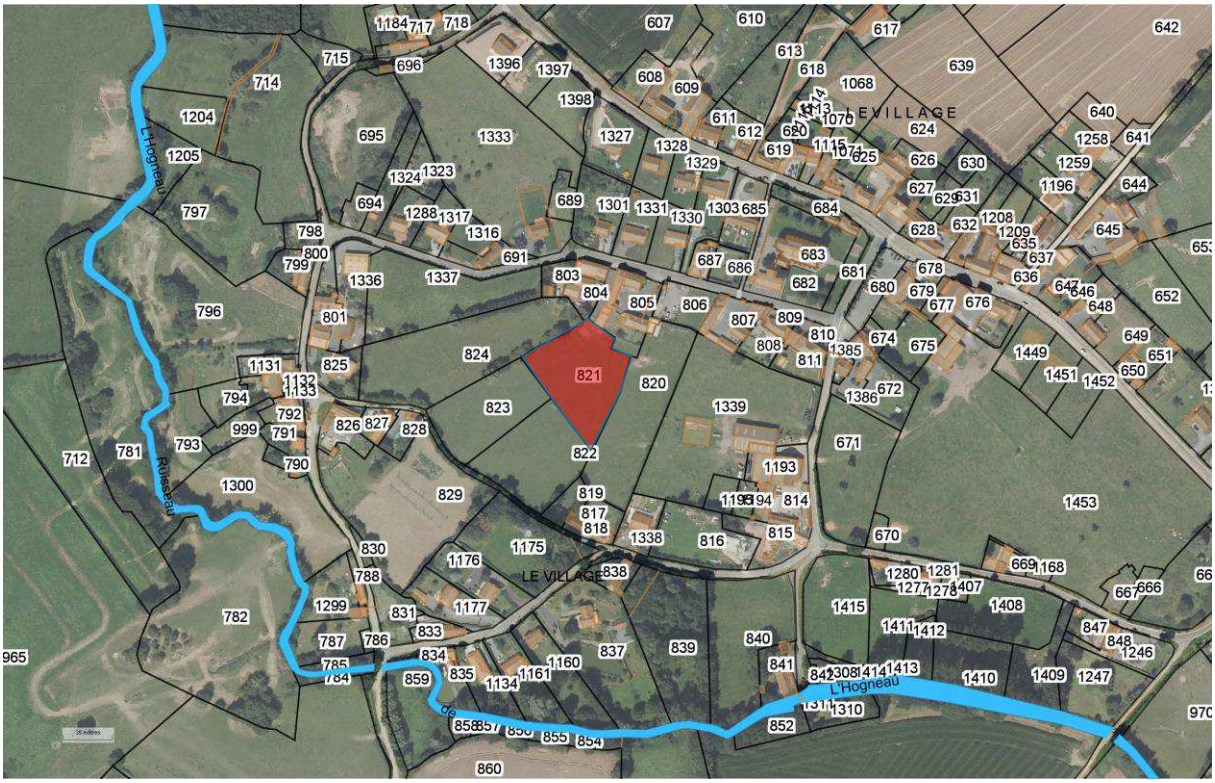

Biodiversité : en limite de ZNIEFF « Ferme du moulin Williot à Taisnières-sur-Hon ». Inventaire proche (Rougequeue à front blanc). En dehors des autres zonages. Présence de haies, prairies

Eau : proche de ZDH

Risques : NC

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire préservé*

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Taisnières-sur-Hon (TSH01)

Projet basé à Taisnières sur Hon de 1.87 ha ***Nature du projet*** : Nouvelle mairie, ateliers municipaux ; logements

Cartographie du secteur

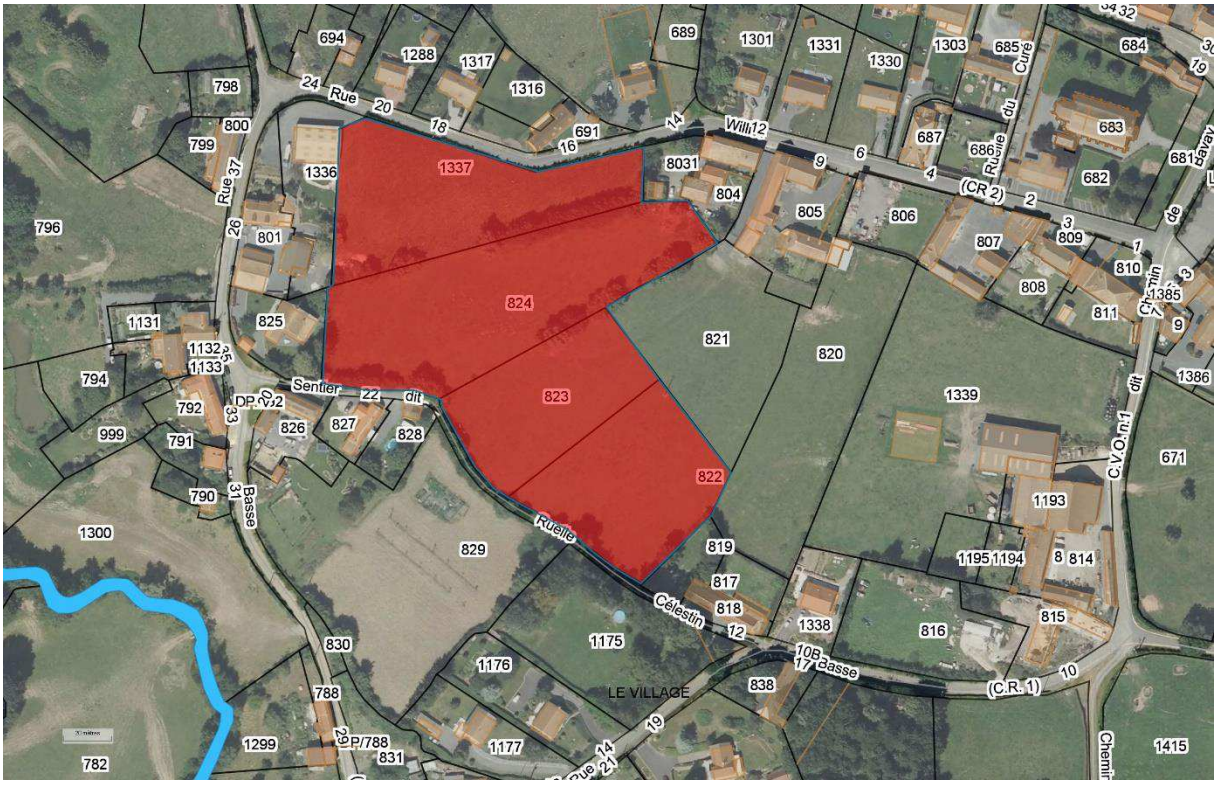

Biodiversité : hors zonages, présence de haies

Eau : *NC*

Risques : hors PPRI

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire préservé*

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Villereau (VIL01)

Projet basé à Villereau d'environ 1 ha (2 ha après modification en 2 zones de projets)

Passage terrain : 17/05/2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur

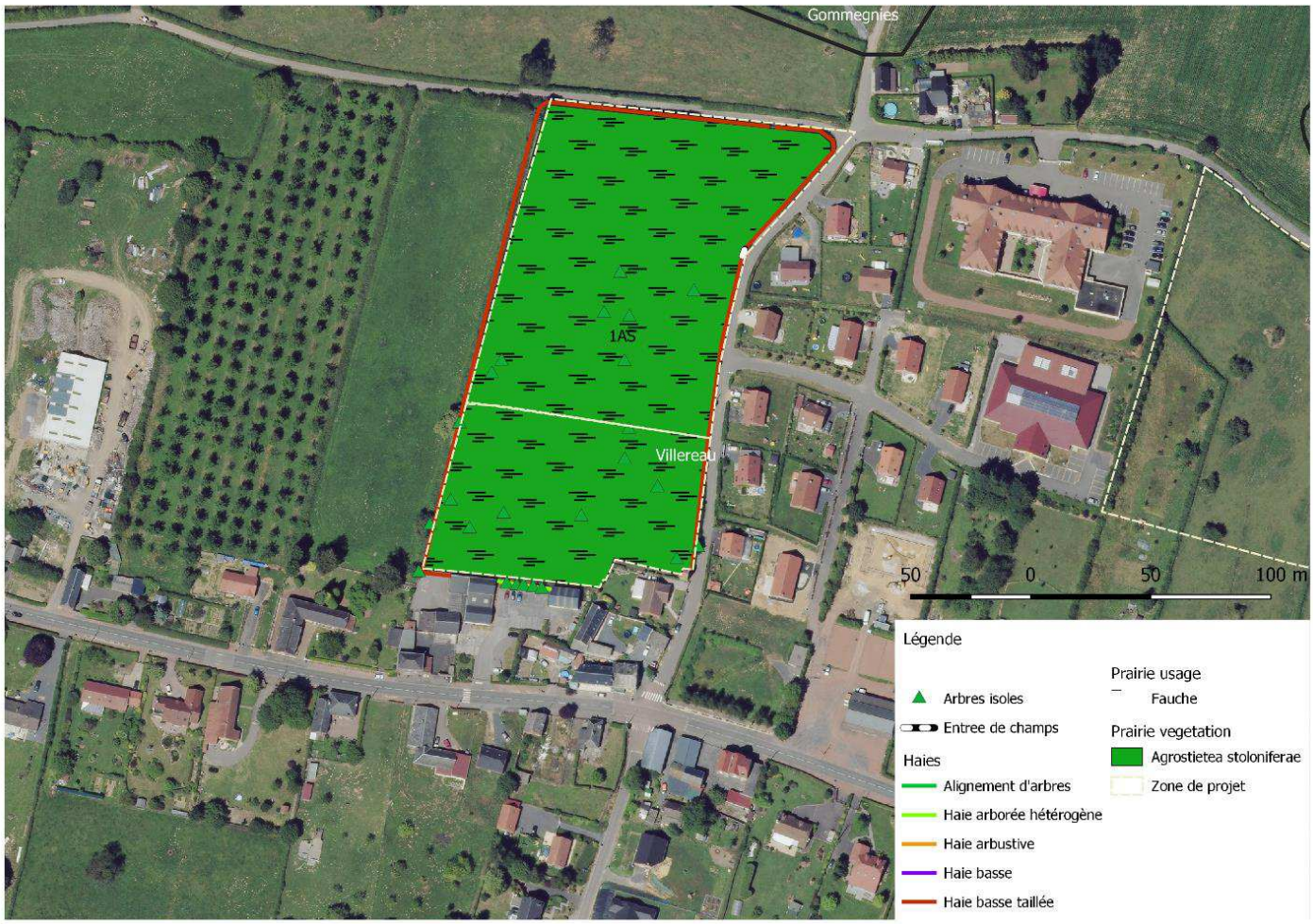

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies Et Jolimetz » (FR310013251) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie de fauche *Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) avec une haie basse entourant la parcelle et présence d'arbres isolés.

Eau : NC

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : linéaire préservé

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies et d'arbres têtards

Enjeux paysagers

Majorité en secteur Paysager « de vallée », Extrémité Nord en secteur paysager « bocagers »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteurs paysagers « de vallée » et « bocagers »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Villereau (VIL02)

Nature du projet : Extension EPHAD

Cartographie du secteur

Projet basé à Villereau de 0.7 ha de 1AU. → Voir enjeux biodiversité et paysagers



Biodiversité : dans la ZNIEFF « Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz » et la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », la parcelle est une prairie ceinturée de haies et comportant quelques arbres isolés

Eau : Non concerné

Risques : hors PPRi

Préservation Concertée du Bocage : Les linéaires sont préservés

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies diversifiées et d'arbres isolés

Enjeux paysagers

Majorité en secteur Paysager « de vallée », Extrémité Nord en secteur paysager « bocagers »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteurs paysagers « de vallée » et « bocagers »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Villereau (VIL03)

Projet basé à Villereau d'environ 9960 m² Passage terrain : 17/05/2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur

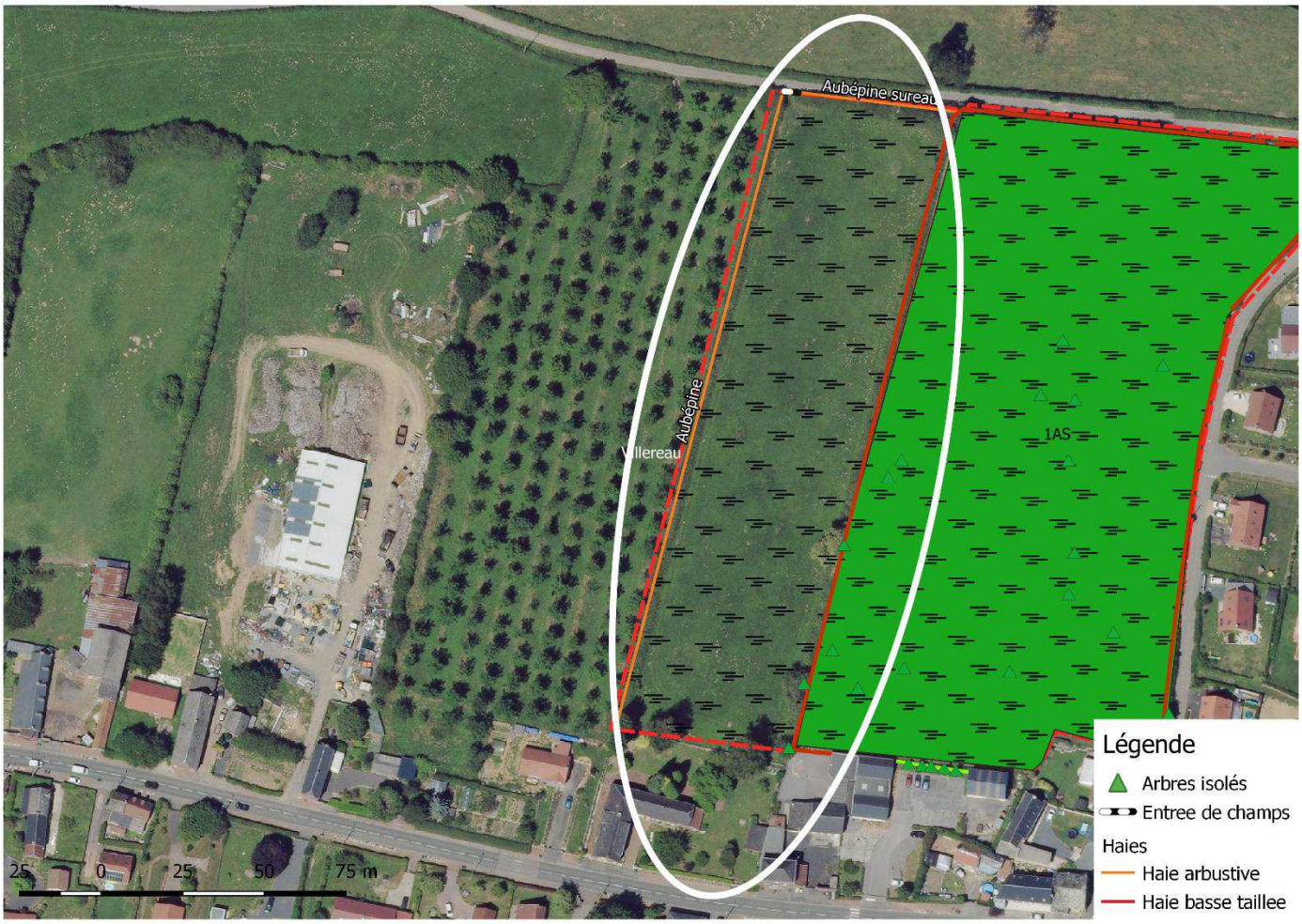

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies Et Jolimetz » (FR310013251) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Prairie de fauche entourées de haies : Haies arbustives (Aubépine, sureau) le long de la route et côté Ouest ainsi qu'une haie basse taillé à l'est. Cette dernière étant accompagnée d'un Charme.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié dans sa totalité et préservé

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses connectées entres elles et avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies et d'un Charme

Enjeux paysagers

Majorité en secteur Paysager « de vallée », Extrémité Nord en secteur paysager « bocagers »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteurs paysagers « de vallée » et « bocagers »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

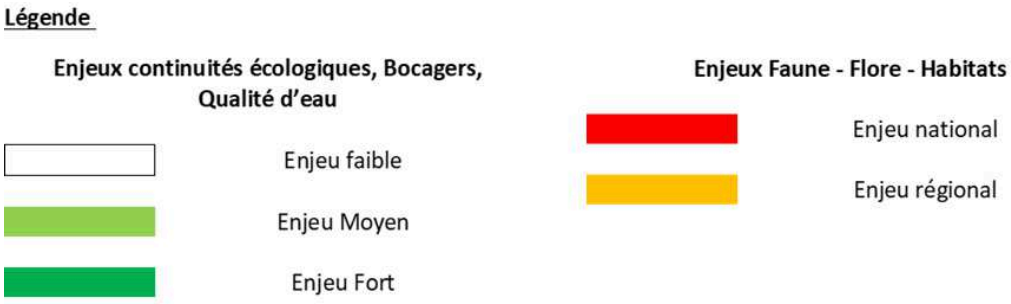

Grille d'analyse du projet de Villers-Pol (VIP02)

Projet basé à Villers-Pol sur 1.42 ha

Nature du projet : Extension société de transport

Cartographie du secteur



Biodiversité : prairie pâturée

Eau : *NC*

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire préservé*

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Villers-Pol (VIP03)

Nature du projet : Béguinage

Cartographie du secteur

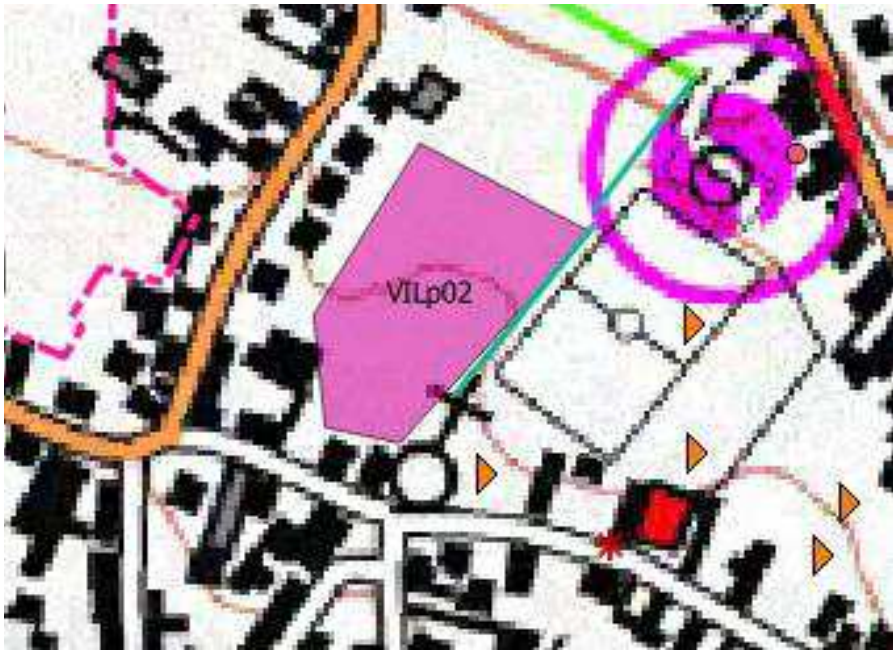

Biodiversité : prairies

Eau : *NC*

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire préservé*

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Villers-Pol (VIP04)

Cartographie du secteur

Projet basé à Villers-Pol

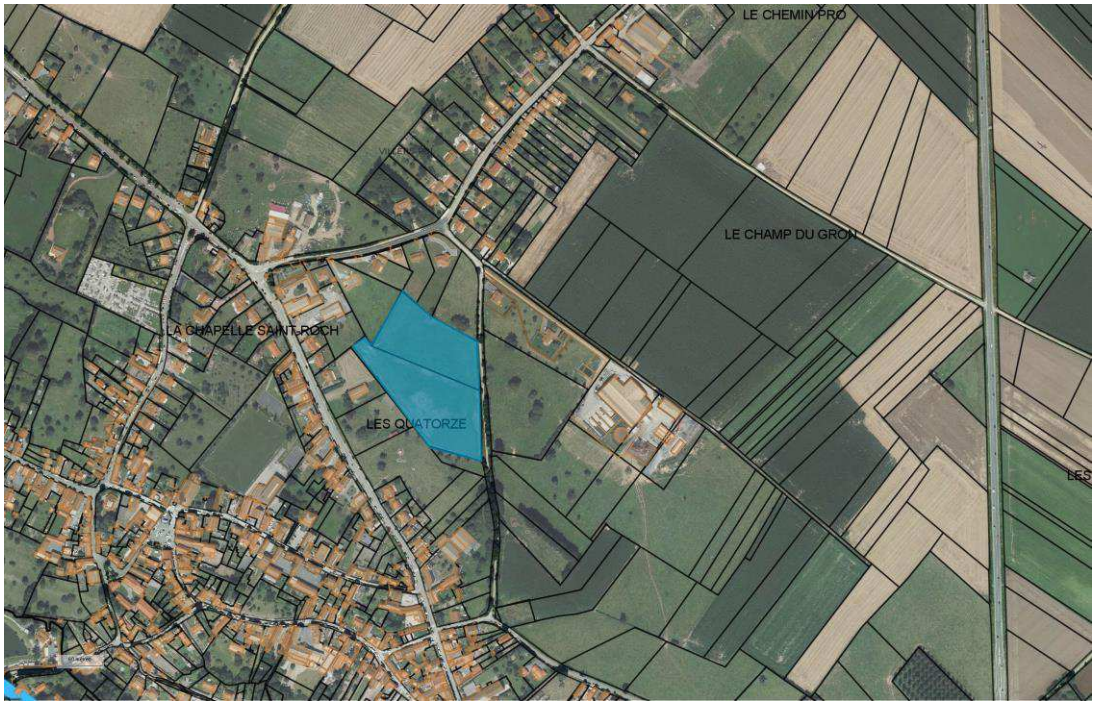

Biodiversité : Prairie pâturée, quelques arbres au sein de la parcelle et présence d'un talus côté Est

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Wargnies-Le-Grand (WLG01)

Cartographie du secteur

Projet basé à Wargnies-Le-Grand de 0,9 ha

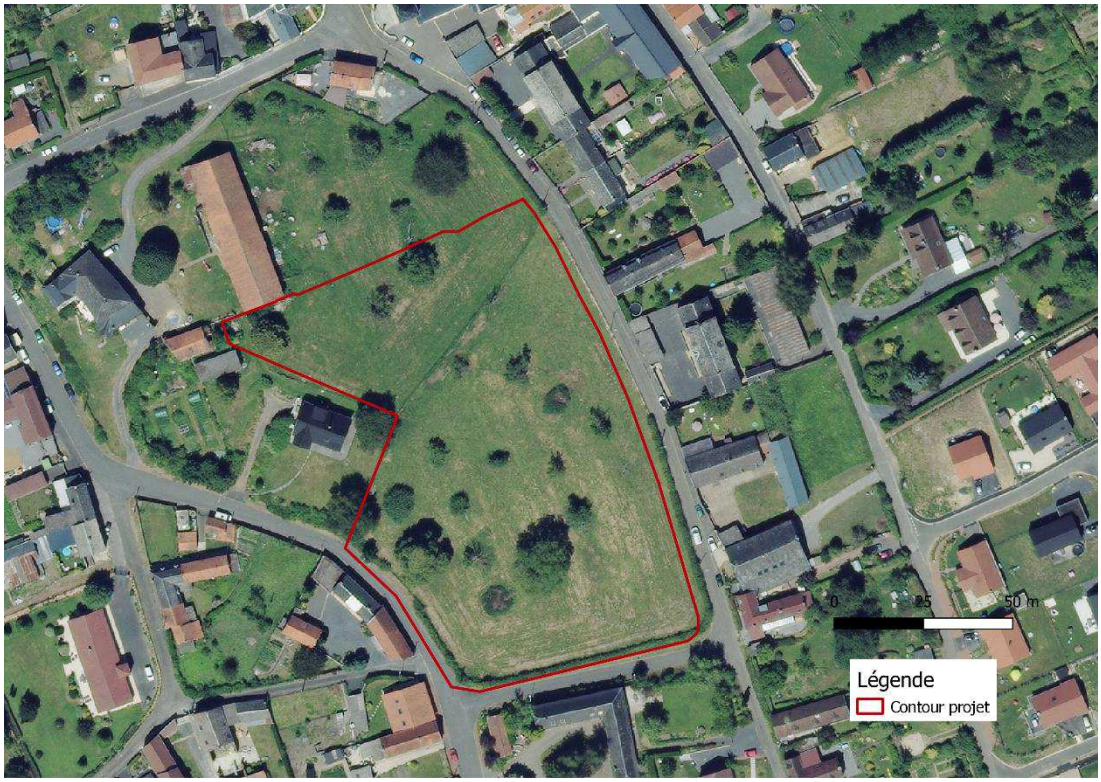

Biodiversité : La parcelle est une prairie bordée par une haie et comportant quelques arbres isolés

Eau : Non concerné

Risques : hors PPRi

Préservation Concertée du Bocage : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence d'une haie non connectée

Enjeux bocagers

Présence d'une haie peu diversifiée, arbres isolés

Enjeux paysagers

Majorité en secteur Paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager mixte
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Wargnies-Le-Grand (WLG02)

Nature du projet : Lotissement

Cartographie du secteur

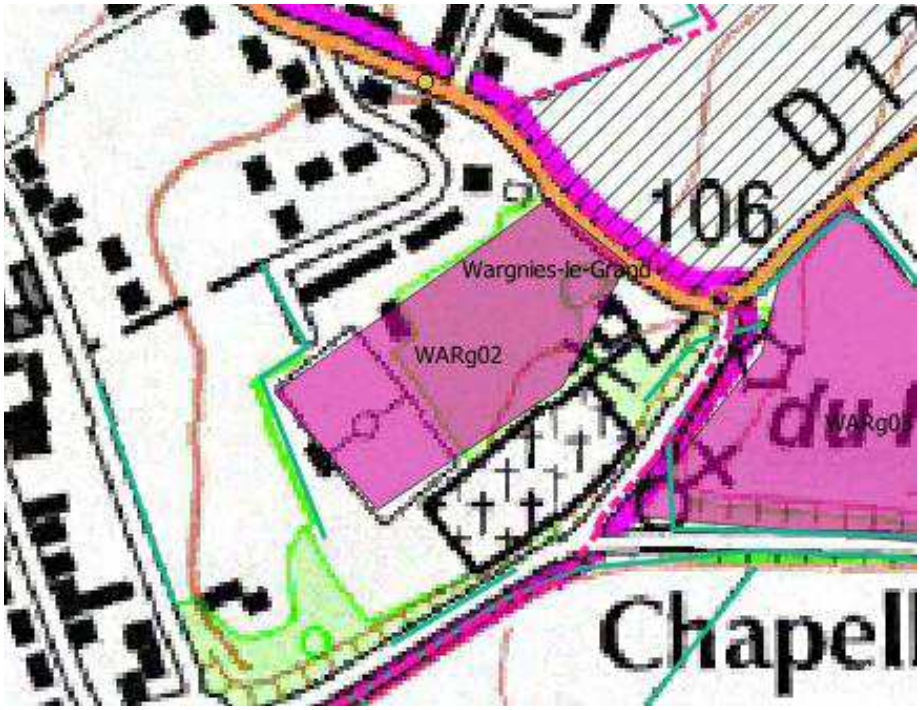

Biodiversité : hors ZNIEFF, friches, prairies

Eau : *NC*

Risques : hors PPRi

Préservation Concertée du Bocage : *linéaire préservé*

Remarque : pas d'enjeux environnementaux recensés sur la zone

Grille d'analyse du projet de Wargnies le Petit (WLP01)

Projet basé à Wargnies le petit d'environ 2085 m² Passage terrain : 13 septembre 2019

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702), la parcelle est une prairie bordée par une haie et entourée de maisons.

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié dans sa totalité et préservé

Risque : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires
Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques
Petit linéaire de haie

Enjeux bocagers
Haie peu diversifiée

Enjeux paysagers
Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau
Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteurs paysagers « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

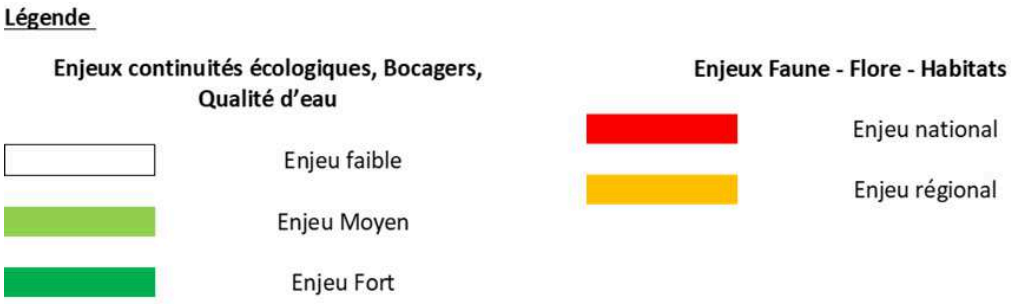

Grille d'analyse du projet de Wargnies le Petit (WLP02)

Projet basé à Wargnies le petit d'environ 880 m² Passage terrain : 13 septembre 2019

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Jardins avec alignement de frênes et verger

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié dans sa totalité et préservé

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Alignement de frênes

Enjeux bocagers

Enjeux paysagers

Secteur paysager « mixte »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteurs paysagers « mixte »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

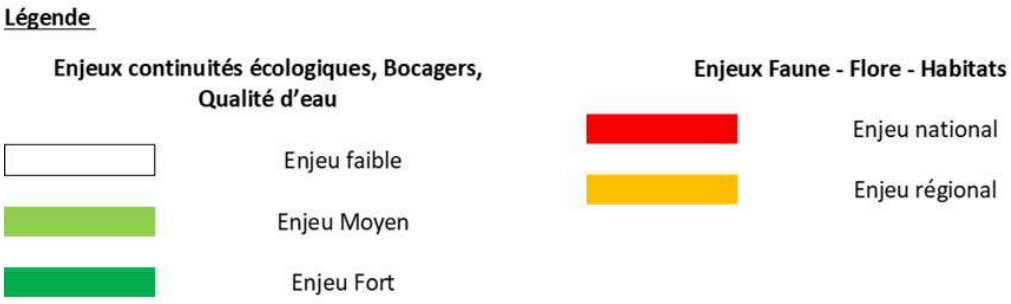

Grille d'analyse du projet de Wargnies le Petit (WLP03)

Projet basé à Wargnies le petit d'environ 880 m² Passage terrain : 13 septembre 2019

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Au sein de la ZNIEFF I « Complexe Bocager De Gommegnies Et Jolimetz » (FR310013251) et de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Parcelle constituée en majeure partie d'une friche accompagnée de quelques alignements d'arbres au Nord et d'une ripisylve au sud le long de du cours d'eau. Une espèce exotiques envahissantes a également été aperçue au Nord-Ouest.

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : Linéaire au Nord-ouest (Au niveau des renouée du japon) préservée

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence d'une ripisylve et d'alignements d'arbres

Enjeux bocagers

Présence d'alignements d'arbres

Enjeux paysagers

Secteur Paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteurs paysagers « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion





ANNEXE 7 :

GRILLES D'ANALYSES DES ZONES DE PROJETS ABANDONNEES

Grille d'analyse du projet de Bavay (BAV01) (Annulé) Pas d'accès en phase de terrain

Projet basé à Bavay de 6530 m² Passage terrain : 29 mai 2018

Cartographie du secteur

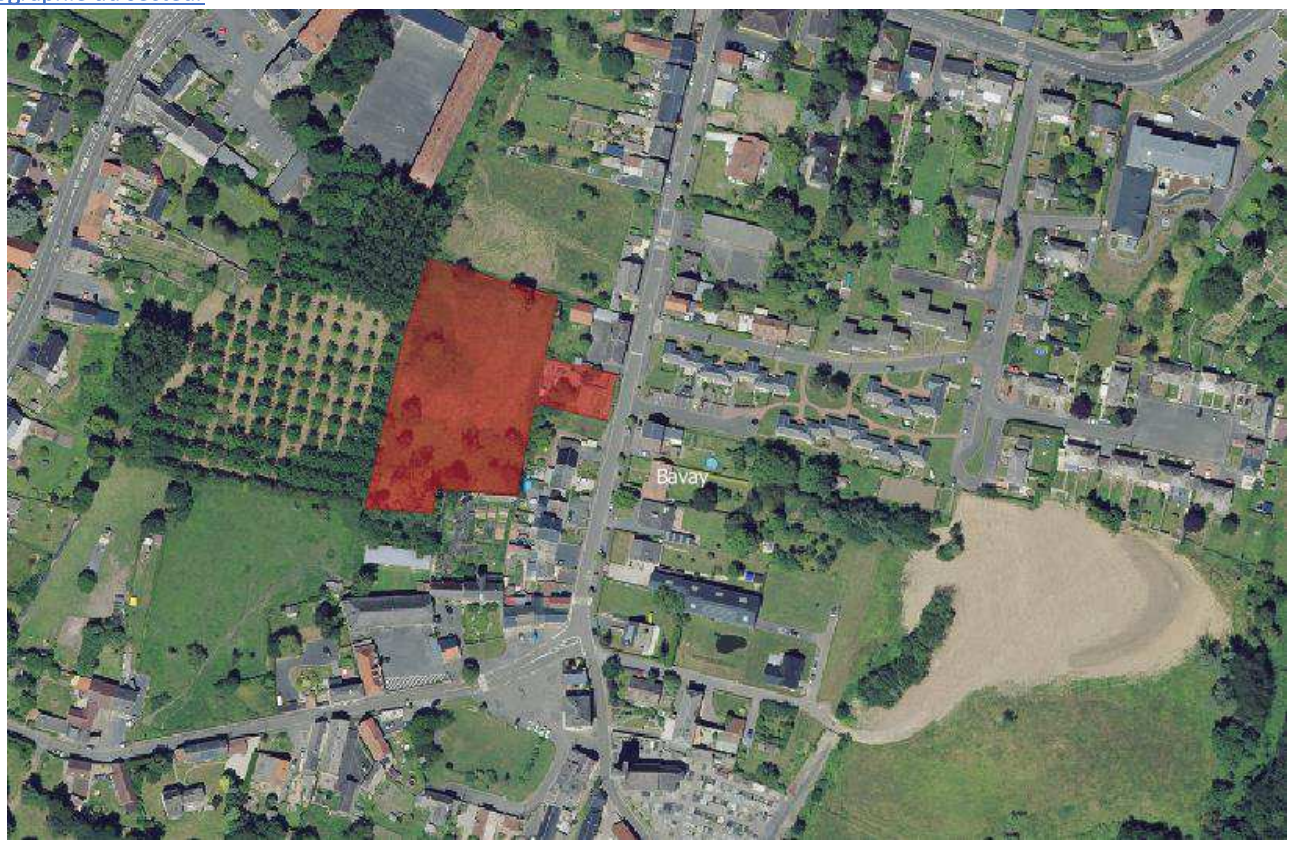

Biodiversité et paysage : aucun accès ni visibilité sur ces parcelles, elles semblent être des jardins

Eau : NC

Préservation Concertée du Bocage : NC

Risques : pas de PPRN

Grille d'analyse du projet de Bavay (BAV05) (Annulé)

Projet basé à Bavay de 5100 m² Passage terrain : 29 mai 2018 Nature du projet : logements
Cartographie du secteur

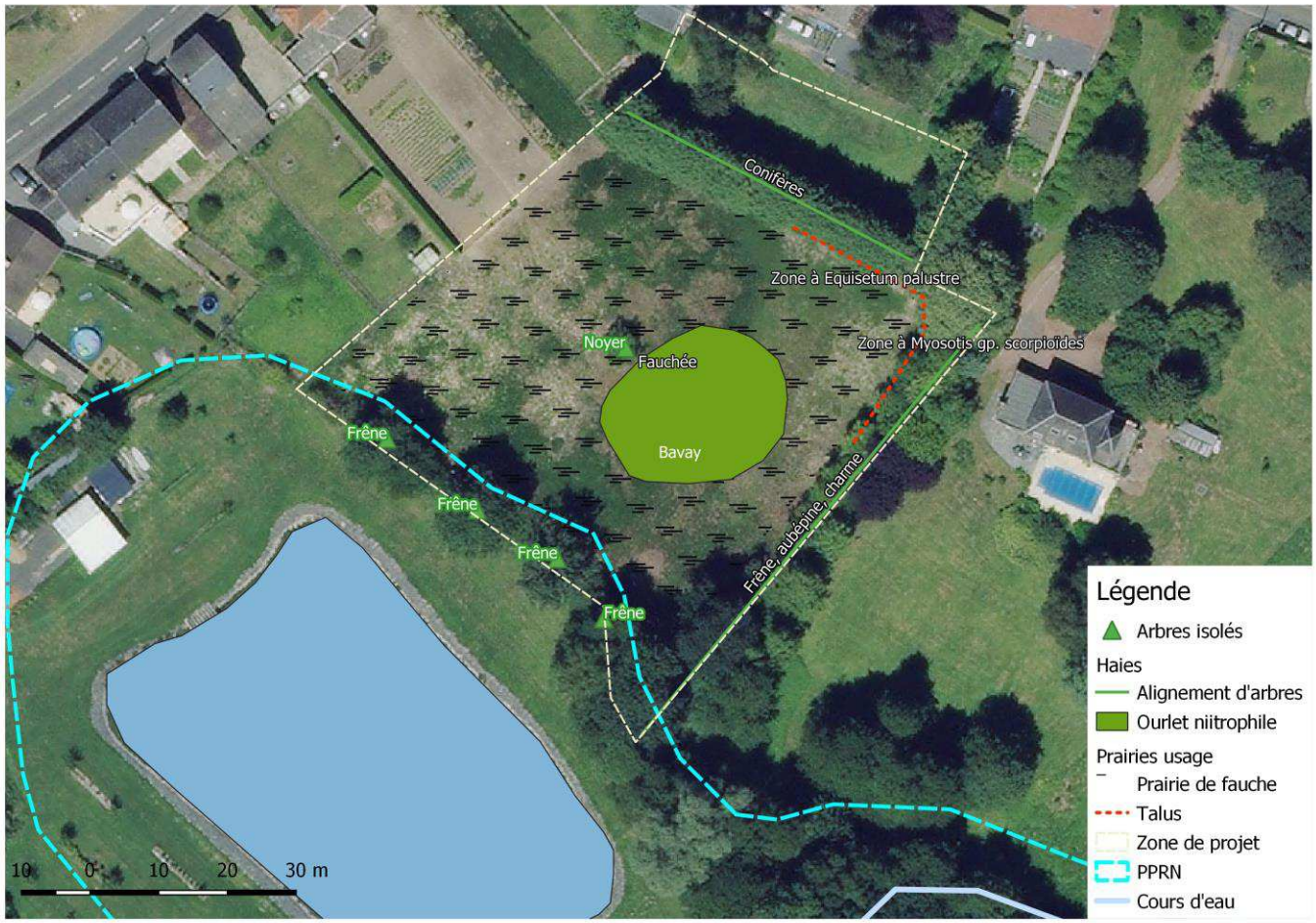

Biodiversité et paysage : Prairie fauchée lors du passage. Présence d'un ourlet nitrophile et d'une zone composée essentiellement d'E*quisetum palustre* au Nord et d'une autre zone de *Myosotis gp. scorpioïdes*. La partie Nord de la zone de projet n'est pas accessible mais semble être un jardin. Présence de 4 Frênes isolés en limite de projet. Mare artificielle à proximité immédiate de la zone de projet.

Oiseaux : Pinson des arbres, merle noir

Eau : A proximité d'un cours d'eau
Risques : partie Sud de la zone de projet en PPRN (Inondation - Par une crue de débordement lent de cours eau).
Préservation Concertée du Bocage : Linéaire identifié mais non préservé
Remarque : présence d'un talus















Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur cette parcelle, il n'y aurait donc pas d'enjeu conservatoire

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haie

Enjeux bocagers

Pas de haie mais quelques frênes isolés

Enjeux paysagers

Secteur paysager «de vallée »

Enjeux sur l'eau

Le cours d'eau à proximité de la zone de projet présente un intérêt en terme d'enjeu liée à l'eau.

La mare à proximité joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de Vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet d'habitat de Bellignies (BEL06) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Bellignies

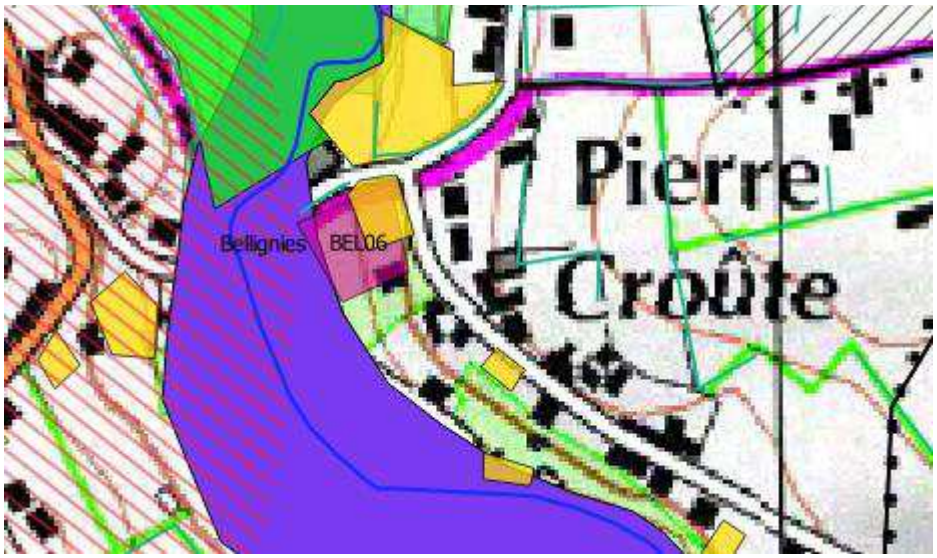

Biodiversité : hors zonages

Suite au terrain : présence d'un jardin arboré.

Risques : en limite PPRI inondable



Grille d'analyse du projet de Bermeries (BER02) (Annulée dans la correction de Juin)

Projet basé à Bermeries de 0.5 ha (2AU hors EU) **Nature du projet :** lotissement

Cartographie du secteur

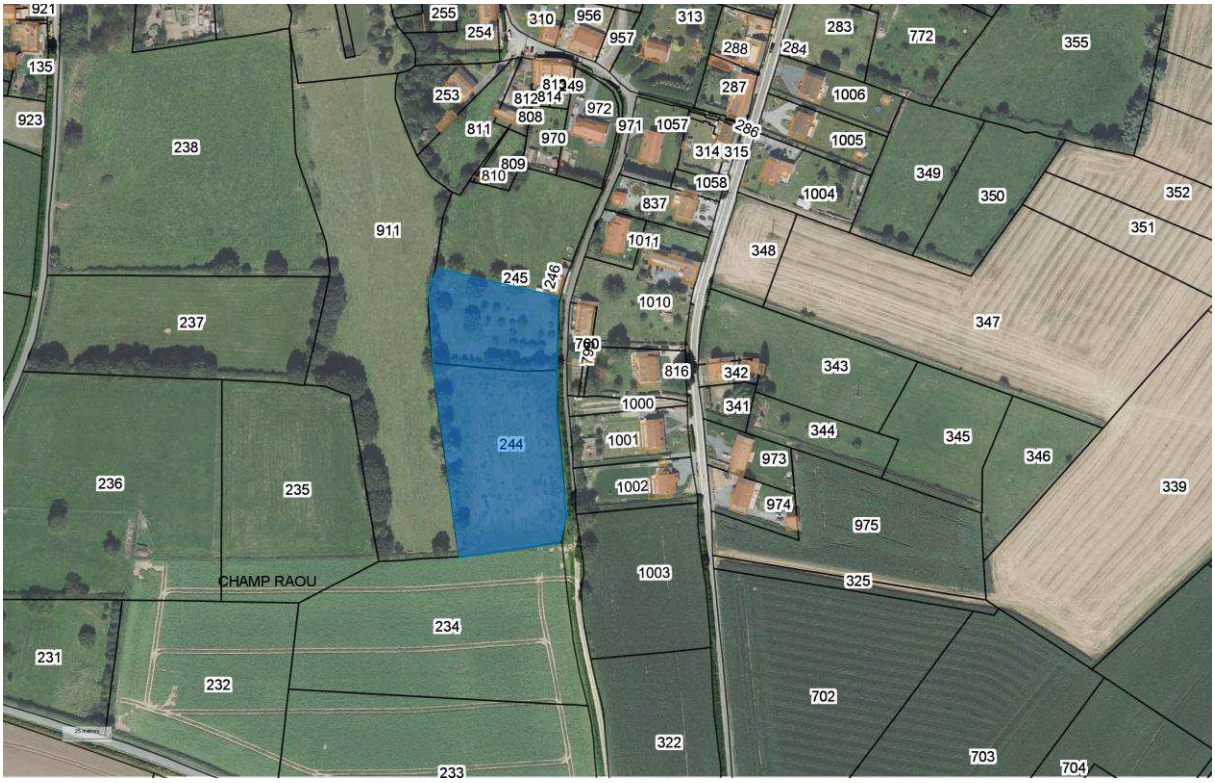

Biodiversité et paysage : Dans ZNIEFF II, présence de haies. Présence d'un verger partie Nord de la parcelle et d'une culture de maïs partie Sud. Le verger est entouré de haies. La culture possède une haie également sur une partie, le long de la route.

Eau : NC

Risques : hors PPRN

PCB : présence de haies, PCB réalisée



Grille d'analyse du projet de hangar service technique (BER03) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Bermeries

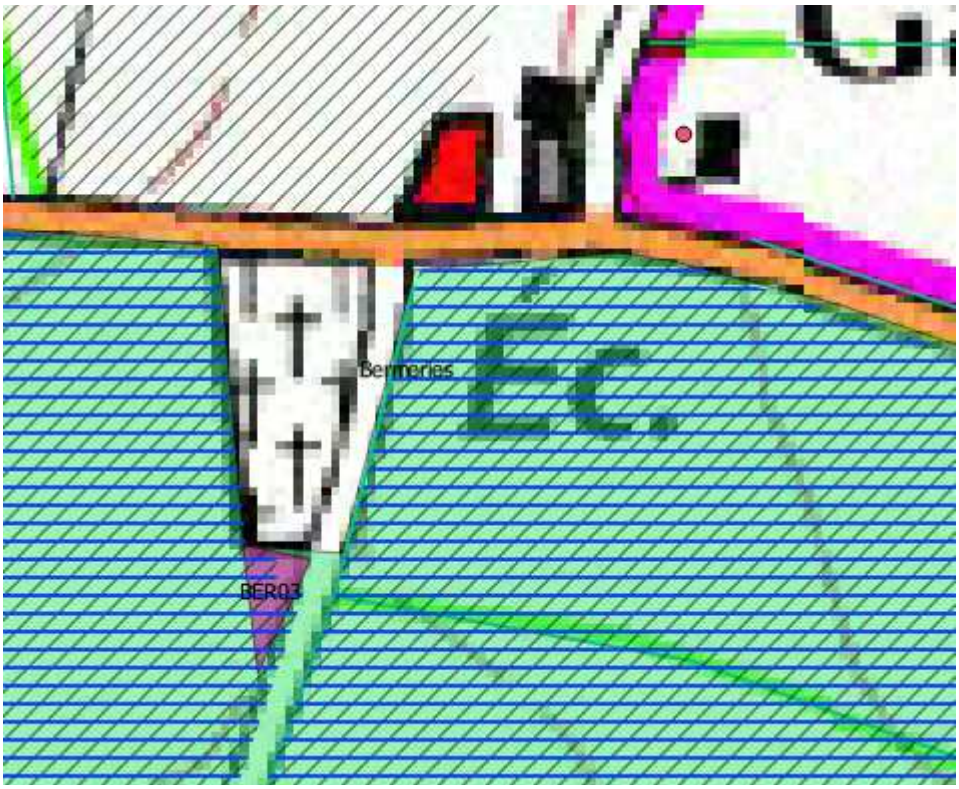

Biodiversité : dans ZNIEFF I « Complexe bocager de Gommegnies et jolimetz » et ZNIEFF II, dans la TVB PNR

Suite au terrain : terrain déjà décaissé entouré par un grillage.

Eau : NC

Risques : hors PPRN



Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU06) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Bousies sur 2.13 ha (zone 2AU hors EU)



Biodiversité : ZNIEFF I et ZNIEFF II

Suite au terrain : présence de prairies pâturées avec un maillage bocager dense. Présence de verger haute tige et d'un chemin pédestre.

Eau : NC

Risques : hors PPRI





Grille d'analyse du projet de Bousies (BOU08) (Annulée dans la correction de Juin)

Projet basé à Bousies de 2750 m² **Passage terrain :** 29 mai 2018

Cartographie du secteur

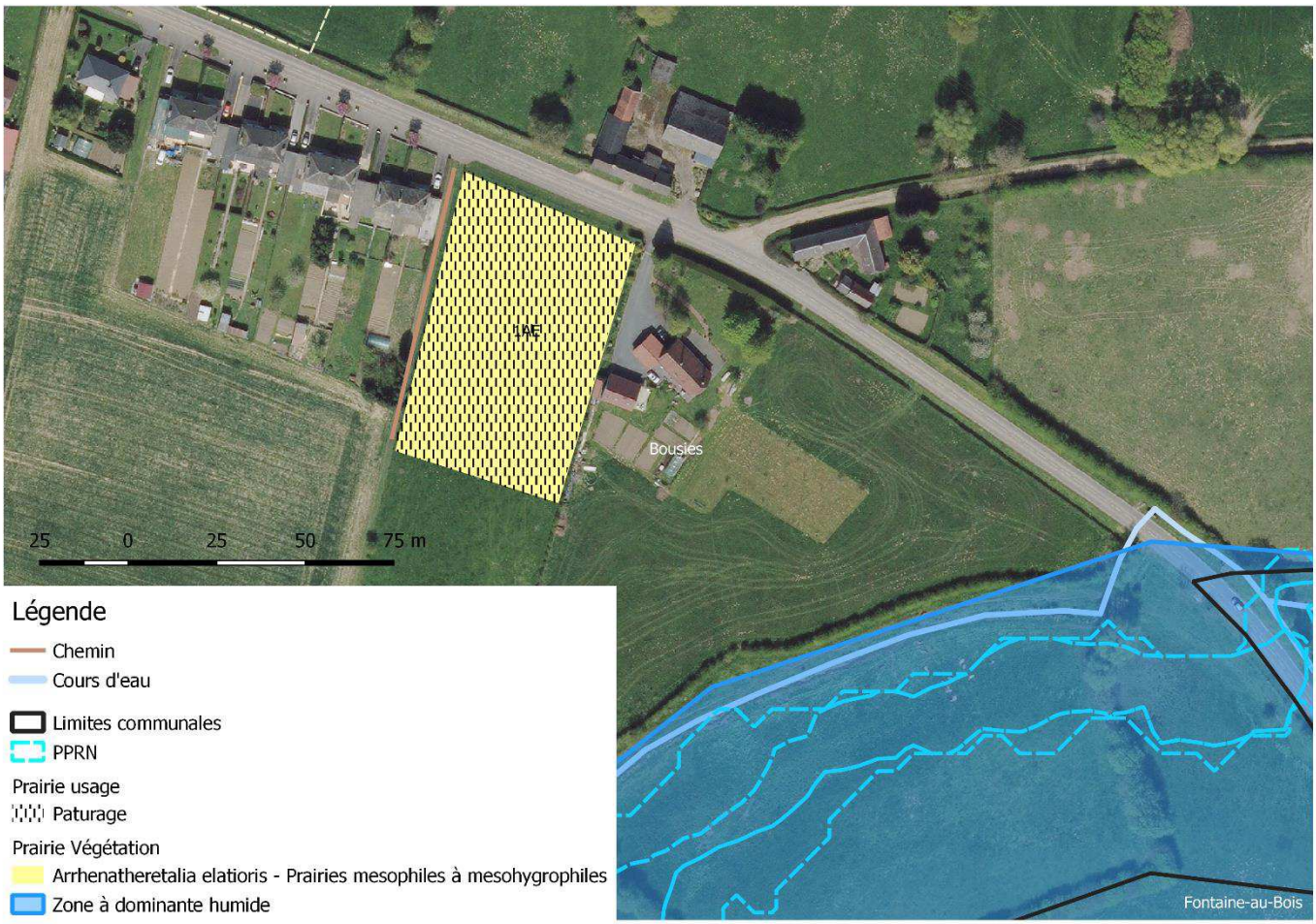

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR310013253) et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702). Parcelle composée d'une prairie de l'*Arrhenatheretalia elatioris* (Prairies mésophiles à mésohygrophiles) longée par un chemin à l'Ouest.

Oiseaux : Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale), Hirondelle rustique (VU sur la liste rouge régionale), Merle noir, Etourneau sansonnet

Eau : Zone à dominante humide et cours d'eau proche

PCB : NC

Risques : PPRN proche

Grille d'analyse du projet d'ETH (ETH02) (Annulé)

Projet basé à Eth sur 0.2 ha

Nature du projet : Logement

Cartographie du secteur



Biodiversité : Hors ZNIEFF, présence d'une culture (blé)



Eau : NC

Risques : hors PPRN

Préservation Concertée du Bocage : NC

Remarque : **Pas d'enjeux sur la parcelle**

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

La zone humide à proximité de la zone de projet joue le rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.
Le cours d'eau à proximité de la zone de projet joue un rôle de corridor écologique, d'épuration de l'eau, de ralentissement des crues

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet d'habitat (ETH02 bis) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Eth sur 0.23 ha (zone U hors EU)

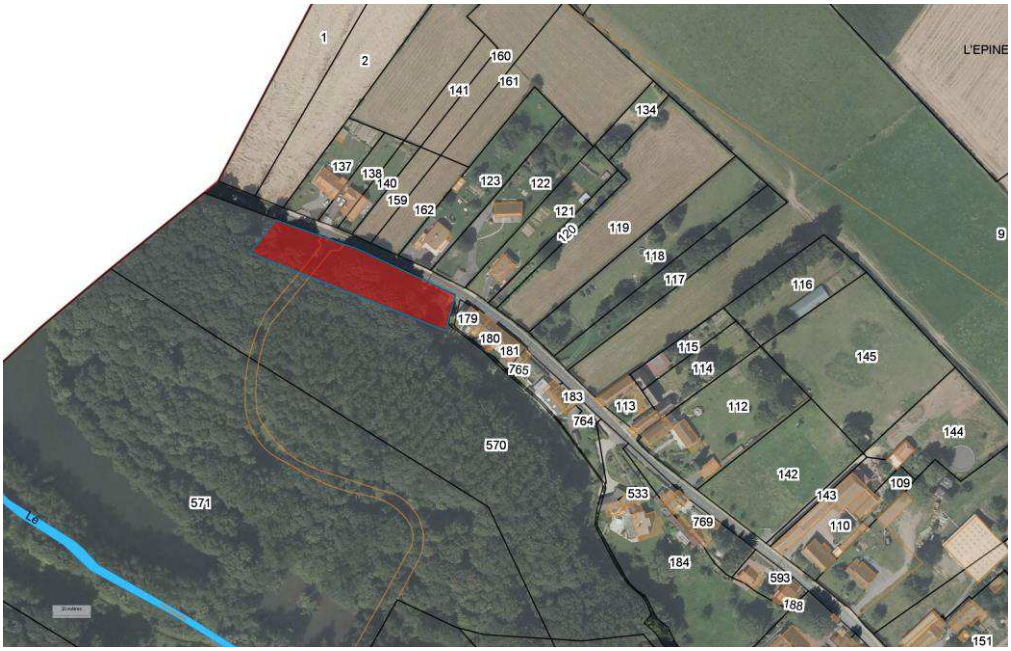

Biodiversité : dans ZNIEFF I « Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart »

<u>Suite au terrain</u> : zone de friche déboisée. Pas possible d'entrer pour faire un inventaire.

Eau : NC

Risques : hors PPRN



Grille d'analyse du projet d'habitat (FON02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Fontaine-au-bois sur 0.18 ha (zone U hors EU)



Biodiversité : ZNIEFF I « Forêt domaniale de Bois l'Evêque et ses lisières » et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » Suite au terrain : prairie pâturée et haies et nouvelle construction juste à coté

Eau : dans le périmètre de protection de captage (rapproché)

Remarques : parcelle construite

Grille d'analyse du projet d'habitat (FON03) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Fontaine-au-bois sur 1300 m² (zone U hors EU)



Biodiversité : dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », présence de haies Suite au terrain : pas de visibilité, présence de haies (surement prairie pâturée)

Eau : en limite du périmètre de protection de captage

Grille d'analyse du projet de Fontaine au bois (FON04) (Annulée dans la correction de Juin)

Projet basé à Fontaine au bois d'environ 2590 m² **Passage terrain :** 07/05/2018

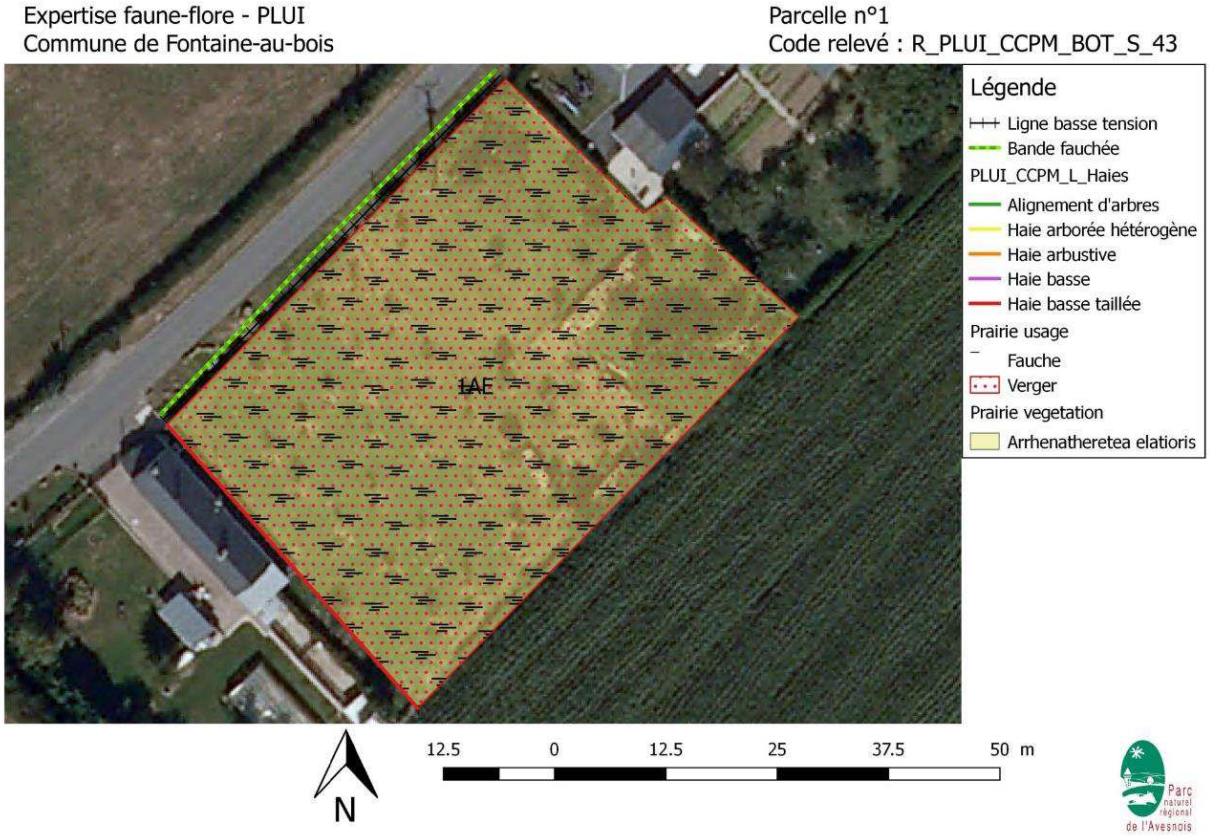

Cartographie du secteur

Biodiversité et paysage : à proximité de la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies « (FR310013253) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie de fauche de *l'Arrhenatheretea elatioris* (prairies mésophiles à mésohygrophiles) entourée de haie basse matérialisant la limite de parcelle entre deux habitations. Parcelle étant également un verger de 18 cerisiers. Ainsi, il est fort probable que les fruits de ce verger soient une importante source de nourriture pour de nombreux oiseaux, mammifères et invertébrés.

Eau : NC
PCB : haies non identifiées

Risque : proche PPRN



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies mais pas de connections avec les parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies accompagnées d'un verger haute tige

Enjeux paysager

Secteur paysager « bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

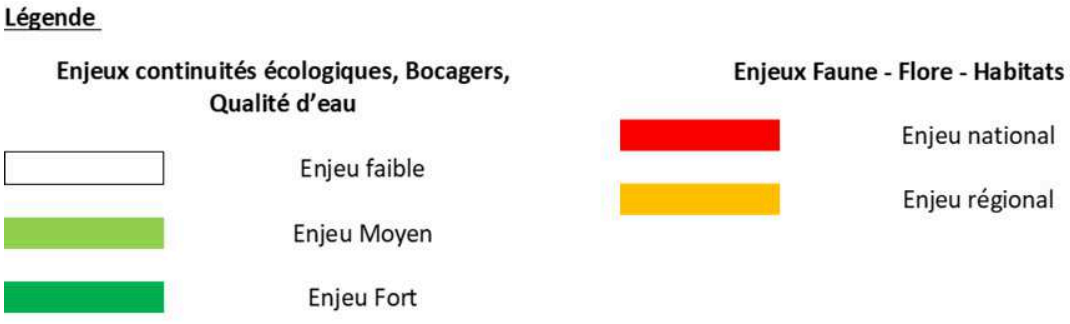

Grille d'analyse du projet de béguinage (FON05) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Fontaine-au-bois sur … ha (zone 2AU hors EU)



Biodiversité : dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », présence de haies

Suite au terrain : culture (maïs)

Grille d'analyse du projet de Fontaine au bois (Annulée dans la correction de Juin)

Projet basé à Fontaine au bois d'environ 5520 m² **Passage terrain : 07/05/2018**

Cartographie du secteur

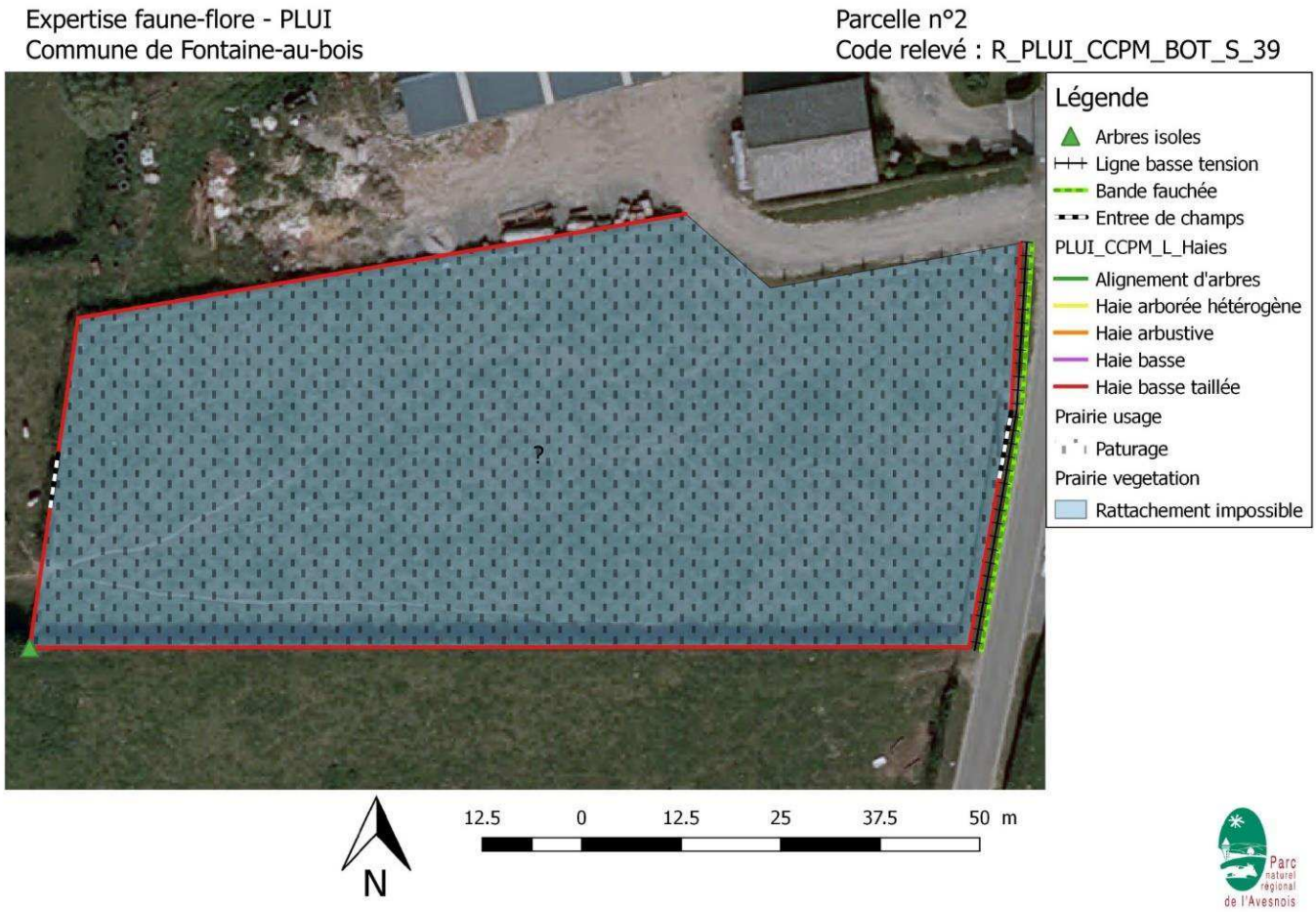

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt Domaniale De Bois L'Evêque Et Ses Lisières » (FR310013252) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702). Prairie pâturée entourée de haie basse et présence d'un arbre têtard au Sud-Ouest.

Oiseaux : Moineau domestique (NT sur la liste rouge régionale)

Eau : Au sein du périmètre de protection rapprochée d'un point de captage (fiabilité de la donnée ?)

PCB : Préservé au sein de la PCB

Risque : proche PPRN



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies connectées et une seule haie connectée avec une parcelle adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies

Enjeux paysager

Secteur paysager « bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Frasnoy (FRA03) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Frasnoy

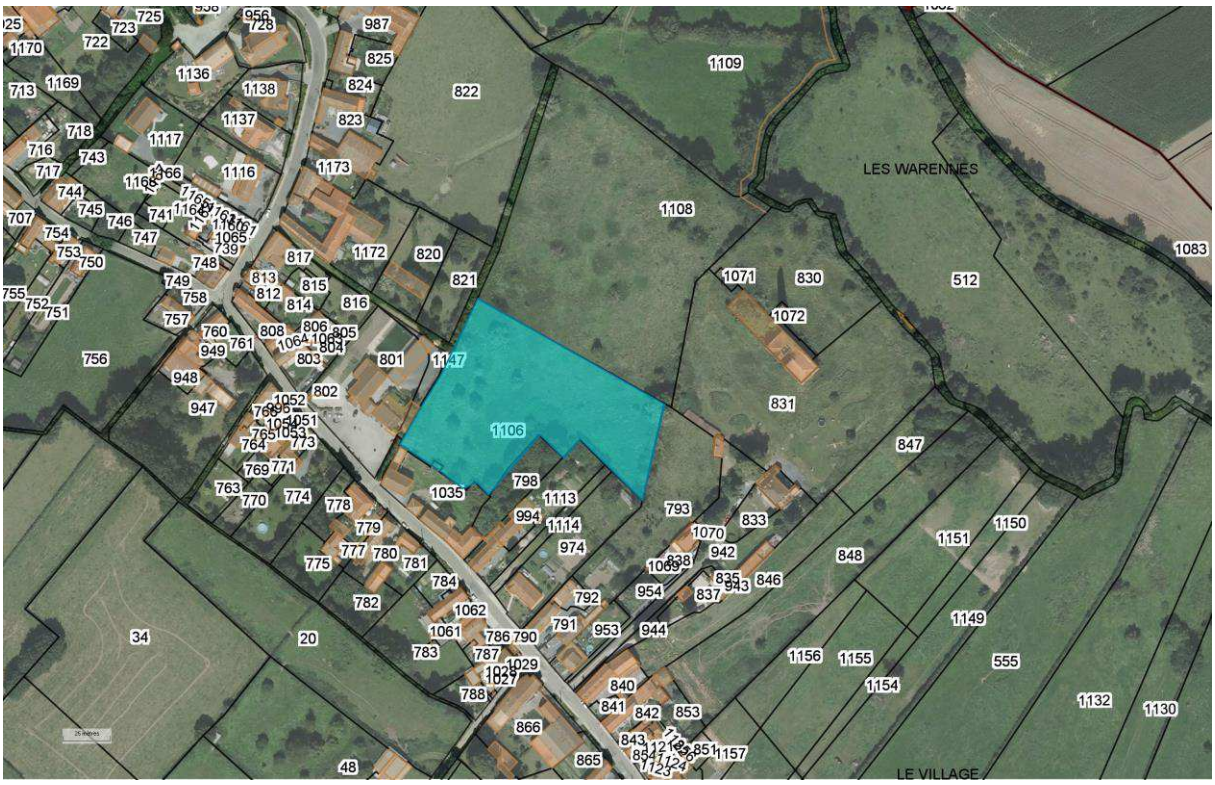

Biodiversité : Dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées »

<u>Suite au terrain</u> : friche avec recolonisation d'arbustes

Eau : NC

Risques : hors PPRI



Grille d'analyse du projet de Frasnoy (FRA04) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Frasnoy sur 1.5 ha (zone 2AUa hors EU)



Biodiversité : Dans ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées », présences de haies

Suite au terrain : prairies avec haies
Eau : NC
Risques : hors PPRI



Grille d'analyse du projet de logements (GOM01) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Gommegnies de 1.5 ha minimum

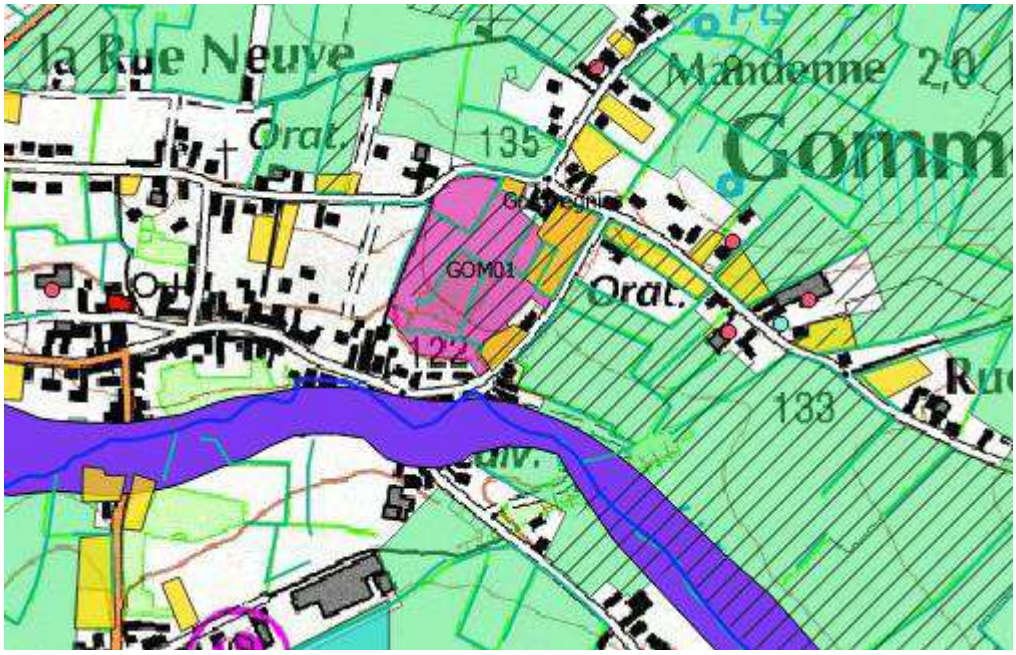

Biodiversité : en limite de la ZNIEFF I « Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz ». Dans la TVB PNR et la ZNIEFF II, présence de haies

Suite au terrain : présence de prairies pâturées par les chevaux et les vaches, d'une friche, de jardins et d'un boisement avec notamment des peupliers. Présence de nombreuses haies et de fossés.

Eau : NC
Risques : proche PPRN



Grille d'analyse du projet de Gommegnies (GOM07) (Annulée dans la correction de Juin)

Projet basé à Gommegnies de 1.2 ha **Passage terrain :** 7 juin 2018 **Nature du projet :** Vocation économique

Cartographie du secteur

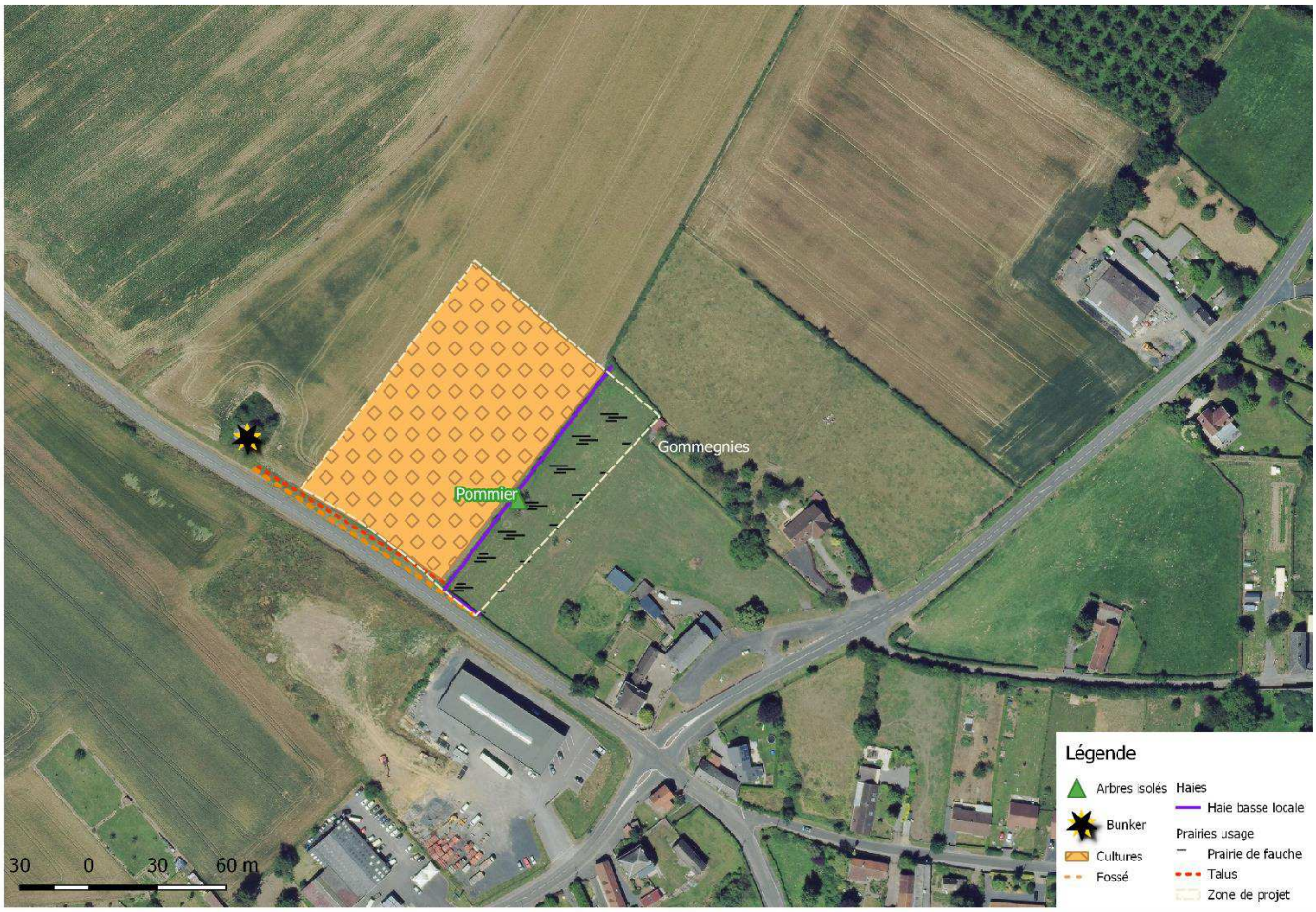

Biodiversité : Champ de Maïs sur la partie Ouest et Prairie de fauche à l'est séparée par une haie basse d'aubépine, d'érable et de sureau. Coté route, présence d'un grand talus accompagnée d'un fossé. Présence d'un pommier au sein de la prairie.

Paysager : Bunker en limite de zone de projet à l'Ouest

Eau : NC

PCB : Linéaire identifié mais non préservé

Risques : Pas de PPRN

Remarque : Pas d'accès lors du passage de terrain à la prairie (semble faire partie d'un jardin)







Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haies en faible densité et peu connectées entres elles

Enjeux bocagers

Haies en faible densité et peu diversifié

Présence d'un Pommier

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

La présence d'un talus indique une potentielle problématique liée au ruissellement et à l'érosion.

Le fossé joue un rôle d'épuration et de filtration des eaux de ruissellements.

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Gussignies (GUS03) (Annulé)

Cartographie du secteur

Projet basé à Gussignies sur 0.77 ha (zone 1AU hors EU)

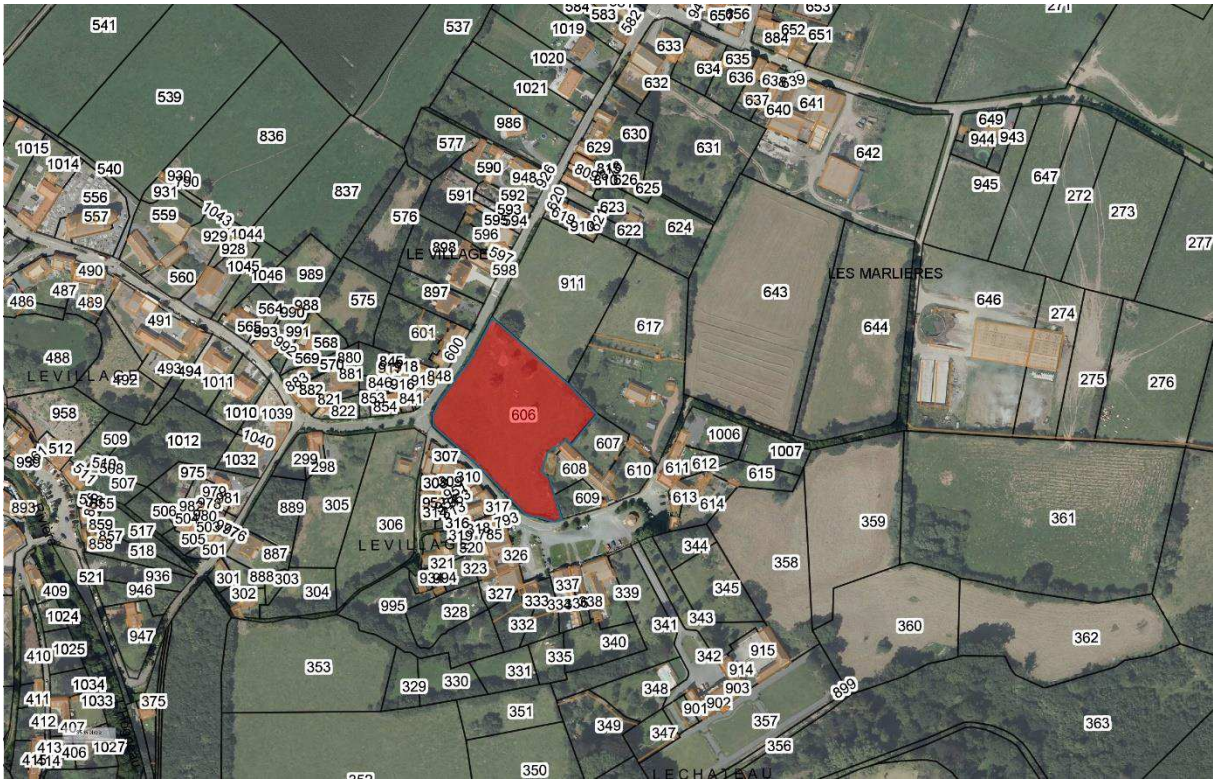

Biodiversité : hors ZNIEFF, présence de haies

Eau : NC

Risques : NC

Préservation Concertée du Bocage : linéaire préservé

Remarque : Pas d'enjeux sur la parcelle

Grille d’analyse du projet de Hargnies (HAR02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Hargnies



Biodiversité : ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » et ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées »
Eau : NC
Risques : Proche ZDH

Grille d’analyse du projet d’équipement municipal et habitat (HON01) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Hon-Hergies de 0.77 ha (zone 1AU hors EU)

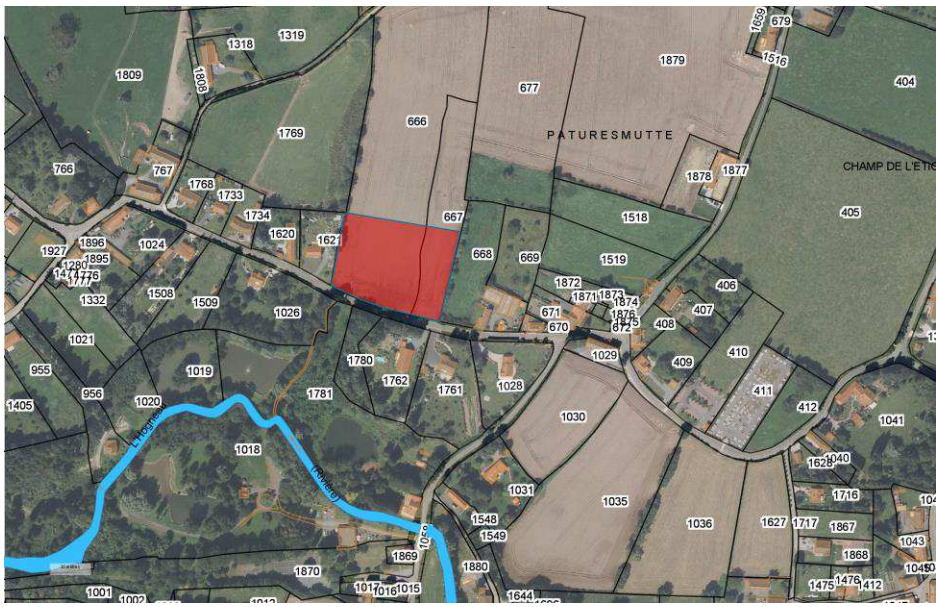

Biodiversité : Hors zonages, présence de haies
Eau : NC
Risques : hors PPRN

Grille d'analyse du projet d'habitat (HON02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Hon-Hergies sur 1 ha (zone 2AU)



Biodiversité : hors zonages, présence de haies
Eau : NC
Risques : hors PPRN

Grille d'analyse du projet de lotissements, béguinage (HOU01) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Houdain-lez-Bavay de 0.77 ha (zone 1AU hors EU)

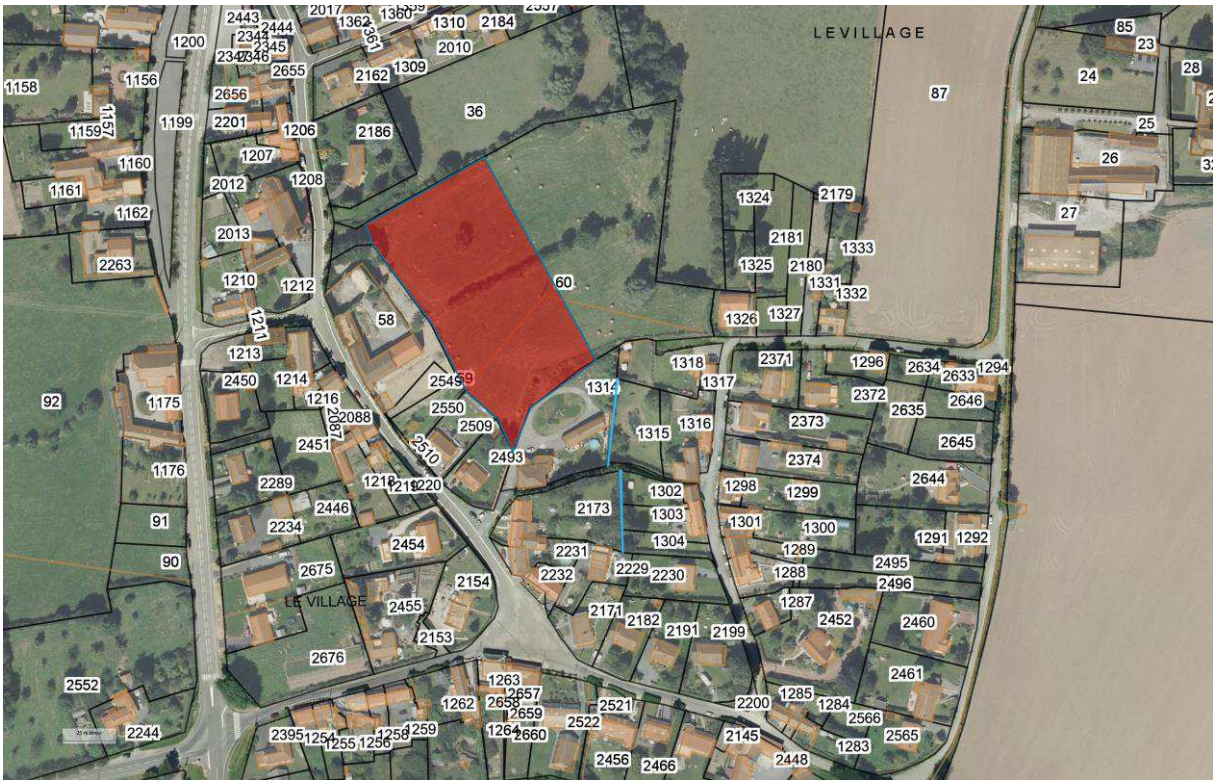

Biodiversité : présence de haies

Suite au terrain : prairie et présence de haies.
Eau : NC



Grille d'analyse du projet de Houdain les Bavay (HOU03) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Houdain-lez-Bavay (zone 2AU hors EU)

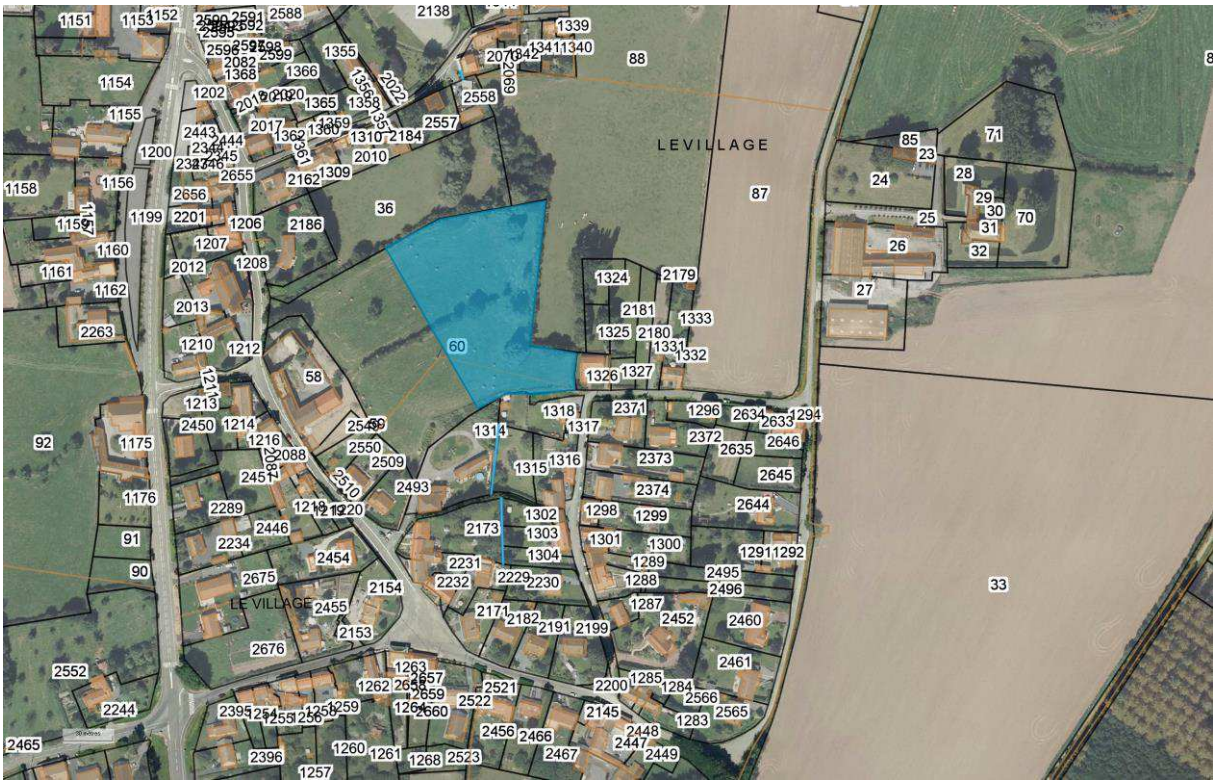

Biodiversité : hors ZNIEFF, présence de haies
Suite au terrain : pâture avec des chevaux et présence de haies.

Eau : NC
Risques : hors PPRN



Grille d'analyse du projet de Jenlain (JEN02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Jenlain sur 1 ha (zone 2AU hors EU)

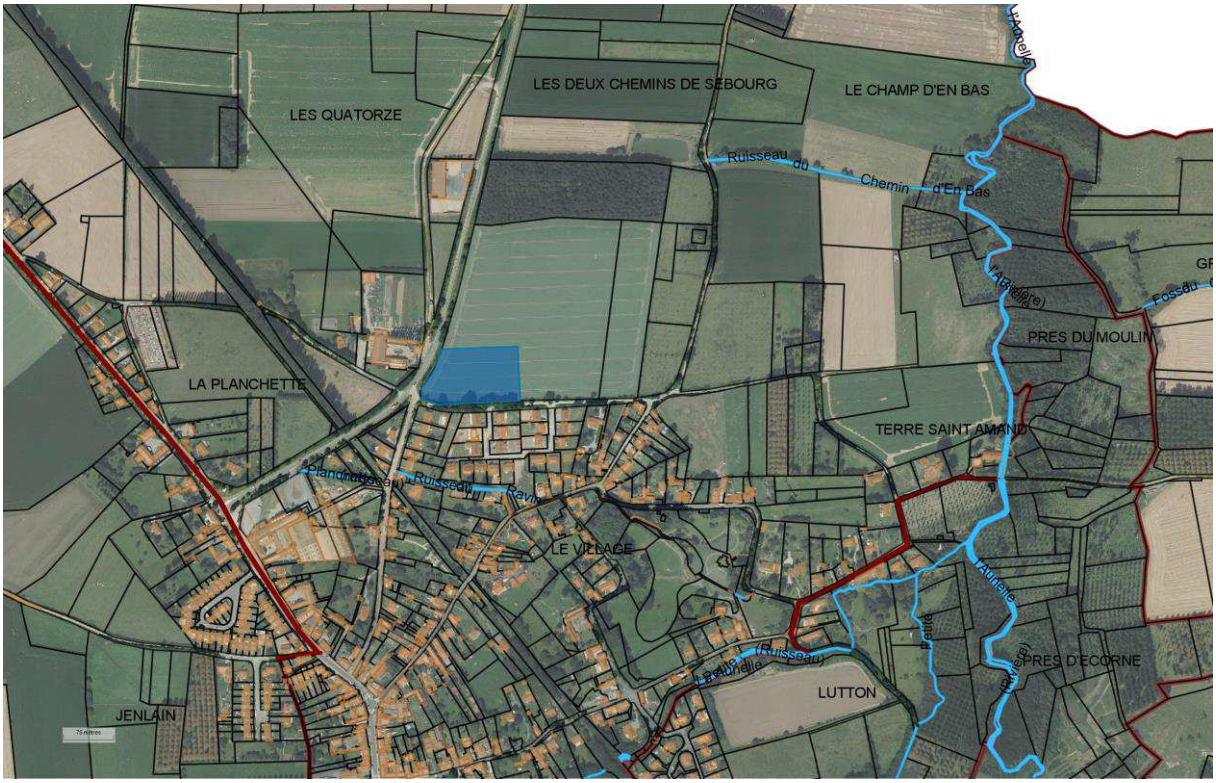

Biodiversité : dans la ZNIEFF I « Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart »

Suite au terrain : présence d'une culture

Eau : NC

Risques : hors PPRN

Grille d'analyse du projet de La Longueville (LAL04) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à La Longueville sur 3.4 ha (zone 2AU hors EU)

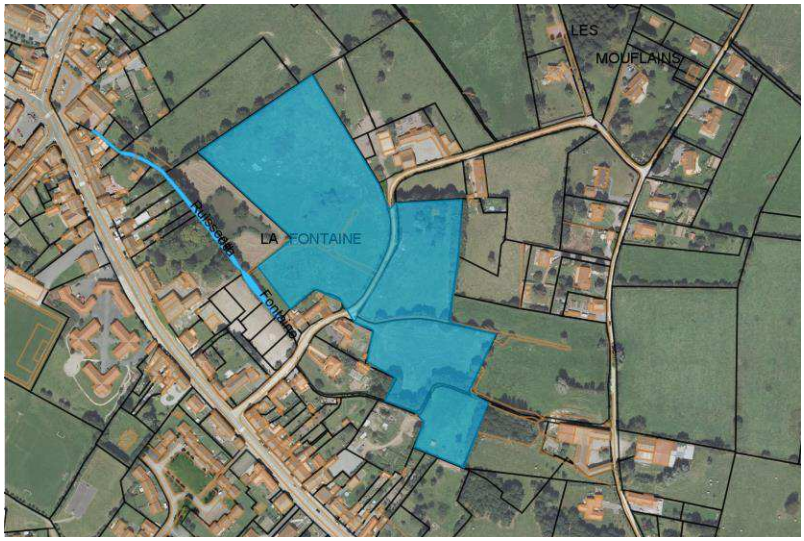

Biodiversité : hors zonages, présence de haies

Suite au terrain : présence d'une **prairie humide** sur la partie Ouest de la route et **d'un étang** partie Nord-Est de la route dans une prairie pâturée par des ânes. Présences de haies vives. D'un fil d'eau le long des habitations au Sud-Ouest.



Grille d’analyse du projet de Landrecies (LAN05)

Projet basé à Landrecies de 39859 m²

Retirée suite au dossier de dérogation

Cartographie du secteur

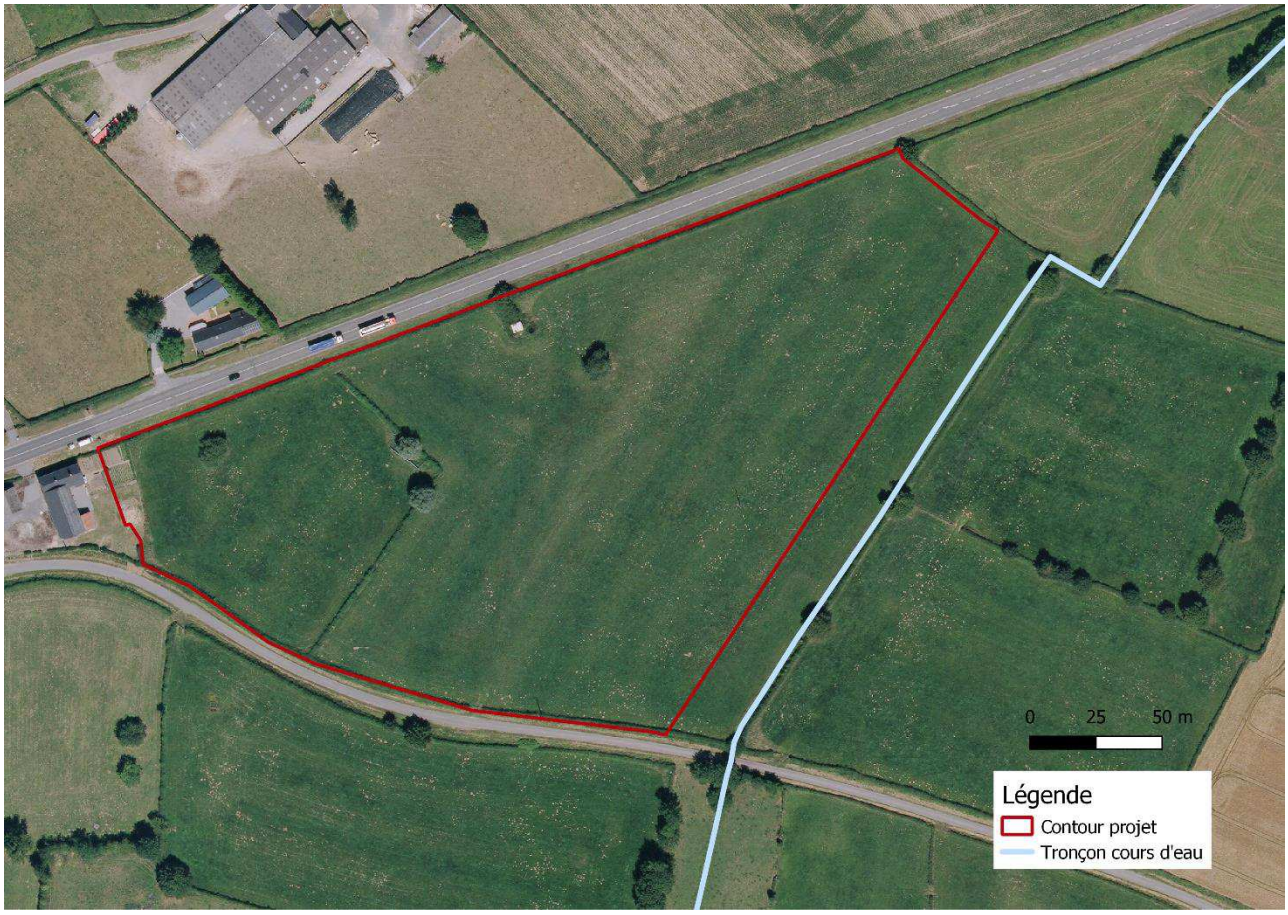

Biodiversité et paysage : Prairie pâturée, haies basses entourant la parcelle + haie recoupant la parcelle à l'ouest, présence d'arbres têtards au sein des haies, fossé à proximité de la zone de projet (fond de parcelle à l'est) Un cours d’eau longe la parcelle.

Eau : Non concerné

Préservation Concertée du Bocage : Non concerné

Risques : Non concerné

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Haies locales connectées entre elles

Enjeux bocagers

Haies locales diversifiées, arbres têtards

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Présence d'un fossé, d'un cours d'eau à proximité

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

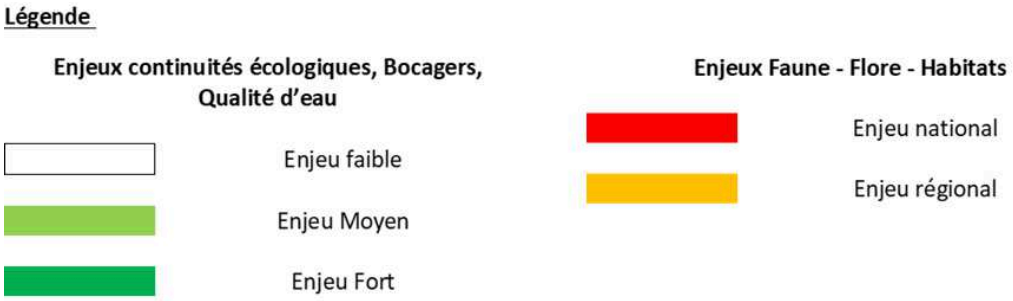

Grille d'analyse du projet de Le Favril (LEF01) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Favril de 0.67 ha (zone 1AU hors EU) → Voir desserte réseau ?

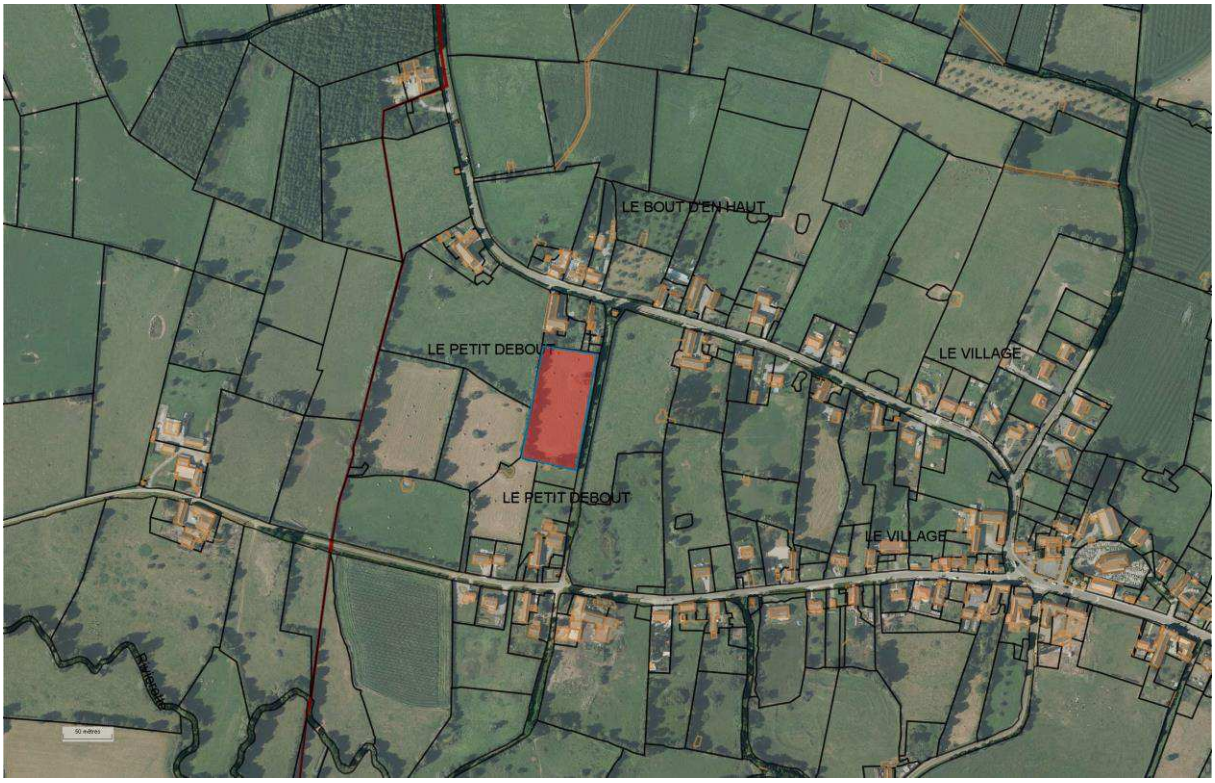

Biodiversité : dans ZNIEFF II et ZNIEFF I « Bocage de Prisches et bois de Toillon », dans TVB
Suite au terrain : prairie de fauche

Eau : NC
Risques : hors PPRN

Grille d’analyse du projet de Le Quesnoy (LEQ11) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy sur 1 ha (zone 1AUb hors EU)



Biodiversité : dans ZNIEFF II, en limite ZNIEFF I « Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz »

Eau : proche périmètre de protection de captage

Grille d’analyse du projet de Le Quesnoy (LEQ13) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy



Biodiversité : dans ZNIEFF II, en limite ZNIEFF I « Complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz », présence de haies

Eau : en limite du périmètre de protection de captage

Risques : hors PPRN

Grille d’analyse du projet de Le Quesnoy (LEQ15) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy sur 3.38 ha (zone 2au hors EU)

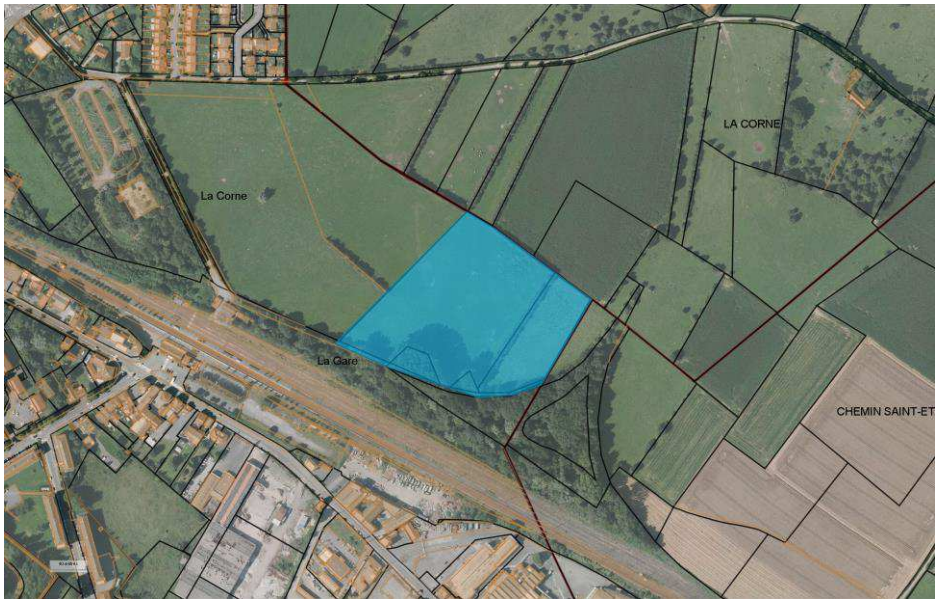

Biodiversité : dans ZNIEFF II, présence d’une haie

Eau : NC

Risques : hors PPRI

Grille d’analyse du projet de Le Quesnoy (LEQ16) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Le Quesnoy sur 3 ha (zone 2AUd hors EU)

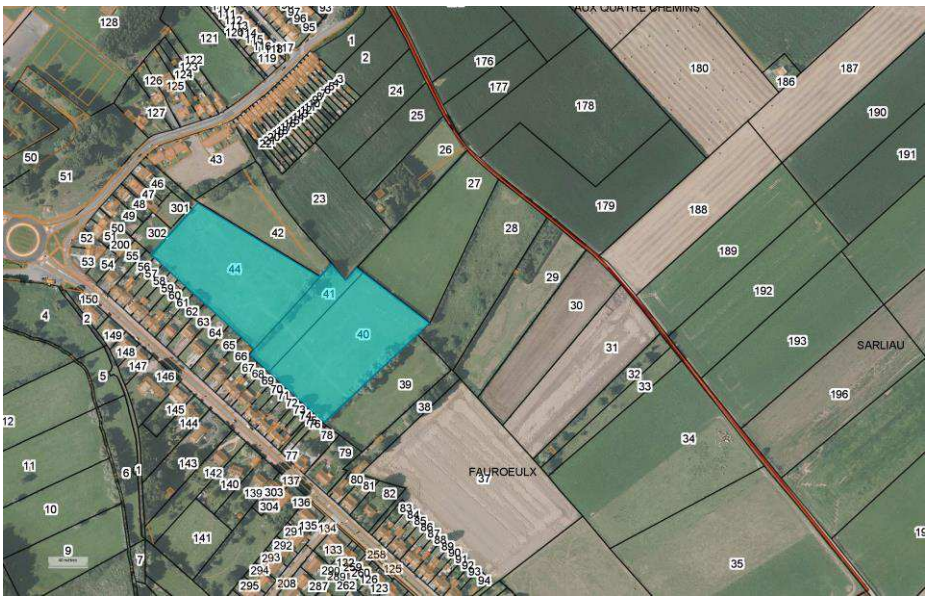

Biodiversité : ZNIEFF II, présence de haies

Eau : en limite périmètre protection de captage

Risques : hors PPRI

Grille d'analyse du projet de Locquignol (Annulée dans la correction de Juin)

Projet basé à Jolimetz d'environ 3100 m² Passage terrain : 17/05/2018 Nature du projet : Logements
Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).
Prairie pâturée Agrostietea stoloniferae (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) entourée d'une haie basse taillée. Présence d'une mare à proximité.

Eau : mare à proximité

PCB : linéaire préservé
Risque : NC







Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses connectées entre elles, mais non connectées aves les haies des parcelles adjacentes.

Mare en bordure de parcelle

Enjeux bocagers

Présence de haies basses

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Mare en bordure de parcelle à prendre en compte

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

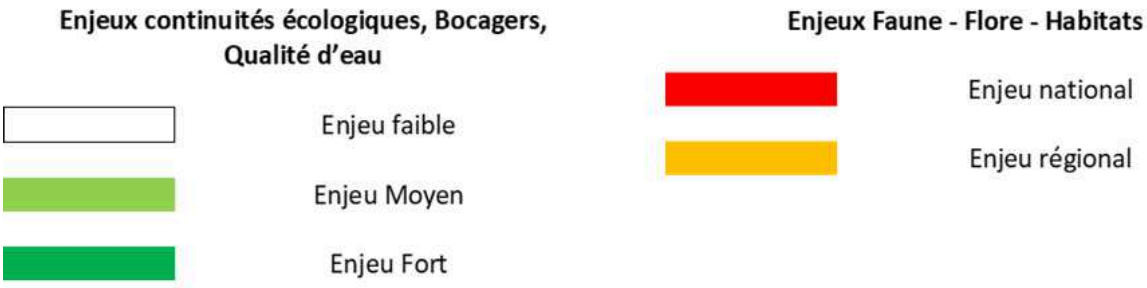

Grille d'analyse du projet de Locquignol

Projet basé à Locquignol d'environ 3200 m² **Passage terrain :** 17/05/2018

Retirée suite au dossier de dérogation

Cartographie du secteur

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II



« Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Cette parcelle est divisée en deux zones, une prairie de fauche *Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) côté route et une friche au sud de la parcelle, plus ou moins délimité par un chemin d'Est en Ouest au centre de la parcelle. Ces deux zones sont accompagnées d'une haie basse côté route et au fond de la parcelle.

Présence de deux arbres têtards au niveau de la haie en fond de parcelle.

Dépôt au centre de la parcelle.



Eau : NC

PCB : linéaire côté route préservé, haie basse au fond de la parcelle contenant des arbres têtards non identifié

Risque : NC

Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses non connectées entre elle et non connectées avec celles des parcelles adjacentes

Enjeux bocagers

Présence de haies basses et d'arbres têtards

Enjeux paysager

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Locquignol

Projet basé à Jolimetz d'environ 1620 m² **Passage terrain :** 17/05/2018 **Nature du projet :** Logements

Cartographie du secteur

Retirée suite au dossier de dérogation

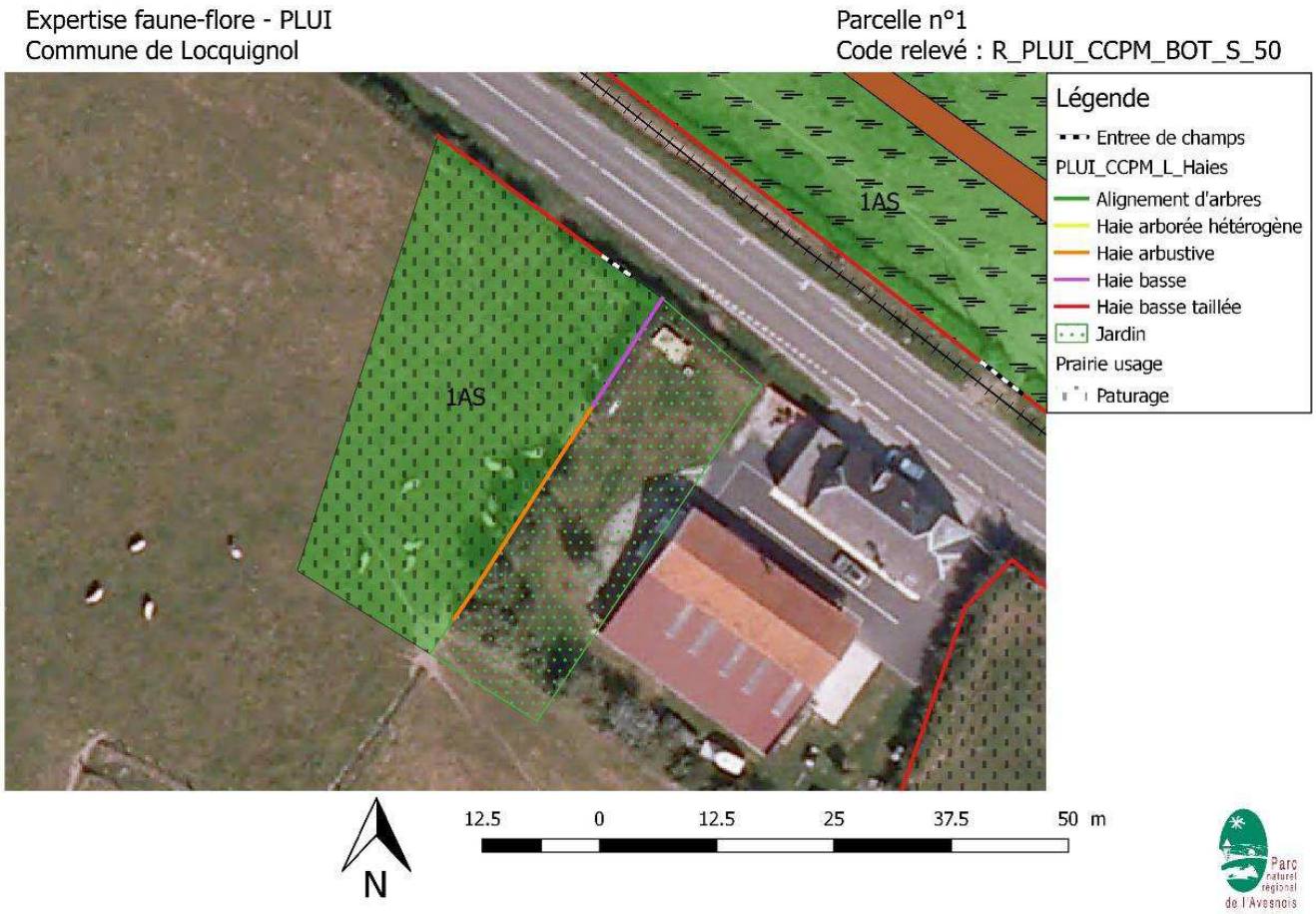

Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » (FR310007223) et au sein de la ZNIEFF II « Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées » (FR310013702).

Prairie pâturée *Agrostietea stoloniferae* (Prairies hygrophiles des sols plus ou moins engorgés en surface) accompagnée d'une haie basse côté route, et d'une haie basse et arbustive à l'Est de la zone. Zone divisée à l'Est par un jardin

Eau : NC

PCB : linéaire côté route préservé, haie basse à l'Est non identifiée

Risque : NC



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y a pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Présence de haies basses non connectées entre elle et connectées avec un boisement proche

Enjeux bocagers

Présence de haies basses

Enjeux paysagers

Secteur paysager « Bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

Légende

Enjeux continuités écologiques, Bocagers, Qualité d'eau

- Enjeu faible
- Enjeu Moyen
- Enjeu Fort

Enjeux Faune - Flore - Habitats

- Enjeu national
- Enjeu régional

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MARo03) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Maroilles sur 0.36 ha (zone U hors EU)



Biodiversité : dans ZNIEFF II, enjeux prairiaux

Suite au terrain : prairie pâturée (pas de ZH)

Eau : **dans ZDH, zh 2009 (SAGE),** en limite PPRN et AZI

Risques : en limite PPRN

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MARo04) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Maroilles sur 0.32 ha (zone U hors EU)

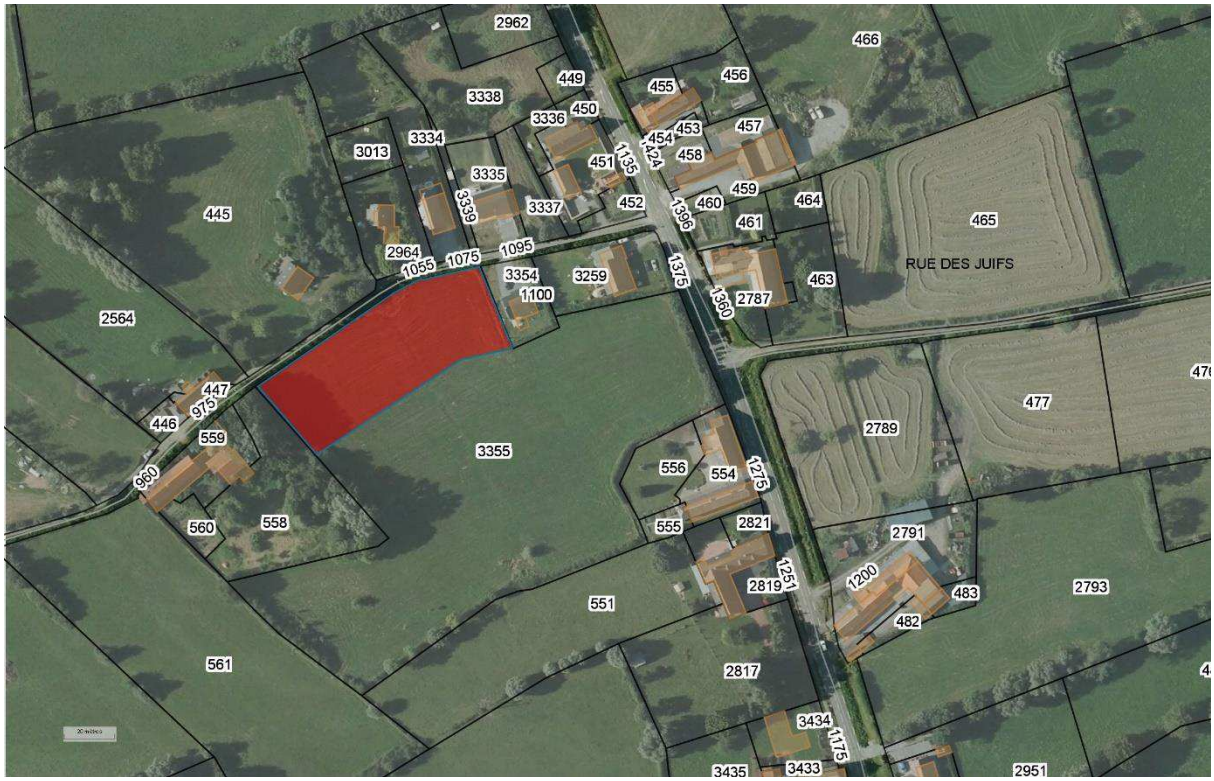

Biodiversité : dans ZNIEFF II et ZNIEFF I « Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval », enjeux prairiaux, TVB, enjeux flore habitat (campagne de biodiversité)

<u>Suite au terrain</u> : présence d'une prairie et de haies

Eau : NC

Risques : NC

Paysager : NC



Grille d'analyse du projet de Maroilles (MARo05) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Maroilles sur 0.39 ha (zone U hors EU)



Biodiversité : dans ZNIEFF II et ZNIEFF I « Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval », enjeux prairiaux, TVB, enjeux flore habitat (campagne de biodiversité)

Suite au terrain : présence d'une prairie pâturée avec une haie et un fossé.

Eau : NC

Risques : NC

Remarque : parcelle construite

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MARo06) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Maroilles sur 0.45 ha (zone U hors EU)

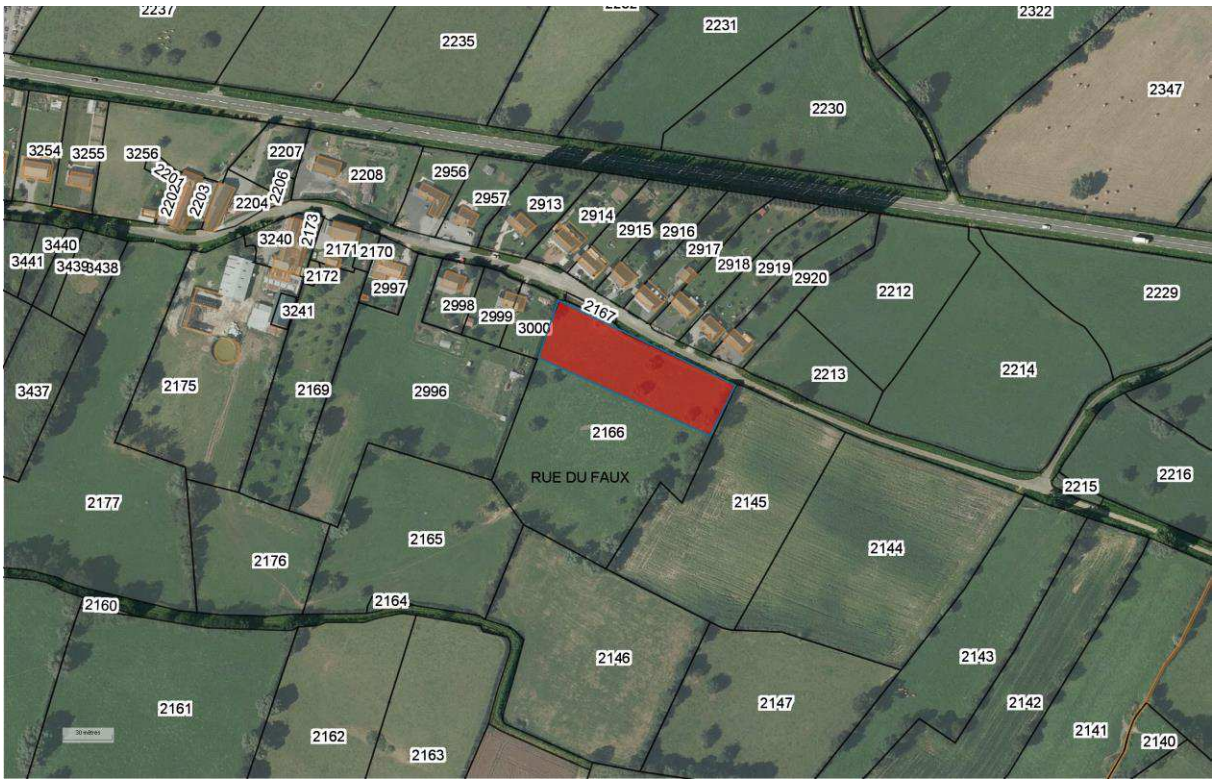

Biodiversité : dans ZNIEFF II et ZNIEFF I « Vallée de l'Helpe Mineure en aval d'Etroeungt », présent dans le zonage TVB PNR

Prairie pâturée avec des haies et une mare en bord de route, ainsi que quelques arbres fruitiers.

Eau : **mare**

Risques : Hors PPRN



Grille d'analyse du projet de Maroilles (MARo07) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Maroilles sur 0.55 ha (zone 1AUb hors EU)



Biodiversité : en ZNIEFF II

<u>Suite au terrain</u> : présence d'une prairie pâturée et des haies

Eau : NC

Risques : NC

Paysager : périmètre MH

Grille d'analyse du projet de Maroilles (MARo08) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Maroilles

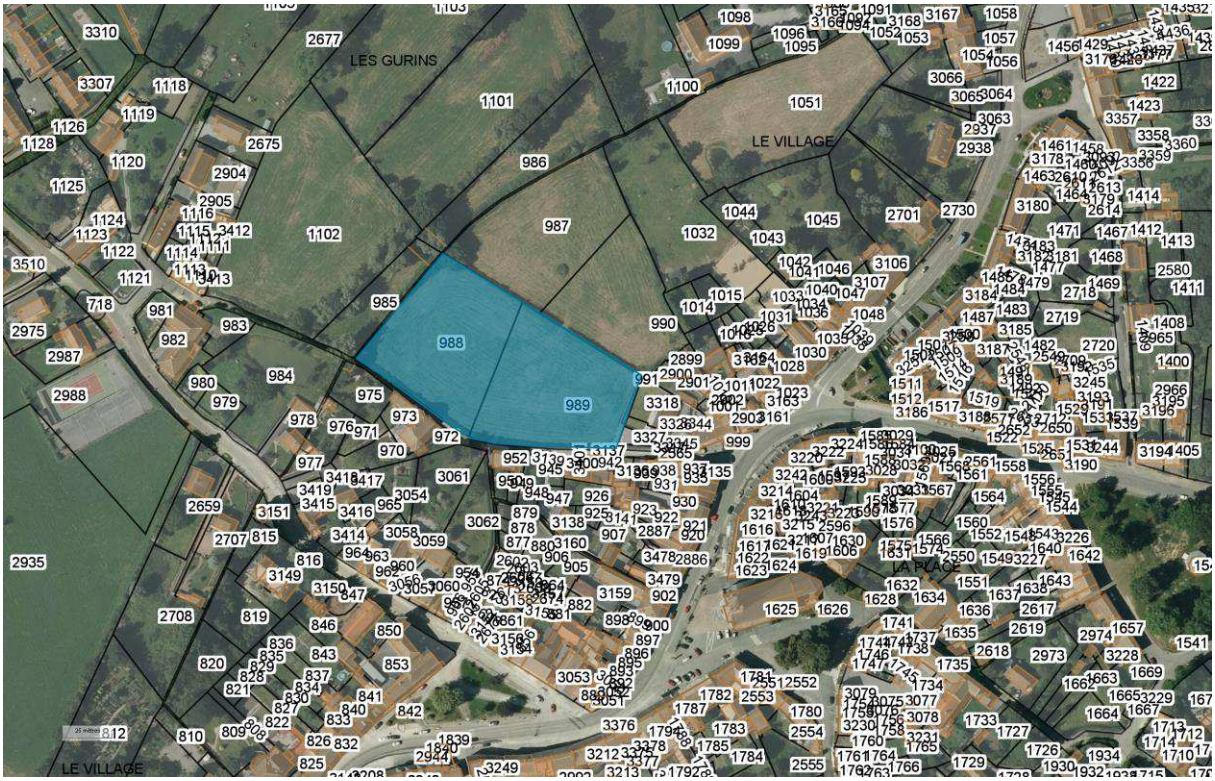

Biodiversité : dans ZNIEFF II et ZNIEFF I « Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval », enjeux prairiaux, enjeux flore habitat (campagne de biodiversité)

Suite au terrain : prairie pâturée et haies avec une ZH en fond de parcelle à l'Ouest.

Eau : **dans ZH (SAGE)**

Paysager : périmètre MH



Grille d'analyse du projet de Mecquignies (MEC01) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Mecquignies sur 0.19 ha (zone U hors EU)



Biodiversité : dans ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » et ZNIEFF II, TVB,
Eau : NC
Risques : hors PPRN
Paysager : périmètre MH
ICB : pas de données Faune-Flore sur la zone (2015) zone à enjeu Parc par un élément paysager.

Grille d'analyse du projet d'Obies (OBI02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Obies (zone 2AU hors EU)



Biodiversité : dans ZNIEFF I « Forêt domaniale de Mormal et ses lisières » et ZNIEFF II, TVB, présence de haies
Eau : NC
Risques : hors PPRN

Grille d'analyse du projet d'Obies (OBI03) (Annulée dans la correction de Juin)

Projet basé à Obies Passage terrain : 29 mai 2018

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Parcelle en jardin
Eau : NC
PCB : NC
Risques : pas de PPRN





Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il y aurait à priori pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Pas de haies.

Enjeux bocagers

Pas de haies

Enjeux paysagers

Secteur paysager « bocager »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « Bocager »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion



Grille d'analyse du projet de Poix du Nord (POI02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Poix-du-Nord sur 0.5 ha (zone U hors EU)

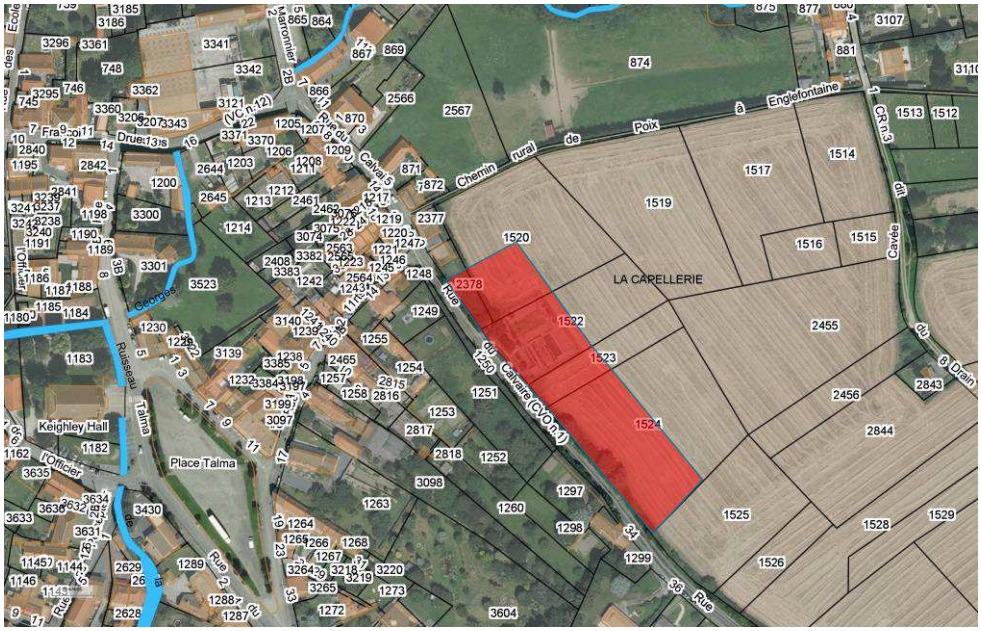

Biodiversité : en ZNIEFF II Suite au terrain : culture (maïs) avec un talus

Eau : dans zone de protection de captage (éloigné)
Risques : proche ZDH

Grille d'analyse du projet de Poix du Nord (PDN03)

Projet basé à Poix du Nord de 3970 m² Passage terrain : 29 mai 2018 Nature du projet : Logements

Cartographie du secteur



Biodiversité et paysage : Dans la ZNIEFF I « Bois De Vendegies-Au-Bois-Le-Duc Et Bocage Relictuel Entre Neuville-En-Avesnois Et Bousies » (FR 310013253) et ZNIEFF II « la Thiérache bocagère » (FR310013729).
Parcelle servant de potager avec un alignement d'arbres en fond de parcelle.

Eau : NC

PRÉSERVATION CONCERTÉE DU BOCAGE : Linéaire préservé

Risques : NC



Analyse des enjeux :

Enjeux conservatoires

Après passage de terrain, il n'y aurait pas d'enjeu conservatoire sur la zone

Enjeux de continuités écologiques

Alignement d'arbres

Enjeux bocagers

Alignement d'arbres

Enjeux paysagers

Secteur paysager « de vallée »

Enjeux sur l'eau

Non concerné

Mise en évidence des enjeux de la parcelle
Parcelle sans enjeu écologique particulier
Parcelle à enjeux pour la faune
Parcelles à enjeux pour les habitats
Parcelle à enjeux pour la flore
Parcelle d'intérêt pour la préservation des continuités écologiques
Parcelle d'intérêt pour la préservation du bocage
Secteur paysager « de vallée »
Parcelle d'intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau / fonction de tampon
Parcelle à enjeux de ruissellement et d'érosion

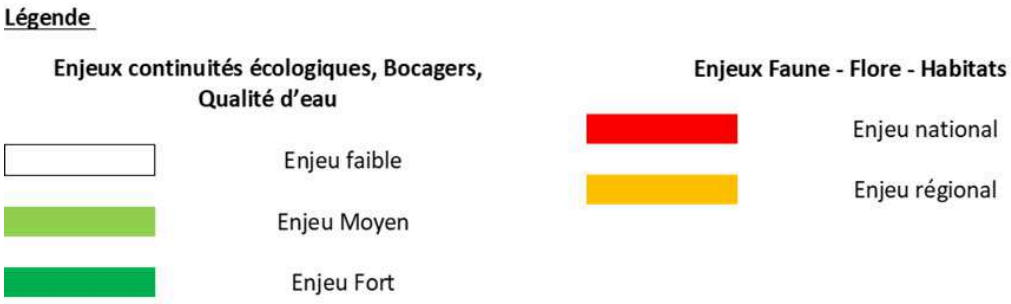

Grille d’analyse du projet de Preux-au-Bois (PREb02)

Cartographie du secteur

Projet basé à Preux-au-bois sur 0.7 ha (zone 2AU)

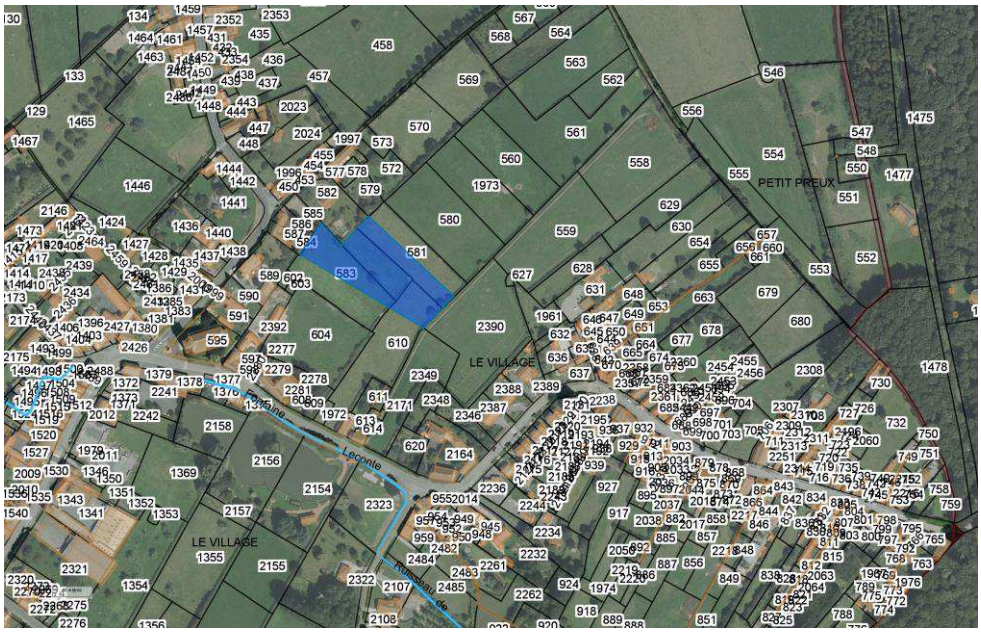

Biodiversité : en ZNIEFF II, TVB PNR, présence de haies
Risques : hors PPRN
Diag Agricole : en partie sur Prairie

Grille d’analyse du projet de Preux-au-Sart (PREs02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Preux-au-Sart sur 0.4 ha

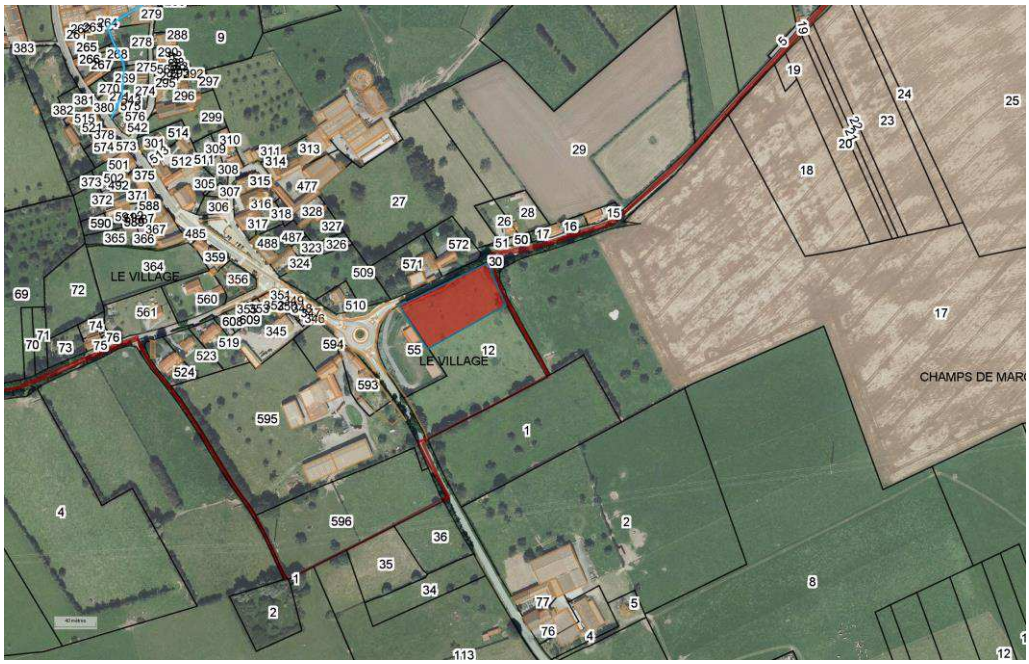

Biodiversité : en ZNIEFF II, présence de haies
Eau : NC

Risques : NC

Grille d'analyse du projet de Ruesnes (RUE02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Ruesnes

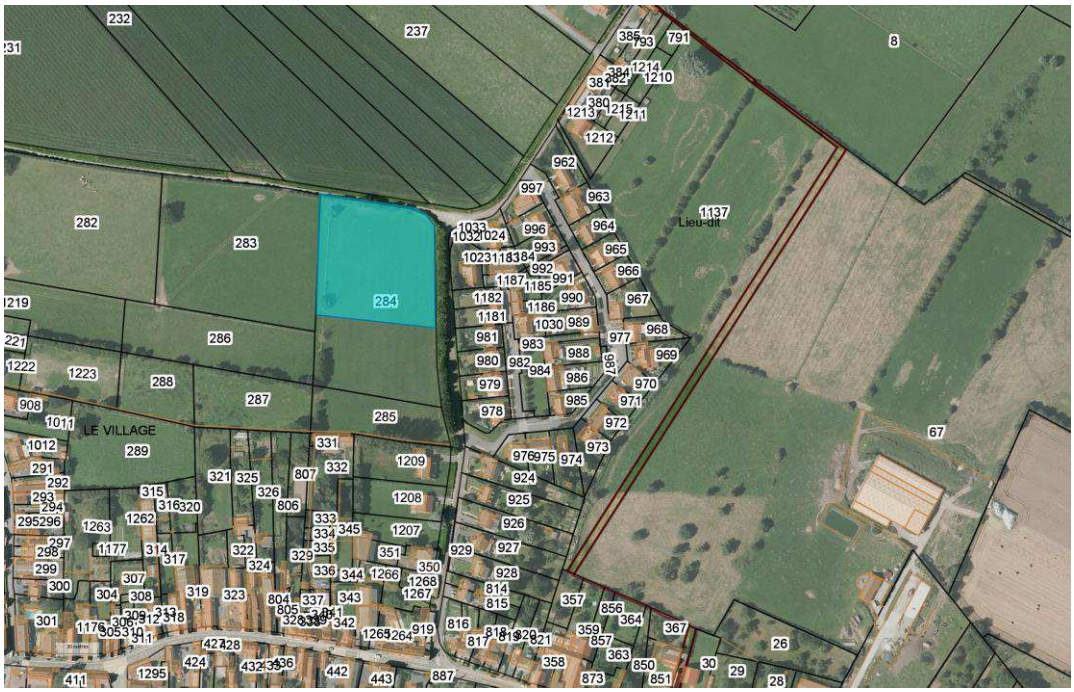

Biodiversité : hors zonages
Eau : NC
Risques : hors PPRN

Grille d'analyse du projet de Salesches (SAL01) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Salesches

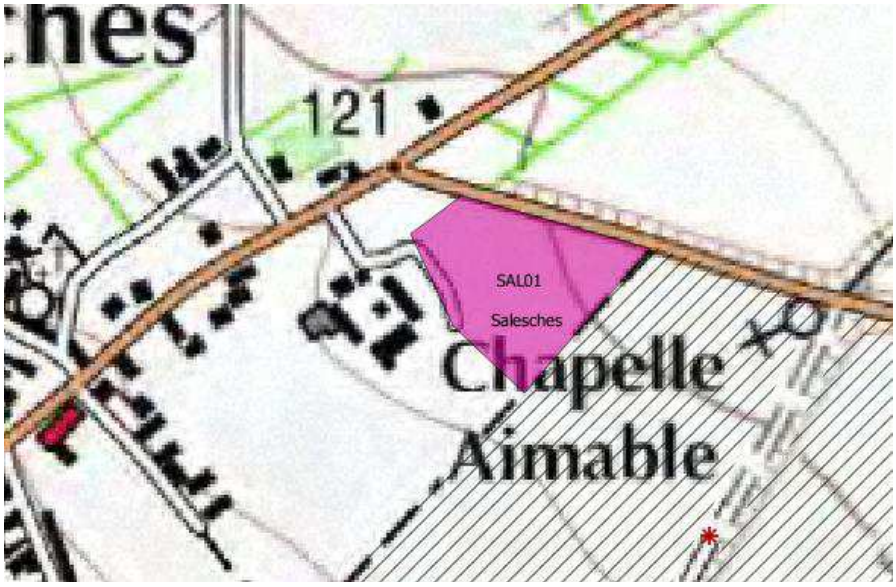

Biodiversité : dans ZNIEFF I « Bois de Vendegies-au-bois-le-duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et bousies » et ZNIEFF II, dans la TVB PNR
Risques : hors PPRN

Remarque : Parcelle artificialisée

Grille d'analyse du projet d'habitat (SEP02) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Sepmeries sur 0.27 ha (zone 1AU hors EU)



Biodiversité : hors zonages
Suite au terrain : projet derrière la ferme, pas possible de réaliser des inventaires.
Eau : NC
Risques : hors PPRN

Grille d’analyse du projet de Sepmeries (SEP03) (Annulée dans la correction de Juin)

Cartographie du secteur

Projet basé à Sepmeries



Biodiversité : hors zonages
Suite au terrain : présence d’une prairie
Eau : NC
Risques : hors PPRN



ANNEXE 8 :

NOTE METHODOLOGIQUE DE PRE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Note méthodologique de pré localisation des zones humides dans le cadre de l'accompagnement du Parc naturel régional pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux du territoire.

Guillaume CAFFIER, 2018



A. Contexte

Cette réflexion est un travail de pré localisation des zones potentiellement humides réalisés dans le cadre du partenariat entre le Parc naturel régional de l'Avesnois et les intercommunalités du territoire pour l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Cette étape de pré localisation ne pourra s'affranchir d'une étape de vérification sur le terrain. Elle s'appuie principalement sur des données SIG (système d'information géographique) existantes et sur des traitements et croisement entre ces données.

B. Le modèle numérique de terrain

La première étape de ce travail consiste en la réalisation d'un modèle numérique de terrain (MNT). Pour cela les données LIDAR ont été récupérées auprès du Conseil Départemental du Nord. Le LIDAR est une méthode de télédétection par laser qui permet une estimation précise des distances. Grâce à ces données, le modèle numérique de terrain utilisé est beaucoup plus précis qu'une carte IGN ou des courbes de niveaux.

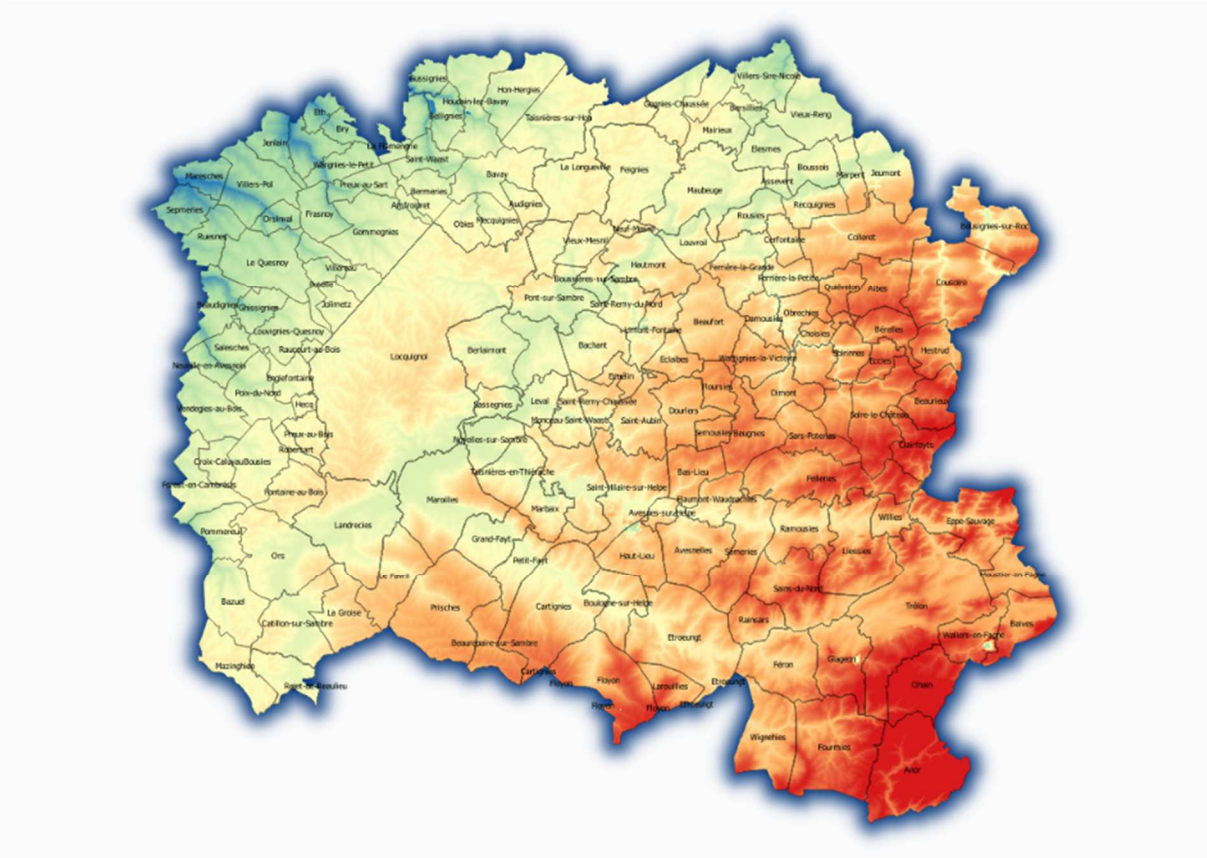

Figure 1 : MNT issu des données LIDAR sur le périmètre du PNRA et de la CAMVS (les basses altitudes sont représentées en bleue et les hautes altitudes en rouge).

C. Identification des secteurs potentiellement humides

Afin d'identifier les secteurs potentiellement humides de par la topographie de la zone, l'outil « Saga Wetness Index » du logiciel SAGA utilisé sous QGis a été utilisé. Cet outil permet de définir et

d'identifier plusieurs éléments intéressants tels que les pentes, les zones de rétention potentielle d'eau et le potentiel humide d'une zone.

Pour identifier le potentiel humide d'une zone, le principe est simple : le MNT est une image constituée de pixel. Chaque pixel possède une valeur d'altitude. A partir de ces données, l'algorithme calcul où sont les pentes, où l'eau est susceptible de couler et où elle est susceptible de stagner.

Le résultat est un indice d'humidité : au plus sa valeur est élevée, au plus la zone a de chance d'être humide.

Toutefois il faut avoir à l'esprit que cette première approche ne prend en compte que la topographie. D'autres facteurs tels que la pédologie, la géologie, l'occupation du sol ou les méthodes d'exploitation du sol ne sont pas pris en compte alors que ce sont également des facteurs déterminant dans l'expression d'une zone humide fonctionnelle.

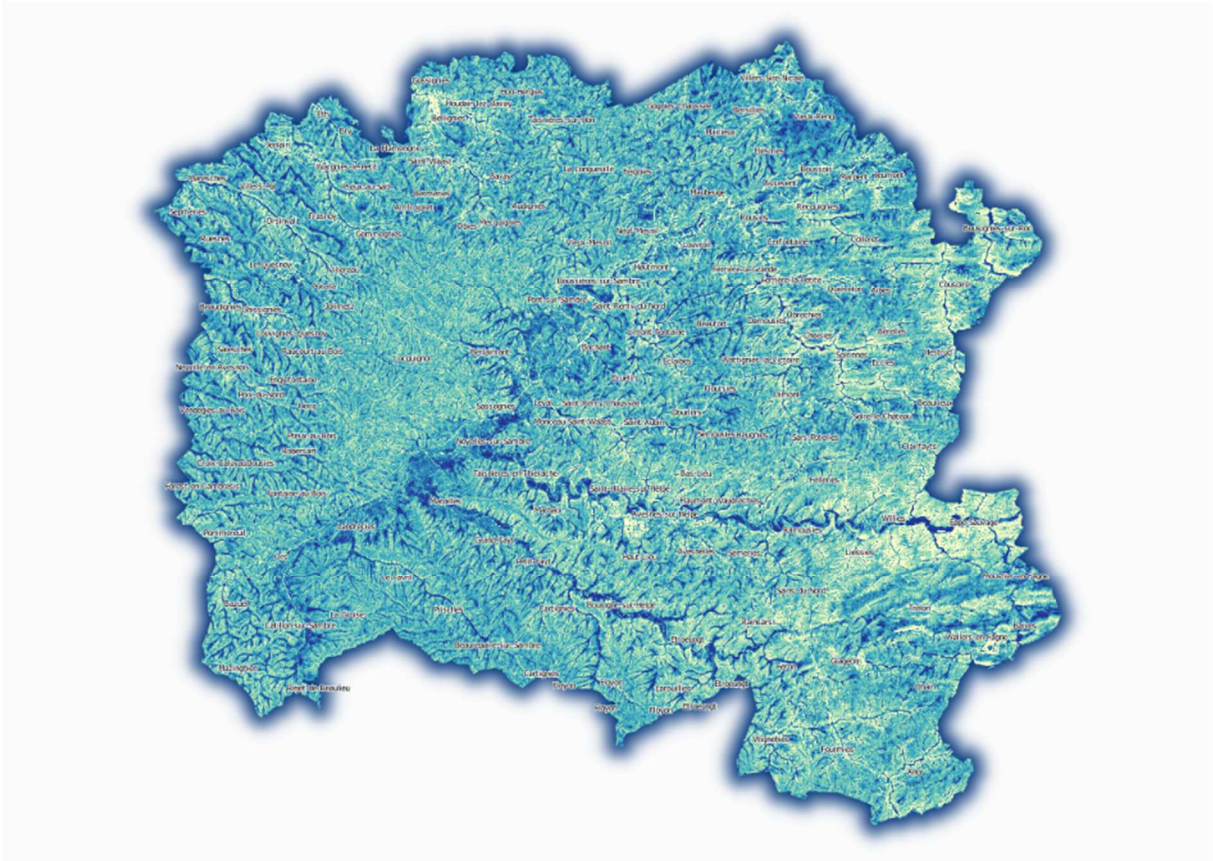

Figure 2 : Cartographie de l'indice d'humidité sur le périmètre du PNRA et de la CAMVS*[1] (les hautes valeurs de l'indice sont représentées en bleu foncé, les plus faibles en bleu clair).

Ne sont ensuite conservés que les secteurs :

- où l'indice est élevé afin de ne retenir que les secteurs où l'humidité potentielle est la plus grande (ici, un indice supérieur à 11) ;

[1] PNRA : Parc naturel régional de l'Avesnois / CAMVS : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

- dont la surface est supérieure à 5 000 m² afin de ne retenir que les secteurs dont la surface est suffisante pour laisser s'exprimer une zone humide fonctionnelle. Ce seuil de 5 000 m² peut faire l'objet de discussions. Il a été choisi techniquement car il propose un très bon compromis entre nombre de zones identifiées, pertinence au regard de la réalité du terrain et fonctionnalité de la zone humide potentielle.



Figure 3 : Cartographie des secteurs (en bleu clair) où l'indice d'humidité est supérieur à 11 et dont la surface est supérieure à 5000 m² sur le périmètre du PNRA et de la CAMVS.

D. Croisement des secteurs potentiellement humides avec les données d'occupation du sol

Une zone humide fonctionnelle ne peut s'exprimer que selon certains types d'occupation du sol. Ainsi, les secteurs potentiellement humides ont été croisés avec les données d'occupation du sol afin de ne retenir que ceux se situant dans une typologie favorable.

L'occupation du sol 2009 a été utilisée. Le libellé le plus précis (noté LIB2009N3 dans la table attributaire) a été choisi. Il comporte les éléments suivants :

Aéroports / aérodromes
Autres délaissés urbains ou d'infrastructures
Autres emprises publiques
Axes ferroviaires principaux et espaces associés
Axes routiers principaux et espaces associés
Axes routiers secondaires et espaces associés
Bandes enherbes
Camping / caravaning
Carrières

Centre bourg
Chantier
Chemin et voie verte
Cimetières
Conifères
Coupes forestières
Cours d'eau et voie d'eau
Cultures annuelles
Décharges
Emprises artisanales et d'activités
Emprises commerciales
Emprises des bâtiments d'activités agricoles
Emprises hospitalières
Emprises industrielles
Emprises militaires
Emprises scolaires / universitaires
Equipements sportifs
Espaces agricoles en friche
Espaces associés aux plans d'eau
Espaces verts urbains et périurbains
Essences mixtes
Feuillus
Friches d'activités Economiques
Habitat collectif haut
Habitat d'origine minière
Habitat en lotissement
Habitat linaire
Habitat pavillonnaire non-loti
Habitat rural
Infrastructures portuaires et fluviales
Jardins ouvriers
Maraichage et serres
Marais
Peupleraies
Peupleraies récentes
Plans d'eau
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Pépinières, horticulture
Urbain dense
Vergers intensifs
Vergers traditionnels

Seules les typologies suivantes ont été conservées comme pouvant potentiellement abriter une zone humide « fonctionnelle » :

Bandes enherbes
Chemin et voie verte
Conifères
Coupes forestières
Cours d'eau et voie d'eau
Espaces agricoles en friche
Espaces associés aux plans d'eau
Espaces verts urbains et périurbains
Essences mixtes
Feuillus
Jardins ouvriers
Maraichage et serres
Marais
Peupleraies
Peupleraies récentes
Plans d'eau
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Pépinières, horticulture
Vergers intensifs
Vergers traditionnels

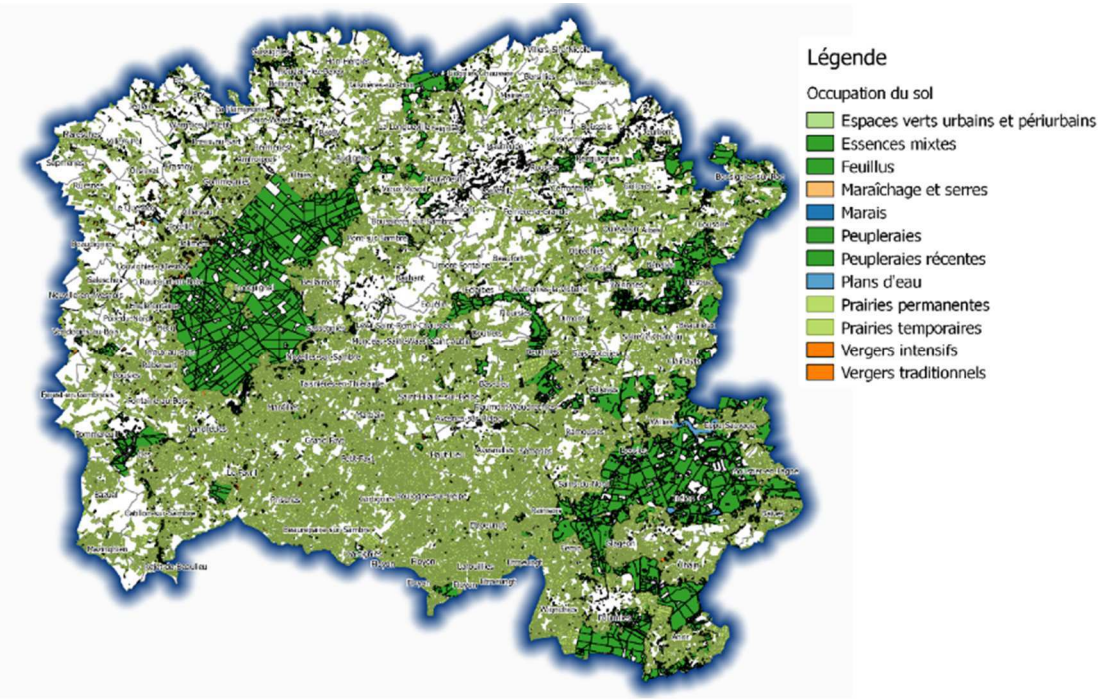

Figure 4 : Typologies d'occupation du sol retenues pour le croisement avec les zones humides potentielles

E. Croisement avec les zonages des futurs PLUi

Pour chaque PLUi, les zones humides potentielles restantes (d'un indice d'humidité supérieur à 11, d'une surface supérieure à 5 000m² et avec une occupation du sol compatible avec l'expression d'une zone humide fonctionnelle) sont ensuite croisées avec les zonages U et AU. Ceci afin de

connaître les secteurs potentiellement humides qui pourraient être impactés par une urbanisation, un projet ou un aménagement. Afin de vérifier la pertinence du croisement, pour chaque polygone croisant une zone U et AU, une vérification sur fond d'orthophoto a été réalisée. Sur les secteurs restants, un inventaire de terrain est réalisé.

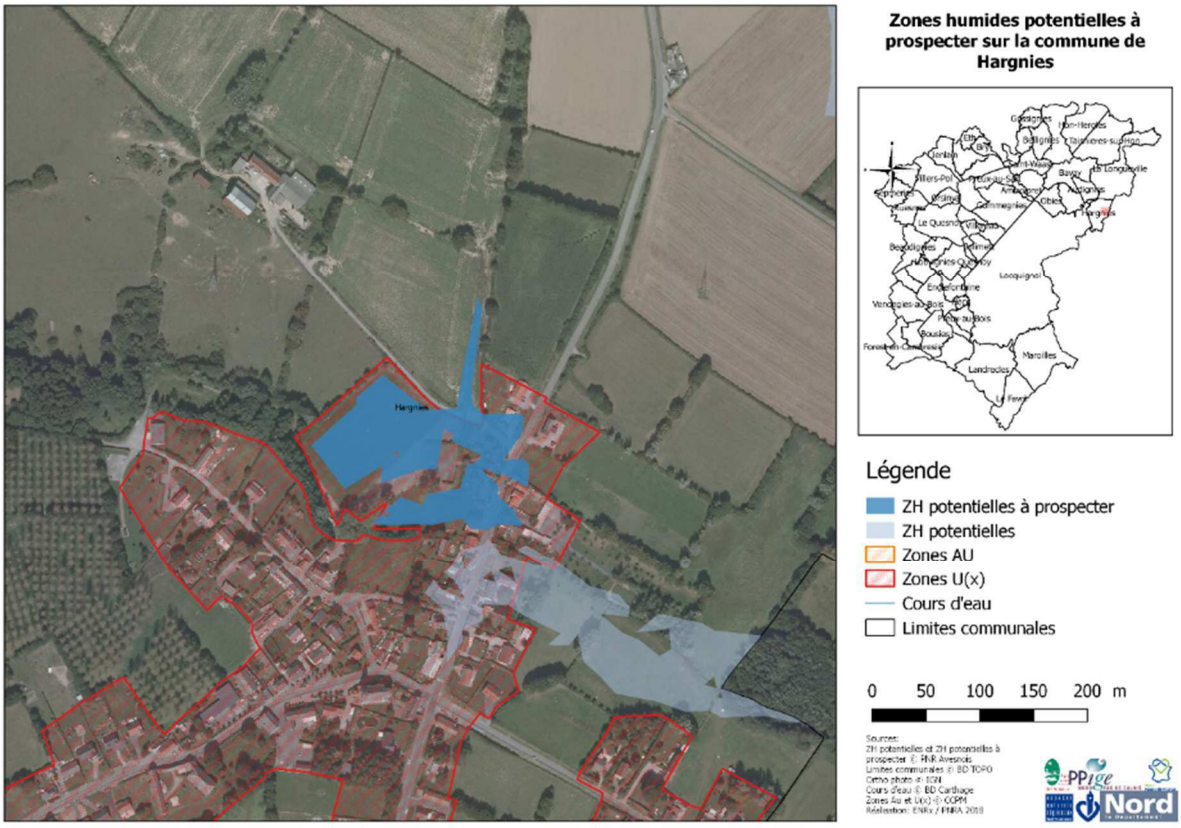

Figure 5 : Exemple d'une zone potentiellement humide au sein d'un zonage U sur la commune d'Hargnies. Ce secteur sera inventorié.

F. Méthodologie de l'inventaire de terrain

Pour chaque secteur identifié, la méthode d'inventaire suivante est employée.

Une première approche d'analyse botanique permet d'identifier le caractère humide de la zone. Pour cela, une clé simplifiée de caractérisation des prairies humides conçue par le Conservatoire Botanique National de Bailleul est utilisée (annexe).

En complément, une analyse pédologique est réalisée sur des points spécifiques de la zone à l'aide d'une tarière à mains. L'analyse pédologique est faite selon la méthode officielle d'analyse des sols hydromorphes (annexe).

Annexes

Clé simplifiée d'analyse botanique du Conservatoire Botanique National de Bailleul :

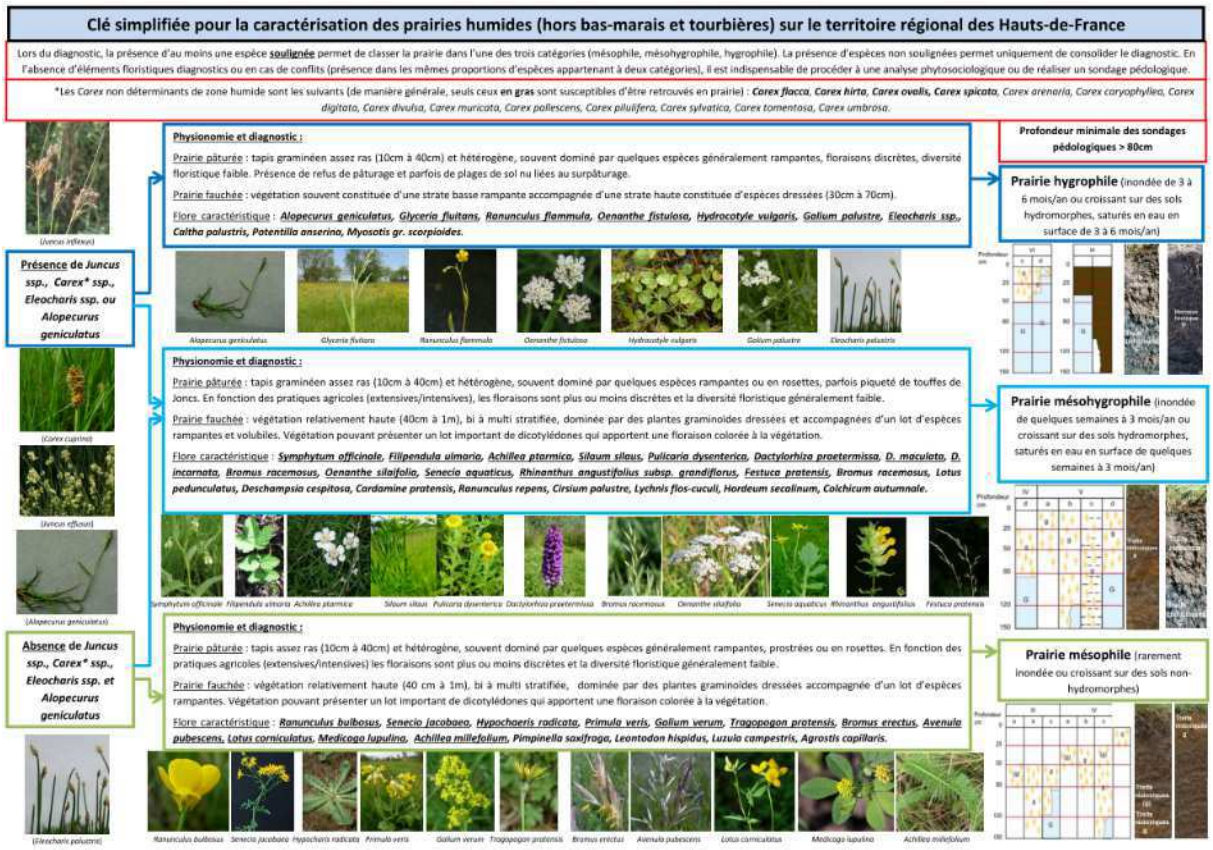

Clé d'analyse des sols hydromorphes :

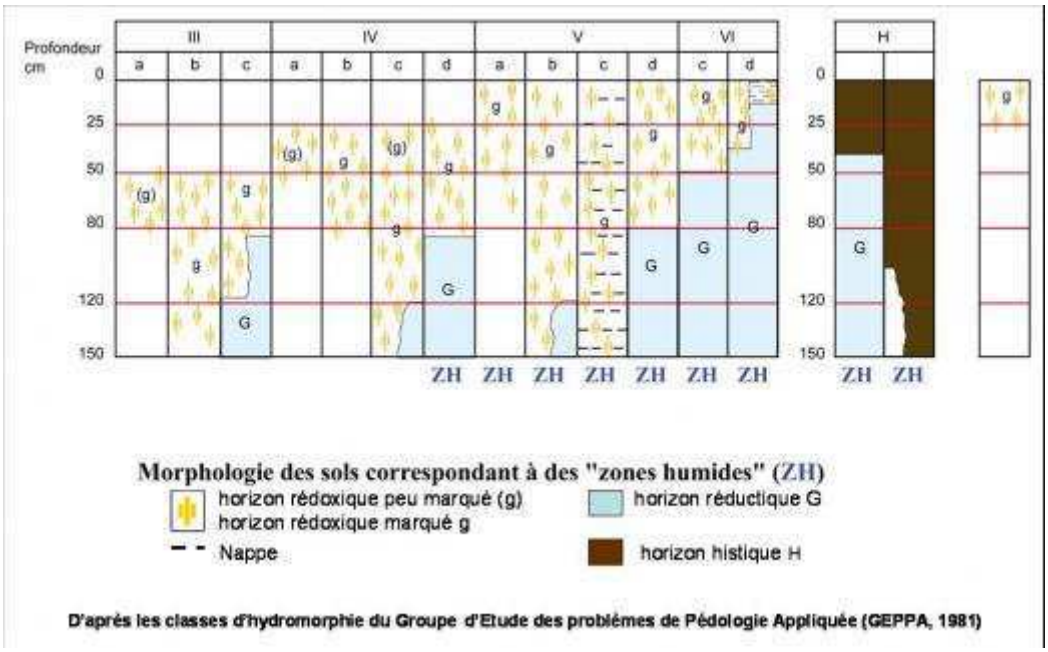



ANNEXE 9 :

CARTE DES SIEGES ET PROJETS AGRICOLES VIS-A-VIS DES ZONAGES REGLEMENTAIRES

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des zonages réglementaires humides

Entité paysagère de Mormal et ses auréoles bocagères

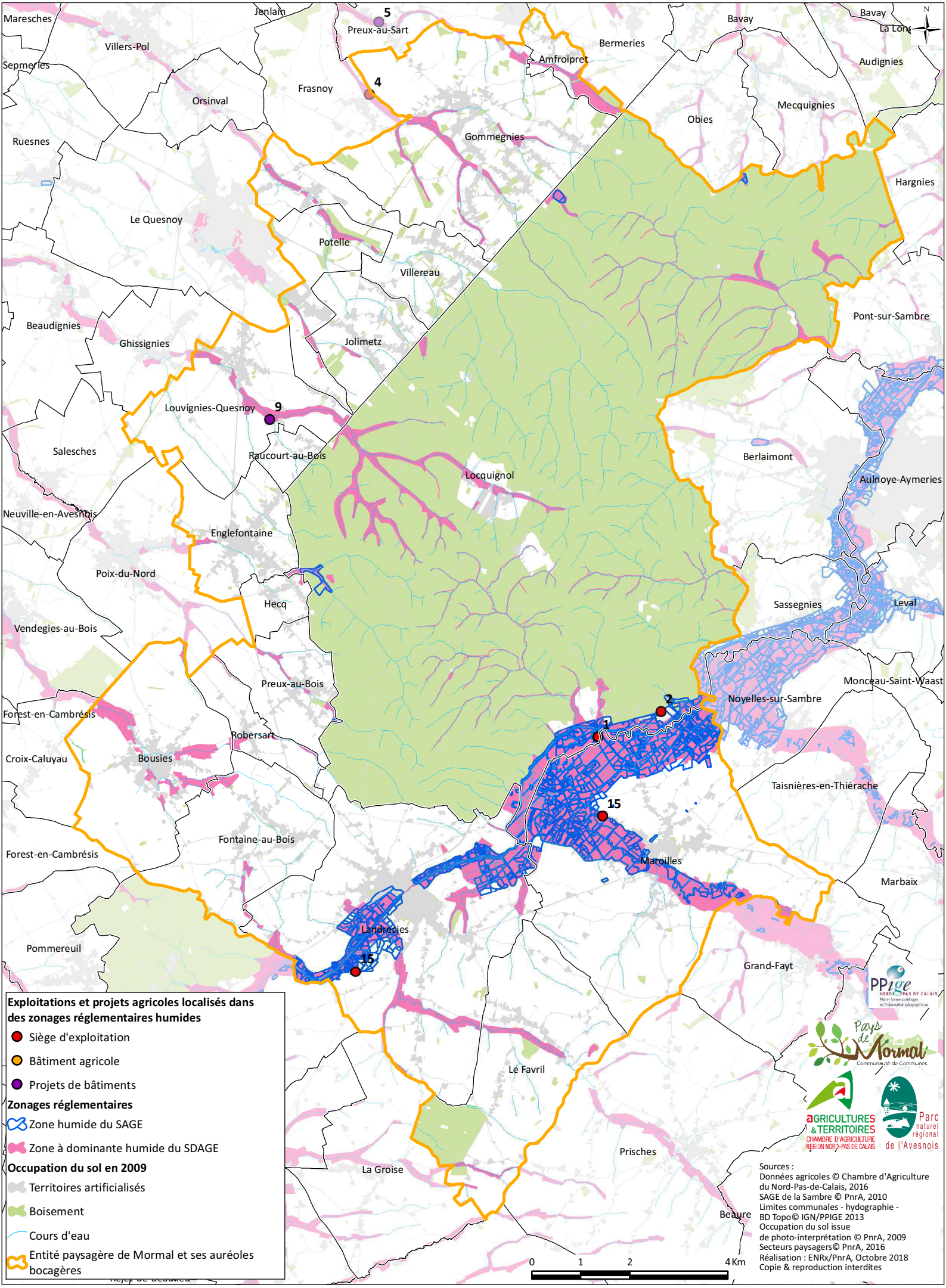

Exploitations et projets agricoles localisés dans des zonages réglementaires humides

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Projets de bâtiments

Zonages réglementaires

- Zone humide du SAGE
- Zone à dominante humide du SDAGE

Occupation du sol en 2009

- Territoires artificialisés
- Boisement
- Cours d'eau
- Entité paysagère de Mormal et ses auréoles bocagères

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
SAGE de la Sambre © PnrA, 2010
Limites communales - hydographie - BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Occupation du sol issue de photo-interprétation © PnrA, 2009
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Réalisation : ENRx/PnrA, Octobre 2018
Copie & reproduction interdites

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des zonages réglementaires humides

Entité paysagère du Plateau Quercitain

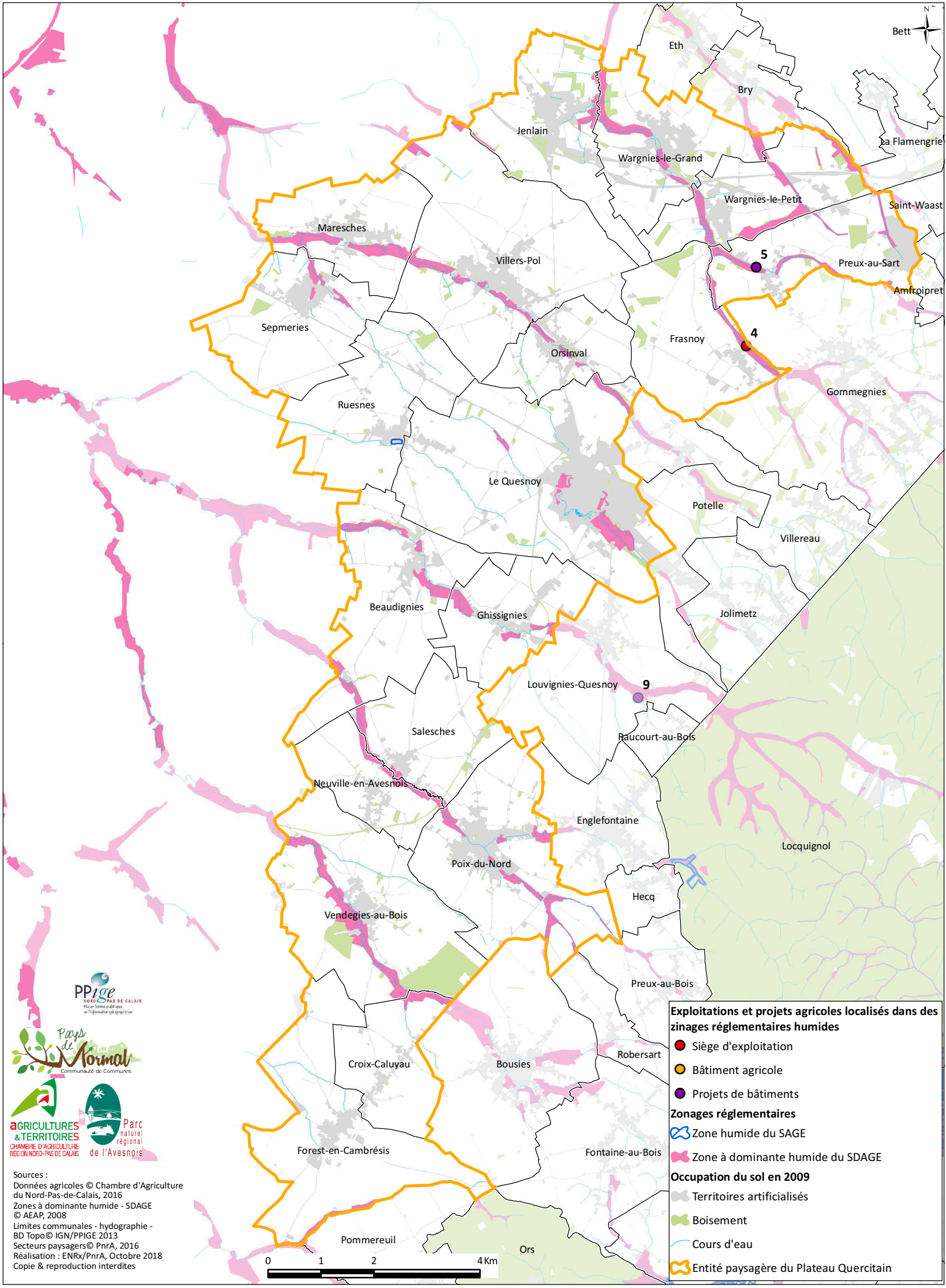

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
Zones à dominante humide - SDAGE © AEAP, 2008
Limites communales - hydographie - BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Réalisation : ENRx/PnrA, Octobre 2018
Copie & reproduction interdites



ANNEXE 10 : CARTE DE LOCALISATION DES DENTS CREUSES ET ZONES DE PROJETS EN ZNIEFF DE TYPE I


Englefontaine
Hecq
Locquignol
DC HEC01
Preux-au-Bois
N
Légende
Hecq
0 100 200 300 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine


DC JOL08
Villereau
DC JOL07
DC JOL05
DC JOL03
DC JOL02
JOL01
Jolimetz
DC JOL01
Locquignol
N
Légende
Jolimetz
0 100 200 300 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine



Légende

La Longueville

0 250 500 750 m

Dents creuses en ZNIEFF I | Limites communales | ZNIEFF I | Zones de projets | Enveloppe urbaine



Légende

Landrecies

0 250 500 750 m

Dents creuses en ZNIEFF I | Limites communales | ZNIEFF I | Zones de projets | Enveloppe urbaine

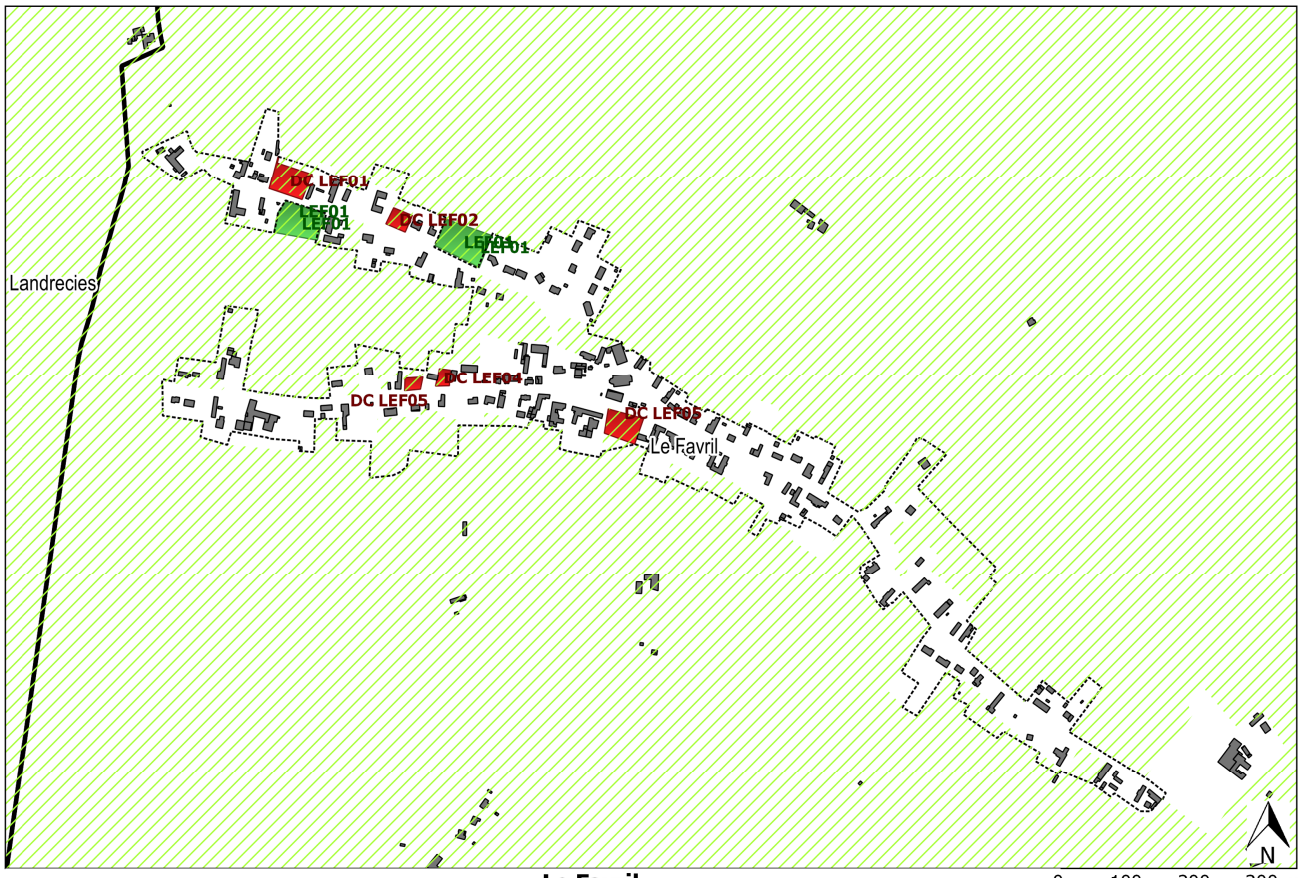
DC LEF01
LEF01
LEF01
DC LEF02
LEF01
Landrecies
DC LEF04
DC LEF05
DC LEF05
Le Favril
N
Le Favril
0
100
200
300 m
Légende
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

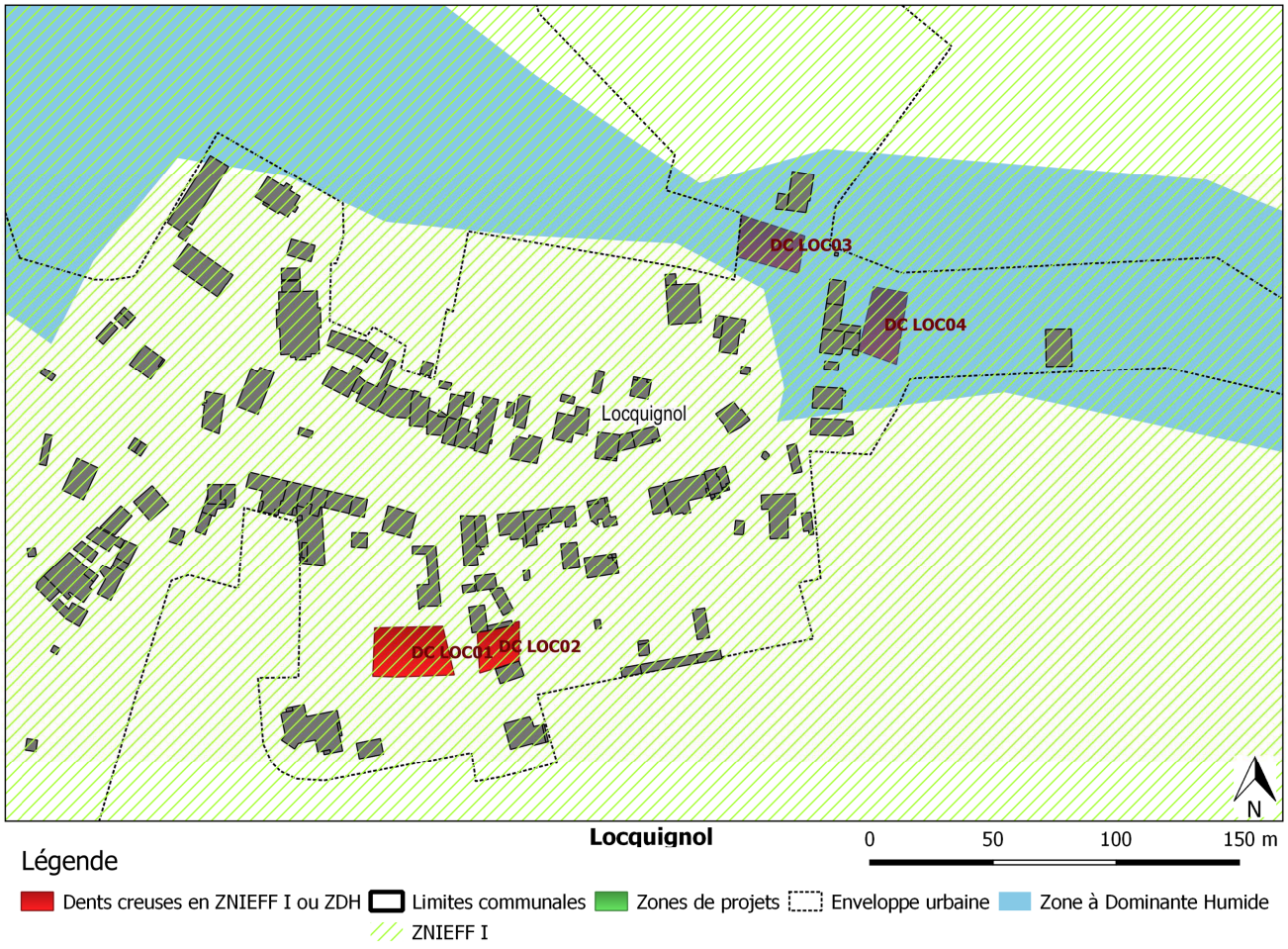
DC LOC03
DC LOC04
Locquignol
DC LOC01
DC LOC02
N
Locquignol
0
50
100
150 m
Légende
Dents creuses en ZNIEFF I ou ZDH
Limites communales
Zones de projets
Enveloppe urbaine
Zone à Dominante Humide
ZNIEFF I

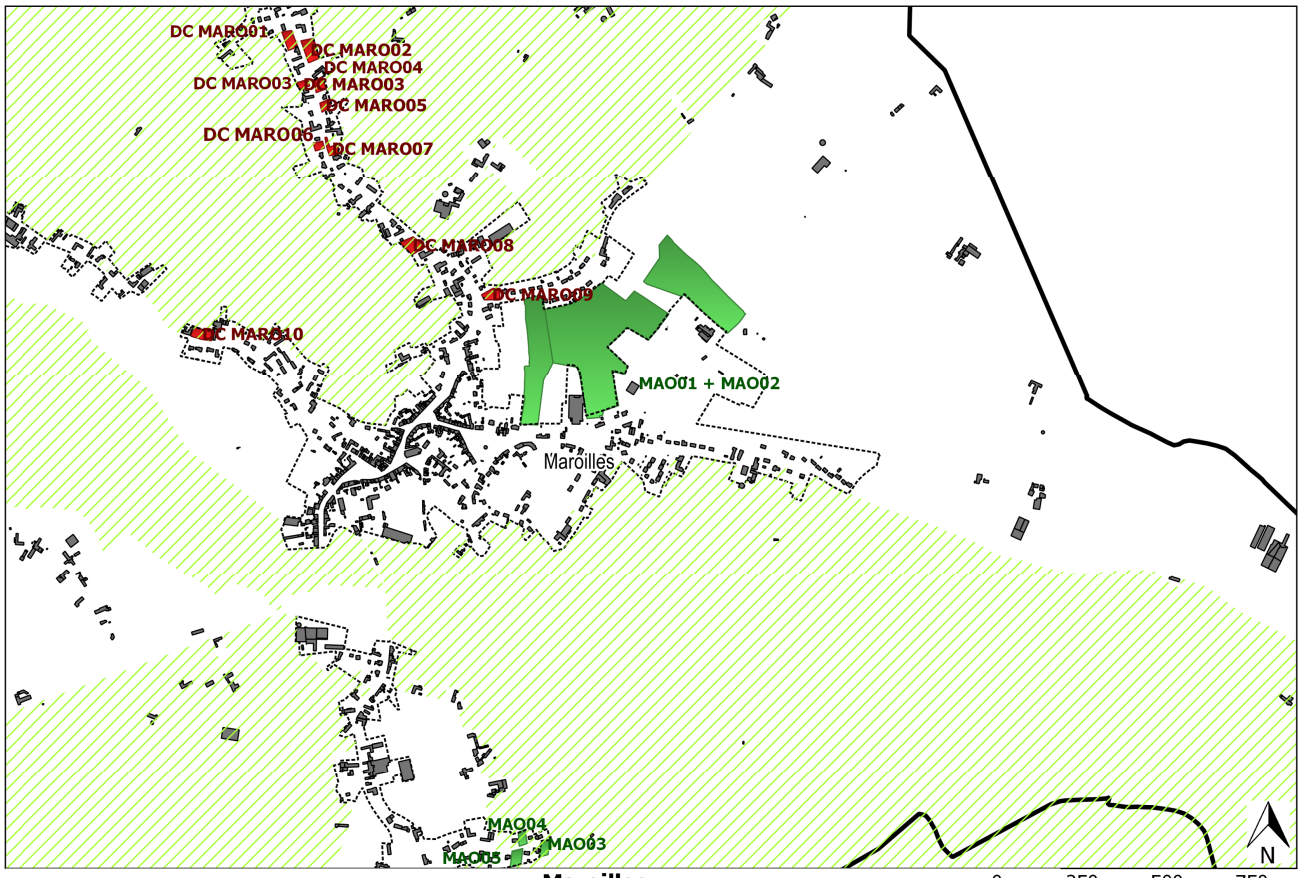

Maroilles

0 250 500 750 m

Légende

Dents creuses en ZNIEFF I | Limites communales | ZNIEFF I | Zones de projets | Enveloppe urbaine

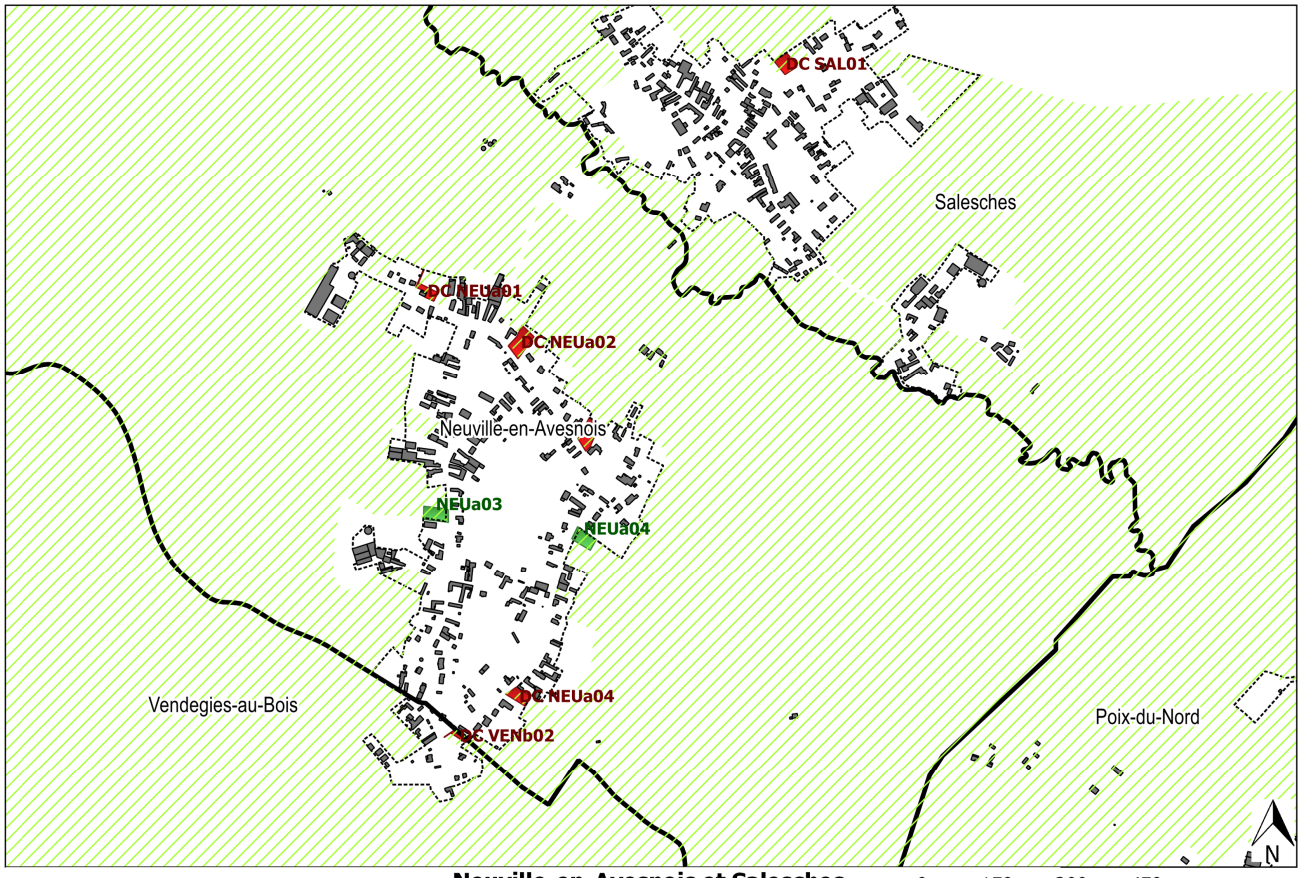

Neuville-en-Avesnois et Salesches

0 150 300 450 m

Légende

Dents creuses en ZNIEFF I | Limites communales | ZNIEFF I | Zones de projets | Enveloppe urbaine

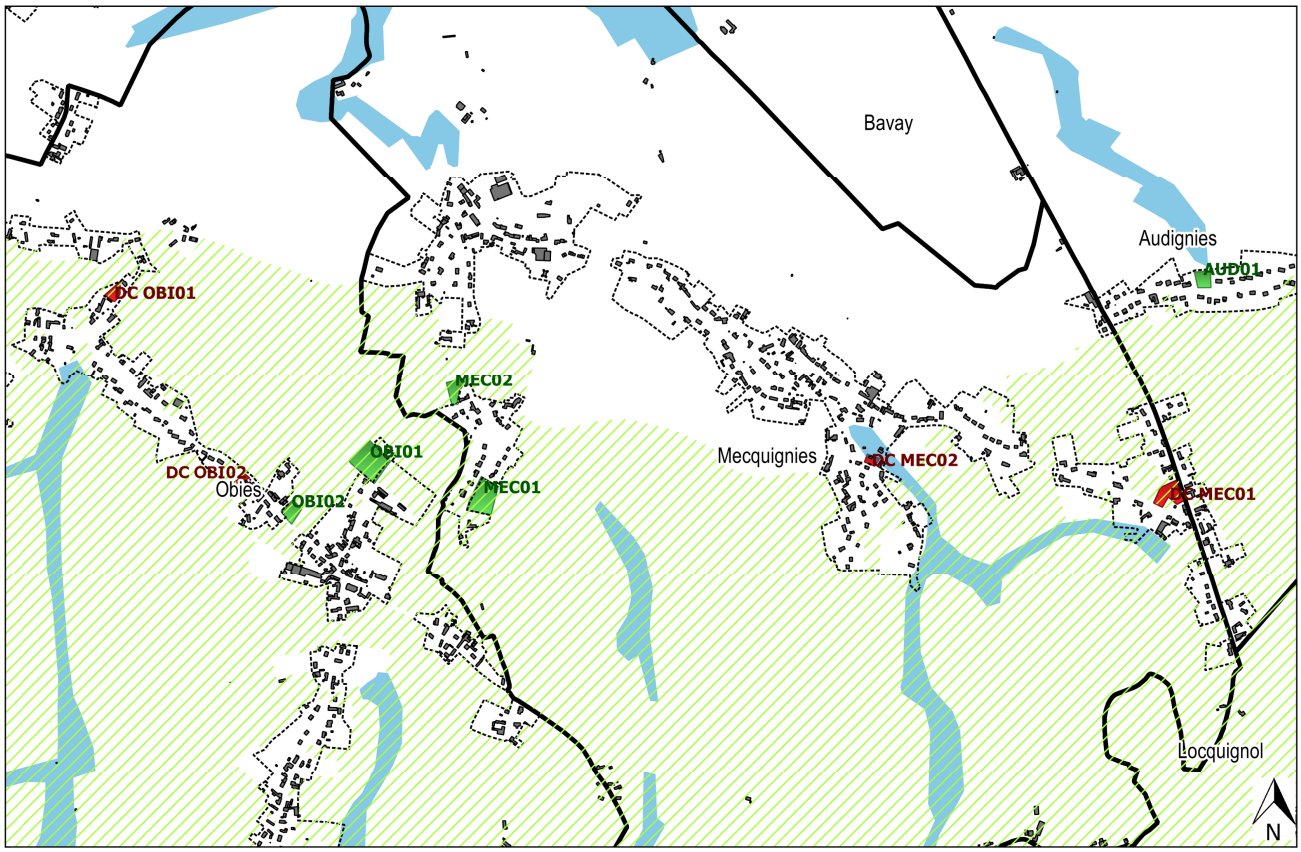

Obies et Mecquignies

0 250 500 750 m

Légende

Dents creuses en ZNIEFF I ou ZDH | Limites communales | Zones de projets | Enveloppe urbaine | Zone à Dominante Humide | ZNIEFF I

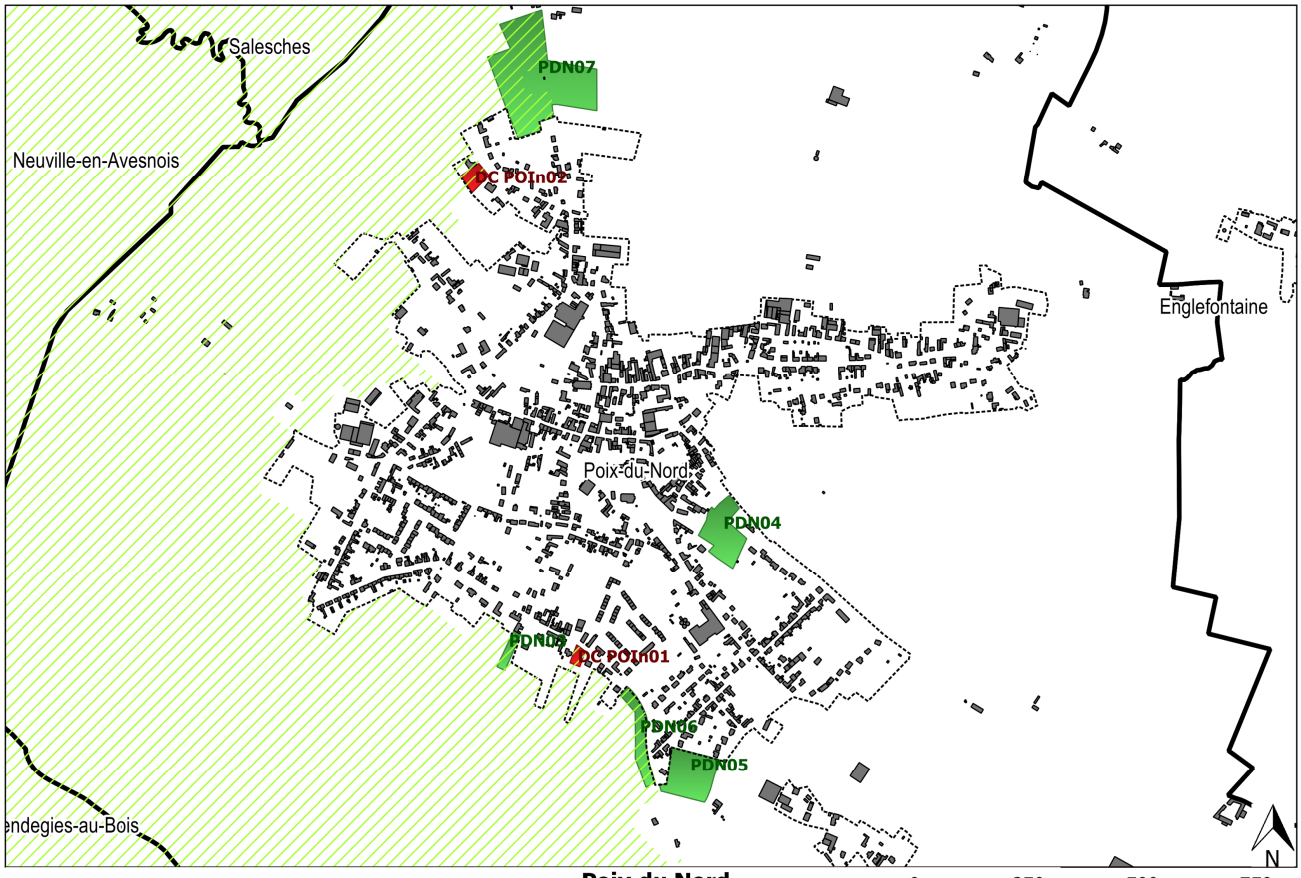

Poix du Nord

0 250 500 750 m

Légende

Dents creuses en ZNIEFF I | Limites communales | ZNIEFF I | Zones de projets | Enveloppe urbaine

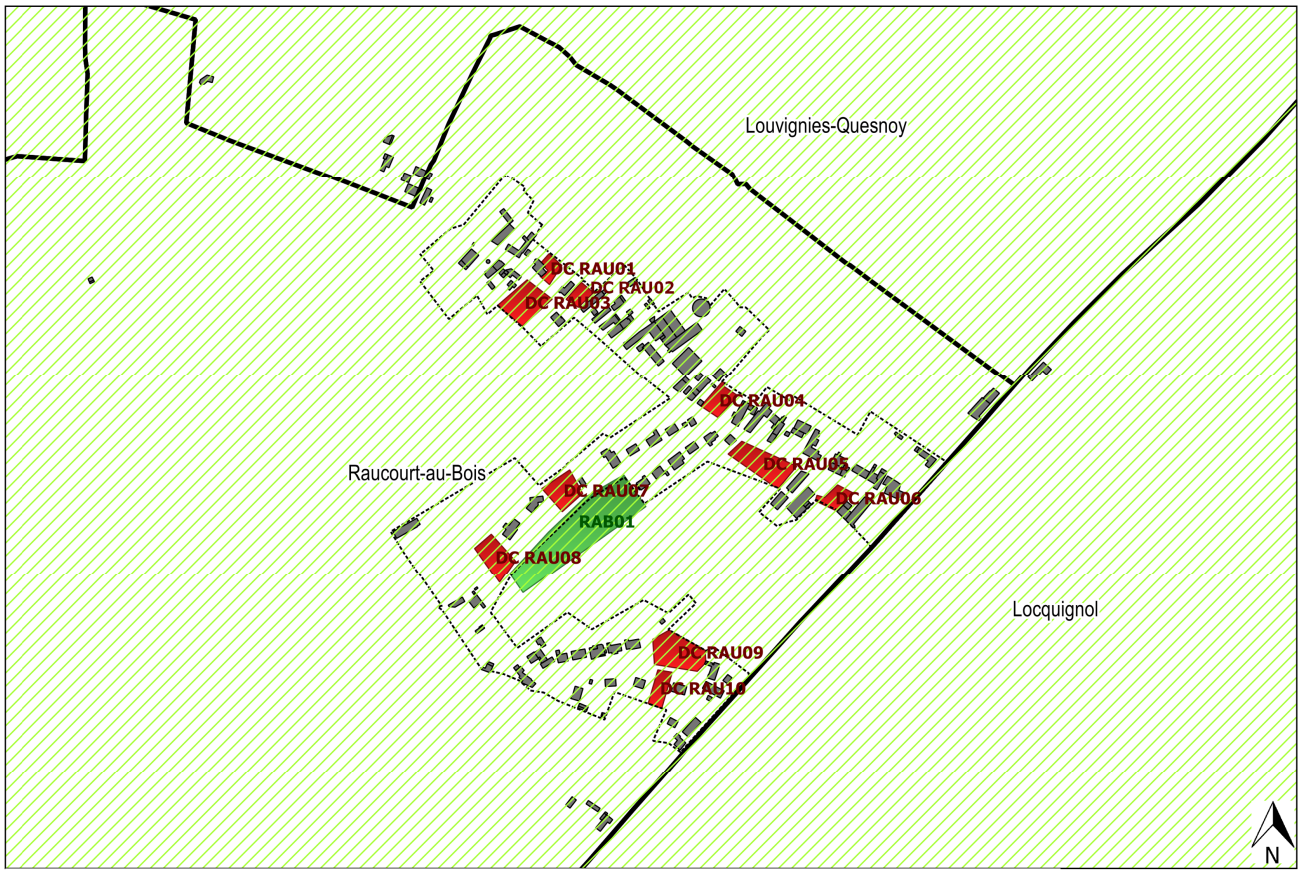
Louvignies-Quesnoy
DC RAU01
DC RAU02
DC RAU03
DC RAU04
DC RAU05
DC RAU06
Raucourt-au-Bois
DC RAU07
RAB01
DC RAU08
Locquignol
DC RAU09
DC RAU10
N
Légende
Raucourt-au-Bois
0
100
200
300 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

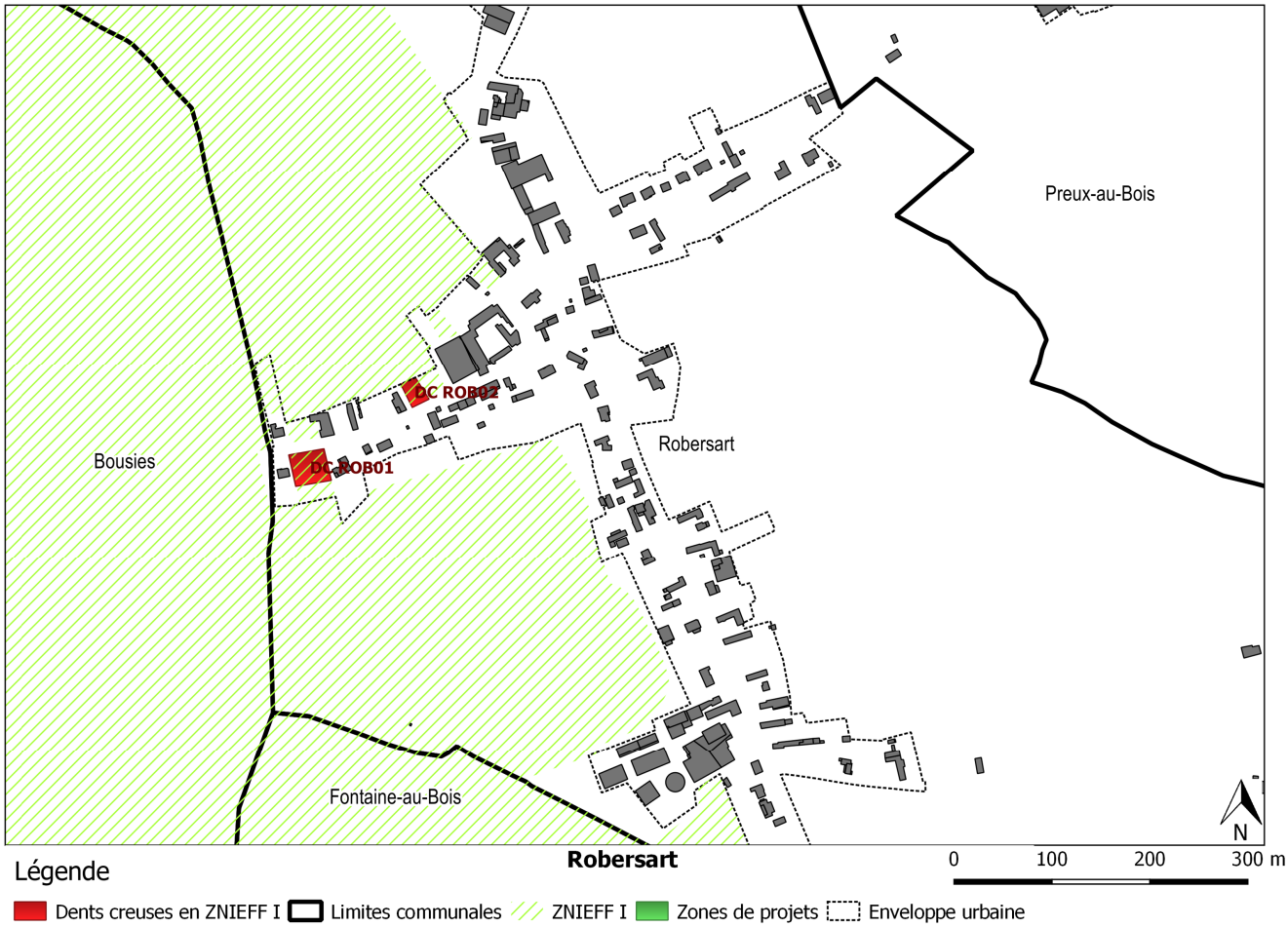
Preux-au-Bois
DC ROB02
Robersart
DC ROB01
Bousies
Fontaine-au-Bois
N
Légende
Robersart
0
100
200
300 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

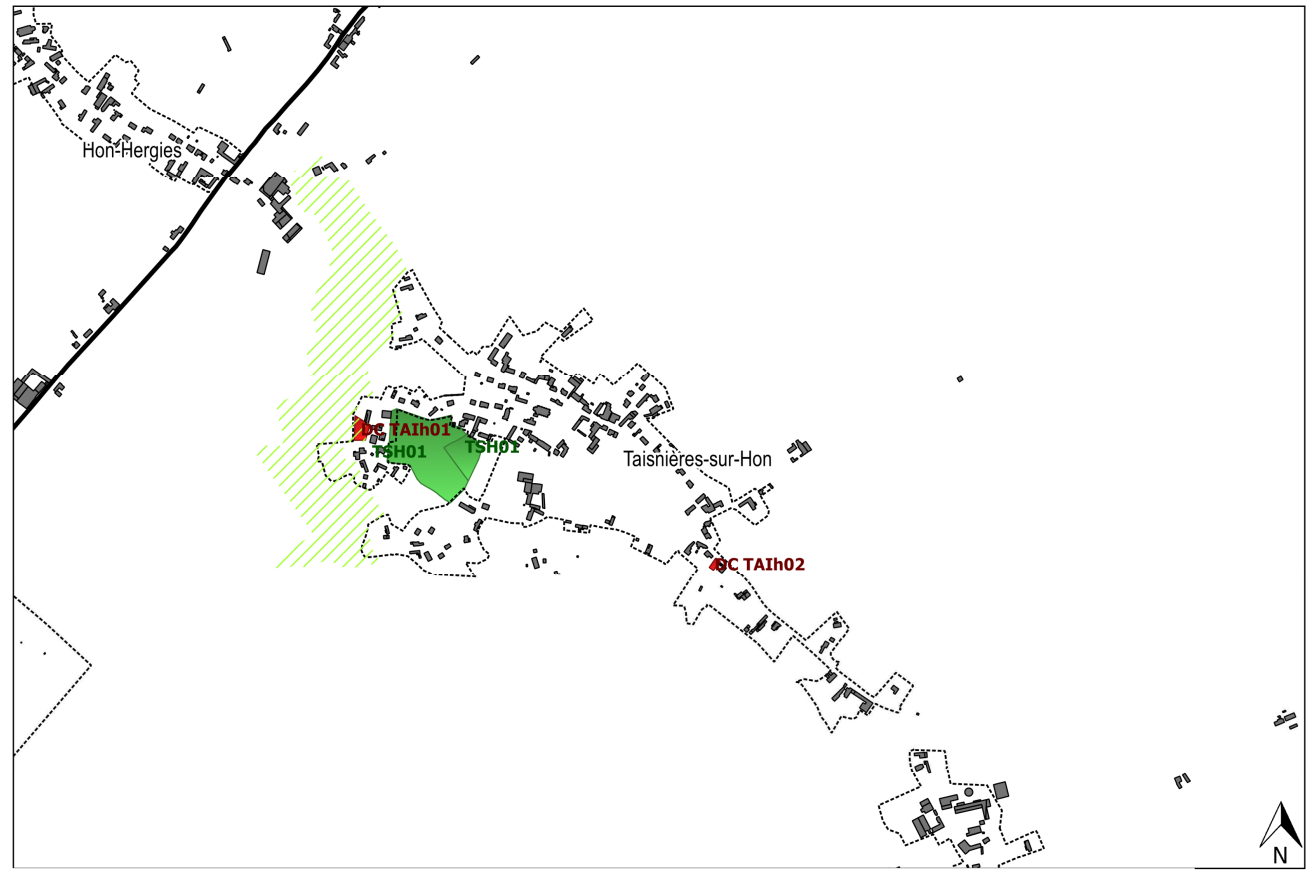
Hon-Hergies
DC TAIh01
TSH01
TSH01
Taisnières-sur-Hon
DC TAIh02
N
Légende
Taisnières-sur-Hon
0
250
500
750 m
Dents creuses en ZNIEFF I ou zone humide
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

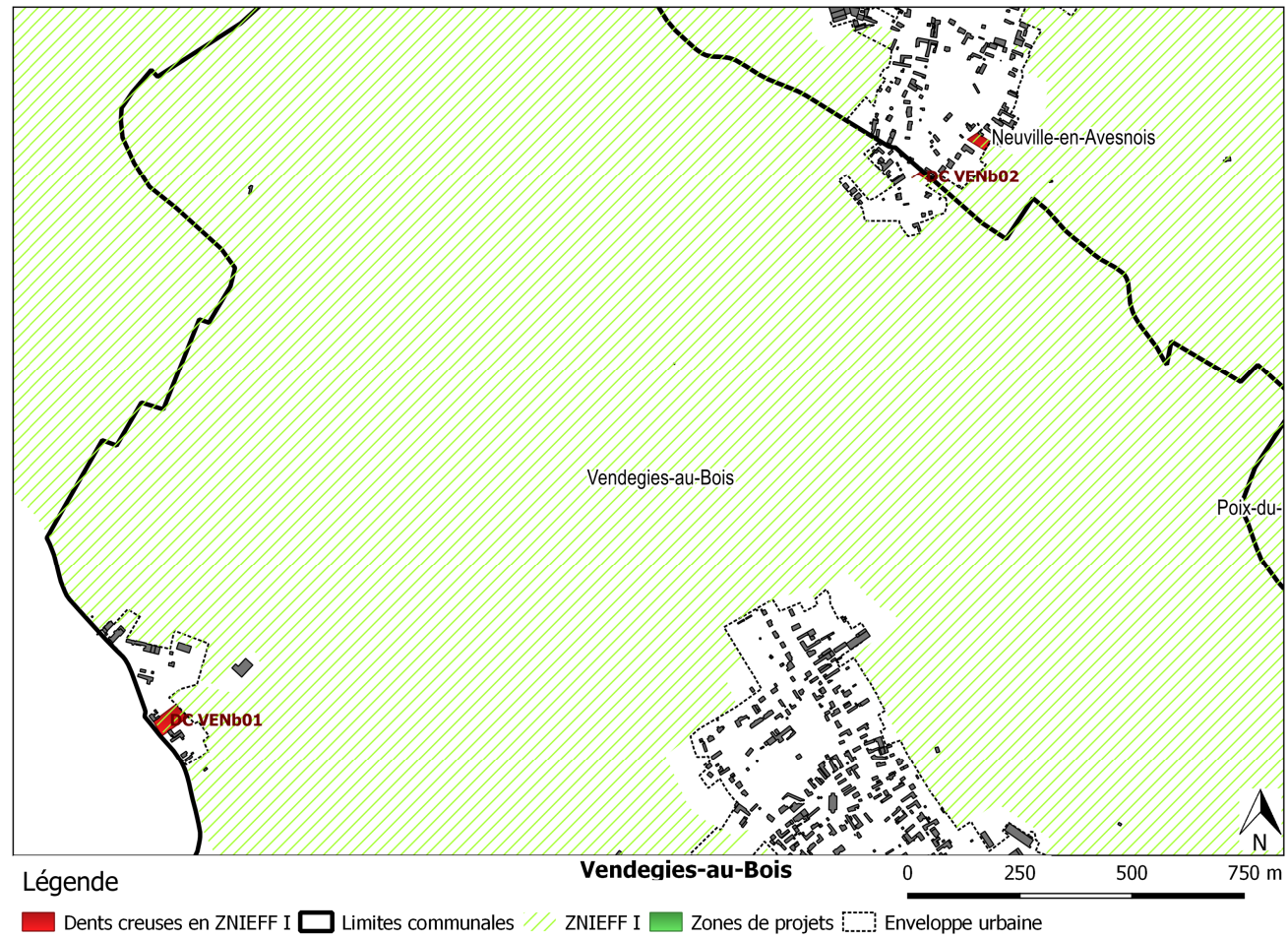
Neuville-en-Avesnois
DC VENb02
Vendegies-au-Bois
Poix-du-
DC VENb01
N
Légende
Vendegies-au-Bois
0
250
500
750 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

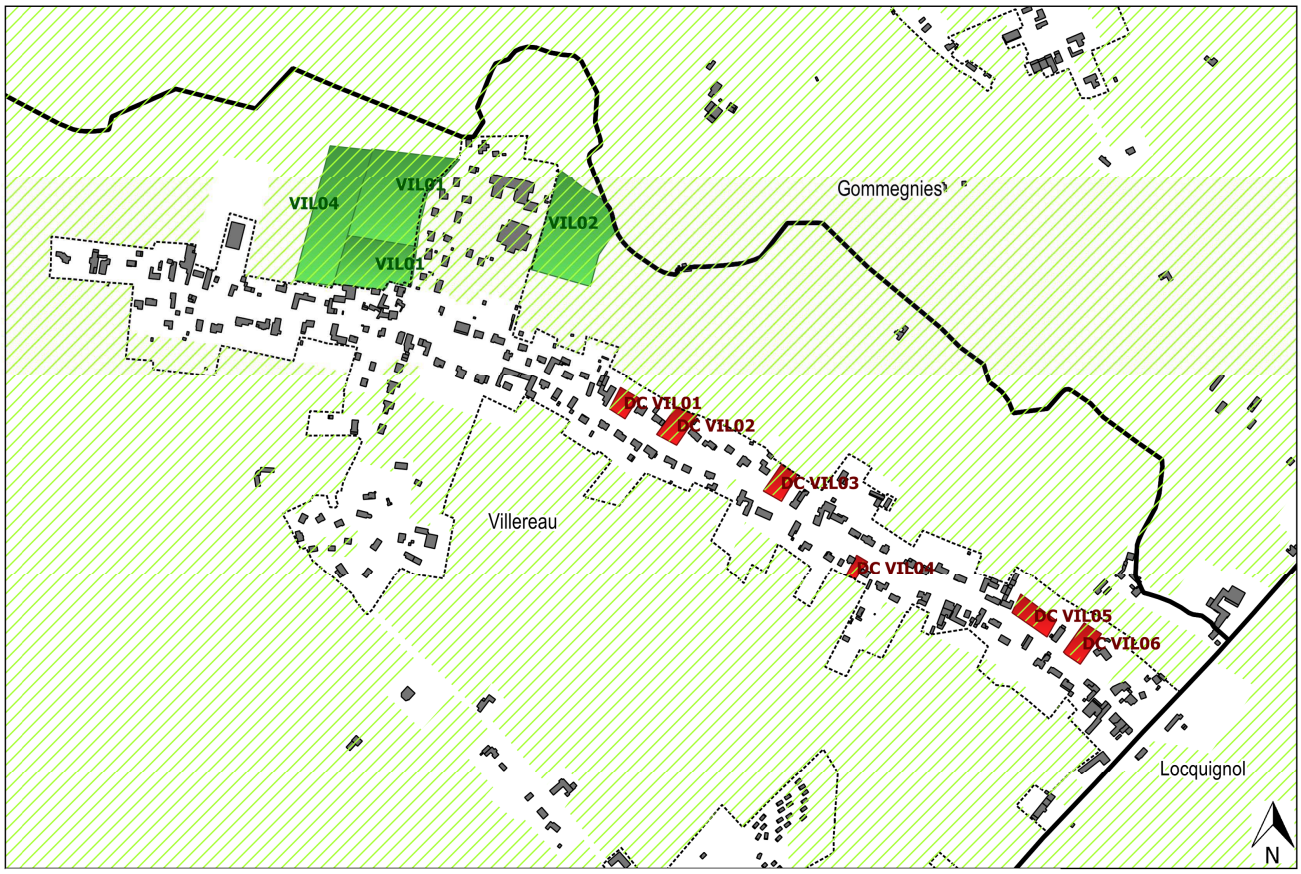
VIL04
VIL01
VIL02
VIL03
Gommegnies
DC VIL01
DC VIL02
DC VIL03
Villereau
DC VIL04
DC VIL05
DC VIL06
Locquignol
N
Légende
Villereau
0 100 200 300 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

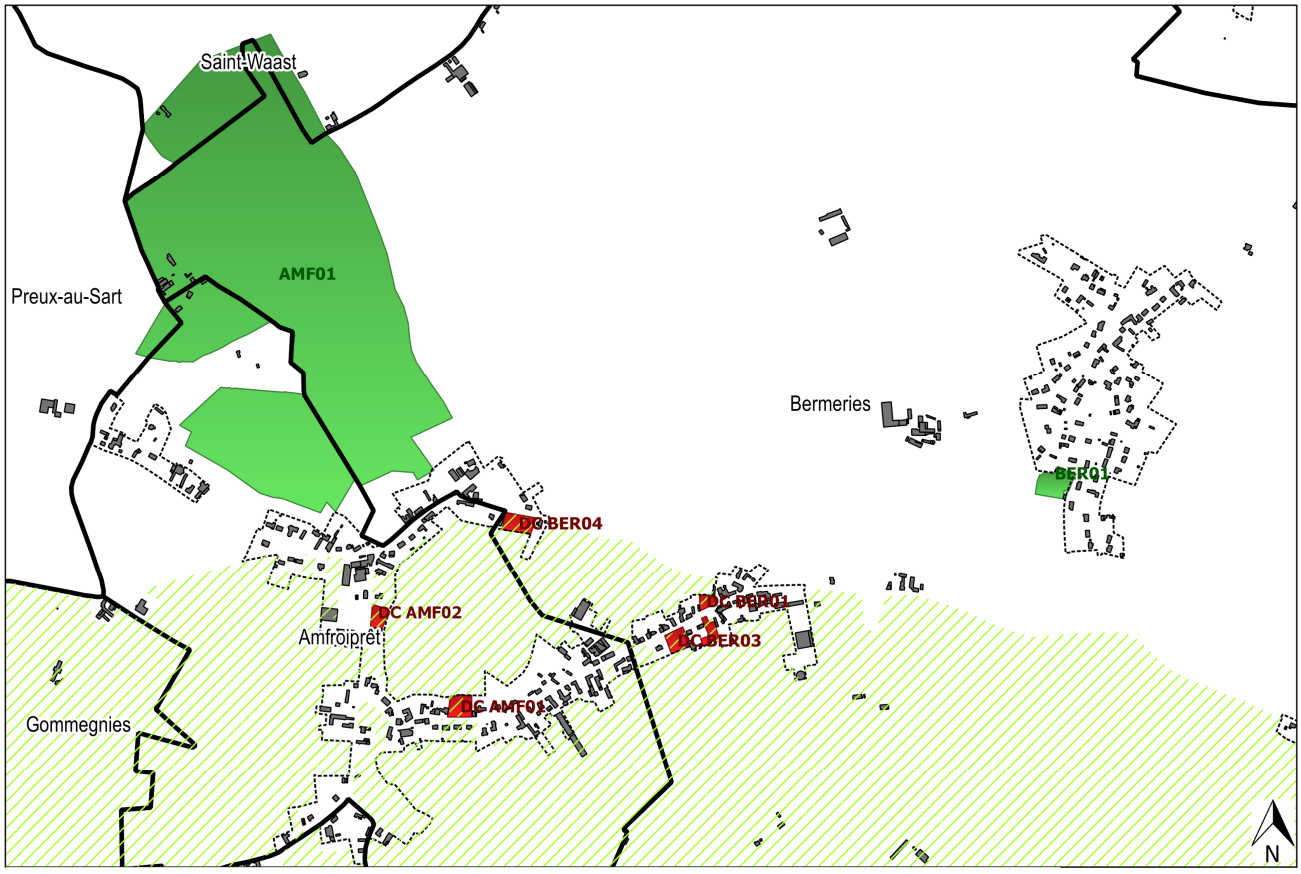
Saint-Waast
AMF01
Preux-au-Sart
Bermeries
BER01
DC BER04
DC AMF02
Amfroipret
DC BER01
DC BER03
DC AMF01
Gommegnies
N
Légende
Amfroipret et Bermeries
0 250 500 750 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

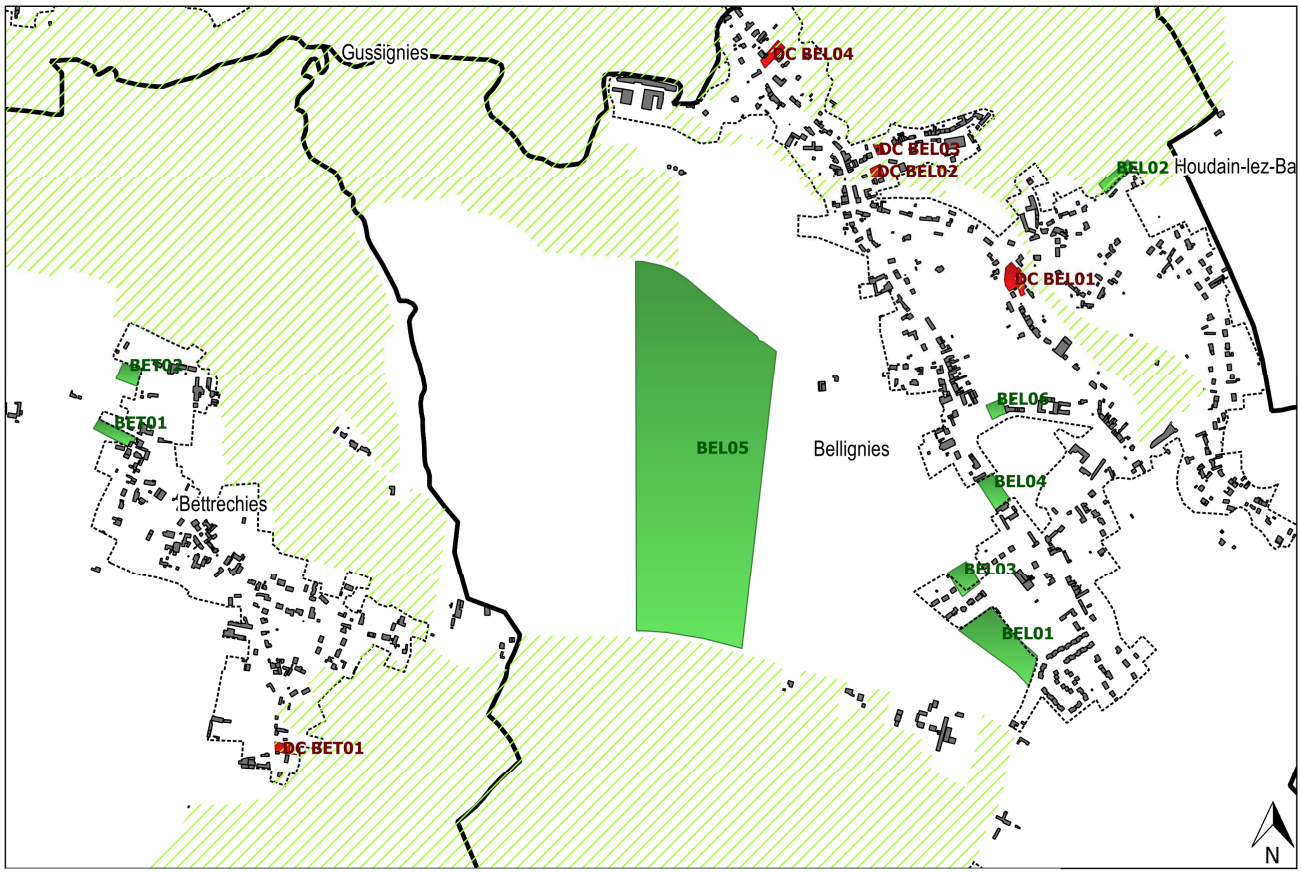
Gussignies
DC BEL04
DC BEL03
DC BEL02
BEL02 Houdain-lez-Ba
DC BEL01
BET02
BET01
BEL05
Bellignies
BEL06
BEL04
BEL03
BEL01
Bettrechies
DC BET01
N
Légende
Bellignies et Bettrechies
0
250
500
750 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

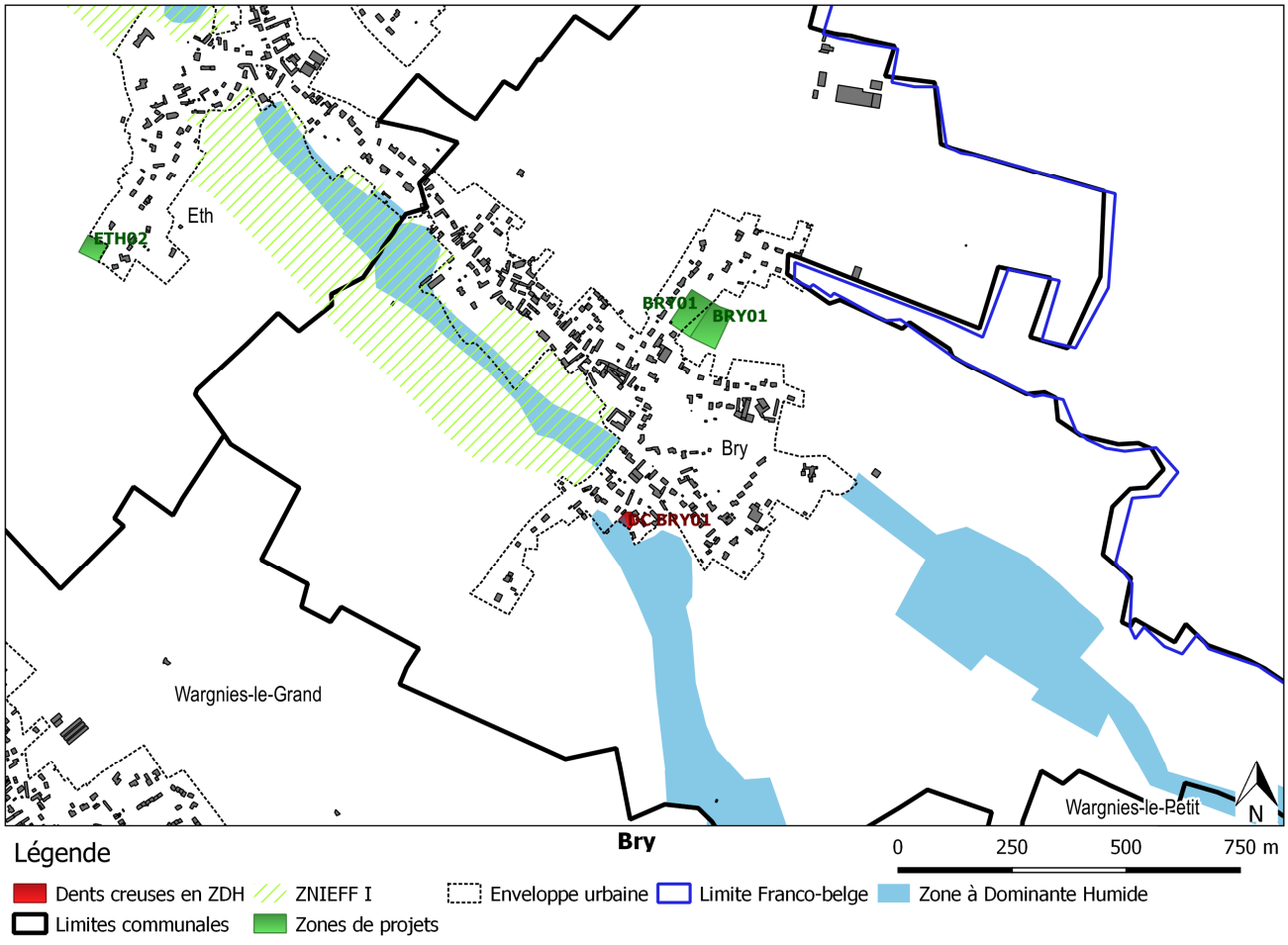
Eth
ETH02
BRY01
Bry
DC BRY01
Wargnies-le-Grand
Wargnies-le-Petit
N
Légende
Bry
0
250
500
750 m
Dents creuses en ZDH
ZNIEFF I
Enveloppe urbaine
Limite Franco-belge
Zone à Dominante Humide
Limites communales
Zones de projets

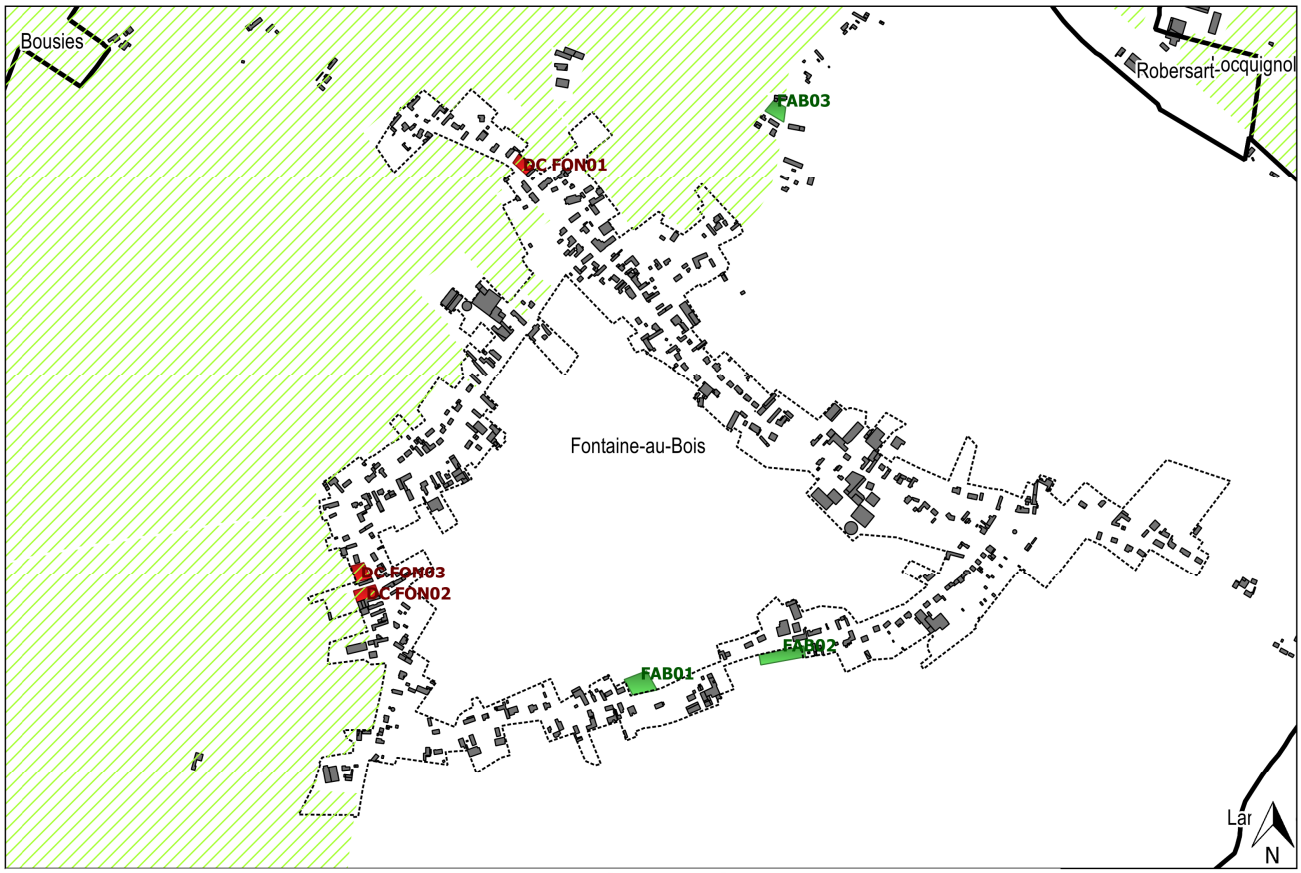

Fontaine-au-Bois

Légende

Dents creuses en ZNIEFF I | Limites communales | ZNIEFF I | Zones de projets | Enveloppe urbaine

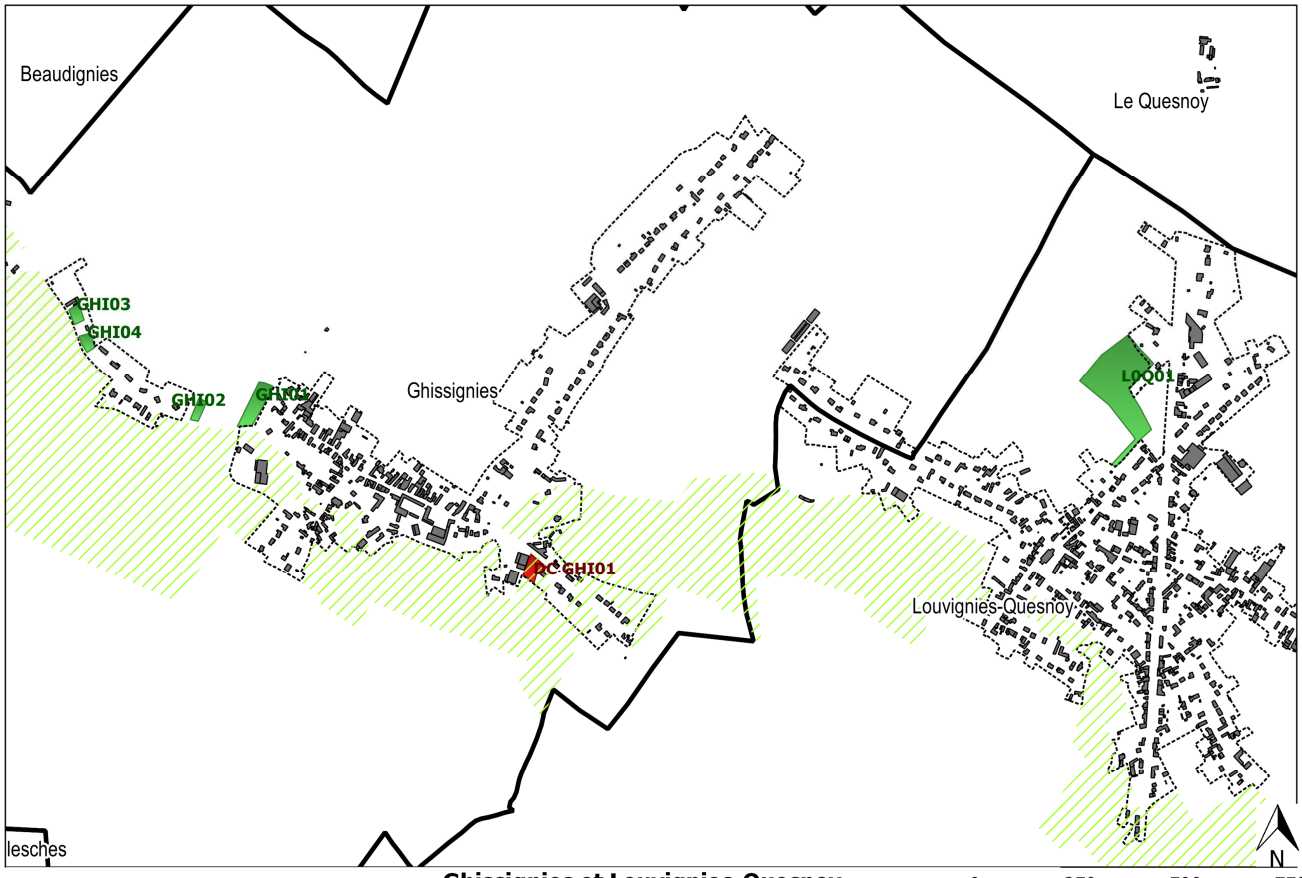

Ghissignies et Louvignies-Quesnoy

Légende

Dents creuses en ZNIEFF I | Limites communales | ZNIEFF I | Zones de projets | Enveloppe urbaine

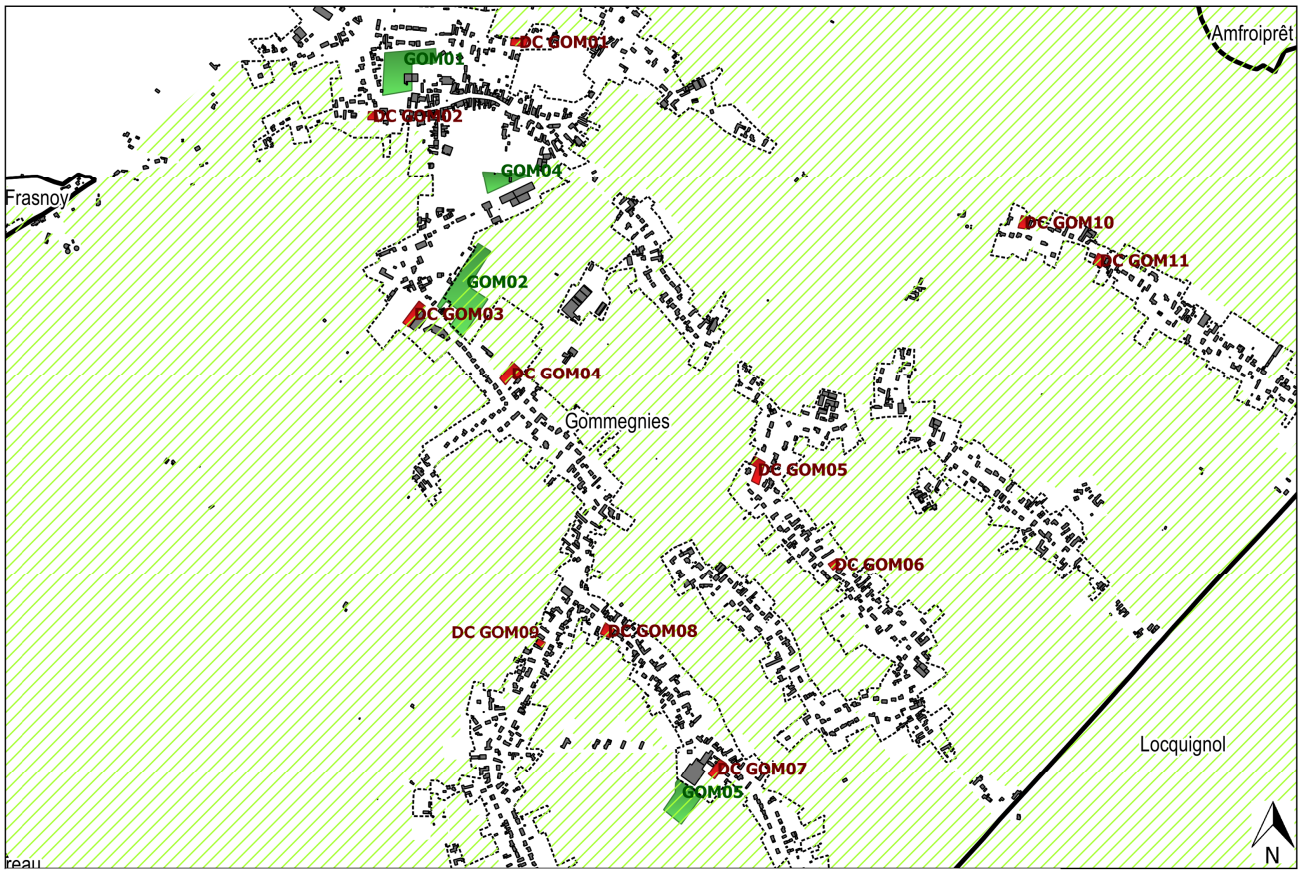
DC GOM01
GOM01
DC GOM02
GOM04
GOM02
DC GOM03
DC GOM04
DC GOM10
DC GOM11
DC GOM05
DC GOM06
DC GOM09
DC GOM08
DC GOM07
GOM05
Amfroiprêt
Frasnoy
Gommegnies
Locquignol
N
Légende
Gommegnies
0
250
500
750 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine

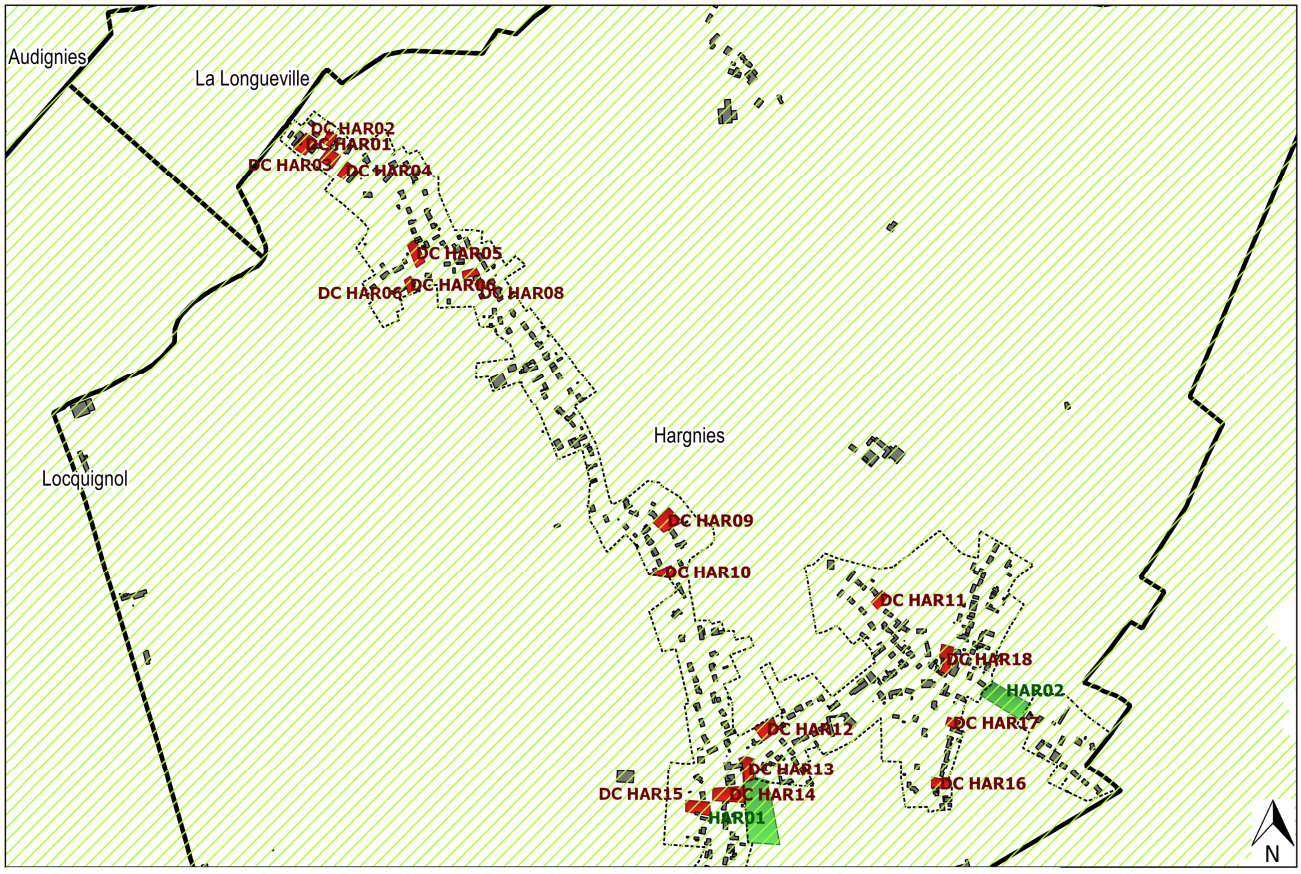
Audignies
La Longueville
DC HAR02
DC HAR01
DC HAR03
DC HAR04
DC HAR05
DC HAR06
DC HAR07
DC HAR08
Hargnies
Locquignol
DC HAR09
DC HAR10
DC HAR11
DC HAR18
HAR02
DC HAR17
DC HAR12
DC HAR13
DC HAR15
DC HAR14
DC HAR16
HAR01
N
Légende
Hargnies
0
250
500
750 m
Dents creuses en ZNIEFF I
Limites communales
ZNIEFF I
Zones de projets
Enveloppe urbaine



ANNEXE 11 : CARTE DE LOCALISATION DES SIEGES ET PROJETS AGRICOLES EN ZNIEFF DE TYPE I

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des ZNIEFF de type 1

Entité paysagère du Bavaisis

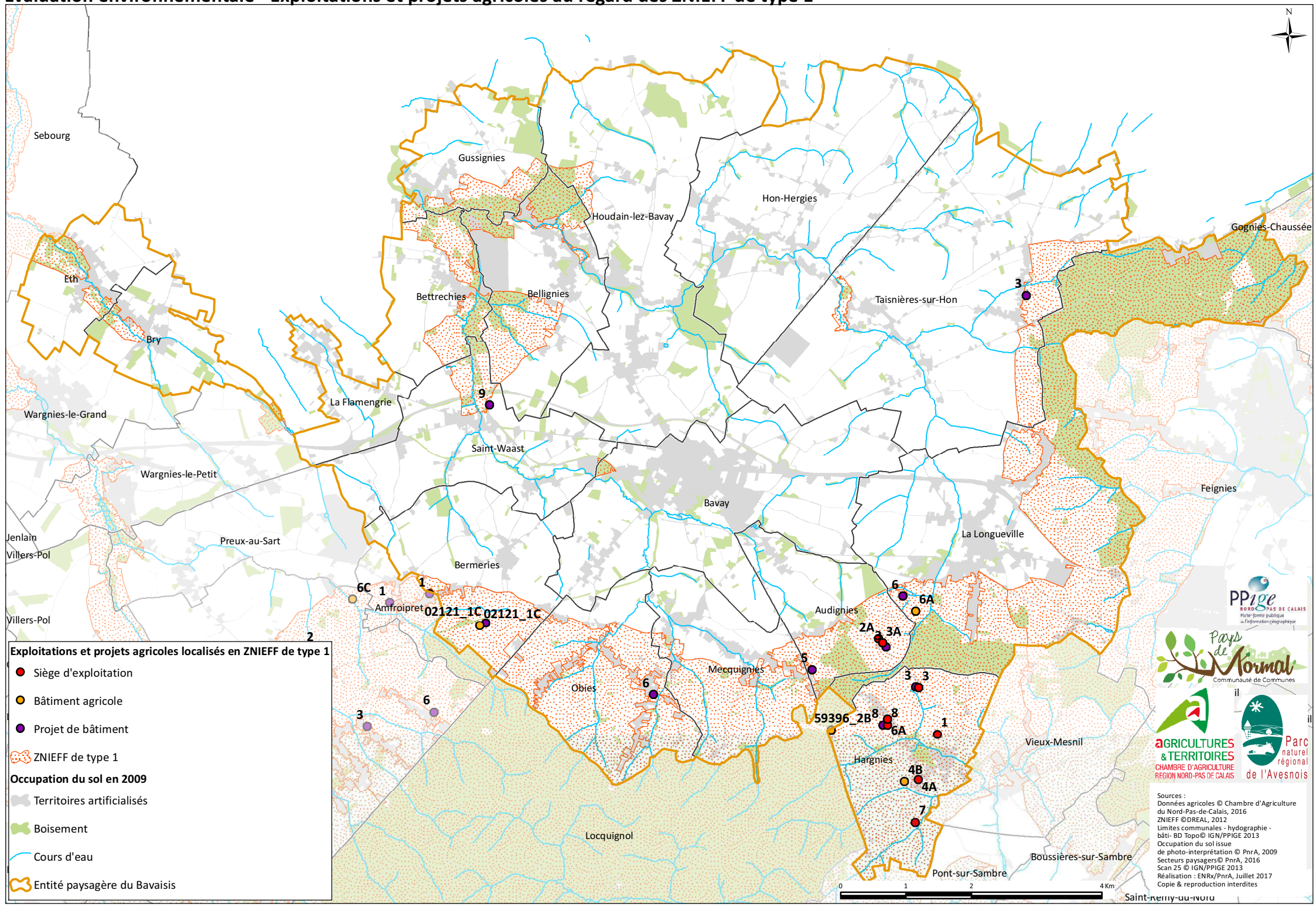

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
ZNIEFF ©DREAL, 2012
Limites communales - hydographie - bâti- BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Occupation du sol issue de photo-interprétation © PnrA, 2009
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Scan 25 © IGN/PPIGE 2013
Réalisation : ENRx/PnrA, Juillet 2017
Copie & reproduction interdites

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des ZNIEFF de type 1

Entité paysagère de Mormal et ses auréoles bocagères

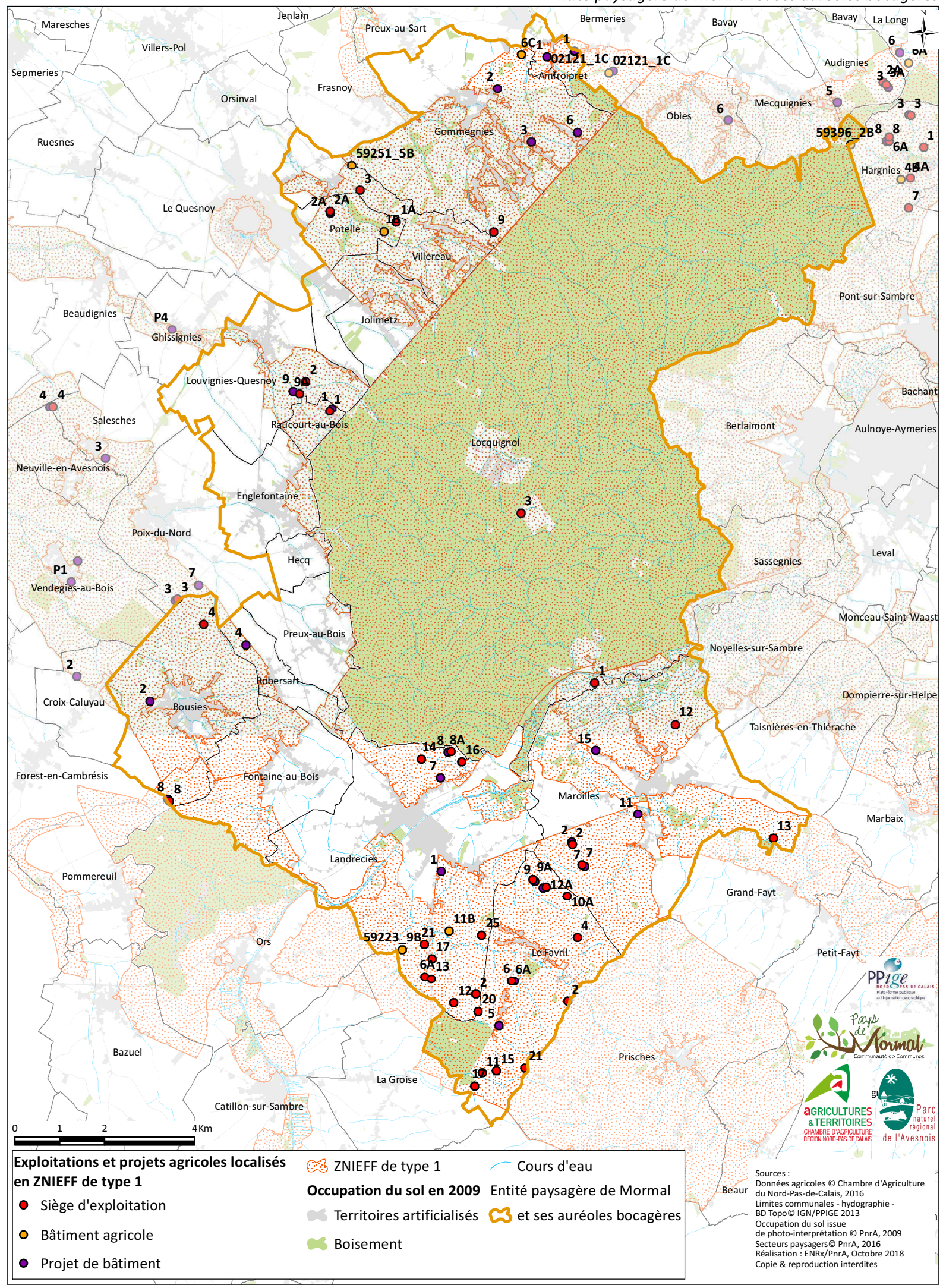

Exploitations et projets agricoles localisés en ZNIEFF de type 1

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Projet de bâtiment

ZNIEFF de type 1

Cours d'eau

Occupation du sol en 2009

Territoires artificialisés

Boisement

Entité paysagère de Mormal et ses auréoles bocagères

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
Limites communales - hydographie - BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Occupation du sol issue de photo-interprétation © PnrA, 2009
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Réalisation : ENRx/PnrA, Octobre 2018
Copie & reproduction interdites

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des ZNIEFF de type 1

Entité paysagère du Plateau Quercitain

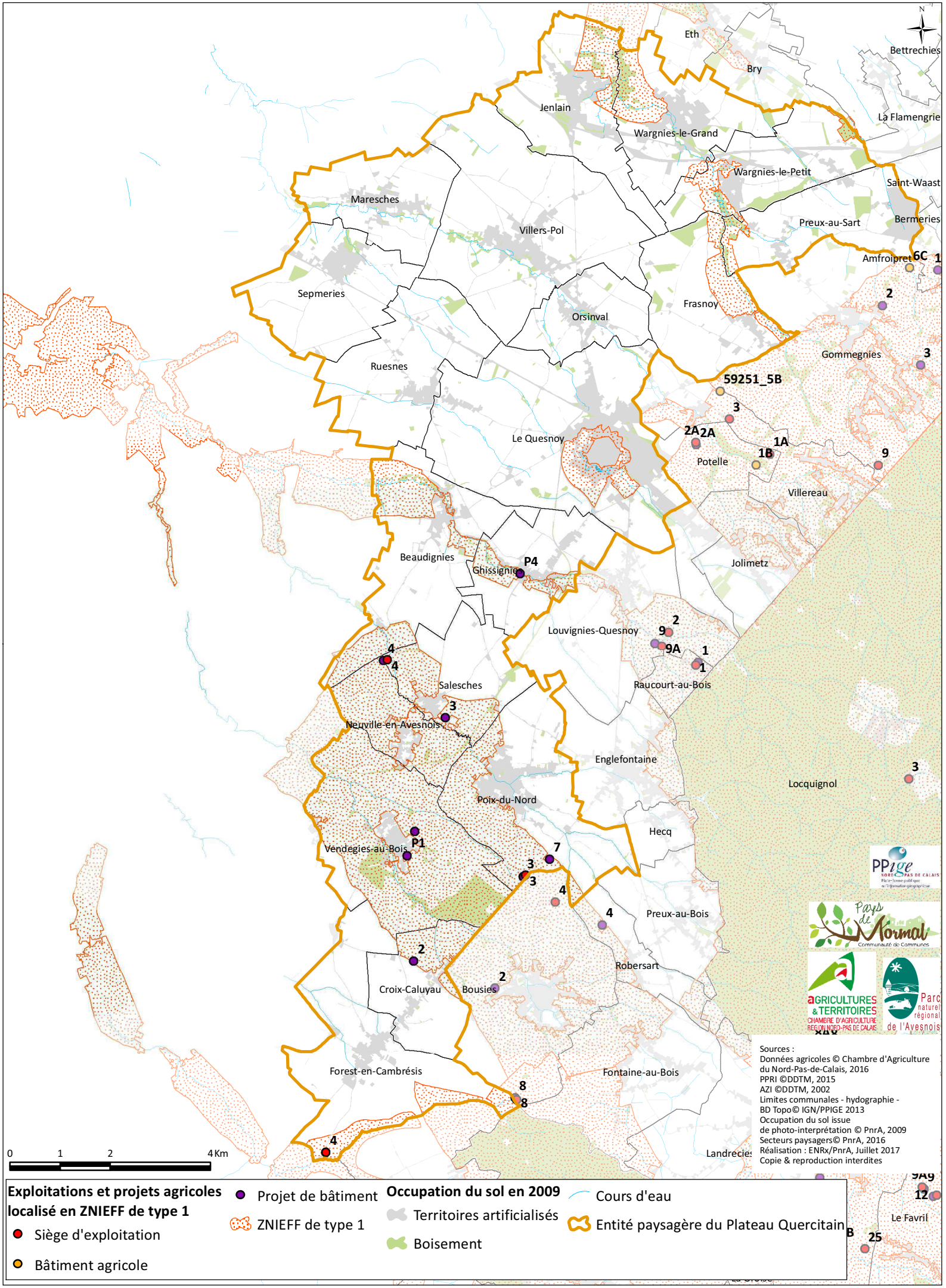

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
PPRI ©DDTM, 2015
AZI ©DDTM, 2002
Limites communales - hydrographie - BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Occupation du sol issue de photo-interprétation © PnrA, 2009
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Réalisation : ENRx/PnrA, Juillet 2017
Copie & reproduction interdites

Exploitations et projets agricoles localisé en ZNIEFF de type 1

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Projet de bâtiment
- ZNIEFF de type 1

Occupation du sol en 2009

- Territoires artificialisés
- Boisement
- Cours d'eau
- Entité paysagère du Plateau Quercitain



ANNEXE 12 : DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNE FLORE

Données bibliographiques faunistiques et floristiques

Flore (Digitale)

Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat	Lég.	LRR
Achilée sternutatoire	*Achillea ptarmica*	Prairie	R1	
Alchemille velue	*Alchemilla filicaulis*	Prairie		EN
Aloès d'eau	*Stratiotes aloides*	Plans d'eau	R1	
Ancolie vulgaire	*Aquilegia vulgaris*	Pierriers	R1	
Anthémis des champs	*Anthemis arvensis*	Cultures		VU
Arnoséru	*Arnoseris minima*	Surface de roche affleurante		RE
Asaret	*Asarum europaeum*	Milieu forestier		RE
Atropis distant	*Puccinellia distans*	Prairie		RE
Bleuet des champs	*Centaurea cyanus*	Prairie		EN
Brome faux-seigle	*Bromus secalinus*	Prairie		VU
Berle à larges feuilles	*Sium latifolium*	Pelouse en bordures de lacs et d'étangs	R1	
Bruyères à quatre angles	*Erica tetralix*	Milieux forestier, tourbières	R1	VU
Buplèvre à feuilles rondes	*Bupleurum rotundifolium*	Cultures		EN
Butome en ombelle	*Butomus umbellatus*	Rivières	R1	
Callitriche à crochets	*Callitriche hamulata*	Rivières	R1	
Campylophyllum calcareum	*Campylophyllum calcareum*	Pierres, racines d'arbres ombragées		VU
Capillaire noir	*Asplenium adiantum*	Falaise calcaire		VU
Céleri	*Apium graveolens*	Prairies	R1	
Canche aquatique	*Catabrosa aquatica*	Prairies en bordure d'eau	R1	
Cétérach	*Ceterach officinarum*	Falaise calcaire		EN
Chénopode des murs	*Chenopodium murale*	Culture		VU
Chénopode fétide	*Chenopodium vulvaria*	Pied des murs		CR
Cinclidotus fontinaloides	*Cinclidotus fontinaloides*	Berge de cours d'eau et de lacs		VU
Chrysanthème des moissons	*Glebionis segetum*	Culture		VU
Cladium des marais	*Cladium mariscus*	Tourbières, eaux stagnantes	R1	
Climacium dendroides	*Climacium dendroides*	Prairies humides, bords de lacs, étangs		VU
Colchique d'automne	*Colchicum autumnale*	Prairies humides	R1	
Cornouiller mâle	*Cornus mas*	Bois et haies	R1	
Cystoptéris fragile	*Cystopteris fragilis*	Bois et rochers		EN
Dactylorhize de Fuchs	*Dactylorhiza fuchsii*	Prairies	R1	
Dorine à feuilles alternes	*Chrysosplenium alternifolium*	Milieux forestier humide	R1	
Dactylorhize de mai	*Dactylorhiza majalis*	Prairies humides		VU
Danthonie	*Danthonia decumbens*	Landes et pâturage humide	R1	
Dicranella rufescens	*Dicranella rufescens*	Rives de rivières		VU
Digitaire glabre	*Digitaria ischaemum*	Cultures		VU
Dicranum tauricum	*Dicranum tauricum*	Bois en décomposition		VU
Elatine poivre d'eau	*Elatine hydropiper*	Fossé, mare, étang		RE
Encalypta vulgaris	*Encalypta vulgaris*	Plaines		EN
Equisetum des bois	*Equisetum sylvaticum*	Bois et pâturage humide	R1	
Euphorbe des marais	*Euphorbia palustris*	Marais et milieux humide		RE
Euphorbe douce	*Euphorbia dulcis L. subsp. incompta*	Milieu forestier	R1	VU
Epervière petite laitue	*Hieracium lactucella*	Pelouses, bois, bruyères		VU
Epiaire des champs	*Stachys arvensis*	Milieux sablonneux et siliceux		VU
Fraisier musqué	*Fragaria moschata*	Haies et bois		VU
Flûteau fausse-renoncule	*Baldellia ranunculoides*	Mare et étangs	R1	
Fougère des marais	*Thelypteris palustris*	Marais, praire et bois humides	R1	
Fumeterre grimpante	*Fumaria capreolata*	Haies, talus, murs		CR
Fumeterre de Vaillant	*Fumaria vaillantii*	Culture		CR
Gagée jaune	*Gagea lutea*	Bois et prairies humides	N1	EN
Gagée à spathe	*Gagea spathacea*	Bois humides et bords de ruisseaux	N1	VU
Genêt d'Angleterre	*Genista anglica*	Landes et bruyères	R1	VU
Gesse des bois	*Lathyrus sylvestris*	Haies et bois	R1	
Gnaphale jaunâtre	*Gnaphalium luteoalbum*	Pelouses pionnières de pannes	R1	
Gnaphale des forêts	*Gnaphalium sylvaticum*	Bois secs		VU
Guimauve officinale	*Althaea officinalis*	Bords des eaux	R1	
Gnavelle annuelle	*Scleranthus annuus*	Lieux sablonneux		CR

Hellébore vert	*Helleborus viridis*	Haie et bois	R1	
Herbe à bouteille	*Parietaria officinalis*	Murs, rochers, décombre		EN
Hottonie des marais	*Hottonia palustris*	Marais, fossé, étangs	R1	
Hygrohypnum luridum	*Hygrohypnum luridum*	Rochers, racines d'arbres		EN
Hylocomium splendens	*Hylocomium splendens*	Cultures		VU
Ivraie enivrante	*Lolium temulentum*	Cultures		RE
Ibéris amer	*Iberis amara*	Cultures et coteaux		RE
Jonc couché	*Juncus bulbosus*	Prairie humide	R1	
Jonc à tépales obtus	*Juncus subnodulosus*	Marais et landes tourbeuses	R1	
Laîche digitée	*Carex digitata*	Bois		CR
Laîche allongée	*Carex elongata*	Marais et étangs	R1	
Laîche à bec	*Carex rostrata*	Bords d'eaux		VU
Laîche de Huet	*Carex umbrosa*	Sous-bois herbacées		VU
Laîche des renards	*Carex vulpina*	Marais et bords d'eaux	R1	
Linaigrette à feuilles étroites	*Eriophorum angustifolium*	Marais et landes tourbeuses	R1	EN
Lepidozia reptans	*Lepidozia reptans*	Bois en décomposition		VU
Linaire couchée	*Linaria supina*	Lieux sablonneux ou pierreux	R1	
Limnanthème faux-nénuphar	*Nymphoides peltata*	Etangs, rivières		RE
Langue de bœuf	*Persicaria bistorta*	Prairies humides	R1	
Luzule blanche	*Luzula luzuloides*	Sous-bois herbacés		VU
Luzule des bois	*Luzula sylvatica*	Bois couverts	R1	
Lycopode en massue	*Lycopodium clavatum*	Landes, bruyères et bois	R1	CR
Millepertuis des montagnes	*Hypericum montanum*	Coteaux boisés		CR
Mauve alcée	*Malva alcea*	Bois, haies, prairies		CR
Mélique penchée	*Melica nutans*	Bois et rocher ombragés		RE
Mnium stellare	*Mnium stellare*	Racines et roches		VU
Montie à grains cartilagineuses	*Montia minor*	Cultures		VU
Mâche dentée	*Valerianella dentata*	Cultures		VU
Molène faux-bouillon-blanc	*Verbascum densiflorum*	Friches		VU
Myosotis des bois	*Myosotis sylvatica*	Bois et prairies humides	R1	
Miroir de Vénus	*Legousia speculum-veneris*	Culture		CR
Myriophylle verticillé	*Myriophyllum verticillatum*	Fossé, mare, étang	R1	
Neckera pumila	*Neckera pumila*	Arbres		VU
Œillet velu	*Dianthus armeria*	Bois et coteaux	R1	VU
Orchis pyramidal	*Anacamptis pyramidalis*	Bois et coteaux	R1	VU
Orchis incarnat	*Dactylorhiza incarnata*	Tourbières	R1	VU
Orchis tacheté	*Dactylorhiza maculata*	Tourbières		VU
Oenanthe aquatique	*Oenanthe aquatica*	Mare et étangs	R1	
Oenanthe à feuille de Silaüs	*Oenanthe silaifolia*	Prairies humides		VU
Ophioglossum commun	*Ophioglossum vulgatum*	Marais, prairies humides		VU
Ophrys abeille	*Ophrys apifera*	Prairies, bois	R1	
Orchis homme pendu	*Orchis anthropophora*	Pelouses et coteaux calcaires	R1	VU
Orchis mâle	*Orchis mascula*	Bois et prairies	R1	
Orme lisse	*Ulmus laevis*	Prairies humides		VU
Plantain d'eau à feuilles lanéolées	*Alisma lanceolatum*	Roselières	R1	
Patte de chat	*Antennaria dioica*	Prairies		RE
Prêle d'hiver	*Equisetum hyemale*	Milieux humides sablonneux		VU
Polypode du chêne	*Gymnocarpium dryopteris*	Bois, rochers et murs		RE
Pommier sauvage	*Malus sylvestris*	Haies et boies		VU
Petite muguet à deux feuilles	*Maianthemum bifolium*	Bois	R1	
Polystic des montagnes	*Oreopteris limbosperma*	Bois		VU
Pavot hybride	*Papaver hybridum*	Cultures		EN
Pédiculaire des foreêts	*Pedicularis sylvatica*	Prairies, bois et pâturages humides	R1	EN
Polypode du hêtre	*Phegopteris connectilis*	Bois et rochers humides		RE
Philotonis fontana	*Philonotis fontana*	Marais		VU
Platanthère à deux feuilles	*Platanthera bifolia*	Bois, landes, pâturage		EN
Pogonatum urnigerum	*Pogonatum urnigerum*	Graviers, carrières		EN

Potamot à feuilles pointues	*Potamogeton acutifolius*	Marais, étangs, fossés		CR
Potamot des Alpes	*Potamogeton alpinus*	Mares, étangs, lacs		CR
Potamot des tourbières	*Potamogeton coloratus*	Fossé et étang	R1	
Potamot nageant	*Potamogeton natans*	Eaux stagnantes		VU
Potamot à feuilles obtuses	*Potamogeton obtusifolius*	Mare, étang, lac		EN
Potamot à feuilles perfoliées	*Potamogeton perfoliatus*	Etangs, lac, rivière	R1	VU
Potamot filiforme	*Potamogeton trichoides*	Fossé, mare, étang		VU
Petite pyrole	*Pyrola minor*	Bois		VU
Pyrole à feuilles rondes	*Pyrola rotundifolia*	Bois	N1	
Poirier cultivé	*Pyrus communis*	Haies et bois		CR
Pigamon jaune	*Thalictrum flavum*	Prairies humides, fossé, marais	R1	
Petite cocriste	*Rhinanthus minor*	Prairies		VU
Petit scorsonère	*Scorzonera humilis*	Marais, prairies et bois humides	R1	EN
Petite scutellaire	*Scutellaria minor*	Marais, prairies humides	R1	
Queue de souris nane	*Myosurus minimus*	Prairies humides		CR
Reglisse sauvage	*Astragalus glycyphyllos*	Bois	R1	
Renouée des haies	*Fallopia dumetorum*	Haies, bois, rivières		VU
Renoncule des champs	*Ranunculus arvensis*	Cultures		CR
Renoncule peltée	*Ranunculus peltatus*	Eaux stagnantes	R1	VU
Renoncule serpent	*Ranunculus serpens*			CR
Rosier tomenteux	*Rosa tomentosa*	Bois, haies	R1	
Saxifrage granulé	*Saxifraga granulata*	Prairies, bois	R1	EN
Saponaire des vaches	*Vaccaria hispanica*	Cultures		RE
Souchet brun	*Cyperus fuscus*	Lieux sablonneux humides	R1	VU
Scirpe épingle	*Eleocharis acicularis*	Bords d'étangs et des rivières	R1	VU
Scirpe à une écaille	*Eleocharis uniglumis*	Lieux humides et marais		VU
Salicaire à feuilles d'Hysope	*Lythrum hyssopifolia*	Fossé, milieux humides ou inondés		CR
Scapania nemorea	*Scapania nemorea*	Grès, bois en décomposition		VU
Scirpe des bois	*Scirpus sylvaticus*	Bords des eaux et prairies humides	R1	
Sciuro-hypnum plumosum	*Sciuro-hypnum plumosum*	Dalles, roches, racines, arbres		VU
Scleropodium cespitans	*Scleropodium cespitans*	Ruisseaux, rivières		EN
Sélin à feuilles de carvi	*Selinum carvifolia*	Prairies et bois humides		EN
Silaüs des près	*Silaum silaus*	Prairies et landes humides	R1	
Stellaire des bois	*Stellaria nemorum*	Bois humides	R1	
Stellaire des marais	*Stellaria palustris*	Marais	R1	
Tetraphis pellucida	*Tetraphis pellucida*	Bois en décomposition		VU
Trèfle intermédiaire	*Trifolium medium*	Bois et coteaux calcaires	R1	
Troscart des marais	*Triglochin palustris*	Marais et prairies humides	R1	
Trèfle d'eau	*Menyanthes trifoliata*	Marais et prairies humides	R1	VU
Utriculaire vulgaire	*Utricularia vulgaris*	Etangs, marais	R1	VU
Valériane dioïque	*Valeriana dioica*	Prairies et bois humides	R1	
Véronique à écus	*Veronica scutellata*	Marais et prairie humide	R1	
Vulpin roux	*Alopecurus aequalis*	Bords des mares et étangs	R1	

Protection : R1 protection régionale ; N1 protection nationale ; LRR : Liste rouge régionale (RE : régionalement éteint, CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : Vulnérable, NT : quasi menacé, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes, NE : non évalué, NA : non applicable)

Faune (SIRF/GON)

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat	LRN	LRR	Rar rég	Directive Oiseaux
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	Marais	LC	EN	AC	oui
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	Prairies, cultures	NT	D	AC	non
Alouette lulu	*Lullula arborea*	Prairie, Culture	LC	EN	AR	oui
Autour des palombes	*Accipiter gentilis*	Milieux forestiers	EN	L	AR	non
Avocette élégante	*Recurvirostra avosetta*	Prés salés, estuaires	LC	L	PC	oui
Barge à queue noire	*Limosa limosa*	Prairies, eaux de surface	VU	EN	PC	non
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	Marais, prairies humides	CR	EN	AC	non
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*	Eaux de surfaces, milieux forestiers	NT		R	oui
Blongios nain	*Ixobrychus minutus*	Eaux de surface	EN	EN	R	oui
Bondrée apivore	*Peris apivorus*	Milieux forestiers, bocage	LC	L	AC	oui
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*	Marais, Milieu forestier	NT	VU	PC	non
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	Eaux de surfaces, tourières, prairies	EN	D	PC	non
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	Haies, milieux forestiers, bocages	VU	D	AC	non
Busard cendré	*Circus pygargus*	Prairies, bocages, cultures, prairies humides	NT	R	PC	oui
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	Prairies, milieux forestiers, cultures,	LC	L	C	oui
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	Eaux de surface, lagune	VU	EN	PC	oui
Canard chipeau	*Mareca strepera*	Eaux de surface	LC	R	AC	non
Chevalier gambette	*Tringa totanus*	Prairies humides, lagunes	LC	EN	PC	non
Chevalier sylvain	*Tringa glareola*	Marais et tourbières			AR	oui
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	Prairies humides, bocages, culture, jardins	LC	D	AC	non
Cigogne noire	*Ciconia nigra*	Milieux forestiers	EN		AR	oui
Échasse blanche	*Himantopus himantopus*	Marais salants, lagunes, marais saumâtre	LC	VU	AR	oui
Effraie des clochers	*Tyto alba*	Falaises, pavements rocheux, zones bâties	LC	D	PC	non
Faucon kobez	*Falco vespertinus*	Prairies, prairies humides ; marais	NA		RR	oui
Fuligule milouin	*Aythya ferina*	Eaux de surface	VU	L	AC	non
Gobemouche gris	*Muscicapa striata*	Milieux forestiers	NT	D	PC	non
Gobemouche noir	*Ficedula hypoleuca*	Milieux forestiers	VU		R	non
Goéland argenté	*Larus argentatus*	Habitats côtiers, falaises, zones bâtis	NT	L	AC	non
Goéland brun	*Larus fuscus*	Habitats côtiers, falaises, zones bâtis	LC	EN	AC	non
Goéland cendré	*Larus canus*	Habitats côtiers, eaux de surfaces, lagunes	EN	R	AC	non
Grand Gravelot	*Charadrius hiaticula*	Habitats côtiers, eaux de surface, cultures	VU	R	AR	non
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*	Habitat côtiers, falaises	LC		RR	oui
Grue cendrée	*Grus grus*	Plans d'eau, forêts inondées, culture	CR		AR	oui
Guêpier d'Europe	*Merops apiaster*	Eaux de surface, prairies, zones bâties	LC	VU	E	non
Guifette moustac	*Chlidonias hybrida*	Eaux de surface	VU		RR	oui
Guifette noire	*Chlidonias niger*	Eaux de surface, prairies	EN		AR	oui
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	Eaux de surface, lagunes	LC		R	oui
Hibou des marais	*Asio flammeus*	Prairies humides	VU	EN	PC	oui
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Zones bâties	NT	D	AC	non
Huîtrier pie	*Haematopus ostralegus*	Habitats côtiers, lagunes	LC	VU	PC	non
Huppe fasciée	*Upupa epops*	Cultures, milieux forestiers, bocage	LC	EN	RR	non
Hypolaïs ictérine	*Hyppolais icterina*	Landes, milieux forestiers, cultures,	VU	D	PC	non

Ibis falcinelle	*Plegadis falcinellus*	Eaux de surface	NT		E	oui
Jaseur boréal	*Bombycilla garrulus*	Forêt de conifère	NA		R	non
Milan noir	*Milvus migrans*	Milieux forestiers, bocage	LC	EN	AR	oui
Moineau friquet	*Passer montanus*	Landes, haies, milieux forestiers, zones bâties, bocage	EN	D	PC	non
Mouette rieuse	*Larus ridibundus*	Eaux de surface	NT	L	C	non
Œdicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	Habitats côtiers, Eaux de surface	LC	EN	RR	oui
Oie cendrée	*Anser anser*	Eaux de surface	VU	EN	AC	non
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*	Eaux de surfaces, tourbières	LC	VU	PC	non
Pic mar	*Dendrocopos medius*	Milieux forestiers	LC	L	AR	oui
Pic noir	*Dendrocopos martius*	Milieux forestiers	LC	L	AR	oui
Pic vert	*Picus veridis*	Milieux forestiers, bocages	LC	D	C	non
Pie-grièche à tête rousse	*Lanius senator*	Milieux forestiers, bocages	VU		E	non
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Milieux forestiers, bocages,	NT	VU	AR	oui
Pie-grièche grise	*Lanius excubitor*	Milieux forestiers, Bocages	EN	VU	AR	non
Pipit des arbres	*Anthus trivialis*	Milieux forestiers, Bocages	LC	D	AR	non
Pluvier guignard	*Charadrius morinellus*	Dunes grises, cultures	RE		R	oui
Pouillot siffleur	*Phylloscopus sibilatrix*	Milieux forestiers	NT	NM	AR	non
Râle d'eau	*Rallus aquaticus*	Eaux de surface, Milieux forestiers	NT	D	PC	non
Râle des genêts	*Crex crec*	Prairies humides	EN	EN	R	oui
Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*	Milieux forestiers, Bocage, culture	LC	D	AR	non
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*	Eaux de surface, roselières	LC	D	PC	non
Sarcelle d'été	*Spatula querquedula*	Eaux de surface, prairies humides, lagunes	VU	D	PC	non
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	Eaux de surface	VU	EN	AC	non
Sizerin flammé	*Cardulis flammea*	Tourbières, Milieux forestiers	VU		AR	non
Spatule blanche	*Platalea leucorodia*	Eaux de surface, Lagunes	NT		AR	oui
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	Tourbières, prairies humides, marais	VU	VU	PC	non
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola*	Landes, milieux forestiers, Cultures	NT	D	AC	non
Torcol fourmilier	*Jynx torquilla*	Prairies, milieux forestiers, Bocages	LC	EN	RR	non
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	Milieux forestiers	VU	D	AC	non
Traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*	Habitat côtiers, prairie, culture	NT	VU	AC	non
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	Prairies, cultures, praires humides	NT	D	C	non

LRN : Liste rouge nationale (RE : régionalement éteint, CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : Vulnérable, NT : quasi menacé, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes, NE : non évalué, NA : non applicable) ;
LRR : Liste rouge régionale oiseaux (EN : en danger, VU : vulnérable, R : rare, D : en déclin, L : localisé, NO : nidification occasionnelle, NM : non menacé, NI : nidification irrégulière) ;
Rar rég : rareté régionale (E : exceptionnel, RR : très rare, R : rare, AR : assez rare, PC : peu commun, AC : assez commun, C : commun, CC : très commun)

Autres faunes

Catégorie	Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat	LRN	LRR	Rar rég	Enjeu national de conservation
Amphibiens	Triton crêté	*Triturus cristatus*	Mare, marais, prairies humides	NT	NT	AC	oui
	Triton marbré	*Triturus marmoratus*	Mare, marais	NT	NA	E	oui
	Grenouille de Lessona	*Pelophylax lessonae*	Mare, tourbières, milieux forestiers, prairies	NT	DD	PC	oui
Lépidoptères	Bande noire (Hespérie de la Houque)	*Tyhmelicus sylvestirs*	Prairies	LC	NT	PC	
	Mégère, Satyre	*Lasiommata megera*	Prairies	LC	NT	AC	
	Grand Sylvain	*Limenitis populi*	Milieux forestiers	NT	RE?	/	oui
	Demi-Argus	*Cyaniris semiargus*	Prairies	LC	LC	AR	
Mammifères	Cerf élaphe	*Cervus elaphus*	Milieux forestiers, prairies, cultures	LC	R	AR	
	Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*	Prairie	NT	/	CC	oui
	Blaireau européen	*Meles meles*	Milieux forestiers, bocages, prairies	LC	D	AC	
	Muscardin	*Muscardinus avellanarius*	Landes, milieux forestiers	LC	R	PC	
	Martre	*Martes martes*	Milieux forestiers	LC	R	AR	
	Chat sauvage	*Felis sylvestris*	Milieux forestiers	LC	R	AR	
	Pipistrelle de Nathusius	*Pipistellus nathusii*	Eaux de surface, Prairies humides, bocages, milieux forestiers	NT	I	AC	oui
	Murin à moustaches	*Myostis mystacinus*	Eaux de surface, Prairies humides, bocages, milieux forestiers,	LC	V	AC	
	Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	Prairies, milieux forestiers, grotte, zones bâties	NT	I	AR	oui
	Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	Prairie, milieux forestiers, grottes, zones bâties	LC	V	C	
	Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	Milieux forestiers, zônes bâties, bocages	LC	V	AC	
	Grand murin	*Myotis myotis*	Grottes, prairies, Milieux forestiers	LC	V	AR	
	Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Eaux de surface, Prairies, milieux forestiers	NT	I	AR	oui
Odonates	Gomphe à forceps	*Onychogomphus forcipatus*	Eaux de surface	LC	NA	E	
	Leste fiancé	*Lestes sponsa*	Habitat côtiers, Eaux de surface, tourbières	NT	NT	PC	oui
	Agrion joli	*Coenagrion pulchellum*	Eaux de surface, Lacs, étangs	VU	NT	AC	oui
	Cordulie à taches jaunes	*Somatochlora flavomaculata*	Eaux de surface, tourbières, Marais	LC	NA	R	
	Cordulie métallique	*Somatochlora metallica*	Eaux de surface, tourbières	NT	LC	AR	
	Leste verdoyant septentrional	*Lestes virens*	Habitats côtiers, Eaux de surface, tourbières,	LC	CR	E	
Orthoptères	Tétrix des carrières	*Tetrix tenuicornis*	Prairies humides	R	/	R	
	Grillon domestique	*Acheta domesticus*	Zones bâties	HS	/	R	
	Conocéphale des roseaux	*Conocéphale dorsalis*	Tourbières, prairies humides	AC	/	AC	oui

LRN : Liste rouge nationale et liste rouge régionale autre que mammifères (RE : régionalement éteint, CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : Vulnérable, NT : quasi menacé, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes, NE : non évalué, NA : non applicable) ;
LRR : Liste rouge régionale mammifères (E : éteint, D : en danger, V : vulnérable, R : rare, I : statut indéterminé, ? : inconnu) ;
Rar rég : rareté régionale (E : exceptionnel, RR : très rare, R : rare, AR : assez rare, PC : peu commun, AC : assez commun, C : commun, CC : très commun)



ANNEXE 13 :

ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS DU PROJET D'ACCROBRANCHE DE LE QUESNOY

Enjeux environnementaux de la zone de projet d'accrobranche à Le Quesnoy

La zone de projet d'accrobranche se situe dans une **ZNIEFF de type I : « Les Douves De Le Quesnoy Et L'Etang Du Pont Rouge »** (ID MNHN : 310013312)

Les remparts de la commune du Quesnoy forment un autre écosystème original. En plus de ses vocations historique, pédagogique et paysagère, le réseau de remparts, douves, fossés et bastions de l'époque Vauban bénéficie d'un véritable attrait écologique. Les herbiers aquatiques hébergent des espèces patrimoniales comme le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*), le Potamot fluet (*Potamogeton pusillus*) ou la lentille d'eau sans racines (*Wolffia arrhiza*). Sur les berges des plans d'eau se développent des roselières et des mégaphorbiaies à Butome ombelle (*Butomus umbellatus*) ou à Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). La présence des fortifications favorise aussi le développement d'une flore des milieux plus secs tel que le Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*) ou encore la Barbarée intermédiaire (*Barbarea intermedia*). L'enjeu faunistique principal est chiroptérologique. Les remparts du Quesnoy est l'un des sites majeurs d'hibernation des chauves-souris pour le Nord et le Pas-de-Calais. Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) y est observé chaque année. S'agissant d'un site inséré dans un tissu urbain, la préservation de ce patrimoine naturel passe par une incontournable conciliation des multiples usages des remparts.

Habitats déterminants ZNIEFF	Espèces déterminantes ZNIEFF
53.146 Communautés d'Oenanthe aquatica et de Rorippa amphibia 22.4311 Tapis de Nénuphars 22.42 Végétations enracinées immergées 22.13 Eaux eutrophes 53.1 Roselières	**Faune** : Triton alpestre, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Oreillard roux, Loche de rivière, Chabot, Lamproie de Planer, et Truite commune **Flore** : Lentille d'eau, Spirodèle à plusieurs racines, Scrofulaire de Nees, Scirpe des bois, Saxifrage granulé, Rorippe des forêts, Potamot fluet, Potamot luisant, Pétasite hybride, Butome en ombelle, Barbarée intermédiaire, Achillée sternutatoire, Potamot dense, Hydrocharis morène, Myosotis des forêts, Oenanthe phellandre, Renoncule peltée, Oseille ronde, Utriculaire vulgaire

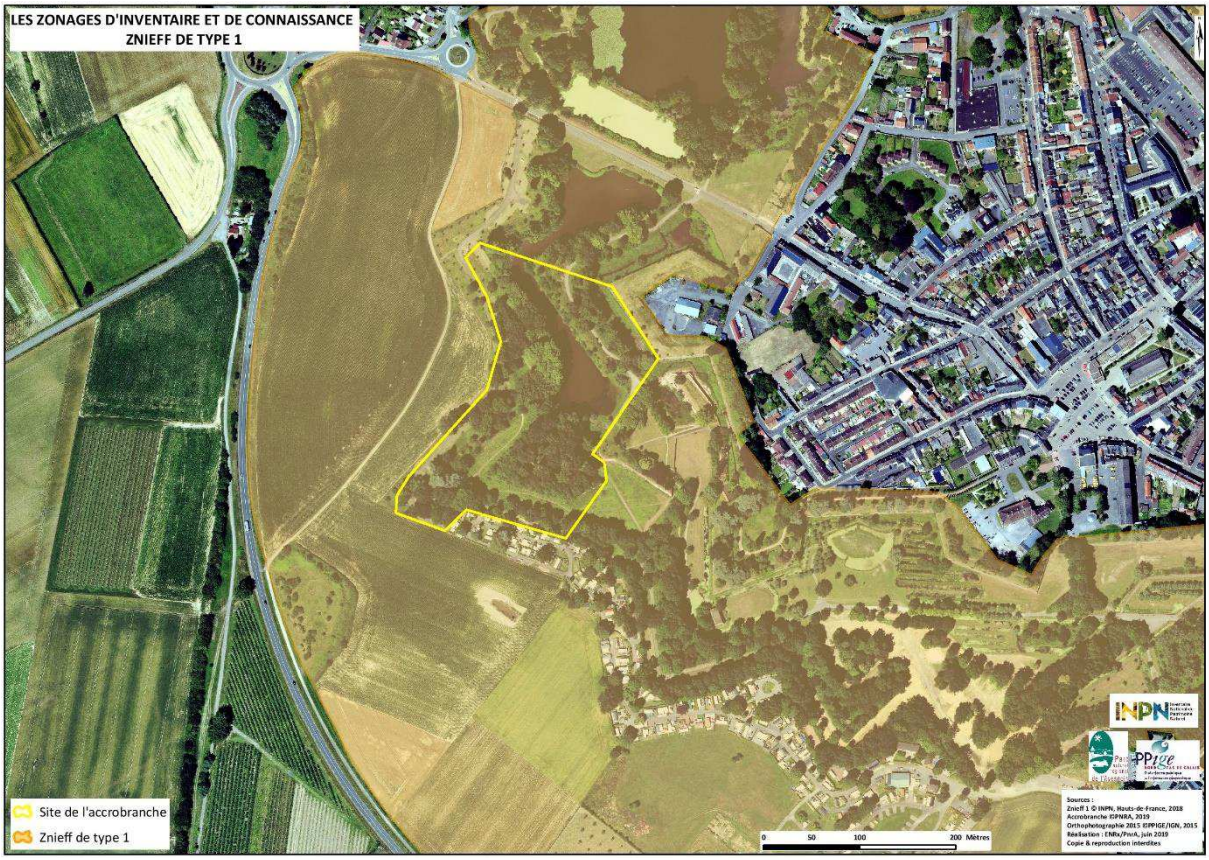

La zone de projet se situe en partie sur une zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie. Cette zone correspond aux pourtours de l'étang.



La zone de projet d'accrobranche comprend des espaces boisés, des fourrées, des zones en eau ainsi que des espaces herbacées (ex : friches, prairies) et des zones aménagées (ex : chemins).



La zone de projet se situe sur un corridor potentiel de zone humide de l'ex SRCE-TVB.

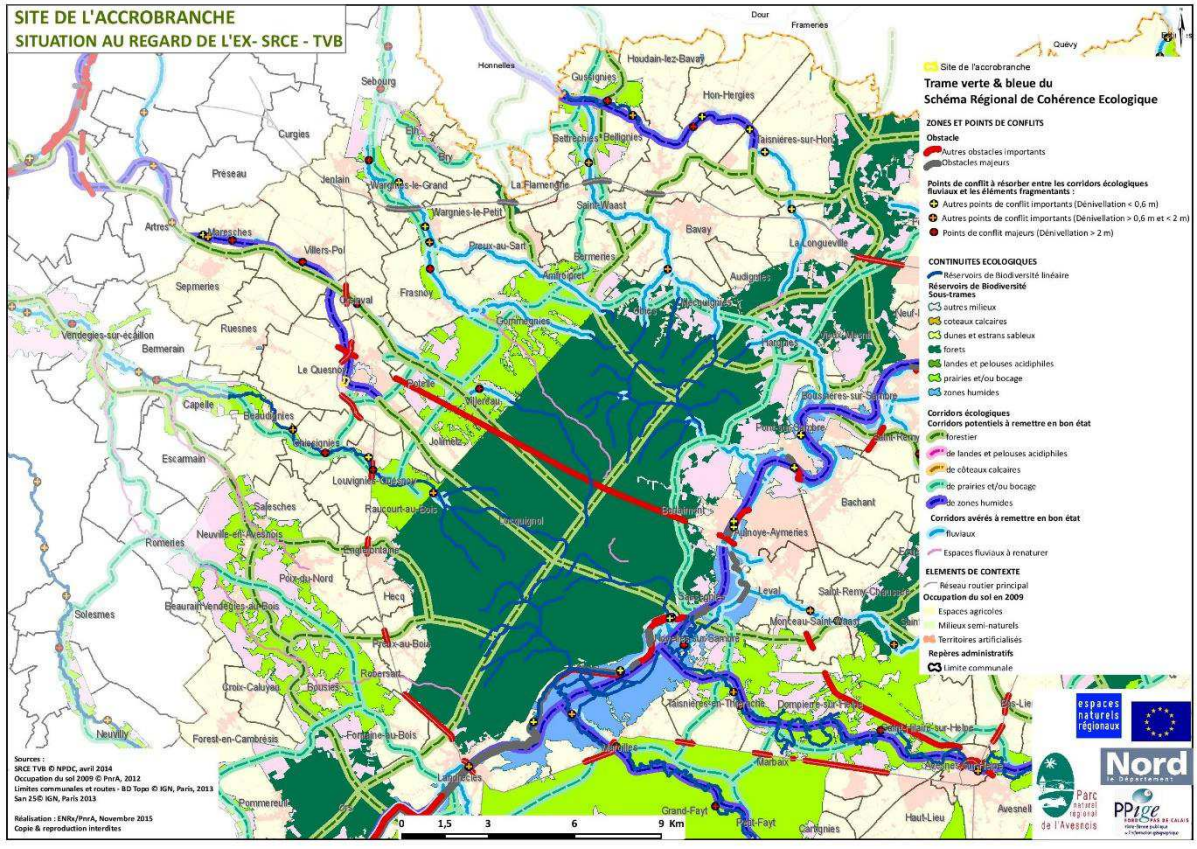

La faune et la flore présente sur le site :

La faune

Le tableau ci-dessous reprend les données SIRF (2015-2018) :

Nom latin	Nom vernaculaire	LR France	LR NPDC	Rareté
Erythromma viridulum (Charpentier, 1840)	Naiade au corps vert	LC	LC	C
Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC	LC	CC
Fulica atra Linné, 1758	Foulque macroule	LC	LC	AC
Turdus viscivorus Linné, 1758	Grive draine	LC	NT	AC
Corvus corone Linné, 1758	Corneille noire	LC	LC	AC
Picus viridis Linné, 1758	Pic vert	LC	LC	C
Dendrocopos major (Linné, 1758)	Pic épeiche	LC	LC	AR
Carduelis carduelis (Linné, 1758)	Chardonneret élégant	VU	NT	AC
Pyrrhula pyrrhula (Linné, 1758)	Bouvreuil pivoine	VU	LC	PC
Alcedo atthis (Linné, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	VU	LC	PC
Parus major Linné, 1758	Mésange charbonnière	LC	LC	C
Cyanistes caeruleus Linné, 1758	Mésange bleue	LC	LC	C
Sitta europaea Linné, 1758	Sittelle torchepot	LC	LC	AC
Erithacus rubecula (Linné, 1758)	Rougegorge familier	LC	LC	AC
Troglodytes troglodytes (Linné, 1758)	Troglodyte mignon	LC	LC	C
Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	LC	LC	AC
Turdus philomelos Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	LC	C
Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	NT	LC	AC
Anas platyrhynchos Linné, 1758	Canard colvert	LC	LC	AC
Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	LC	LC	AC
Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)	Aurore	LC	LC	C

Liste rouge (LR) LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; VU : vulnérable / **Rareté** CC : très commun ; C : commun ; AC : assez commun ; PC : peu commun ; AR : assez rare

La flore

Au niveau de la flore, une espèce d'intérêt patrimonial a été répertoriée en 2017 (source RAIN). Il s'agit de l'Œnanthe aquatique (statut de menace NT et rareté : PC).

D'autres espèces ont été inventoriées sur le site mais aucune ne comporte de statut de protection. Ce sont majoritairement des espèces forestières, prairiales et rudérales communes telles que : la Ronce (Rubus fruticosus), le Liseron (Calystegia sepium), le Gouet tacheté (Arum maculatum), le Compagnon rouge (Silene dioica), l'Aubépine à un style (Crataegus monogyna), le Prunellier (Prunus spinosa), Véronique de Perse (Veronica persica), le Mouron des oiseaux (Stellaria media), le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis),* le Pissenlit (*Taraxacum sp),* le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) mais aussi du chêne pédonculé, du hêtre, du charme, du frêne, etc.


FAUNE ET HABITAT PATRIMONIAUX
Site de l'accrobranche
Faune patrimoniale
Odonates
Oiseaux
Reptiles
Rhopalocères
Localisation des végétations d'intérêt patrimonial
0
50
100
200 Mètres

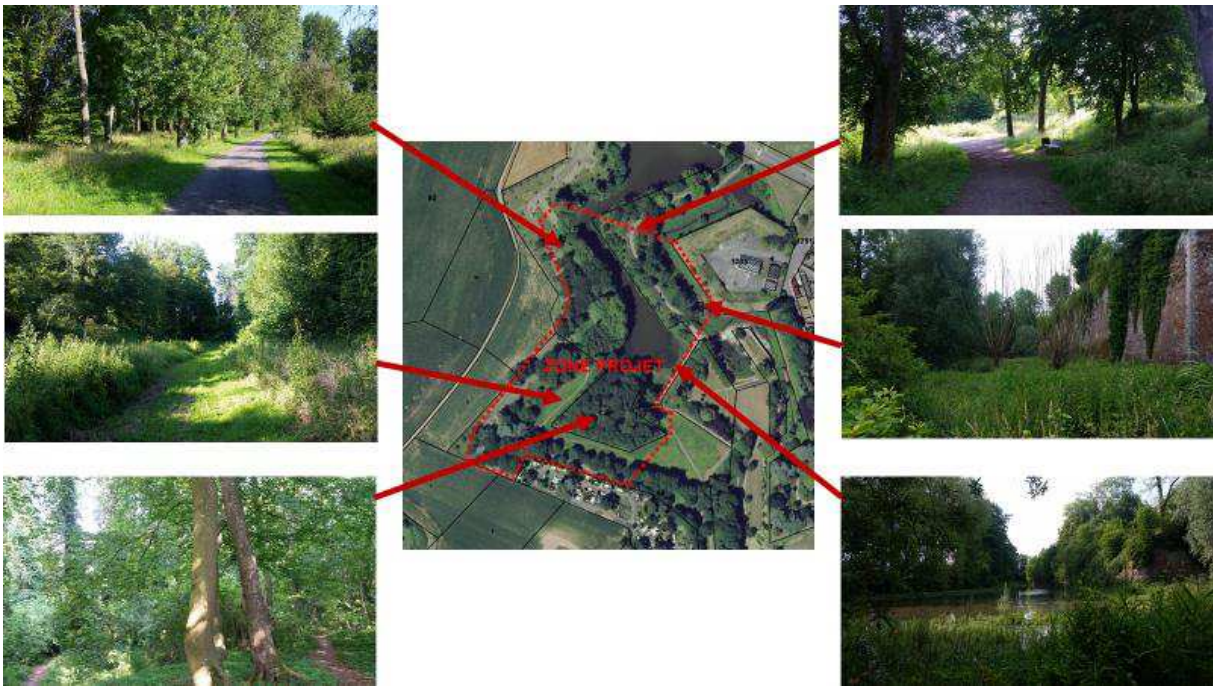
ZONE PROJET

Suite au terrain, une nouvelle cartographie de l'occupation du sol plus précise a été réalisée.

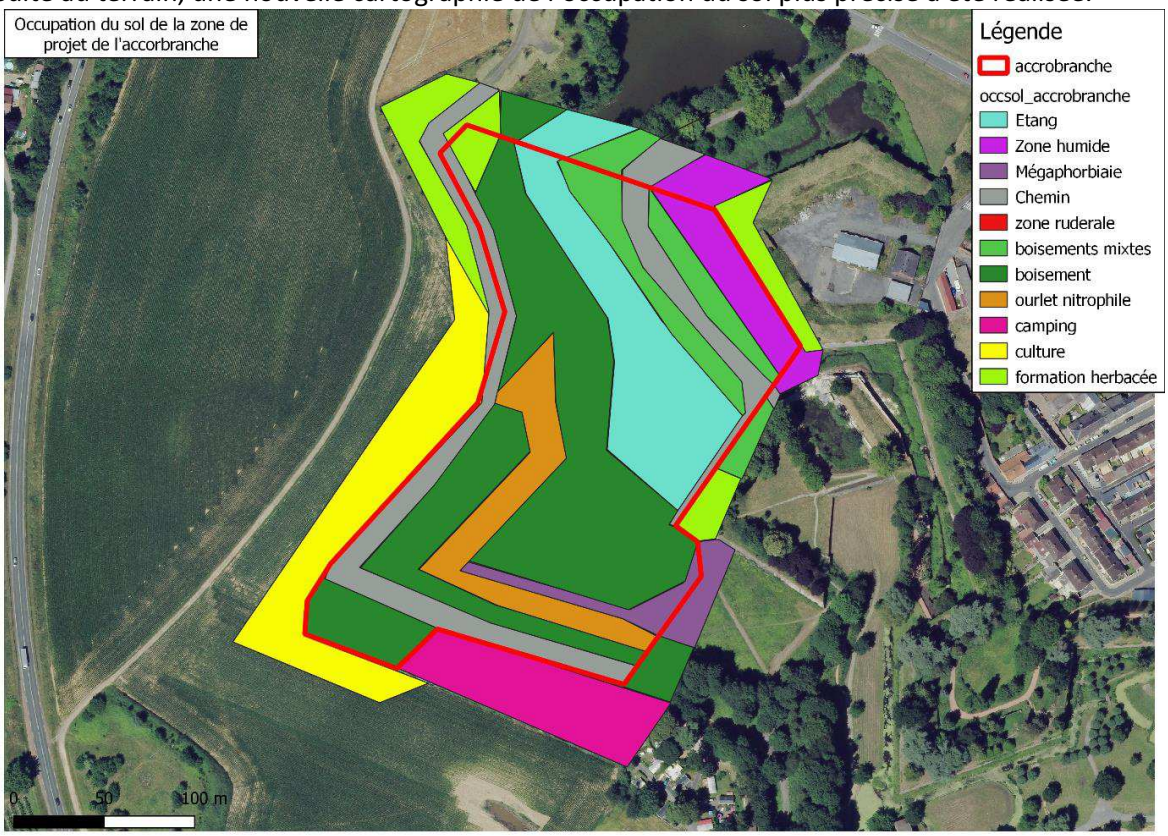

Carte de synthèse des enjeux du site de projet

Suite aux données bibliographiques et aux inventaires de terrain, une carte des enjeux a été réalisée.

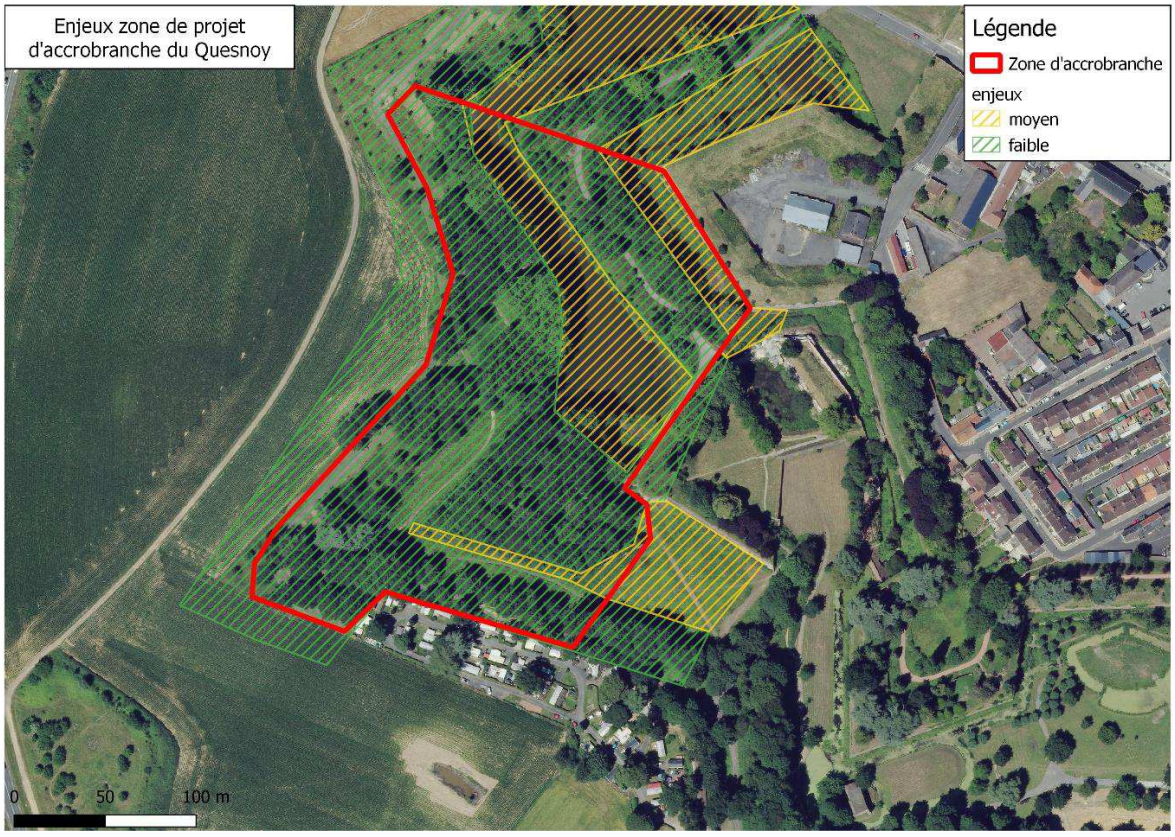

Les zones à enjeux présentes sur le site sont des habitats à caractère humide.

Les éventuels impacts et les mesures à prendre pour le projet

Il est important de noter que la zone de projet est déjà en partie artificialisée avec des chemins en cailloux. La zone est également très fréquentée et de façon non encadrée constituant d'ores et déjà un impact sur la zone.

Toutefois, le projet d'accrobranche prendra en compte les **zones humides** et celles-ci ne devront pas être impactées compte tenu de la nature du projet. Les habitats et la flore des milieux aquatiques et humides seront donc évités et l'accès à ces zones sera limité afin de ne pas porter atteinte aux milieux. Par ailleurs, si l'activité se déroule de fin avril à septembre, celle-ci n'aura pas d'impact sur la période de reproduction des batraciens.

Pour minimiser les impacts sur les autres habitats présents, le parcours étant essentiellement dans les airs, les départs et arrivées devront se faire de manière privilégiée depuis les sentiers pré-existants afin de limiter le piétinement et de préserver un maximum la flore présente en évitant de nouveaux cheminements. Si de nouveaux cheminements s'avèrent vraiment nécessaire, ceux-ci seront constitués d'un revêtement perméable afin de faciliter l'infiltration de l'eau et de prendre en compte les sensibilités écologiques et paysagères du site.

Les parcours test, débutant et enfant (étant à faible hauteur et soumis à des piétinements intensifs) devront être réalisées sur des zones déjà perturbées ou ne possédant pas d'intérêt faunistique ou floristique.

Par ailleurs, il faudra privilégier l'utilisation des espaces de stationnement existants à proximité afin d'éviter l'artificialisation de nouvelles zones.

Concernant la gestion des déchets et des toilettes (pendant et après travaux). Il serait préférable d'utiliser des structures déjà existantes ou temporaires en dehors du site.

Concernant le patrimoine arboré, il est important de prendre en compte l'état de santé des arbres (un expert forestier pourra réaliser une période de surveillance annuelle ou tous les 2 ans).

Concernant **les oiseaux**, il sera nécessaire de prendre en compte les stationnements des oiseaux sur les espaces en eau. Mais aussi de préserver et d'éviter les principaux sites de nidification notamment les arbres à cavité (ex : pour le Pic Epeiche) et les zones de lierre sur les fortifications qui sont des sites de nidifications pour le Gobemouche gris. Enfin, la période de travaux devra se faire hors des périodes de reproduction et de nidification c'est-à-dire de mi-juillet à début mars.

Concernant **les chiroptères**, il semble que les espèces susceptibles d'être présentes sur la zone de projet sont connues pour hiberner et/ou avoir des gites dans certaines cavités d'arbres (Murin de Bechstein et Oreillard roux).

Afin d'éviter au maximum les éventuels impacts sur ces espèces, il est nécessaire de préserver les principaux gites potentiels (ex : arbres à cavité). D'effectuer un suivi lors de l'exploitation pour confirmer l'existence de cette zone en tant que zone de chasse et gîtes.
D'éloigner les points d'accroches de la structure des zones aménagement réalisés (notamment avec le Parc) pour les chiroptères dans les fortifications. D'éviter l'activité nocturne car l'activité des chiroptères débute au coucher du soleil. De ne pas éclairer le site la nuit pour ne pas les perturber. Les travaux devront se faire hors des périodes de reproduction et de nidification c'est-à-dire de mars à fin octobre et éviter les travaux en soirée. Des aménagements complémentaires de gites dans les remparts de Le Quesnoy en faveur des chauves-souris peuvent être réalisés afin de pallier aux éventuels impacts.

Une sensibilisation à la biodiversité notamment et des règles de bonnes conduites aux usagers pourront être proposées (panneau, sensibilisation par les animateurs de l'activité).

Il est nécessaire de porter une attention également sur les espèces exotiques envahissantes. Sur la zone d'étude se trouve notamment à plusieurs endroits la Renouée du Japon. Cette espèce colonise les bords de plans d'eau et se développent également sur les bords de route, les talus, les terrains abandonnés mais également dans les forêts alluviales. Très difficiles à éradiquer, la fauche est efficace quand elle est couplée avec d'autres mesures comme le reboisement.

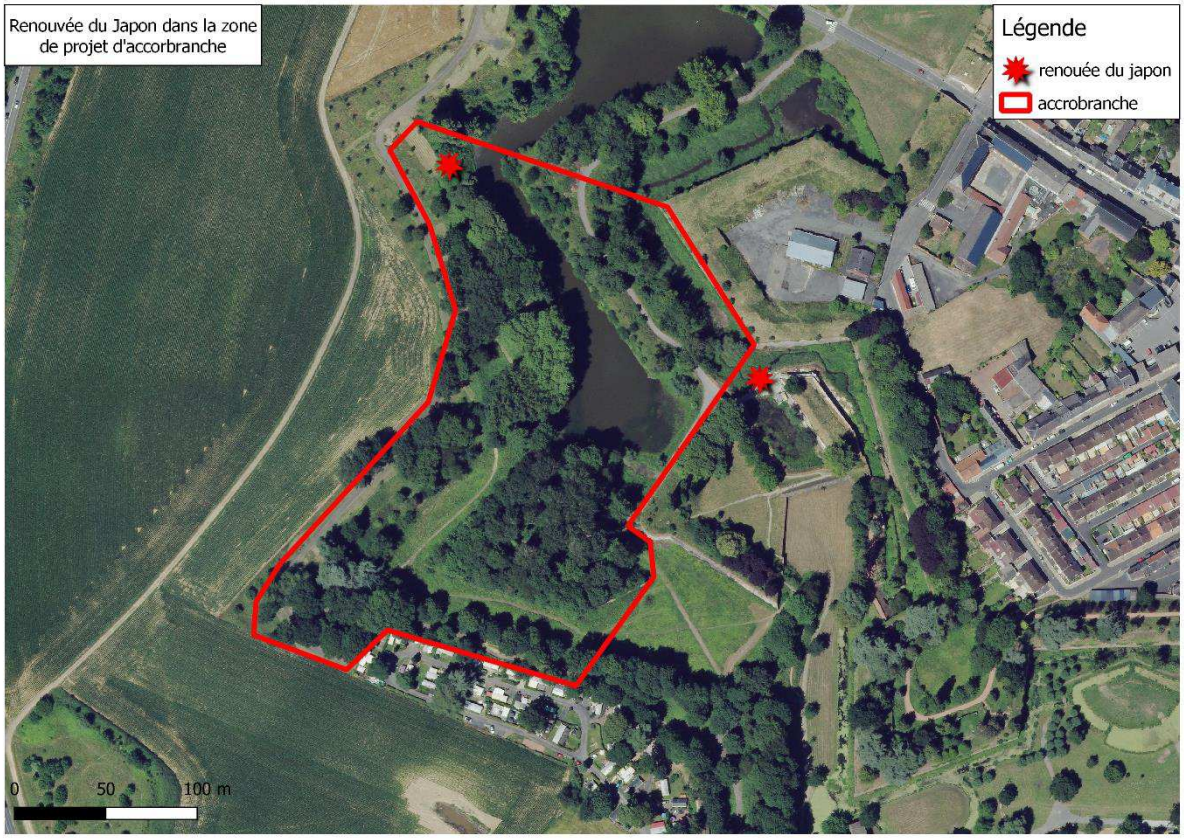

Prescriptions et recommandations :

Le projet d'accrobranche aura un impact négligeable si les prescriptions et recommandations ci-dessous sont prises en compte dans sa mise en œuvre.

Thématiques	Mesures
Stationnement	Privilégier les stationnements déjà existants
	Si besoin d'un nouveau stationnement alors il devra faire l'objet d'un aménagement qualitatif en adaptant le revêtement (perméable) et les plantations aux sensibilités écologiques du site.
Cheminements	Profiter des cheminements déjà présents
	Interdire l'accès aux berges pour préserver les zones humides et la biodiversité (notamment en laissant la végétation se développer : ronce, etc.)
	Limiter le piétinement en dehors des chemins (canaliser les gens)
	Limiter la création de nouveaux cheminements
Plantation et végétalisation	Les arbres et arbustes devront être conservés au maximum (un arbre arraché = un arbre replanté)
	Les essences plantées doivent être d'essence locale
	Gestion de la renouée du japon

	Gestion différenciée des espaces enherbés
Point d'accueil	Valorisation possible du point d'accueil par : stockage/récupération des eaux pluviales et création d'une toiture végétalisée
	Bâtiment en bois ou bardage bois sans fondation et moins de 60 m²
	Eviter l'éclairage sur le site pour ne pas perturber la faune et notamment les chiroptères
Biodiversité	Eviter les aménagements sur les arbres à cavités et les zones de nidifications
	Eviter les zones humides et les zones à enjeux ainsi que leurs abords
	Prendre en compte l'état de santé des arbres et ne pas blesser les arbres avec les aménagements
	Les travaux se feront hors périodes de reproduction et de nidification
	Laisser une partie du lierre sur les remparts pour l'alimentation et la nidification des oiseaux
	Eviter l'activité nocturne et les éclairages
	Installer des nichoirs à oiseaux
	Mettre des aménagements pour les chauves-souris



ANNEXE 14 :

LISTE DES ESSENCES LOCALES (PNRA)

Arbres d’essences locales pour constitution de haies



Cotoneaster
Cotoneaster



Carpinus bétulus
Charmille



Fagus sylvatica
Hêtre (Haie basse)



Frangula alnus
Bourdaine



Cornus sanguinea
Cornouiller sanguin



Rosa canina
Eglantier



Acer campestre
Erable champêtre



Evonymus europaeus
Fusain d’ Europe



Mespilus germanica
Néflier*



Rhamnus catartica
Nerprun purgatif



Corylus avellana
Noisetier commun

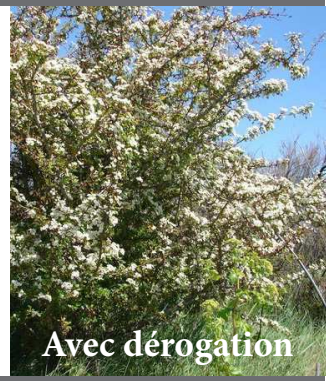

Crataegus monogyna
Aubépine



Prunus spinosa
Prunellier



Sambucus nigra
Sureau noir



Viburnum lantana
Viorne mancienne



Viburnum opulus
Viorne obier



Ligustrum vulgare
‘Atrovirens’ Troëne d’europe



Sambucus racemosa
Sureau à grappes

Arbres d'essences locales à utiliser davantage en isolé



Alnus glutinosa
Aulne glutineux



Betula pendula /verru-cosa



Quercus robur
Chêne pédonculé



Quercus petraea
Chêne sessile



Acer pseudoplatanus
Erable sycomore



Acer campestre
Erable champêtre



Mespilus germanica
Néflier commun



Populus tremula
Peuplier tremble



Juglans regia
Noyer commun



Prunus avium
Merisier commun



Salix alba
Saule blanc



Salix viminalis
Saule des vanniers



Salix caprea
Saule marsault



Sorbus aria
Sorbier blanc



Sorbus aucuparia
Sorbier des oiseleurs*



Tilia cordata
Tilleul à petites feuilles



Tilia platyphyllos
Tilleul à grandes feuilles



Malus sylvestris
Pommier sauvage

Fruitiers de variétés régionales

Cerisiers
Prunus ceramus

- Cerise blanche d'Harcigny
-Cerise de Moncheaux
- Guigne noir de Ruesnes
- Gros Bigarreau de La Groise et d'Eperlecques
- Griotte de Lemé


Cerise blanche d' Harcigny


Cerise de Moncheaux


Guigne noir de Ruesnes


Gros bigarreau d'Eperlecques


Griotte de Lemé

Pruniers
Prunus domestica

- Coe Violette
- Goutte d'or de Coe
- Monsieur hâtif
- Prune Madeleine
- Noberte
- Reine Claude d'Athan
- Reine Claude dorée
- Reine Claude rouge hâtive
- Sainte Catherine


Coe Violette


Goutte d'or de Coe


Monsieur hâtif


Reine Claude dorée


Reine Claude rouge hâtive

Pommiers

Malus domestica

- Ascahire
- Baguette d'hiver
- Baguette violette
- Belle fleur simple
- Cabarette
- Colapuis
- Court pendu rouge
- Double bon pommier rouge
- Gosselet
- Gris Brabant
- Gueule de mouton
- Jacques Lebel
- Lanscailler
- Marie Doudou
- Quarantaine d'hiver
- Reinette de France
- Reinette de Fugélan
- Reinette de Waleffe
- Reinette des Capucins
- Reinette Descardre
- Reinette terdive d'Englefontaine
- Reinette étoilée
- Reinette Hernaut
- Saint Jean
- Sang de Boeuf
- Tardive de Bouvignies



Ascahire



Baguette d'hiver



Baguette violette



Cabarette



Court pendu rouge



Double bon pommier rouge



Gosselet



Lanscailler



Marie Doudou



Reinette de France



Reinette Descardre



Sang de Boeuf

Poiriers

Pyrus communis

- Beurré d'Anjou
- Beurré Lebrun
- Comtesse de Paris
- Cornélie
- Sans pépins (Marquise d'Hem, Belle de Bruxelles)
- Poire à Clément
- Sucré de Montluçon
- Triomphe de Vienne
- Jean Nicolas
- Poire à côte d'or (Saint-Mathieu d'hiver, Belle de Moncheaux)
- Poire de Livre
- Poire grise Notre-Dame
- Saint-Mathieu



Beurré d' Anjou



Beurré Lebrun



Comtesse de Paris



Cornélie



Sans pépins



Poire à Clément



Sucré de Montluçon



Triomphe de Vienne



Jean Nicolas



Poire à Côte d'or



Poire de Livre



Poire grise Notre-Dame

Poiriers de Haute Tige

Pyrus communis

- Marquise d'Hem (Sans pépins)
- Belle de Bruxelles (Sans pépins)
- Cornélie



Sans pépins



Cornélie

Pommiers de Haute Tige

Malus domestica

- Ascahire
- Baguette d'hiver
- Cabarette,
- Reinette de Waleffe
- Reinette de Fugélan
- Reinette tardive d'Angle Fontaine

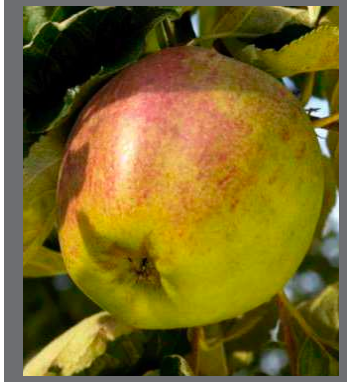

Ascahire



Baguette d'hiver



Cabarette



Reinette de Waleffe



Reinette tardive d' Angle Fontaine

Prunier et cerisiers de Haute Tige

Prunus domestica et ceranus

- Coe Violette
- Goutte d'or de Coe
- Guigne noir de Ruesnes



Coe Violette



Goutte d'or de Coe



Guigne noir de Ruesnes

Grimpantes

Chèvres feuilles
- Chèvre feuille de Henry
- Chèvre feuille du Japon

Clématites
- Clématite à grandes fleurs
- Clématite montana ‘Maryleen’
- Clématite étoilé

Glycine de Chine
- Glycine de Chine ‘Caroline’
- Glycine de Chine Blanche

Jasmins
- Jasmin étoilé
- Jasmin d’hiver
- Jasmin blanc

Rosiers
- Rosier de Damas
- Rosier de France
- Rosier du Japon

Poiriers
- Poirier grimpant (cf fruitiers)
- Poirier ornemental pleureur



Parthenocissus tricuspidata
Vigne vierge



Hedera helix
Lierre



Humulus lupulus
Houblon



Lonicera japonica
Chèvre feuille du Japon



Hydrangea peliolaris
Hortensia grimpant



Rosa sp.
Rosier grimpant



Clematis
Clématite étoilé



Tropaeolum majus
Capucine



Trachelospermum jasmi-noides
Jasmin étoilé



Wisteria sinensis
Glycine de Chine



Poirier grimpant ou palisé



Ipomoea sp
Ipomée



ANNEXE 15 :

CARTE DE LOCALISATION DES SIEGES ET PROJETS AGRICOLES VIS-A-VIS DES PPRI

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des risques naturels

Entité paysagère du Bavaisis

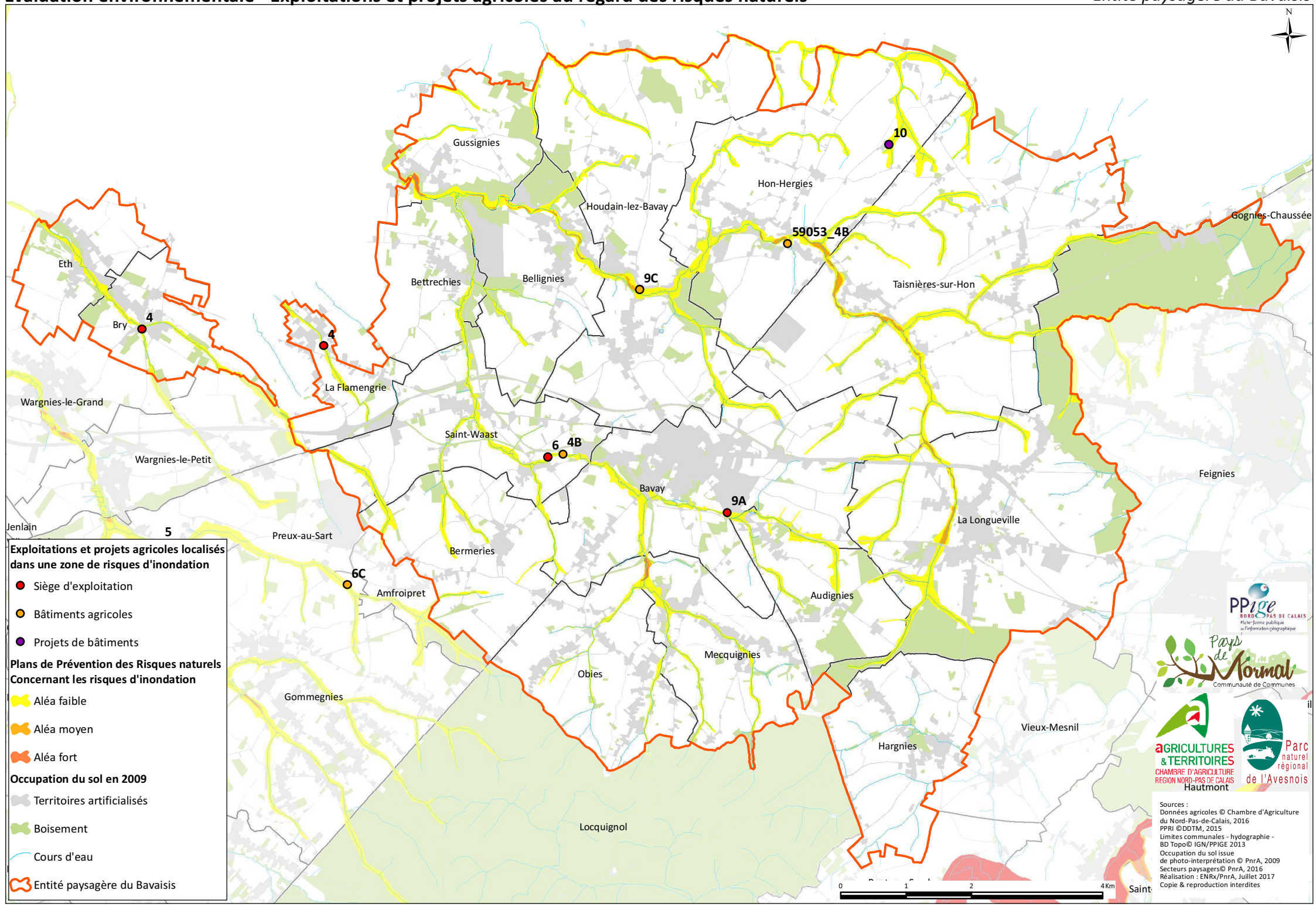

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
PPRI ©DDTM, 2015
Limites communales - hydographie - BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Occupation du sol issue de photo-interprétation © PnrA, 2009
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Réalisation : ENRx/PnrA, Juillet 2017
Copie & reproduction interdites

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des risques naturels

Entité paysagère de Mormal et ses auréoles bocagères

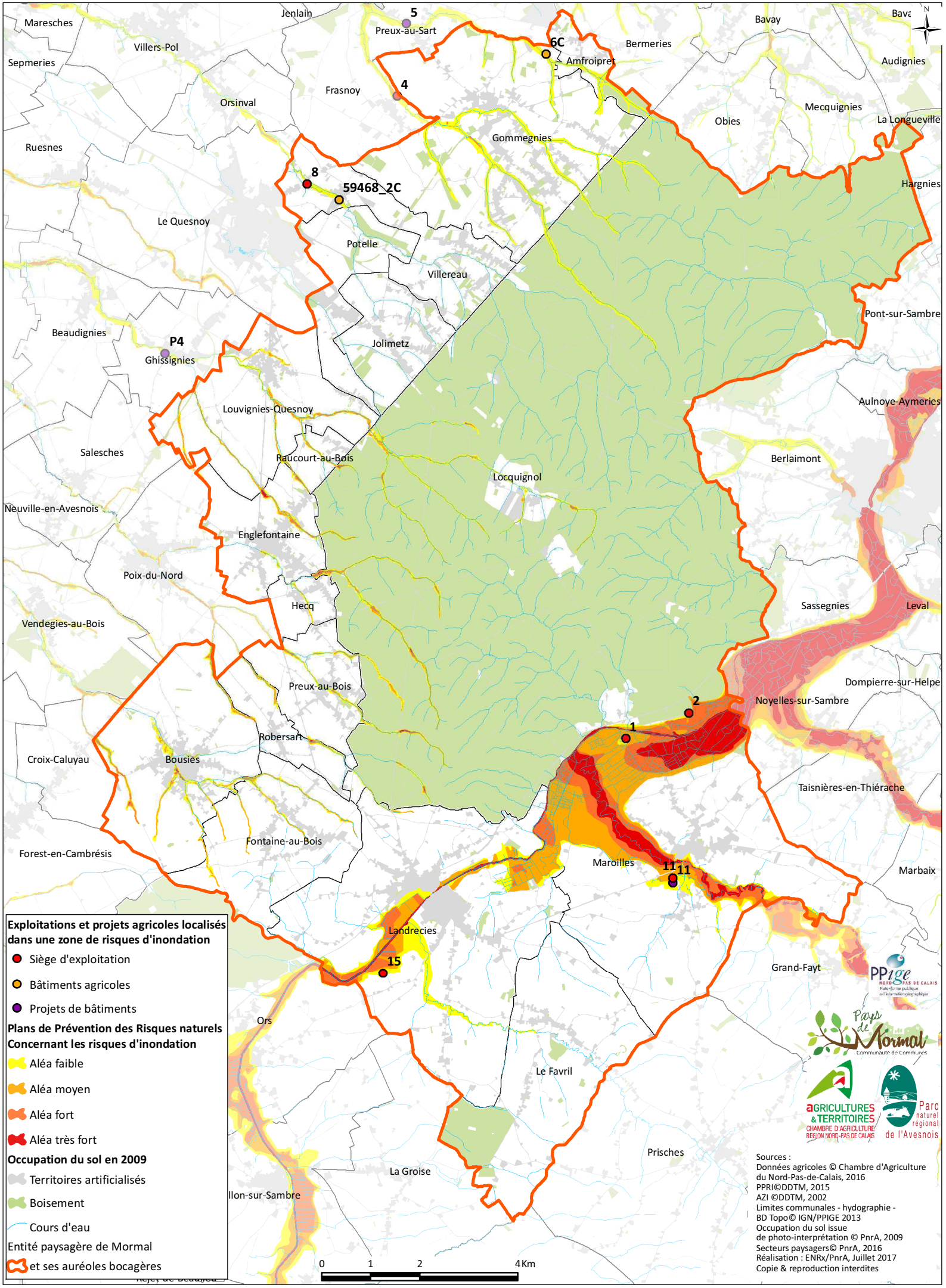

Exploitations et projets agricoles localisés dans une zone de risques d'inondation

- Siège d'exploitation
- Bâtiments agricoles
- Projets de bâtiments

Plans de Prévention des Risques naturels Concernant les risques d'inondation

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Occupation du sol en 2009

- Territoires artificialisés
- Boisement
- Cours d'eau

Entité paysagère de Mormal et ses auréoles bocagères

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
PPRI©DDTM, 2015
AZI ©DDTM, 2002
Limites communales - hydographie - BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Occupation du sol issue de photo-interprétation © PnrA, 2009
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Réalisation : ENRx/PnrA, Juillet 2017
Copie & reproduction interdites

Evaluation environnementale - Exploitations et projets agricoles au regard des risques naturels

Entité paysagère du Plateau Quercitain

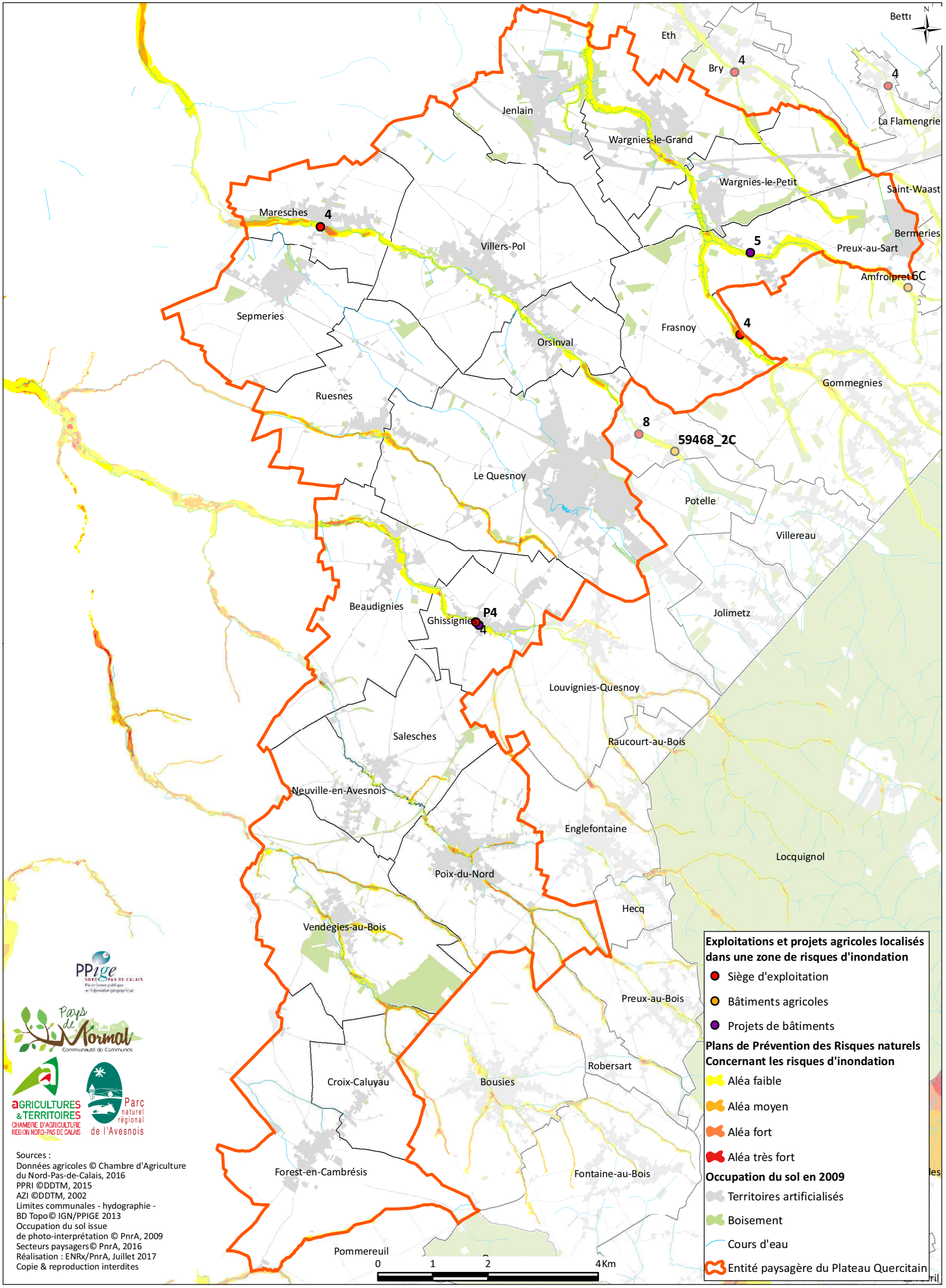

Sources :
Données agricoles © Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2016
PPRI ©DDTM, 2015
AZI ©DDTM, 2002
Limites communales - hydographie - BD Topo© IGN/PPIGE 2013
Occupation du sol issue de photo-interprétation © PnrA, 2009
Secteurs paysagers© PnrA, 2016
Réalisation : ENRx/PnrA, Juillet 2017
Copie & reproduction interdites



Pays de Mormal Communauté de Communes

verdi Sensible à vos ambitions

Parc naturel régional de l'Avesnois

PLUi Pays de Mormal Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ANNEXE DES JUSTIFICATIONS

Version approbation

Novembre 2019

5.4.1

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du

Le président



Commune de Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

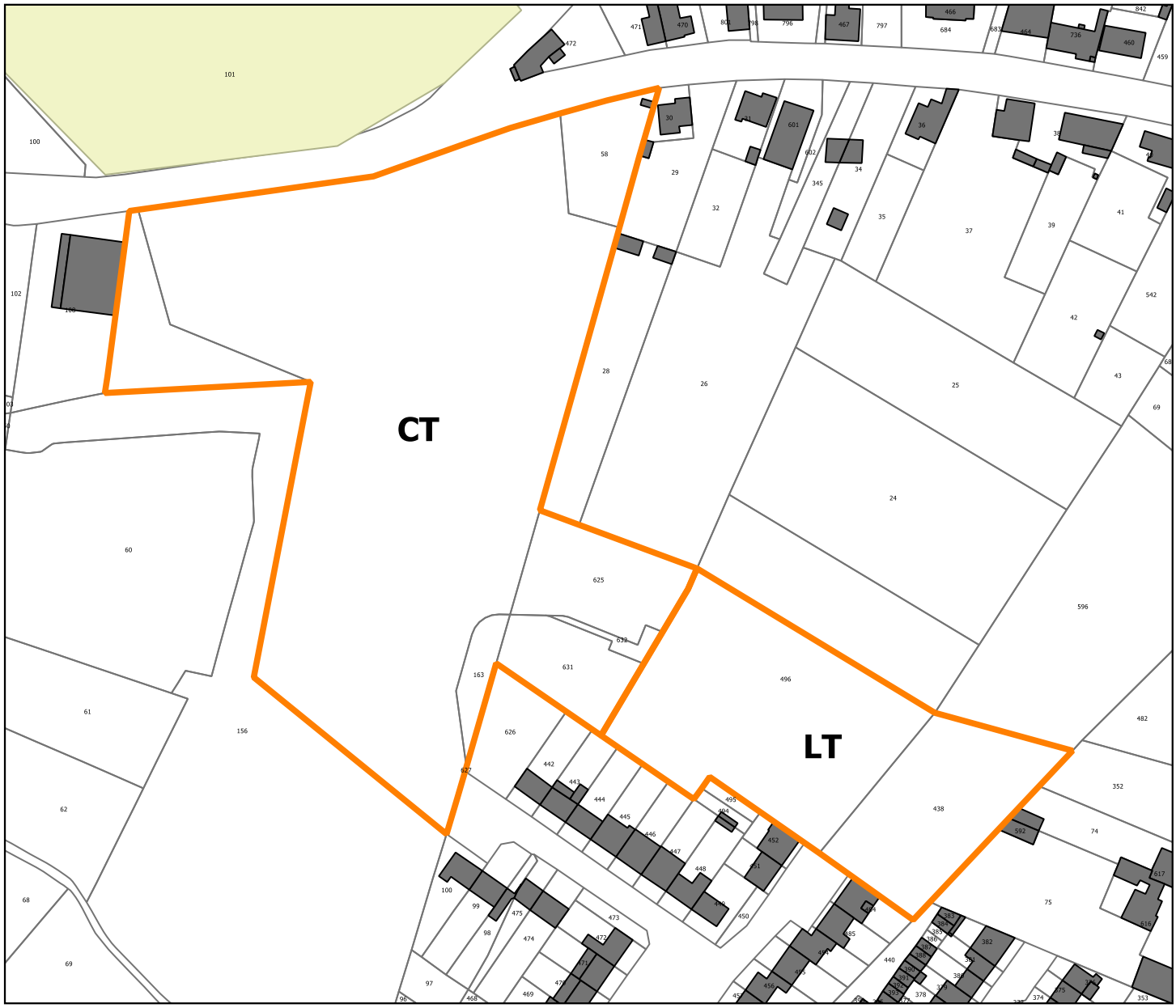

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

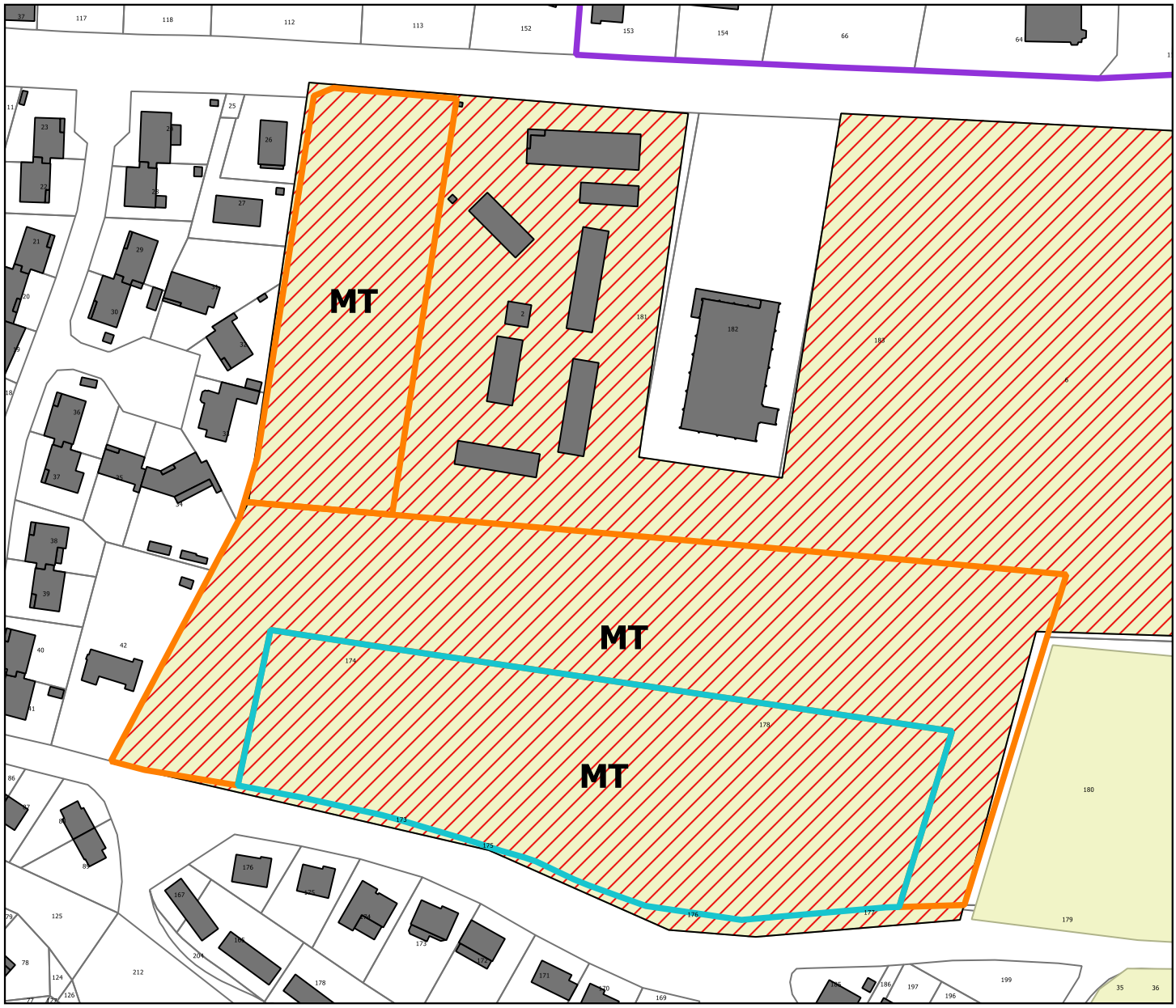

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

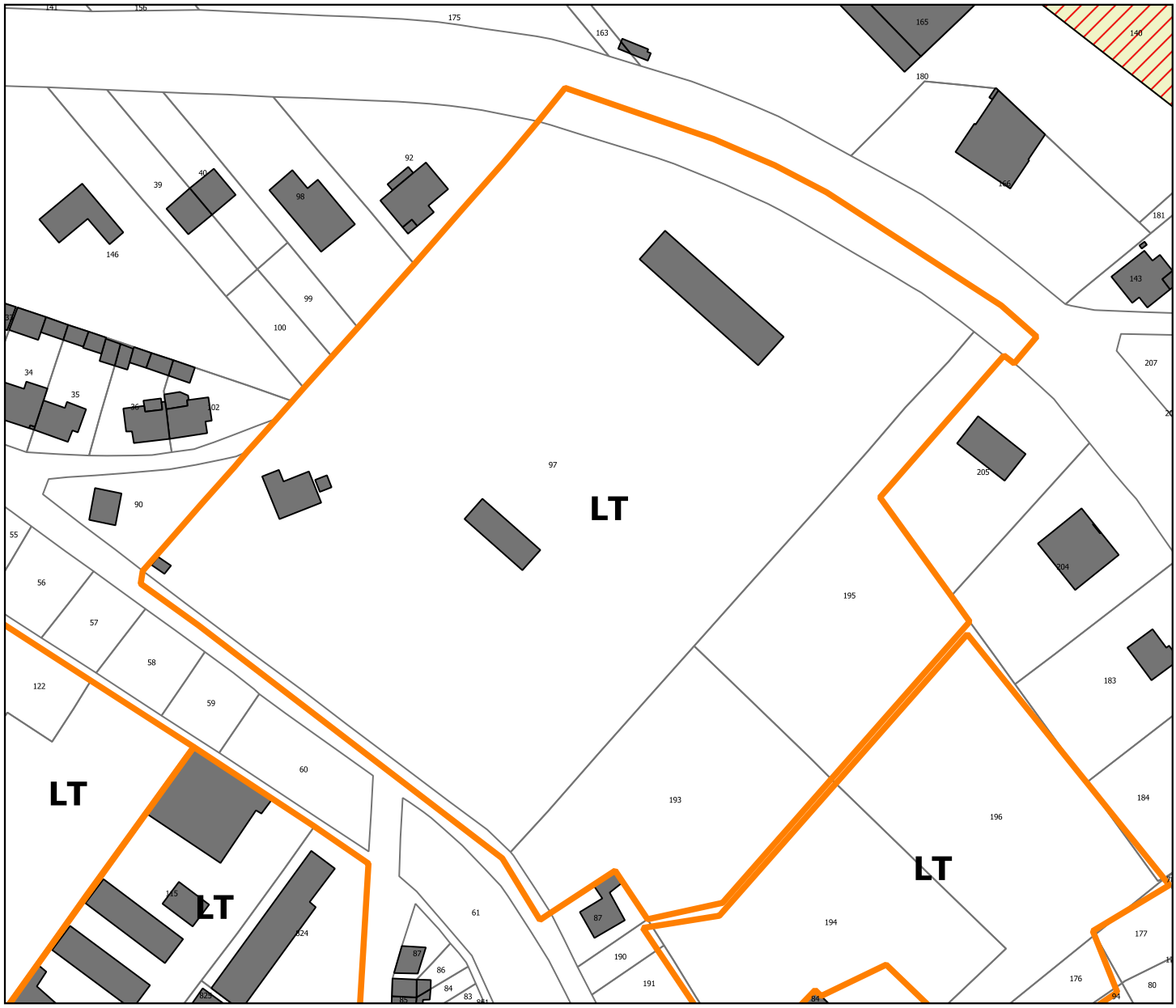

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

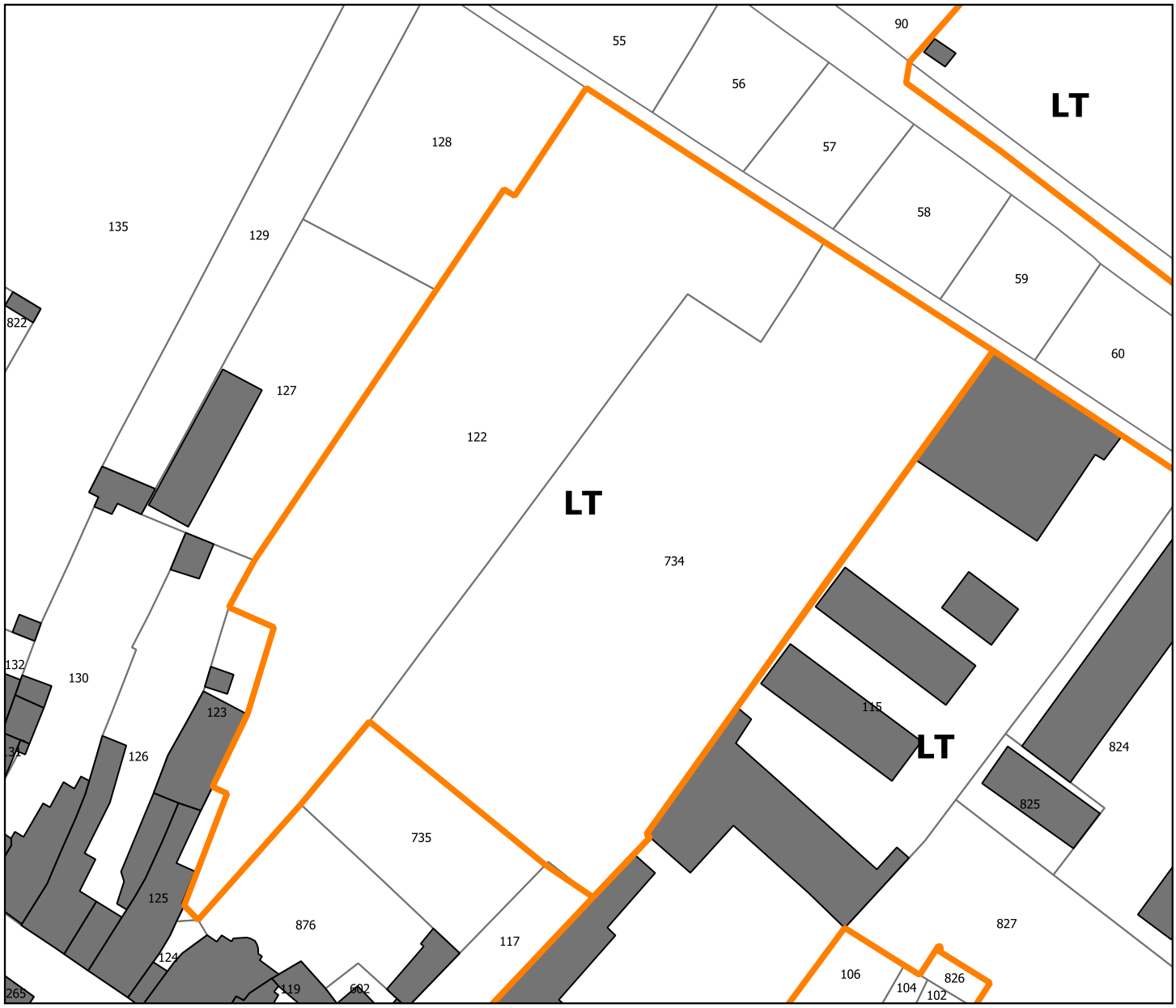

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

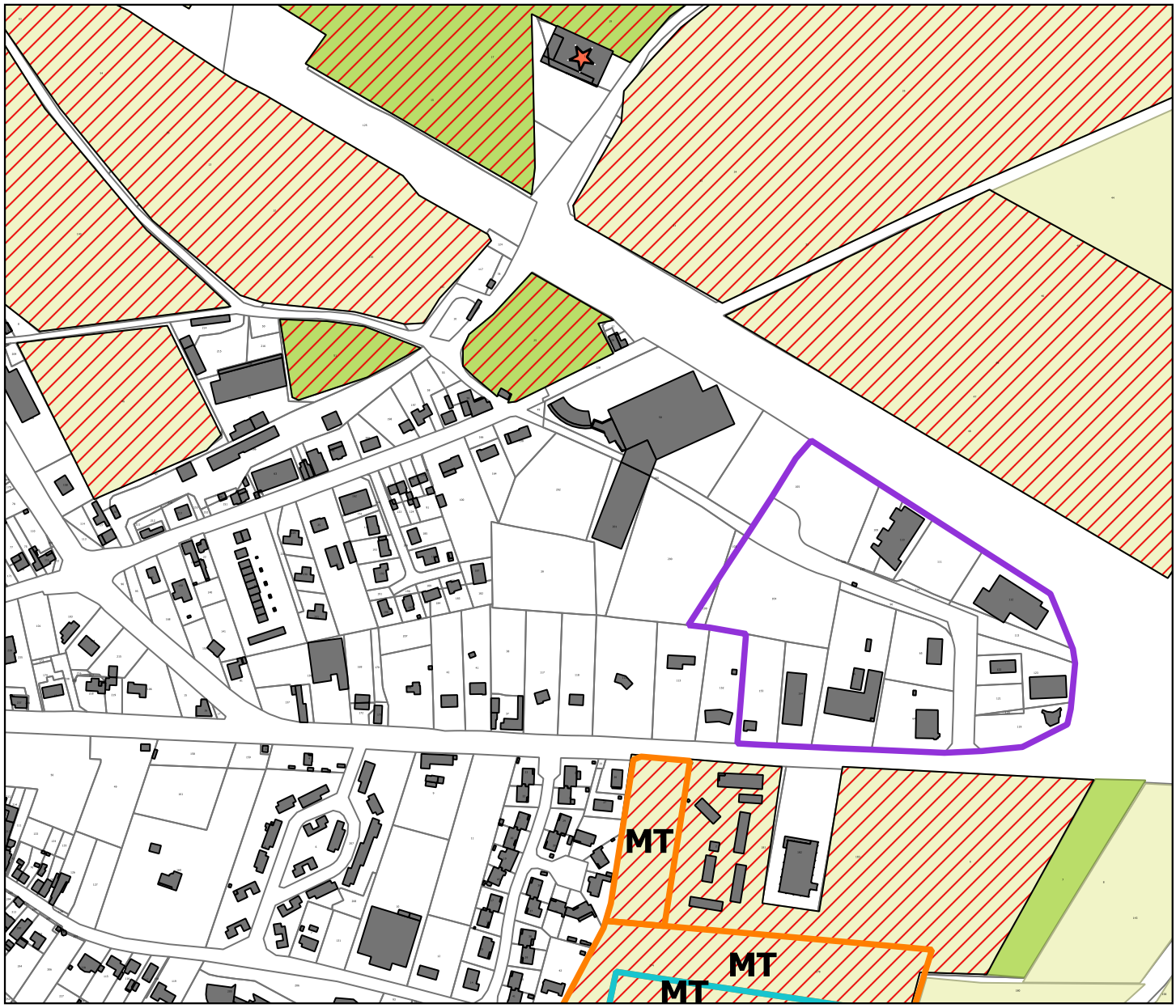

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

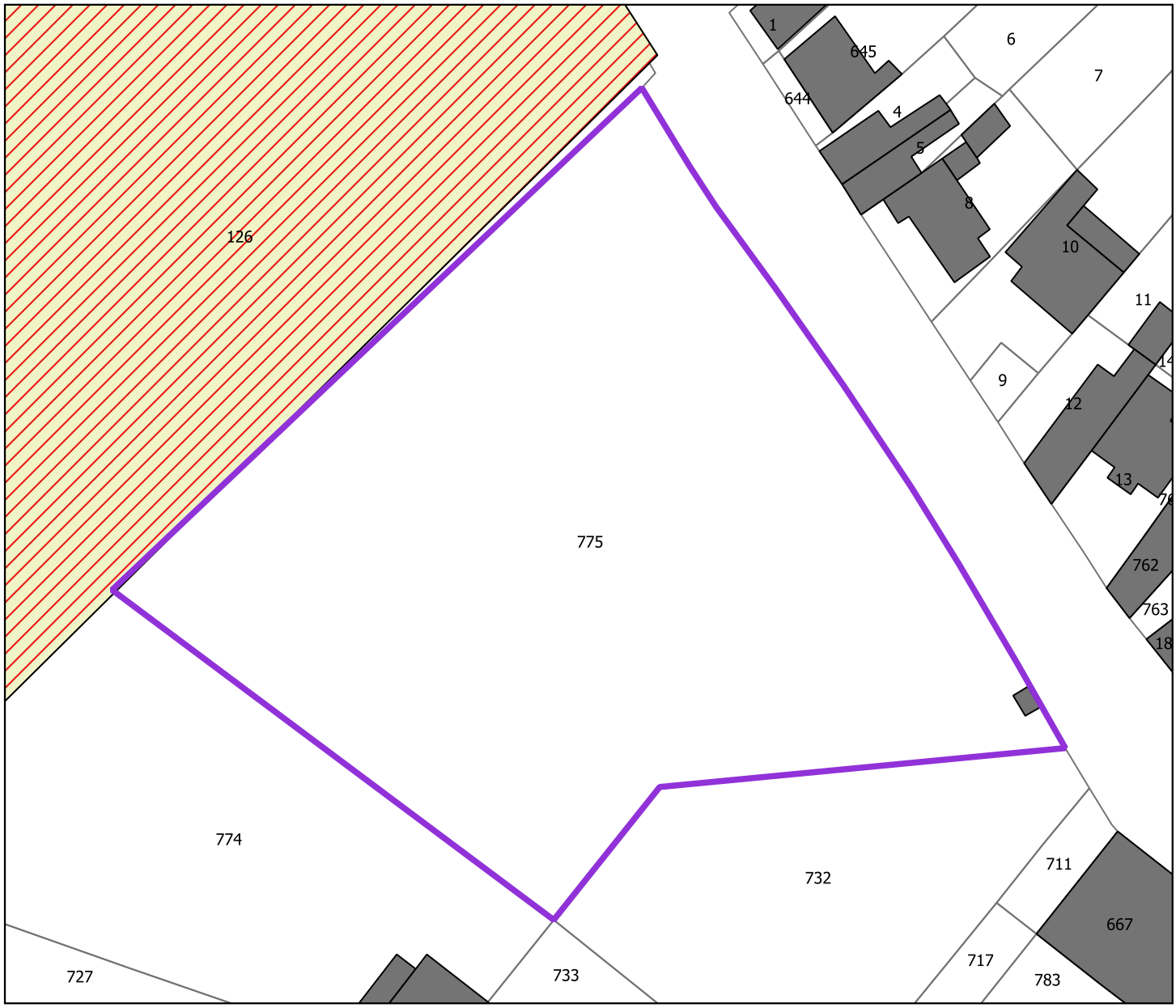

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

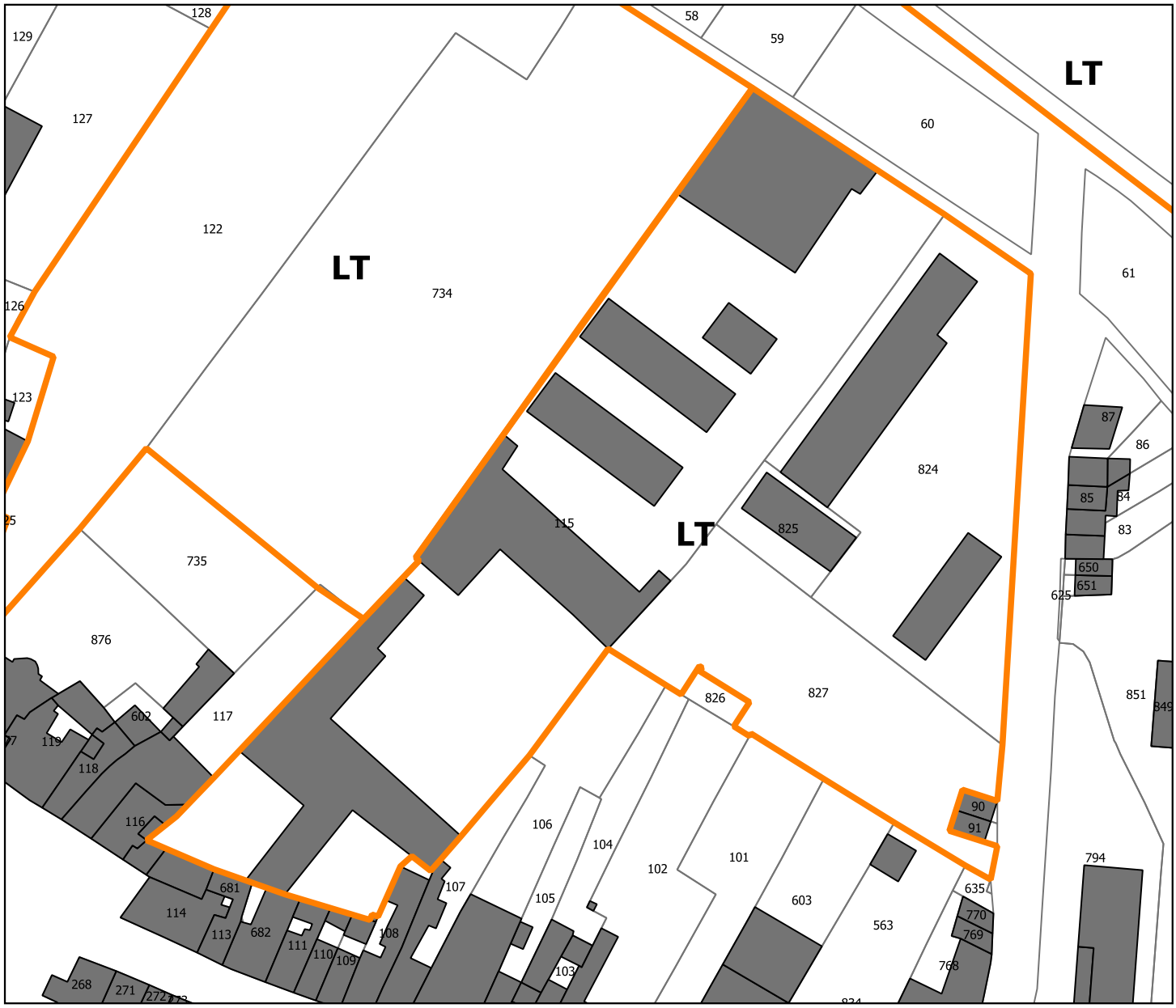

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Beaudignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

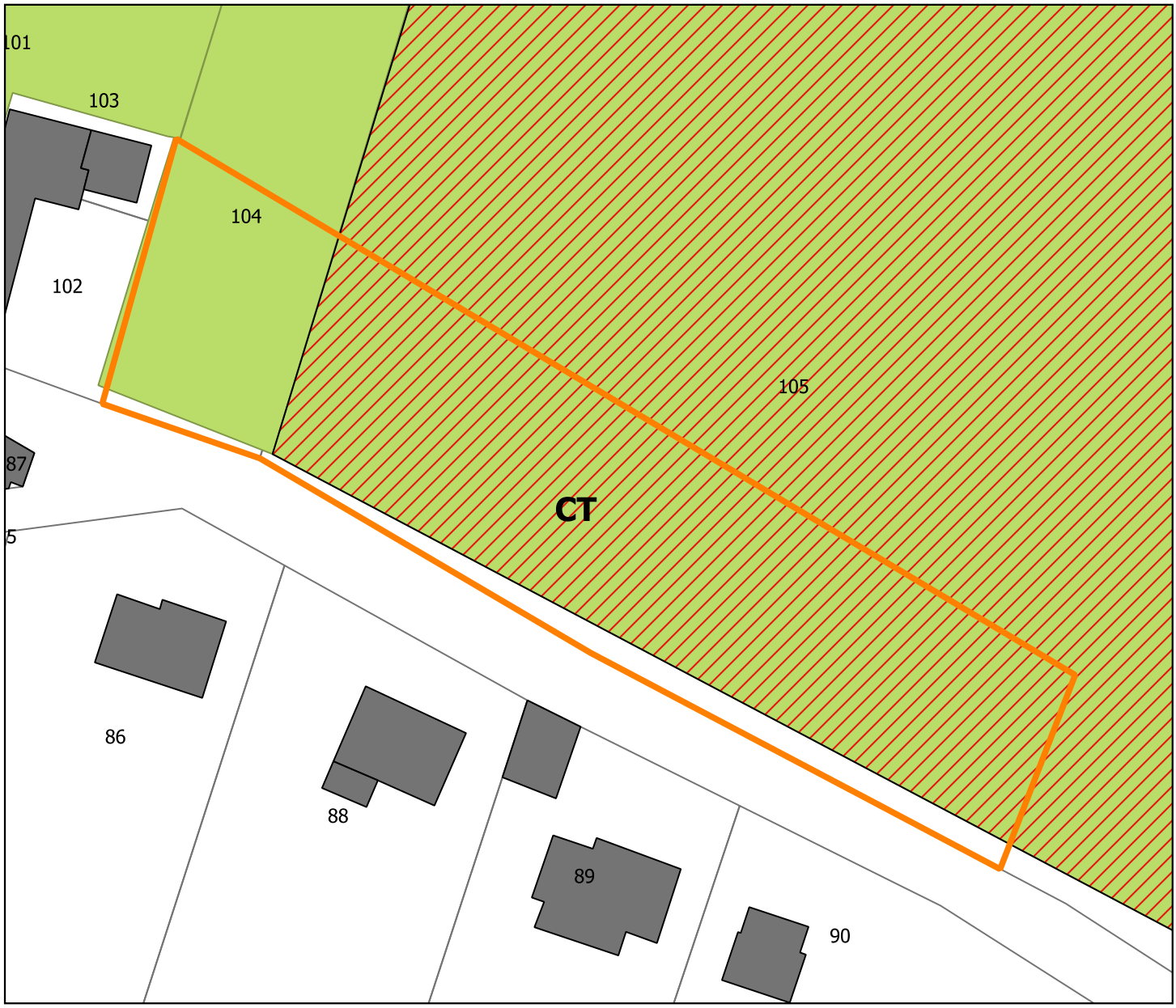

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Beaudignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

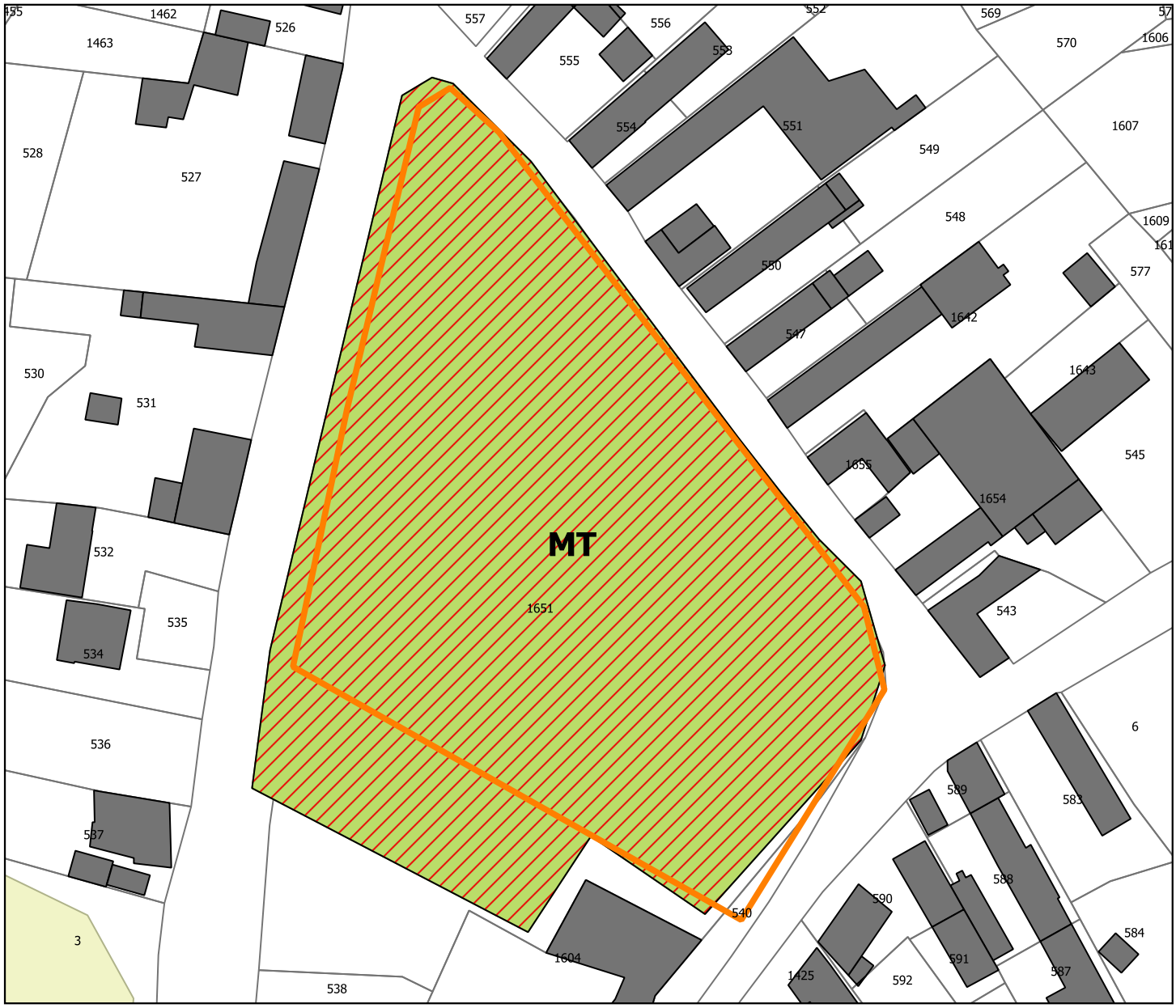

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bellignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

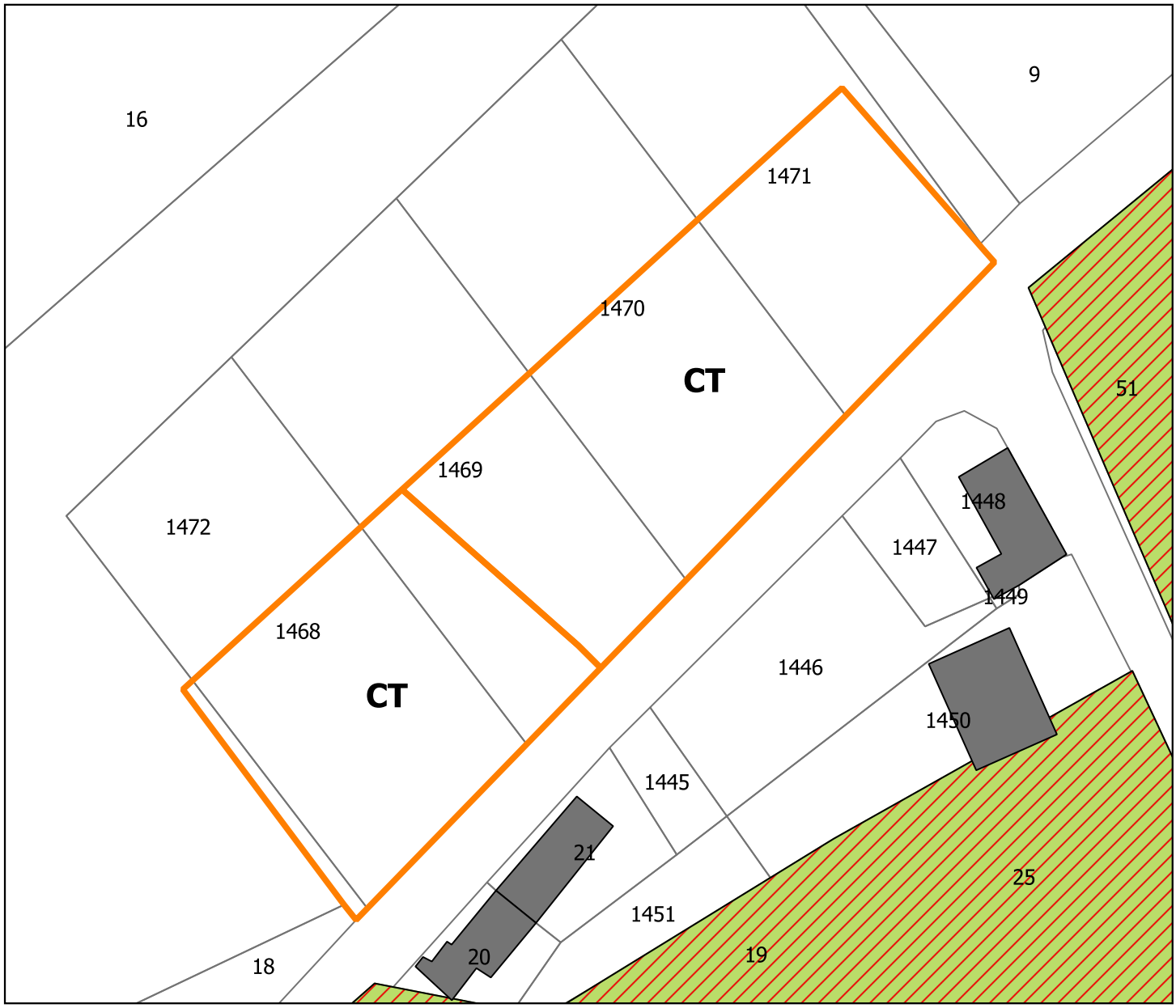

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bellignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

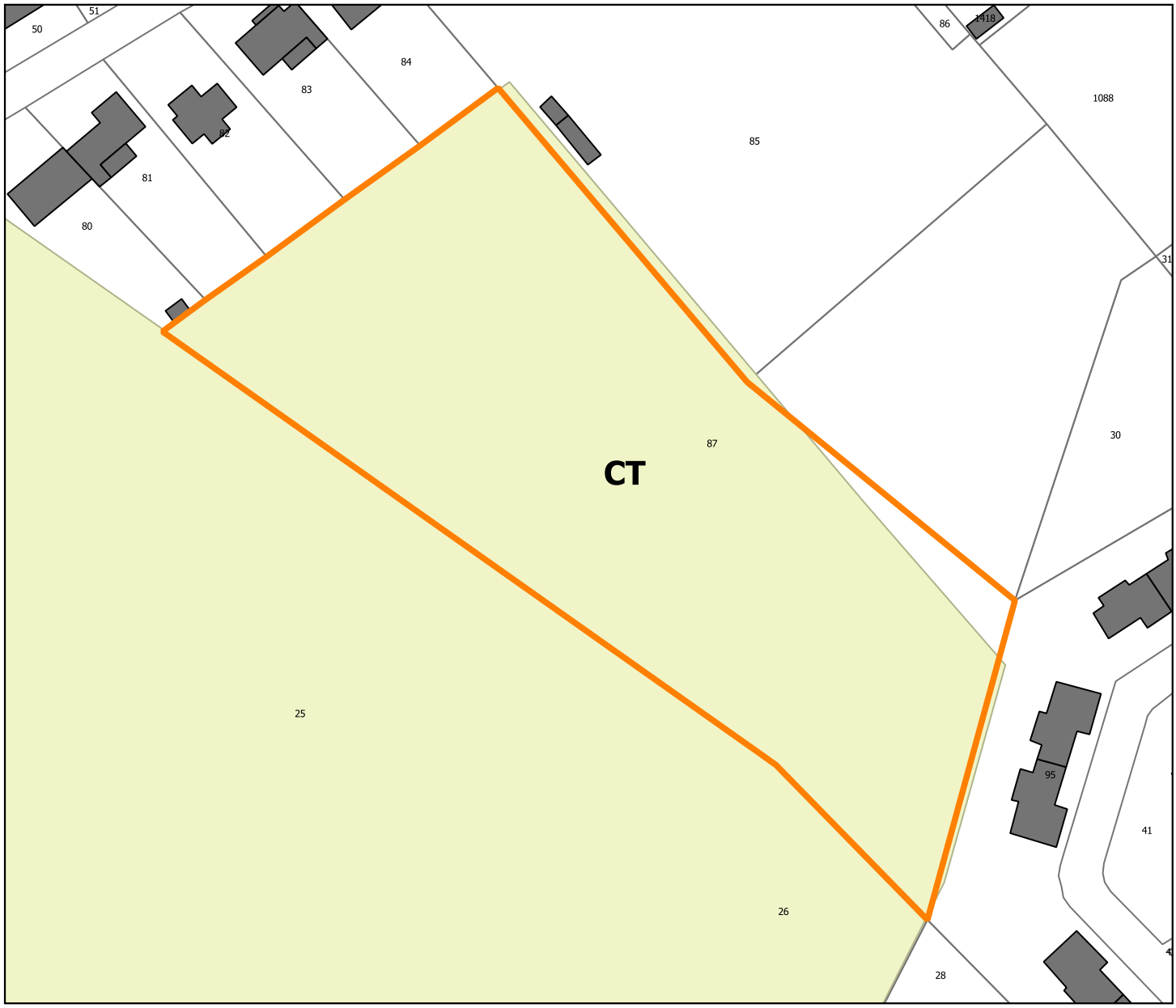

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bermeries

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

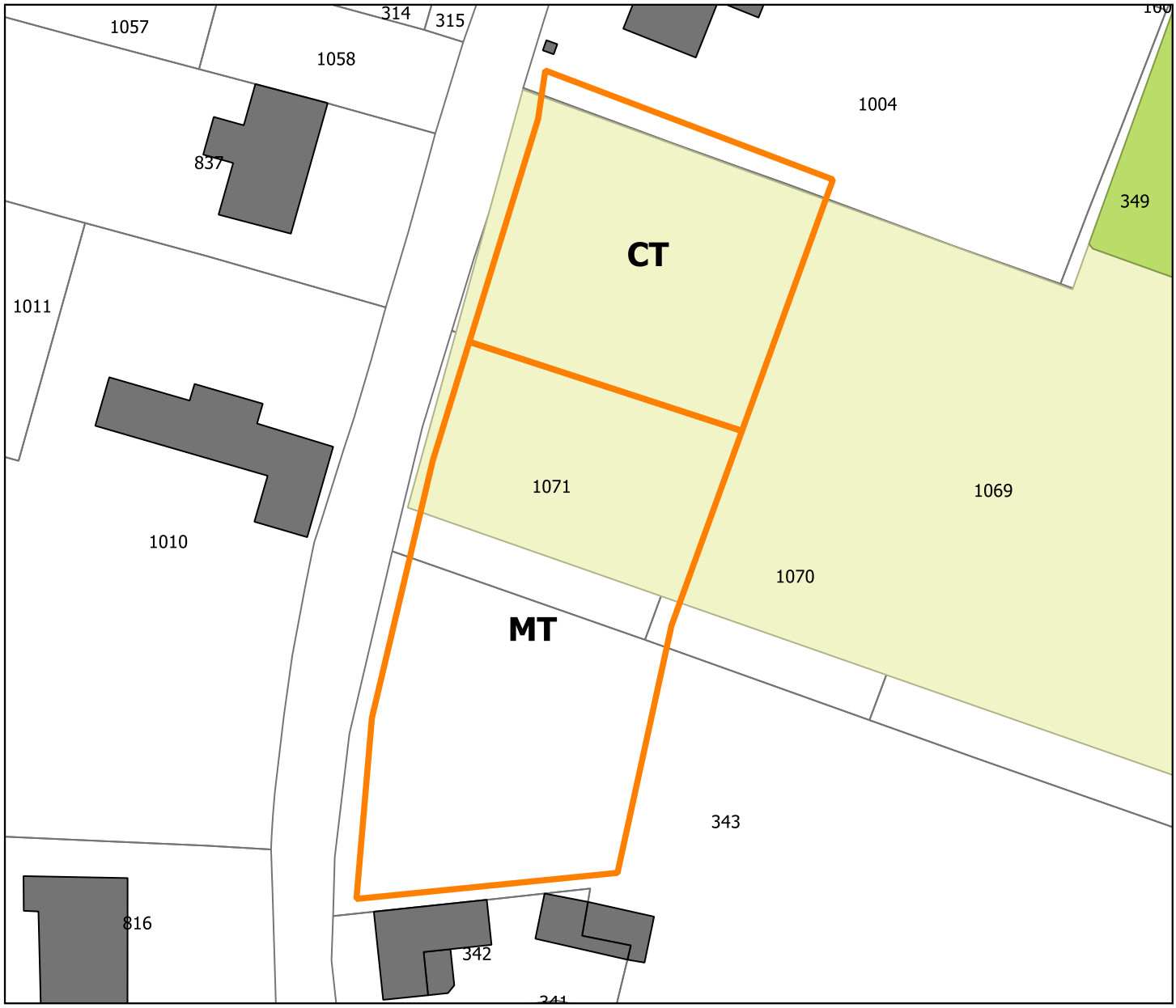

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bermeries

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

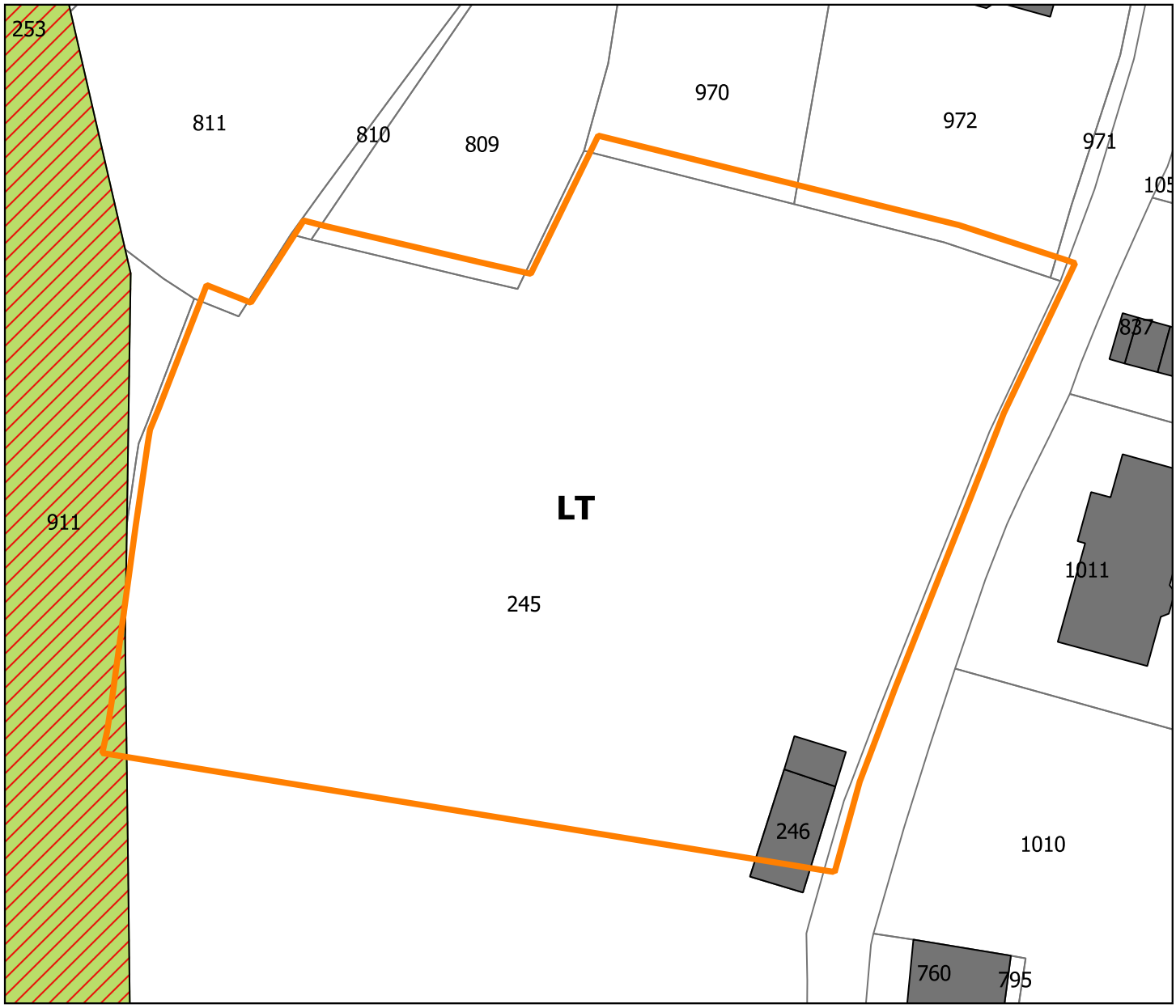

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bettrechies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bettrechies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

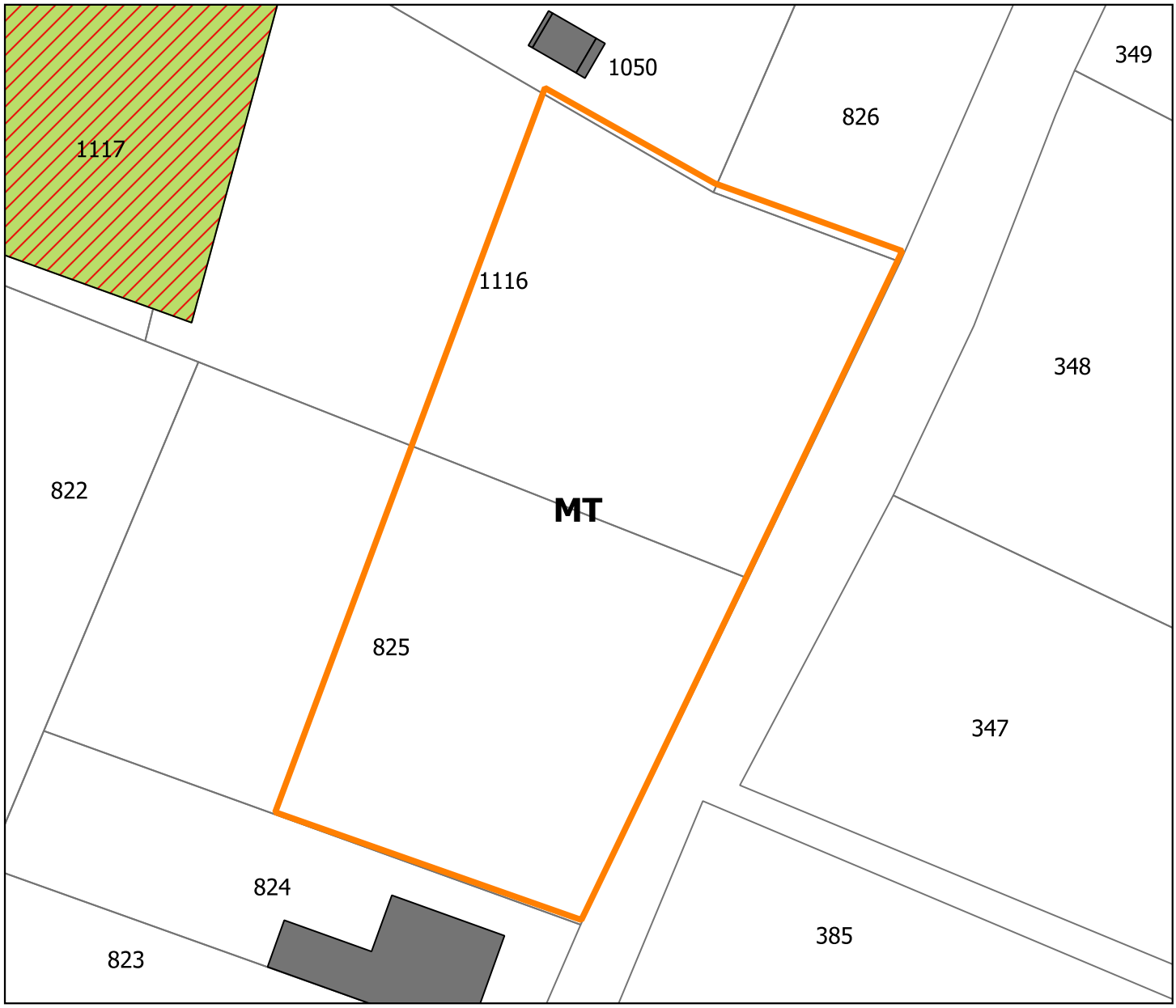

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bettrechies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

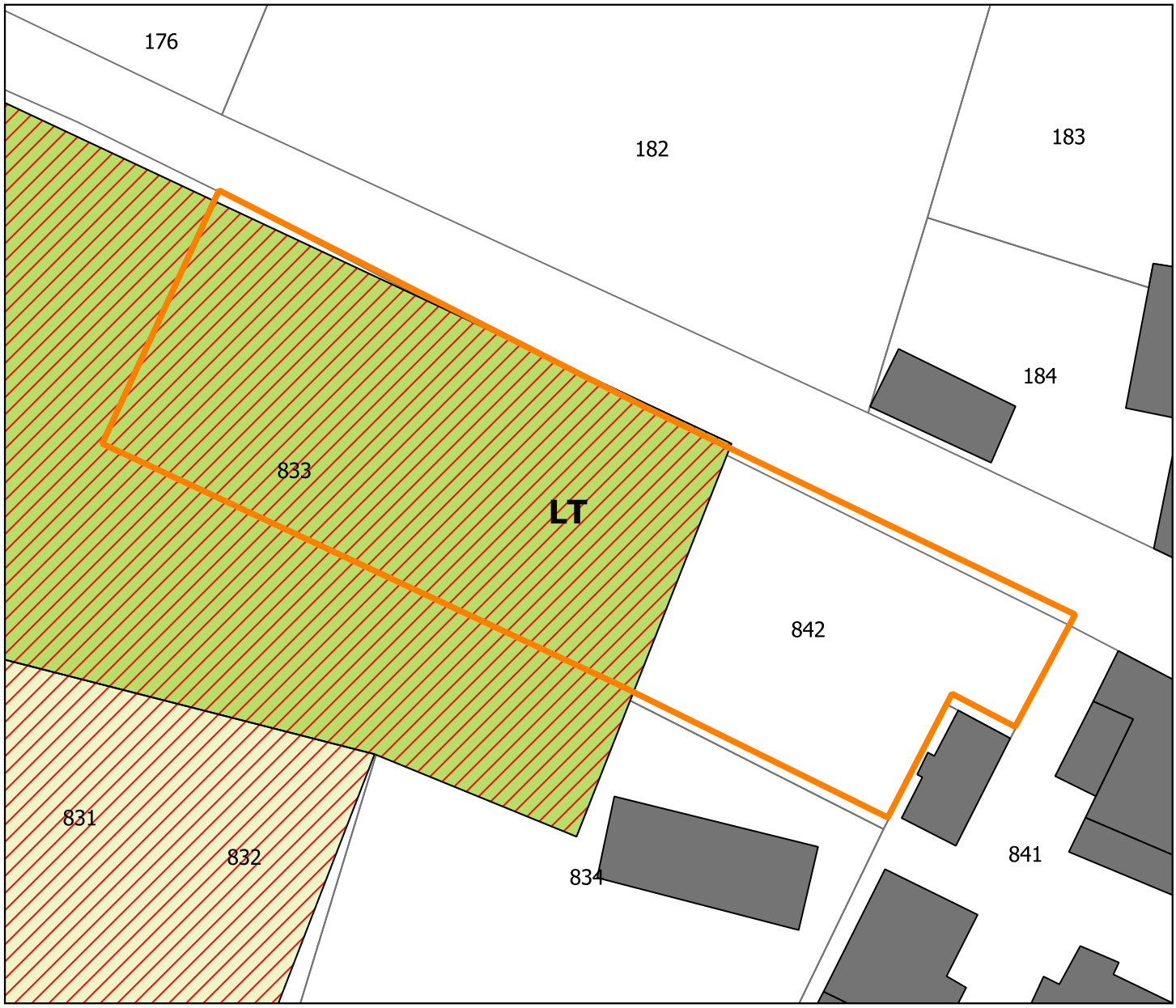

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bousies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

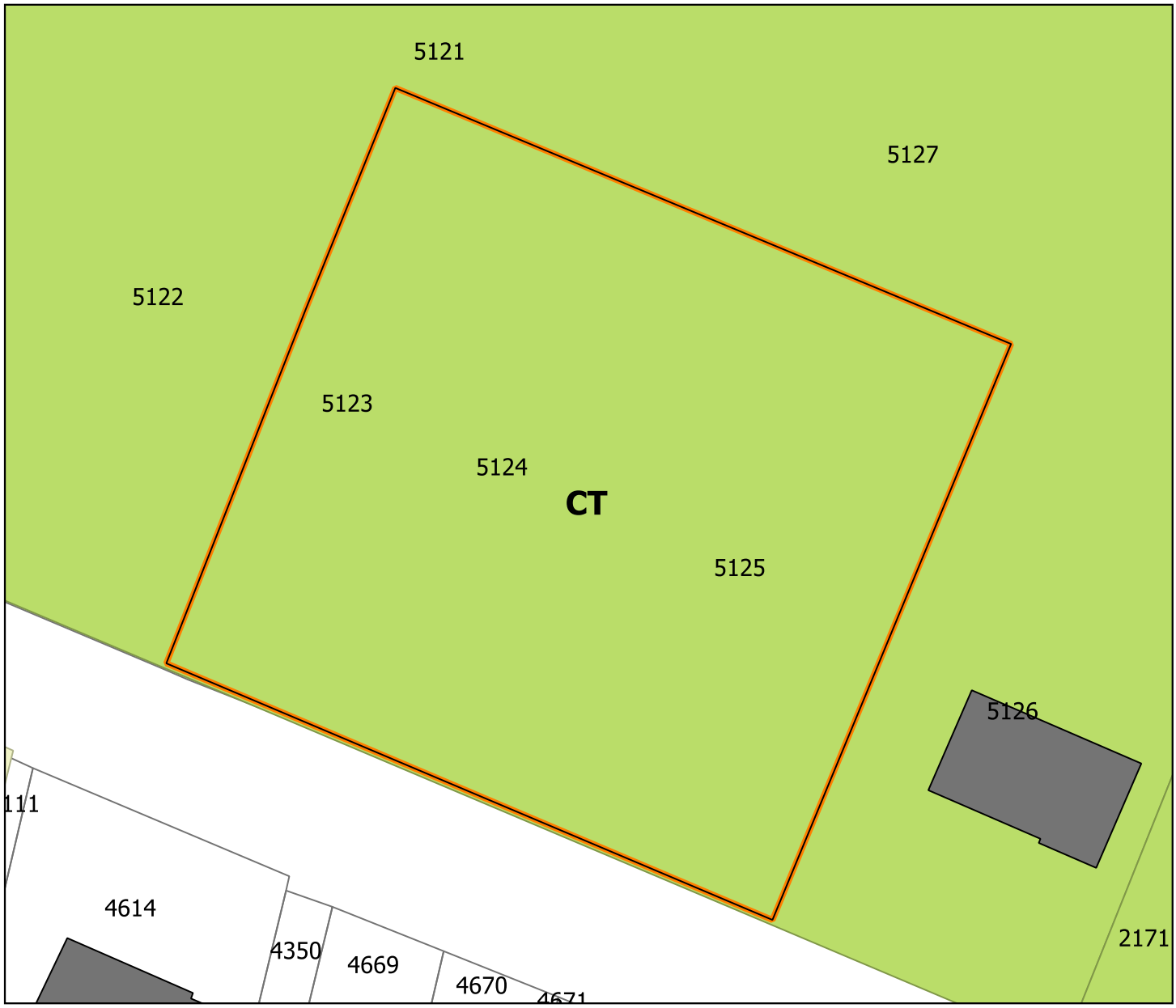

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bousies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

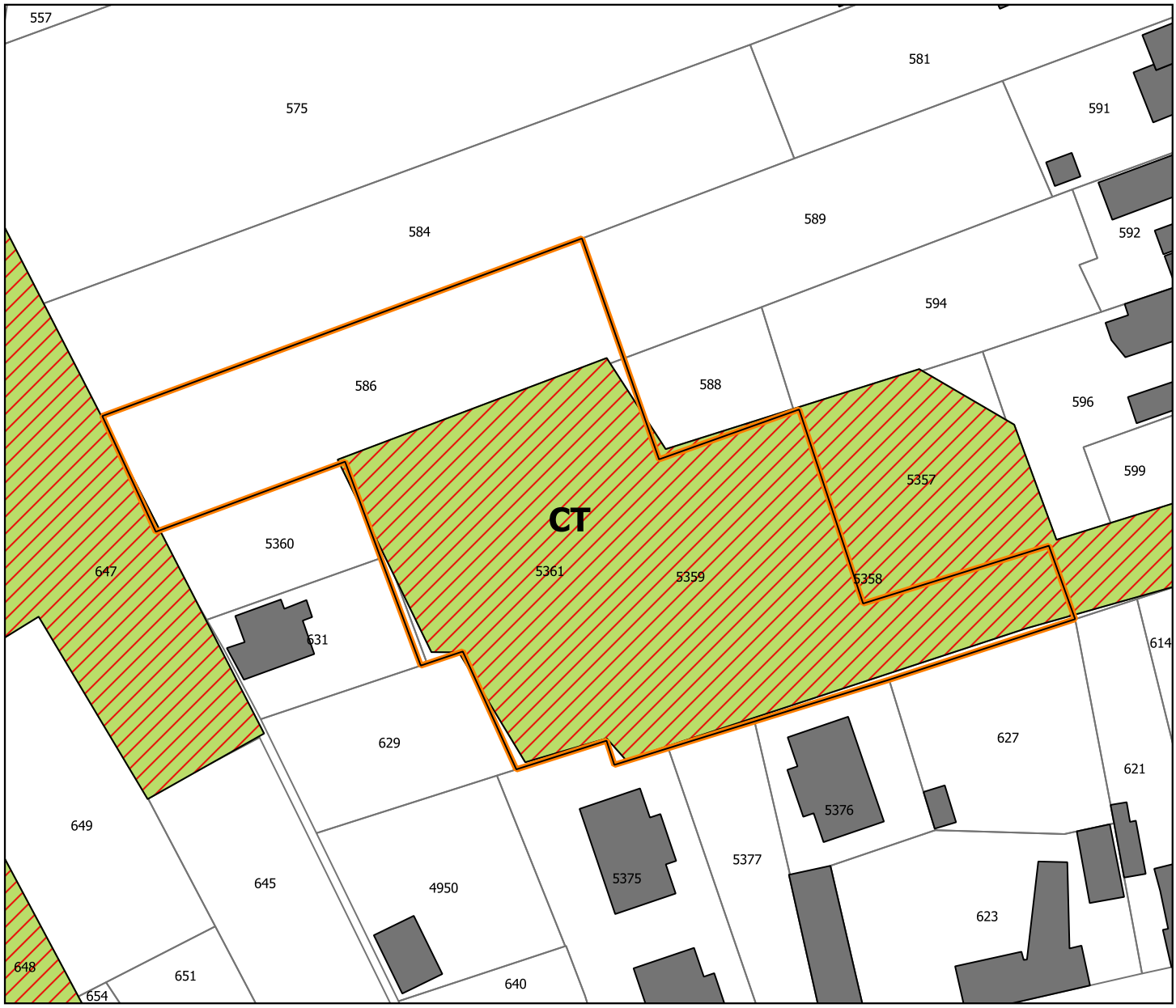

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bousies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bousies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

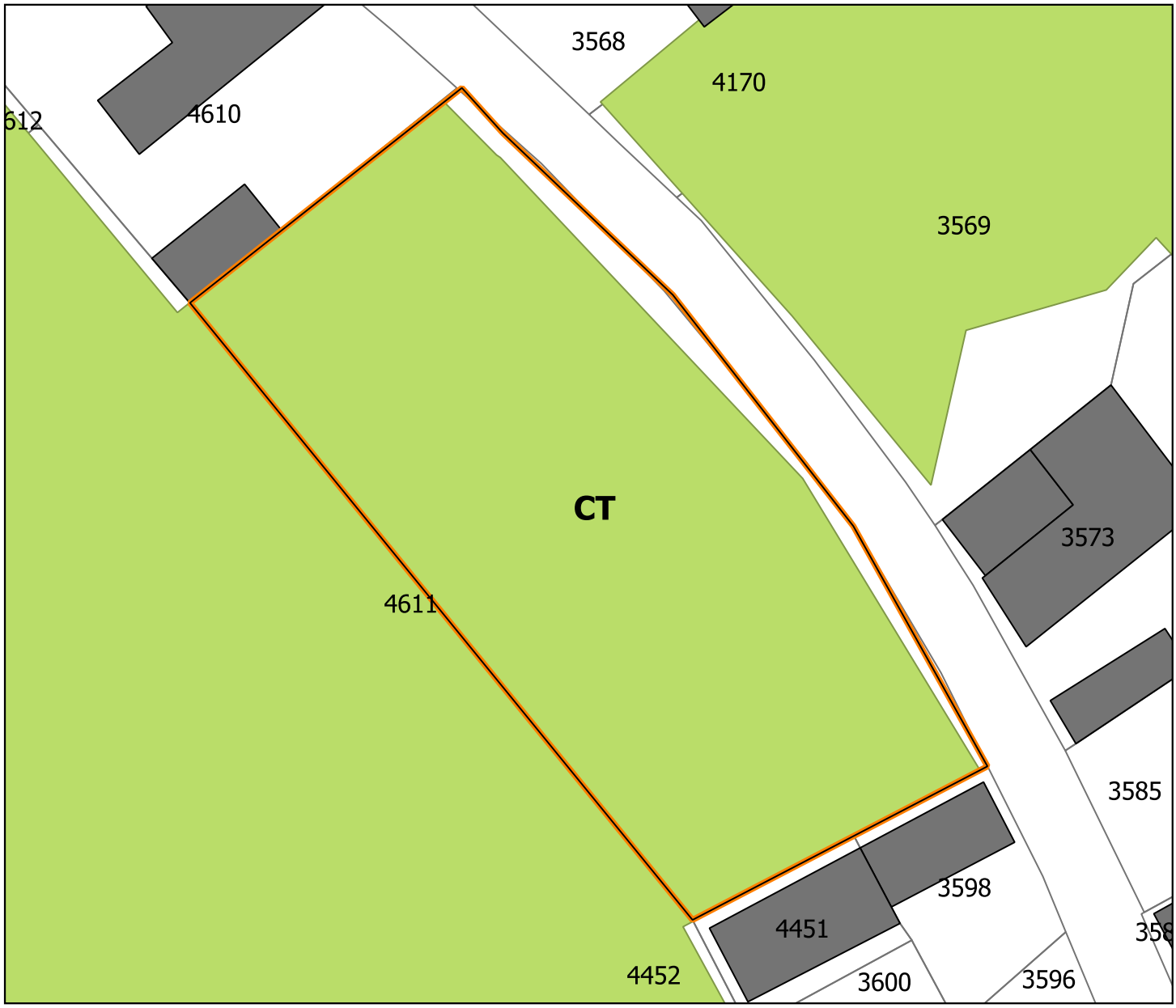

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bousies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

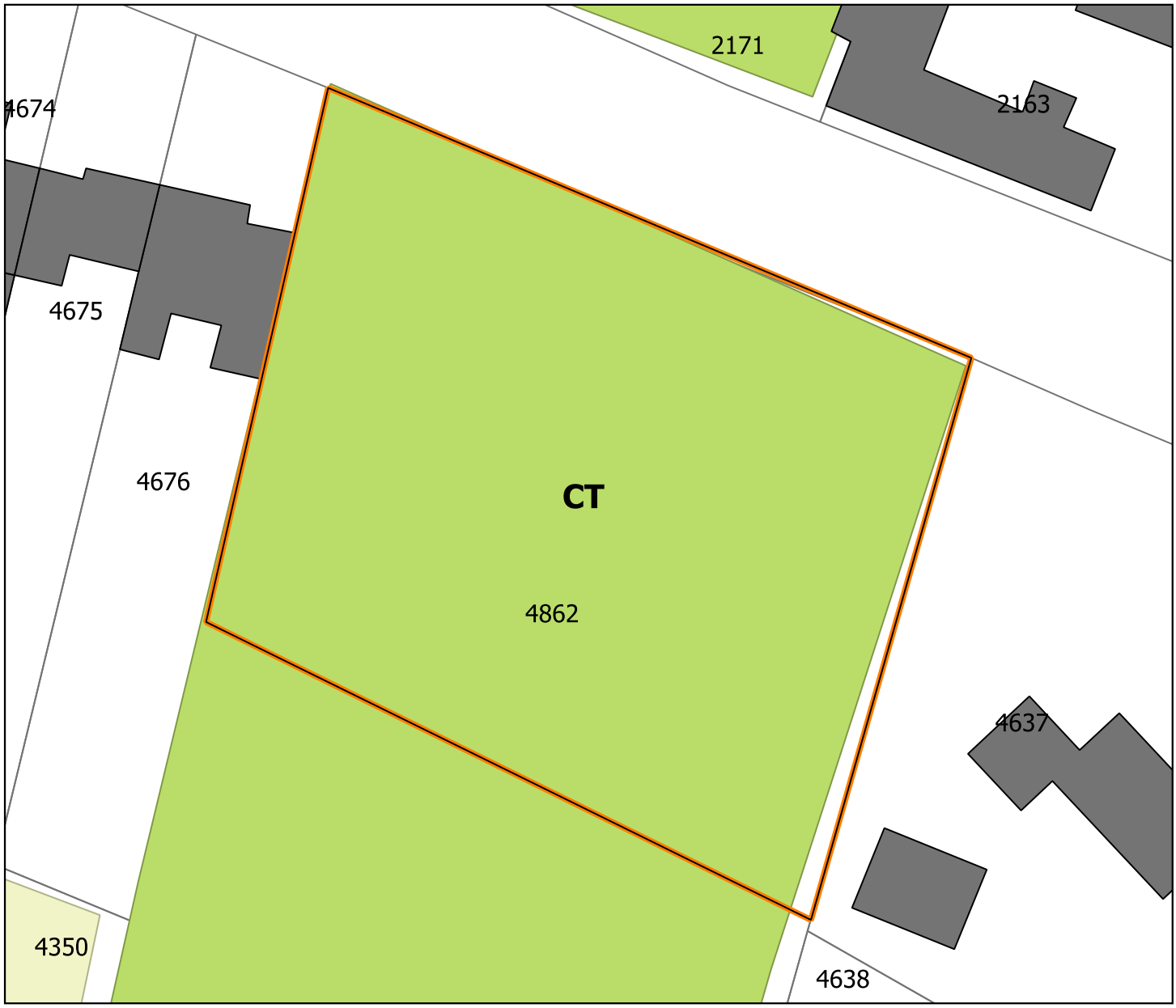

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Bry

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

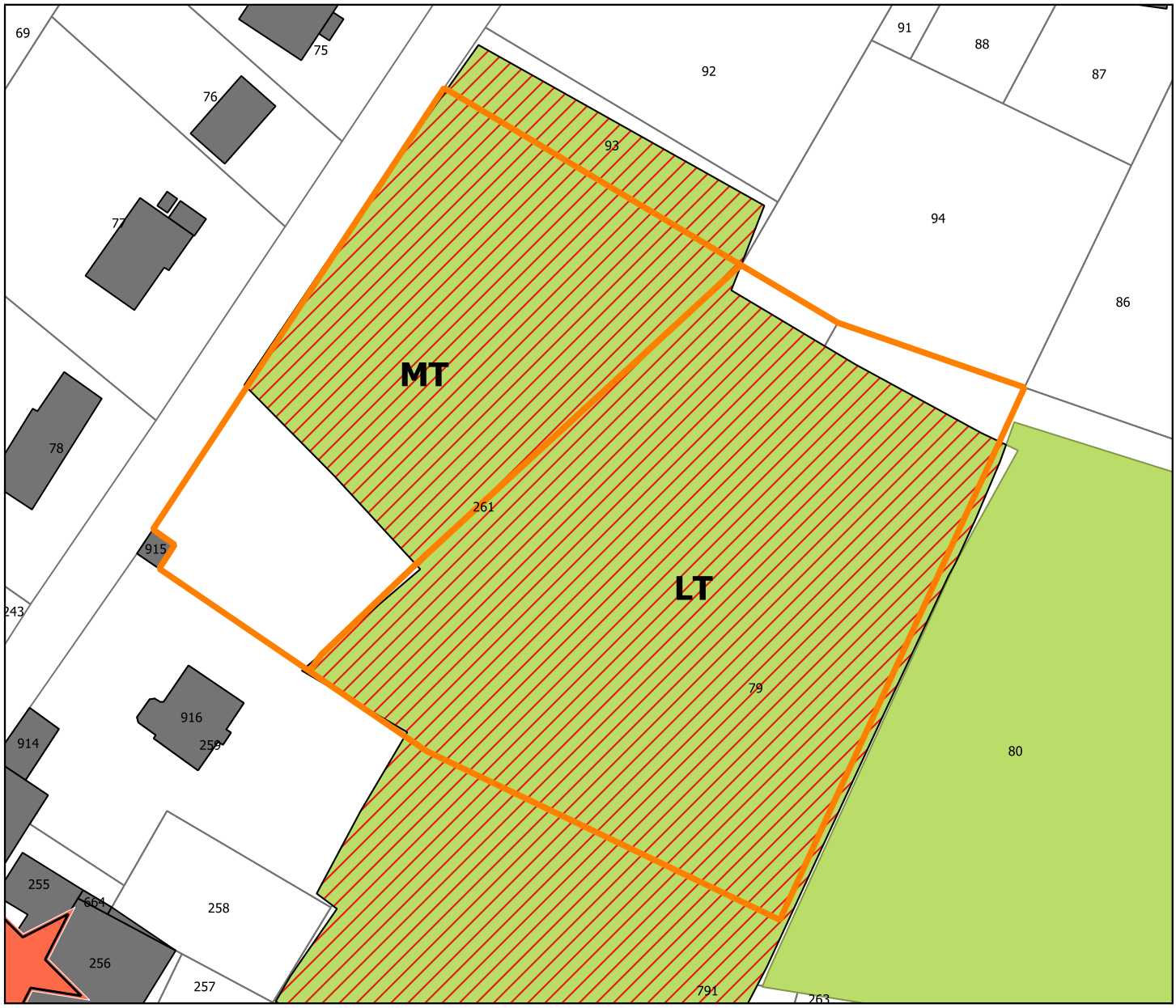

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Croix-Caluyau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

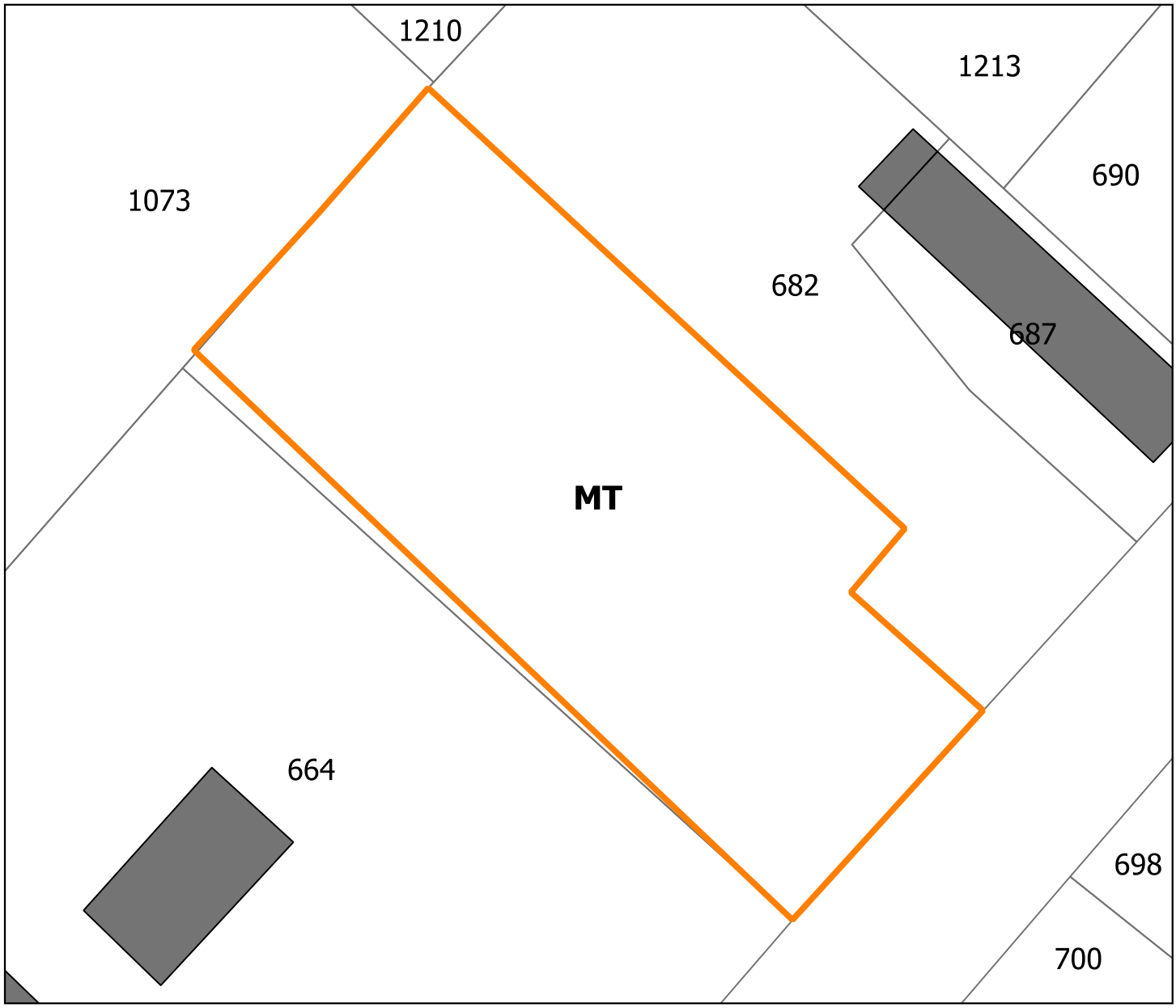

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Croix-Caluyau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

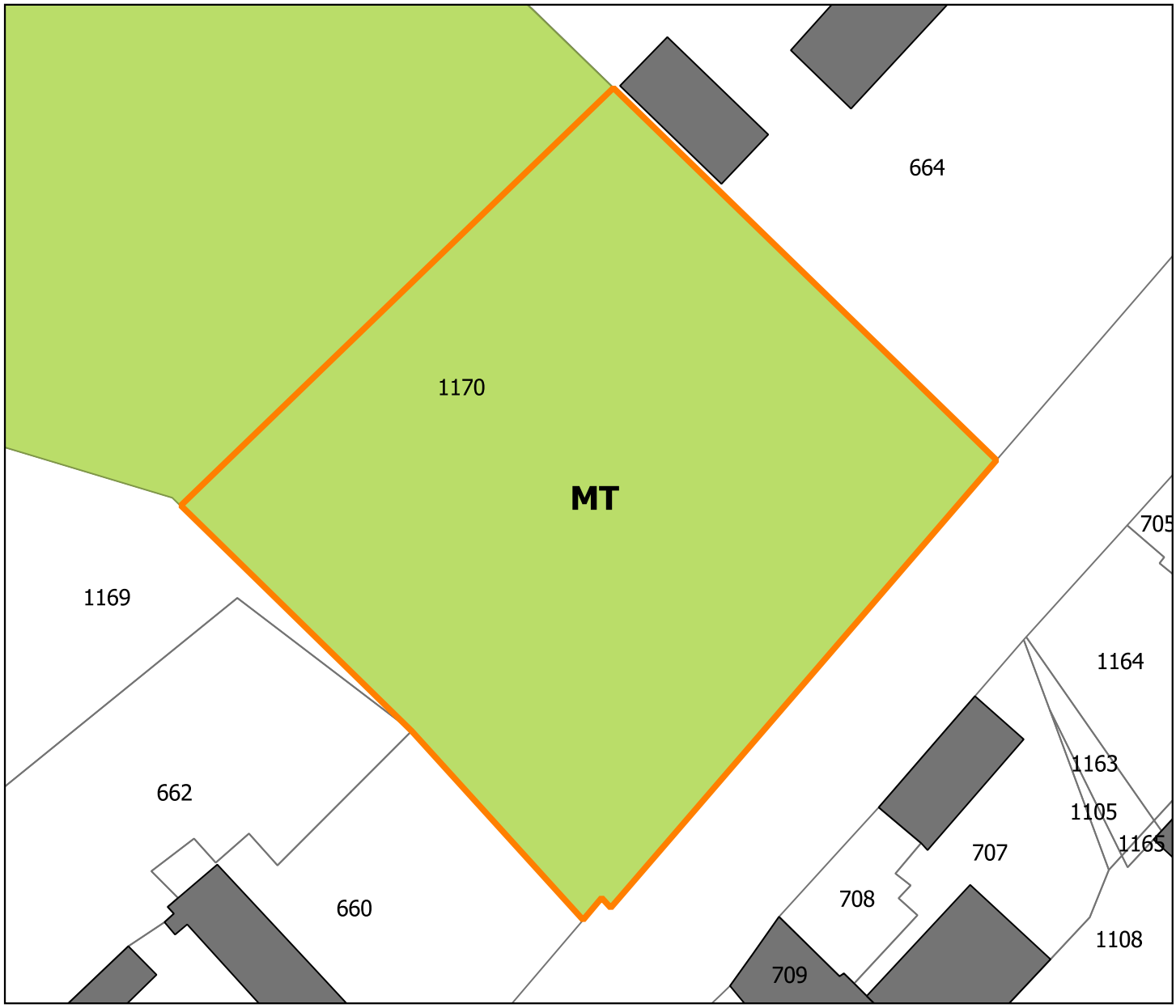

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Croix-Caluyau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

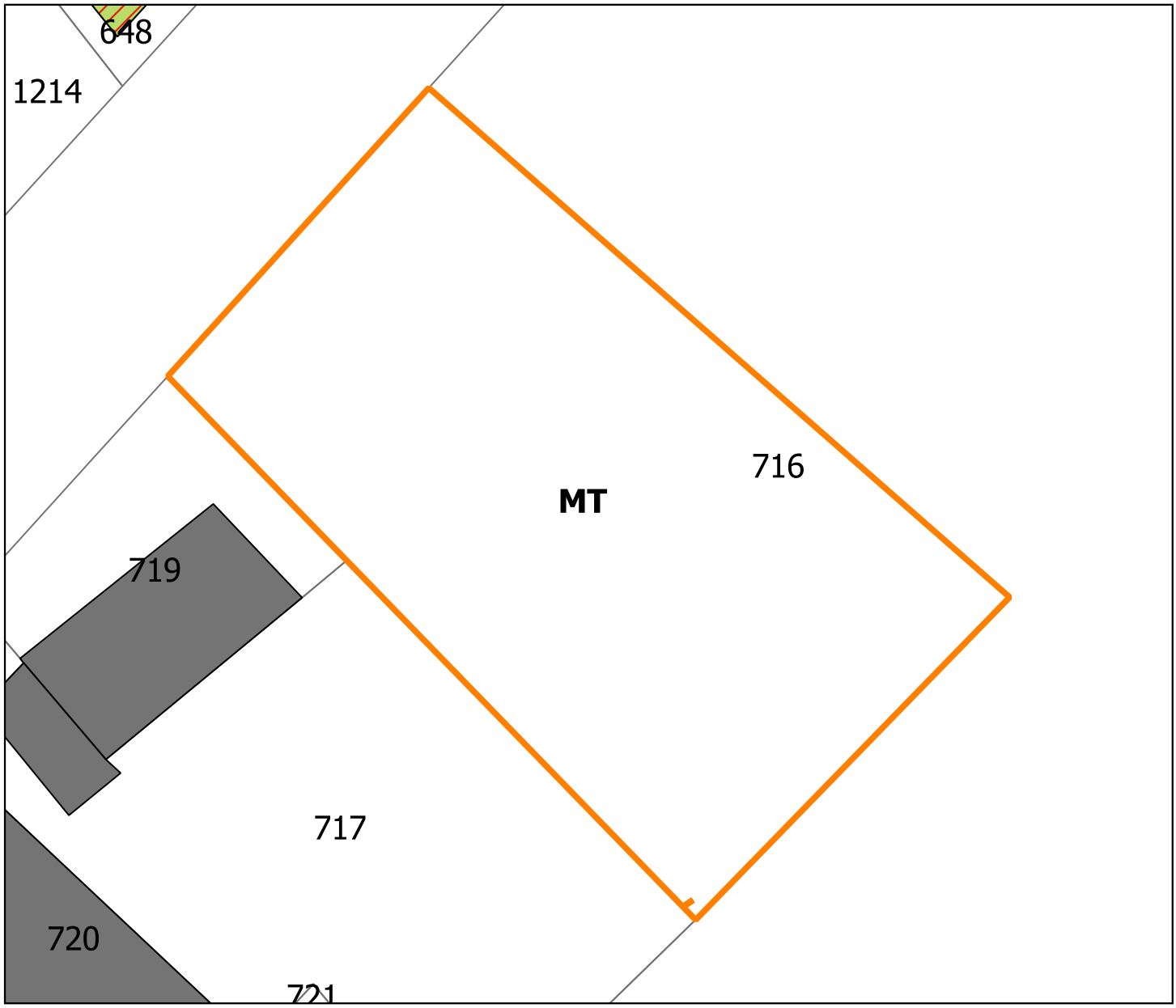

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Croix-Caluyau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

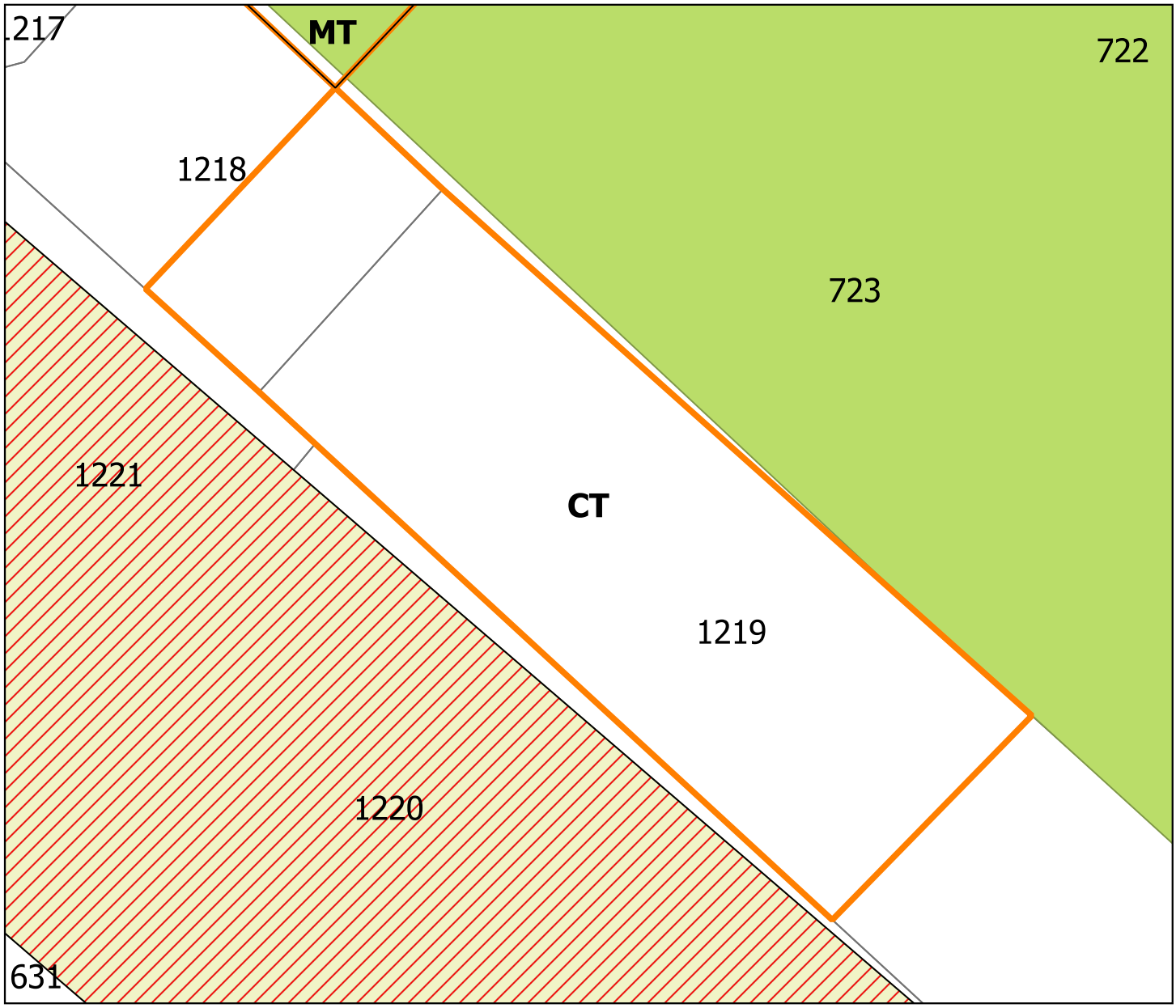

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Croix-Caluyau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

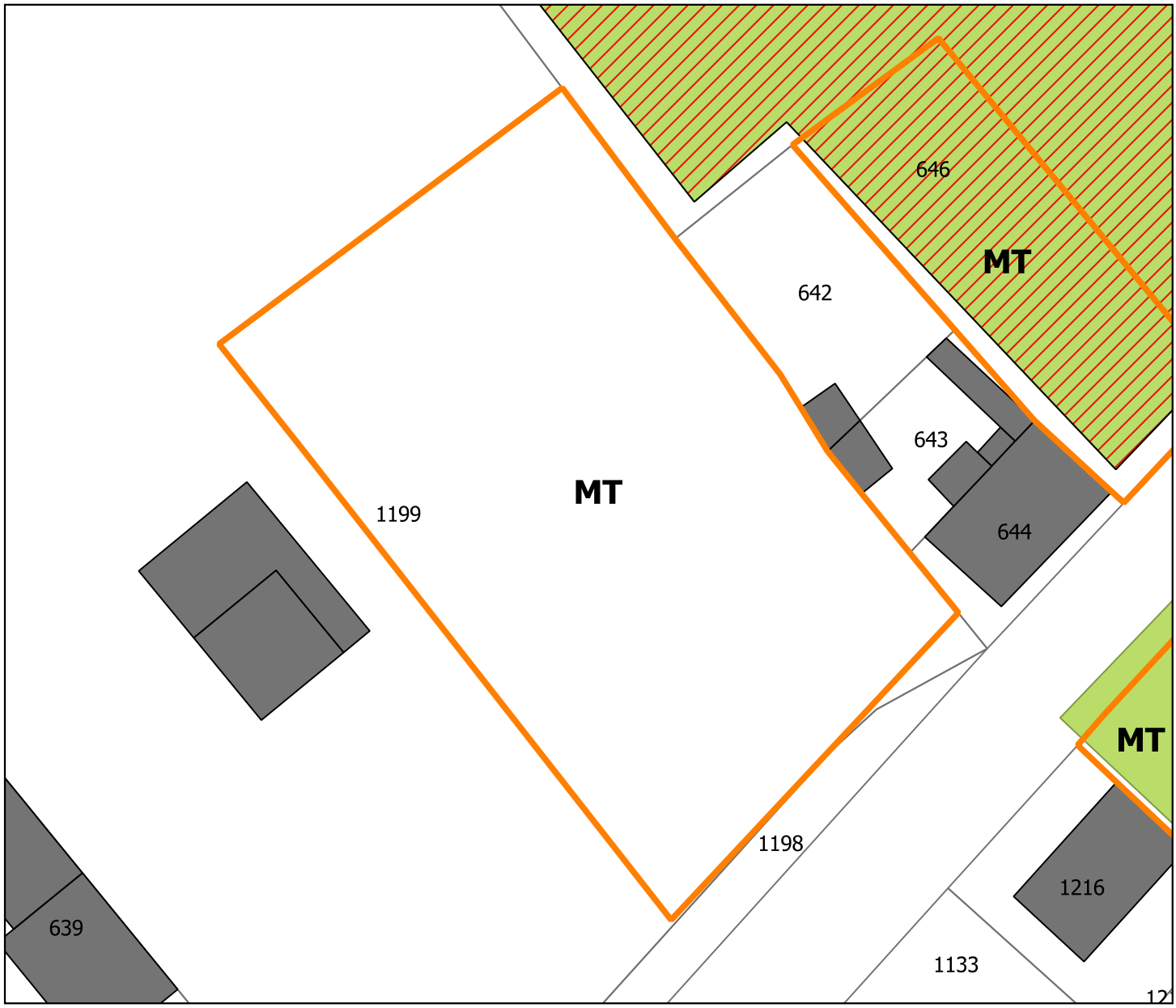

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Croix-Caluyau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

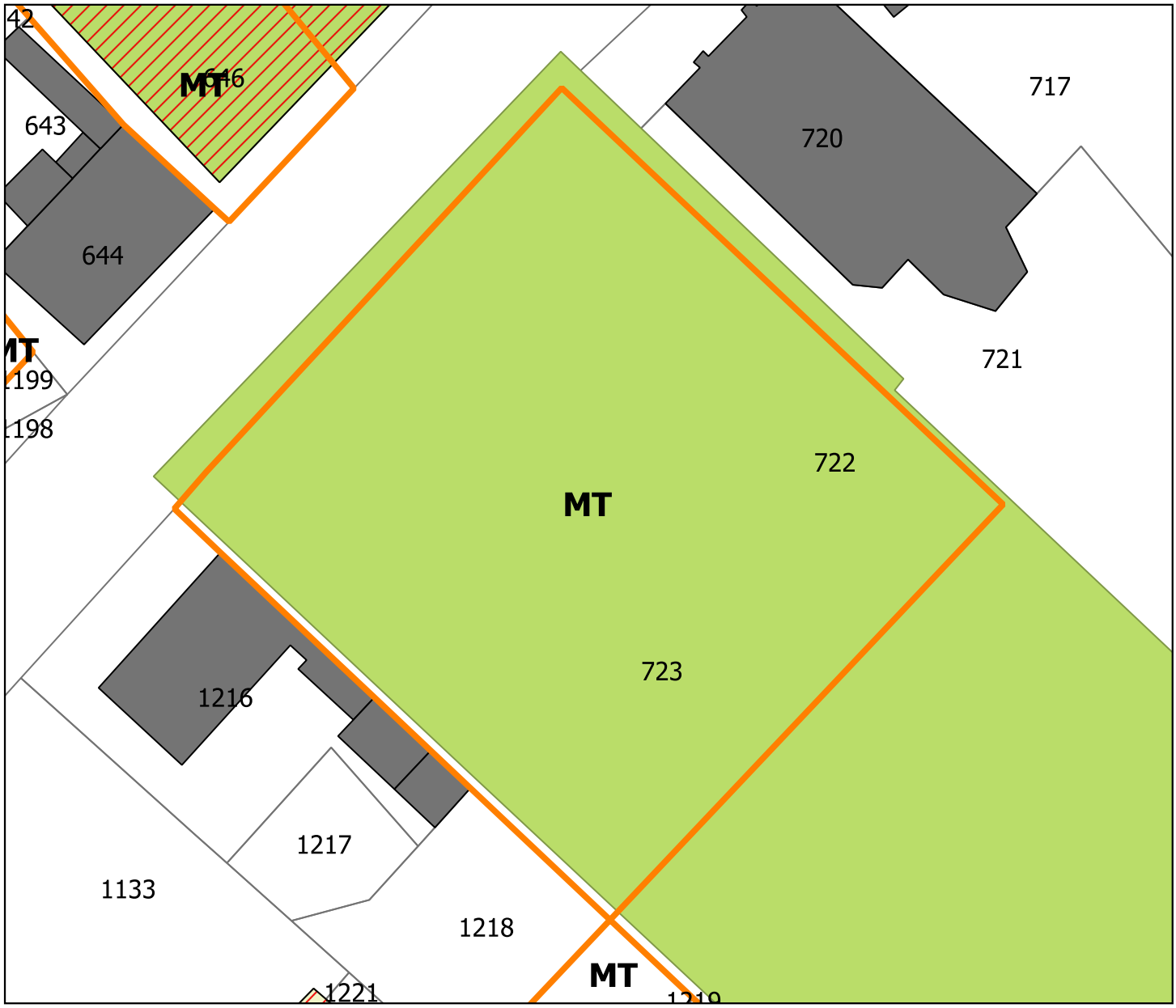

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Croix-Caluyau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

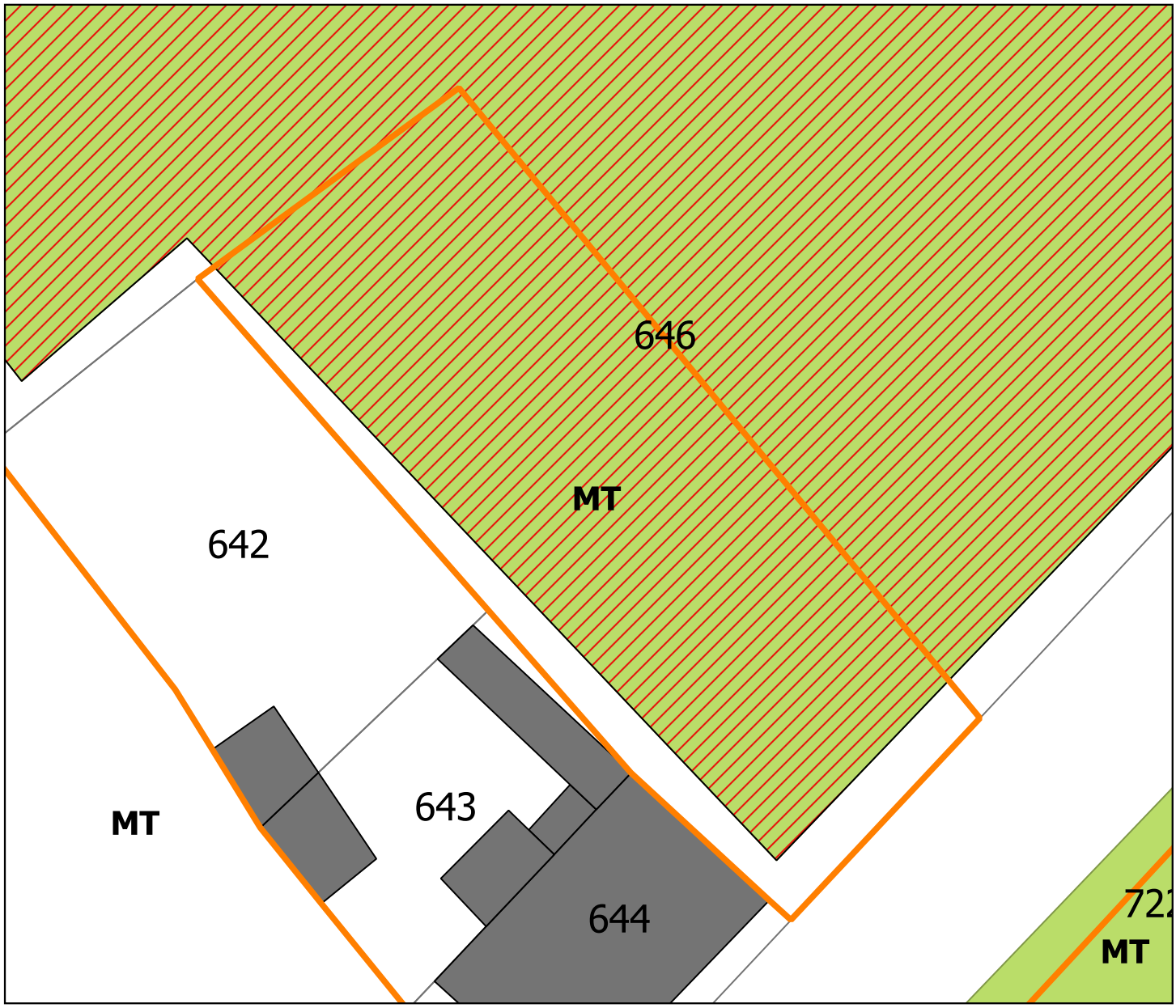

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Englefontaine

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

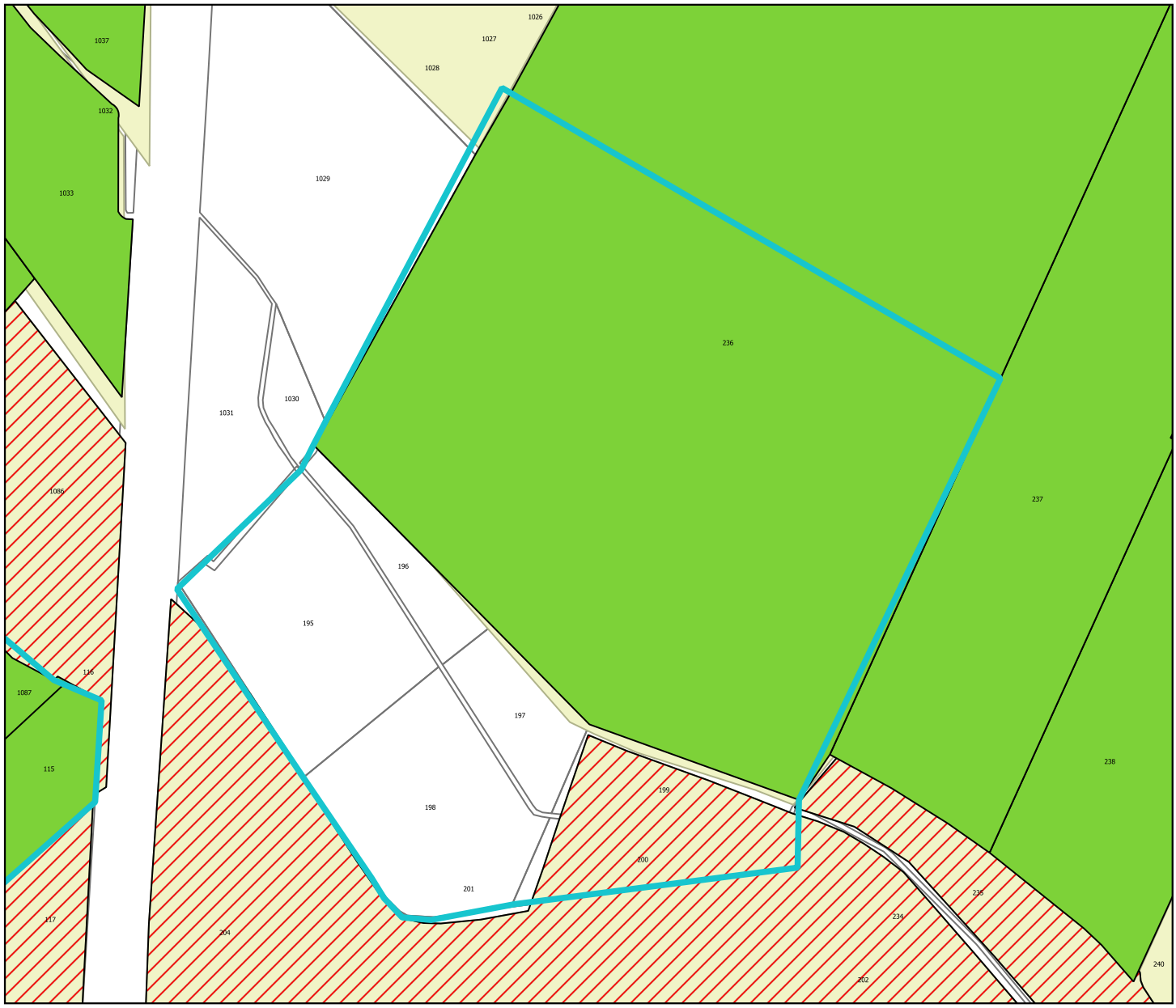

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Englefontaine

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

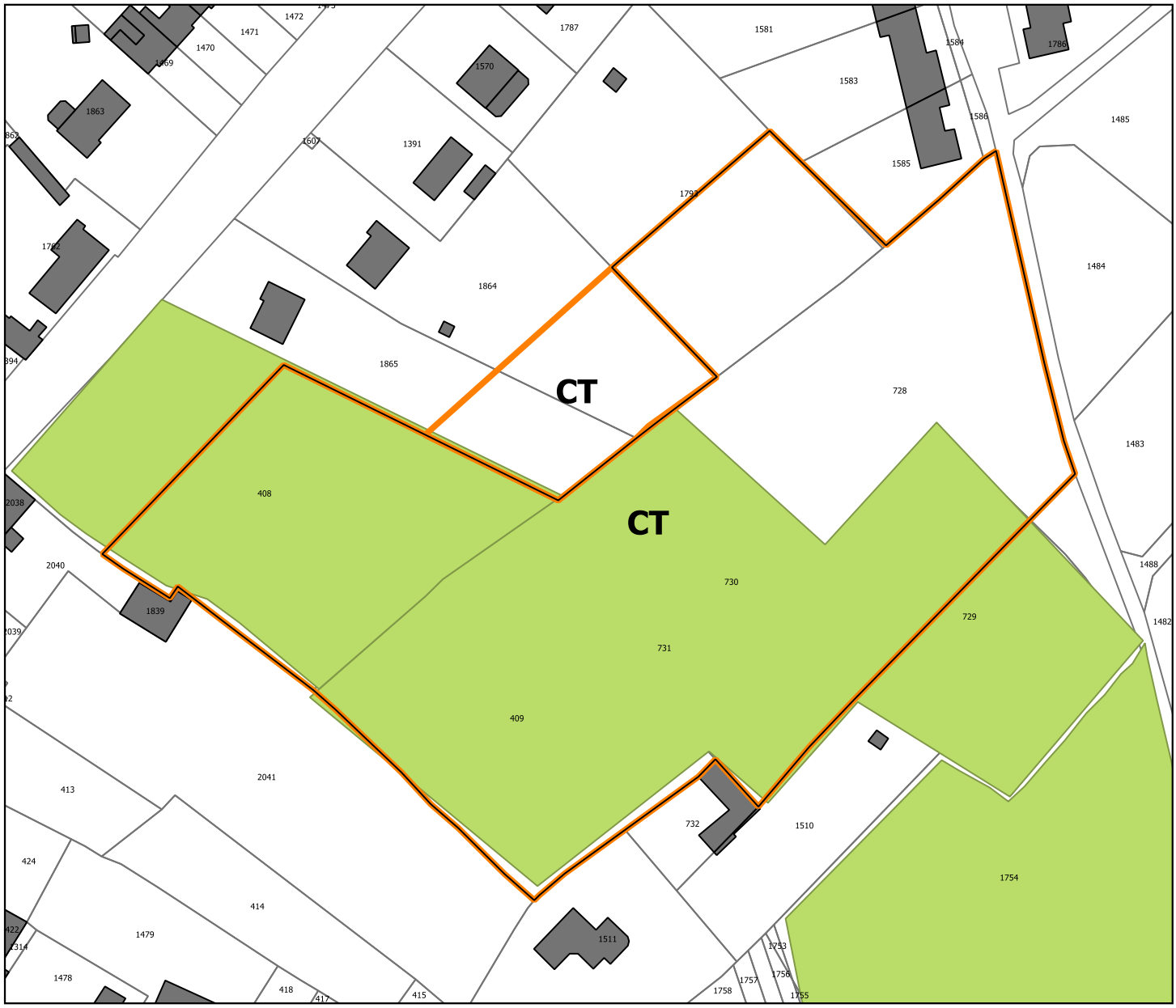

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Englefontaine

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

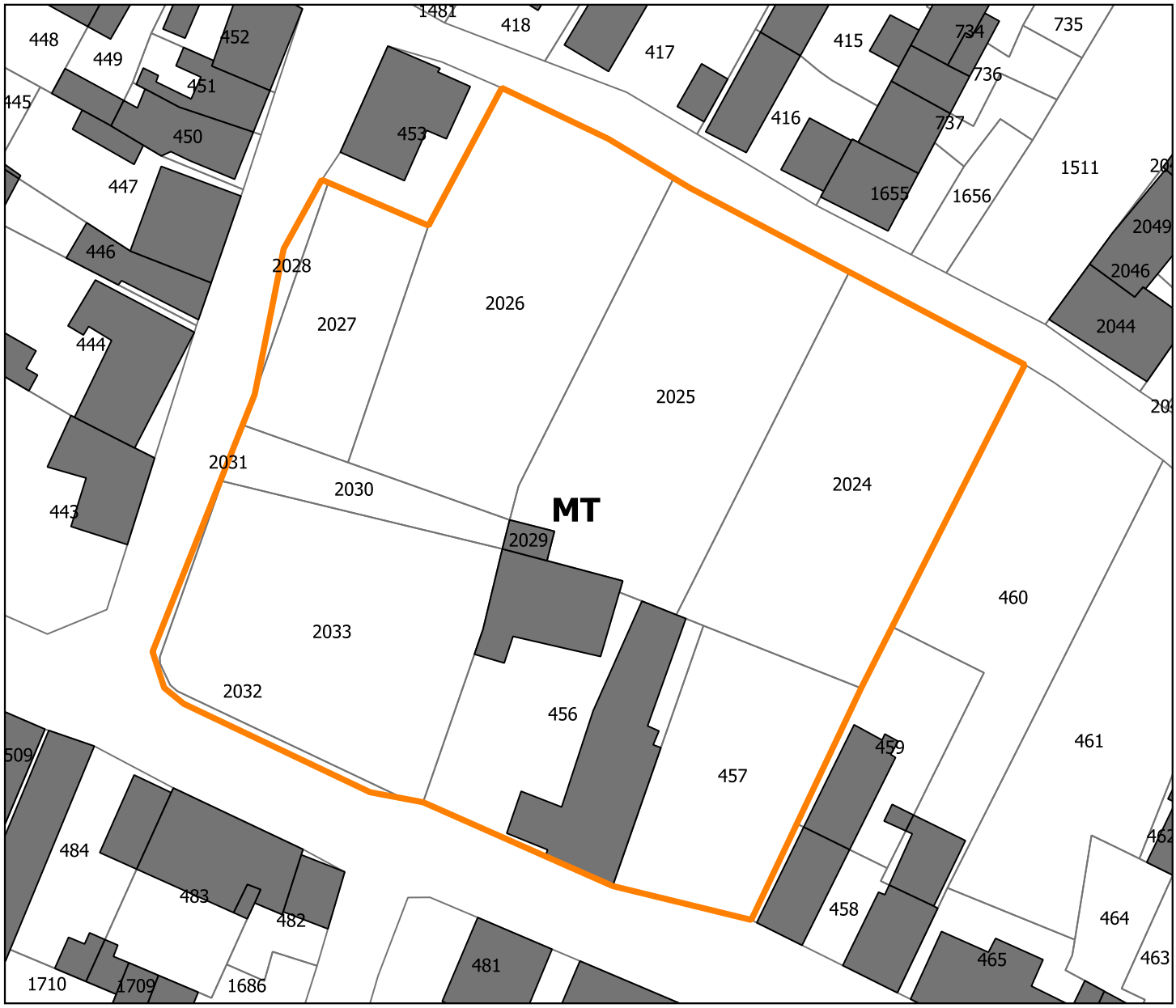

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Englefontaine

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

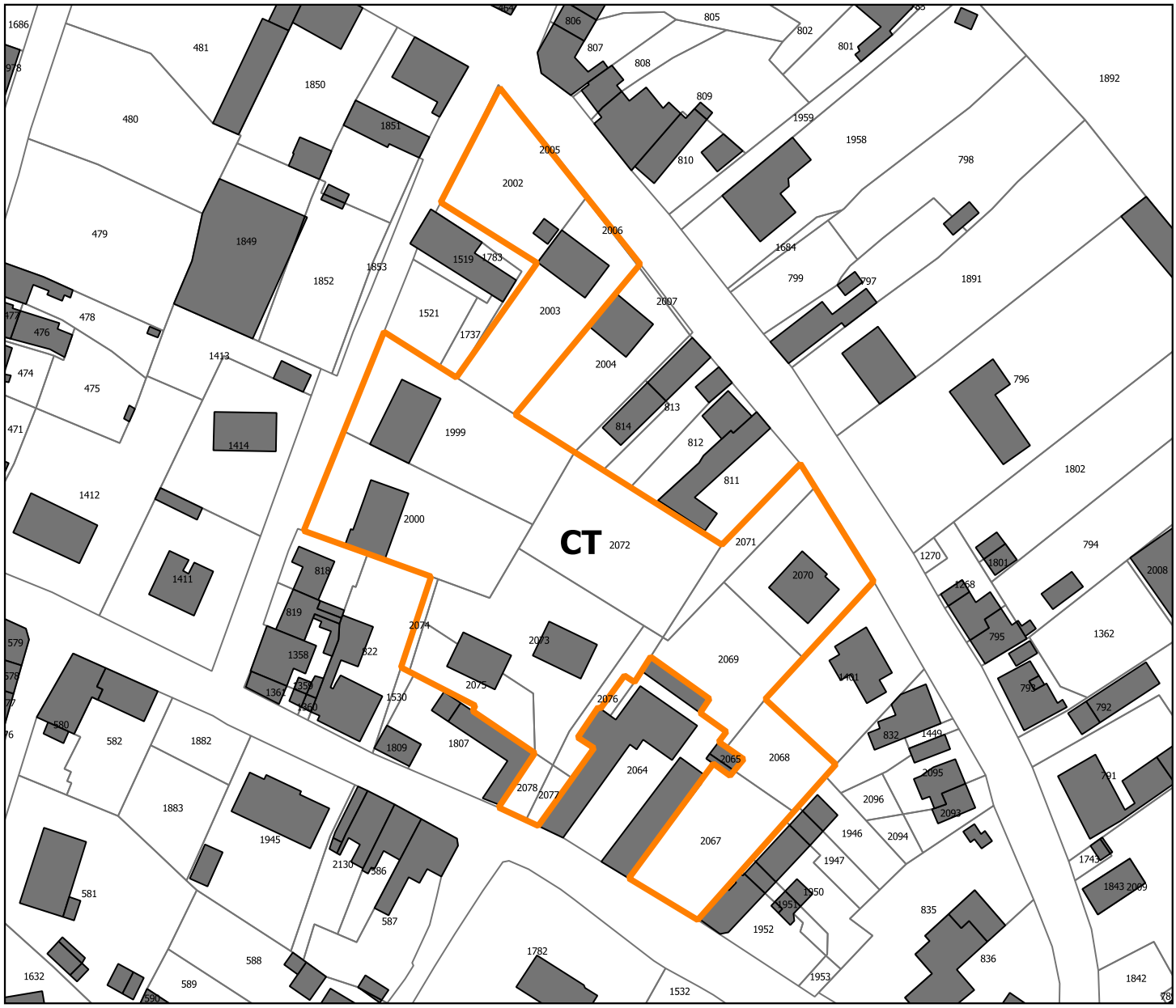

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Englefontaine

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

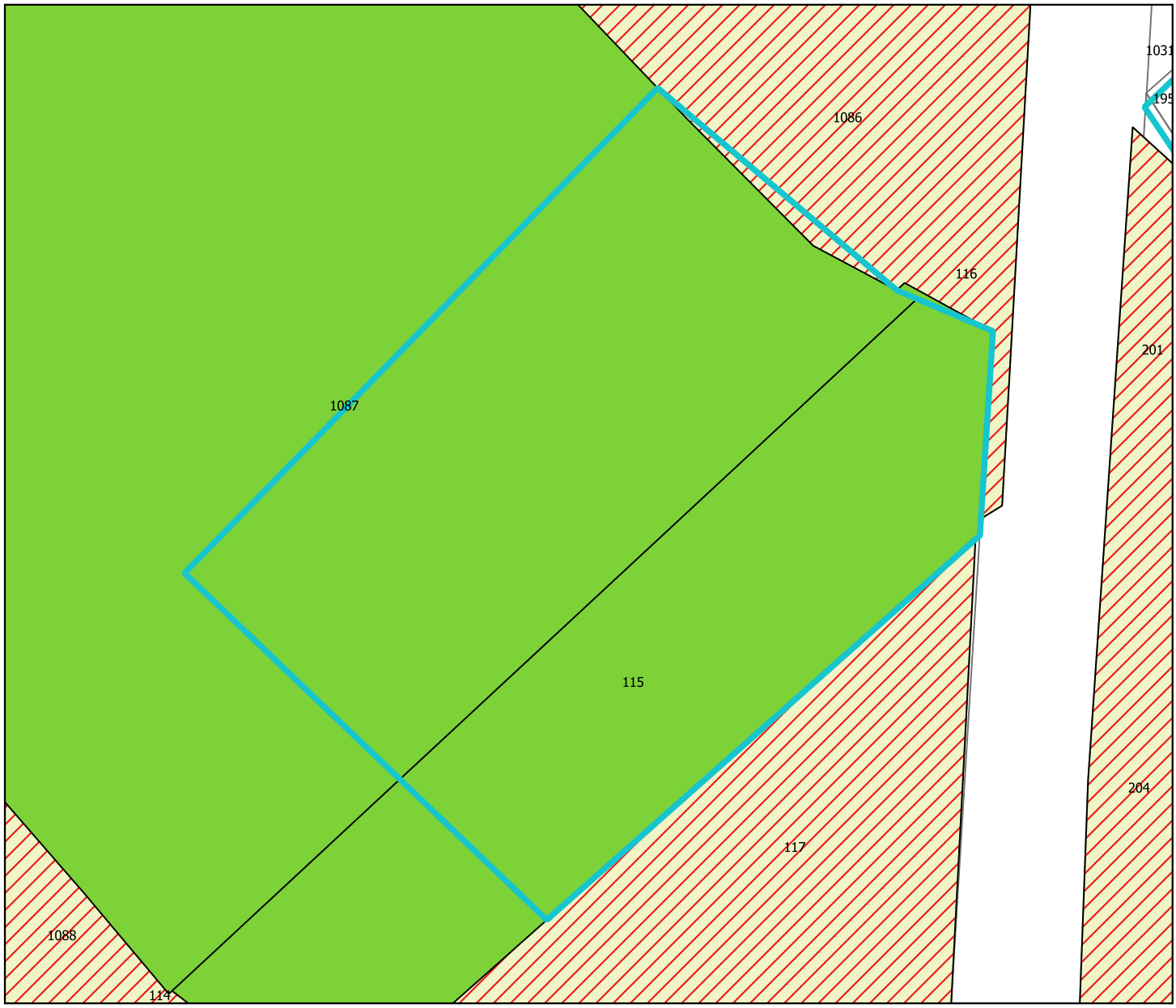

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Eth

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

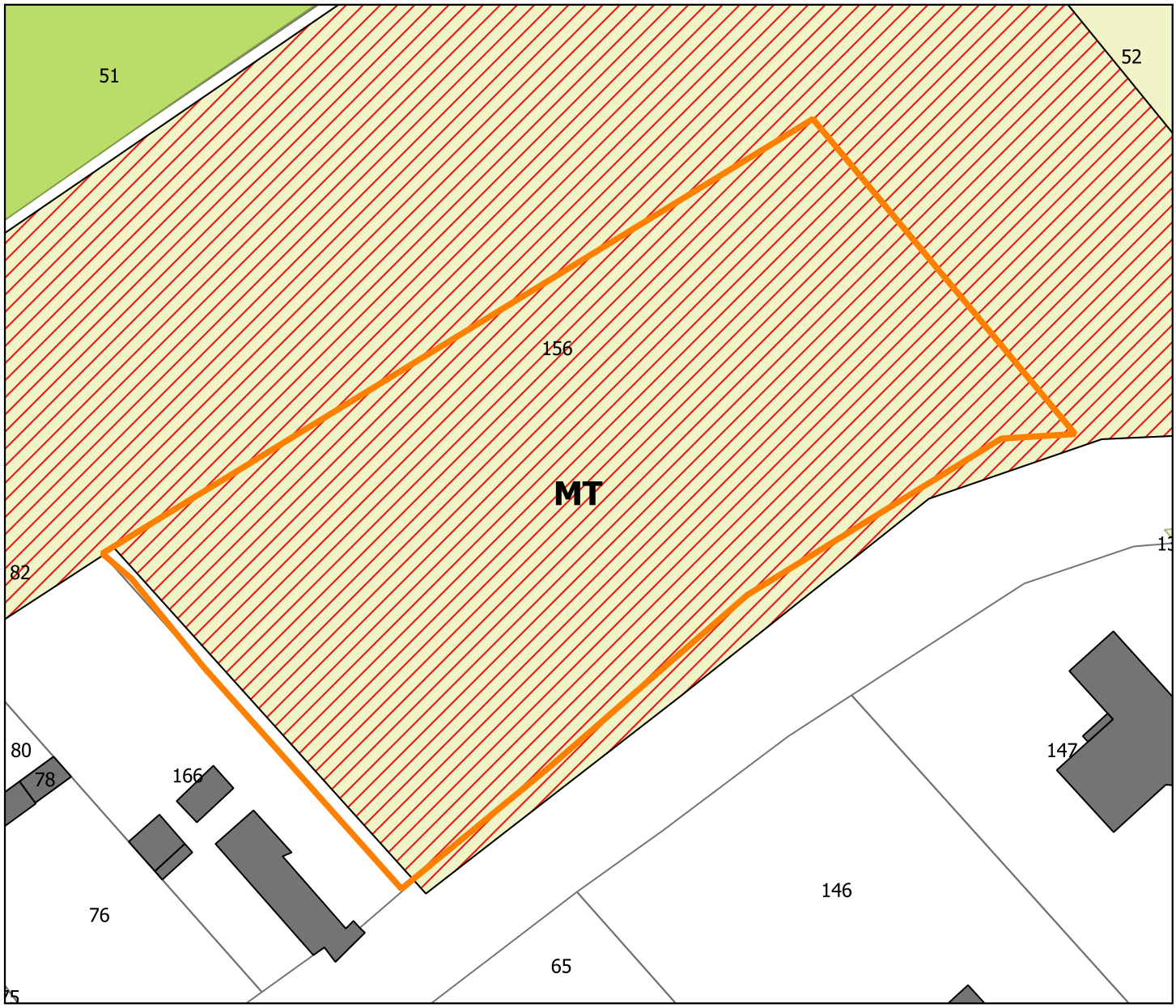

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Fontaine-au-Bois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

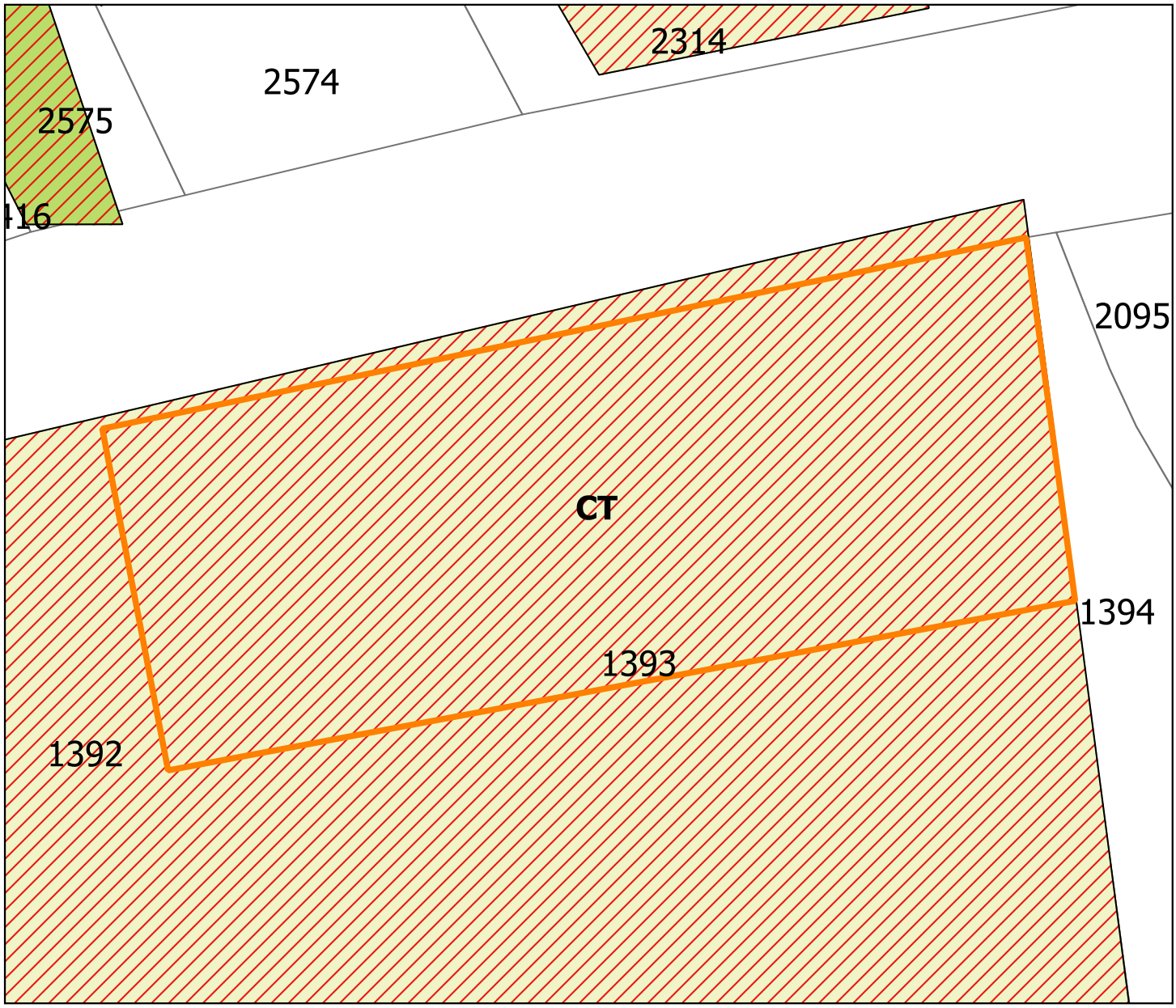

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Fontaine-au-Bois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

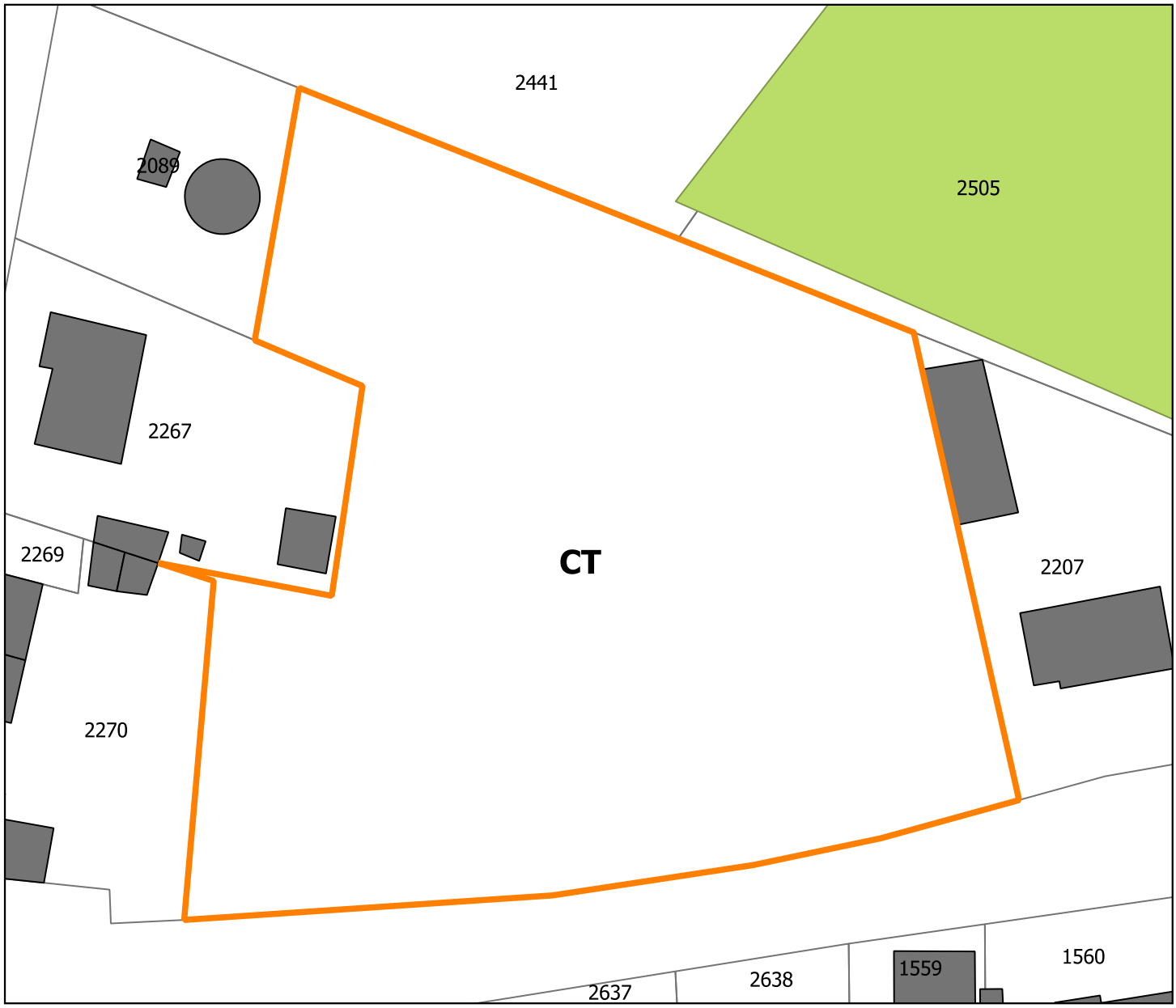

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Fontaine-au-Bois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

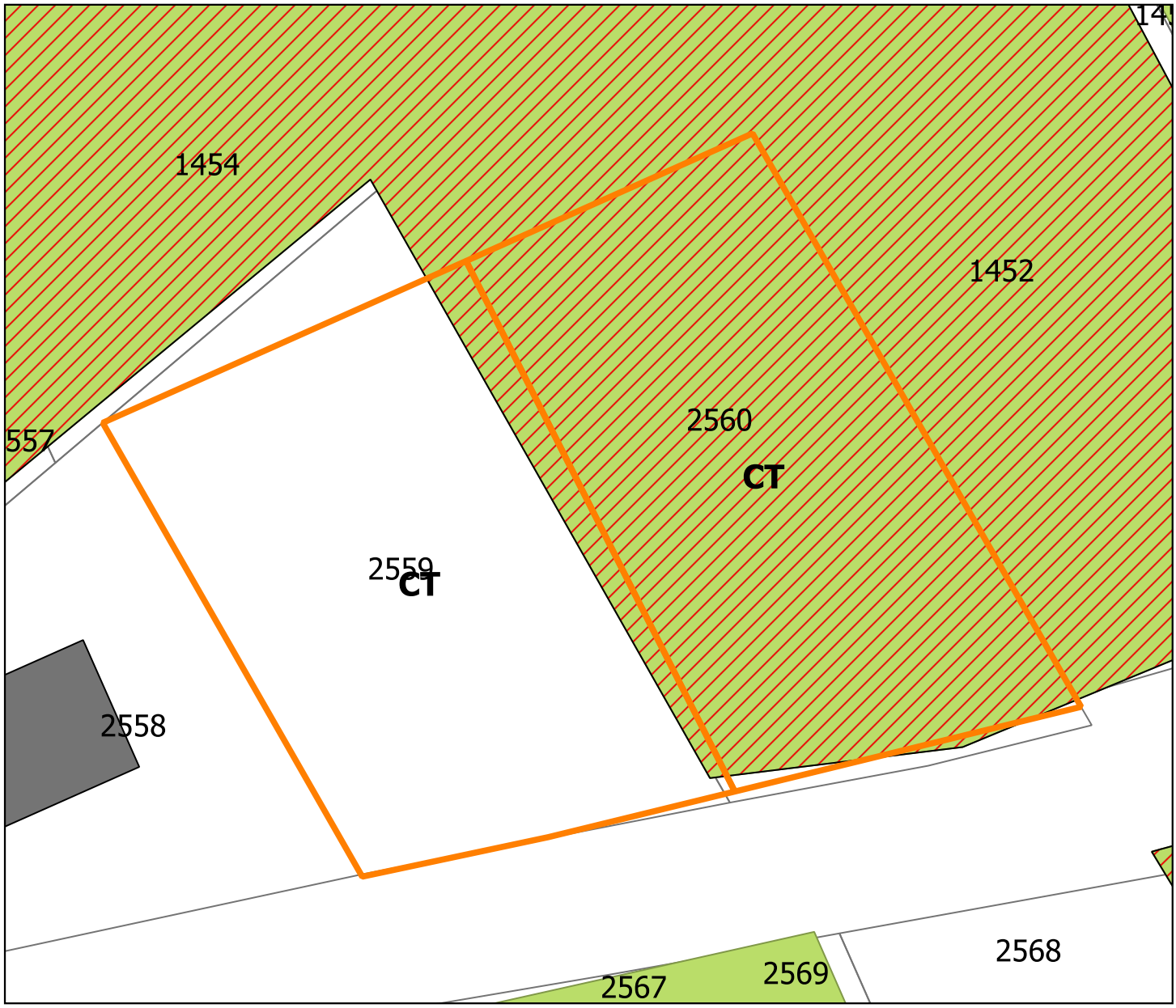

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Forest-en-Cambrésis

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

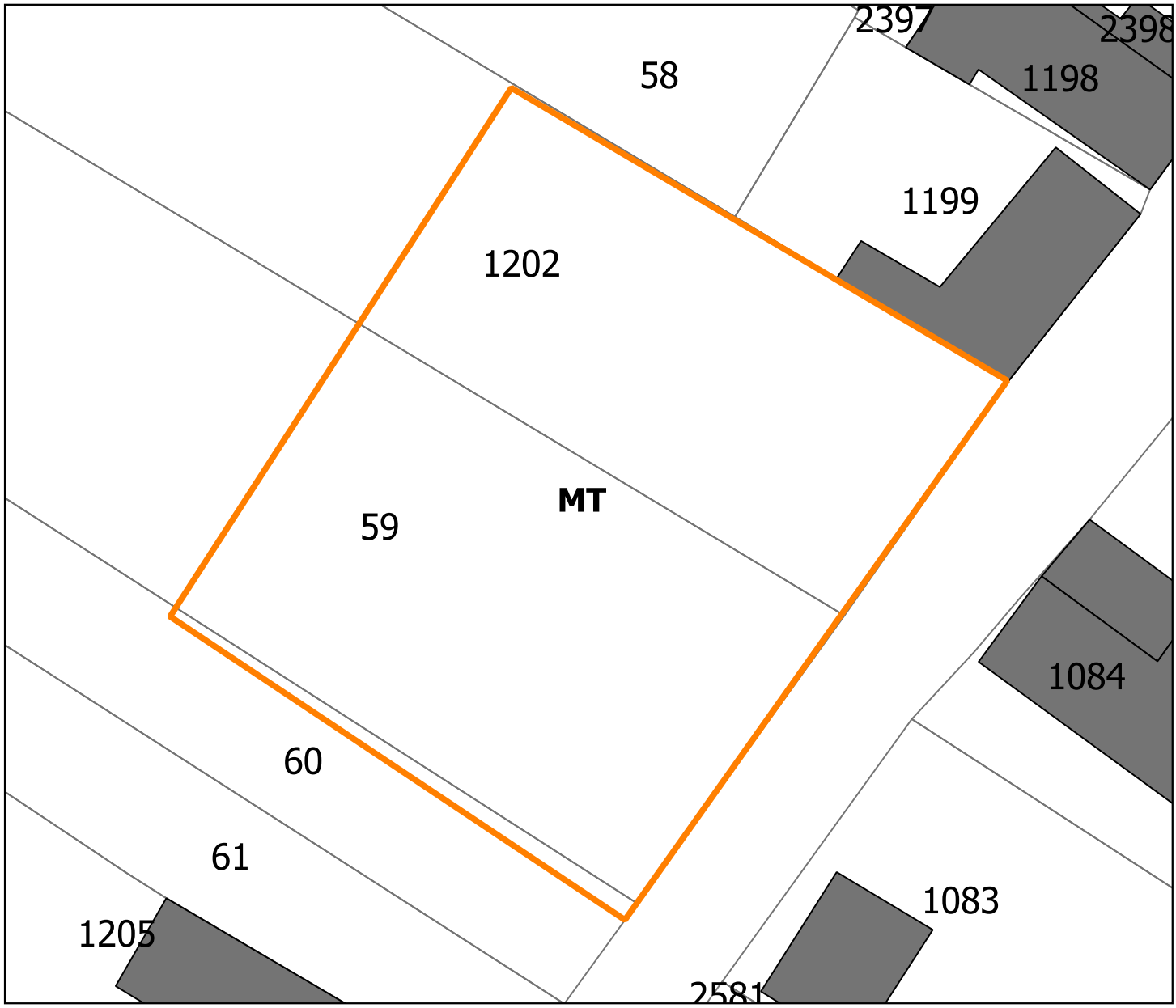

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Forest-en-Cambrésis

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

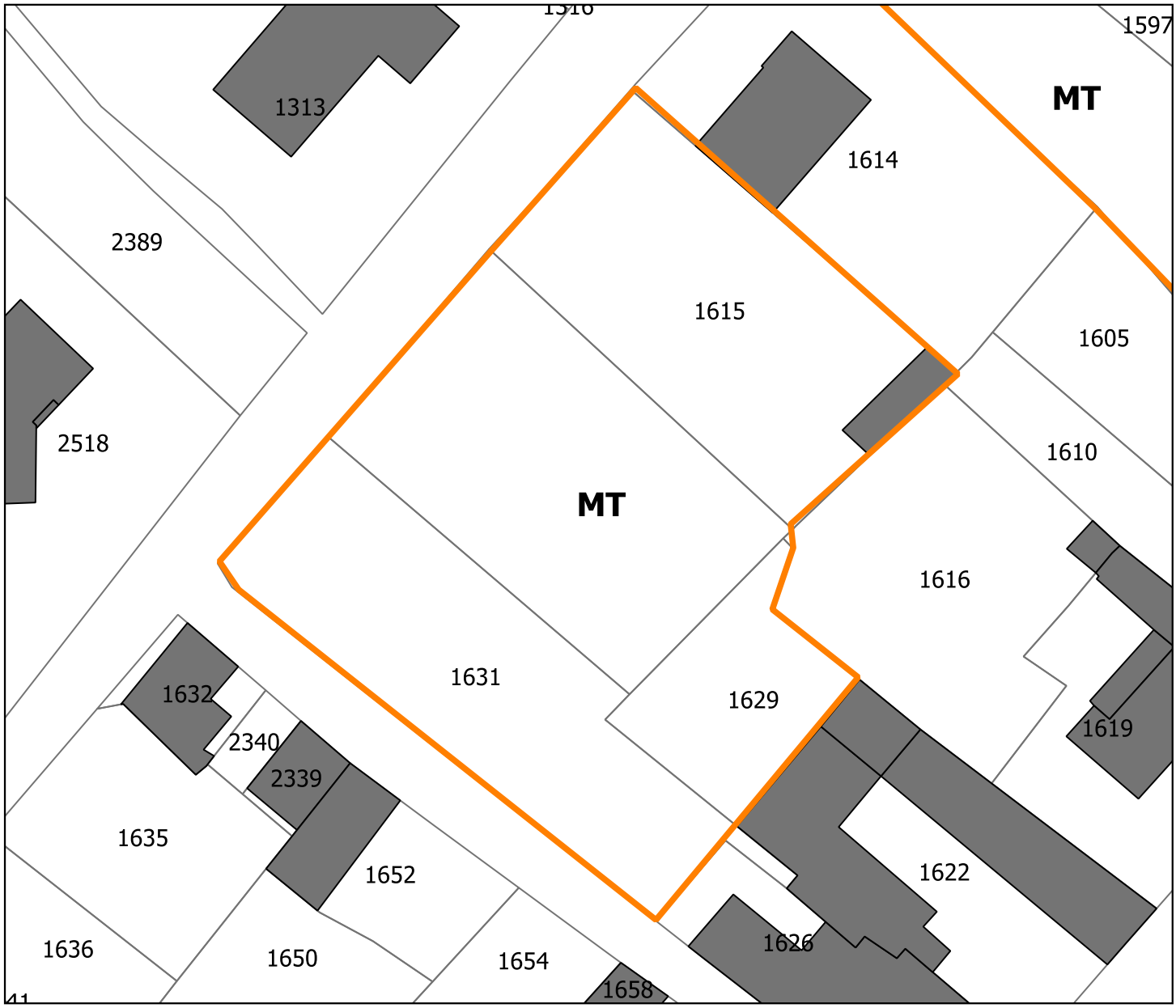

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Forest-en-Cambrésis

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

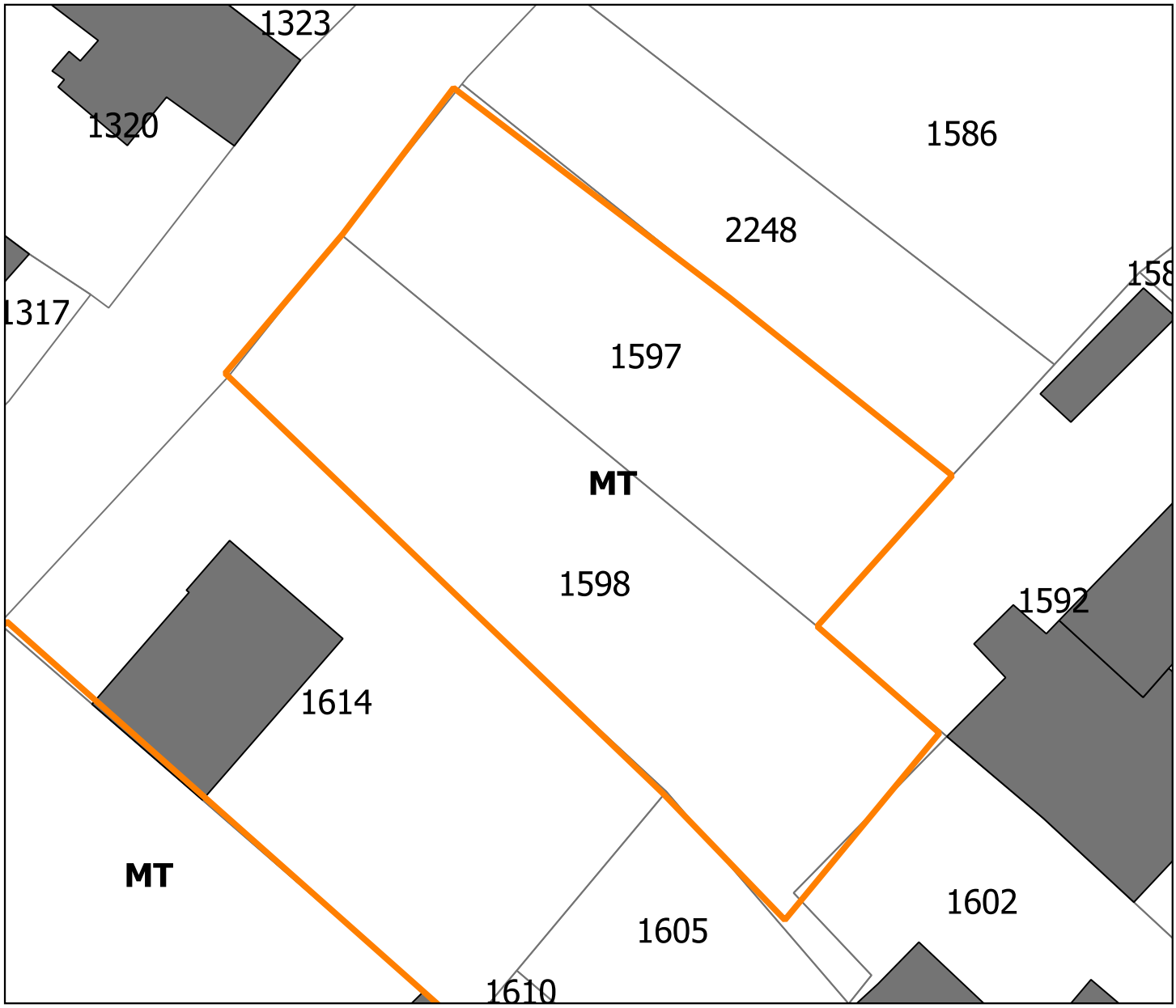

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Forest-en-Cambrésis

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

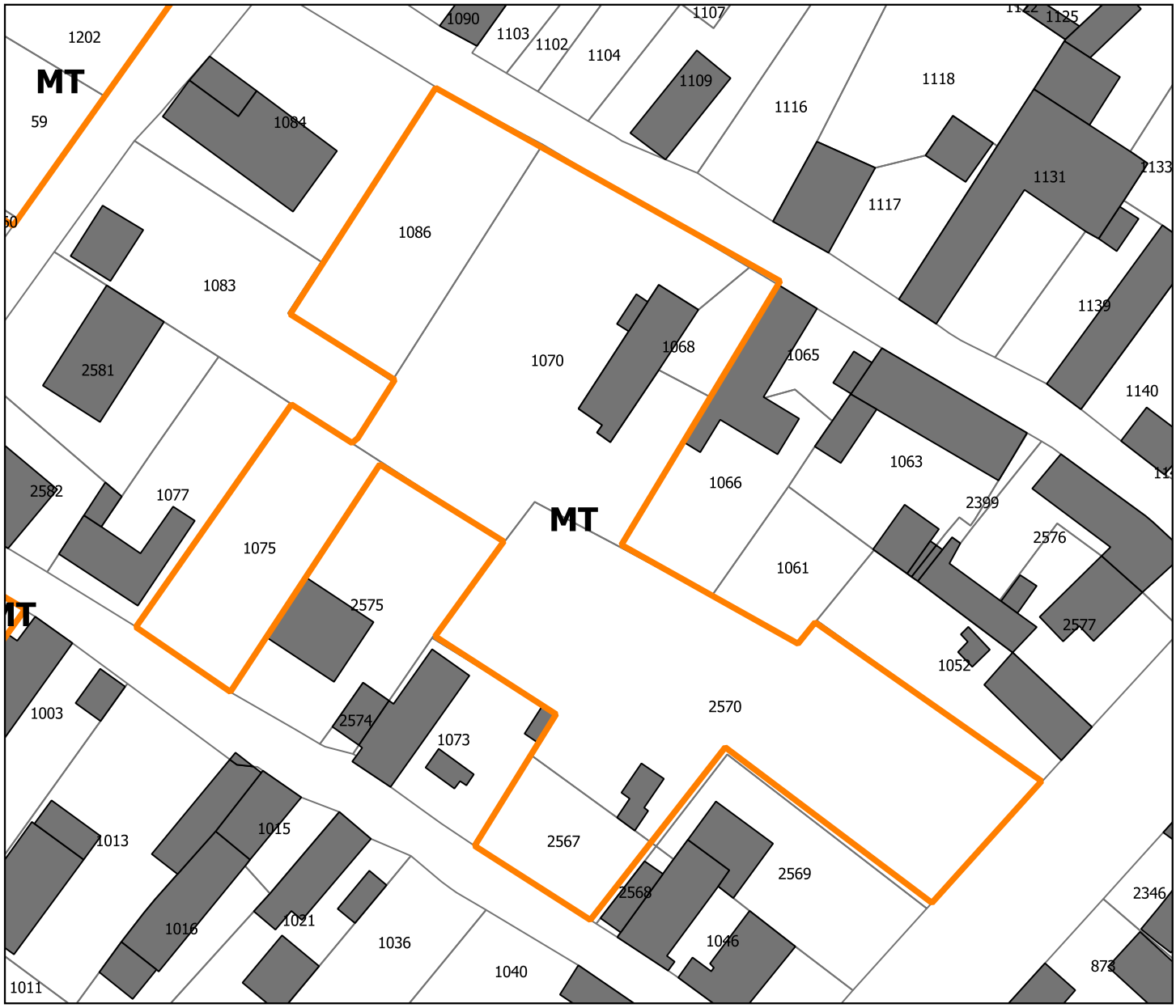

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Forest-en-Cambrésis

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

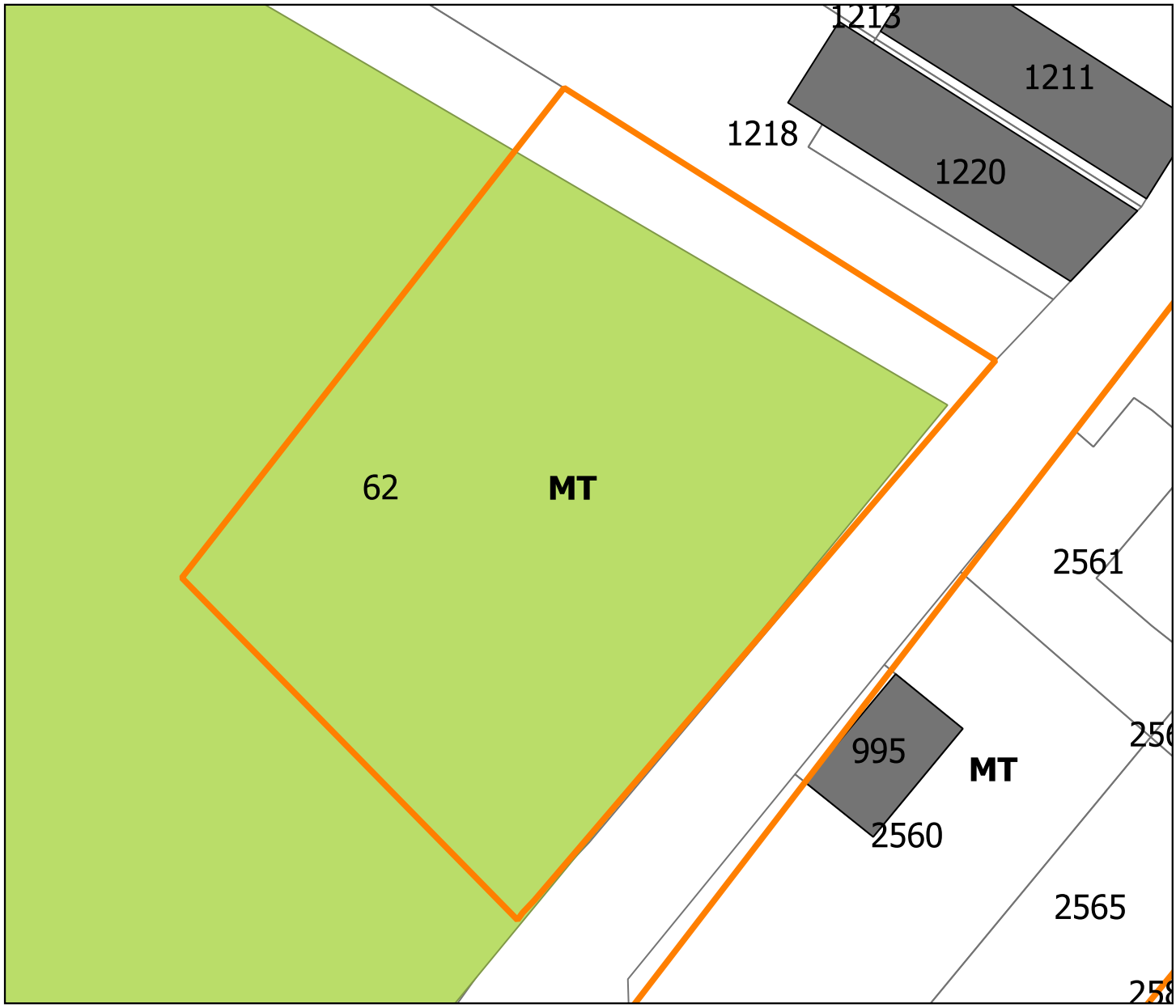

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Forest-en-Cambrésis

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

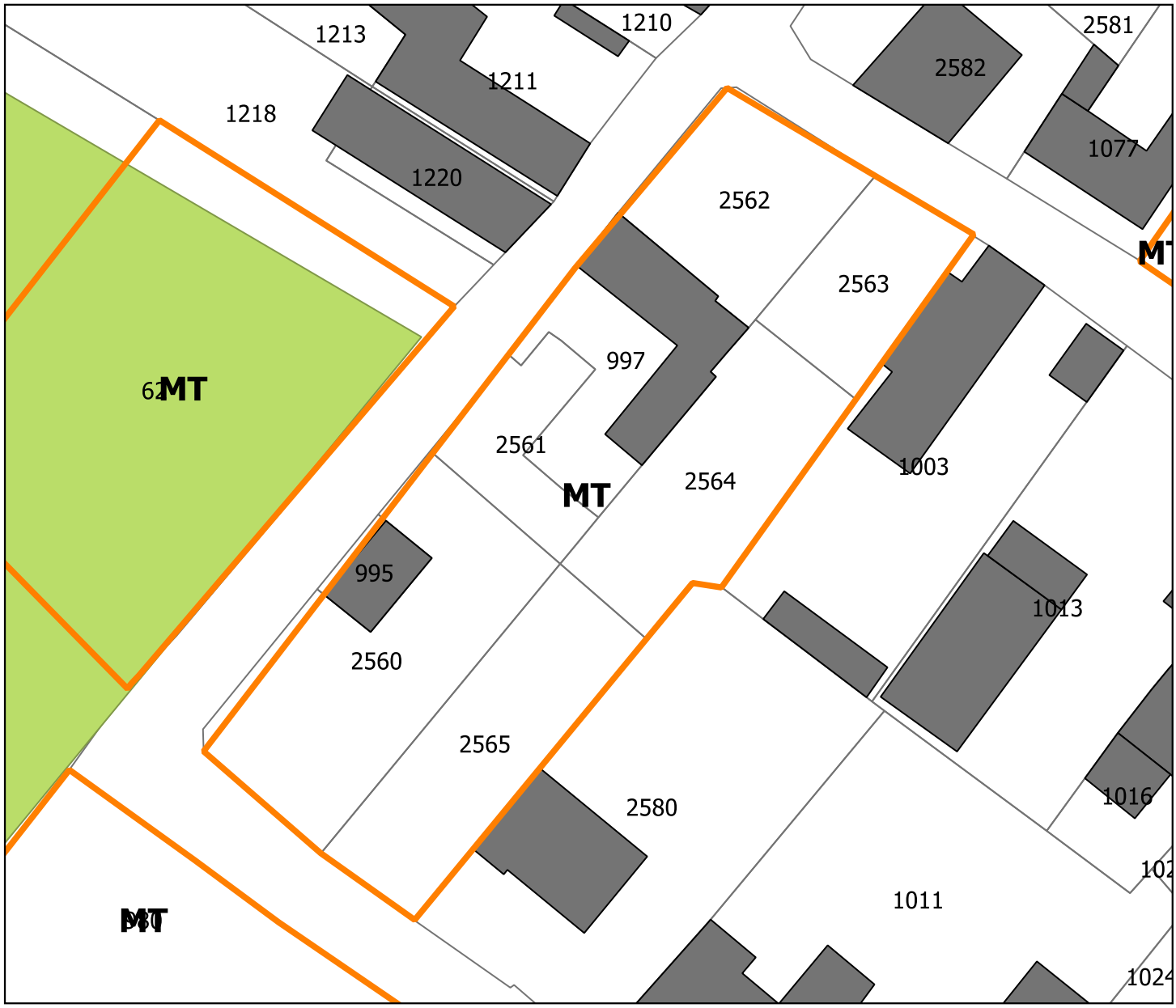

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Forest-en-Cambrésis

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Frasnoy

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

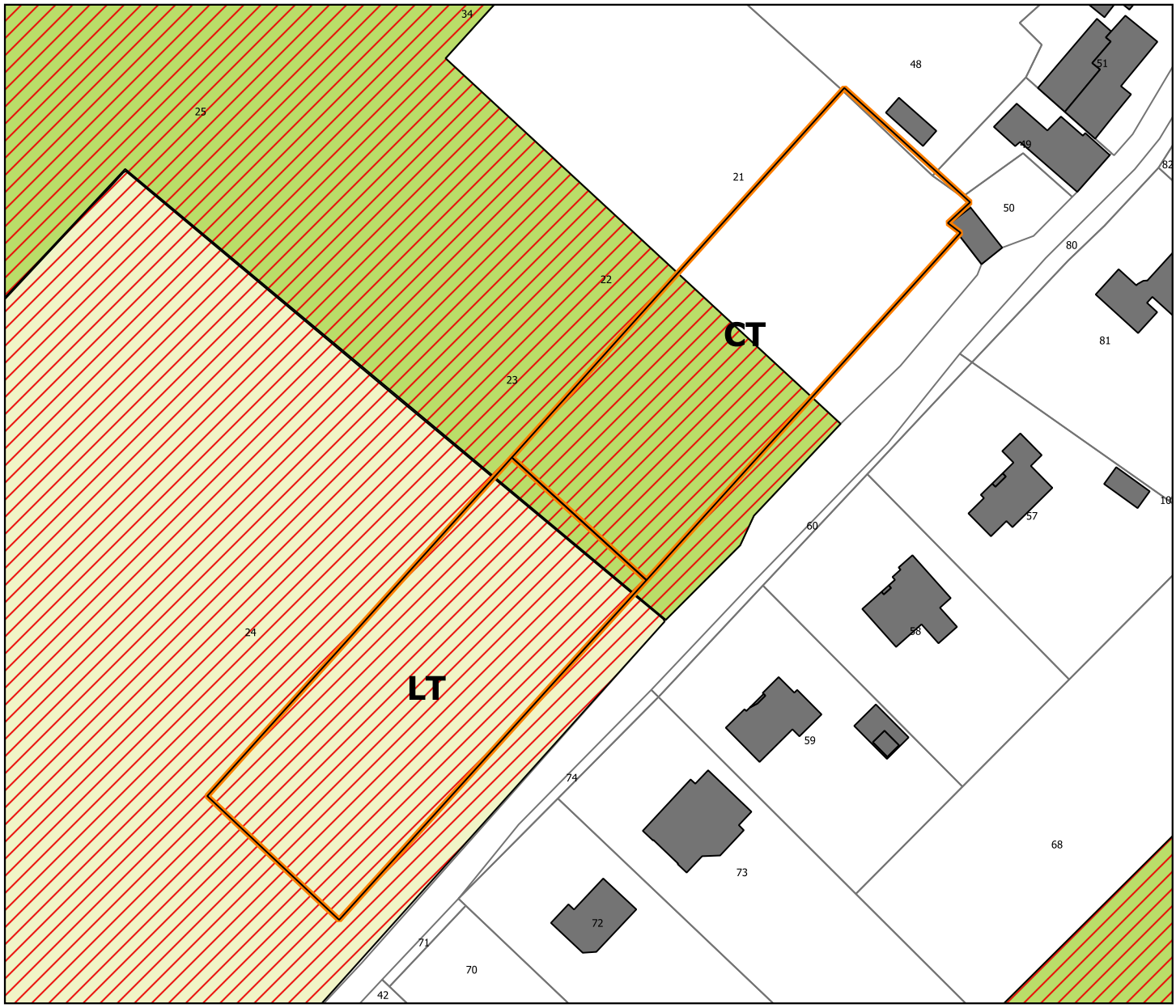

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Ghissignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

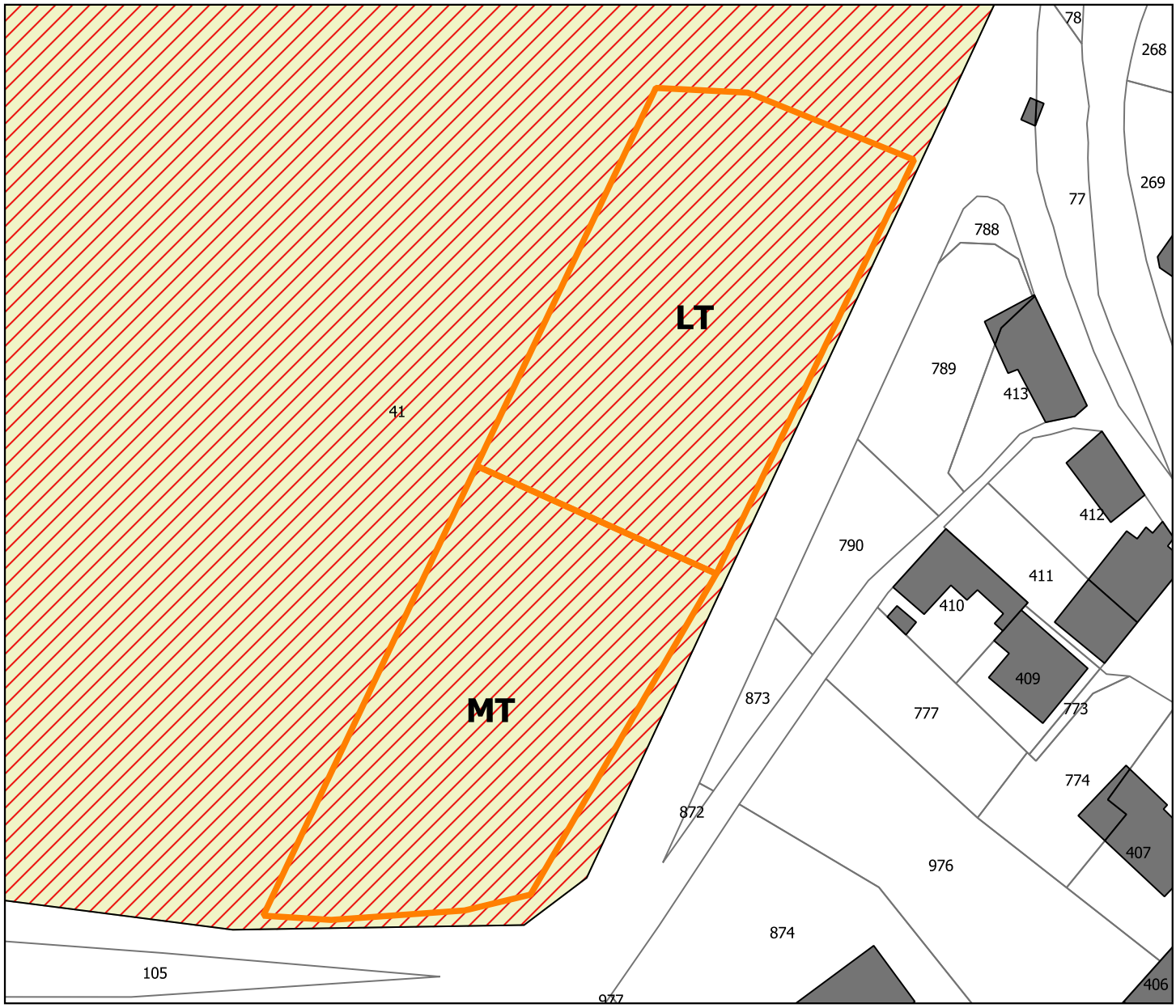

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Gommegnies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

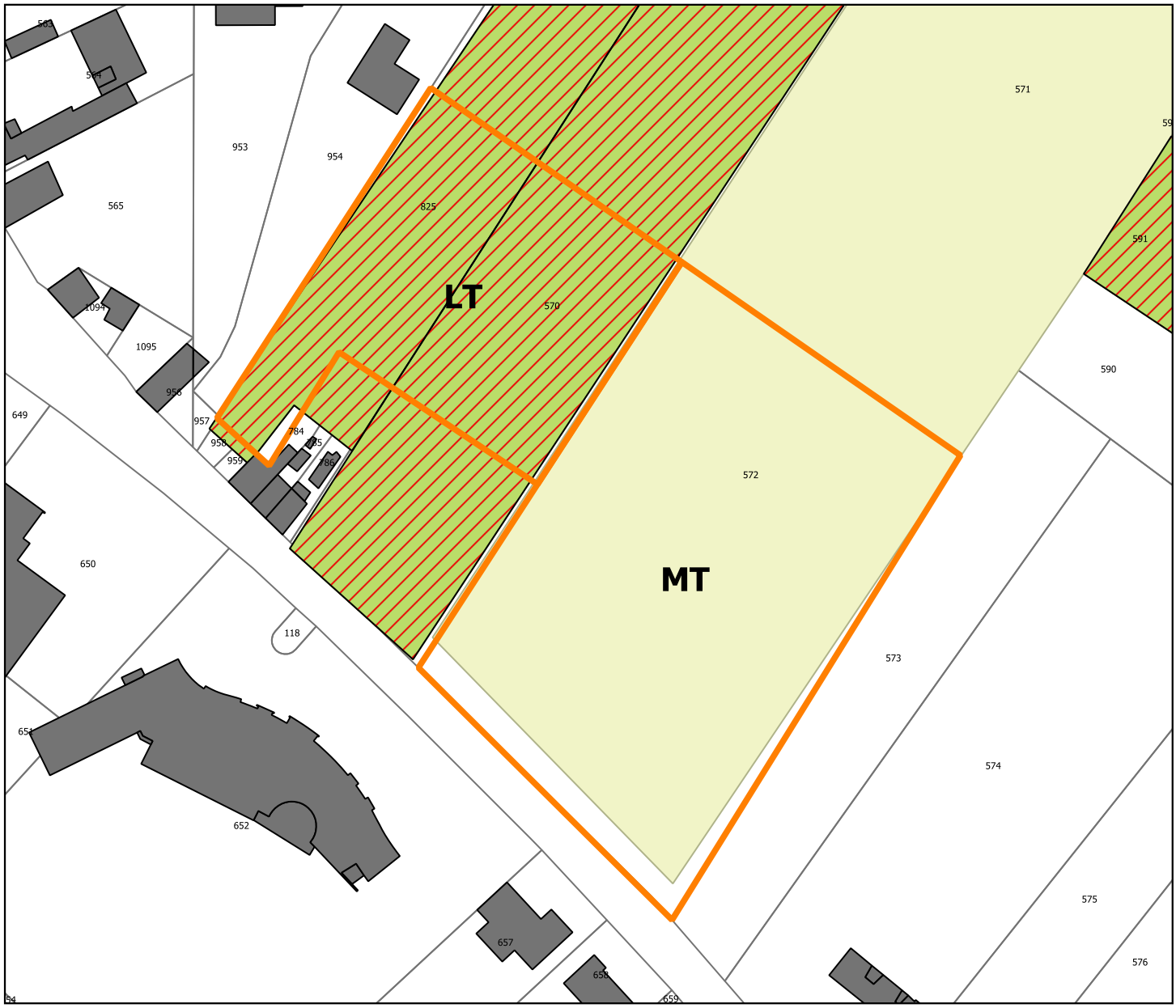

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Gommegnies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

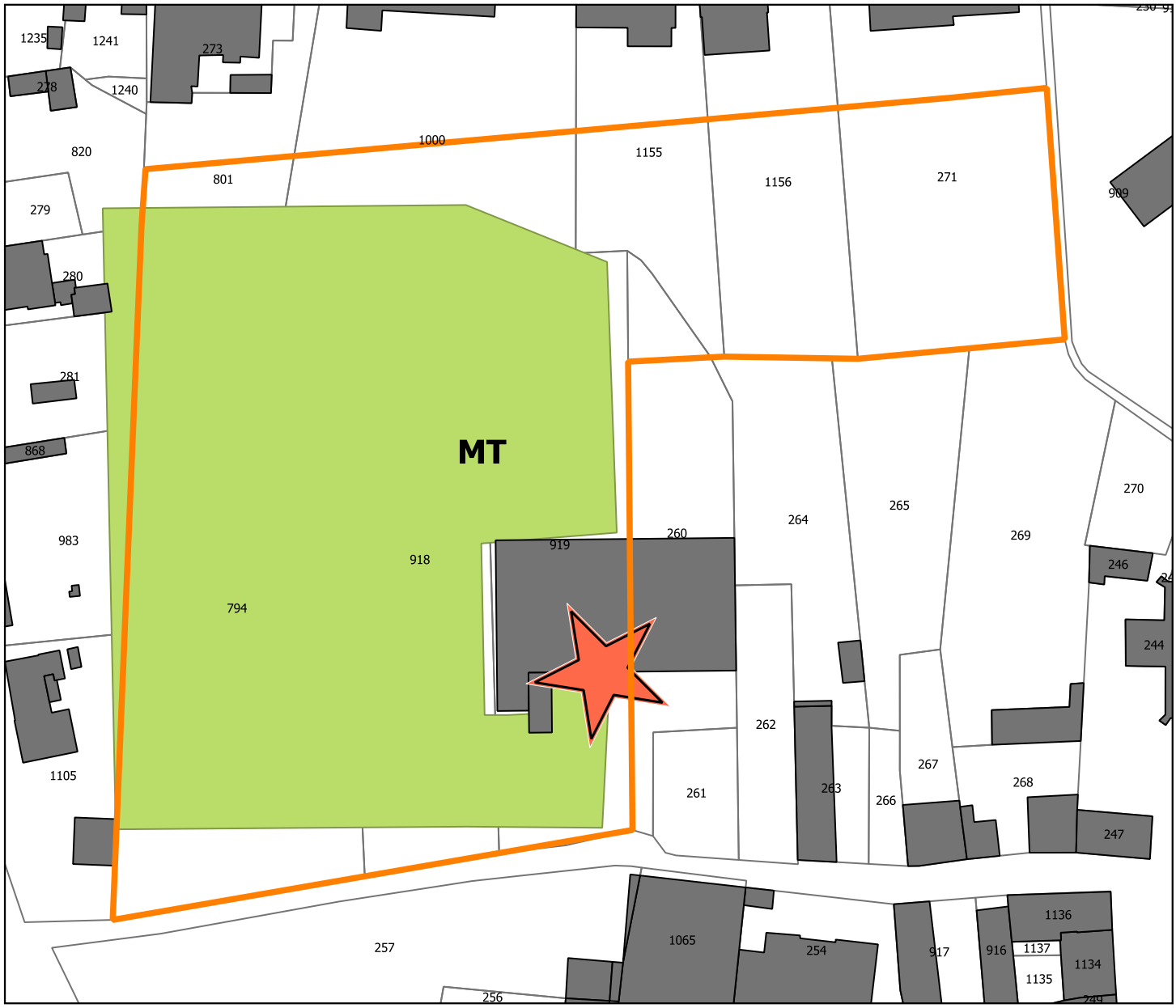

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Gussignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

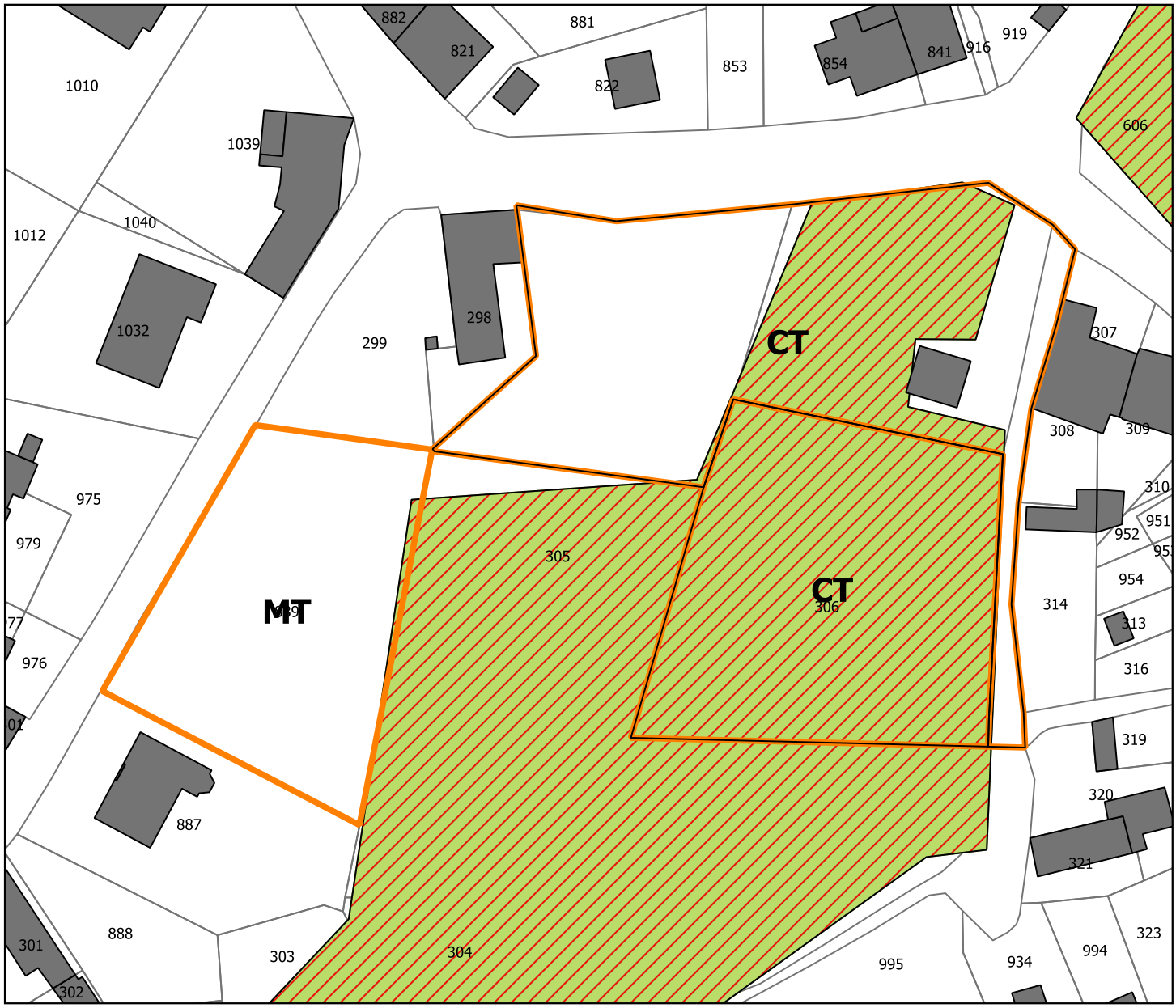

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Gussignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Hargnies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

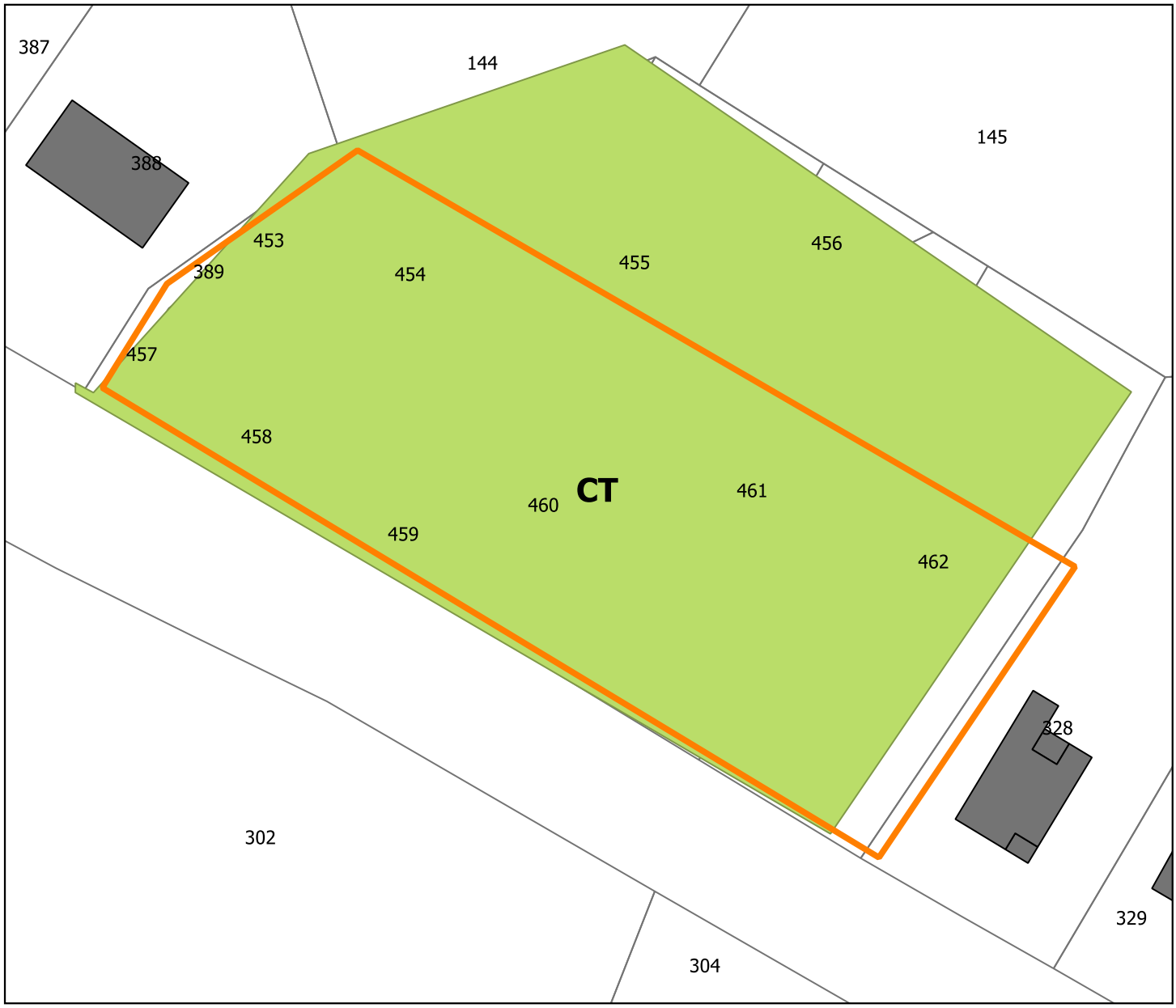

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Hargnies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

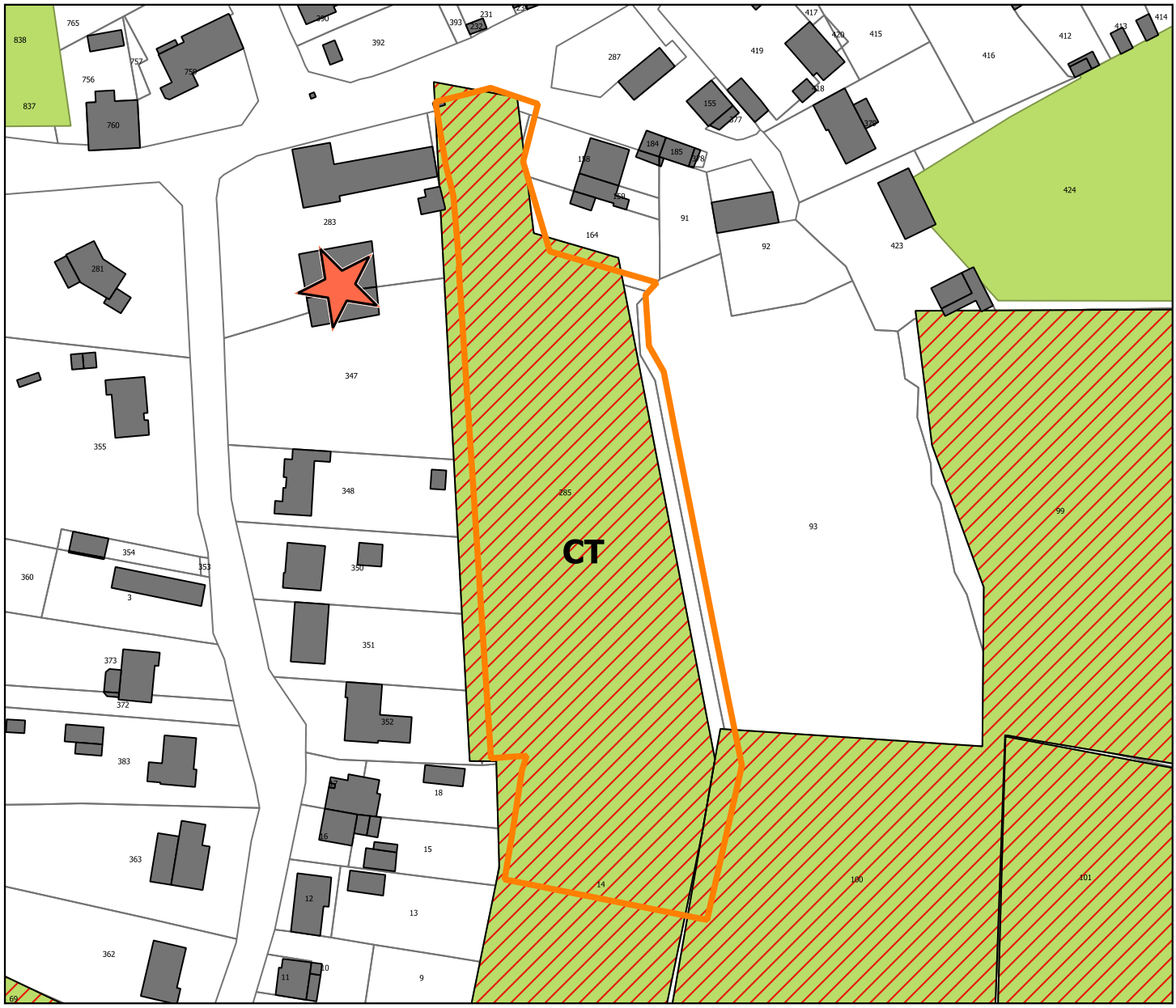

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Hon-Hergies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

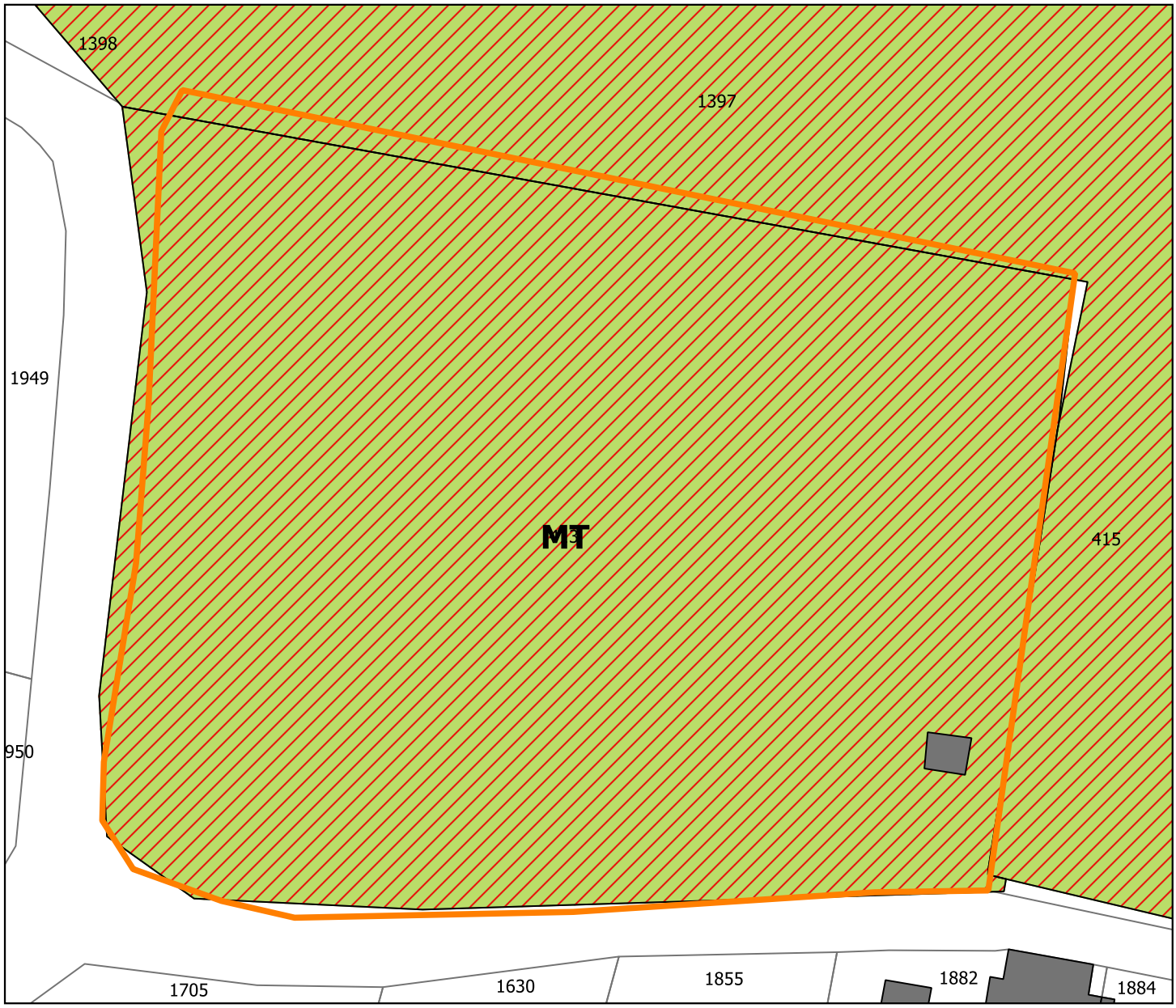

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Houdain-lez-Bavay

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

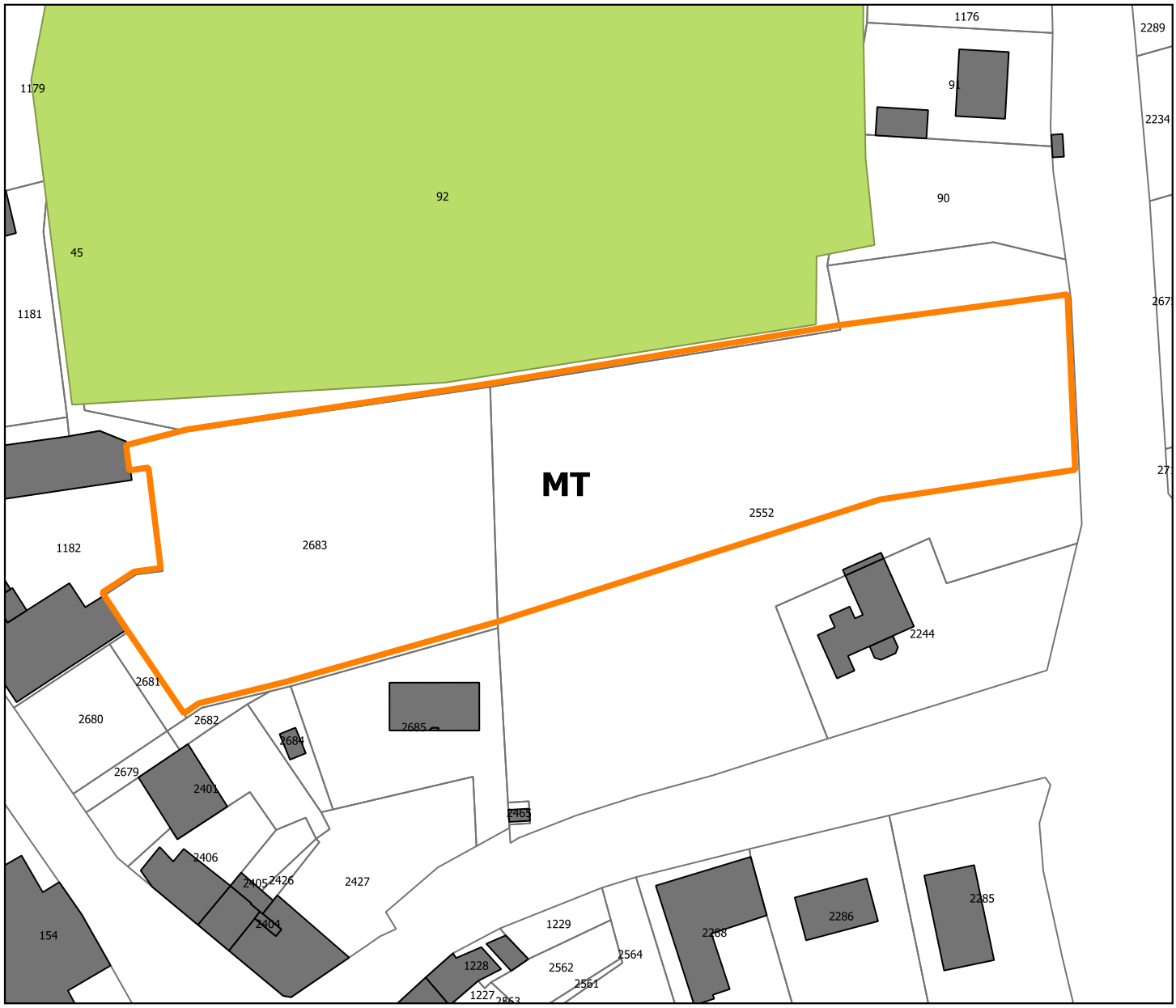

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Jenlain

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Jenlain

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Jolimetz

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

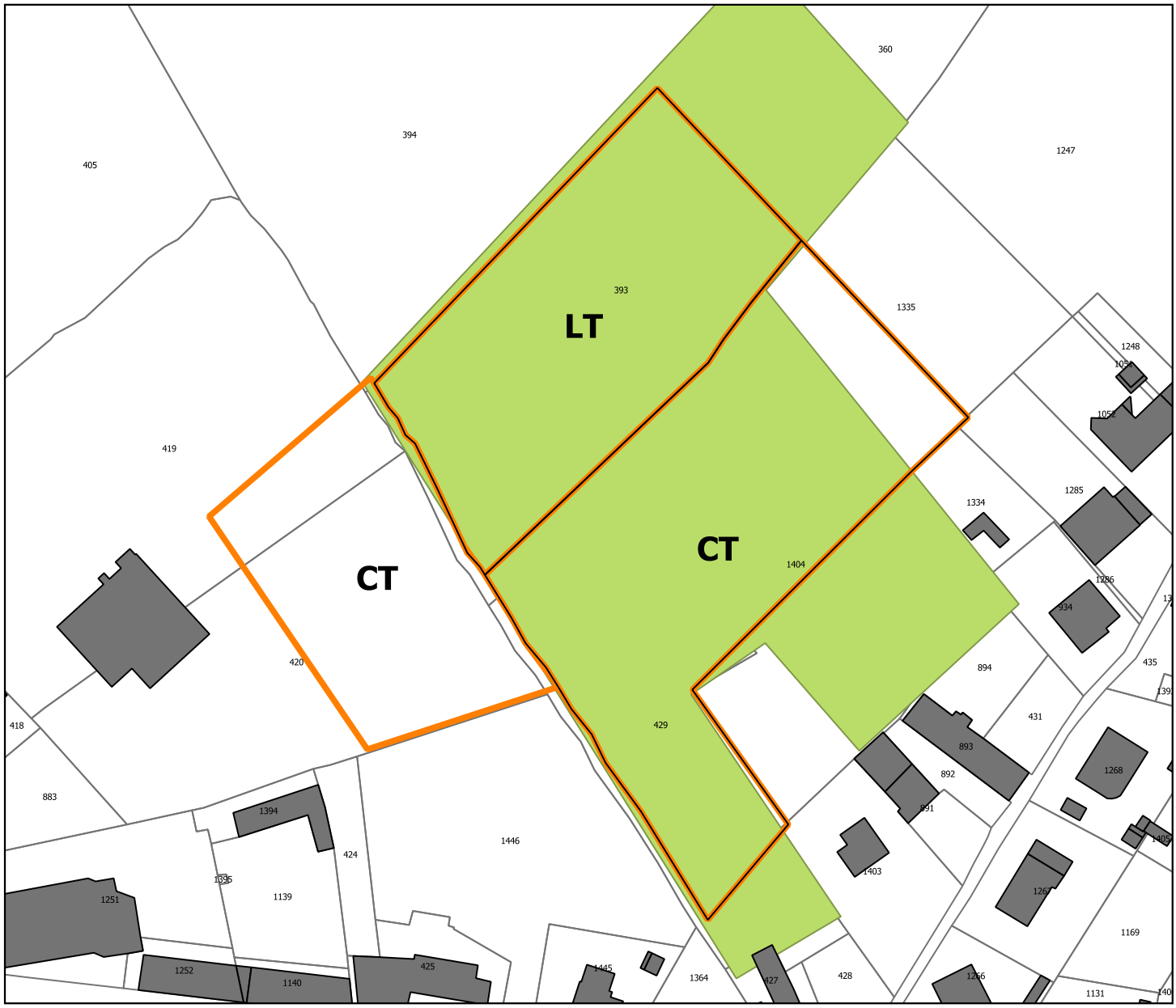

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Flamengrie

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Flamengrie

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

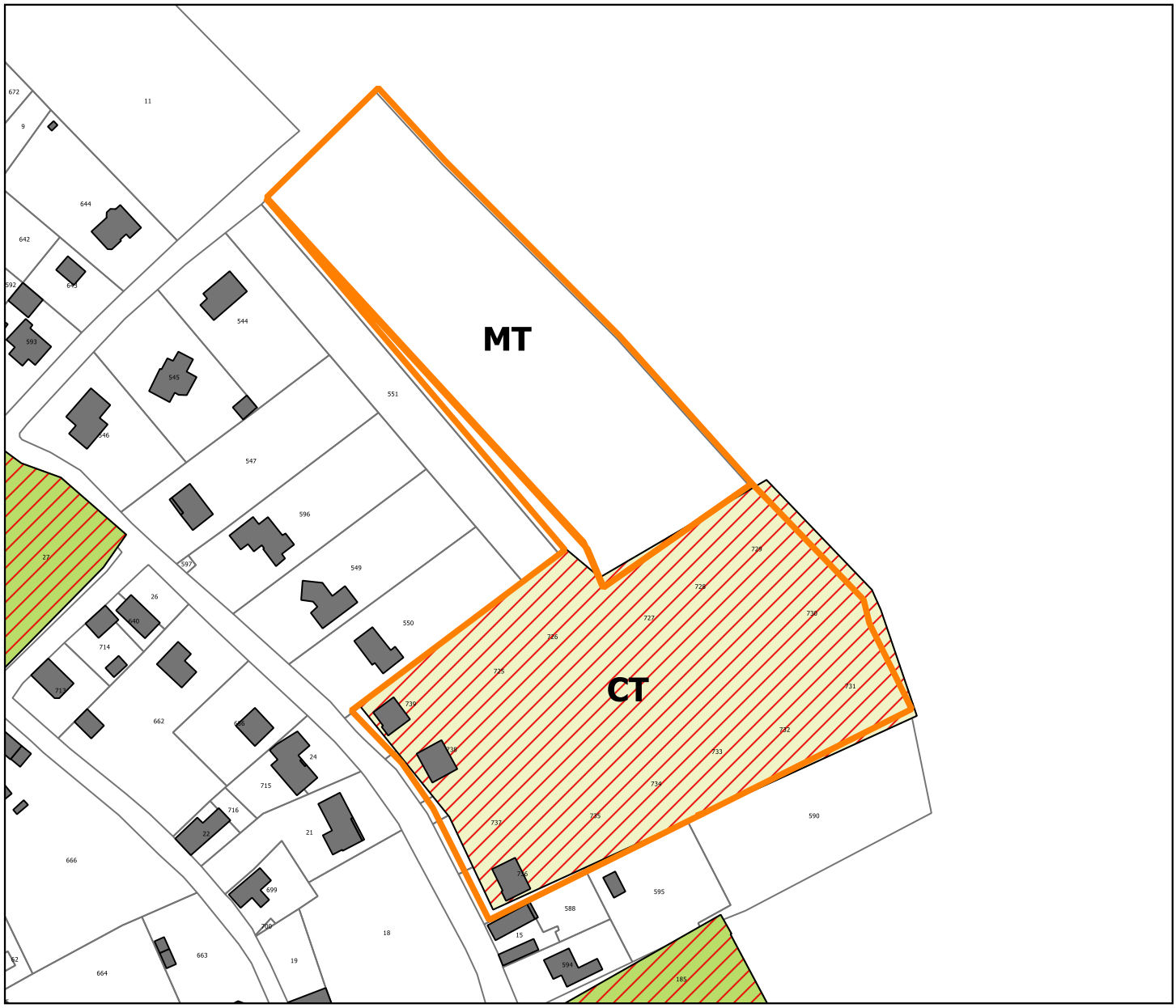

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Flamengrie

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

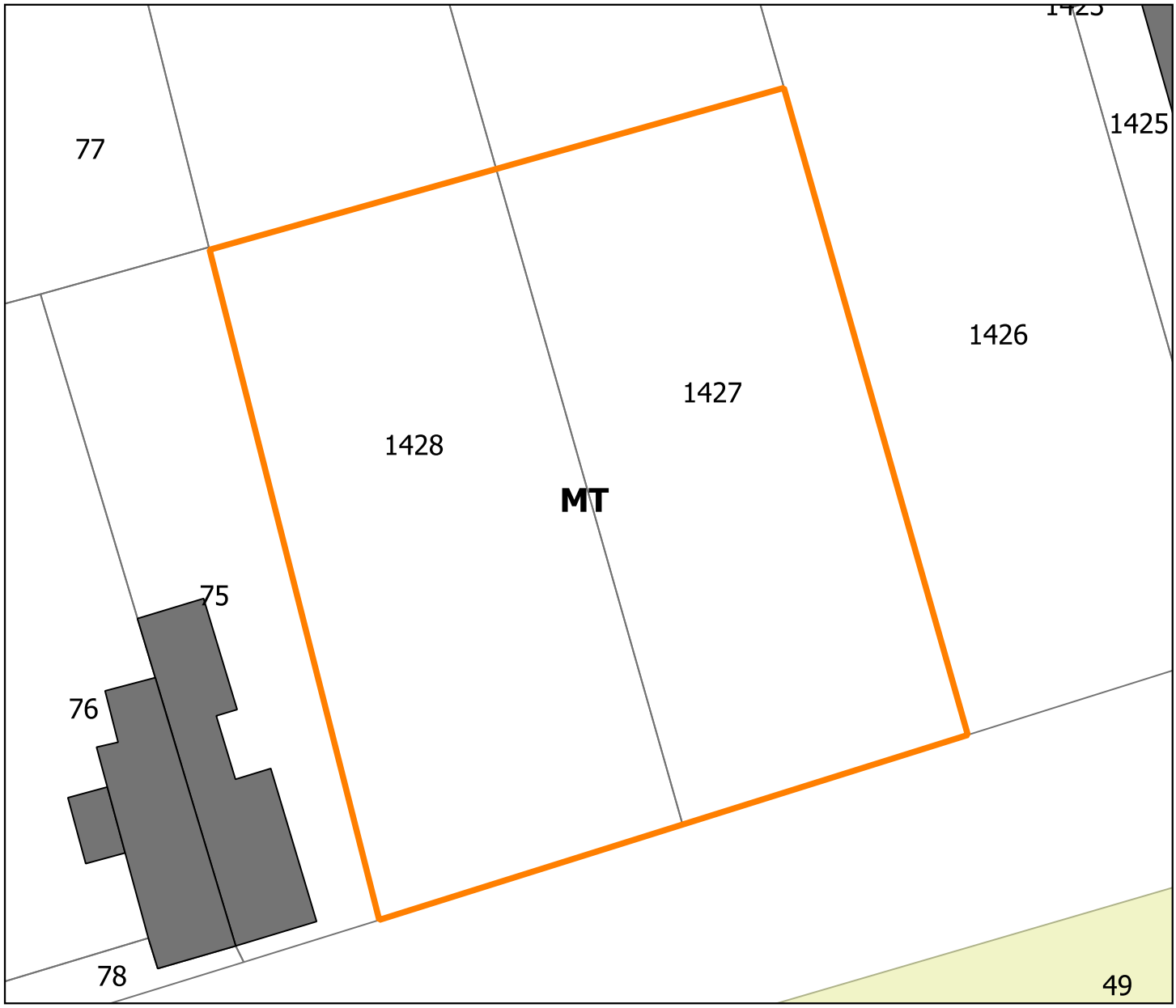

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Flamengrie

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

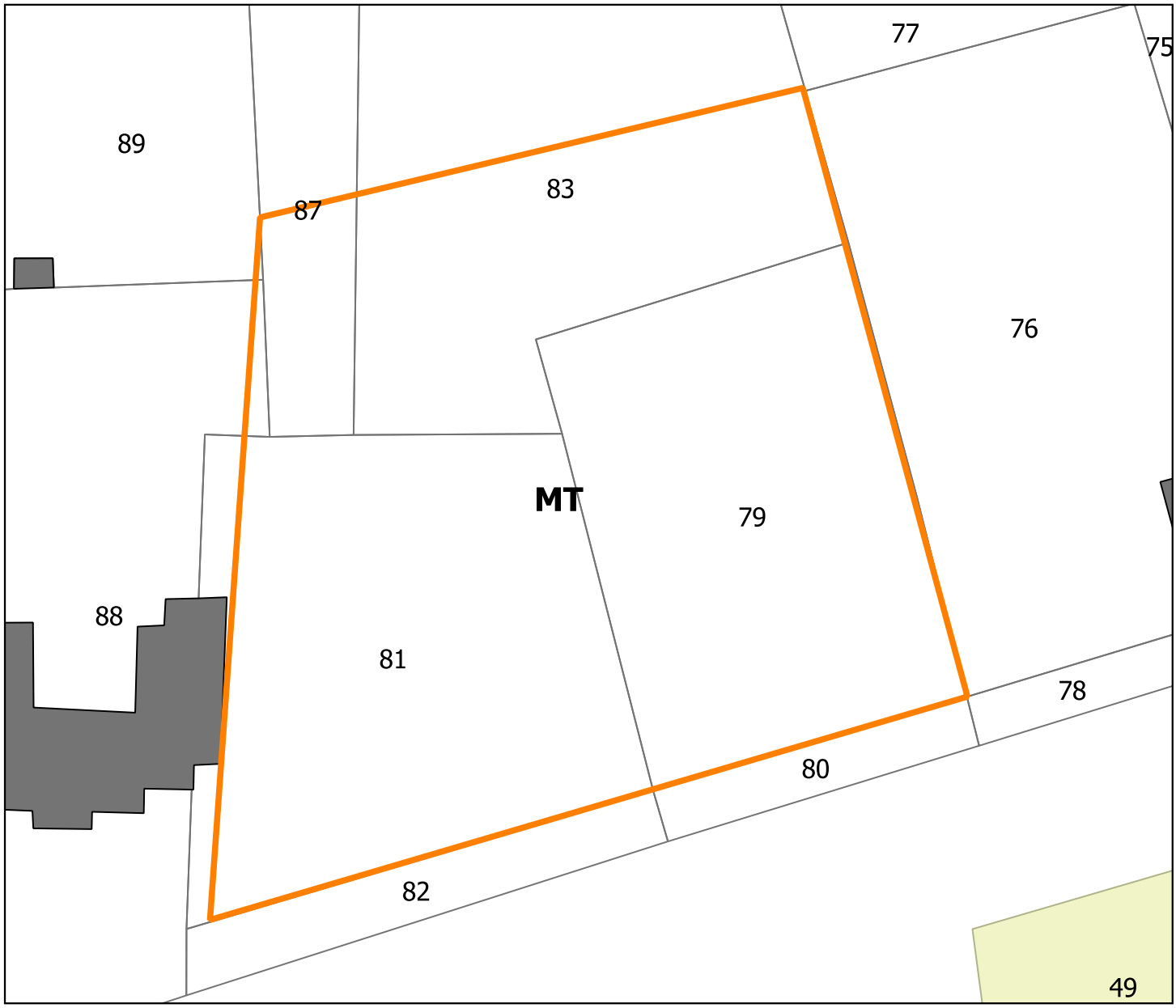

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Longueville

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

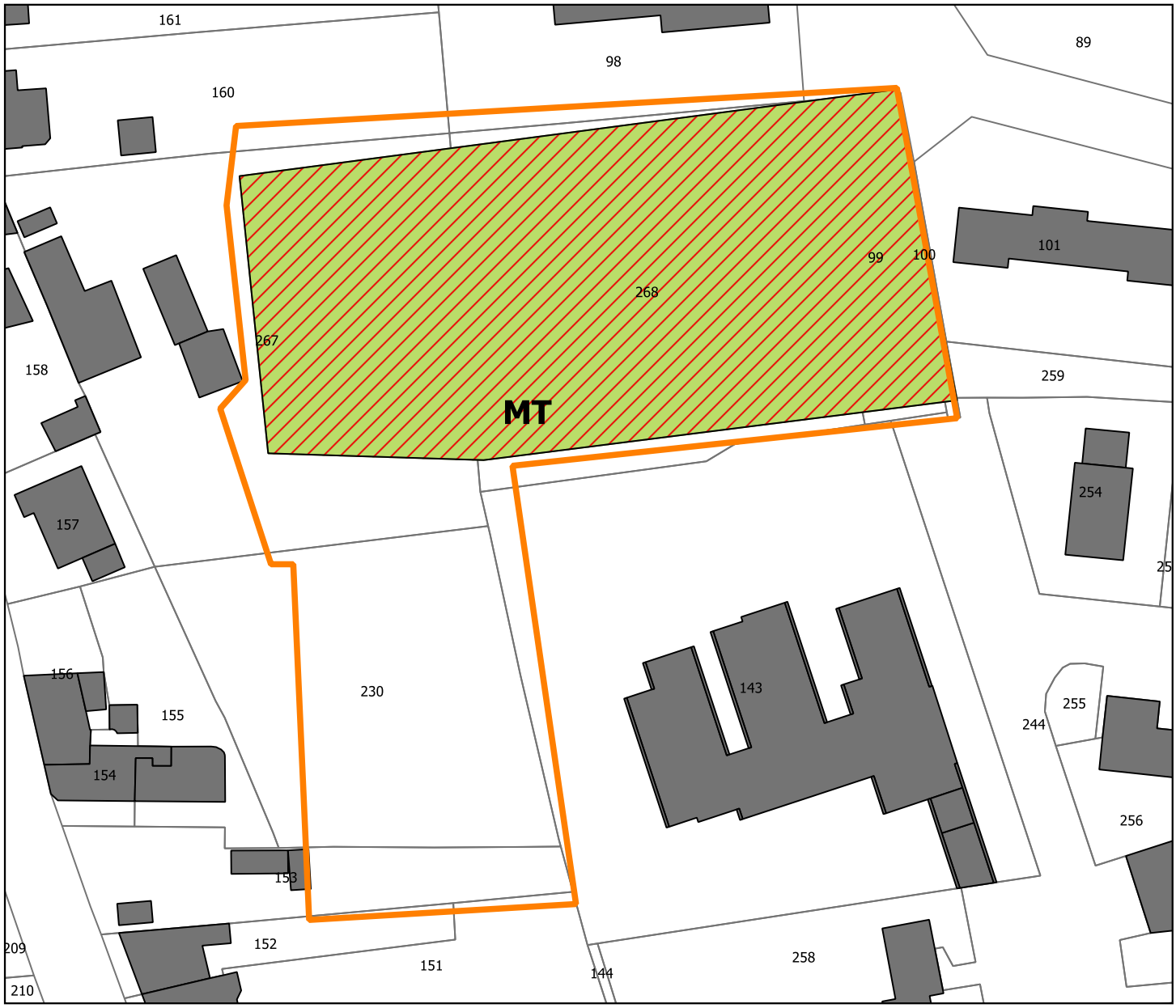

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Longueville

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

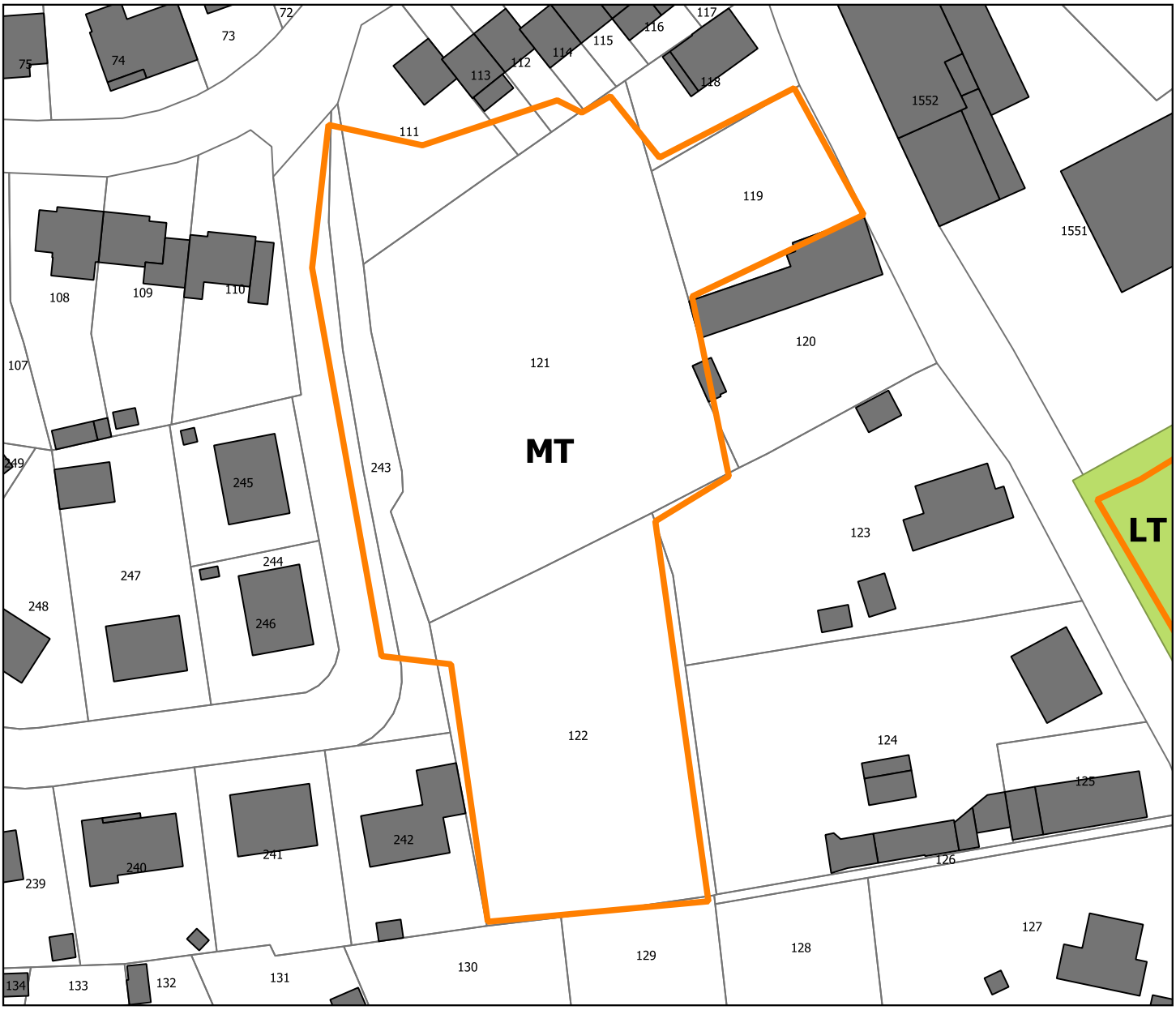

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Longueville

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

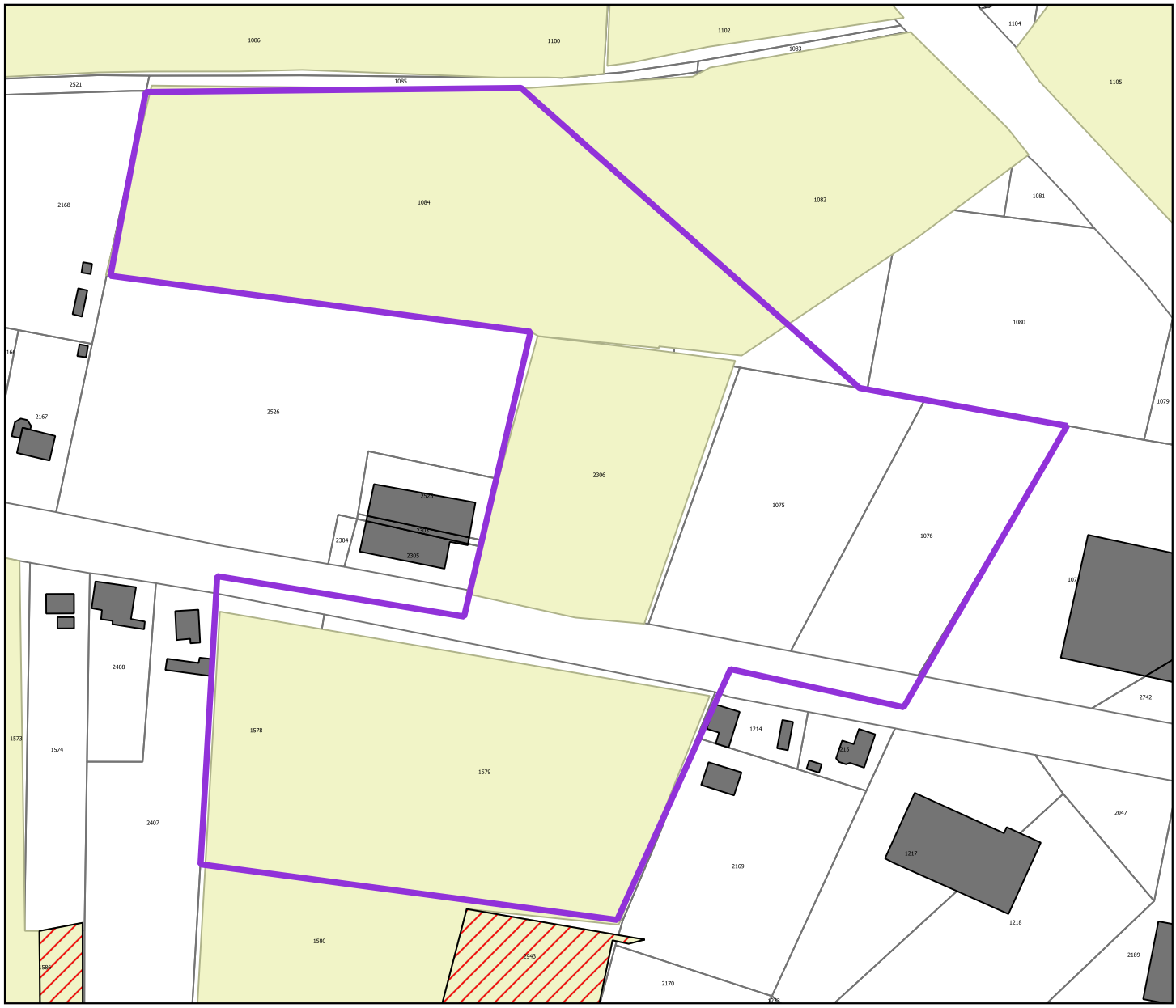

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Longueville

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

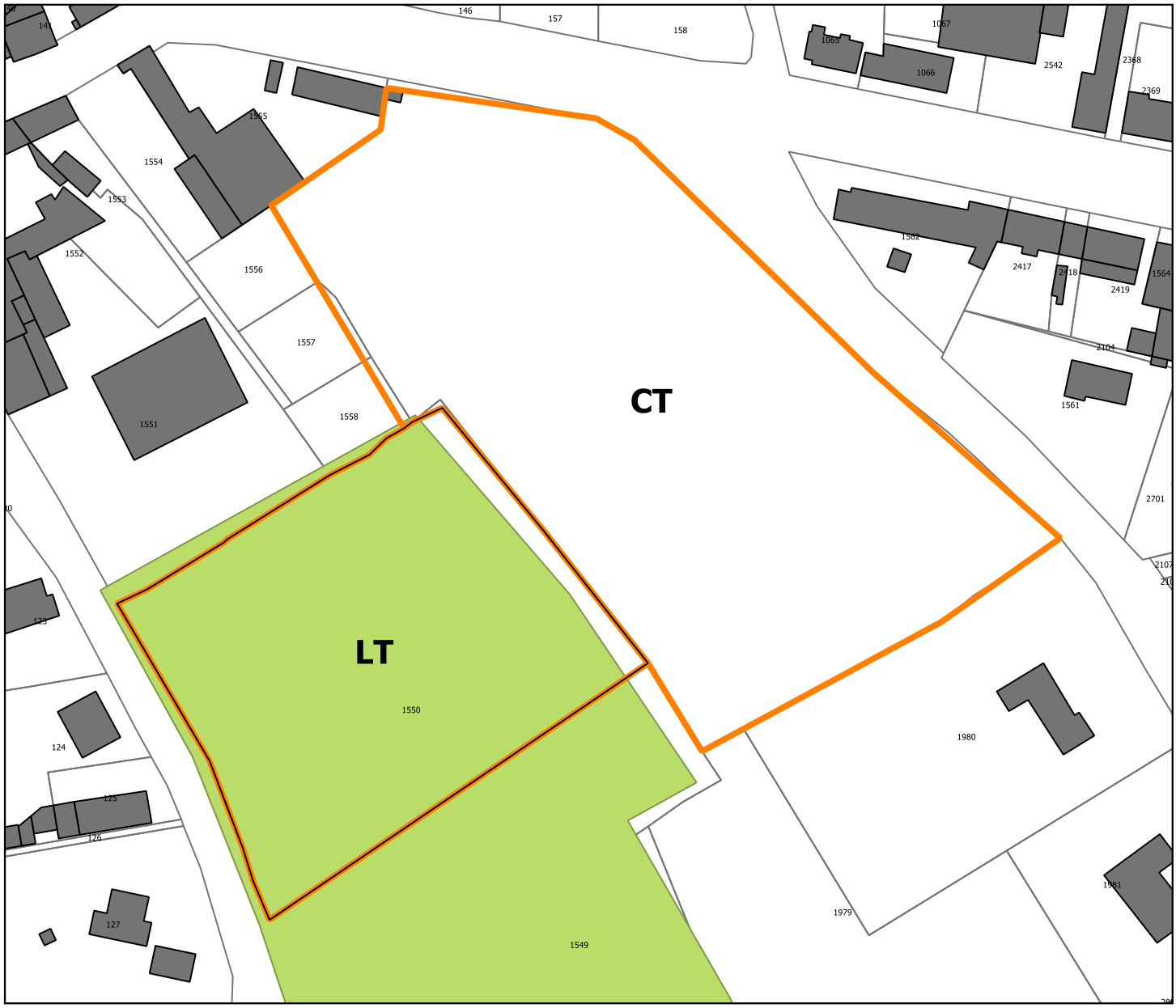

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de La Longueville

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

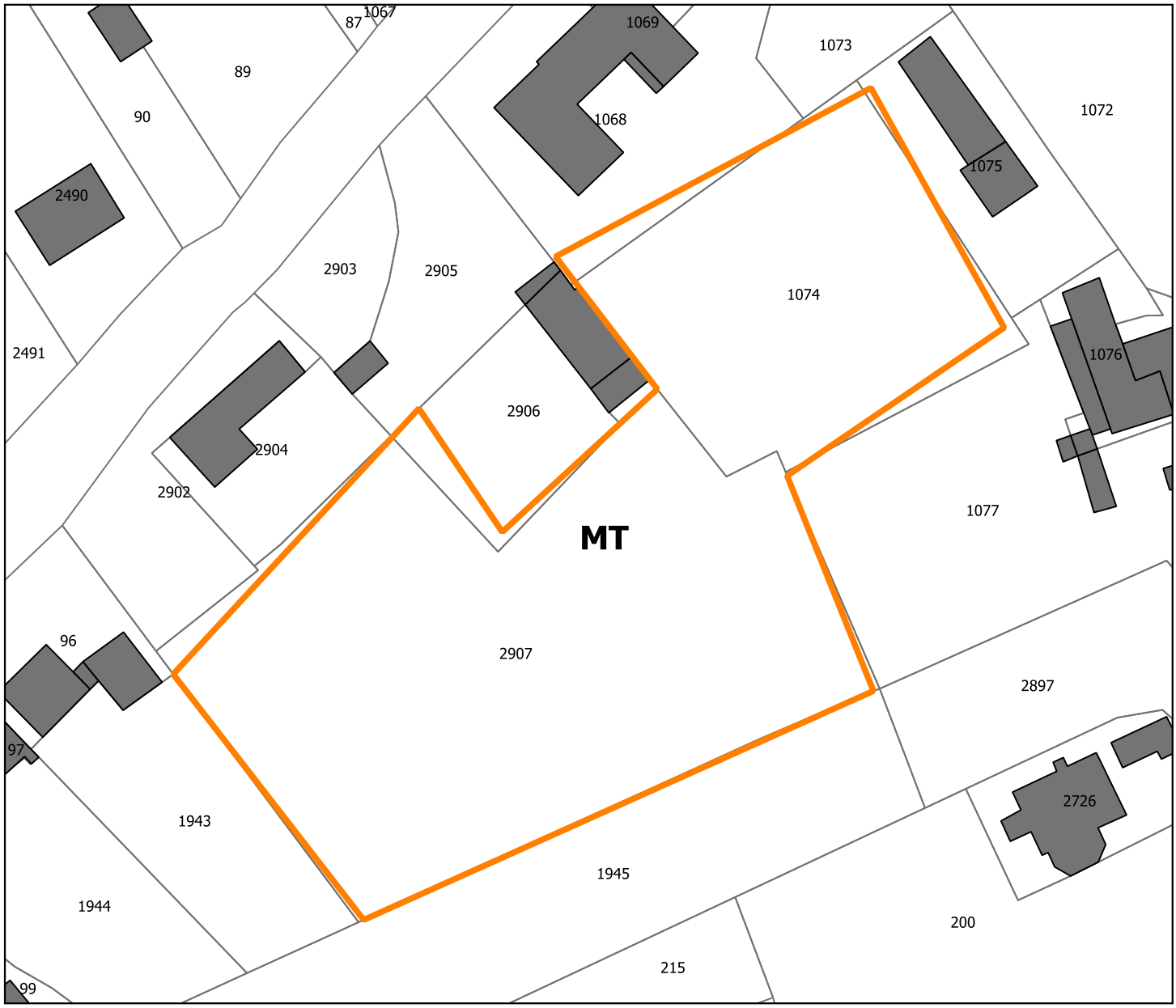

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

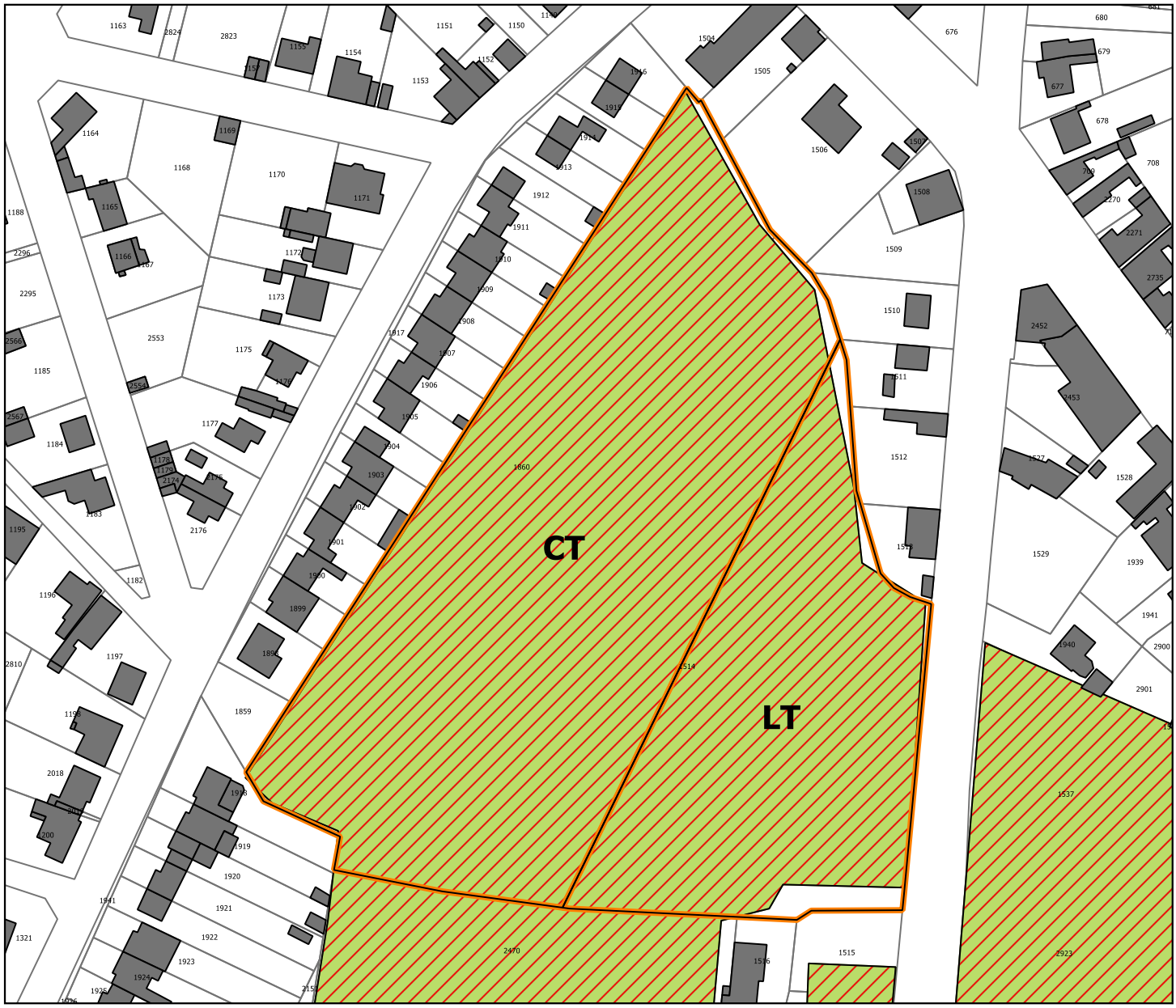

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

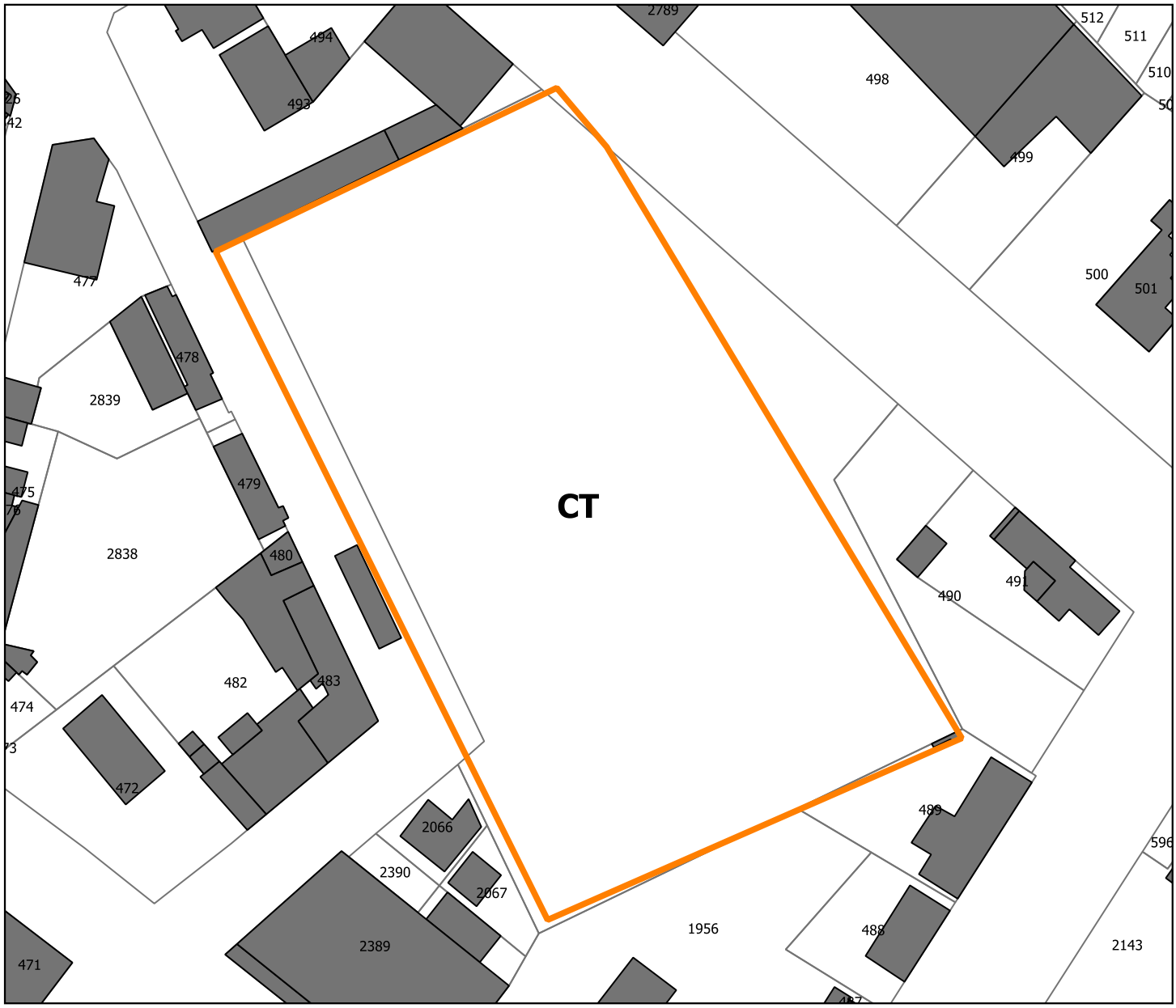

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

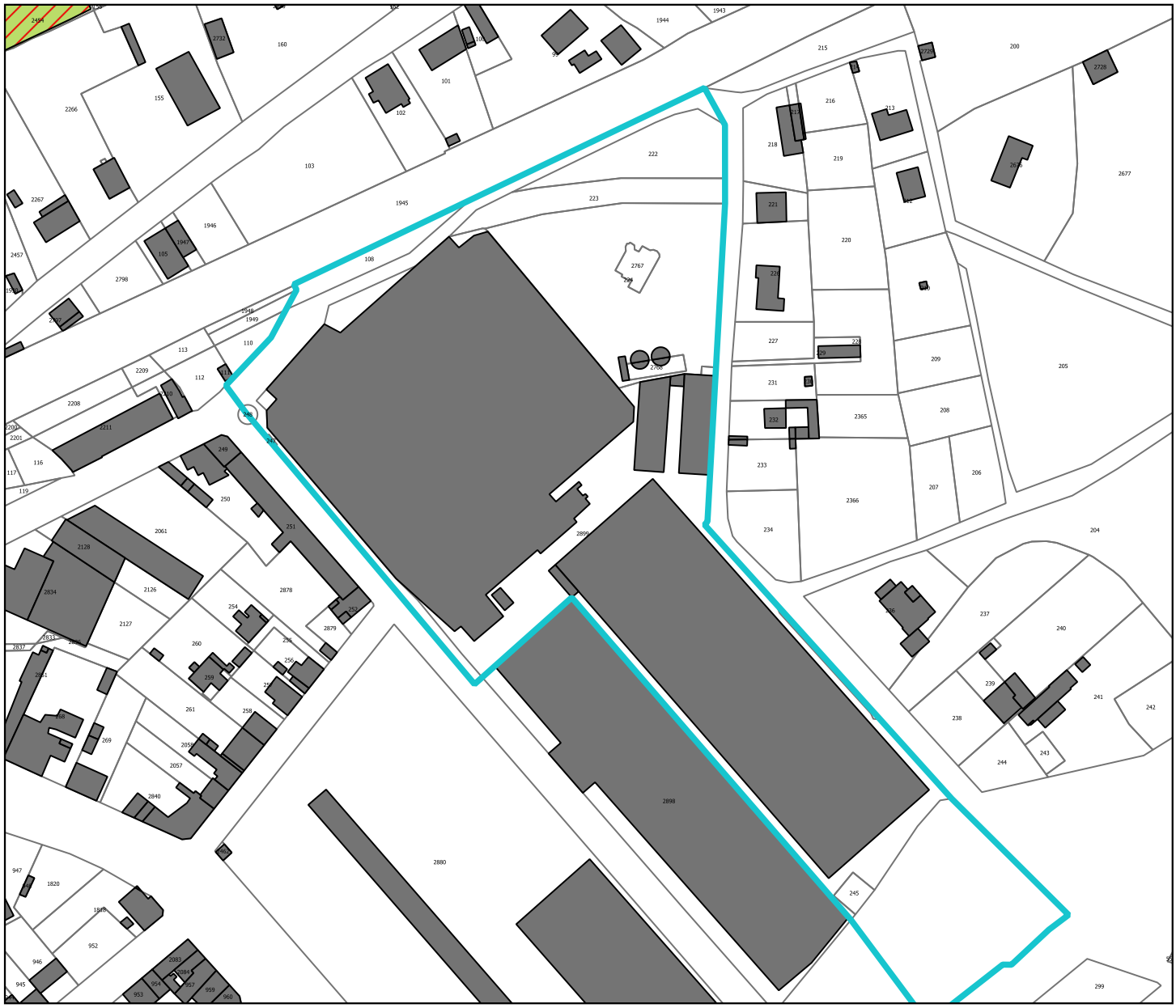

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

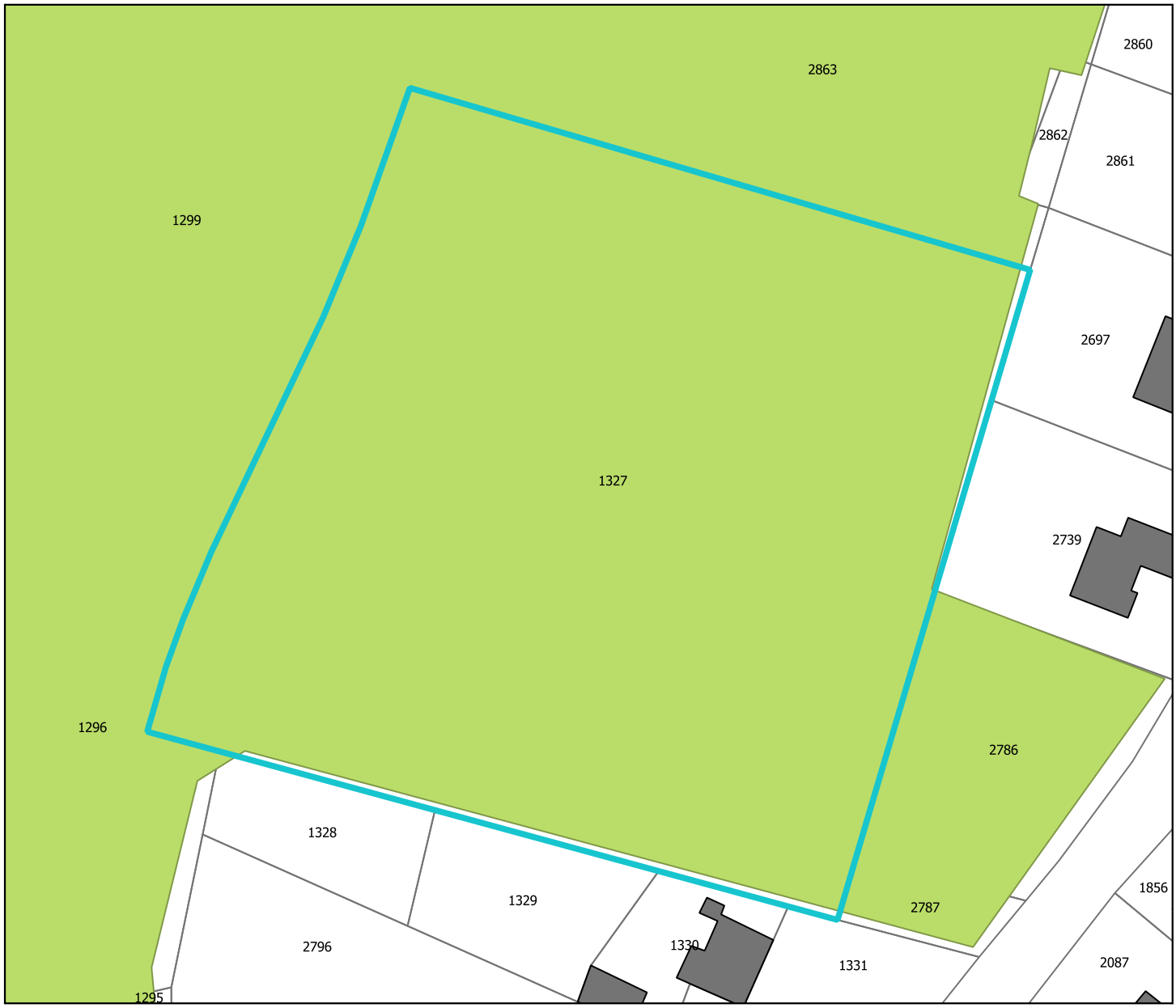

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

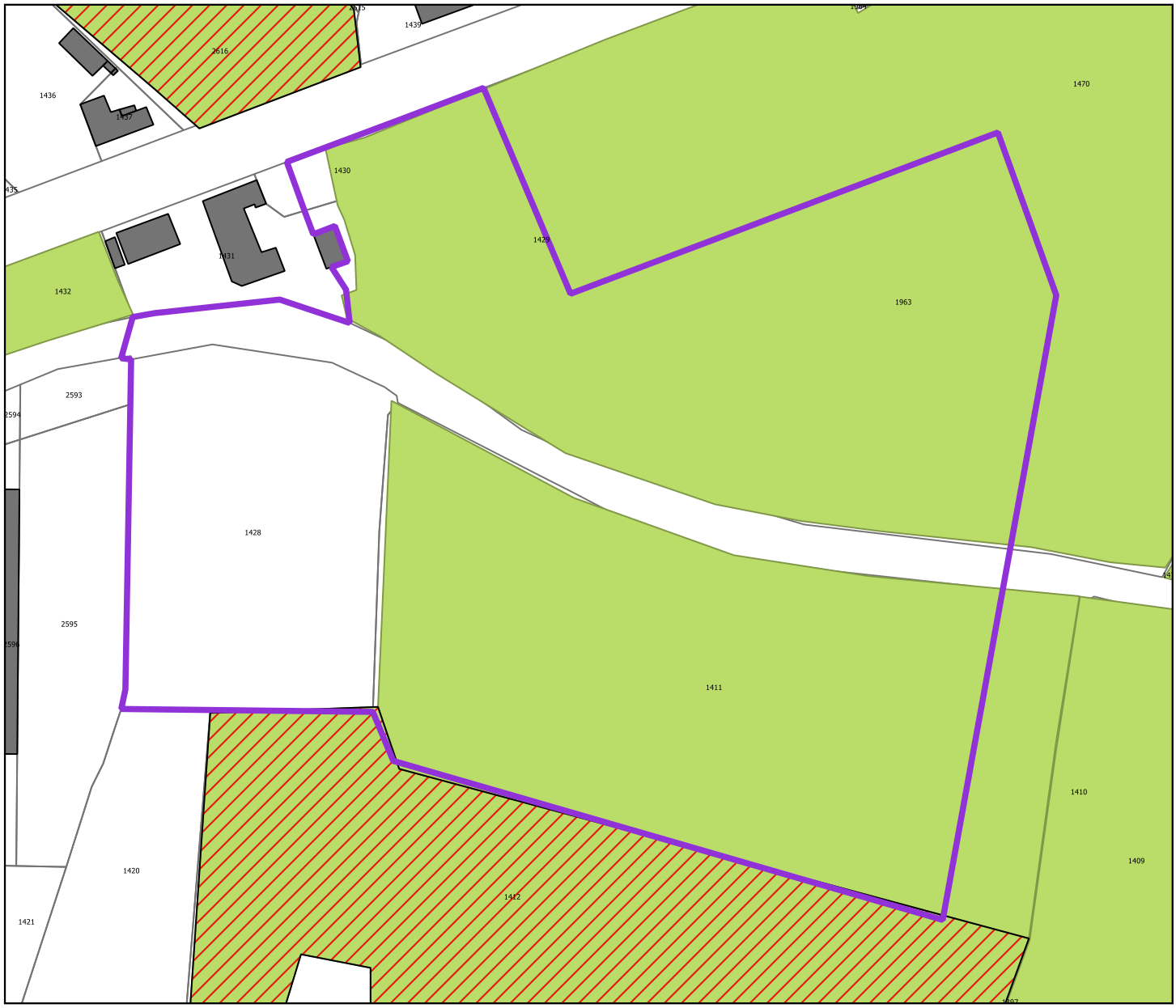

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

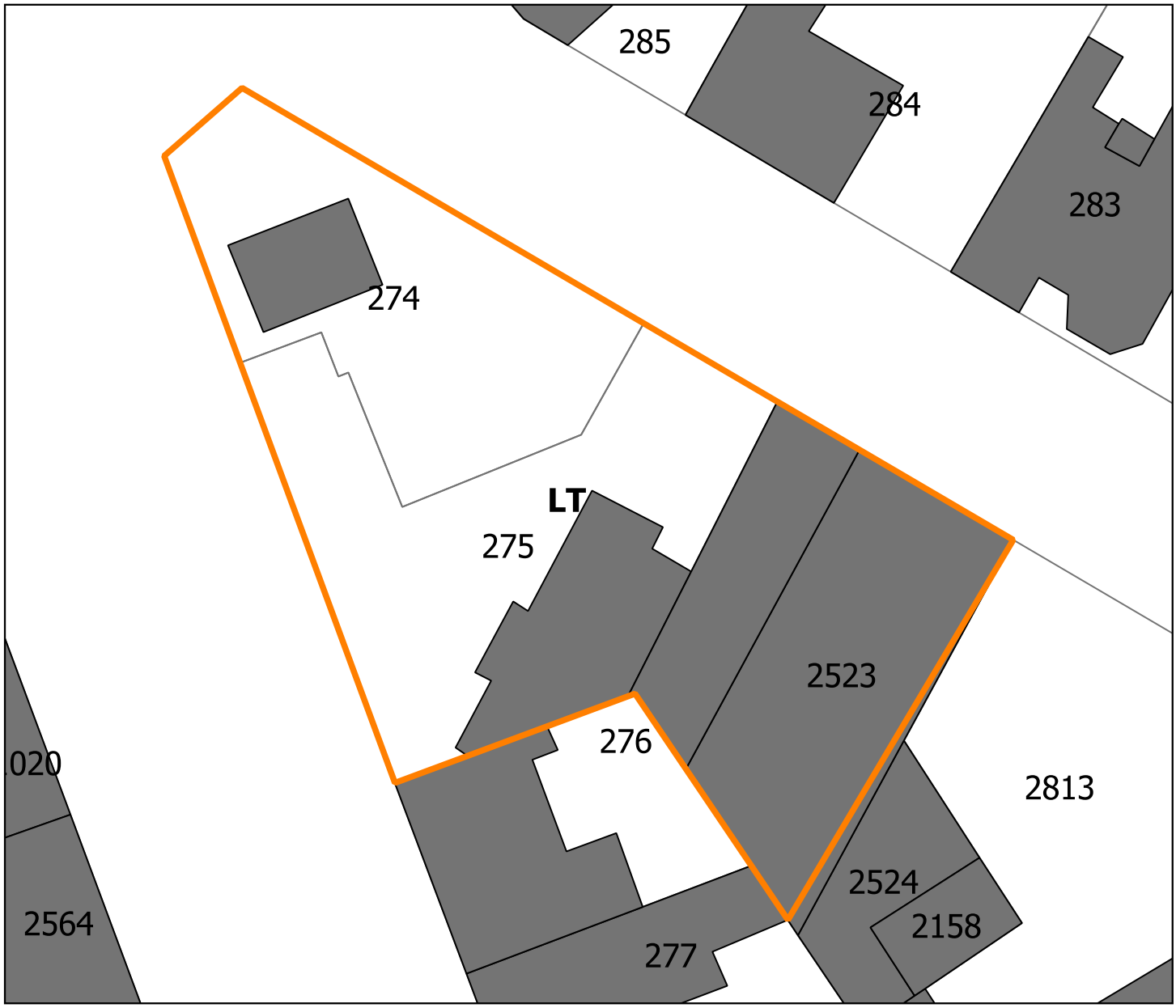

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Landrecies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

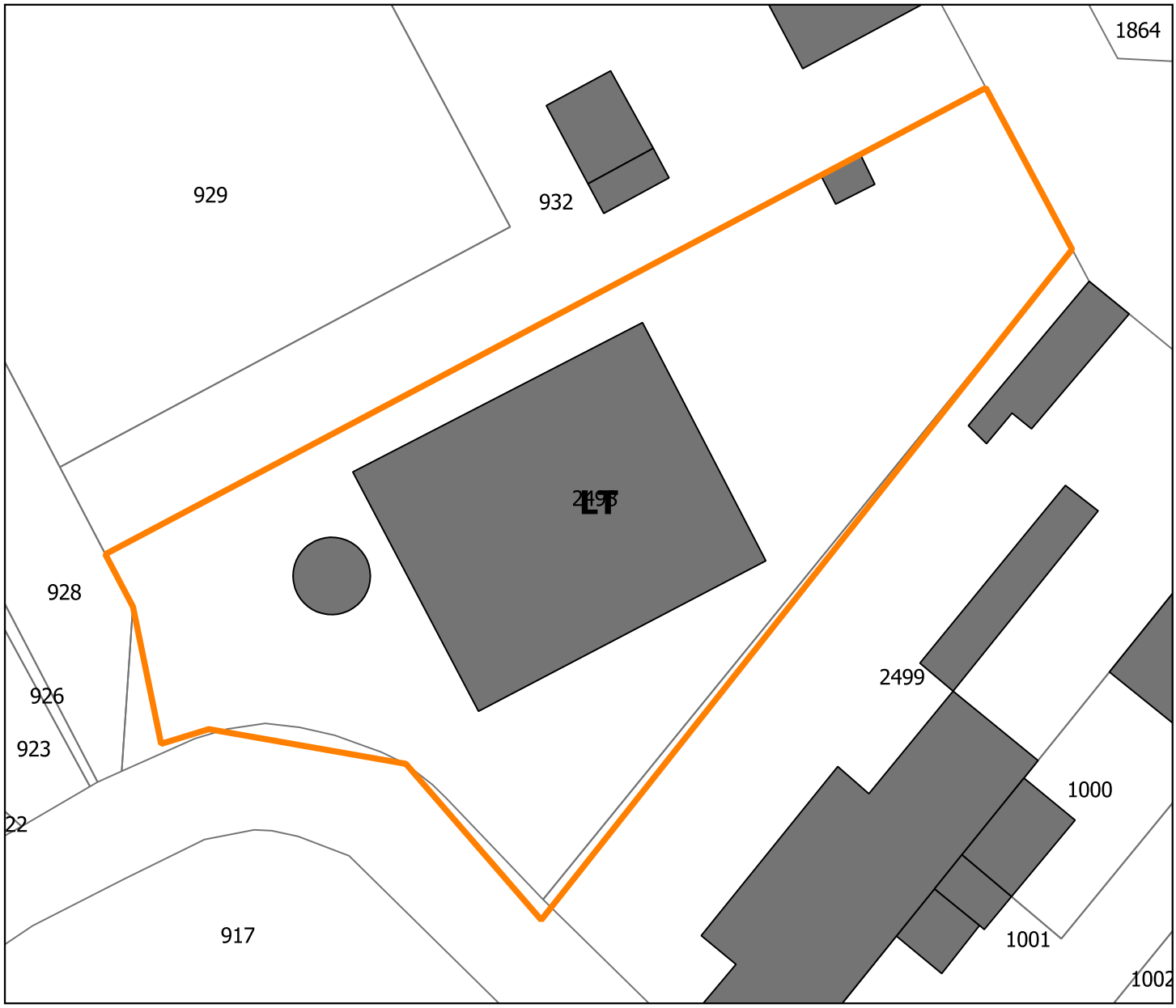

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Favril

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

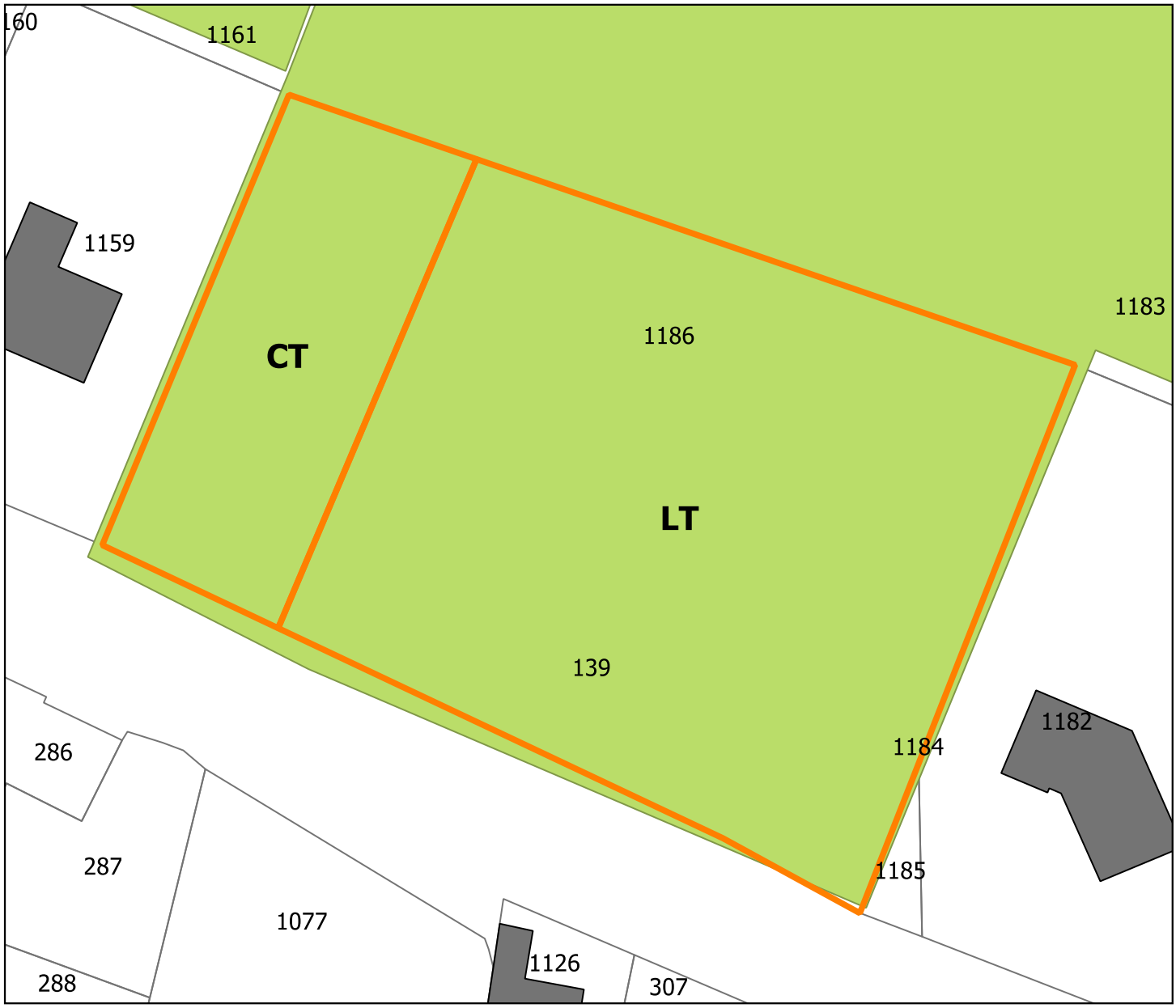

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Favril

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

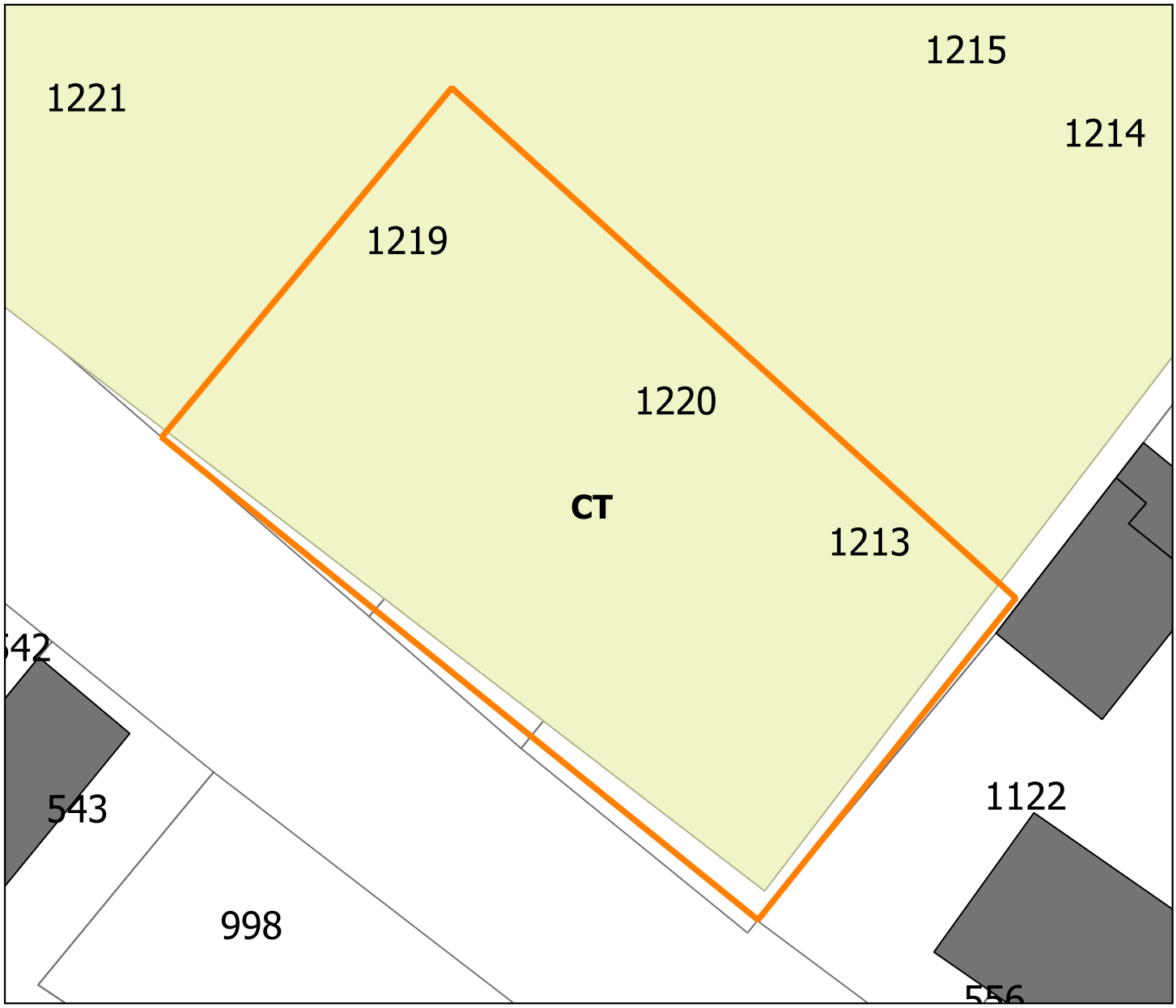

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Favril

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

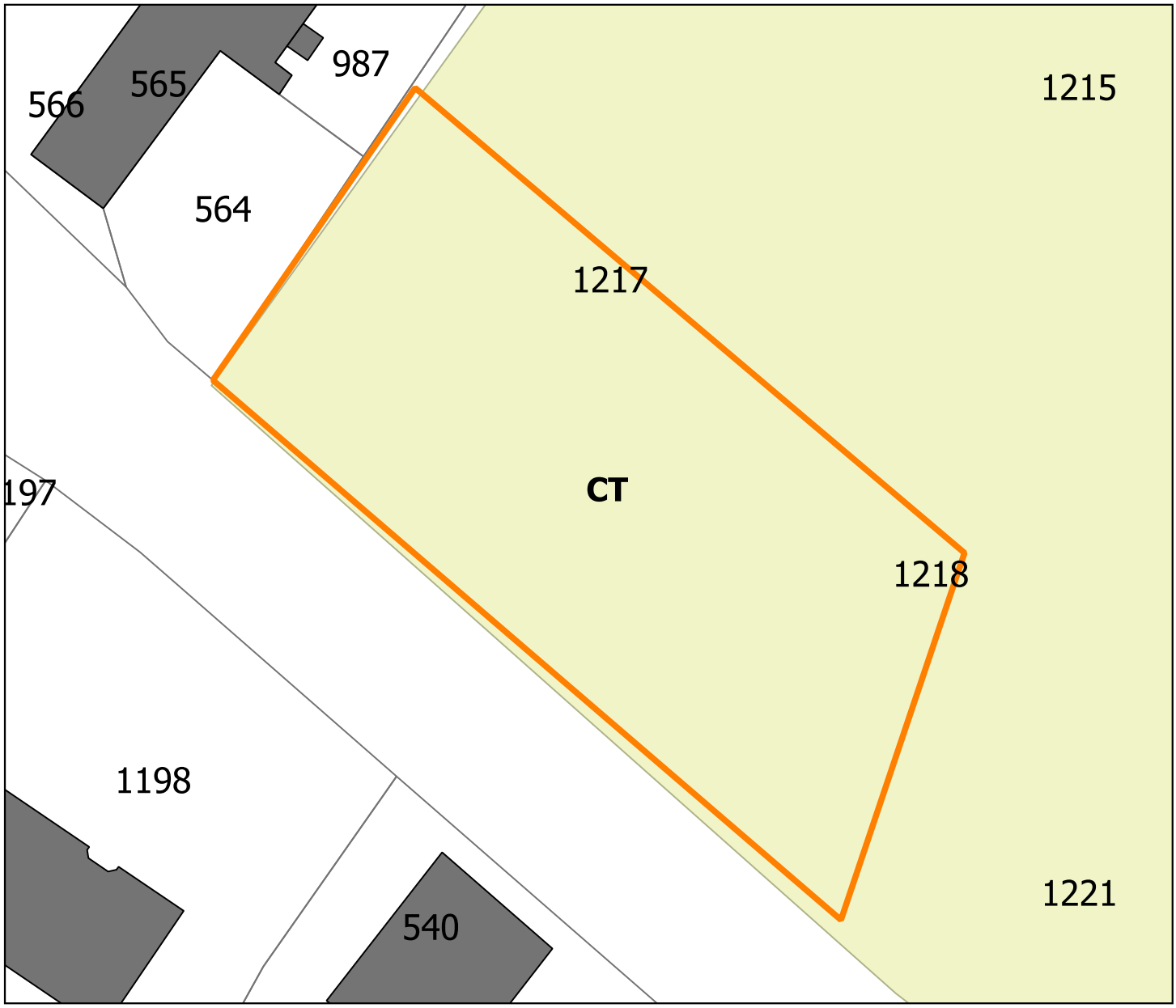

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Favril

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

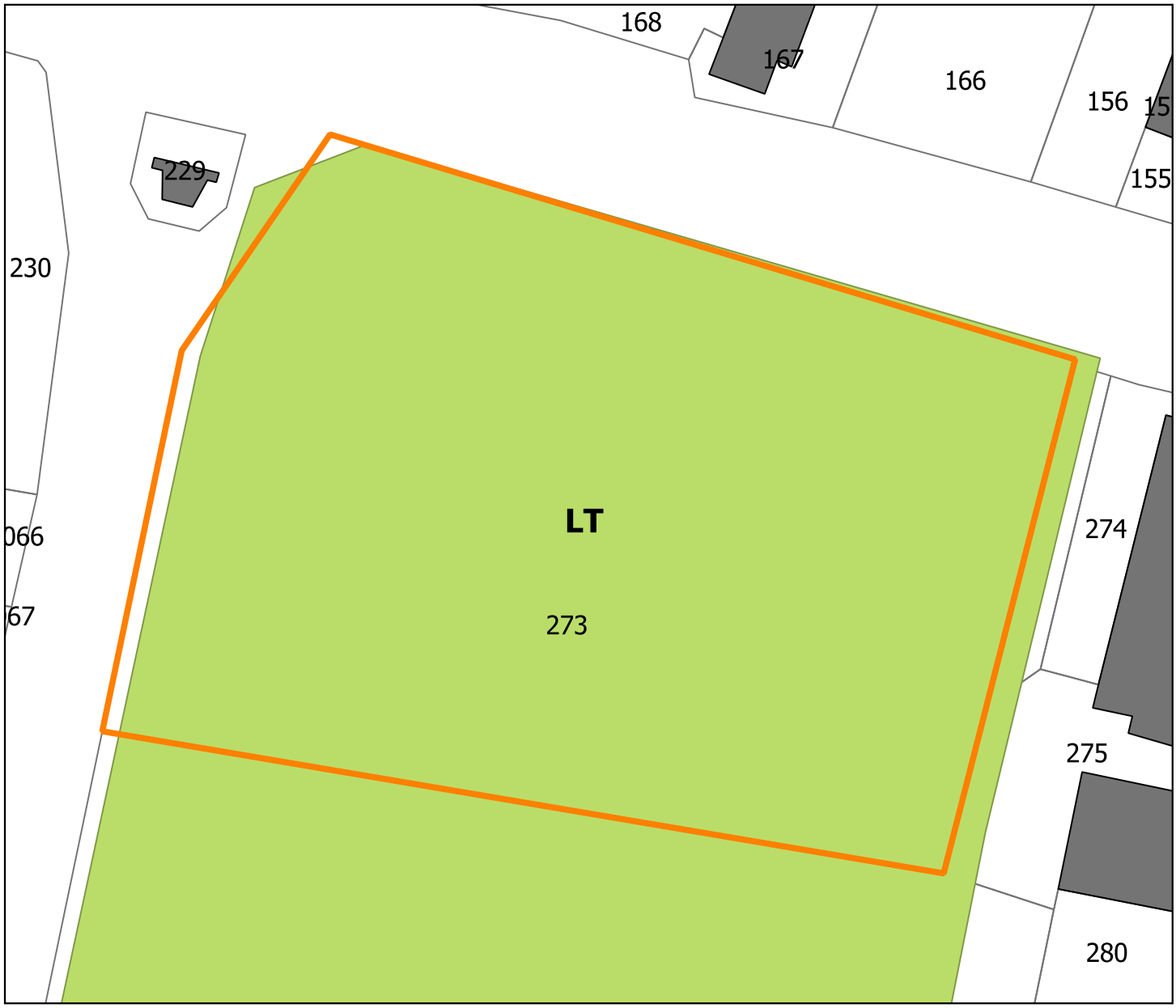

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Quesnoy

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

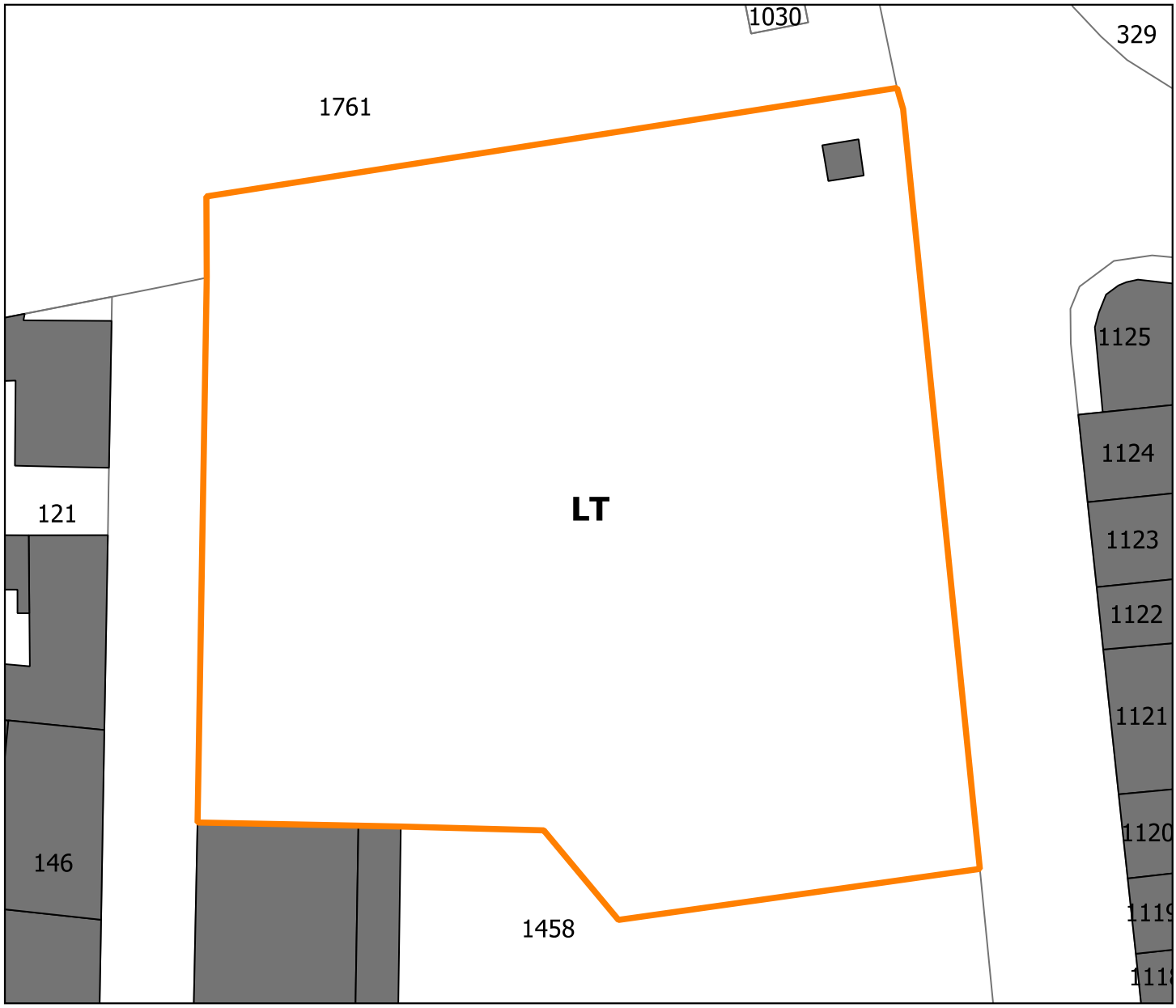

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Quesnoy

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Quesnoy

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

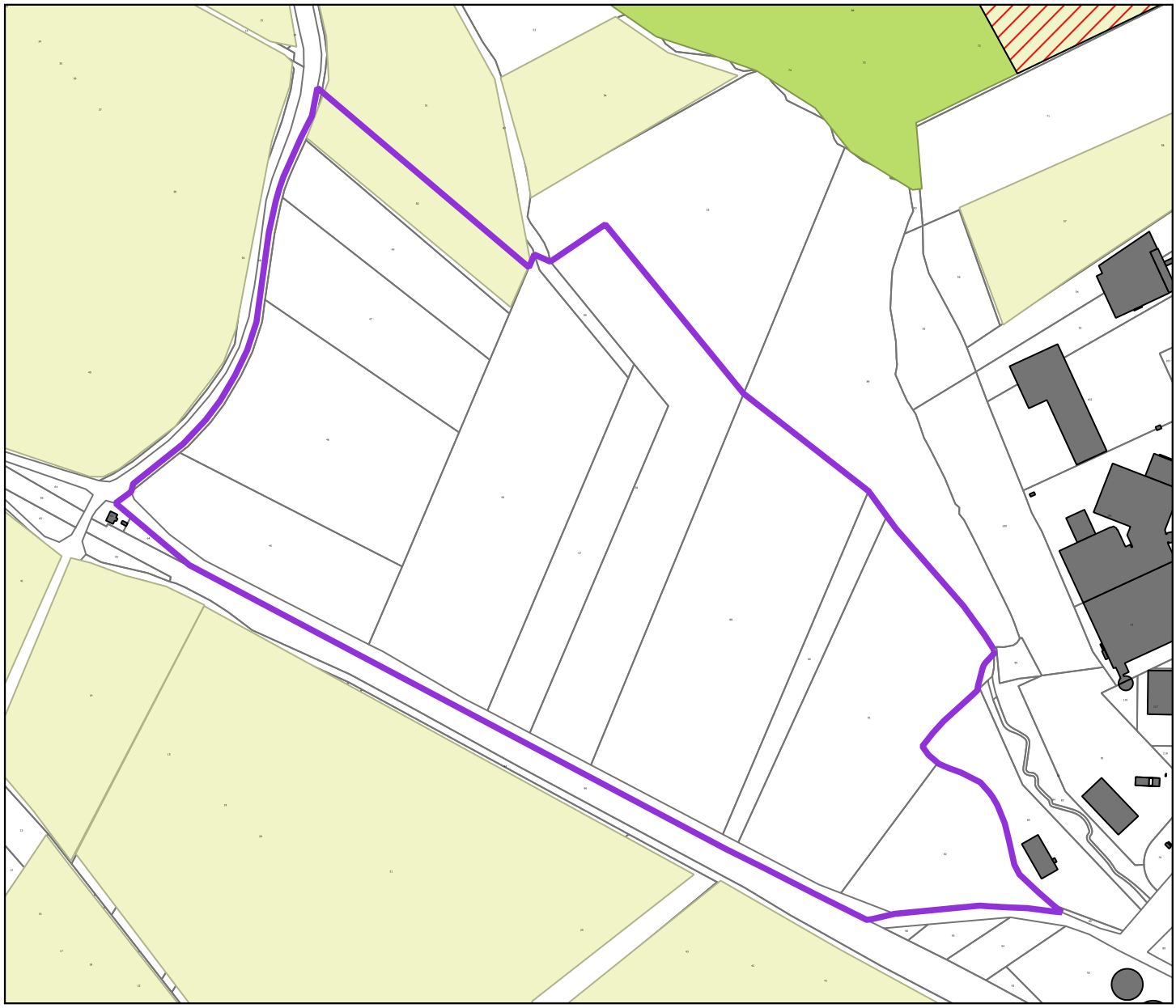

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Le Quesnoy

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

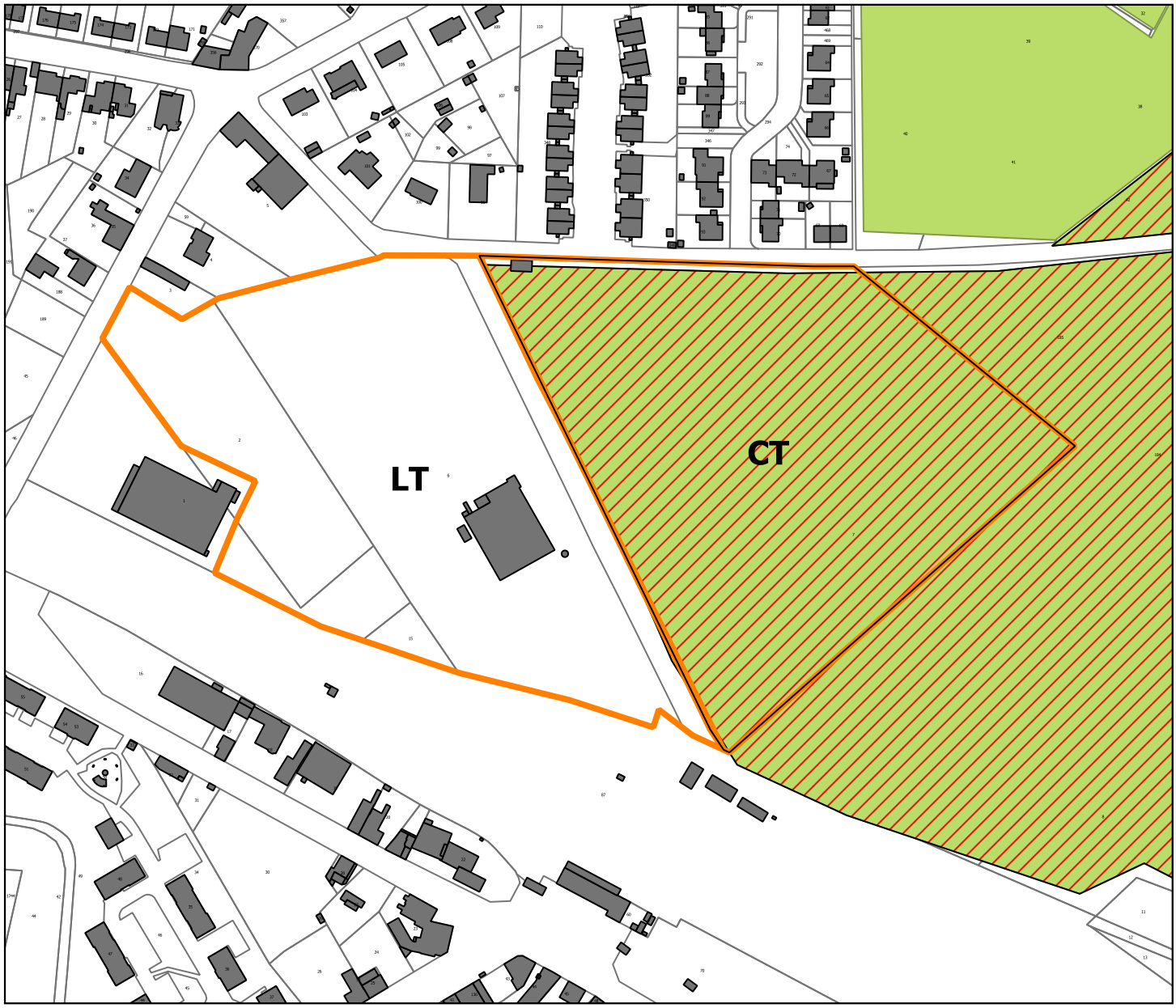

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Locquignol

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

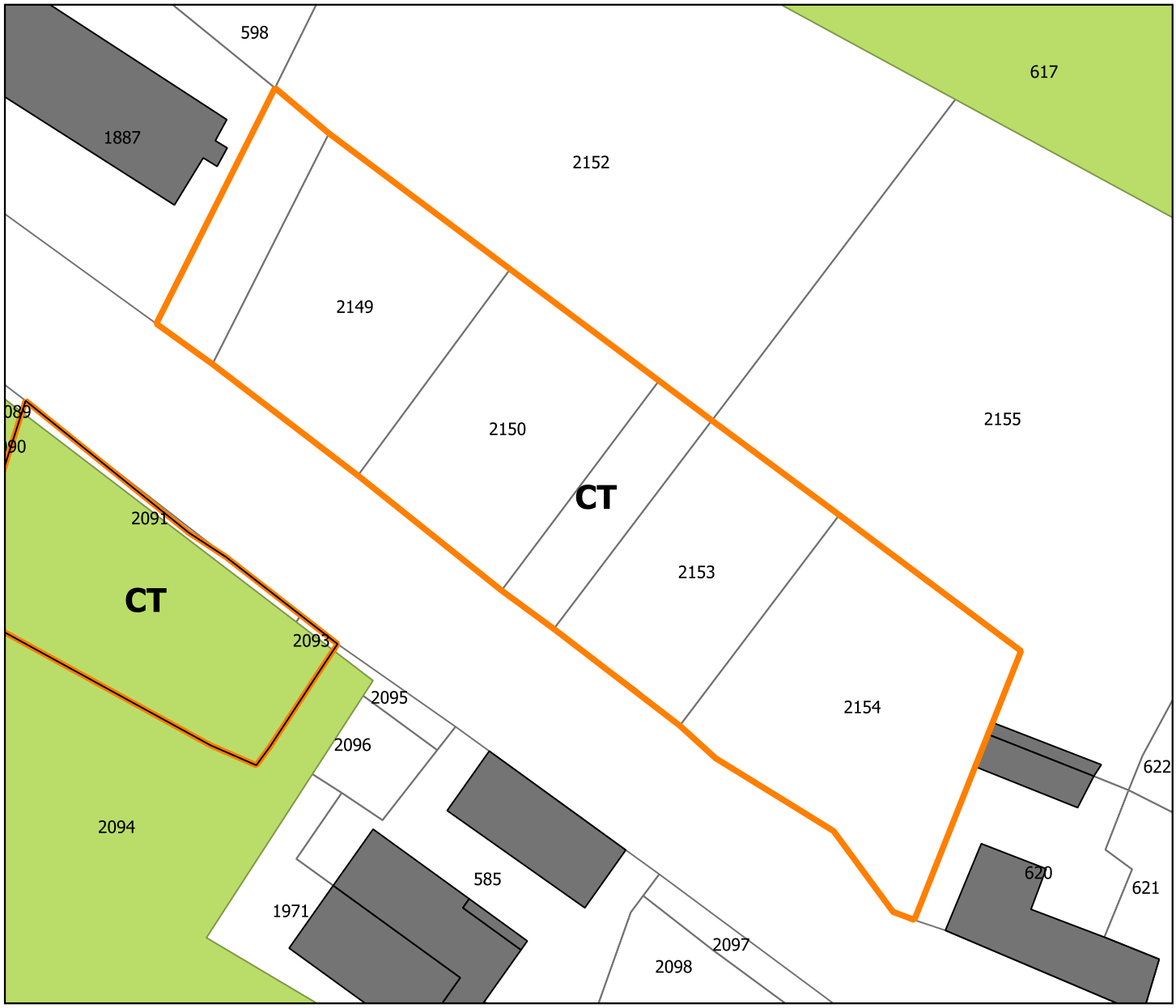

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Locquignol

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

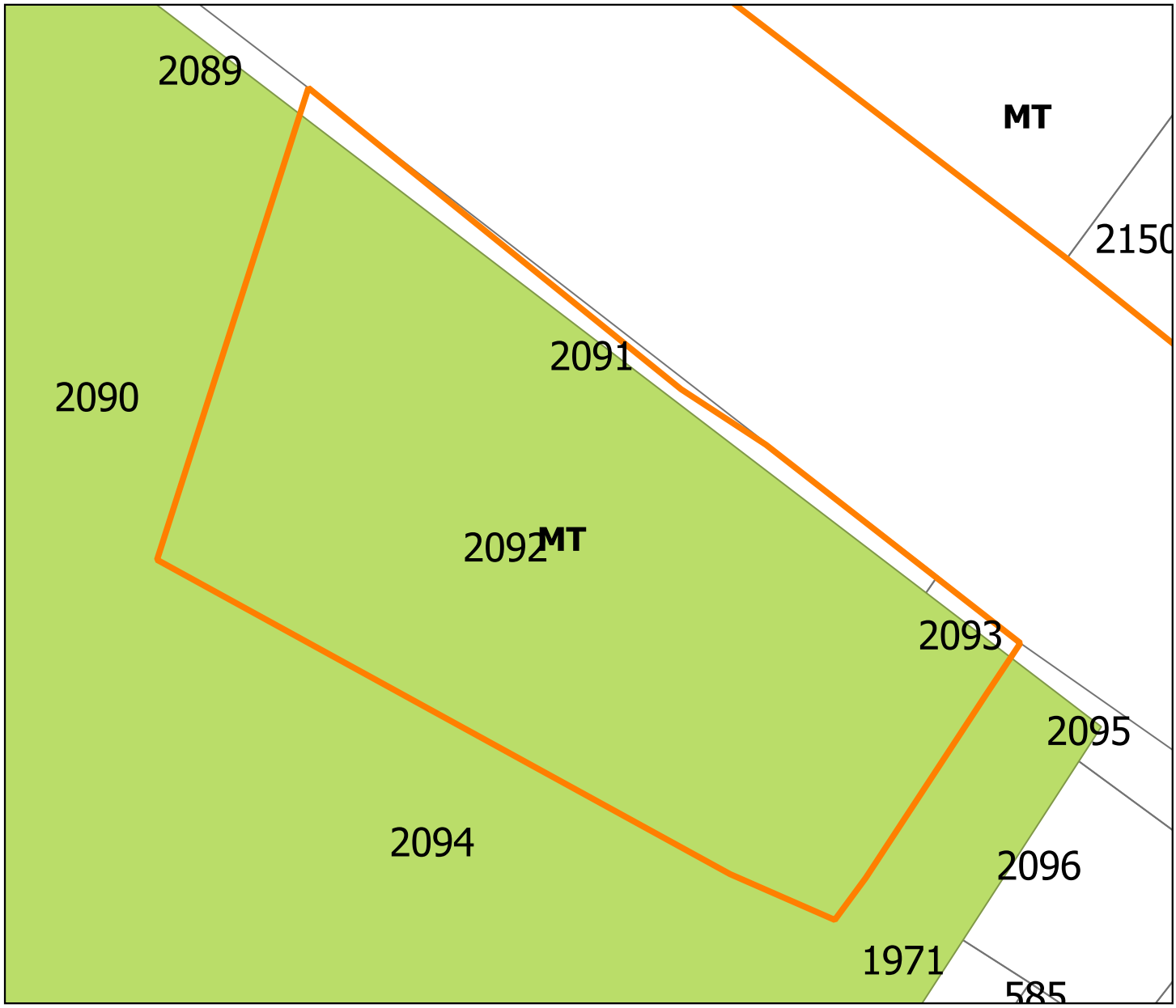

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Louvignies Quesnoy

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Maresches

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

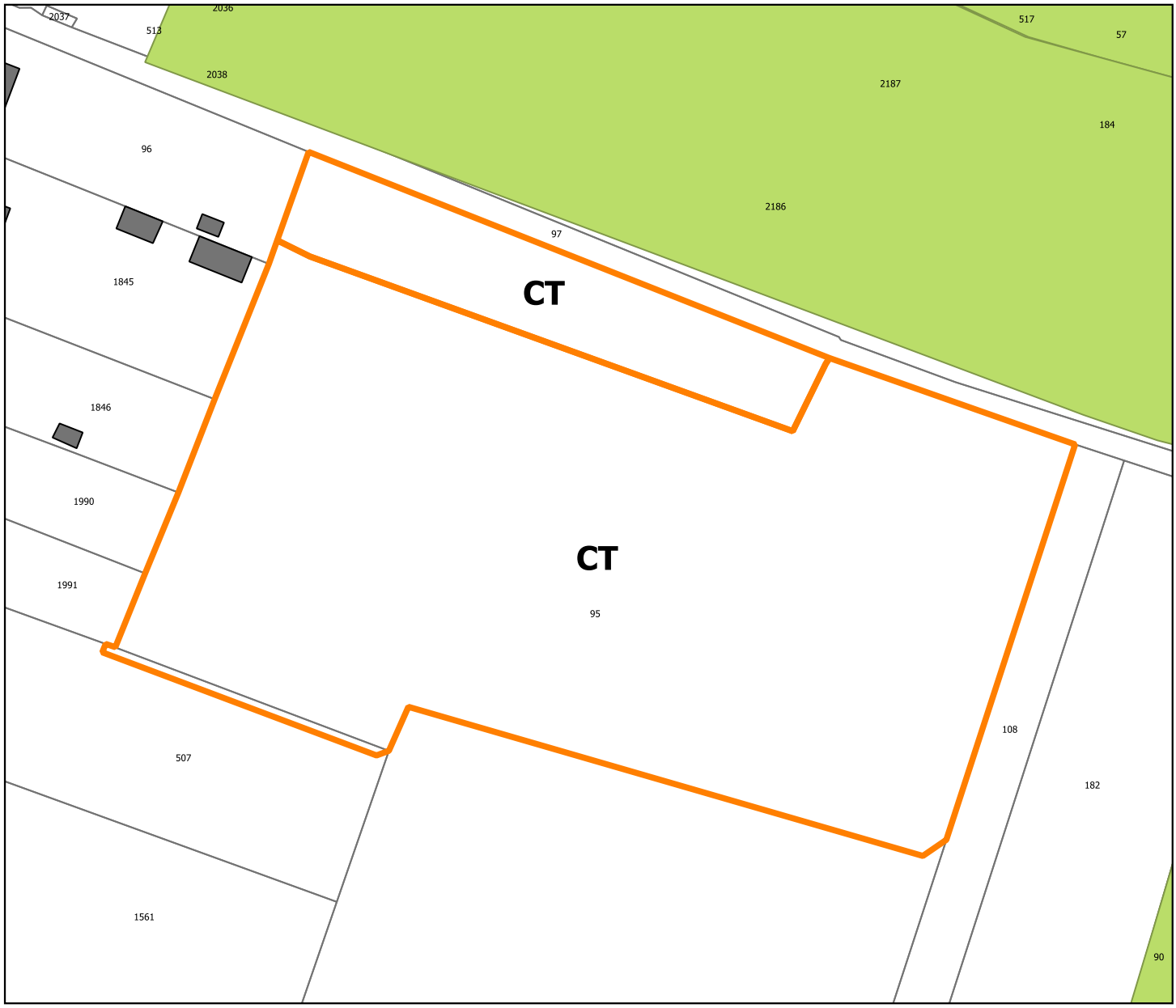

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Maroilles

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

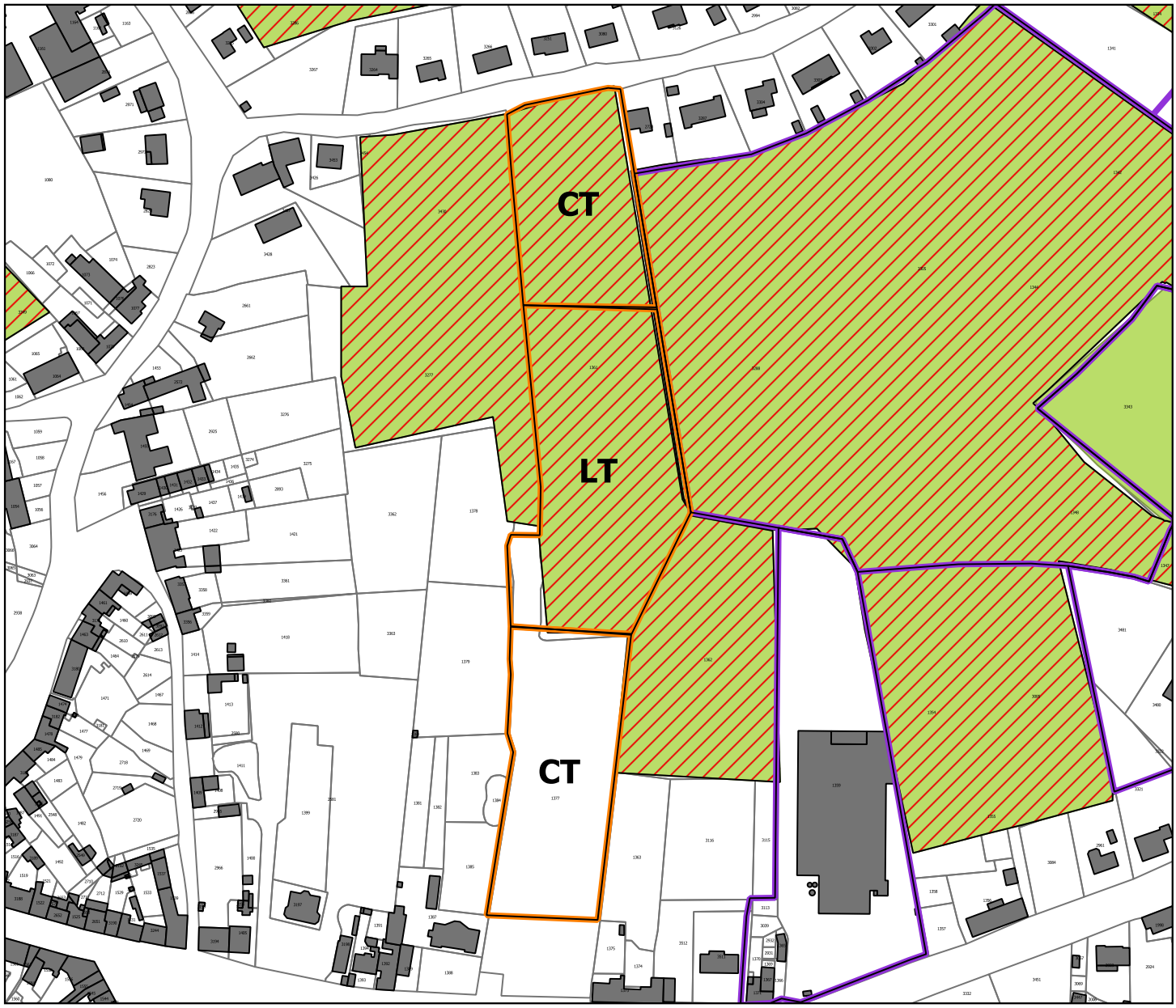

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Maroilles

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

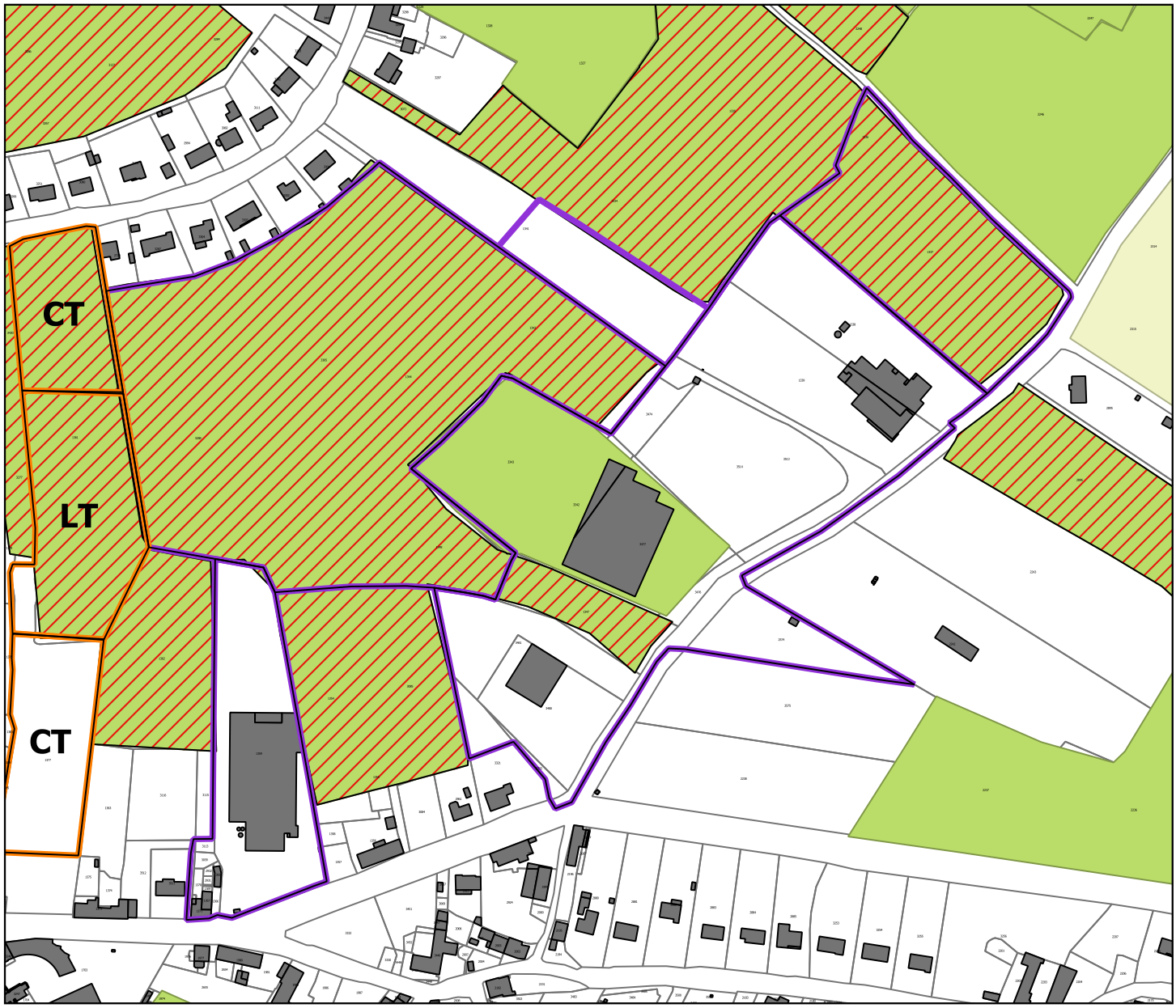

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Mecquignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

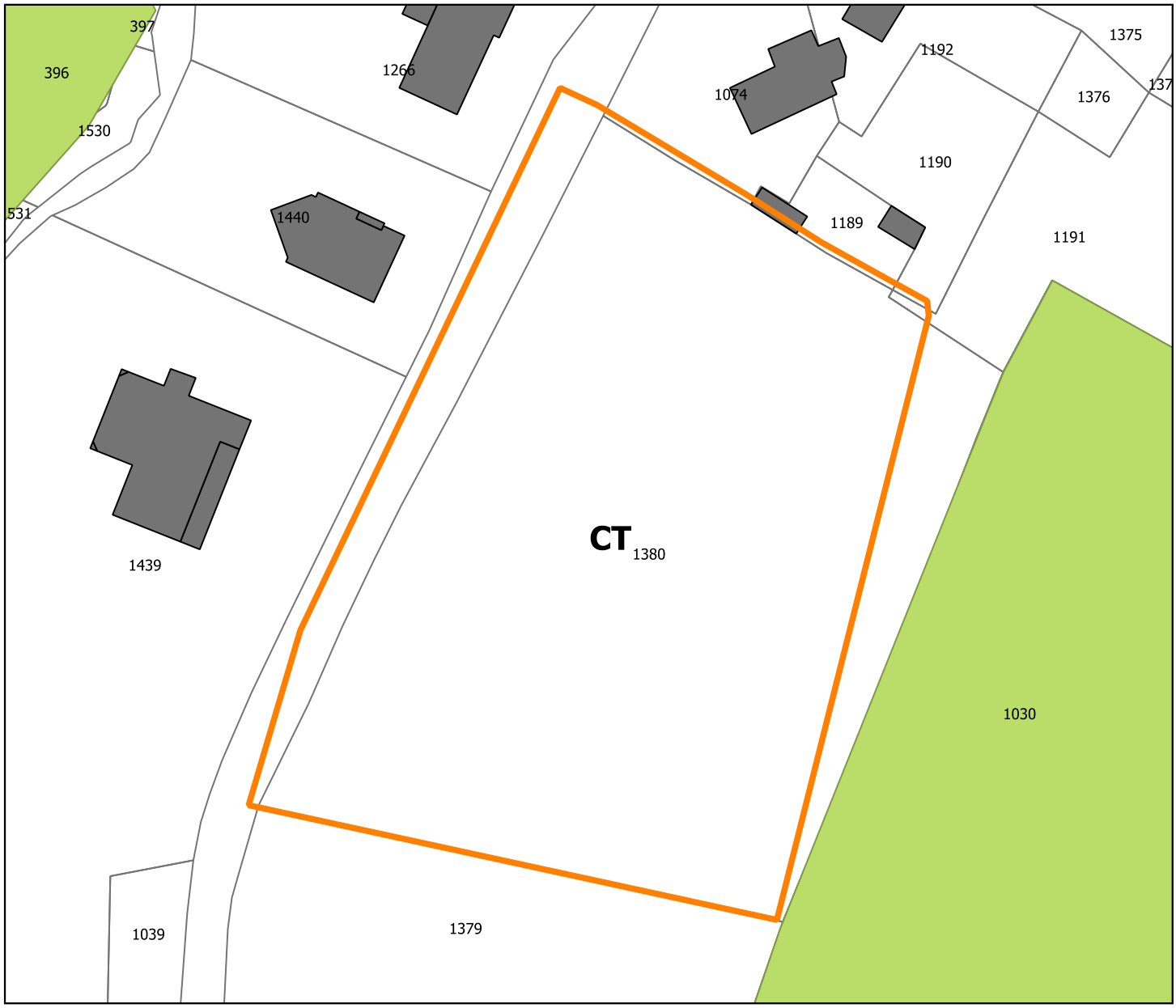

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Mecquignies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

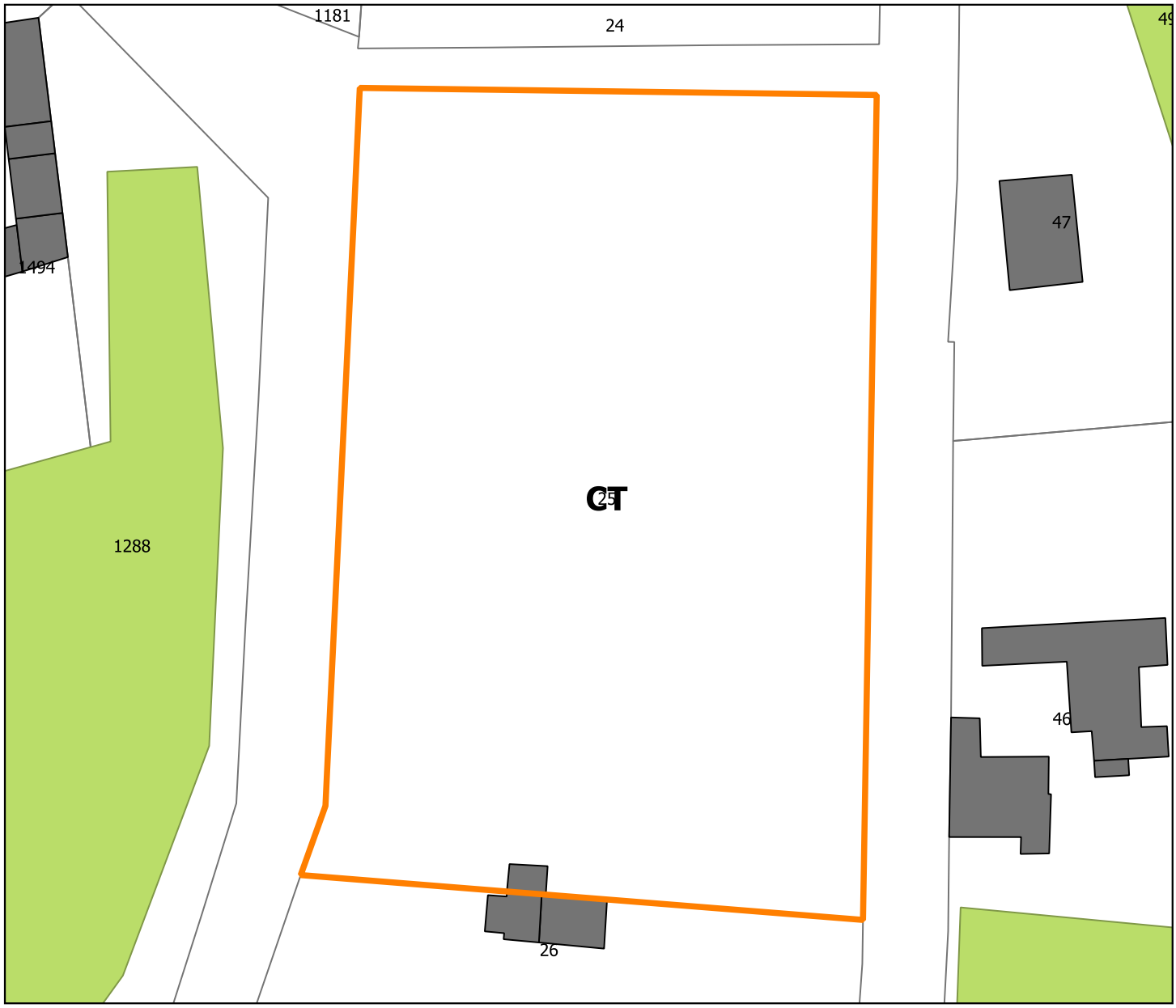

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Neuville-en-Avesnois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

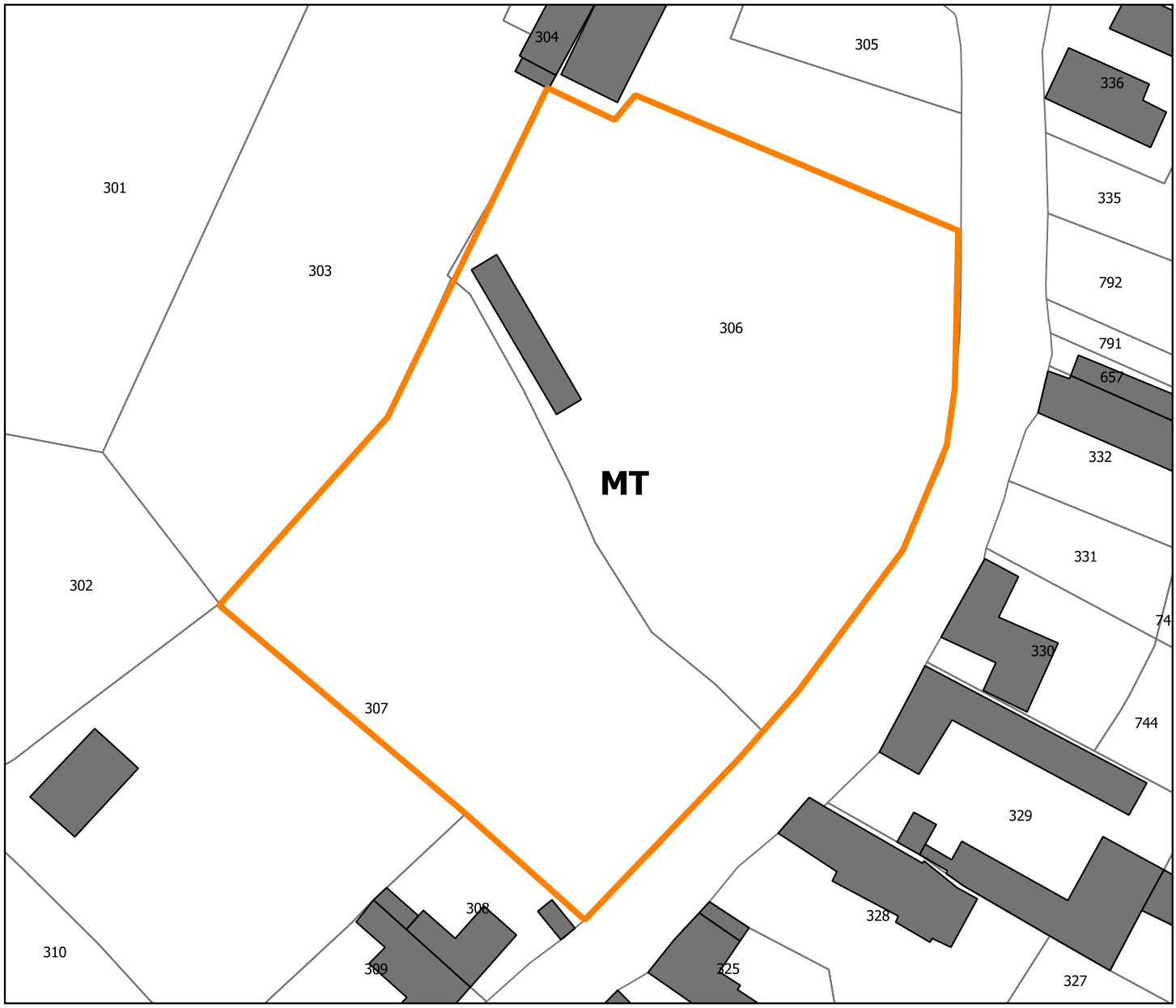

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Obies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

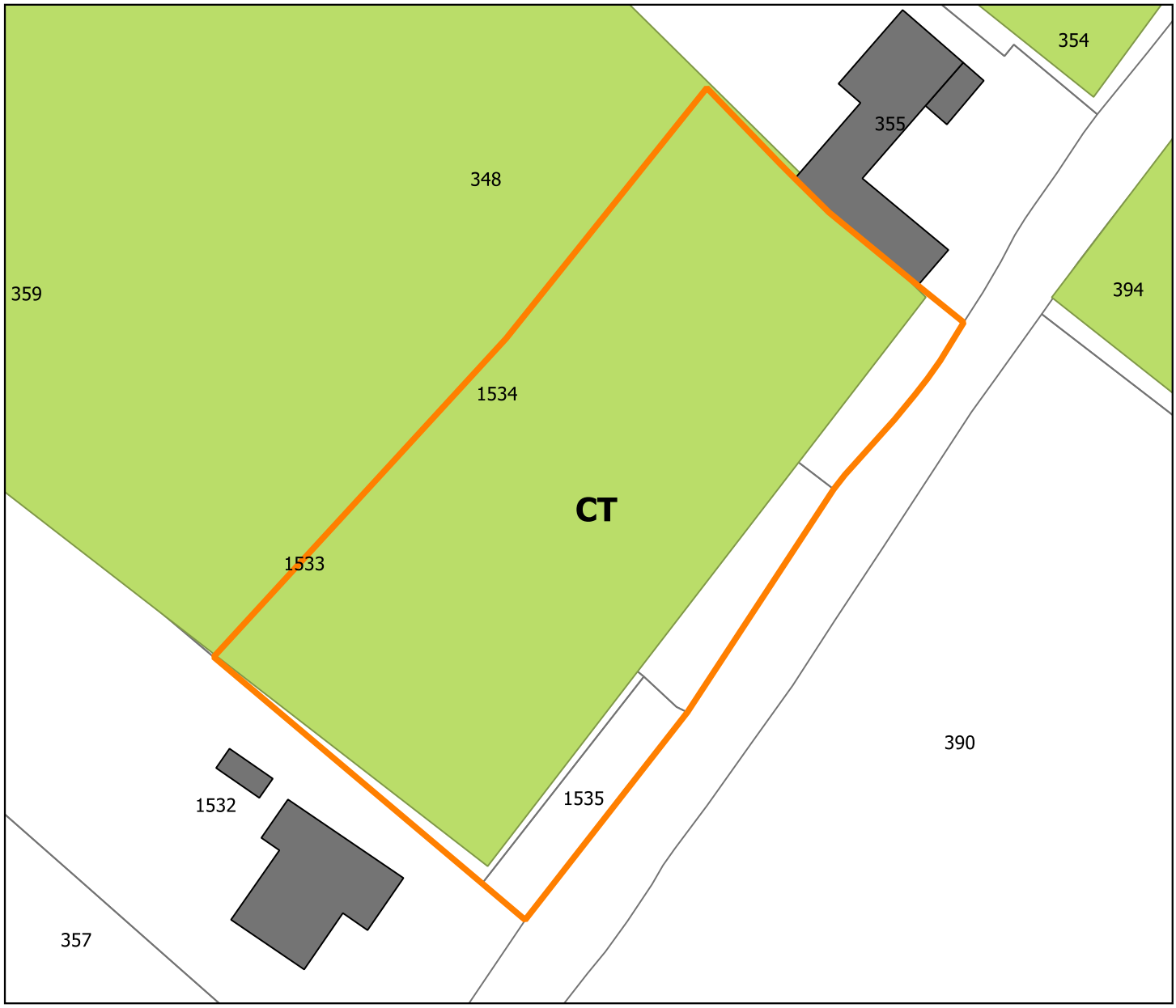

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Obies

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

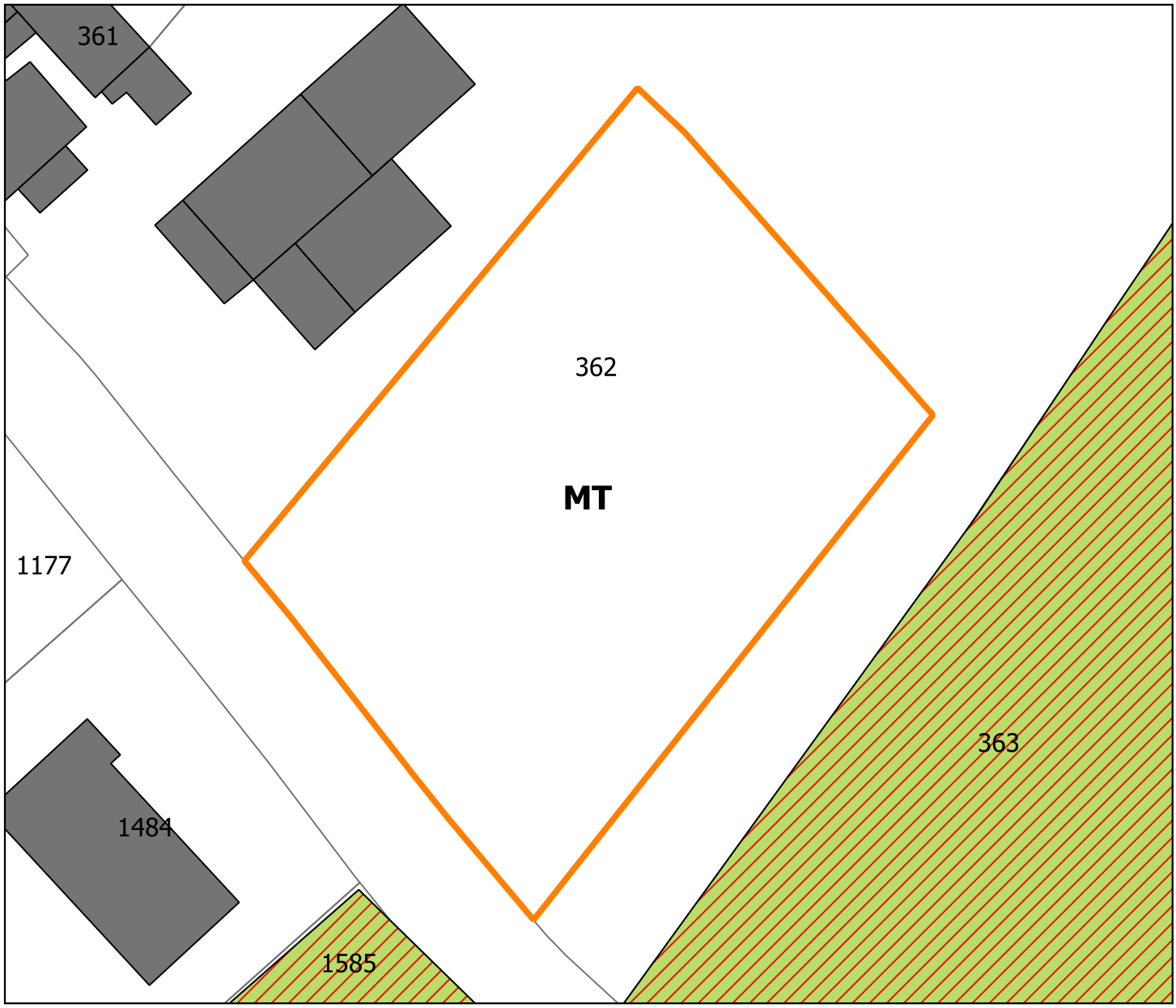

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Orsinval

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

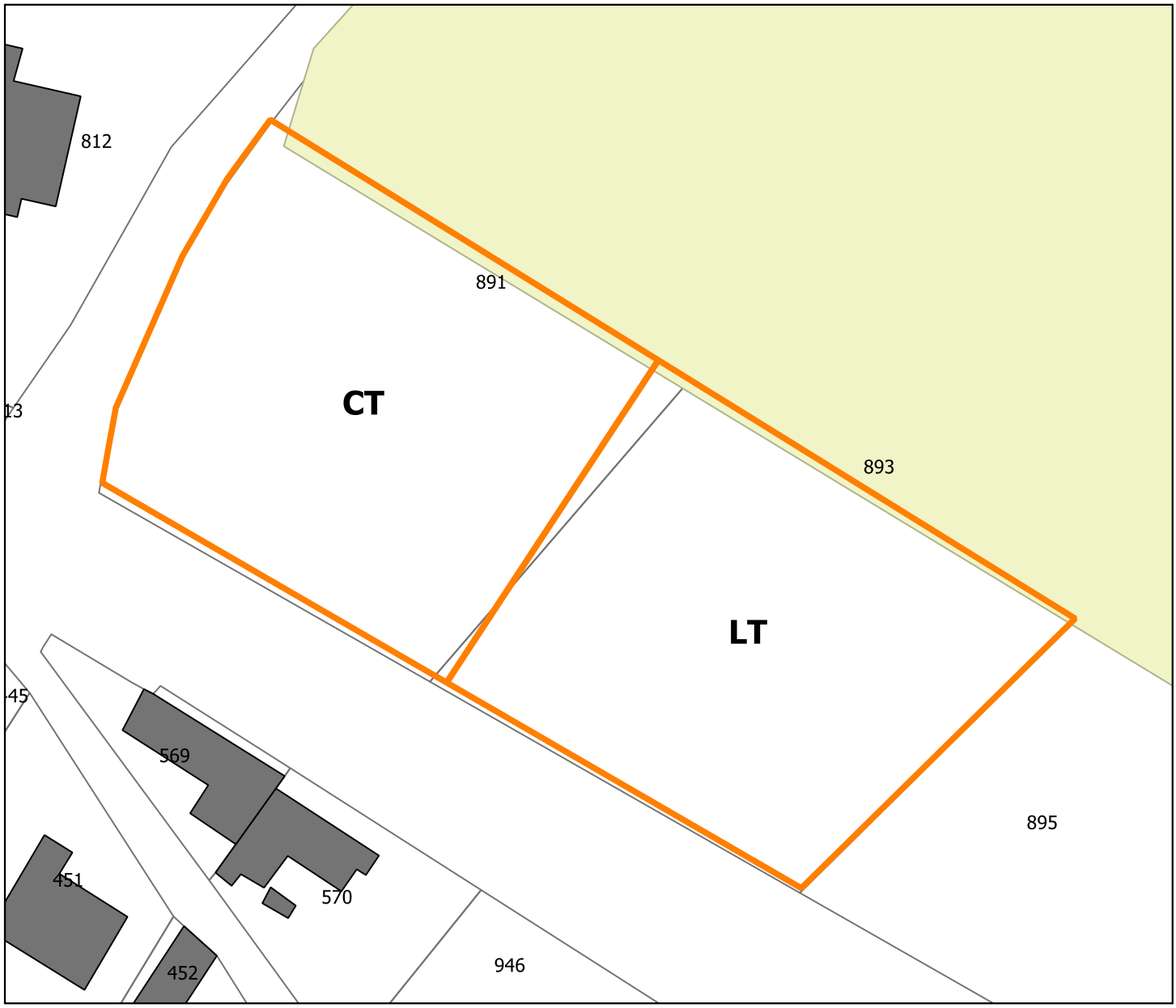

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Orsinval

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

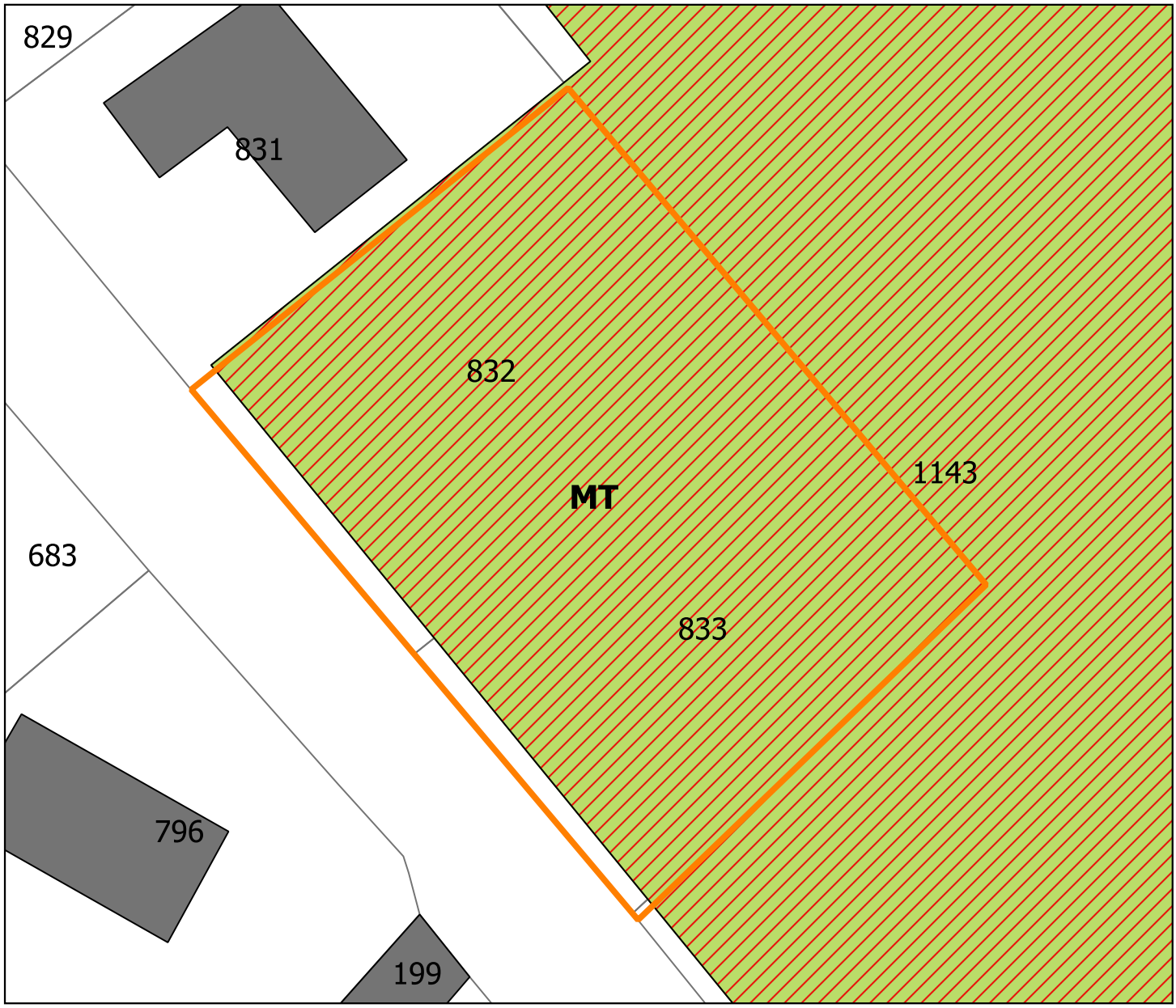

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Orsinval

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

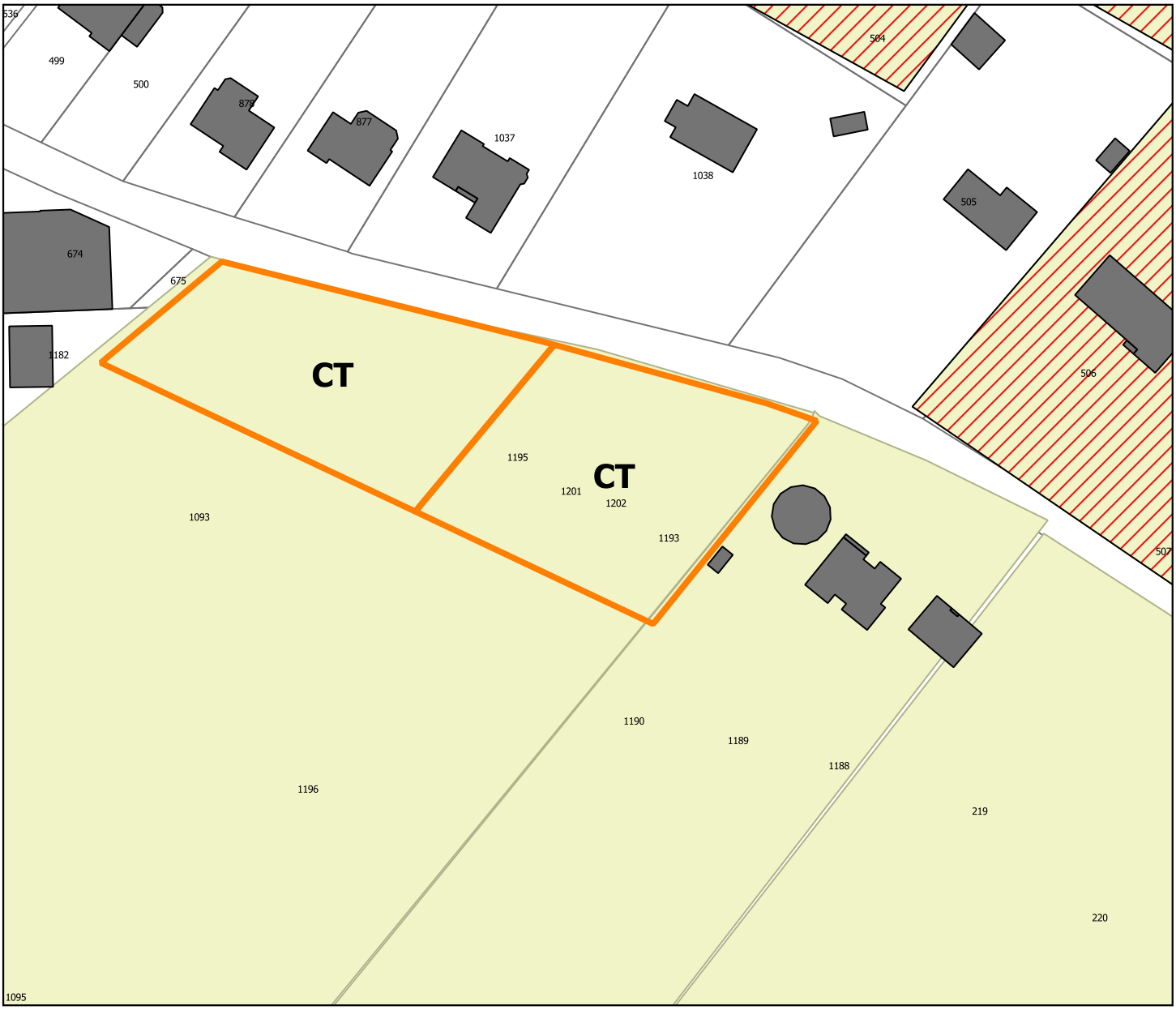

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

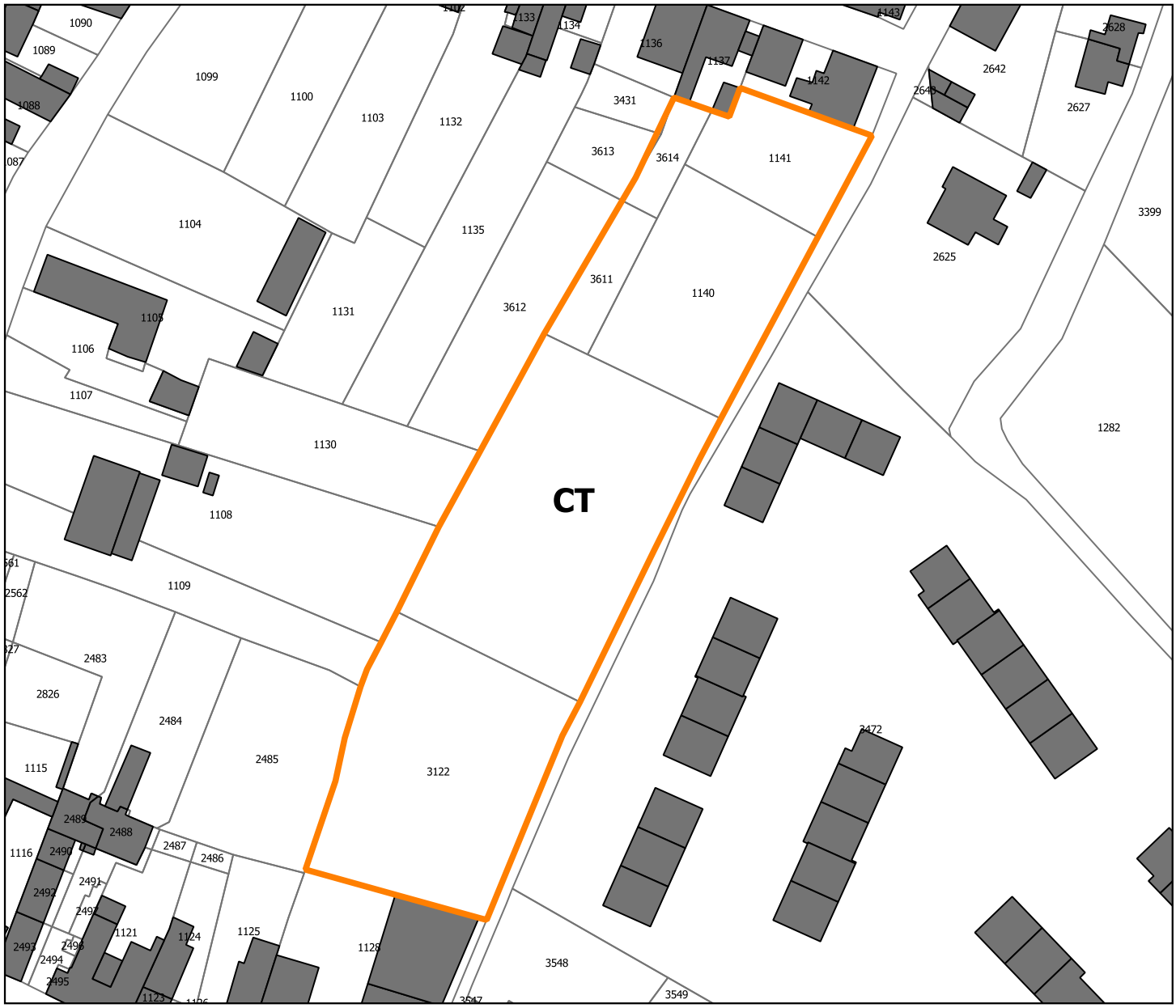

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

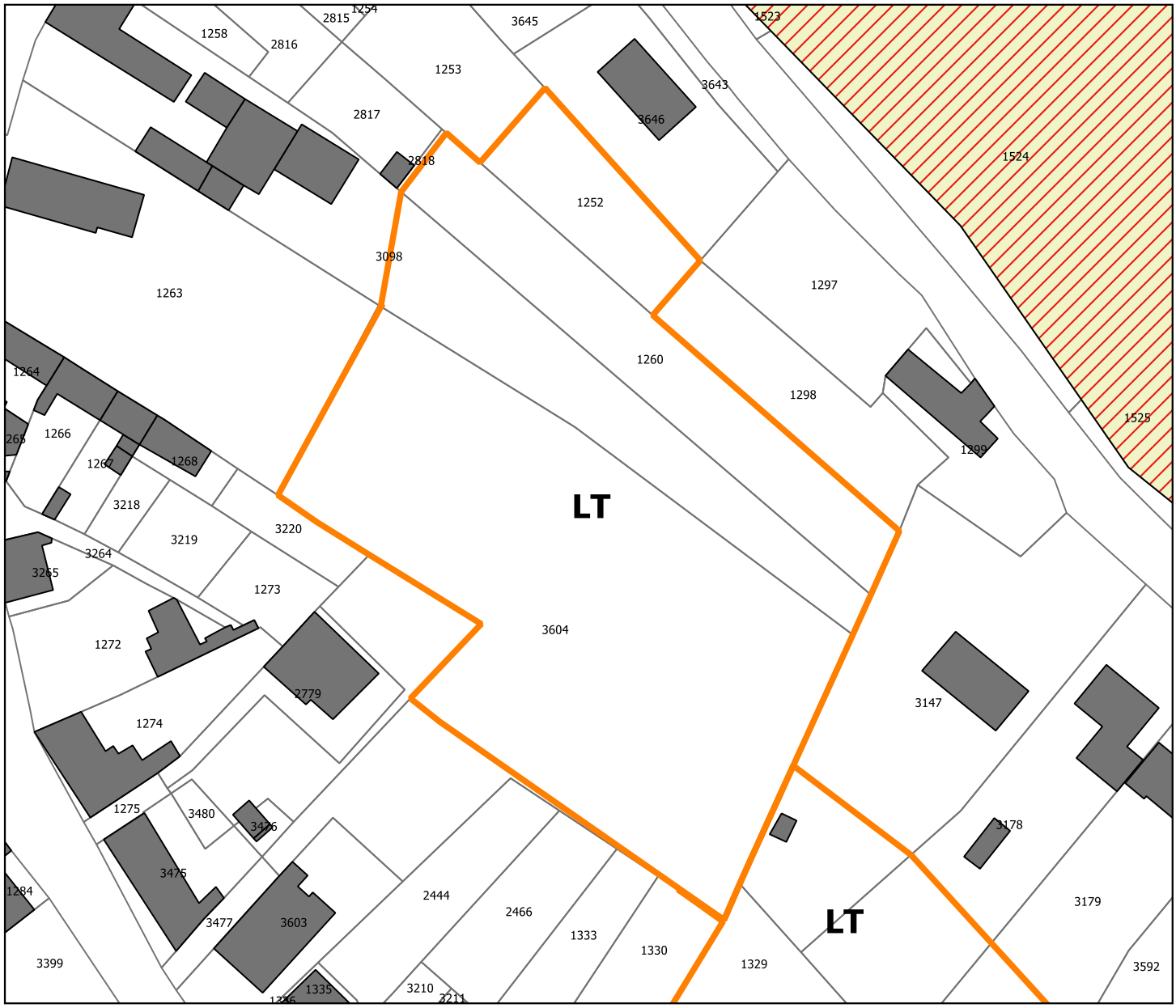

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

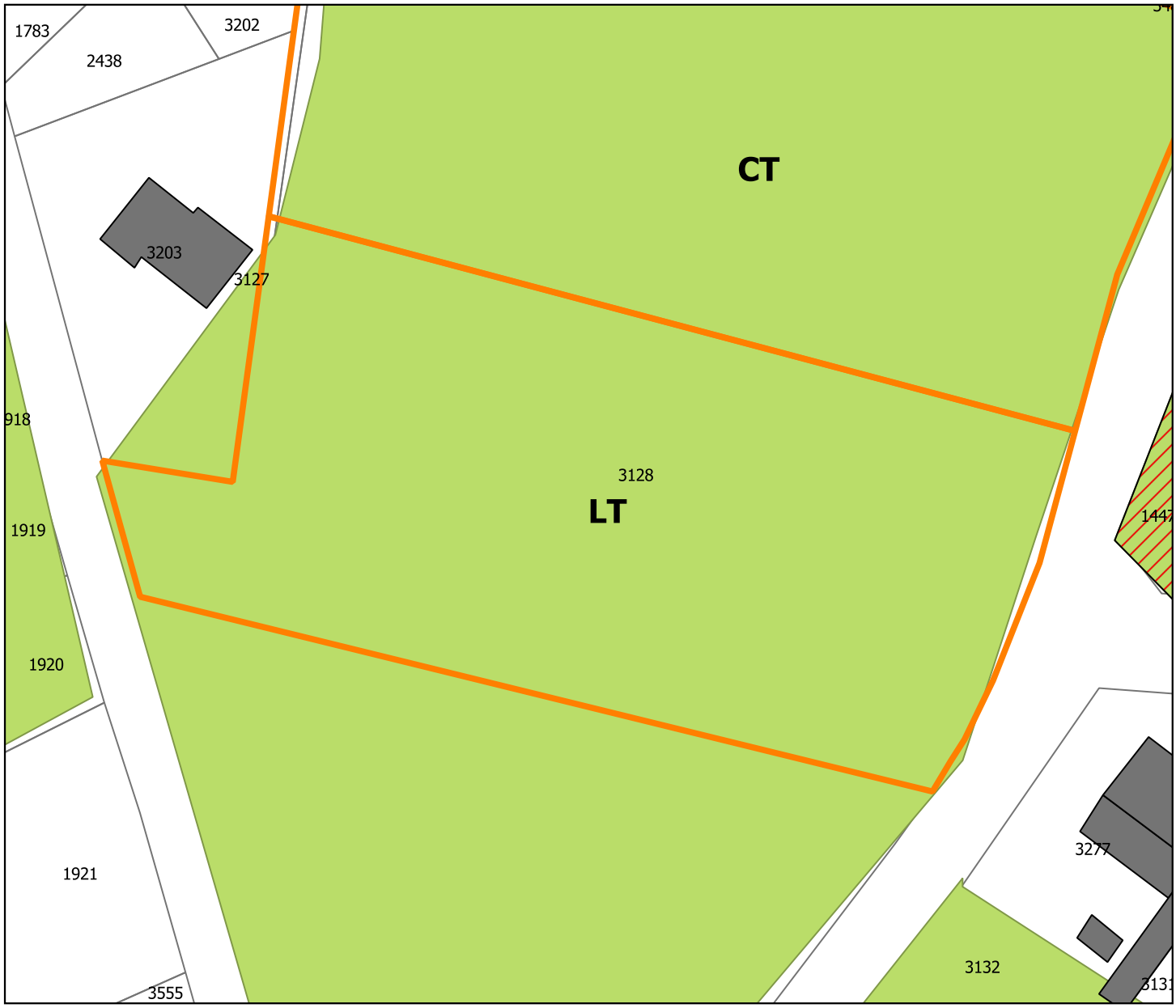

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

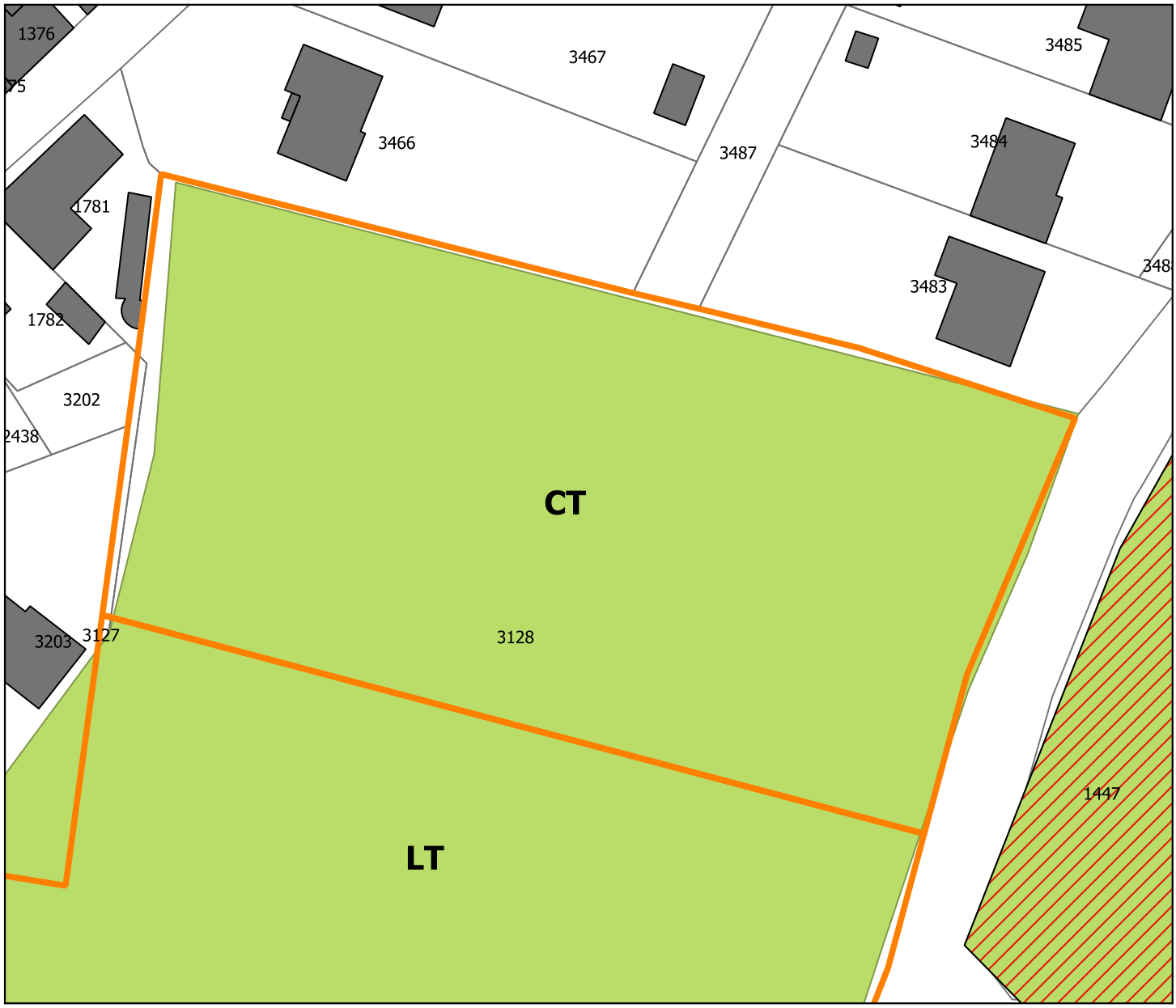

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

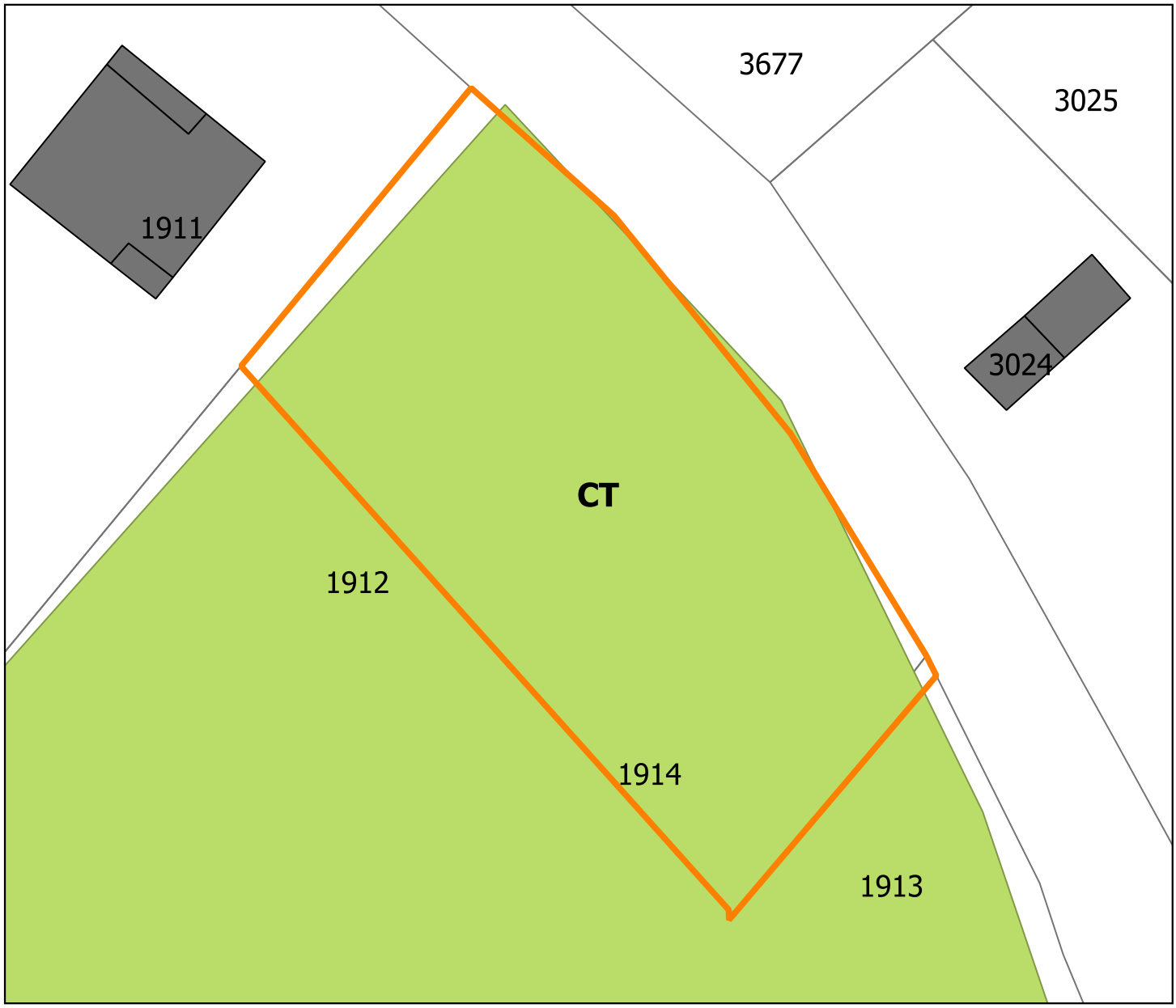

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

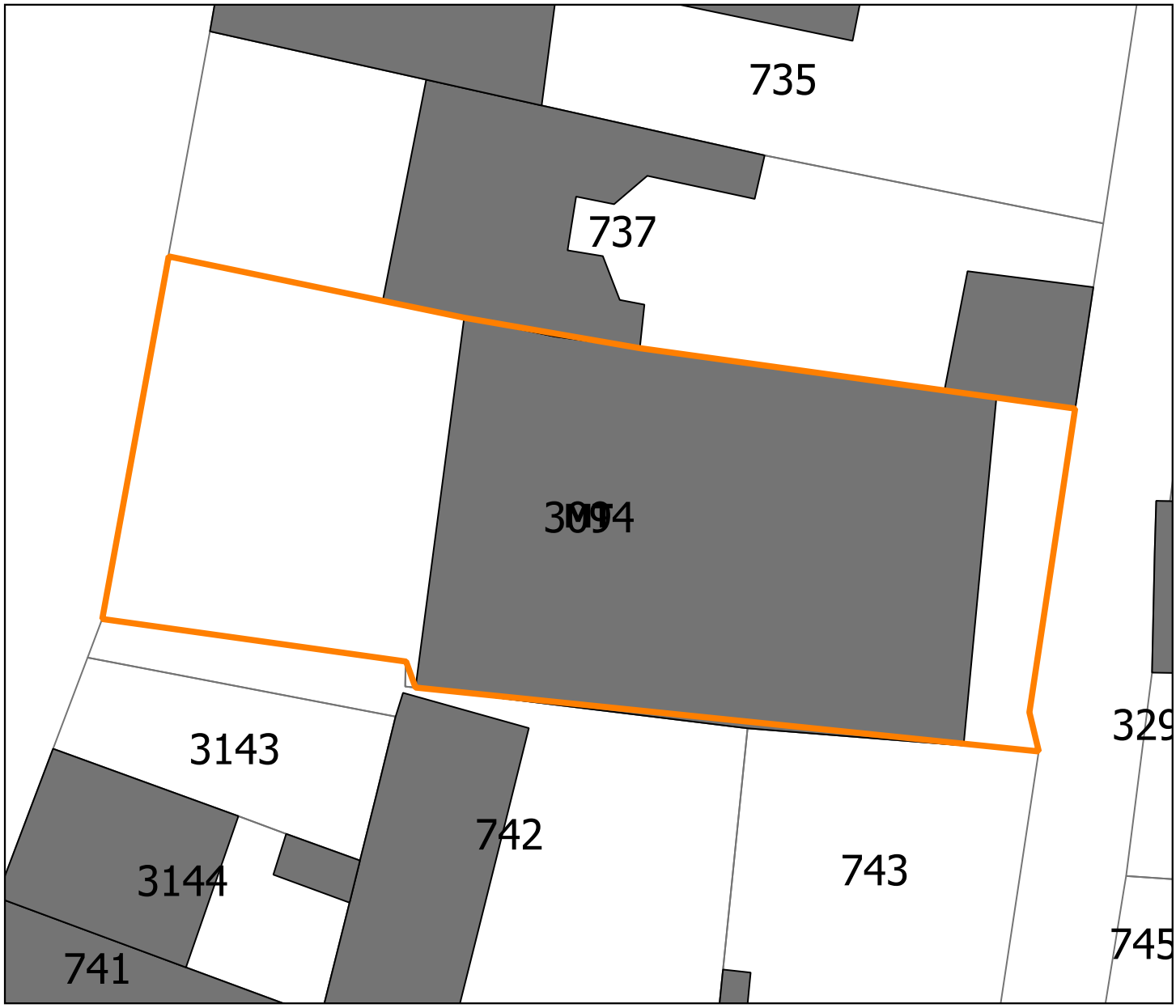

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

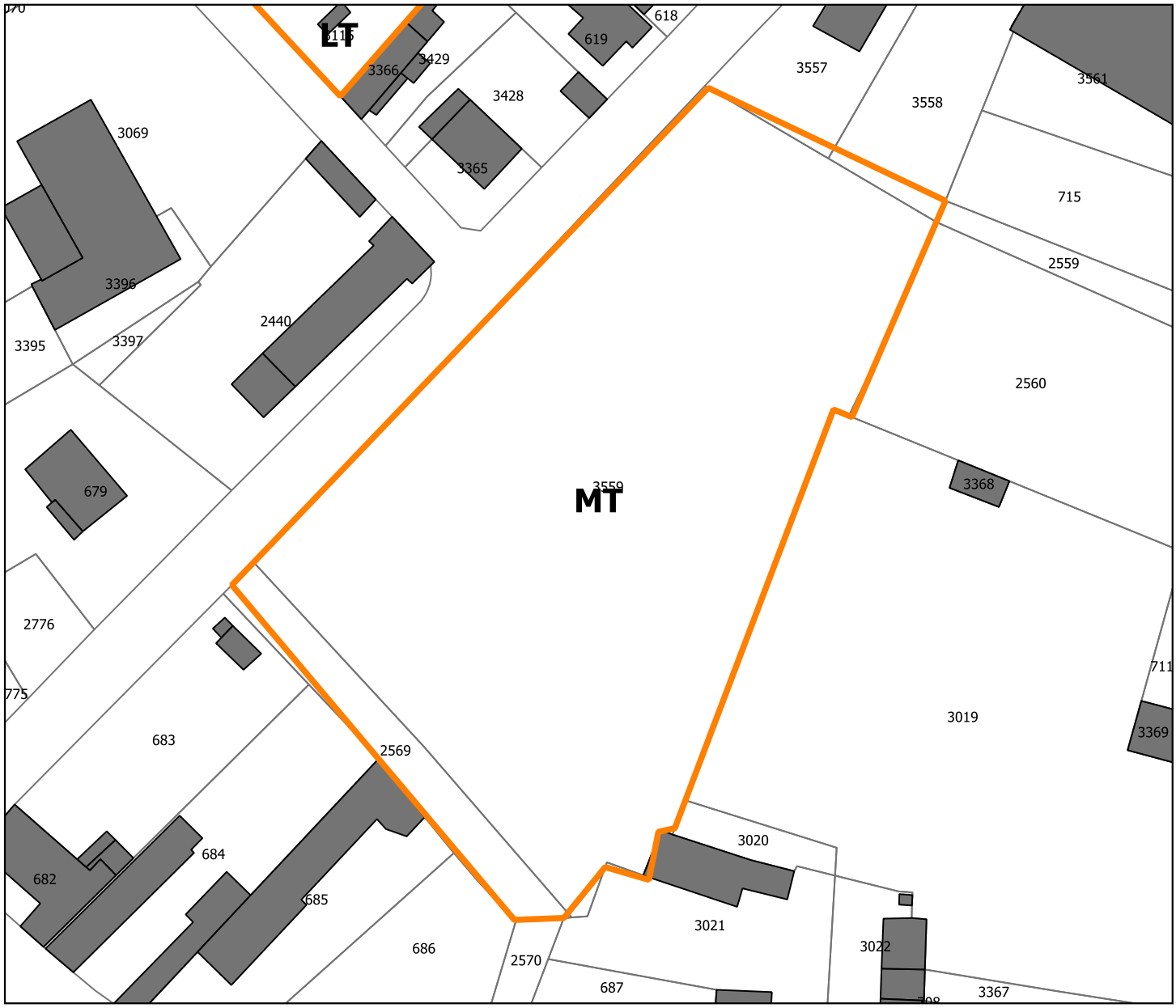

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

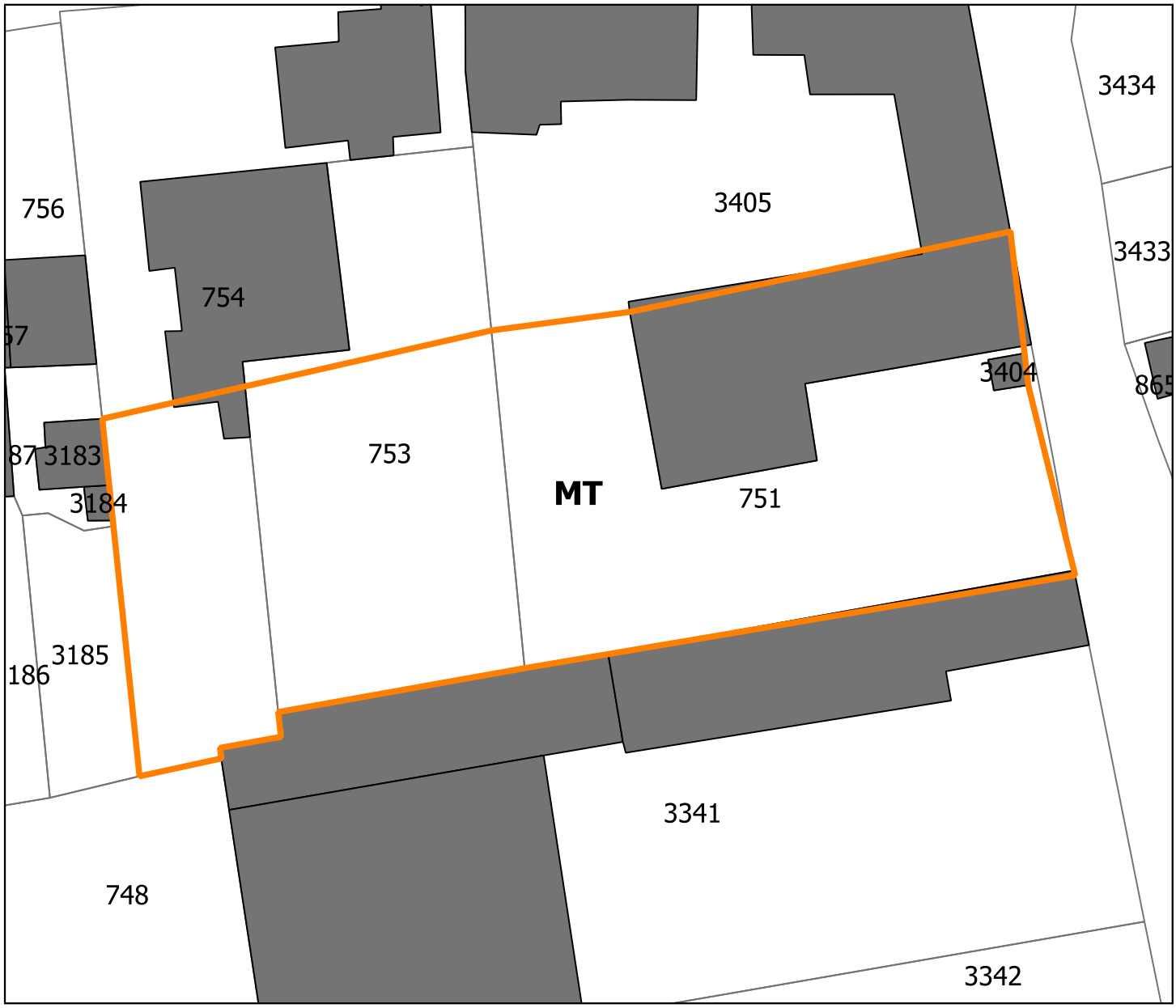

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

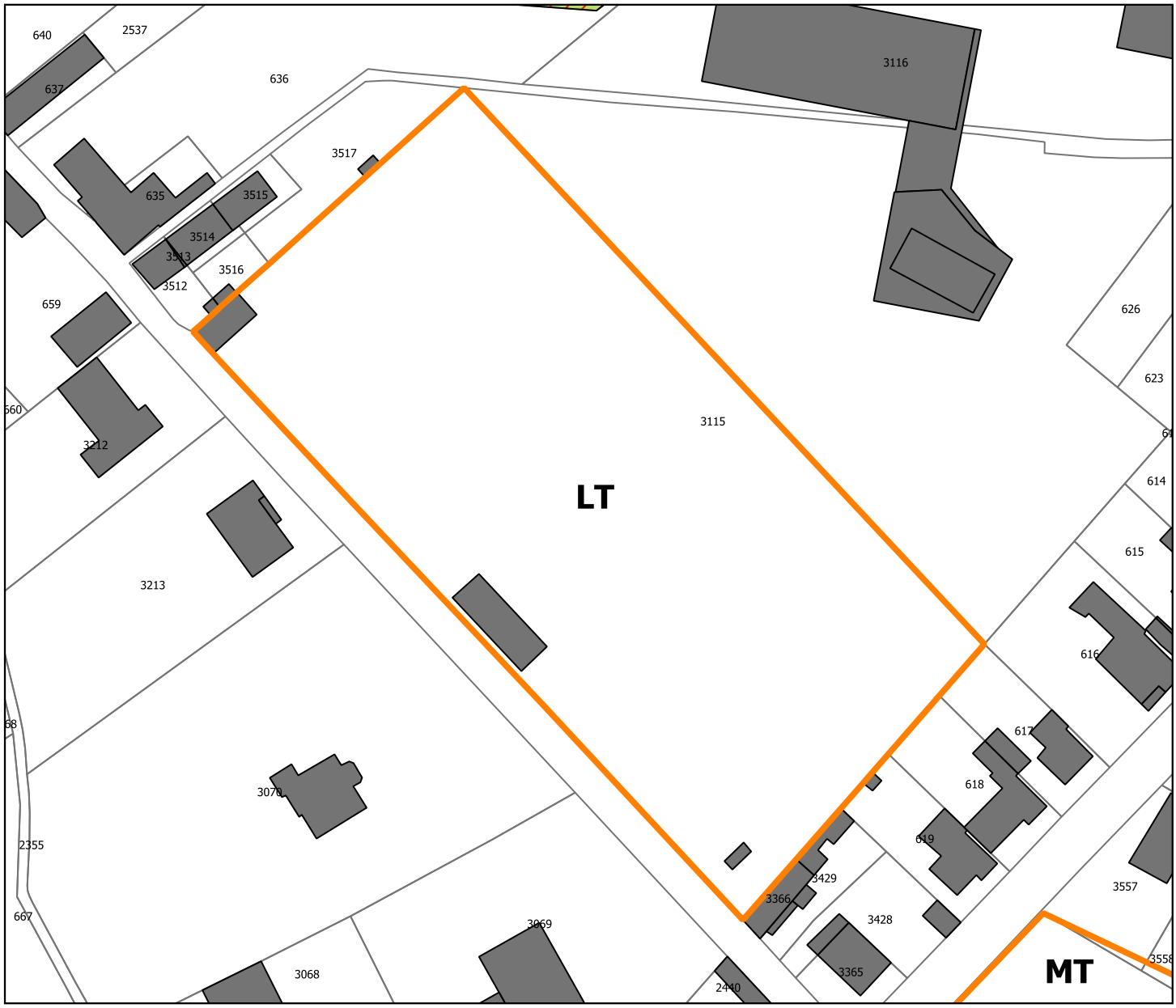

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Poix-du-Nord

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

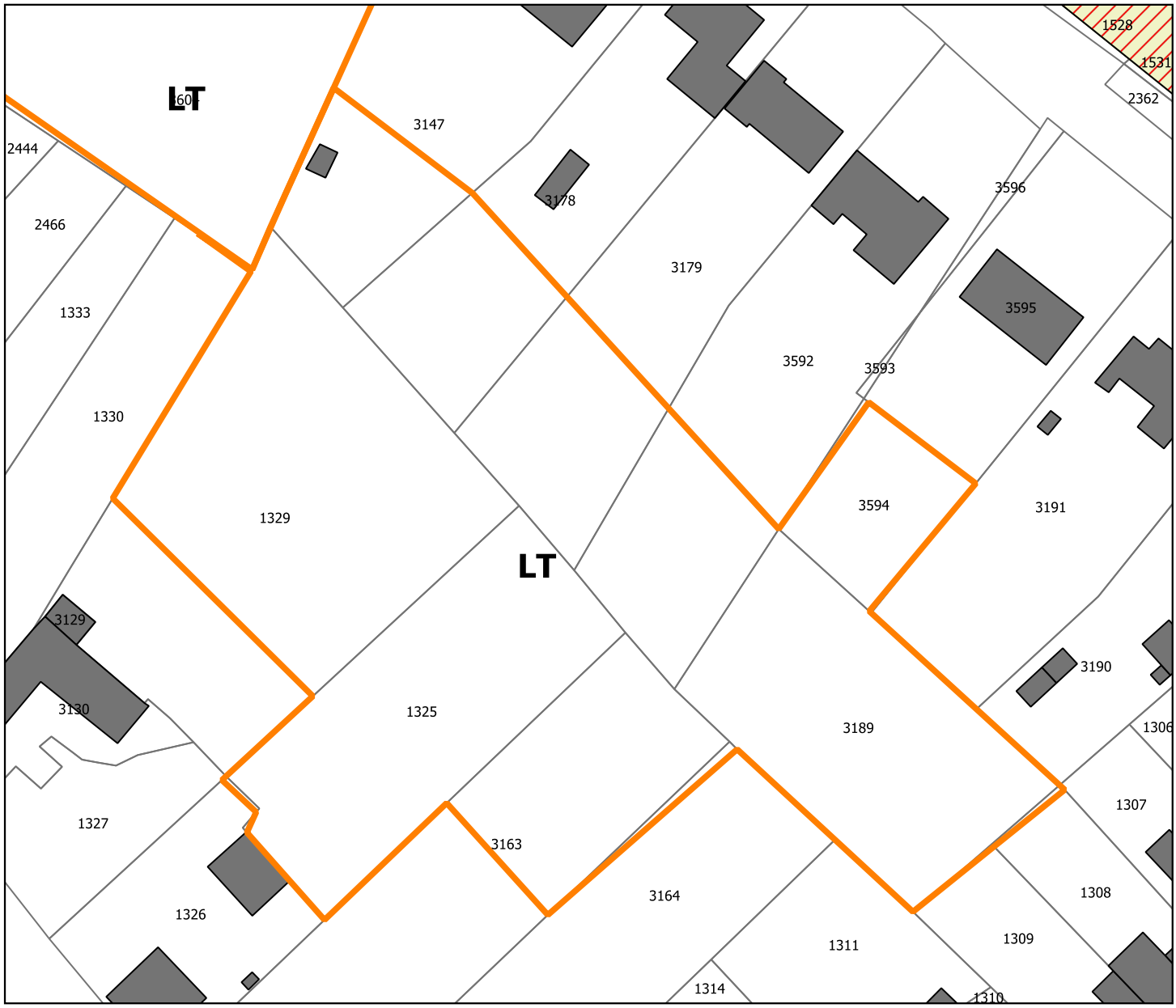

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Potelle

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Preux-au-Bois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

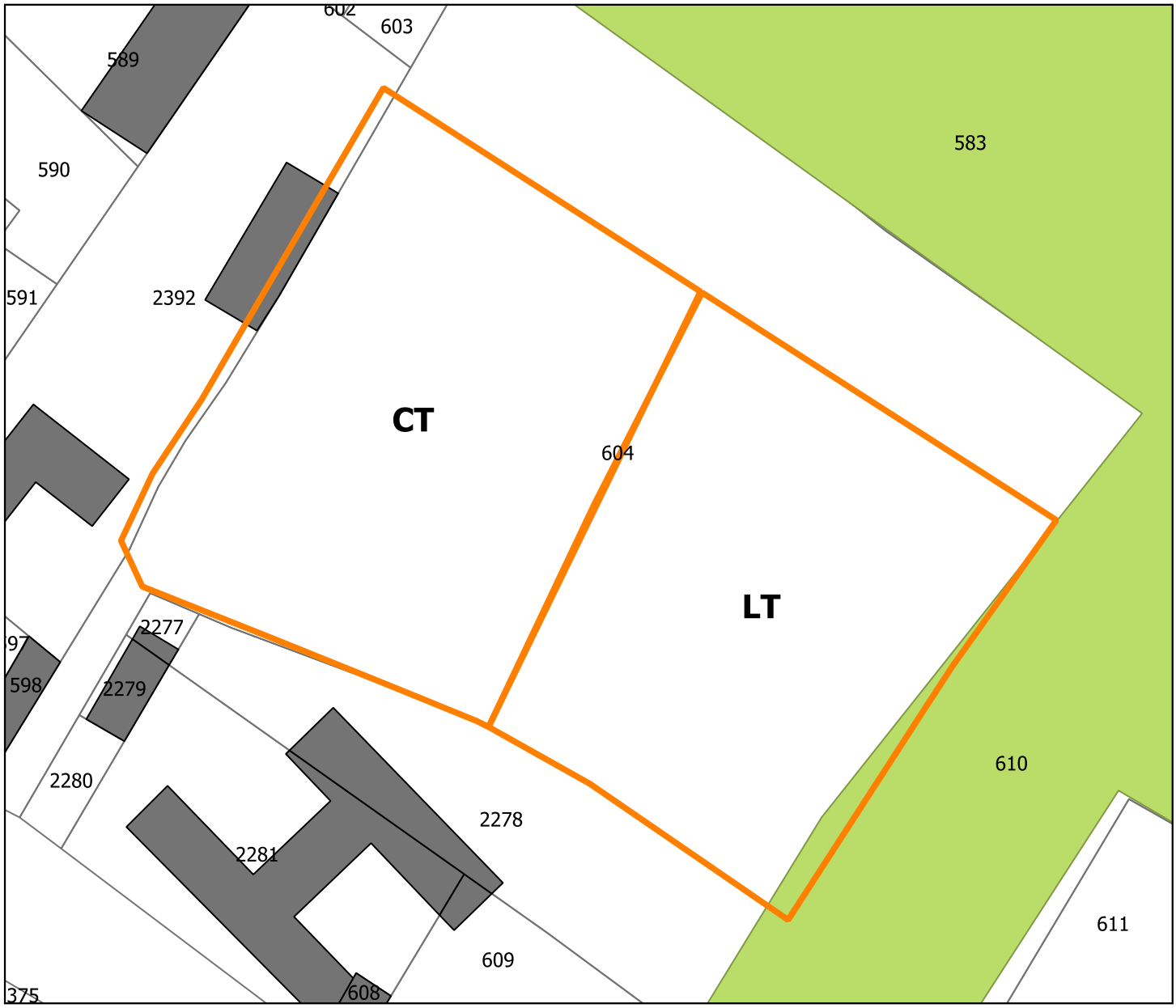

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Preux-au-Sart

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Preux-au-Sart

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

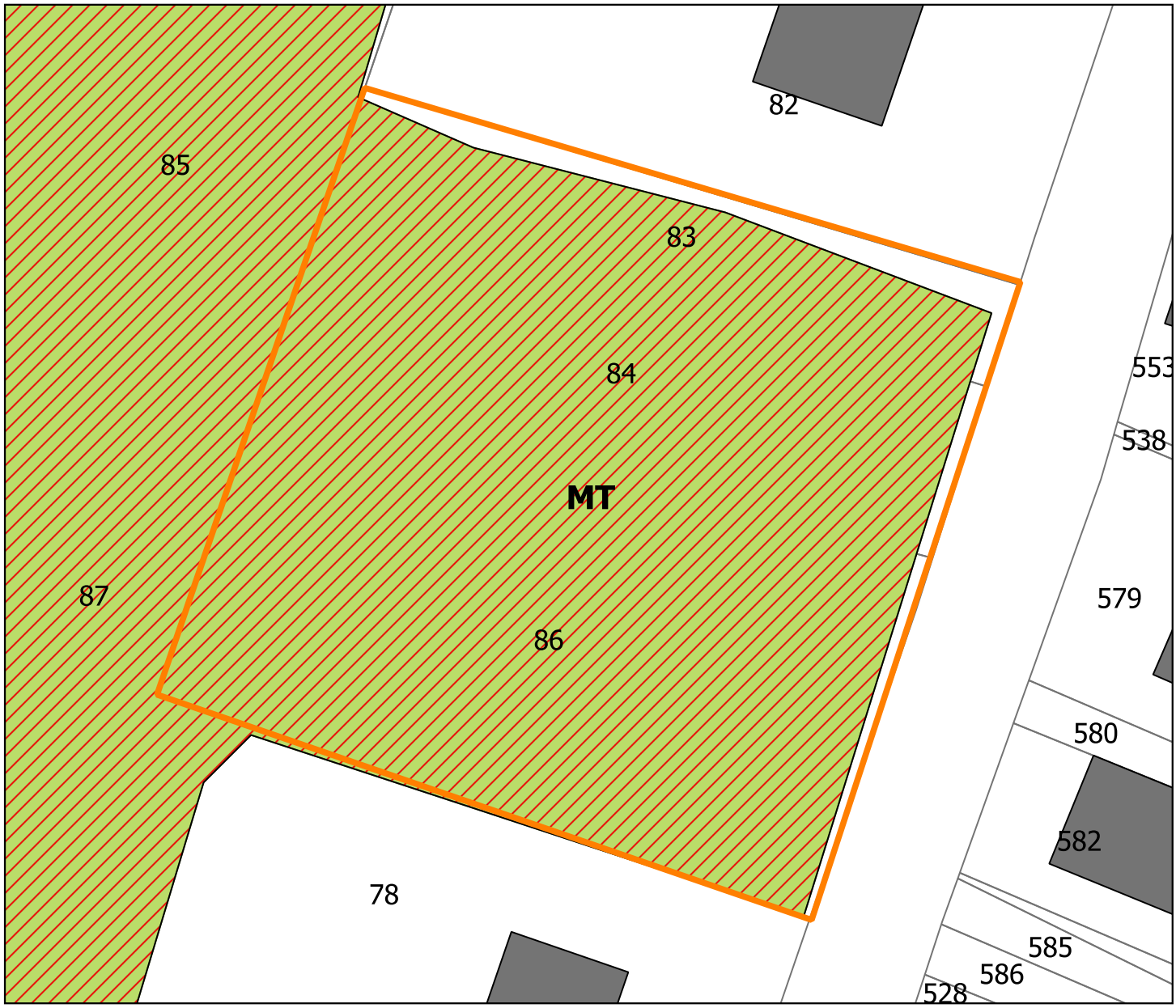

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Raucourt-au-Bois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

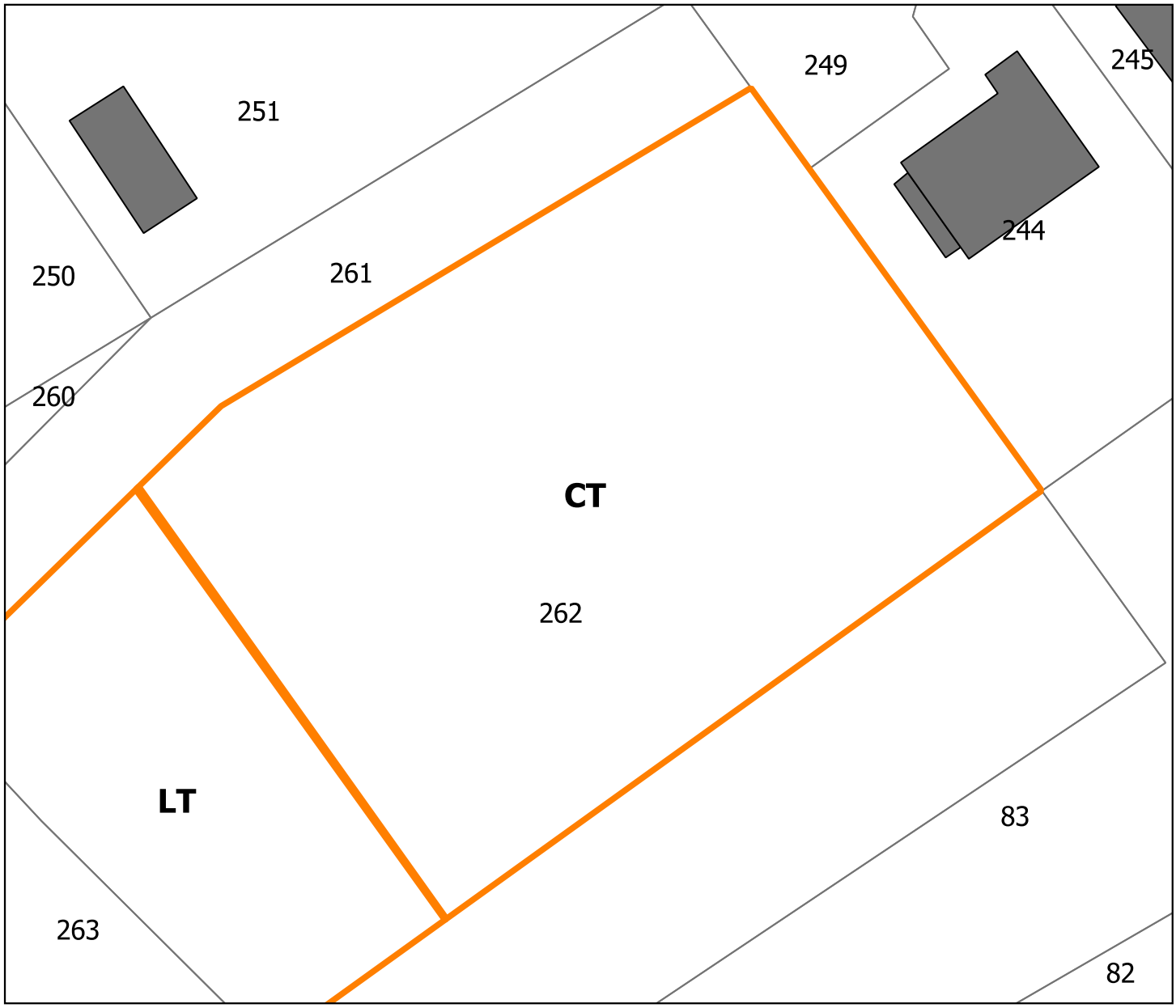

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Raucourt-au-Bois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

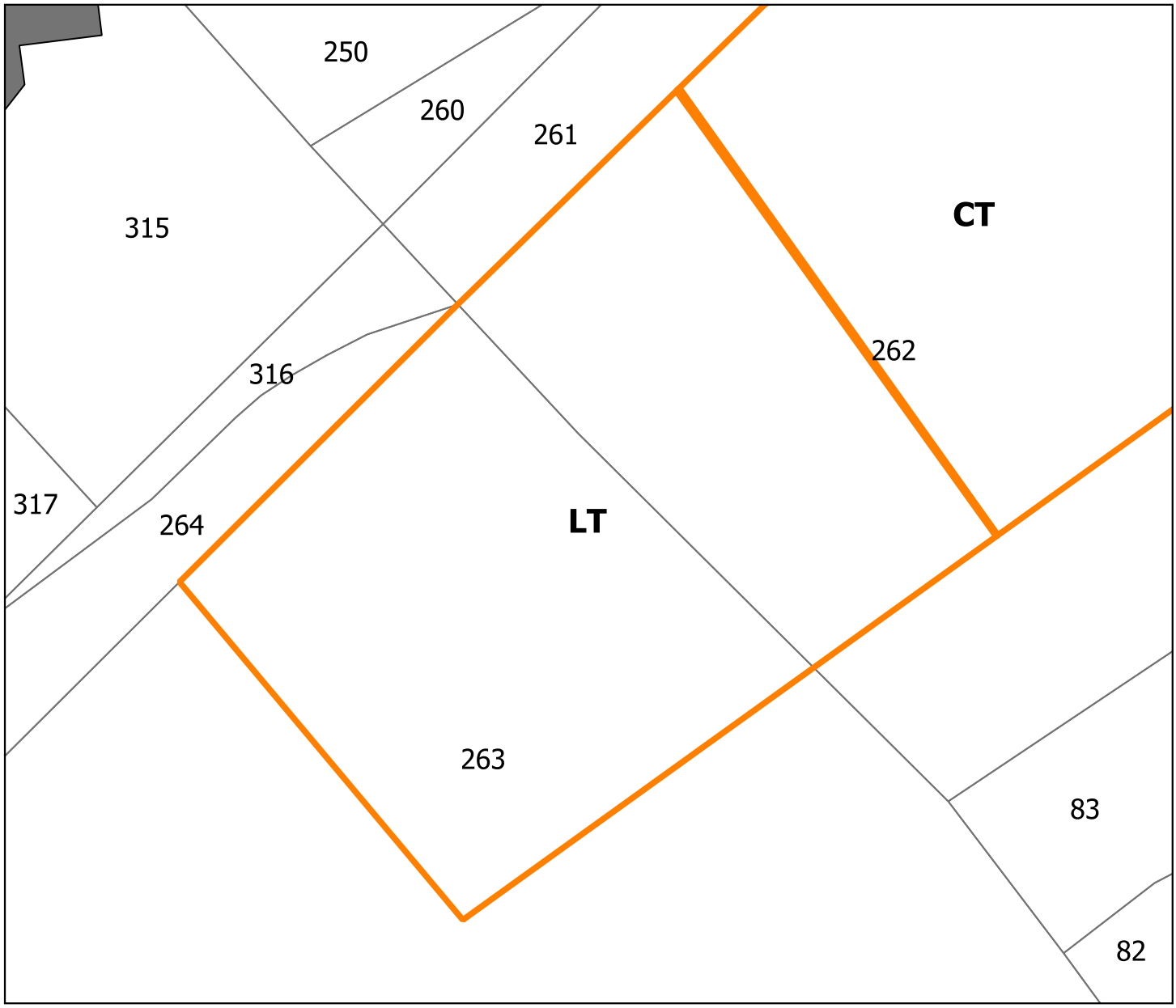

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Ruesnes

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

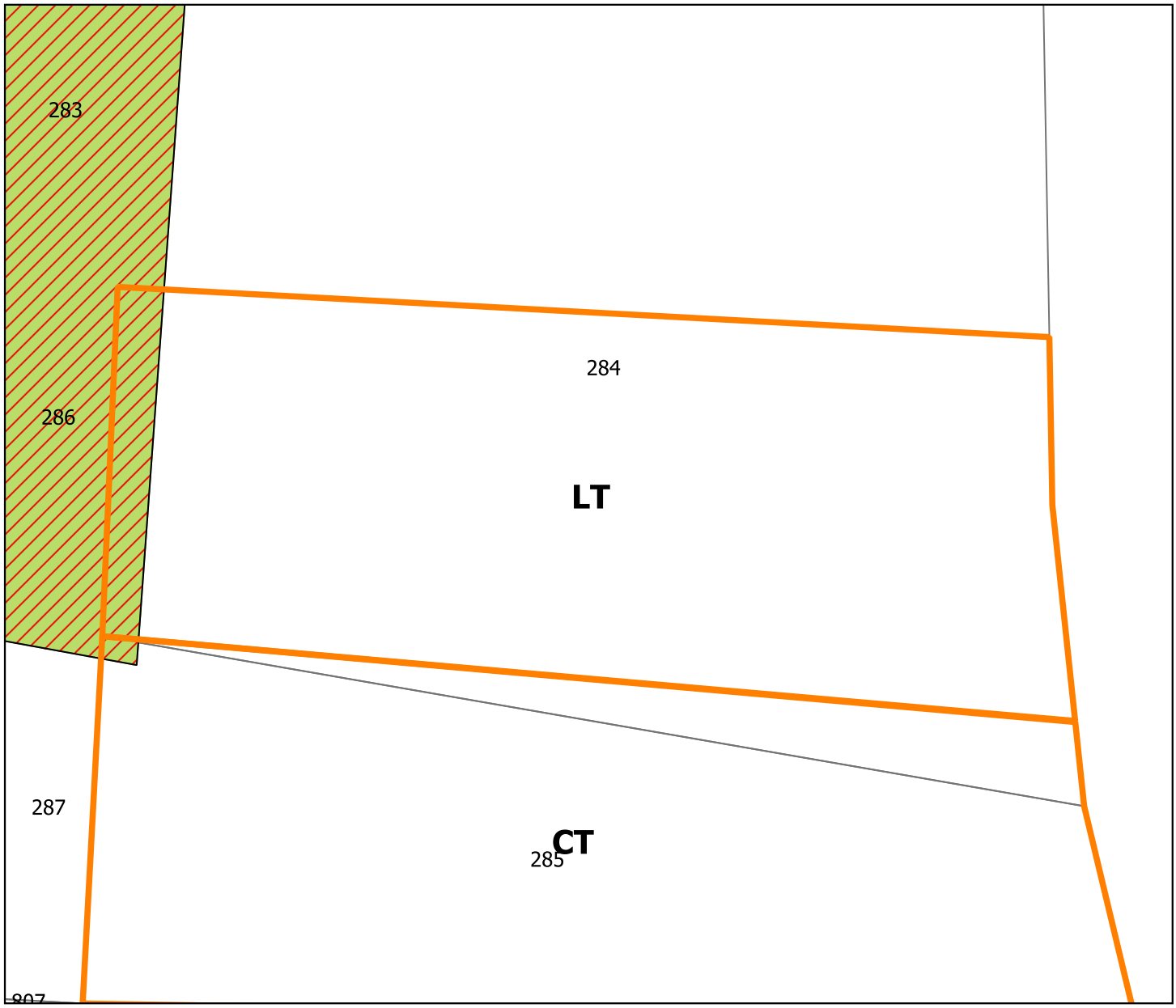

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Ruesnes

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

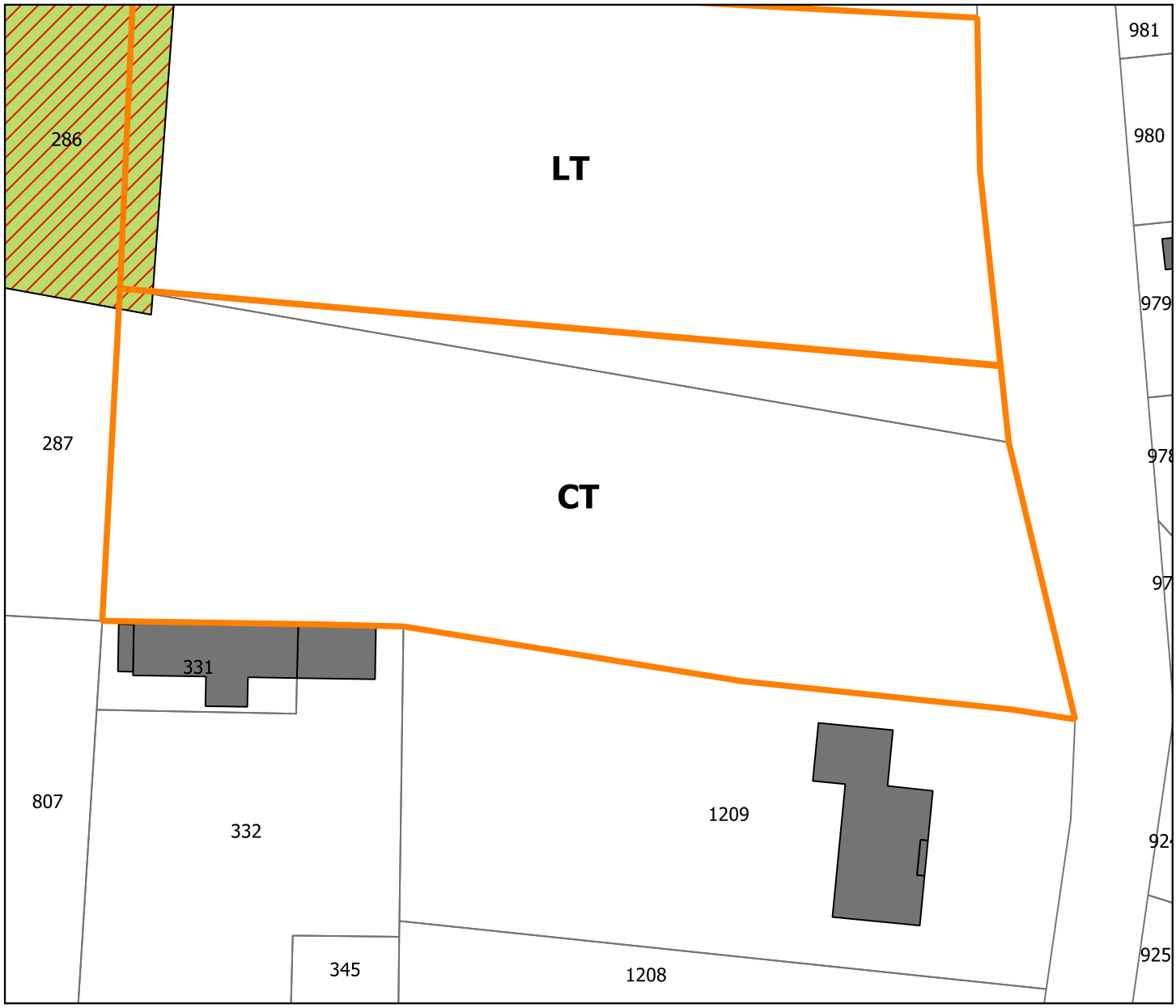

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Saint-Waast

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole



Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Saint-Waast

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

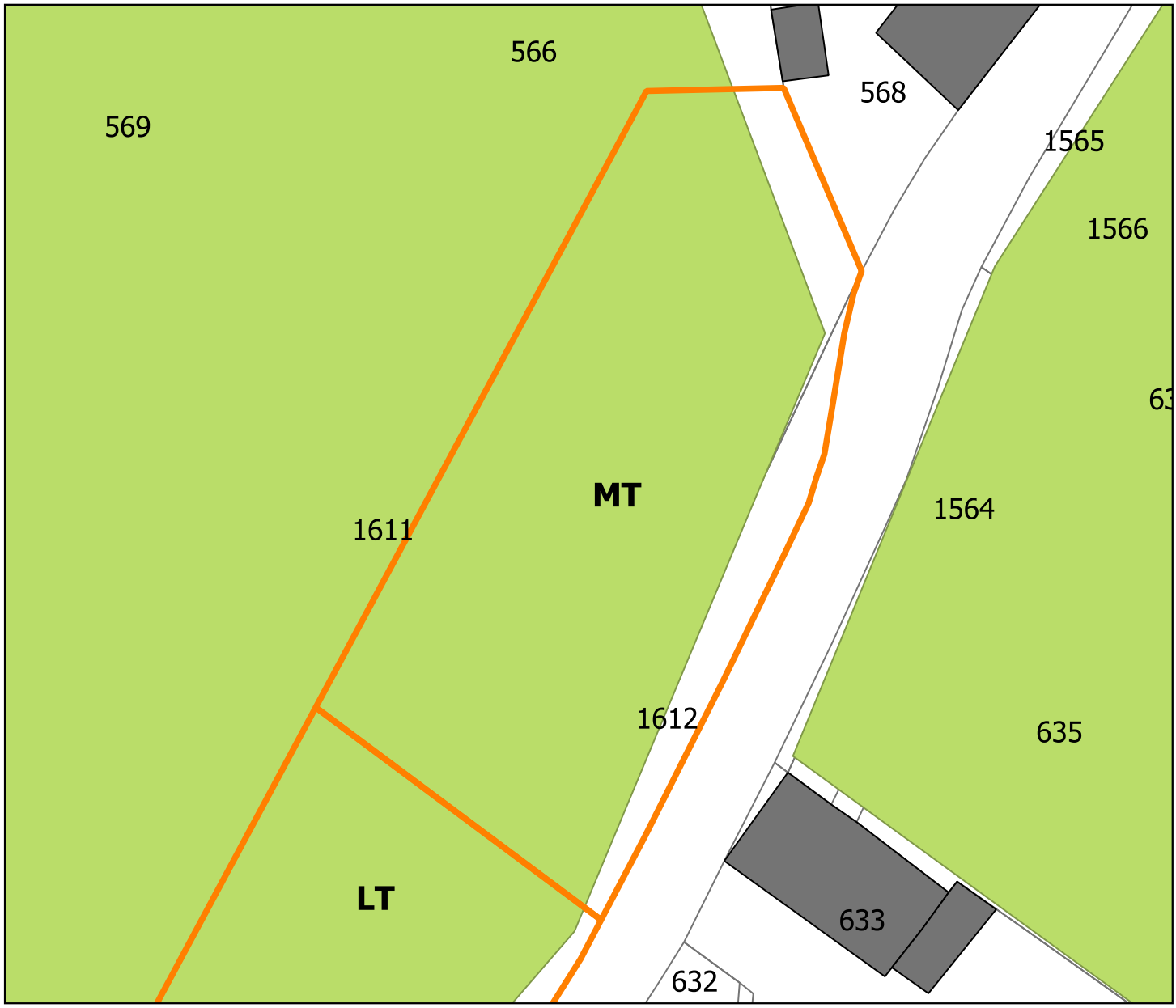

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Saint-Waast

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

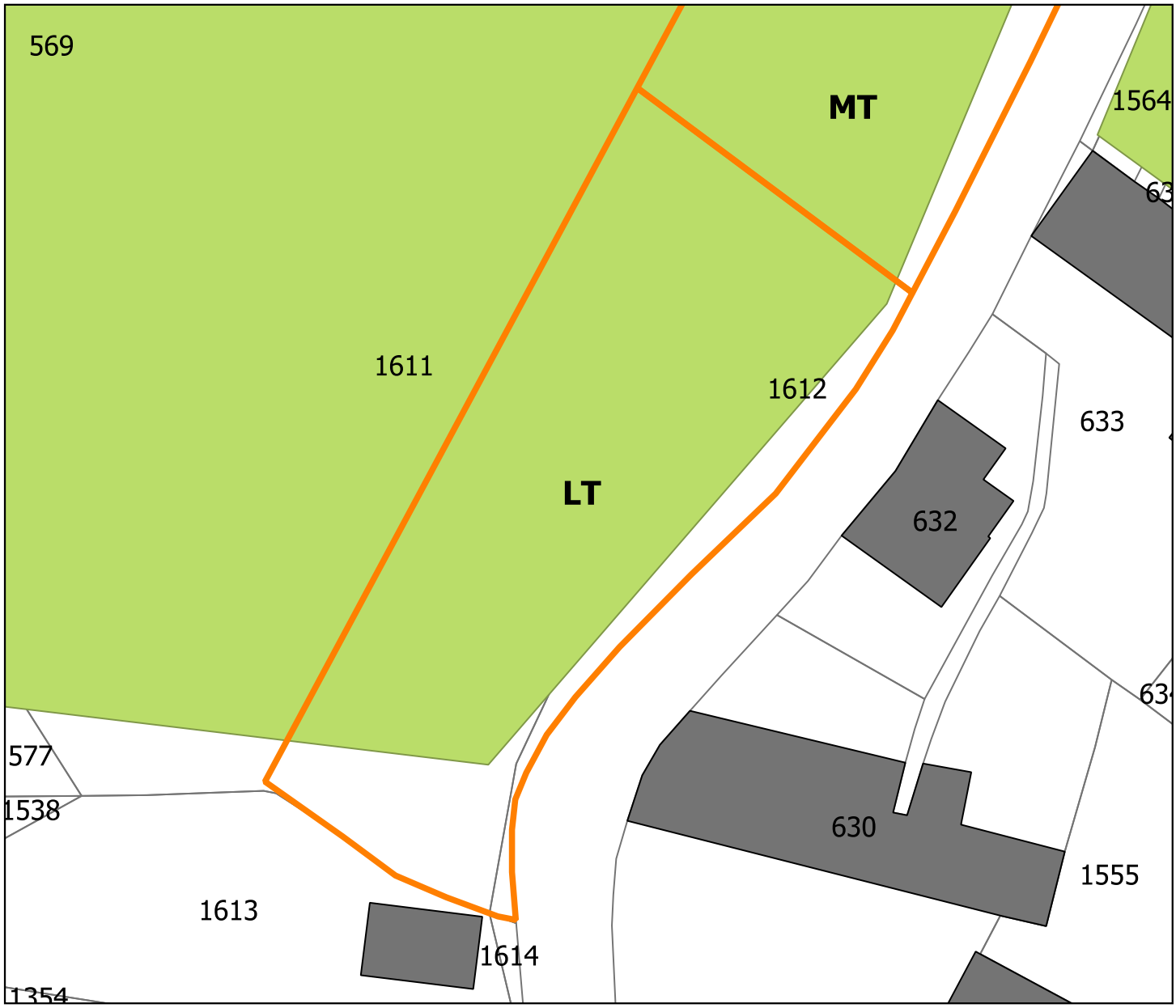

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Salesches

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

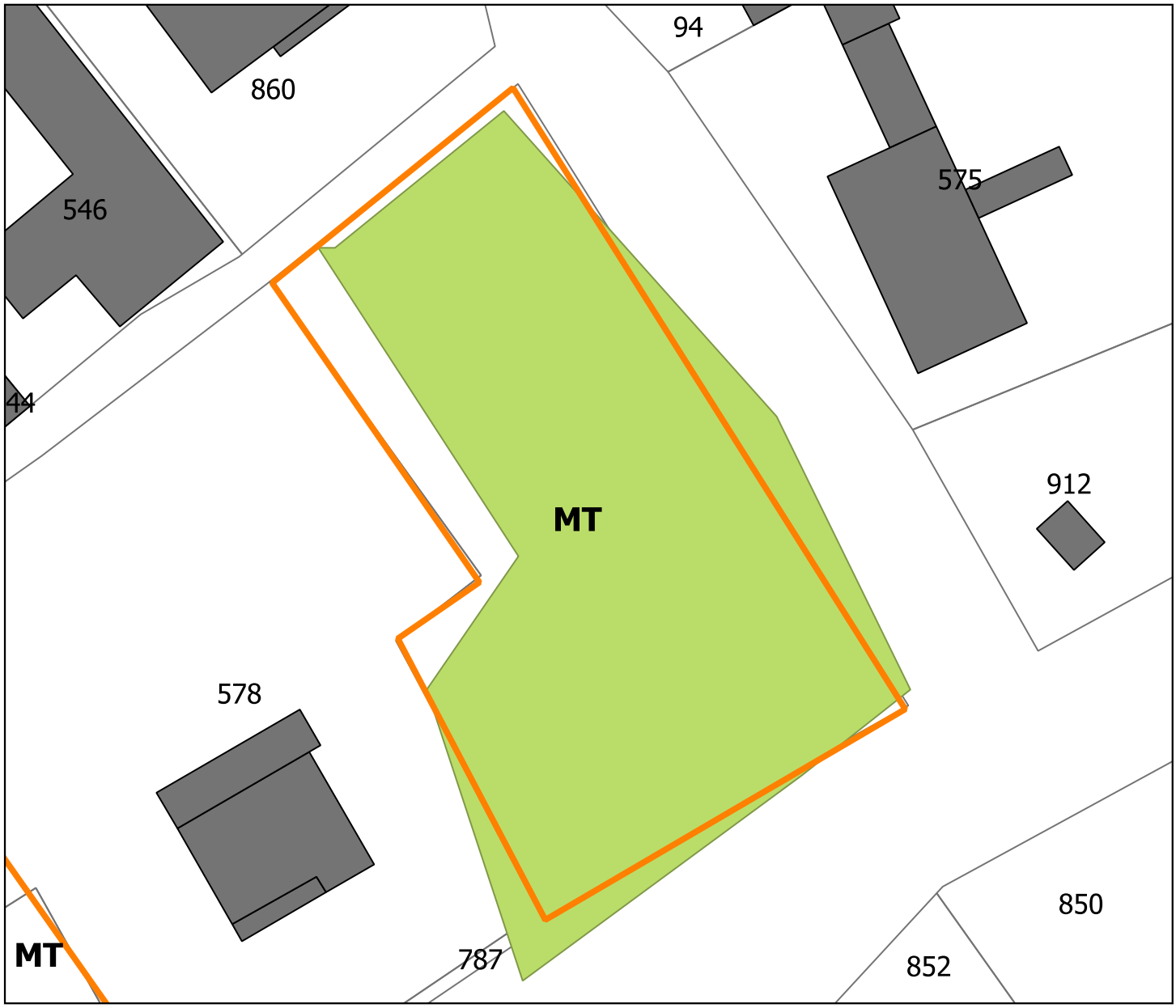

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Salesches

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

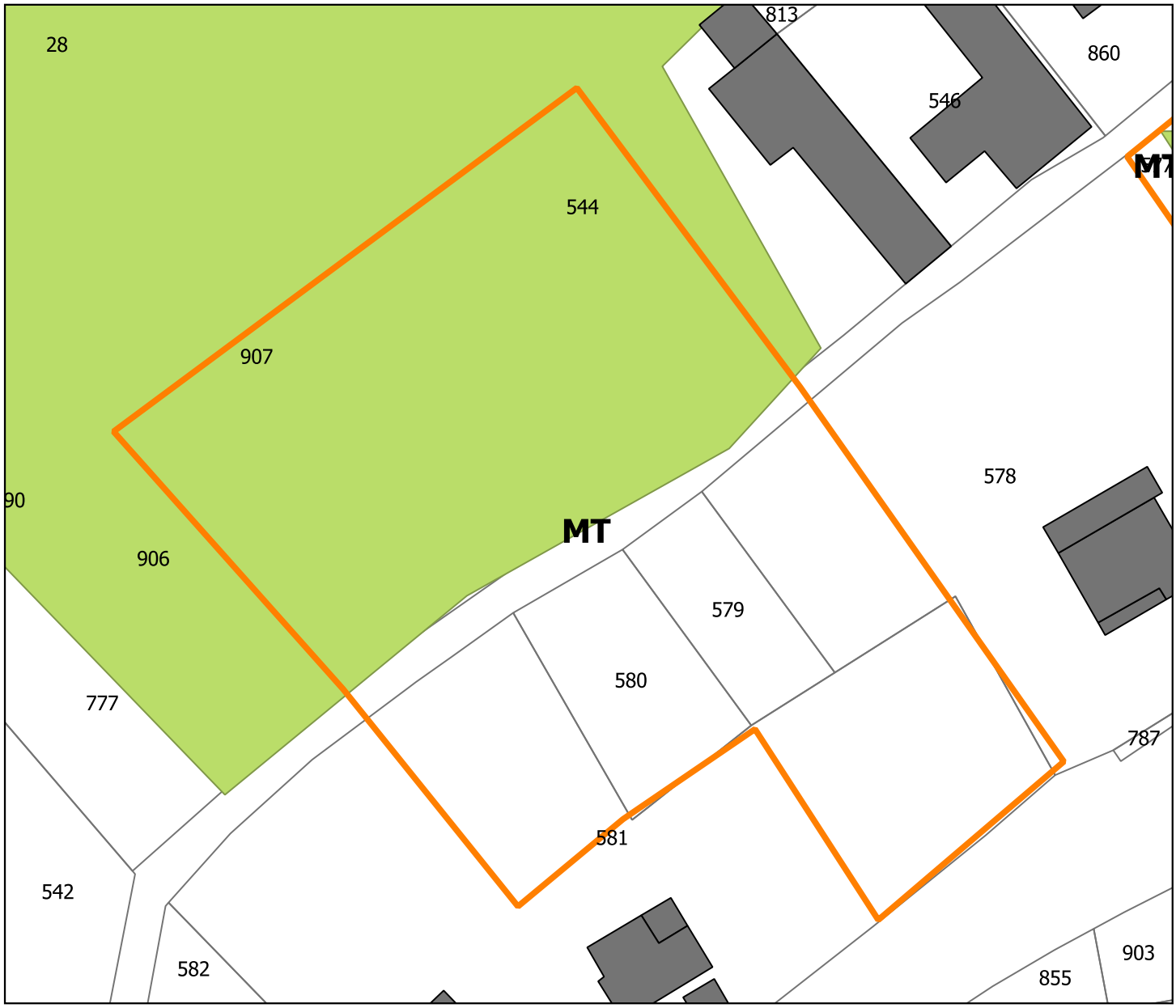

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Salesches

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

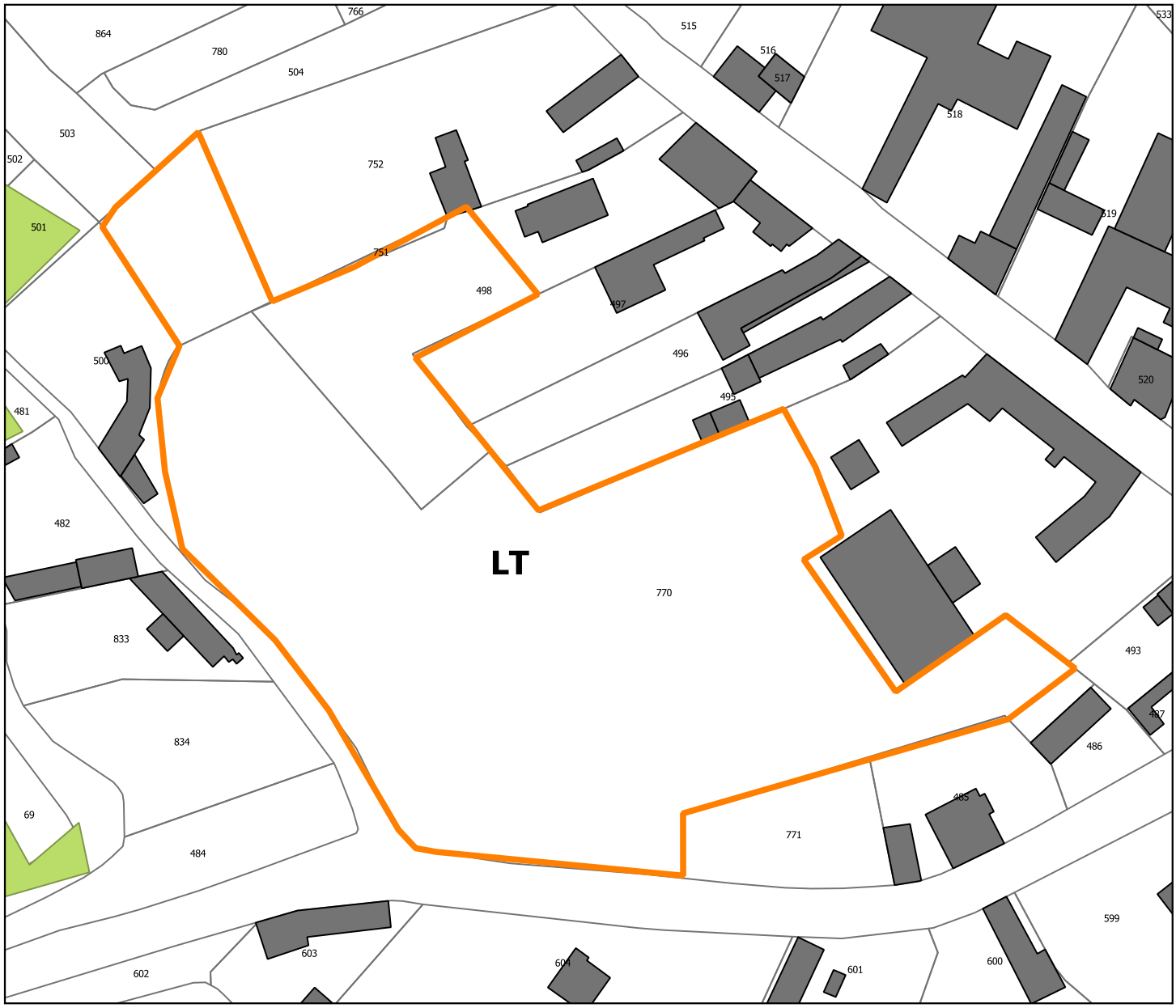

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Sepmeries

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

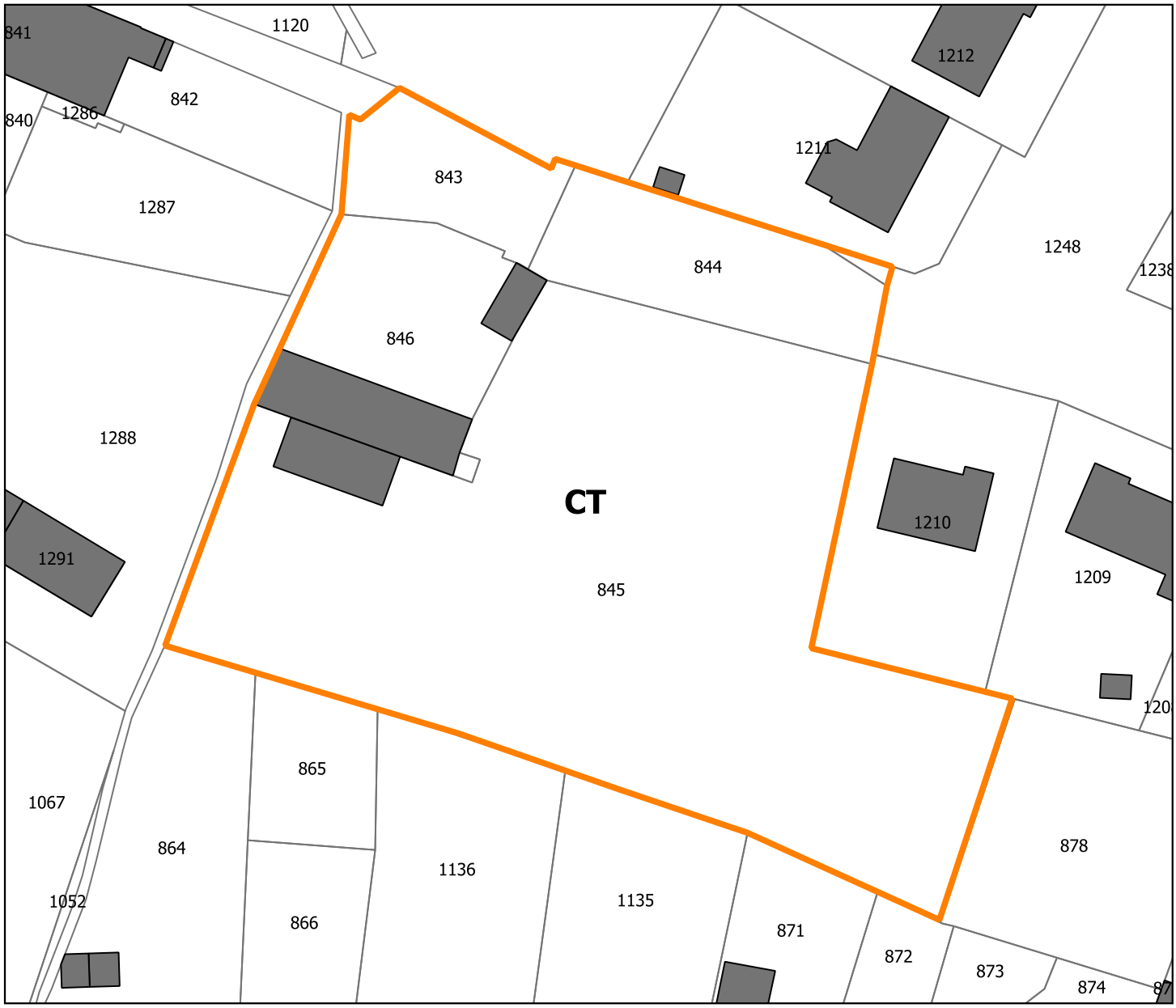

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Sepmeries

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

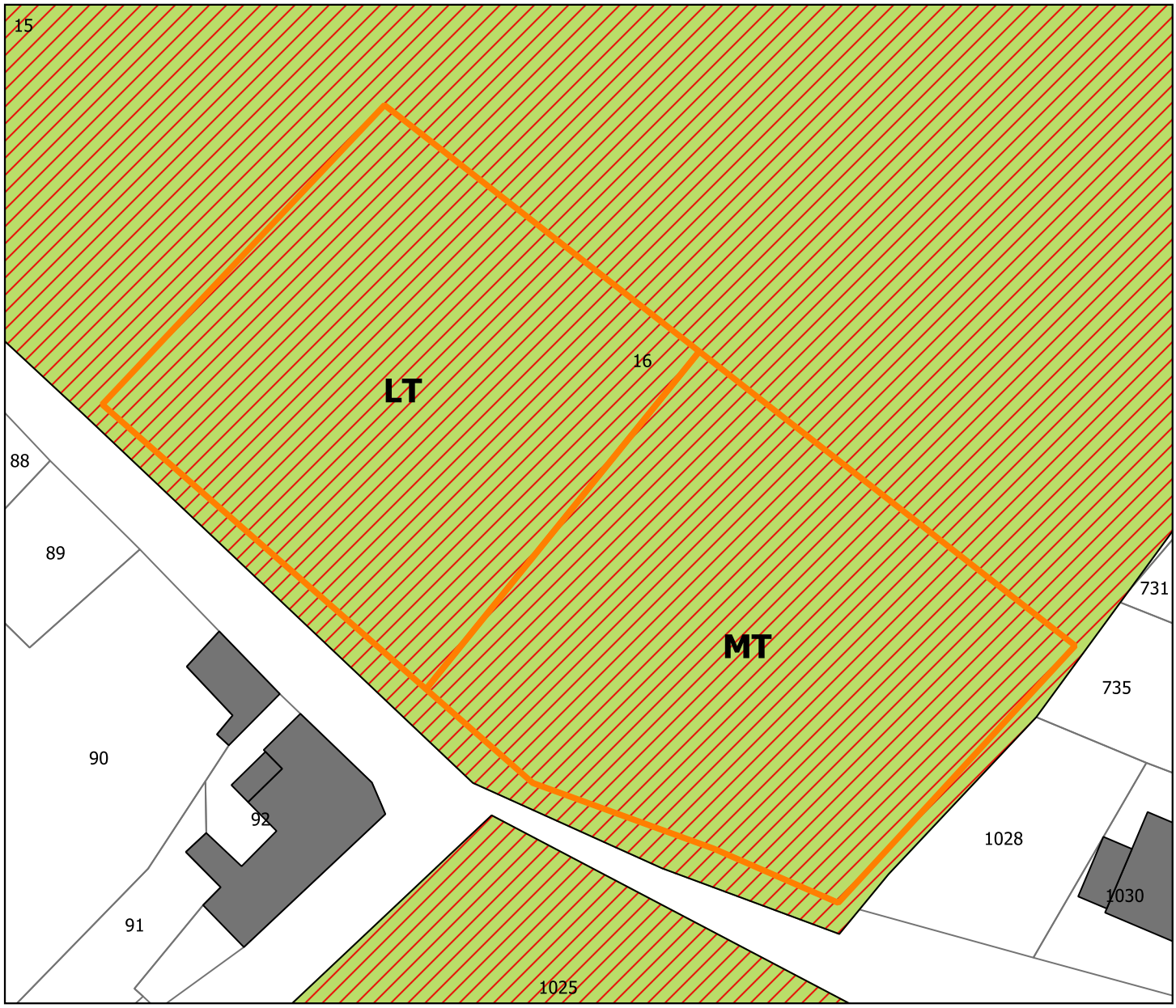

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Taisnières-sur-Hon

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

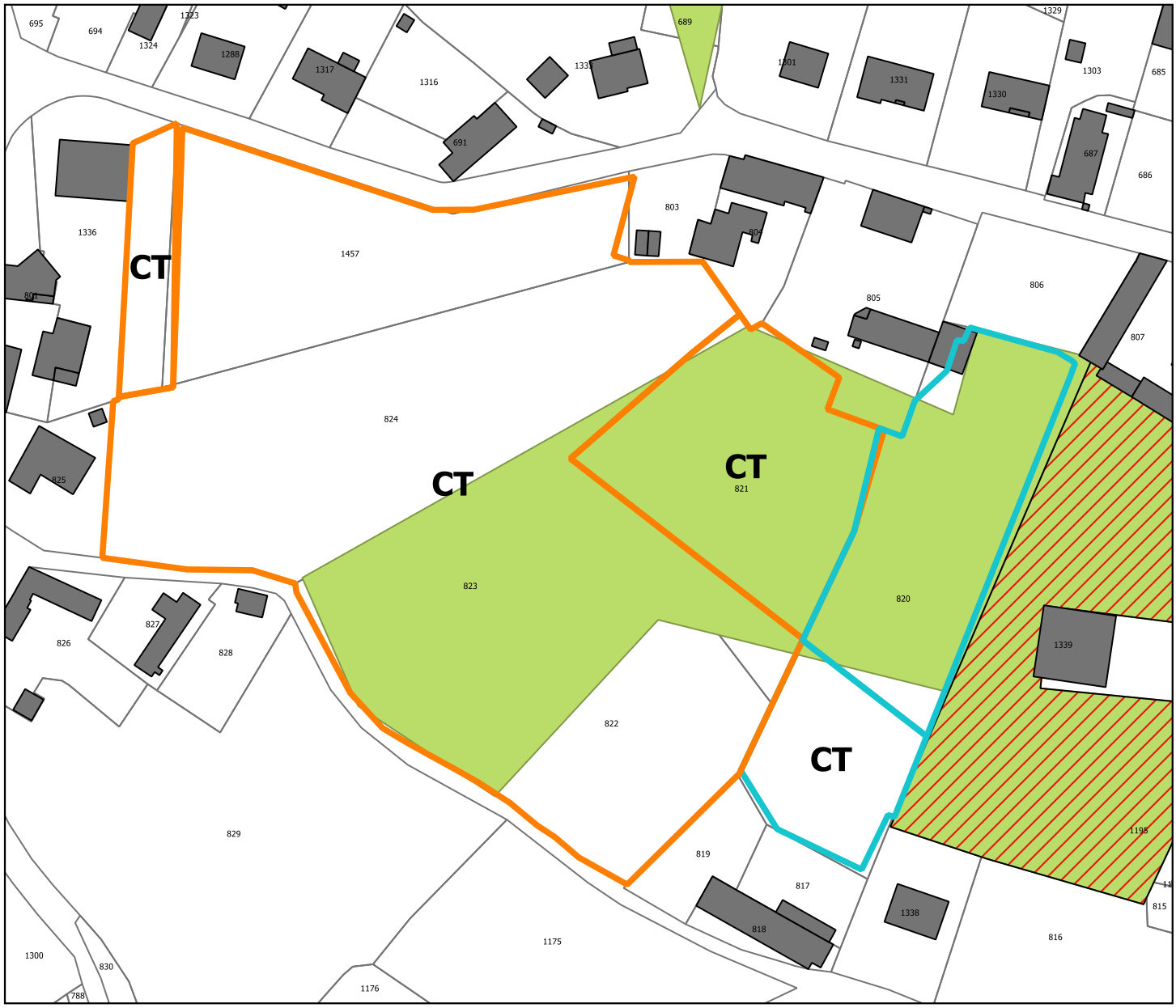

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Vendegies-au-Bois

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

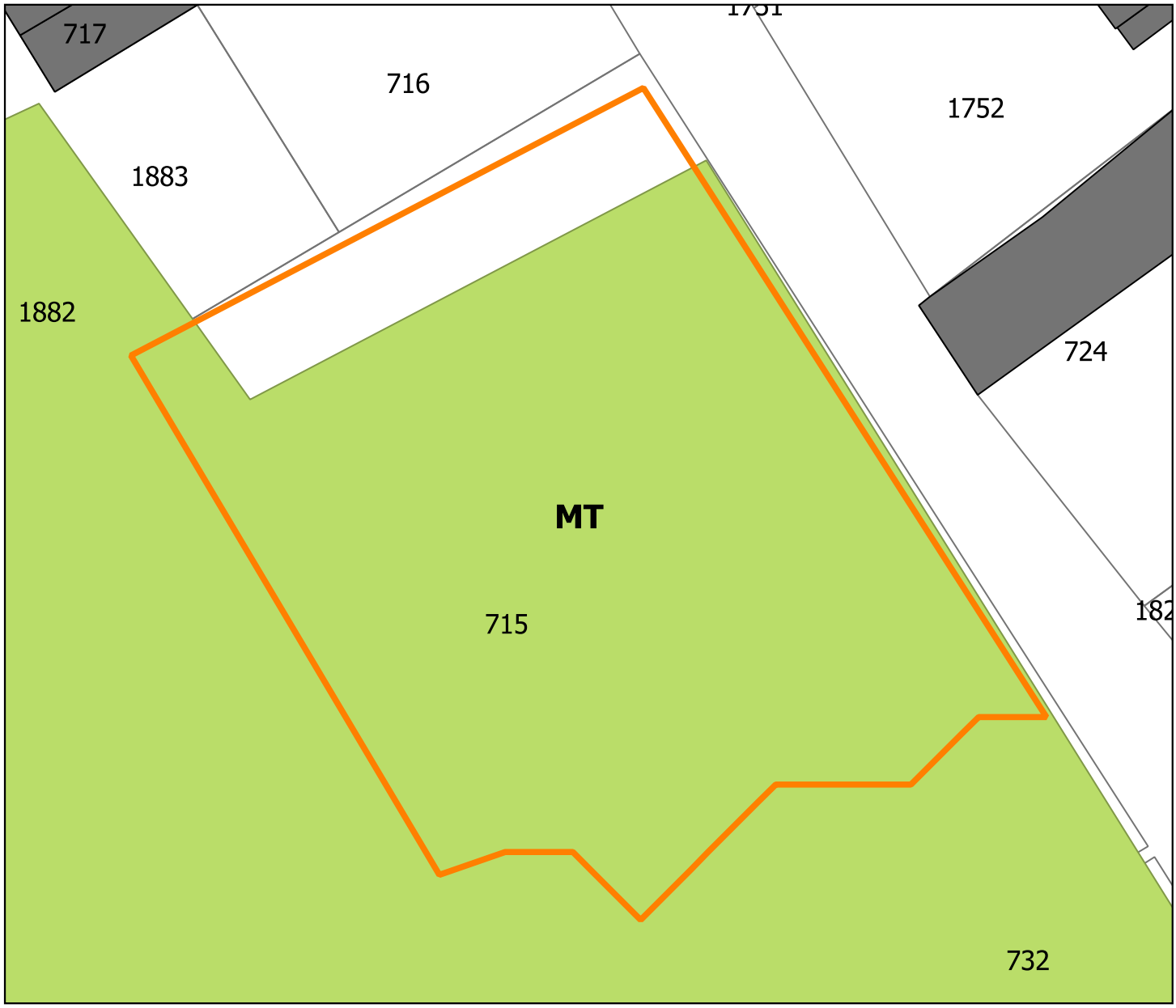

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Villereau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

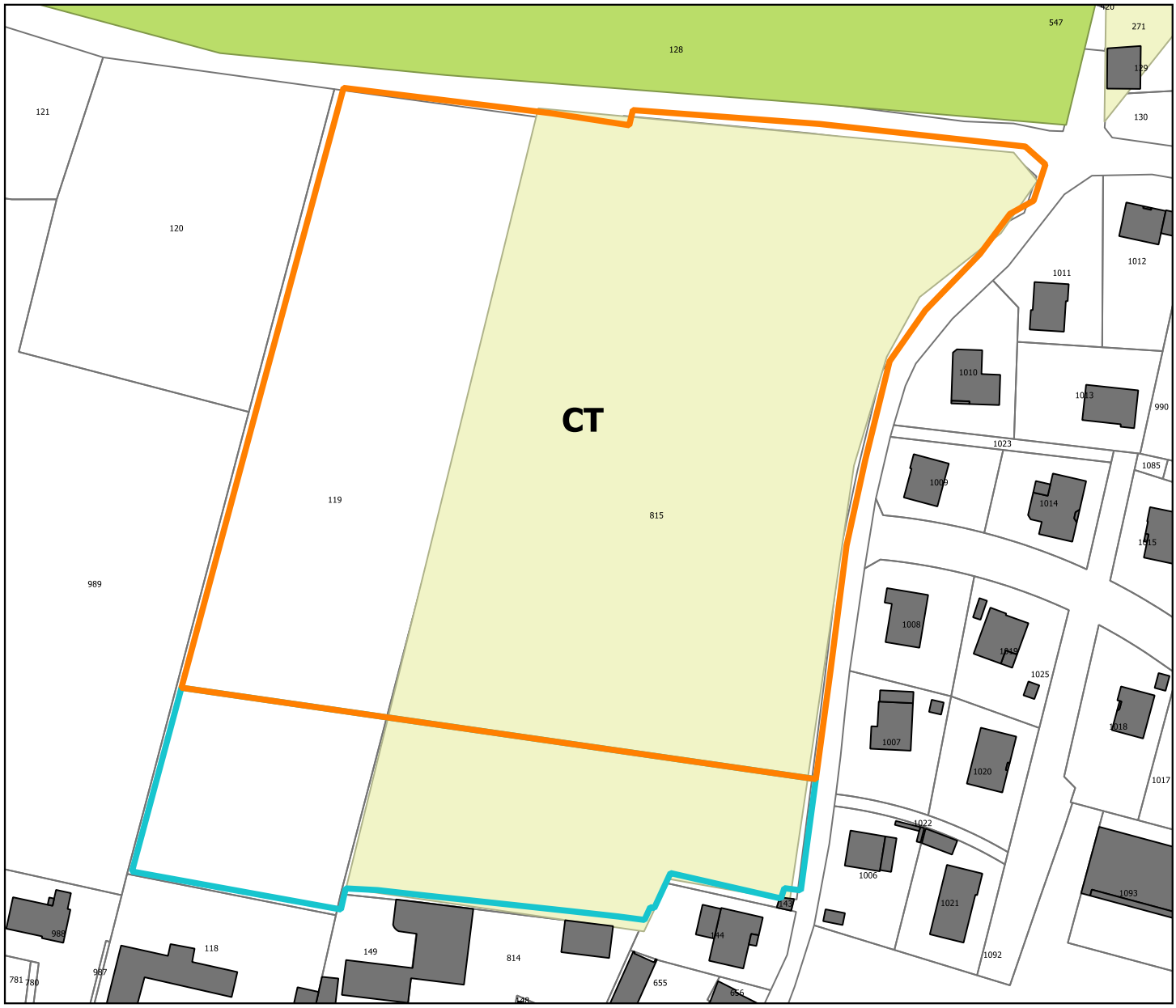

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Villereau

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

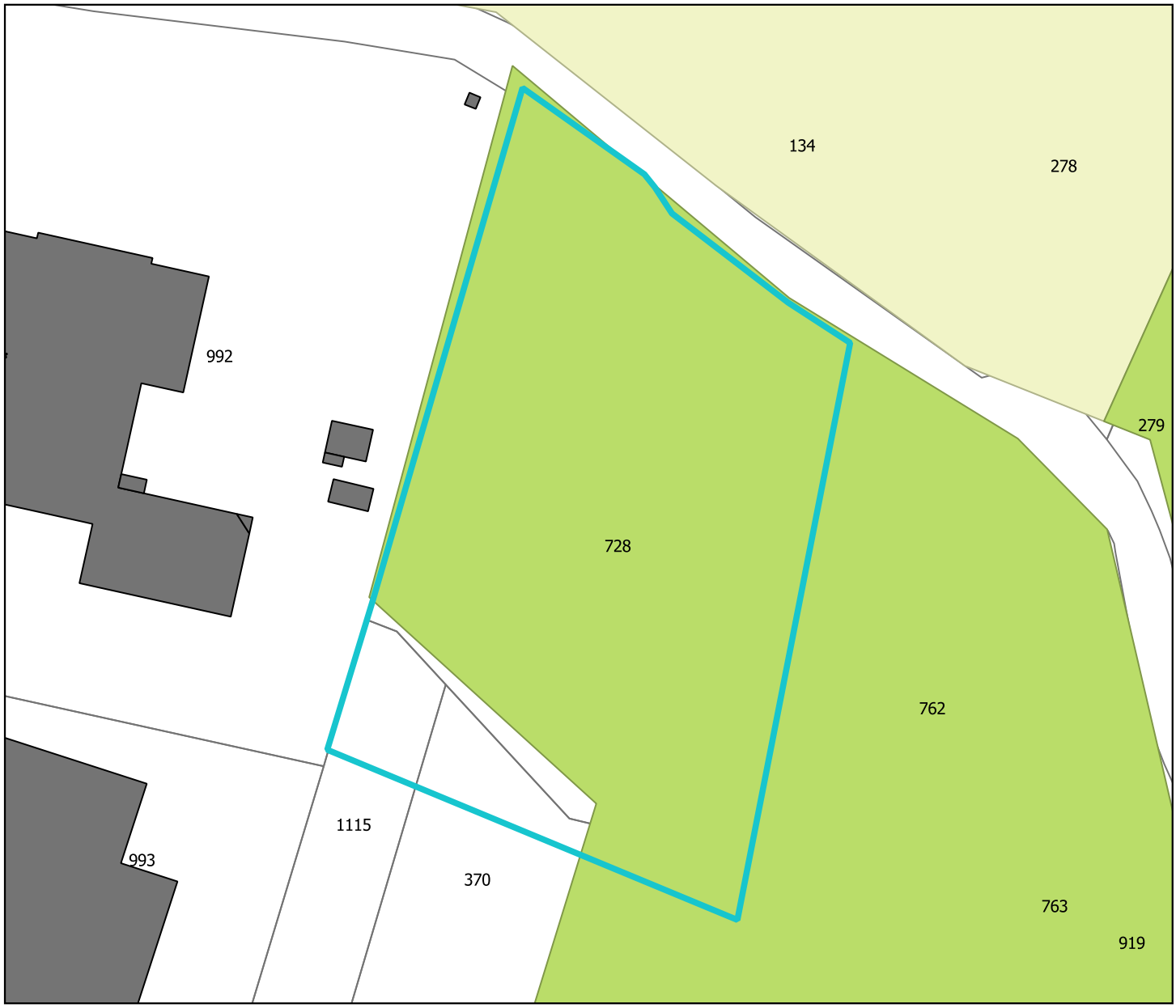

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Villers-Pol

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

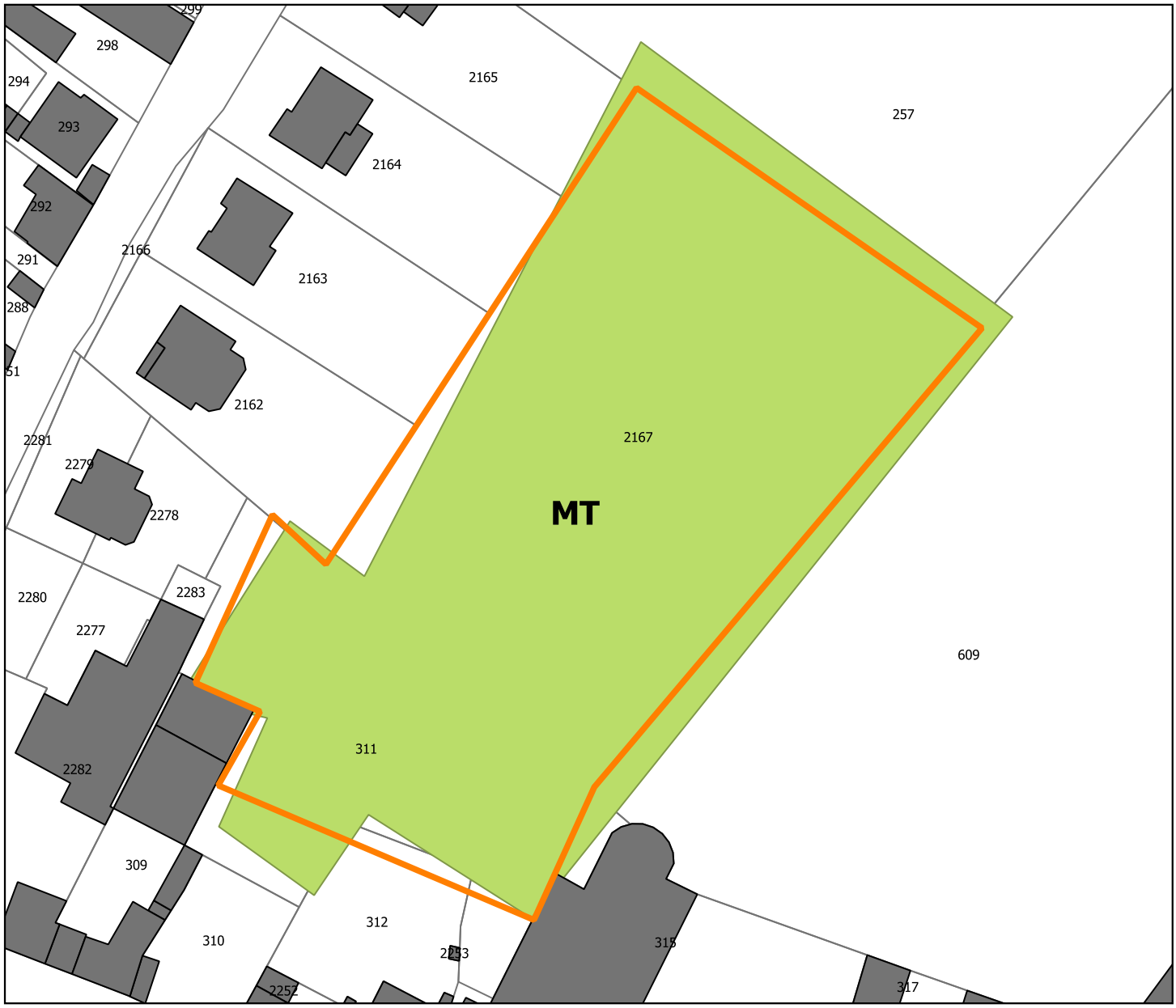

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Villers-Pol

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

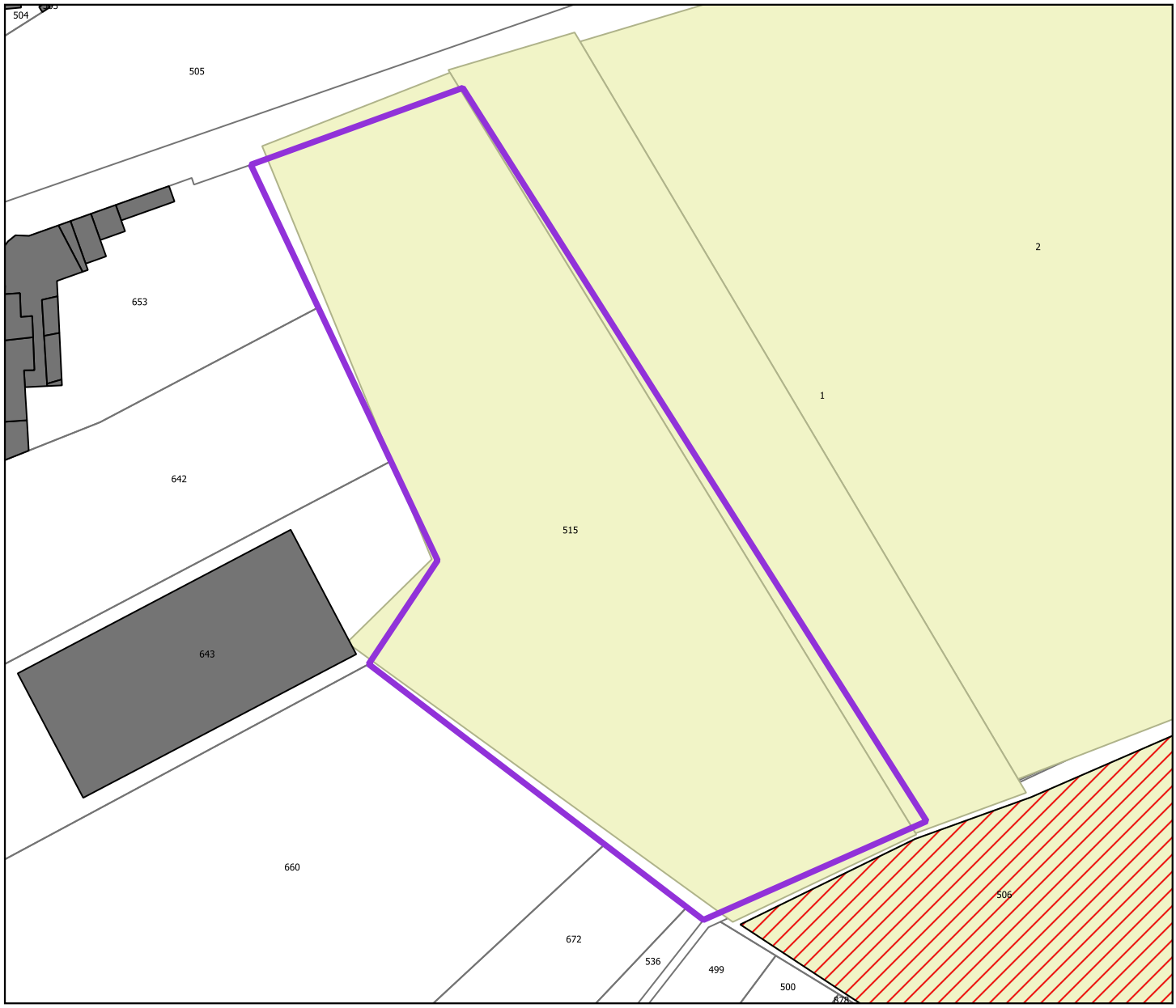

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Villers-Pol

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

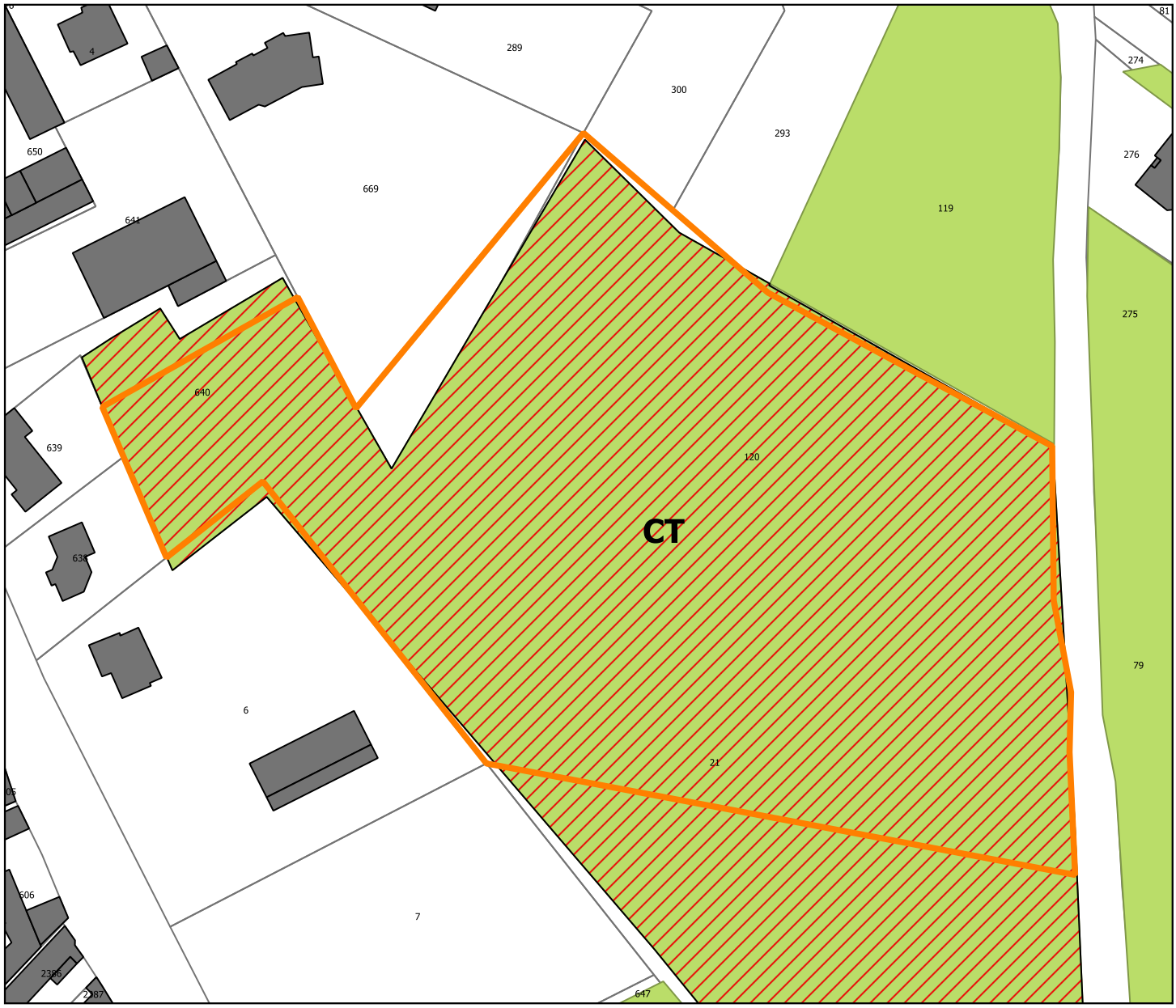

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Wargnies-le-Grand

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

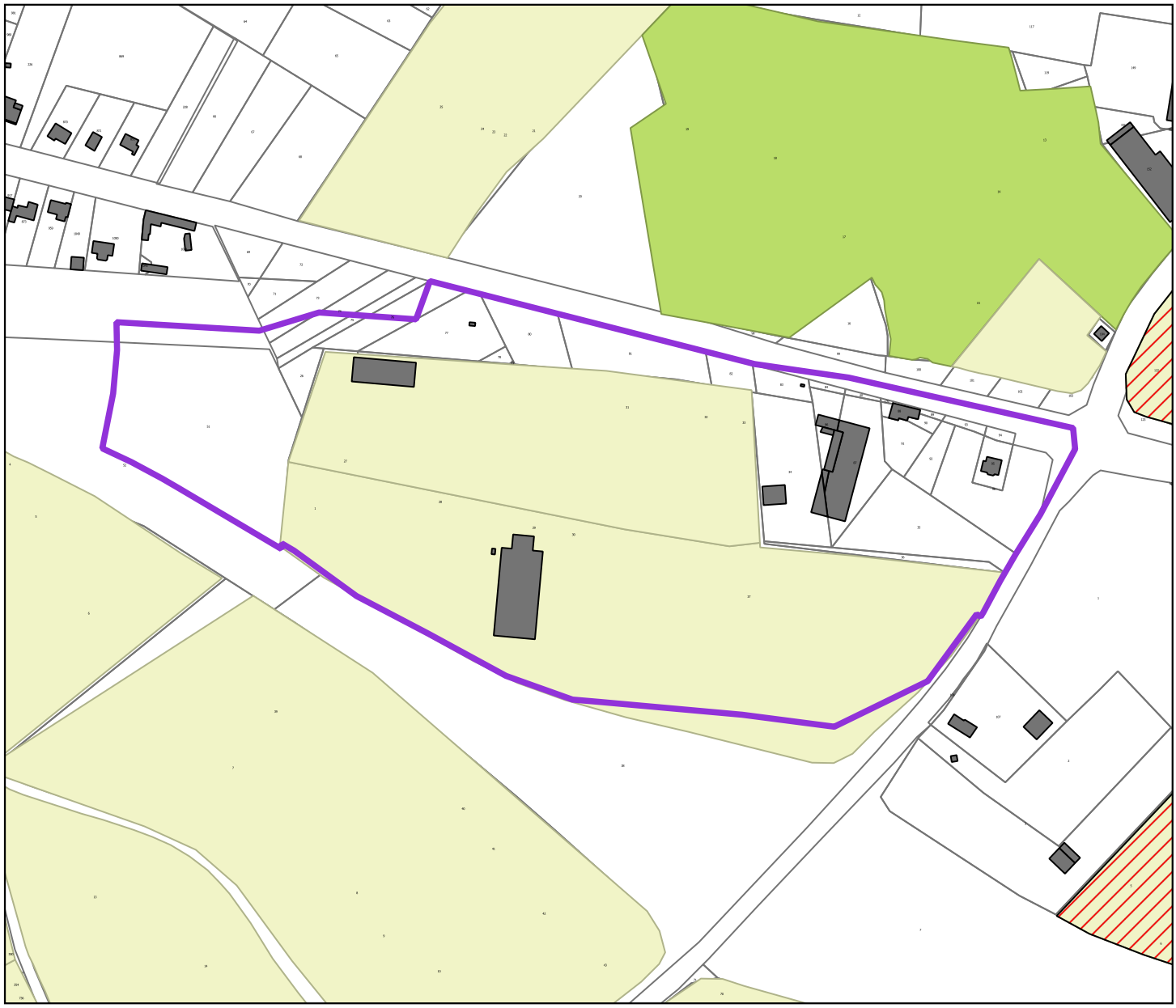

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Wargnies-le-Grand

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

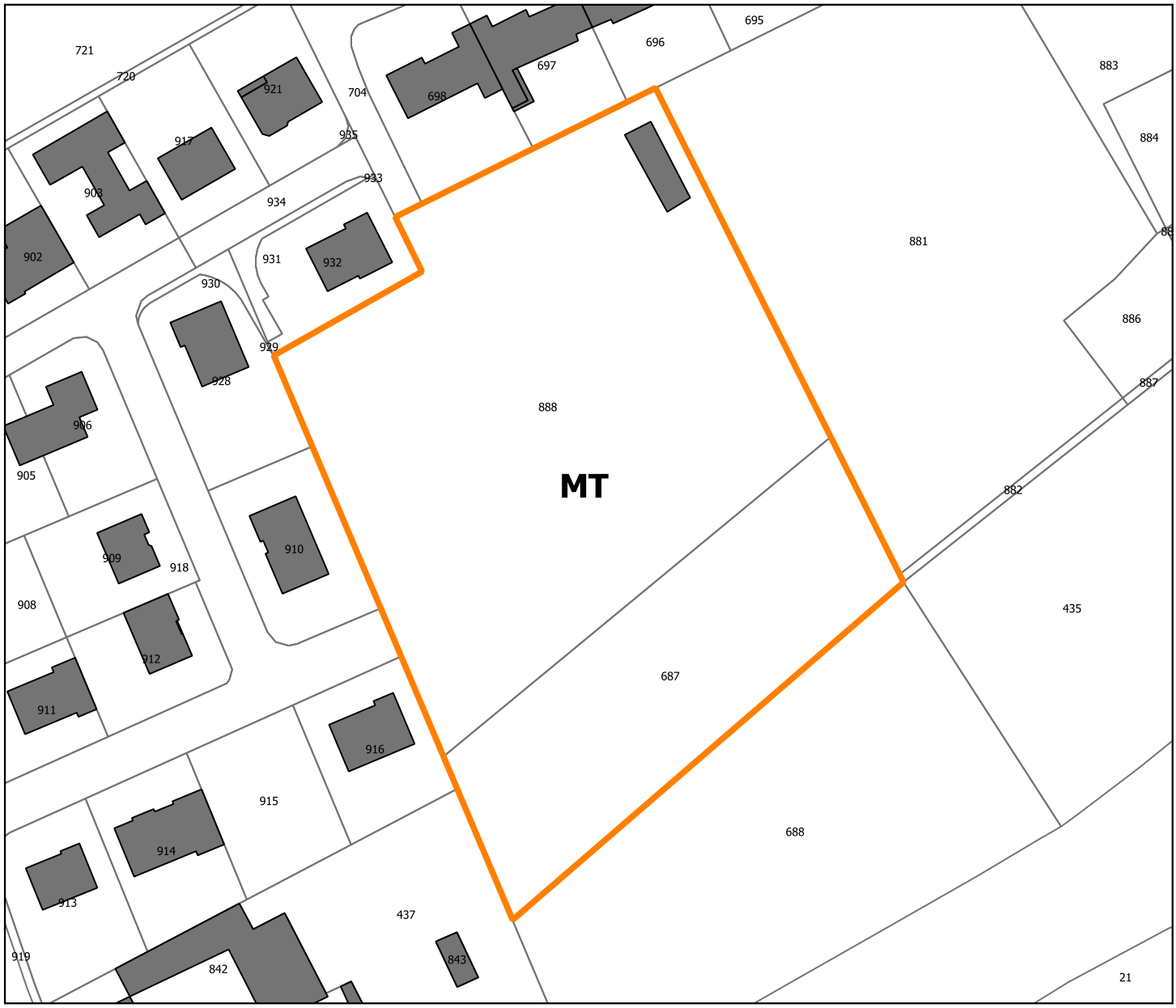

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Wargnies-le-Grand

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

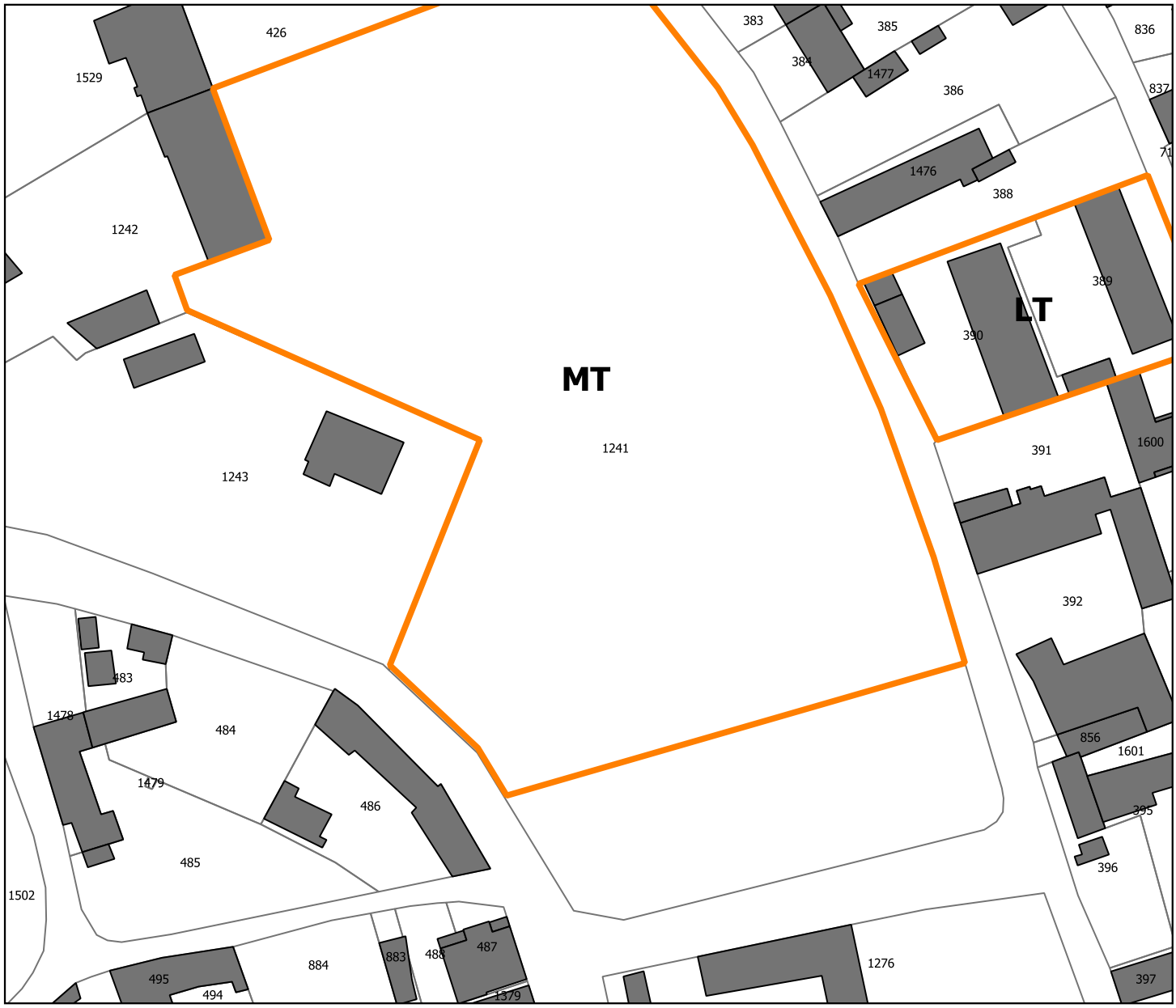

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Wargnies-le-Grand

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

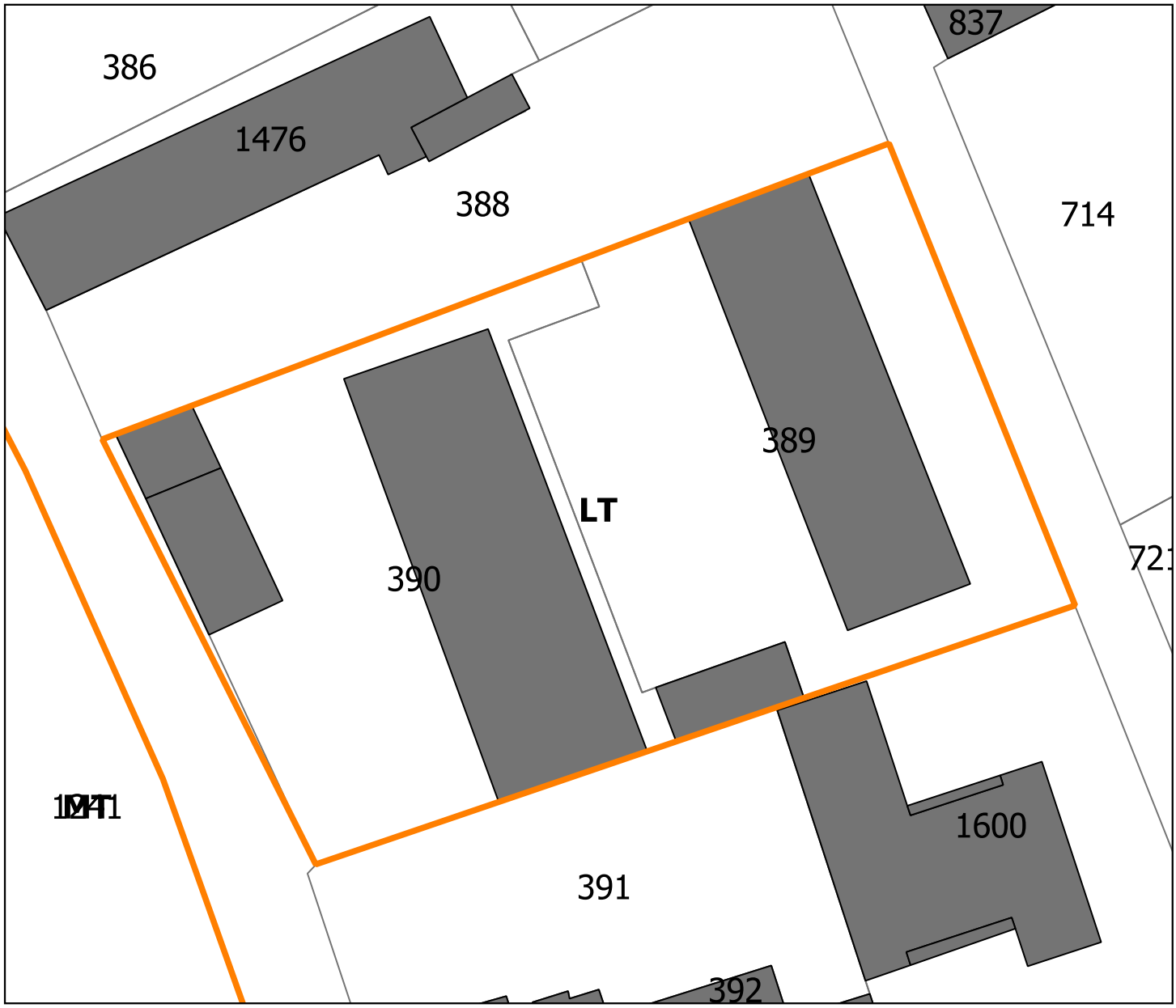

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Commune de Wargnies-le-Petit

Analyse des impacts de la zone de projet sur le monde agricole

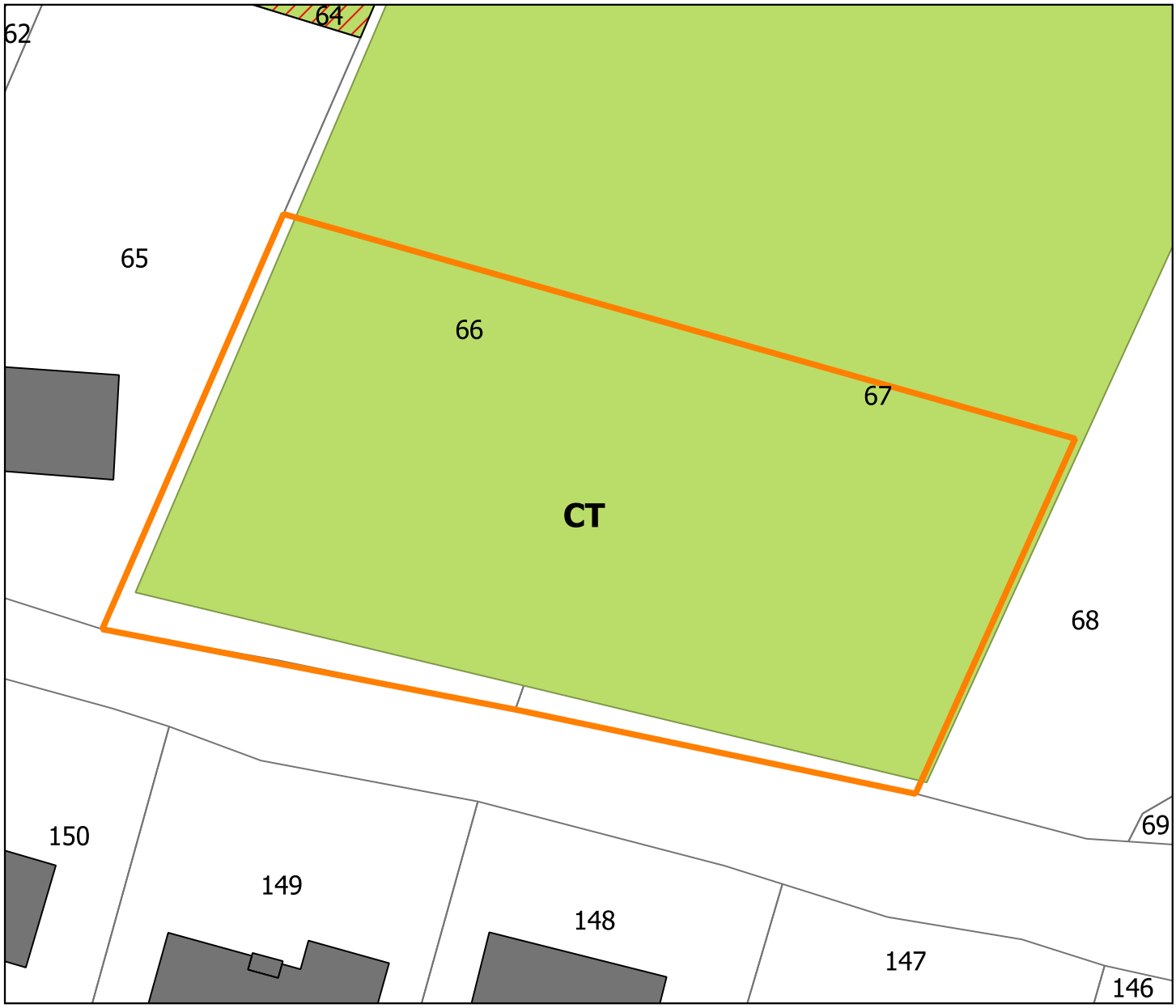

Légende

Vocation des zones de projet :

- Economique
- Equipement
- Habitat

Phasage des sites :

CT = Court terme
MT = Moyen terme
LT = Long terme

Nature des cultures :

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Autre information :

- Enjeu de proximité

Régime sanitaire selon le siège d'exploitation :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

Connaître l'espace agricole et rural,
Le comprendre pour mieux le gérer






Diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Atlas cartographique

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NORD-PAS DE CALAIS

Mars 2017

SOMMAIRE

Carte : Sièges d'exploitation en activité en 2016 1

Carte : Structure du parcellaire 2

Carte : Utilisation des sols en 2016 3

Carte : Sièges et sites d'exploitation agricole en 2016 et régime sanitaire des élevages 4

Carte : Localisation des sites pouvant accueillir un projet de bâtiment 5

Carte : Bâtiments pouvant changer de destination – localisation par les exploitants des sites concernés 6

Carte : Projets de création d'activités de diversification 7

Carte : Circulation agricole 8

Communauté de communes du Pays de Mormal

Sièges d'exploitation en activité en 2016

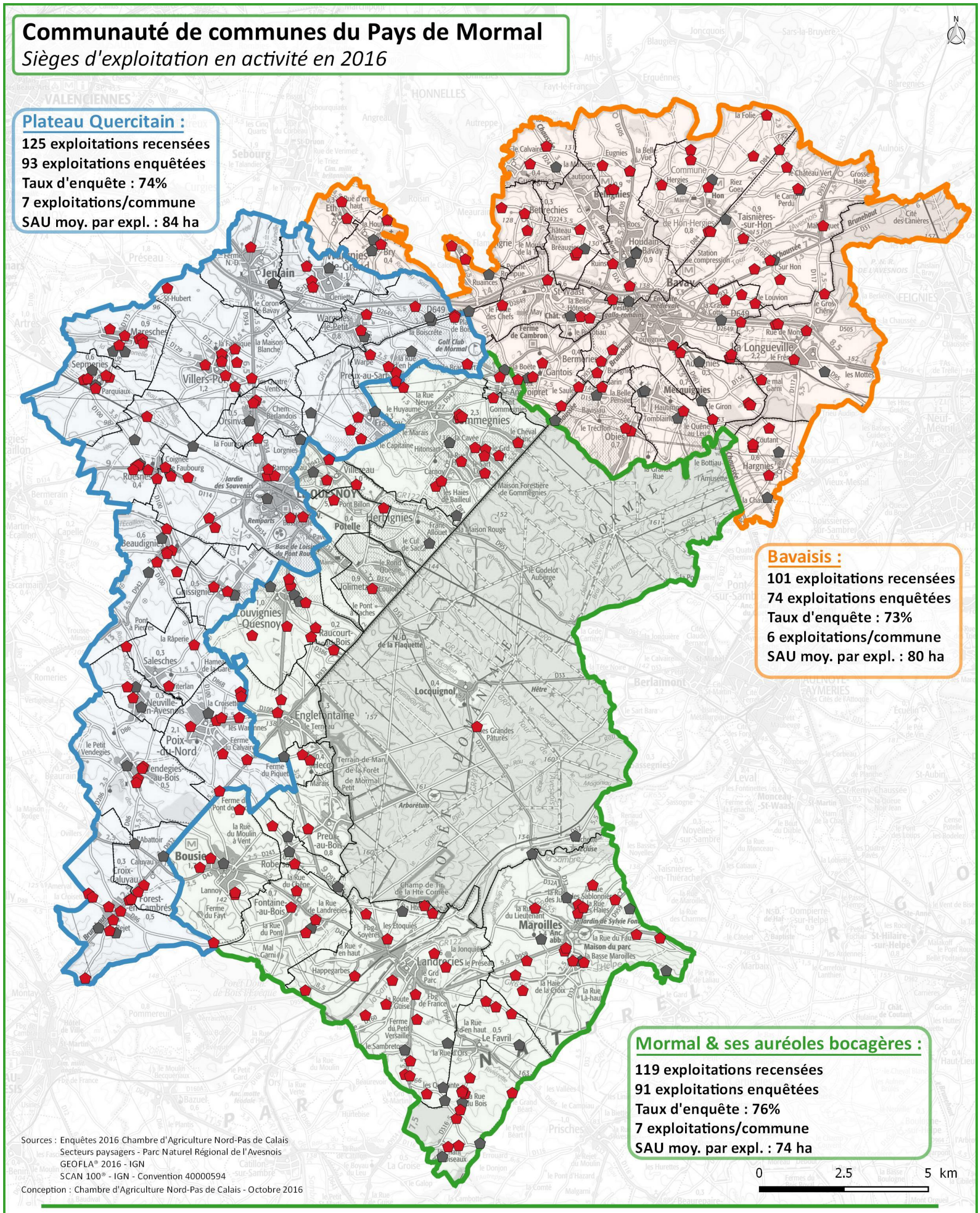

Plateau Quercitain :

125 exploitations recensées
93 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 74%
7 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 84 ha

Bavaisis :

101 exploitations recensées
74 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 73%
6 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 80 ha

Mormal & ses auréoles bocagères :

119 exploitations recensées
91 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 76%
7 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 74 ha

CC Pays de Mormal :

345 exploitations recensées
258 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 75%
7 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 79 ha

Sièges d'exploitation

- Enquêtés
- Non enquêtés

Secteurs paysagers

- Bavaisis
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales

Communauté de communes du Pays de Mormal

Structure du parcellaire

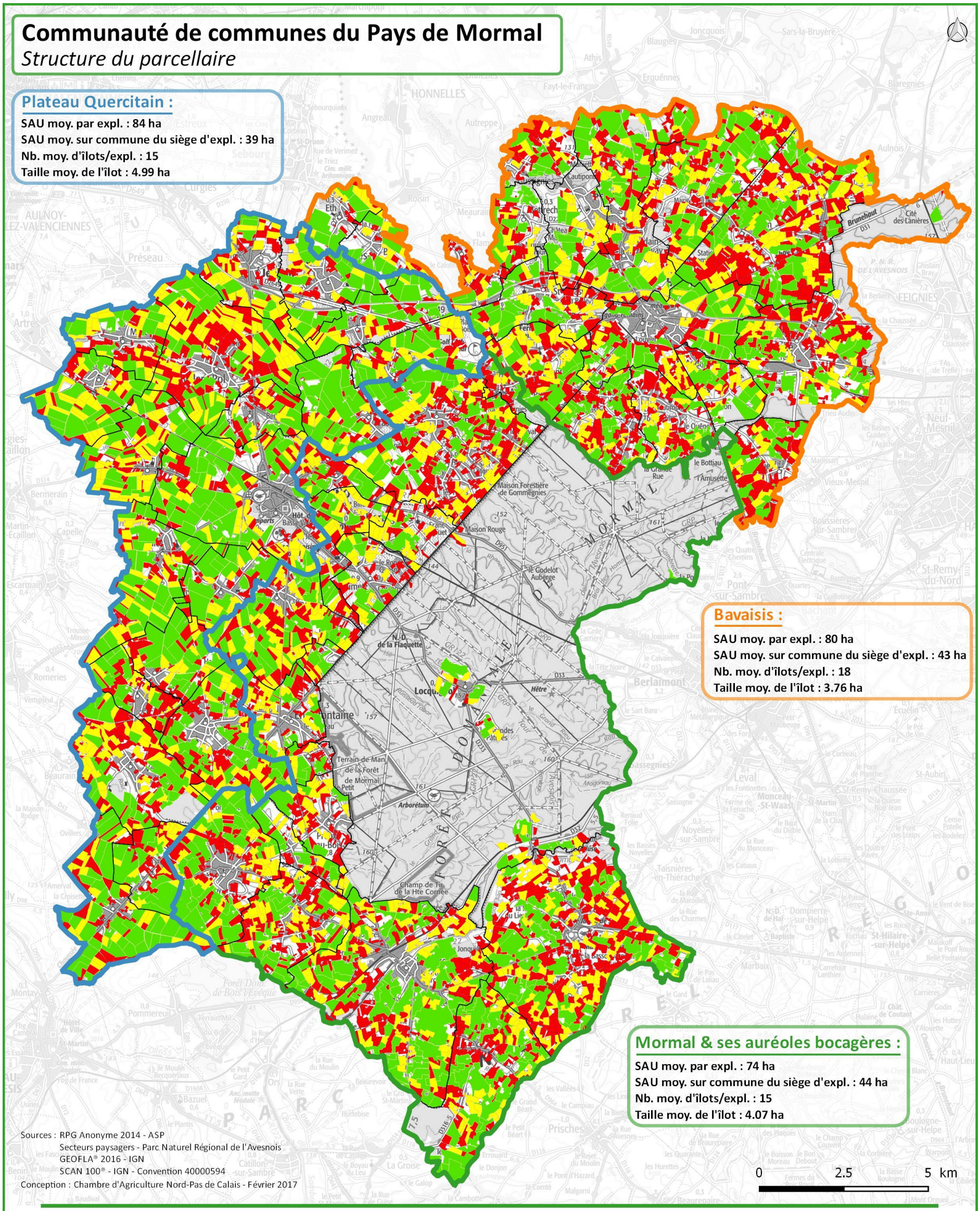

CC Pays de Mormal :
SAU moy. par expl. : 79 ha
SAU moy. sur commune du siège d'expl. : 42 ha
Nb. moy. d'îlots/expl. : 16
Taille moy. de l'îlot : 4.15 ha

Structure du parcellaire
- Moins de 4 ha
- 4 à 8 ha
- Plus de 8

Secteurs paysagers
- Bavaisis
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif
- Limites communales

Communauté de communes du Pays de Mormal

Utilisation des sols en 2016

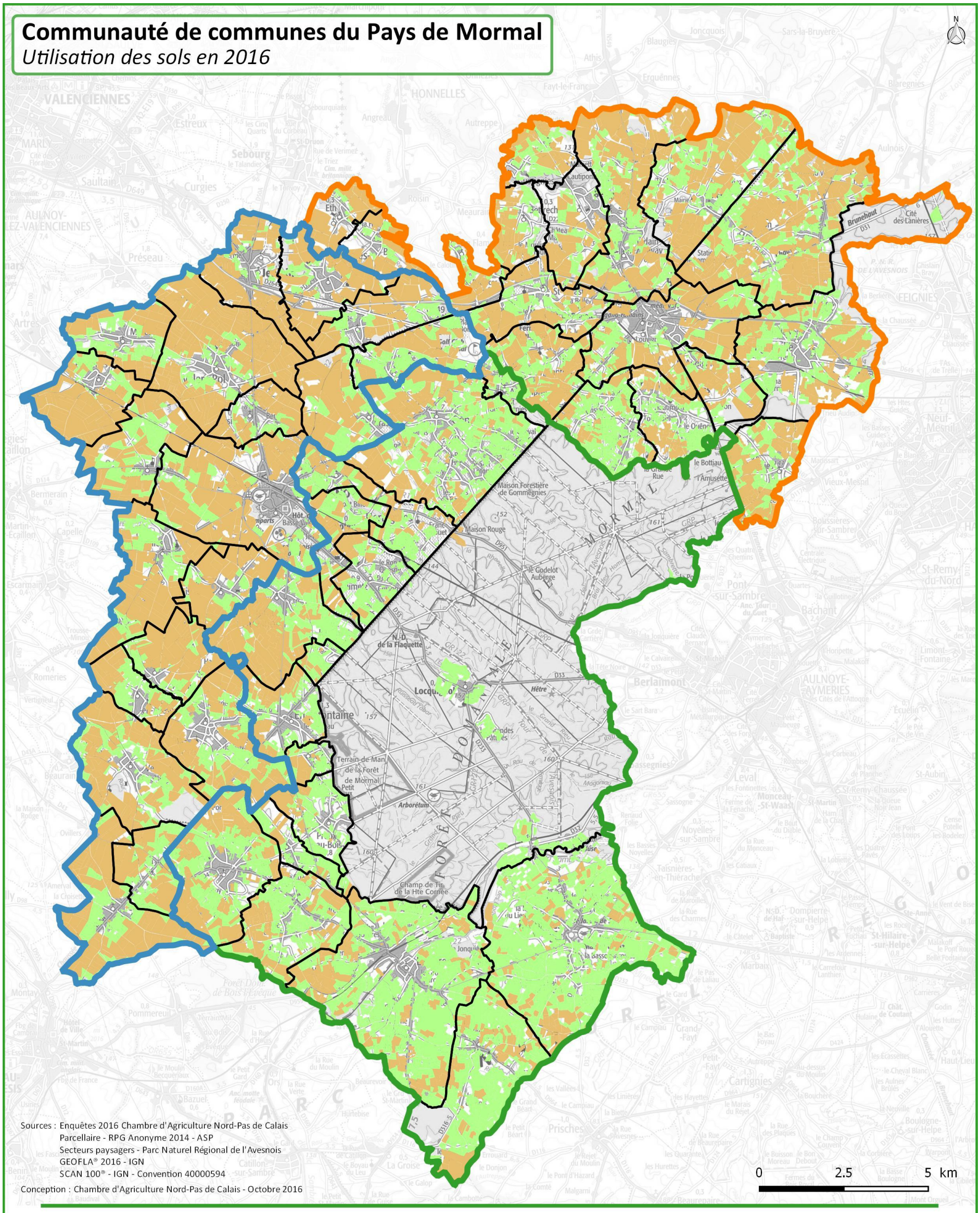

Parcellaire agricole

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Secteurs paysagers

- Bavaisis
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales

Communauté de communes du Pays de Mormal

Sièges et sites d'exploitation agricole en 2016 et régime sanitaire des élevages

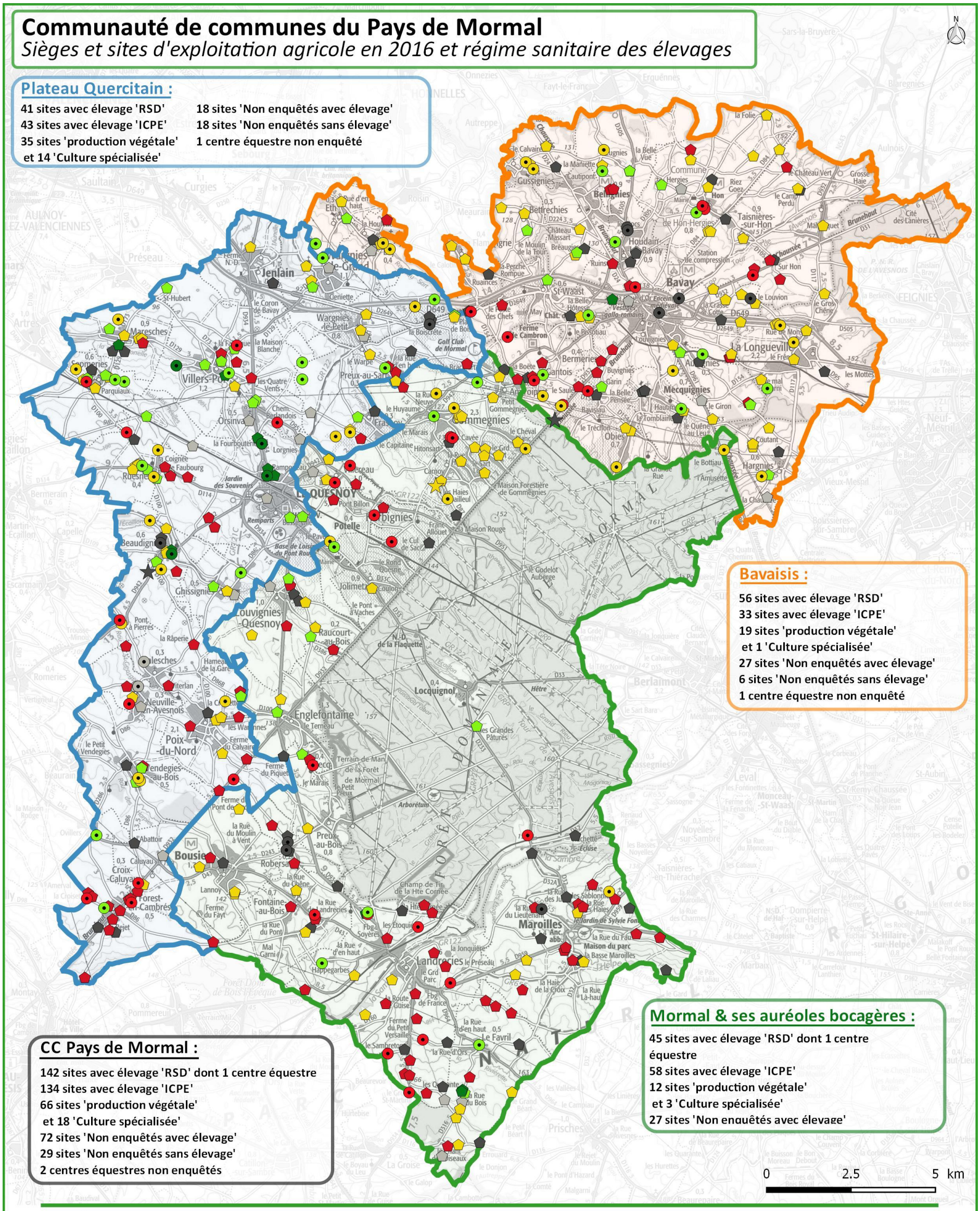

Plateau Quercitain :

41 sites avec élevage 'RSD'
43 sites avec élevage 'ICPE'
35 sites 'production végétale'
et 14 'Culture spécialisée'

18 sites 'Non enquêtés avec élevage'
18 sites 'Non enquêtés sans élevage'
1 centre équestre non enquêté

Bavaisis :

56 sites avec élevage 'RSD'
33 sites avec élevage 'ICPE'
19 sites 'production végétale'
et 1 'Culture spécialisée'
27 sites 'Non enquêtés avec élevage'
6 sites 'Non enquêtés sans élevage'
1 centre équestre non enquêté

CC Pays de Mormal :

142 sites avec élevage 'RSD' dont 1 centre équestre
134 sites avec élevage 'ICPE'
66 sites 'production végétale'
et 18 'Culture spécialisée'
72 sites 'Non enquêtés avec élevage'
29 sites 'Non enquêtés sans élevage'
2 centres équestres non enquêtés

Mormal & ses auréoles bocagères :

45 sites avec élevage 'RSD' dont 1 centre équestre
58 sites avec élevage 'ICPE'
12 sites 'production végétale'
et 3 'Culture spécialisée'
27 sites 'Non enquêtés avec élevage'

Sièges d'exploitation

- Sans élevage
- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - RSD
- Avec élevage - ICPE
- Non enquêtés avec élevage
- Non enquêtés sans élevage

Sites secondaires

- Sans élevage
- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - RSD
- Avec élevage - ICPE
- Non enquêtés avec élevage
- Non enquêtés sans élevage

Centres equestres

- Enquêtés (RSD)
- Non enquêtés (RSD)

Secteurs paysagers

- Bavaisis
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Février 2017

Communauté de communes du Pays de Mormal

Localisation des sites pouvant accueillir un projet de bâtiment

Plateau Quercitain :
45 sites potentiels identifiés

Bavaisis :
31 sites potentiels identifiés

Mormal & ses auréoles bocagères :
36 sites potentiels identifiés

CC Pays de Mormal :
112 sites potentiels identifiés

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2.5 5 km

Projets
- Projets de bâtiments

Secteurs paysagers
- Bavaisis
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif
- Limites communales

Communauté de communes du Pays de Mormal

Bâtiments pouvant changer de destination - localisation par les exploitants des sites concernés

Plateau Quercitain :
8 sièges concernés
3 sites secondaires concernés

Bavaisis :
22 sièges concernés
5 sitse secondaires concernés

Mormal & ses auréoles bocagères :
14 sièges concernés
1 site secondaire concerné

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2.5 5 km

CC Pays de Mormal :
44 sièges concernés
9 sitse secondaires concernés

Bâtiments
- Sur le siège
- Sur un site secondaire

Secteurs paysagers
- Bavaisis
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif
- Limites communales

Communauté de communes du Pays de Mormal

Projets de création d'activités de diversification

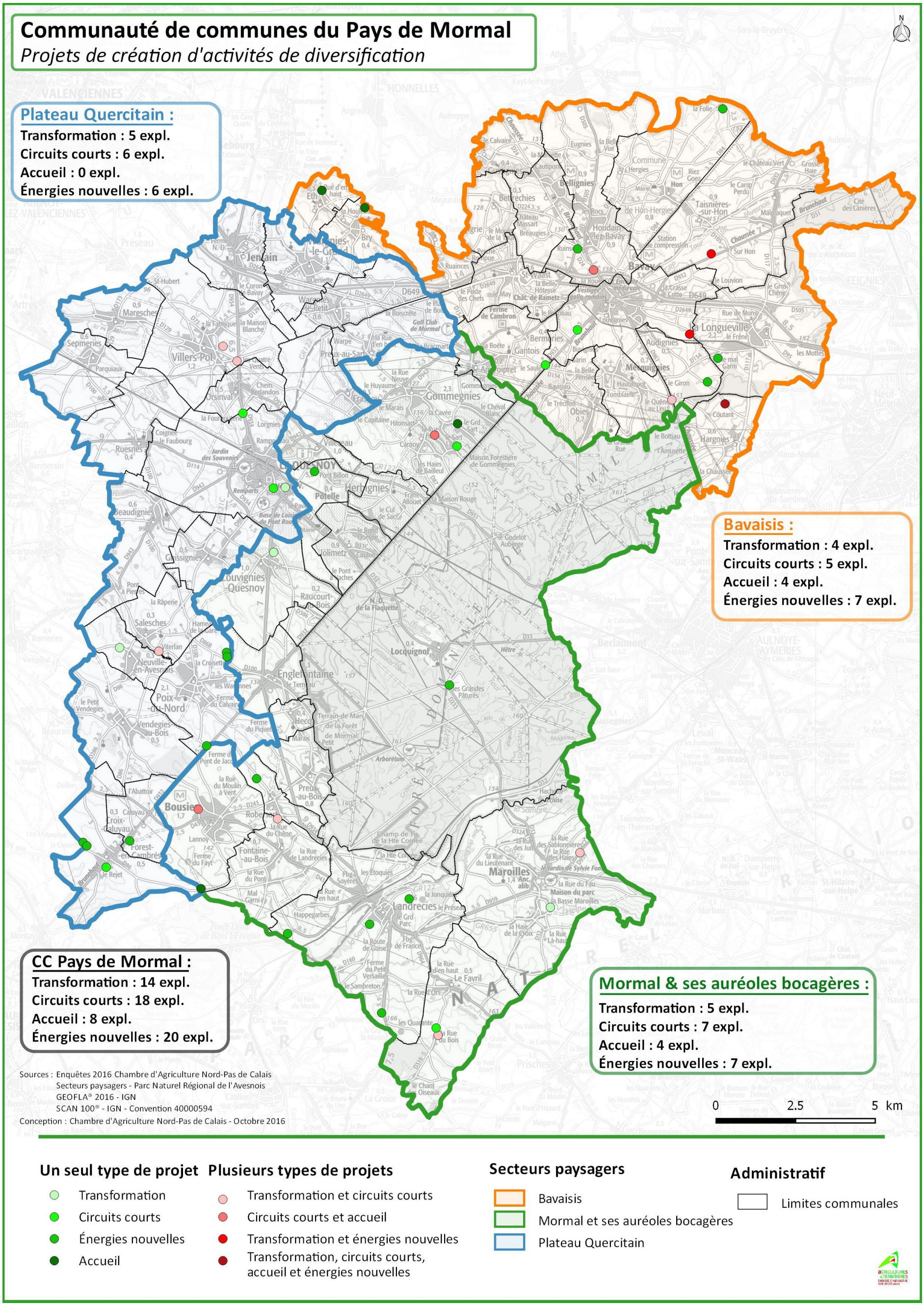

Communauté de communes du Pays de Mormal

Circulation agricole

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2.5 5 km

Problèmes de circulation agricole

- Gênes ponctuelles occasionnées
- Difficultés liées aux infrastructures
- Aménagements gênants
- Accès à préserver ou à aménager
- Besoins des exploitations liés aux flux agricoles

- Gênes ponctuelles occasionnées
- Difficultés liées aux infrastructures
- Entretien des voiries

Secteurs paysagers

- Limites paysages

Administratif

- Limites communales

Ce document a été réalisé par le Service Études

de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

OAP CCPM
Analyse des sites
1ère partie
Juillet 2018

Ad'AUC

Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme Citoyen

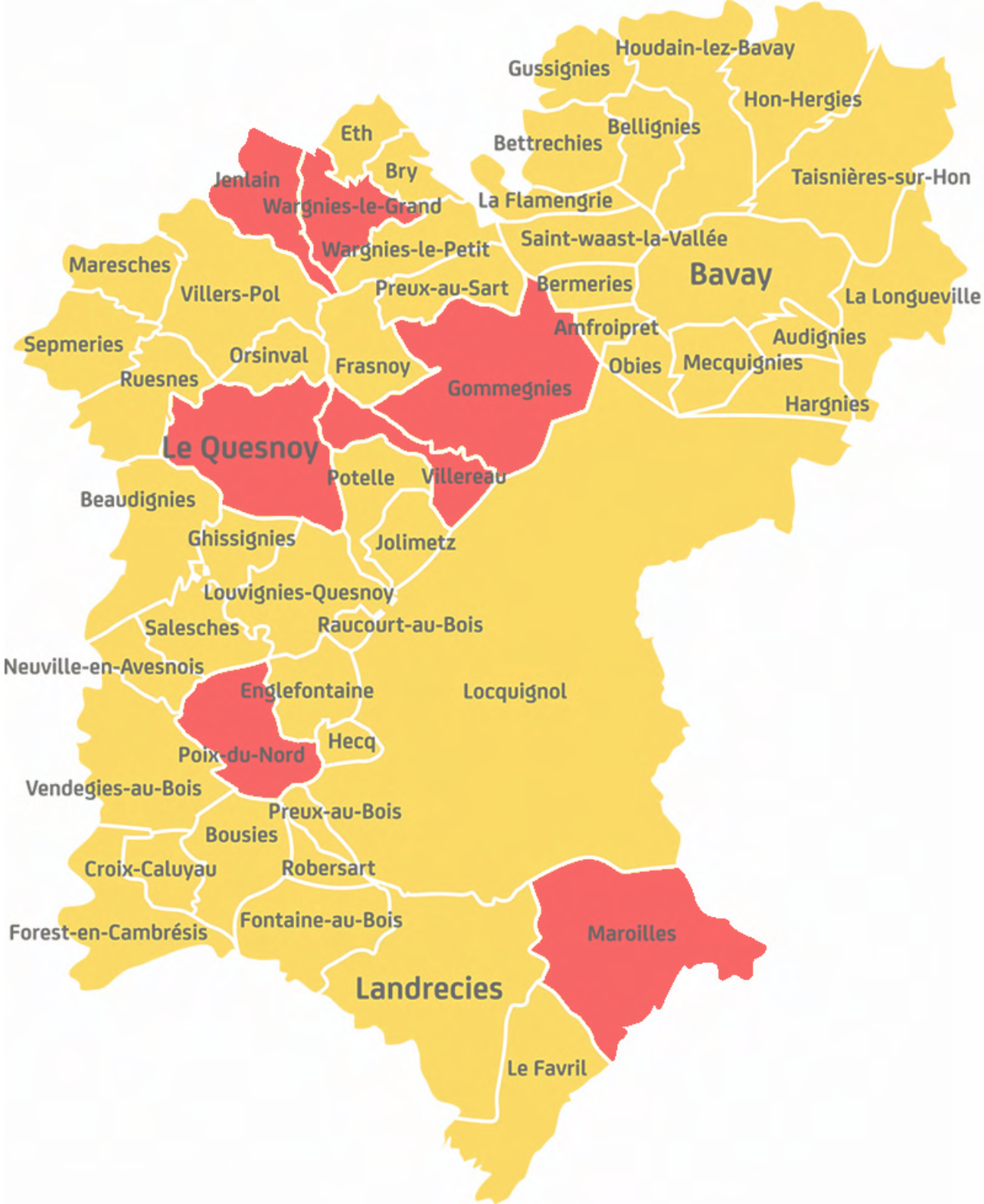



JENLAIN

Historique du site

Cette vue aérienne de 1967 montre que le site n°1 était à l'origine occupé à l'Ouest par une industrie et à l'Est par un verger traversé en son centre par une voie de chemin de fer.

Le site n°2 était longé à l'Ouest par cette voie de chemin de fer et à l'Est, il était occupé par une pâture plantée.

L'implantation de l'industrie se confirme sur ce plan de 1896.

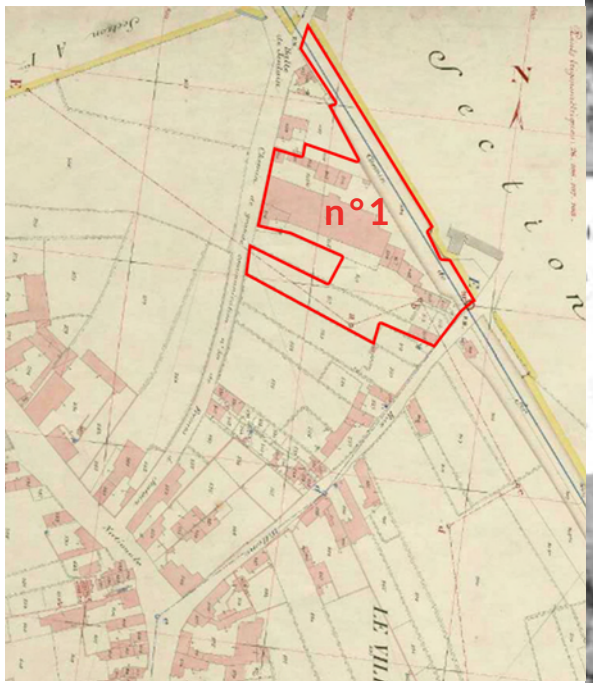

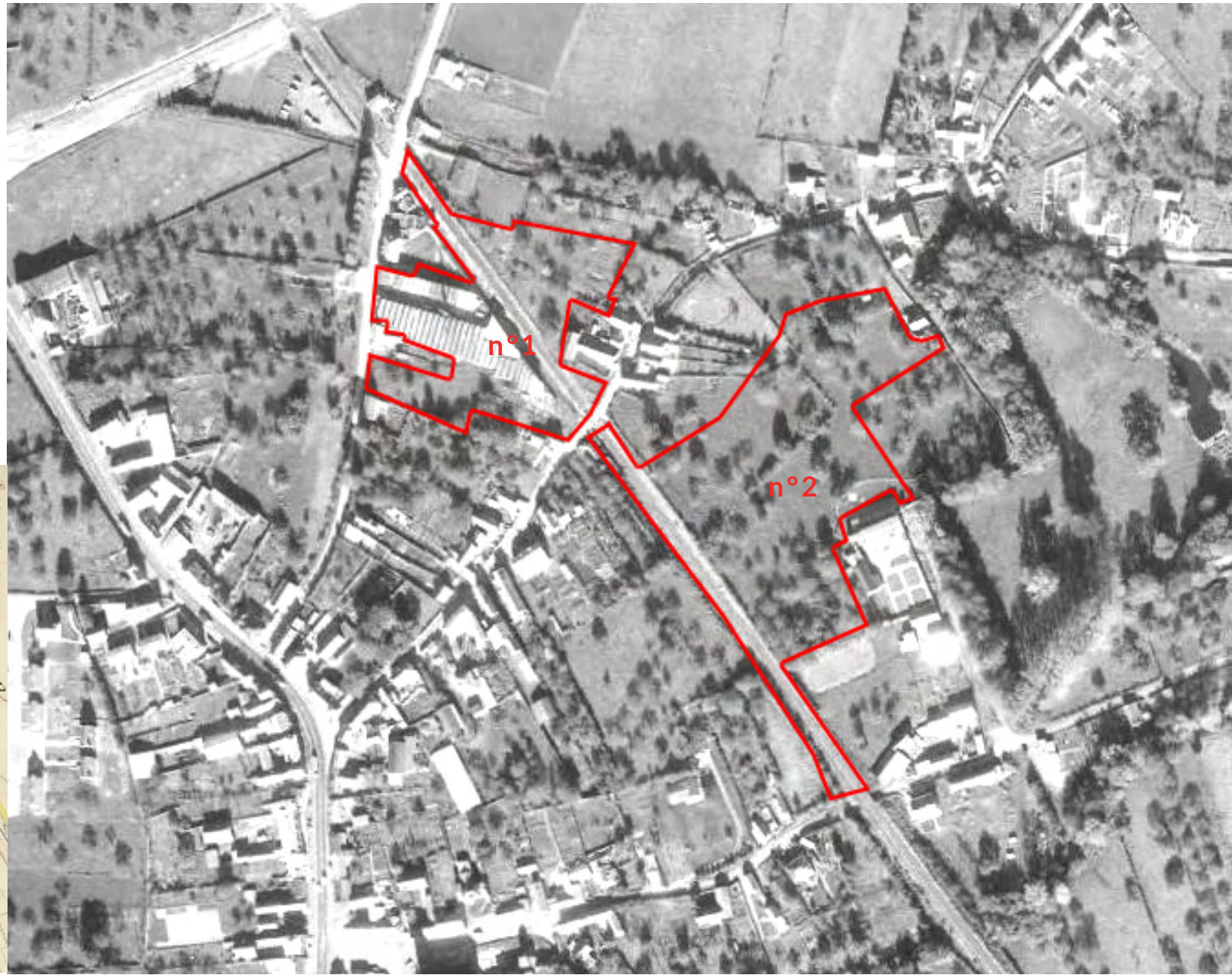



JENLAIN - site n°1

Analyse du site

Le secteur d'étude se trouvant entre la rue de la Gare et la rue des Dames se décompose en trois zones :

- Un jardin public arboré piétonnier et accessible par les deux rues de part et d'autres,

- Un ancien cavalier bordé de talus, d'alignements d'arbres et d'une ligne à Haute Tension,

- Un verger généreusement planté.



- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé



JENLAIN - site n°1

Vues et ambiance du site





1. Une liaison douce existante traverse le site.



2. L'ancien cavalier est bordé par deux alignements d'arbres.



3. Une entrée piétonne existe sur la rue de la Gare.



4. Un deuxième accès au site est possible sur la rue de la Gare.



5. Un escalier existant s'implante dans le talus le long de l'ancien cavalier.



JENLAIN - site n°2

Analyse du site

Le secteur d'étude se localisant entre la rue des Dames et la rue Friquet, est longé à l'Ouest par l'ancien cavalier taluté et planté par de grands arbres sur ses abords.

La ligne à Haute Tension se poursuit et s'accompagne rue Fricquet, par un pont.

La partie Est du site est constituée de fonds de jardin et d'une prairie avec quelques beaux arbres isolés.



- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé



JENLAIN - site n°2

Vues et ambiance du site





1. Une ligne à HT fait concurrence aux alignements de grands arbres.



2. Une maison en mitoyenneté, en haut du talus se cache derrière les arbres.



3. Depuis la rue Fricquet, l'accés à l'ancien cavalier est moins évident, caché par la végétation dense et le talus.



4. Un pont passant au-dessus de la Fricquet permet de séparer la liaison piétonne de la voirie.



5. Par ce portail, un accès au site est possible rue des Fonds de Hanon.



WARGNIES-LE-GRAND

Historique du site

Cette vue aérienne de 1967 montre que le site n°1 était occupé entiérement par un verger.

Le site n°2 était vide de construction et de végétation.

Ce plan ancien de 1897 révèle qu'une voie Nord-Sud traversait le site n°1, le long de la ferme dont l'ancienne grange existe encore aujourd'hui.



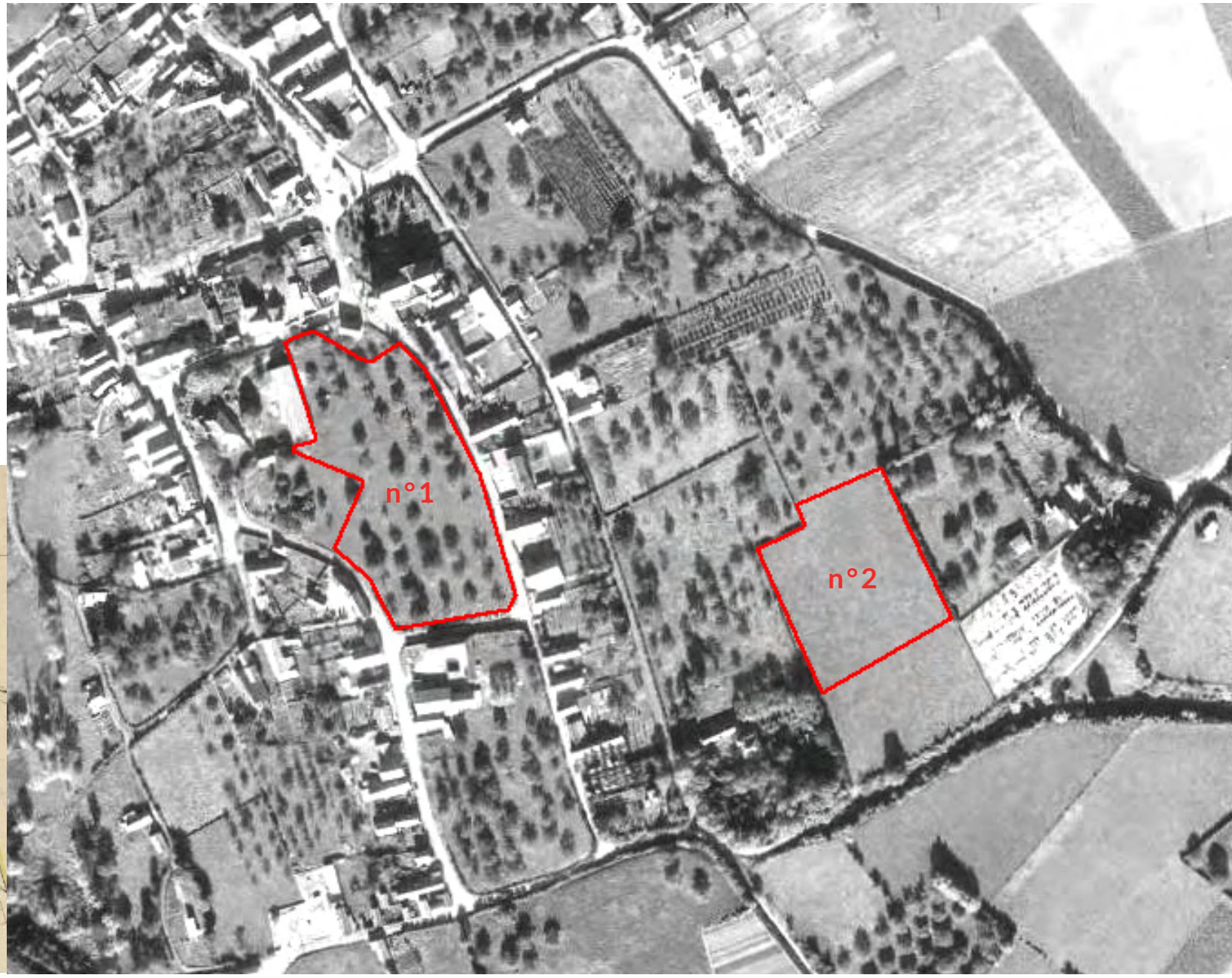



WARGNIES-LE-GRAND - site n°1

Analyse du site

Quelques éléments remarquables composent le secteur d'étude :
- Une ancienne grange,
- Trois grands arbres remarquables,
- La vue dégagée depuis la rue des Ecoles sur la pâture en pente jusque la grande rue.

Un talus accompagné d'une haie longe le site au Sud.

Un muret de briques de belle qualité ferme le site sur sa partie Nord.

Une haie empêche le lien visuel et physique qui pourrait exister entre l'ancienne grange et les édifices communaux (Eglise, Mairie, Poste).



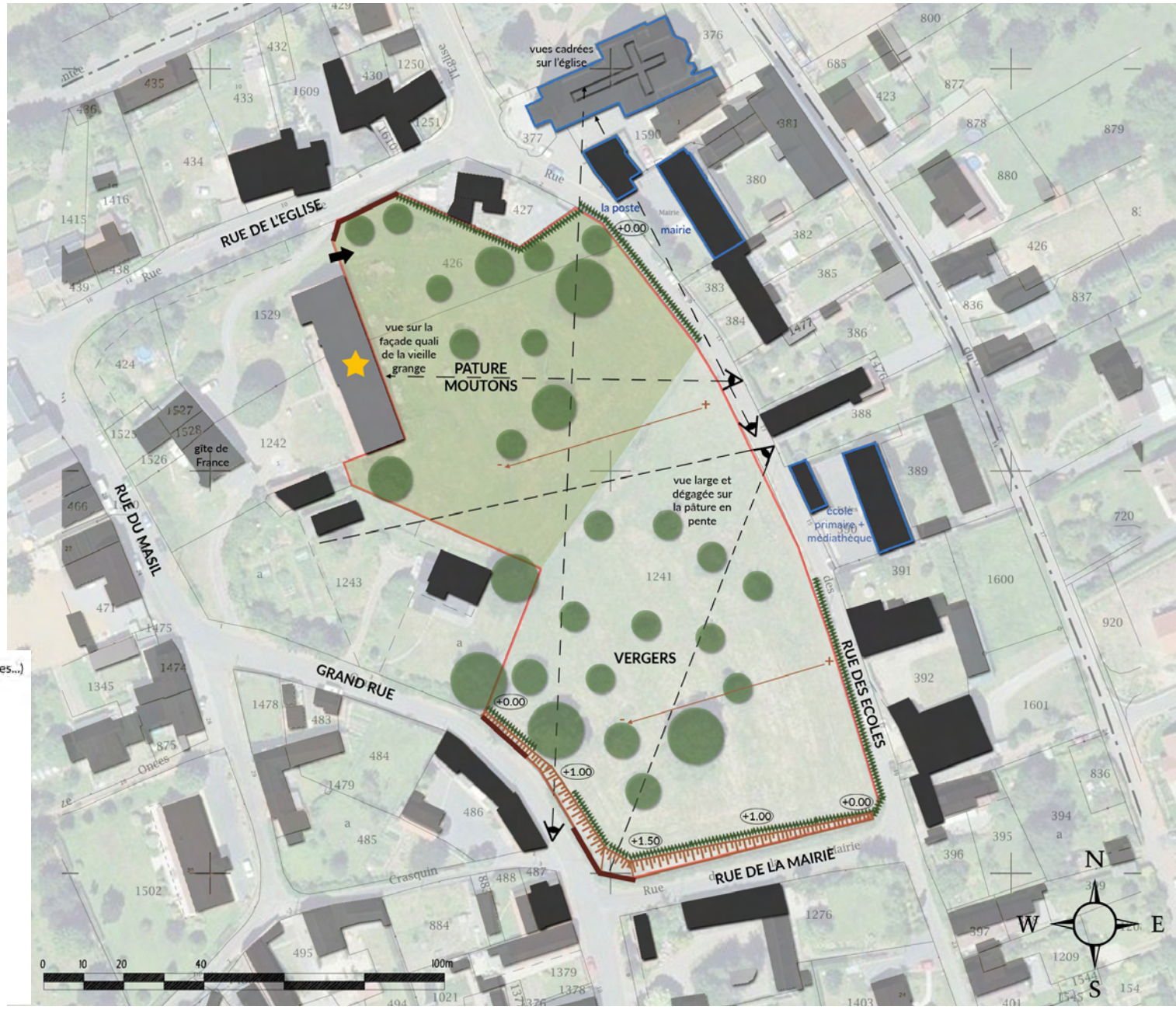



WARGNIES-LE-GRAND - site n°1

Vues et ambiance du site





1. L'interruption de la haie rend rend visible le clocher de l'Eglise depuis la Grande rue au Sud du site.



2. L'école est également visible depuis le Sud du site.



3. Un talus planté de haies borde la rue de la Mairie et empêche la visibilité sur le site.



4. Une fois que la haie s'interrompt, une vue est rendue possible sur la pâture arborée.



5. Depuis la rue des Ecoles, la façade qualitative de l'ancienne grange pourrait être valorisée dans l'OAP .



WARGNIES-LE-GRAND - site n°2

Analyse du site

Ce site d'étude est aujourd'hui occupé par un terrain de foot et par deux anciens équipements sportifs (à priori, les vestiaires et la buvette).

Il est longé au Nord et à l'Ouest par un lotissement constitué de deux voiries en attente qui s'interrompent en limite de parcelle.

A l'Ouest, une friche végétale dense empêche la vue et l'accés.

Au Sud, un espace vert et un cimetière laissent filer la vue sur la zone naturelle bocagère en fond et séparés par un talus très important.



- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé



WARGNIES-LE-GRAND - site n°2

Vues et ambiance du site





1. Un accés piéton existant permet de rejoindre le cimetière.



2. Une maison de maître de qualité est visible depuis le site à l'Ouest.



3. Une friche végétale longe le site à l'Est où une opération immobilière est prévue.



4. Un lotissement constitué de deux voies en attente entoure le site d'étude au Nord et à l'Ouest.



5. Des haies intimisent les fonds de jardin des maisons au Nord.



MAROILLES

Historique du site

Cette vue aérienne de 1967 révèle que le site n°1 était constitué de haies et d'arbres.

Le plan du Consulat de 1800 montre qu'une route était en place sue le site d'étude et reliait la rue des Haies au Nord à la Grande Rue au Sud.



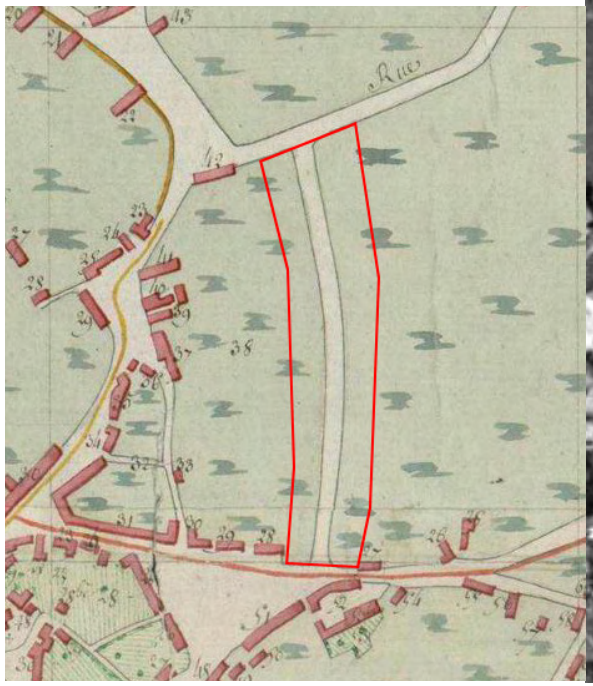



MAROILLES

Analyse du site

Le site d'étude est principalement consitué de haies et d'arbres qui marquent les limites parcellaires avec les maisons individuelles mitoyennes.

Un mur longe le site au Sud sur son côté Ouest avec à l'arrière une maison de maître de qualité patrimoniale et sa tourelle.

Un verger longe le site au Nord sur son côté Ouest, une opération résidentielle y est prévue.

- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé





MAROILLES

Vues et ambiance du site







1. La parcelle au Nord est longée du côté Est par le pignon d'une maison individuelle.



2. Cette même parcelle au Nord est séparée d'un verger à l'Ouest par une haie.



3. La parcelle au Sud est encadrée par deux pignons de maisons individuelles.



4. L'une d'entre elles est une maison de maître dont l'architecture est de qualité.



5. Un mur de briques longe la parcelle à l'Ouest, une tourelle y est perceptible.



LE QUESNOY

Historique du site

Cette vue aérienne de 1967 met en évidence que le site n°1 n'était pas bâti en revanche celui de la poterie à proximité existait déjà.

Ce plan de 1817 aprrouve le même constat. La parcelle mitoyenne au Nord n'était encore qu'un verger et le rapport à la gare au Sud était déjà fort malgré que le site d'étude se trouve sur son arrière. Cependant, le secteur de la Poterie à l'Ouest n'était pas encore construit.

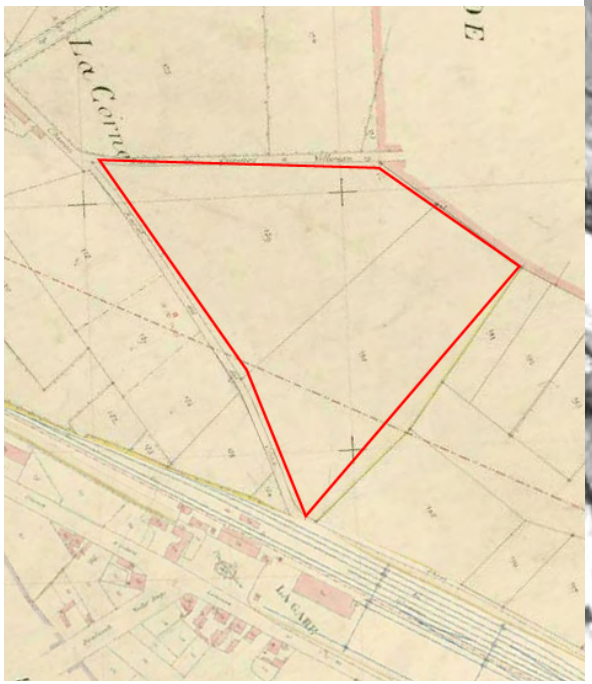





LE QUESNOY

Analyse du site

Le secteur d'étude se trouve à l'intersection d'un lotissement au Nord, fortement marqué par le retour des pignons des maisons individuelles, d'un site de poterie en reconversion, du pôle Gare et d'un espace vert marqué par son principe de haies caractéristiques de l'Avesnois.

De part les interruption du végétal, des percées visuelles sont possibles sur des édifices stratégiques comme la gare.

Deux talus marquent les limites du site au Nord (rue plus basse) et à l'Ouest (rue plus haute que le site d'étude).

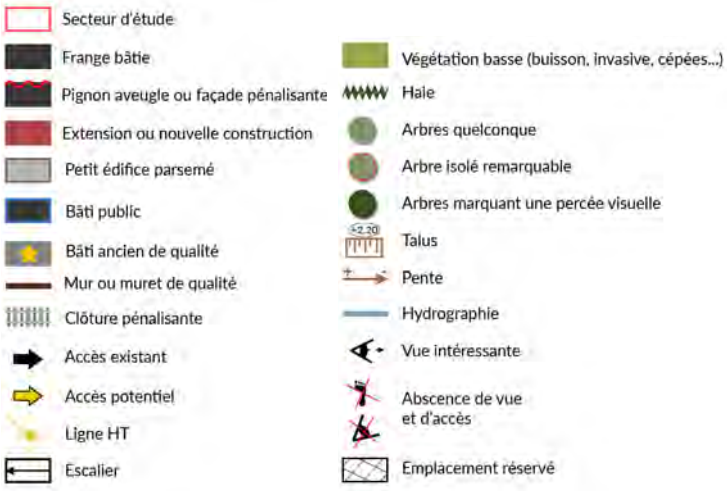





LE QUESNOY

Vues et ambiance du site





1. Le lotissement est visible depuis les percées dans la végétation depuis le chemin des Croix.



2. Des bâtiments de la SNCF sont toujours présents sur le site de l'autre côté de la voie ferrée.



3. Les abords de la rue de la Corne sont constitués de pignons d'un côté et d'arbres de l'autre.



4. La rue de la Corne est à un niveau plus bas que le site d'étude, séparée par un talus.



5. Une percée visuelle à travers le site rend les bâtiments de la gare visibles depuis la rue de la Corne.



GOMMEGNIES

Historique du site

Cette vue aérienne de 1967 montre que le site n°2 était à l'origine un verger très dense. L'ensemble de ces arbres n'existent plus aujourd'hui.

Ce plan de 1826 met en évidence que le site d'étude n°1 était libre de construction, hormis au Sud-Est, le long de la rue Cache Jean Reine.

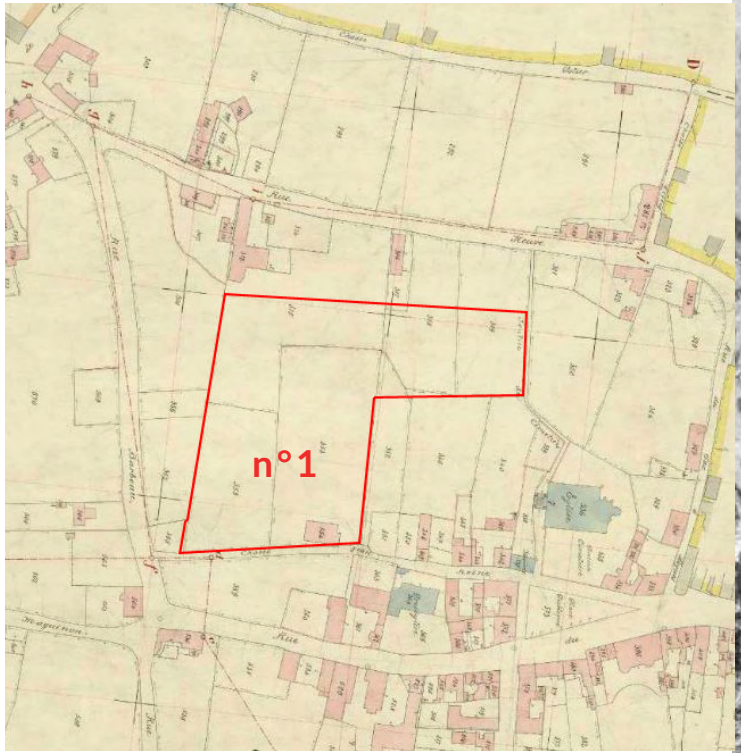





GOMMEGNIES - site n°1

Analyse du site

Le site d'étude est dans un entre-deux, constitué essentiellement de fonds de jardin dont la pente descend vers le Sud jusqu'au verger le long de la rue Cache Jean Reine d'où est visible le clocher de l'église.

Un hangar agricole se trouve au centre du site.

Sur sa partie Est, une liaison piétonne existante allant de la mairie, passant par un jardin public et l'église, longe le secteur d'étude sur son côté Est.



- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé



GOMMEGNIES - site n°1

Vues et ambiance du site





1. La liaison piétonne longeant le site passe sous une arche de l'Eglise latéralement au récent jardin public.



2. Un grand talus à l'arrière des maisons de la rue Barbeau indique une différence de niveau majeure.



3.Le hangar agricole ancien est seul édifice existant sur le site.



4. Le site d'étude longe l'arrière des fonds de jardin des maisons donnant sur la rue Barbeau.



5. Le chemin longeant le site et le verger au Sud donne vue sur le clocher de l'église.



GOMMEGNIES - site n°2

Analyse du site

Le site d'étude est accessible depuis la rue de la Gare et peut être potentiellement accessible depuis la cour de la Gare au Nord, grâce à un emplacement réservé.

Celui-ci se trouve à l'intersection de plusieurs équipements communaux :
- Au Sud, un terrain de foot extérieur, un skate park, l'école René Jouglet, le cimetière,
- Au nord, un terrain multi-sports, l'ancienne gare et une zone d'activité.

Sur sa partie Ouest, il est longé par des maisons individuelles implanbtées en profondeur dans des parcelles très arborées.

- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé





GOMMEGNIES - site n°2

Vues et ambiance du site

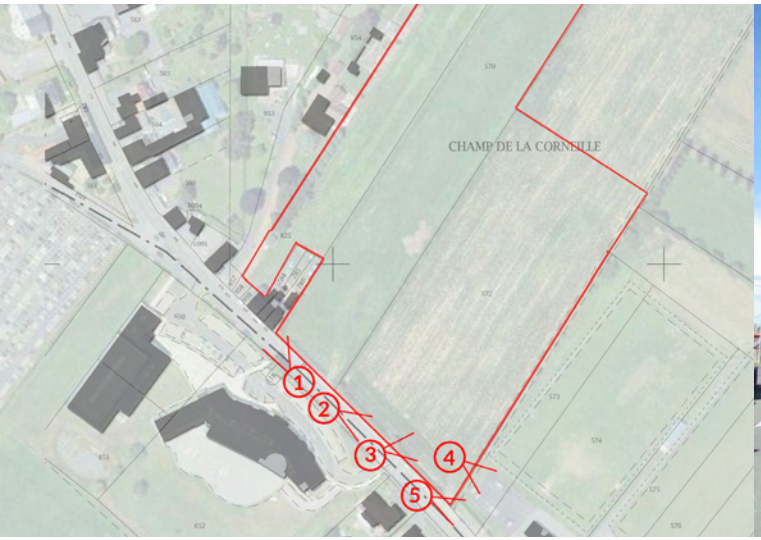



1. Le Sud du site est mitoyen à l'Ouest avec une maison individuelle.



2. Une haie continue longe le site sur la rue de la Gare.



3. Un terrain de foot borde le site sur son côté Est.



4. Un skate park est mitoyen au site sur sa partie Est, rue de la Gare.



5. La haie s'étant interrompue, est de nouveau présente devant le skate park.



POIX-DU-NORD

Historique du site

Cette vue aérienne de 1971 dévoile que l'ensemble des sites n'était pas bâti hormis une partie du site n°2 où se trouvait déjà le hangar agricole.

Ce plan de 1833 montre qu'aucun des sites n'était construit.

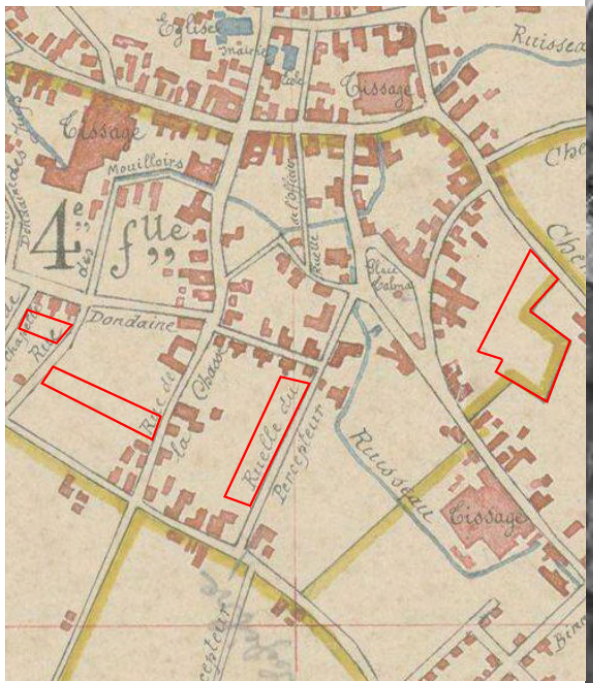

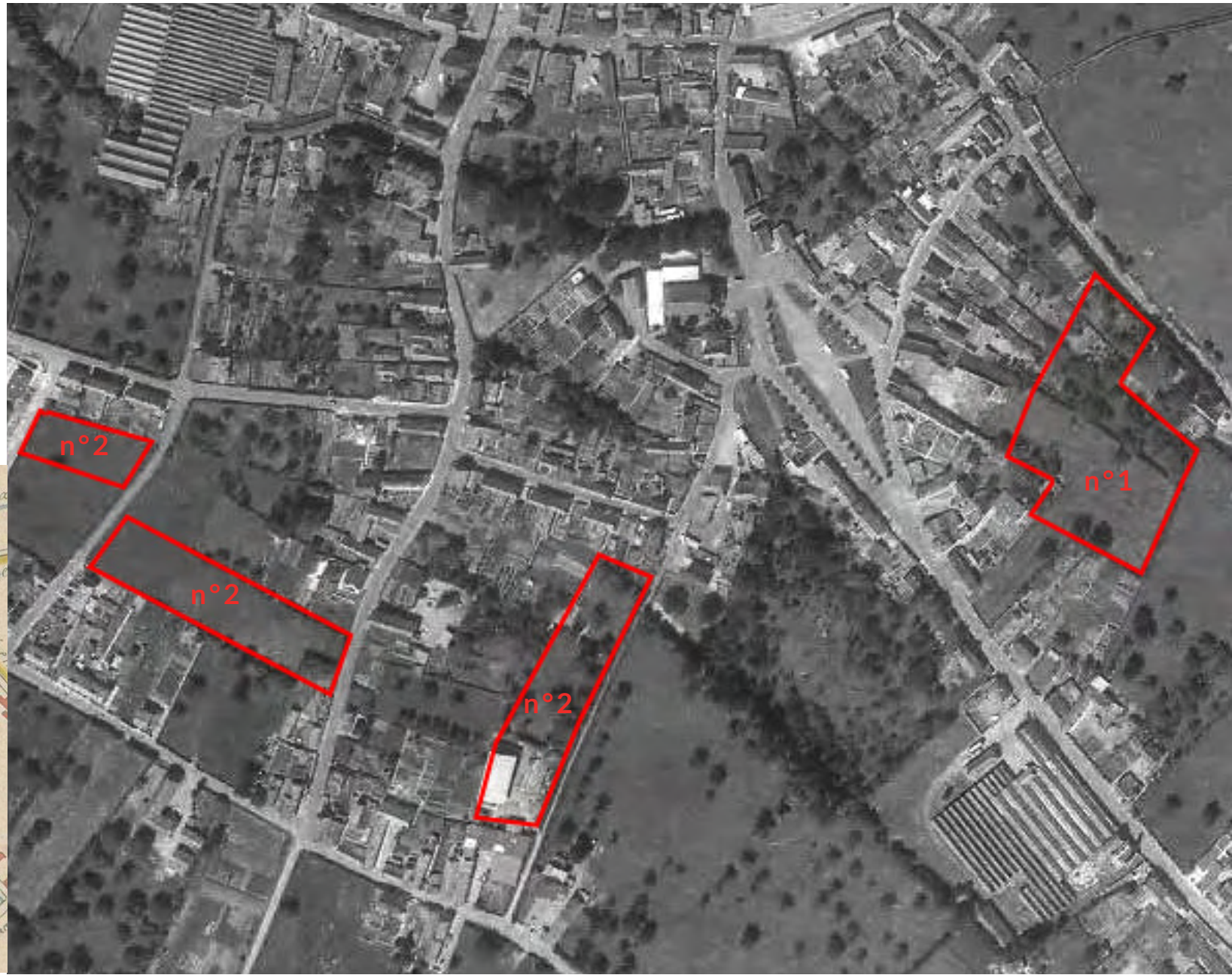



POIX-DU-NORD - site n°1 (0,9ha)

Analyse du site

Le site d'étude est bordé sur sa partie Nord par un talus fort pentu et très planté qui empêche la visibilité sur le secteur.

Un accès est possible rue du Château puisque une desserte véhicules est visible sur la vue aérienne, utilisé actuellement pour une maison individuelle en fond de parcelle.



- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé



POIX-DU-NORD - site n°1

Vues et ambiance du site





1. La rue du Calvaire au Nord du site est marquée par un talus très prononcé.



2. Cette nouvelle maison individuelle respecte la pente en s'inscrivant parallélement à elle.



3. Le talus est très arboré.



4. Une ligne à HT longe la rue du Calvaire.



5. Un accès au site est possible depuis la rue du Château au Sud.



POIX-DU-NORD - site n°2 (1,1ha)

Analyse du site

L'ensemble de ces sites sont des dents creuses disponibles aujourd'hui, qu'il serait interressant de construire afin de limiter l'étalement urbain sur les zones agricoles.

La parcelle à l'Ouest est longée par une desserte piétonne marquée par un alignement d'arbres. Une voirie en attente débouche sur celle-ci.

La parcelle tout en longueur, allant d'une rue à l'autre est dotée d'un talus important à l'Ouest et interrompue par une haie à l'Est.

La parcelle la plus à l'Est est une dent creuse encore disponible pour une maison individuelle.

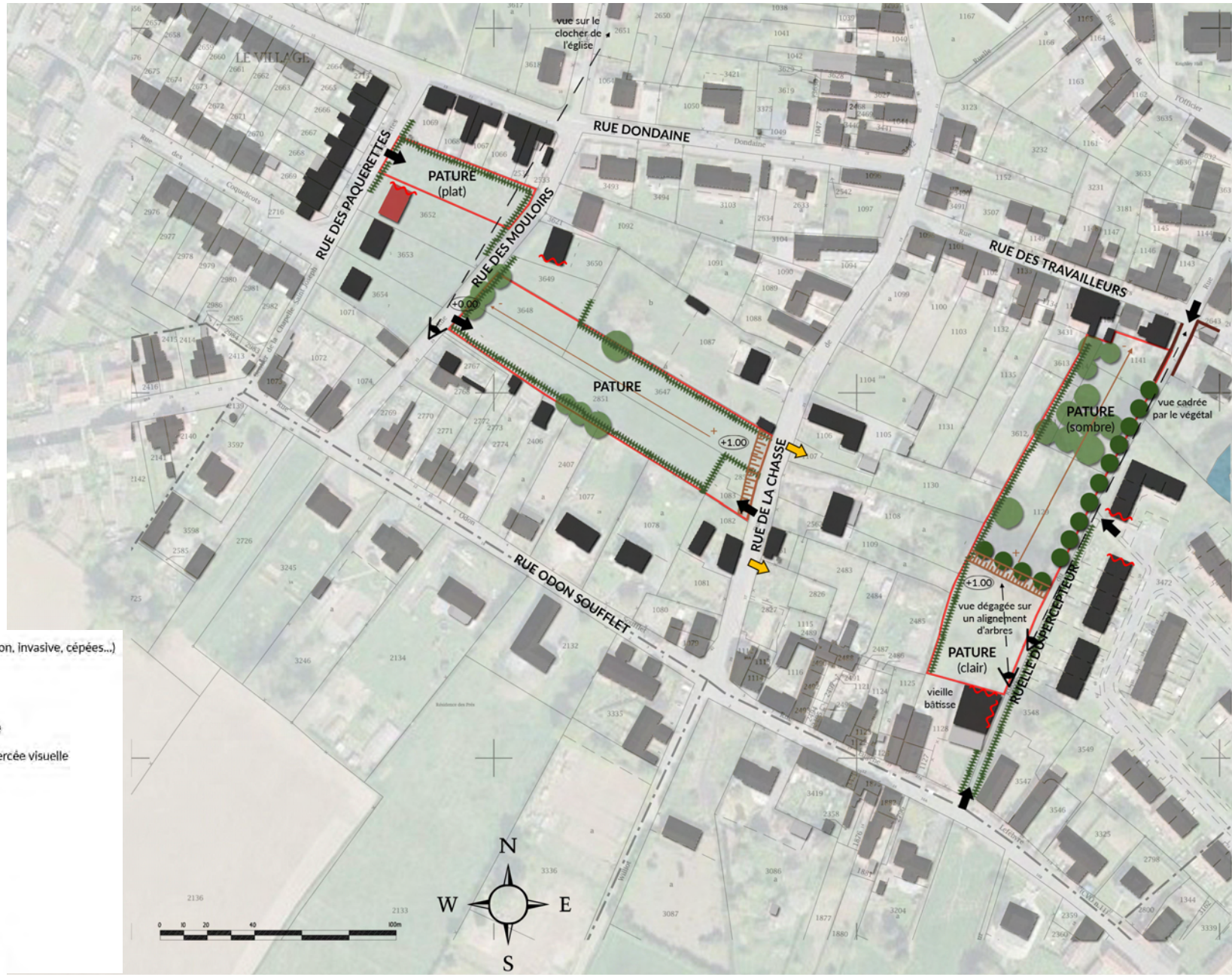

- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé



POIX-DU-NORD - site n°2

Vues et ambiance du site





1. La liaison piétonne est longée par le lotissement qui lui est paralléle caché par des haies.



2. Une liaison piétonne venant du lotissement débouche sur la précédente.



3. La liaison piétonne donne sur la rue des Travailleurs à son niveau le plus bas.



4. Rue de la Chasse, la parcelle au centre est marquée par un talus important et planté d'une haie arborée.



5. La dente creuse disponible pour une future maison individuelle est bordée en fond de parcelle par une haie.



VILLEREAU

Historique du site

Cette vue aérienne de 1969 révèle que l'ensemble du site projeté était consitué à l'origine de vergers denses.

Ce plan de 1898 montre qu'aucun des sites n'était construit mais la ruelle Bataille existait déjà.







VILLEREAU

Analyse du site

Le secteur d'étude constitué d'un lotissement en son centre est encadré de nombreux équipements communaux à proximité :
- A l'Ouest de la ruelle Bataille : maison de retraite, salle de sports, salle des fêtes,
- A l'Est de la ruelle Bataille : école, mairie, café.

L'emprise du site de projet à l'Ouest s'étend sur une pâture constituée de beaux arbres en limite d'une zone naturelle bocagère.
L'emprise du site de projet à l'Est est mitoyen à la maison de retraite puisqu'il s'agira de son exension mais il est aussi en limite de verger.



- Secteur d'étude
- Frange bâtie
- Pignon aveugle ou façade pénalisante
- Extension ou nouvelle construction
- Petit édifice parsemé
- Bâti public
- Bâti ancien de qualité
- Mur ou muret de qualité
- Clôture pénalisante
- Accès existant
- Accès potentiel
- Ligne HT
- Escalier
- Végétation basse (buisson, invasive, cépées...)
- Haie
- Arbres quelconque
- Arbre isolé remarquable
- Arbres marquant une percée visuelle
- Talus
- Pente
- Hydrographie
- Vue intéressante
- Abscence de vue et d'accès
- Emplacement réservé
- Parking
- Lotissements
- Tissu urbain ancien



VILLEREAU

Vues et ambiance du site





1. Le site de l'extension de l'EHPAD est marqué par des haies derrière lesquelles se trouve l'EHPAD existant.



2. Les haies marquent les limites entre les deux parcelles.



3. Des beaux arbres fruitiers rythment la pâture à l'Ouest .



4. Le site d'étude à l'Ouest donne vue sur la zone naturelle bocagère en fond.



5. La ruelle Bataille est marquée par de très grandes haies ainsi que par une ligne à Haute Tension.



VILLEREAU

Analyse du projet

L'extension du lotissement à l'Ouest questionne :
- Sa proximité avec la zone naturelle bocagère,
- La suppression de haies existantes qui sont caractéristiques des paysages de l'Avesnois,
- La suppression de quelques beaux arbres existants du verger.

L'extension de la maison de retraite à l'Est questionne :
- La proximité avec le verger,
- Son emprise sur une zone sans arbre,
- Son rapport architecturale avec la maison de retraite existante.



ORIGINAL

CONVENTION DE PARTENARIAT
entre le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et GRTgaz

Entre

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, dont le siège est situé à la Maison du Parc – Grange Dîmière – 4 cour de l'Abbaye – BP 11203 – 59550 MAROILLES,

Représenté par **Monsieur Guislain CAMBIER** en sa qualité de Président.

ci-après dénommé **« le SMPNRA »,**

D'une part,

Et

GRTgaz, Société Anonyme au capital social de 536 920 790 euros, dont le siège social est situé 6, rue Raoul Nordling 92270 BOIS COLOMBES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 440 117 620,

Représentée par **Monsieur Thierry DANIEL**, en sa qualité de Délégué Territorial Nord Est.

ci-après dénommée **« GRTgaz »,**

D'autre part,

Ci-après dénommés individuellement la « Partie » ou conjointement **« les Parties »**.

Vu la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois 2010-2022 ;
Vu la Convention de partenariat entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et GRTgaz établie le 27 janvier 2010, renouvelée le 29 mai 2013 et le 9 novembre 2016 ;
Vu la Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et GRTgaz Région Nord Est établie le 21 novembre 2012, et son avenant établi le 22 décembre 2014 ;

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

Dans le cadre de son projet de territoire, le SMPNRA travaille en partenariat avec les porteurs de projets privés pour les sensibiliser à une meilleure prise en compte de l'environnement et mener à bien des actions en faveur de la biodiversité et des paysages avesnois.

En 2000, la pose de la canalisation « Artère des marches du Nord-Est » par Gaz de France a été l'occasion d'un partenariat remarquable entre GRTgaz et le SMPNRA. Ce partenariat s'est traduit par une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la reconstitution du bocage qui a permis la mise en œuvre du financement de la replantation de haies par GRTgaz en vertu de schémas de plantations réalisés par le Parc avec l'accord des exploitants agricoles et des propriétaires.

En 2012, GRTgaz et le SMPNRA se sont engagés dans une convention partenariale pour une durée de 3 ans qui avait pour objectif de développer des actions pour tendre vers une gestion écologique et une

intégration paysagère des infrastructures gazières du territoire. Ce partenariat a été prolongé par voie d'avenant en 2014. Grâce à cette collaboration, de nombreuses actions ont été engagées :

- la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique et paysager de la station de compression de Taisnières-sur-Hon ;
- l'expérimentation de l'intégration paysagère de 8 postes de gaz ;
- l'amélioration de la connaissance de la biodiversité liée aux arbres têtards grâce à la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques et à la publication d'une brochure de sensibilisation ;
- la plantation d'arbres têtards sur les communes du territoire concernées par le passage de canalisation.

Cette deuxième convention entre le SMPNRA et GRTgaz est l'occasion de poursuivre les actions engagées, notamment pour l'intégration paysagère et la gestion écologique des postes et de la station de compression de Taisnières-sur-Hon ou la plantation d'arbres têtards, mais aussi de mener de nouvelles actions en faveur de la préservation de la biodiversité, de la sensibilisation du public et de la lutte contre le changement climatique :

- recherche et expérimentation de solutions écologiques et opérationnelles pour faciliter le passage au « zéro phyto » sur les emprises GRTgaz,
- installation de balises-gîtes pour favoriser le maintien et la reproduction des insectes pollinisateurs ou mangeurs de pucerons,
- étude sur les gisements disponibles en biométhane.

Par ailleurs, l'opportunité d'une nouvelle convention s'est vue confirmée par la poursuite du partenariat entre GRTgaz et la Fédération des Parcs naturels régionaux qui a fait l'objet d'une nouvelle convention le 9 novembre 2016 pour une durée de trois ans. Les deux structures souhaitent aujourd'hui développer les partenariats locaux dans un contexte marqué par la déclinaison des Trames Vertes et bleues, l'adoption d'une nouvelle loi sur la Biodiversité et les Paysages ou la mise en œuvre de politiques publiques en lien avec les transitions énergétique et écologique, en recherchant notamment des pistes de collaboration sur le développement de la mobilité gaz et du biométhane au sein des parcs.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les principes du partenariat entre les Parties dans le cadre de la réalisation d'actions et de programmes, dans les domaines suivants :

- L'accompagnement et l'assistance technique pluridisciplinaire des services du Parc dans le cadre de projets d'aménagement de GRTgaz menés sur le territoire du Parc,
- La gestion des infrastructures et des emprises existantes ou futures de GRTgaz en termes d'intégration paysagère et de gestion écologique,
- L'éducation à l'environnement et au développement durable des habitants et des acteurs du territoire,
- Le rôle du biométhane dans la mise en œuvre de la transition énergétique du territoire.

Cette convention de partenariat pourra si nécessaire être précisée par une convention d'application qui définira les modalités de mise en œuvre du ou des projets s'inscrivant dans les objectifs énoncés.

ARTICLE 2 : PRINCIPES GENERAUX D'ENGAGEMENTS

- Dans le cadre de ce partenariat, le SMPNRA s'engage à :
  - apporter une assistance technique pluridisciplinaire à GRTgaz dans les respects des orientations et mesures de la Charte du Parc 2010-2022,
  - autoriser GRTgaz à communiquer sur les actions qui seront menées en application de la présente convention.

Les reproductions du logo du SMPNRA sur les supports de communication qui seront utilisés par GRTgaz devront être soumises préalablement à l'approbation du SMPNRA et être effectuées suivant la charte graphique du SMPNRA. Ces reproductions seront effectuées suivant des normes de taille, de couleur et d'emplacement définies précisément par le SMPNRA pour chaque type de support de communication. En outre, GRTgaz s'engage à fournir au SMPNRA toutes les copies des supports de communication qui seront réalisées dans le cadre du présent partenariat.

- Dans le cadre de ce partenariat, GRTgaz s'engage à :
  - diffuser la présente convention auprès de ses agents et de ses sous-traitants / prestataires concernés par le territoire du PNRA, et à respecter les orientations de la Charte du Parc 2010-2022.
  - participer financièrement à la mise en œuvre des actions **estimées à hauteur de 19 000 €** sur 3 ans (2017-2019) dans le cadre d'un budget global et d'un plan de financement restant à préciser.
  - autoriser le SMPNRA à communiquer sur les actions qui seront menées en application de la présente convention.

Les reproductions du logo de GRTgaz sur les supports de communication qui seront utilisés par le SMPRNA devront être soumises préalablement à l'approbation de GRTgaz et être effectuées suivant la charte graphique ou les maquettes fournies par GRTgaz. Ces reproductions seront effectuées suivant des normes de taille, de couleur et d'emplacement définies précisément par GRTgaz pour chaque type de support de communication. En outre, le SMPNRA s'engage à fournir à GRTgaz toutes les copies des supports de communication qui seront réalisées dans le cadre du présent partenariat.

ARTICLE 3 : ACTIONS DU PARTENARIAT ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Association du PNRA aux projets de GRTgaz

La convention 2012-2015 et son avenant prévoyaient que le SMPNRA apporte conseils et assistance technique pour la prise en compte de l'environnement et du paysage dans le cadre des projets de GRTgaz sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, les engagements des Parties restent inchangés.

Ainsi,

- **Le SMPNRA s'engage** à apporter une assistance technique à GRTgaz sur la reconstitution du maillage bocager à restaurer à la suite de la pose de canalisations de gaz ou de travaux sur les canalisations de gaz existantes. Cet accompagnement sera réalisé par l'intermédiaire d'un dossier regroupant les conseils techniques en plantations du Parc ainsi que les essences à utiliser.

- **Le SMPNRA s'engage** à tenir compte des contraintes techniques des canalisations de gaz (respect des servitudes associées) dans ces schémas de plantations.

- **GRTgaz s'engage**, pour chacun de ses projets sur le territoire du Parc, à informer le PNRA dès le lancement des études de faisabilité. Le contact sera établi par la personne de GRTgaz chargée du projet, qui restera le seul interlocuteur du Parc. Avant de prendre contact avec les services du Parc, cette personne interrogera la Direction de l'ingénierie sur l'existence d'autres(s) projet(s) en prévision sur le territoire du Parc. En cas de multiplicité des projets, GRTgaz désignera un interlocuteur unique et informera les services du PNRA du nom de la personne désignée.

GRTgaz s'engage, à l'occasion de chacun de ses projets, à travailler en amont avec le PNR de façon à éviter ou à réduire à minima les impacts.

- GRTgaz s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre les plantations compensatoires et assurer la reprise des plants.

• **GRTgaz et le SMPNRA conviennent** d'examiner ensemble les conditions de réalisation et de planning des plantations pour minimiser l'empreinte écologique des canalisations de transport.

• **GRTgaz s'engage** à contacter les propriétaires/locataires des parcelles concernées par les travaux en vue d'obtenir leur autorisation pour les opérations de replantation.

• **Le SMPNRA s'engage** à assister GRTgaz pour toute demande d'autorisation nécessaire à la plantation d'aubépines.

• **GRTgaz s'engage** à toujours assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de transplantations et de plantations en suivant les prescriptions qui résulteront du travail fourni par le SMPNRA.

• **GRTgaz s'engage** à porter une attention particulière aux projets situés dans les « cœurs de nature bocagers » du plan du Parc et/ou impactant des haies préservées au titre du L151-23 (auparavant L123-1-5-III.2) ou R421-23i du code de l'urbanisme, notamment pour la recomposition du bocage.

3.2. Plan de gestion écologique et paysager de la station de compression de Taisnières-sur-Hon

La convention 2014-2016 et son avenant ont donné lieu à l'élaboration d'un plan de gestion écologique et paysager de la station de compression de Taisnières-sur-Hon par les services du Parc. Elle prévoit une visite annuelle du site par les services du Parc pendant 5 ans, soit jusqu'en 2017, afin d'assurer la bonne gestion du site.

La présente convention permet de poursuivre et de prolonger l'accompagnement technique du Parc afin de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations.

Ainsi,

• **Le SMPNRA s'engage** à réaliser une visite annuelle du site au cours de la durée de la présente convention afin d'identifier les replantations nécessaires à sa bonne gestion. Ces visites donneront lieu à l'élaboration de comptes-rendus.

En contrepartie, **GRTgaz s'engage** à mettre en œuvre les préconisations convenues avec le SMPNRA conformément au compte-rendu, garantir un suivi et assurer la pérennité des plantations réalisées.

• **GRTgaz s'engage** à tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à la station de compression aux services du SMPNRA en charge de l'élaboration du plan de gestion. **GRTgaz s'engage** à désigner un interlocuteur privilégié du SMPNRA qui apportera les informations relatives aux aspects techniques.

En contrepartie, **le SMPNRA s'engage** à respecter le plan de prévention signé avec l'exploitant référent. Toute demande de visite sur site sera effectuée au minimum 2 semaines avant la date convenue.

• **GRTgaz s'engage** à assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de plantations et de gestion écologique en suivant les prescriptions du SMPNRA.

• **GRTgaz s'engage** à communiquer les préconisations du Parc à la société en charge de la gestion des espaces verts de la station et à s'assurer de leur application conformément notamment au compte rendu des visites annuelles. **GRTgaz s'assurera de** la présence du responsable ou de son représentant des travaux de la société à l'occasion des visites annuelles des services du Parc.

Financement GRTgaz = 1500€ (3 visites de suivi et comptes-rendus à 500€)

3.3. Intégration paysagère et gestion écologique des postes

La convention 2012-2015 et son avenant ont donné lieu à l'élaboration de 9 dossiers de plantation par les services du Parc pour expérimenter l'intégration paysagère de 9 postes du territoire. Il s'agit des postes situés sur les communes de Berlaimont, Bousies, Haut-Lieu, Houdain-lez-Bavay, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Sepmeries, Taisnières-sur-Hon (station de comptage), Villers-Pol et Wargnies-le-Petit.

Au vu des contraintes techniques identifiées, GRTgaz a engagé prioritairement des actions de plantations sur les postes de Haut-Lieu, Houdain-lez-Bavay, Saint-Hilaire-sur-Helpe et Taisnières-sur-Hon.

Sous réserve d'accord préalable, la présente convention a pour objet d'étendre cette action à d'autres postes et d'assurer un suivi des plantations déjà réalisées. Le SMPNRA s'attachera également à rechercher et à expérimenter des solutions écologiques et opérationnelles pour faciliter le passage au « zéro phyto » sur les emprises GRTgaz

Ainsi,

- **Le SMPNRA s'engage** à étudier la faisabilité de 3 nouveaux dossiers de plantation pendant la durée de la présente convention. Les 3 postes concernés seront sélectionnés en concertation avec les services de GRTgaz et les Maires des communes concernées. Les préconisations du Parc tiendront compte des contraintes techniques communiquées par GRTgaz en amont de la définition du projet. Le SMPNRA transmettra au Maire des communes concernées les schémas de plantation réalisés.

- **GRTgaz s'engage** à assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de plantations et de gestion écologique en suivant les prescriptions de plantation du SMPNRA lorsque l'ensemble des accords des propriétaires des terrains et obtenus.

- **GRTgaz s'engage** à informer le SMPNRA et le Maire de la commune concernée avant d'entreprendre tous travaux de plantation dans le cadre de cette action.

- En cas de contrainte technique ou administrative avérée, **le SMPNRA s'engage** à mettre à jour les dossiers de plantation à la demande de GRTgaz.

- **Le SMPNRA s'engage** à assurer une visite de suivi des plantations réalisées dans les 3 années suivant la signature de la présente convention. Un rapport sera établi suite à la visite afin de formuler les conseils techniques nécessaires à l'entretien et à la pérennité des plantations.

- **GRTgaz s'engage** à tenir informé le SMPNRA en cas de travaux sur les ouvrages existants ayant un impact sur les plantations effectuées ou de création de nouveaux postes.

- **Le SMPNRA s'engage** à se tenir à disposition de GRTgaz pour toute négociation éventuelle avec les propriétaires des terrains, les exploitants agricoles ou les Maires des communes concernés par les travaux de plantation.

- **GRTgaz s'engage** à solliciter des devis auprès des entreprises pour l'ensemble des plantations avant le terme du présent avenant.

- **GRTgaz s'engage** à assurer la pérennité des plantations réalisées et à mettre en œuvre les préconisations figurant dans les rapports suite aux visites de sites.

Financement de GRTgaz pour l'action = 1500 € (3 schémas de plantations à 500€)

3.4. Plantation d'arbres têtards

La convention initiale et son avenant ont donné lieu à l'accueil d'une personne stagiaire au sein du Parc qui a entrepris la réalisation d'un diagnostic faunistique et floristique d'arbres têtards dans un périmètre de 500m autour de 15 postes de sectionnement GRTgaz[1]. Un document de sensibilisation démontrant la richesse écologique des arbres têtards dans l'Avesnois a été édité en 2014.

Suite à cet état des lieux, une opération de plantation a été mise en place sur les communes du territoire du Parc concernées par le passage de la canalisation. Un appel à candidature a ainsi été lancé en juillet 2015 à destination des agriculteurs, des particuliers et des communes du territoire pour bénéficier du financement des plantations à hauteur de 85% par GRTgaz et de l'accompagnement technique des services du Parc pour l'organisation et l'encadrement du chantier.

En janvier 2017, 229 arbres têtards au total ont été plantés sur les communes de Hon-Hergies, Le Quesnoy, Potelle, Anor, Boussois et Eclaibes. En hiver 2017-2018 auront lieu les derniers chantiers de plantation.

Ainsi,

• **Le SMPNRA s'engage** à valoriser le soutien financier de GRTgaz en faisant figurer le logo GRTgaz sur tous les supports de communication, de présentation et de promotion de cette action. En contrepartie, GRTgaz s'engage à valoriser le soutien technique du SMPNRA en faisant figurer le logo du Parc sur tous les supports de communication, de présentation et de promotion de cette action.

• **Le SMPNRA s'engage** à assurer la maîtrise d'ouvrage des plantations.

• **Le SMPNRA s'engage** à fournir à GRTgaz les informations nécessaires à la réalisation des supports de communication permettant de sensibiliser des habitants à la biodiversité.

• **Le SMPNRA s'engage** à inviter GRTgaz à l'occasion d'événements en lien avec l'action de promotion des arbres têtards (forums de sensibilisation, restitution collective...)

• **Le SMPNRA s'engage** à organiser, dans le cadre d'un programme de formations organisées sur le territoire, une session de formation de taille des arbres têtards sur un des sites plantés accueillant un minimum de 10 arbres. L'ensemble des bénéficiaires de l'opération seront conviés à cet évènement.

3.5. Soutien, recherche et expérimentation pour la mise en place du « zéro phyto » dans les communes du Parc et sur les infrastructures GRTgaz

L'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics est rendu obligatoire par la loi à compter du 1er janvier 2017. Cela comprend l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries (hors cimetières et espaces publics spécifiques).

L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics peut poser des difficultés dans la mise en œuvre et quelques questionnements pour les collectivités. C'est pourquoi, le Parc propose aux communes de les accompagner pour une transition en douceur vers le « zéro phyto ». Cette démarche nécessite une méthode de travail et une expertise particulière (audit des pratiques actuelles, définition des nouveaux objectifs d'entretien, plan de désherbage, plan de gestion différenciée, plan de communication adapté aux usagers de la commune...).

[1] Vieux-Mesnil, Houdain-lez-Bavay, Sepmeries, Bachant, Haut-Lieu (2 postes), Bousies, Landrecies, Ohain (2 postes), Anor, Bas-Lieu, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Wignehies, Pont-sur-Sambre

Afin de soutenir l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, GRTgaz souhaite bénéficier de l'expertise du Parc pour expérimenter la mise en place du « zéro phyto » sur les infrastructures gazières du territoire.

Ainsi,

• **GRTgaz s'engage** à soutenir financièrement le SMPNRA pour accompagner les communes du Parc dans la réduction des produits phytosanitaires afin de favoriser l'accueil de la biodiversité et améliorer la qualité de la ressource en eau.

• En contrepartie, **le SMPNRA s'engage** à mettre à disposition son ingénierie et son expertise pour entreprendre des recherches en faveur de la mise en place du « zéro phyto » sur les infrastructures gazières existantes sur le territoire (station de compression et 2 à 3 postes).

• Préalablement à tous travaux de recherches, **GRTgaz s'engage** à transmettre au SMPNRA un état des lieux du mode de gestion actuel de ses infrastructures en terme d'entretien des espaces verts (station de compression et postes), indiquant notamment ses contraintes et ses objectifs en termes d'utilisation de produits phytosanitaires notamment vis-à-vis de la réglementation en vigueur et à venir.

• **Le SMPNRA s'engage** à mobiliser son réseau d'acteurs pour dresser un recueil d'expériences de solutions opérationnelles adaptées aux sites industriels tels que GRTgaz. En contrepartie, GRTgaz s'engage à transmettre toute donnée ou information susceptible d'aider le SMPNRA dans ses recherches en mobilisant son propre réseau d'acteurs.

• Dans la limite de son expertise et de ses résultats de recherches, **le SMPNRA s'engage** à proposer des solutions opérationnelles adaptées aux contraintes techniques de GRTgaz.

• **GRTgaz s'engage** à expérimenter les solutions proposées sur l'une de ses infrastructures (station ou poste) pendant une durée de 6 mois dans la limite des contraintes technique ou de sécurité. Le choix du site sera effectué en concertation entre GRTgaz et les services du Parc.

• **Le SMPNRA s'engage** à informer le Maire de la commune concernée des actions d'expérimentation entreprises.

• En cas de réussite avérée, **GRTgaz s'engage** à mettre en place les modes de gestion écologiques concernés sur les infrastructures ayant fait l'objet de l'expérimentation, dans la limite des contraintes techniques ou de sécurité.

• **Le SMPNRA s'engage** à se tenir à disposition pour une session de sensibilisation des salariés GRTgaz ou des entreprises sous-traitantes.

• **Le SMPNRA s'engage** à valoriser le soutien financier de GRTgaz en faisant figurer le logo GRTgaz sur tous les supports de communication, de présentation et de promotion de cette action. En contrepartie, GRTgaz s'engage à valoriser le soutien technique du SMPNRA en faisant figurer le logo du Parc sur tous les supports de communication, de présentation et de promotion de cette action.

Financement de GRTgaz pour l'action = 5 000€ (coût de l'ingénierie)

3.6. Installation de balises-gîtes en faveur de la biodiversité

Depuis 2012, le SMPNRA et GRTgaz travaillent à favoriser l'accueil de la biodiversité sur le territoire du Parc. La plantation d'arbres têtards contribue notamment à accueillir oiseaux, mammifères et insectes.

En 2018, la transformation de balises GRTgaz existantes en gîtes à insectes permettra de continuer de répondre à cet objectif, tout en sensibilisant le grand public à la préservation de la biodiversité grâce à l'installation de panneaux de sensibilisation sur des secteurs à enjeux écologiques et des sites fréquentés notamment à proximité de circuits de randonnées.

Cette action de sensibilisation s'appuiera sur l'opération « Plantons le Décor » et permettra la mobilisation des habitants sur des projets en faveur de l'accueil de la biodiversité.

Ainsi,

- **Le SMPNRA s'engage** à valoriser cette action dans le cadre de l'opération « Plantons le décor » pour inciter les habitants du territoire à planter des arbres d'essences locales. Pour chaque arbre ou arbuste acheté, **GRTgaz s'engage** à financer l'installation de balises à insectes dans la limite d'un budget total de 5 000 euros.

- **Le SMPNRA s'engage** à cibler les secteurs du territoire les plus adaptés à l'installation de balises-gîtes selon l'occupation des sols et les usages des chemins et sentiers. La sélection finale des sites et des types de balise se fera en concertation avec GRTgaz.

- **Le SMPNRA s'engage** à procéder au choix et à l'achat des gîtes et des supports de communication en concertation avec GRTgaz

- **GRTgaz s'engage** à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération en procédant à l'installation des gites au sein des balises existantes et participer à la sensibilisation des riverains.

- **Le SMPNRA s'engage** à fournir à GRTgaz les informations nécessaires à la réalisation des supports de communication permettant de sensibiliser des habitants à la biodiversité.

- **Le SMPNRA s'engage** à se tenir à disposition de GRTgaz pour toute prise de contact avec les propriétaires des terrains, les exploitants agricoles ou les Maires des communes concernés.

- **GRTgaz s'engage** à valoriser le soutien technique du SMPNRA en faisant figurer le logo du Parc sur tous les supports de communication, de présentation et de promotion de cette action. En contrepartie, **le SMPNRA s'engage** à valoriser le soutien financier de GRTgaz en faisant figurer le logo GRTgaz sur tous les supports de communication, de présentation et de promotion de cette action.

- **GRTgaz s'engage** à tenir informé le SMPNRA à l'occasion d'événements en lien avec cette opération (inauguration, restitution collective...).

- **GRTgaz s'engage** à tenir informé le SMPNRA de toute nouvelle installation ou déplacement de balises à insectes sur le territoire du Parc.

- **Le SMPNRA s'engage** à assurer une visite des balises au cours des 2 années suivant leur pose et informer de la présence d'insectes et si besoin quelques éléments d'explication en cas d'absence d'insectes.

- **GRTgaz s'engage** à remplacer les balises à insectes si cas de connaissance de détérioration.

Financement de GRTgaz pour l'action = 5 000 € *(feuillet de communication dans le magazine Plantons Le Décor, coût d'ingénierie, gîtes et supports de communication).*

3.7. Réalisation d'une étude de gisement en biométhane

Le biométhane est un gaz renouvelable produit à partir de la transformation de matières organiques issues de divers secteurs : agricole, industriel, déchets de restauration, déchets de collectivités, gaz issu des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), etc.

Grâce à son expertise technique, GRTgaz se positionne comme un facilitateur sur la chaîne de valeur de ce gaz vert issu des territoires.

GRTgaz souhaite donc étudier les potentiels de gisement de biomasse sur le territoire de l'Avesnois, engagé dans l'enjeu climat et reconnu depuis 2016 comme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), avec le soutien de l'ADEME.

• **GRTgaz s'engage** à participer au financement de l'ingénierie nécessaire pour la réalisation d'une étude de gisement de biométhane avec le soutien de l'ADEME en partenariat étroit avec l'Agence d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) dans le cadre de TEPCV et du COTRI.

• **Le SMPNRA s'engage** à mettre GRTgaz en lien avec les porteurs de projets locaux de biométhane, afin d'étudier avec eux la plus-value apportée par GRTgaz.

Financement de GRTgaz pour l'action = 5 000€

3.8. Valorisation du parcours pédestre sur la commune de Taisnières-sur-Hon

Le Parc naturel régional de l'Avesnois et GRTgaz accompagnent la commune de Taisnières-sur-Hon et l'association Taisnières Malplaquet Culture Patrimoine pour développer le parcours pédestre autour de la bataille de Malplaquet sur le territoire communal.

• **GRTgaz s'engage** à apporter son soutien financier pour la valorisation du parcours pédestre.

• **Le SMPNRA s'engage** à valoriser le soutien financier de GRTgaz en faisant figurer le logo GRTgaz sur tous les supports de communication, de présentation et de promotion de cette action.

Financement de GRTgaz pour l'action = 1 000€

ARTICLE 4 : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

4.1 : Programmation prévisionnelle à 3 ans

ACTIONS	2017	2018	2019
Association du PNRA aux projets de GRTgaz	X	X	X
Plan de gestion écologique et paysager de la station de compression de Taisnières-sur-Hon	X	X	X
Intégration paysagère et gestion écologique des postes	X	X	X
Plantation d'arbres têtards	X		

Recherche et expérimentation pour la mise en place du « zéro phyto » sur les infrastructures GRTgaz	X	X	
Publication dans l'opération Plantons le décor		X	
Installation de balises-gîtes en faveur de la biodiversité			X
Réalisation d'une étude de gisement en biométhane		X	X
Valorisation du parcours pédestre sur la commune de Taisnières-sur-Hon		X	

4.2 : Indemnisation du SMPNRA pour son assistance technique

GRTgaz s'engage à verser **500€** au SMPNRA pour la réalisation de chaque visite de suivi de la station de Taisnières-sur-Hon et l'élaboration d'un compte-rendu, soit un total de **1 500€**.

GRTgaz s'engage à verser **500€** au SMPNRA pour chaque schéma de plantations réalisé pour l'intégration paysagère des postes, soit un total de 1 **500€.**

GRTgaz s'engage à verser **5 000€** au SMPNRA pour l'action de recherche et d'expérimentation pour la mise en place du « zéro phyto » sur les infrastructures GRTgaz.

GRTgaz s'engage à verser **5 000€** au SMPNRA pour l'installation de balises-gîtes en faveur de la biodiversité.

GRTgaz s'engage à verser **5 000€** au SMPNRA pour sa participation à la réalisation d'une étude de gisement en biométhane.

GRTgaz s'engage à verser 1000€ au SMPNRA pour la valorisation du parcours pédestre sur la commune de Taisnières-sur-Hon.

Le paiement global et forfaitaire de dix-neuf mille euros (19 000€) sera effectué au compte ouvert au nom du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois à la Perception de Le Quesnoy sous les références suivantes :

Etablissement : 30001 Guichet : 00516 N° Compte : 0000U050033 Clé: 74

4.3 : Annulation complète ou partielle des actions du partenariat

En cas d'annulation ou de non-réalisation de l'une des actions objets de la présente convention et définies à l'article 3, le SMPNRA s'engage, sur simple demande, à rembourser à GRTgaz la participation financière correspondante.

En cas d'interruption de réalisation ou de réduction de l'une des actions objets de la présente convention définies à l'article 3, les Parties se rencontreront afin d'étudier les modalités de remboursement de la participation financière GRTgaz prévue à l'article 4.2 et ce, proportionnellement à la réalisation des actions.

ARTICLE 5 : SUIVI DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Afin d'assurer le suivi de la présente convention, GRTgaz et le SMPNRA désignent les interlocuteurs suivants :

Pour GRTgaz, Territoire Nord Est : **Tanguy MANCHEC** (Responsable des Affaires Publiques Territorial – 03.28.53.41.08)

Pour le SMPNRA: **Perrine ARFAUX** (chargée de mission aménagement durable du territoire) – 03.27.14.90.82 et **Corinne BURY** (chargée de mission principale du pôle Cadre de vie – Patrimoine bâti – Urbanisme)
Les parties signataires se réuniront au moins une fois par an pour établir un **bilan annuel** et veiller à l'application opérationnelle et efficace de la présente convention au sein d'un comité de suivi constitué des personnes suivantes :
-Le Directeur du Parc naturel régional de l'Avesnois ou son représentant ;
-Le Délégué Territorial Nord Est GRTgaz ou son représentant.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à sa date de signature par les Parties et expirera au terme de trois (3) années écoulées.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET CONVENTIONS PARTICULIÈRES

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

En cas de non respect par l'une des parties de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée par la Partie s'estimant lésée, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet pendant une durée de 30 jours.

La résiliation ne donnera lieu à aucun versement de dommages et intérêts. Toutefois, le SMPNRA s'engage à rembourser les sommes versées par GRTgaz si la manifestation correspondante n'a pas eu lieu au moment de la résiliation.

ARTICLE 9 : LITIGE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, et à défaut de règlement amiable entre les Parties, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

ARTICLE 10 : NON-EXCLUSIVITÉ

La présente convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des Parties puisse conclure un accord de même type avec d'autres partenaires.

ARTICLE 11 : ENREGISTREMENT

La présente convention n'est pas assujettie aux droits de timbre et d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de la Partie qui en aurait provoqué la perception.

Fait en 2 exemplaires originaux le 29/09/2017 à Taisnières-sur-Hon

Guislain CAMBIER
Président du SMPNRA

Thierry DANIEL
Délégué Territorial Nord Est

Logements vacants
Commune de Amfroipret

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Amfroipret

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	3	27,27%	3,85%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	8	72,73%	10,26%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	11	100,00%	14,10%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Wargnies-le-Petit

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Wargnies-le-Petit

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	7	31,82%	2,39%
Classe 2	1	4,55%	0,34%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	14	63,64%	4,78%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	22	100,00%	7,51%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.5 1 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Wargnies-le-Grand

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Wargnies-le-Grand

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	15	44,12%	3,65%
Classe 2	1	2,94%	0,24%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	16	47,06%	3,89%
Inclassable (échec de fusion)	2	5,88%	0,49%
Total	34	100,00%	8,27%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Villers-Pol

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Villers-Pol

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	24	47,06%	4,73%
Classe 2	2	3,92%	0,39%
Classe 3	1	1,96%	0,20%
Classe 4	23	45,10%	4,54%
Inclassable (échec de fusion)	1	1,96%	0,20%
Total	51	100,00%	10,06%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Villereau

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Villereau

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	17	62,96%	4,63%
Classe 2	1	3,70%	0,27%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	9	33,33%	2,45%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	27	100,00%	7,36%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Vendegies-au-Bois

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Vendegies-au-Bois

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	11	61,11%	5,61%
Classe 2	1	5,56%	0,51%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	6	33,33%	3,06%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	18	100,00%	9,18%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Taisnières-sur-Hon

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Taisnières-sur-Hon

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	14	46,67%	3,78%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	1	3,33%	0,27%
Classe 4	15	50,00%	4,05%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	30	100,00%	8,11%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.7 1.4 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Sepmeries

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Sepmeries

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	9	37,50%	3,70%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	13	54,17%	5,35%
Inclassable (échec de fusion)	2	8,33%	0,82%
Total	24	100,00%	9,88%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Salesches

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Salesches

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	8	42,11%	7,08%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	11	57,89%	9,73%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	19	100,00%	16,81%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Saint-Waast

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Saint-Waast

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	11	39,29%	4,56%
Classe 2	1	3,57%	0,41%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	16	57,14%	6,64%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	28	100,00%	11,62%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.5 1 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Ruesnes

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Ruesnes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	10	71,43%	5,85%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	2	14,29%	1,17%
Classe 4	1	7,14%	0,58%
Inclassable (échec de fusion)	1	7,14%	0,58%
Total	14	100,00%	8,19%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Robersart

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Robersart

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	7	87,50%	9,72%
Classe 2	1	12,50%	1,39%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	0	0,00%	0,00%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	8	100,00%	11,11%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Raucourt-au-Bois

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Raucourt-au-Bois

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	3	37,50%	4,11%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	5	62,50%	6,85%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	8	100,00%	10,96%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.1 0.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Preux-au-Sart

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Preux-au-Sart

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	9	50,00%	8,33%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	8	44,44%	7,41%
Inclassable (échec de fusion)	1	5,56%	0,93%
Total	18	100,00%	16,67%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.5 1 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Preux-au-Bois

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Preux-au-Bois

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	21	55,26%	6,23%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	16	42,11%	4,75%
Inclassable (échec de fusion)	1	2,63%	0,30%
Total	38	100,00%	11,28%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Potelle

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Potelle

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	8	66,67%	5,44%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	2	16,67%	1,36%
Classe 4	2	16,67%	1,36%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	12	100,00%	8,16%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.5 1 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Poix-du-Nord

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Poix-du-Nord

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	35	51,47%	4,11%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	1	1,47%	0,12%
Classe 4	31	45,59%	3,64%
Inclassable (échec de fusion)	1	1,47%	0,12%
Total	68	100,00%	7,99%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Orsinval

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Orsinval

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	9	50,00%	4,19%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	1	5,56%	0,47%
Classe 4	7	38,89%	3,26%
Inclassable (échec de fusion)	1	5,56%	0,47%
Total	18	100,00%	8,37%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Obies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Obies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	9	45,00%	3,32%
Classe 2	1	5,00%	0,37%
Classe 3	2	10,00%	0,74%
Classe 4	8	40,00%	2,95%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	20	100,00%	7,38%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Neuville-en-Avesnois

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Neuville-en-Avesnois

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	3	75,00%	2,59%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	1	25,00%	0,86%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	4	100,00%	3,45%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Mecquignies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Mecquignies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	8	26,67%	2,94%
Classe 2	1	3,33%	0,37%
Classe 3	2	6,67%	0,74%
Classe 4	17	56,67%	6,25%
Inclassable (échec de fusion)	2	6,67%	0,74%
Total	30	100,00%	11,03%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Maroilles

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Maroilles

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	27	28,72%	4,49%
Classe 2	3	3,19%	0,50%
Classe 3	3	3,19%	0,50%
Classe 4	57	60,64%	9,47%
Inclassable (échec de fusion)	4	4,26%	0,66%
Total	94	100,00%	15,61%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.9 1.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Maresches

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Maresches

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	13	44,83%	3,71%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	1	3,45%	0,29%
Classe 4	15	51,72%	4,29%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	29	100,00%	8,29%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Louvignies-Quesnoy

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Louvignies-Quesnoy

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	20	52,63%	5,17%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	16	42,11%	4,13%
Inclassable (échec de fusion)	2	5,26%	0,52%
Total	38	100,00%	9,82%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.5 1 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Locquignol

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Locquignol

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	10	30,30%	6,71%
Classe 2	5	15,15%	3,36%
Classe 3	1	3,03%	0,67%
Classe 4	13	39,39%	8,72%
Inclassable (échec de fusion)	4	12,12%	2,68%
Total	33	100,00%	22,15%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 2 4 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Le Quesnoy

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Le Quesnoy

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	155	51,67%	7,15%
Classe 2	6	2,00%	0,28%
Classe 3	4	1,33%	0,18%
Classe 4	129	43,00%	5,95%
Inclassable (échec de fusion)	6	2,00%	0,28%
Total	300	100,00%	13,84%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Le Favril

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Le Favril

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	12	46,15%	6,59%
Classe 2	2	7,69%	1,10%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	10	38,46%	5,49%
Inclassable (échec de fusion)	2	7,69%	1,10%
Total	26	100,00%	14,29%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.8 1.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Landrecies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Landrecies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	90	41,47%	5,83%
Classe 2	4	1,84%	0,26%
Classe 3	6	2,76%	0,39%
Classe 4	112	51,61%	7,26%
Inclassable (échec de fusion)	5	2,30%	0,32%
Total	217	100,00%	14,06%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.9 1.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de La Longueville

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de La Longueville

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	40	50,00%	4,79%
Classe 2	1	1,25%	0,12%
Classe 3	1	1,25%	0,12%
Classe 4	31	38,75%	3,71%
Inclassable (échec de fusion)	7	8,75%	0,84%
Total	80	100,00%	9,58%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 1 2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de La Flamengrie

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de La Flamengrie

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	8	61,54%	5,26%
Classe 2	2	15,38%	1,32%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	1	7,69%	0,66%
Inclassable (échec de fusion)	2	15,38%	1,32%
Total	13	100,00%	8,55%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Jolimetz

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Jolimetz

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	11	50,00%	3,12%
Classe 2	1	4,55%	0,28%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	10	45,45%	2,83%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	22	100,00%	6,23%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Jenlain

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Jenlain

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	17	56,67%	3,84%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	11	36,67%	2,48%
Inclassable (échec de fusion)	2	6,67%	0,45%
Total	30	100,00%	6,77%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Houdain-lez-Bavay

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Houdain-lez-Bavay

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	31	56,36%	8,68%
Classe 2	1	1,82%	0,28%
Classe 3	1	1,82%	0,28%
Classe 4	19	34,55%	5,32%
Inclassable (échec de fusion)	3	5,45%	0,84%
Total	55	100,00%	15,41%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.8 1.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Hon-Hergies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Hon-Hergies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	16	50,00%	4,92%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	13	40,63%	4,00%
Inclassable (échec de fusion)	3	9,38%	0,92%
Total	32	100,00%	9,85%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Hecq

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Hecq

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	5	26,32%	3,97%
Classe 2	2	10,53%	1,59%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	10	52,63%	7,94%
Inclassable (échec de fusion)	2	10,53%	1,59%
Total	19	100,00%	15,08%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.1 0.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Hargnies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Hargnies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	8	61,54%	3,57%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	3	23,08%	1,34%
Inclassable (échec de fusion)	2	15,38%	0,89%
Total	13	100,00%	5,80%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Gussignies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Gussignies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	9	39,13%	6,47%
Classe 2	2	8,70%	1,44%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	12	52,17%	8,63%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	23	100,00%	16,55%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

0 0.2 0.4 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Logements vacants
Commune de Gommegnies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Gommegnies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	37	54,41%	4,29%
Classe 2	3	4,41%	0,35%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	25	36,76%	2,90%
Inclassable (échec de fusion)	3	4,41%	0,35%
Total	68	100,00%	7,89%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.7 1.4 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Ghissignies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Ghissignies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	7	41,18%	3,70%
Classe 2	1	5,88%	0,53%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	9	52,94%	4,76%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	17	100,00%	8,99%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Frasnoy

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Frasnoy

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	4	23,53%	3,08%
Classe 2	2	11,76%	1,54%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	10	58,82%	7,69%
Inclassable (échec de fusion)	1	5,88%	0,77%
Total	17	100,00%	13,08%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Forest-en-Cambrésis

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Forest-en-Cambrésis

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	11	44,00%	5,26%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	1	4,00%	0,48%
Classe 4	12	48,00%	5,74%
Inclassable (échec de fusion)	1	4,00%	0,48%
Total	25	100,00%	11,96%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.7 1.4 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Fontaine-au-Bois

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Fontaine-au-Bois

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	16	53,33%	5,95%
Classe 2	2	6,67%	0,74%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	12	40,00%	4,46%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	30	100,00%	11,15%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.5 1 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Eth

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Eth

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	4	44,44%	3,08%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	2	22,22%	1,54%
Classe 4	3	33,33%	2,31%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	9	100,00%	6,92%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Englefontaine

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Englefontaine

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	16	38,10%	3,05%
Classe 2	1	2,38%	0,19%
Classe 3	2	4,76%	0,38%
Classe 4	20	47,62%	3,82%
Inclassable (échec de fusion)	3	7,14%	0,57%
Total	42	100,00%	8,02%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Croix-Caluyau

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Croix-Caluyau

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	5	35,71%	4,95%
Classe 2	2	14,29%	1,98%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	5	35,71%	4,95%
Inclassable (échec de fusion)	2	14,29%	1,98%
Total	14	100,00%	13,86%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0,3 0,6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Bry

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Bry

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	8	47,06%	5,37%
Classe 2	1	5,88%	0,67%
Classe 3	1	5,88%	0,67%
Classe 4	7	41,18%	4,70%
Inclassable (échec de fusion)	0	0,00%	0,00%
Total	17	100,00%	11,41%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Bousies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Bousies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	25	42,37%	3,53%
Classe 2	2	3,39%	0,28%
Classe 3	3	5,08%	0,42%
Classe 4	27	45,76%	3,81%
Inclassable (échec de fusion)	2	3,39%	0,28%
Total	59	100,00%	8,32%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Bettrechies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Bettrechies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	8	72,73%	8,70%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	2	18,18%	2,17%
Inclassable (échec de fusion)	1	9,09%	1,09%
Total	11	100,00%	11,96%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Bermeries

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Bermeries

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	5	31,25%	3,60%
Classe 2	1	6,25%	0,72%
Classe 3	2	12,50%	1,44%
Classe 4	7	43,75%	5,04%
Inclassable (échec de fusion)	1	6,25%	0,72%
Total	16	100,00%	11,51%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.4 0.8 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Bellignies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Bellignies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	24	64,86%	7,14%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	8	21,62%	2,38%
Inclassable (échec de fusion)	5	13,51%	1,49%
Total	37	100,00%	11,01%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.5 1 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Beaudignies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Beaudignies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	6	42,86%	2,59%
Classe 2	4	28,57%	1,72%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	3	21,43%	1,29%
Inclassable (échec de fusion)	1	7,14%	0,43%
Total	14	100,00%	6,03%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.6 1.2 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Bavay

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Bavay

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	137	82,53%	9,18%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	2	1,20%	0,13%
Classe 4	24	14,46%	1,61%
Inclassable (échec de fusion)	3	1,81%	0,20%
Total	166	100,00%	11,13%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.7 1.4 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Logements vacants
Commune de Audignies

DOCUMENT CONFIDENTIEL N'AYANT PAS VOCATION A ETRE DIFFUSE

Méthodologie

Cette étude, élaborée conjointement par l'ADUS et l'ADIL, s'appuie sur les données DGFiP (impôts), partant du constat que les données INSEE et FILOCOM ont tendance à respectivement sous-évaluer et sur-évaluer le phénomène. Le recours aux données DGFiP permet par ailleurs de livrer des analyses plus fines (localisation des logements, âge des logements, durée de la vacance, superficie, type de propriétaire, ...).

Une analyse par classes

Pour faciliter l'analyse, est proposée une hiérarchisation de la vacance selon 4 classes, de la moins problématique (vacance frictionnelle), à la plus problématique.
La classification est réalisée en croisant la durée de la vacance avecla date de construction des logements.

Classe 1 : Vacance frictionnelle
Classe 2 : Vacance peu problématique
Classe 3 : Vacance problématique
Classe 4 : Vacance très problématique

	Date de la construction			
Durée de la vacance	Avant 1949	De 1949 à 1959	De 1960 à 1979	Depuis 1980
Moins de 1 an (2017)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
1 à 2 ans (de 2015 à 2016)	Classe 1	Classe 1	Classe 1	Classe 1
2 à 5 ans (de 2012 à 2014)	Classe 4	Classe 3	Classe 3	Classe 2
Plus de 5 ans (avant 2011)	Classe 4	Classe 4	Classe 4	Classe 4

Points de vigilance

* Cette étude est une photographie à un instant t. La situation a pu évoluer depuis.
* Les logements en cours de travaux mais non habités, ou les ruines, sont repris dans cette étude.
* Ne sont pas repris dans cette analyse les logements HLM.

* Les logements vacants de classe 1 ne sont pas représentés sur la carte.
* Il est possible que l'ensemble des points n'apparaissent pas sur la cartographie (pas d'adresse renseignée dans la base de données, adresse renseignée de manière partielle, ...) ou qu'un point sur la cartographie représente plusieurs logement vacants.

Données à l'échelle de la commune de Audignies

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	6	66,67%	5,04%
Classe 2	0	0,00%	0,00%
Classe 3	0	0,00%	0,00%
Classe 4	1	11,11%	0,84%
Inclassable (échec de fusion)	2	22,22%	1,68%
Total	9	100,00%	7,56%

Données à l'échelle de la communauté de communes

	Nombre de logements vacants en 2017	Poids de la classe parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des résidences principales (en %)
Classe 1	1032	49,69%	5,30%
Classe 2	58	2,79%	0,30%
Classe 3	42	2,02%	0,22%
Classe 4	864	41,60%	4,44%
Inclassable (échec de fusion)	81	3,90%	0,42%
Total	2077	100,00%	10,67%

0 0.3 0.6 km

Sources : PPIGE 2012-2013, RGE-IGN 2013, Base de données MAJIC 3/1767 bis COM 2017 - Réalisation ADUS

Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPM - Juillet 2017

Diagnostic paysager et environnemental

et orientations en vue de la réalisation des OAP
De la zone d'activités communautaire de BAVAY

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'une superficie d'environ 47 400 m² est l'une des 5 zones d'activités communautaires identifiées par la CCPM :
Différents enjeux sont à prendre en compte :
- La proximité avec des axes routiers importants (RD 649).
- La présences de haies d'essences locales et de fossé qui sont support de biodiversité, de valorisation paysagère du site ainsi qu'une solution contre le ruissellement.
- La présence de renouée du japon à plusieurs endroits. Plante invasive pouvant rapidement coloniser le milieu dans lequel elle se trouve.
- Un tissus bâti hétérogène peu qualitatif.



Légende

- Périmètre de la zone d'activités de Bavay
- Nature et perméabilité des sols à maintenir autant que possible dans le projet
  - Prairie pâturée
  - Prairies de fauche
  - Prairie en friche
  - Friche
- Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voire renforcer.
- Haies d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales
- Bande boisée permettant l'intégration paysagère de la ZAC et l'isolant de la RD 649 Valenciennes - Luxembourg
- Clôtures en grillages : prévoir un traitement qualitatif et représentatif de l'entité (plantation d'essences locales et diversifiées) entre la rue et la clôture
- Plante invasive (Renouée du japon). Prévoir un retrait et un traitement des terres adaptés pour enrayer son expansion.
- Fossés enherbés à maintenir et prolonger autant que possible pour une gestion des eaux pluviales globale sur le site
- Points de vue sur le clocher de l'église Saint-Pierre (A) et sur le faubourg de Bavay (B)
- Nouvelles plantations
- Talus
- Armoire électrique

Localisation des photographies

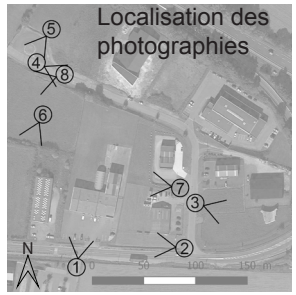



Photo n°01 // Panorama du front bâti lâche et hétérogène formé par les entreprises de la Zone d'activité route de Maubeuge. Envisager la plantation de haies d'essences locales devant les clôtures ou de plantes grimpantes (en fonction de la place disponible).



Photo n°02 // Cheminement piéton bordé de haies et d'un fossé le long de la route de Maubeuge.



Photo n°03 // Parcelle non bâtie, entreprise et blockhaus délimitées par des grillages noire. Cette couleur facilite l'intégration des clôtures.



Photo n°04 // Talus importants présents le long de certaines parcelles.



Photo n°05 // Vue sur des parcelles disponibles bordées d'importants talus et le fond de l'impasse permettant un accès poids lourd à la scierie (Non comprise dans le périmètre de la zone d'activité communautaire).



Photo n°06 // Haie de prunelliers envahie par la Renouée du japon.



Photo n°07 // Fenêtre paysagère sur le faubourg de Bavay.



Photo n°08 // Fenêtre paysagère sur le clocher de l'église Saint-Pierre à Bavay.

La position en haut de versant permet un lien visuel avec le centre-bourg de Bavay à intégrer au projet. Vis-à-vis à étudier dans le cadre d'un projet.

Principes d'aménagements

L'aménagement d'une zone d'activité relève d'un double défi : par la taille des bâtiments implantés et de la variété de fonctions en présence. Pour réussir l'intégration des constructions, il est important de prendre en compte l'environnement dans lequel se fait l'implantation et de répondre en harmonie avec ses caractéristiques topographiques, la végétation, les vis-à-vis... Ces caractéristiques prises en compte, les bâtiments, leurs dépendances et les aires techniques (stationnement...) respecteront le paysage.

Une première étape consiste à analyser la structure paysagère de la zone où s'implante le projet. Ce diagnostic met en évidence les éléments de qualité à conserver, à intégrer au projet ou à mettre en valeur (dénivelé, éléments rocheux, éléments de végétation, bâti existant…). Sur ce site, nous pouvons relever la présence de haies d'essences locales. Dernières traces de l'ancien bocage elles rappellent l'histoire du lieu et aideront à intégrer les bâtiments dans le paysage.
Les fossés captent les eaux de ruissellement et réduisent les risques liés à l'érosion. L'eau captée est infiltrée dans le sol ce qui évite de conduire les flux en aval et de saturer les réseaux.

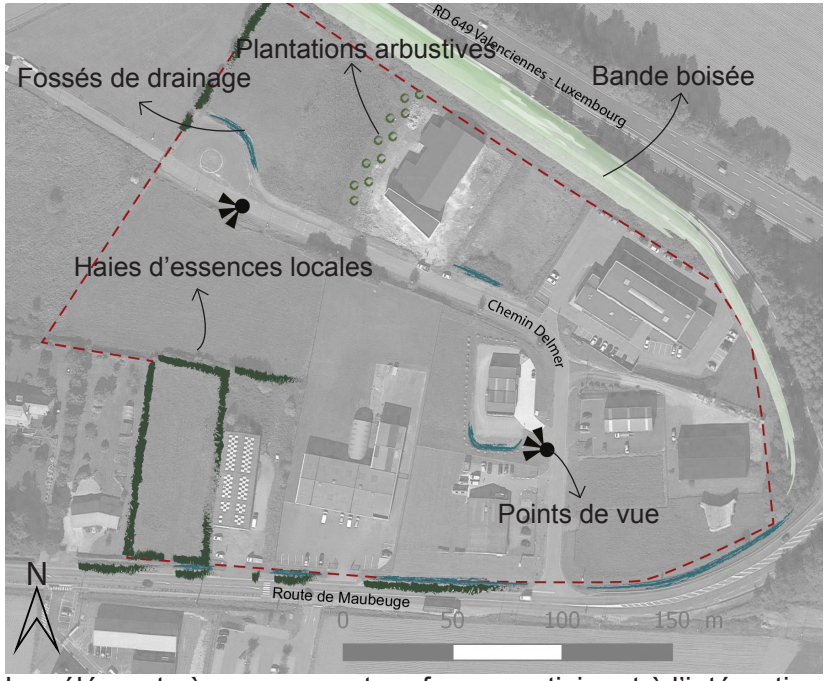

Les éléments à conserver et renforcer participant à l'intégration paysagère de la zone

Ces enjeux définis, l'intégration paysagère dépend ensuite des aménagements extérieurs et de l'architecture du bâtiment. L'attention portée à la qualité des matériaux, aux teintes, aux volumes et à l'implantation permet d'intégrer le bâtiment dans le paysage mais contribue également à l'image de l'entreprise.

Différentes stratégies d'aménagement doivent être mises en place :

- Optimiser le foncier par une organisation compacte de la parcelle permettant de rationaliser les déplacements et de prévoir des possibilités d'extension.
- Constituer un front bâti de qualité par l'alignement des constructions et des gabarits homogènes. En parallèle, veiller au traitement des abords du projet et notamment à la qualité des aménagements pour une transition harmonieuse entre espace public et espace privé.
- Offrir une réponse architecturale en accord avec le site et le paysage environnant (volumes adaptés, architecture technique mais soignée, façades communiquant avec l'extérieur…).
- Porter une attention particulière aux espaces de stationnements qui sont souvent de grande superficie, un traitement paysager, des revêtements perméables (si la nauture du sol le permet) et une localisation harmonieuse avec le bâti aideront à limiter leur impacte.
- Utiliser des matériaux locaux ou aux couleurs sobres pour intégrer les bâtiments, les annexes ou petits éléments.
- Dans les milieux ruraux, l'intégration d'une trame végétale d'espèces locales permet de fondre visuellement et physiquement la zone dans la végétation environnante (parcs, jardins, espace naturel, bocage, agriculture, ripisilve, boisements…)
- Limiter les surfaces imperméables qui modifient l'écoulement naturel des eaux de surface. L'aménageur favorisera les revêtements poreux (dalles gazon, zones enherbées, cheminements en gravier…).
- Limiter la perception des espaces techniques depuis l'espace public (local poubelles, zones de stockages…) par leur regroupement et un accompagnement végétal.

Source : CAUE DU LOT, p*aysages des zones d'activité, guide à destination des porteurs de projets*, Juin 2012

Diagnostic paysager et bâti

Urbanisation de parcelles situées rue de la Fillette à BERMERIES

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'une superficie d'environ 3100 m² est destinée à accueillir des logements. Différents enjeux sont à prendre en considération :
- Une proximité directe avec les terres cultivées et des pâtures.
- La nécessité de conserver un accès agricole.
- Un tissu bâti essentiellement récent avec une implantation parallèle à la voirie
- La présence d'un poteau électrique.

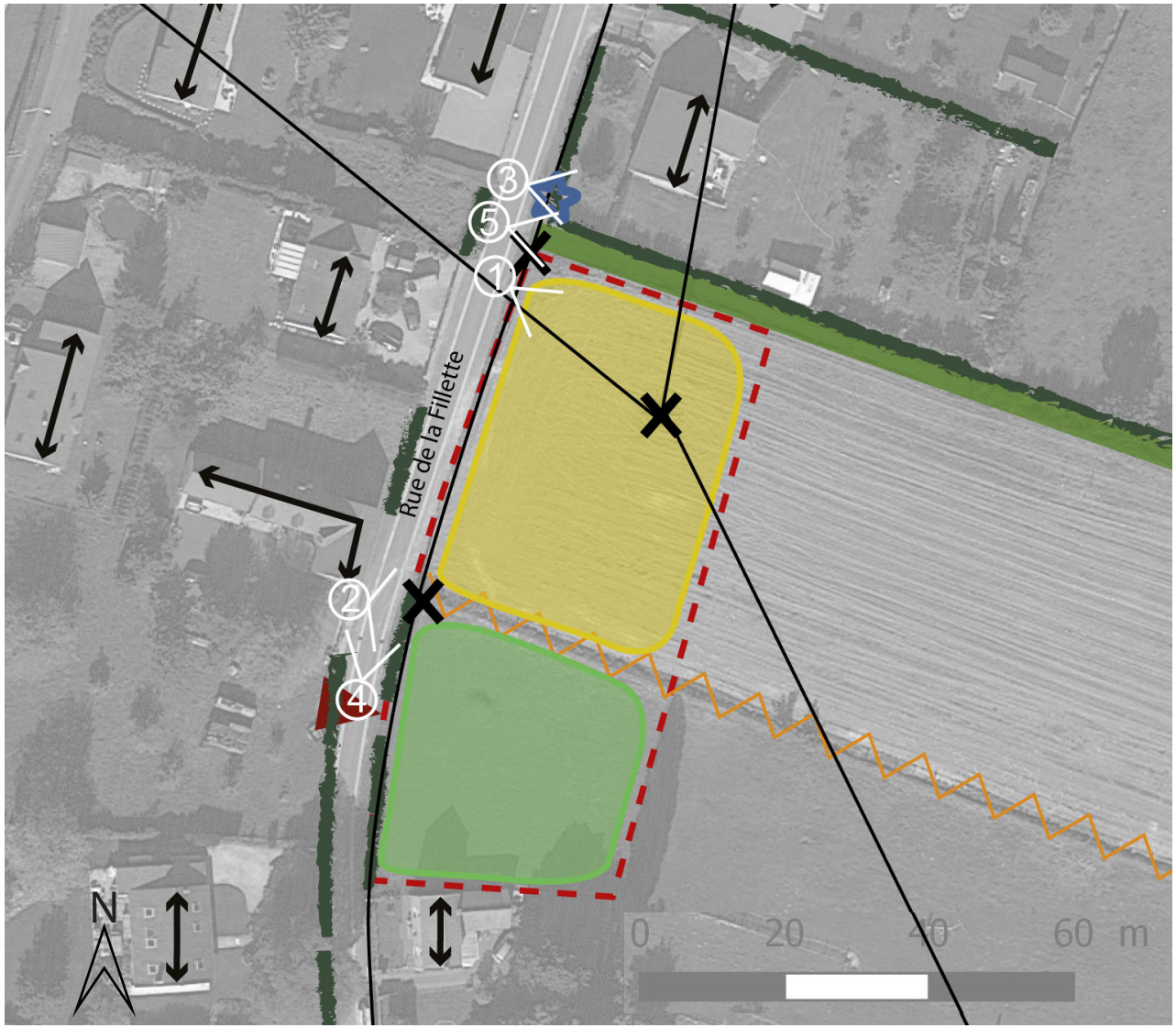

Légende

- Périmètre du projet
- Culture
- Prairie
- Accès agricole enherbé
- Haies d'essences locales
- Clôture en fil barbelé et différence de niveaux entre les 2 parcelles
- Implantation du bâti majoritairement parallèle à la voirie
- Accès existant
- Poteaux et lignes électriques
- Élément de patrimoine - oratoire
- Localisation des photographies

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Photo n°01 // Vue sur la parcelle cultivée et les poteaux électriques



Photo n°02 // Vue sur la haie le long de la rue de la Fillette et le portail d'accès à la pâture



Photo n°03 // L'oratoire, élément de patrimoine



Photo n°04 // Vue sur la rue de la Fillette avec à gauche une habitation à front de voirie et à droite le site de projet



Photo n°05 // Vue sur l'accès agricole enherbé

OAP de BERMERIES

Urbanisation de parcelles situées rue de la Fillette à BERMERIES

Parc naturel régional de l'Avesnois

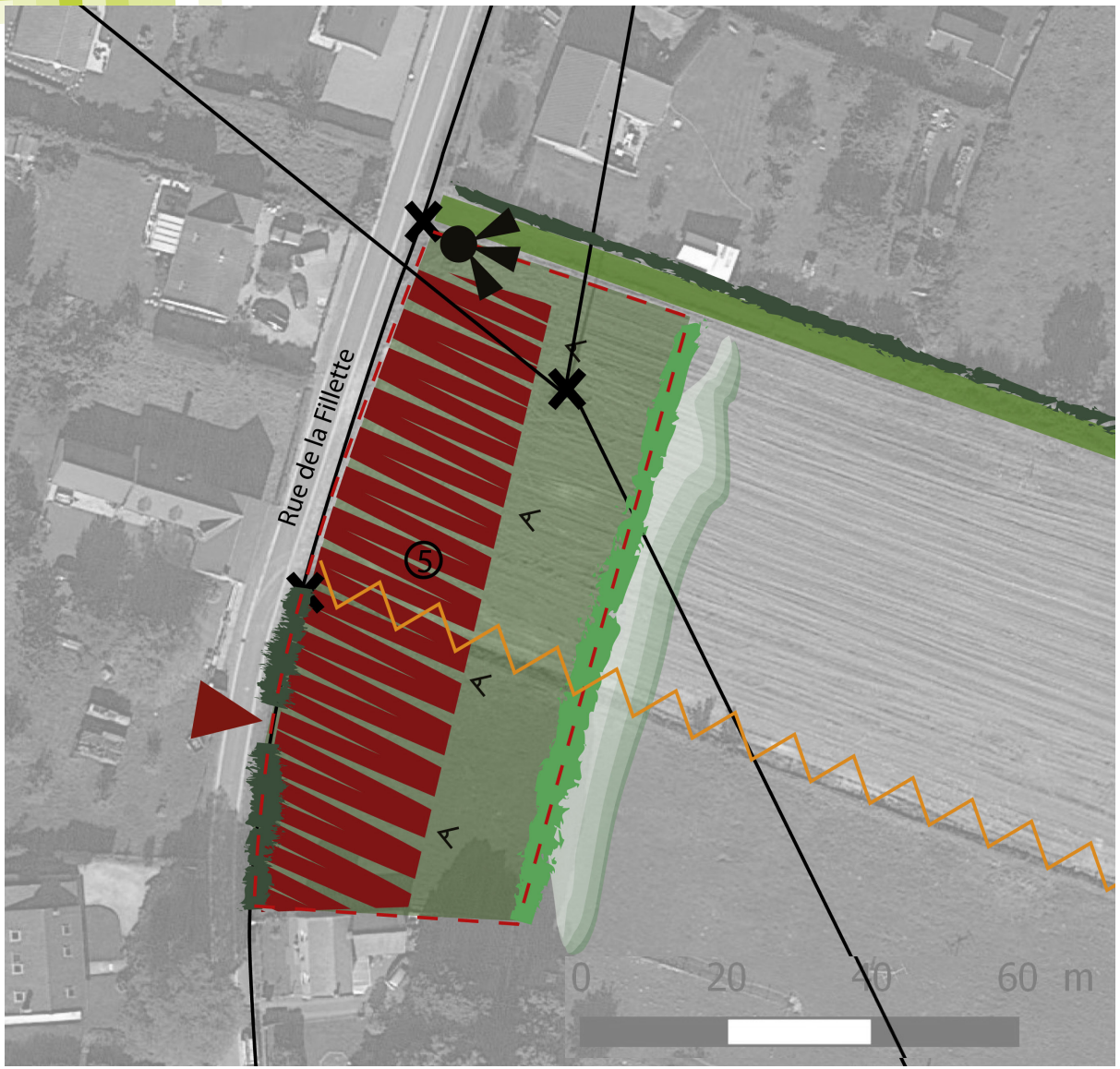

Légende

Périmètre du projet

ÉLÉMENTS EXISTANTS

Haies d'essences locales existantes à conserver et à intégrer au projet

Conservation d'un accès agricole enherbé

Conserver une vue large sur le paysage en imposant un recul de minimum 5m par rapport à l'accès agricole

ÉLÉMENTS EXISTANTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LE DÉCOUPAGE DU PARCELLAIRE

Poteaux électriques à intégrer au projet. À enterrer si possible

Différence de niveaux entre les 2 parcelles

Mutualisation de l'accès pour les habitations implantées derrière la haie d'essences locales

ÉLÉMENTS PROJETÉS

Principe d'emprise constructible pour l'implantation d'habitations

Jardins // Zones non constructibles

Haies d'essences locales à créer // Limites séparatives // Intégration paysagère du site

Zone tampon sous la forme d'une bande enherbée

Principe d'orientation de l'espace de vie pour limiter les vis-à-vis

5 Nombre d'habitations minimum

Les principes d'aménagement

PAYSAGE

- Maintenir l'aspect rural, le cadre de vie et l'organisation générale du village : gestion de la densité, gestion économe du foncier.
- Soigner l'intégration des habitations et leurs jardins pour affiner la qualité de l'espace public. (Alignement des constructions, rythmique des façades, qualité des annexes.)
- Intégrer et regrouper les accessoires techniques afin de limiter leur perception depuis la rue (coffrets électriques, local à poubelle, boîte aux lettres...).
- Utiliser un éclairage respectueux de la trame noire (orienté vers le sol, puissance faible, éclairage intelligent…).
- Mettre en valeur les éléments du petit patrimoine bâti participant à la qualité architecturale du village (oratoire) par des aménagements sobres et de qualité, l'éclairage, la signalisation…

MOBILITÉ

- Intégrer au projet une réflexion générale sur la valorisation des modes de circulation doux dans le village.
- Maîtriser la place de la voiture dans l'espace public en privilégiant l'espace partagé et par la création d'un nombre raisonné de places de stationnements.
- Pour les garages, privilégier les carports (en bois local) aux garages. Les garages en sous-sol sont interdits.
- Favoriser l'utilisation de matériaux perméables lors de la création de places de stationnement privatives ou de poches de stationnement.

PHOTOS DE RÉFÉRENCE



Ruesnes // Boîtes aux lettres



Maroilles // Dalles engazonnées

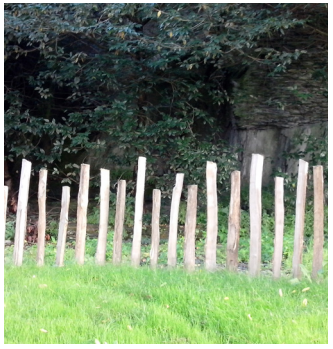

Angers // Clôture légère en bois

HABITAT

- Concevoir l'implantation des constructions afin de permettre une exploitation optimum des énergies naturelles notamment l'ensoleillement des pièces à vivre.
- Favoriser les toitures à deux pans. D'autres pentes (générales, en demi-croupe ou en coyaux) et des toitures-terrasses peuvent être autorisées sur une partie du projet, à condition qu'elle participe à la composition architecturale d'ensemble. L'installation de toitures végétalisées est conseillée sur les toitures-terrasses. Elles participent à l'intégration paysagère du bâti et permettent de récolter une partie des eaux de pluies.
- Développer une offre de logements adaptés aux revenus des habitants, à l'évolution de la taille des ménages et aussi au maintien à domicile des personnes âgées.
- Limiter l'impact des habitations par une artificialisation minimum des sols (hors bâtiments) par l'utilisation de matériaux perméables, l'implantation d'un nombre d'habitations adapté au site et à l'environnement dans lequel il s'inscrit.

CONCERNANT LES CLOTURES

- Soigner les <u>limites avec les terrains privés</u> en favorisant des clôtures représentatives de l'entité. (Haies vives, haies arbustives, murets en pierre du pays, murets de brique).
- <u>En fond de jardins</u>, associer la haie à une bande enherbée. Cette zone tampon participe aux déplacements de la faune, à l'intégration paysagère des fonds de jardins et à atténuer la proximité avec les activités agricoles.

> Si un grillage est associé à une haie, celui-ci doit être placé derrière la haie pour limiter son impact visuel depuis l'espace public.

- S'il faut créer des séparations <u>entre les parcelles</u>, limiter l'utilisation de clôtures en dur et favoriser la plantation de haies d'essences locales (voir la liste préconisée dans le règlement du PLUi).

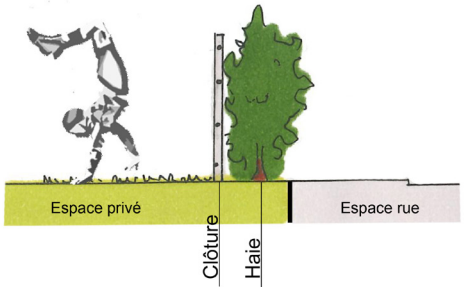

Urbanisation d'une parcelle à BERMERIES







Source : remonterletemps.ign.fr



Source fond de plan : Google maps

Le site (Parcelle n°1) retenu pour une opération d'urbanisation se situe en dehors de l'enveloppe urbaine mais dans la continuité du tissu villageois. A proximité de la parcelle se trouvent deux zones qui pourront être intégrées dans l'objectif de densifier du village.

- Le secteur n°2 : Il s'agit actuellement d'une ancienne habitation et de son jardin. L'ensemble étant en friche, il représente une opportunité de liaison à la parcelle n°1 mais également une surface à bâtir. L'état avancé de friche peut laisser supposer une revente à court terme par le propriétaire, sur laquelle la collectivité pourrait se porter acquéreur.

- Le secteur n°3 : Ce jardin est actuellement la propriété de l'habitation située au numéro 26 rue de la Fillette. D'une superficie d'environ 2300 m² sa division permettrait d'implanter une à deux habitations supplémentaires dans l'enveloppe urbaine.

Concernant le secteur n°1, d'une superficie d'environ 4000 m² et urbanisable à court terme, différents enjeux sont à prendre en considération ;

a. Le potentiel paysager du cœur d'îlot à valoriser (léger vallonnement, haies, pâtures, ouverture visuelle, verger…).
b. La présence de haies en bord de route et en fond de parcelles. (potentiel paysager, valeur patrimoniale, corridors écologiques…)
c. La proximité avec un verger entretenu et renouvelé. Sa conservation permet,

- *De participer au renforcement et au maintien de l'auréole bocagère qui marque la transition douce entre le plateau agricole et le tissu villageois.*
- *De conserver une entrée de village de qualité.*
- *De mettre en valeur un reliquat de l'activité fruitière historiquement présente dans le village.*

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

Urbanisation d'une parcelle située chemin du Partiau à BERMERIES

Parc naturel régional de l'Avesnois



Légende

- Périmètre du projet d'urbanisation à court terme
- Possibilité d'urbanisation si revente ou à l'initiative du propriétaire : jardin privé
- Possibilité d'urbanisation si revente ou à l'initiative du propriétaire : habitation et jardin en friche
- Prairie pâturée (nature et perméabilité du sol à maintenir autant que possible dans le projet)
- Verger, cœur vert à conserver participant à l'intégration paysage de l'entrée de village
- Jardin
- Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère (Prévoir un accès unique pour conserver au maximum l'intégrité du linéaire)
- Arbres isolés à intégrer au projet
- Arbre têtard à conserver car représentatif d'un savoir faire local
- Alignement d'arbres participant à l'intégration paysagère de la zone

  (S'inspirer des structures végétales existantes pour les plantations futures)
- Points de vue remarquables sur le paysage bocager (vue à étudier lors du projet)
- Perspective paysagère structurante à conserver
- Possibilité de liaison optimisant les possibilités de densification
- Points bas, zone tampon à prévoir, valorisable par un espace végétal partagé
- Bâtiment ancien à l'architecture traditionnelle à intégrer au projet

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

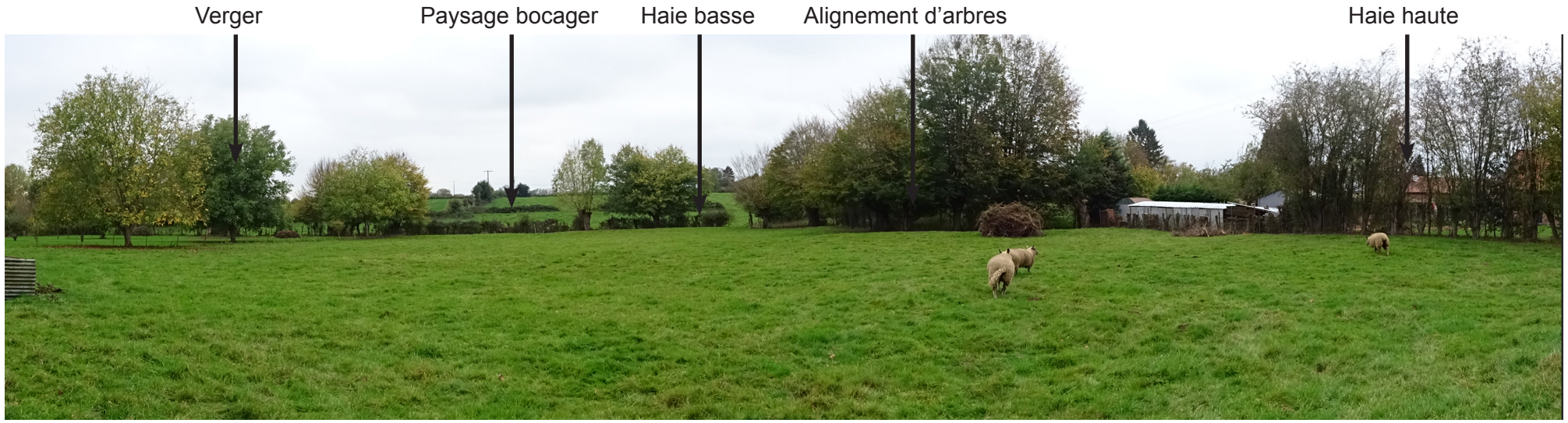

Photo n°01 // Panorama sur la zone de projet


Photo n°02 // Vue sur le verger


Photo n°03 // Vue sur le bâtiment isolé et le maillage de haies



Localisation des photographies

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

Revitalisation du centre de BETTRECHIES par la densification de dents creuses et le réinvestissement de logements vacants

Parc naturel régional de l'Avesnois



Le centre ancien de Bettrechies comprend des dents creuses et bâtiments vides qui sont une opportunité d'accueil pour de nouveaux logements et services permettant de renforcer la centralité villageoise. Dès lors, différents enjeux sont à prendre en compte ;

- Un relief accidenté et donc la présence de talus limitant l'accès à la parcelle adjacente à l'église.
- Autour de l'église, plusieurs bâtiments sont vacants (ferme, logements, salle des fêtes).
- La proximité de nombreuses fonctions et équipements (église, mairie, pâtures destinées à l'élevage d'animaux de loisirs (chevaux), salle des fêtes,)
- La présence d'une rue permettant l'accès à la partie haute du village et connectée à la rue Cailleresse par le contournement du cimetière.
- L'utilisation majoritaire de la pierre bleue et de la brique participant à l'identité bâtie et paysagère du village.

Légende

- Bâtiments vacants pouvant être réinvestis pour des logements ou autres fonctions valorisant le cœur de village
- Prairie de fauche (nature et perméabilité du sol à maintenir autant que possible dans le projet)
- Prairie pâturée
- Pâture de loisirs - coeur vert offrant une transition paysagère entre le coeur de village et l'auréole bocagère
- Points de vue sur des éléments patrimoniaux forts, le paysage bocager et l'église (covisibilités à étudier lors du projet)
- Haies d'essences locales à conserver voire à renforcer
- Haies d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales
- Mur d'enceinte de l'église en pierre bleue à valoriser
- Clôtures en grillage et fil barbelé. Prévoir un traitement qualitatif sur la rue et en limite de propriété (Plantation d'essences locales)
- Talus à conserver rendant l'accès depuis la rue de Meaurain difficile (privilégier l'accès existant)
- Accès agricole à la parcelle depuis la rue de Meaurain
- Possibilité de liaison à la parcelle via la rue de l'église permettant de limiter l'accès par le talus
- Sentier des Carriers à valoriser pour les modes de circulation doux
- Localisation des photographies



Photo n°01 // Panorama sur la parcelle non construite, rue de Meaurain adjacente à l'église.



Photo n°02 // Logement vacant, rue de Meaurain.



Photo n°03 // Logement vacant, rue de l'église.



Photo n°04 // Ancienne ferme dont l'ensemble des bâtiments sont vides, rue de l'Eglise.



Photo n°05 // Vue sur l'auréole bocagère et les boisements entourant le village.



Photo n°06 // Respiration verte au cœur du village.



Photo n°07 // Le sentier des Carriers reliant l'église au cimetière.

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

Zone 2AU et fond de jardins de part et d'autres des ruelles Cott Codac et Copaucourt à BOUSIES

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'une superficie d'environ 2.1 hectares est envisagée à long terme pour accueillir différentes typologies de logements ainsi que des services.
Différents enjeux sont à prendre en compte :
- Un maillage bocager dense et diversifié ainsi que de nombreux arbres fruitiers pouvant être le support du projet urbain.
- Le potentiel paysager de l'auréole bocagère à valoriser (vues courtes et perspectives, haies, vergers, intégration paysagère).
- Un parcellaire en bandes délimité par les haies.
- La multifonctionnalité de l'espace rural : présence d'un chemin, pâtures destinées à l'élevage ou aux loisirs (chevaux, animaux domestiques), jardins.



LÉGENDE

- Localisation de la zone 2 AU envisagée hors enveloppe urbaine
- Haies d'essences locales formant l'auréole bocagère du village à conserver
- Haie d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales
- Alignements de charmes têtards à conserver participant à l'intégration paysagère, et représentatifs de l'identité local.
- Arbres fruitiers existants
- Prairies paturées
- Pâtures de loisirs
- Jardins

  Parcellaire profond pouvant servir à la densification lors d'une revente ou à l'initiative du propriétaire
- Traitement des fonds de jardins peu qualitatif
- Vue sur les croix du cimetière depuis la zone 2AU
- Zone de stationnement à conserver pour les besoins du cimetière
- Nouvelle construction
- Implantation du bâti traditionnellement perpendiculaire à la voirie. Si possible, implantation à suivre pour s'inscrire dans la trame bâtie
- Site en surplomb créant des fenêtres visuelles sur le village et le clocher de l'église (covisibilités à étudier lors du projet)

HIERARCHIE DES VOIRIES

- Routes principales
- Dessertes secondaires
- Chemin bordé de haies créant une ambiance intimiste (caractère du chemin à conserver lors du projet)

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Accès aux fonds de jardins par la ruelle bocagère →



Photo n°01 // Vue sur l'accès au site par la ruelle Copaucourt



Photo n°02 // Vue sur l'accès au site par la ruelle Cotte Codac

Chemin bordé de haies créant une ambiance intime et naturelle →



Photo n°03 // Vue sur les alignements de charmes têtards



Photo n°04 // Chemin bordé d'alignements d'arbres têtards et de haies

Parcelles pâturées plantées d'arbres fruitiers représentatives des paysages de l'auréole bocagère →



Photo n°05 // Prairie paturée et verger (haute-tige)



Photo n°06 // Vue sur une prairie paturée et son verger



Photo n°07 // Perception du cimetière (Croix) depuis la prairie paturée



Photo n°08 // Vue du fond des prairies pâturées



Photo n°09 // Vue sur un fond de jardin // traitement des limites non qualitatif //



Photo n°10 // Vue sur une prairie pâturée



localisation des photographies



Photo n°11 // Vue sur le village et le clocher de l'église depuis le chemin



Photo n°12 // Vue sur un jardin

Diagnostic paysager et bâti

D'un site de grande qualité paysagère situé entre la rue des Fusillés et la rue Neuve à BOUSIES



Légende

- Périmètre initial localisé par la commune
- Périmètre d'intervention pour l'extension
- Prairies
- Cultures
- Alignement d'arbres têtards
- Haies d'essences locales
- Ferme à l'écart au bout d'un chemin rural
- Points de vue remarquables sur le paysage bocager
- Localisation des photographies

Hiérarchie des voiries

- Route principale
- Dessertes secondaires
- Ruelles et impasses
- Sentiers piétons bordés de haies

Des ambiances paysagères en transition douce et de qualité



La zone de projet identifiée par la commune pour le long terme se trouve à l'ouest du village. Située dans l'auréole bocagère, elle fait partie de cette zone charnière entre le tissu villageois et le plateau agricole.
La qualité de ce paysage vient également des sentiers bocagers qui le parcourent. Les prairies bordées de haies et d'alignements d'arbres têtards qui le composent, sont des éléments identitaires du village de Bousies et plus largement de l'Avesnois. Il est important de mettre ce paysage en valeur et de le protéger pour les multiples services qu'il rend à la communauté (services écosystémiques):

- Les haies et alignements de têtards sont des corridors écologiques qui favorisent l'installation et le déplacement d'une faune riche et diversifiée.
- Support d'une économie, il permet à des agriculteurs de faire perdurer une tradition d'élevage au plus proche du village, voir même de faire évoluer ces espaces parfois délaissés vers de l'élevage lié aux loisirs (chevaux, animaux domestiques...).
- Du point de vue paysager, cette zone marque la transition entre les grandes ouvertures du plateau agricole et le tissu bâti dense du fond de vallée.
- Cet espace ouvert à tous invite à la balade dans un cadre esthétiquement très qualitatif et sécuritaire à proximité directe du centre villageois.


Ferme à l'écart

Conserver cet espace support de multiples fonctions permet à la commune de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cette opération étant nécéssaire au développement de la commune, elle peut toutefois être améliorée par le développement d'une opération qualitative d'urbanisation.

Un réseau de chemins bocagers participant à la qualité du cadre de vie des habitants de Bousies et à son attractivité pour les randonneurs.

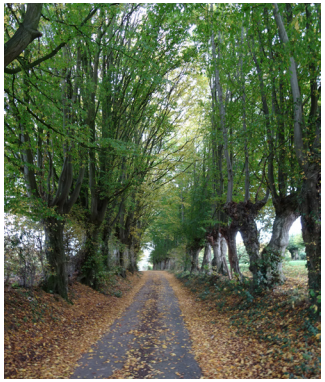
Photo 01

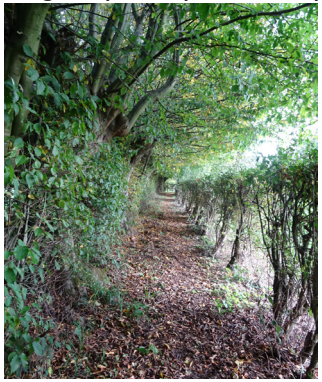
Photo 02


Photo 03

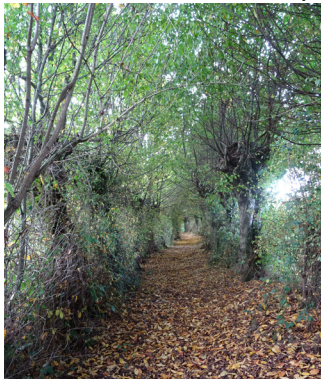
Photo 04


Photo 05



Photo 06 // Vue sur une prairie pâturée délimitée par des haies d'essences locales et un alignement d'arbres têtards



Photo 07 // Vue sur une prairie pâturée délimitée par des haies d'essences locales // Arbre fruitier en son centre



Photo 08 // Vue sur un alignement d'arbres têtards en frange du plateau agricole



Photo 09 // Vue sur une ferme à l'écart du tissu bâti

Le site proposé pour accueillir de nouveaux logements se trouve à l'Ouest de Bousies à proximité directe du complexe sportif. Située au contact du tissu villageois, cette zone permettrait à la commune de s'inscrire dans une démarche de renforcement et non d'extension.

La zone étant facilement accessible, elle permet d'utiliser le réseau de voiries existant. Urbaniser plus en profondeur dans l'auréole bocagère obligerait à adapter les sentiers à un flux important et donc à les agrandir et les imperméabiliser. Ces axes représentent un atout essentiel pour le patrimoine paysager, historique et naturel de la commune. Les modifier impacterait irrémédiablement le cadre de vie des habitants de Bousies.

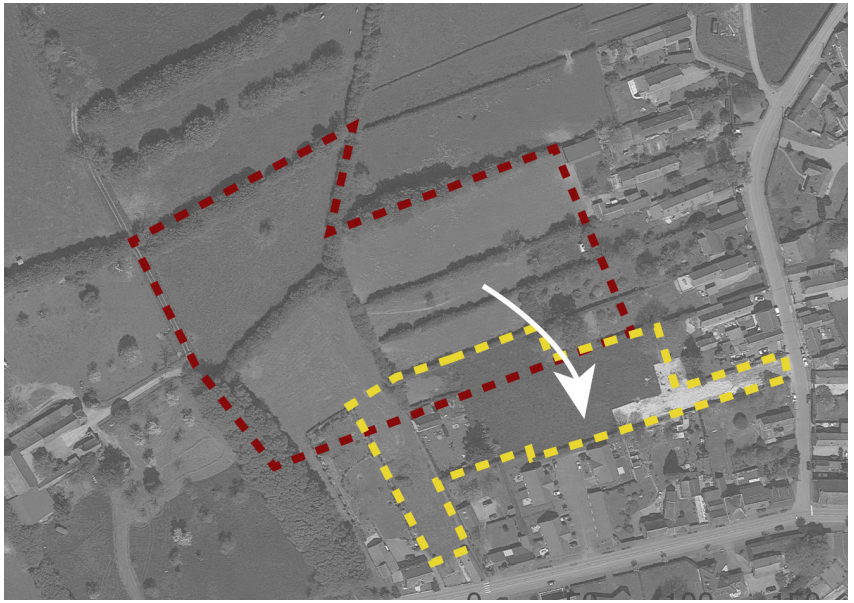

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

Urbanisation d'un secteur au contact de l'enveloppe urbaine située rue Neuve à BOUSIES

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'une superficie d'environ 1 hectare devra accueillir de nouveaux logements.
Différents enjeux sont à prendre en compte ;
- Qualité paysagère de l'auréole bocagère en bordure nord du site : présence de haies sur une majorité du pourtour de la zone.
- L'existence d'accès permettant de connecter le site au réseau viaire existant.
- La proximité d'un des nombreux chemins bocagers parcourant le village.



Légende

- Périmètre d'intervention
- Haies d'essences locales à conserver intégrant la zone dans l'auréole bocagère
- Accès en gravier
- Zone de remblais (Gravats)

  → Forte modification de la nature du sol à atténuer autant que possible
- Pâture
- Prairies sans usage agricole

  → Perméabilité du sol à maintenir autant que possible
- Traitement des limites non qualitatif (clôtures fond de jardins).
- Limite de propriété non matérialisée

  → Prévoir un traitement qualitatif (essences locales diversifiées, murets de matériaux locaux...)
- S'inspirer de l'implantation et des formes du bâti traditionnel qui est majoritairement constitué de longères perpendiculaire à la voirie
- Accès au site à utiliser dans le projet
- Vue sur l'auréole bocagère du village : valorisation à étudier lors du projet
- Localisation des photographies

Hierarchie des voiries

- Route principale
- Dessertes secondaires
- Ruelles et impasses
- Sentiers piétons bordés de haies



Photo n°01 // Entrée Est rue Neuve



Photo n°02 // Entrée Sud située dans le nouveau lotissement



Photo n°03 // Traitement des clôtures en fond de jardin non qualitatif



Photo n°04 // Limite séparative entre l'habitation et le site de projet non matérialisée



Photo n°05 // Ouverture visuelle sur le site de projet depuis le sentier



Photo n°06 //Dent creuse située le long du sentier piéton



Photo n°07 // Panorama sur le paysage de l'auréole bocagère depuis le site

Diagnostic paysager et bâti
et orientations en vue de la réalisation de l'OAP
D'une parcelle à Forest-en-Cambrésis

Parc naturel régional de l'Avesnois



Légende

- Bande enherbée.
- Prairie pâturée.

Sauf contraintes techniques, nature et perméabilité du sol à maintenir autant que possible dans le cas d'un futur projet (zones tampons, parkings perméables, système de récupération des eaux de pluie, bande enherbée...).

- Arbres existants
- Arbres têtards existants

A conserver et à intégrer au projet.

Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voire renforcer.

Clôtures en fils barbelés. Prévoir un traitement qualitatif et représentatif de l'entité (plantation de haies d'essences locales) pour l'intégration paysagère des futures constructions.

Fossé enherbé + cours d'eau intermittent à conserver

Périmètre de «Préservation des abords de cours d'eau». Éloigner les constructions et aménagements liés de cette zone.
Fossé enherbé à conserver : Il est support de biodiversité, d'intégration paysagère et permet de capter et filtrer les eaux pluviales.

Bâtiments existants pouvant être rénovés en logements.

Implantation du bâti traditionnellement perpendiculaire à la voirie. A prendre en compte lors de l'implantation de nouvelles constructions pour la création d'un ensemble cohérent et respectueux de cette spécificité architecturale de l'Avesnois.

Accès existant à réutiliser pour ne pas impacter le linéaire de haies.

Desserte secondaire, caractéristiques à maintenir (largeur, bas côté enherbé, haie). Emprise réduite et stationnement impossible le long de la voirie à prendre en compte lors du projet (poche de stationnement, modification du plan de circulation).

Armoire électrique

A Principe de conservation des points de vue sur le clocher de l'église de Forest-en-Cambrésis

B Principe de conservation d'une fenêtre paysagère sur le paysage bocager depuis l'espace public.

Ces prairies pâturées ont été désignées pour accueillir une partie du développement urbain de la commune de Forest-en-Cambrésis. Localisées dans la ceinture bocagère du village, différents enjeux sont à prendre en compte :
- Une position en dehors de l'enveloppe urbaine nécessitant d'exploiter au mieux ce potentiel foncier.
- Potentiel paysager de l'auréole bocagère visible depuis l'espace public. Un maillage de haies ponctué d'arbres et d'arbres têtards.
- La présence d'un cours d'eau intermittent en fond de parcelle induisant un périmètre de préservation de cours d'eau et de ses abords.
- La présence de fossés profonds induisant des différences de niveau entre les parcelles et en fond de parcelles.
- Une trame bâtie traditionnelle dans la-quel devra s'intégrer le nouveau bâti pour ne pas la dénaturée. Implantation perpendiculaire à la rue, traitement des abords à caractère rural, bande enherbées, largeur de voirie, Haies d'essences locales en limites de parcelles...

Photos SMPNRA Avril 2018



Photo n°01 // Vue sur la haie et la bande enherbée ainsi que sur un des bâtiments en ruine sur la rue Jean Ethuin.



Photo n°02 // Vue sur l'angle droit formé par la rue Jean Ethuin où se trouve l'accès aux pâtures.



Photo n°03 // Vue sur le fossé traversant le site d'étude.



Photo n°04 // Vue sur la bande enherbée se prolongeant en fossé.

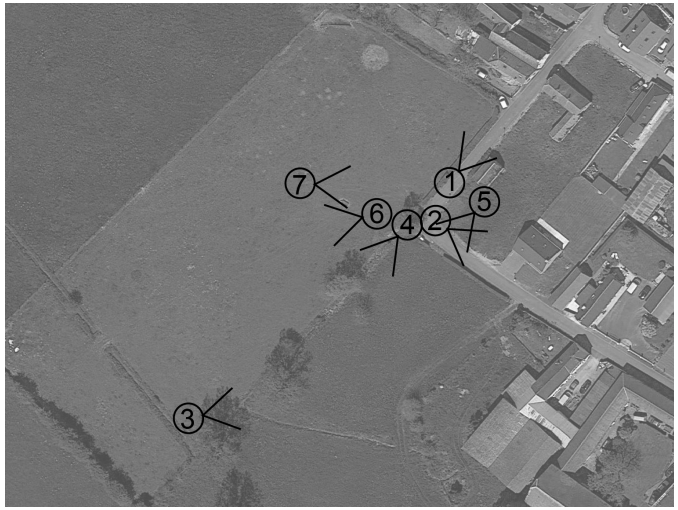

Localisation des photographies



Photo n°05 // Panorama des pâtures depuis la parcelle comprenant les bâtiments en ruine

Paysage bocager en fond de plan



Photo n°06 // Panorama de la pâture nord avec une vue sur le paysage de bocage.

L'église Saint-Denis



Photo n°07 // Vue sur le village de Forest-en-Cambrésis et le clocher de l'église depuis la pâture nord.

Densification de dents creuses à FOREST-EN-CAMBRÉSIS

Le village de Forest-en-Cambrésis s'est développé de part et d'autre de la chaussée Brunehaut (RD 932 de Bavay dans le Nord à Nauroy dans l'Aisne), axe rectiligne traversant le plateau selon un axe sud-ouest/nord-est. Située sur un point haut, l'église du village se distingue de loin au sein du paysage ouvert du plateau. Le village s'inscrit dans une auréole de prairies bocagères qui cède vite place aux terres cultivées.

Bien que relativement dense et ne laissant que peu de perspective sur le paysage alentour, la trame bâtie comprend de nombreuses dents creuses qui peuvent aisément être valorisées dans le cadre d'une densification raisonnée (1). Ainsi, les sites retenus se trouvent dans l'enveloppe urbaine permettant de contribuer au renouvellement du centre de village et de participer à l'accueil des nouveaux arrivants.

De superficies et localisations variables, la diversité morphologique des dents creuses permettrait de varier les fonctions et typologies de bâti afin de répondre de manière adaptée aux besoins en logements de la commune. Le village pourrait ainsi accueillir des familles, des personnes seules ou encore des personnes âgées désirant conserver leur autonomie.

Dès lors, différents enjeux sont à prendre en compte sur ces zones ;
- La présence sur certaines dents creuses de talus importants.
- Le paysage alentour est peu perceptible depuis l'enveloppe bâtie.
- Un grand nombre de dents creuses mais la nécessité de conserver l'identité du tissu bâti.
- Un étalement linéaire amorcé.

L'urbanisation de dents creuses induits une modification de la densité bâtie du village de Forest-en-Cambrésis. Afin de ne pas dénaturer la silhouette villageoise, les projets devront s'inscrire dans une démarche de gradation de la densité bâtie. Ainsi, au plus proche de la chaussée de Brunehaut la trame bâtie sera plus dense pour graduellement laisser plus de place au végétal en franges du village. Une bonne transition paysagère entre tissus bâti et auréole bocagère se maintien notamment par l'implantation de haies, la conservation d'ouvertures (prairies, accès agricoles, sentier), une densité bâtie plus faible, …



(1) Cette densification est une alternative à l'habitat pavillonnaire qui est consommateur d'espace, dénature les formes villageoises traditionnels et est coûteux en nouvelles infrastructures. La proposition de densification vise à s'adapter aux caractéristiques morphologiques, naturelles, historiques, bâties et paysagères de l'environnement dans lequel elle s'inscrit, tout en répondant aux attentes de la population en matière d'habitat et de cadre de vie.

1er périmètre

Urbanisation de dents creuses au centre du village
Chaussée Brunehaut - RD 932

Parc naturel régional de l'Avesnois



Photo n°01 // Vue sur la prairie en friche



Photo n°02 // Vue sur la pâture de loisir et le garage en fond de parcelle voisine



Photo n°03 // Vue sur l'armoire électrique placée devant la parcelle la plus au nord



Photo n°04 // Vue sur la parcelle située la plus au nord et les murs de briques qui la délimite



LÉGENDE

- Zone de projet
- Prairie pâturée
- Pairie en friche
- Haies d'essences locales
- Implantation du bâti par rapport à la voirie
- Murs de briques
- Clôture en grillage et fil barbelé
- Armoire électrique
- Accès existant
- Localisation des photographies

1er périmètre

Urbanisation de dents creuses au centre du village
Chaussée Brunehaut - RD 932



Légende

Zone de projet

Eléments existants

Haies d'essences locales à conserver et mettre en valeur

Murs de briques anciens à conserver et mettre en valeur

Eléments projetés

Principe d'emprise constructible pour l'implantation d'habitations

Alignement du bâti à la voirie

Implantation des lignes de faîtage privilégiées

Jardins // Zones non constructibles

Principe d'orientation de l'espace de vie pour limiter les vis-à-vis

1

Nombre de logements minimum par parcelle

Principe de création d'un accès privatif pour accéder au fond de parcelle pour une éventuelle densification

Parc naturel régional de l'Avesnois

2ème périmètre

Urbanisation de dents creuses au centre du village entre la Chaussée Brunehaut et la rue des Innocents



Légende

- Zones de projets
- Jardin
- Jardins en friche
- Parking, espace de stockage, pelouse
- Haies d'essences locales
- Haies d'essences non locales
- Clôture en grillage et fil barbelé
- Accès existant
- Localisation des photographies (1)



Photo n°01 // Vue sur le talus rue des Innocents



Photo n°02 // Parcelle à usages multiples. Parking, espace de stockage, zone engazonée



Photo n°03 // Jardin en friche rue des Innoncents



Photo n°04 // Habitaions récentes implantées en retrait par rapport à la voirie // Habitations traditionnelles marquant le front à rue



Photo n°05 // Jardin enclos par des clôtures rue des Innoncents



Photo n°06 // Espace dans destination identifié rue des Innocents



Photo n°07 // Vue sur un jardin en friche bordé par la rue des Innocents et la ruelle Benoît Obled

2ème périmètre

Urbanisation de dents creuses au centre du village entre la Chaussée Brunehaut et la rue des Innocents



Légende

Zone de projet

Eléments existants

Haies d'essences locales à conserver et mettre en valeur

Accès à utiliser pour accéder aux parcelles nord afin d'éviter un accès par le talus de la rue des Innoncents

Possibilité d'accès aux parcelles de la rue des des Innocents. Mutualisation des accès pour deux maisons ou plus.

Talus

Eléments projetés

Principe d'emprise constructible pour l'implantation d'habitations

Principe d'emprise constructible pour l'implantation d'habitations : Alternative à la construction en front à rue

Jardins // Zones non constructibles

Principe d'orientation de l'espace de vie pour limiter les vis-à-vis

Traitement du front à rue par le bâti

Traitement du front à rue par les clôtures (haies basses s'essences locales, murets représentatifs de l'entitée, ...)

Nombre de logements minimum par parcelle

Zone à valoriser en poche de stationnement

Possibilité de liaison

3ème périmètre

Urbanisation et densification d'îlots situés entre la rue Jean Ethuin, la rue d'Amerval et la chaussée Brunehaut

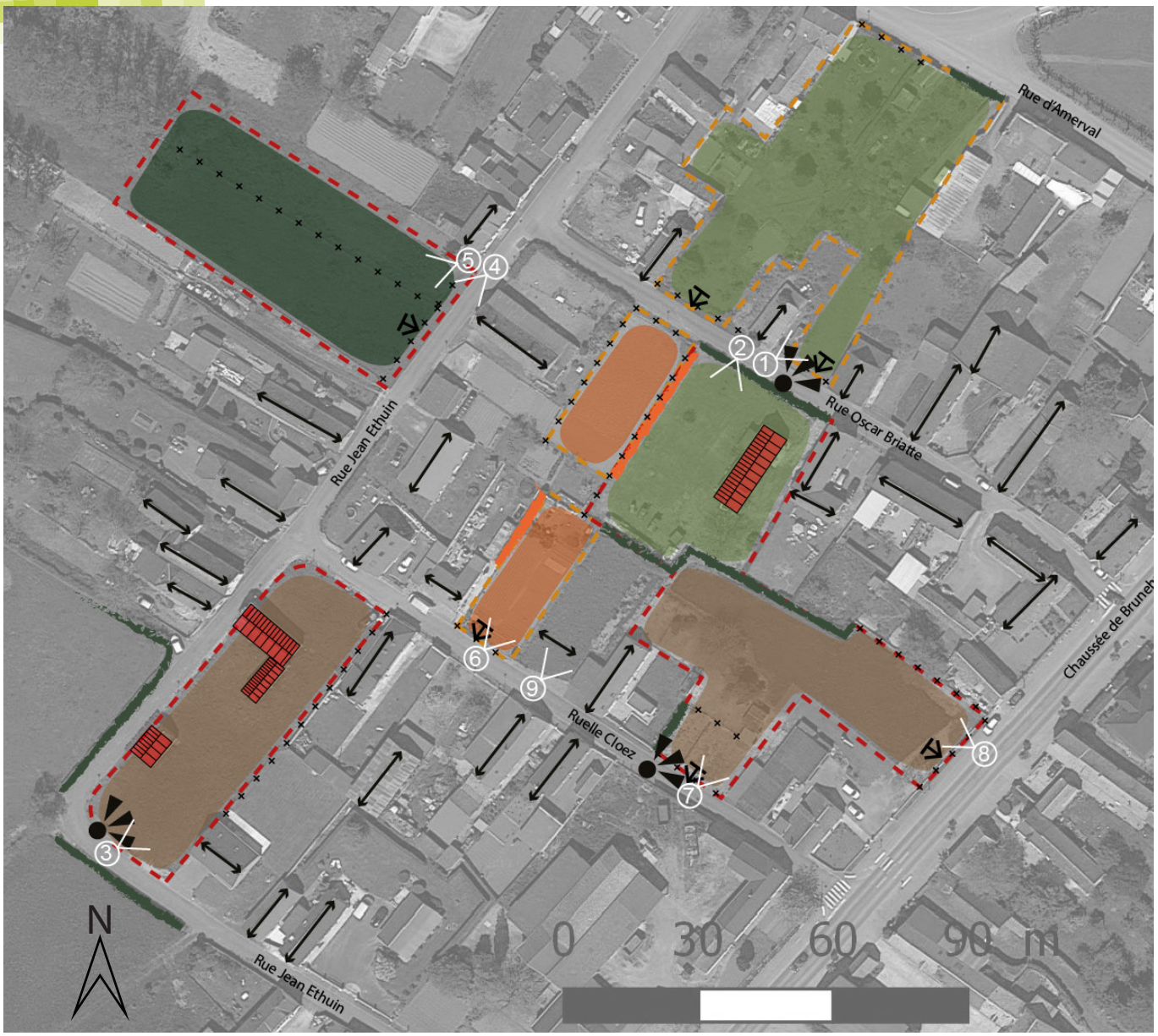

Légende

- Zones de projets
- Production potagère, jardins : possibilité d'ubanisation lors de la revente, héritage ou à l'initiative du propriétaire
- Jardin
- Potagers
- Friches
- Prairies de fauche
- Haies d'essences locales
- Haies d'essences non locales
- Clôture en grillage et fil barbelé
- Différences de niveaux entre le terrain et la rue (entre +/- 20 et 100 cm)
- Bâtiments vacants existants sur les zones de projets
- Implantation du bâti par rapport à la voirie
- Points de vue sur l'église
- Localisation des photographies



Photo n°01 // Prairie pâturée et vue sur le clocher de l'église Rue Oscar Briatte



Photo n°02 // Jardin et habitat vacant valorisable rue Oscar Briatte



Photo n°03 // Friche avec habitat vacant valorisable rue Jean Ethuin



Photo n°04 // Talus le long de la rue Jean Ethuin



Photo n°05 // Prairie pâturée en lisière du village



Photo n°06 // Jardin potager présentant une différence de niveau avec l'espace rue



Photo n°07 // Friche présentant une différence de niveau avec l'espace rue



Photo n°08 // Espace sans destination identifié chausée de Brunehaut



Photo n°09 // Nouvelle construction située ruelle Cloez

3ème périmètre

Urbanisation et densification d'îlots situés entre la rue Jean Ethuin, la rue d'Amerval et la chaussée Brunehaut

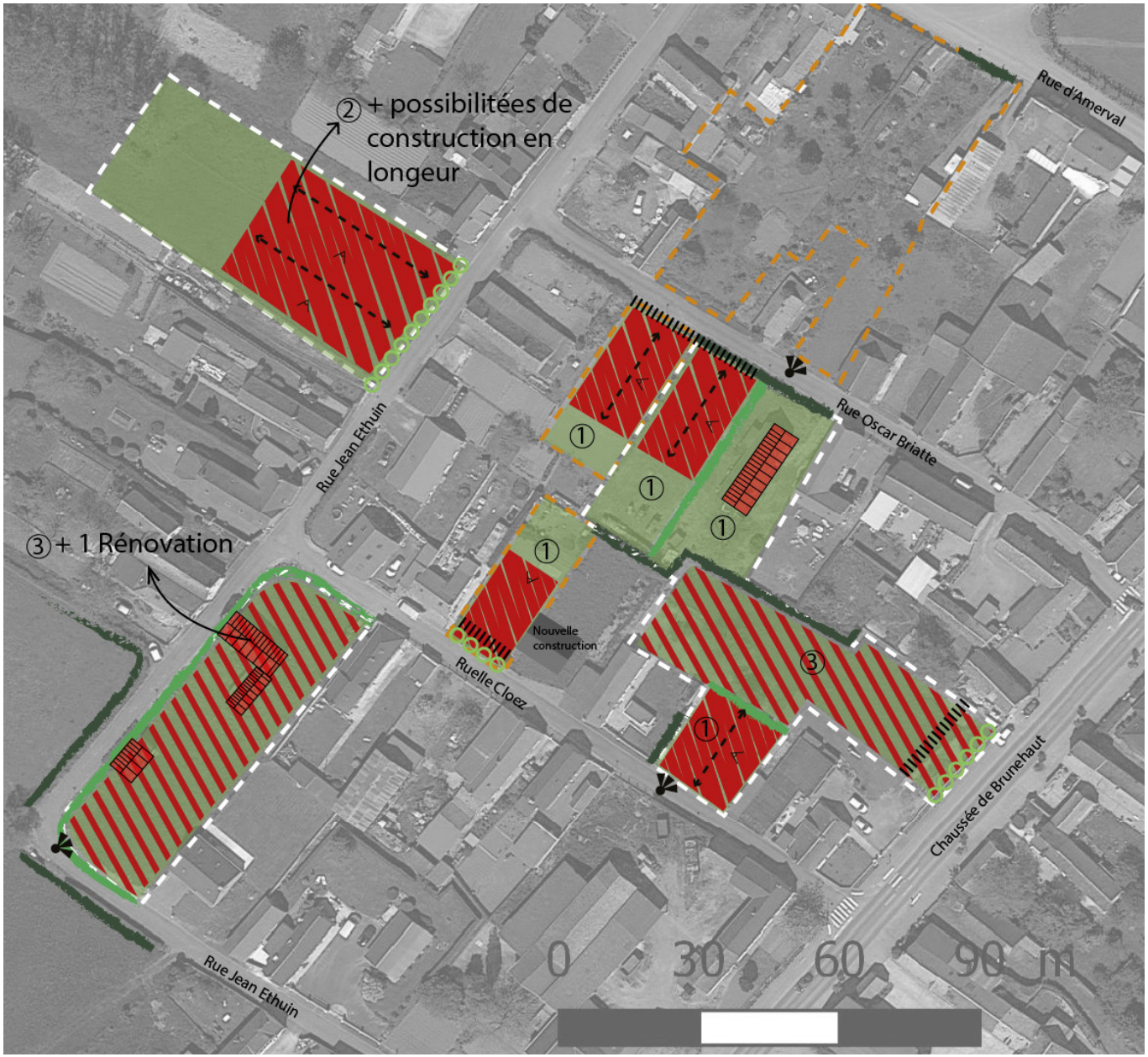

Légende

Zones de projets réalisables à court terme

Production potagère, jardins : possibilité d'ubanisation lors de la revente, héritage ou à l'initiative du propriétaire

Eléments existants

Haies d'essences locales à conserver et mettre en valeur

Bâtiments existants à rénover en logements

Principe de conservation des points de vue sur l'église depuis l'espace public

Eléments projetés

Principe d'emprise constructible pour l'implantation d'habitations

Jardins // Zones non constructibles

Possibilité d'habitats groupés ou de logements individuels

Principe de découpage du nouveau parcellaire (haies d'essences locales)

Implantation des lignes de faitage privilégiées

Principe d'orientation de l'espace de vie pour limiter les vis-à-vis

Limite de recul maximal pour l'implantation du bâti

Traitement du front à rue par les clôtures (haies basses s'essences locales, murets représentatifs de l'entitée, ...)

① Nombre de logements minimum par parcelle

PAYSAGE

Obligations

P1	P2	P3
		x
x	x	x
x	x	x
	x	x

- Préserver l'alternance fermetures (bâti) et ouvertures visuelles (Vers le paysage) par la conservation de pâtures, cheminements, vergers, l'implantation du bâti perpendiculairement à la voirie...
- La façade des constructions doit être édifiée sur l'alignement de l'une des constructions voisines. Si la construction ne s'implante pas au front à rue alors la limite doit être marquée par une haie basse d'essences locales ou d'un mur doublé d'une haie d'essence locale.
- Pour délimiter le front à rue ou s'il faut créer des séparations entre les parcelles favoriser la plantation de haies d'essences locales (voir la liste préconisée dans le règlement du PLUi). Renforcer la trame bocagère au sein du village pour offrir une transition douce entre l'espace urbain (tissus bâtis) et l'espace naturel (auréole bocagère et cultures).
- Intégrer et regrouper les accessoires techniques afin de limiter leur perception depuis la rue (coffrets électriques, local à poubelles, boite aux lettres...).



Ruesnes // Boîtes aux lettres groupées

Recommandations

P1	P2	P3
		x
x	x	x
	x	

- Disposer le nouveau bâti de manière à conserver les vues sur les éléments de paysage participant à sa qualité et à sa mise en valeur (clocher de l'église, haies).
- Utiliser un éclairage respectueux de la trame noire (orienté vers le sol, puissance faible, éclairage intelligent…).
- Inscrire les volumes dans la pente pour favoriser leur intégration.

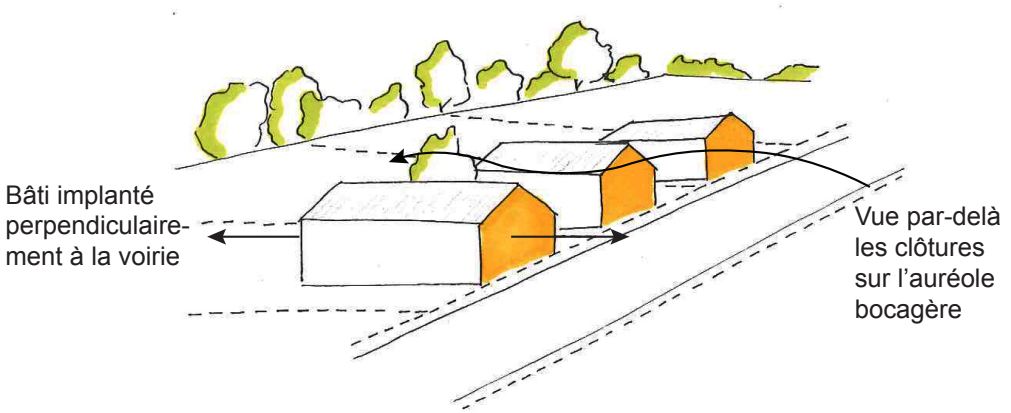

Principe de conservation de vues sur les éléments structurants du paysage (Auréole bocagère, clocher de l'église, coeur vert d'îlot...)

MOBILITÉ

Obligations

P1	P2	P3
	x	x
x	x	x

- Maîtriser la place de la voiture dans l'espace public par la limitation de la taille des voiries, privilégier l'espace partagé, créer un nombre raisonné de places de stationnement.
- Pour les garages, privilégier les carports (en bois local) aux garages. Les garages en sous-sol sont interdits.



Potelle // Espace partagé

Recommandations

P1	P2	P3
x	x	x

- Favoriser l'utilisation de matériaux perméables lors de la création de places de stationnements privatives ou de poches de stationnement.



Baie de somme // Stationnement groupé et perméable

HABITAT

Obligations

P1	P2	P3
		x
x	x	x
x	x	x
x	x	x
x	x	x

- Favoriser la réhabilitation du bâti existant.
- Soigner l'intégration des habitations et leur jardin pour affiner la qualité de l'espace public. (Alignement des constructions, intégration dans la pente, rythmique des façades, qualité des annexes.)
- Suivre l'implantation historique du faîtage pour les nouvelles constructions proches d'anciennes bâtisses.
- Concevoir un bâtiment qualitatif qui compose avec la volumétrie et les aspects extérieurs des bâtiments environnants. Favoriser les toitures à deux pans qui permettent de préserver la forme traditionnelle des toitures.
- Favoriser et renforcer la biodiversité en utilisant des essences locales (Voir liste préconisée dans le règlement du PLUi). L'utilisation de ces espèces favorise et renforce les caractéristiques paysagères d'une entité.

Recommandations

P1	P2	P3
x	x	x
x	x	x
x	x	x
x	x	x

- Reconfigurer les parcelles ou les biens découpés en volume pour faciliter la constitution d'unités foncières à même d'accueillir de nouvelles habitations, de nouvelles typologies, de nouveaux usages.
- Concevoir l'implantation des constructions afin de permettre une exploitation optimum des énergies naturelles notamment l'ensoleillement des pièces à vivre.
- Développer une offre de logements adaptés aux revenus des habitants, à l'évolution de la taille des ménages et aussi au maintien à domicile des personnes âgées.
- Limiter l'impact des habitations par une artificialisation minimum des sols (hors bâtiments) par l'utilisation de matériaux perméables...

Diagnostic paysager et environnemental

et orientation en vue de la réalisation d'une OAP sur les zones de projets de la commune de LA LONGUEVILLE

Parc naturel régional de l'Avesnois

LÉGENDE

- Périmètre des zones de projet
- Périmètre hors enveloppe urbaine
- Prairie de fauche
- Friche boisée. Présence de joncs indiquant un caractère humide (intérêt à confirmer par expertise).
- Habitations et leur jardin
- Verger de production/basse tige à protéger
- Friche
- Haie d'essence locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voire renforcer.
- Clôtures de barbelé
- Arbres
- Arbres fruitiers
- Alignement de conifères. D'essence non locale il est opportun de les supprimer.
- Plante invasive (Buddleia davidii - Arbre à papillon). Prévoir un traitement adapté de la zone pour enrayer son expansion.
- Zone humide
- Fossé enherbé à maintenir et prolonger autant que possible pour une gestion des eaux pluviales globale sur le site.
- Muret de soutènement identitaire en pierre locale pouvant être rénové et réutilisé
- Talus à conserver en réutilisant l'entrée existante
- Accès aux parcelles
- Ancienne ferme dont la majorité du site est en friche. Possibilité d'emplacement réservé pour un accès entre la résidence «Les Chataigniers» et la rue Roger Salengro.
- Armoire électrique
- 1 Vue sur l'église de La Longueville
- 2 Vue sur le corps de ferme



Ces zones d'une superficie de +/- 10 600 m2 (parcelle nord) et de +/- 47 700 m2 (zone sud) ont été choisies comme zones de projet par la commune de La Longueville. Différents enjeux sont à prendre en considération ;

Parcelle nord :

- La présence de haie d'essences locales sur une majorité du pourtour de la parcelle.
- La présence d'une zone humide et d'un fossé sur tout le milieu de la parcelle.
- L'urbanisation de cette parcelle connecterait une zone urbaine de hameau (UC) à l'enveloppe urbaine principale du centre-bourg.

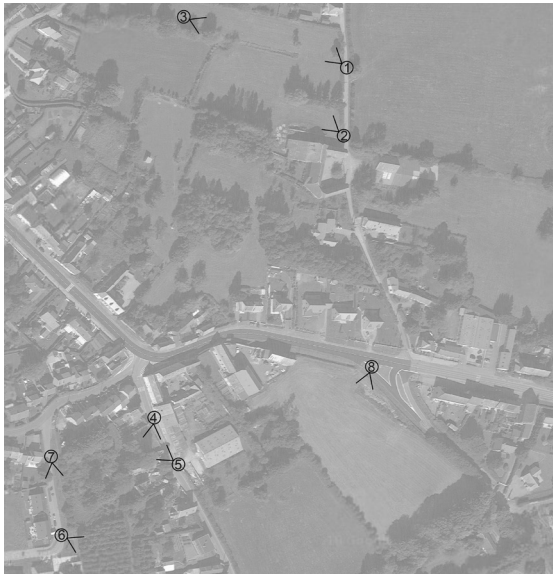

Photos SMPNRA Avril 2018



Photo n°01 // Arbres fruitiers sur la parcelle de la rue Guynemer



Photo n°02 // Vue sur les parcelles situées rue Guynemer et l'alignement de conifères



Photo n°03 // Fossé en partie longé par une haie



Photo n°04 // Muret de soutènement en pierre locale



Photo n°05 // Ferme en partie en ruine

Zone sud :

- Un site localisé dans le prolongement du tissu villageois permettant de boucler un nouvel îlot bâti, de connecter les quartiers et de ne pas dénaturer la morphologie du village.
- Une ferme en ruine pouvant être mobilisée pour la création d'une liaison inter quartier.
- Un patrimoine immobilier pouvant faire l'objet d'une revitalisation.
- La présence de haies d'essences locales sur une partie du périmètre des prairies pâturées.
- De multiples accès existants pouvant être facilement réutiliser.



Photo n°06 // Verger de production/basse tige



Photo n°07 // Rue d'accès à la résidence des Châtaigniers. Haie complantée de charmes têtards



Photo n°08 // Panorama de la parcelle située le long de la rue d'Hautmont et un corps de ferme de haute qualité architecturale

Diagnostic paysager et environnemental

et orientations en vue de la réalisation des OAP

De la Zone d'activités communautaire de LA LONGUEVILLE

Parc naturel régional de l'Avesnois



Légende

- Périmètre de la zone d'activités de La Longueville
- Cultures
- Prairie en friche
- Maraîchage

  Perméabilité du sol à maintenir autant que possible dans le projet (zones tampons, parkings, système de récupération des eaux de pluies...)
- Peupliers : implantation à contenir et reconversion à envisager (Gestion, essences locales)
- Haies mixtes d'essences locales à conserver voire renforcer pour l'intégration paysagère du site (sureau, noisetier, prunellier, aubépine)
- Haies monospécifiques d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales
- Clôtures en grillage et fil barbelé, prévoir un traitement qualitatif pour le linéaire visible depuis l'espace public (Plantation d'essences locales diversifées entre la rue et la clôture)
- Plante invasive (Renouée du japon). Prévoir un retrait et un traitement des terres adaptés pour enrayer son expansion.
- Bande de recul enherbée d'emprise publique à conserver
- Fossé enherbé d'emprise publique à conserver : support de biodiversité, d'intégration paysagère et permettant de capter et infiltrer les eaux pluviales.
- Talus
- Vue sur les parcelles de cultures avec une présence forte de la nationale en arrière plan (Covisibilités et intégration paysagère à étudier lors du projet)
- Bouche d'incendie
- Armoires électriques
- Poteaux électriques. Envisager d'enterrer le réseau électrique lors de travaux d'aménagement et en fonction des coûts

Hierarchie des voiries

- Route principale (RD649 Valenciennes - Luxembourg)
- Desserte secondaire à sécuriser et valoriser pour les déplacements doux
- Desserte locale
- Cheminement piéton à valoriser dans un plan de requalification de l'espace public traversant la zone d'activité.



Photo n°01 // Panorama de la ZAC depuis la RD 649 Valenciennes – Luxembourg.



Photo n°02 // Panorama des parcelles de la zone d'activités situées au nord de la rue des Chasseurs à Pied.

Cette zone d'une superficie d'environ 44 950 m2 est l'une des 5 zones d'activités communautaires identifiées par la CCPM. Différents enjeux sont à prendre en compte :
- La proximité avec des axes routiers importants (RD 649 Valenciennes-Luxembourg).
- La présence de haies d'essences locales.
- Un tissu bâti hétérogène et peu structuré induisant une entrée de village non qualitative.



Photo n°03 // Panorama des parcelles de la zone d'activités situées au sud de la rue des Chasseurs à Pied.



Photo n°04 // Vue sur la friche et la mitoyenneté avec un commerce et une peupleraie.

Armoire électrique



Photo n°05 // Limite marquée par une haie basse entre les parcelles de maraîchage et la friche. Vue sur un des coffrets techniques ainsi que d'un des poteaux électriques.



Photo n°06 // Vue sur la rue des Chasseurs à Pied, le cheminement piéton et la bande enherbée.

Habitations Entreprises



Photo n°07 // Vue sur les habitations insérées dans le tissu économique (cadre de vie peu qualitatif).



Photo n°08 // Fossé et bande enherbée le long de la rue des Chasseurs à Pied.

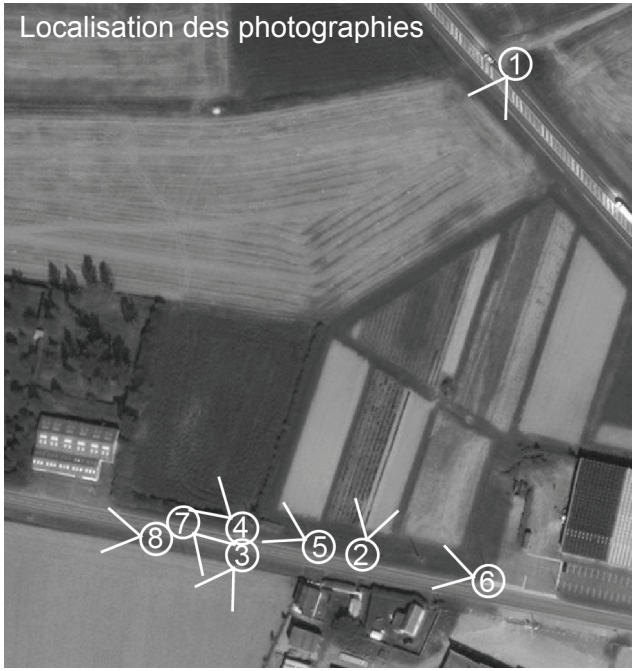

Principes d'aménagements

L'aménagement d'un quartier* d'activité relève d'un double défi : par la taille des bâtiments implantés et de la variété de fonctions en présence. Pour réussir l'intégration des constructions, il est important de prendre en compte l'environnement dans lequel se fait l'implantation et de répondre en harmonie avec ses caractéristiques topographiques, la végétation, les vis-à-vis... Ces caractéristiques prises en compte, les bâtiments, leurs dépendances et les aires techniques (stationnement...) respecteront le paysage.

Une première étape consiste à analyser la structure paysagère de la zone où s'implante le projet. Ce diagnostic met en évidence les éléments de qualité à conserver, à intégrer au projet ou à mettre en valeur (dénivelé, éléments rocheux, éléments de végétation, bâti existant…). Sur ce site, nous pouvons relever la présence de haies d'essences locales. Dernières traces de l'ancien bocage elles rappellent l'histoire du lieu et aideront à intégrer les bâtiments dans le paysage.
Les fossés captent les eaux de ruissellement et réduisent les risques liés à l'érosion. L'eau captée est infiltrée dans le sol ce qui évite de conduire les flux en aval et de saturer les réseaux.

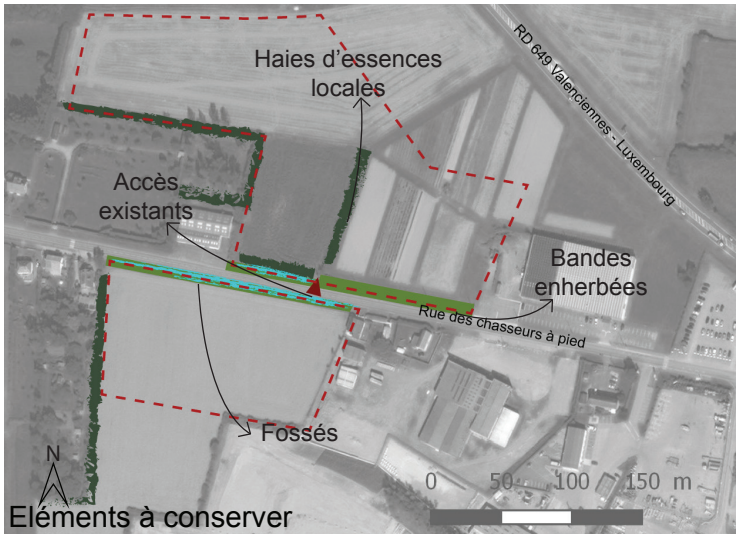

Ces enjeux définis, l'intégration paysagère dépend ensuite des aménagements extérieurs et de l'architecture du bâtiment. L'attention portée à la qualité des matériaux, aux teintes, aux volumes et à l'implantation permet d'intégrer le bâtiment dans le paysage mais contribue également à l'image de l'entreprise.

Différentes stratégies d'aménagement doivent être mises en place :

- Optimiser le foncier par une organisation compacte de la parcelle permettant de rationaliser les déplacements et de prévoir des possibilités d'extension.
- Constituer un front bâti de qualité par l'alignement des constructions et des gabarits homogènes. En parallèle, veiller au traitement des abords du projet et notamment à la qualité des franges entre espace public et espace privé.
- Offrir une réponse architecturale en accord avec le site et le paysage environnant (volumes adaptés, architecture technique mais soignée, façades communiquant avec l'extérieur…).
- Porter une attention particulière aux espaces de stationnements qui sont souvent de grande superficie, un traitement paysager, des revêtements perméables et une localisation harmonieuse avec le bâti aideront à limiter leur impacte.
- Utiliser des matériaux locaux ou aux couleurs sobres pour intégrer les bâtiments, les annexes ou petits éléments.
- Dans les milieux ruraux, l'intégration d'une trame végétale d'espèces locales permet de fondre visuellement et physiquement la zone dans la végétation environnante (parcs, jardins, espace naturel, bocage, agriculture, ripisilve, boisements…)
- Limiter les surfaces perméables qui modifient l'écoulement naturel des eaux de surface. L'aménageur favorisera les revêtements poreux (dalles gazon, zones enherbées, cheminements en gravier…).
- Limiter la perception des espaces techniques depuis l'espace public (local poubelles, zones de stockages…) par leur regroupement et un accompagnement végétal.

**Quartier : L'utilisation du terme zone induit l'exclusion du site par rapport à la vie du village. Cette partie de La Longueville est donc un quartier reprenant un ensemble complexe de fonction (habitat, commerces, entreprises…). Sa position en entrée de ville nécessite une attention toute particulière.*

Source : CAUE DU LOT, p*aysages des zones d'activité, guide à destination des porteurs de projets*, Juin 2012

Parc naturel régional de l'Avesnois

Diagnostic paysager et environnemental

et orientations en vue de la réalisation des OAP

De la zone d'activité communautaire de LANDRECIES

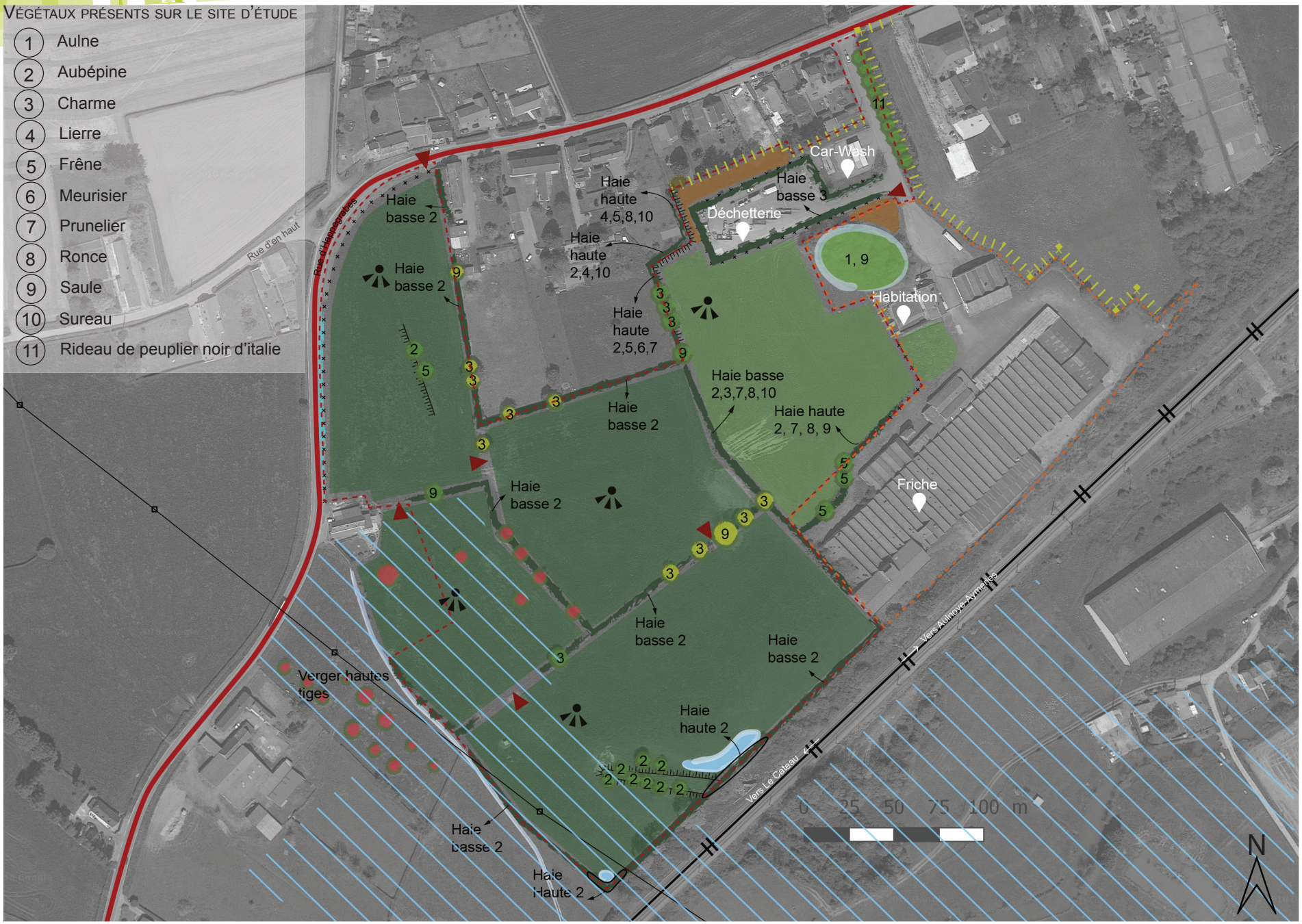

Cette zone d'une surface d'environ 98 600 m2 est l'une des 5 zones d'activité communautaire identifiées par la CCPM.

Différents enjeux sont à prendre en compte :
- Potentiel paysager de l'auréole bocagère. Le maillage de haies est dense et diversifié.
- La combinaison de mares et de haies qui représente un potentiel environnemental fort (caractère humide du site à déterminer lors de l'étude de caractérisation de zones humides)
- Une diversité de fonctions dans la partie est du site dont l'intégration paysagère est faible. (architecture, friche, limites séparatives , déchetterie…)
- La proximité avec la route départementale 959 Cateau-Cambrésis à Jeumont.

Légende

Périmètre CCPM de la zone d'activité

Périmètre privé de la zone d'activité

Prairie pâturée

Prairie de fauche

Friche

Nature et perméabilité des sols à maintenir autant que possible dans le cas d'un futur projet (zones tampons, parkings, système de récupération des eaux de pluie...)

Arbres existants à conserver lorsqu'ils sont compris dans les haies et à intégrer au projet.

Arbres têtards existants à conserver et à intégrer au projet.

Arbres fruitiers existant à conserver et à intégrer au projet.

Haies mixtes d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voir renforcer.

Clôtures en grillage et fils barbelé. Dans le cas d'une clôture seule, prévoir un traitement qualitatif et représentatif de l'entité (plantation d'essences locales et diversifiées)

Plante invasive (Buddleia davidii - Arbre à papillon). Prévoir un traitement adapté de la zone pour enrayer son expansion. .

Traitement des limites peu qualitatif

Zone à dominante humide du SDAGE

Cours d'eau intermittent à conserver et mettre en valeur

Mare conserver : restauration (piétinée par le bétail qui s'y abreuve), périmètre de protection, périmètre de protection durant les phases de travaux...

Zone humide boisée et en partie remblayée.

Fossé enherbé d'emprise publique à conserver : Support de biodiversité, d'intégration paysagère et permettant de capter et infiltrer les eaux pluviales

Talus

Accès existants à réutiliser pour ne pas impacter le linéaire de haies

RD 959 Cateau-Cambrésis à Jeumont : Axe de circulation fort fréquenté (flux de voitures important et passage de poinds lourds. A sécuriser s'il y a mise en place d'un projet sur la zone d'activité.

Chemin de fer

Ligne électrique. Envisager d'enterrer le réseau électrique lors de travaux d'aménagement et en fonction des coûts.

Vues d'exception sur la vallée bocagère de la Sambre (covisibilités à étudier)

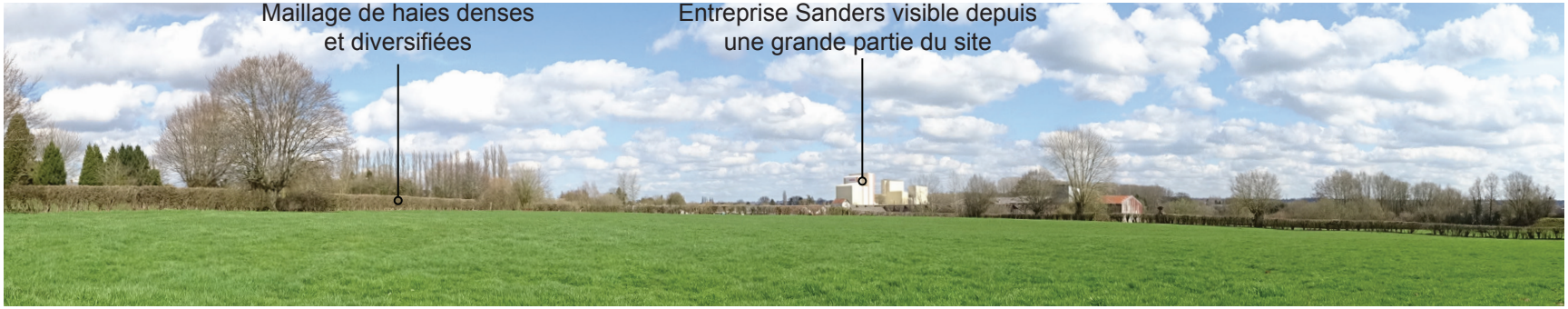

Photo n°01 // Panorama depuis les prairies pâturées vers l'est.



Photo n°02 // Panorama depuis le point bas des prairies pâturées vers le nord et l'ouest.

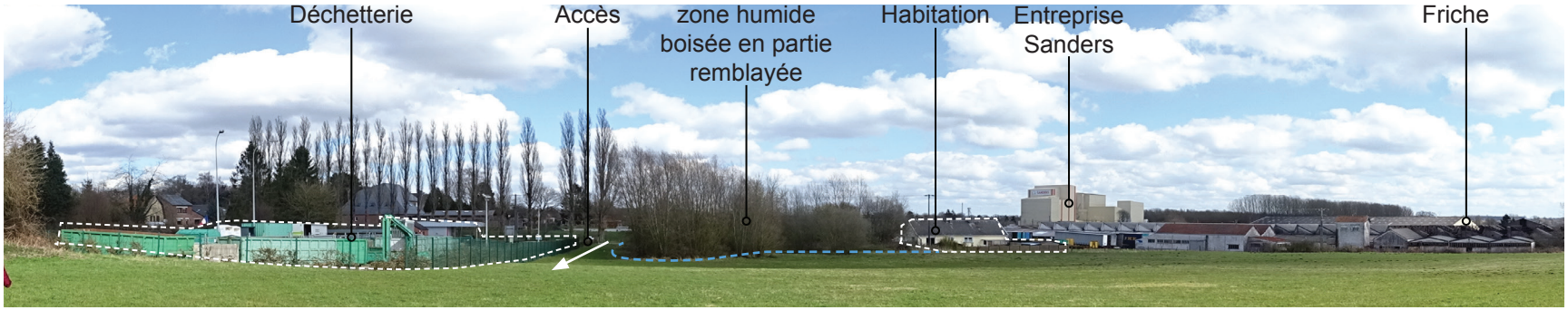

Photo n°03 // Panorama sur l'usine, l'habitation et la déchetterie à l'intégration paysagère faible.



Photo n°04 // Zone humide boisée



Photo n°05 // Mare le long de la voie ferrée, berges piétinées par le bétail



Photo n°06 // Mare le long de la voie ferrée, berges piétinées par le bétail

Photos SMPNR Avril 2018



Photo n°07 // Vue sur le versant bocager de la vallée de la Sambre depuis le site d'étude.



Photo n°08 // Ruelle d'accès



Photo n°09 // Accès à la pâture longeant la déchetterie et la zone humide boisée.

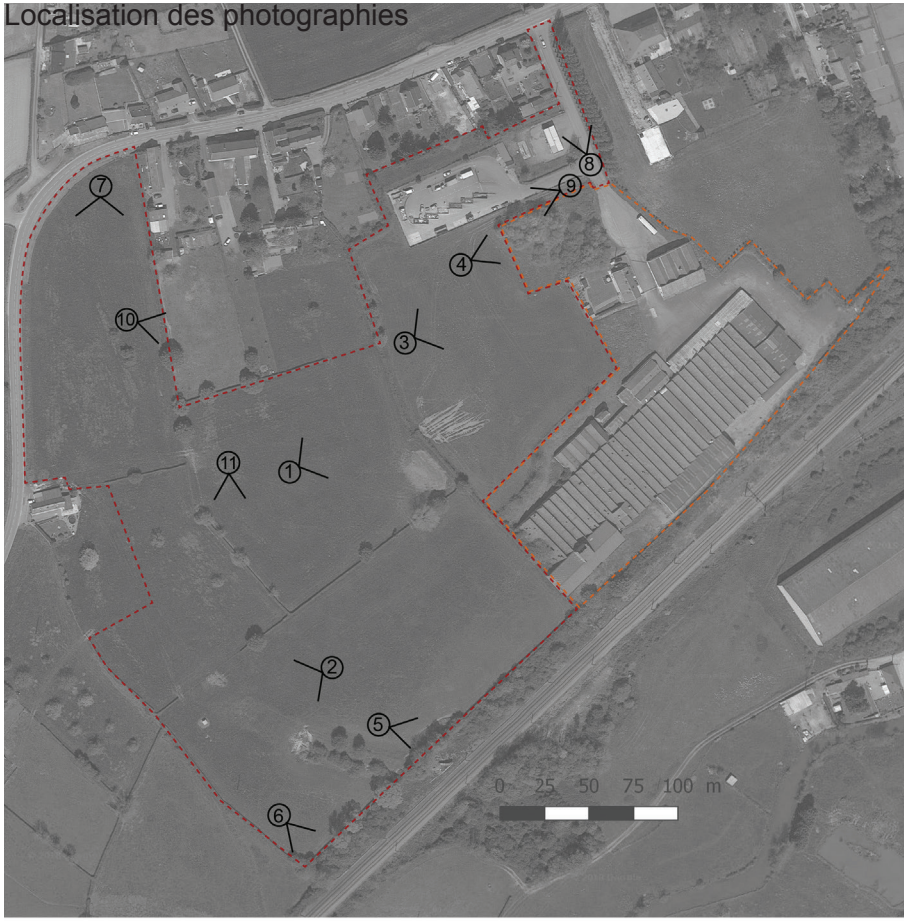



Photo n°10// Maillage de haies denses et diversifiées



Photo n°11 // Une haie complantée d'arbres fruitiers

Principes d'aménagement

L'aménagement d'une zone d'activité relève d'un double défi : par la taille des bâtiments implantés et de la variété de fonctions en présence. Pour réussir l'intégration des constructions, il est important de prendre en compte l'environnement dans lequel se fait l'implantation et de répondre en harmonie avec ses caractéristiques topographiques, la végétation, les vis-à-vis... Ces caractéristiques prises en compte, les bâtiments, leurs dépendances et les aires techniques (stationnement...) respecteront le paysage.

Une première étape consiste à analyser la structure paysagère de la zone où s'implante le projet. Ce diagnostic met en évidence les éléments de qualité à conserver, à intégrer au projet ou à mettre en valeur (dénivelé, éléments rocheux, éléments de végétation, bâti existant…). Sur ce site, nous pouvons relever la présence de haies d'essences locales. Eléments constituants du bocage, elles rappellent l'histoire du lieu et aideront à intégrer les bâtiments dans le paysage.
Des fossés sont également présents, ils captent les eaux de ruissellement et réduisent les risques liés à l'érosion. L'eau captée est infiltrée dans le sol, ce qui évite de conduire les flux en aval et de saturer les réseaux.

Ces enjeux définis, l'intégration paysagère dépend ensuite des aménagements extérieurs et de l'architecture du bâtiment. L'attention portée à la qualité des matériaux, aux teintes, aux volumes et à l'implantation permet d'intégrer le bâtiment dans le paysage mais contribue également à l'image de l'entreprise.

Différentes stratégies d'aménagement doivent être mises en place :

- Optimiser le foncier par une organisation compacte de la parcelle permettant de rationaliser les déplacements et de prévoir des possibilités d'extension.
- Constituer un front bâti de qualité par l'alignement des constructions et des gabarits homogènes. En parallèle, veiller au traitement des abords du projet et notamment à la qualité des franges entre espace public et espace privé.
- Offrir une réponse architecturale en accord avec le site et le paysage environnant (volumes adaptés, architecture technique mais soignée, façades communiquant avec l'extérieur…).
- Porter une attention particulière aux espaces de stationnement qui sont souvent de grande superficie, un traitement paysager, des revêtements perméables (si la natue des sols le permet) et une localisation harmonieuse avec le bâti aideront à limiter leur impact.
- Utiliser des matériaux locaux ou aux couleurs sobres pour intégrer les bâtiments, les annexes ou petits éléments.
- Dans les milieux ruraux, l'intégration d'une trame végétale d'espèces locales permet de fondre visuellement et physiquement la zone dans la végétation environnante (parcs, jardins, espace naturel, bocage, agriculture, ripisilve, boisements…)
- Limiter les surfaces imperméables qui modifient l'écoulement naturel des eaux de surface. L'aménageur favorisera les revêtements poreux (dalles gazon, zones enherbées, cheminements en gravier…).
- Limiter la perception des espaces techniques depuis l'espace public (local poubelles, zones de stockages…) par leur regroupement et un accompagnement végétal.



les éléments à conserver et renforcer participant à l'intégration paysagère de la zone

1. Diagnostic paysager et bâti

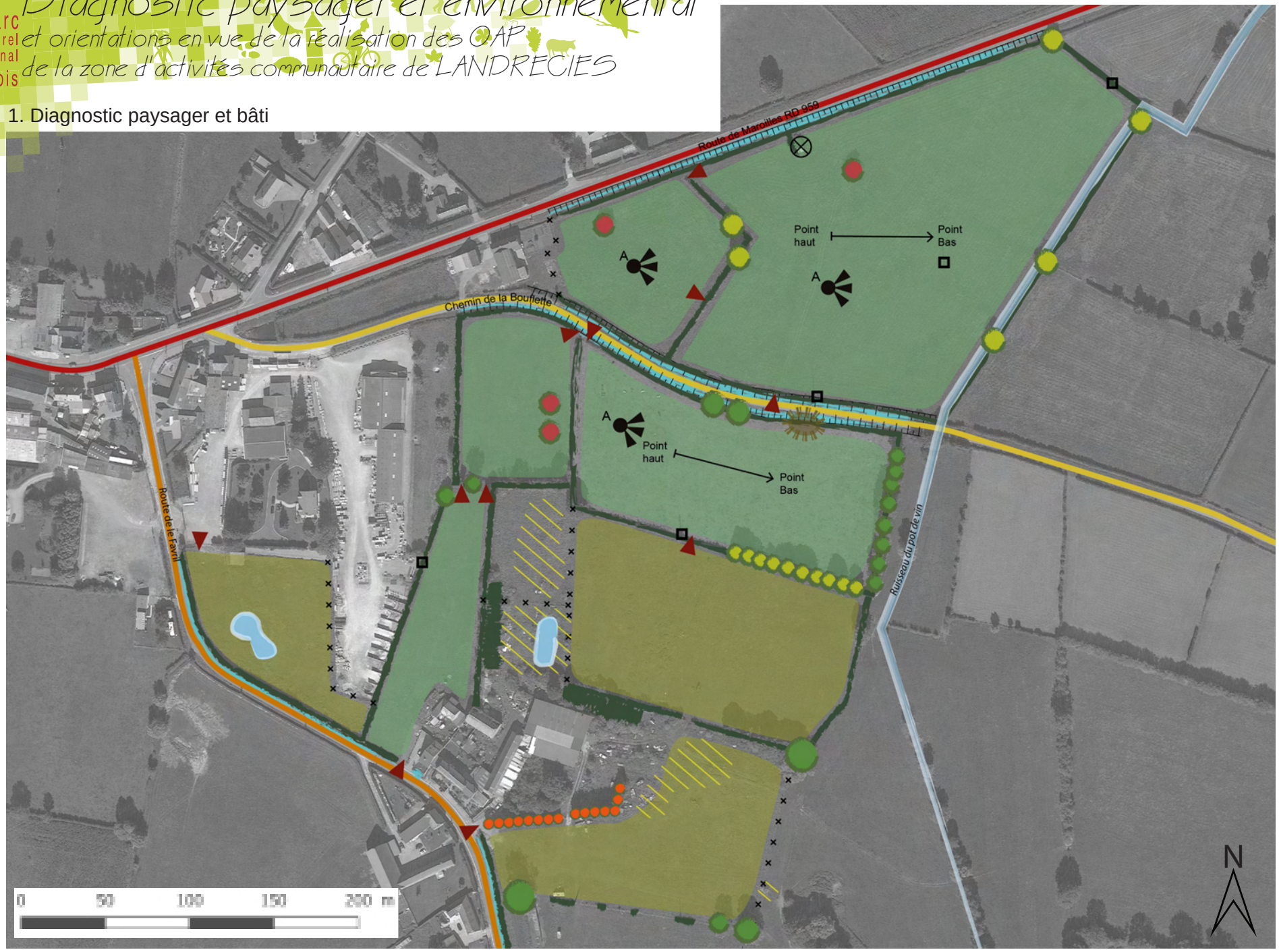

Légende

Périmètre initial localisé par la commune


Alignement d'arbres à conserver (La hauteur des arbres permet une intégration paysagère de la zone depuis le versant opposé du vallon.


Alignement de conifères, d'essences non locale il est opportun de les supprimer.


Arbres


Arbres fruitiers


Arbres têtards à conserver et intégrer au projet


Prairies de fauche


Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver


Clôture pouvant être remplacée par une haie d'essences locales pour intégrer les fonds de jardins et renforcer le maillage de haies.


Plante invasive (Renouée du japon). Prévoir un traitement adapté de la zone pour enrayer son expansion .


Fossé + cours d'eau à protéger


Mares


Fossés enherbés à conserver : ils sont support de biodiversité, d'intégration paysagère et permettent de capter et filtrer les eaux pluviales.


Ourlet nitrophile

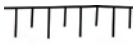
Talus


Accès existants à réutiliser pour ne pas impacter le linéaire de haies


Ligne électrique. Envisager d'enterrer le réseau électrique lors de travaux d'aménagement et en fonction des coûts.



Vues d'exception sur la vallée bocagère (covisibilités à étudier)


Construction technique

Hiérarchie des voiries

Route principale (RD 959)

Desserte secondaire (RD 964)

Chemin de la Bouflette. Voirie à la faible capacité d'absorption du trafic. Élément à prendre en compte dans le cas d'un projet sur les parcelles le long du chemin.

2. Enjeux

Ce site est l'une des 5 zones d'activités communautaire identifiées par la CCPM. Il est situé en partie au croisement de la route de Maroilles (RD 959) ainsi que le long du chemin de la Bouflette.
Pour un développement raisonné de cette zone, différents enjeux sont à prendre en compte :

- Une implantation au coeur de l'importante auréole bocagère de Landrecies, secteur aux qualités paysagères et écologiques d'exception (photos 4,5,6,9).
- Des parcelles en entrée de Village.
- Une desserte via une voirie principale RD 959 au nord et via une voirie secondaire ne pouvant pas absorber un trafic important entre les deux parcelles (photo n°1).
- La présence d'un réseau complet de haies d'essences locales parfois ponctuées d'arbres haut jets et d'arbres têtards (cf. 3. Maillage bocager structurant).



3. Maillage bocager structurant

HB : Haie basse
HA : Haie arbustive

VÉGÉTAUX PRÉSENTS SUR LE SITE D'ÉTUDE

1. Aubépine
2. Charme
3. Cornouiller
4. Frêne
5. Noisetier
6. Pommier
7. Prunellier
8. Saule
9. Sureau

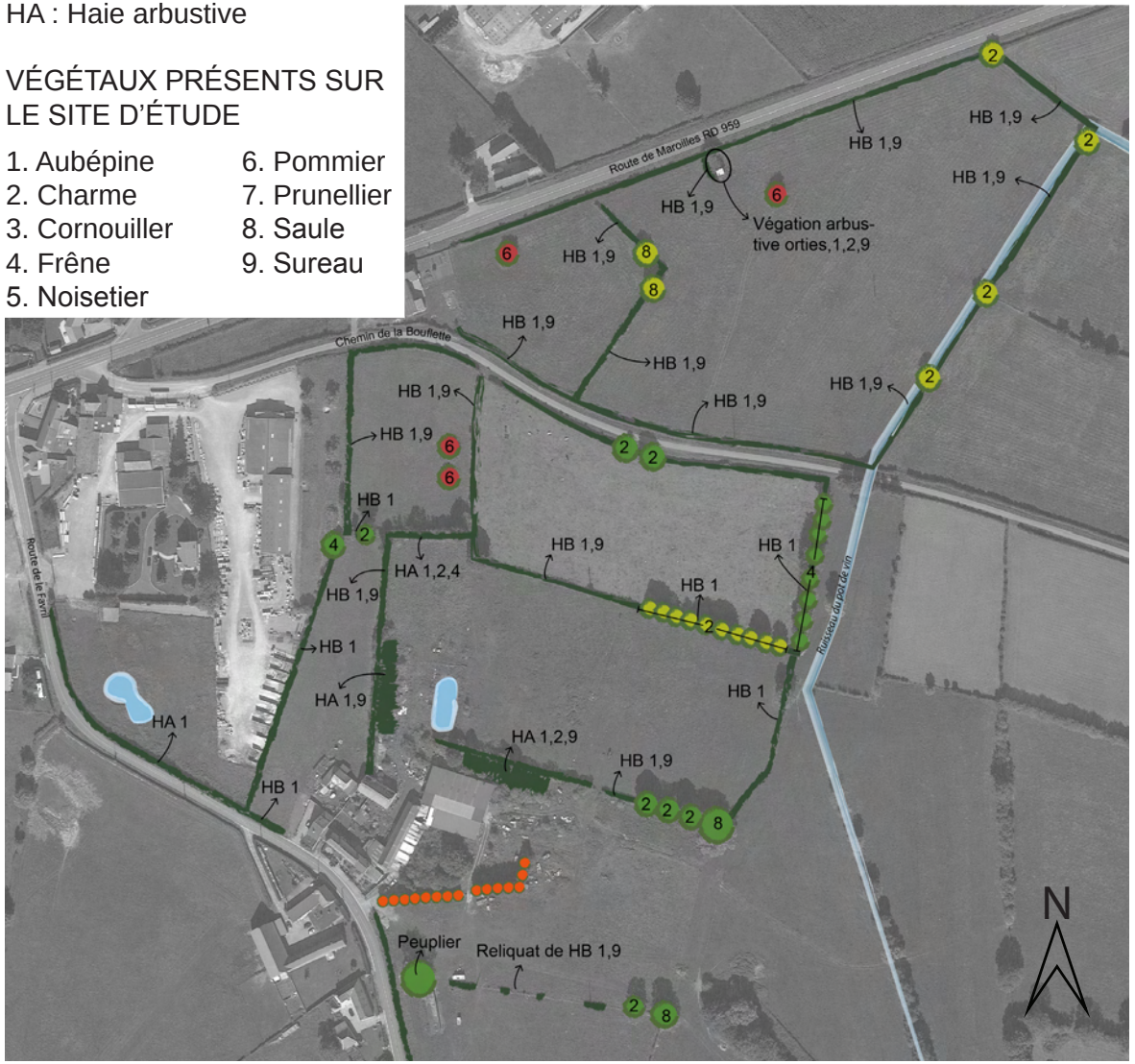

4. Reportage photographique - Parcelles au nord du chemin de la Bouflette



Photo n°01 // Le chemin de la Bouflette



Photo n°02 // Passage du ruisseau du Pot de Vin sous le chemin de la Bouflette (fossé sec)



Photo n°03 // Fossé du ruisseau du Pot de Vin dans la parcelle au nord du chemin de la Bouflette



Photo n°04 // Panorama sur la parcelle située entre la RD 959 et le chemin de la Bouflette. Vues longues sur le Bocage de Landrecies.



Photo n°05 // Panorama sur le versant bocager depuis la parcelle située au nord du chemin de la Bouflette

Photos SMPNR Juin 2018

4. Reportage photographique - Parcelles au sud du chemin de la Bouflette



Photo n°06 // Vue sur le paysage bocager depuis le point le plus élevé de la zone d'étude



Photo n°07 // Bâtiment de qualité architecturale représentatif du patrimoine bâti de Maroilles.



Photo n°08 // Vue sur la parcelle adjacente à la S.A.R.L Paul Leroux et quelques habitations.



Photo n°09 //Panorama de la parcelle située au sud du chemin de la Bouflette. Une haie complantée d'arbres haut jets permet d'intégrer visuellement la zone depuis le versant opposé.



Photo n°10 // Vue sur la parcelle depuis le point le plus bas de la zone d'étude.

Photos SMPNR Juin 2018

Photos SMPNR Juin 2018



Photo n°10 // Parcelle située entre un ensemble d'habitations et une zone de commerce/ Stockage



Photo n°11 // Parcelle de prairie pâturée attenante à une exploitation



Photo n°12 // Vue sur les prairies et le maillage de haies principalement arbustive.



Photo n°13 // Mare située sur la zone d'étude



Photo n°14 // Mare située sur la zone d'étude



Photo n°15 // La route de Le Favril

L'aménagement d'une zone d'activité relève d'un double défi : par la taille des bâtiments implantés et de la diversité de fonctions en présence. Pour réussir l'intégration des constructions, il est important de prendre en compte l'environnement dans lequel se fait l'implantation et de répondre en harmonie avec ses caractéristiques topographiques, la végétation, les vis-à-vis... Ces caractéristiques prises en compte, les bâtiments, leurs dépendances et les aires techniques (stationnement...) respecteront le paysage.

Une première étape consiste à analyser la structure paysagère de la zone où s'implante le projet. Ce diagnostic met en évidence les éléments de qualité à conserver, à intégrer au projet ou à mettre en valeur (dénivelé, éléments rocheux, éléments de végétation, bâti existant…). Sur ce site, nous pouvons relever la présence de haies d'essences locales. Éléments constituants du bocage, elles rappellent l'histoire du lieu et aideront à intégrer les bâtiments dans le paysage.
Des fossés sont également présents, ils captent les eaux de ruissellement et réduisent les risques liés à l'érosion et au ruissellement. L'eau captée est infiltrée dans le sol, ce qui évite de conduire les flux en aval et de saturer les réseaux.

Ces enjeux définis, l'intégration paysagère dépend ensuite des aménagements extérieurs et de l'architecture du bâtiment. L'attention portée à la qualité des matériaux, aux teintes, aux volumes et à l'implantation permet d'intégrer le bâtiment dans le paysage mais contribue également à l'image de l'entreprise.

Différentes stratégies d'aménagement doivent être mises en place :

- Optimiser le foncier par une organisation compacte de la parcelle permettant de rationaliser les déplacements et de prévoir des possibilités d'extension.
- Constituer un front bâti de qualité par l'alignement des constructions et des gabarits homogènes. En parallèle, veiller au traitement des abords du projet et notamment à la qualité des franges entre espace public et espace privé.
- Offrir une réponse architecturale en accord avec le site et le paysage environnant (volumes adaptés, architecture technique mais soignée, façades communiquant avec l'extérieur…).
- Porter une attention particulière aux espaces de stationnement qui sont souvent de grande superficie, un traitement paysager, des revêtements perméables (si la nature des sols le permet). Privilégier leur implantation à l'arrière des bâtiments pour limiter leur impacte visuel depuis l'espace public. Envisager leur mutualisation entre plusieurs activités.
- Utiliser des matériaux locaux ou aux couleurs sobres pour intégrer les bâtiments, les annexes ou petits éléments.
- Dans les milieux ruraux, l'intégration d'une trame végétale d'espèces locales permet de fondre visuellement et physiquement la zone dans la végétation environnante (parcs, jardins, espace naturel, bocage, agriculture, ripisilve, boisements…)
- Limiter les surfaces imperméables qui modifient l'écoulement naturel des eaux de surface. L'aménageur favorisera les revêtements poreux (dalles gazon, zones enherbées, cheminements en gravier…) en fonction de la nature des sols.
- Limiter la perception des espaces techniques depuis l'espace public (local poubelles, zones de stockages…) par leur regroupement et un accompagnement végétal.



Les éléments à conserver et renforcer participant à l'intégration paysagère de la zone

Diagnostic paysager et nvironnemental

et orientations en vue de la réalisation d'une OAP

Parcelles 1AU située entre la Grande Rue et la rue des haies à MAROILLES

Carte du cadastre napoléonien, Maroilles en 1832



Source : archivesdepartementales.lenord.fr/

ortho-photographie de Maroilles, la zone d'étude en 2015



Source : PNRA, ortho-photographie © PPIGE/IGN, 2015

1. Introduction

Le site retenu par la commune de Maroilles pour son développement se situe entre la rue des Haies et la Grande Rue (RD 959). Il s'agit d'une opération de densification avec une position idéale au plus proche du cœur de bourg et donc des services. La superficie est de +/- 49 080 m2.

La fonction principale du site n'a pas beaucoup évoluée et est principalement dédiée à la prairie. Sur la carte du cadastre napoléonien datée de 1832 apparait la rue Tailly. Aujourd'hui disparue elle permettait de connecter la rue des haies à la Grande Rue. Il serait intéressant de s'appuyer sur cette trace historique pour structurer le futur projet.

Dans le cadre d'une urbanisation future plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- Une desserte via une voirie principale la RD 959 au sud et via une voirie secondaire ne pouvant pas absorber un trafic important au Nord.

- La présence d'un maillage de haie dense et complet (cf. carte page 3) qui représente un potentiel environnemental et paysager fort, avec lequel le projet urbain doit composer.

- La proximité directe de la zone d'activité de Maroilles.

- Des parcelles situées hors enveloppe urbaine.

- Une dualité architecturale entre un tissu bâti traditionnel et un tissus bâti récent.

2. Diagnostic Paysager et bâti



Légende

Périmètres

- Zone de projet à court terme
- Emplacement réservé
- Zone de projet à long terme

Légende

- Prairie pâturée
- Prairie de fauche
- Haie d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voir renforcer.
- Clôture pouvant être remplacée ou doublée par une haie d'essences locales pour intégrer les fonds de jardins et renforcer le maillage de haies.
- Mur de clôture en brique de la maison de maître voisine (4è quart 19e siècle) à conserver. Trace du patrimoine et matériau identitaire de l'Avesnois.
- Arbres existants
- Alignement d'arbres (frênes)
- Fossé enherbé à conserver en bord de route : Support de biodiversité, d'intégration paysagère et permettant de capter et infiltrer les eaux pluviales.
- Poteau et lignes électrique
- Différence de niveau entre les deux parcelles à prendre en compte dans le cas d'un projet (pour limiter les terrassements et conserver la topographie historique du site).
- 1 Vue sur le clocher de l'église Saint-Humbert.
- 2 Vue sur le pigeonnier de la Colombière située place Verte.
- Accès existants aux parcelles. A réutiliser autant que possible pour ne pas impacter le linéaire de haies.
- Tissu bâti majoritairement traditionnel
- Tissu bâti récent
- ZAC. La nature des commerces qui s'y développeront pouvant engendrer diverses nuisances, il est important d'étudier les vis-à-vis et interconnections entre les deux sites. (voir OAP ZAC Maroilles).

Le nouveau quartier devra faire la transition entre ces trois entités. Proposer un développement cohérent avec le cadre dans lequel le nouveau projet s'implante (densité, formes bâties, teintes) tout en valorisant architecture traditionnelle de Maroilles.

- Route principale RD 959. Deux voies + trottoirs et stationnement
- Route secondaire. Emprise carrossable + accotement enherbé

3. Maillage bocager structurant

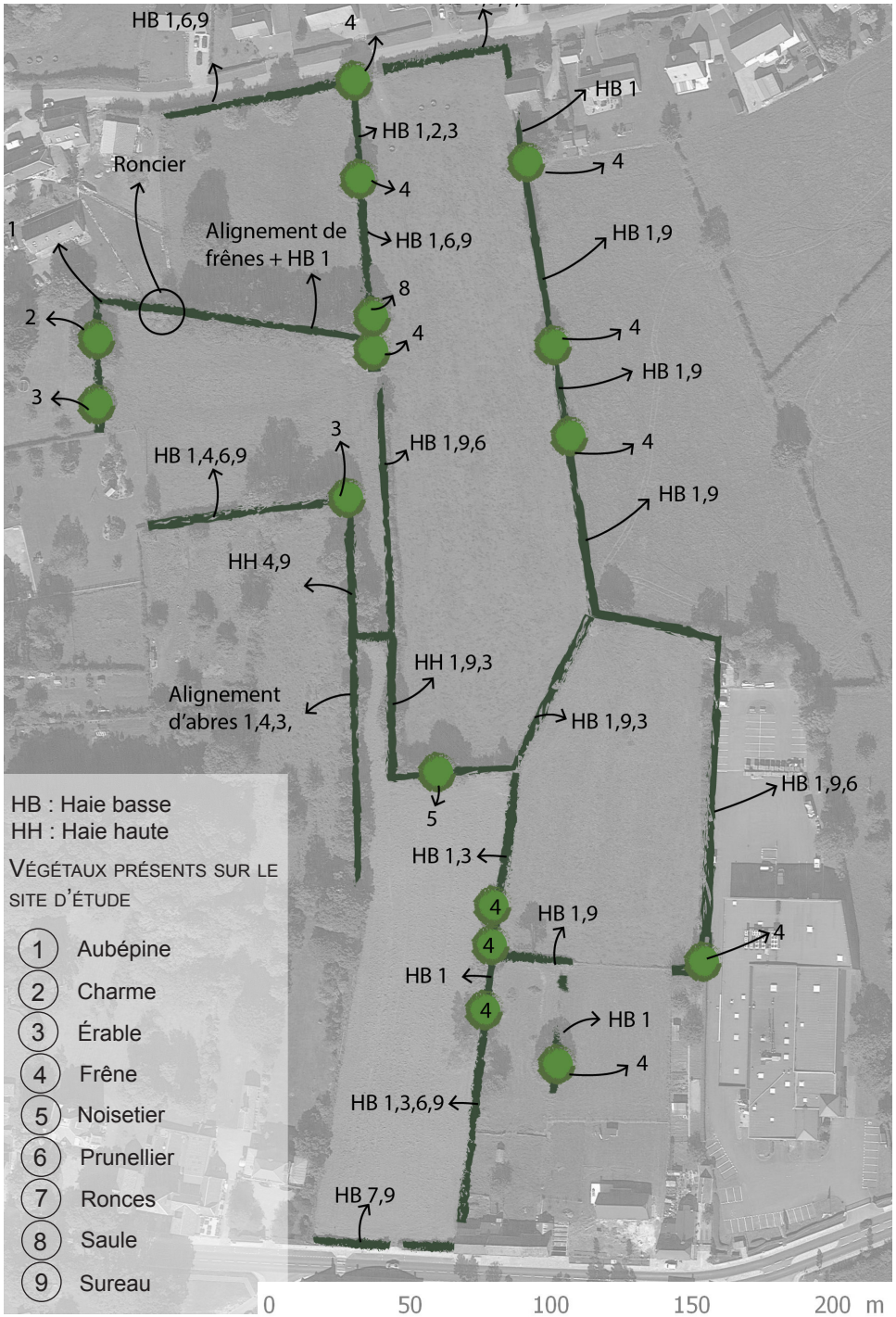

4. Mise en valeur du patrimoine de Maroilles

De part et d'autre de l'entrée du projet située sur la Grande Rue se trouvent des bâtiments de qualité architecturale représentatifs du patrimoine bâti de Maroilles. La mise en valeur de ces deux édifices au sein du projet est une opportunité de créer une porte d'entrée de qualité sur le nouveau projet de logements.

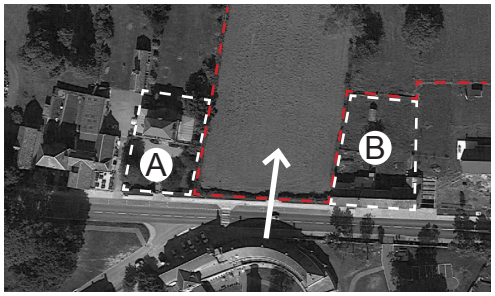



Sur la parcelle A se trouve une maison de maître à l'architecture élaborée. De taille importante, elle est camouflée par une végétation abondante et arborée.

Sur la parcelle B se trouve une ancienne bâtisse de type ferme élémentaire qui est déjà représentée au cadastre Napoléonien de 1832. Cette trace de l'activité agricole au sein du village de Maroilles représente une opportunité pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine fonctionnelle aujourd'hui en grande évolution. Sa réhabilitation et son intégration dans le projet pourraient être l'occasion d'y développer différentes fonctions : logements, petit commerce, bureaux...



4. Reportage Photographique

Photos SMPNRA Mars 2018





Photo n°01 // Mur de clôture en briques



Photo n°02 // Décrocher dans le parcellaire évoquant l'ancien tracé de la rue Tailly.



Photo n°03 // Vue sur l'arrière des habitations et leurs jardins. Le maillage de haie participe à l'intégration paysagère.



Photo n°04 // Vue sur les habitations récentes de la rue des Haies. Alignement de poteaux électriques traversant les parcelles.



Photo n°05 // Rue des haies. Fossé enherbé surmonté de haies et tissu bâti récent.



Photo n°06 // Grande rue. Route à deux voies + stationnement



Photo n°07 // Vue sur l'entreprise Defroidmont visible depuis de nombreux endroits du site



Photo n°08 // Vue sur le clocher de l'église Saint-Humbert



Photo n°09 // Rideau de frêne entre la zone de projet et la zone urbanisable à long terme.



Photo n°10 // Vue sur le pigeonnier de la Colombière et sur la tour d'un pigeonnier privé. Reliquat

Parc naturel régional de l'Avesnois

Diagnostic paysager et environnemental

et orientations en vue de la réalisation des OAP De la Zone d'activité communautaire de MAROILLES



Cette zone d'étude d'une superficie d'environ 10.75 hectares est l'une des 5 zones d'activités communautaires identifiées par la CCPM. Pour un développement raisonné de cette zone, différents enjeux sont à prendre en compte :

- Une implantation au cœur de l'importante auréole bocagère de Maroilles, secteur aux qualités paysagères et écologiques d'exception.
- Des parcelles en entrée de village.
- La présence d'un réseau complet de haies d'essences locales parfois ponctuées d'arbres haut jets et d'arbres têtards.
- La présence d'une mare.

Légende

Périmètre de la zone d'activité de Maroilles

Prairie pâturée

Prairie de fauche

Espace vert

Nature et perméabilité des sols à maintenir autant que possible dans le projet

Friche + zone de stockage. Travailler l'intégration paysagère de ces zones

Arbres à conserver et intégrer au projet

Arbres têtards à conserver et intégrer au projet

Buissons de Cornouiller

Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voire à renforcer.

× × × Clôtures en grillage : prévoir un traitement qualitatif et représentatif de l'entité (Plantation d'essences locales et diversifiées entre la rue et la clôture).

Mare répertoriée par le SAGE de la Sambre à conserver : restauration (piétinée par le bétail qui s'y abreuve), périmètre de protection durant les phases de travaux...

Fossé enherbé à maintenir et prolonger autant que possible pour une gestion des eaux pluviales globale sur le site.

Cheminement doux aménagé et sécurisé à prolonger sur le site et en direction du centre bourg.

Accès existant à réutiliser autant que possible

Point de vue sur l'église Saint-Humbert de Maroilles (A) et sur le calvaire et sépulture de la famille Lefranc - Evrard dans le cimetière de Maroilles

Nouvelle construction

Local technique

Reportage photographique



Photo n°01 // Panorama sur la prairie pâturée qui est enclose par des haies. Vue sur les bâtiments récents qui sont intégrés dans le paysage notamment grâce aux maillage de haies et arbres hauts jets.



Photo n°02 // Panorama de la prairie pâturée nord enclose par des haies. Vis-à-vis avec les habitations de la rue des Haies.



Photo n°03 // Alignement de charme têtards ponctuant un reliquat de haie.



Photo n°04 // Mare (répertoriée par le SAGE de la Sambre) piétinée par les animaux dans la prairie pâturée à l'est.



Photo n°05 // Aménagement de cheminements doux le long de l'accès à la zone d'activité.



Photo n°06 // Vue sur la parcelle nord et le reliquat de haies.



Photo n°07 // Point de vue sur le clocher de l'église Saint-Humbert se devinant à travers les boisements du bocage.

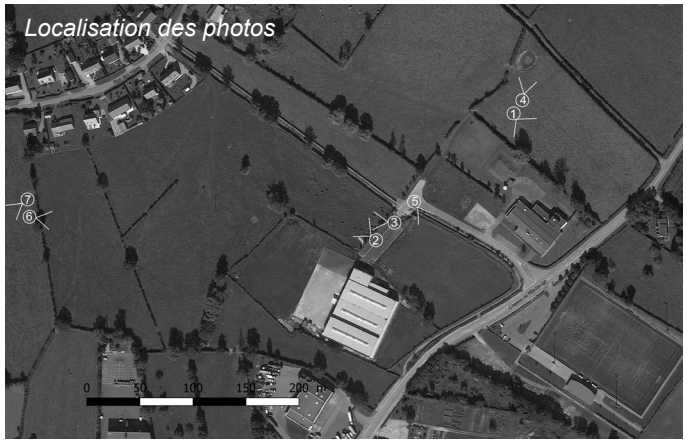

Principes d'aménagement

L'aménagement d'une zone d'activité relève d'un double défi : par la taille des bâtiments implantés et de la variété de fonctions en présence. Pour réussir l'intégration des constructions, il est important de prendre en compte l'environnement dans lequel se fait l'implantation et de répondre en harmonie avec ses caractéristiques topographiques, la végétation, les vis-à-vis... Ces caractéristiques prises en compte, les bâtiments, leurs dépendances et les aires techniques (stationnement...) respecteront le paysage.

Une première étape consiste à analyser la structure paysagère de la zone où s'implante le projet. Ce diagnostic met en évidence les éléments de qualité à conserver, à intégrer au projet ou à mettre en valeur (dénivelé, éléments rocheux, éléments de végétation, bâti existant…). Sur ce site, nous pouvons relever la présence de haies d'essences locales. Eléments constituants du bocage, elles rappellent l'histoire du lieu et aideront à intégrer les bâtiments dans le paysage.
Des fossés sont également présents, ils captent les eaux de ruissellement et réduisent les risques liés à l'érosion. L'eau captée est infiltrée dans le sol, ce qui évite de conduire les flux en aval et de saturer les réseaux.

Ces enjeux définis, l'intégration paysagère dépend ensuite des aménagements extérieurs et de l'architecture du bâtiment. L'attention portée à la qualité des matériaux, aux teintes, aux volumes et à l'implantation permet d'intégrer le bâtiment dans le paysage mais contribue également à l'image de l'entreprise.

Différentes stratégies d'aménagement doivent être mises en place :

- Optimiser le foncier par une organisation compacte de la parcelle permettant de rationaliser les déplacements et de prévoir des possibilités d'extension.
- Constituer un front bâti de qualité par l'alignement des constructions et des gabarits homogènes. En parallèle, veiller au traitement des abords du projet et notamment à la qualité des franges entre espace public et espace privé (traitement des clôtures...).
- Offrir une réponse architecturale en accord avec le site et le paysage environnant (volumes adaptés, architecture technique mais soignée, façades communiquant avec l'extérieur…).
- Porter une attention particulière aux espaces de stationnement qui sont souvent de grande superficie, un traitement paysager, des revêtements perméables (si la nature des sols le permet) et une localisation harmonieuse avec le bâti aideront à limiter leur impact.
- Utiliser des matériaux locaux ou aux couleurs sobres pour intégrer les bâtiments, les annexes ou petits éléments.
- Dans les milieux ruraux, l'intégration d'une trame végétale d'espèces locales permet de fondre visuellement et physiquement la zone dans la végétation environnante (parcs, jardins, espace naturel, bocage, agriculture, ripisilve, boisements…)
- Limiter les surfaces imperméables qui modifient l'écoulement naturel des eaux de surface. L'aménageur favorisera les revêtements poreux (dalles gazon, zones enherbées, cheminements en gravier…).
- Limiter la perception des espaces techniques depuis l'espace public (local poubelles, zones de stockages…) par leur regroupement et un accompagnement végétal.

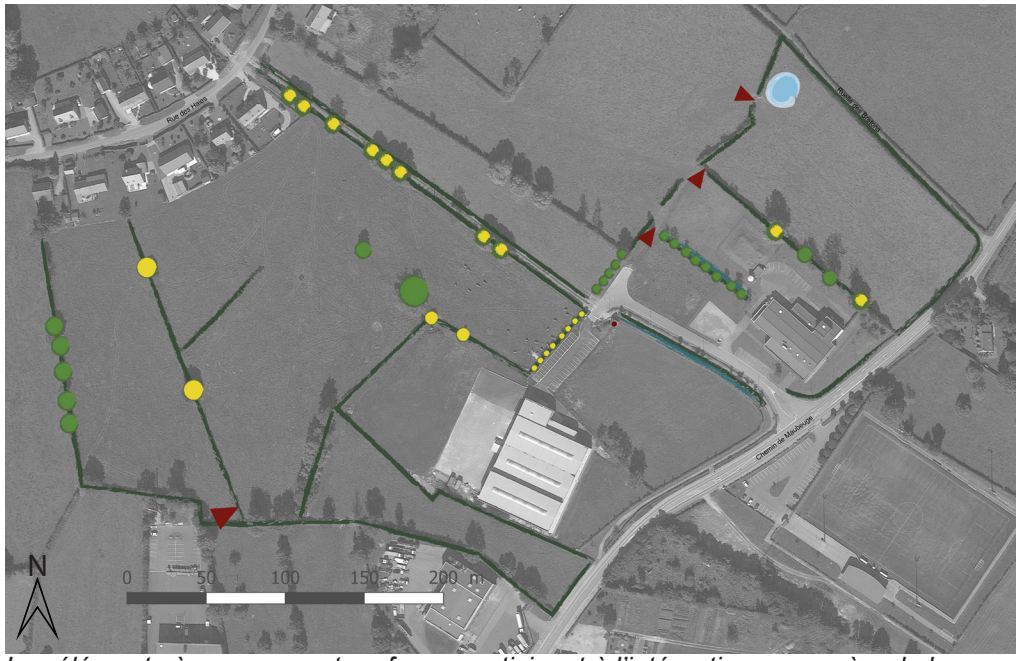

Les éléments à conserver et renforcer participant à l'intégration paysagère de la zone

Diagnostic paysager et bâti

Urbanisation d'une dent creuse située chemin des vaches à MECQUIGNIES



Cette zone d'une surface d'environ 5980 m2 est destinée à accueillir 4 logements. Différents enjeux sont à prendre en considération ;
- La présence d'un talus important le long du chemin des Vaches ;
- La présence d'une haie en partie incomplète composée d'essences locales ;
- Un tissu bâti récent caractérisé par une faible densité bâtie ;
- Une position en surplomb de la rue et en entrée de village.

Légende

- Zone d'étude
- Prairie de fauche
- Haies d'essences locales
- Haie d'essences non locales
- Clôture de fil barbelé
- Clôture de la limite séparative en plaque béton et tôle ondulée
- Talus de grande hauteur +/- 2m
- Accès existant à la parcelle
- Lignes électriques
- Vue sur le clocher d'Obies

Photos SMPNR Mars 2018



Photo n°01 // Talus et haie le long du chemin des Vaches.



Photo n°02 // Accès existant à la prairie.



Photo n°03 // Vue sur la limite nord du site d'étude. Traitement peu qualitatif de la clôture qui est en plaques béton et tôles ondulées de couleur claire.



Photo n°04 // Vue sur le bâti peu dense du chemin des Vache depuis le site d'étude.



Photo n°05 // Vue sur le fond de la parcelle communiquant avec une prairie pâturée.



Photo n°06 // Vue sur la limite sud du site d'étude et sur la haie d'essences non locales.

OAP de Mecquignies

Urbanisation d'une dent creuse située chemin des vaches

Parc naturel régional de l'Avesnois



Légende

Périmètre soumis à orientations

Éléments existants

Perméabilité à maintenir autant que possible dans le projet (zones tampons, parkings perméables, système de récupération des eaux de pluie,jardins...)

Haies d'essences locales à conserver et compléter

Talus à conserver

Accès à la parcelle à réutiliser afin d'éviter de percer le talus à plusieurs endroits.

Eléments projetés

Portion du talus pouvant être remodelé pour les besoins du projet

Zone constructible

4 Nombre d'habitations minimum

Traitement de fond de parcelle avec une haie d'essences locales ou un grillage vert foncé mat ou gris mat doublé d'une haie composée d'essences locales.

Abords hétéroclites à traiter qualitativement dans le projet par l'utilisation de matériaux identitaires (essences locales, pierre locales, briques de teinte rouge-orangée).

PAYSAGE

Obligations

-Veiller à la qualité des entrées de bourg lors de l'urbanisation des parties hautes des versants en soignant la limite du plateau.

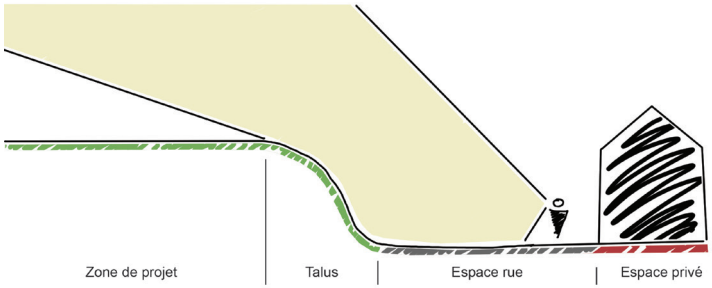

La hauteur du talus empêche une vue profonde sur la parcelle depuis la rue. Implanter le bâti pour éviter une position trop visible depuis la route (gros gabarits en limite de talus).

-Favoriser la mise en place de matériaux perméables associés à un réseau de récupération des eaux épurant et permettant de limiter le débit des rejets. Ces aménagements pourront être support d'une valorisation paysagère (noues, bassins…).
-Préserver et valoriser les éléments de végétation d'intérêt patrimonial ou participant aux lignes de forces du paysage (haies, bosquets…).
-Mutualiser les accès pour conserver l'intégrité du talus. (1)

Recommandations

-Reconfigurer les parcelles ou les biens découpés en volums pour faciliter la constitution d'unités foncières à même d'accueillir de nouvelles habitations, de nouvelles typologies, de nouveaux usages.
-Pour les aménagements extérieurs, éviter les bâches plastiques et favoriser des revêtements biodégradables (toiles lin/ Jute, paillage bio…)
-Maintenir l'aspect rural de la limite entre la parcelle à bâtir et les prairies en favorisant la plantation de haies ou l'utilisation de clôtures en bois. (2)

MOBILITE

Obligations

-Maîtriser la place de la voiture dans l'espace public par la limitation de la taille des voiries, privilégier l'espace partagé, créer un nombre raisonné de places de stationnement.

Recommandations

-Favoriser l'utilisation de matériaux perméables lors de la création de places de stationnement privatives ou de poches de stationnement. (3)

HABITAT

Obligation

-Concevoir l'implantation des constructions afin de permettre une exploitation optimale des énergies naturelles notamment l'ensoleillement des pièces à vivre (maison bioclimatique).
-Limiter l'impact des habitations par une artificialisation minimum des sols (hors bâtiments) par l'utilisation de matériaux perméables.

Recommandations

-L'installation de toitures végétales permet de participer à la qualité et à l'intégration paysagère du bâti. Ce type de toiture participe à la régulation de la température et permet également de récolter une partie des eaux de pluie.
-S'il faut créer des séparations entre les parcelles, limiter l'utilisation de clôtures en dur et favoriser la plantation de haies d'essences locales (voir la liste préconisée dans le règlement du PLUi).
-Si un grillage est associé à une haie, celui-ci doit être placé derrière la haie pour limiter son impact visuel depuis l'espace public.

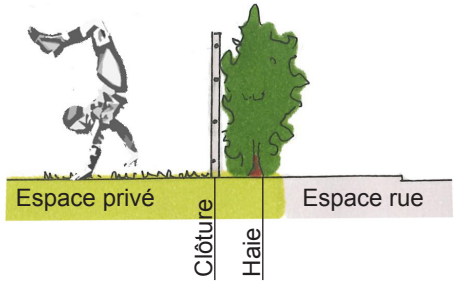

-Veiller à la qualité du paysage par l'intégration des éléments techniques tel que les coffrets, poubelles, transformateurs, point d'apport volontaire...en cherchant une unité esthétique. (4)
-Pour les garages, privilégier les carports (en bois local) aux garages. Les garages en sous-sol sont interdits.

PHOTOS DE RÉFÉRENCE


Wargnies-le-petit // Contre allée (1)

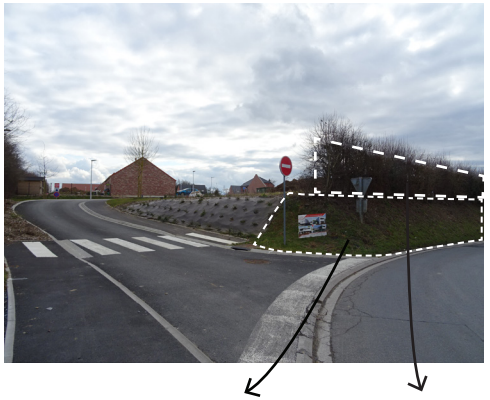
Le talus et la haie ont été conservés


Angers // clôture légère en bois (3)


Maroilles // Dalles engazonnées (3)


Ruesnes // Boîtes aux lettres (4)

Diagnostic paysager et bâti

Urbanisation d'une dent creuse située rue des Barres à NEUVILLE-EN-AVESNOIS

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'une surface d'environ 6400 m2 est destinée à accueillir 4 logements minimum. Différents enjeux sont à prendre en considération ;

- Potentiel paysager du cœur d'îlot à valoriser et intégrer au projet (haies, verger, ouverture visuelle…)
- Présence de haies en bordure de la route ainsi qu'à l'intérieur de l'îlot.
- Le bâti traditionnel est principalement implanté perpendiculairement à la voirie.



Légende

- Zone de projet
- Haies d'essences locales à conserver
- Haie d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales.
- Arbres fruitiers existants
- Verger
- Prairie sans usage agricole
- Implantation du bâti majoritairement perpendiculaire à la voirie
- Accès existant (± 4m)
- Bâti et clôtures marquant l'alignement à la rue
- Localisation des photographies
- Ancien abri sans qualité architecturale

Reportage photographique



Photo n°01 // Château d'eau vu depuis la rue des Barres et accès existant au premier plan



Photo n°02 // Habitations implantées perpendiculairement à la voirie



Photo n°03 // Haie continue le long de la route



Photo n°04 // Arbres fruitiers présents sur la parcelle

Schéma de principe de l'organisation du bâti et sa relation au paysage

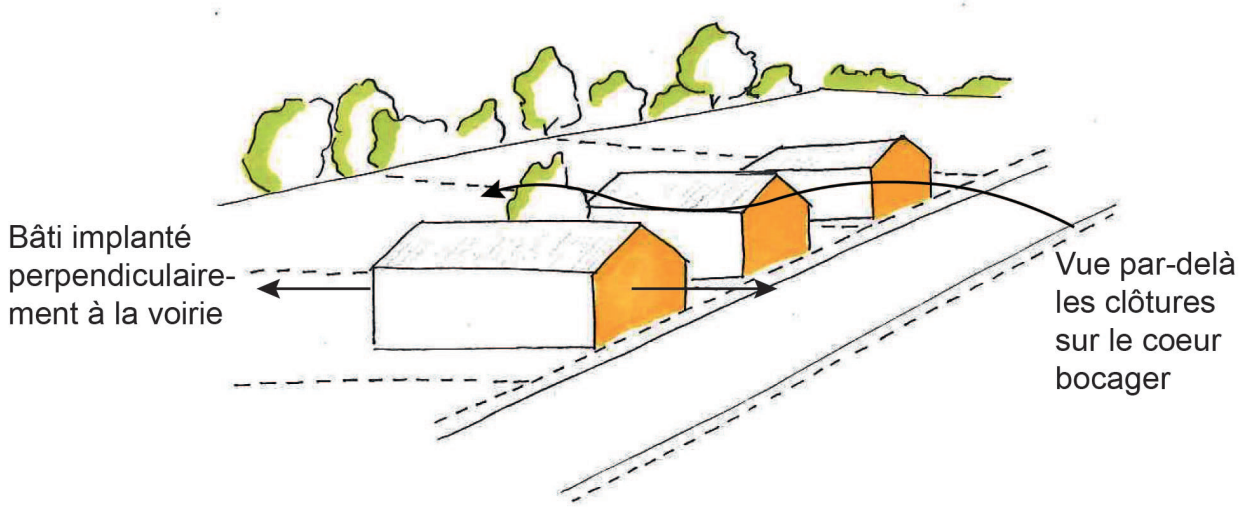

La principale qualité de ces structures est d'alterner espaces bâtis et espaces naturels, et ainsi d'offrir des vues transversales sur les paysages environnants tout en contribuant à la qualité du cadre de vie.

OAP de Neuville-en-Avesnois

Urbanisation d'une dent creuse située rue des Barres

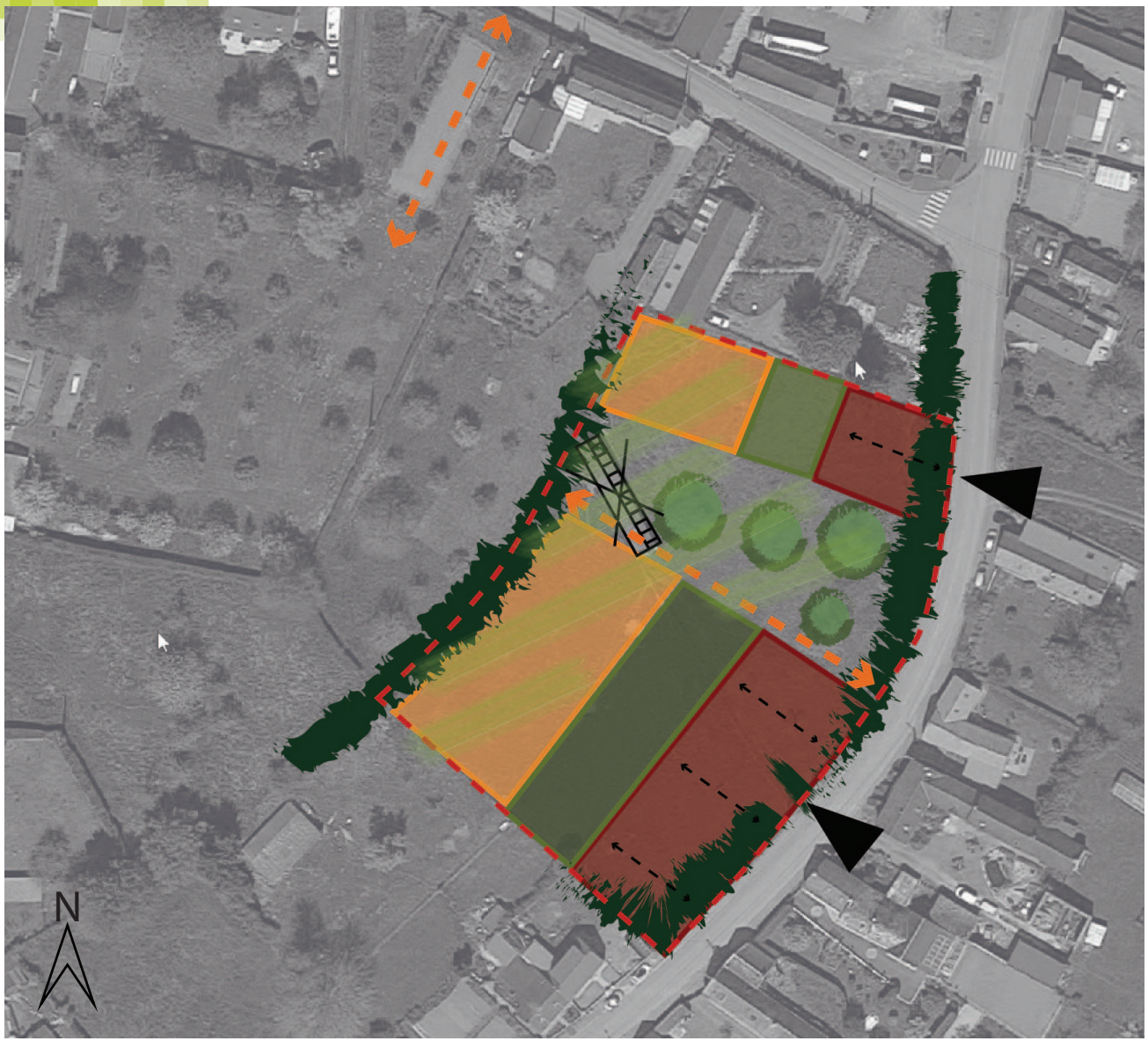

Légende

Eléments existants

- Haies existantes à conserver
- Arbres fruitiers à conserver
- Zone de verger à préserver et zone libre à maintenir pour l'accès à une future densification de la zone
- Ancien abri sans qualité architecturale pouvant être démonté

Eléments projetés

- Emprise constructible des parcelles
- Implantation des lignes de faitage préféré
- Jardins
- Accès aux parcelles par la rue des barres. Mutualisation des accès pour deux maisons ou plus.
- Dans le périmètre, limiter l'utilisation de clôtures en dur et favoriser la plantation de haies d'essences locales. La doubler d'une haie si l'utilisation d'une clôture est indispensable.
- Possible densification du projet par une deuxième bande constructible
- Accès à réserver pour une futur densification et/ou pour la création d'un cheminement

Mettre en place un phasage permet de répondre aux enjeux actuels tout en anticipant les besoins en surfaces à bâtir des générations futures. Ce projet étant situé sur une parcelle de grande profondeur, elle peut être délimitée en deux parties. La première le long de la rue des barres permet de répondre à la demande à court terme de 4 nouveaux logements. La deuxième située plus en profondeur pourra être urbanisable à long terme et ainsi densifier le cœur de l'îlot. Le site sera soutenu par un maillage piétonnier traversant qui permet de favoriser les déplacements doux et d'ouvrir de nouveaux accès.

PAYSAGE

OBLIGATIONS

- Soigner l'intégration des habitations et leurs jardins pour affiner la qualité de l'espace public. (Alignement des constructions, intégration dans la pente, rythmique des façades, qualité des annexes...)
- Concevoir la disposition du bâti pour préserver les vues sur les vergers attenant au site.
- Les arbres fruitiers existant et leurs abords seront laissés libre de constructions pour favoriser une large aération, caractéristique du village de Neuville-en-Avesnois.
- Conserver au maximum la haie située le long de la rue des Barres.

RECOMMANDATIONS

- Les parcelles ne devront pas obligatoirement être encloses.
- Prévoir un usage à moyen terme du fond de la parcelle qui est en attente de densification. (Par exemple : Verger collectif, pâture en location, jardin partagé par les riverains…)
- Favoriser la biodiversité et l'intégration paysagère par l'utilisation d'essences locales. (Voir la liste préconisée dans le règlement du PLUI)

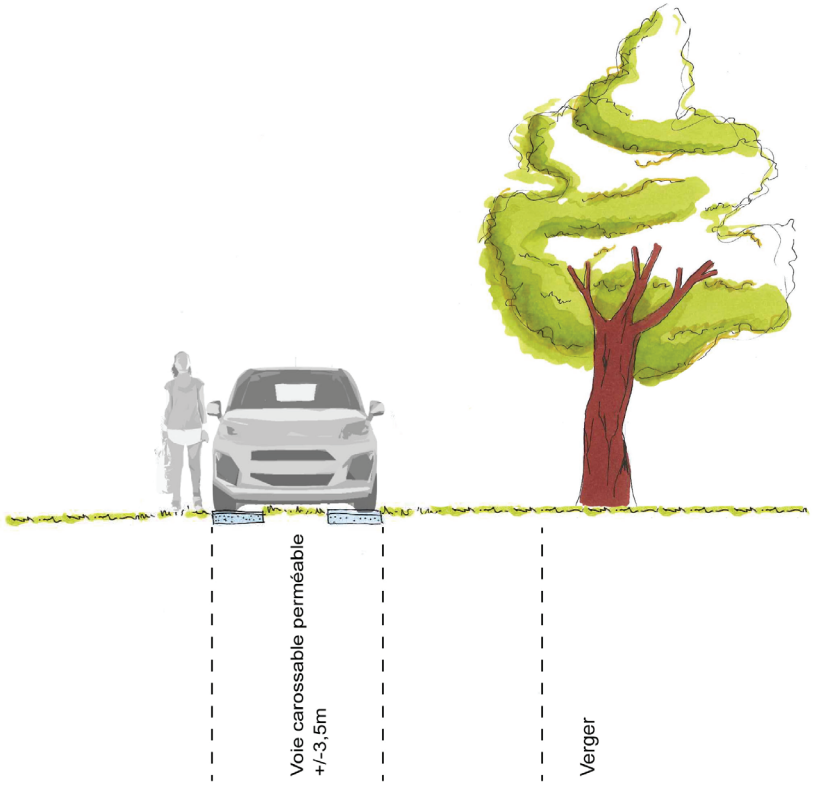

COUPE DE PRINCIPE DU CHEMINEMENT TRANSVERSAL (PHASE À LONG TERME)

HABITAT

OBLIGATIONS

- Concevoir l'implantation des constructions afin de permettre une exploitation optimum des énergies naturelles notamment l'ensoleillement des pièces à vivre (maison bioclimatique) : voir schéma ci-contre.
- Intégrer les éléments techniques tel que les coffrets, poubelles, transformateurs, point d'apport volontaire...en cherchant une unité esthétique.

RECOMMANDATIONS

- Mutualiser les réseaux et services (Collecte des déchets, compostage…). L'enterrement des réseaux permet de limiter le nombre d'objets dans le paysage.

NB : zone située pour partie dans le périmètre de 500m de l'église inscrite au titre des monuments historiques.

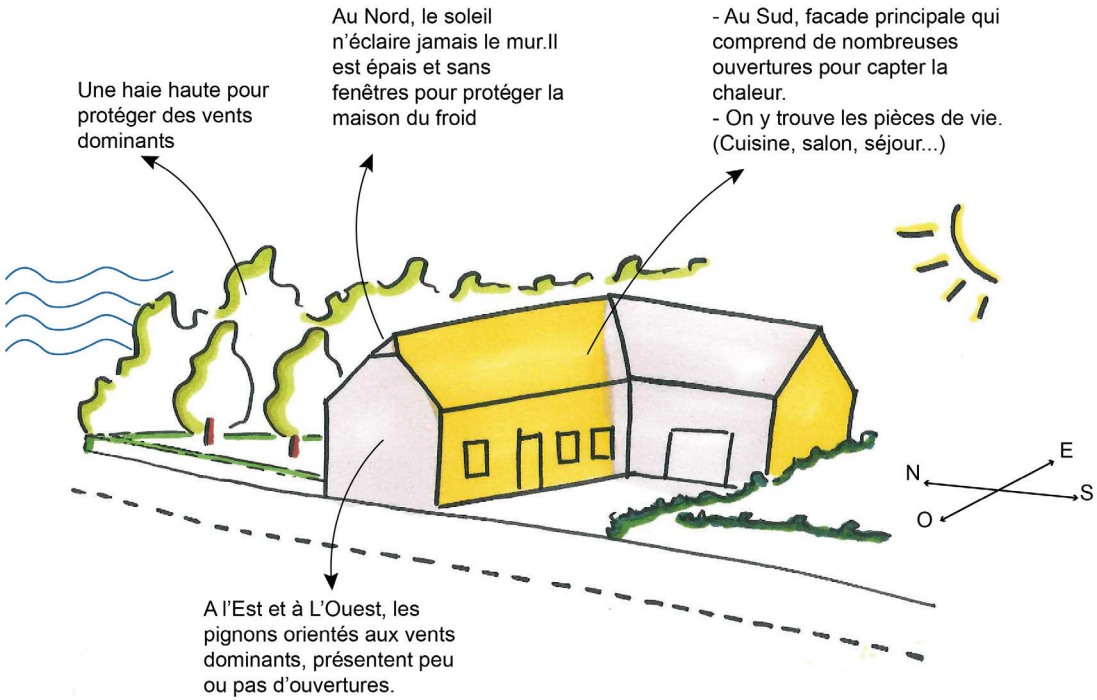

MOBILITÉ

OBLIGATIONS

- Les accès aux habitations sont mutualisés pour deux maisons ou plus. Ceci permet de protéger la haie le long de la rue des barres.
- Favoriser l'utilisation de matériaux perméables pour les zones de stationnement et aux abords des habitations.

RECOMMANDATIONS

- Minimiser l'impact des parkings par un stationnements groupé.


Maroilles // Dalles engazonnées

Diagnostic paysager et bâti

D'un coeur d'îlot à NEUVILLE-EN-AVESNOIS

Localisation de la zone à Neuville-en-Avesnois



Source fond de plan : Google Maps

Le site retenu se situe au cœur du village de Neuville-en-Avesnois entre la rue des Barres, la rue Luton, la rue du Maréchal Foch et la rue du Four. Sa position centrale est idéale pour reconquérir le cœur de village. Historiquement occupé par des pâtures, la fonction principale des terrains s'est diversifiée. Ils sont maintenant principalement occupés par des jardins, des friches agricoles, des pâtures à vocation de loisirs ainsi qu'une peupleraie.

Un chemin de terre historiquement urbanisé (Voir plan du cadastre consulaire 1792) permet de traverser le site d'est en ouest en reliant la rue des Barres et la rue Luton.

Le village est compris dans l'entité paysagère du plateau Quercitain.

La zone à Neuville-en-Avesnois en 1792

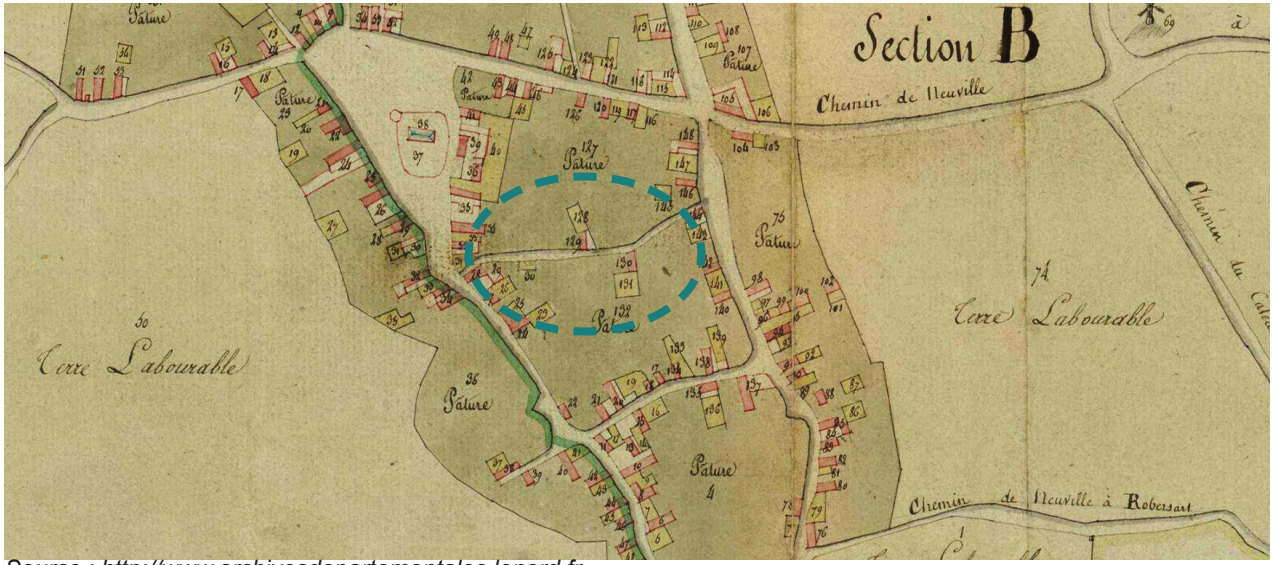

Source : http://www.archivesdepartementales.lenord.fr

Parc naturel régional de l'Avesnois

Enjeux majeurs :
-Cœur de village vert libre de constructions, désservi par un chemin bordé de haies. Zone verte au potentiel paysager fort.
-Structuration du site par un maillage de haies dense représentatif d'un cœur de village autrefois dédié aux pâtures et verger.



LÉGENDE

- Périmètre d'étude basé sur le cadastre et le linéaire de haies
- Trame de haies d'essences locales à conserver
- Haie d'essences non locales pouvant être emplacée par des haies d'essences locales
- Arbres à existants à conserver
- Alignement d'arbres têtards à conserver
- Jardins privés
- Pâtures
- Peupleraie à ne pas renouveler après coupe
- Accès aux parcelles
- Implantation du bâti majoritairement perpendiculaire à la voirie
- Fenêtre paysagère sur le paysage agricole
- Vue sur le château d'eau
- Cheminement bordé par des haies induisant une ambiance intimiste
- Haut murs de brique en entrée de cheminement
- Site peu visible depuis l'extérieur de l'îlot

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Photo n°01 // Vue de l'entrée rue Luton



Photo n°02 // Vue de l'entrée rue des Barres formée par une cour de fermette // traitement des limites peu qualitatif



Photo n°03 // Vue de l'entrée rue des Barres // Essences non locales



Photo n°04 // Haut murs de brique bordant l'entrée Ouest du site



Photo n°05 // Cheminement bordé de haies

Chateau d'eau



Photo n°06 // Vue la prairie paturée et sur le château d'eau



Photo n°07 // Vue de la peupleraie



Photo n°08 // Vue de la fenêtre paysagère ouverte sur le plateau agricole au nord (Vue vers Salesches)

Haie en limite de parcelle *Fenêtre paysagère* *Fruitiers à conserver* *Pâture*



Photo n°09 // Vue sur la pâture plantée de fruitiers

Parc naturel régional de l'Avesnois

Diagnostic paysager et environnemental

D'une zone de projet situé au lieu dit "Le champ du Moulin" à OBIES

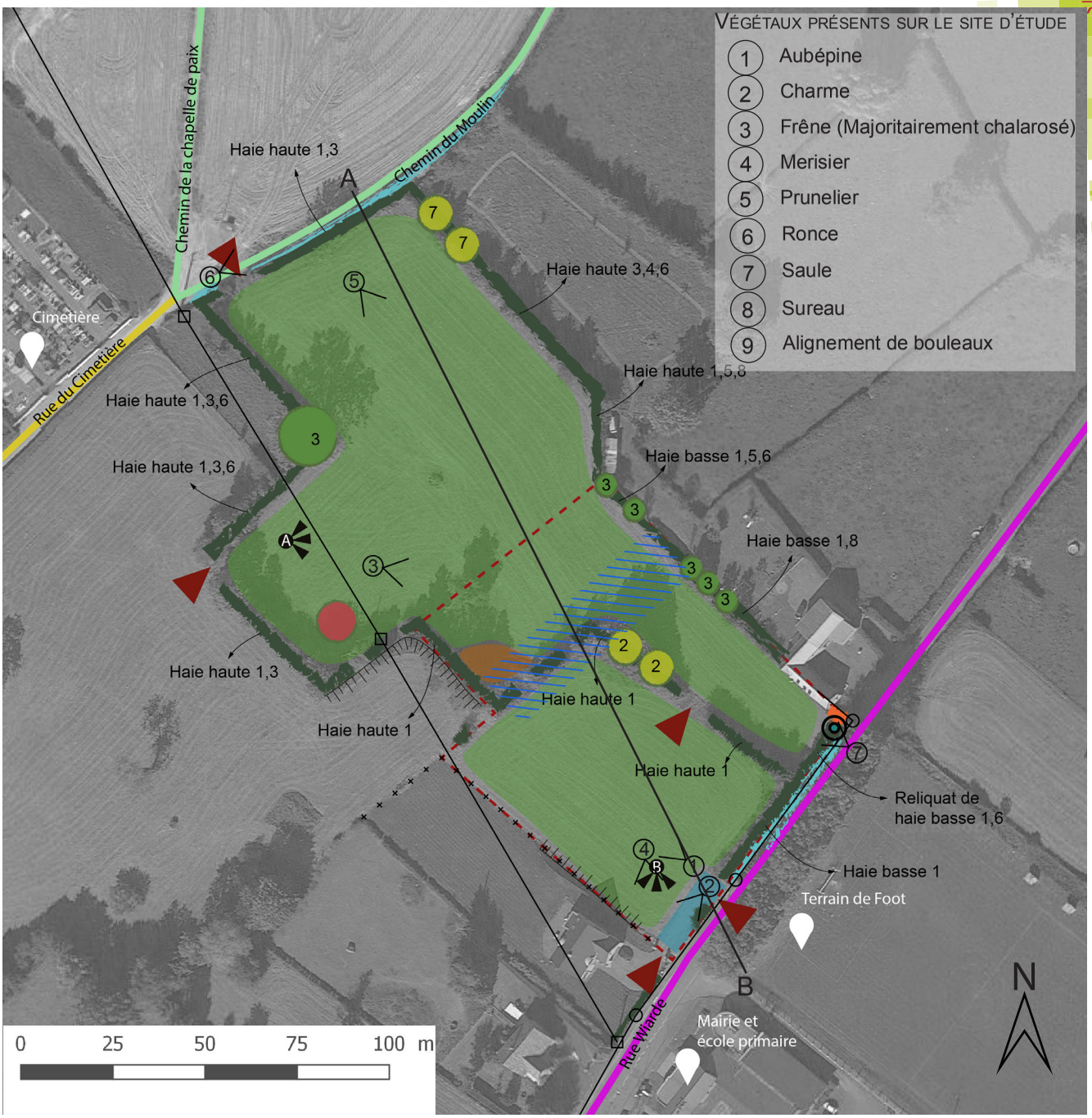

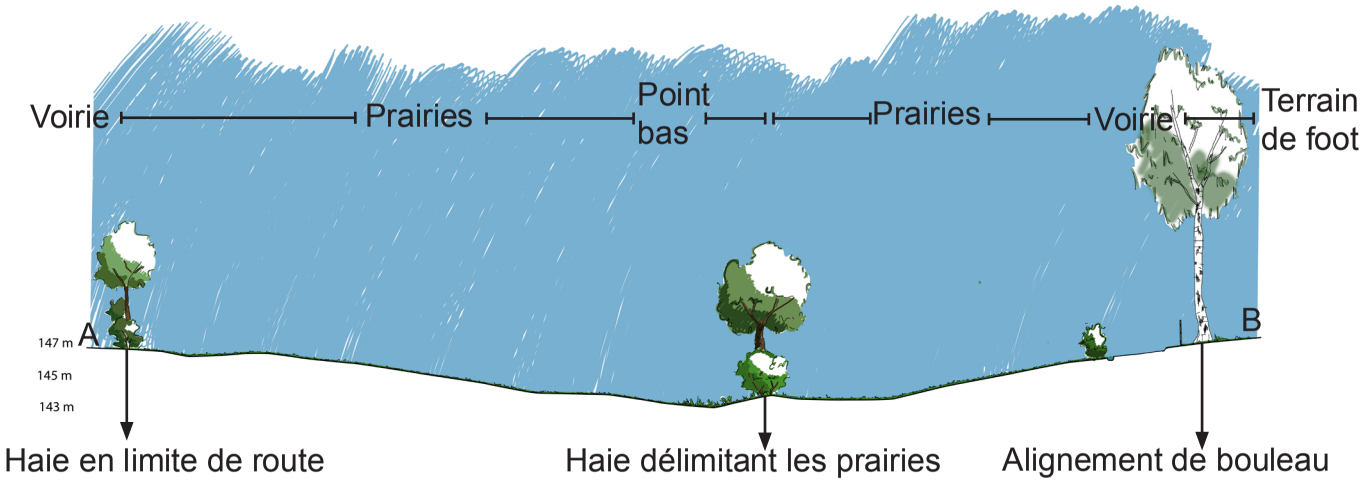

Coupe réalisée d'après le profil de dénivelé Google Earth

Légende

- Périmètre de la zone de projet
- Prairie de fauche
- Dépôt de branchages et remblais
- Zone d'accès aux habitations (existante et futures)
- Haies mixtes d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voire renforcer.
- Haie d'essences non locales pouvant être remplacée par une haie d'essences locales.
- Clôture en grillage pouvant être doublée d'une haie d'essences locales pour une meilleure intégration paysagère.
- Arbres existants à conserver. (Excepté les frênes atteints de la Chalarose à remplacer par des arbres d'essences locales à terme)
- Arbres têtards existants à conserver et à intégrer au projet.
- Arbre fruitier
- Fossé enherbé à conserver : Support de biodiversité, d'intégration paysagère et permettant de capter et infiltrer les eaux pluviales
- Point bas
- Talus
- Accès existants à réutiliser pour ne pas impacter le linéaire de haie.
- Chemin
- Desserte secondaire

  Voirie à la faible capacité d'absorption du trafic. Élément à prendre en compte dans le cas d'un projet sur les parcelles le long de la rue du cimetière.
- Route principale, proposer un cheminement piéton sécuriser vers le centre du village et les différentes fonctions.
- Ligne électrique moyenne tension.
- Ligne électrique basse tension.
- A — Vue sur le vallon bocager. Vis-à-vis à étudier.
- B — Vue sur l'église à mettre en valeur dans le cas d'un projet sur la zone. Passage de nombreuses lignes à haute tension.
- Puits de briques rouge à préserver.
- ① — Localisation des photographies.



Photo n°01 // Panorama de la zone de projet. Vue sur la clôture en grillage rigide et sur les haies.



Photo n°02 // Accès à une habitation sur la rue de Wiarde. Revêtement en gravier.



Photo n°03 // Vue sur le vallon bocager du ruisseau de la Cense d'Obies et les habitations du chemin des Vaches à Mecquignies.



Photo n°04 // Vue sur le clocher d'Obies et les lignes haute tension.



Photo n°05 // Vue sur la parcelle de projet depuis le point haut des prairies.



Photo n°06 // Le chemin du moulin.



Photo n°07 // Puits de brique en friche en limite de zone de projet.

Cette zone d'une superficie d'environ 7900,00 m² est destinée à accueillir le développement de la commune d'Obies. Toutefois, seule une partie pourra être aménagée à court et moyen terme. Différents enjeux sont à prendre en considération ;

- La présence de haies d'essences locales sur une grande partie du périmètre et au centre de la parcelle.
- Une zone permettant l'accès à une habitation sur la rue de Wiarde.
- La proximité d'une mixité de fonctions (mairie, école primaire, terrain de foot et cimetière) et du centre bourg à +/- 300m.
- La présence d'un puits.
- Le relief sur le site avec un point bas à caractère humide (présence temporaire d'eau).

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

Urbanisation d'une parcelle située entre la rue Eugène Lefebvre, la rue de Bousies et la ruelle aux Loups à POIX-DU-NORD

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'une surface d'environ 15 000 m2 est destinée à accueillir des logements. Différents enjeux sont à prendre en considération :
- Le potentiel paysager de l'auréole bocagère qui est visible depuis l'ensemble du site.
- La présence de haies en bordure de route.
- La présence d'un talus important le long de la ruelle aux Loups et de la rue de Bousies.
- Une position en haut de versant (dans l'auréole bocagère) à la transition avec le plateau agricole.



Légende

- Prairie de fauche
- Arbres fruitiers existants à intégrer au projet (par exemple, dans un espace public ou partagé)
- Haies d'essences locales à conserver participant à l'intégration paysagère du secteur entre espace bâti et auréole bocagère
- Haies d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales
- Clôture en grillage et fil barbelé (prévoir le traitement qualitatif des fonds de jardins dans l'opération)
- Talus en bord de route à conserver en limitant le nombre d'accès créés
- Accès existant à réutiliser
- Bande cadastrale à valoriser dans le plan de déplacement du projet (actuellement inaccessible)
- Léger dénivelé axé ouest vers est
- Points de vue remarquables sur le paysage bocager et sur le village (covisibilités à étudier lors du projet)
- Localisation des photographies



Photo n°01 // Point de vue sur l'auréole bocagère.



Photo n°02 // Point de vue sur le village, les éoliennes et le plateau agricole opposé au site.



Photo n°06 // possibilité d'accès Est (privatisée)



Photo n°07 // possibilité d'accès Ouest (privatisée)



Photo n°03 // Vue sur les talus bordant la rue Eugène Lefebvre



Photo n°04 // Vue sur les talus et haies bordant la ruelle aux Loups



Photo n°05 // Habitat pavillonnaire récent adjacent à la parcelle.

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PRIVÉ ET ESPACE PUBLIC



PRÉCONISATIONS

La façade de la construction doit s'édifier sur l'alignement de l'une des constructions voisines. Si l'édifice ne s'implante pas au front à rue alors la limite doit être marquée par une haie d'essences locales ou des murets composés de matériaux représentatifs de l'entité. Actuellement, les limites entre espace privé et espace rue sont peu qualitatives car composées de matériaux hétéroclites ou non matérialisées. Soigner et harmoniser le choix des éléments constituant les clôtures permettrait de mieux intégrer les nouvelles constructions et d'affiner la qualité de l'espace public. C'est pourquoi, la conservation des haies présente le long de la zone prévue pour une urbanisation future permettra d'intégrer pleinement et efficacement les nouvelles constructions sans passer par de nouvelles plantations.


Photo n°01


Photo n°02


Photo n°03


Photo n°04

LÉGENDE

- Haies d'essences locales à conserver
- Talus en bord de route à maintenir
- Linéaire de façades marquant le front à rue
- Localisation des photographies (①)
- Murs en plaques de béton
- Haies d'essences non locales à feuillage persistant
- Clôtures en grillage et fil barbelé
- Haies d'essences non locales à feuillage caduc
- Absence de clôtures ou haies

Abords hétéroclites à traiter qualitativement dans le projet par l'utilisation de matériaux identitaires (essences locales, pierre locales, briques de teinte rouge-orangée.)

Diagnostic paysager et bâti

Densification d'un coeur d'îlot situé entre les rues de Sepmeries, du Quesnoy et du Point d'Arrêt à RUESNES

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'environ 1,5 hectares est destinée à accueillir une partie du développement du village de Ruesnes. Le périmètre d'intervention a été réduit pour répondre à différents enjeux.
- Valoriser la forme urbaine héritée et limiter l'extension urbaine.
- Profiter de l'espace à bâtir présent en fond de parcelle et compris dans le périmètre de l'enveloppe urbaine
- Conserver la trame végétale existante du haut de versant caractéristique du paysage environnant (Ecrin bocager qui entoure le village).
- Prendre en compte le relief du talus situé le long de la rue du point d'arrêt (+-2m50) ainsi que la situation en limite de plateau.

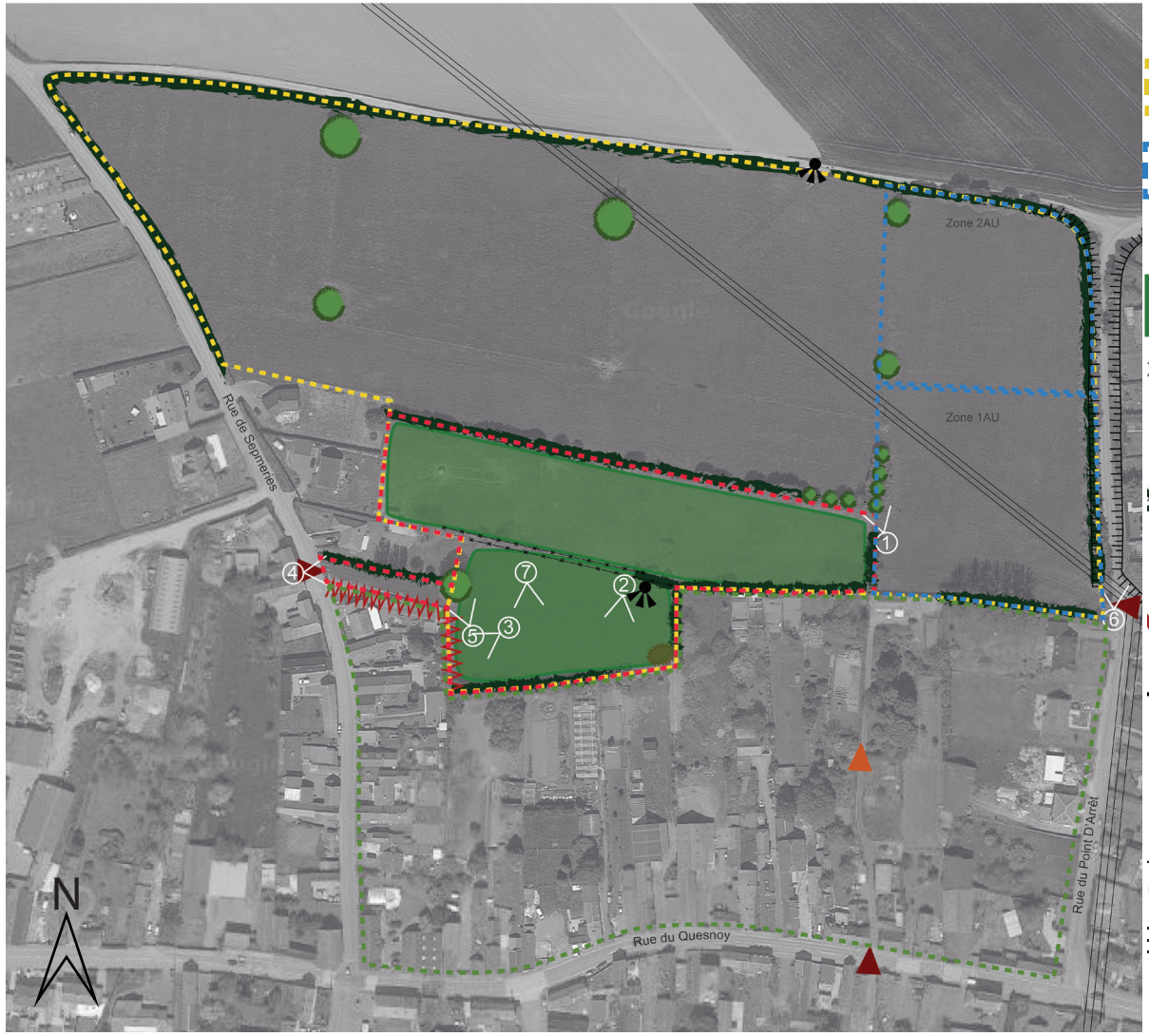

Légende

- Périmètre initial localisé par la commune
- périmètre d'intervention pour l'extension
- Périmètre proposé par la CCPM par rapport au compte foncier
- Périmètre d'intervention pour la densification
- Prairies
- Alignements d'arbres têtards
- Arbres isolés existants
- Haies à conserver participant à l'intégration paysagère du site
- Plante invasive (Renouée du japon)
- Traitement des limites non qualitatif
- Clôtures en fil barbelé
- Accès vers le site de projet
- Accès privé
- Point de vue sur le clocher de l'église du village
- Talus en bord de route
- Ligne électrique
- Localisation des photographies



Photo n°01 // Vue sur l'alignement d'arbres têtards



Photo n°04 // Entrée Est du site depuis la rue de Sepmeries

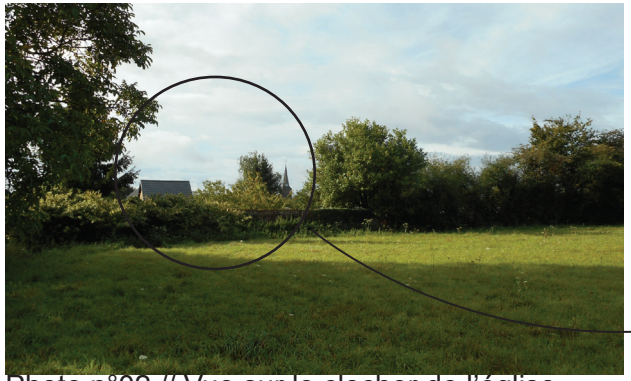



Photo n°02 // Vue sur le clocher de l'église depuis le site d'intervention // Mur en brique // Présence d'espèces envahissantes (Renouée du japon)



Photo n°03 // Traitement des fonds de jardins peu qualitatif



Photo n°05 // Arbre isolé, repère à conserver

Le site de projet est situé au cœur d'un îlot partagé entre de l'habitat dans sa partie Sud et des pâtures dans sa partie Nord. Du fait de sa position et de la présence de haies, le site est peu visible depuis les rues avoisinantes (rue de Sepmeries, rue du Quesnoy et rue du Point d'Arrêt).

La rue du Quesnoy présente un parcellaire laniéré. Cette forme typique des centres de village ancien permet une densification en fond de parcelle et donc la création de nouveaux lieux de vie. On remarque néanmoins des extensions bâties à l'Est et l'Ouest du site qui présente une densité plus faible que le tissu originel du village. Une densification en accord avec les formes héritées de ce village permettra :

- De préserver les terres agricoles.
- D'éviter le surcoût que l'étalement urbain engendre pour les collectivités.
- De renforcer la forme du village.
- De favoriser l'intégration paysagère des futures habitations.



Photo n°06 // Talus rue du point d'Arrêt



Photo n°07 // Vue sur la haie haute marquant la limite entre les fonds de jardins et la prairie

OAP de Ruesnes

Extension raisonnée et densification à la transition entre le versant bâti et le plateau agricole



Légende

Eléments existants

- Périmètre de densification des fonds de jardins selon les opportunités foncières
- Périmètre d'ubanisation à court terme
- Périmètre d'urbanisation à long terme
- Arbres à conserver et intégrer au projet
- Alignements d'arbres têtards existant à intégrer au projet
- Maintien des haies d'essences locales
- Accès existants

Eléments projetés

- Traitement qualitatif de la franche entre bâti et espace agricole
- Haies d'essences locales à créer en fond de jardins
- Espace vert à valoriser en y intégrant une voie d'accès à l'emprise limitée
- Emprise dédiée à l'implantation de nouveaux logements articulés autour d'espaces collectifs
- Principe général de desserte et de bouclage à prévoir sur le long terme
- Principe d'accès à créer en fonction des projets
- Principe de liaisons piétonne connectée au réseau routier. A envisager sur le long terme



Au regard de la règle du SCoT sur la densité, l'opération devra « s'inscrire dans un objectif de densité moyenne brute de 30 logements à l'hectare… Il s'agit d'une densité moyenne qui pourra, en fonction de la morphologie urbaine locale, être dépassée ou minorée. Une opération de plus de 0.5 hectare ne pourra pas présenter une densité inférieure à 18 logements à l'hectare, sauf impossibilité majeure démontrée. »

Périmètre proposé par la CCPM par rapport au compte foncier
± 15 700 m^2 = 45 logements

Périmètre d'intervention pour l'extention
± 14 100 m^2 = 42.3 logements
+
Périmètre d'intervention pour la densification en fond de parcelles et la réhabilitation de bâtiments

Proposition de densification

Principes d'aménagements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine

Parc naturel régional de l'Avesnois

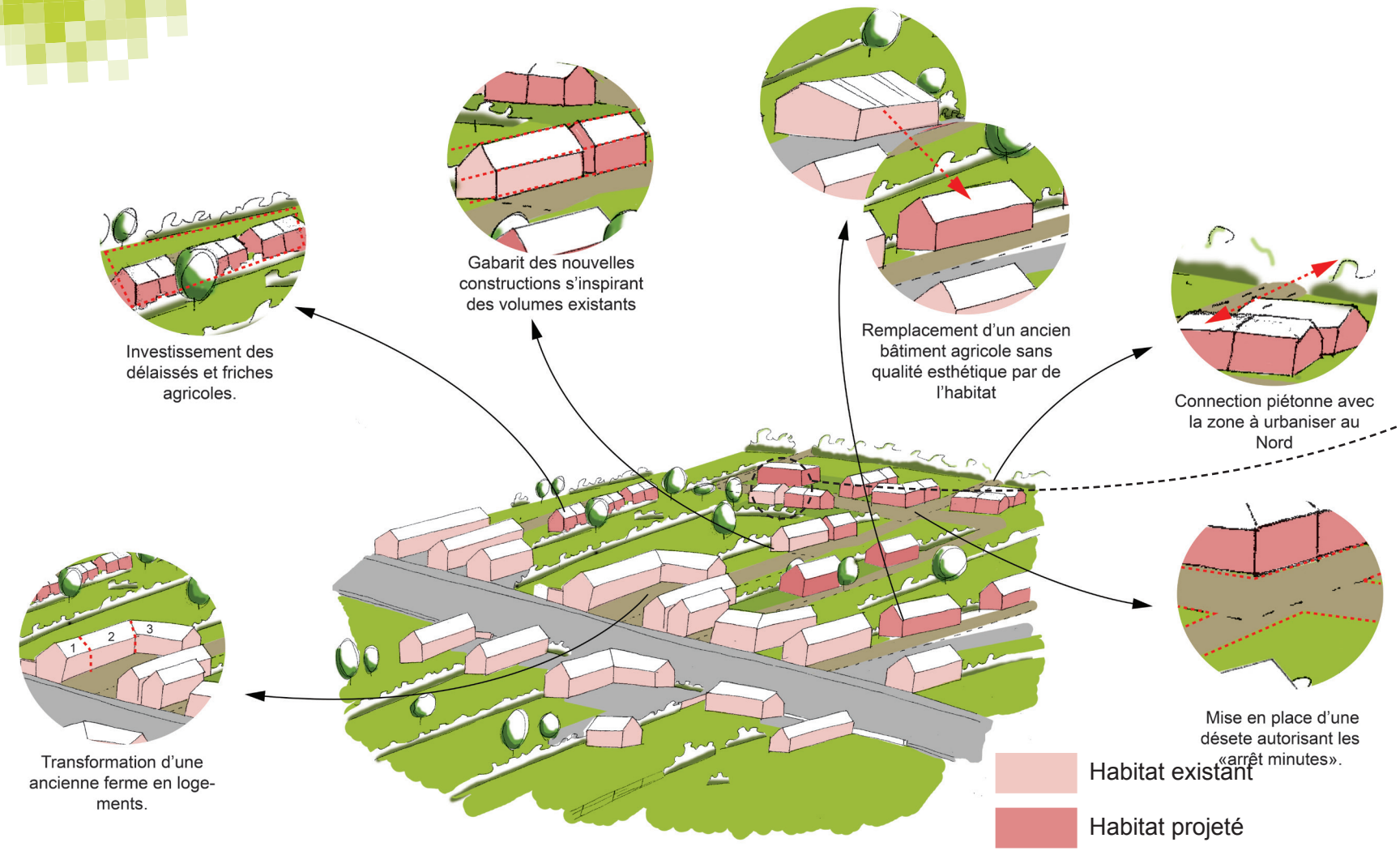

SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA DENSIFICATION DE FONDS DE PARCELLES (SECTEUR RUE DU QUESNOY)

Reconfigurer les parcelles ou les biens découpés en volumes pour faciliter la constitution d'unités foncières à même d'accueillir de nouvelles habitations, de nouvelles typologies, de nouveaux usages

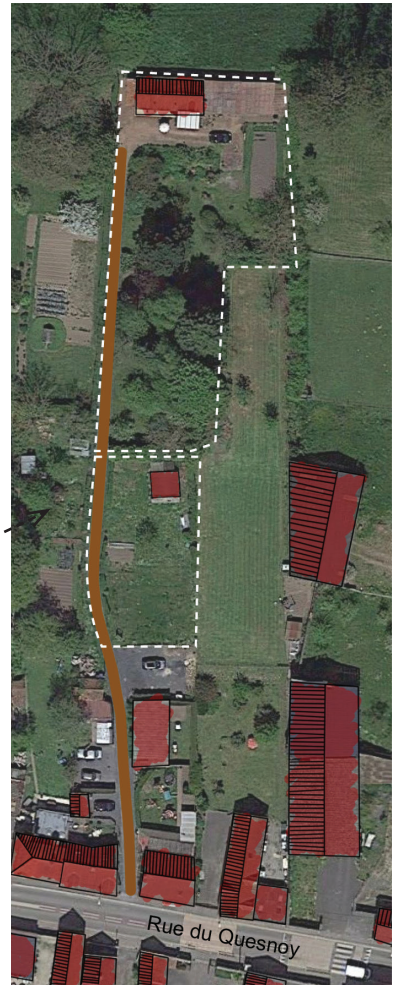

La densification en fond de parcelle est déjà présente sur la commune au niveau de la rue du Quesnoy. Cette parcelle est connectée à la voirie par un chemin autorisé au public devenant ensuite privatif.

Un projet en trois temps

Dans un premier temps, le projet se développera sur les parcelles situées entre le plateau agricole et la trame urbaine. Celles-ci sont actuellement dédiées à de la pâture ou de la prairie de fauche. Parallèlement, le projet pourra prendre place au plus près des habitations et ainsi venir renforcer la trame bâtie. Les parcelles en fond de jardins pourront être acquises au fur et à mesure par la commune lorsque les riverains décideront de s'en séparer (droit de préemption urbain) ou à l'initiative des propriétaires. Associé à une densification raisonnée, ce renouvellement urbain permet de rester dans l'enveloppe urbaine, de ne pas consommer les terres agricoles et de respecter la forme traditionnelle du village implanté au pied du plateau.
Il est important de mettre en place un encadrement dans la durée afin de gérer de manière qualitative et raisonnée le processus de densification mais aussi d'accompagner les résidents dans une démarche participative et de co-construction de projet.

PAYSAGE

Obligations

- Préserver et valoriser les éléments de végétation historique ou participant aux lignes de forces du paysage (Haies, bosquets…).
- S'il faut créer des séparations entre les parcelles, limiter l'utilisation de clôtures en dur et favoriser la plantation de haies (voir la liste préconisée dans le règlement du PLUi).
- Disposer le nouveau bâti de manière à conserver les vues sur les éléments de paysage participant à sa qualité et à sa mise en valeur (plateau agricole, clocher de l'église, haies, alignement d'arbres têtards).
- Maintenir l'aspect rural, le cadre de vie et l'organisation générale du village : gestion de la densité…
- Utiliser un éclairage respectueux de la trame noire (orienté vers le sol, puissance faible, éclairage intelligent…).



Evesnelle // Noues

Recommandations

- Favoriser la mise en place de matériaux perméables associé à un réseau de récupération des eaux épurant et permettant de limiter le débit des rejets. Ces aménagements pourront être support d'une valorisation paysagère (noues, bassins…).
- Soigner l'intégration des habitations et leurs jardins pour affiner la qualité de l'espace public. (Alignement des constructions, intégration dans la pente, rythmique des façades, qualité des annexes.)
- Dans l'espace public, favoriser un mobilier urbain bien intégré et homogène participant à l'identité de la commune. Intégrer et regrouper les accessoires techniques afin de limiter leur perception depuis la rue (coffrets électriques, local à poubelle, boite aux lettres...).
- Réaliser un pré-verdissement (plantation d'ensemble qui accompagne une opération dès le début de celle-ci)



Le Favril // Intégration d'un coffret technique

MOBILITÉ

Obligations

- Les nouvelles voiries devront comporter une entrée et une sortie afin d'éviter les culs-de-sac et ainsi connecter pleinement la zone nouvellement urbanisée au site dans lequel elle s'inscrit. Si cela est possible, elles devront connecter des voiries préexistantes.
- Maîtriser la place de la voiture dans l'espace public par la limitation de la taille des voiries, privilégier l'espace partagé, créer un nombre raisonné de places de stationnements.



Potelle // Espace partagé

Recommandations

- Pour les garages, privilégier les carports (en bois local) aux garages. Les garages en sous-sol sont interdits.

HABITAT

Obligations

- Concevoir l'implantation des constructions afin de permettre une exploitation optimum des énergies naturelles notamment l'ensoleillement des pièces à vivre (orientation bio-climatique).
- Reconfigurer les parcelles ou les biens découpés en volume pour faciliter la constitution d'unités foncières à même d'accueillir de nouvelles habitations, de nouvelles typologies, de nouveaux usages
- Soigner les limites avec les terrains privés en favorisant des clôtures composées de matériaux représentatifs de l'entité. (Haies vives, haies arbustives, murets en pierre du pays, essences locales tressées)

Recommandations

- Le site étant peu visible depuis le village, les nouveaux bâtiments pourront être d'une architecture contemporaine (bâtiments passifs, écomatériaux…) tout en étant en concordance avec le bâti ancien de par les teintes utilisées, le gabarit, les volumes…
- Limiter les remblais-déblais (s'ils sont indispensables, privilégier le traitement sur site et viser l'équilibre, sans export)
- Favoriser la réhabilitation du bâti existant.

Densification et urbanisation d'un îlot villageois à SALESCHES



Source : Google Maps

Le village de Salesches est installé sur le versant nord de la vallée du ruisseau Saint-Georges. Le coeur du village est entouré par une ceinture bocagère qui offre une transition douce entre espaces bâtis et espaces agricoles.

Le site retenu pour une densification raisonnée (1) se situe au centre du village à proximité directe de la mairie et de l'église. L'îlot villageois est formé par la rue du Quesnoy, la ruelle de l'église et le chemin de Beaudignies. Sa position centrale est idéale pour renouveler le cœur de village et participer à l'acceuil des nouveaux habitants. Historiquement occupé par des pâtures, la fonction principale des terrains a évolué vers de l'habitat et des jardins.

D'une superficie moyenne de 7800 m^2, seule quatre habitations sont actuellement implantées sur le site. La proximité avec le centre est une opportunité de densifier au plus près des services et réseaux évitant ainsi un étalement urbain des équipements.

Différents enjeux sont à prendre en compte sur cette zone ;
- La présence d'un maillage de haies d'essences locales et de murs de briques anciens qui participent à la qualité paysagère du site.

- Des talus de forte hauteur limitant l'accès aux parcelles depuis une partie de la rue du Quesnoy et du chemin de Beaudignies.

- De nombreux accès existent. Leur réalisation permet de ne pas créer de nouvelles percées dans les murs de briques ou les haies.

- Située rue du Quesnoy, à proximité du site, une ancienne fermette (précédemment occupée par un café) peut faire l'objet d'une réhabilitation en logement ou service.

(1) Cette densification est une alternative à l'habitat pavillonnaire qui est consommateur d'espace, dénature les formes villageoises traditionnelles et est coûteux en nouvelles infrastructures. La proposition de densification vise à s'adapter aux caractéristiques morphologiques, naturelles, historiques, bâties et paysagères de l'environnement dans lequel elle s'inscrit, tout en répondant aux attentes de la population en matière d'habitat et de cadre de vie.

Diagnostic paysager et bâti

Densification et urbanisation d'un îlot villageois à SALESCHES



Légende

- Périmètre du projet
- Jardins
- Jardin en friche
- Prairie de fauche
- Pâtures
- Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver.
- Haies d'essences non locales pouvant être remplacées par des haies d'essences locales
- Plantes invasives (Balsamine de l'himalaya)
- Mur d'enceinte de l'église et de son cimetière
- Murs de briques
- Talus
- l'implantation du bâti traditionel perpendiculaire à la voirire
- Bâtiments existants
- Fenêtre visuelle sur le paysage agricole entourant le village
- Bâtiment proche du site: potentiel de renouvellement urbain
- Accès existants



Photo n°01 // Vue sur la ruelle de l'église dans sa partie bordée de murs de pierres et de briques



Photo n°02 // Vue sur la ruelle de l'église dans sa partie bordée de haies



Photo n°03 // Vue sur le talus situé rue du Quesnoy (+/- 3m)



Photo n°04 // Panorama d'un jardin situé rue du Quesnoy bordé d'un talus de +/- 1.5m



Photo n°05 // Jardin en friche difficilement accessible



Photo n°06 // Jardin enclos par des murs de briques anciens et des haies



Photo n°07 // Vue sur la prairie pâturée située au nord du site ruelle de l'église



Photo n°08 // Panorama de la prairie de fauche bordée de haies // Pente faible voir quasi nulle



Photo n°09 // Panorama de la prairie de fauche bordée de haies



Photo n°10 // Vue sur la rue du Quesnoy depuis le haut du talus de la prairie



Photo n°11 // Mur de briques ancien le long de la rue du Quesnoy

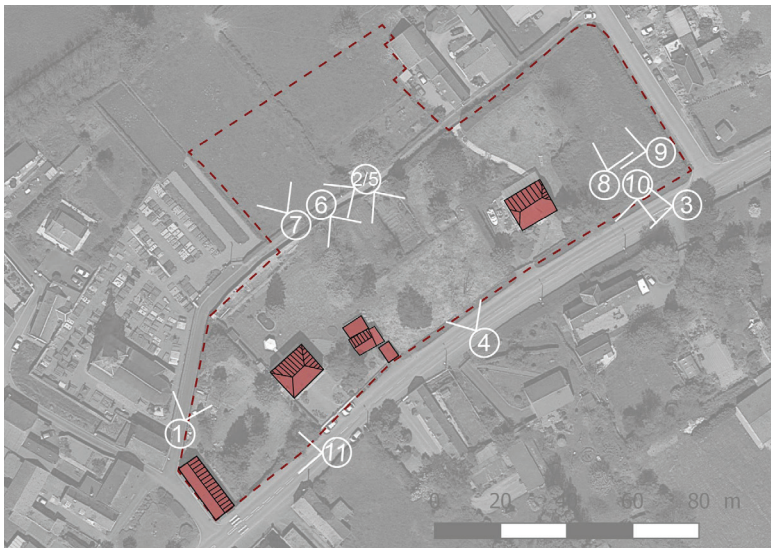

OAP de Saleshes

Densification et urbanisation d'un îlot villageois

Parc naturel régional de l'Avesnois



Légende

Périmètre du projet

Zone potentielle pour lots libres

Zone potentielle d'opération d'ensemble (Lots libres ou groupés)

Opérations pouvant être mises en place au fur et à mesure des opportunités foncières (droit de préemption urbain) ou à l'initiative des propriétaires.

Eléments existants

Haies existantes à conserver et intégrer au projet

Murs existants à conserver et intégrer au projet

Bâti existant

Eléments projetés

Principe d'emprise constructible pour l'implantation d'habitations

Jardins // Zones non constructible

Principe de découpage du nouveau parcellaire (Haies d'essences locales)

Implantation des lignes de faitage préférées pour maintenir des perméabilités visuelles entre espace bâti et auréole bocagère

Principe d'orientation de l'espace de vie pour limiter les vis-à-vis

Accès existants utilisés pour accéder aux nouvelles parcelles

Principe d'accès à créer pour accéder aux nouvelles parcelles

Possibilité d'une ouverture de maximum 1 m de large- dans la haie pour accéder au jardin attenant à la nouvelle habitation

Zones d'accès communes aux habitations

Poche de stationnement

Scénario 1

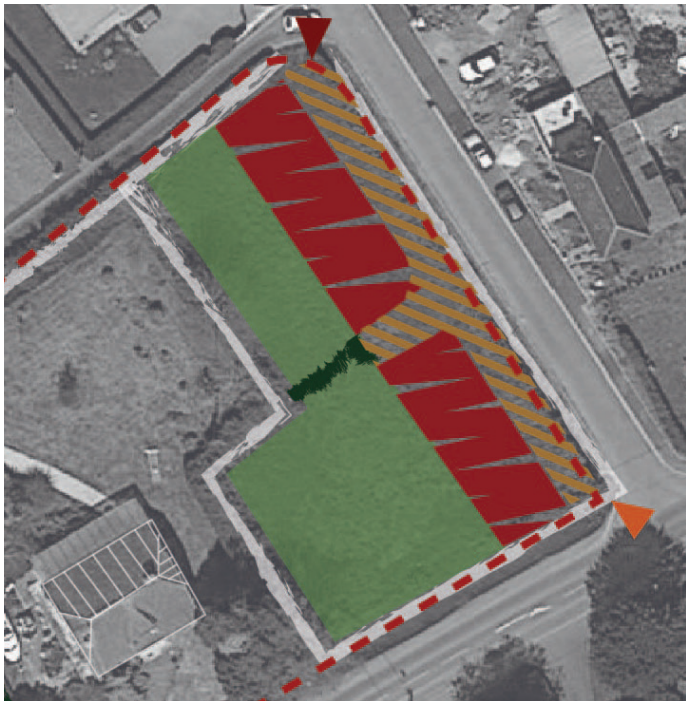

Scénario 2

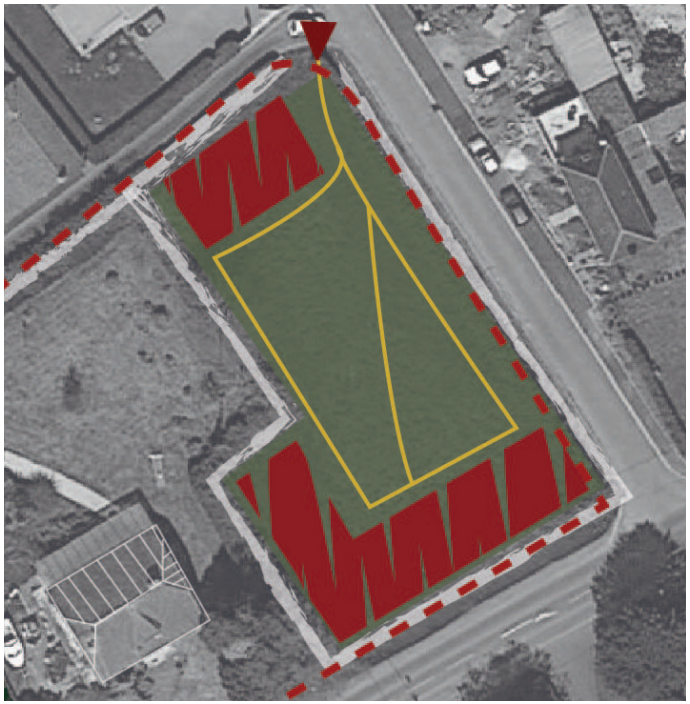

Principe d'emprise constructible pour l'implantation d'habitations

Jardins // Zones non constructibles

Jardins communs // Zone non constructible

Zones d'accès communes aux habitations

Accès existants utilisés pour accéder aux nouvelles parcelles

Principe d'accès à créer pour accéder aux nouvelles parcelles

Principe de cheminement perméable

Pour les habitations situées à l'est du périmètre de projet sur la prairie pâturée, différents scénarios peuvent être mis en place. La solution choisie dépendra de la dynamique de quartier que les élus et habitants voudront mettre en place.

- 1er Scénario : Les habitations sont implantées le long de la haie existante et une zone perméable permet un « accès minute » carrossable. Chaque habitation dispose d'un jardin privatif orienté de façon à limiter les vis-à-vis et à profiter d'une orientation bioclimatique.

- 2ème Scénario : L'implantation des habitations s'appuie sur le bocage créant un espace central commun. Cette solution invite à créer un espace de vie partagé et à favoriser la rencontre au sein du quartier.

PAYSAGE

OBLIGATIONS

- Maintenir l'aspect rural, le cadre de vie et l'organisation générale du village : gestion de la densité, gestion économe du foncier (Implantation de minimum trois logements sur la parcelle actuellement occupée par une prairie pâturée.)
- Soigner les abords des habitations et leurs jardins pour créer une transition de qualité entre espace public et espace privé. Alignement des constructions, intégration dans la pente (Rue du Quesnoy), rythmique des façades, qualité des annexes. cf. Règlement du PLUi.
- Au Nord de la ruelle de l'église, implanter le bâti perpendiculairement à la voirie pour conserver des vues par-delà les clôtures sur l'auréole bocagère.
- Intégrer les éléments techniques tels que les coffrets, poubelles, transformateurs, points d'apport volontaire...en cherchant une unité esthétique. Cf. fiche thématique OAP.
- Organiser l'implantation des nouvelles habitations en fonction des haies et murs de briques existants.



Nouvelle habitation à Bermeries. L'ancien mur de clôture a été conservé permettant de mettre en valeur le patrimoine bâtis et de s'inscrire dans une démarche de développement durable grâce à la rénovation.

RECOMMANDATIONS

- Favoriser la mise en place de matériaux perméables associés à un réseau de récupération des eaux épurant et permettant de limiter le débit des rejets. Ces aménagements pourront être support d'une valorisation paysagère. (Noues, bassins…)
- Favoriser et renforcer la biodiversité locale en utilisant des essences locales (Voir liste préconisée dans le règlement du PLUi). L'utilisation de ces espèces favorise et renforce les caractéristiques paysagères d'une entité.
- Pour le traitement des abords, éviter les bâches plastiques et favoriser

MOBILITÉ

RECOMMANDATIONS

- Maîtriser la place de la voiture dans l'espace public en privilégiant l'espace partagé, la création de poches de stationnement.

HABITAT

OBLIGATIONS

- Limiter les remblais-déblais (s'ils sont indispensables, privilégier le traitement sur site et viser l'équilibre, sans export)
- Limiter l'impact des habitations par une imperméabilisation minimum des sols (hors bâtiments).
- Inscrire la construction dans la pente pour respecter la déclivité naturelle.
- Soigner les limites avec les terrains privés en favorisant des clôtures composées de matériaux représentatifs de l'entité. (Haies vives, haies arbustives, murets en pierre du pays, fruitiers).

RECOMMANDATIONS

- Renforcer la centralité de village.
- Concevoir l'implantation des constructions afin de permettre une exploitation optimum des énergies naturelles notamment l'ensoleillement des pièces à vivre.
- Orienter les espaces de vie de manière à disposer d'une intimité.
- L'installation de toitures végétales permet de participer à la qualité et à l'intégration paysagère du bâti. Ce type de toiture participe à la régulation de la température et permet également de récolter une partie des eaux de pluie.
- Développer une offre de logements adaptés aux revenus des habitants, à l'évolution de la taille des ménages et aussi au maintien à domicile des personnes âgées.

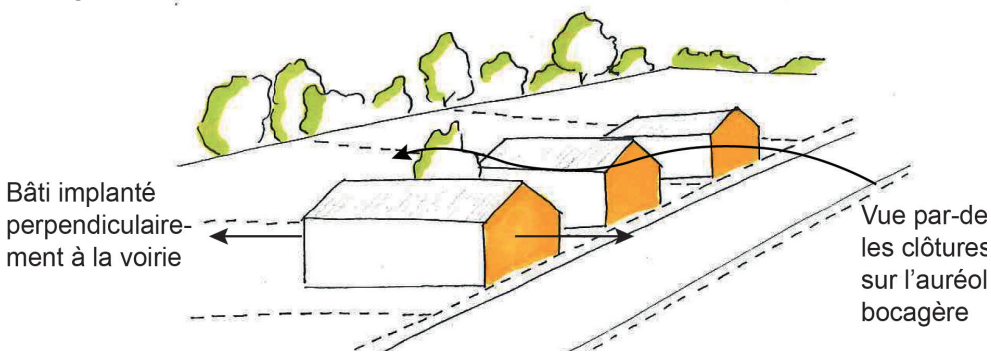

Shéma de principe de l'organisation du bâti au Nord du site et de sa relation au paysage : La principale qualité de ces structures est d'alterner espaces bâtis et espaces naturels, et ainsi d'offrir des vues transversales sur les paysages environnants tout en contribuant à la qualité du cadre de vie.

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

Création d'un béguinage sur une parcelle située dans le centre-bourg de VILLERS-POL

Parc naturel régional de l'Avesnois

Cette zone d'une surface d'environ 6400 m² est destinée à accueillir des habitations sous la forme d'un béguinage. Différents enjeux sont à prendre en considération :

- Une prairie pâturée située entre un tissu bâti traditionnel ancien et un tissu bâti récent chacun présentant des formes architecturales et urbaines représentatives de leur époque respective.
- Une proximité directe avec l'église et les équipements sportifs. La parcelle se trouvant en contrebas du terrain de foot.
- Un relief irrégulier et présentant une pente naturelle.
- Le centre bourg présentant de multiples fonctions (Habitat, activités récréatives, lieu de culte, mairie), une attention particuliaire doit être portée au traitement paysager de leurs limites.

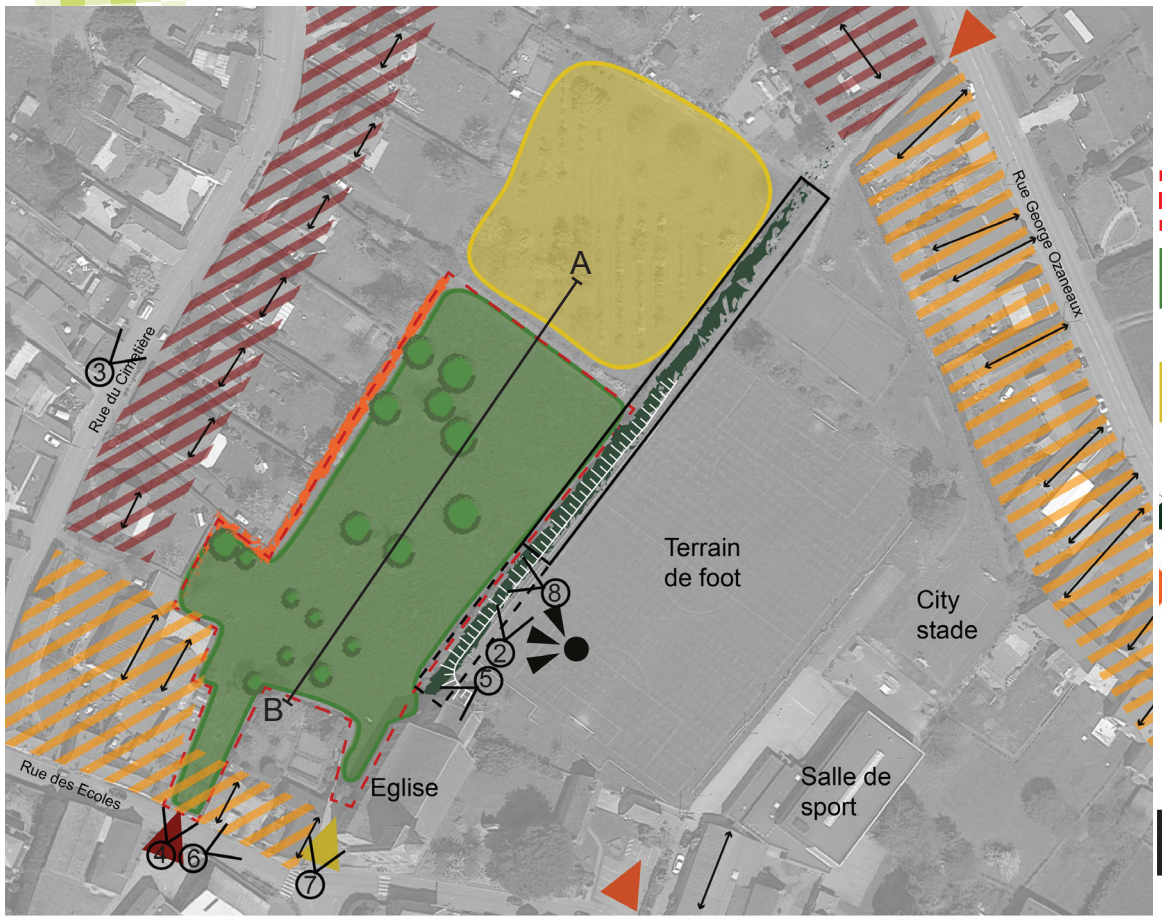

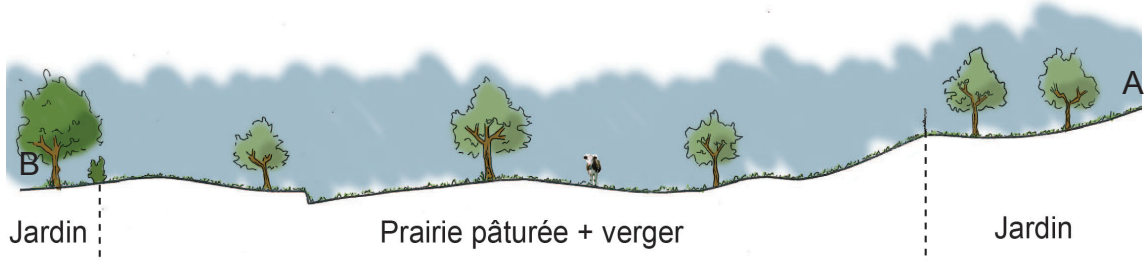

Coupe réalisée d'après le profil de dénivelé Google Earth

Légende

- Périmètre du projet de béguinage
- Prairie pâturée (Perméabilité du sol à maintenir autant que possible)
- Verger à maintenir (production et espace de respiration dans le tissu bâti)
- Haies d'essences locales à conserver
- Haies d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales
- Arbres fruitiers existants à conserver et intégrer dans le projet
- Haie haute à conserver participant à l'intégration paysagère du site
- Haie basse laissant une perméabilité visuelle entre les différentes fonctions (covisibilités à étudier dans le projet)
- Vue large sur le site de projet (Covisibilités à étudier)
- Talus à conserver marquant la transition entre les équipements sportifs l'église et le site de projet
- Accès existant pouvant être réutilisé
- Accès au complexe sportif pouvant être utilisé
- Accès possible si suppression du mur de briques
- Tissu bâti traditionnel // Densité bâtie moyenne
- Tissu bâti récent // Densité bâtie faible

Proposer une architecture cohérente avec le cadre dans lequel le nouveau projet s'implante (densité, formes bâties, teintes) tout en valorisant l'architecture traditionnelle du village

- Implantation du bâti par rapport à la voirie
- A — B Coupe transversale du site de projet
- ① Localisation des photographies



Photo n°01 // Vue d'ensemble du site



Photo n°02 // Limite entre le terrain de sport et le site



Photo n°03 // Typologie d'habitat récent, d'implantation parallèle et en retrait par rapport à la voirie



Photo n°04 // Accès à la pâture depuis la rue des écoles



Photo n°05 // Position du site de projet au pied de l'église



Photo n°06// Typologie d'habitat traditionnel marquant le front à rue et perpendiculaire à la voirie

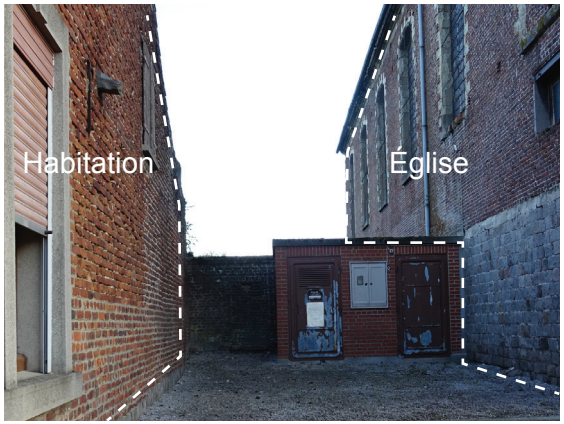

Photo n°07 // Accès possible si suppression du mur de brique



Photo n°08 // Vue sur les fonds de jardins bordé de haies d'essences non locales

VILLERS-POL

Densification villageoise d'un coeur d'îlot



Source fond de plan : Google maps

Le village de Villers-Pol est installé sur le versant nord de la vallée de la Rhonelle. Son implantation a largement été influencée par le réseau hydrographique et le relief. La majorité du bâti se concentre sur le versant tandis que sur le plateau, les formes bâties sont davantage disséminées.

Le site retenu pour une densification raisonnée (1) se situe en frange du village dans l'enveloppe urbaine. L'îlot villageois est formé par la rue Piérard, la rue George Ozaneaux et la chaussée de Brunehaut. Sa position charnière entre le tissu bâti ancien et le tissu plus récemment constitué permet de densifier au plus près des réseaux ce qui a aussi comme intérêt :
- de diminuer les coûts d'aménagement pour les collectivités ;
- de préserver les parcelles agricoles ;
- d'effectuer une transition architecturale.

Ce cœur d'un îlot pourrait être destiné à accueillir différentes typologies de logements et de services. Dès lors, différents enjeux sont à prendre en compte :

- La valorisation d'un îlot à la densité bâtie faible et compris dans l'enveloppe urbaine.

- Des usages principalement dédiés à des jardins privatifs profonds et de grandes dimensions.

- Un tissu bâti scindé entre de l'architecture traditionnelle au Sud et des pavillons récents au Nord.

(1) Cette densification est une alternative à l'habitat pavillonnaire qui est consommateur d'espace, dénature les formes villageoises traditionnelles et est coûteux en nouvelles infrastructures. La proposition de densification vise à s'adapter aux caractéristiques morphologiques, naturelles, historiques, bâties et paysagères de l'environnement dans lequel elle s'inscrit, tout en répondant aux attentes de la population en matière d'habitat et de cadre de vie.

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

Densification villageoise d'un coeur d'îlot situé entre les rues Georges Ozaneaux et Piérard à VILLERS-POL

Parc naturel régional de l'Avesnois

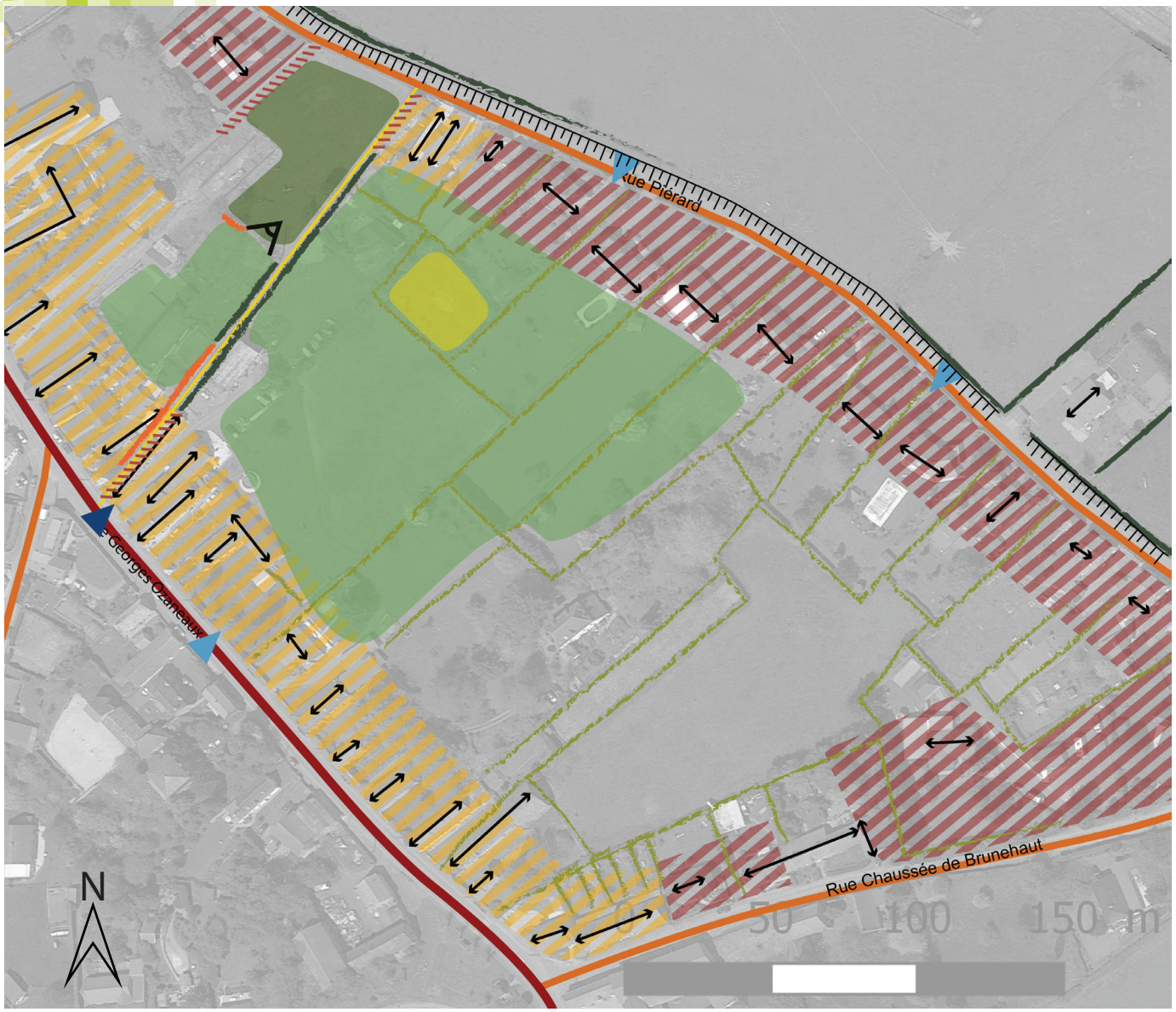

Légende

- Prairie paturée
- Jardins
- Verger

Parcellaire profond pouvant servir à la densification lors d'une revente, ou à l'initiative du propriétaire

- Haies d'essences locales existantes à conserver
- Haies d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales
- Trame paysagère (Haies, clotures, murs) et parcellaire avec laquelle le projet urbain doit composer (Photointerprétation)
- Murs de briques aveugles
- Talus à conserver marquant la transition entre le tissu villageois et les terres agricoles
- Fenêtre paysagère vers le versant opposé à conserver et valoriser
- Possibilité d'accès direct au coeur d'îlot par des cours d'anciennes fermes
- Possibilité d'accès direct au coeur d'îlot par des jardins
- Tissu bâti traditionnel // Densité bâtie moyenne
- Tissu bâti récent // Densité bâtie faible

Proposer une architecture cohérente avec le cadre dans lequel le nouveau projet s'implante (densité, forme architecturales) tout en valorisant l'architecture traditionnelle

- Implantation du bâti par rapport à la voirie

Hiérarchie des voiries

- Routes principales
- Dessertes secondaires
- Chemin piéton bordé de haies à valoriser pour les déplacements doux

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Photo n°01 // Accès au chemin piéton par la rue Georges Ozaneaux



Photo n°02 // Accès au chemin piéton par la rue Pierard



Photo n°03 // Typologie d'habitat traditionnel marquant le front à rue et perpendiculaire à la voirie



Photo n°04 // Typologie d'habitat récent, implantation parallèle et en retrait par rapport à la voirie



Photo n°05 // Vue de la fenêtre paysagère ouverte sur le plateau agricole situé au Sud de Villers-Pol

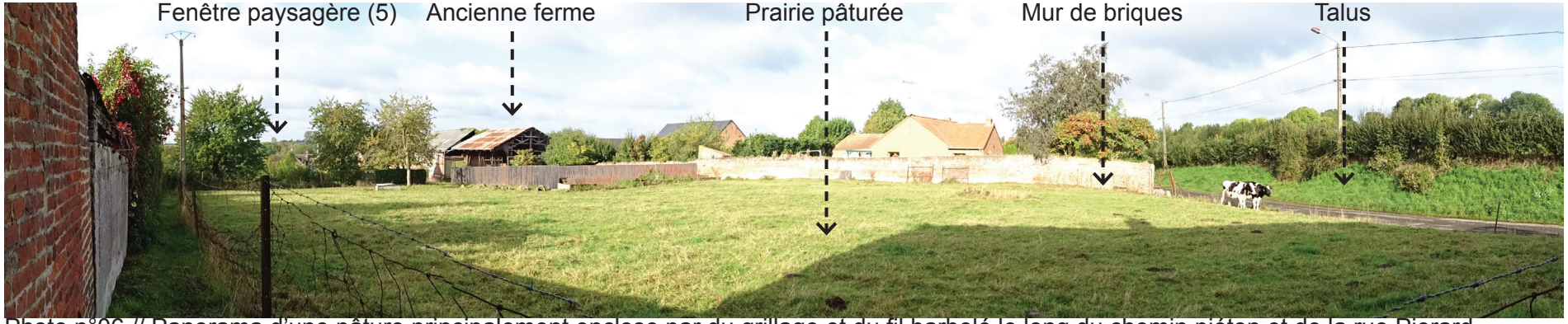

Photo n°06 // Panorama d'une pâture principalement enclose par du grillage et du fil barbelé le long du chemin piéton et de la rue Pierard



Photo n°07 // Vue sur le talus marquant la limite entre le village et le plateau agricole



Photo n°08 // Vue sur un accès possible au cœur d'îlot



Photo n°09 // Vue sur des fonds de jardins bordant la pâture



Photo n°10 // Chemin piéton bordé de haies peu entretenues (Accès difficile)



Photo n°12 // Vue sur l'un des jardins formant le cœur d'îlot



Photo n°11 // Chemin piéton bordé d'une haie et de grillage

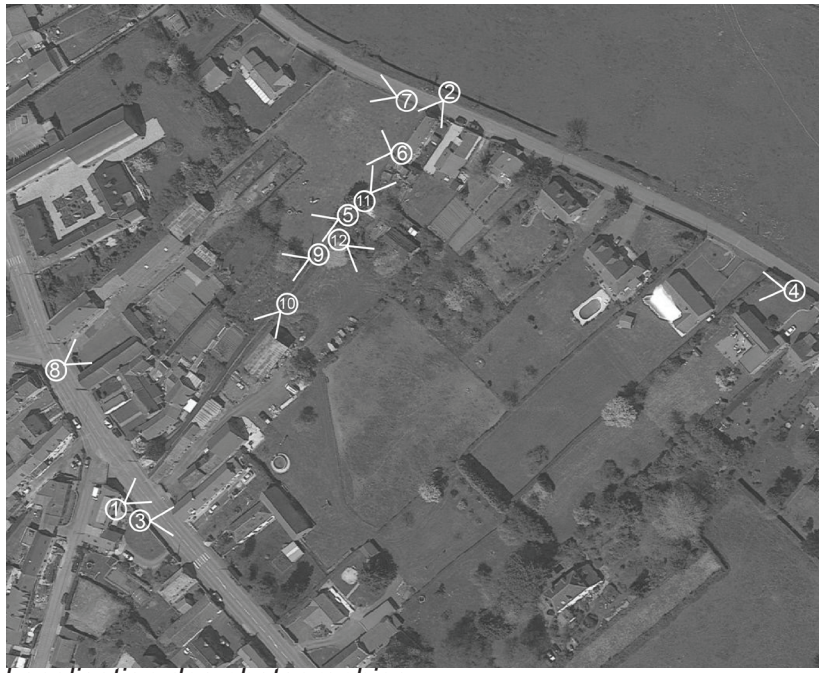

Localisation des photographies

Principe de phasage à VILLERS-POL

Phaser les modes de développement pour répondre aux spécificités de chaque parcelle

Phasage de l'opération de densification

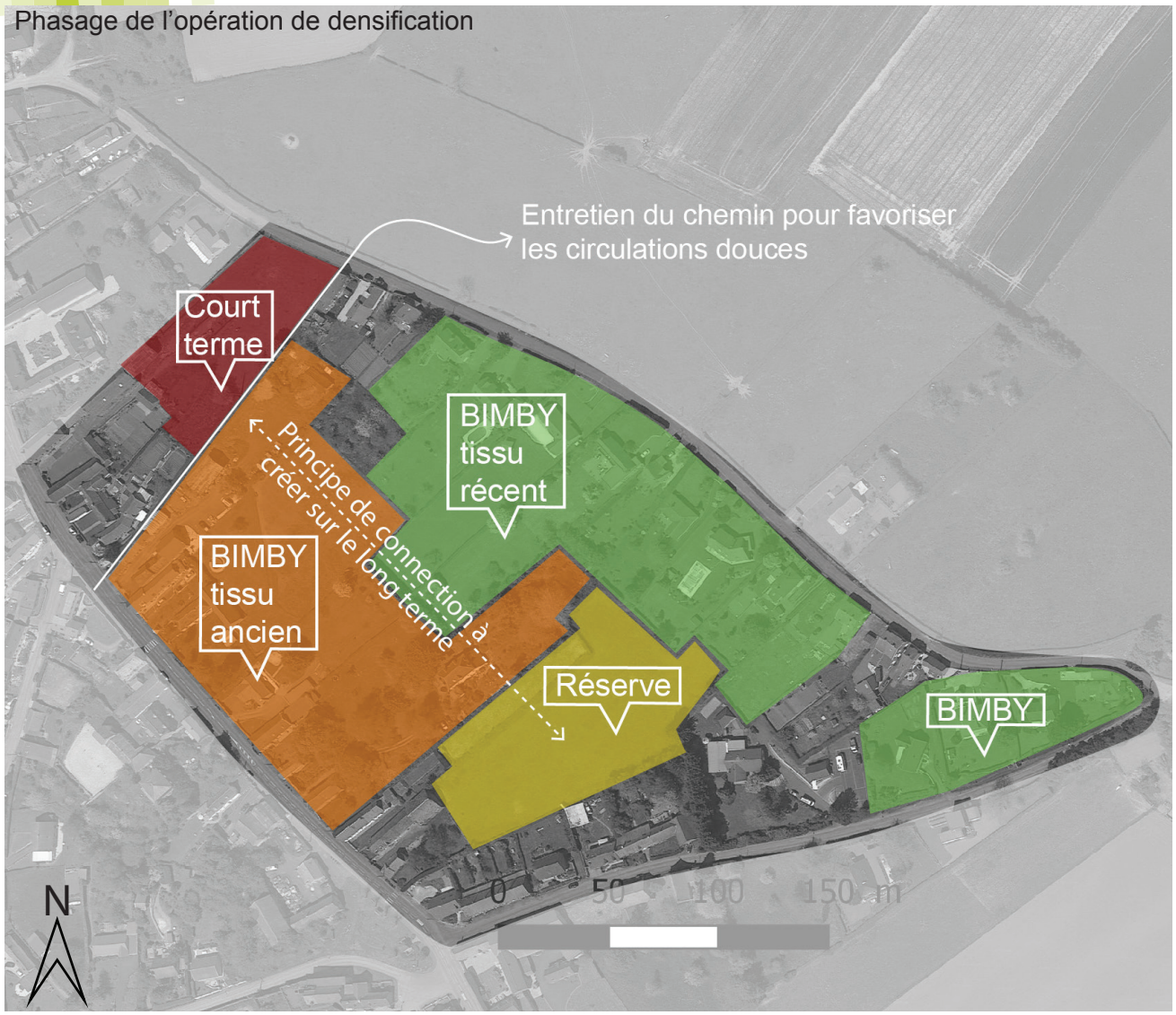

En raison de la grande superficie de l'îlot et de la complexité du tissu bâti il a été choisi de mettre en place un phasage se traduisant par différents modes de développement. La thématisation des interventions permet de répondre au cas par cas tout en respectant les caractéristiques environnementales et paysagères du village.

Phase 1 « Court terme »: Sa superficie, l'absence de constructions et d'enjeux agricoles rend cette parcelle urbanisable à court terme. Il s'agit d'implanter un nombre raisonné d'habitations, en cohérence avec une densité de centre villageois. Longé par la rue Piérard et le chemin, ce site offre une opportunité d'accès variés et différents scénarios d'aménagement de la parcelle.

Phase 2 « BIMBY tissu récent » : La profondeur des jardins et les espaces compris entre les habitations étant larges cela permet de créer aisément des accès en profondeur. Les nouvelles habitations s'implantent alors en fond de parcelle voir entre les habitations. Le parcellaire est retravaillé en fonction des nouveaux arrivants. Ce type de densification se fait à l'initiative des propriétaire désireux de prendre part au projet de village. (BIMBY voir page 6)

Phase 3 « BIMBY tissu ancien » : Le tissu bâti étant plus dense, l'intervention induit une prise de précautions pour ne pas déstructurer la trame bâtie héritée. Applicable sur du moyen terme, elle pourra se mettre en place en fonction des opportunités foncières ou à l'initiative des propriétaires. Cette opération pourrait inclure la transformation d'anciennes fermes ou la réhabilitation de logements délaissés.

Phase 4 « Réserve » : Située au centre de l'îlot bâti faiblement accessible, cette zone pourra être conservée comme réserve et utilisée pour urbaniser sur du long terme.

Intégrer le Build in My Back Yard* (BIMBY) sur le territoire de VILLERS-POL

* Construire dans mon jardin

Ce principe de développement permet de renouveler les processus de croissance des villages au travers de la valorisation des piliers du développement durable qui sont ;

- L'Economique : De nouvelles surfaces à bâtir sont disponibles dans un tissu existant. En vendant une partie de leur patrimoine foncier par division, les propriétaires ont une rentrée d'argent pour se lancer dans de nouveaux projets. De plus, ces espaces étant déjà connectées aux réseaux, le coût est moindre pour les collectivités.

- L'Environnement : De nouvelles parcelles sont créées par un renouvellement du parcellaire. Cette opération se fait sans étalement et tout en conservant une densité bâtie faible représentative du cadre de vie en milieu rural. Combinée à d'autres formes de développement, elle permet de répondre à une partie des besoins en logement de la commune.

- Le Social : Le BIMBY couple les projets des particuliers et les intérêts de la commune. Cette combinaison permet de les faire travailler autour d'un projet commun valorisant pour les deux parties. Les habitants deviennent acteurs de l'évolution de leur cadre de vie.

Gardons à l'esprit qu'elle ne peut répondre à toutes les attentes d'une commune en matière de développement urbain. Toutefois, elle représente un atout alternatif majeur dans le panel des outils d'urbanisme mis à notre disposition. Atout d'une politique urbaine renouvelée et progressive, la mise en place d'un cadre réglementaire doit permettre un suivi strict évitant les dérives qui pourraient nuire à sa bonne mise en pratique (sur division des parcelles, désaccord des voisins, mauvaise gérance des servitudes d'accès,…).

Il est important de mettre en place un encadrement dans la durée afin de gérer de manière qualitative et raisonnée le processus de densification mais aussi d'accompagner les résidents dans une démarche participative et de co-construction de projet.

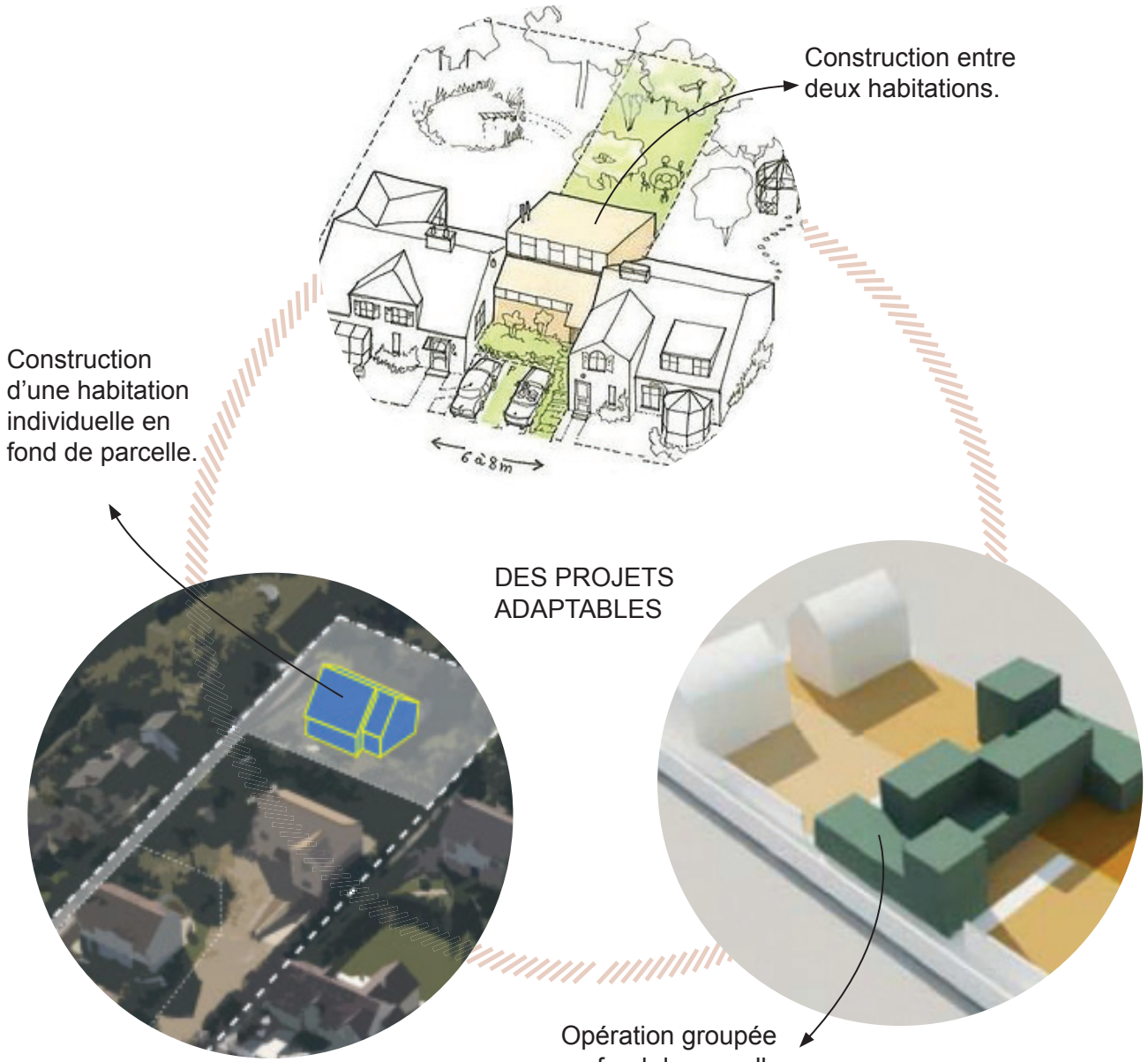

Source des illustrations : Bimby.

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

D'une parcelle située route de Bry à WARGNIES-LE-GRAND

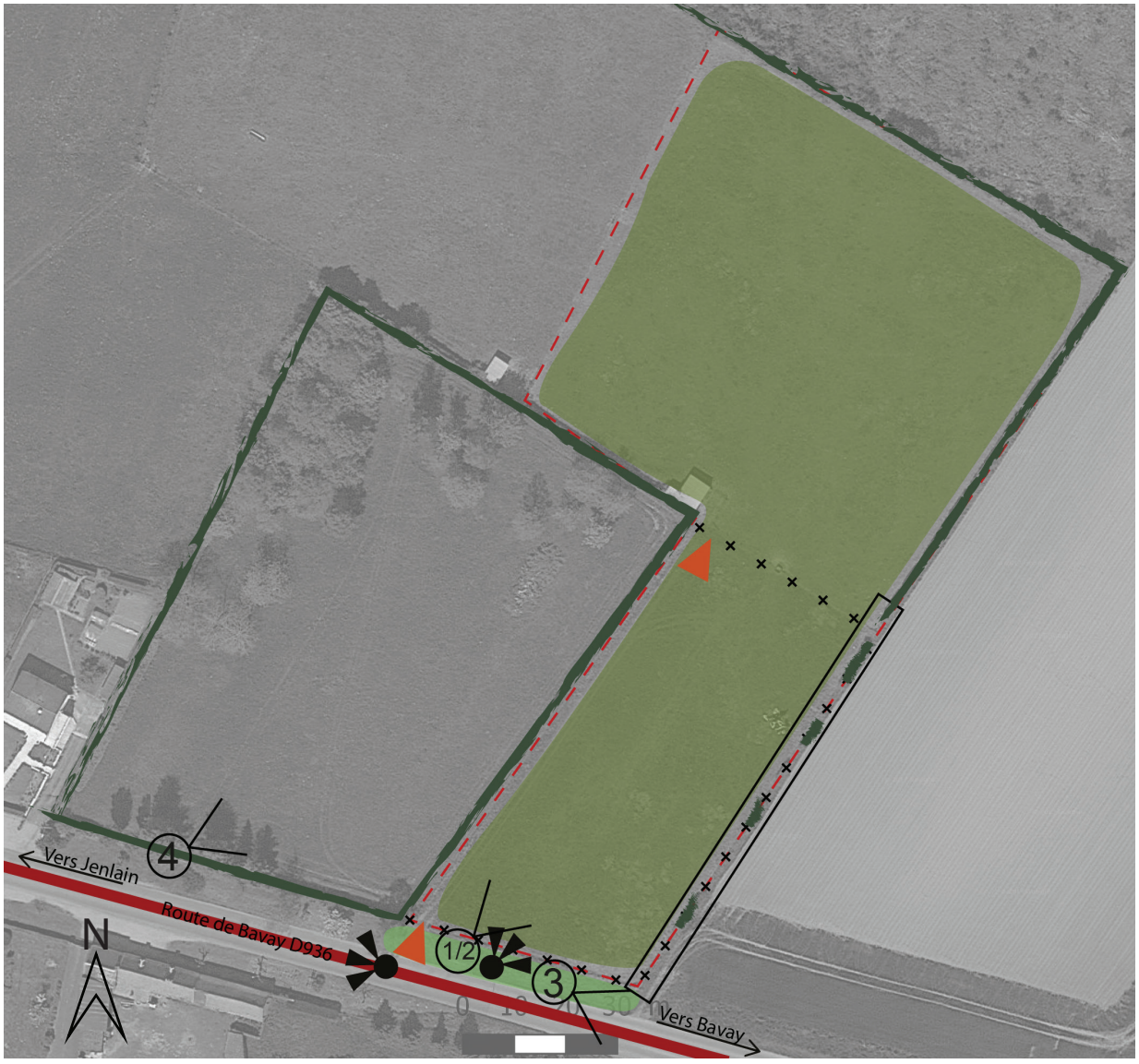

Cette zone d'une surface d'environ 8 300 m2 est située sur la commune de Wargnies-le-Grand mais en entrée du village de Jenlain. Elle est destinée à accueillir un projet à vocation agricole. Différents enjeux sont à prendre en considération ;

- La présence de haies d'essences locales sur une partie du périmètre.
- Une position en entrée de village à la transition avec le plateau agricole.
- Une vue ouverte sur le versant opposé ou s'observent le village de Wargnies-le-Grand, les boisements de fonds de vallée et l'auréole bocagère
- Une bande enherbée présente le long de la RD936 route de Bavay.

Légende

- Périmètre de la zone
- Prairie pâturée (nature et perméabilité du sol à maintenir autant que possible dans le projet)
- Bande de recul enherbée d'emprise publique à conserver
- Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère du secteur à conserver
- Haies d'essences locales à renforcer
- Clôtures en grillage et fil barbelé prévoir un traitement qualitatif sur la rue (plantation d'essences locales diversifiées du côté espace public)
- Voie rapide (90 Km/h) peu propice aux déplacements des piétons
- Accès existant à réutiliser dans le projet
- Points de vue sur le village de Wargnies-le-Grand et sur l'entrée du village de Jenlain (covisibilités à étudier lors du projet)
- Localisation des photographies



Photo n°01 // Panorama de la parcelle et de l'ouverture sur le paysage.



Photo n°02 // Vue sur Wargnies-le-Grand en arrière plan et sur la prairie pâturée en premier plan.



Photo n°03 // Bande enherbée entre la parcelle et la route de Bavay.



Photo n°04 // Intégration paysagère du site grâce à la haie depuis la parcelle adjacente Ouest.

Diagnostic paysager et bâti

et orientations en vue de la réalisation des OAP

D'une parcelle située route de Bry à WARGNIES-LE-GRAND

Parc naturel régional de l'Avesnois

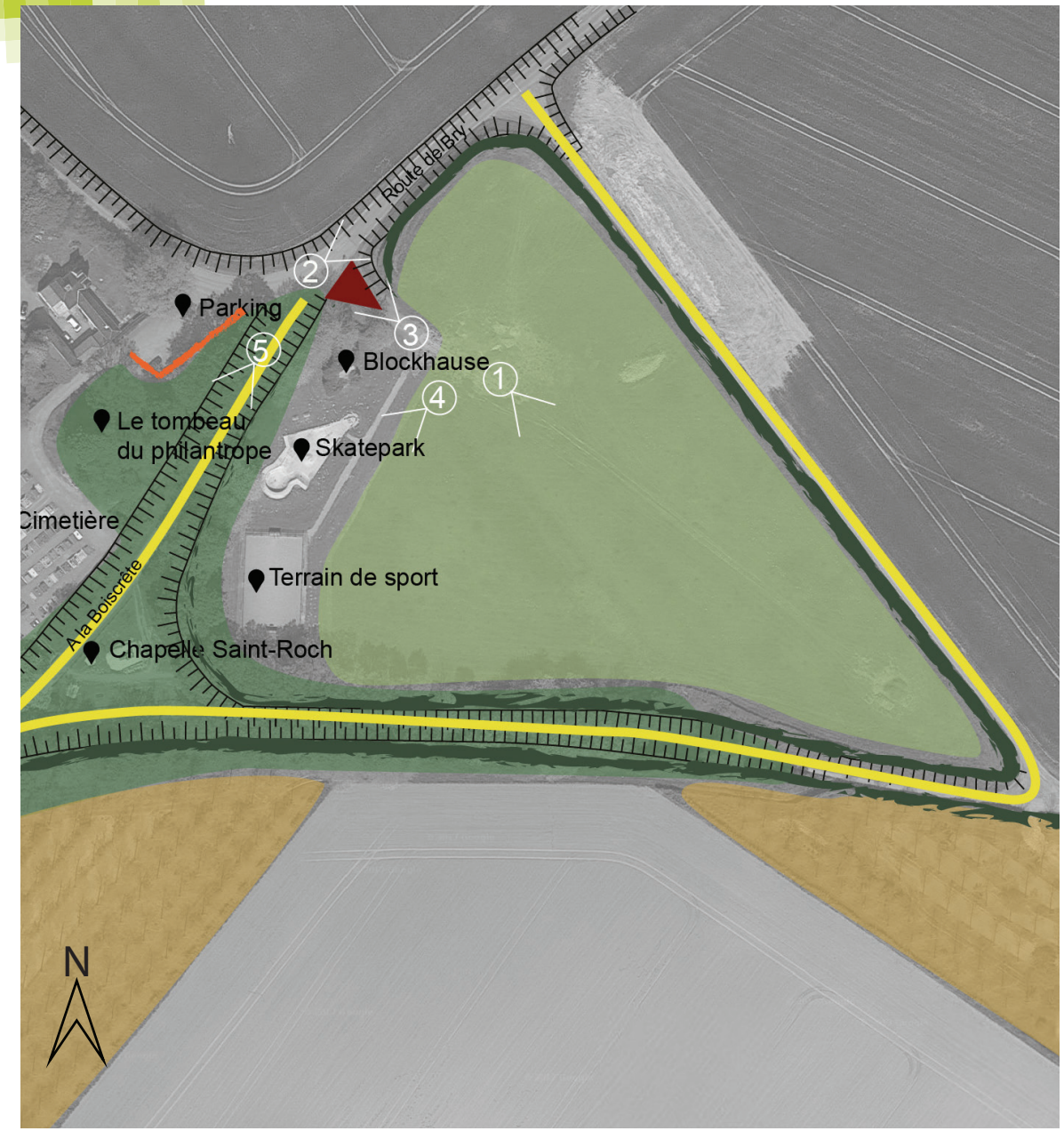

Cette zone présentie pour l'implantation d'un plateau sportif d'une superficie d'environ 20 100 m2 est située au sud-est de Wargnies-le-Grand. Différents enjeux sont à prendre en considération :

- La présence de haies en bordure de route.
- La présence d'un talus important le long de la Route de Bry et du sentier au sud de la parcelle.
- Une position en haut de versant (dans l'auréole bocagère) à la transition avec le plateau agricole.
- La proximité de nombreux équipements et éléments patrimoniaux (cimetière, tombeau du philantrope, équipements sportifs, chapelle...)
- Une position en entrée de village.

Légende

Prairie (nature et perméabilité du sol à maintenir autant que possible dans le projet)

Espace boisé

Peupleraies, développement à maitriser ou à reconvertirpement à

Talus en bord de route

Masques paysagers limitant l'impact visuel de la zone depuis les axes de circulation.

Haies d'essences locales participant à l'intégration paysagère de la zone. A conserver voire renforcer.

Haies d'essences non locales pouvant être remplacées par des essences locales

Sentier à valoriser pour favoriser l'accès à la zone via des modes de circulations doux.

Accès existant à la prairie à réutiliser dans le projet

Localisation des photographies



Photo n°01 // Vue sur la parcelle, les espaces boisés et les peupleraies qui l'entourent au Sud. Paysage ouvert sur le plateau agricole au Nord et à l'Est.



Photo n°02 // Vue sur le talus planté de haies route de Bry.



Photo n°03 // Entrée du site fermée aux véhicules mais avec un accès piéton ouvert de manière permanente sur la route de Bry.



Photo n°04 // Equipements sportifs (Skatepark et terrain de basket) présents sur le site.



Photo n°05 // Sentier bordant le site menant à la chapelle Saint-Roch.

Projet Refresco – zone 1AUEr

Etude sur l'impact et l'intégration des constructions dans le paysage

Table des matières

Notice explicative ***3***

I. Introduction **3**

II. Nature et objet des modifications **4**

III. Modification du règlement **5**

III.1 Prise en compte des documents supérieurs 5

III.2 Justification du projet de déménagement et d'extension de l'entreprise Refresco 7

III.3 Modification du règlement 9

Evaluation Environnementale ***10***

I. Rappel Législatif **10**

II. Rappel des enjeux environnementaux **12**

II.1 Les caractéristiques physiques du territoire 12

II.2 Végétation et milieux naturels 13

II.3 Paysage 15

II.4 Le Patrimoine 16

II.5 Risques et nuisances 19

III. Impacts des modifications et mesures compensatoires ... 21

III.1 Impact du projet sur le paysage et l'environnement 21

III.2 Impact du projets sur la gestion des eaux 32

III.3 Impact du projet sur les milieux naturels 35

III.4 Impact du projet sur la circulation 38

III.5 Impacts du projet liées à l'exploitation de l'ouvrage 40

IV. Indicateurs de suivi **42**

V. Le résumé non technique **43**

NOTICE EXPLICATIVE

I. INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Quesnoy actuellement en vigueur a été **approuvé le 14 mars 2008.** Ce dernier a fait l'objet d'une modification en 2012 et 2016 et d'une révision allégée en 2013. La Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) issue de la fusion de trois Communautés de Communes en janvier 2014 (Communauté de Communes de Quercitain, Communauté de Communes du Bavaisis et la Communauté de Communes du pays de Mormal et de Maroilles) entraine **un transfert de compétence « Plans Locaux d'Urbanismes » en juin 2015**. Un arrêté préfectoral de novembre 2015 vient appuyer le transfert en autorisant la CCPM à étendre ses compétences obligatoires à la compétence Plan Local d'urbanisme. En décembre 2015, l'Assemblée Communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLUi.

La présente notice a pour but, de présenter et de justifier les ajustements effectués dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (par rapport au PLU) afin d'intégrer le projet d'installation de l'entreprise Refresco. Il est important de préciser que l'emprise foncière nécessaire au projet est classé dans un secteur qui lui est propre : 1AUEr. Ainsi, la règle de hauteur s'appliquant pour ce site ne concerne pas les autres secteurs à vocation économique du territoire. La modification entre le PLU et le PLUi **concerne le règlement écrit** et n'a pas d'incidences sur les autres pièces.

Elle a pour objectif de répondre aux recommandations de l'avis de l'autorité environnementale sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune, en date du 23 mai 2018 :
« […] une étude portant sur l'impact et l'intégration des constructions dans les paysages des abords des fortifications est nécessaire afin que puissent être appréciées des mesures d'atténuations des incidences sur les cônes de vues. […] La procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune du Quesnoy est soumise à évaluation environnementale. »

II. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS

L'ajustement apporté au règlement du PLUi de la CCPM par rapport à celui du PLU de le Quesnoy est présenté dans le tableau ci-dessous.

N°	NATURE DE LA MODIFICATION	OBJET DE LA MODIFICATION	ZONE CONCERNEE	DOCUMENTS CONCERNES
1	Modification du règlement écrit	Réglementation sur la hauteur maximale des constructions dans le secteur 1AUEr (auparavant 1AUb dans le PLU)	1AUEr	Règlement écrit

III. MODIFICATION DU REGLEMENT

III.1 PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPERIEURS

IV.1.1 Prise en compte du SDAGE Artois Picardie

Orientations et disposition du SDAGE	Mesures
MAINTENIR ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES	Une attention particulière sera portée sur la gestion des eaux pluviales par le projet. Ainsi les risques de ruissellement et de transfert des polluants vers les cours d'eau et les eaux souterraines sont limités dans le cadre du projet. Le site de projet ne se situe pas en zone humide
GARANTIR UNE EAU POTABLE EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ SATISFAISANTE - Protéger la ressource en eau contre les pollutions	Le site du projet ne se situe pas au sein d'une aire d'alimentation de captage. Le site est situé à proximité de réseaux d'eau et d'assainissement.
S'APPUYER SUR LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX POUR PRÉVENIR ET LIMITER LES EFFETS NÉGATIFS DES INONDATIONS.	Le site du projet n'est pas identifié en zone inondable par le SDAGE. Toutefois, le projet « *Agit contre les inondations par l'aménagement d'un nombre d'espaces verts significatifs sur l'emprise du projet* » afin de limiter les effets de l'imperméabilisation des sols.

➔ Le projet envisagé est compatible avec le SDAGE.

IV.1.2 Prise en compte du SAGE

Le SAGE Escaut est en cours d'élaboration (phase de consultation), des enjeux ont d'ores et déjà pu être identifiés. Il a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 2 juillet 2019.

Enjeux identifiés du SAGE	Mesures
La gestion et la protection des ressources en eau souterraine et superficielle (quantité et qualité)	Le projet REFRESCO : « *Agit contre les inondations par l'aménagement d'un nombre d'espaces verts significatifs sur l'emprise du projet ;* *Agit pour la protection de la ressource en limitant et maîtrisant les risques de pollution accidentelle et par l'étude et le développement de points de ressources ;* *Agit contre la pollution en mettant en place un système d'épuration performant sur site* ».
La protection des milieux naturels (zones humides, cours d'eau...)	Le site du projet n'est pas identifié en zone humide.

➔ Le projet envisagé est compatible avec les enjeux du SAGE.

IV.1.3 Prise en compte des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale Sambre Avesnois

Orientations du SCOT Sambre Avesnois	Mesures
ORIENTATION 2.1. : Renforcer et optimiser les zones d'activités existantes	L'objectif est de favoriser un développement sur les zones économiques existantes. L'implantation du projet REFRESCO permet de renforcer la position de la zone d'activité du Près du Roy.
ORIENTATION 2.2. : Soutenir et valoriser les filières locales spécialisées d'aujourd'hui et de demain	Cette orientation vise à soutenir les filières d'excellence du territoire dont le pôle agroalimentaire fait partie.

➔ Le projet envisagé est compatible avec les orientations du SCOT Sambre Avesnois. Toutefois, le SCoT a depuis été annulé.

IV.1.4 Prise en compte de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Situation au regard du Plan de Parc	Mesures
Carte des secteurs paysagers et de leurs principes d'urbanisation : Le site est situé dans un secteur de paysage mixte (bocage/cultures) : - favoriser l'intégration paysagère des constructions notamment d'activités (agricole et industrielle) dont l'impact paysager est important en paysage ouvert - réduire l'impact des constructions par la maîtrise du volume, l'aspect des matériaux et les teintes, et par la réalisation d'un accompagnement végétal - favoriser la préservation des éléments paysagers existants et encourager les actions de renaturation Le site est visible depuis la RD934 identifiée comme un axe paysager structurant	Le projet a été conçu pour s'intégrer dans le paysage et notamment par la limitation de hauteur des bâtiments en favorisant des constructions plus allongées. L'intégration paysagère du projet a été réfléchie et des plantations sont prévues sur les abords.
Carte des espaces à haute valeur patrimoniale à pérenniser	Le site n'est pas concerné par des espaces identifiés sur cette carte

➔ Le projet envisagé est compatible avec les orientations de la Charte

III.2 JUSTIFICATION DU PROJET DE DEMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ENTREPRISE REFRESCO

IV.2.1. Besoin lié au développement de l'activité

REFRESCO France a engagé des réflexions en 2013 sur l'évolution de l'usine actuelle située au sein de la ville de Le Quesnoy à proximité de la gare. A l'origine de cette initiative, il s'agit de profiter de la zone d'implantation stratégique, au carrefour des pays Nord-Est de l'Europe, afin d'affirmer la position de RESFRESCO comme embouteilleur majeur en Europe. L'usine actuelle étant vétuste et ancienne, le projet d'agrandissement est apparu comme trop couteux à cet emplacement. Par conséquent, il a été envisagé de déplacer l'usine sur la zone d'activités des Près du Roy située en périphérie de Le Quesnoy. De par sa position, la commune Le Quesnoy apparait comme un atout marketing très fort. De ce fait, aucunes autres implantations n'ont été envisagées pour le projet.

Les parcelles du terrain totalisant une surface approximative de 18,7 hectares sont situées au Nord de la commune, entre l'emprise ferroviaire et le secteur commercial des Portes de l'Avesnois. Elles étaient classées en **zone 1AUb dans le PLU de Le Quesnoy réservée à l'urbanisation future spécifique, dont la vocation est d'accueillir des activités économiques. Elles sont reprises dans un secteur spécifique en zone 1AUEr dans le PLUi de la CCPM.**

Un permis de construire concernant une partie du projet a été déposé par l'entreprise Refresco et délivré par la mairie en 2015. En 2017, des modifications du permis ont été effectuées. Les constructions ne dépassant pas la hauteur réglementaire du PLU actuel de 20m, les travaux d'aménagement du site ont déjà débuté. L'espace nécessite un ajustement du document d'urbanisme afin d'autoriser l'extension future des bâtiments à une hauteur de 30 mètres dans le règlement écrit du PLUi (zone 1AUEr). Cela consiste à modifier la hauteur autorisée actuellement pour la zone 1AUb qui est de 20 mètres. Cette évolution permettra d'intégrer les nouveaux bâtiments nécessaires pour le bon fonctionnement des activités de l'entreprise.

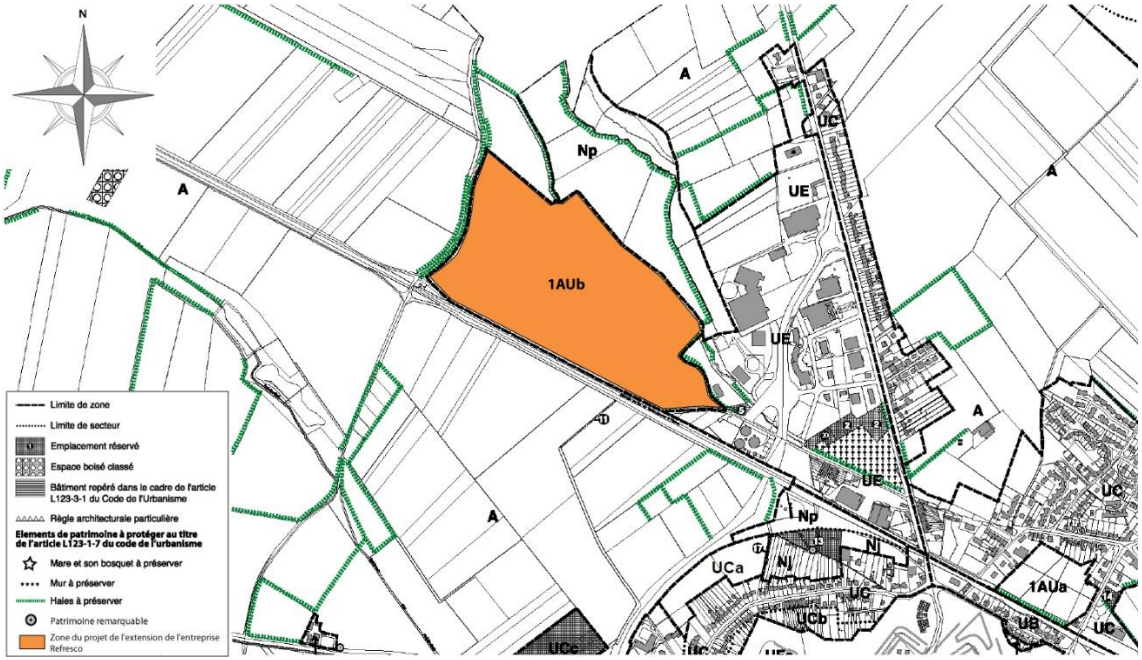

Réalisation : VCNDF
Fond de carte : P.L.U de Le Quesnoy

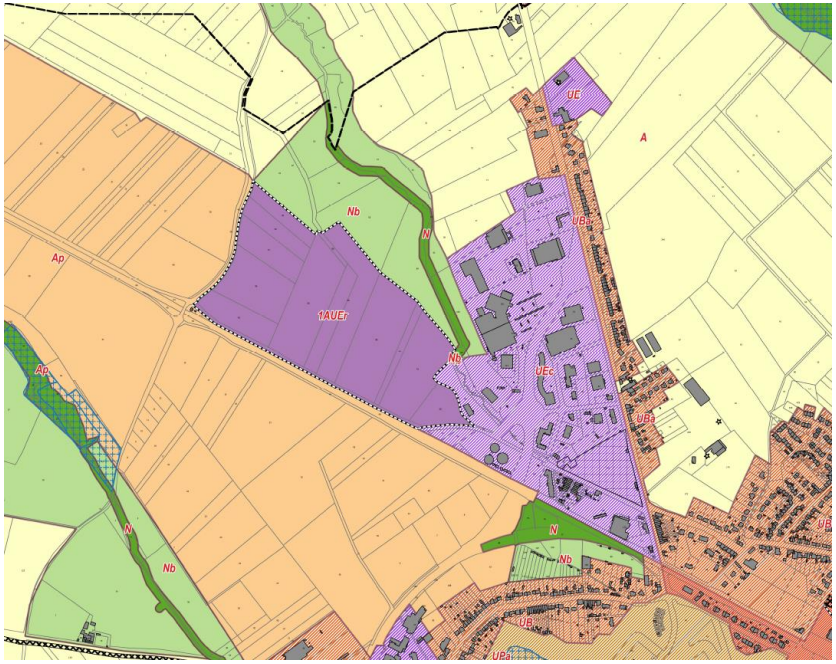

Réalisation : Verdi
Fond de carte : Extrait du plan de zonage du PLUi (avant approbation)

IV.2.2 Développement économique et emploi sur le territoire

L'intérêt de ce projet est également celui de l'emploi. En effet, entre 2008 et 2015, le chômage a augmenté de 20 %[1] sur la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Cette augmentation s'explique par un contexte de crise généralisé. L'implantation de nouvelles activités et la création d'emplois fait partie des priorités pour le territoire. Cette priorité est clairement relayée au sein du PADD.

Le projet de déménagement de REFRESCO a pour enjeu l'agrandissement de l'exploitation et par conséquent une augmentation du nombre d'emploi (une centaine d'emplois supplémentaires à l'horizon 2020), elle représente donc un intérêt pour le territoire.

III.3 MODIFICATION DU REGLEMENT

Règlement avant modification : PLU du Quesnoy (zone 1AUb)

ARTICLE 1AUb 10 - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

La hauteur absolue des constructions mesurée à partir du sol naturel ne pourra excéder 12 m au faîtage. Cette hauteur pourra être toutefois portée à 20 m uniquement sur 40% de la surface construite.

Toutefois, lorsque leurs caractéristiques techniques l'imposent, ne sont pas soumis à cette règle :
- les équipements d'infrastructures (château d'eau, installations E.D.F., tour de relais de faisceau hertzien,...),
- les petites installations indispensables à l'exploitation ferroviaire telles que les guérites de signalisation, les abris-quais, les abris-parapluies, les relais et antennes Radio-Sol-Train et GSMR,...

N'entrent pas en ligne de compte les ouvrages de faible emprise tels que souches de cheminées, antennes,...

Règlement après modification : PLUi de la CCPM (zone 1AUEr)

THEME N°2 : QUALITE URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE / 2. Volumétrie et implantation des constructions

		superstructures). La hauteur des équipements d'intérêt collectif et services publics n'est pas réglementée.
	1AUEr	La hauteur d'une construction mesurée à partir du terrain naturel ne peut dépasser 30 mètres au point le plus élevé (hors superstructures).

[1] Sources : RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

I. RAPPEL LEGISLATIF

Un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a été adressé à la DREAL des Hauts de France **le 30 mai 2018** par la Communauté de Commune du Pays de Mormal. Cette procédure vise à identifier les projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement et qui doivent à ce titre faire l'objet d'une étude d'impact. Le formulaire « de cas par cas » est à renseigner pour les modifications de document d'urbanisme selon les règles définies par l'article R 122-17 du code de l'environnement qui dispose que :

« II. – Les plans et programmes susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas sont énumérés ci-dessous :

1° Directive de protection et de mise en valeur des paysages prévue par l'article L. 350-1 du code de l'environnement ;
2° Plan de prévention des risques technologiques prévu par l'article L. 515-15 du code de l'environnement et plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu par l'article L. 562-1 du même code ;
3° Stratégie locale de développement forestier prévue par l'article L. 123-1 du code forestier ;
4° Zones mentionnées aux 1° à 4° de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
5° Plan de prévention des risques miniers prévu par l'article L. 174-5 du code minier ;
6° Zone spéciale de carrière prévue par l'article L. 321-1 du code minier ;
7° Zone d'exploitation coordonnée des carrières prévue par l'article L. 334-1 du code minier ;
8° Plan de sauvegarde et de mise en valeur prévu par l'article L. 631-3 du code du patrimoine ;
8 bis Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine prévu par l'article L. 631-4 du code du patrimoine ;
9° Plan local de déplacement prévu par l'article L. 1214-30 du code des transports ;
10° Plan de sauvegarde et de mise en valeur prévu par l'article L. 313-1 du code de l'urbanisme ;
11° Plan local d'urbanisme ne relevant pas du I du présent article ;
12° Carte communale ne relevant pas du I du présent article ;
13° Plan de protection de l'atmosphère prévu par l'article L. 222-4 du code de l'environnement. ».
[…]

VI. – Sauf disposition particulière, **les autres modifications d'un plan, schéma, programme ou document de planification mentionné au I ou au II ne font l'objet d'une évaluation environnementale qu'après un examen au cas par cas qui détermine, le cas échéant, si l'évaluation environnementale initiale doit être actualisée ou si une nouvelle évaluation environnementale est requise.** »

Par conséquent, toute modification d'un Plan Local d'Urbanisme est soumise à la procédure d'examen au cas par cas afin de déterminer si celle-ci est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

Suite à cette saisine de l'autorité environnementale, il a été déterminé que le projet de modification du PLU est soumis à évaluation environnementale compte tenu de ses effets négatifs notables sur l'environnement et la santé, **par décision N° 2018-2411 adoptée lors de la séance du 23 mai 2018 par la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France**.

L'objet de la modification ayant été pris en compte dans le PLUi, la présente notice a pour objectif de répondre aux recommandations émises par l'autorité environnementale.

II. RAPPEL DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

II.1 LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

Eléments	Points clés
Topographie	- Le site du projet se situe à une altitude de 110 – 115 m NGf.
Géologie	- Formation géologique de sables glauconieux.
Eau	- Le bassin versant du ruisseau de l'Ange coule en contrebas du site ; - Le territoire est couvert par le SDAGE Artois Picardie. - Présence de la masse d'eau souterraine « 1007 » qui correspond essentiellement à la nappe d'eau contenue et circulant dans l'aquifère crayeux des bassins versants souterrains des affluents de rive droite du Moyen-Escaut, situés à l'est du Valenciennois (L'Ecaillon, la Rhônelle et l'Aunelle).
Climatologie	- Un climat océanique à tendance continentale ; - Vents dominants de secteur ouest.

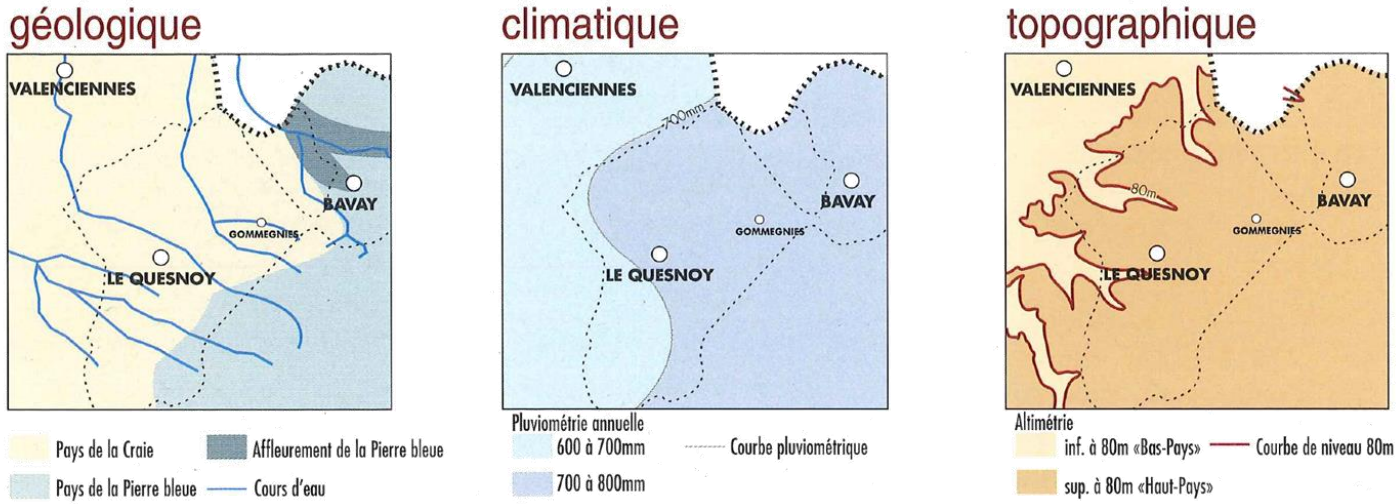

Source: extrait du guide technique des Paysages du Plateau de Mormal - PNRA

II.2 VEGETATION ET MILIEUX NATURELS

Eléments	Points clefs
Réglementaire	- La zone est distante de 6 km du premier site Natura 2000.
Inventaire	- La ZNIEFF de type 1 n°157 concerne la ville intra-muros (concerne les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge).

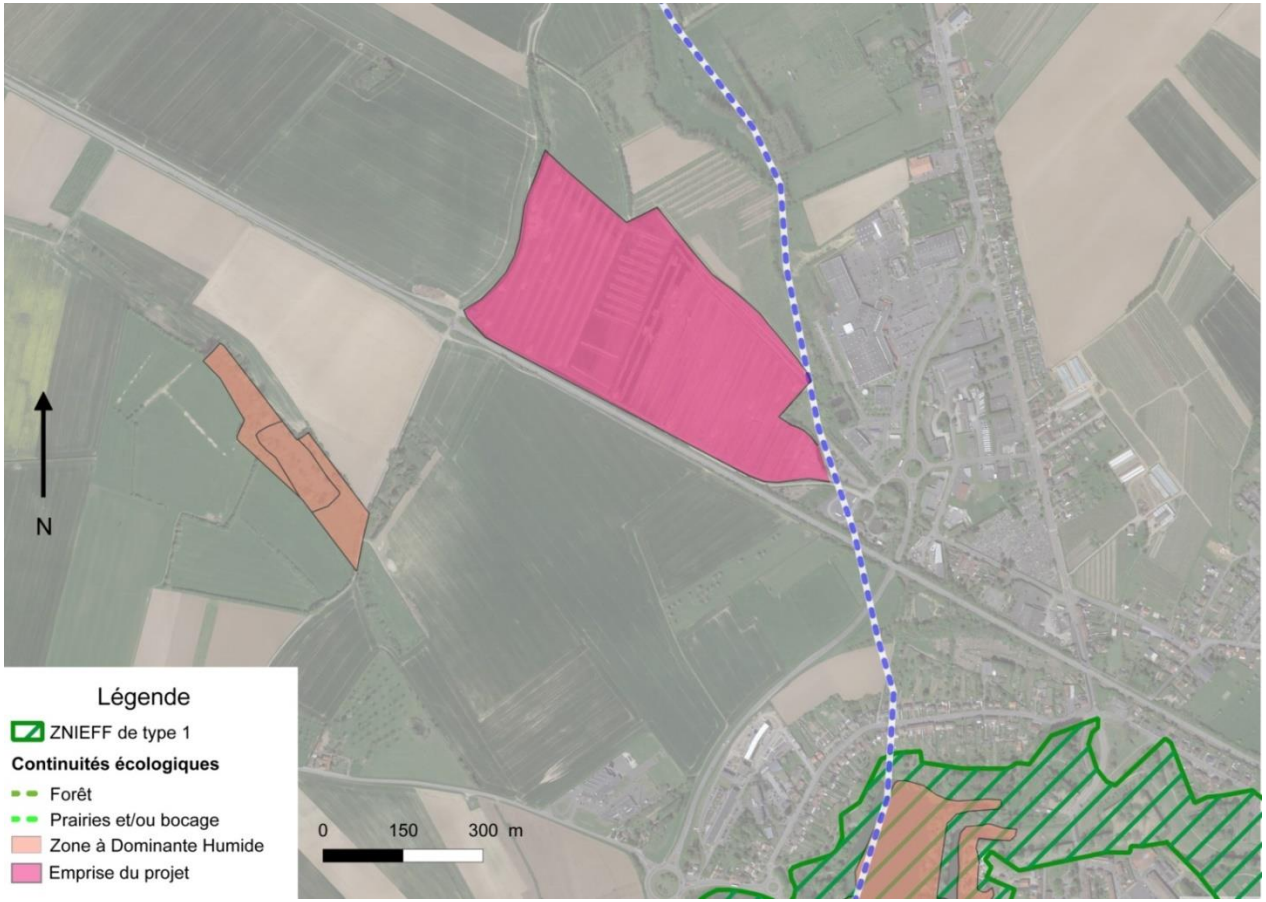
N
Légende
ZNIEFF de type 1
Continuités écologiques
Forêt
Prairies et/ou bocage
Zone à Dominante Humide
Emprise du projet
0
150
300 m

II.3 PAYSAGE

Eléments	Points clés
Entité paysagère	- Le Quesnoy se situe en périphérie des paysages miniers du bandeau Valenciennes, Douai ; - La commune se situe également au carrefour d'unités paysagères remarquables telles que le Valenciennois dominé par des zones de grandes cultures, le pays de Mormal composé de vastes ensembles forestiers et le Hainaut caractérisé par ses bocages.
Paysage communal	- Le Quesnoy fait partie des cités Vauban, les fortifications conservées en témoignent ; - Le Quesnoy se situe à la frontière du périmètre protégé inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du bassin minier ; - Le projet s'inscrit en limite de la zone d'activité économique des Près du Roy où le paysage est marqué par l'anthropisation et les cultures agricoles de plateau. - Au regard du plan de Parc, le projet se situe dans un secteur de paysage mixte (bocage/cultures) et est visible depuis la RD934 identifiée comme un axe paysager structurant





Source image : office de tourisme du Quesnoy

II.4 LE PATRIMOINE

Eléments	Points clés
Monuments historiques	*Le Quesnoy possède un riche patrimoine historique notamment par la présence de monuments protégés comme la cité fortifiée de Vauban. C'est pourquoi, la commune dispose d'un zonage de protection des monuments historiques.* *- Remparts : classé MH 14/03/1944* *- Hôtel de ville et son beffroi : inscrit MH 11/07/1942 et 19/04/2006* *- Ancien château comtal : inscrit MH 02/02/2016*
Implantation	Le site se situe à l'extérieur du bourg/ et à proximité de la zone économique des Près du Roy, il n'est pas à proximité immédiate des éléments patrimoniaux qui se situent /pour la majeure partie dans le centre bourg. De plus, l'emprise du projet se situe en dehors de tous les périmètres de protection, il n'est donc pas concerné. Pour répondre à la question de la covisibilité qui se pose, des mesures compensatoires sont prévues.



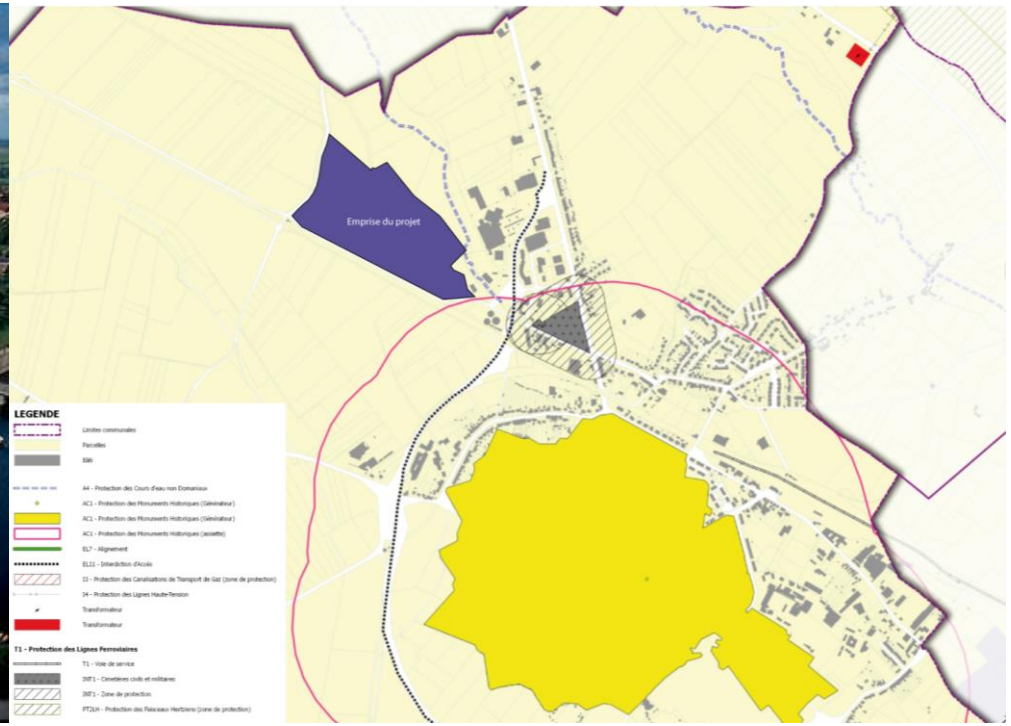

Concernant les co-visibilités avec les secteurs des remparts, 2 sites ont pu être identifiés :
- Les bâtiments en cours de construction sont visibles depuis les remparts au niveau du secteur étang du fer à cheval. Toutefois, ils apparaissent par intermittence entre les habitations situées le long de la rue du 8 mai 1945 au premier plan, et leur hauteur se situe sur la ligne d'horizon formé par les faîtages des constructions.
- Une co-visibilité existe entre les bâtiments et les remparts depuis la RD 114. Néanmoins, cette entrée ouest de la commune depuis Ruesnes n'est pas l'une des entrées principales de Le Quesnoy, les remparts ne se distinguent que par la végétation qui les accompagnent, le site du projet se situe à environ 800 m par-delà la voie ferrée ce qui en réduit l'impact visuel, d'autres bâtiments d'activités sont implantés le long de cet axe.

Le site est également longé par un chemin de grande randonnée. Les haies entre la zone 1AUEr et le chemin sont protégés dans le PLUi.

Les photographies ci-après ont été prises en mars 2019, les bâtiments sont en cours de construction (représentés par un trait orange).

		Vues depuis le chemin de remparts (secteur du fer à cheval) Emprise en hauteur (provisoire) des bâtiments en cours de construction

		Vues depuis l'entrée est de Le Quesnoy Vue vers le nord depuis la RD 114 vers le site de projet Vue vers l'ouest depuis la RD 114 vers l'entrée de commune la végétation accompagnant les remparts

II.5 RISQUES ET NUISANCES

Eléments	Points clés
Risques liés à l'eau	- Pas de risque naturel lié aux inondations ;
Risques liés aux sols	- Un aléa sismique modéré (zone de sismicité 3) ;
Risques technologiques	- On ne recense pas d'installations classées SEVESO sur le territoire communal ; - 1 site répertorié sur BASOL.
Nuisances	- 3 voies classées en tant qu'infrastructures bruyantes.
Déchets	- Présence d'une déchetterie à proximité.


Zone projet
Échelle :
1/15.466
Largeur : 4.69km
Hauteur : 2.91km
(Lambert II Carto)
900m
Champ de la Belle Maison
Belgique
Ramponeau
Bellevue
Lorgnies
Meully
Passage des Sauchelets
Zone d'Activités des Prés du Roy
l'Épine Ste-Élisabeth
Pigeon Noir
l'Abîme
les Sauchelets
Étang Navez
Captage
Porte St-Martin
Étang du Fer à Cheval
Porte de Valenciennes
Porte de la Flamengrie
Porte Fauroeulx
Coron de la Verrerie
la Corne Ferme
le Chemin St-Éthon
Pont de la Burie
la Belle Maison
Poste électr.
le Chemin de Bellevue
le Bosquet de Tilloy
les Prés de l'Abîme
Chemin de Mortry
Ruisseau des Préchettes
Ruisseau de l'Ange
Orat.
D 114
D 942
D 934

III. IMPACTS DES MODIFICATIONS ET MESURES COMPENSATOIRES

III.1 IMPACT DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT

Le site retenu se situe en périphérie de 3 unités paysagères remarquable différentes :

- Le Valenciennois ;
- Le Hainaut ;
- Le pays de Mormal.

Le projet se situe sur un terrain vallonné qui offre un point haut sur des paysages ouverts. En contrebas, se situe la vallée du Ruisseau de l'Ange. Le parc d'activités sur lequel s'implante le projet contient des activités de service et industrielles ainsi que des commerces (cf. photo ci-dessous) dont les éléments marquent le paysage (enseignes et bâtiments aux tailles et morphologies variables).

Ce paysage assez ouvert donne une visibilité du site depuis la voie de desserte de la zone d'activité du Roy. Il n'y a néanmoins pas de co-visibilité directe avec le bourg et les éléments du patrimoine historique de Le Quesnoy (cf. citée Vauban).

Toutefois, l'augmentation de la hauteur induite par la modification du règlement présente un impact en raison du volume des constructions futures liées à l'activité de REFRESCO. Ces hauteurs sont nécessaires pour la réalisation de l'activité d'embouteillage et notamment les cellules de stockage figurant au sein du bâtiment production.

Le présent permis de construire délivré présente un projet dont les caractéristiques respectent le règlement du PLU de Le Quesnoy. Le bâtiment s'implante au centre du terrain et aucune partie ne dépasse 20m. La modification dans le PLUi permettant une hauteur maximale de construction de 30m permettra l'extension d'une partie du projet REFRESCO.



Source image : http://www.s-pass.org/fr/portail/123/le-quesnoy-une-offre-culturelle-et-touristique-pour-le-territoire.html

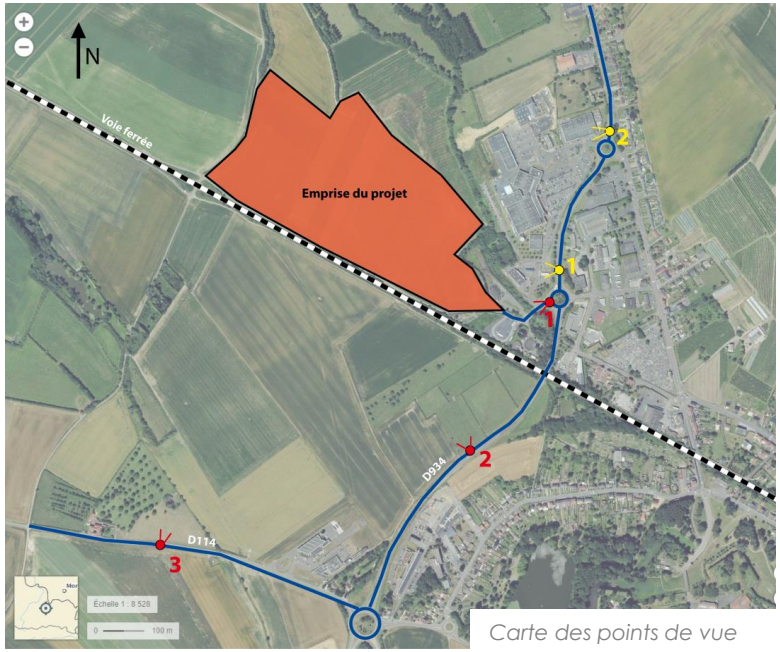

Carte des points de vue







Source : Google Maps



Insertion paysagère – Vue du Rond Point Roady



Insertion paysagère – vue du Rond Point Intermarché

Les enjeux paysagers de la zone 1AUEr

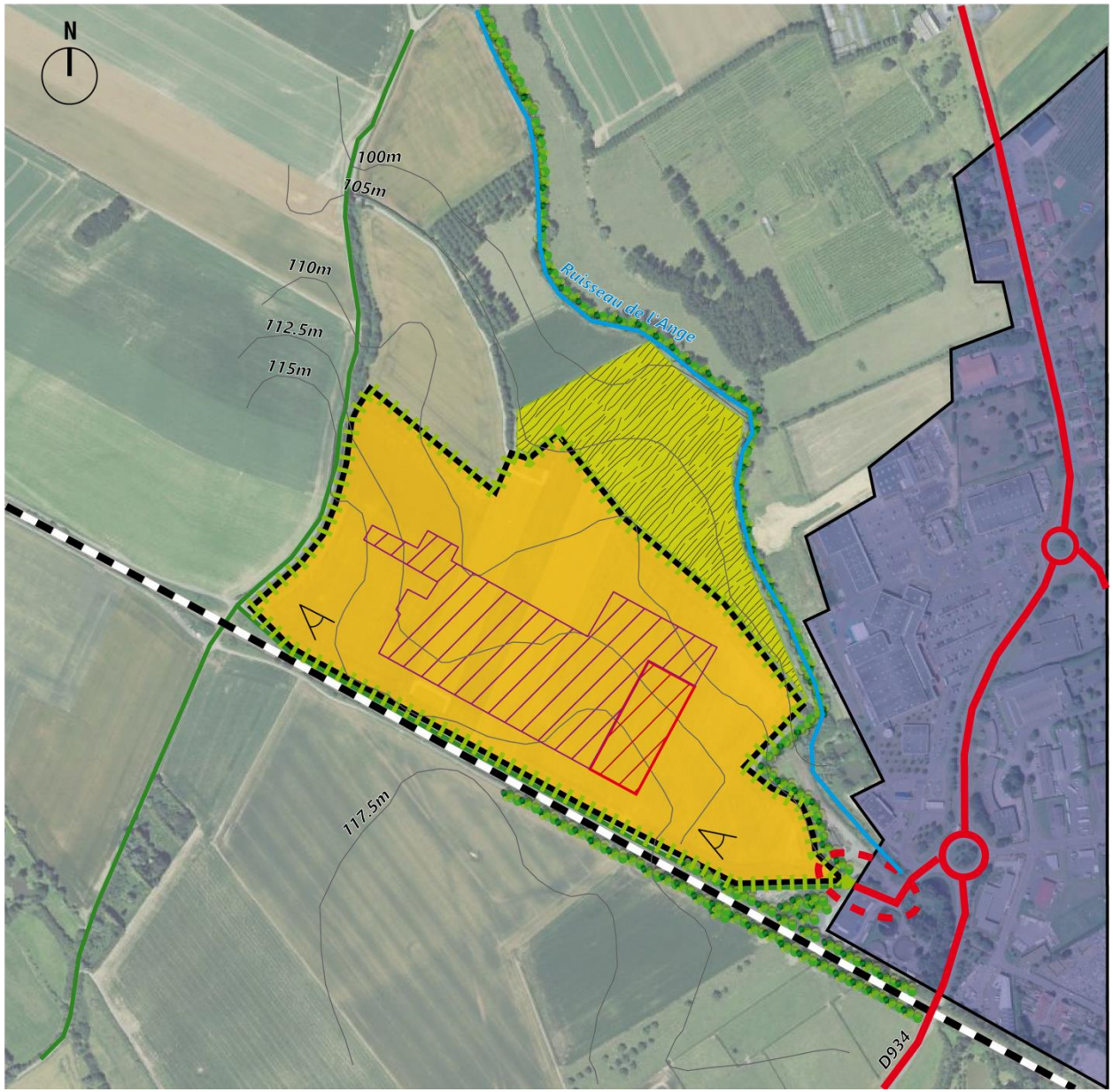

Légende :

- Emprise de la zone 1AUb
- Implantation du bâti d'une hauteur de 20m maximum
- Extension future du bâti d'une hauteur de 30m maximum
- Tissu bâti existant
- Voie ferrée existante
- Voie routière existante
- Cheminement mode doux
- Sécurisation de l'accès à la zone
- Protéger le cours d'eau
- Préserver les espaces boisés
- Préserver les linéaires boisés existants
- Végétaliser les limites de la zone pour garantir une bonne insertion des constructions dans le paysage. Les essences plantées devront être d'essences locales.
- Impact visuel sur le patrimoine à prendre en considération

Un paysage ouvert

Situé en continuité de la zone économique des Près du Roy en entrée Nord du bourg de Le Quesnoy, la zone s'implante au centre d'un vaste paysage composé principalement de terre agricole.

Assurer l'accès à la zone

Une bonne accessibilité est primordiale pour développer les activités. Par conséquent, l'accès routier de la zone s'effectuera par le giratoire de la RD934. Cet accès devra être sécurisé afin d'optimiser la circulation des véhicules de marchandises entrants et sortants de la zone.

Réduire l'impact sur le paysage et le patrimoine

L'aménagement du site devra veiller à l'intégration des futures constructions dans la paysage. De manière générale, une attention particulière sera porté sur la préservation et valorisation des espaces végétalisés afin de limiter l'impact visuel sur le paysage et patrimoine des bâtiments.



Insertion paysagère du projet final REFRESCO - Vues du chemin du Vivier à Prêtres

➔ **Mesures compensatoires**

La hauteur demeure inférieure à 30 mètres, **le stockage en hauteur nécessaire à la production a donc été limité** par le porteur de projet qui a favorisé des constructions plus allongées que ce qui se fait traditionnelle pour le même type d'activités. En outre **la hauteur de 30 mètres se limite à une partie du bâtiment sur le secteur le plus encaissé du site.**

Le projet a été conçu de manière à s'intégrer dans le paysage, d'une part, par la limitation des hauteurs de bâtiments précédemment décrite. D'autre part, des axes de réflexion paysagers ont été envisagés en relation avec l'environnement naturel et architectural de Le Quesnoy sur les aspects suivants :

- L'implantation d'une frange paysagère séquencée autour du site permettra de limiter l'impact visuel du site dans le paysage, plantation de haies limitrophes pour maintenir le paysage de bocages ;
- Réinterprétation du patrimoine selon l'architecture Vauban (couleur et choix des matériaux de construction), installation de murets plantés et plantation de gabions en périphérie du site ;
- Plantation d'essences locales pour le maintien des spécificités paysagères.

Par ailleurs, le PLUi prévoit :
- une zone spécifique 1AUEr est destiné au site de Refresco, ainsi la hauteur ne concerne par les autres secteurs à vocation économique du territoire
- des haies ont été protégés au titre du L151-23 du code de l'urbanisme ce qui participa à réduire l'impact visuel des constructions dans le grand paysage depuis certains points de vue.

Enfin, des actions complémentaires sur un périmètre plus large notamment aux entrées de ville dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP thématique. La préservation d'éléments paysagers, des plantations ou des aménagements pourraient être envisagés pour favoriser l'intégration paysagère des bâtiments depuis les vues lointaines.

Détails des mesures compensatoires garantissant l'insertion du projet dans son environnement :

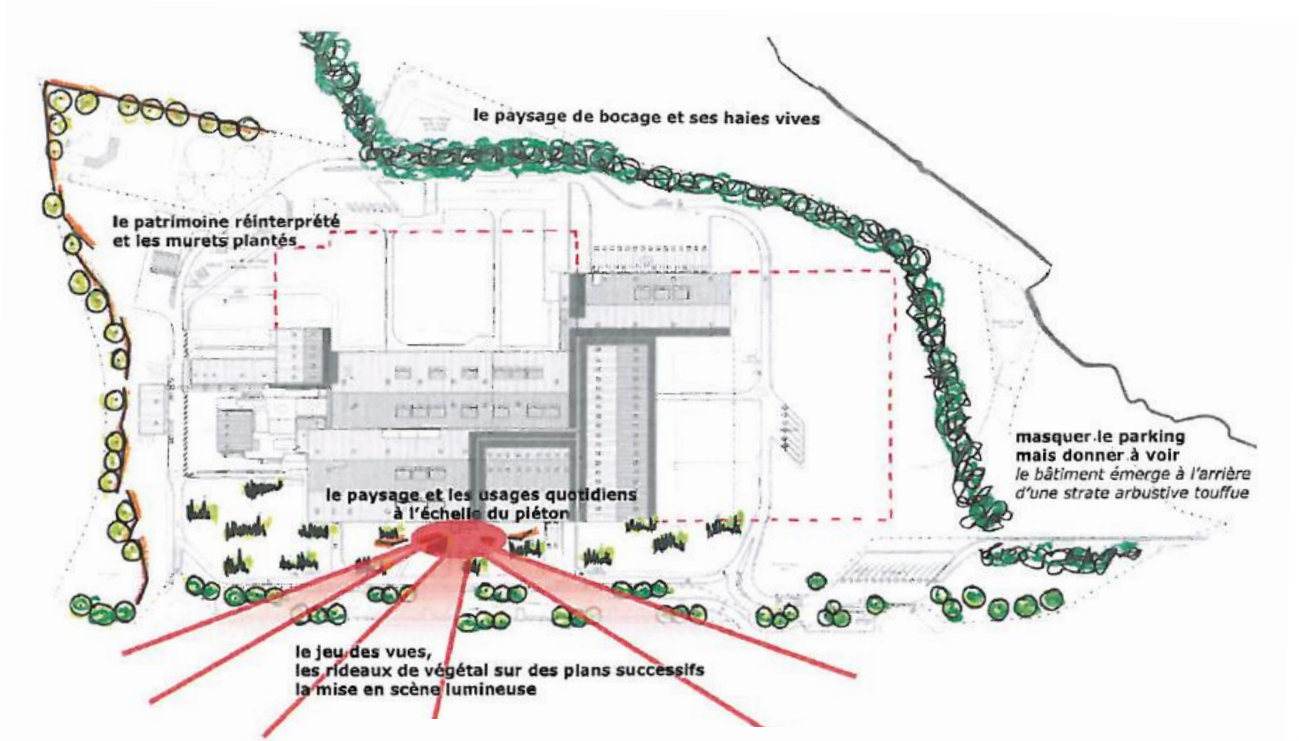

L'intention présentée et développée dans le permis de construire est d'assurer la bonne insertion du projet dans son environnement. Le site s'intègre dans un paysage de bocage très présent aux alentours. Les haies existantes formées d'essences variées, tant dans leurs tailles que dans leurs densités sont intégrées et réinventées dans le paysage du projet. La limite Nord-Est du site sera composée d'une haie bocagère poursuivant la ligne d'arbustes existante dans le même esprit que le paysage alentour.

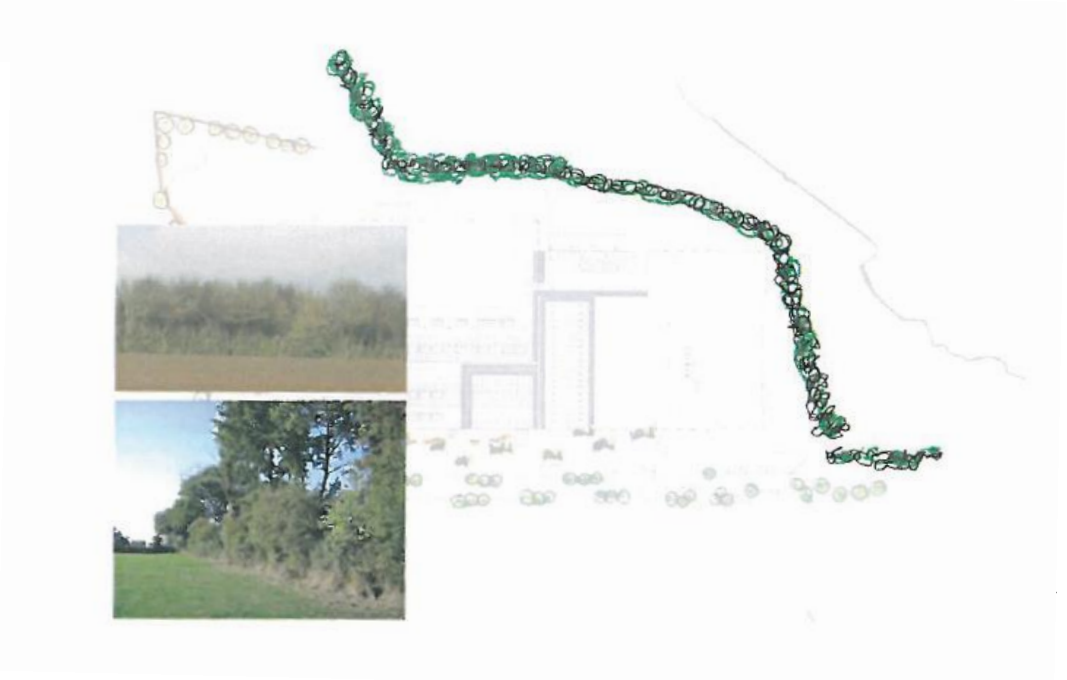

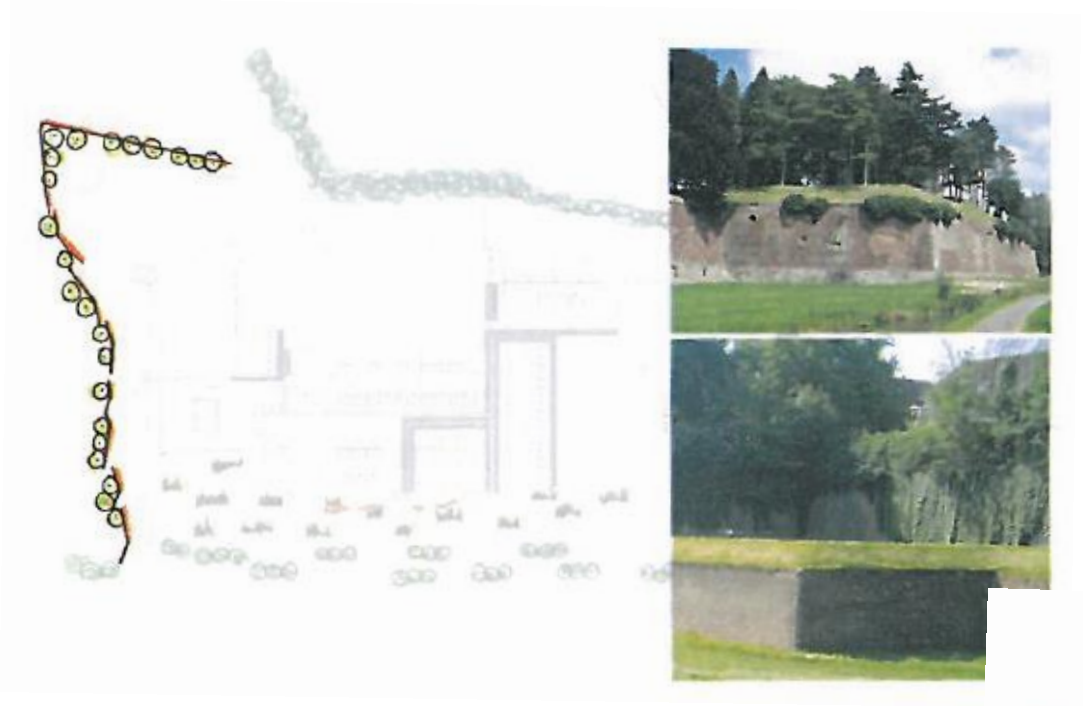

Le Quesnoy disposant d'un patrimoine remarquable notamment par les remparts « Vauban », le projet intègre et réinterprète ce patrimoine existant. Sur la limite Ouest de la parcelle seront intégrés des murs sous la forme d'enrochement et de gabions. Sur la partie haute de ces murs seront plantées des haies touffues et denses à l'image des remparts.

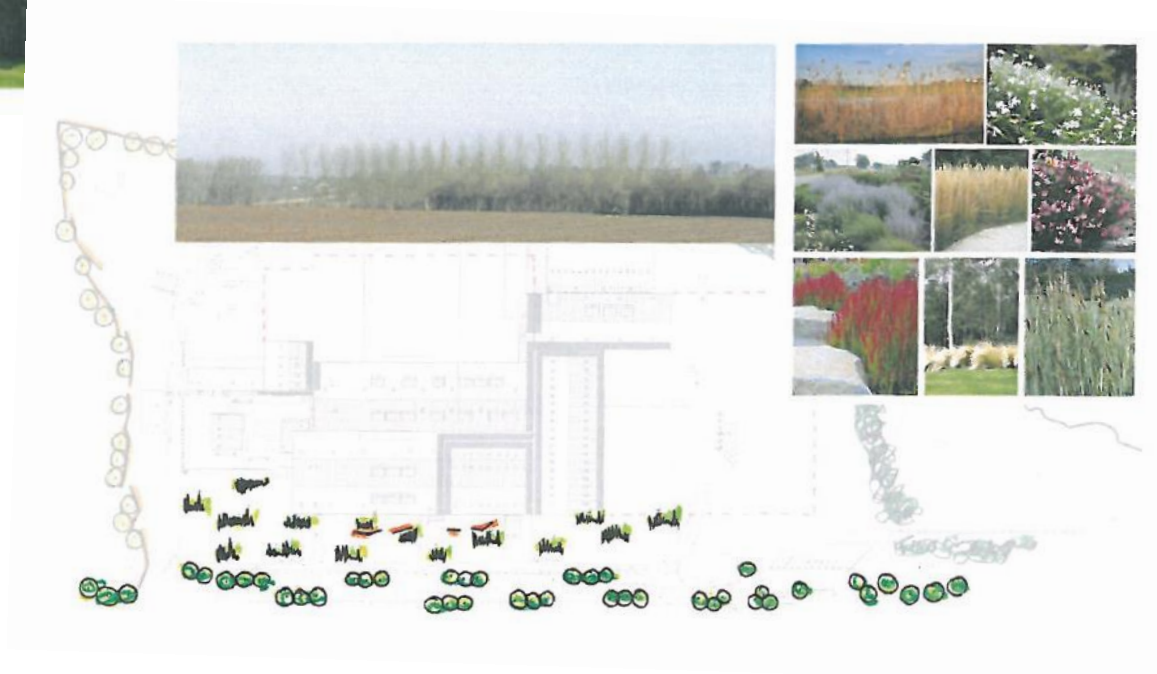

Au sud de la parcelle, toujours à l'image des paysages alentours, un jeu de rideaux végétalisés se met en place à la manière des bosquets pour travailler sur les éléments vus et cachés. L'accent est alors mis sur les essences végétales qui filtrent la vue sans pour autant créer un masque, ainsi la profondeur sera donnée avec le jeu des différentes hauteurs de végétaux. Le paysage dissimulera le parking des camions mais sans pour autant masquer la totalité du bâtiment.

Des aménagements paysagers permettront, dans un second temps, de maintenir la continuité écologique permise par le passage du ruisseau de l'Ange. En effet, cette continuité passe à l'extrémité du terrain.

La prise en considération du paysage passera également par le respect de certaines prescriptions au cours de la vie de l'ICPE. En exploitation, les principaux efforts porteront donc sur :

- L'entretien régulier des espaces verts ;
- Le nettoyage régulier des voies et aires de circulation ;
- L'entretien des bâtiments, installations et aménagements divers.

Extrait de la planche B du plan de zonage sur la commune de Le Quesnoy identifiant le maillage de haies préservées :

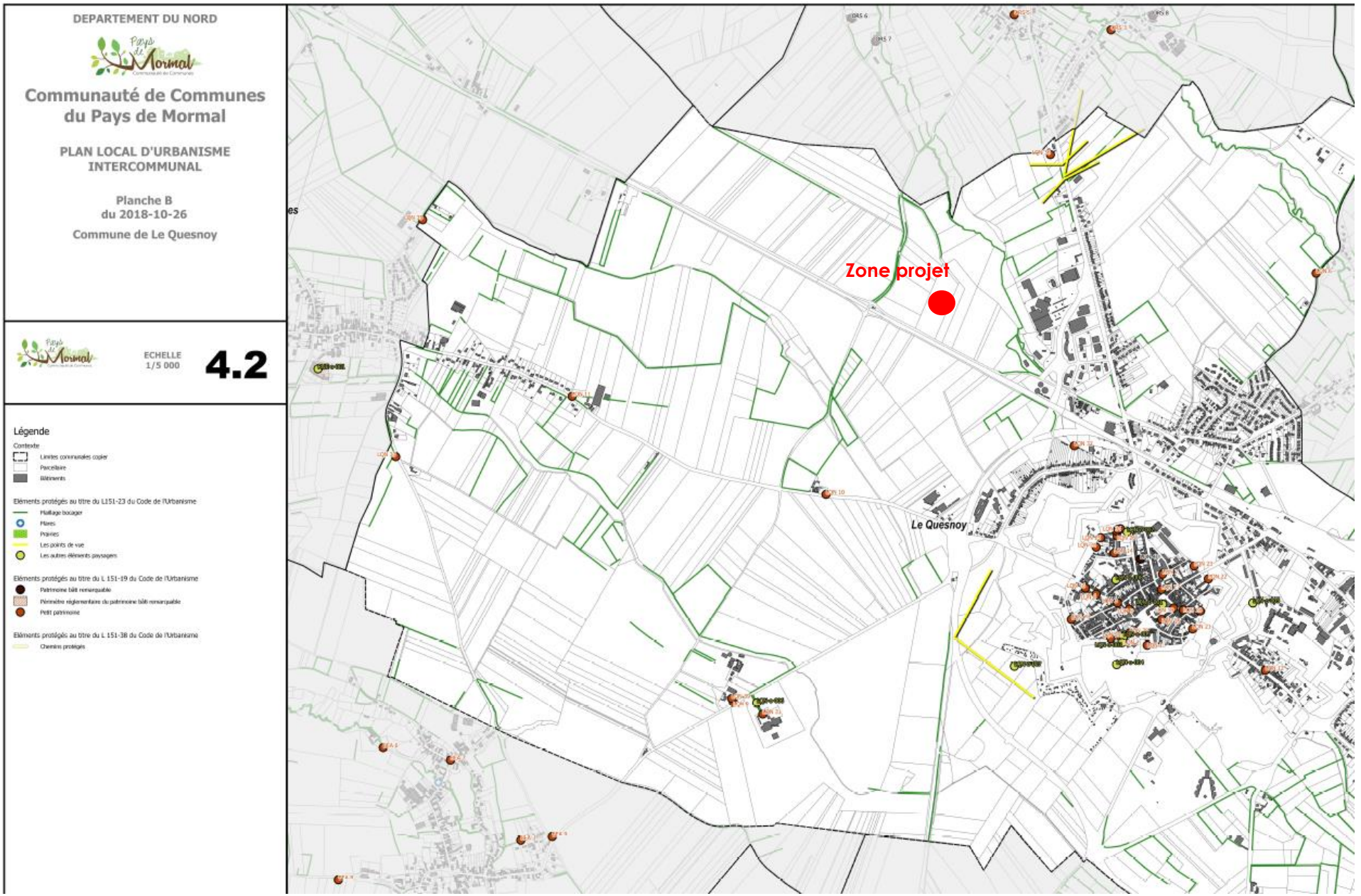

Source : PLUi CCPM – Verdi/PNRA – août 2019

Exemples d'actions complémentaires sur un périmètre plus large notamment aux entrées de ville (RD 934) participant à l'intégration paysagère du site.

		Les bâtiments de Refresco sont visibles à l'horizon de 2 fenêtres paysagères le long de la RD 934 avant le rond-point. - Espace de respiration le long de la RD 934 entre LIDL et une habitation : éléments paysagers dans un jardin participant à l'intégration paysagère à conserver - Espace de respiration le long de la RD 934 entre pôle emploi et LIDL : de nouvelles plantations ou un port plus libre de la haie existante peut être envisagé.

III.2 IMPACT DU PROJETS SUR LA GESTION DES EAUX

III.2.1 L'impact sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassins Artois Picardie et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Escaut

- La commune du Quesnoy fait partie du SDAGE Artois-Picardie. Le document n'a pas identifié la zone d'étude comme étant une Zone humide ;
- Le Quesnoy est inscrit au Sage de l'Escaut. La zone de projet ne présente pas d'enjeu particulier à cet égard.

Toutefois, malgré cet écart du projet avec les zones humides, l'urbanisation du site s'accompagne d'une imperméabilisation des sols. Par conséquent, à cet égard, le projet présente un enjeu pour lequel des mesures compensatoires ont été prévues.

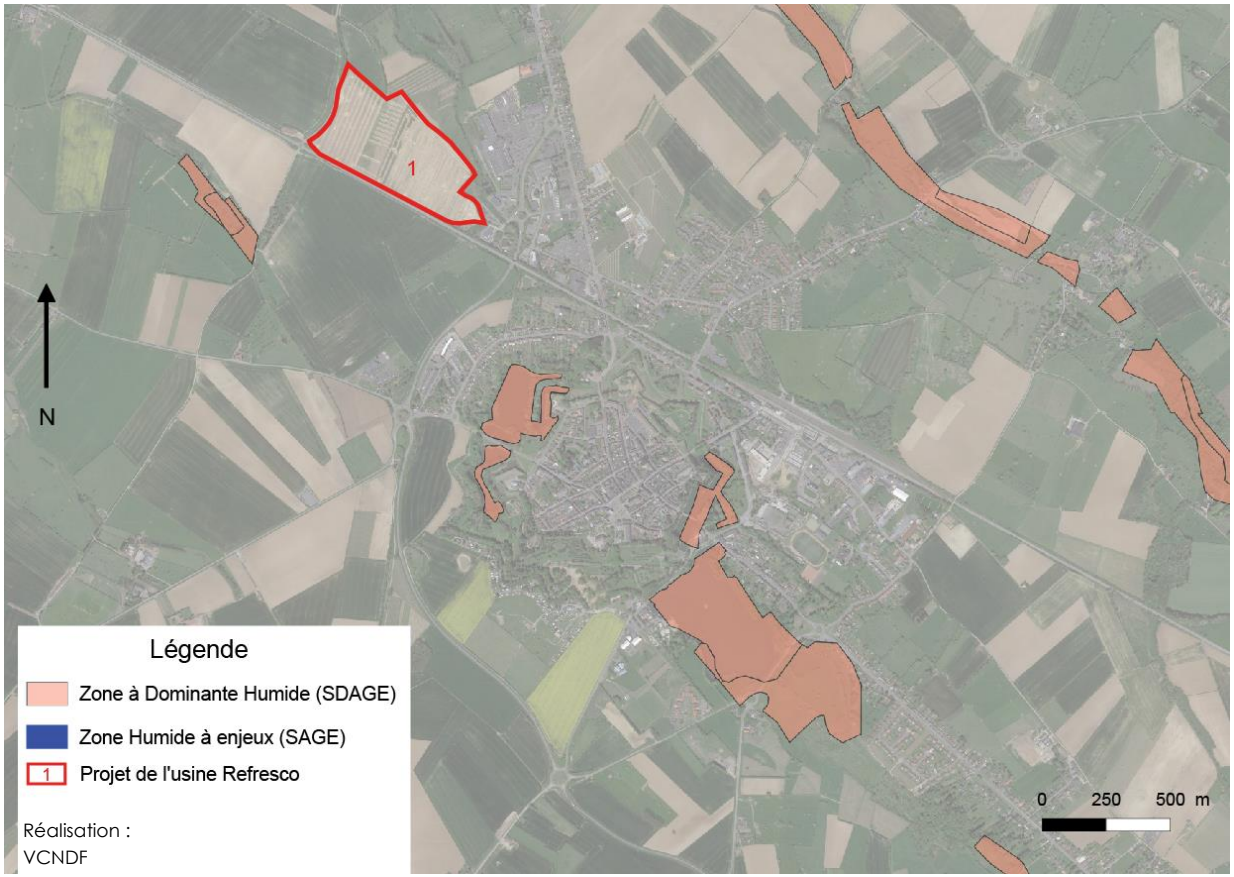

➔ **Mesures compensatoires**

En raison des impacts du projet liés à l'artificialisation des sols le projet intègre les engagements suivants :

- Agit contre les inondations par l'aménagement d'un nombre d'espaces verts significatifs sur l'emprise du projet ;
- Agit pour la protection de la ressource en limitant et maîtrisant les risques de pollution accidentelle et par l'étude et le développement de points de ressources ;
- Agit contre la pollution en mettant en place un système d'épuration performant sur site ainsi que des zones d'imperméabilisation et de rétention.

Sur le volet gestion des eaux des aménagement ont été prévu pour compenser les effets liés à l'imperméabilisation :

- Identification du meilleur point de rejet et réalisation d'équipements nécessaires ;
- L'infiltration étant impossible sur site, un bassin de régulation des eaux pluviales permettra de réguler les rejets en cas d'intempéries ;
- Des espaces verts seront aménagés sur le site afin de maintenir un taux d'imperméabilisation correct.

III.2.3 L'impact de l'exploitation sur la ressource en eau

L'exploitation du site aura un impact sur la ressource en eau sur les consommations et rejets d'eaux résiduaires.

En ce qui concerne la consommation (eau en amont) :

Le site sera alimenté en eau de source et en eau potable par des captages existants appartenant au syndicat intercommunal des eaux (Siden-Sian Noréade). Un forage sur le site est en cours d'étude et suivant les résultats, les volumes autorisés viendraient en substitution des volumes consommés à partir du réseau public.

En ce qui concerne les eaux rejetées (eau en aval) :

La procédure a pour enjeu de permettre l'implantation de l'ICPE sur une masse d'eau souterraine identifiée par le Système d'Information de Gestion des eaux souterraines.

Cette masse d'eau se situe en faibles profondeur, de ce fait, elle est considérée comme vulnérable, ce qui exige de la part de l'exploitant, une attention particulière sur les rejets d'eaux. L'exploitant a mis en place tous les aménagements nécessaires (imperméabilisation, zones de rétention,…) de plus, il convient de préciser que l'impact est à minimiser en raison de la non utilisation de produits chimiques par les procédés.

Le site sera équipé d'un réseau de collecte séparatif, ainsi que de moyens de stockage et de traitement adaptés. Le site disposera de 2 réseaux :

- Réseau des eaux domestiques et résiduaires ;
- Réseau des eaux pluviales.

Pour les besoins de son activité industrielle REFRESCO France nécessite des quantités d'eau importantes qui peuvent être réparties en deux catégories :

- L'eau de source : elle correspond à la fabrication de boissons ;
- L'eau potable : elle correspond aux besoins de fabrication de produits finis (nettoyage, lavages, refroidissements, eaux domestiques,…).

L'activité du futur site sera progressive dans le temps par conséquent, les besoins en eau également. A terme, la consommation totale en eau sera de 1 100 000 m^3 par an. Le ratio de production étant de 2,3 litres d'eau pour 1 litre de produit fini. Ainsi les efforts menés par la société REFRESCO pour la réduction des consommations d'eau ont permis d'augmenter le ratio du volume embouteillé par le volume d'eau prélevé ces dernières décennies.

➔ Mesures compensatoires

Des mesures de réduction de consommation d'eau seront mises en place par l'usine, pour aboutir notamment à une baisse du ratio. Les principales mesures de réduction seront les suivantes :

- Technologie sèche sur les lignes PET ;
- Utilisation des derniers rinçages pour le prélavage ;
- Boucle d'eau froide ou de vapeur en circuit fermé.

Eaux pluviales de voiries et toitures

Les eaux pluviales seront traitées par des débourbeurs-séparateurs à hydrocarbures et transiteront par un bassin de régulation suivi d'un traitement en décantation. Deux bassins de régulations sont également prévus.

Eaux usées et industrielles

Le rejet des eaux résiduaires respecte les normes en vigueur et une surveillance régulière sera réalisée par l'exploitant sous forme d'analyses.

Eaux usées domestiques

Ce volume représente moins de 1 % du rejet total et sera traité en station d'épuration.

Le plan masse du projet, présenté ci-contre, permet d'identifier l'intégration des enjeux liés à l'eau avec les différents bassins de régulation, de stockage et de rétention.

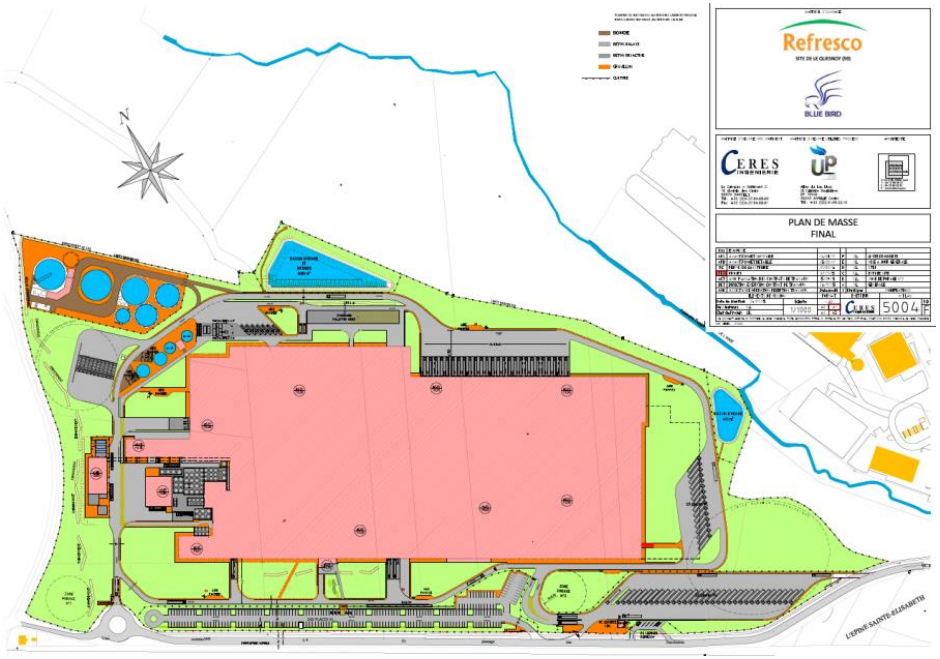

III.3 IMPACT DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS

III.3.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La ZNIEFF de type 1 n°157 concerne la ville intra-muros. On y trouve, en plus des nombreux biotopes en mosaïque et végétations saxicoles une flore d'au moins 7 espèces végétales protégées et une faune remarquable (à l'image des putois et chauves-souris). Cette ZNIEFF comprend également les espaces forestiers et les pelouses. Le site d'implantation du projet se trouve toutefois à l'écart



III.3.2. La prise en compte des sites Natura 2000

Conformément au décret du 23 Août 2012, la procédure de modification d'un document d'urbanisme d'une commune concernée par un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation des incidences des modifications envisagées.

La commune du Quesnoy n'est concernée par aucun site Natura 2000 sur son territoire. Le site Natura 2000 le plus proche est celui des « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre », distant de 6 km environ. **Les différentes modifications envisagées n'ont donc pas d'incidences avérées sur le site Natura 2000 le plus proche.**



Le Document d'objectif de ce site Natura 2000 est disponible sur le site internet : https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR3100509

L'ensemble de ces modifications :

- Ne porte pas atteinte à une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres ;
- N'a pas pour objet de réduire un espace boisé classé ;
- Ne nuit pas à la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels : ces modifications du Plan Local d'Urbanisme n'impactent en aucun cas des espaces agricoles, naturels ou forestiers ;
- Ne porte pas atteinte à la pérennité des sites Natura 2000.

Bien que ne présentant aucun impact sur les milieux en présence, le développement sur site d'éléments de paysagements (haies, espaces verts, bandes tampons, ...) viendra favoriser la transition avec les espaces alentours et favoriser le développement de la richesse des milieux existants.

III.4 IMPACT DU PROJET SUR LA CIRCULATION

L'implantation de REFRESCO sur le site de Le Quesnoy relève d'un choix stratégique en termes d'optimisation du transport vers les pays de l'Europe. Ainsi, le site sera concerné par des flux quotidiens de transports (acheminement des matières premières et expédition des produits finis). En moyenne, le nombre de poids lourds transitant par le site a été estimé à 162 (soit 34 p/heure). Le fonctionnement de la future installation entraînera une augmentation annuelle de près de 32 % du trafic sur la D934. De plus, cette augmentation pourra s'amplifier en raison des volontés d'agrandissement du site ayant motivé le choix de l'emplacement.



Des aménagements routiers ont donc été prévus afin de compenser l'augmentation de trafic. Ainsi, l'accès et la sortie au site se fera par deux giratoires existants. Ces giratoires permettront de réguler l'impact de l'insertion dans le trafic sur cette zone.

➔ **Mesures compensatoires**

Les vitesses de circulation sur ces zones seront réduites.

Par ailleurs, des mesures seront envisagées pour limiter l'impact sur le trafic routier et assurer la sécurité sur les routes :

- **<u>Organisation des transports et réduction du trafic de camions</u>**

Les transports accéderont au site par la zone d'activités des Près du Roy qui se situe en périphérie de Le Quesnoy. Ainsi, les camions ne transiteront pas par la commune contrairement à ce qui se fait dans le cadre de l'exploitation du site actuel.

Une trentaine de places de stationnement de véhicules seront créées à l'intérieur du site afin d'éviter toute nuisance liée à l'attente des camions en bordure de site.

Concernant le fonctionnement de l'acheminement et l'expédition des marchandises :

- Les réceptions se feront uniquement en présence du personnel qualifié de l'usine ;
- Les transports se réaliseront uniquement en « camion plein » afin d'optimiser la quantité de camion nécessaire à l'activité.



- **<u>Aménagement routier et accès au site</u>**

- L'accès au site sera aménagé et sécurisé, des travaux en ce sens sont prévus ;
- Par ailleurs un projet de déviation de la commune d'Orsinval est en cours d'étude.

Les accès au site évoluent pour faciliter les circulations à la fois à l'extérieur et à l'intérieur du terrain. La voie intercommunale sera élargie et aménagée de manière à pouvoir recevoir le trafic à venir. A l'extrémité du site, un rond point sera aménagé sur la voie publique, de manière à fluidifier le trafic de la sortie des points lourds.

- **<u>Prévention des nuisances</u>**

- Les livraisons seront effectuées uniquement le jour du lundi au vendredi afin de ne pas gêner les riverains ;
- Les transports entrant et sortant se feront uniquement par camions palettes et citernes hermétiques, par conséquent aucune nuisance olfactive ne sera à mentionner.

III.5 IMPACTS DU PROJET LIEES A L'EXPLOITATION DE L'OUVRAGE

III.5.1. Bruit et émissions lumineuses

Une étude bruit a été réalisée par la société REFRESCO afin de mesurer la différence entre les niveaux de bruit à l'état initial et après projet. La société REFRESCO a pris en compte la règlementation, ce qui permet aux niveaux de bruit ambiant de respecter les niveaux imposés en limite de propriété. La réglementation fixe, en effet pour les ICPE, des niveaux sonores limites admissibles par le voisinage et un niveau maximal d'émergence du bruit des installations par rapport au bruit ambiant.

➔ Mesures compensatoires

Cette prise en compte du bruit ambiant s'est imposée au projet, ainsi des aménagements particuliers ont dû être réalisés pour respecter les normes en vigueur :

- Les équipements les plus bruyants du projet sont contenus à l'intérieur des bâtiments afin de réduire leur impact sonore ;
- Certains équipements bruyants ne pouvaient se trouver à l'intérieur. C'est le cas notamment des ouvrages de la station d'épuration, des cheminées, des groupes froids et des camions. Par conséquent, ces équipements ont été positionnés à l'opposé des riverains ou de la zone commerciale, ou disposés de manière à atténuer le bruit.

Les émissions sonores de l'installation classée n'engendreront pas une émergence supérieure aux valeurs admissibles.

En ce qui concerne les émissions lumineuses, certaines parties de l'ouvrage devront être éclairées pour des raisons de sécurité. C'est le cas de l'aire de circulation interne au site qui sera éclairée selon les besoins saisonniers par l'intermédiaire de projecteurs qui seront fixés sur la façade du bâtiment principal d'exploitation. Ces sources d'émission lumineuses, visibles de nuit, n'excèderont pas les autres sources lumineuses de la zone d'activité des Près du Roy.

III.5.2. Les émissions de gaz à effet de serre et l'impact énergétique

Les émissions principales constatées en période d'exploitation du site seront principalement liées :

- A la circulation des camions ;
- Aux gaz de combustion issus de la chaufferie.

➔ **Mesures compensatoires**

L'émission de gaz à effet de serre a été limitée par le porteur de projet grâce à l'utilisation de matériaux recyclés (PET) pour la fabrication des bouteilles ainsi que l'utilisation de fours fonctionnant à l'électricité.

Sur le volet énergie, le projet s'inscrit dans une démarche volontariste de limitation des consommations énergétiques et d'utilisation rationnelle de celle-ci. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en place par REFRESCO :

- L'obligation de fonctionner uniquement par transport plein pour les camions ;
- L'utilisation de d'équipements performants et optimisés pour le process principal (équipement de récupération de chaleur par exemple) ;
- Les bâtiments de l'exploitation seront orientés de façon à pouvoir profiter au maximum de l'exposition à la lumière naturelle ;
- Un éclairage économe en énergie sera mis en place (cf. LED) ;
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, notamment biogaz ;
- Réduire les émissions de méthane dues à l'épandage de boues brutes.

III.5.3. La gestion des déchets

La majorité des déchets produits seront des résidus d'emballages (carton, plastique) ainsi que des contenants de matières premières (bidons et futs). Des refus de production pourront également être engendrés par la production (des contenants de boissons refusés).

Par ailleurs, il est à mentionner que des quantités importantes de boues de station d'épuration devront être éliminées.

➔ **Mesures compensatoires**

En ce qui concerne l'utilisation de plastique nécessaire à la fabrication des bouteilles, RESFRESCO France s'est engagé dans une démarche visant à utiliser PET recyclé à hauteur de 50 %.

Différentes filières d'élimination de ces déchets ont été trouvées afin de rendre compatible le fonctionnement de l'ouvrage avec **le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers du Nord**. Les mesures suivantes seront donc appliquées par le pétitionnaire :

- Recyclage des contenants en plastique et des futs en acier ;
- Adoption d'un plan d'épandage pour les boues d'épuration ainsi que du compostage pour les parties excédentaires.

IV. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de fonctionnement
Nombre d'emplois supplémentaires créés par l'activité
Plus-value réalisée par rapport au site antérieur

Risque constaté	Suivi
Paysages et milieu physique	Vérification de l'entretien régulier des espaces verts, des bâtiments de l'installation ainsi que propreté des aires de circulation.
	Surface d'espace végétalisé et perméable aménagée.
	Maintien des haies protégées
Rejets d'eau	Une surveillance régulière sera réalisée par l'exploitant par l'intermédiaire d'analyses des eaux rejetées.
Circulation	Impact de la circulation de camions sur les flux habituels de la zone.
Bruit ambiant	Campagne de mesure en fonctionnement réalisée à la mise en route, puis tous les 3 ans.
Emission de gaz de combustion	Une surveillance périodique sera réalisée.
Energie	Part des énergies renouvelables utilisées.
Déchets	Quantité de matériaux recyclés.
	Surveillance des épandages de boues d'épuration.
	Part de matériaux recyclés utilisés dans les processus de production.

V. LE RESUME NON TECHNIQUE

Paysage et environnement	
Caractéristique des paysages et de l'environnement du projet	Le Quesnoy est une commune fortifiée citée « Vauban », à ce titre le patrimoine bâti du centre-ville est protégé. La commune dispose d'une situation exceptionnelle en ce qui concerne le patrimoine naturel puisqu'elle se situe au carrefour de trois entités paysagères distinctes (le Valenciennois, le Pays de Mormal et le Hainaut). Elle se situe également en bordure des sites miniers protégés (Douai et Valenciennes).
Impacts du projet	Le site du projet se situe en périphérie de la commune et n'a donc pas d'impact direct sur le patrimoine bâti protégé. Le projet se situe sur un terrain vallonné qui offre un point haut sur des paysages ouverts, notamment le Ruisseau de l'Ange qui se situe en contrebas. Le parc d'activité sur lequel s'implante le projet contient des activités de service, industrielles et commerciales dont les éléments marquent le paysage (enseignes et bâtiments aux tailles et morphologies variables). L'augmentation de la hauteur induite par la modification du règlement présente un impact pour le paysage en raison du volume des constructions futures liées à l'activité de REFRESCO
Mesures compensatoires	La hauteur des constructions a été limitée à 30 mètres de haut, ce qui reste inférieur aux hauteurs pratiquées pour des activités similaires. Le porteur de projet a favorisé des espaces de stockages allongés. Les constructions seront en relation avec l'environnement naturel et architectural de Le Quesnoy : - Implantation de haies autour du site pour limiter l'impact visuel et maintenir le paysage de bocages ; - Choix de couleurs et matériaux en lien avec l'architecture Vauban ; - Utilisation d'essences locales. La prise en considération du paysage passera également par le respect de certaines prescriptions au cours de la vie de l'ICPE : - L'entretien régulier des espaces verts ; - Le nettoyage régulier des voies et aires de circulation ; - L'entretien des bâtiments, installations et aménagements divers.

Milieux naturels	
Caractéristique des milieux naturels	Plusieurs périmètres de protection réglementaire et d'inventaire sont inscrits au sein du territoire communal. Ils sont principalement concentrés sur la ville intra-muros (les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge). La zone du projet est à 6 km du premier site protégé Natura 2000.
Impacts du projet	Le projet ne se situe pas en proximité immédiate avec des périmètres de protection règlementaire ou inventaires ou site Natura 2000. Il ne porte pas atteinte à une protection agricole ou des espaces boisés classés. ➔ Les modifications induites par les nouvelles règlementations de la hauteur des bâtiments n'ont pas d'impact sur les milieux naturels.
Mesures compensatoires	Des mesures compensatoires ne sont pas envisagées de manière directe, toutefois le volet paysagements que contient le projet permet d'envisager un renforcement de la richesse de la biodiversité sur le site.

Ressource en eau et gestion des eaux	
Caractéristique de la ressource en eau	- La commune du Quesnoy fait partie du SDAGE Artois-Picardie ; - Le Quesnoy fait partie du SAGE de l'Escaut ; - Présence de la masse d'eau souterraine1007 « craie du Valenciennois, qui est vulnérable en raison de son caractère peu profond ; - Le bassin versant du ruisseau de l'Ange coule en contrebas du site.
Impacts du projet	Le projet n'est pas identifié comme se situant sur une zone humide par le SAGE et ne présente pas d'enjeu particulier à l'égard du SAGE. Le projet représente toutefois un impact à l'égard de la gestion des eaux en raison de l'imperméabilisation des sols qu'il induit. L'exploitation du site aura un impact sur la ressource en eau sur les volets consommation et rejet d'eaux résiduaires. Le site du projet se trouve à proximité d'un cours d'eau : le ruisseau de l'Ange qui servira d'exutoire pour les eaux industrielles. Pour limiter les risques de pollutions, des mesures devront être mises en place.
Mesures compensatoires	- Identification du meilleur point de rejet et réalisation d'équipements nécessaires ; - Pour limiter les risques de pollution par le ruissellement des eaux pluviales, un traitement approprié sera mis en place (filtration, décantation …) pendant la phase de fonctionnement. - Des espaces verts seront aménagés sur le site afin de maintenir un taux d'imperméabilisation correct ; - Un bassin de confinement et des zones de rétention ont été prévus ; - Plusieurs mesures d'économie d'eau seront mises en place.

Circulation et trafic routier	
Caractéristique des risques liés aux circulations et au trafic routier	Le projet est situé en continuité de la zone d'activité des Près du Roy qui se caractérise par la présence d'un centre commercial. Le site est accessible par le Nord et par le Sud : - Nord : A2 rocade de Valenciennes puis D 649 puis échangeur de Jenlain D 934 ; - Sud : D 934. Le trafic existant sur la zone est dense. L'emplacement de Le Quesnoy est stratégique à l'échelle nationale et européenne.
Impacts du projet	Le fonctionnement de la future installation entraînerait une augmentation annuelle de près de 32 % du trafic sur la D934. De plus, cette augmentation pourra s'amplifier en raison des volontés d'agrandissement du site ayant motivées le choix de l'emplacement.
Mesures compensatoires	Des mesures seront envisagées pour limiter l'impact sur le trafic routier et assurer la sécurité sur les routes : - Organisation des transports et réduction du trafic de camions (le transit ne se fera pas par les communes, des places de parking seront créées en nombre suffisant à l'intérieur du site, seul des camions pleins circuleront) ; - Aménagement routier et accès au site (l'accès au site sera aménagé et sécurisé) ; - Prévention des nuisances (les livraisons se feront uniquement de jour, des camions hermétiques limiteront les nuisances olfactives).

Risques naturels et nuisances	
Caractéristique des risques naturels et des nuisances	- Le territoire est soumis à des nuisances sonores liées aux voies départementales et à la voie ferrée ; - Pas de risque naturel lié aux inondations ; - Un aléa sismique modéré (zone de sismicité 3) ; - On ne recense pas d'installations classées SEVESO sur le territoire communal + 1 site répertorié sur BASOL. L'exploitation du site engendrerait d'autres nuisances que le porteur de projet a prévu de compenser.
Impacts du projet	**Bruit** : La société REFRESCO a pris en compte la règlementation, ce qui permet aux niveaux de bruit ambiant de respecter les niveaux imposés en limite de propriété. **Emissions et énergie** : Des émissions principalement liées : - A la circulation des camions ; - Les gaz de combustion issus de la chaufferie. **Déchets :** Des déchets seront produits et devront être recyclé/éliminés : - Résidus d'emballages (carton, plastique) et contenants de matières premières (bidons et fut en métal). - Refus de productions (contenants de boissons) ; - Boues de station d'épuration.
Mesures compensatoires	**Bruit** : Des campagnes de mesures seront réalisées dès la mise en activité et tous les 3 ans afin de vérifier le respect des seuils. **Emissions et énergie** : Les émissions seront limitées par l'utilisation de matériaux recyclés et de fours électriques. La consommation d'énergie sera limitée et rationnalisée par l'intermédiaire de mesures : - Equipements de récupération de chaleur ; - Orientation selon l'exposition à la lumière naturelle ; - Utilisation d'énergies renouvelables (biogaz) ; - Réduction des émissions de méthane des épandages de boues ; - Etc… **Déchets :** Les mesures suivantes seront donc appliquées par le pétitionnaire : - Recyclage des contenants en plastique et des futs et utilisation de matériaux recyclés à hauteur de 50 % ; - Adoption d'un plan d'épandage pour les boues d'épuration ainsi que du compostage pour les parties excédentaires.